Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala

III/2008

1421-4067

Résumé des délibérations

Deuxième partie

Session d'automne 2008

5e session de la 48e législature
du lundi 15 septembre au vendredi 3 octobre 2008

Séances du Conseil national:
15, 16, 17 (II), 18, 22, 23, 24 (II), 25, 29, 30 septembre, 1 (II), 2 (II) et 3 octobre (17 séances)

Séances du Conseil des Etats:
15, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 29, 30 septembre, 1, 2 et 3 octobre (13 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):
1er octobre

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Interventions personnelles	48
Questions	399

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

Groupes

CEg	Groupe PDC/PEV/PVL
G	Groupe écologiste
RL	Groupe radical-libéral
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CCP	Commission des constructions publiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances
CIP	Commission des institutions politiques
CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducati de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et santé publique
CTT	Commission des transports et des communications

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assem parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DélCdG	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europ
NLFA-Dél.	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée p mentaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assem parlementaire de l'OTAN (membre asso
RehaKo	Commission de réhabilitation
UIP	Délégation auprès de l'U interparlementaire

Présentation du titre des objets

N 07.3214 *é* Mo. Schmid Carlo Révision de la LRTV

Auteur — Titre de l'objet

Type d'intervention

Premier conseil chargé de l'examen

Numéro d'objet (année, numéro d'ordre)

Etat de l'objet :
- E examiné par le Conseil des Etats
- N examiné par le Conseil national
- NE ou EN examiné par les deux conseils
- • a fait l'objet d'un examen pendant la session
- * nouvel objet
- x liquidé
- + décidé de donner suite à l'initiative parlementaire ou cantonale

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch.), dans la banque de données "Curia Vista".
Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

Editeur : Services du Parlement
3003 Berne
Tél. 031/322 97 09 / 97 04
Fax 031/322 78 04

Distribution : OFCL, Diffusion publications
3003 Berne
Tél. 031/325 50 50
Fax 031/325 50 58

Aperçu général

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

E **04.3655** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Modification de la loi sur la TVA(Hess)

E **05.3813** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Instructions des autorités chargées de percevoir la TVA. Feu vert à donner par le chef du DFF(Frick)

•x **06.3539** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Politique étrangère. Coordination des activités du Conseil fédéral(Stähelin)

•x **06.3884** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Pas de pornographie en vente sur les téléphones portables(Schweiger)

E **07.3163** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Base légale pour la surveillance des organisations d'aide au suicide(Stadler)

E **07.3168** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Médecines complémentaires dans l'assurance de base. Evaluation(Forster)

•x **07.3276** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Amélioration du statut des veufs(CSSS-CE (06.2017))
Voir objet 08.3235 Po. CSSS-CN (07.3276)

E **07.3328** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Mandat relatif au financement supplémentaire de la NLFA et projet ZEB(Pfisterer Thomas)

•x **07.3417** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Lutte contre les pandémies. Intervention des thérapeutes qui ne sont pas médecins(Stadler)

•EN **07.3484** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Réseau câblé numérique. Cryptage de décodeurs(Sommaruga Simonetta)

E **07.3590** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Dangers naturels. Stratégie visant à garantir la sécurité à long terme(Stadler)

E **07.3607** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Simplification de la fiscalité des personnes physiques((Pfisterer Thomas) Schiesser)

•x **07.3618** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Empêcher le cumul des allocations familiales(Schiesser)
Voir objet 07.3619 Mo. Zeller

E **07.3856** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Droit des cartels. Equilibrer le dispositif des sanctions et le rendre plus efficace(Schweiger)

E **08.3061** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Améliorer la sécurité routière face aux poids lourds qui empruntent les cols alpins(Imoberdorf)

E **08.3062** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Surveillance plus efficace des denrées alimentaires et des produits(Germann)

E **08.3083** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Autoriser le transport d'énergie thermique provenant d'exploitations agricoles vers les zones à bâtir(Luginbühl)

E **08.3100** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Stratégie nationale de lutte contre la criminalité par Internet(Burkhalter)

E **08.3138** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Lignes à haute tension(Fournier)

E **08.3240** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage(CEATE-CE)

Interventions des groupes

05.3643 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Renforcer la formation continue

05.3797 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Intégrer l'objectif de la taxation du consommateur final dans la loi sur la TVA

06.3302 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Garantir le service universel en veillant à ce que Swisscom reste en mains suisses
Voir objet 06.3306 Mo. Escher

•x **06.3513** ***n*** Ip.
Groupe CEG. Financement de l'AI. Où en est le Conseil fédéral?
Voir objet 06.3542 Ip. Schwaller

06.3556 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Une stratégie pour les technologies de l'information

06.3715 ***n*** Po.
Groupe CEG. Lutter contre la cherté des prix en Suisse et contre la forte densité réglementaire
Voir objet 06.3798 Po. Stähelin

06.3746 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Moratoire des négociations dans le domaine fiscal. Pas d'ingérence de Bruxelles dans la souveraineté des cantons

07.3026 ***n*** Po.
Groupe CEG. Développer le principe du parking-relais

07.3027 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Consommation d'électricité en mode veille. Supprimer les pertes d'énergie

07.3028 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Interdire la vente des appareils énergivores

07.3029 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Etiquettes Energie obligatoires

07.3030 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Organisation environnementale de l'ONU

NE **07.3031** ***n*** Mo.
Groupe CEG. Incitations fiscales pour améliorer l'efficacité énergétique

08.3109 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Durcissement des dispositions réprimant les violations du secret bancaire

08.3110 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Durcissement du secret bancaire en matière d'entraide pénale internationale

08.3111 ***n*** Mo.
Groupe CEG. Maintenir la place suisse dans les 5 premières

* **08.3565** ***n*** Ip.
Groupe CEG. Promotion des sciences naturelles et de la technique

04.3468 ***n*** Mo.
Groupe G. Naturalisations. Harmoniser les délais

04.3707 ***n*** Mo.
Groupe G. Plans directeurs cantonaux. Garantie de qualité

04.3791 ***n*** Mo.
Groupe G. Loi contre la discrimination raciale dans le monde du travail

05.3089 ***n*** Mo.
Groupe G. Réduire les zones à bâtir surdimensionnées

05.3092 ***n*** Mo.
Groupe G. Renforcement de l'Office fédéral du développement territorial

05.3328 ***n*** Mo.
Groupe G. Programme d'action pour la réduction des particules fines nocives pour la santé

05.3586 ***n*** Mo.
Groupe G. Limiter et supprimer les risques liés aux catastrophes naturelles

05.3826 ***n*** Mo.
Groupe G. Transfert des marchandises de la route au rail

•x **06.3423** ***n*** Ip.
Groupe G. Position de la Suisse face à la guerre au Liban menée par Israël

•x **06.3462** ***n*** Mo.
Groupe G. Renoncer au système IFASS

06.3640 ***n*** Ip.
Groupe G. Mesures d'urgence contre les poussières fines

07.3008 ***n*** Mo.
Groupe G. CO2. Instaurer rapidement une taxe d'incitation sur les carburants

07.3238 ***n*** Mo.
Groupe G. Mesures d'urgence pour améliorer l'efficacité énergétique des appareils

07.3317 ***n*** Mo.
Groupe G. Un moratoire pour les agrocarburants

•x **07.3359** ***n*** Mo.
Groupe G. Afghanistan. Un engagement civil à la place d'une collaboration militaire

07.3523 ***n*** Mo.
Groupe G. Mise en oeuvre de l'initiative des Alpes

07.3564 ***n*** Po.
Groupe G. Extension de la taxe sur le CO2 aux émissions grises

07.3662 ***n*** Ip.
Groupe G. Personnes déplacées pour des raisons environnementales. Statut de réfugié

07.3663 ***n*** Ip.
Groupe G. Conseil scientifique sur les problèmes d'environnement et de développement à l'échelle mondiale

07.3740 ***n*** Ip.
Groupe G. Réduction des émissions de CO2. Marché des certificats

07.3742 ***n*** Po.
Groupe G. Différents modèles pour la protection du climat

07.3791 ***n*** Mo.
Groupe G. Réchauffement planétaire de 2 degrés au maximum

08.3088 ***n*** Ip.
Groupe G. Tibet. Le Conseil fédéral et le CIO doivent agir sans délai

08.3211 ***n*** Po.
Groupe G. Avantages et inconvénients d'une coopération ou d'une fusion entre CFF Cargo et BLS Cargo

08.3212 ***n*** Po.
Groupe G. CFF Cargo. Importance du maintien des emplois dans les régions

•x* **08.3466** ***n*** Ip.u.
Groupe G. Crise de l'armée et de la politique de sécurité

* **08.3620** ***n*** Ip.
Groupe G. La crise financière et ses conséquences pour la place financière, la place industrielle, les caisses de pension et les finances publiques

* **08.3673** ***n*** Mo.
Groupe G. Introduction d'un système bancaire différencié

* **08.3674** ***n*** Ip.
Groupe G. Libéralisation des placements du pilier 3a (OPP 2). Quels en sont les risques?

* **08.3680** ***n*** Mo.
Groupe G. Combattre la crise financière en limitant les bonus des managers

* **08.3728** ***n*** Po.
Groupe G. Tarifs CFF attrayants pour tous!

•x **05.3019** ***n*** Mo.
Groupe RL. Engagements de l'armée à l'étranger dans des actions de promotion de la paix. Accroître la marge de manoeuvre du Conseil fédéral

05.3259 ***n*** Mo.
Groupe RL. Marge de manoeuvre économique pour les EPF

06.3045 ***n*** Mo.
Groupe RL. Encourager le recours aux partenariats privé-public

06.3258 ***n*** Mo.
Groupe RL. Incitations à prolonger la vie professionnelle
Voir objet 06.3284 Mo. Heberlein

06.3271 ***n*** Mo.
Groupe RL. Pilier 3c destiné à financer les soins des personnes âgées
Voir objet 06.3274 Mo. Forster

06.3442 ***n*** Po.
Groupe RL. Optimiser l'efficacité du frein à l'endettement par une règle complémentaire

06.3650 ***n*** Mo.
Groupe RL. Mesures contre les mariages forcés ou arrangés
Voir objet 06.3658 Mo. Heberlein

07.3298 ***n*** Mo.
Groupe RL. Accord de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique. Une deuxième chance à saisir
Voir objet 07.3301 Mo. Briner

•x **07.3309** ***n*** Mo.
Groupe RL. Renforcement de notre compétitivité par de nouvelles réformes de l'imposition des entreprises

07.3334 ***n*** Ip.
Groupe RL. Surveillance du Ministère public de la Confédération

07.3351 ***n*** Po.
Groupe RL. Assouplissement de l'âge de la retraite. Introduction d'une rente complémentaire dans le cadre d'un système à trois échelons
Voir objet 07.3325 Po. Heberlein

07.3582 ***n*** Mo.
Groupe RL. Mise en place d'un parc d'innovation suisse

07.3583 ***n*** Po.
Groupe RL. Réduction des émissions de CO2. Imposer la consommation plutôt que les véhicules

•x **08.3291** ***n*** Ip.
Groupe RL. Le moratoire sur le génie génétique met en péril la recherche en Suisse

•x **08.3292** ***n*** Ip.
Groupe RL. Les OGM. Une solution à la pénurie alimentaire

08.3376 ***n*** Mo.
Groupe RL. Formation d'universitaires étrangers. Tirer profit en Suisse des investissements consentis

•x* **08.3469** ***n*** Ip.u.
Groupe RL. Augmentation des prix de l'électricité. Conséquences sur le budget des ménages et sur l'emploi

* **08.3497** ***n*** Ip.
Groupe RL. Stratégie du Conseil fédéral concernant l'extension des capacités de médiation de la Suisse
Voir objet 08.3487 Ip. Briner

* **08.3498** ***n*** Ip.
Groupe RL. Pas de mastodontes sur les routes suisses

* **08.3522** ***n*** Po.
Groupe RL. Sécurité énergétique. Rapport

05.3117 ***n*** Mo.
Groupe S. Pouvoir d'achat et prix (3). Faire bénéficier les consommateurs du niveau de protection européen

05.3118 ***n*** Mo.
Groupe S. Pouvoir d'achat et prix 4. Pour la mise en place d'un indice du coût de la vie

05.3331 ***n*** Mo.
Groupe S. Droits des actionnaires. Favoriser la pérennité de l'entreprise en séparant les pouvoirs au sommet de l'entreprise

05.3332 ***n*** Mo.
Groupe S. Plus de droits pour les actionnaires. Limitation du nombre et de la durée des mandats dans les conseils d'administration

05.3333 ***n*** Mo.
Groupe S. Plus de démocratie dans les assemblées générales des sociétés anonymes. Introduction du vote par Internet

05.3334 ***n*** Mo.
Groupe S. Droits des actionnaires. Prévoir une procédure accélérée pour les plaintes des actionnaires

05.3335 ***n*** Mo.
Groupe S. Droits des actionnaires. Prévoir une nouvelle disposition législative permettant de révoquer le conseil d'administration

05.3511 ***n*** Mo.
Groupe S. Exportations de matériel de guerre. Mettre fin au soutien de l'Etat

05.3512 ***n*** Po.
Groupe S. Traité sur le commerce de l'armement (Projet)
Voir objet 05.3657 Po. Gentil

05.3513 ***n*** Mo.
Groupe S. Suspendre les exportations de matériel de guerre vers le Proche-Orient

05.3535 ***n*** Mo.
Groupe S. Pas d'exportation de matériel de guerre vers l'Irak, le Pakistan, l'Inde et la Corée du Sud
Voir objet 05.3604 Mo. Béguelin

05.3536 ***n*** Po.
Groupe S. Déclarations de non-réexportation. Renforcer les contrôles

05.3537 ***n*** Po.
Groupe S. Liquidation de matériel de l'armée. Contrôle politique

06.3286 ***n*** Po.
Groupe S. Politique européenne. Sécurité sociale et protection des salariés

06.3288 ***n*** Po.
Groupe S. Renforcement de la démocratie directe en cas d'adhésion à l'UE

06.3290 ***n*** Mo.
Groupe S. Accord-cadre avec l'UE pour des opérations de paix

06.3291 ***n*** Mo.
Groupe S. Ouverture du marché pour les prestataires de services destinés aux entreprises et les prestataires de services financiers

•x **06.3427** ***n*** Ip.
Groupe S. Transactions Swissfirst-Bank am Bellevue. Conséquences pour les assurés LPP
Voir objet 06.3430 Ip.u. Gentil

06.3641 ***n*** Mo.
Groupe S. Equilibre entre les dépenses et les recettes dans le plan financier

06.3644 ***n*** Ip.
Groupe S. Assurances sur la vie. Distribution inéquitable des excédents et surveillance insuffisante
Voir objet 06.3883 Ip. Berset

06.3719 ***n*** Ip.
Groupe S. Assurances collectives LPP. Produire toutes les données requises par la loi

06.3720 ***n*** Mo.
Groupe S. LPP. Renoncer à abaisser le taux de conversion

06.3721 ***n*** Mo.
Groupe S. Legal quote. Appliquer la loi

06.3731 ***n*** Mo.
Groupe S. Utiliser des indices reconnus pour le calcul du taux de conversion

06.3740 ***n*** Mo.
Groupe S. Renforcer l'égalité des chances pour les jeunes immigrants et immigrantes

•x **06.3864** ***n*** Mo.
Groupe S. Abandon du service d'appui de longue durée

•x **06.3865** ***n*** Mo.
Groupe S. Effectif de l'armée active

•x **07.3039** ***n*** Mo.
Groupe S. Limitation des effectifs de la Sécurité militaire

07.3050 ***n*** Po.
Groupe S. Mettre fin aux pratiques discriminatoires des assureurs-maladie

07.3051 ***n*** Mo.
Groupe S. Transparence de la comptabilité et de l'évolution des réserves dans l'assurance-maladie

07.3052 ***n*** Mo.
Groupe S. Assurance-maladie. Interdiction des caisses bon marché

07.3059 ***n*** Mo.
Groupe S. Assurance-maladie. Transparence et amélioration du contrôle

07.3060 ***n*** Ip.
Groupe S. Pénurie d'électricité. Le public est trompé

07.3062 ***n*** Mo.
Groupe S. Inclusion du transport aérien dans le commerce européen des émissions

07.3063 ***n*** Mo.
Groupe S. Application des normes Minergie-P dès 2012

07.3064 ***n*** Mo.
Groupe S. Centrales électriques suisses à l'étranger. Rétribution couvrant les coûts

07.3065 ***n*** Mo.
Groupe S. Centrales nucléaires. Soumettre au peuple des alternatives non dangereuses

07.3066 ***n*** Mo.
Groupe S. Transport d'électricité. Accélérer le raccordement aux réseaux européens

07.3067 ***n*** Mo.
Groupe S. Bâtiments. Certificat de performance énergétique

07.3068 ***n*** Mo.
Groupe S. Diminution de la consommation d'énergie des appareils et installations

07.3069 ***n*** Mo.
Groupe S. Energie et bâtiments. Haute surveillance de la Confédération

07.3070 ***n*** Mo.
Groupe S. Investir dans les installations solaires plutôt que dans les abris individuels de protection civile

07.3071 ***n*** Ip.
Groupe S. Réchauffement climatique. Soutien aux infrastructures de transports publics

07.3106 ***n*** Mo.
Groupe S. Projets pilotes de péage routier. Loi fédérale de durée limitée

07.3584 ***n*** Mo.
Groupe S. Inciter les médecins généralistes à adhérer à un réseau de santé

07.3585 ***n*** Mo.
Groupe S. Réforme structurelle du système suisse de santé

07.3694 ***n*** Mo.
Groupe S. Rémunération conforme au marché des comptes de libre passage du deuxième pilier

07.3695 ***n*** Ip.
Groupe S. Halte au pillage du 2e pilier!

07.3696 ***n*** Mo.
Groupe S. Rémunération conforme au marché des avoirs du troisième pilier

07.3779 ***n*** Ip.
Groupe S. Crise des marchés financiers. Conséquences pour la Suisse

08.3056 ***n*** Po.
Groupe S. Ampleur des abus fiscaux

08.3114 ***n*** Mo.
Groupe S. Extension de l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE à d'autres Etats tiers

08.3115 ***n*** Mo.
Groupe S. Conseil de l'Europe/OCDE. Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale

08.3116 ***n*** Po.
Groupe S. Développement durable de la gestion de fortune en Suisse

08.3117 ***n*** Mo.
Groupe S. Lutte contre la fraude fiscale. Accroître les effectifs de l'Administration fédérale des contributions

08.3118 ***n*** Mo.
Groupe S. La soustraction fiscale n'est pas un délit bénin!

08.3119 ***n*** Mo.
Groupe S. Renforcer les compétences du comité de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU

08.3120 ***n*** Mo.
Groupe S. Forum mondial de l'OCDE sur la fiscalité. Adhésion de la Suisse

08.3121 ***n*** Ip.
Groupe S. Banque Julius Bär, les îles Caïmans et le délateur Rudolf Elmer

08.3145 ***n*** Mo.
Groupe S. CFF. Emplois qualifiés dans toutes les régions

08.3191 ***n*** Po.
Groupe S. Marchés financiers. Renforcer la surveillance

08.3244 ***n*** Po.
Groupe S. Entraide judiciaire et entraide administrative en matière fiscale. Egalité de traitement

08.3278 ***n*** Mo.
Groupe S. Interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires

•x **08.3293** ***n*** Ip.
Groupe S. Développement de la recherche sur l'agriculture écologique et exploitation des résultats

•N **08.3311** ***n*** Mo.
Groupe S. Sécurité alimentaire et institutions de Bretton Woods

08.3312 ***n*** Mo.
Groupe S. Harmonisation des standards de naturalisation

08.3327 ***n*** Mo.
Groupe S. Non aux agrocarburants issus de denrées alimentaires

•x* **08.3467** ***n*** Ip.u.
Groupe S. Crise de l'armée. Des réformes en profondeur s'imposent

•x* **08.3471** ***n*** Ip.u.
Groupe S. Stop aux abus dans le prix de l'électricité

* **08.3573** ***n*** Mo.
Groupe S. Programme d'investissement en matière d'énergie

* **08.3667** ***n*** Mo.
Groupe S. Séparer les activitésd'investissement des activités de crédit ou de dépot
Voir objet 08.3636 Po. Fetz

* **08.3700** ***n*** Mo.
Groupe S. Crise financière. Reduire les taux des prêts hypothécaires

* **08.3701** ***n*** Mo.
Groupe S. Crise financière. Protéger les petits propriétaires et les locataires de leur logement

* **08.3734** ***n*** Mo.
Groupe S. Plans sociaux obligatoires pour les victimes de la crise économique

05.3013 ***n*** Mo.
Groupe V. Abrogation de l'article antiraciste

05.3403 ***n*** Mo.
Groupe V. Pour une réorientation de la politique extérieure

05.3606 ***n*** Mo.
Groupe V. CNA. Nouvelle composition et réduction de l'effectif du conseil d'administration

05.3781 ***n*** Po.
Groupe V. Assurances sociales. Concept de financement jusqu'en 2025

05.3782 ***n*** Mo.
Groupe V. Elaboration d'un plan de désendettement

05.3897 ***n*** Mo.
Groupe V. Assurance-chômage. Eviter une débâcle financière

06.3218 ***n*** Mo.
Groupe V. Statistique des assurances sociales. Collecter et publier les données par nationalité

•x **06.3432** ***n*** Ip.
Groupe V. Optimiser la sécurité après le récent conflit au Proche-Orient

•x **06.3490** ***n*** Ip.
Groupe V. La liberté de réunion des citoyens suisses est-elle menacée?

•x **06.3562** ***n*** Ip.
Groupe V. Fondations patronales de prévoyance. Les employeurs devront-ils passer à la caisse?

06.3642 ***n*** Ip.
Groupe V. Pas de discrimination des utilisateurs autochtones de véhicules diesel

06.3643 ***n*** Ip.
Groupe V. Pression de l'UE sur le système fiscal

06.3669 ***n*** Mo.
Groupe V. Engager une 6e révision afin de remédier au déficit structurel de l'AI

06.3670 ***n*** Po.
Groupe V. Etablir la transparence dans l'attribution de mandats à des experts externes

06.3671 ***n*** Ip.
Groupe V. AVS. Versement de prestations complémentaires à des personnes habitant à l'étranger?

06.3709 ***n*** Mo.
Groupe V. Réduire au niveau de l'aide d'urgence les prestations sociales allouées aux étrangers passibles d'une peine

06.3753 ***n*** Mo.
Groupe V. Programme d'allègement budgétaire 2007/2008

06.3860 ***n*** Ip.
Groupe V. Transparence dans la compensation des versements de cohésion

07.3179 ***n*** Mo.
Groupe V. Construction de nouvelles centrales nucléaires. Mise en oeuvre accélérée des lois en vigueur

07.3180 ***n*** Mo.
Groupe V. Stockage définitif. Démarrage rapide des travaux préparatoires

07.3181 ***n*** Ip.
Groupe V. Stratégie du propriétaire de RUAG. Questions en suspens

07.3183 ***n*** Mo.
Groupe V. Référendum obligatoire pour la poursuite de la libre circulation des personnes

07.3185 ***n*** Mo.
Groupe V. Assurance-chômage. Extension de la durée de cotisation minimale

07.3305 ***n*** Ip.
Groupe V. Débâcle de la NLFA. Le raccordement sud soulève des questions

07.3306 ***n*** Ip.
Groupe V. Débâcle de la NLFA. Les coûts déraillent

07.3407 ***n*** Mo.
Groupe V. Les règlements et les directives de l'UE contraires au droit national ne doivent pas être appliqués directement

•x **07.3408** ***n*** Mo.
Groupe V. Fin de la participation suisse à l'opération de l'OTAN en Afghanistan

07.3487 ***n*** Mo.
Groupe V. Conclure une nouvelle convention avec l'Italie sur la prise en charge du trafic

07.3488 ***n*** Mo.
Groupe V. Tunnel du Ceneri. Interrompre les travaux jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention avec l'Italie

07.3489 ***n*** Mo.
Groupe V. Raccordements sud à la NLFA. Elaborer un projet d'ensemble soumis au référendum

07.3490 ***n*** Ip.
Groupe V. Impact économique du Fonds national suisse

07.3572 ***n*** Ip.
Groupe V. Débat urgent sur les conséquences du relèvement de la RPLP

07.3587 ***n*** Mo.
Groupe V. Les redevances de la SSR doivent être baissées de 20 pour cent

07.3690 ***n*** Po.
Groupe V. Soins médicaux. Coûts engendrés par les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire, les personnes à protéger et les personnes séjournant illégalement en Suisse

07.3693 ***n*** Mo.
Groupe V. Rapport annuel sur l'extrémisme islamique en Suisse

07.3780 ***n*** Ip.
Groupe V. Divergences en matière de fiscalité entre la Suisse et l'UE. Etat des lieux

07.3781 ***n*** Ip.
Groupe V. Développement des devoirs contenant des responsabilités plutôt que réduction des droits de citoyen

08.3080 ***n*** Po.
Groupe V. CFF Cargo. Accroître la rentabilité de l'entreprise

08.3081 ***n*** Mo.
Groupe V. Renforcer la capacité concurrentielle des entreprises suisses

08.3084 ***n*** Mo.
Groupe V. CFF. Renouvellement immédiat du conseil d'administration et nomination de membres compétents

08.3093 ***n*** Mo.
Groupe V. Disparition d'armes d'ordonnance. Plan de mesures et rapport

08.3094 ***n*** Mo.
Groupe V. Expulsion des étrangers qui refusent de s'intégrer

08.3095 ***n*** Mo.
Groupe V. Durcissement des dispositions réprimant les violations du secret bancaire

08.3096 ***n*** Mo.
Groupe V. Déclaration de l'UE sur la souveraineté de la Suisse avant le traitement de la libre circulation des personnes au second conseil

08.3103 ***n*** Mo.
Groupe V. Le Ministère public de la Confédération, facteur de risque

08.3168 ***n*** Mo.
Groupe V. Sanctionner les mauvais payeurs

08.3251 ***n*** Ip.
Groupe V. Politique étrangère suisse sur la mauvaise voie

08.3350 ***n*** Mo.
Groupe V. Réduire la TVA pour augmenter la mobilité et la croissance économique

08.3351 ***n*** Mo.
Groupe V. Halte aux charges fiscales excessives qui freinent la mobilité dans le pays

08.3352 ***n*** Mo.
Groupe V. Cesser de prélever le centime climatique sur les carburants

08.3353 ***n*** Ip.
Groupe V. Jusqu'où ira-t-on dans les admissions en masse de requérants d'asile érythréens?

08.3354 ***n*** Ip.
Groupe V. Ruée vers les passeports. Que fait le Conseil fédéral?

08.3355 ***n*** Mo.
Groupe V. Conventions-type de double imposition avec l'OCDE

08.3380 ***n*** Mo.
Groupe V. Supprimer la taxe CO2 ou renoncer aux nouvelles étapes d'augmentation

•x* **08.3468** ***n*** Ip.u.
Groupe V. Résolution des nombreux dysfonctionnements dans l'armée suisse

•x* **08.3470** ***n*** Ip.u.
Groupe V. Augmentation des prix de l'électricité. Mesures pour alléger les charges des particuliers et des entreprises

* **08.3520** ***n*** Mo.
Groupe V. Marché de l'électricité. Retour à l'ancien régime

* **08.3527** ***n*** Mo.
Groupe V. Suspendre le supplément perçu pour la rétribution du courant injecté (taxe écologique)

* **08.3528** ***n*** Mo.
Groupe V. Suspendre l'entrée en vigueur de la LApEl

* **08.3542** ***n*** Mo.
Groupe V. Nécessité de remédier aux nombreux dysfonctionnements au sein de l'armée suisse

* **08.3629** ***n*** Mo.
Groupe V. Pas d'indemnités de départ pour le personnel de la Confédération

* **08.3630** ***n*** Ip.
Groupe V. Laxisme dans la pratique en matière d'asile

* **08.3631** ***n*** Ip.
Groupe V. Halte à la sape de la démocratie directe

* **08.3632** ***n*** Mo.
Groupe V. Naturalisation de familles entières

* **08.3647** ***n*** Mo.
Groupe V. Lutte contre la corruption. Interdire le pantouflage

* **08.3648** ***n*** Mo.
Groupe V. Impôts déguisés. Ça suffit!

* **08.3649** ***n*** Mo.
Groupe V. Prévenir les risques démesurés pour l'économie suisse

Interventions des commissions

* **08.3747** ***n*** Mo.
CdF-CN. "État des lieux concernant les constructions protégées et les abris de protection de la population": mise en oeuvre du rapport

08.3241 ***n*** Po.
CPE-CN. Politique énergétique extérieure de la Suisse

06.3011 ***n*** Po.
CPE-CN (06.2001). Pour des pratiques et des règles commerciales humaines

07.3002 ***n*** Po.
CPE-CN (06.2020). Augmentation de l'aide au développement

05.3716 ***n*** Po.
CSEC-CN. Ordonnance sur les titres attribués par les hautes écoles spécialisées

* **08.3449** ***n*** Mo.
CSEC-CN. Incitation financière

* **08.3448** ***n*** Mo.
CSEC-CN (07.043). Sécurité sociale pour les professions avec changements de place fréquents ou engagements de durée limitée

05.3474 ***n*** Po.
CSSS-CN. Stratégie globale pour la fondation Promotion Santé Suisse

04.3625 ***n*** Po.
CSSS-CN (04.2002). Intégration et autonomie des personnes atteintes d'un handicap

07.3561 ***n*** Po.
CSSS-CN (06.2009). Revalorisation de la médecine de famille

•x **08.3235** ***n*** Po.
CSSS-CN (07.3276). Rentes de veuves et de veufs

•x* **08.3446** ***n*** Po.
CPS-CN. Nomination du chef de l'armée. Evaluation de la procédure

* **08.3447** ***n*** Po.
CPS-CN. Sélection des cadres. Rapport

06.3416 ***n*** Po.
CTT-CN (05.086). Favoriser le développement de bogies à écartement variable

Interventions des députés

07.3144 ***n*** Ip.
Abate. Génocide des Assyro-Chaldéens

* **08.3602** ***n*** Mo.
Abate. Tunnel autoroutier du Saint-Gothard. Second tube à voie unique
Voir objet 08.3594 Mo. Marty Dick

•x **08.3349** ***n*** Mo.
Aebi. Durcissement des dispositions réprimant l'abandon des déchets sur la voie publique

•x **06.3606** ***n*** Ip.
Aeschbacher. Tourisme du suicide. N'y a-t-il aucune nécessité de légiférer au niveau fédéral?

06.3878 ***n*** Ip.
Aeschbacher. Conséquences du rejet de l'accord Suisse-Allemagne concernant l'aéroport de Zurich

07.3578 ***n*** Mo.
Aeschbacher. Fonds pour l'assainissement des dettes et la prévention de l'endettement

07.3580 ***n*** Ip.
Aeschbacher. Réduction de la dette de l'Etat

08.3226 ***n*** Ip.
Aeschbacher. Interventions dans des réserves naturelles. Prise en compte d'études

08.3300 ***n*** Mo.
Aeschbacher. Punir l'incitation et l'assistance au suicide

•N **08.3432** ***n*** Mo.
Aeschbacher. Pas de commerce de produits issus des phoques massacrés au Canada

08.3433 ***n*** Mo.
Aeschbacher. Coûts des moyens de transport. Information de la population

08.3442 ***n*** Ip.
Aeschbacher. Euro 2008. Les bénéfices à l'UEFA et les charges à l'Etat?

04.3459 ***n*** Mo.
Allemann. Endiguer l'essor des tout-terrains de loisirs

05.3447 ***n*** Mo.
Allemann. Transports publics. Equiper les autobus de filtres à particules

05.3448 ***n*** Mo.
Allemann. Véhicules diesels. Inciter les propriétaires à faire installer un filtre à particules

05.3664 ***n*** Mo.
Allemann. Mesures anti-crues. Dégager et réaménager les cours d'eau

•x **06.3412** ***n*** Mo.
Allemann. Promotion internationale de la paix. Elargissement du mandat de la commission PSO

06.3435 ***n*** Mo.
Allemann. Cesser toute collaboration militaire et tout commerce d'armes avec le Proche-Orient

06.3591 ***n*** Mo.
Allemann. Convention de l'ONU sur la responsabilité des entreprises

06.3592 ***n*** Po.
Allemann. Mise en oeuvre de l'Agenda pour le travail décent

06.3850 ***n*** Mo.
Allemann. Appliquer les conventions de l'OIT aux marchés publics

07.3100 ***n*** Mo.
Allemann. Interdiction de pratiquer le ski héliporté

07.3128 ***n*** Mo.
Allemann. Utilisation d'engrais chimiques sur les pistes de ski. Réglementation législative

07.3129 ***n*** Po.
Allemann. Utilisation de canons à neige dans les stations de sports d'hiver. Analyse coûts-utilité

07.3130 ***n*** Po.
Allemann. Label pour les stations de sports d'hiver respectueuses du climat et neutres en CO2

07.3155 ***n*** Mo.
Allemann. Bruit du trafic aérien civil et militaire. Egalité de traitement

07.3888 ***n*** Mo.
Allemann. Ratification du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et mise en oeuvre de l'instrument Thalmann

07.3889 ***n*** Mo.
Allemann. Tir obligatoire avec l'arme en prêt

07.3892 ***n*** Mo.
Allemann. Prévenir le vol de munitions

08.3070 ***n*** Mo.
Allemann. Service de garde avec l'arme chargée

08.3179 ***n*** Mo.
Allemann. Entreprises de sécurité et entreprises militaires privées ayant leur siège en Suisse. Système d'autorisation

08.3313 ***n*** Po.
Allemann. Stratégie pour une politique active des transports en Europe

08.3382 ***n*** Mo.
Allemann. Trafic d'armes. Combler les lacunes de la loi

08.3383 ***n*** Po.
Allemann. Hausse des prix de l'huile de chauffage. Mesures visant à réduire les charges des locataires

* **08.3580** ***n*** Po.
Allemann. Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Augmenter les montants fixés pour les loyers

* **08.3586** ***n*** Ip.
Allemann. Commercialisation d'informations internes par des personnes ayant quitté l'Administration fédérale

•x **07.3813** ***n*** Mo.
Amacker. Mandat de prestations du Centre suisse d'information toxicologique

* **08.3451** ***n*** Ip.
Amacker. Destruction de cultures transgéniques expérimentales. Quelle action s'impose?

05.3387 ***n*** Po.
Amherd. Rentes et indemnités versées au titre des assurances sociales. Hiérarchie des prestations

06.3165 ***n*** Mo.
Amherd. Passeport suisse

06.3493 ***n*** Mo.
Amherd. Statistique du tourisme

06.3494 ***n*** Mo.
Amherd. Libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Exiger les données relatives aux qualifications professionnelles des travailleurs étrangers

06.3495 ***n*** Mo.
Amherd. Libre circulation des personnes. Distorsions de la concurrence par le biais des allocations de détachement

07.3040 ***n*** Po.
Amherd. Nouvelle organisation de la sûreté intérieure et renforcement des corps de police

07.3450 ***n*** Ip.
Amherd. Réduction du bruit émis par les chemins de fer

07.3874 ***n*** Mo.
Amherd. Prix Jeunesse

07.3875 ***n*** Mo.
Amherd. Distribution de vidéos à contenu violent, sexuel ou pornographique

08.3008 ***n*** Mo.
Amherd. Interdire les camions dangereux sur les routes de montagne

08.3009 ***n*** Mo.
Amherd. Aménager des voies pour le freinage d'urgence

08.3090 ***n*** Mo.
Amherd. Consolider la garantie des droits acquis pour les bâtiments ayant reçu un permis de construire valable

08.3158 ***n*** Po.
Amherd. Prélèvement d'organes. Régimes du refus

•x **08.3377** ***n*** Po.
Amherd. Evaluation du droit pénal des mineurs

* **08.3618** ***n*** Mo.
Amherd. Protection de la jeunesse. Création d'un centre de compétences national pour les médias électroniques

05.3345 ***n*** Mo.
Amstutz. Protection civile. Renoncer au contrôle comptable des cantons

•N **07.3586** ***n*** Mo.
Amstutz. Assurer la disponibilité des Forces aériennes

07.3600 ***n*** Ip.
Amstutz. Baisse des prix des médicaments. Diffusion de fausses informations par le Surveillant des prix

•x **08.3028** ***n*** Mo.
Amstutz. Reconstitution de formations d'alarme pour les aéroports et pour Berne, la ville fédérale

08.3029 ***n*** Ip.
Amstutz. Politique de transfert du trafic. Le transit international augmente-t-il?

•x **08.3264** ***n*** Mo.
Amstutz. Véhicules utilitaires. Assurer la sécurité des investissements en clarifiant les règles de déclassement

* **08.3512** ***n*** Mo.
Amstutz. Halte aux excès bureaucratiques dans le secteur de la restauration

07.3437 ***n*** Ip.
Aubert. Renforcement de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés

07.3788 ***n*** Mo.
Aubert. Investir dans le projet "Via Sicura"

07.3822 ***n*** Ip.
Aubert. Master en sciences infirmières

•x **08.3328** ***n*** Mo.
Aubert. Amiante. Expertise ciblée des bâtiments avant le changement de propriétaire

•x **08.3329** ***n*** Mo.
Aubert. Amiante. Obligation ponctuelle d'enquête ciblée avant des travaux d'entretien ou de réfection

* **08.3481** ***n*** Ip.
Aubert. Assurances sociales. Jouer à l'avenir une génération contre l'autre

06.3802 ***n*** Mo.
Baader Caspar. Supprimer l'obligation d'acquitter une cotisation AVS sur les prestations des fonds de bienfaisance

07.3221 ***n*** Mo.
Baader Caspar. Allègements fiscaux pour les véhicules propulsés à l'aide de technologies respectueuses de l'environnement

07.3222 ***n*** Mo.
Baader Caspar. Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales en cas d'insolvabilité

•N **05.3315** ***n*** Mo.
(Banga) Widmer. Perspectives des militaires de carrière et des militaires contractuels

06.3756 ***n*** Mo.
(Banga) Nordmann. Taxe d'élimination anticipée sur les bouteilles de boissons en PET

07.3390 ***n*** Ip.
(Banga) Fehr Hans-Jürg. Concurrence entre places économiques

07.3606 ***n*** Ip.
(Banga) Fehr Mario. Coopération avec la Chine. Incidences sociales, écologiques et en matière de droits de l'homme

•x **07.3614** ***n*** Ip.
(Banga) Widmer. Utilisation du Hawk comme avion d'entraînement et intercepteur léger

07.3825 ***n*** Mo.
Bänziger. Action de ramassage des armes

•x **08.3256** ***n*** Ip.
Bänziger. Ordonnance concernant les vols de nuit pendant le Championnat d'Europe de football 2008

06.3806 ***n*** Mo.
Barthassat. Plaques minéralogiques pour les taxis

07.3383 ***n*** Mo.
Barthassat. Inscrire la mention de donneur d'organes sur les documents officiels

07.3541 ***n*** Mo.
Barthassat. Pour un médiateur suisse

07.3782 ***n*** Mo.
Barthassat. Permis de séjour pour les étrangers titulaires d'un diplôme universitaire suisse

08.3087 ***n*** Mo.
Barthassat. Dispositif de protection contre la noyade pour les piscines privées

* **08.3616** ***n*** Mo.
Barthassat. Accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal

•x **04.3768** ***n*** Mo.
Baumann J. Alexander. Armée XXI. Procéder à une analyse exhaustive des dysfonctionnements

05.3460 ***n*** Po.
Baumann J. Alexander. Politique de sécurité. Rapport intermédiaire

•x **05.3874** ***n*** Mo.
Baumann J. Alexander. Modification du système d'instruction de l'armée

•x **06.3618** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Contrôles vétérinaires aux frontières pour empêcher l'importation de viande avariée

•x **06.3619** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Scandale affectant les fondations du docteur Rau, collectionneur d'art

•x **06.3620** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Travaux d'état-major effectués par des officiers suisses dans des troupes de l'OTAN en Afghanistan. Atteinte à la neutralité

06.3621 ***n*** Po.
Baumann J. Alexander. Entraide pénale. Surveillance effective de l'Office fédéral de la justice sur le Ministère public de la Confédération?

•x **06.3622** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Ministère public de la Confédération. Voyage à Moscou

•x **06.3623** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Entraide judiciaire accordée à la Russie et politique extérieure en matière de droits de l'homme

06.3723 ***n*** Mo.
Baumann J. Alexander. Non aux radars camouflés

07.3250 ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Ministère public de la Confédération en Russie. Un voyage qui va trop loin?

•x **07.3251** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Conclusions de l'exercice Aeroporto 05

07.3252 ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Demandes d'entraidejudiciaire. Procédures pénales parallèles problématiques

07.3253 ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Personnel du Ministère public de la Confédération travaillant pour des Etats étrangers

07.3254 ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Coût des demandes d'entraide judiciaire

07.3255 ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Obligation de diffuser imposée aux exploitants de réseaux câblés

07.3256 ***n*** Mo.
Baumann J. Alexander. Les personnes atteintes de troubles psychiques doivent être privées du droit de conduire

07.3532 ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Entraide judiciaire en matière pénale et blocage de fonds. Pratique du Ministère public de la Confédération

07.3533 ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Procédure en matière pénale et blocage de fonds. Pratique du Ministère public de la Confédération

07.3712 ***n*** Mo.
Baumann J. Alexander. Abrogation de l'article 16 LAS

07.3713 ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Direction de l'armée déconnectée de la réalité

•x **07.3794** ***n*** Po.
Baumann J. Alexander. Retrait immédiat des troupes de la Swisscoy du Kosovo

•x **07.3906** ***n*** Mo.
Baumann J. Alexander. Réinstaurer le principe d'ordre dans l'armée

•x **07.3907** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. La Suisse est-elle une zone d'opérations des forces armées des Etats-Unis?

07.3913 ***n*** Mo.
Baumann J. Alexander. Le Service de renseignement stratégique outrepasse-t-il ses compétences?

08.3216 ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Interrogations concernant l'achat d'hélicoptères

08.3217 ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Encore des interrogations concernant l'achat d'hélicoptères

•x **08.3219** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Organes dirigeants de l'armée. Politique du personnel anarchique

•x **08.3227** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Postes à la tête de l'armée. Veut-on barrer l'accès aux militaires de milice?

•x **08.3435** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Mises au concours des postes de cadres au DDPS. Application rigoureuse de la loi

•x **08.3436** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Pourquoi la moitié du personnel militaire professionnel a-t-elle besoin de suivre des traitements?

•x **08.3440** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. DDPS et protection de la population

* **08.3713** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Sécurité dans les aéroports lors de situations extraordinaires

* **08.3721** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. Hélicoptères d'EADS. Incapacité ou corruption?

* **08.3722** ***n*** Ip.
Baumann J. Alexander. L'écureuil, la martre et la Fée Electricité

* **08.3741** ***n*** Mo.
Baumann J. Alexander. Certification obligatoire contraire au droit dans une ordonnance liée à l'OLTVA

05.3105 ***n*** Mo.
Bäumle. Reprise de Swiss par Lufthansa. Opportunité de conclure un nouvel accord international

05.3382 ***n*** Mo.
Bäumle. Véhicules diesels. Renforcer les normes antipollution

08.3165 ***n*** Ip.
Bäumle. Réduction du bruit et de la pollution. Homologation des avions Ecolight

•x **08.3215** ***n*** Ip.
Bäumle. Procédure PSIA

08.3233 ***n*** Po.
Bäumle. Principes régissant la procédure PSIA

05.3188 ***n*** Po.
(Beck) Brunschwig Graf. Enseignement des langues dans la formation professionnelle

06.3607 ***n*** Mo.
(Beck) Brunschwig Graf. Efficience des douanes et fin des entraves au commerce à l'exportation

05.3063 ***n*** Mo.
Berberat. Transformation de la H20 en route nationale

06.3054 ***n*** Po.
Berberat. Tests privés et payants pour la sélection des apprentis

06.3372 ***n*** Mo.
Berberat. Utilisation de l'avertisseur à deux sons alternés par les véhicules prioritaires. Une limitation nocturne s'impose

•x **06.3488** ***n*** Ip.
Berberat. Contrôles relatifs aux travailleurs détachés. Coopération avec les pays de l'Union européenne

06.3652 ***n*** Ip.
Berberat. Formés en Suisse, les doctorants étrangers priés d'aller voir ailleurs

06.3681 ***n*** Ip.
Berberat. Retard dans les procédures d'extension des conventions collectives de travail

06.3710 ***n*** Mo.
Berberat. Création d'un Office fédéral du travail

07.3053 ***n*** Ip.
Berberat. Effectif minimum pour les hautes écoles spécialisées

07.3140 ***n*** Ip.
Berberat. L'aide aux chômeurs en fin de droit doit-elle être exceptionnelle?

07.3336 ***n*** Ip.
Berberat. Fonds Duvalier. Combler les lacunes du droit suisse

07.3357 ***n*** Mo.
Berberat. Politique fédérale de la consommation

07.3399 ***n*** Ip.
Berberat. A quand un brevet de pilote de ligne pour conduire des minibus scolaires?

07.3508 ***n*** Ip.
Berberat. Accord sur la libre circulation des personnes

07.3565 ***n*** Ip.
Berberat. Ordonnance concernant la détermination des zones économiques en redéploiement

07.3666 ***n*** Ip.
Berberat. Renforcement du "Swiss made" en matière horlogère

08.3136 ***n*** Mo.
Berberat. Acquisition par le personnel médical et paramédical de compétences professionnelles en assistance au suicide
Voir objet 08.3186 Mo. Recordon

08.3372 ***n*** Ip.
Berberat. Encourager le système de chèque-emploi

08.3421 ***n*** Mo.
Berberat. Statistique de l'emploi et des salaires en collaboration avec la Centrale suisse de compensation

07.3115 ***n*** Mo.
(Bernhardsgrütter) Girod. Interdiction de pratiquer le ski héliporté à partir de 2020

07.3642 ***n*** Mo.
(Bernhardsgrütter) Teuscher. Manifestations aériennes en Suisse. Décréter un moratoire pour préserver le climat

04.3763 ***n*** Mo.
Bigger. Exonérer la production agricole de base de la RPLP

04.3766 ***n*** Mo.
Bigger. Véhicules effectuant moins de 10 000 kilomètres par an. Remplacer le contrôle annuel par un contrôle quadriennal

05.3676 ***n*** Mo.
Bigger. Préserver les terres cultivables

07.3319 ***n*** Mo.
Bigger. Abattoirs régionaux. Abrogation de dispositions inutiles

08.3429 ***n*** Mo.
Bigger. Utilisation du phosphore des os comme engrais

06.3382 ***n*** Mo.
Binder. Institut fédéral de recherches WSL. Menaces pesant sur la recherche forestière

07.3243 ***n*** Ip.
Binder. Concurrence et libre choix dans le commerce alimentaire

08.3420 ***n*** Mo.
Binder. Economie forestière et RPT

* **08.3529** ***n*** Mo.
Bischof. Renforcement de la protection des déposants

05.3439 ***n*** Mo.
Borer. Accords compensatoires conclus dans le domaine de l'armement. Faire la lumière sur les participations industrielles indirectes

•x **05.3440** ***n*** Mo.
Borer. Maintenir en service l'escadre de surveillance

05.3645 ***n*** Po.
Borer. Soumettre les achats d'armement à la loi fédérale sur les marchés publics

06.3602 ***n*** Mo.
Borer. Gestion du matériel de l'armée suisse

07.3112 ***n*** Mo.
Borer. Approches par le nord vers l'aéroport de Zurich. Pourparlers avec l'Allemagne

07.3748 ***n*** Mo.
Borer. Bâle-Weil et Chiasso-Brogeda. Supprimer les bouchons de camions sur l'autoroute

07.3894 ***n*** Mo.
Borer. Prévention de la violence chez les jeunes

•x **07.3895** ***n*** Ip.
Borer. Forces aériennes. Confusion au DDPS

08.3418 ***n*** Po.
Borer. Remplacement de l'avion du Conseil fédéral

* **08.3656** ***n*** Mo.
Borer. LAMal. Lutte contre la désolidarisation au moyen de primes dépendant de l'âge et de rabais basés sur les risques

05.3369 ***n*** Mo.
Bortoluzzi. Supprimer le Centre d'évaluation des choix technologiques

05.3896 ***n*** Mo.
Bortoluzzi. Personnes âgées au volant. Reconduction de leur permis de conduire

07.3444 ***n*** Po.
Bortoluzzi. Nouveau régime de financement des soins

07.3677 ***n*** Mo.
Bortoluzzi. Révision extraordinaire des rentes de l'assurance-invalidité

07.3839 ***n*** Mo.
Bortoluzzi. Restriction du pouvoir de cognition dans les procédures LAA

08.3164 ***n*** Mo.
Bortoluzzi. Consommation excessive d'alcool ou de drogue. Responsabilité personnelle

* **08.3730** ***n*** Ip.
Bortoluzzi. Mise en oeuvre de l'Org-OMP

07.3789 ***n*** Ip.
Bourgeois. Mise en application de l'article 182 de la loi sur l'agriculture

08.3082 ***n*** Ip.
Bourgeois. Application de la loi sur l'imposition des huiles minérales

•x **08.3348** ***n*** Mo.
Bourgeois. Politique coordonnée au sein des espaces ruraux

•x **06.3518** ***n*** Ip.
Bruderer. Qualité des expertises médicales dans l'assurance-invalidité

•x **06.3520** ***n*** Ip.
Bruderer. Lisibilité de la documentation de vote notamment pour les personnes handicapées de la vue

06.3820 ***n*** Mo.
Bruderer. Ratification de la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées

07.3247 ***n*** Mo.
Bruderer. Caisses d'assurance-maladie. Protection des données

07.3513 ***n*** Po.
Bruderer. Création de nouveaux profils professionnels et de places d'apprentissage dans les secteurs de croissance

07.3636 ***n*** Ip.
Bruderer. Education à la citoyenneté. Un engagement permanent

•x **08.3392** ***n*** Ip.
Bruderer. Promotion du bien-être des animaux dans le cadre du système des paiements directs

•x **08.3400** ***n*** Ip.
Bruderer. Accès des seniors aux technologies de l'information et de la communication

* **08.3704** ***n*** Ip.
Bruderer. Industrie de la fourrure. Transparence et déclaration

* **08.3708** ***n*** Po.
Bruderer. Amélioration du bien-être des animaux par les paiements directs

07.3621 ***n*** Po.
(Brun) Amherd. Transports publics en comparaison internationale

•x **07.3404** ***n*** Ip.
Brunner. Disposition des jeunes hommes naturalisés à l'égard du service militaire

06.3677 ***n*** Ip.
Büchler. Véhicules de la catégorie de norme Euro 3. Redevance plus élevée

07.3509 ***n*** Mo.
Büchler. Sécurité juridique pour les fournisseurs de prestations sur Internet

07.3510 ***n*** Mo.
Büchler. Cybercriminalité. Combler les lacunes du droit pénal

07.3689 ***n*** Mo.
Büchler. Cybercriminalité

07.3750 ***n*** Mo.
Büchler. Cybercriminalité. Davantage de spécialistes auprès des autorités d'enquête de la Confédération

07.3751 ***n*** Mo.
Büchler. Lutte contre le terrorisme

05.3560 ***n*** Mo.
Bugnon. Accords du GATT/OMC et développement durable

•N **05.3833** ***n*** Mo.
Bugnon. Armée de milice. En finir avec les interventions subsidiaires de longue durée

06.3230 ***n*** Mo.
Bugnon. Troisième voie de chemin de fer entre Lausanne et Genève

07.3188 ***n*** Mo.
Bugnon. Troisième voie CFF entre Renens et Allaman dans le projet ZEB

04.3216 ***n*** Mo.
(Burkhalter) Engelberger. Lutte contre le terrorisme. Mesures préventives

05.3773 ***n*** Mo.
(Burkhalter) Fluri. Banque de données centralisée répertoriant les personnes en détention

05.3774 ***n*** Po.
(Burkhalter) Fluri. Evaluation et promotion des mesures en faveur de l'intégration des étrangers

06.3245 ***n*** Po.
(Burkhalter) Bourgeois. Réforme du gouvernement. Recomposition des départements en fonction des priorités du pays à long terme

06.3653 ***n*** Po.
(Burkhalter) Bourgeois. Réforme du gouvernement. Rôle de la présidence du Conseil fédéral

•N **07.3597** ***n*** Mo.
(Burkhalter) Brunschwig Graf. Pool de transport en faveur des engagements civils et militaires à l'étranger

07.3637 ***n*** Ip.
Carobbio Guscetti. Politique des visas. Transparence et respect de l'Etat de droit

07.3837 ***n*** Ip.
Carobbio Guscetti. Parois antibruit sur l'A13

08.3282 ***n*** Ip.
Carobbio Guscetti. Lutter efficacement contre la malnutrition chez les enfants de moins de trois ans

* **08.3733** ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Examens préventifs et tests de dépistage précoce pour tous

07.3389 ***n*** Ip.
Cassis. Financement de la formation postgrade des médecins

* **08.3742** ***n*** Mo.
Cassis. Evaluation scientifique du nouveau financement hospitalier

04.3324 ***n*** Po.
Cathomas. Préparer des moyens extraordinaires pour des situations extraordinaires

05.3114 ***n*** Mo.
Cathomas. Loi-cadre pour le tourisme

07.3137 ***n*** Mo.
Cathomas. Loi sur la protection et l'utilisation des eaux

07.3625 ***n*** Mo.
Cathomas. Lutte contre les risques naturels

08.3204 ***n*** Po.
Cathomas. Remplacement de la redevance hydraulique annuelle par une indemnité pour l'utilisation des ressources hydrauliques

* **08.3619** ***n*** Ip.
Cathomas. Encouragement de la presse romanche

* **08.3661** ***n*** Ip.
Cathomas. Bénévolat et sécurité financière au-delà d'un certain âge

08.3175 ***n*** Ip.
Caviezel. Dépenses engendrées par les grands carnassiers

* **08.3496** ***n*** Ip.
Caviezel. Aménagement du territoire. Stratégie de la Confédération

07.3173 ***n*** Mo.
Chevrier. Plus d'efficacité énergétique grâce à la réduction de la consommation d'eau chaude

07.3174 ***n*** Mo.
Chevrier. Aide à l'assainissement thermique du parc immobilier suisse

08.3085 ***n*** Ip.
Chevrier. Travailleurs détachés. Il faut agir!

•x **08.3406** ***n*** Ip.
Chevrier. Loetschberg. Qu'entend faire le Conseil fédéral?

* **08.3688** ***n*** Mo.
Chevrier. Des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique grâce au nucléaire

06.3583 ***n*** Po.
Daguet. Travail décent. Surveillance

08.3159 ***n*** Mo.
Daguet. Bons de formation et crédits-temps pour promouvoir l'intégration linguistique des migrants

* **08.3740** ***n*** Ip.
Daguet. Tarifs différenciés des CFF. Les pendulaires pénalisés

05.3442 ***n*** Mo.
Darbellay. Poursuivre d'office les violences physiques commises en bande

05.3894 ***n*** Po.
Darbellay. Monitoring pendant le moratoire sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés

06.3675 ***n*** Ip.
Darbellay. Port de la burka

06.3711 ***n*** Ip.
Darbellay. Non à la hausse des prix des billets CFF

06.3855 ***n*** Ip.
Darbellay. Projet touristique à Andermatt. Dérogation à la lex Koller

06.3874 ***n*** Mo.
Darbellay. Assouplissement urgent de la lex Koller

07.3710 ***n*** Mo.
Darbellay. Exécution des peines. Faire mieux pour moins cher

08.3229 ***n*** Mo.
Darbellay. Assouplissement de la Lex Koller. Reventes d'étrangers à des suisses

08.3230 ***n*** Mo.
Darbellay. Assouplissement de la Lex Koller. Exclusion des reventes

* **08.3735** ***n*** Ip.
Darbellay. Extension du champ d'application de la CCT. Interprétation de la règle relative à la majorité des employeurs

07.3546 ***n*** Mo.
de Buman. Stop au démantèlement de la protection des biens culturels

08.3250 ***n*** Mo.
de Buman. Adaptation de l'impôt sur les huiles minérales concernant le diesel

08.3438 ***n*** Mo.
de Buman. Plus de sacs plastiques non réutilisables et non recyclés

* **08.3509** ***n*** Mo.
de Buman. Favoriser une authentique concurrence économique à l'intérieur du pays

* **08.3535** ***n*** Ip.
de Buman. L'OFCOM peut-il interdire aux radios locales de signaler les radars?

* **08.3720** ***n*** Mo.
de Buman. Indemnisation des prestations particulières fournies par les propriétaires de monuments historiques

05.3292 ***n*** Po.
Donzé. Etude "Bénéfice économique de la famille"

07.3562 ***n*** Mo.
Donzé. Pas de saisie sur salaire en cas d'insolvabilité

07.3563 ***n*** Mo.
Donzé. Imposer l'obtention du permis de conduire définitif pour la conclusion de contrats de leasing

•x **08.3255** ***n*** Ip.
Donzé. Protection des chrétiens persécutés

•x **08.3265** ***n*** Ip.
Donzé. Protection des enfants et des adolescents contre la violence dans les médias d'après le modèle à succès néerlandais

08.3408 ***n*** Mo.
Donzé. Prix des cigarettes. Interdire les mesures promotionnelles

08.3409 ***n*** Mo.
Donzé. Redistribution des moyens alloués à la prévention sanitaire

* **08.3473** ***n*** Ip.
Donzé. Beuveries collectives "Botellon". Stratégie de la Confédération

06.3116 ***n*** Mo.
(Dormond Béguelin) Schenker Silvia. Prise en considération des frais de chauffage effectifs pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI

07.3412 ***n*** Mo.
(Dormond Béguelin) Steiert. Soumettre les entreprises actives dans le domaine de l'assurance-maladie sociale au contrôle de l'Office fédéral de la santé publique

07.3032 ***n*** Mo.
Dunant. Réduire à un franc les moyens alloués à la Commission fédérale contre le racisme

* **08.3517** ***n*** Mo.
Egger. Gymnases publics. Harmonisation des examens de maturité

* **08.3652** ***n*** Po.
Egger. Vue d'ensemble des coûts et des investissements dans les infrastructures de transport (route, rail et lignes aériennes)

* **08.3653** ***n*** Ip.
Egger. Sécurité des produits sous les angles de l'alimentation de l'enfant, de l'environnement et de la santé

* **08.3654** ***n*** Mo.
Egger. Hausses de loyer. Autoriser les signatures reproduites par des moyens mécaniques

•x **06.3491** ***n*** Ip.
Engelberger. Directive MSST. Aménagement tenant compte des PME

06.3879 ***n*** Mo.
Engelberger. Loi sur l'Autorité de surveillance des marchés financiers. Prise en compte des intérêts des PME

07.3142 ***n*** Ip.
Engelberger. Loi sur les cartels. Réexamen de la communication destinée aux PME

07.3504 ***n*** Po.
Engelberger. Nouveau certificat de salaire

07.3711 ***n*** Mo.
Engelberger. Taxe de surveillance perçue en vertu de la loi sur la surveillance des marchés financiers. Prise en considération des intérêts des PME

07.3829 ***n*** Ip.
Engelberger. Tests de péage routier dans les villes et les agglomérations

08.3105 ***n*** Ip.
Engelberger. Interdiction d'exporter du matériel de guerre. Répercussions négatives sur les opérations de maintien de la paix?

08.3368 ***n*** Ip.
Engelberger. Allègement des charges administratives des PME. Suite des opérations

* **08.3626** ***n*** Ip.
Engelberger. Tarifs de laboratoire. Révision de la liste des analyses

* **08.3645** ***n*** Mo.
Engelberger. La loi sur la surveillance de la révision ne doit pas desservir les PME

07.3865 ***n*** Ip.
Estermann. La libre circulation des personnes avec la Bulgarie et la Roumanie entraînera-t-elle une augmentation de la criminalité?

08.3071 ***n*** Mo.
Estermann. Hymne national au Parlement

06.3392 ***n*** Mo.
Fasel. Hausse du taux d'intérêt minimal

06.3393 ***n*** Mo.
Fasel. Création de places d'apprentissage

08.3357 ***n*** Mo.
Fasel. Suradministration dans les HES

08.3358 ***n*** Ip.
Fasel. Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

04.3330 ***n*** Mo.
Fässler. Immatriculation des aéronefs. Obsolescence des règles de typographie

06.3524 ***n*** Mo.
Fässler. Epargne affectée à la construction de logement sans cadeaux fiscaux

07.3117 ***n*** Mo.
Fässler. Objectifs et indicateurs au service d'une politique économique durable

07.3431 ***n*** Mo.
Fässler. Loi sur les travailleurs détachés et mesures d'accompagnement. Responsabilité solidaire en cas d'infraction

07.3432 ***n*** Mo.
Fässler. Interdiction des chauffages électriques

07.3433 ***n*** Po.
Fässler. Assainissements dans le domaine des forces hydrauliques. Réglementation équitable

07.3678 ***n*** Ip.
Fässler. Biotopes d'importance nationale

07.3795 ***n*** Mo.
Fässler. Promotion des importations de biens en provenance de pays en développement

08.3307 ***n*** Ip.
Fässler. UBS. Complicité de fraude fiscale aux Etats-Unis?

* **08.3513** ***n*** Po.
Fässler. Examen des effectifs des douanes

* **08.3563** ***n*** Mo.
Fässler. Employés des services douaniers à la retraite vivant dans la Principauté de Liechtenstein. Imposition en fonction du domicile

* **08.3624** ***n*** Mo.
Fässler. Mesures incitatives pour la construction d'installations photovoltaïques

06.3854 ***n*** Mo.
(Fattebert) Binder. Labelliser simplement les forêts suisses

05.3373 ***n*** Mo.
Favre Charles. Concrétisation de réformes structurelles de politique financière importantes. Formation

07.3667 ***n*** Ip.
Favre Charles. Report de paiement en cas de primes impayées

08.3247 ***n*** Mo.
Favre Laurent. Protection AOP/IGP des produits de la sylviculture

•x **08.3281** ***n*** Ip.
Favre Laurent. Pâturages boisés

05.3704 ***n*** Mo.
Fehr Hans. Contribution à l'effort de cohésion. Permettre le référendum

•x **06.3433** ***n*** Ip.
Fehr Hans. Milliards pour l'élargissement de l'UE à l'Est. Quid de l'avenir ?

06.3446 ***n*** Mo.
Fehr Hans. Définir la nature de la neutralité suisse dans une norme constitutionnelle

* **08.3510** ***n*** Mo.
Fehr Hans. Augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et amélioration du statut de ces derniers

07.3044 ***n*** Po.
Fehr Hans-Jürg. "Stockage définitif de déchets nucléaires. Effets en surface". Rapport additionnel

07.3812 ***n*** Ip.
Fehr Hans-Jürg. Plan sectoriel "Dépôt en couches géologiques profondes" pour les déchets nucléaires

08.3069 ***n*** Po.
Fehr Hans-Jürg. Accompagner la construction du nouvel Etat du Kosovo

08.3177 ***n*** Mo.
Fehr Hans-Jürg. Participation à l'aménagement de la ligne Singen-Stuttgart

08.3279 ***n*** Ip.
Fehr Hans-Jürg. Impôts et financement du développement

•x **08.3322** ***n*** Ip.
Fehr Hans-Jürg. L'OMC doit endiguer la crise alimentaire

* **08.3475** ***n*** Po.
Fehr Hans-Jürg. Rayonnement de faible intensité émis par les centrales nucléaires. Etude

* **08.3476** ***n*** Ip.
Fehr Hans-Jürg. Centrales nucléaires et séismes. Risques

* **08.3477** ***n*** Ip.
Fehr Hans-Jürg. Incinération de déchets radioactifs à l'IPS

* **08.3516** ***n*** Ip.
Fehr Hans-Jürg. Déclaration de Paris. Bilan du sommet d'Accra

* **08.3677** ***n*** Mo.
Fehr Hans-Jürg. Rôle de la Suisse au sein des organisations financières internationales. Consultation du Parlement
Voir objet 08.3637 Mo. Maury Pasquier

05.3445 ***n*** Mo.
Fehr Jacqueline. Apprendre tout au long de la vie. Mise en oeuvre en Suisse

07.3175 ***n*** Ip.
Fehr Jacqueline. Mise en oeuvre du Plan sectoriel des transports dans le domaine de la mobilité douce

07.3724 ***n*** Po.
Fehr Jacqueline. Répartition de la richesse en Suisse

* **08.3608** ***n*** Mo.
Fehr Jacqueline. Stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours

•x **06.3455** ***n*** Ip.
Fehr Mario. Nouvelle détérioration de la situation des droits de l'homme au Tibet

07.3035 ***n*** Po.
Fehr Mario. Participation de la Confédération aux coûts de la formation professionnelle. Respect des prescriptions légales

07.3048 ***n*** Po.
Fehr Mario. Droits fondamentaux des femmes et des hommes homosexuels. Engagement de la Suisse

07.3171 ***n*** Po.
Fehr Mario. Engagement de la Suisse en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le monde

07.3330 ***n*** Mo.
Fehr Mario. Représentation directe des Suisses et Suissesses de l'étranger à l'Assemblée fédérale

07.3331 ***n*** Po.
Fehr Mario. Participation des Suisses et Suissesses de l'étranger à l'élection du Conseil des Etats

07.3505 ***n*** Mo.
Fehr Mario. Droit à cinq jours de formation continue par année

07.3527 ***n*** Mo.
Fehr Mario. Accord de libre-échange dans le domaine de l'agriculture et des produits alimentaires

07.3528 ***n*** Mo.
Fehr Mario. Simplification des transactions transfrontalières

07.3746 ***n*** Ip.
Fehr Mario. Jeux olympiques à Pékin

08.3157 ***n*** Ip.
Fehr Mario. Levée de l'interdiction d'adopter faite aux personnes homosexuelles

08.3129 ***n*** Ip.
Fiala. Recyclage des piles usagées à l'échelle transfrontière

•x **08.3254** ***n*** Ip.
Fiala. La Suisse a besoin d'un département de la sécurité

* **08.3495** ***n*** Mo.
Fiala. Harcèlement obsessionnel

* **08.3609** ***n*** Mo.
Fiala. Alourdir la peine encourue en cas de pornographie enfantine

07.3866 ***n*** Mo.
Flückiger. Imputation des frais aux organisations d'aide au suicide

08.3332 ***n*** Ip.
Flückiger. Non au durcissement de la loi régissant le travail dominical pour les jeunes travailleurs

08.3427 ***n*** Mo.
Flückiger. Interdiction temporaire de l'assistance au décès

04.3657 ***n*** Po.
Fluri. Stratégie en matière de biodiversité

05.3247 ***n*** Po.
Fluri. Caisse de pension Ascoop. Participation de la Confédération

•x **06.3480** ***n*** Ip.
Fluri. Protection du patrimoine, conservation des monuments historiques et archéologie. Engagement du Conseil fédéral

07.3157 ***n*** Mo.
Fluri. Surveillance électronique des détenus. Inscription dans la législation
Voir objet 07.3162 Mo. Marty Dick

08.3222 ***n*** Ip.
Fluri. Activités de la Confédération durant l'année de l'ONU pour la biodiversité 2010

* **08.3505** ***n*** Ip.
Fluri. Elaborer une stratégie visant à préserver la biodiversité en Suisse

* **08.3547** ***n*** Ip.
Fluri. Protection du patrimoine culturel et des monuments historiques. Subventions fédérales et conventions-programmes

* **08.3548** ***n*** Ip.
Fluri. Jeunesse et sport. Financement

07.3701 ***n*** Mo.
Föhn. Information des enseignants et des maîtres d'apprentissage

07.3843 ***n*** Ip.
Föhn. Sérieuses insuffisances du système ETCS

05.3306 ***n*** Mo.
Freysinger. Retrait de l'Initiative de Genève

05.3633 ***n*** Mo.
Freysinger. Base constitutionnelle pour l'atterrissage d'avions de l'OTAN sur les aérodromes suisses

05.3670 ***n*** Mo.
Freysinger. Diagnostic douteux et prescription aux enfants et adolescents de médicaments psychotropes dangereux

05.3671 ***n*** Mo.
Freysinger. Conférence européenne. Offre de bons offices

06.3103 ***n*** Mo.
Freysinger. Energie nucléaire. Offre de bons offices

•x **06.3484** ***n*** Ip.
Freysinger. Embryons surnuméraires

06.3573 ***n*** Mo.
Freysinger. Plan ours

06.3616 ***n*** Mo.
Freysinger. Accès au contrôle Vostra (casier judiciaire informatisé) lors des naturalisations

06.3791 ***n*** Mo.
Freysinger. Suppression des numéros masqués

06.3792 ***n*** Ip.
Freysinger. Sécurité et places dans les trains

06.3810 ***n*** Mo.
Freysinger. Pour en finir avec le loup

06.3817 ***n*** Mo.
Freysinger. Charte des devoirs citoyens

07.3156 ***n*** Mo.
Freysinger. Loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain. Modification

07.3240 ***n*** Mo.
Freysinger. Traitement des déchets nucléaires

07.3760 ***n*** Ip.
Freysinger. Affaire du fax

08.3156 ***n*** Ip.
Freysinger. Dioxines taboues et empoisonnement de la Suisse

08.3397 ***n*** Ip.
Freysinger. Champagne. Protection de nos AOC et de nos homonymies communales

08.3402 ***n*** Mo.
Freysinger. Eclaircissements relatifs au traité de non-prolifération des armes nucléaires

* **08.3504** ***n*** Ip.
Freysinger. E-Mail-Gate sous la coupole au détriment du référendum contre le passeport biométrique

* **08.3539** ***n*** Ip.
Freysinger. Scandale pédophile à la SRG SSR et dilapidation d'argent public

* **08.3716** ***n*** Ip.
Freysinger. 3ème correction du Rhône

* **08.3717** ***n*** Ip.
Freysinger. Indépendance de l'Ossétie du sud et de l'Abkhazie

* **08.3718** ***n*** Mo.
Freysinger. Conférence Bretton Woods II et auto-protection monétaire

07.3170 ***n*** Po.
Füglistaller. Encouragement de la recherche en agriculture biologique
Voir objet 07.3078 Po. Reimann Maximilian

07.3409 ***n*** Mo.
Füglistaller. Aller plus loin dans l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

07.3456 ***n*** Mo.
Füglistaller. Statistique de l'aide sociale. Collecter et publier les données par nationalité

•x **08.3370** ***n*** Ip.
Füglistaller. OFFT. Création de nouveaux doublons

•x **08.3371** ***n*** Ip.
Füglistaller. OFFT. Apport concret des réformes

* **08.3612** ***n*** Ip.
Füglistaller. Réformes de l'OFFT. Eclaircissements complémentaires

06.3299 ***n*** Mo.
Galladé. 200 nouvelles places d'apprentissage dans l'administration fédérale

07.3846 ***n*** Mo.
Galladé. Pas d'armes pour les moins de 21 ans

07.3847 ***n*** Mo.
Galladé. Droit pénal des mineurs. Prise en charge éducative et thérapeutique jusqu'à 25 ans

08.3182 ***n*** Mo.
Galladé. Suivi pédiatrique des enfants d'âge préscolaire. Examens préventifs obligatoires

08.3183 ***n*** Mo.
Galladé. Intégration des années initiales d'apprentissage dans les objectifs de l'OFFT

08.3189 ***n*** Mo.
Galladé. Petite enfance et prévention centrée sur la famille

08.3330 ***n*** Po.
Galladé. Compétence des parents dans le domaine de la petite enfance et au cours des phases cruciales du développement de l'enfant

* **08.3552** ***n*** Mo.
Galladé. Formuler une stratégie pour l'égalité des chances dans les études

07.3828 ***n*** Mo.
Geissbühler. Amélioration de la sécurité dans les trains et les gares

07.3904 ***n*** Mo.
Geissbühler. Culture de chanvre. Renverser le fardeau de la preuve

•x **08.3097** ***n*** Ip.
Geissbühler. Partenariat stratégique avec la Russie et neutralité

* **08.3482** ***n*** Ip.
Geissbühler. Neutralité Suisse et guerre en Géorgie

04.3568 ***n*** Po.
Genner. Encouragement du tourisme. Plan d'action

06.3577 ***n*** Mo.
Genner. Semences. Baisse du seuil à partir duquel la présence d'OGM doit être déclarée

04.3358 ***n*** Mo.
Germanier. Réseau postal. Peréquation des charges

06.3383 ***n*** Mo.
Germanier. La Poste soumise à l'impôt

07.3762 ***n*** Mo.
Germanier. Contrôle des prix et bénéfices de la Poste

08.3333 ***n*** Ip.
Germanier. Trafic aérien transfrontalier et Espace Schengen

08.3334 ***n*** Ip.
Germanier. Aérodromes suisses. Moins de réglementations

08.3443 ***n*** Mo.
Germanier. Promouvoir la consommation de produits agricoles de proximité

* **08.3710** ***n*** Ip.
Germanier. Application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole

04.3716 ***n*** Mo.
Giezendanner. Suppression de l'interdiction de circuler la nuit pour les transporteurs de paquets

06.3529 ***n*** Mo.
Giezendanner. Utiliser le produit des amendes pour renforcer la sécurité routière

07.3655 ***n*** Po.
Giezendanner. Tachygraphe numérique. Adaptation des cartes de conducteur

* **08.3634** ***n*** Mo.
Giezendanner. Réseau des routes nationales. Elimination des goulets d'étranglement

•x **08.3338** ***n*** Mo.
Gilli. Encouragement de la mobilité douce. Fixer des objectifs chiffrés

* **08.3526** ***n*** Ip.
Gilli. Luttes politiques au détriment de la sécurité

07.3792 ***n*** Ip.
Girod. Augmentation des voitures de tourisme dangereuses et polluantes

•x **08.3064** ***n*** Ip.
Girod. Séquestration de CO2 en Suisse

08.3336 ***n*** Mo.
Girod. Les agrocarburants ne doivent pas concurrencer les denrées alimentaires

08.3345 ***n*** Po.
Girod. Prise en considération des vêtements issus du commerce équitable

* **08.3502** ***n*** Ip.
Girod. Efficacité énergétique de la flotte de véhicules du Conseil fédéral

* **08.3583** ***n*** Po.
Girod. Examen de la valeur agronomique et technologique des variétés de céréales destinées à la culture biologique

* **08.3584** ***n*** Po.
Girod. Sélection des variétés de céréales destinées à l'agriculture biologique. Egalité de traitement

07.3098 ***n*** Mo.
Glanzmann. Normes Minergie pour l'éclairage des bâtiments publics

07.3099 ***n*** Mo.
Glanzmann. Efficacité énergétique au quotidien. Campagne de sensibilisation

•x **07.3446** ***n*** Mo.
Glanzmann. Centres de sécurité TIC dans les forteresses alpines

07.3626 ***n*** Mo.
Glanzmann. Surveillance des organisations d'assistance au décès

07.3627 ***n*** Mo.
Glanzmann. Enregistrement obligatoire des cartes d'accès sans fil à prépaiement

07.3628 ***n*** Mo.
Glanzmann. Poursuites plus efficaces des cas de pédophilie sur Internet

07.3879 ***n*** Mo.
Glanzmann. Campagne de lutte contre les discriminations

07.3880 ***n*** Mo.
Glanzmann. Animation jeunesse en milieu ouvert. Augmentation de la contribution fédérale

•x **08.3378** ***n*** Po.
Glanzmann. Rapport sur l'écobilan de la production d'énergie

•x **08.3379** ***n*** Mo.
Glanzmann. Interdire la production d'énergie à partir de denrées alimentaires et fourragères

* **08.3650** ***n*** Mo.
Glanzmann. Prestations complémentaires à l'AVS/AI. Adapter les montants déduits au titre du loyer

* **08.3651** ***n*** Po.
Glanzmann. Ostéoporose. Risques pour la santé publique

08.3277 ***n*** Mo.
Glauser. Priorité à l'alimentation

05.3435 ***n*** Mo.
Glur. Supprimer le Bureau de l'intégration

05.3869 ***n*** Mo.
Glur. Circulation routière. Affectation à l'AVS des recettes provenant des amendes d'ordre

07.3464 ***n*** Ip.
Glur. Places d'évitement sur les routes principales au trafic important

•x **08.3412** ***n*** Ip.
Glur. Coordonner la protection contre les inondations

•x **05.3569** ***n*** Mo.
Goll. Maintien des places d'apprentissage par la Confédération

06.3698 ***n*** Mo.
Goll. Discrimination à l'encontre du personnel de la Confédération en cas de maladie

08.3011 ***n*** Mo.
Goll. Qualité et bonnes conditions d'embauche dans le domaine de l'accueil de jour

08.3374 ***n*** Mo.
Goll. Mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI au sein de l'administration fédérale

07.3803 ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Avenir des Ecoles de commerce à plein temps et rationalité de l'activité étatique

07.3853 ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Evolution des investissements et incidences sur la croissance économique

08.3010 ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Problématique reconnaissance du Kosovo

08.3273 ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Inflation importée. Attitude du Conseil fédéral

08.3274 ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Eventuelles mesures de modération du trafic sur les routes nationales. Politique de l'OFROU

08.3295 ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Place de l'histoire dans l'enseignement de la maturité professionnelle

08.3301 ***n*** Mo.
Graber Jean-Pierre. Soustraire substantiellement l'agriculture au libre-échange

* **08.3549** ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Démarches partiellement contestées de l'Assemblée interjurassienne

* **08.3555** ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Plus de moyens pour l'extension du réseau des routes nationales

* **08.3628** ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Critères appliqués par l'ODM dans les procédures d'octroi d'asile

05.3073 ***n*** Mo.
Graf Maya. Interdire l'importation et la vente de bois d'origine illégale

06.3236 ***n*** Mo.
Graf Maya. Utilisation de papier recyclé et de papier FSC dans l'administration fédérale

06.3578 ***n*** Po.
Graf Maya. Protéger la production et la multiplication des semences contre les OGM

06.3819 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Programme de la législature 2008-2011. Technologies de l'information et de la communication

07.3045 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Acides gras trans. Fixation d'une valeur limite dans la législation

07.3244 ***n*** Ip.
Graf Maya. Décharges de déchets chimiques en région bâloise

07.3245 ***n*** Ip.
Graf Maya. Apiculture. Cultures transgéniques et ordonnance sur la coexistence

07.3609 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Rétablir la liberté thérapeutique et le libre choix dans le cas des infirmités congénitales et des enfants invalides

07.3714 ***n*** Mo.
Graf Maya. Paiements directs pour les arbres isolés adaptés au site

07.3716 ***n*** Ip.
Graf Maya. Promouvoir le dialogue entre la Chine et le Tibet

07.3749 ***n*** Po.
Graf Maya. Remplacement d'arbres fruitiers haute-tige. Programme d'encouragement

08.3039 ***n*** Po.
Graf Maya. Recherche sur le feu bactérien axée sur les besoins de la pratique

08.3040 ***n*** Po.
Graf Maya. Feu bactérien. Mise en oeuvre d'une stratégie axée sur les besoins de la pratique

08.3041 ***n*** Ip.
Graf Maya. Lutte contre le feu bactérien à l'aide d'antibiotiques

08.3225 ***n*** Ip.
Graf Maya. Pôle de recherche national SESAM. Où sont les responsabilités?

•x **08.3269** ***n*** Po.
Graf Maya. Rapport de l'ONU sur l'agriculture mondiale

* **08.3537** ***n*** Ip.
Graf Maya. Botox. Faire souffrir les animaux pour être belle?

* **08.3556** ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Nécessité d'une déclaration des aliments qui soit compréhensible

* **08.3696** ***n*** Po.
Graf Maya. Accord de libre-échange avec l'UE, protection des animaux et élevage à la ferme

* **08.3697** ***n*** Po.
Graf Maya. Prévention des émissions lumineuses

•x **08.3057** ***n*** Ip.
Grin. Centrales à cycle combiné au gaz naturel

08.3206 ***n*** Po.
Grin. Supprimer des bouchons en créant de nouvelles jonctions autoroutières

•x **08.3296** ***n*** Po.
Grin. Sécurité alimentaire. Quelles mesures?

* **08.3464** ***n*** Ip.
Grin. Tarif des analyses version Bêta

* **08.3646** ***n*** Mo.
Grin. Champagne est aussi une appellation suisse!

04.3192 ***n*** Mo.
Gross. Convention européenne des droits de l'homme. Ratification du 1er protocole additionnel de 1952

•x **06.3475** ***n*** Ip.
Gross. Jugements de Strasbourg relatifs à la Suisse

07.3909 ***n*** Po.
Gross. Explications de vote individualisées sous forme électronique

08.3360 ***n*** Po.
Gross. Commission d'étude pour l'élaboration d'une constitution mondiale

08.3361 ***n*** Ip.
Gross. Cour européenne des droits de l'homme. Sécurité sociale des juges

08.3362 ***n*** Po.
Gross. La Suisse doit oeuvrer à préserver l'unité de la Macédoine

08.3363 ***n*** Po.
Gross. Promouvoir l'Observatoire du Conseil de l'Europe pour le respect des droits de l'homme en Palestine et en Israël

* **08.3541** ***n*** Po.
Gross. Contribution de la Suisse à la scolarisation d'un million d'enfants africains

07.3416 ***n*** Mo.
(Guisan) Bourgeois. Dopage. Sanctionner l'entourage des athlètes

05.3012 ***n*** Mo.
(Günter) Heim. Halte à la vitesse sur les pistes de ski

05.3338 ***n*** Mo.
(Gyr-Steiner) Tschümperlin. Droit d'accoucher de manière anonyme dans un hôpital

08.3416 ***n*** Ip.
Gysin. La Commission européenne sape-t-elle les mesures d'accompagnement?

08.3417 ***n*** Ip.
Gysin. Détachement de travailleurs en Allemagne. Contraintes imposées aux entreprises du bâtiment et du second oeuvre

05.3072 ***n*** Mo.
(Gysin Remo) Fässler. Provenance du bois. Déclaration obligatoire

•x **06.3489** ***n*** Ip.
(Gysin Remo) Rechsteiner-Basel. Prévenir les extraditions vers les pays pratiquant la torture

06.3801 ***n*** Ip.
(Gysin Remo) Rechsteiner-Basel. Turquie. La torture est-elle exclue?

07.3199 ***n*** Po.
(Gysin Remo) Sommaruga Carlo. Cohérence des activités extérieures de la Suisse dans le domaine de l'aide au développement

•x **04.3503** ***n*** Po.
Häberli-Koller. Prévenir l'endettement des jeunes

06.3686 ***n*** Mo.
Häberli-Koller. Cyberadministration. Etoffer l'offre de la Confédération

06.3770 ***n*** Mo.
Häberli-Koller. Réduction de la densité normative. Feuille de route contraignante

•x **08.3272** ***n*** Po.
Häberli-Koller. Conditions d'admission dans les hautes écoles spécialisées

•x **08.3286** ***n*** Ip.
Häberli-Koller. Formation professionnelle dans le domaine de la santé. Conception globale

•x **08.3287** ***n*** Ip.
Häberli-Koller. Manque de personnel spécialisé dans le domaine de la santé

* **08.3678** ***n*** Ip.
Häberli-Koller. Evolution des prix des services de renseignements téléphoniques

* **08.3679** ***n*** Mo.
Häberli-Koller. Financement des moyens auxiliaires en cas de maladie survenant durant la retraite

* **08.3685** ***n*** Ip.
Häberli-Koller. SESAR. Approche en descente continue
Voir objet 08.3557 Ip. Bürgi

* **08.3706** ***n*** Mo.
Häberli-Koller. Promotion des installations solaires

05.3609 ***n*** Po.
(Haering) Allemann. Engagement de la police suisse pour des missions de soutien aux opérations de l'ONU et de l'OSCE en faveur de la paix

•x **06.3295** ***n*** Po.
(Haering) Allemann. Suspension des obligations militaires

06.3405 ***n*** Po.
(Haering) Widmer. Service civil facultatif

07.3086 ***n*** Mo.
Hany. Vente de lampes et de luminaires. Label Energie obligatoire à partir de 2010

07.3172 ***n*** Ip.
Hany. Aéroport de Zurich. Les Zurichois se disputent, le Conseil fédéral tranchera

08.3126 ***n*** Po.
Hany. Principes régissant la procédure PSIA

08.3367 ***n*** Po.
Hany. Evolutions dans le domaine de la surveillance de l'espace aérien

05.3831 ***n*** Mo.
Hassler. Accord de libre-échange entre la Suisse et les USA. Exclusion des secteurs agricole et alimentaire

•x **06.3629** ***n*** Po.
Hassler. Indemnisation pour tous les dégâts et les dépenses supplémentaires en rapport avec les grands prédateurs

* **08.3538** ***n*** Ip.
Hassler. Tirer les leçons de la crise financière internationale

* **08.3605** ***n*** Ip.
Hassler. Extension de la forêt au massif alpin

* **08.3501** ***n*** Po.
Heer. Mesures à l'encontre des trafiquants de drogue étrangers titulaires d'un permis B ou C

05.3058 ***n*** Po.
Heim. Evaluation du caractère économique des prestations dans le cadre de la LAMal. Critères différenciés

05.3702 ***n*** Mo.
Heim. Détection précoce du cancer. Mettre en oeuvre une stratégie nationale

06.3112 ***n*** Mo.
Heim. Promouvoir le développement de vaccins et de stratégies de vaccination

06.3113 ***n*** Mo.
Heim. Pandémie. Protection de la population et mesures de prévention

06.3264 ***n*** Mo.
Heim. Contrôle de la qualité des soins

06.3265 ***n*** Mo.
Heim. Traitements hospitaliers. Transparence et qualité

06.3576 ***n*** Mo.
Heim. Promotion des premiers secours. Mise à disposition de défibrillateurs sur tout le territoire suisse

07.3054 ***n*** Mo.
Heim. Formation postgraduée des jeunes médecins. Mettre fin à la discrimination subie par les personnes formées en Suisse

07.3058 ***n*** Mo.
Heim. Récompenser l'efficacité énergétique par des bonus

07.3072 ***n*** Mo.
Heim. La réhabilitation. Pilier des soins de santé

07.3114 ***n*** Mo.
Heim. Protéger les données des patients

07.3525 ***n*** Mo.
Heim. Pour une politique de la santé qui encourage la participation active des citoyens

07.3526 ***n*** Mo.
Heim. Mesures pour une sécurité accrue lors de la prise de médicaments

07.3861 ***n*** Mo.
Heim. Médicaments. L'innovation n'est pas toujours gage de meilleure efficacité

08.3161 ***n*** Po.
Heim. Médecine anti-vieillissement

08.3162 ***n*** Po.
Heim. Limitation du montant de la déduction des frais de transport. Effets sur les déplacements motorisés

08.3163 ***n*** Po.
Heim. Résistance aux antibiotiques. Surveiller l'évolution de la situation

•x **08.3364** ***n*** Ip.
Heim. Renforcer et promouvoir la médecine et les soins palliatifs

•N **08.3365** ***n*** Mo.
Heim. Promouvoir la pharmacovigilance en pédiatrie

08.3366 ***n*** Po.
Heim. Taux élevé de suicides en Suisse. Mesures de prévention

***** **08.3493** ***n*** Po.
Heim. Protection des données des patients. Protection des assurés

***** **08.3515** ***n*** Mo.
Heim. Ostéoporose. Dépistage précoce et prévention

***** **08.3600** ***n*** Ip.
Heim. Téléphone portable. Risque accru pour les enfants?

***** **08.3668** ***n*** Ip.
Heim. Véhicules tous-terrains et deux-roues motorisés. Limitation des émissions et contrôle des gaz d'échappement

08.3015 ***n*** Mo.
Hiltpold. Flux de trafic routier Est-Ouest transfrontières

•N **08.3308** ***n*** Mo.
Hiltpold. Interdiction des bombes à sous-munitions
Voir objet 08.3321 Mo. Maury Pasquier

•x **08.3337** ***n*** Ip.
Hiltpold. Limitation du nombre d'élèves ne maîtrisant aucune langue nationale

08.3344 ***n*** Mo.
Hiltpold. Financement ZEB et troisième voie CFF entre Genève et Lausanne

05.3383 ***n*** Po.
Hochreutener. Séismes. Améliorer la prévention et la couverture des dommages

05.3384 ***n*** Po.
Hochreutener. Ouvrir à la circulation la bande d'arrêt d'urgence en cas d'embouteillage

05.3615 ***n*** Mo.
Hochreutener. Prévoyance professionnelle vieillesse. Abaisser l'âge minimum des assurés

06.3104 ***n*** Mo.
Hochreutener. Assurance-accidents. Maintien des règles actuelles

06.3335 ***n*** Po.
Hochreutener. Considérer l'envahissement des terrains de sport comme un élément constitutif d'une infraction

06.3526 ***n*** Po.
Hochreutener. Voie de contournement sud de Berne

•x **06.3553** ***n*** Po.
Hochreutener. Tourner à droite quand le feu est au rouge

06.3555 ***n*** Po.
Hochreutener. Aires de parcage P+R en adéquation avec la demande

06.3775 ***n*** Po.
Hochreutener. Les lésions corporelles doivent être passibles au minimum des mêmes peines que le vol

07.3531 ***n*** Mo.
Hochreutener. Secrétariat d'Etat pour les PME

•N **07.3539** ***n*** Mo.
Hochreutener. Motion Schweiger 06.3884 relative aux téléphones portables. Extension aux infractions constituant une représentation de la violence

07.3681 ***n*** Mo.
Hochreutener. Simplifier les réglementations de tous les départements fédéraux

07.3870 ***n*** Mo.
Hochreutener. Interdiction des jeux électroniques violents

08.3390 ***n*** Mo.
Hochreutener. Voies réservées aux bus. Utilisation par les cars et les taxis

08.3391 ***n*** Po.
Hochreutener. Paternité active, politique économique et politique de la famille

* **08.3693** ***n*** Mo.
Hochreutener. Eliminer les goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales

08.3099 ***n*** Mo.
Hodgers. Favoriser l'usage des CFF pour la mobilité de loisirs des familles

•x **08.3257** ***n*** Ip.
Hodgers. Raisons du faible taux de naturalisation des étrangers résidents en Suisse

* **08.3627** ***n*** Ip.
Hodgers. Critères d'application de l'article de 31b de la loi sur la nationalité

07.3239 ***n*** Mo.
Hofmann. Objectifs et indicateurs au service d'une politique financière durable

05.3451 ***n*** Po.
(Hollenstein) Gilli. Antennes de téléphonie mobile. Impact sur la valeur foncière des immeubles concernés

05.3492 ***n*** Mo.
(Hollenstein) Lang. Remise des armes militaires

05.3764 ***n*** Mo.
(Hollenstein) Lang. Relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud. Mise à disposition de documents

05.3135 ***n*** Mo.
(Hubmann) Thanei. Conditions régissant l'adoption conjointe. Abaisser l'âge minimum des époux et la durée du mariage

05.3137 ***n*** Mo.
(Hubmann) Thanei. Organismes intermédiaires pour l'adoption. Assurer la qualité

06.3693 ***n*** Mo.
(Hubmann) Fehr Jacqueline. Ordonnance sur la Feuille officielle suisse du commerce. Modification de l'article 9

06.3694 ***n*** Mo.
(Hubmann) Fehr Jacqueline. Ordonnance sur la Feuille officielle suisse du commerce. Abrogation de l'article 7 alinéa 2

07.3134 ***n*** Ip.
(Hubmann) Thanei. Veuves divorcées dans l'indigence?

07.3135 ***n*** Po.
(Hubmann) Thanei. Veuves divorcées. Lacunes du système de prévoyance

07.3468 ***n*** Mo.
(Hubmann) Heim. Protection des données dans le domaine de la santé

05.3355 ***n*** Mo.
(Huguenin) Zisyadis. Régularisation des travailleurs sans papiers

05.3581 ***n*** Mo.
(Huguenin) Zisyadis. Caisse-maladie unique. Que l'on vote, et vite!

05.3688 ***n*** Mo.
(Huguenin) Zisyadis. Reconnaissance du génocide en Bosnie

05.3887 ***n*** Mo.
(Huguenin) Zisyadis. Euro 2008. Projets préventifs d'encadrement de jeunes supporters

06.3223 ***n*** Mo.
(Huguenin) Zisyadis. Caisse unique. Pour une protection des réserves des caisses-maladie

06.3312 ***n*** Mo.
(Huguenin) Zisyadis. Garantir au FIMM des moyens stables et sa liberté d'expression

06.3332 ***n*** Mo.
(Huguenin) Zisyadis. Un vrai congé-maternité pour les femmes au chômage

•x **06.3509** ***n*** Ip.
(Huguenin) Zisyadis. Indemnités de chômage à 520 jours pour régions fortement touchées. Un lent démantèlement?

•x **06.3512** ***n*** Ip.
(Huguenin) Zisyadis. Quel avenir pour le Swiss Teratogen Information Service?

06.3866 ***n*** Ip.
(Huguenin) Zisyadis. Amiante, SUVA et Tribunal fédéral

07.3153 ***n*** Ip.
(Huguenin) Zisyadis. Insecticides contenant de l'Imidaclopride et du Fipronil

07.3154 ***n*** Ip.
(Huguenin) Zisyadis. Des caisses-maladie qui poussent à la consommation?

07.3358 ***n*** Mo.
(Huguenin) Zisyadis. Protection contre le licenciement dans le cadre de la LAI

07.3473 ***n*** Mo.
(Huguenin) Zisyadis. Remboursement du vaccin contre le cancer du col de l'utérus

07.3757 ***n*** Ip.
(Huguenin) Zisyadis. La Confédération collabore-t-elle avec des trafiquants d'êtres humains?

04.3719 ***n*** Mo.
Humbel Näf. Prestations LAMal et allocations AVS/AI pour impotents. Prévoir un outil d'évaluation unique des soins requis

04.3797 ***n*** Po.
Humbel Näf. Promouvoir une alimentation saine

05.3642 ***n*** Mo.
Humbel Näf. Maintenir et renforcer la place du sport à l'école

05.3884 ***n*** Po.
Humbel Näf. Installation d'une "boîte noire" sur les véhicules à moteur

05.3905 ***n*** Mo.
Humbel Näf. LPGA. Réglementation en matière d'expertise médicale

06.3357 ***n*** Po.
Humbel Näf. Avenir de la médecine de famille

07.3209 ***n*** Mo.
Humbel Näf. Création d'un centre de traitement ambulatoire à l'unité de protonthérapie de l'Institut Paul Scherrer

07.3210 ***n*** Po.
Humbel Näf. Positionnement des services de santé suisses dans le marché intérieur européen

07.3703 ***n*** Mo.
Humbel Näf. Carte d'assuré idoine

08.3201 ***n*** Mo.
Humbel Näf. Mesures efficaces contre l'ivresse ponctuelle

08.3384 ***n*** Po.
Humbel Näf. Approvisionnement de la population en vaccins pré-pandémiques et pandémiques

•x **08.3385** ***n*** Ip.
Humbel Näf. Acquisition d'appareils acoustiques. La concurrence remplace la gestion publique

•x **08.3424** ***n*** Ip.
Humbel Näf. Retards dans les procédures d'autorisation chez Swissmedic

* **08.3662** ***n*** Mo.
Humbel Näf. Appareils acoustiques. Renforcer la concurrence et introduire des forfaits

* **08.3664** ***n*** Po.
Humbel Näf. Halte à la politique d'obstructionnisme due à des recours déposés par des particuliers

* **08.3665** ***n*** Mo.
Humbel Näf. Sport et jeu ne sont pas des sources de bruit au sens de la loi sur la protection de l'environnement

* **08.3707** ***n*** Mo.
Humbel Näf. Réorganisation des commissions d'éthique

08.3037 ***n*** Ip.
Hurter Thomas. Espace aérien contrôlé au-dessus de Friedrichshafen. Extension

•x **08.3198** ***n*** Mo.
Hurter Thomas. Nouveau concept de stationnement pour les Forces aériennes

* **08.3695** ***n*** Ip.
Hurter Thomas. Concept de stationnement et remplacement partiel des Tiger

05.3043 ***n*** Mo.
Hutter Jasmin. Violences lors de manifestations. Responsabilité

06.3058 ***n*** Mo.
Hutter Jasmin. Poursuites. Obtention de renseignements par téléphone

06.3095 ***n*** Mo.
Hutter Jasmin. Filtres à particules pour machines de chantier. S'adapter au reste du monde

06.3702 ***n*** Mo.
Hutter Jasmin. Retrait de l'autorisation de séjour en cas de violation de l'ordre juridique par des étrangers

07.3178 ***n*** Ip.
Hutter Jasmin. Augmentation massive des demandes d'asile en provenance d'Erythrée

07.3685 ***n*** Mo.
Hutter Jasmin. Assurance-invalidité. Responsabilité des médecins complaisants

07.3686 ***n*** Ip.
Hutter Jasmin. Collaboration avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne

* **08.3457** ***n*** Mo.
Hutter Jasmin. Suppression du droit à la double nationalité pour les futurs naturalisés

05.3583 ***n*** Mo.
Hutter Markus. Rapport sur la politique de sécurité

06.3463 ***n*** Mo.
Hutter Markus. Ouverture des commerces. 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

08.3339 ***n*** Mo.
Hutter Markus. Renoncer à la taxe sur le CO2

* **08.3489** ***n*** Ip.
Hutter Markus. Etoffer l'offre de parcs relais à l'échelle nationale à proximité des bretelles d'autoroutes

* **08.3490** ***n*** Ip.
Hutter Markus. "Cantonalisme étriqué" dans la formation professionnelle continue

* **08.3491** ***n*** Ip.
Hutter Markus. Regroupement des bibliothèques de la Confédération

05.3167 ***n*** Mo.
(Imfeld) Glanzmann. Réaffectation des biens immobiliers dont l'armée n'a plus besoin

06.3069 ***n*** Mo.
(Imfeld) Hochreutener. Assurance-accidents. Possibilité pour les entreprises assurées de s'opposer à leur classement

07.3087 ***n*** Mo.
(Imfeld) Hochreutener. Utilisation raisonnable du nouveau certificat de salaire dans le domaine de l'AVS

06.3436 ***n*** Mo.
Ineichen. Soutien aux jeunes repreneurs d'entreprises

06.3751 ***n*** Po.
Ineichen. Pas de protection excessive des jeunes dans la législation sur le travail

07.3790 ***n*** Mo.
Ineichen. Entrée dans la vie professionnelle. Mesures relatives au marché du travail

* **08.3525** ***n*** Mo.
Ineichen. Contre les hausses injustifiées des prix de l'électricité

07.3350 ***n*** Mo.
(Janiak) Leutenegger Oberholzer. Politique des transports. Inclure la navigation et les ports sur le Rhin
Voir objet 07.3381 Mo. Schweizer

06.3147 ***n*** Mo.
(Jermann) Hochreutener. Encourager la lutte contre les poussières fines dégagées par les poids lourds
Voir objet 06.3108 Mo. Schmid-Sutter Carlo

06.3790 ***n*** Mo.
(Jermann) Amherd. Mesures en faveur des PME

05.3851 ***n*** Po.
Joder. Affectation à la navigation aérienne d'une part de l'impôt sur les huiles minérales

06.3065 ***n*** Po.
Joder. Accélération de la procédure pour la réalisation des ouvrages de protection contre les crues

06.3124 ***n*** Mo.
Joder. Emballages de médicaments adéquats, de petite taille et adaptés à la thérapie

06.3763 ***n*** Mo.
Joder. Renoncer à une banque postale, baisser les tarifs postaux et limiter l'emploi du bénéfice par la Poste

07.3216 ***n*** Mo.
Joder. Freiner le rythme des réformes agricoles

07.3414 ***n*** Mo.
Joder. Autoriser la publicité paysagère

08.3131 ***n*** Mo.
Joder. Durcissement du cadre pénal en cas de lésions corporelles intentionnelles

•x **08.3133** ***n*** Ip.
Joder. Augmentation massive des émoluments de l'OFAC

* **08.3478** ***n*** Mo.
Joder. Projet de territoire Suisse. Intégration de Berne en tant qu'espace métropolitain et bases légales.

* **08.3561** ***n*** Ip.
Joder. Maintien de la Patrouille Suisse

* **08.3562** ***n*** Mo.
Joder. Baisse des tarifs postaux

05.3858 ***n*** Mo.
John-Calame. Harmonisation des indemnités journalières dans les assurances sociales

05.3859 ***n*** Mo.
John-Calame. Assurance-chômage. Financement

•x **06.3498** ***n*** Ip.
John-Calame. Création d'un fonds de désendettement

•x **06.3499** ***n*** Ip.
John-Calame. Santé au travail. Solutions pour lutter contre le stress

06.3582 ***n*** Mo.
John-Calame. Protection du climat et aide au développement

07.3347 ***n*** Mo.
John-Calame. Gratuité pour le dépôt de l'arme et de l'équipement militaire

07.3349 ***n*** Mo.
John-Calame. Application de la 5e révision de l'AI

07.3684 ***n*** Mo.
John-Calame. Femmes et service civil

07.3908 ***n*** Po.
John-Calame. Standards minergie dans l'immobilier militaire

* **08.3635** ***n*** Ip.
John-Calame. Révision de l'OACI. Baisse de subventions pour les programmes collectifs de réinsertion

07.3845 ***n*** Mo.
Jositsch. Usage abusif d'armes. Des chiffres

07.3849 ***n*** Mo.
Jositsch. Jeunes délinquants. Mise en place de structures d'accueil appropriées

04.3740 ***n*** Po.
Kaufmann. Suppression totale des monopoles de la Poste

05.3429 ***n*** Mo.
Kaufmann. Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances. Agriculture
Voir objet 05.3359 Mo. Schweiger

06.3610 ***n*** Mo.
Kaufmann. Encourager les musées et le commerce d'oeuvres d'art en Suisse

06.3614 ***n*** Mo.
Kaufmann. Assainissement de la caisse de pensions des écoles suisses à l'étranger

07.3732 ***n*** Po.
Kaufmann. Distribution du bénéfice de la BNS au profit des Suisses de l'étranger

•x **08.3422** ***n*** Ip.
Kaufmann. Prévention des juges fédéraux en matière fiscale

08.3423 ***n*** Ip.
Kaufmann. Failles de la réforme de Bologne

08.3434 ***n*** Mo.
Kaufmann. Vérité des coûts au DFAE

* **08.3726** ***n*** Mo.
Kaufmann. Exonérer les rentes AVS

* **08.3727** ***n*** Ip.
Kaufmann. Vente d'avions Hawk

06.3289 ***n*** Mo.
(Keller) Bortoluzzi. Personnes sous l'emprise de l'alcool impliquées dans des accidents. Possibilité de se retourner contre elles

07.3084 ***n*** Ip.
(Keller) Rutschmann. Prise des décisions relevant de la politique énergétique. Suite des opérations

05.3441 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Tabac. Prévenir la dépendance plutôt que de soutenir la production

06.3158 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Intégrer les actions et les options de collaborateur dans l'enquête sur la structure des salaires

NE **06.3159** ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Sport, exercice physique et alimentation des enfants âgés de cinq à dix ans

06.3384 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Adjudication directe de marchés portant sur du matériel de guerre. Rétablir la concurrence

06.3843 ***n*** Po.
Kiener Nellen. Egalité des sexes. Plus de femmes dans les professions techniques, les filières mathématiques et les sciences naturelles

07.3200 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Registre national des prestations médicales hautement spécialisées
Voir objet 07.3237 Mo. Weyeneth

07.3268 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Adjudication des marchés publics. Voies de droit pour les fournisseurs de matériel militaire

07.3372 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Représentation adéquate des deux sexes dans les tribunaux fédéraux

07.3739 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Davantage de soutien pour le football féminin en Suisse

07.3867 ***n*** Po.
Kiener Nellen. Examiner l'instauration de l'imposition à la source à la faveur de la prochaine réforme de la fiscalité

08.3026 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Un nouveau souffle pour l'hymne national

08.3439 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Améliorer la sécurité des cyclistes

* **08.3494** ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Egalité dans l'armée

* **08.3703** ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Suppression de l'obligation générale de construire des abris dans les bâtiments neufs
Voir objet 08.3691 Mo. Pfister Theophil

* **08.3712** ***n*** Mo.
Kiener Nellen. "Projet de territoire Suisse". Base légale

08.3369 ***n*** Ip.
Killer. Révision de l'ordonnance sur la protection de l'air 2007/08

* **08.3534** ***n*** Ip.
Killer. Les énergies renouvelables. Quel apport?

* **08.3553** ***n*** Ip.
Killer. Gestion du trafic routier lors de la rénovation du tunnel du St-Gothard

04.3318 ***n*** Po.
Kleiner. Raccordement du pays d'Appenzell aux routes nationales
Voir objet 04.3315 Po. Altherr

05.3014 ***n*** Mo.
(Kohler) Darbellay. Limitations de vitesse. S'adapter à nos voisins

08.3098 ***n*** Ip.
Kunz. Libre-échange avec l'Union européenne dans le secteur agricole

* **08.3623** ***n*** Mo.
Kunz. Loi sur l'agriculture. Déclaration de force obligatoire générale pour des mesures de gestion des quantités relevant du droit privé

08.3078 ***n*** Mo.
Lachenmeier. Réduction des valeurs limites pour le rayonnement non ionisant

* **08.3633** ***n*** Ip.
Lachenmeier. Quads et alii. Questio quid iuris

04.3289 ***n*** Po.
Lang. Suspension du commerce de matériel militaire avec les pays du Proche-Orient

04.3681 ***n*** Po.
Lang. Déminage en Bosnie

05.3096 ***n*** Mo.
Lang. Publication du rapport Cornu

•x **05.3252** ***n*** Mo.
Lang. Suppression du service militaire obligatoire. Création d'un service volontaire pour la société et pour la paix

05.3254 ***n*** Po.
Lang. Pour la promotion civile de la paix

05.3377 ***n*** Mo.
Lang. Service civil. Exonérer de la contribution les établissements d'affectation réputés d'utilité publique

05.3495 ***n*** Mo.
Lang. Matériel de guerre ancien. Interdiction d'exporter

05.3753 ***n*** Mo.
Lang. Coopération économique avec le régime de l'apartheid

•x **05.3855** ***n*** Mo.
Lang. Pas d'intervention de troupes suisses en Afghanistan

05.3881 ***n*** Mo.
Lang. Utilisation de drones à des fins civiles

06.3038 ***n*** Mo.
Lang. Abrogation de l'article 293 du Code pénal

06.3197 ***n*** Mo.
Lang. L'arme d'ordonnance à l'arsenal!

•x **06.3434** ***n*** Ip.
Lang. Stop à la vente d'armements aux Etats du Proche-Orient et à la coopération militaire avec leurs armées

•x **06.3439** ***n*** Ip.
Lang. Danger accru et aide réduite pour les Roms au Kosovo

•x **06.3440** ***n*** Ip.
Lang. La Suisse et la décennie des Roms

06.3738 ***n*** Mo.
Lang. Initiatives suisses visant la réparation des torts causés par l'esclavage

06.3748 ***n*** Ip.
Lang. Démantèlement des droits de l'homme en Russie

07.3012 ***n*** Ip.
Lang. Centrales nucléaires et risque de terrorisme

07.3082 ***n*** Po.
Lang. Protection de la démocratie directe

07.3136 ***n*** Mo.
Lang. RUAG. Reconversion dans le domaine civil

07.3318 ***n*** Ip.
Lang. Le tunnel de base du Zimmerberg

07.3337 ***n*** Ip.
Lang. Rapport de synthèse du PNR 42+. Questions en suspens

07.3602 ***n*** Ip.
Lang. Les changements climatiques. Un risque pour la sécurité

07.3826 ***n*** Mo.
Lang. Création d'un registre central des armes à feu

07.3827 ***n*** Ip.
Lang. Exercices de tir pour les enfants

07.3842 ***n*** Ip.
Lang. Tirs obligatoires contre initiative populaire

08.3023 ***n*** Ip.
Lang. Arrêt du programme d'alerte politique rapide FAST

08.3260 ***n*** Mo.
Lang. Souveraineté alimentaire et denrées alimentaires de base

08.3375 ***n*** Mo.
Lang. Interdiction d'abattre des avions civils avec à leur bord des passagers innocents

* **08.3576** ***n*** Mo.
Lang. Modification de l'ordre de garde prévoyant une garde avec une arme chargée
Voir objet 08.3577 Mo. Malama
Voir objet 08.3578 Mo. Segmüller

* **08.3613** ***n*** Ip.
Lang. Requérants d'asile déboutés originaires de Tchétchénie. Nouvelle pratique en matière de renvoi

07.3231 ***n*** Mo.
(Laubacher) Binder. Base de financement transparente pour le développement de l'infrastructure ferroviaire

04.3679 ***n*** Mo.
Leuenberger-Genève. Lutte contre les phosphates dans les produits détergents

•x **06.3587** ***n*** Ip.
Leuenberger-Genève. Déclaration inacceptable du conseiller fédéral Blocher en Turquie

06.3838 ***n*** Mo.
Leuenberger-Genève. Politique étrangère. Plate-forme d'information des citoyens

07.3125 ***n*** Ip.
Leuenberger-Genève. Non à la discrimination dans les assurances automobile

07.3126 ***n*** Ip.
Leuenberger-Genève. Durée de détention des mineurs sous mesures de contrainte

07.3127 ***n*** Ip.
Leuenberger-Genève. Levée de la réserve à l'article 37 lettre c de la Convention relative aux droits de l'enfant

07.3215 ***n*** Ip.
Leuenberger-Genève. Violations des droits de l'homme au Guatemala par un ressortissant double national suisse

07.3355 ***n*** Mo.
Leuenberger-Genève. Traduction simultanée des séances de commission

07.3850 ***n*** Ip.
Leuenberger-Genève. Quel soutien à la formation professionnelle à plein temps en école des métiers?

07.3896 ***n*** Mo.
Leuenberger-Genève. Autoriser le séjour de parents étrangers ayant la responsabilité parentale d'enfants de nationalité suisse

* **08.3597** ***n*** Mo.
Leuenberger-Genève. Frigos et congélateurs dans les magasins

05.3794 ***n*** Mo.
Leutenegger Filippo. Aéroport de Zurich. Introduire rapidement l'approche coudée par le nord

06.3044 ***n*** Mo.
Leutenegger Filippo. Transparence des finances fédérales

07.3327 ***n*** Mo.
Leutenegger Filippo. Voyages pour les amateurs de pêche. Levée de l'interdiction de fait

07.3706 ***n*** Mo.
Leutenegger Filippo. Stratégie pour une Suisse sans impact sur le climat d'ici à 2020

07.3707 ***n*** Ip.
Leutenegger Filippo. Objectifs en matière de CO2. Nouveaux écarts

* **08.3554** ***n*** Mo.
Leutenegger Filippo. 50 pour cent des fréquences OUC pour les radios privées

* **08.3567** ***n*** Ip.
Leutenegger Filippo. Fondation Gottfried Keller

* **08.3671** ***n*** Mo.
Leutenegger Filippo. Utilisation du couplage chaleur-force

•x **04.3581** ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Bunker du Conseil fédéral. Affectation à un usage civil

04.3789 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Placement des chômeurs ayant charge de famille. Lutter contre les discriminations

04.3790 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Révision du CO. Renforcer les droits des consommateurs

05.3343 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Révision du droit des sociétés. Faire appel à des experts indépendants

05.3408 ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Faire la transparence sur les aides publiques accordées sous la forme d'allègements fiscaux cantonaux

05.3682 ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Assurance des risques liés aux dégâts naturels

06.3130 ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Diminuer le coût économique du traitement en douane

06.3364 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Transparence des salaires dans les organisations exerçant des tâches publiques

•x **06.3557** ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Grand projet d'Andermatt. La lex Koller vidée de sa substance? Conséquences pour le tourisme

07.3197 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Vote électronique, notamment des Suisses de l'étranger

07.3428 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Réduction du bruit émis par les chemins de fer

07.3493 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Projet ZEB. Intégrer le projet d'extension "Suisse du nord-ouest" au message "Vue d'ensemble sur le FTP"

07.3494 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Projet ZEB. Conserver le tunnel du Wisenberg dans le projet "Rail 2000"

07.3640 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Crash d'un avion à Bâle

07.3731 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Pas de renchérissement du pain

07.3733 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Programme de la législature 2007-2011 II. Instaurer l'égalité entre hommes et femmes

07.3734 ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Droit d'auteur. Sociétés de gestion et amélioration de la transparence

07.3758 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Article 60 LDA. Redevance sur les supports vierges

07.3910 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Développement durable. Coordonner les achats de la Confédération, des cantons et des communes

08.3202 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Transparence pour l'exercice de droits d'actionnaires dans des institutions de prévoyance proches de la Confédération

08.3271 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Provisions insuffisantes pour les risques liés aux décharges de déchets chimiques

•x **08.3324** ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Cycle de Doha. Services des banques et des assurances

08.3396 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Aéroport de Bâle-Mulhouse. Représentation des riverains au conseil d'administration

•N **08.3401** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Signature et ratification

* **08.3523** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Création d'une loi fédérale sur l'harmonisation du droit de la construction
Voir objet 08.3524 Mo. Müller Philipp

* **08.3546** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Renforcer la protection des petits épargnants

* **08.3564** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Traité douanier entre la Suisse et le Liechtenstein. Domicile légal des parents des employés des services douaniers

* **08.3614** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Politique du troisième âge. Plan de mise en oeuvre de la stratégie du gouvernement

* **08.3615** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Politique du troisième âge. Enquête sur les personnes se trouvant dans la seconde moitié de leur vie

* **08.3705** ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Aide étatique pour des entreprises. Enseignements à tirer de l'affaire Swissair/Swiss

* **08.3709** ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Conséquences de la crise des marchés financiers. Existe-t-il un risque de récession et de hausse du chômage en Suisse?

* **08.3746** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Meilleure protection des investisseurs. Révision de la LPCC

•x **06.3478** ***n*** Ip.
Levrat. Apprentissage à la Confédération. Les jeunes Romands négligés

•x **06.3566** ***n*** Ip.
Levrat. Organisation internationale du travail. Engagement de la Suisse

•x **06.3567** ***n*** Ip.
Levrat. Sécurité et santé au travail

06.3568 ***n*** Po.
Levrat. Ratification par la Suisse des normes internationales du travail

06.3569 ***n*** Mo.
Levrat. Ratification de la convention no 135 de l'OIT par la Suisse

07.3150 ***n*** Ip.
Levrat. Coûteuse sondagite aiguë au Conseil fédéral

05.3350 ***n*** Mo.
Loepfe. Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances. Domaine social
Voir objet 05.3357 Mo. Schweiger

06.3220 ***n*** Po.
Loepfe. Réforme de l'administration fédérale. Acquisition des prestations bureautiques de l'administration sur le marché

06.3825 ***n*** Mo.
Loepfe. Examen des tâches de la Confédération. Feuille de route fiable

08.3130 ***n*** Ip.
Lumengo. Procédure accélérée au CEP. Traumatismes psychiques négligés

* **08.3598** ***n*** Mo.
Lumengo. Engagement des personnes d'origine étrangère au sein du corps des gardes-frontières

* **08.3599** ***n*** Ip.
Lumengo. Violation du droit à une relation père-enfant

06.3846 ***n*** Ip.
Lustenberger. Responsabilité de la présidente de la Confédération

* **08.3694** ***n*** Ip.
Lustenberger. Prix de l'électricité. Nouvelles questions après le débat au Conseil national

* **08.3748** ***n*** Mo.
Lustenberger. Protection contre les crues. Moyens financiers pour les années à venir

•x **08.3294** ***n*** Ip.
Malama. Centre national des techniques et de la politique énergétiques

08.3428 ***n*** Mo.
Malama. Bâtiments fédéraux efficaces du point de vue énergétique

* **08.3577** ***n*** Mo.
Malama. Modification de l'ordre de garde prévoyant une garde avec une arme chargée
Voir objet 08.3576 Mo. Lang
Voir objet 08.3578 Mo. Segmüller

* **08.3731** ***n*** Mo.
Malama. Nouveau rapport sur la politique de sécurité. Participation du Parlement

* **08.3732** ***n*** Mo.
Malama. Surveillance efficace de la protection de l'Etat

07.3718 ***n*** Po.
Markwalder Bär. Reconnaître et encourager le travail bénévole

07.3719 ***n*** Ip.
Markwalder Bär. Influence de la Suisse sur le processus de décision au sein de l'UE

•N **08.3359** ***n*** Mo.
Markwalder Bär. Augmenter le nombre de zones exemptes d'armes nucléaires

* **08.3603** ***n*** Mo.
Markwalder Bär. Droit des brevets. Epuisement eurorégional
Voir objet 08.3638 Mo. Gutzwiller

08.3074 ***n*** Mo.
Marra. Lutte contre le travail au noir. Mise sur pied d'un suivi

08.3122 ***n*** Ip.
Marra. Participation de la Suisse à la prochaine enquête internationale sur l'illettrisme

* **08.3659** ***n*** Mo.
Marra. Mode de calcul des prestations complémentaires

04.3593 ***n*** Mo.
(Marty Kälin) Stump. Zones à bâtir. Non-augmentation de la superficie totale

05.3673 ***n*** Po.
(Marty Kälin) Wyss Ursula. Crues et imperméabilisation des sols

06.3221 ***n*** Mo.
(Marty Kälin) Bruderer. Les chiens ne sont pas des marchandises

06.3789 ***n*** Mo.
(Marty Kälin) Allemann. Pierres naturelles. Labellisation

07.3213 ***n*** Po.
(Marty Kälin) Rechsteiner-Basel. Rapport de l'administration fédérale sur le développement durable

07.3403 ***n*** Po.
(Marty Kälin) Heim. Programme d'économie de carburant pour l'administration fédérale

07.3705 ***n*** Mo.
(Marty Kälin) Hämmerle. Garde respectueuse et économique des animaux. Aide aux investissements et amélioration des structures

07.3741 ***n*** Po.
(Marty Kälin) Rechsteiner-Basel. Robinets. Consommation d'énergie et d'eau chaude due aux mitigeurs

•x **06.3536** ***n*** Ip.
(Maury Pasquier) Rielle. Pandémie de grippe aviaire. Plan de mesures

06.3827 ***n*** Ip.
(Maury Pasquier) Sommaruga Carlo. Génocide du Darfour. Les responsables doivent payer

07.3148 ***n*** Mo.
(Maury Pasquier) Roth-Bernasconi. Pour une plus grande participation des femmes à la vie politique

07.3149 ***n*** Po.
(Maury Pasquier) Schenker Silvia. Reconnaissance des diplômes d'acupuncture et d'homéopathie

07.3501 ***n*** Ip.
(Maury Pasquier) Fehr Mario. Echanges d'étudiants avec l'Union européenne

04.3639 ***n*** Po.
Meier-Schatz. Loi sur le crédit à la consommation. Rapport d'évaluation

04.3640 ***n*** Mo.
Meier-Schatz. Loi sur le petit crédit. Améliorer la protection des jeunes adultes

06.3691 ***n*** Po.
Meier-Schatz. Reconnaissance des soins donnés par des membres de la famille. Analyse de la situation

* **08.3585** ***n*** Mo.
Meier-Schatz. Institution d'un barème "enfant"
Voir objet 08.3588 Mo. Schwaller

05.3612 ***n*** Mo.
(Menétrey-Savary) Leuenberger-Genève. Admission provisoire pour tous les survivants de Srebrenica

05.3760 ***n*** Mo.
(Menétrey-Savary) van Singer. Cocaïne. Renforcer les mesures de réduction des risques

06.3654 ***n*** Ip.
(Menétrey-Savary) Teuscher. La mort du loup. Le Valais hors la loi?

06.3776 ***n*** Ip.
(Menétrey-Savary) Teuscher. Dysfonctionnements à Promotion Santé Suisse

06.3781 ***n*** Ip.
(Menétrey-Savary) Leuenberger-Genève. Loi sur les étrangers et violence conjugale

07.3206 ***n*** Ip.
(Menétrey-Savary) Thorens Goumaz. Accès de fièvre immobilière dans les Alpes

07.3207 ***n*** Ip.
(Menétrey-Savary) Leuenberger-Genève. Sans-papiers. Sommes-nous dans l'impasse?

07.3441 ***n*** Ip.
(Menétrey-Savary) Graf Maya. Utilité des essais OGM à Pully

07.3442 ***n*** Ip.
(Menétrey-Savary) Graf Maya. Barrage aux légumes cultivés dans des conditions écologiques et sociales désastreuses

07.3632 ***n*** Po.
(Menétrey-Savary) John-Calame. Déchets. Des alternatives à l'incinération

07.3633 ***n*** Mo.
(Menétrey-Savary) John-Calame. Maisons de jeu et loteries. Contrôler la publicité

07.3634 ***n*** Ip.
(Menétrey-Savary) Teuscher. Campagne contre les médecines complémentaires?

07.3635 ***n*** Ip.
(Menétrey-Savary) van Singer. Consommation d'alcool lors de l'Euro 2008

05.3534 ***n*** Mo.
Messmer. Protection de l'air. Harmoniser l'exécution

07.3463 ***n*** Mo.
Messmer. Adaptation du contrôle des voitures automobiles lourdes

07.3599 ***n*** Ip.
Messmer. Formation professionnelle supérieure. Risque de lacunes de financement au cours de l'année de transition

05.3545 ***n*** Mo.
Meyer Thérèse. Infostar. Modifications urgentes

06.3672 ***n*** Mo.
Meyer Thérèse. Fonctionnement plurilingue de l'administration. Statistiques

07.3042 ***n*** Mo.
Meyer Thérèse. Plafonnement des réserves des caisses-maladie pour plus de transparence

07.3201 ***n*** Mo.
Meyer Thérèse. Encourager l'emploi des seniors

07.3854 ***n*** Mo.
Meyer Thérèse. Création de régions pour optimiser la fourniture de soins en Suisse

08.3052 ***n*** Mo.
Meyer Thérèse. Primes d'assurance-maladie raisonnables pour les Suisses résidant dans l'UE

05.3770 ***n*** Mo.
Miesch. Rapport annuel sur la mise hors service d'armes et de systèmes d'armement

•x **08.3076** ***n*** Ip.
Miesch. Stages de formation d'état-major général. Disparition des officiers de milice

•x **08.3178** ***n*** Mo.
Miesch. Aptitude au service militaire dans les régions urbaines

•x **08.3393** ***n*** Mo.
Miesch. Engagement de l'EUFOR en Bosnie-Herzégovine. Retrait de l'armée suisse

04.3813 ***n*** Po.
Mörgeli. Conséquences économiques de l'immigration

05.3516 ***n*** Mo.
Mörgeli. Présence Suisse. Suppression

06.3193 ***n*** Mo.
Mörgeli. Trafic routier. Fixer la limite de tolérance à 5 kilomètres à l'heure au lieu de 3

07.3057 ***n*** Mo.
Mörgeli. Suppression de la Commission de la coopération internationale au développement

07.3375 ***n*** Ip.
Mörgeli. Balkanisation de l'AI

08.3213 ***n*** Mo.
Mörgeli. Stratégie globale et objectifs uniformes en matière d'aide au développement

08.3214 ***n*** Mo.
Mörgeli. Renonciation à des projets d'aide au développement menés par l'Etat

* **08.3463** ***n*** Ip.
Mörgeli. "Je suis partout" ou la médiation à l'échelle planétaire

* **08.3500** ***n*** Mo.
Mörgeli. Maintien des écussons sur les plaques d'immatriculation suisse

•x **08.3030** ***n*** Ip.
Moser. Filtres UV chimiques à effet endocrinien

•x **08.3046** ***n*** Ip.
Moser. Exécution de la législation sur la protection des animaux. Haute surveillance exercée par l'OVF

•N **08.3356** ***n*** Mo.
Moser. Viande de lapins élevés en batterie. Déclaration obligatoire

* **08.3675** ***n*** Mo.
Moser. Obligation de déclarer les fourrures

* **08.3676** ***n*** Mo.
Moser. Réduction des produits chimiques de synthèse dans le lait maternel

04.3040 ***n*** Mo.
Müller Walter. Faciliter l'implantation de constructions mineures hors de la zone à bâtir

06.3821 ***n*** Ip.
Müller Walter. Accord agricole de libre-échange avec l'UE. Quels avantages pour les consommateurs?

07.3055 ***n*** Mo.
Müller Walter. Communication de données des services de placement aux autorités cantonales de police des étrangers

07.3471 ***n*** Mo.
Müller Walter. Faciliter la mise en oeuvre des normes communautaires applicables aux produits alimentaires

07.3901 ***n*** Po.
Müller Walter. Loi sur les travailleurs détachés. Impact sur les espaces économiques transfrontaliers

* **08.3571** ***n*** Ip.
Müller Walter. Double voie sur le tronçon Buchs-Sargans

05.3195 ***n*** Po.
Müller Geri. Prophylaxie par l'iode. Atteinte aux droits des minorités

05.3219 ***n*** Mo.
Müller Geri. Révision de la totalité des lois, arrêtés et ordonnances ayant trait à l'importation et à l'exportation de matériel de guerre

05.3842 ***n*** Mo.
Müller Geri. Pas de traitement de faveur pour les USA

05.3865 ***n*** Mo.
Müller Geri. Mise en oeuvre des recommandations du commissaire aux droits de l'homme

05.3867 ***n*** Po.
Müller Geri. Rôle de la Suisse au Kosovo

06.3094 ***n*** Mo.
Müller Geri. Le sel de cuisine fluoré ne doit pas devenir une médication sous contrainte

06.3156 ***n*** Mo.
Müller Geri. Liberté de voyage et immunité pour les parlementaires élus en Palestine

06.3386 ***n*** Po.
Müller Geri. Terrorisme. Nécessité d'une analyse indépendante

06.3411 ***n*** Po.
Müller Geri. Traitement équitable pour les prisonniers de Guantanamo

•x **06.3575** ***n*** Ip.
Müller Geri. Questions relatives à la demande d'extradition d'Erdogan Elmas

06.3631 ***n*** Po.
Müller Geri. Non à l'approche coudée par le nord

06.3881 ***n*** Mo.
Müller Geri. Exportations de matériel de guerre en Arabie saoudite, au Pakistan et en Inde. Arrêt immédiat

07.3537 ***n*** Mo.
Müller Geri. Unification du contrôle périodique effectué par un médecin-conseil

07.3547 ***n*** Ip.
Müller Geri. Tunnel du Ceneri. Questions urgentes

07.3638 ***n*** Mo.
Müller Geri. Pour un registre national du cancer

07.3745 ***n*** Ip.
Müller Geri. Questions relatives à l'ouvrage d'embranchement souterrain de Sarè au tunnel de base du Ceneri

07.3873 ***n*** Mo.
Müller Geri. Pas d'arme sans montrer patte blanche

07.3891 ***n*** Mo.
Müller Geri. Halte à la publicité anti-suisse

08.3092 ***n*** Mo.
Müller Geri. Création d'une commission pour la sortie de l'âge des énergies fossiles

08.3437 ***n*** Ip.
Müller Geri. UEFA. Accroître la transparence

* **08.3711** ***n*** Mo.
Müller Geri. Droit de vote pour tous les citoyens suisses

* **08.3729** ***n*** Ip.
Müller Geri. Ministère public de la Confédération et présomption d'innocence

04.3489 ***n*** Mo.
(Müller-Hemmi) Rechsteiner-Basel. Violation des droits humains au Myanmar

05.3250 ***n*** Po.
(Müller-Hemmi) Galladé. Ecoles supérieures d'art. Nouvelle base légale

06.3492 ***n*** Po.
(Müller-Hemmi) Fehr Hans-Jürg. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Rapport

•x **06.3496** ***n*** Ip.
(Müller-Hemmi) Galladé. Création de filières d'études master. Répartition des tâches

06.3788 ***n*** Ip.
(Müller-Hemmi) Allemann. Mettre fin au génocide du Darfour

07.3352 ***n*** Ip.
(Müller-Hemmi) Fehr Mario. Incendie criminel d'une synagogue à Genève. Conséquences

07.3540 ***n*** Mo.
(Müller-Hemmi) Allemann. Marchés publics dans le secteur informatique. Normes sociales et écologiques

07.3624 ***n*** Ip.
(Müller-Hemmi) Fehr Hans-Jürg. Ratification de la Convention no 169 de l'OIT

* **08.3524** ***n*** Mo.
Müller Philipp. Création d'une loi fédérale sur l'harmonisation du droit de la construction
Voir objet 08.3523 Mo. Leutenegger Oberholzer

06.3848 ***n*** Mo.
Müller Thomas. Faire apparaître les naturalisés dans les statistiques

08.3077 ***n*** Ip.
Müller Thomas. Transfert du trafic. Conditions à remplir dans le secteur ferroviaire

08.3209 ***n*** Ip.
Müller Thomas. Etiquette Environnement pour la voiture

05.3802 ***n*** Mo.
Müri. Prestations de la DDC. Transparence

06.3673 ***n*** Mo.
Müri. Pas de naturalisation sans déclaration de loyauté envers la Constitution

06.3678 ***n*** Mo.
Müri. Hausse de la RPLP et passages dans une catégorie de redevance plus élevée

07.3622 ***n*** Mo.
Müri. Interdiction de contracter un mariage pour les personnes en attente de renvoi

07.3897 ***n*** Mo.
Müri. Rentes de veuf ou de veuve perçues à l'étranger. Prévenir les abus

* **08.3480** ***n*** Ip.
Müri. Libre accès au Grütli

06.3519 ***n*** Mo.
Nordmann. Axe ferroviaire Lausanne-Genève

06.3839 ***n*** Po.
Nordmann. Adaptation sur une base volontaire du droit suisse aux normes européennes. Rapport et mise en évidence dans le RS

•x **07.3373** ***n*** Po.
Nordmann. Imputation des jours de service pour les militaires qui s'engagent contractuellement dans l'armée

07.3817 ***n*** Mo.
Nordmann. Cancer et centrales nucléaires. Responsabilité

08.3276 ***n*** Mo.
Nordmann. Développement de la production photovoltaïque. Supprimer les entraves

08.3315 ***n*** Po.
Nordmann. Effets du congé paternité

* **08.3518** ***n*** Ip.
Nordmann. Mise en oeuvre de la motion 06.3421

* **08.3551** ***n*** Ip.
Nordmann. Signature d'une clause anticipée de renoncement à une élection au Conseil fédéral

* **08.3601** ***n*** Po.
Nordmann. Mécanisme de plafonnement des immatriculations des voitures grosses émettrices de CO2

07.3338 ***n*** Mo.
Noser. Caractère contraignant des textes de loi publiés sous forme électronique

* **08.3582** ***n*** Po.
Noser. L'adhésion à l'OMC a-t-elle eu un bénéfice dans les domaines de la technologie de pointe, de l'informatique, de la télécommunication et du conseil?

07.3815 ***n*** Mo.
Nussbaumer. Cancer et centrales nucléaires. Examen de la méthode et des valeurs limites

08.3027 ***n*** Mo.
Nussbaumer. HES. Admission dans le domaine d'études design

08.3284 ***n*** Mo.
Nussbaumer. Révision de la loi sur l'énergie. Augmentation du rendement des installations de couplage chaleur-force

08.3399 ***n*** Mo.
Nussbaumer. Sécurité des investissements dans les énergies renouvelables. Revenir sur le plafonnement

05.3852 ***n*** Po.
(Oehrli) von Siebenthal. Plan pour une agriculture et un développement rural durables

06.3125 ***n*** Mo.
Parmelin. Suppression du monopole des caisses cantonales de compensation AVS dans l'application de la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture

07.3090 ***n*** Ip.
Parmelin. Requérants d'asile et assurance obligatoire des soins

07.3475 ***n*** Ip.
Parmelin. Traumatismes de la colonne cervicale. Une épidémie propre à la Suisse alémanique?

07.3785 ***n*** Ip.
Parmelin. Elargissement et extension du réseau autoroutier. Contournement de la ville de Morges

08.3066 ***n*** Ip.
Parmelin. Respect des minorités linguistiques

* **08.3492** ***n*** Ip.
Parmelin. Crise des marchés financiers et caisses de pension

* **08.3579** ***n*** Ip.
Parmelin. Assurance obligatoire des soins et assurance complémentaire. Diminution de la facture des assurés

* **08.3617** ***n*** Mo.
Parmelin. Exonérer de la TVA les taxes et redevances prélevées par la Confédération

07.3147 ***n*** Po.
Pedrina. Inscrire le programme de la législature dans la perspective du développement durable

NE **07.3272** ***n*** Mo.
Pedrina. Réaménagement du prix du sillon pour optimiser les capacités ferroviaires, en particulier dans le domaine du transit

08.3207 ***n*** Mo.
Pedrina. Bellinzone, technopôle sud des chemins de fer

08.3414 ***n*** Ip.
Pelli. Tentatives étrangères de prise de contrôle d'entreprises essentielles pour l'économie nationale, comme UBS. Stratégie du Conseil fédéral

06.3081 ***n*** Mo.
Perrin. Pour une munition adaptée au travail de la police

04.3499 ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. Frais d'inscription universitaires. Intervention de la Confédération

06.3508 ***n*** Po.
Pfister Gerhard. Dissocier la maturité professionnelle-commerciale de la formation commerciale de base

05.3679 ***n*** Po.
Pfister Theophil. Diplôme de maturité. Relever le niveau

05.3824 ***n*** Mo.
Pfister Theophil. Véhicules militaires. Système d'immobilisation

06.3300 ***n*** Po.
Pfister Theophil. Prêts d'études

07.3228 ***n*** Mo.
Pfister Theophil. Délai supplémentaire pour l'assainissement des buttes pare-balles

08.3199 ***n*** Mo.
Pfister Theophil. Sécurité et libre accès pour les résultats de la recherche

* **08.3690** ***n*** Ip.
Pfister Theophil. Fondation "Don national suisse pour nos soldats et leurs familles". Utilisation des fonds

* **08.3691** ***n*** Mo.
Pfister Theophil. Suppression de l'obligation générale de construire des abris dans les bâtiments neufs
Voir objet 08.3703 Mo. Kiener Nellen

* **08.3719** ***n*** Mo.
Pfister Theophil. Pas de deniers publics avec les prix décernés par la Confédération

05.3832 ***n*** Mo.
(Randegger) Markwalder Bär. Coexistence entre végétaux génétiquement modifiés et cultures exemptes d'OGM. Intensification de la recherche du secteur public
Voir objet 05.3861 Mo. Leumann

•x **06.3527** ***n*** Ip.
(Randegger) Noser. Hautes écoles. Pour un système performant

06.3456 ***n*** Mo.
Rechsteiner-Basel. Protection des assurés LPP contre les abus

06.3457 ***n*** Mo.
Rechsteiner-Basel. LPP. Interdiction des placements parallèles, contrôle des placements personnels et provisions

06.3458 ***n*** Mo.
Rechsteiner-Basel. Caisses de retraite. Bonne gouvernance

07.3378 ***n*** Ip.
Rechsteiner-Basel. Investissement des avoirs du deuxième pilier dans des hedge funds ou autres placements à hauts risques

07.3379 ***n*** Mo.
Rechsteiner-Basel. Remplacement des chauffages au gaz et au mazout

08.3006 ***n*** Mo.
Rechsteiner-Basel. Des véhicules ne consommant pas plus de cinq litres pour les conseillers fédéraux et le personnel de la Confédération

08.3017 ***n*** Po.
Rechsteiner-Basel. Routes nationales multifonctionnelles pour préserver le paysage

08.3232 ***n*** Po.
Rechsteiner-Basel. Meilleure protection juridique pour les défenseurs de l'environnement

•x **08.3288** ***n*** Ip.
Rechsteiner-Basel. Forte hausse des taxes pour l'utilisation du réseau de Swissgrid

08.3289 ***n*** Ip.
Rechsteiner-Basel. Bâle-Mulhouse. Manque d'égards flagrant de la part des responsables de l'aéroport

* **08.3655** ***n*** Mo.
Rechsteiner-Basel. Utilisation du réseau de transport. Fixation des tarifs sur la base des coûts réels

* **08.3532** ***n*** Mo.
Rechsteiner Paul. Pour une limitation des salaires des managers

* **08.3581** ***n*** Mo.
Rechsteiner Paul. Electricité. Revenir à un régime d'approvisionnement public

* **08.3611** ***n*** Mo.
Rechsteiner Paul. Améliorer l'exécution des mesures d'accompagnement

* **08.3663** ***n*** Mo.
Rechsteiner Paul. Déclaration à l'occasion du 70ème anniversaire de l'attentat perpétré par Maurice Bavaud contre Adolf Hitler

05.3641 ***n*** Mo.
(Recordon) Thorens Goumaz. Information des personnes ayant été exposées à l'amiante

05.3901 ***n*** Mo.
(Recordon) Thorens Goumaz. Manifestations sportives internationales. Principe de causalité en matière de frais de sécurité

•x **06.3517** ***n*** Ip.
(Recordon) Thorens Goumaz. Réservation inconsidérée d'Airbus

•x **06.3581** ***n*** Ip.
(Recordon) Thorens Goumaz. Gestion des deniers publics par le SECO

06.3871 ***n*** Ip.
(Recordon) Thorens Goumaz. Nouveaux mécanismes de blanchiment d'argent

07.3187 ***n*** Ip.
(Recordon) Thorens Goumaz. Risques de conflits d'intérêts à la Commission fédérale des maisons de jeu

07.3259 ***n*** Ip.
(Recordon) Thorens Goumaz. Système d'organisation des voyages professionnels à l'EPFL

07.3348 ***n*** Ip.
(Recordon) Thorens Goumaz. Assurance-chômage des volontaires et bénévoles

07.3479 ***n*** Mo.
(Recordon) Thorens Goumaz. Création d'un droit suisse des groupes de sociétés commerciales

07.3530 ***n*** Ip.
(Recordon) Thorens Goumaz. Exercice dépendant d'une profession médicale

07.3730 ***n*** Mo.
(Recordon) Thorens Goumaz. Indication obligatoire de la quantité de CO2 émise

07.3862 ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Radicalisation au sein de la communauté musulmane établie en Suisse

08.3048 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Transparence en matière de contrôle des denrées alimentaires

08.3049 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Publication officielle des demandes de naturalisation

08.3059 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Permis d'établissement et maîtrise linguistique

08.3060 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Légaliser le jeu de poker dans les cercles privés

08.3067 ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Assurer la protection de Ayaan Hirsi Ali

08.3154 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Obligation de déclarer la viande d'animaux abattus rituellement

08.3170 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Travaux de maturité. Exploiter le potentiel

08.3249 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Base constitutionnelle pour la pratique Schubert

* **08.3458** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Pertes dues au comportement illégal de diplomates étrangers

* **08.3459** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Fréquentation des pages Internet de la Confédération

* **08.3460** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Quand la Confédération communique

* **08.3461** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Loi sur la transparence. Lacunes

* **08.3479** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Halte au versement des contributions à la Bulgarie

* **08.3483** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Importation de viande d'animaux abattus rituellement. Chiffres précis

* **08.3530** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. RPT. Versement intégral des montants revenant au canton de Saint-Gall

* **08.3692** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Libre accès aux réseaux à fibres optiques

04.3469 ***n*** Po.
Rennwald. Handicapés moteurs. Chiens d'assistance

04.3651 ***n*** Po.
Rennwald. Observatoire des effets de la mondialisation

05.3297 ***n*** Mo.
Rennwald. Visa de retour

06.3195 ***n*** Mo.
Rennwald. Mesures contre le sabotage des entreprises

06.3479 ***n*** Po.
Rennwald. Jura, Jura bernois, Granges. Le plus court chemin pour Berne

•x **06.3500** ***n*** Ip.
Rennwald. Pour que le Jura ne se transforme pas en musée du train

06.3531 ***n*** Po.
Rennwald. Choisir son temps de travail

06.3532 ***n*** Mo.
Rennwald. Le droit aux loisirs, un droit fondamental

06.3697 ***n*** Ip.
Rennwald. Maintenir la cohésion sociale dans les régions transfrontalières

07.3041 ***n*** Po.
Rennwald. Lutte contre le travail au noir. Favoriser les chèques-emploi

07.3143 ***n*** Po.
Rennwald. Emissions de télévision politiques bilingues

07.3376 ***n*** Ip.
Rennwald. Construction. La paix sociale en danger

07.3377 ***n*** Ip.
Rennwald. Droits sociaux. Ne pas rester à la traîne de l'Europe

07.3639 ***n*** Po.
Rennwald. Intégration d'une clause sociale et écologique dans les accords bilatéraux

07.3804 ***n*** Ip.
Rennwald. Relancer le processus d'adhésion à l'Union européenne

07.3806 ***n*** Ip.
Rennwald. Révision de la formation gymnasiale

08.3024 ***n*** Mo.
Rennwald. Réduction du temps de travail. Suivre l'exemple jurassien

08.3025 ***n*** Po.
Rennwald. Pour un écobilan de l'armée suisse

08.3113 ***n*** Ip.
Rennwald. Menaces sur Carpostal Suisse dans le Jura

* **08.3486** ***n*** Mo.
Rennwald. Service civil: une meilleure information

04.3037 ***n*** Po.
(Rey) Leutenegger Oberholzer. Mesures pour redynamiser le secteur touristique

04.3554 ***n*** Po.
(Rey) Berberat. Concurrence dans les transports publics régionaux

05.3687 ***n*** Po.
(Rey) Leutenegger Oberholzer. Mesurer le développement durable

•x **06.3448** ***n*** Ip.
(Rey) Leutenegger Oberholzer. Promotion immobilière au coeur des Alpes

06.3501 ***n*** Mo.
(Rey) Leutenegger Oberholzer. Fonds de restructuration industrielle et d'innovation technologique

06.3680 ***n*** Mo.
(Rey) Sommaruga Carlo. Présidence des tribunaux fédéraux

07.3085 ***n*** Mo.
(Rey) Stump. Surveillance fédérale des raffineries

•x **07.3436** ***n*** Ip.
(Rey) Voruz. Plan sectoriel militaire et aérodromes militaires

07.3568 ***n*** Ip.
(Rey) Leutenegger Oberholzer. Lutte contre le bruit. Assainissement du matériel ferroviaire roulant

05.3521 ***n*** Mo.
Reymond. Convention alpine. Ne pas ratifier les protocoles d'application

07.3592 ***n*** Po.
Reymond. Programmes de réduction des émissions de CO2

07.3786 ***n*** Mo.
Reymond. Eliminer les goulets d'étranglement autoroutiers

07.3787 ***n*** Mo.
Reymond. Vue d'ensemble des comptes de résultat des lignes voyageurs intervilles des CFF

07.3819 ***n*** Ip.
Reymond. Canons à neige interdits par les Protocoles alpins?

07.3820 ***n*** Ip.
Reymond. Extension du réseau autoroutier. Grande traversée de la rade de Genève

•x **08.3034** ***n*** Mo.
Reymond. Politique climatique. Profiter du savoir-faire de la Fondation du centime climatique

08.3135 ***n*** Ip.
Reymond. Comptes des lignes CFF remis au parlement?

•x **08.3299** ***n*** Ip.
Reymond. Compensations CO2 en Suisse et système d'échange européen

•x **08.3389** ***n*** Ip.
Reymond. Force hydraulique. Leadership du Conseil fédéral?

08.3398 ***n*** Mo.
Reymond. Mise en oeuvre de la stratégie d'utilisation de l'énergie hydraulique

08.3033 ***n*** Mo.
Rickli Natalie. Créer un registre national pour les pédophiles récidivistes

08.3331 ***n*** Ip.
Rickli Natalie. Euro 2008. Position de monopole des sponsors

* **08.3462** ***n*** Ip.
Rickli Natalie. Registre des pédophiles, des délinquants sexuels et des auteurs de violences

* **08.3540** ***n*** Ip.
Rickli Natalie. Billag. Subventions provenant des redevances de réception

07.3808 ***n*** Mo.
Rielle. Pas de remise d'armes militaires aux enfants, aux jeunes et aux autres civils

04.3666 ***n*** Po.
Riklin Kathy. Rapport sur le Centre culturel suisse à Paris

07.3195 ***n*** Mo.
Riklin Kathy. Caisses de compensation de l'AVS. Mise en réseau des banques de données

07.3871 ***n*** Mo.
Riklin Kathy. Prise en charge des frais liés à un apprentissage

08.3176 ***n*** Mo.
Riklin Kathy. Nationalités étrangères de membres du Parlement. Publication

08.3221 ***n*** Ip.
Riklin Kathy. Mise en place du réseau Emeraude en Suisse. Etat d'avancement

06.3724 ***n*** Po.
Rime. Réduction RPLP pour camion jusqu'à 28 tonnes

* **08.3503** ***n*** Ip.
Rime. Dépassement des objectifs de réduction de CO2

* **08.3560** ***n*** Po.
Rime. Assainissement du Gothard. Construction d'un second tube routier
Voir objet 08.3745 Po. Lombardi

* **08.3596** ***n*** Mo.
Rime. Fixation du prix des sillons. Renforcer le transport de marchandises par le rail

* **08.3610** ***n*** Ip.
Rime. Conférence suisse des impôts. Pratiques fiscales contestables à l'endroit des PME
Voir objet 08.3591 Ip. Germann

05.3626 ***n*** Mo.
Robbiani. Mettre l'assurance pour perte de gain à la portée de tous

•x **06.3465** ***n*** Po.
Robbiani. Entreprises de transport et indemnité en cas d'intempéries

06.3782 ***n*** Ip.
Robbiani. Engagement du personnel de l'administration fédérale et plurilinguisme

07.3852 ***n*** Mo.
Robbiani. Prix des médicaments. Pays de référence

•x **08.3266** ***n*** Ip.
Robbiani. Améliorer le placement dans les régions où les frontaliers sont nombreux

08.3267 ***n*** Ip.
Robbiani. Reconnaissance des diplômes étrangers

08.3268 ***n*** Mo.
Robbiani. Pour une lutte efficace contre la délinquance dans les régions frontalières

•x **08.3387** ***n*** Ip.
Robbiani. Dérive spéculative du secteur financier

* **08.3666** ***n*** Ip.
Robbiani. Contrôle du caractère économique des prestations. De la nécessité de règles claires

* **08.3669** ***n*** Mo.
Robbiani. Fonctions supérieures. Connaissances linguistiques à géométrie variable

* **08.3670** ***n*** Mo.
Robbiani. Contrôle régulier du prix des médicaments

04.3759 ***n*** Po.
Rossini. LAMal. Réserves, fonds national

05.3200 ***n*** Mo.
Rossini. Ratification de la convention européenne d'assistance

05.3218 ***n*** Po.
Rossini. Centrale d'information LAMal

05.3220 ***n*** Po.
Rossini. Conférence nationale sur la pauvreté

06.3161 ***n*** Mo.
Rossini. Financement de la formation postgrade

06.3381 ***n*** Mo.
Rossini. PET-Recycling Schweiz. Eviter la concurrence déloyale

•x **06.3560** ***n*** Ip.
Rossini. Case Management

07.3472 ***n*** Mo.
Rossini. Mucoviscidose. Couverture des frais de nutrition

08.3167 ***n*** Mo.
Rossini. Economies d'énergies. Réduction de l'éclairage public

•x **08.3172** ***n*** Ip.
Rossini. La Poste. Logistique et environnement

08.3173 ***n*** Po.
Rossini. Taxe sur les carburants et équité régionale

08.3174 ***n*** Mo.
Rossini. Bénéfices de la BNS pour la création du fonds AI

08.3403 ***n*** Po.
Rossini. Statistique des institutions sociales sans but lucratif et des ONG

•x **08.3404** ***n*** Mo.
Rossini. LPP et pilier 3a. Statistique des bénéficiaires et des rentes

08.3405 ***n*** Mo.
Rossini. Soutien à la formation continue dans les domaines du travail social et de la santé

* **08.3736** ***n*** Ip.
Rossini. Assurance-maladie: franchises et solidarité

* **08.3737** ***n*** Mo.
Rossini. LAMal: réserves liées à l'assuré

* **08.3738** ***n*** Mo.
Rossini. LAMal: primes des étudiants suisses à l'étranger

04.3674 ***n*** Po.
Roth-Bernasconi. Travail à temps partiel pour les hauts cadres de l'administration fédérale

05.3444 ***n*** Mo.
Roth-Bernasconi. Stop à l'acquisition d'armes à sous-munitions

05.3636 ***n*** Mo.
Roth-Bernasconi. Aide au retour pour les requérantes et requérants d'asile

06.3075 ***n*** Mo.
Roth-Bernasconi. L'assurance-maternité pour toutes les femmes actives professionnellement

* **08.3607** ***n*** Ip.
Roth-Bernasconi. Egalité salariale dans les hautes sphères de l'administration

05.3750 ***n*** Mo.
Ruey. Maîtrise de langues nationales officielles par les hauts fonctionnaires de l'administration fédérale

07.3225 ***n*** Ip.
Ruey. Publication des avis de droit officiels

05.3519 ***n*** Mo.
Rutschmann. Renonciation à l'encouragement de la construction de logements par la Confédération

05.3648 ***n*** Po.
Rutschmann. Mise à jour du "Rapolsec 2000"

•x **05.3834** ***n*** Mo.
Rutschmann. Armée. Système de montée en puissance. Base légale

07.3145 ***n*** Ip.
Rutschmann. Développement territorial. Propositions

•x **08.3150** ***n*** Ip.
Rutschmann. Economies d'énergie. Manque de clarté des objectifs du Conseil fédéral

05.3160 ***n*** Po.
(Savary) Stump. Institutions culturelles d'intérêt national

06.3079 ***n*** Mo.
(Savary) Steiert. Soutenir financièrement les fondations cantonales pour l'accueil extrafamilial

06.3388 ***n*** Po.
(Savary) Kiener Nellen. Prévenir faillite et insolvabilité

06.3600 ***n*** Mo.
(Savary) Fässler. Déclaration des produits alimentaires en provenance d'animaux nourris aux OGM

06.3823 ***n*** Ip.
(Savary) Fehr Mario. Formation continue professionnelle

07.3233 ***n*** Ip.
(Savary) Heim. Loi sur la transplantation. Identification des donneurs d'organes

06.3745 ***n*** Mo.
Schelbert. Suppression de la clause du domicile dans les procédures de naturalisation

07.3588 ***n*** Mo.
Schelbert. Défense des droits politiques

07.3680 ***n*** Mo.
Schelbert. Ne pas avantager le transport aérien à l'échelle internationale

08.3053 ***n*** Mo.
Schelbert. Commerce international. Dispositions respectueuses de l'environnement

08.3248 ***n*** Mo.
Schelbert. Suffisamment de nourriture pour tous

* **08.3511** ***n*** Ip.
Schelbert. L'UEFA d'utilité publique?

* **08.3672** ***n*** Mo.
Schelbert. Combattre la crise financière en renforçant l'économie réelle

•x **06.3477** ***n*** Ip.
Schenk Simon. Cultures sauvages de chanvre

07.3807 ***n*** Ip.
Schenk Simon. Exploitation de réseaux de bus régionaux. Procédure d'appel d'offres inique

07.3260 ***n*** Po.
Schenker Silvia. Réintégration dans le monde professionnel des bénéficiaires d'une rente AI. Statistiques

07.3261 ***n*** Mo.
Schenker Silvia. Prévention et promotion de la santé

07.3542 ***n*** Po.
Schenker Silvia. Mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI

07.3543 ***n*** Po.
Schenker Silvia. Gestion de la santé au sein de la Confédération

07.3544 ***n*** Mo.
Schenker Silvia. Mesures contre les maladies chroniques

07.3721 ***n*** Po.
Schenker Silvia. Soutien de la prévention et du conseil à l'endettement par les établissements de crédit

07.3722 ***n*** Mo.
Schenker Silvia. Simplification du système fiscal par une procédure coordonnée

07.3876 ***n*** Ip.
Schenker Silvia. Mesures du Conseil fédéral contre la détérioration de la qualité de la formation en soins infirmiers

07.3877 ***n*** Po.
Schenker Silvia. Améliorer la situation des familles monoparentales

08.3231 ***n*** Ip.
Schenker Silvia. Barrage d'Ilisu. Conditions de réalisation

•x **08.3415** ***n*** Ip.
Schenker Silvia. Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

* **08.3660** ***n*** Po.
Schenker Silvia. Barrage d'Ilisu. La Suisse ne devrait-elle pas se retirer du projet?

* **08.3739** ***n*** Po.
Schenker Silvia. Manque de personnel de soins

05.3502 ***n*** Mo.
Scherer. Adapter la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage

06.3875 ***n*** Mo.
Scherer. Naturalisation. Bases claires

07.3198 ***n*** Mo.
Scherer. Faire la lumière sur la balkanisation de l'AI

07.3518 ***n*** Po.
Scherer. Assurances sociales. Conséquences de la surreprésentation des personnes originaires des Balkans

05.3213 ***n*** Mo.
Schibli. Mieux ancrer la neutralité dans la Constitution

06.3880 ***n*** Mo.
Schibli. Promouvoir la production nationale de denrées alimentaires

07.3474 ***n*** Ip.
Schibli. Perspectives ruineuses pour l'agriculture suisse

05.3574 ***n*** Mo.
(Schlüer) Hutter Jasmin. Lutter contre la préparation de crimes dans les prisons

•x **05.3575** ***n*** Mo.
(Schlüer) Pfister Theophil. Réduire le personnel administratif de l'armée

07.3219 ***n*** Mo.
(Schlüer) Heer. Tenir les auteurs des actes de naturalisation pour responsables des décisions prises à la légère

07.3440 ***n*** Ip.
(Schlüer) Wobmann. Introduction de la charia en Suisse

08.3051 ***n*** Mo.
Schmid-Federer. Protection des jeunes contre la victimisation sexuelle dans les forums de discussion

•x **08.3309** ***n*** Ip.
Schmid-Federer. Politique du sport. Encouragement du sport d'élite

* **08.3506** ***n*** Mo.
Schmid-Federer. Congé parental partiel. Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain

* **08.3507** ***n*** Po.
Schmid-Federer. Congé parental. Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG)

07.3784 ***n*** Mo.
Schmidt Roberto. Utilisation du chargement des voituressur le train avec la vignette autoroutière

08.3166 ***n*** Mo.
Schmidt Roberto. Dégrèvement fiscal pour les frais de garde des enfants par des tiers

•x **08.3285** ***n*** Po.
Schmidt Roberto. Protection du citoyen contre le harcèlement téléphonique

* **08.3499** ***n*** Mo.
Schmidt Roberto. Bonnes connaissances d'une langue nationale et intégration réussie en tant que conditions préalables à la naturalisation

* **08.3604** ***n*** Mo.
Schmidt Roberto. Remontées mécaniques. Impôt sur les huiles minérales

* **08.3699** ***n*** Po.
Schmidt Roberto. Le "centime paysager" pour la conservation des paysages naturels

07.3818 ***n*** Mo.
Schneider. Système de contrôle interne

05.3169 ***n*** Mo.
Schwander. Projets de construction soumis à la LPE. Assouplir les procédures d'autorisation

08.3043 ***n*** Ip.
Segmüller. Mise en oeuvre d'USIS

08.3208 ***n*** Mo.
Segmüller. Améliorer la sécurité en renforçant la couverture policière de base

08.3394 ***n*** Mo.
Segmüller. Age minimum requis pour entrer en Suisse au titre du regroupement familial

•x **08.3395** ***n*** Ip.
Segmüller. Conditions d'autorisation régissant l'ouverture de crèches. Conséquences

* **08.3578** ***n*** Mo.
Segmüller. Modification de l'ordre de garde prévoyant une garde avec une arme chargée
Voir objet 08.3576 Mo. Lang
Voir objet 08.3577 Mo. Malama

* **08.3682** ***n*** Po.
Segmüller. Rapport complet sur la politique de sécurité

* **08.3683** ***n*** Ip.
Segmüller. Avenir des transports publics dans la région lucernoise

04.3282 ***n*** Po.
Simoneschi-Cortesi. Centres de consultation et application de la loi sur l'interruption de grossesse

06.3837 ***n*** Po.
Simoneschi-Cortesi. La Suisse et l'Eurobaromètre

07.3671 ***n*** Mo.
Simoneschi-Cortesi. Pas de RPLP pour les trajets servant à la formation et au perfectionnement

07.3851 ***n*** Ip.
Simoneschi-Cortesi. Trop d'accidents de la circulation. Que faire?

04.3682 ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Aide au développement. Mécanismes de financement novateurs

05.3325 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Aide au développement. Participation de la Suisse à la réflexion internationale sur les instruments de financement du développement

05.3532 ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Frais pour les envois d'argent des travailleurs migrants vers leur pays d'origine

05.3533 ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Rapport sur l'extrémisme. Compléments réguliers sur l'extrémisme de droite

06.3276 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Droit à l'eau comme un droit humain fondamental

06.3410 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Douane-poste à Genève. Non à un démantèlement injustifié et incohérent

06.3547 ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Rémittences. Stimuler l'affectation volontaire des fonds vers la création d'emplois décents

06.3548 ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Une implication active de la société civile dans les négociations bilatérales et multilatérales

06.3549 ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Travail décent et coopération au développement

06.3617 ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Promotion de la démocratie et des droits de l'homme avec les Etats tiers partenaires de la Suisse

07.3124 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Crédits pour l'aide directe au logement

07.3300 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Génocide rwandais

07.3329 ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Protection des témoins et des proches de personnes ayant avoué en matière de justice pénale internationale

07.3353 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Fraude fiscale. Les négociateurs suisses d'accords bilatéraux d'entraide pénale au dessus de la loi?

07.3486 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Démonter Louis Agassiz et redonner la dignité à l'esclave Renty

07.3755 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Supprimer les fontaines à eau dans l'administration fédérale

07.3761 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Pour une clarification en matière de tests ADN lors des demandes de regroupement familial

07.3863 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Politique volontaire en matière de labels sociaux et environnementaux favorisant le commerce équitable

•N **08.3373** ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Prévention pénale accrue en matière de pédocriminalité et autres infractions

•x **08.3381** ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Evaluation du système de sanction pénale des jours amendes

***** **08.3715** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Surveillance des services secrets colombiens en Suisse

***** **08.3724** ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Lutte contre les pourriels et ses effets secondaires
Voir objet 08.3725 Po. Recordon

***** **08.3743** ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Accords de libre-échange. Respect des droits de l'homme, de la protection des droits des travailleurs et des règles environnementales

07.3176 ***n*** Ip.
Spuhler. Coût de la densité normative

08.3258 ***n*** Ip.
Spuhler. Activité débordante de l'OFSP. Dommages et coût économique
Voir objet 08.3259 Ip. Hess

07.3202 ***n*** Mo.
Stahl. Toxicomanie et alcoolisme. Une plus forte participation aux frais

07.3203 ***n*** Ip.
Stahl. Ne pas faire de la course du Lauberhorn un tremplin de la politique environnementale

07.3205 ***n*** Po.
Stahl. Réductions des primes de l'assurance-maladie. Quel rapport avec les générations et les barèmes des primes?

07.3445 ***n*** Ip.
Stahl. Institutions relevant de la LIPPI. Transparence des coûts et contributions aux organisations faîtières

***** **08.3657** ***n*** Mo.
Stahl. Encouragement des sports de masse et de niche par une présence accrue dans les médias électroniques

***** **08.3658** ***n*** Mo.
Stahl. LAMal. Durée plus longue des contrats d'assurance à des fins d'optimisation du potentiel d'économies

***** **08.3702** ***n*** Mo.
Stahl. Adaptation de la législation relative au libre passage et au fonds de garantie (LPP)

06.3155 ***n*** Mo.
Stamm. Prévenir l'agitation politique fomentée par les étrangers

07.3709 ***n*** Ip.
Stamm. Où se trouve l'or de la BNS?

07.3864 ***n*** Ip.
Stamm. Contribution à la cohésion en faveur de la Roumanie

08.3441 ***n*** Mo.
Stamm. Exécution de la peine dans le pays d'origine

07.3753 ***n*** Ip.
Steiert. Groupes d'assureurs. Plus de transparence

08.3124 ***n*** Mo.
Steiert. Homologations de médicaments

08.3335 ***n*** Mo.
Steiert. Système de santé. Soutenir les gains d'efficacité et de qualité

***** **08.3698** ***n*** Ip.
Steiert. Sauvegarde des intérêts de l'employeur

* **08.3714** ***n*** Ip.
Steiert. Lignes à très haute tension: quel avenir?

07.3158 ***n*** Mo.
(Steiner) Theiler. Garantir la fiabilité et la conformité de la statistique en matière d'émissions de CO2

06.3862 ***n*** Mo.
Stöckli. Accès pour les mineurs à l'assistance judiciaire et mesures tutélaires

08.3146 ***n*** Mo.
Stöckli. Fonds Expo.02

08.3340 ***n*** Mo.
Stöckli. Parrainage de l'enseignement et de la recherche. Harmonisation

08.3341 ***n*** Mo.
Stöckli. Modification de l'article 152 du Code pénal

05.3701 ***n*** Po.
(Studer Heiner) Donzé. Loi sur le matériel de guerre. Application restrictive

•x **06.3552** ***n*** Mo.
(Studer Heiner) Aeschbacher. Séparation de Swisscom en deux sociétés

07.3208 ***n*** Po.
(Studer Heiner) Aeschbacher. Equiper tous les véhicules à moteur d'un "code vert"

07.3569 ***n*** Mo.
(Studer Heiner) Aeschbacher. Abaissement du taux d'intérêt maximum applicable aux petits crédits

07.3570 ***n*** Mo.
(Studer Heiner) Donzé. Interdiction de la publicité pour les petits crédits

•x **07.3571** ***n*** Ip.
(Studer Heiner) Donzé. Remise de la dette des pays les plus pauvres

05.3449 ***n*** Mo.
Stump. Véhicules diesels. Rendre obligatoire le filtre à particules

05.3450 ***n*** Po.
Stump. Poussières fines. Etat des lieux

06.3373 ***n*** Mo.
Stump. Interdiction de la publicité sexiste

06.3605 ***n*** Mo.
Stump. Plan d'action "Poussières fines" et oxydes d'azote

07.3263 ***n*** Mo.
Stump. Production de biocarburants. Conditions socialement acceptables

07.3899 ***n*** Po.
Stump. Encourager la rénovation des immeubles locatifs à loyers modérés

•x **08.3410** ***n*** Ip.
Stump. Surveillance des centrales nucléaires. Information lacunaire

08.3411 ***n*** Po.
Stump. Permettre aux locataires de prendre connaissance des certificats énergétiques

03.3653 ***n*** Po.
Teuscher. Répercussions des programmes d'économie sur la pauvreté des familles avec enfants *

04.3155 ***n*** Mo.
Teuscher. Enterrer les lignes à haute tension

04.3793 ***n*** Mo.
Teuscher. Euro 2008 de football. Coordination du soutien par la Confédération

05.3628 ***n*** Po.
Teuscher. Soins aux personnes âgées. Perspectives d'ici 2050

05.3629 ***n*** Mo.
Teuscher. Donner plus d'espace aux cours d'eau

05.3630 ***n*** Mo.
Teuscher. Plus de moyens pour lutter contre les crues

05.3910 ***n*** Mo.
Teuscher. Swissmedic. Transparence et indépendance

06.3368 ***n*** Mo.
Teuscher. Halte aux quads

06.3486 ***n*** Mo.
Teuscher. Utilisation du téléphone au volant. Egalité de droit

•x **06.3487** ***n*** Ip.
Teuscher. Accueil extrafamilial pour enfants à la Confédération. Situation chaotique

06.3608 ***n*** Mo.
Teuscher. Affectation à la sécurité routière d'une partie du produit des amendes

06.3809 ***n*** Po.
Teuscher. Protéger le loup efficacement

06.3831 ***n*** Po.
Teuscher. Téléphonie mobile. Tarifs fractionnés

06.3832 ***n*** Po.
Teuscher. Graisses trans. Dangers pour la santé

06.3833 ***n*** Mo.
Teuscher. Service d'information sur la protection contre le rayonnement

06.3834 ***n*** Mo.
Teuscher. Imposer une obligation d'information et de déclaration pour les solariums

07.3093 ***n*** Mo.
Teuscher. Hautes écoles pédagogiques. Pas d'examen d'admission pour les titulaires d'une maturité professionnelle

07.3094 ***n*** Mo.
Teuscher. Assurer l'offre de transport ferroviaire de marchandises dans tous le pays

07.3095 ***n*** Po.
Teuscher. Conférence nationale sur le climat

07.3193 ***n*** Po.
Teuscher. Transport de fruits et légumes par avion. Déclaration de la consommation d'énergie

07.3194 ***n*** Mo.
Teuscher. Etablissement de zones écologiques

07.3500 ***n*** Ip.
Teuscher. Revitalisation des ruisseaux et des rivières

07.3534 ***n*** Po.
Teuscher. Assurer une liaison TGV de Paris à Berne et l'Oberland bernois

07.3535 ***n*** Po.
Teuscher. Assurer une liaison ferroviaire directe entre Berne et Bruxelles

07.3735 ***n*** Po.
Teuscher. Sanctions commerciales pour la protection du climat

07.3736 ***n*** Po.
Teuscher. Comité international pour la protection du climat

07.3869 ***n*** Ip.
Teuscher. Show aérien IBAS 08 à Altenrhein du 22 au 24 août 2008

07.3893 ***n*** Ip.
Teuscher. Agrocarburants. Plus d'inconvénients que d'avantages?

08.3316 ***n*** Mo.
Teuscher. Assurance-maladie sociale. Plafonnement des salaires et des indemnités versés aux cadres et aux membres des conseils d'administration

08.3317 ***n*** Mo.
Teuscher. Moratoire sur l'importation de plantes énergétiques en Suisse

08.3318 ***n*** Po.
Teuscher. Assureurs-maladie. Divulgation obligatoire du salaire des cadres et des indemnités des conseils d'administration

* **08.3686** ***n*** Po.
Teuscher. Réseau électrique à haute tension. Propriété privée ou propriété publique?

07.3397 ***n*** Ip.
Thanei. Droit de suite pour les artistes plasticiens

07.3241 ***n*** Po.
Theiler. Trois piliers pour une assurance-maladie abordable

08.3104 ***n*** Mo.
Thorens Goumaz. Plan de mobilité de l'administration fédérale

•x **08.3261** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Spéculation sur des produits agricoles et alimentaires

08.3262 ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Accords de libre-échange. Impact sur la souveraineté et l'approvisionnement alimentaires

08.3263 ***n*** Po.
Thorens Goumaz. Exclure les produits agricoles et alimentaires des accords de libre-échange

08.3325 ***n*** Po.
Thorens Goumaz. Compensations de CO2. Etudier l'application du label Gold Standard

* **08.3456** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Politique de promotion des P&R de la part des CFF

* **08.3531** ***n*** Mo.
Thorens Goumaz. Des investissements responsables à la caisse de pensions fédérale Publica

* **08.3536** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Du personnel qualifié pour accompagner la croissance de la branche du solaire

* **08.3622** ***n*** Mo.
Thorens Goumaz. Meilleure protection des troupeaux contre les grands prédateurs

* **08.3723** ***n*** Mo.
Thorens Goumaz. Stratégie de durabilité pour les caisses de pensions

05.3461 ***n*** Po.
Triponez. Swissmetro. Donner un signal favorable

08.3228 ***n*** Ip.
Tschümperlin. Suppression de places d'apprentissage par une association professionnelle

08.3302 ***n*** Mo.
Tschümperlin. Standard linguistique de naturalisation. Prise en compte de l'hétérogénéité

08.3342 ***n*** Po.
van Singer. Adaptation du financement du rachat du courant vert

* **08.3550** ***n*** Mo.
van Singer. Interdiction des colorants alimentaires azoïques

04.3816 ***n*** Mo.
Vischer. Obtenir la libération de Marwan Barghouti

05.3158 ***n*** Mo.
Vischer. Autorisation de séjour pour les étrangers bénéficiant d'un contrat de travail

05.3759 ***n*** Po.
Vischer. Rapport sur les activités des services secrets sud-africains en Suisse pendant l'apartheid

06.3097 ***n*** Mo.
Vischer. Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral. Pourvoi en nullité. Elargissement

06.3767 ***n*** Ip.
Vischer. Personnes de confiance. Base légale de leur activité

07.3212 ***n*** Ip.
Vischer. Données des passagers aériens et protection des données

07.3316 ***n*** Ip.
Vischer. Activités de la Fédération turque de Suisse. Mauvaise évaluation de la part du SAP

07.3516 ***n*** Mo.
Vischer. Restriction du trafic automobile en cas de dépassement des valeurs limites d'ozone

07.3872 ***n*** Mo.
Vischer. Boycott de la liste des terroristes établie par l'ONU

08.3032 ***n*** Ip.
Vischer. Reconnaissance hâtive de l'indépendance du Kosovo

08.3195 ***n*** Ip.
Vischer. Octroi de permis B aux requérants d'asile dans les cas de rigueur

* **08.3575** ***n*** Ip.
Vischer. La mort cérébrale existe-t-elle donc?

* **08.3621** ***n*** Ip.
Vischer. L'accélérateur LHC du CERN est-il vraiment sûr?

* **08.3687** ***n*** Ip.
Vischer. Filtres à particules. Conséquences de la modification de l'OPair décidée par le Conseil fédéral

05.3039 ***n*** Mo.
(Vollmer) Fehr Hans-Jürg. Loi sur le tourisme

06.3453 ***n*** Mo.
(Vollmer) Hofmann. Offices GMEB. Exigences à prendre en compte dans le mandat de prestations

07.3384 ***n*** Mo.
(Vollmer) Pedrina. Itinérance internationale. Prix plafonds européens également en Suisse

07.3443 ***n*** Mo.
(Vollmer) Leutenegger Oberholzer. Ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption

08.3283 ***n*** Ip.
von Graffenried. Cumul de fonctions de Marc Furrer

08.3388 ***n*** Po.
von Graffenried. Directives anticipées des patients. Obligation pour tous

* **08.3566** ***n*** Ip.
von Graffenried. Tirer les leçons du rapport Bergier

08.3298 ***n*** Mo.
von Rotz. Fixer des délais de paiement pour la Confédération

07.3844 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Autoriser l'utilisation des palettes non traitées comme bois de chauffage

08.3193 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Exonération de la RPLP pour les véhicules transportant exclusivement du bois

08.3194 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Garantir l'approvisionnement de la population par la politique agricole 2015

08.3430 ***n*** Po.
von Siebenthal. Conclusion du contrat d'apprentissage pour chacune des parties de la formation

08.3431 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Exploitation de la forêt dans les zones de collines et les régions de montagne

07.3868 ***n*** Mo.
Voruz. Les tirs militaires hors service ne sont pas du ressort des communes

07.3883 ***n*** Po.
Waber. Correctifs à l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE à partir de 2009

08.3107 ***n*** Po.
Waber. Rendre la soustraction d'impôt punissable au sens du Code pénal

08.3128 ***n*** Ip.
Waber. Visite de la conseillère fédérale Calmy-Rey en Iran

08.3413 ***n*** Ip.
Waber. Respect de la liberté de croyance. Intervention du Conseil fédéral auprès des autorités algériennes

06.3521 ***n*** Po.
(Wäfler) Waber. Régime équitable pour les traitements de sevrage de la toxicodépendance

07.3235 ***n*** Po.
(Wäfler) Waber. Réduction de la consommation d'énergie en Suisse

07.3236 ***n*** Po.
(Wäfler) Waber. Remplacer le centime climatique et la taxe sur le CO2 par une taxe d'incitation sur l'énergie

* **08.3625** ***n*** Mo.
Wandfluh. Réaménagements en dehors des zones à bâtir. Supprimer les clauses esthétiques inutiles

•x **08.3038** ***n*** Po.
Wasserfallen. Services d'instruction de base et de perfectionnement de la troupe. Planification tenant compte des besoins de l'économie et de la formation

* **08.3474** ***n*** Ip.
Wasserfallen. La région de la ville fédérale en tant qu'espace métropolitain

04.3285 ***n*** Mo.
Wehrli. PME. Mesure concrète (3). Accroître l'efficacité de la procédure de recours dans le secteur du bâtiment

05.3756 ***n*** Mo.
Wehrli. Prévision plus précise des dépenses de santé

06.3657 ***n*** Mo.
Wehrli. Mariages forcés

07.3274 ***n*** Mo.
Wehrli. Reconnaissance de la médecine complémentaire

•x **08.3314** ***n*** Ip.
Wehrli. Changement de pratique dans l'imposition des dons

* **08.3521** ***n*** Mo.
Wehrli. Améliorer la coordination entre assurances sociales

* **08.3684** ***n*** Ip.
Wehrli. Efficacité énergétique des voitures neuves

•x **05.3060** ***n*** Po.
Widmer. Conduite interne de l'armée. Rapport

05.3518 ***n*** Po.
Widmer. Maintien des liaisons ferroviaires CFF Lucerne-Milan

06.3273 ***n*** Po.
Widmer. Emmen. Accroissement des nuisances sonores au mépris de la volonté populaire?

06.3328 ***n*** Po.
Widmer. Avenir de la maturité gymnasiale

•x **06.3469** ***n*** Po.
Widmer. Livres suisses sur Internet

06.3696 ***n*** Ip.
Widmer. Formation politique

•x **06.3787** ***n*** Mo.
Widmer. Maintenir le soutien à Swisscor

07.3038 ***n*** Po.
Widmer. Participation de la Confédération aux coûts des Hautes écoles spécialisées. Respect des prescriptions légales

07.3043 ***n*** Mo.
Widmer. Démarchage téléphonique. Protection de la sphère privée

07.3096 ***n*** Mo.
Widmer. Déplacements en avion climatiquement neutres pour le Conseil fédéral et l'administration fédérale

07.3097 ***n*** Mo.
Widmer. Modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit

07.3111 ***n*** Mo.
Widmer. Mise en application de l'article 18 LFPr

•x **07.3371** ***n*** Ip.
Widmer. Profil des prestations des Forces aériennes

07.3382 ***n*** Mo.
Widmer. Pas d'aérodrome régional en Suisse centrale!

07.3675 ***n*** Ip.
Widmer. Cryptage de chaînes de la SSR par des câblo-opérateurs. Répercussions sur le service public

07.3676 ***n*** Mo.
Widmer. Renforcement du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

07.3800 ***n*** Ip.
Widmer. Arrêt de la destruction de documents. Mesures efficaces

07.3802 ***n*** Mo.
Widmer. Une zone exempte d'armes nucléaires au coeur de l'Europe

07.3811 ***n*** Ip.
Widmer. La consommation de cocaïne et ses conséquences

08.3125 ***n*** Po.
Widmer. Conscience nationale et inégalité du développement économique

•x **08.3306** ***n*** Po.
Widmer. Expliquer les usages suisses aux entreprises étrangères

08.3326 ***n*** Ip.
Widmer. Prévention du suicide depuis 2005

08.3343 ***n*** Po.
Widmer. Engagement de la Suisse en faveur d'un nouveau traité FCE

* **08.3484** ***n*** Po.
Widmer. Organisations de milices. Renfort de l'armée ou sous-culture paramilitaire?

* **08.3485** ***n*** Ip.
Widmer. Etat d'urgence dans la région "gardes-frontière" de Genève

* **08.3533** ***n*** Mo.
Widmer. Unissons nos efforts contre le suicide

•x **06.3571** ***n*** Ip.
Wobmann. Fête du Grütli. Organisation

07.3679 ***n*** Ip.
Wobmann. Perturbations du trafic des poids lourds au Gothard

•x **08.3407** ***n*** Ip.
Wobmann. N'existe-t-il donc pas de statistiques sur les délinquants naturalisés?

04.3748 ***n*** Mo.
Wyss Ursula. Recours de la Suisse à des entreprises militaires et de sécurité privées. Encadrement légal

05.3438 ***n*** Mo.
Wyss Ursula. Lutter contre la pollution due aux poussières fines

05.3689 ***n*** Mo.
Wyss Ursula. Catastrophes naturelles. Revenir sur les mesures d'économies

05.3690 ***n*** Mo.
Wyss Ursula. Chaudières à bois. Abaisser les valeurs limites d'émission

05.3691 ***n*** Mo.
Wyss Ursula. Limiter le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales aux véhicules agricoles ou forestiers équipés d'un filtre à particules

07.3470 ***n*** Mo.
Wyss Ursula. Consommation de carburant et émissions des voitures. Création d'un outil d'information contraignant

08.3419 ***n*** Mo.
Wyss Ursula. Réduction des émissions de CO2 en Suisse

* **08.3572** ***n*** Mo.
Wyss Ursula. Renforcement de la surveillance bancaire et des prescriptions sur les fonds propres

* **08.3574** ***n*** Mo.
Wyss Ursula. Hygiène alimentaire dans les restaurants

* **08.3681** ***n*** Mo.
Wyss Ursula. Secteur financier. Systèmes de rémunération tenant compte des risques

* **08.3514** ***n*** Ip.
Wyss Brigit. Pollution des eaux par des produits biocides

05.3801 ***n*** Mo.
(Zapfl) Simoneschi-Cortesi. Contribution suisse au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme
Voir objet 05.3900 Mo. Amgwerd Madeleine

06.3268 ***n*** Mo.
(Zapfl) Darbellay. Secret de l'adoption

06.3684 ***n*** Po.
Zemp. Suppression des charges coûteuses et inutiles imposées aux éleveurs

07.3661 ***n*** Po.
Zemp. CO2 et gouvernement d'entreprise

08.3153 ***n*** Ip.
Zemp. Programmes de prévention. Frénésie de l'Office fédéral de la santé publique

•x **08.3310** ***n*** Po.
Zemp. Denrées alimentaires de base et produits financiers

05.3531 ***n*** Po.
Zisyadis. Rapport sur l'AVS/AI facultative et les Suisses de l'étranger

05.3582 ***n*** Mo.
Zisyadis. Risques liés à la téléphonie mobile. Loi

05.3647 ***n*** Mo.
Zisyadis. Meilleurs ouvriers et ouvrières de Suisse. Concours national

05.3819 ***n*** Mo.
Zisyadis. Interdiction des opérations de la CIA sur le territoire suisse et dans l'espace aérien suisse

05.3841 ***n*** Mo.
Zisyadis. Interdiction de l'atrazine

06.3059 ***n*** Mo.
Zisyadis. Institut de prévention et de maîtrise des catastrophes à Obwald

06.3060 ***n*** Mo.
Zisyadis. Pas de rabais de primes d'assurance-maladie en cas de renoncement à l'avortement

06.3082 ***n*** Mo.
Zisyadis. Loi fédérale contre les discriminations

06.3088 ***n*** Mo.
Zisyadis. Conseil des parlementaires d'origine suisse

06.3198 ***n*** Mo.
Zisyadis. Jardins potagers familiaux

06.3201 ***n*** Mo.
Zisyadis. Gratuité de gestion des comptes bancaires ou postaux pour les salariés

06.3205 ***n*** Mo.
Zisyadis. Interdiction des solariums

06.3225 ***n*** Mo.
Zisyadis. Usine Boillat de Reconvilier. Droit de préemption pour la Confédération

06.3229 ***n*** Mo.
Zisyadis. Séquestration des avoirs Pinochet en Suisse

06.3293 ***n*** Mo.
Zisyadis. Exonération de taxe pour les bateaux de pêche et les pédalos

06.3422 ***n*** Mo.
Zisyadis. Interdiction de la pédophilie publicitaire

06.3467 ***n*** Mo.
Zisyadis. Assurance obligatoire publique des soins dentaires de base

06.3603 ***n*** Po.
Zisyadis. Rapport sur l'économie sociale et solidaire

06.3615 ***n*** Po.
Zisyadis. Défense internationale de l'appellation "Champagne"

06.3663 ***n*** Mo.
Zisyadis. Minimum vital en matière de poursuites

06.3870 ***n*** Mo.
Zisyadis. Loi sur les autocollants publicitaires

07.3083 ***n*** Mo.
Zisyadis. Indemnisation des travailleurs de la neige

07.3189 ***n*** Mo.
Zisyadis. Caisses uniques cantonales. Modification de la LAMal

07.3320 ***n*** Mo.
Zisyadis. Roaming international. Etendre le règlement de l'Union européenne à la Suisse

07.3394 ***n*** Mo.
Zisyadis. Importation des fruits et légumes. Mesures urgentes

07.3402 ***n*** Mo.
Zisyadis. Licenciements CFF Cargo Tessin

07.3517 ***n*** Mo.
Zisyadis. Objectif Suisse sans pesticides en 2015

07.3700 ***n*** Mo.
Zisyadis. Baisse de la limite légale de formaldéhyde

•x **07.3727** ***n*** Po.
Zisyadis. Conditions de travail des militaires contractuels

•x **07.3737** ***n*** Mo.
Zisyadis. Réaffectation du budget militaire aux polices cantonales et urbaines

07.3816 ***n*** Mo.
Zisyadis. Statut international pour les exilés environnementaux

08.3200 ***n*** Mo.
Zisyadis. Pas de copeaux de bois dans les vins des AOC cantonales

08.3203 ***n*** Po.
Zisyadis. Réduction pour les étudiants et apprentis suisses dans les musées européens

08.3224 ***n*** Mo.
Zisyadis. Interdiction des téléphones portables pour les enfants

08.3303 ***n*** Mo.
Zisyadis. Interdiction des biberons au bisphénol A

08.3323 ***n*** Mo.
Zisyadis. Registre national des puces RFID

08.3386 ***n*** Mo.
Zisyadis. Indication de l'origine des fruits et légumes vendus en vrac

* **08.3508** ***n*** Po.
Zisyadis. Résidus de pesticides dans le vin

* **08.3606** ***n*** Po.
Zisyadis. Effets des champs électromagnétiques dans l'effondrement des abeilles

* **08.3689** ***n*** Mo.
Zisyadis. Prendre en compte le loyer effectif dans les prestations complémentaires

04.3543 ***n*** Mo.
Zuppiger. Aligner le droit du personnel de la Confédération sur le Code des obligations

07.3146 ***n*** Ip.
Zuppiger. Croissance des dépenses

07.3620 ***n*** Mo.
Zuppiger. Allègement de l'engagement politique

Conseil des Etats

Motions adoptées par le Conseil national

N **03.3622** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA. Diminution de la charge administrative *(Triponez)

N **04.3338** ***n*** Mo.
Conseil National. Simplifier la perception de la TVA(Schlüer)

N **04.3341** ***n*** Mo.
Conseil National. Favorisation fiscale des automobiles propres(Recordon)

•x **04.3632** ***n*** Mo.
Conseil National. LHID. Rétablir l'abattement fiscal accordé au titre de la formation(Meier-Schatz)

N **05.3016** ***n*** Mo.
Conseil National. Indépendance pour la prescription et la remise de médicaments(Groupe CEG)

•x **05.3129** ***n*** Mo.
Conseil National. Frais de formation et de perfectionnement professionnels. Harmonisation du traitement fiscal(Randegger)

N **05.3147** ***n*** Mo.
Conseil National. Simplifier le système de la TVA(Groupe V)

N **05.3299** ***n*** Mo.
Conseil National. Mesures d'urgence en vue d'un passage à l'imposition individuelle(Groupe RL)

N **05.3302** ***n*** Mo.
Conseil National. Simplification de la législation sur la TVA(Groupe V)

N **05.3352** ***n*** Mo.
Conseil National. Euthanasie. Travaux d'experts(Groupe RL)

•NE **05.3522** ***n*** Mo.
Conseil National. Moyens et appareils médicaux. Potentiel d'économies(Heim)

•NE **05.3523** ***n*** Mo.
Conseil National. Produits de la liste des moyens et appareils. Concurrence(Humbel Näf)

N **05.3578** ***n*** Mo.
Conseil National. Réforme de la TVA socialement supportable(Groupe S)

N **05.3741** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA. Assurer la sécurité du droit et une procédure équitable(Groupe RL)

N **05.3743** ***n*** Mo.
Conseil National. Rappels d'impôts au titre de la TVA. Halte au formalisme fiscal(Müller Philipp)

N **05.3795** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA. Modification de la pratique de l'administration(Leutenegger Filippo)

N **05.3798** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA. Renseignements fournis par les autorités(Groupe CEG)

N **05.3799** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA. Raccourcir le délai de prescription de la créance fiscale(Groupe CEG)

N **05.3800** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA. Introduction du décompte électronique(Groupe CEG)

N **06.3122** ***n*** Mo.
Conseil National. Suppression de distorsions de la concurrence dues à la TVA dans le domaine des transports(Darbellay)

N **06.3178** ***n*** Mo.
Conseil National. Harmonisation dans le domaine des subsides à la formation(CSEC-CN)

N **06.3190** ***n*** Mo.
Conseil National. Réforme fiscale écologique(Studer Heiner)

N **06.3261** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA. Pour une meilleure sécurité du droit(Müller Philipp)

N **06.3262** ***n*** Mo.
Conseil National. Simplification de la TVA(Müller Philipp)

•x **06.3413** ***n*** Mo.
Conseil National. Procédure d'autorisation des médicaments. Pratique de Swissmedic (1)(CSSS-CN)

N **06.3466** ***n*** Mo.
Conseil National. Evaluation du revenu d'invalide(Robbiani)

N **06.3687** ***n*** Mo.
Conseil National. Combler les insuffisances de l'approvisionnement électrique sans accroître les émissions de CO2(Groupe RL)

N **06.3689** ***n*** Mo.
Conseil National. Conseil fédéral et secteur de l'électricité. Nécessité de collaborer(Groupe RL)

N **06.3704** ***n*** Mo.
Conseil National. Assurer l'approvisionnement en électricité(Keller)

N **06.3733** ***n*** Mo.
Conseil National. Etendre la déduction de l'impôt préalable aux investissements à long terme(Imfeld)

N **06.3734** ***n*** Mo.
Conseil National. Déduction de l'impôt préalable pour les jeunes entreprises(Imfeld)

•x **06.3804** ***n*** Mo.
Conseil National. Suppression de l'aide au développement accordée à la Corée du Nord(Pfister Gerhard)

N **06.3873** ***n*** Mo.
Conseil National. Simplification de la TVA(Darbellay)

N **07.3033** ***n*** Mo.
Conseil National. Loi fédérale en faveur de l'enfance et de la jeunesse(Amherd)

•x **07.3116** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour que les droits et les obligations attachés au mariage soient connus et compris de tous(Haller)

•x **07.3280** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour une politique des agglomérations de la Confédération(CER-CN)

N **07.3286** ***n*** Mo.
Conseil National. Energies renouvelables pour la production de chaleur(CEATE-CN)

•x **07.3289** ***n*** Mo.
Conseil National. Modification du droit applicable au personnel de la Confédération. Accélérer le règlement des litiges opposant employeur et employés(CdF-CN)

•x **07.3290** ***n*** Mo.
Conseil National. Simplifier la réglementation relative à l'automédication(CSSS-CN (05.410))

•NE **07.3385** ***n*** Mo.
Conseil National. Incitations à des rénovations complètes en vue de réduire les pertes énergétiques dans les propriétés privées(Leutenegger Filippo)

•x **07.3406** ***n*** Mo.
Conseil National. Transparence sur l'origine des criminels(Groupe V)

N **07.3430** ***n*** Mo.
Conseil National. Frais et tarifs hospitaliers trop élevés pour les patients pris en charge par l'assurance-invalidité(Müller Walter)

N **07.3449** ***n*** Mo.
Conseil National. Rendre punissables les abus virtuels commis sur des enfants par le biais d'Internet(Amherd)

N **07.3492** ***n*** Mo.
Conseil National. Projet ZEB. Mandat d'études pour une nouvelle ligne ferroviaire à travers le Jura(Leutenegger Oberholzer)

N **07.3495** ***n*** Mo.
Conseil National. NLFA et projet ZEB(Wehrli)

N **07.3560** ***n*** Mo.
Conseil National. Augmentation de l'efficacité énergétique. Modification de l'article 8 de la loi sur l'énergie(CEATE-CN)

N **07.3619** ***n*** Mo.
Conseil National. Empêcher le cumul des allocations familiales((Zeller) Engelberger)
Voir objet 07.3618 Mo. Schiesser

N **07.3629** ***n*** Mo.
Conseil National. Convention sur la cybercriminalité(Glanzmann)

N **07.3664** ***n*** Mo.
Conseil National. Politique de l'enfance et de la jeunesse. Stratégie nationale(Galladé)

•NE **07.3697** ***n*** Mo.
Conseil National. Obligation d'annoncer les actes de violence(Allemann)

•x **07.3752** ***n*** Mo.
Conseil National. Empêcher les abus dans le domaine du droit des brevets(Müller Thomas)

N **07.3766** ***n*** Mo.
Conseil National. Affiliation des institutions de prévoyance liechtensteinoises au fonds de garantie LPP(CSSS-CN (07.026))

N **07.3838** ***n*** Mo.
Conseil National. Cancer et centrales nucléaires. Clarifications(Rechsteiner-Basel)

•x **07.3848** ***n*** Mo.
Conseil National. Interdire le commerce et l'exportation de peaux de chats(Barthassat)

N **08.3003** ***n*** Mo.
Conseil National. Exigence d'efficacité(CAJ-CN (07.046))

N **08.3012** ***n*** Mo.
Conseil National. Prévention des épizooties(Zemp)

N **08.3169** ***n*** Mo.
Conseil National. Sanctionner les mauvais payeurs(Groupe RL)

N **08.3236** ***n*** Mo.
Conseil National. Prestations relevant de l'allocation pour impotent. Coordination(CSSS-CN (05.025))

•x **08.3242** ***n*** Mo.
Conseil National. 0,4 pour cent du RNB en faveur de l'aide publique au développement à partir de 2009(CPE-CN (08.028))
Voir objet 08.030 MCF

Interventions des commissions

* **08.3445** ***é*** Po.
CPE-CE. Le droit international humanitaire et les conflits armés actuels

EN **07.3558** ***é*** Mo.
CEATE-CE. Introduction d'un certificat énergétique pour les bâtiments qui soit obligatoire et uniforme pour toute la Suisse

•*E **08.3444** ***é*** Mo.
CPS-CE (05.452). Consensus de Dublin

•E **08.3239** ***é*** Mo.
CER-CE. Financement dans le cadre des groupes. Suppression des entraves fiscales

•*E **08.3450** ***é*** Mo.
CER-CE. Pour une fiscalité équitable des frais de formation et de perfectionnement

•x **08.3290** ***é*** Po.
CAJ-CE. Transférer les tâches de la justice militaire à la justice civile

Interventions des députés

•x **08.3237** ***é*** Mo.
Berset. Surveillance des marchés financiers

•E **08.3319** ***é*** Mo.
Bieri. Renforcer la compétitivité du secteur agroalimentaire et du pôle suisse de recherche et d'innovation

* **08.3487** ***é*** Ip.
Briner. Stratégie du Conseil fédéral concernant l'extension des capacités de médiation de la Suisse
Voir objet 08.3497 Ip. Groupe RL

* **08.3557** ***é*** Ip.
Bürgi. SESAR. Approche en descente continue
Voir objet 08.3685 Ip. Häberli-Koller

* **08.3452** ***é*** Ip.
Burkhalter. Alerte enlèvement en Suisse. Progrès ou blocages?

* **08.3465** ***é*** Po.
Burkhalter. Nouvelles initiatives technologiques de l'UE. La Suisse risque de manquer le train du futur

•x **08.3304** ***é*** Ip.
Büttiker. Commission consultative pour l'approbation des stratégies cantonales d'encouragement des personnes handicapées

* **08.3545** ***é*** Mo.
Büttiker. Nouvelle tarification des sillons ferroviaires

* **08.3587** ***é*** Mo.
Büttiker. Loi sur la surveillance de la révision. Simplifications pour les PME

* **08.3454** ***é*** Ip.
David. Prolifération de technologies nucléaires. Les cas Tinner et Lerch

07.3912 ***é*** Mo.
Fetz. Arme d'ordonnance. Pas de culasse à la maison

•x **08.3305** ***é*** Ip.
Fetz. Réserves cantonales des assureurs-maladie. Accroître la transparence

•x **08.3426** ***é*** Ip.
Fetz. CTI. Quo vadis?

* **08.3455** ***é*** Ip.
Fetz. LMSI. Des élus du peuple ont été fichés

* **08.3543** ***é*** Mo.
Fetz. Surveillance efficace sur la protection de l'Etat

* **08.3590** ***é*** Mo.
Fetz. Egalisation intercantonale des taux de réserve des assureurs-maladie d'ici 2012

* **08.3636** ***é*** Po.
Fetz. Séparer les activités d'investissements des activités de crédit ou de dépôt
Voir objet 08.3667 Mo. Groupe S

* **08.3644** ***é*** Ip.
Fetz. La crise financière, les agences de notation et les analystes financiers

* **08.3639** ***é*** Mo.
Forster. Révision partielle de la LTC. Requête de la Comcom, de la Comco et du Surveillant des prix

•E **07.3160** ***é*** Mo.
Frick. Lutter contre la désolidarisation dans l'assurance-maladie, due à la création de caisses bon marché

EN **07.3648** ***é*** Mo.
Frick. Pour des loyers plus bas

* **08.3591** ***é*** Ip.
Germann. Impôt sur la fortune. Triplement contestable pour les propriétaires de PME
Voir objet 08.3610 Ip. Rime

•x **08.3246** ***é*** Ip.
Gutzwiller. Le diplôme fédéral de médecin est-il un diplôme au rabais?

•x **08.3275** ***é*** Ip.
Gutzwiller. A quand le message concernant la loi sur les professions de la psychologie?

•x **08.3346** ***é*** Ip.
Gutzwiller. Aéroport de Zurich. Coopération avec l'Allemagne. Suite du dossier

* **08.3638** ***é*** Mo.
Gutzwiller. Droit des brevets. Epuisement euro-régional
Voir objet 08.3603 Mo. Markwalder Bär

* **08.3453** ***é*** Ip.
Hêche. Quelle armée, aujourd'hui et demain pour la Suisse?

•x **08.3259** ***é*** Ip.
Hess. Activité débordante de l'OFSP. Dommages et coûts économiques
Voir objet 08.3258 Ip. Spuhler

E **07.3911** ***é*** Mo.
Inderkum. Pour une redevance hydraulique raisonnable

* **08.3488** ***é*** Ip.
Janiak. Ethique dans l'administration fédérale

* **08.3558** ***é*** Mo.
Jenny. Hausses injustifiées des prix de l'électricité

* **08.3592** ***é*** Ip.
Kuprecht. Imposition des organisations sportives internationales en Suisse

* **08.3593** ***é*** Ip.
Leuenberger-Solothurn. Sécurité dans les tunnels ferroviaires. Deux agents de train dans les convois empruntant de longs tunnels?

•x **08.3297** ***é*** Ip.
Leumann. Statu quo dans la réforme des départements. Vers un immobilisme de l'administration?

* **08.3544** ***é*** Mo.
Leumann. Mise à jour de la LIFD

* **08.3745** ***é*** Po.
Lombardi. Assainissement du tunnel routier du Gothard. Construction d'un second tube routier
Voir objet 08.3560 Po. Rime

* **08.3643** ***é*** Ip.
Luginbühl. "Projet de territoire Suisse"

•x **08.3347** ***é*** Po.
Maissen. Gains d'efficacité grâce à la répartition des tâches

* **08.3594** ***é*** Mo.
Marty Dick. Tunnel autoroutier du Saint-Gothard. Second tube à voie unique
Voir objet 08.3602 Mo. Abate

•x **08.3320** ***é*** Ip.
Maury Pasquier. Prévention du suicide des jeunes. Honorer les engagements pris

•E **08.3321** ***é*** Mo.
Maury Pasquier. Interdiction des bombes à sous-munitions
Voir objet 08.3308 Mo. Hiltpold

* **08.3519** ***é*** Mo.
Maury Pasquier. Modifier la loi sur la transplantation

* **08.3595** ***é*** Mo.
Maury Pasquier. Transparence comptable et évolution des réserves dans l'assurance maladie

* **08.3637** ***é*** Mo.
Maury Pasquier. Rôle de la Suisse au sein des organisations financières internationales. Consultation du Parlement
Voir objet 08.3677 Mo. Fehr Hans-Jürg

•x **08.3425** ***é*** Ip.
Recordon. Protection de la sphère privée

* **08.3640** ***é*** Ip.
Recordon. Renforcement de la COMCO

* **08.3641** ***é*** Ip.
Recordon. Utilisation des tests ADN à des fins racistes

* **08.3642** ***é*** Mo.
Recordon. Interprètes allophones dans le domaine de la santé

* **08.3725** ***é*** Po.
Recordon. Lutte contre les pourriels et ses effets secondaires
Voir objet 08.3724 Po. Sommaruga Carlo

* **08.3744** ***é*** Po.
Reimann Maximilian. Nomination du nouveau chef de l'armée

* **08.3568** ***é*** Ip.
Savary. Ordonnance sur le financement des mesures actives relatives au marché du travail

* **08.3588** ***é*** Mo.
Schwaller. Institution d'un barème "enfant"
Voir objet 08.3585 Mo. Meier-Schatz

* **08.3559** ***é*** Ip.
Sommaruga Simonetta. Hedge funds. Clarifications requises

* **08.3570** ***é*** Mo.
Sommaruga Simonetta. Stratégie dynamique dans la rénovation énergétique des bâtiments

•x **08.3270** ***é*** Po.
Stadler. Crise alimentaire et pénurie de matières premières et de ressources

* **08.3589** ***é*** Mo.
Stadler. Droit d'auteur. Moins de procès, davantage d'argent pour les ayants-droit

•x **08.3280** ***é*** Po.
Stähelin. Evolution des prix de l'électricité

* **08.3569** ***é*** Ip.
Stähelin. L'aluminium comme matériau de construction idéal. Un bilan écologique erroné

Interventions personnelles

03.3622 *n* Mo. **Conseil National. TVA. Diminution de la charge administrative * (Triponez)** (17.12.2003)

Pour réduire les tâches comptables des entreprises, le Conseil fédéral est chargé de proposer aux Chambres une modification de l'article 59 de la loi sur la TVA (LTVA) qui, en leur offrant des taux plus favorables, encouragera les assujettis à utiliser la méthode dite du taux de la dette fiscale nette.

Cosignataires: Bigger, Bortoluzzi, Bührer, Dunant, Engelberger, Freysinger, Giezendanner, Gysin, Häberli-Koller, Hegetschweiler, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Keller, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Pagan, Pfister Theophil, Rime, Sadis, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Speck, Stahl, Steiner, Wandfluh, Wasserfallen, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (40)

25.02.2004 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

19.03.2004 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
08.03.2006 Conseil national. Adoption.

03.3653 *n* Po. **Teuscher. Répercussions des programmes d'économie sur la pauvreté des familles avec enfants *** (19.12.2003)

Le Conseil fédéral est prié d'élaborer un rapport sur les répercussions des différents programmes d'économie sur la pauvreté des familles avec enfants en Suisse. Ce rapport indiquera notamment les incidences du programme d'allègement 2003, du programme d'allègement 2004 que le Conseil fédéral est en train de préparer et de la motion 02.3579 (Politique financière. Marge de manoeuvre pour une croissance durable des dépenses). Il analysera par ailleurs les conséquences d'éventuels autres objets et interventions demandant la réalisation d'économies au plan fédéral. Enfin, il montrera les incidences des différents programmes d'économie sur la pauvreté des enfants dans les diverses régions du pays, mais aussi à la ville et à la campagne.

Cosignataires: Allemann, Bäumle, Bühlmann, Cuche, Daguet, Fasel, Frösch, Galladé, Genner, Goll, Graf Maya, Gyr-Steiner, Heim, Hollenstein, Huguenin, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (30)

05.03.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

16.12.2005 Conseil national. Délai prorogé
23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3037 *n* Po. **(Rey) Leutenegger Oberholzer. Mesures pour redynamiser le secteur touristique** (04.03.2004)

Je prie le Conseil fédéral de déposer un rapport contenant les mesures à prendre, suite au rapport no 20 du SECO "Tourismus Destination Schweiz: Preis- und Kostenunterschiede zwischen der Schweiz und der EU" publié en mai 2003, afin de réduire le différentiel de coûts en moyenne de 30 pour cent plus élevé en Suisse que dans les pays considérés de l'EU et de rendre ainsi plus de compétitivité au tourisme suisse. Le rapport devrait en particulier se concentrer sur des mesures incitatives visant à la restructuration du secteur touristique et au transfert de savoir en matière de management.

Cosignataires: Berberat, Chevrier, Daguet, Darbellay, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Goll, Gross, Gross Jost, Günter, Gyr-Steiner, Hämmerle, Heim, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leutenegger Oberholzer, Maillard, Marti Werner, Müller-Hemmi, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Thanei, Widmer (30)

12.05.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Oberholzer Leutenegger.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3040 *n* Mo. **Müller Walter. Faciliter l'implantation de constructions mineures hors de la zone à bâtir** (04.03.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions habilitant les communes à autoriser les constructions mineures en dehors de la zone à bâtir selon une procédure simplifiée. Par constructions mineures, on entend les constructions de petite taille ou accolées qui sont autorisées dans la zone à bâtir à la suite d'une procédure simplifiée.

Cosignataires: Bigger, Brunner, Büchler, Cathomas, Darbellay, Dupraz, Germanier, Glur, Hassler, Hegetschweiler, Hutter Markus, Ineichen, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Markwalder Bär, Oehrli, Pfister Gerhard, Scherer, Schibli, Walker Felix, Walter, Weigelt, Weyeneth (24)

18.05.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3155 *n* Mo. **Teuscher. Enterrer les lignes à haute tension** (18.03.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation sur l'aménagement du territoire et celle sur la protection de l'environnement de même que, le cas échéant, d'autres lois pertinentes, de manière à ce que, lors du renouvellement de lignes à haute tension ou de la pose de nouvelles lignes, celles-ci soient mises sous terre partout où cela s'avère possible et réalisable.

Cosignataires: Bäumle, Bühlmann, Cuche, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Hollenstein, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Vischer (14)

18.05.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3192 *n* Mo. **Gross. Convention européenne des droits de l'homme. Ratification du 1er protocole additionnel de 1952** (19.03.2004)

Bon nombre de personnes ont de la peine à comprendre certains aspects propres à notre pays. Parmi ces derniers, on trouve notamment l'aberration suivante: avec la principauté d'Andorre, la Suisse est le seul des 45 pays membres du Conseil de l'Europe à ne pas avoir ratifié le protocole additionnel à

la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1952. Contrairement à Andorre, la Suisse a certes signé ce protocole en 1976, mais au jour d'aujourd'hui, elle ne l'a toujours pas ratifié.

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre les démarches qui s'imposent et de soumettre un projet à l'Assemblée fédérale.

Cosignataires: Allemann, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gyr-Steiner, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (19)

12.05.2004 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

18.06.2004 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3216 *n* Mo. **(Burkhalter) Engelberger. Lutte contre le terrorisme. Mesures préventives** (03.05.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer à l'Assemblée fédérale les adaptations législatives nécessaires afin de rendre rapidement plus efficaces les mesures de prévention du terrorisme dans notre pays. Dans cette perspective, il est prié de donner la priorité à une révision de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure. Les modifications proposées devront permettre, d'une part, un accroissement sensible des capacités d'action et de collaboration internationale des services de renseignement et, d'autre part, la mise sur pied d'un contrôle évitant tout dérapage dans l'application des nouvelles mesures.

Cosignataires: Abate, Baumann J. Alexander, Beck, Bezzola, Bührer, Dupraz, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fluri, Germanier, Glasson, Huber, Hutter Markus, Pagan, Pelli, Perrin, Ruey, Sadis, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Wasserfallen (24)

25.08.2004 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

08.10.2004 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Engelberger.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3282 *n* Po. **Simoneschi-Cortesi. Centres de consultation et application de la loi sur l'interruption de grossesse** (04.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport sur les questions soulevées en juin 2002 par les motions Simoneschi-Cortesi 02.3222, "Planning familial. Pour une offre adéquate de services de consultation sur tout le territoire suisse", et Meier-Schatz 02.3221, "Soutien aux centres de consultation en matière de grossesse et aux offices de consultation familiale", motions que le Conseil national n'a malheureusement pas eu le temps de traiter.

En particulier on attend des informations sur:

1. l'état des lieux sur les centres de consultation, promis dans les réponses aux deux motions, fait par l'OFSP;

2. les éventuelles mesures prises pour pallier les lacunes (accessibilité des centres de consultation de planning familial aux personnes de langue et culture étrangère);

3. le contrôle de l'application de la loi sur l'interruption de grossesse dans les cantons, en particulier leurs efforts en ce qui concerne l'offre en matière de consultation, leur soutien aux institutions qui font oeuvre de prévention et qui fournissent aide et conseils en cas de grossesse non désirée;

4. le contrôle de l'application de la loi dans les cantons en ce qui concerne les prescriptions relatives aux conseils donnés (information complète aux femmes sur les alternatives à l'interruption de grossesse, p. ex. l'adoption, et le guide des institutions qui offrent de l'aide matérielle et immatérielle);

5. le contrôle de l'existence de centres de consultation spécialement destinés aux adolescentes;

6. les statistiques cantonales des interruptions de grossesse;

7. l'organisation (comme promis dans les réponses aux motions) d'une centralisation des données recueillies par les cantons, afin d'établir une statistique fédérale en matière d'interruption de grossesse;

8. les éventuelles mesures supplémentaires qui ont été étudiées et réalisées (voir mesures présentées par les ONG visant à permettre aux cantons de s'acquitter le mieux possible, et de façon coordonnée, de leurs tâches en la matière);

9. les éventuelles autres tâches d'information et de coordination que le Conseil fédéral pourrait assumer ou faciliter par le biais d'un soutien spécialisé (voir aussi son avis sur la motion Meier-Schatz 02.3221).

Cosignataires: Bader Elvira, Brun, Cathomas, Chevrier, Cina, Darbellay, de Buman, Häberli-Koller, Humbel Näf, Jermann, Leu, Leuthard, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Robbiani, Wehrli (17)

08.09.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3285 *n* Mo. **Wehrli. PME. Mesure concrète (3). Accroître l'efficacité de la procédure de recours dans le secteur du bâtiment** (04.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre ce qui est en sa compétence et de présenter un projet au Parlement afin d'améliorer les procédures d'autorisation et de recours dans le secteur du bâtiment de sorte qu'il ne soit plus possible de mener une politique d'obstruction et de chantage.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Cathomas, Chevrier, Cina, Engelberger, Föhn, Gutzwiller, Jermann, Keller, Laubacher, Leu, Leuthard, Lustenberger, Maurer, Pfister Gerhard, Triponez, Zuppiger (17)

01.10.2004 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3289 *n* Po. **Lang. Suspension du commerce de matériel militaire avec les pays du Proche-Orient** (09.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité de suspendre les achats et les ventes d'armes et de matériel de guerre aux pays du Proche-Orient et de réexaminer la collaboration militaro-technique de la Suisse avec eux. Les pays du Proche-

Orient concernés seront ceux qui sont impliqués dans le conflit israélo-palestinien ou qui ont un rapport militaire au conflit. La Suisse leur appliquera les mesures qu'elle aura prises aussi longtemps qu'ils ne respecteront pas les engagements qui résultent pour eux des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, des conventions de Genève signées par eux et des conventions internationales sur les droits de l'Homme ratifiées par eux.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bignasca Attilio, Bruderer, Bühlmann, Cathomas, Cavalli, Chevrier, Christen, Cuche, Daguet, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hegetschweiler, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Janiak, Jermann, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Leuthard, Levrat, Maillard, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller Philipp, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Strahm, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (90)

01.10.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3318 *n* Po. **Kleiner. Raccordement du pays d'Appenzell aux routes nationales** (16.06.2004)

Le conseiller aux Etats du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures et son homologue du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures chargent le Conseil fédéral de réexaminer et d'exposer dans un rapport les moyens de garantir le raccordement de leurs deux cantons au réseau des routes nationales. Le Conseil fédéral recherchera notamment, dans le cadre des deux projets fédéraux que sont la Réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT) et le Plan sectoriel des transports, des solutions propres à assurer le raccordement des deux Appenzell (A1-Herisau-Appenzell) au réseau des routes nationales ou au réseau de base.

Cosignataire: Loepfe (1)

01.09.2004 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

08.10.2004 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3324 *n* Po. **Cathomas. Préparer des moyens extraordinaires pour des situations extraordinaires** (16.06.2004)

La Suisse subit régulièrement des dégâts dus aux intempéries. Orages, crues, inondations, glissements de terrain, coulées de boue et avalanches provoquent d'importants dégâts aux bâtiments, aux terres cultivables, aux infrastructures et aux forêts.

Alors que la propriété privée, les bâtiments et les terres agricoles peuvent être assurés et qu'en général ils le sont, l'infrastructure publique n'est pas couverte par des assurances. Lorsque des aménagements d'infrastructure sont endommagés par les éléments naturels, leur remise en état se fait entièrement aux dépens des finances publiques. La charge de ces dépenses inattendues peut être excessive, surtout pour les communes, mais aussi pour les cantons. L'état, par ailleurs déjà tendu, des finances cantonales ne permet pas, le plus souvent, de réparer les dégâts. Aucun fonds de réserve adéquat n'est en outre prévu pour ce genre d'événements exceptionnels. Malgré les contributions parfois généreuses de la Confédération (essentiellement en faveur de projets dans les domaines de l'agriculture, de l'aménagement des eaux et de la sylviculture), le rétablissement de leurs infrastructures impose aux communes et aux cantons la prise en charge de coûts résiduels considérables. Cette situation est d'autant plus grave que les expériences faites lors des intempéries qui se sont abattues sur les Grisons en 2002 ont montré que l'aide fédérale elle-même est limitée dans le temps et dans son ampleur lorsque les finances de la Confédération se trouvent dans un état précaire. La situation devient plus préoccupante encore quand la maîtrise d'événements exceptionnels exige le recours à des moyens tirés du budget ordinaire.

Dans cette perspective, le Conseil fédéral est chargé d'étudier les questions suivantes et de produire un rapport concernant les mesures qu'il entend prendre:

1. Est-il prêt à examiner la création d'un fonds en faveur des cantons et des communes touchés par une catastrophe naturelle?

2. Voit-il la nécessité et le besoin de fonder une institution qui serait à même d'accorder rapidement une aide financière aux cantons et aux communes après une catastrophe naturelle de grande ampleur?

3. Est-il prêt à élaborer différentes variantes d'aide financière disponible en cas de catastrophe et à créer les bases légales nécessaires à cet effet?

4. Quelles mesures envisage-t-il pour prévenir et circonscrire les dégâts dus aux intempéries, de plus en plus fréquents ces derniers temps?

Cosignataires: Bader Elvira, Bäumle, Büchler, Chevrier, Cina, Cuche, Darbellay, de Buman, Fluri, Frösch, Genner, Häberli-Koller, Hämmerle, Hassler, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Keller, Kohler, Lang, Lustenberger, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller Walter, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Schenker Silvia, Walker Felix, Wehrli (30)

15.09.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3330 *n* Mo. **Fässler. Immatriculation des aéronefs. Obsolescence des règles de typographie** (16.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'annexe de l'ordonnance du 6 septembre 1984 sur les marques distinctives des aéronefs (OMDA) de manière à ce que des écritures numériques actuellement courantes puissent être utilisées pour l'immatriculation des avions, des motoplaneurs et des planeurs. Il pourra limiter le choix des polices admises.

17.11.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3338 *n* Mo. **Conseil National. Simplifier la perception de la TVA (Schlüer)** (16.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de simplifier la perception de la TVA dans le cadre de ses efforts pour soutenir l'économie et, plus particulièrement, pour renforcer les PME, qui en sont le pilier, de telle sorte:

- qu'aucun patron de PME ne soit obligé de recourir à un spécialiste pour remplir sa déclaration d'impôts; et

- qu'aucun patron de PME ne doive consacrer plus d'une heure par mois aux questions administratives relatives à la déclaration de la TVA perçue.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Brunner, Fattebert, Freysinger, Glur, Hassler, Joder, Kaufmann, Lang, Mathys, Mörgeli, Oehrli, Pagan, Perrin, Reymond, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Weyeneth, Zuppiger (26)

01.09.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

08.03.2006 Conseil national. Adoption.

04.3341 *n* Mo. **Conseil National. Favorisation fiscale des automobiles propres (Recordon)** (16.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé, sur la base de l'article 131 alinéa 1 lettre d de la Constitution fédérale, de préparer une proposition de loi fixant l'assiette fiscale et le barème d'une taxation annuelle différenciée des automobiles et autres véhicules motorisés qui avantage les véhicules propres et peu dangereux, exonérant même les plus propres et les moins dangereux, réciproquement qui pénalise les véhicules les plus polluants et les plus dangereux. La mise en oeuvre du système d'imposition pourra être laissée aux cantons ainsi que l'encaissement du produit de cet impôt; le niveau d'imposition devra faire en sorte de ne pas causer aux cantons de pertes fiscales part rapport au régime actuel dans la période initiale; ultérieurement, si l'efficacité incitative de cette taxe se vérifie, elle devra naturellement conduire à une baisse du produit de l'impôt par véhicule, parallèlement à une diminution des nuisances et coûts externes imputables à ceux-ci.

Cosignataires: de Buman, Graf Maya, Huguenin, Kohler, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Parmelin, Rechsteiner-Basel, Sommaruga Carlo, Vaudroz René, Veillon (12)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
21.03.2007 Conseil national. Adoption.

04.3358 *n* Mo. **Germanier. Réseau postal. Peréquation des charges** (17.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système de fonds de péréquation pour contribuer au financement d'un réseau postal de qualité. Ce fonds de péréquation sera alimenté par une quote-part des taxes sur les lettres et les colis distribués par la Poste et les concessionnaires privés.

La couverture du déficit sera attribuée suite à une demande conjointe, justifiée et chiffrée, de la Poste et de la commune concernée. La commune devra participer à raison de 20 pour cent au déficit de son office de poste, le cas échéant par contre-prestation. Elle sera informée chaque année avec transparence sur les coûts de son office postal.

Ce mode de financement prend en compte:

Le principe de péréquation, par la taxe postale sur les lettres et les colis entre régions à trafic dense et périphériques.

La responsabilisation, par une contribution financière, des communes demanderesses.

Les opérateurs privés auront accès à conditions égales à ces bureaux de poste financés par ce fonds.

L'autorité de régulation PostReg contrôle et analyse les coûts du réseau afin de définir le déficit à couvrir par le fonds de péréquation postale.

Elle fixe également la taxe postale et les contributions communales en fonction du déficit reconnu. Elle garantit une concurrence efficace, en dénonçant tout abus de position dominante sur le marché entre les divers opérateurs selon la section 11 de l'ordonnance sur la poste.

Cosignataires: Beck, Chevrier, Darbellay, Dupraz, Freysinger, Gadient, Sadis (7)

10.12.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3459 *n* Mo. **Allemann. Endiguer l'essor des tout-terrains de loisirs** (23.09.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures contre l'augmentation des véhicules dits tout-terrains sur les routes suisses. Dans la mesure où il n'existe pas de définition s'appliquant à tous les véhicules tout-terrains, le Conseil fédéral est également chargé d'établir une liste officielle des modèles de véhicules appelés "tout-terrains" (véhicules tout-terrains et Sport Utility Vehicles, connus sous le nom de SUV). Cette liste sera régulièrement mise à jour avec les nouveautés du marché automobile (comme c'est le cas, p. ex., pour la liste des modèles qui figure dans le rapport de l'OFEFP "Bestandesanalyse Motorfahrzeuge 2002" sur le parc automobile 2002, p. 24).

Les mesures suivantes pourraient être envisagées pour les véhicules appartenant à la liste des modèles tout-terrains:

- l'augmentation de l'imposition de ces véhicules (système du bonus-malus conformément à la loi fédérale sur l'imposition des véhicules automobiles);

- le classement de ces véhicules dans une catégorie particulière dont la vitesse serait limitée à 80 kilomètres à l'heure;

- la conclusion d'un accord avec les importateurs automobiles afin de limiter à 3 pour cent le pourcentage de véhicules tout-terrains sur l'ensemble des véhicules neufs;

- une campagne d'information sur l'influence néfaste des tout-terrains sur les rejets de CO2, la consommation d'essence, la sécurité routière, les budgets des particuliers, etc.

Cosignataires: Bruderer, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Gross, Gross Jost, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (33)

22.12.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3468 ***n*** Mo. **Groupe des Verts. Naturalisations. Harmoniser les délais** (29.09.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux chambres une révision partielle de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse prévoyant l'harmonisation, dans toute la Suisse, des délais de naturalisation, conformément au projet du 3 octobre 2003 qui a été adopté par le Parlement et qui n'a pas été contesté durant la campagne précédant les votations.

1. Est réputé remplir les conditions de résidence quiconque:

a. possède une autorisation de séjour ou d'établissement ou un autre droit de séjour permanent, et

b. a résidé en Suisse pendant huit ans au total, dont trois au cours des cinq années qui précèdent la requête.

2. Lorsque des conjoints qui vivent depuis trois ans en communauté conjugale forment simultanément une demande d'autorisation et que l'un remplit les conditions prévues à l'alinéa 1, un séjour de cinq ans, dont l'année qui précède la requête, suffit à l'autre.

3. Les délais prévus à l'alinéa 2 s'appliquent également au requérant dont le conjoint a déjà été naturalisé à titre individuel.

4. Dans leurs législations, les cantons doivent prévoir les délais de résidence mentionnés aux alinéas 1 à 3. Ils peuvent prévoir des délais de résidence de trois ans au plus dans le canton ou dans la commune.

Porte-parole: Bühlmann

16.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3469 ***n*** Po. **Rennwald. Handicapés moteurs. Chiens d'assistance** (29.09.2004)

Le Conseil fédéral est invité à étudier une modification de l'ordonnance concernant la remise de moyens auxiliaires par l'assurance-invalidité, de manière à ce qu'il soit désormais possible d'accorder une subvention pour la remise de chiens d'assistance à des personnes souffrant d'un handicap moteur.

Cosignataires: Banga, Daguet, Kiener Nellen, Levrat, Schenker Silvia (5)

24.11.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3489 ***n*** Mo. **(Müller-Hemmi) Rechsteiner-Basel. Violation des droits humains au Myanmar** (04.10.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'ordonner à l'Office fédéral des réfugiés (ODR) de renoncer à tous les refoulements vers le Myanmar. Il est également chargé d'intervenir auprès des autorités birmanes afin d'obtenir la libération ou, du moins, la réduction de la peine de Monsieur Stanley Van Tha.

Cosignataires: Beck, Bühlmann, Cavalli, Daguet, Donzé, Dupraz, Eggly, Fasel, Fehr Jacqueline, Gross, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Heim, Hochreutener, Hofmann, Kiener Nellen, Levrat, Randegger, Schenker Silvia, Studer Heiner, Zapfl (21)

17.11.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Rechsteiner Rudolf.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3499 ***n*** Mo. **Pfister Gerhard. Frais d'inscription universitaires. Intervention de la Confédération** (05.10.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir à la hausse les finances d'inscription des Ecoles polytechniques fédérales et d'inviter les cantons à prendre des mesures équivalentes dans le domaine des hautes écoles qui relèvent de leur compétence. L'augmentation des taxes universitaires permettrait notamment de rétablir l'équilibre avec la formation professionnelle, qui est très coûteuse.

Cosignataires: Brunner, Büchler, Bührer, Favre Charles, Haller, Hochreutener, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Kaufmann, Kleiner, Laubacher, Leu, Loepfe, Pfister Theophil, Rutschmann, Triponez, Wandfluh, Wehrli, Weigelt, Zuppiger (22)

17.11.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

17.12.2004 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **04.3503** ***n*** Po. **Häberli-Koller. Prévenir l'endettement des jeunes** (05.10.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'introduire des mesures législatives propres à endiguer l'endettement croissant des jeunes.

Cosignataires: Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Cina, Darbellay, de Buman, Fässler, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Kiener Nellen, Leu, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Maitre, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Walker Felix, Wehrli, Zuppiger (29)

10.12.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

04.3543 ***n*** Mo. **Zuppiger. Aligner le droit du personnel de la Confédération sur le Code des obligations** (07.10.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement avant la fin de la présente législature un message visant à aligner le droit du personnel de la Confédération sur le Code des obligations, en particulier sur les articles 319ss, et à régler sur de nouvelles bases les responsabilités par rapport au personnel de la Confédération.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Brunner, Büchler, Bührer, Dunant, Fattebert, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Glur, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Huber, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schneider, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Triponez, Veillon, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weyeneth, Wobmann (64)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3554 *n* Po. **(Rey) Berberat. Concurrence dans les transports publics régionaux** (07.10.2004)

Depuis la révision de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) en 1996, les cantons peuvent lancer un appel d'offres pour des mandats de services de transports publics régionaux et locaux. La réglementation correspondante est détaillée dans l'ordonnance sur les indemnités (OIPAF).

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport d'évaluation sur les appels d'offres au sens de la LCdF et de l'OIPAF traitant notamment des coûts des mises au concours, des pannes intervenues depuis son introduction, des effets d'économie sur les subventions fédérales ainsi que sur la quantité et la qualité de la desserte des régions en transport public. Le rapport devrait dégager des recommandations pour le futur.

Cosignataires: Berberat, Chevrier, Daguet, Darbellay, Dormond Béguelin, Fehr Mario, Garbani, Günter, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Levrat, Maillard, Marti Werner, Rennwald, Rossini, Salvi, Savary, Widmer (20)

10.12.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Berberat.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3568 *n* Po. **Genner. Encouragement du tourisme. Plan d'action** (07.10.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de nous présenter, d'ici à la fin 2006, un plan d'action global en faveur du tourisme qui fera apparaître:

- les objectifs concrets du gouvernement permettant de promouvoir le tourisme;

- un tableau synoptique de toutes les mesures envisagées par la Confédération, stratégies, moyens et subventions y compris;

- un récapitulatif des principaux partenaires dans ce secteur (on tiendra compte aussi des régions et des agriculteurs);

- un exposé des priorités du développement et des variantes pouvant favoriser un essor durable de la branche.

Cosignataires: Aeschbacher, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Cavalli, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Graf Maya, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Hollenstein, Hubmann, Lang, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Vischer, Vollmer, Walter (31)

24.11.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **04.3581 *n*** Po. **Leutenegger Oberholzer. Bunker du Conseil fédéral. Affectation à un usage civil** (08.10.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet d'utilisation future des abris souterrains destinés aux membres du gouvernement, de l'installation de conduite K 20, aussi appelée bunker du Conseil fédéral, ainsi que des abris des cantons, et de prendre également en considération les incidences financières (calcul des coûts complets). Le projet indiquera en particulier quels usages civils peuvent être faits de ces bunkers dans la mesure où ils ne sont pas fermés, et quels coûts cela entraînera (investissement, exploitation).

Cosignataires: Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Gross Jost, Günter, Gyr-Steiner, Heim, Hofmann, Hollenstein, Kiener Nellen, Lang, Marti Werner, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Stump, Teuscher, Wyss Ursula (18)

03.12.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

04.3593 *n* Mo. **(Marty Kälin) Stump. Zones à bâtir. Non-augmentation de la superficie totale** (08.10.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales pour que la délimitation de zones à bâtir supplémentaires soit compensée par une réduction correspondante des zones à bâtir dans la même région. La qualité du site naturel sera maintenue ou encouragée de manière globale.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bühlmann, Daguet, Donzé, Fasel, Fässler, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hofmann, Hollenstein, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Vischer, Walter, Wyss Ursula (34)

03.12.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Stump.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

04.3625 *n* Po. **Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN (04.2002). Intégration et autonomie des personnes atteintes d'un handicap** (25.11.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport répondant aux préoccupations suivantes:

- comment les assurances sociales et les structures de la sécurité sociale peuvent-elles être conçues pour permettre l'intégration et l'autonomie des personnes atteintes d'un handicap?

- comment les prestations relevant de la sécurité sociale au titre de l'assurance-invalidité et de l'assurance-maladie, les prestations complémentaires et les allocations d'aide sociale peuvent-elles être accordées conformément au principe de l'égalité de droit?

19.01.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

x **04.3632 *n*** Mo. **Conseil National. LHID. Rétablir l'abattement fiscal accordé au titre de la formation (Meier-Schatz)** (30.11.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement dans les meilleurs délais un complément à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (RS 642.14) prévoyant le rétablissement de la déduction pour la formation supprimée il y a quelques années.

Art. 9 En général

Al. 1

Les dépenses nécessaires à l'acquisition du revenu et les déductions générales sont défalquées de l'ensemble des revenus imposables. Les frais de perfectionnement et de reconversion professionnels en rapport avec l'activité exercée font également partie des dépenses nécessaires à l'acquisition du revenu.

Al. 2

Les déductions générales sont:

....

Al. 4

On n'admettra pas d'autres déductions. Les déductions pour enfants, les déductions pour la formation et d'autres déductions sociales de droit cantonal sont réservées.

Cosignataires: Baader Caspar, Bader Elvira, Binder, Büchler, Bührer, Cathomas, Chevrier, Christen, Cina, Darbellay, de Buman, Donzé, Dupraz, Gadient, Guisan, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Leu, Leuthard, Lustenberger, Maurer, Meyer Thérèse, Müller Walter, Oehrli, Pelli, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Zapfl, Zuppiger (38)

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

15.06.2005 Conseil national. Adoption.
30.09.2008 Conseil des Etats. Rejet.

04.3639 *n* Po. **Meier-Schatz. Loi sur le crédit à la consommation. Rapport d'évaluation** (02.12.2004)

1. Malgré l'importance croissante du surendettement, on continue de ne disposer que d'estimations du nombre des ménages privés qui sont endettés. C'est la raison pour laquelle je charge le Conseil fédéral de procéder à un recensement des ménages endettés. Cette statistique inclura aussi les types de ménages, les groupes d'âges et les catégories de revenus des personnes endettées.

2. Je charge aussi le Conseil fédéral de commander une étude sur les conséquences - positives et négatives - de la nouvelle loi sur le crédit à la consommation, notamment dans les domaines de la prévention et de l'examen de la capacité de contracter un crédit, et sur les conséquences des bases de calcul utilisées pour définir l'examen de la capacité de contracter un crédit.

Cosignataires: Bader Elvira, Büchler, Chevrier, Darbellay, de Buman, Häberli-Koller, Humbel Näf, Leuthard, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Robbiani, Walker Felix, Wehrli, Zapfl (14)

16.02.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le chiffre 1 du postulat et de rejeter le chiffre 2.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3640 *n* Mo. **Meier-Schatz. Loi sur le petit crédit. Améliorer la protection des jeunes adultes** (02.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, dans les meilleurs délais, une modification de la loi fédérale du 23 mars 2001 sur le crédit à la consommation (LCC; RS 221.214.1), loi en vertu de laquelle toute personne physique peut conclure un contrat de crédit à la consommation dès sa majorité. Il la complètera par une nouvelle section 8bis et un nouvel article 36bis selon la proposition ci-après, dans le but de protéger les preneurs de crédit de moins de 25 ans:

Section 8bis (nouvelle) Protection sociale

Art. 36bis (nouveau) Protection sociale

Al. 1

La banque qui accorde de petits crédits à de jeunes adultes met en oeuvre un programme de protection sociale et prend les mesures nécessaires:

a. à la prévention de la dépendance à l'achat;

b. à l'identification précoce des personnes susceptibles de devenir dépendantes de l'achat;

c. à l'établissement d'un programme de désendettement sans octroi de nouveaux crédits pour financer le réaménagement de la dette et le désendettement;

d. à la formation et au perfectionnement régulier du personnel chargé d'appliquer le programme de protection sociale;

e. au recensement des données relatives à la dépendance à l'achat.

Al. 2

Elle collabore avec les centres de conseil en matière de dettes et de budget et avec les centres de prévention des dépendances pour la mise en oeuvre du programme de protection sociale, et elle participe à leur financement.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Dupraz, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Humbel Näf, Jermann, Leuthard, Lustenberger, Meyer Thérèse, Parmelin, Riklin Kathy, Robbiani, Studer Heiner, Walter, Wehrli, Zapfl (25)

16.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3651 *n* Po. **Rennwald. Observatoire des effets de la mondialisation** (08.12.2004)

Afin de produire une connaissance claire sur la mondialisation qui intègre les différentes dimensions (économiques, mais aussi sociales, environnementales, politiques et culturelles) et de permettre à la Suisse de s'engager contre les inégalités, le Conseil fédéral est chargé d'étudier la création d'un observatoire des effets de la mondialisation. Son cahier des charges devrait contenir les points suivants:

- informer le public et les écoles sur la nature et les effets de la mondiailsation;

- préparer un label qui affiche les conditions - sociales, politiques et environnementales - de production d'un produit de consommation;

- favoriser les transferts financiers et techniques à destination des Etats les plus pauvres;

- étudier et rendre publics les effets sur le reste du monde des positions suisses, à l'interne ou dans les organisations internationales, par exemple dans les domaines des délocalisations ou de l'agriculture;

- travailler, en collaboration avec les organes concernés, à la mise en place de standards sociaux minimaux à l'échelle mondiale, notamment en matière de droit du travail;

- veiller à l'adaptation de la législation nationale à la mondialisation, notamment pour répondre à l'insécurité de l'emploi: renforcement de l'assurance-chômage et de la protection contre les licenciements, intensification de la formation continue, etc.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Gross, Gross Jost, Hubmann, Jutzet, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Thanei, Vermot-Mangold (17)

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3655 *é* Mo. **Conseil des Etats. Modification de la loi sur la TVA (Hess)** (09.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux chambres une modification de l'article 36 alinéa 1 lettre a chiffre 2 de la loi sur

la TVA (LTVA) qui prévoie que le taux réduit de l'impôt s'appliquera désormais aussi aux produits comestibles et aux boissons qui sont remis dans le cadre de prestations de la restauration.

Ce taux réduit de l'impôt sera relevé de sorte à compenser la perte de recettes qui en résultera.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Brändli, Briner, Bürgi, Büttiker, Epiney, Escher, Forster, Fünfschilling, Germann, Heberlein, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Langenberger, Leumann, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Reimann Maximilian, Schiesser, Stähelin (23)

11.03.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

14.03.2005 Conseil des Etats. Adoption.

04.3657 *n* Po. **Fluri. Stratégie en matière de biodiversité** (09.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux chambres la stratégie en matière de biodiversité en faveur de laquelle la Suisse s'était déjà engagée en 1992, avec 170 autres Etats, dans le cadre de la Convention sur la biodiversité. Cette stratégie doit viser à endiguer la réduction dramatique de la diversité des espèces. Il convient notamment d'élaborer des stratégies différenciées d'une région à l'autre en vue de protéger et de promouvoir les espèces menacées ou à l'égard desquelles la Suisse a une responsabilité particulière, mais aussi d'établir des plans d'action assortis de consignes claires et concrètes et permettant un contrôle efficace des résultats.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Bader Elvira, Bäumle, Beck, Bruderer, Büchler, Bühlmann, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Christen, Cuche, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Fasel, Gadient, Genner, Germanier, Graf Maya, Gross Jost, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Häberli-Koller, Hassler, Heim, Hochreutener, Hollenstein, Huber, Huguenin, Humbel Näf, Jermann, Jutzet, Kiener Nellen, Kleiner, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Pelli, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Riklin Kathy, Rossini, Ruey, Sadis, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Stamm, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vischer, Zapfl (73)

24.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3666 *n* Po. **Riklin Kathy. Rapport sur le Centre culturel suisse à Paris** (13.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre le Centre culturel suisse, à Paris, à une évaluation externe et de présenter un rapport au Parlement. Le rapport devra également contenir les perspectives d'évolution à venir de ce centre.

Cosignataires: Chevrier, Darbellay, de Buman, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Kohler, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Simoneschi-Cortesi, Walker Felix, Wehrli, Zapfl (16)

04.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3674 *n* Po. **Roth-Bernasconi. Travail à temps partiel pour les hauts cadres de l'administration fédérale** (14.12.2004)

Le Conseil fédéral est invité à étudier la possibilité d'instituer un quota pour qu'au moins 30 pour cent des postes de hauts cadres dans l'administration fédérale soient attribués à des personnes travaillant à temps partiel.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Cavalli, Cuche, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Janiak, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula (57)

10.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3679 *n* Mo. **Leuenberger-Genève. Lutte contre les phosphates dans les produits détergents** (14.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour interdire les phosphates également dans les produits pour lave-vaisselle.

Cosignataires: Bäumle, Berberat, Bühlmann, Christen, Cuche, Darbellay, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Guisan, Gysin Remo, Hämmerle, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Teuscher, Thanei, Vanek, Widmer, Zisyadis (44)

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3681 *n* Po. **Lang. Déminage en Bosnie** (14.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'augmenter de manière significative son engagement dans le cadre du déminage humanitaire en Bosnie-Herzégovine.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Beck, Berberat, Bruderer, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bühlmann, Cathomas, Cavalli, Christen, Cuche, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Gadient, Garbani, Genner, Glasson, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Haller, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Huber, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Janiak, Jermann, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Miesch, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vis-

cher, Vollmer, Waber, Wäfler, Walker Felix, Walter, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (103)

04.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3682 *n* Po. **Sommaruga Carlo. Aide au développement. Mécanismes de financement novateurs** (14.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'inventorier, d'analyser et d'évaluer de façon détaillée les mécanismes de financement novateurs de l'aide au développement et les perspectives concrètes au niveau international de les mettre en oeuvre, au plus tard dans le cadre de son rapport spécifique sur la mise en oeuvre des objectifs de développement pour le millénaire (ODM). Il examinera dans ce sens toutes les propositions, notamment les nouvelles contributions financières internationales, présentées et développées tant dans le Rapport Landau que dans ceux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (OIT), de l'OCDE, de l'ONU, de même que les mécanismes de la loi belge de taxation des transactions financières internationales.

Cosignataires: Berberat, Brunschwig Graf, Cina, Cuche, Daguet, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Gross, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Pelli, Rechsteiner-Basel, Recordon, Robbiani, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Vanek, Vollmer, Zapfl, Zisyadis (46)

06.04.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3707 *n* Mo. **Groupe des Verts. Plans directeurs cantonaux. Garantie de qualité** (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à la mise en oeuvre des points énoncés ci-après dans les articles 6ss. de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), dans le cadre de la révision totale en cours:

1. l'action des autorités fédérales compétentes sur les plans directeurs cantonaux doit être rendue possible et doit avoir un effet obligatoire en vue d'une bonne coordination des intérêts et des projets supracantonaux;

2. les autorités fédérales doivent pouvoir examiner les modifications des plans directeurs rapidement et en profondeur pour les approuver le cas échéant;

3. le Conseil fédéral et les autorités fédérales doivent être en mesure d'inscrire directement dans les plans directeurs les dispositions nécessaires à la conformité de ces plans avec les lois.

Porte-parole: Teuscher

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3716 *n* Mo. **Giezendanner. Suppression de l'interdiction de circuler la nuit pour les transporteurs de paquets** (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures qui s'imposent pour que l'interdiction de circuler la nuit et le dimanche s'applique de la même manière à la Poste et aux transporteurs privés de colis (service universel).

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bugnon, Bührer, Cathomas, Dunant, Egerszegi-Obrist, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Glur, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hegetschweiler, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Mathys, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Pagan, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Rey, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Speck, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Theiler, Triponez, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weigelt, Wobmann, Zuppiger (78)

04.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3719 *n* Mo. **Humbel Näf. Prestations LAMal et allocations AVS/AI pour impotents. Prévoir un outil d'évaluation unique des soins requis** (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions pour que les prestations pour soins en vertu de la LAMal et les allocations pour impotents en vertu de la LAVS et de la LAI soient déterminées au moyen d'un instrument unique d'évaluation des soins requis.

Cosignataires: Bader Elvira, Bortoluzzi, Büchler, Bührer, Cathomas, Cina, Darbellay, Giezendanner, Glur, Gross Jost, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Imfeld, Ineichen, Kohler, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Meyer Thérèse, Müller Walter, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Scherer, Studer Heiner, Walker Felix, Wehrli, Zapfl (31)

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3740 *n* Po. **Kaufmann. Suppression totale des monopoles de la Poste** (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si une suppression totale du monopole de la Poste garantirait une meilleure desserte de base en matière de services postaux. Il est chargé de présenter un rapport.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Dunant, Glur, Pfister Theophil, Reymond, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander (10)

04.03.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.03.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3748 *n* Mo. **Wyss Ursula. Recours de la Suisse à des entreprises militaires et de sécurité privées. Encadrement légal** (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter des dispositions juridiquement contraignantes sur les entreprises militaires et les forces de sécurité privées mandatées par la Confédération pour des missions à l'étranger, mais aussi sur l'engagement d'anciens officiers et hauts fonctionnaires suisses par de telles sociétés.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bruderer, Cavalli, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Goll, Gross Jost, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Heim, Hollenstein, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Müller Geri, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Siegrist, Teuscher, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (30)

16.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3759 ***n*** Po. **Rossini. LAMal. Réserves, fonds national** (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier la possibilité d'instituer de nouvelles pratiques en matière de réserves obligatoires des caisses-maladie, par exemple, par l'introduction:

- soit d'un fonds de réserves unique pour l'ensemble des caisses du pays;

- soit d'un fonds de réserves unique par caisse pour l'ensemble de leurs activités dans le pays.

Les avantages et inconvénients, de même que les conséquences sur le montant des primes d'un tel fond seront analysés, non seulement de manière prospective, mais en regard des pratiques de ces dernières années.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Garbani, Gross Jost, Günter, Heim, Jutzet, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Teuscher, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (27)

23.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3763 ***n*** Mo. **Bigger. Exonérer la production agricole de base de la RPLP** (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'apporter les modifications nécessaires aux bases légales pour que le transport des produits de base de l'agriculture suisse (y compris le bétail sur pied, le lait, etc.) entre la ferme et les centres de transformation soit libéré le plus vite possible de l'assujettissement à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP).

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Cathomas, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Germanier, Glur, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schwander, Siegrist, Speck, Stahl, Stamm, Triponez, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (64)

04.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3766 ***n*** Mo. **Bigger. Véhicules effectuant moins de 10 000 kilomètres par an. Remplacer le contrôle annuel par un contrôle quadriennal** (17.12.2004)

L'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) doit être modifiée afin que les contrôles officiels effectués après immatriculation sur les camions et les tracteurs à sellette d'un poids supérieur à 3,5 tonnes qui parcourent moins de 10 000 kilomètres par an n'aient lieu que tous les quatre ans.

Cosignataires: Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bugnon, Fattebert, Föhn, Giezendanner, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Kaufmann, Lustenberger, Mathys, Maurer, Mörgeli, Müller Walter, Oehrli, Scherer, Schibli, Speck, Stahl, Zuppiger (23)

16.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

x **04.3768** ***n*** Mo. **Baumann J. Alexander. Armée XXI. Procéder à une analyse exhaustive des dysfonctionnements** (17.12.2004)

Je charge le Conseil fédéral de prendre les mesures suivantes si l'on veut éviter que l'"Armée XXI" soit un échec total:

1. procéder à une analyse franche et impitoyable des dysfonctionnements, qui rompe enfin avec les propos lénifiants qui ont été tenus jusqu'à présent;

2. procéder à un réexamen extrêmement critique des processus au DDPS en vue de diminuer le taux d'erreur scandaleusement élevé dans les domaines de l'administration et du personnel;

3. retravailler entièrement la stratégie en matière de formation en intégrant la milice, car le bricolage actuel avec des soldats contractuels et des "manoeuvres" met le corps des instructeurs à rude épreuve et engendre de nouveaux dérapages en matière de formation;

4. éviter de contourner les problèmes par une augmentation du pourcentage de militaires en service long ou par le recours accru à des soldats contractuels, par exemple, car ce n'est pas ainsi qu'on résoudra ces problèmes. Il convient bien plus de prendre des mesures efficaces pour remédier aux carences, et cela dans les plus brefs délais.

Cosignataires: Baader Caspar, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Hegetschweiler, Hutter Markus, Mathys, Maurer, Pagan, Randegger, Rutschmann, Schwander, Stamm, Walter, Zuppiger (19)

04.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
01.10.2008 Conseil national. Rejet.

04.3789 ***n*** Mo. **Leutenegger Oberholzer. Placement des chômeurs ayant charge de famille. Lutter contre les discriminations** (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller, par la révision de l'article 15 de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) ou, le cas échéant, par l'élaboration d'une disposition spéciale (p. ex. insertion d'un art. 14a de l'ordonnance sur l'assurance-chômage), à ce que les assurés ayant charge de famille ne soient pas discriminés dans l'assurance-chômage. S'agissant de l'examen de l'aptitude au placement des femmes et des hommes ayant charge de famille, il veillera notamment à ce qu'on renonce à la preuve de l'existence d'une structure d'accueil.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Goll, Gross Jost, Hämmerle, Hubmann, Marti Werner, Rechsteiner Paul, Roth-Bernasconi, Wyss Ursula (12)

11.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3790 *n* Mo. **Leutenegger Oberholzer. Révision du CO. Renforcer les droits des consommateurs** (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions régissant le contrat de vente, notamment les articles relatifs aux défauts de la chose (art. 197 à 210 du Code des obligations), afin d'améliorer les droits et le statut du consommateur, en s'inspirant des dispositions relatives à la vente de biens de consommation de la directive européenne 1999/44/CE. Il conviendra également, à cette occasion, de supprimer l'obligation faite à l'acheteur de vérifier la chose et d'aviser le vendeur.

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3791 *n* Mo. **Groupe des Verts. Loi contre la discrimination raciale dans le monde du travail** (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de loi qui offre une protection juridique efficace contre les discriminations directes et indirectes dans le monde du travail fondées sur la "race", l'origine ethnique et nationale, la religion et le mode de vie itinérant.

La loi devra offrir une protection globale, en particulier dans les cas suivants: recherche d'un emploi, engagement, fixation du salaire et d'autres modalités contractuelles, octroi de prestations sociales volontaires, formation, formation continue, recyclage, promotion, autres conditions de travail, fin des rapports de travail.

La loi devra garantir, dans les cas de discrimination, que la procédure soit aménagée de telle sorte que les personnes concernées puissent s'informer des possibilités de protection et solliciter la protection juridique quelle que soit leur situation financière.

La loi devra être conçue de telle façon que la protection juridique ne soit pas mise en échec par la charge de la preuve et que l'on débouche sur des jugements ou arrangements judiciaires ou extrajudiciaires qui ne présentent pas d'inconvénients et qui donnent lieu à la réparation des dommages subis.

La loi devra prévoir les mesures qui abolissent les obstacles qui se dressent sur le chemin menant au monde du travail et dans le monde du travail lui-même afin que tout le monde soit sur un pied d'égalité.

Pour ce faire, le Conseil fédéral devra s'inspirer de la loi sur l'égalité (LEg), des directives de l'UE 2000/43/CE et 2000/78/CE ainsi que des lois édictées par les pays membres de l'UE sur la base des directives de l'UE.

Porte-parole: Bühlmann

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3793 *n* Mo. **Teuscher. Euro 2008 de football. Coordination du soutien par la Confédération** (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire le travail éducatif professionnel auprès des supporters en tant qu'élément essentiel des mesures de sécurité prévues pour l'Euro 2008. Les mesures préventives annoncées dans le dossier de candidature austro-suisse pour le Championnat d'Europe doivent maintenant être précisées. Toutes les dispositions organisationnelles et financières nécessaires doivent être prises sans délai.

Les conditions d'un travail éducatif efficace sont:

1. La création d'un service fédéral spécialisé dans la perspective de l'Euro 2008, qui sera chargé de:

- programmer le travail éducatif et garantir son exécution par la Confédération;

- coordonner tous les projets locaux et nationaux en vue de l'Euro 2008;

- servir d'interlocuteur aux partenaires autrichiens;

- distribuer les contributions fédérales aux structures de coordination locales et aux projets éducatifs pour les supporters;

- jouer le rôle d'interface entre la Confédération et les cantons;

- soigner les contacts entre la Confédération et les organisations privées, notamment l'Association suisse de football;

- valoriser les résultats du travail éducatif à l'occasion de l'Euro 2008.

2. La mise en réserve des crédits nécessaires de 2005 à 2008 au financement, par la Confédération, du travail éducatif auprès des supporters. Les cantons, les communes et l'Association suisse de football devront également contribuer au financement global de ces mesures.

Cosignataires: Bruderer, Bühlmann, Cuche, Frösch, Genner, Graf Maya, Gyr-Steiner, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schenker Silvia, Vischer (18)

11.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3797 *n* Po. **Humbel Näf. Promouvoir une alimentation saine** (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé, en collaborant autant que possible avec les milieux des industries alimentaires, d'étudier la possibilité de prendre notamment les mesures suivantes:

- instaurer une déclaration claire et obligatoire pour tous les produits alimentaires qui contiennent un nombre de calories supérieur à la moyenne et grâce à laquelle les consommateurs seront avertis des dangers que présente une alimentation déséquilibrée et trop riche en calories;

- appliquer de manière plus sévère les restrictions imposées à la publicité; par exemple, les barres chocolactées pour enfants ne devront plus être qualifiées de "bonnes pour la santé" ni de "saines" si elles contiennent une part de sucre et de graisses trop élevée;

- prévoir, comme l'ont déjà fait les autorités sanitaires britanniques, un système obligeant les fabricants de produits alimentaires à désigner ces derniers en rouge, en orange ou en vert sur les emballages, en fonction de leur teneur calorique.

Cosignataires: Bader Elvira, Büchler, Cavalli, Darbellay, Gadient, Genner, Glur, Gross Jost, Guisan, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Häberli-Koller, Hassler, Heim, Meyer Thérèse, Parmelin, Riklin Kathy, Studer Heiner, Walter, Wehrli, Zapfl (21)

06.04.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

17.06.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3813 ***n*** Po. **Mörgeli. Conséquences économiques de l'immigration** (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les conséquences économiques de la politique suisse en matière d'immigration et à l'égard des étrangers pendant ces vingt dernières années.

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.03.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

04.3816 ***n*** Mo. **Vischer. Obtenir la libération de Marwan Barghouti** (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre tous les moyens en oeuvre dont il dispose pour que l'Etat d'Israël libère immédiatement Monsieur Marwan Barghouti de la prison de la Cour Suprême, à Tel Aviv, où il est détenu.

Cosignataires: Cavalli, Cuche, Fasel, Genner, Gysin Remo, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Sommaruga Carlo (11)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3012 ***n*** Mo. **(Günter) Heim. Halte à la vitesse sur les pistes de ski** (28.02.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer, en collaboration avec les cantons et les milieux intéressés (exploitants des remonte-pentes), les règles régissant le comportement des usagers des pistes de ski. Il prendra des mesures propres à améliorer la sécurité sur les pistes et à tempérer les excès des fanatiques de la vitesse, de plus en plus imprudents. Au besoin, il proposera au Parlement de créer des normes légales.

Cosignataires: Fehr Hans-Jürg, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Stöckli, Thanei (7)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Heim.

05.3013 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Abrogation de l'article antiraciste** (28.02.2005)

Les articles 261bis du Code pénal (CP) et 171c du Code pénal militaire (CPM) seront abrogés purement et simplement.

Porte-parole: Freysinger

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3014 ***n*** Mo. **(Kohler) Darbellay. Limitations de vitesse. S'adapter à nos voisins** (28.02.2005)

Au 1er janvier de cette année, la Suisse s'est alignée sur ses pays voisins en matière d'alcoolémie au volant d'un véhicule en diminuant le taux autorisé à 0,5 pour mille.

Dans le cadre de l'adaptation des normes de notre pays à celles de ses voisins, je demande au Conseil fédéral de revoir les limitations de vitesse appliquées hors localités en Suisse.

Ainsi, à l'instar des normes pratiquées chez nos voisins, à savoir en Allemagne, en France, en Autriche et en Italie, je demande que les limitations de vitesse suivantes soient appliquées le plus rapidement possible en Suisse: 90 kilomètres à l'heure hors agglomération;130 kilomètres à l'heure sur les autoroutes.

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Darbellay.

05.3016 ***n*** Mo. **Conseil National. Indépendance pour la prescription et la remise de médicaments (Groupe PDC/PEV/PVL)** (28.02.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) des dispositions visant à assurer la transparence en matière de prescription et de remise de médicaments.

L'indépendance dans la prescription et la remise de médicaments sera garantie de la manière suivante:

1. Les personnes autorisées à prescrire ou à remettre des médicaments doivent pouvoir s'acquitter de leur tâche en toute objectivité, c'est-à-dire qu'elles ne doivent être soumises à aucune incitation financière directe ou indirecte lors du choix du médicament.

2. Les fabricants et les importateurs de médicaments n'ont pas le droit d'influencer dans leurs habitudes, notamment en leur offrant des avantages matériels, les membres du personnel médical qui prescrivent ou remettent des médicaments.

3. Les rabais et autres ristournes sont admis. Ils doivent toutefois être déclarés de manière transparente par les fournisseurs de prestations et être réglés dans les contrats par les partenaires tarifaires de sorte que les assurés en soient finalement les bénéficiaires.

Porte-parole: Humbel Näf

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.03.2007 Conseil national. Adoption.

x **05.3019** ***n*** Mo. **Groupe radical-libéral. Engagements de l'armée à l'étranger dans des actions de promotion de la paix. Accroître la marge de manoeuvre du Conseil fédéral** (01.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer à l'Assemblée fédérale les adaptations législatives nécessaires afin de rendre plus rapides et mieux adaptées aux réalités du monde actuel les conditions d'engagement de l'armée dans ses missions de promotion de la paix à l'étranger.

Porte-parole: Burkhalter

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

17.06.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
01.10.2008 Conseil national. Rejet.

05.3039 ***n*** Mo. **(Vollmer) Fehr Hans-Jürg. Loi sur le tourisme** (02.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres un projet de loi sur le tourisme qui définisse et expose très clairement, selon une approche d'ensemble, les tâches et les mesures de la Confédération dans le secteur touristique, qui mette en

relation ces tâches et ces mesures et qui examine les liens entre le tourisme et d'autres secteurs d'activité importants pour la compétitivité de notre pays.

Cette loi non seulement améliorera et renforcera l'efficacité de la politique suisse du tourisme, mais permettra aussi de faire enfin prendre conscience des atouts économiques que peut présenter pour la Suisse en général et, en termes de politique régionale, pour la région des Alpes et des Préalpes en particulier, un développement touristique s'attachant à respecter les objectifs du développement durable.

(cf. intervention 02.3666 du 02 décembre 2002, qui a été classée étant donné qu'elle est pendante depuis plus de deux ans)

Cosignataires: Bezzola, Cina, Darbellay, Fehr Hans-Jürg, Gadient, Günter, Heim, Hubmann, Jutzet, Meyer Thérèse, Rechsteiner-Basel, Rey, Schenker Silvia, Stöckli, Widmer (15)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Hans-Jürg.

05.3043 *n* Mo. **Hutter Jasmin. Violences lors de manifestations. Responsabilité** (03.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement les mesures législatives suivantes:

- Toute personne qui requiert, en son nom propre ou au nom d'une organisation, une autorisation de manifester peut être rendue responsable des dommages dus à des débordements pendant ou après la manifestation considérée.

- Les autorités responsables doivent se voir conférer expressément le droit de refuser de délivrer une autorisation de manifester si le requérant n'est pas prêt à répondre des dommages causés pendant ou après la manifestation considérée.

Cosignataires: Binder, Borer, Bortoluzzi, Fattebert, Fehr Hans, Freysinger, Glur, Haller, Joder, Kaufmann, Maurer, Müri, Pagan, Parmelin, Perrin, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Stamm, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann (27)

18.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3058 *n* Po. **Heim. Evaluation du caractère économique des prestations dans le cadre de la LAMal. Critères différenciés** (09.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, conjointement avec les fournisseurs de prestations, les représentants des patients et ceux des assureurs, si le principe du "contrôle du caractère économique des prestations" fixé aux articles 32 et 56 LAMal et précisé aux articles 76 et 77 OAMal peut être défini dans la législation selon des critères différenciés. Le Conseil fédéral examinera en outre s'il y a moyen d'inscrire dans la législation:

a. des critères tenant compte de l'éventail des cas (case-mix) d'un cabinet ou d'un réseau de médecins; et/ou

b. des critères liés à la morbidité.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Cavalli, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Janiak, Joder, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Waber, Wäfler, Widmer, Wyss Ursula (68)

11.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

x **05.3060 *n*** Po. **Widmer. Conduite interne de l'armée. Rapport** (10.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport sur un code de conduite des personnels militaires.

Ce rapport comprendra les éléments suivants:

1. un code de bonne conduite à l'usage des citoyens en uniforme, particulièrement en ce qui concerne les relations entre les hommes et les femmes;

2. un code général de conduite des personnels militaires;

3. un catalogue de mesures visant à faire prendre conscience aux soldats de leurs devoirs en matière de respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux garantis par la Constitution, et conçu de manière à faire comprendre que les comportements extrémistes de tout genre et la propagande incitant à la haine n'ont pas leur place à l'armée;

4. des directives sur la façon dont les militaires à tous les échelons doivent aborder sans discrimination les particularités telles que l'homosexualité, l'appartenance religieuse, la couleur de la peau, etc. ("Diversity-Guidelines");

5. un projet visant à créer un poste de médiateur indépendant qui, à la manière du Commissaire parlementaire allemand aux forces armées, sera chargé de veiller à la stricte application, avec les moyens appropriés, du code général de conduite des personnels militaires et du code de bonne conduite à l'usage des citoyens en uniforme, ainsi que d'exercer le contrôle nécessaire.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Bühlmann, Donzé, Fehr Hans-Jürg, Gross Jost, Günter, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Müller-Hemmi, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Stöckli (22)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
01.10.2008 Conseil national. Adoption.

05.3063 *n* Mo. **Berberat. Transformation de la H20 en route nationale** (10.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres un projet de modification de l'annexe de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (RS 725.113.11) de manière à transformer la route principale H20 qui relie Neuchâtel au Col-des-Roches en route nationale de deuxième classe.

Cosignataires: Banga, Beck, Bugnon, Burkhalter, Cavalli, Chevrier, Christen, Cuche, Darbellay, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Germanier, Glasson, Guisan, Günter, Hämmerle, Heim, Huguenin, Jutzet, Kohler, Marti Werner, Nordmann, Parmelin, Pedrina, Perrin, Recordon, Rennwald, Rey, Rime, Rossini, Salvi, Savary,

Schmied Walter, Stahl, Stöckli, Thanei, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Widmer, Zisyadis (46)

04.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3072 *n* Mo. **(Gysin Remo) Fässler. Provenance du bois. Déclaration obligatoire** (15.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. d'introduire l'obligation de déclarer la variété du bois et sa provenance;

2. d'intervenir, dans les organismes internationaux au sein desquels la Suisse est représentée, en faveur de l'introduction d'une déclaration obligatoire pour le bois et les produits dérivés du bois aux niveaux européen et international.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Bühlmann, Daguet, Darbellay, Donzé, Dormond Béguelin, Eggly, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf Maya, Gross Jost, Günter, Gyr-Steiner, Hassler, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Kiener Nellen, Kunz, Lang, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (51)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le point 1 et d'accepter le point 2 de la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Fässler.

05.3073 *n* Mo. **Graf Maya. Interdire l'importation et la vente de bois d'origine illégale** (15.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de prescrire par des lois ou des dispositions juridiquement contraignantes l'interdiction d'importer et de vendre du bois, des dérivés du bois et du papier illégalement produits, transformés et commercialisés;

2. d'examiner les possibilités d'application des instruments juridiques utilisés contre le blanchiment d'argent pour la lutte contre l'exploitation forestière illégale; et

3. d'adapter pour la Suisse le plan d'action de l'Union européenne contre l'exploitation forestière illégale (FLEGT).

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bäumle, Bühlmann, Cathomas, Cuche, Daguet, Darbellay, Donzé, Dormond Béguelin, Eggly, Fasel, Frösch, Genner, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hassler, Heim, Hollenstein, Huber, Huguenin, Jermann, Kiener Nellen, Kunz, Lang, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rime, Robbiani, Rossini, Salvi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Teuscher, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (43)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.03.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3089 *n* Mo. **Groupe des Verts. Réduire les zones à bâtir surdimensionnées** (16.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire, de manière à favoriser le redimensionnement des zones à bâtir et le dézonage des zones constructibles non encore équipées, moyennant un dédommagement de leur propriétaire.

Porte-parole: Menétrey-Savary

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3092 *n* Mo. **Groupe des Verts. Renforcement de l'Office fédéral du développement territorial** (16.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'étendre les compétences législatives de l'Office fédéral du développement territorial en matière de contrôle et d'autorisation des plans directeurs cantonaux. Il fournira les ressources financières et humaines nécessaires pour que l'office puisse exécuter ses tâches intégralement.

Porte-parole: Teuscher

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3096 *n* Mo. **Lang. Publication du rapport Cornu** (16.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de publier le rapport Cornu (enquête administrative destinée à faire toute la lumière sur la nature des relations éventuelles entre l'organisation P-26 et des organisations analogues à l'étranger).

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Cavalli, Cuche, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Janiak, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (69)

10.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3105 *n* Mo. **Bäumle. Reprise de Swiss par Lufthansa. Opportunité de conclure un nouvel accord international** (16.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, en rapport avec la reprise de Swiss par Lufthansa, de négocier un nouvel accord aérien avec l'Allemagne et de le soumettre au Parlement. Il visera à cet effet les objectifs suivants:

1. rétablissement du régime des vols antérieur aux règlements d'exploitation provisoires et à l'ordonnance allemande unilatérale (notamment suppression de la réglementation - discriminatoire pour la Suisse - concernant les week-ends): atterrissages par le nord, pas de nouvelles approches par le sud ou par l'est;

2. instauration d'une période d'interdiction des vols de nuit obligatoire pour le sud de l'Allemagne et la Suisse entre 22 et 7 heures avec fixation d'un contingent permettant des exceptions entre 22 et 23 heures et entre 6 et 7 heures pour le maintien des liaisons intercontinentales;

3. plafonnement du nombre de mouvements aériens à 320 000 dans le PSIA et/ou dans le règlement d'exploitation.

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3114 ***n*** Mo. **Cathomas. Loi-cadre pour le tourisme** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une loi-cadre de promotion du tourisme qui soutienne la politique de la Confédération en la matière sur une base prévisible pour tous les acteurs de cette branche et qui contribue à renforcer la compétitivité du tourisme à l'échelle internationale.

Cosignataires: Bader Elvira, Bezzola, Büchler, Chevrier, Cina, Darbellay, de Buman, Donzé, Engelberger, Gadient, Häberli-Koller, Hämmerle, Hassler, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Keller, Kohler, Leuthard, Meier-Schatz, Messmer, Müller Walter, Pfister Gerhard, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Wäfler, Walker Felix, Wehrli, Zapfl (32)

11.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3117 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Pouvoir d'achat et prix (3). Faire bénéficier les consommateurs du niveau de protection européen** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, moyennant une adaptation du droit suisse, de faire en sorte que le niveau de protection offert aux consommateurs par le droit suisse atteigne au moins celui offert par le droit de l'Union européenne.

Porte-parole: Vollmer

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3118 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Pouvoir d'achat et prix 4. Pour la mise en place d'un indice du coût de la vie** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions permettant de saisir l'évolution du pouvoir d'achat des ménages sous la forme d'un indice complémentaire à l'indice suisse des prix à la consommation. La Suisse doit se doter d'un indice susceptible de mesurer chaque mois l'évolution du coût de la vie de la population de manière globale et non pas uniquement à travers l'évolution des prix: les dépenses liées aux assurances, en particulier à l'assurance-maladie, devraient notamment pouvoir être prises en compte dans cet indice.

Porte-parole: Savary

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

x **05.3129** ***n*** Mo. **Conseil National. Frais de formation et de perfectionnement professionnels. Harmonisation du traitement fiscal (Randegger)** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres une modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes qui supprimera les différences faites par le fisc dans l'enseignement tertiaire entre la formation professionnelle et le perfectionnement professionnel, lesquels servent l'un et l'autre à se positionner dans la vie professionnelle.

Cosignataires: Abate, Beck, Bezzola, Bruderer, Brunschwig Graf, Bührer, Christen, Egerszegi-Obrist, Eggly, Favre Charles, Glasson, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Hegetschweiler, Ineichen, Kleiner, Markwalder Bär, Müller-Hemmi, Pelli, Pfister Theophil, Ruey, Sadis, Steiner (24)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

09.05.2006 Conseil national. Adoption.
30.09.2008 Conseil des Etats. Rejet.

05.3135 ***n*** Mo. **(Hubmann) Thanei. Conditions régissant l'adoption conjointe. Abaisser l'âge minimum des époux et la durée du mariage** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit l'article 264a du Code civil suisse: il doit abaisser l'âge auquel les parents peuvent adopter et fixer un âge limite jusqu'auquel ils peuvent le faire (sauf pour l'adoption des personnes adultes); il doit également réduire la durée de mariage exigée au moment de l'adoption. Enfin, il est chargé d'examiner la possibilité de prendre en compte la durée de vie commune d'un couple ayant vécu en union libre (concubinage).

Cosignataires: Bühlmann, Dormond Béguelin, Gross Jost, Heim, Kiener Nellen, Lang, Marti Werner, Marty Kälin, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Thanei, Wyss Ursula (15)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thanei.

05.3137 ***n*** Mo. **(Hubmann) Thanei. Organismes intermédiaires pour l'adoption. Assurer la qualité** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des directives définissant une norme pour des intermédiaires officiels, reconnus par les autorités, et harmonisant les procédures d'adoption tout en leur conférant une plus grande transparence et une meilleure efficacité. Le respect de ces directives doit être contrôlé au moins une fois par an.

L'objectif de ces directives doit être de parvenir à garantir la qualité des intermédiaires en vue d'adoption. Les organismes jouant le rôle d'intermédiaires officiels doivent être gérés de façon professionnelle afin d'offrir un plus grand intérêt que les moyens non officiels ou même illégaux. Par ailleurs, la procédure d'adoption doit être standardisée, simplifiée et bénéficier de plus de transparence.

Parallèlement, la loi fédérale relative à la Convention de La Haye sur l'adoption doit être modifiée afin que les intermédiaires en vue d'adoption se voient confier de manière officielle les tâches qu'ils accomplissent pour ainsi dire déjà en contournant la loi.

Il faut également envisager la création de trois offices centraux (représentant la Suisse alémanique, la Suisse romande et la Suisse italienne) qui s'occuperont en priorité des adoptions internationales.

Cosignataires: Bühlmann, Dormond Béguelin, Gross Jost, Heim, Janiak, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer,

Marti Werner, Marty Kälin, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Thanei, Wyss Ursula (17)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thanei.

05.3147 *n* Mo. **Conseil National. Simplifier le système de la TVA (Groupe de l'Union démocratique du centre)** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer aux chambres une révision de la loi sur la TVA (LTVA) qui facilitera les décomptes sans toucher aux montants perçus.

Porte-parole: Wandfluh

10.06.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
09.05.2006 Conseil national. Adoption.

05.3158 *n* Mo. **Vischer. Autorisation de séjour pour les étrangers bénéficiant d'un contrat de travail** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin que tous les étrangers présents sur le sol suisse obtiennent une autorisation de séjour dès le moment où ils disposent d'un contrat de travail valable et non résilié.

Cosignataires: Cuche, Daguet, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Teuscher (6)

18.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3160 *n* Po. **(Savary) Stump. Institutions culturelles d'intérêt national** (17.03.2005)

Dans le cadre de l'élaboration de la loi sur l'encouragement à la culture, le Conseil fédéral est chargé d'évaluer les possibilités pour la reconnaissance d'institutions culturelles d'intérêt national, ceci dans le souci d'assurer la diversité de l'offre culturelle suisse, de stimuler la complémentarité des institutions existantes et de renforcer leur mise en réseau.

Cosignataires: Berberat, Bruderer, Daguet, Dormond Béguelin, Garbani, Kiener Nellen, Nordmann, Rossini, Roth-Bernasconi, Vollmer (10)

18.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Stump.

05.3167 *n* Mo. **(Imfeld) Glanzmann. Réaffectation des biens immobiliers dont l'armée n'a plus besoin** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer rapidement les bases légales nécessaires permettant:

- de retarder le démantèlement des biens immobiliers de l'armée rendus superflus par le nouveau plan directeur des emplacements militaires, afin de laisser aux autorités et aux institutions locales et cantonales suffisamment de temps pour soumettre des projets de réaffectation des biens immobiliers concernés;

- d'autoriser la modification des plans d'affectation concernant ces biens immobiliers, afin de donner aux cantons une plus grande liberté quant aux réaffectations envisagées.

Cosignataires: Brun, Büchler, Bührer, Burkhalter, Cathomas, Cina, Darbellay, Donzé, Engelberger, Giezendanner, Häberli-Koller, Hegetschweiler, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Ineichen, Jermann, Laubacher, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Messmer, Müller Walter, Pfister Gerhard, Walker Felix, Wehrli, Weigelt, Widmer, Zuppiger (29)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Glanzmann.

05.3169 *n* Mo. **Schwander. Projets de construction soumis à la LPE. Assouplir les procédures d'autorisation** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser la liste des objets figurant en annexe à l'OEIE et à la restreindre aux types d'installations qui présentent effectivement un risque non négligeable pour l'environnement.

Les objets et les procédures figurant en annexe à l'OEIE doivent notamment être modifiés comme suit:

Groupe 1 Transports

11.4 Parcs de stationnement pour plus de 300 voitures: la valeur seuil doit être relevée à 500 places de stationnement.

Groupe 6 Sport, tourisme et loisirs

60.7 Terrains de golf de neuf trous et plus: les terrains de golf doivent être radiés de la liste des installations soumises à l'EIE.

Groupe 8 Autres installations

80.5 Centres commerciaux d'une surface de vente supérieure à 5 000 m2: la valeur seuil pertinente doit être relevée à 20 000 m2.

Dans le même temps, les procédures d'étude de l'impact sur l'environnement seront allégées et limitées aux aspects pertinents pour l'environnement.

Cosignataires: Amstutz, Bortoluzzi, Dunant, Föhn, Giezendanner, Hutter Jasmin, Keller, Müri, Pagan, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Scherer, Schibli, Wandfluh, Wobmann (16)

29.10.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3188 *n* Po. **(Beck) Brunschwig Graf. Enseignement des langues dans la formation professionnelle** (18.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé:

- d'établir un inventaire des filières de formation professionnelle qui n'offrent pas aux apprentis l'enseignement d'une deuxième langue;

- d'évaluer l'impact d'une telle situation sur l'objectif de revalorisation de la formation professionnelle, voulue pour l'ensemble des professions, par la mise en place du cursus apprentissage-maturité professionnelle-hautes écoles spécialisées;

- d'étudier l'opportunité de généraliser l'enseignement d'une seconde langue dans les cours de formation professionnelle pour les apprentis qui souhaitent obtenir une maturité professionnelle;

- en cas de difficultés à réaliser la mesure précédente, d'étudier la mise en place systématique d'une offre de cours à options

dans une deuxième langue pour les apprentis, par exemple à la place de la gymnastique pour les apprentis membres actifs d'un club de sport ou par une telle offre en fin de journée de cours, éventuellement sous la forme de cours blocs mensuels.

Cosignataires: Berberat, Borer, Brunschwig Graf, Burkhalter, Chevrier, Christen, Dormond Béguelin, Eggly, Favre Charles, Fluri, Germanier, Glasson, Lustenberger, Markwalder Bär, Müller Walter, Nordmann, Pagan, Parmelin, Pedrina, Rime, Robbiani, Vaudroz René, Walker Felix, Weyeneth, Zuppiger (25)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Brunschwig Graf.

05.3195 *n* Po. **Müller Geri. Prophylaxie par l'iode. Atteinte aux droits des minorités** (18.03.2005)

L'iodation des produits alimentaires de base est pratiquée à grande échelle en Suisse sans faire l'objet d'aucune déclaration. Nombreux sont ceux qui ne supportent pas cette adjonction d'iode généralisée et qui tombent malades. Les personnes allergiques à l'iode ou atteintes du cancer de la glande thyroïde sont contraintes de se rendre régulièrement en France ou en Italie pour faire leurs provisions. La prophylaxie par l'iode, si elle avait sa raison d'être naguère, est aujourd'hui synonyme d'"iodation forcée" pour une minorité de personnes et viole purement et simplement les droits fondamentaux fixés à l'article 10 de la Constitution. Je prie donc le Conseil fédéral de proposer les mesures propresà atteindre les objectifs ci-après.

1. Sensibilisation

L'Office fédéral de la santé publique organisera une campagne de sensibilisation et informera la population des risques que présente l'apport excessif d'iode pour la santé. Il expliquera les symptômes, les mesures à prendre et les traitements.

2. Modification de la teneur en iode des aliments pour animaux

L'ajout d'iode dans les aliments pour animaux (algues et blocs à lécher y compris) ne devra pas dépasser 5 milligrammes par kilogramme de matière sèche dans les aliments conventionnels (au lieu des 40 à 100 milligrammes actuels) et sera interdit dans les fourrages biologiques. L'expérience a montré qu'un apport d'iode de 5 milligrammes par kilogramme était bien toléré.

3. Egalité des prix

Le Conseil fédéral veillera à ce que les prix pratiqués pour les produits alimentaires de base non iodés soient équivalents aux prix pratiqués pour les produits iodés.

4. Déclaration obligatoire

Les ajouts d'iode seront déclarés sur toutes les denrées alimentaires vendues en vrac ou emballées.

5. Informations données par le personnel de santé

Lors de diagnostics, de traitements ou d'opérations, les médecins, les pharmaciens et le personnel hospitalier auront l'obligation d'informer le patient des risques que présente l'utilisation d'iode. Les désinfectants, les produits de contraste utilisés en radiographie et les médicaments devront, s'ils contiennent de l'iode, faire l'objet d'une déclaration.

6. E 127

Il sera interdit d'employer dans les denrées alimentaires et dans les médicaments le colorant E 127, colorant alimentaire rouge iodé fréquemment utilisé.

Cosignataires: Bäumle, Borer, Cathomas, Cuche, Huguenin, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Simoneschi-Cortesi, Teuscher, Vischer, Wehrli, Zapfl (13)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3200 *n* Mo. **Rossini. Ratification de la convention européenne d'assistance** (18.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour que la Suisse ratifie la Convention européenne d'assistance sociale et médicale STE14.

Cosignataires: Allemann, Banga, Berberat, Bruderer, Cavalli, Cuche, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Garbani, Goll, Graf Maya, Gross Jost, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thanei, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (44)

05.07.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3213 *n* Mo. **Schibli. Mieux ancrer la neutralité dans la Constitution** (18.03.2005)

L'article 54 de la Constitution (Cst.) sera modifié comme suit:

"La Confédération s'attache à préserver l'indépendance, la neutralité armée permanente et la prospérité de la Suisse."

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schlüer, Schwander, Speck, Spuhler, Stamm, Veillon, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (50)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3218 *n* Po. **Rossini. Centrale d'information LAMal** (18.03.2005)

Pour garantir la cohérence, la qualité de l'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et le bon déroulement des processus de décision en matière de politique sanitaire, le Conseil fédéral est prié d'instituer, par exemple au sein de l'Office fédéral de la santé publique, un centrale d'information LAMal à même de renseigner et d'accompagner en permanence les différents acteurs de la santé concernés par une loi qui implique de maîtriser désormais des connaissances interdisciplinaires et interinstitutionnelles de plus en plus complexes.

Cosignataires: Allemann, Banga, Berberat, Bruderer, Cavalli, Cuche, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Garbani, Goll, Graf Maya, Gross Jost, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Sil-

via, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thanei, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (43)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3219 ***n*** Mo. **Müller Geri. Révision de la totalité des lois, arrêtés et ordonnances ayant trait à l'importation et à l'exportation de matériel de guerre** (18.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser l'ensemble de la législation fédérale applicable de manière qu'il ne soit plus possible d'exporter du matériel d'armement dans des pays en situation de guerre ou d'importer un tel matériel depuis ces pays. Le problème principal dans ce contexte est la définition des termes "en situation de guerre" et "matériel d'armement". Les nouvelles lois doivent faire la lumière sur ces questions. La Suisse ne doit plus jamais avoir l'occasion de faire du commerce de matériel de guerre avec des pays qui:

- occupent des territoires étrangers (comme Israël ou la Chine);

- ont stationné leurs troupes à l'étranger et cherchent plus ou moins activement à prendre le contrôle sur la population indigène (comme les Etats-Unis).

Différentes interventions déposées lors des dernières sessions avaient pour but de signaler des cas de commerce impliquant des biens et des pays constituant un problème. Ces cas ont été jugés sans conséquence par le Conseil fédéral. Il semblerait donc que notre cadre de réglementation offre de très larges possibilités d'interprétation. Il est donc temps de le clarifier.

Cosignataires: Allemann, Bäumle, Bühlmann, Cuche, Dormond Béguelin, Günter, Gysin Remo, Heim, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Lang, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Pedrina, Recordon, Rennwald, Rossini, Stump, Thanei, Vanek, Widmer (23)

18.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3220 ***n*** Po. **Rossini. Conférence nationale sur la pauvreté** (18.03.2005)

Afin de poursuivre et de renforcer la lutte contre la pauvreté, il est demandé au Conseil fédéral d'entreprendre une demarche systématique d'analyse, d'échange, d'évaluation et d'action, par la mise sur pied d'une conférence nationale sur la pauvreté, une fois par législature. Celle-ci, en associant tous les acteurs institutionnels, scientifiques et sociaux (y compris les personnes en situation de pauvreté), devrait permettre à la Suisse de définir des objectifs politiques, de débattre des moyens et d'apprécier les effets des mesures prises.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bader Elvira, Banga, Bäumle, Berberat, Bezzola, Bignasca Attilio, Bruderer, Bühlmann, Cathomas, Cavalli, Chevrier, Christen, Cuche, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Gadient, Galladé, Garbani, Genner, Glasson, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Haller, Hämmerle, Hassler, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Janiak, Jermann, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Walker Felix, Walter, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (101)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3247 ***n*** Po. **Fluri. Caisse de pension Ascoop. Participation de la Confédération** (02.06.2005)

Dans le contexte du déficit de couverture de la caisse de pension Ascoop, imputable en partie à l'alignement des plans de prévoyance et des primes sur les CFF, alignement décidé à l'époque en vertu des dispositions en matière de surveillance, je charge le Conseil fédéral d'examiner les mesures que la Confédération peut prendre pour soutenir l'assainissement en cours de la caisse, comme elle l'a fait pour les CFF, et garantir ainsi une concurrence loyale.

Cosignataires: Amstutz, Berberat, Bezzola, Gross, Rey, Stöckli, Veillon, Vollmer, Wehrli, Widmer (10)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3250 ***n*** Po. **(Müller-Hemmi) Galladé. Ecoles supérieures d'art. Nouvelle base légale** (02.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre du projet de réforme "Paysage des hautes écoles 2008", d'examiner s'il ne serait pas opportun de définir, dans la loi-cadre sur les hautes écoles, un nouveau type de haute école pour les écoles supérieures de musique, de théâtre, d'art et de design, en s'inspirant du modèle adopté par nos voisins européens. Il présentera un rapport sur la question.

Cosignataires: Allemann, Brunschwig Graf, Daguet, de Buman, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Frösch, Gadient, Galladé, Genner, Graf Maya, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haller, Heim, Hofmann, Hubmann, Ineichen, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Noser, Pedrina, Randegger, Riklin Kathy, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Savary, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula (38)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Galladé.

x **05.3252** ***n*** Mo. **Lang. Suppression du service militaire obligatoire. Création d'un service volontaire pour la société et pour la paix** (02.06.2005)

Le service militaire obligatoire pour les hommes suisses est supprimé. Le service civil est remplacé par un service civil pour la société et pour la paix pouvant être effectué par toutes les personnes vivant en Suisse.

Cosignataires: Bühlmann, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Gysin Remo, Hollenstein, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Recordon, Rennwald, Roth-Bernasconi,

Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer (30)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
01.10.2008 Conseil national. Rejet.

05.3254 ***n*** Po. **Lang. Pour la promotion civile de la paix** (02.06.2005)

Compte tenu des derniers développements et de l'évolution potentielle, le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport faisant suite à celui consacré à la promotion civile de la paix, qui était daté du 23 octobre 2002. Il tiendra notamment compte de la possibilité de supprimer l'obligation de servir.

Cosignataires: Bäumle, Bühlmann, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Gysin Remo, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Recordon, Rennwald, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Zisyadis (36)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3259 ***n*** Mo. **Groupe radical-libéral. Marge de manoeuvre économique pour les EPF** (07.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet, indépendant du programme d'allègement budgétaire 2004, concernant le transfert de propriété des immeubles des EPF au domaine des EPF.

Porte-parole: Noser

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3292 ***n*** Po. **Donzé. Etude "Bénéfice économique de la famille"** (15.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de commander une étude sur l'utilité économique de la famille et de présenter - au besoin avec le concours de scientifiques - un rapport sur la question.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Büchler, Joder, Messmer, Oehrli, Studer Heiner, Wäfler, Walker Felix (9)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3297 ***n*** Mo. **Rennwald. Visa de retour** (15.06.2005)

L'ordonnance sur l'établissement de documents de voyage à des étrangers prévoit que, dans le cas d'une personne au bénéfice d'une admission provisoire, le visa de retour n'est accordé qu'en cas de maladie grave ou de décès d'un membre de la famille, pour le règlement d'affaires importantes, strictement personnelles et ne souffrant d'aucun report, ou pour des excursions scolaires transfrontalières. Le Conseil fédéral est chargé d'assouplir cette réglementation de manière à ce que le visa de retour soit aussi accordé pour des excursions culturelles et sportives transfrontalières.

Cosignataires: Berberat, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rossini, Schenker Silvia, Stöckli (12)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3299 ***n*** Mo. **Conseil National. Mesures d'urgence en vue d'un passage à l'imposition individuelle (Groupe radical-libéral)** (15.06.2005)

Concernant l'imposition des personnes physiques, il convient d'adopter rapidement des mesures qui tiennent compte de la jurisprudence relative à l'égalité entre couples mariés et non mariés. Celles-ci ne doivent pas empêcher le passage à un système d'imposition individuelle.

Porte-parole: Favre Charles

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
09.05.2006 Conseil national. Adoption.

05.3302 ***n*** Mo. **Conseil National. Simplification de la législation sur la TVA (Groupe de l'Union démocratique du centre)** (15.06.2005)

La législation relative à la TVA sera simplifiée de manière à faire de la Suisse, d'ici à quatre ans au plus tard, le pays le plus attractif d'Europe quant aux frais administratifs et aux coûts de perception de la TVA. Les économies ainsi réalisées serviront intégralement à abaisser le taux de la TVA.

Porte-parole: Kaufmann

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
09.05.2006 Conseil national. Adoption.

05.3306 ***n*** Mo. **Freysinger. Retrait de l'Initiative de Genève** (15.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que la Suisse puisse se retirer sans délai de l'Initiative de Genève.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Fattebert, Hutter Jasmin, Kunz, Maurer, Müri, Oehrli, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Spuhler, Wandfluh (22)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3315 ***n*** Mo. **(Banga) Widmer. Perspectives des militaires de carrière et des militaires contractuels** (15.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un programme d'action qui donne de nouvelles perspectives au personnel militaire de métier et aux soldats contractuels, qui crée de nouvelles impulsions porteuses d'avenir pour renforcer le volet professionnel de l'"Armée XXI" et qui améliore la procédure régissant les missions des militaires à l'étranger.

Cosignataires: Berberat, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann,Janiak, Jutzet, Kiener Nellen, Marti Werner, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Salvi, Schenker Silvia, Stöckli, Vollmer, Widmer (25)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la politique de sécurité*

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Widmer.
01.10.2008 Conseil national. Adoption.

05.3325 *n* Mo. **Sommaruga Carlo. Aide au développement. Participation de la Suisse à la réflexion internationale sur les instruments de financement du développement** (16.06.2005)

Au-delà de l'échéance du Sommet de septembre 2005 OMD+5, le Conseil fédéral est invité à participer activement aux travaux de réflexion et de concrétisation menés au niveau international relatifs aux nouveaux instruments de financement du développement destinés à permettre d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à participer tant aux projets existants qu'aux expériences pilotes développés au niveau européen et mondial.

Cosignataires: Allemann, Barthassat, Berberat, Bruderer, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Frösch, Gadient, Garbani, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Levrat, Markwalder Bär, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Recordon, Rennwald, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Stöckli, Stump, Teuscher, Vanek, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (43)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3328 *n* Mo. **Groupe des Verts. Programme d'action pour la réduction des particules fines nocives pour la santé** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un programme d'action comprenant toutes les mesures légales et organisationnelles nécessaires afin que la population soit protégée au plus vite contre les concentrations de particules fines nocives pour la santé.

Ce programme d'action pourrait comprendre les mesures suivantes:

1. L'obligation d'équiper d'un filtre tous les véhicules diesel nouvellement mis en service (voitures de tourisme, camions, locomotives, véhicules agricoles et véhicules, y compris militaires, appartenant à la Confédération), machines de chantier et machines stationnaires actionnées par un moteur diesel (p. ex. installations de couplage chaleur-force).

2. L'installation de filtres diesel, pendant les cinq prochaines années, sur tous les véhicules et machines énumérés au point 1 qui sont actuellement en usage, partout où c'est techniquement réalisable et économiquement acceptable.

3. L'institution d'un droit des riverains à demander, par le biais d'une action en justice, des mesures d'urgence visant à réduire les poussières fines si, à leur domicile, la valeur limite pour ces polluants est souvent dépassée.

4. L'introduction de vitesses limites, d'interdictions de circuler et d'autres mesures si la valeur limite pour les poussières fines est souvent dépassée en une année.

5. Le principe selon lequel quiconque peut prouver qu'il peut, par d'autres moyens, réduire les émissions de poussières fines au moins autant qu'avec un filtre à particules peut être libéré de l'obligation d'équiper son véhicule d'un filtre.

En guise de dispositions transitoires valables jusqu'à ce que le filtre soit obligatoire pour tous les véhicules et machines diesel en service, les mesures suivantes sont imaginables:

1. l'instauration d'une redevance incitative ou d'un système bonus-malus applicable à l'impôt à l'importation sur les véhicules diesel nouvellement mis en service;

2. des incitations financières pour ceux qui équipent leurs véhicules et machines diesel d'un filtre avant l'expiration du délai de cinq ans.

Porte-parole: Teuscher

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3331 *n* Mo. **Groupe socialiste. Droits des actionnaires. Favoriser la pérennité de l'entreprise en séparant les pouvoirs au sommet de l'entreprise** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification du Code des obligations (droit des sociétés anonymes) prévoyant qu'une seule et même personne ne pourra désormais plus occuper, en même temps, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général dans une société publique, une société ayant émis des obligations ou une société ayant une certaine importance économique. Les dérogations ne seront autorisées que pour de justes motifs et pour une période limitée.

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3332 *n* Mo. **Groupe socialiste. Plus de droits pour les actionnaires. Limitation du nombre et de la durée des mandats dans les conseils d'administration** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au parlement une modification du droit des obligations (droit des SA) qui limite l'éligibilité des conseillères ou conseillers d'administration, notamment en:

- limitant le nombre de mandats dans des conseils d'administration d'entreprises importantes du point de vue économique (sociétés publiques, grandes entreprises, etc.) que peut occuper une seule personne à un maximum de cinq mandats;

- limitant la durée des mandats comme conseillère ou conseiller d'administration pour les personnes qui n'ont pas de participations importantes (p. ex. de l'ordre de 20 pour cent) dans la société, à six ans par exemple.

Porte-parole: Roth-Bernasconi

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3333 *n* Mo. **Groupe socialiste. Plus de démocratie dans les assemblées générales des sociétés anonymes. Introduction du vote par Internet** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une proposition législative permettant aux actionnaires de voter par voie électronique, en particulier pour les sociétés cotées.

Porte-parole: Nordmann

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3334 *n* Mo. **Groupe socialiste. Droits des actionnaires. Prévoir une procédure accélérée pour les plaintes des actionnaires** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification du droit des sociétés anonymes (CO) prévoyant une procédure accélérée pour les actions intentées par les actionnaires. Dans la foulée, les codes de procédure civile cantonaux devraient être modifiés.

Porte-parole: Hofmann

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3335 *n* Mo. **Groupe socialiste. Droits des actionnaires. Prévoir une nouvelle disposition législative permettant de révoquer le conseil d'administration** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification du droit des sociétés (CO) conférant dorénavant aux actionnaires le droit inconditionnel de révoquer le conseil d'administration - en adaptant, par exemple, le droit de demander la révocation du conseil d'administration.

Porte-parole: Rey

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3338 *n* Mo. **(Gyr-Steiner) Tschümperlin. Droit d'accoucher de manière anonyme dans un hôpital** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales propres à permettre aux femmes enceintes d'accoucher à l'hôpital sans devoir révéler leur identité, mais en bénéficiant de l'aide d'un médecin et d'une sage-femme. Les parturientes qui accoucheront anonymement ne devront supporter aucun frais pour la naissance de l'enfant (sage-femme, médecin, pédiatre, séjour hospitalier). Comme le médecin et la sage-femme sont personnellement en contact avec la future mère lors de l'accouchement, l'ordre juridique peut exploiter ce moyen de consigner sous pli scellé, en accord avec la mère et dans le strict respect de son anonymat à l'égard des tiers, le plus grand nombre d'informations de détail possible, afin que la mère et l'enfant aient au moins la possibilité de se retrouver un jour s'ils le désirent.

Pour que ces accouchements anonymes n'aient lieu que dans les cas d'extrême détresse, il importe de mieux faire connaître le caractère anonyme de l'aide fournie par les centres de consultation en matière de grossesse créés en Suisse en application de la loi, et d'allouer à ces centres une aide financière supplémentaire.

Cosignataires: Aeschbacher, Banga, Cathomas, Daguet, Donzé, Fehr Mario, Gross, Günter, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Studer Heiner, Stump, Waber, Wehrli, Widmer (15)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.06.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par M. Tschümperlin.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

05.3343 *n* Mo. **Leutenegger Oberholzer. Révision du droit des sociétés. Faire appel à des experts indépendants** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral veillera à ce que les commissions chargées de la réforme du droit économique soient composées en majorité d'experts indépendants, afin d'éviter les conflits d'intérêts.

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3345 *n* Mo. **Amstutz. Protection civile. Renoncer au contrôle comptable des cantons** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'article 22 alinéa 2 de l'ordonnance sur la protection civile (OPCi; RS 520.11) ou de l'adapter dans le sens présenté dans le développement ci-joint.

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Borer, Brunner, Cathomas, Donzé, Dunant, Fluri, Föhn, Füglistaller, Glur, Haller, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Miesch, Müri, Pfister Gerhard, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Spuhler, Stahl, Triponez, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Wobmann (29)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3350 *n* Mo. **Loepfe. Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances. Domaine social** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie d'assainissement qu'il vient d'adopter des réformes structurelles urgentes tendant à limiter, dans la mesure du possible et compte tenu de la conjoncture, l'augmentation des dépenses budgétées au renchérissement escompté. Outre les réformes requises dans les domaines des transports, de la formation et de l'agriculture, des réformes s'imposent également dans le domaine social (cf. motion Lauri/Walker, Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances) en vue notamment de maîtriser la progression des dépenses due en particulier au vieillissement de la population. Les réformes dans le domaine social devront porter principalement sur:

1. l'AI: en stabilisant le nombre des rentiers, qui est déjà très élevé, et en restreignant le droit à l'AI (p. ex. pour des causes psychiques ou de douleurs dorsales); en renforçant les mesures de réinsertion; en limitant la durée des prestations; en examinant les structures d'encouragement des collectivités publiques; en adaptant les rentes à l'indice des prix et en espaçant les périodes d'adaptation des rentes; enfin, en séparant les comptes de l'AI de ceux de la Confédération et de l'AVS.

2. l'AVS: en fixant pour les deux sexes, le même âge donnant droit à la retraite; en rehaussant graduellement l'âge réglementaire de la retraite, compte tenu de l'augmentation de l'espérance moyenne de vie et d'un assouplissement fondé sur des calculs actuariels des dispositions fixant l'âge de la retraite; en calquant les rentes sur l'indice des prix et en espaçant les pério-

des d'adaptation des rentes; enfin, en séparant les comptes de l'AVS de ceux de la Confédération.

Dans l'ensemble, ces réformes seront aménagées de sorte qu'elles n'entraînent pas de transfert de charges entre les différentes collectivités publiques (la Confédération, les cantons et les communes) et sur les comptes spéciaux (p. ex. les assurances sociales). Le Conseil fédéral s'assurera que ces réformes se traduisent par des allègements nets et sensibles sur le plan des dépenses. Les allègements escomptés dans chaque domaine devront être quantifiés.

Cosignataires: Bührer, Favre Charles, Glasson, Gysin, Ineichen, Jermann, Lustenberger, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Rime, Schneider, Stahl, Steiner, Triponez, Walker Felix, Wasserfallen, Zuppiger (17)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3352 *n* Mo. **Conseil National. Euthanasie. Travaux d'experts (Groupe radical-libéral)** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de relancer les travaux des experts auxquels le DFJP avait en son temps confié le mandat de rendre un rapport concernant l'assistance au décès en Suisse. D'ici décembre 2005, il soumettra le dossier correspondant au Parlement.

L'accent sera mis notamment sur les lacunes que présentent les bases légales suisses réglant les questions relatives à la fin de vie.

Porte-parole: Egerszegi-Obrist

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

07.10.2005 Conseil national. Adoption.

05.3355 *n* Mo. **(Huguenin) Zisyadis. Régularisation des travailleurs sans papiers** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de régulariser les sans-papiers travaillant régulièrement en Suisse, ceci comme mesure d'accompagnement urgente avant l'approbation de l'Accord sur l'extension de la libre circulation et comme mesure préventive contre le dumping salarial.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Frösch, John-Calame, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Rennwald, Roth-Bernasconi, Salvi, Simoneschi-Cortesi, Vanek, Zisyadis (13)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

05.3369 *n* Mo. **Bortoluzzi. Supprimer le Centre d'évaluation des choix technologiques** (16.06.2005)

Le Centre d'évaluation des choix technologiques doit être supprimé et les tâches indispensables doivent être confiées à l'administration fédérale et à d'autres institutions existantes telles que les hautes écoles et la Commission fédérale d'éthique.

Cosignataires: Baader Caspar, Borer, Dunant, Fattebert, Föhn, Freysinger, Kaufmann, Laubacher, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Wobmann (16)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3373 *n* Mo. **Favre Charles. Concrétisation de réformes structurelles de politique financière importantes. Formation** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de sa stratégie d'assainissement, d'aménager les réformes structurelles prioritaires de politique financière de telle manière que l'ensemble des dépenses supplémentaires puisse autant que possible se limiter au renchérissement. Dans ce contexte, il faudra également tenir compte de la conjoncture. Outre les réformes envisagées dans les groupes de tâches prévoyance sociale, transports et agriculture, des réformes devraient aussi avoir lieu dans le secteur de la formation (cf. motion Lauri/Walker Felix, Concrétisation de réformes structurelles de politique financière importante), pour assurer la compétitivité internationale et nationale ainsi qu'une distribution plus efficace des ressources destinées à la recherche. En vue du nouvel article constitutionnel sur la formation, les réformes du secteur de la formation doivent aller en particulier dans les deux directions suivantes:

1. Domaine des hautes écoles: collaboration matérielle entre les hautes écoles en tant que condition d'obtention des subventions fédérales, optimisation des potentiels de rationalisation et concentration des branches chères sur certains sites, spécialisation renforcée, création de centres de compétences et ajustement des portefeuilles d'activités, conformément à la direction donnée par la motion Randegger/Bürgi, "Financement des hautes écoles. Rationalisation des filières coûteuses". Système cohérent de taxes d'études, de prêts et de bourses, les taxes d'études ayant une fonction incitative et étant susceptibles d'orienter la demande. Utilisation judicieuse des ressources fédérales sous l'angle de l'efficacité en matière de formation (réduction des ressources destinées aux constructions et aux infrastructures). Dans ce contexte, il importe de donner à toutes les hautes écoles la plus grande autonomie possible, celles-ci étant chargées de prendre les mesures propres à accroître leur efficacité.

2. Recherche: examen général de toutes les subventions aux programmes internationaux, bilatéraux et multilatéraux et actions dans le domaine de la science et de la recherche (p. ex. programme de recherche de l'Union européenne) sous l'angle des ressources et de leur importance pour une place économique et scientifique suisse concurrentielle. Stratégie coordonnée pour les dépenses de recherche au sein des offices de l'administration et optimisation de celles-ci.

Il faut aborder les réformes structurelles dans leur globalité, de manière à éviter des transferts de charges d'un niveau étatique à l'autre (Confédération, cantons et communes) ainsi que vers des comptes spéciaux. Le Conseil fédéral est prié de garantir que les réformes adoptées déboucheront au total sur de sensibles allègements nets du côté des dépenses. Le Conseil fédéral doit quantifier les allègements possibles dans les différents projets de réforme.

Cosignataires: Eggly, Glasson, Gutzwiller, Hutter Markus, Kaufmann, Kleiner, Parmelin, Rime, Schneider, Steiner, Veillon, Walker Felix, Wasserfallen (13)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3377 *n* Mo. **Lang. Service civil. Exonérer de la contribution les établissements d'affectation réputés d'utilité publique** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur le service civil dans le sens décrit par la décision sur recours prise par la commission de recours du DFE le 20 mai 2005 et dans le sens du commentaire de l'article 46 alinéa 3 de la loi fédérale sur le service civil (LSC) qui figure dans le message du 22 juin 1994 à l'appui de cette loi, c'est-à-dire de telle façon que tous les établissements d'affectation qui se financent principalement par le biais de subventions ou de dons de tiers soient exonérés de la contribution pour la main-d'oeuvre fournie.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Barthassat, Bäumle, Berberat, Bühlmann, Cavalli, Christen, Daguet, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Eggly, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Glasson, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Janiak, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Walker Felix, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (79)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3382 *n* Mo. **Bäumle. Véhicules diesels. Renforcer les normes antipollution** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet portant sur les points suivants:

1. Dès le 1er janvier 2010, les valeurs limites applicables aux gaz d'échappement des véhicules diesels seront fixées de manière à ce que seuls les véhicules diesels équipés de filtres à particules conformes à l'état de la technique puissent être mis en service. Si l'UE devait avoir édicté d'ici là une prescription comparable, elle sera reprise.

2. Dès le 1er janvier 2011, les anciens véhicules devront obligatoirement avoir été équipés de filtres à particules conformes à l'état de la technique, dans la mesure où c'est techniquement réalisable et où cela peut être raisonnablement exigé du point de vue économique étant donné l'espérance de vie et le kilométrage du véhicule.

3. Une redevance incitative limitée dans le temps de 5 centimes par litre au maximum sur le carburant diesel sera instaurée pour une durée de cinq ans ou, au plus tard, jusqu'à la mise en vigueur d'une prescription européenne sur les filtres à particules.

4. Le produit de cette redevance sera à affectation liée et servira:

a. à équiper, sur une base volontaire, les véhicules diesels (voitures de tourisme, camions, éventuellement d'autres véhicules diesels) de filtres à particules, la contribution pouvant atteindre au maximum 50 pour cent des frais d'équipement;

b. d'incitation lors de l'acquisition de véhicules diesels (notamment de voitures de tourisme) équipés de filtres à particules, la contribution pouvant atteindre au maximum 50 pour cent du supplément à payer par rapport au prix d'un véhicule équivalent dépourvu de filtre à particules.

5. Le Conseil fédéral réglera les modalités dans une ordonnance.

Cosignataires: Allemann, Graf Maya, Hollenstein, Leutenegger Oberholzer, Menétrey-Savary, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Wyss Ursula (9)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3383 *n* Po. **Hochreutener. Séismes. Améliorer la prévention et la couverture des dommages** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, au plus tard un an après l'acceptation du présent postulat, un rapport sur la prévention et la couverture des dommages dus aux tremblements de terre; si nécessaire, il proposera dans ce rapport des mesures propres à améliorer la prévention et la couverture d'assurance.

Ce rapport renseignera en particulier sur les points suivants:

1. prescriptions cantonales en matière d'assurance des bâtiments en cas de tremblements de terre, et notamment vérification obligatoire de la conformité aux normes SIA pertinentes dans les procédures d'autorisation de construire;

2. prise en compte des dommages consécutifs aux tremblements de terre par les compagnies privées d'assurance des bâtiments par la modification correspondante de l'ordonnance sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels;

3. couverture des dommages consécutifs aux tremblements de terre par les établissements cantonaux d'assurance des bâtiments;

4. améliorations nécessaires, auxquelles la Confédération peut procéder directement ou qu'elle peut confier aux cantons, en vue d'optimiser la prévention et la couverture des dommages dus aux tremblements de terre.

Cosignataires: Amherd, Baader Caspar, Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Dunant, Gysin, Häberli-Koller, Jermann, Leu, Randegger, Rechsteiner-Basel, Triponez, Walker Felix, Wehrli (16)

16.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3384 *n* Po. **Hochreutener. Ouvrir à la circulation la bande d'arrêt d'urgence en cas d'embouteillage** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité d'ouvrir à la circulation la bande d'arrêt d'urgence (voie d'urgence), en cas d'embouteillage sur certains tronçons d'autoroute, ainsi que les mesures de régulation du trafic nécessaires.

Cosignataires: Amherd, Bezzola, Brun, Büchler, Cathomas, Giezendanner, Gysin, Häberli-Koller, Jermann, Laubacher, Leu, Triponez, Walker Felix, Wehrli, Weigelt (15)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3387 *n* Po. **Amherd. Rentes et indemnités versées au titre des assurances sociales. Hiérarchie des prestations** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les questions suivantes:

1. modification de l'ordre de priorité dans l'octroi des rentes et des indemnités en capital (art. 66 al. 2 LPGA); le Conseil fédéral examinera en particulier s'il n'y aurait pas lieu de verser prioritairement les prestations de l'assurance-accidents, c'est-à-dire avant celles de l'assurance-invalidité (AI);

2. conséquences financières de cette modification et conséquences pour l'AI etl'assurance-accidents, en particulier pour la SUVA, ainsi que pour ceux qui paient des primes.

Cosignataires: Bader Elvira, Barthassat, Brun, Chevrier, Darbellay, de Buman, Freysinger, Gadient, Germanier, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Jermann, Lang, Leu, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Walker Felix, Walter, Zapfl (29)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3403 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Pour une réorientation de la politique extérieure** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'arrêter une décision puis, par la suite, de faire une déclaration publique dans lesquelles il annoncera que l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne n'est plus l'un des objectifs de la politique étrangère du pays. Fort de cette décision, il retirera la demande d'adhésion de la Suisse à l'UE. La législation suisse ne sera plus axée sur la seule perspective de sa compatibilité avec le droit européen et le droit international, mais servira avant tout à offrir les meilleures conditions possibles à la place économique suisse.

Porte-parole: Mörgeli

26.10.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3408 *n* Po. **Leutenegger Oberholzer. Faire la transparence sur les aides publiques accordées sous la forme d'allègements fiscaux cantonaux** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de remettre un rapport aux Chambres dans lequel il leur exposera les aides que les cantons accordent aux entreprises et aux particuliers sous la forme d'allègements fiscaux. Ce rapport mentionnera en particulier:

- les cantons qui accordent des allègements fiscaux aux entreprises et éventuellement aux particuliers;

- l'étendue de ces allègements;

- la limitation dans le temps de ces traitements de faveur, si limitation il y a;

- les conditions à remplir pour en profiter;

- les conséquences de ces allègements fiscaux sur les recettes de l'impôt fédéral direct.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rossini, Schenker Silvia, Stöckli, Wyss Ursula (25)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3429 *n* Mo. **Kaufmann. Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances. Agriculture** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie d'assainissement qu'il vient d'adopter des réformes structurelles urgentes tendant à limiter, dans la mesure du possible et compte tenu de la conjoncture, l'augmentation des dépenses budgétées au renchérissement escompté. Outre les réformes requises dans les domaines du social, des transports et de la formation, des réformes s'imposent également dans le domaine de l'agriculture (cf. Motion Lauri/Walker "Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances") aux fins de désétatiser le système, ce qui passera implicitement par une réduction de la densité normative et des coûts. Les réformes dans le domaine de l'agriculture devront tendre principalement à:

1. introduire davantage de souplesse sur les plans de l'aménagement du territoire, du droit foncier et du bail à ferme et réduire une bureaucratie agraire pléthorique;

2. une modification du système des paiements directs prévoyant un renforcement des conditions d'octroi, modulé, le cas échéant, en fonction de critères géographiques (p. ex. entre la région de plaine et la région de montagne);

3. une adaptation, résultant des chiffres 1 et 2, de l'enveloppe financière 2008-2011, en tenant compte équitablement de la réduction des coûts visée par la Confédération et des changements structurels prévus;

4. une révision du mandat constitutionnel et des instruments qui en découlent au regard de leur portée et de leur efficacité.

Dans l'ensemble, ces réformes seront aménagées de sorte qu'elles n'entraînent pas de transfert de charges entre les différentes collectivités publiques (la Confédération, les cantons et les communes) et sur les comptes spéciaux (p. ex. les assurances sociales). Le Conseil fédéral s'assurera que ces réformes se traduisent par des allègements nets et sensibles sur le plan des dépenses. Les allègements escomptés dans chaque domaine devront être quantifiés.

Cosignataires: Burkhalter, Favre Charles, Hochreutener, Hutter Markus, Ineichen, Jermann, Kleiner, Lustenberger, Noser, Pfister Gerhard, Rime, Walker Felix, Zuppiger (13)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3435 *n* Mo. **Glur. Supprimer le Bureau de l'intégration** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires à la suppression du Bureau de l'intégration.

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3438 *n* Mo. **Wyss Ursula. Lutter contre la pollution due aux poussières fines** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de nous présenter un catalogue complet de mesures qui permettront de réduire la concentration de poussières fines dans le secteur des transports, de l'industrie, de l'agriculture et dans les ménages.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bäumle, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Garbani, Graf Maya, Gross, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hollenstein, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Vermot-Mangold, Vollmer, Wäfler, Widmer, Zapfl (42)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3439 *n* Mo. **Borer. Accords compensatoires conclus dans le domaine de l'armement. Faire la lumière sur les participations industrielles indirectes** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, pour assurer la transparence, de présenter chaque année aux chambres la liste des participations industrielles indirectes opérées dans le cadre des accords compensatoires conclus dans le domaine de l'armement, liste qui mentionnera:

1. la commande publique à compenser;
2. le nom de l'entreprise qui effectuera la compensation;
3. l'objet des affaires compensatoires;
4. le montant de la commande publique;
5. la date de la conclusion de l'accord.

Cosignataires: Amstutz, Banga, Baumann J. Alexander, Binder, Bortoluzzi, Bugnon, Dunant, Fattebert, Föhn, Giezendanner, Glur, Joder, Kaufmann, Leutenegger Filippo, Oehrli, Pfister Theophil, Schibli, Stahl, Walter, Wasserfallen, Weyeneth, Wobmann (22)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

x **05.3440 *n*** Mo. **Borer. Maintenir en service l'escadre de surveillance** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de la réforme des Forces aériennes qui entrera en vigueur le 1er janvier 2006, de retenir une solution qui prévoira le maintien de l'institution qu'est l'escadre de surveillance (Esca surv). Les éléments des formations aériennes qui emploient du personnel professionnel dans les domaines de la défense aérienne, du transport aérien et de la reconnaissance aérienne devront tous être intégrés dans l'Esca surv).

Le Conseil fédéral retiendra une solution qui n'engendrera aucun surcoût.

Cosignataires: Amstutz, Banga, Baumann J. Alexander, Binder, Bortoluzzi, Bugnon, Dunant, Engelberger, Fattebert, Giezendanner, Glur, Joder, Miesch, Oehrli, Perrin, Pfister Theophil, Schibli, Stahl, Walter, Wandfluh, Weigelt, Weyeneth, Wobmann (23)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
01.10.2008 Conseil national. Rejet.

05.3441 *n* Mo. **Kiener Nellen. Tabac. Prévenir la dépendanceplutôt que de soutenir la production** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une révision de la loi fédérale sur l'imposition du tabac qui tiendra compte des éléments suivants:

1. Le fonds créé pour la participation au financement du tabac indigène (art. 28 al. 2 let. b de la loi fédérale sur l'imposition du tabac) est supprimé.
2. A titre transitoire ce fonds servira, pendant deux ans, à encourager la reconversion des planteurs de tabac.
3. On créera les bases juridiques nécessaires pour que les taxes versées aujourd'hui au fonds de financement du tabac indigène par les fabricants et les importateurs de tabac soient versées à l'avenir au fonds de prévention du tabagisme.

Cosignataires: Allemann, Bruderer, Cavalli, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Haering, Hofmann, Hubmann, Janiak, Leutenegger Oberholzer, Nordmann, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Teuscher, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula (24)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3442 *n* Mo. **Darbellay. Poursuivre d'office les violences physiques commises en bande** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification du Code pénal suisse punissant d'office les violences physiques commises en bande.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Baumann J. Alexander, Beck, Brun, Büchler, Bugnon, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Dupraz, Eggly, Fattebert, Galladé, Germanier, Glasson, Guisan, Günter, Häberli-Koller, Humbel Näf, Jermann, Kleiner, Kohler, Markwalder Bär, Perrin, Randegger, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Veillon, Walker Felix, Walter (34)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3444 *n* Mo. **Roth-Bernasconi. Stop à l'acquisition d'armes à sous-munitions** (17.06.2005)

Les armes à sous-munitions représentent un danger pour les populations civiles si elles n'explosent pas lors de leur impact au sol. Des négociations sont d'ailleurs en cours pour les intégrer dans le Traité d'Ottawa. Le Conseil fédéral est donc chargé de:

1. donner l'exemple en cessant d'acquérir des projectiles à sousmunitions pour lance-mines de 12 centinètres, de munitions cargo de 15,5 centimètres pour l'artillerie et de toutes autres armes à sous-munitions qu'on peut raisonnablement apparenter à des mines antipersonnel;

2. de se débarrasser de ces armes dans le respect de l'environnement;

3. de jouer un rôle moteur dans leur intégration au Traité d'Ottawa.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Haering, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Vanek, Widmer, Zisyadis (47)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3445 *n* Mo. **Fehr Jacqueline. Apprendre tout au long de la vie. Mise en oeuvre en Suisse** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, en étroite collaboration avec les cantons, les partenaires sociaux et les milieux scientifiques, un projet montrant de quelle manière on pourrait inciter l'ensemble de la population à se former tout au long de la vie. Il présentera au Parlement les modifications légales pertinentes en tenant compte, d'une part, des travaux préparatoires accomplis par la CSSS-CN au cours de la législature 1999/2003 et, d'autre part, des interventions parlementaires approuvées par le Parlement.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bruderer, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Goll, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (37)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3447 *n* Mo. **Allemann. Transports publics. Equiper les autobus de filtres à particules** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases nécessaires:

1. afin que tous les véhicules lourds mis en service dans le trafic de ligne soumis à concession soient équipés d'un filtre à particules, et

2. afin que les filtres à particules soient rendus obligatoires pour toute nouvelle concession.

Cosignataires: Bäumle, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Graf-Litscher, Gross, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump (26)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3448 *n* Mo. **Allemann. Véhicules diesels. Inciter les propriétaires à faire installer un filtre à particules** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires à l'élaboration d'un programme d'incitation pour que les véhicules diesels soient équipés de filtres à particules: la Confédération doit participer aux frais d'équipement en versant une contribution unique à caractère incitatif. Il appartient au Conseil fédéral de fixer le montant de cette contribution, le type de filtre et les catégories de véhicules qui bénéficieront de cette mesure incitative.

Cosignataires: Bäumle, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Müller Geri, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (16)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3449 *n* Mo. **Stump. Véhicules diesels. Rendre obligatoire le filtre à particules** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales permettant de rendre les filtres à particules obligatoires pour les moteurs diesels de toutes les catégories de véhicules ou d'imposer l'application, aux moteurs diesels, d'une technologie toute récente permettant d'éviter les émissions de poussières fines et d'oxydes d'azote.

Cosignataires: Allemann, Bäumle, Bruderer, Bühlmann, Fehr Jacqueline, Gross, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Studer Heiner, Widmer, Wyss Ursula (20)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3450 *n* Po. **Stump. Poussières fines. Etat des lieux** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un nouveau rapport sur l'origine des poussières fines les plus diverses, sur la pollution qui affecte la population suisse du fait de ces poussières et sur leurs effets sur la santé.

Le dernier rapport sur la poussière en suspension a été publié par l'OFEFP en 1996. Depuis lors, la situation a évolué à divers égards:

- la dangerosité des micro-poussières fines et particules de suie

(plus petit que PM 10) a été reconnue, et elle exige qu'on élabore de nouvelles méthodes de mesure et qu'on prenne des mesures appropriées;

- les voitures diesel sont devenues plus populaires parce qu'elles consomment moins de carburant et qu'elles émettent moins de CO2.

Il est particulièrement important d'évaluer avec précision les atteintes à la santé et les coûts entraînés par cette pollution.

Cosignataires: Allemann, Bäumle, Bruderer, Bühlmann, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Studer Heiner, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (21)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3451 *n* Po. **(Hollenstein) Gilli. Antennes de téléphonie mobile. Impact sur la valeur foncière des immeubles concernés** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de nous exposer dans un rapport comment l'installation d'antennes pour la téléphonie mobile influence le montant des loyers et la valeur des immeubles qui se trouvent à proximité, et notamment si un propriétaire doit s'attendre à ce que la valeur de son fonds diminue - et si oui, de combien - lorsqu'un opérateur installe une telle antenne sur son toit ou dans les parages.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Genner, Graf Maya, Günter, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Sommaruga Carlo, Vischer, Wyss Ursula (14)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

11.05.2006 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Bernhardsgrütter.
22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Gilli.

05.3460 *n* Po. **Baumann J. Alexander. Politique de sécurité. Rapport intermédiaire** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de nous remettre un rapport intermédiaire sur la politique de sécurité avant de mettre en oeuvre les mesures de transformation de l'armée décidées le 11 mai 2005 (horizon 2008/2012). Ce rapport analysera la menace qui a changé depuis le 11 septembre 2001, fera une évaluation intermédiaire de la stratégie dite de la sécurité par la coopération et, fort de ces résultats, réexaminera les tâches des instruments de la politique de sécurité et les ressources qui doivent permettre d'atteindre les objectifs de la politique de sécurité, compte tenu de la nouvelle donne. Il dira encore en détail si ces objectifs énoncés dans le rapport 2000 ont été atteints et les intérêts de la Suisse défendus. Enfin il mettra en exergue les points forts des champs d'activité de chacun des secteurs de la politique de sécurité pour les années à venir et la nécessité d'agir qui en résulte au plan politique. Il passera en revue, quant à leur conception, notamment les champs d'activité suivants: la politique étrangère, l'armée et la police (objectifs), les moyens existants et leur utilisation, la conduite de l'armée.

Cosignataires: Baader Caspar, Banga, Borer, Bortoluzzi, Joder, Leutenegger Filippo, Maurer, Schlüer, Schwander, Stamm, Zuppiger (11)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3461 *n* Po. **Triponez. Swissmetro. Donner un signal favorable** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de réserver, dans les années 2006-2008, au minimum 1 pour mille du total des dépenses opérées par la Confédération au profit des transports. Ce montant sera affecté au projet de construction de Swissmetro.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Beck, Bruderer, Brun, Büchler, Burkhalter, Christen, Darbellay, de Buman, Dupraz, Engelberger, Favre Charles, Fluri, Füglistaller, Germanier, Glasson, Guisan, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hochreutener, Jermann, Kleiner, Kohler, Leu, Leuthard, Lustenberger, Markwalder Bär, Messmer, Miesch, Müller Philipp, Müller Walter, Noser, Pfister Gerhard, Randegger, Simoneschi-Cortesi, Stahl, Stöckli, Theiler, Wasserfallen, Wehrli, Wyss Ursula (43)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3474 *n* Po. **Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Stratégie globale pour la fondation Promotion Santé Suisse** (06.09.2005)

Le Conseil fédéral est invité à présenter, s'agissant de la fondation Promotion Santé Suisse, une stratégie globale pertinente.

26.10.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3492 *n* Mo. **(Hollenstein) Lang. Remise des armes militaires** (21.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

1. Il convient de faire une statistique approfondie sur les liens existant entre la possession d'armes pendant le service et hors service, d'une part, et les actes criminels et les suicides, d'autre part.

2. D'ici à la réalisation de l'étude statistique - qui servira de fondement à la réglementation des armes de service -, on suspendra la remise des armes à feu militaires pendant les congés et après la fin du service.

Cosignataires: Bruderer, Bühlmann, Daguet, Fasel, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Graf Maya, Günter, Gyr-Steiner, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schenker Silvia, Stump, Vischer, Zisyadis (26)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

11.05.2006 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Lang.
05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3495 *n* Mo. **Lang. Matériel de guerre ancien. Interdiction d'exporter** (22.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) par une interdiction d'exportation du matériel de guerre dont l'armée n'a plus usage. Il complétera en outre la LFMG par une disposition contraignante, selon laquelle le matériel de guerre dont l'armée n'a plus usage doit être mis au rebut et éliminé. Les détails de la mise au rebut et de l'élimination respectueuses de l'environnement et conformes aux règles de l'art seront fixés dans une ordonnance. Par ailleurs, le Conseil fédéral fera en sorte qu'à l'avenir, lors de l'acquisition de matériel de guerre, un montant adéquat soit inscrit au budget pour l'élimination future de ce matériel et versé dans un fonds ad hoc.

Cosignataires: Allemann, Bäumle, Bühlmann, Daguet, Dormond Béguelin, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Günter, Gysin Remo, Hämmerle, Heim, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Salvi, Schen-

ker Silvia, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Zisyadis (37)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3502 ***n*** Mo. **Scherer. Adapter la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage** (27.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement la modification suivante de l'article 6 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN).

Art. 6 al. 2

Lorsqu'il s'agit de l'accomplissement d'une tâche de la Confédération, la règle suivant laquelle un objet doit être conservé intact dans les conditions fixées par l'inventaire ne souffre d'exception que si des intérêts publics de la Confédération ou des cantons ou encore une évaluation approfondie des intérêts en jeu le justifient.

09.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3511 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Exportations de matériel de guerre. Mettre fin au soutien de l'Etat** (28.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de ne plus accorder d'aide de l'Etat, et notamment plus de garantie contre les risques à l'exportation aux marchés conclus avec l'étranger qui sont visés à l'article 22 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) ni aux contrats signés en vertu de l'article 20 de la même loi. En outre, ni les autorités de l'Etat, notamment Armasuisse, les attachés de défense, le SECO, pas plus que les institutions soutenues par l'Etat du type de l'OSEC, n'apporteront plus leur aide pour gagner de tels marchés ou signer de tels contrats.

Porte-parole: Gysin Remo

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3512 ***n*** Po. **Groupe socialiste. Traité sur le commerce de l'armement (Projet)** (28.09.2005)

Le Conseil fédéral est invité à examiner l'opportunité de s'engager en faveur de la création d'un instrument international contraignant sur le contrôle du commerce de l'armement (Arms Trade Treaty, ATT) tel que proposé par de nombreuses ONG internationales et déjà soutenu au sein de l'ONU par plusieurs gouvernements, dont ceux de l'Allemagne, de la Norvège et de l'Espagne.

Porte-parole: Banga

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

16.12.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3513 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Suspendre les exportations de matériel de guerre vers le Proche-Orient** (28.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'interrompre ses exportations en cours de matériel de guerre vers les Emirats Arabes Unis et de refuser toute nouvelle autorisation d'exportation de matériel de guerre en direction de ce pays ainsi que de l'Arabie saoudite, du Bahreïn, du Qatar et de la Jordanie:

- jusqu'à l'obtention de la garantie que les pays destinataires se conforment aux obligations qu'ils se sont engagés à remplir en signant les déclarations de non-réexportation; et

- jusqu'à l'amélioration significative de la situation relativement au maintien de la paix, de la stabilité régionale et de la politique intérieure du pays de destination, notamment du respect des droits de l'homme.

Porte-parole: Banga

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3516 ***n*** Mo. **Mörgeli. Présence Suisse. Suppression** (28.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer l'organisation "Présence Suisse".

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3518 ***n*** Po. **Widmer. Maintien des liaisons ferroviaires CFF Lucerne-Milan** (28.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès des CFF, afin qu'ils reviennent sur la réduction prévue des liaisons ferroviaires Lucerne-Milan.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Banga, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Berberat, Bezzola, Bignasca Attilio, Borer, Brun, Büchler, Bühlmann, Cavalli, Chevrier, Daguet, Darbellay, Donzé, Dormond Béguelin, Engelberger, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fluri, Föhn, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadient, Galladé, Garbani, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Häberli-Koller, Haller, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hollenstein, Huber, Huguenin, Humbel Näf, Imfeld, Ineichen, Janiak, Jermann, Joder, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Kunz, Lang, Leu, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Levrat, Lustenberger, Markwalder Bär, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müri, Nordmann, Pagan, Pedrina, Pelli, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Salvi, Savary, Schwander, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stamm, Stöckli, Studer Heiner, Teuscher, Theiler, Vanek, Vischer, Vollmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (104)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3519 ***n*** Mo. **Rutschmann. Renonciation à l'encouragement de la construction de logements par la Confédération** (28.09.2005)

Dans le cadre de la réforme de l'administration, le Conseil fédéral est chargé de supprimer l'Office fédéral du logement et d'en résilier tous les engagements dans les plus brefs délais. L'exécution des engagements impossibles à résilier immédiatement sera transférée à d'autres offices fédéraux existants, avec pour objectif l'arrêt de tout encouragement direct de la construction de logements. La Confédération devra se contenter de créer le cadre légal permettant aux cantons et aux communes de prendre en charge cet encouragement, en fonction des possibilités et des besoins locaux.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Füglistaller, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Kunz, Maurer, Scherer, Schibli, Schlüer, Wandfluh, Zuppiger (17)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3521 *n* Mo. **Reymond. Convention alpine. Ne pas ratifier les protocoles d'application** (29.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre le processus de ratification des neuf protocoles d'application relatifs à la Convention alpine et à renoncer complètement à ratifier ces protocoles.

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Fattebert, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Haller, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Maurer, Miesch, Müri, Oehrli, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Wandfluh, Weyeneth (42)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3522 *n* Mo. **Conseil National. Moyens et appareils médicaux. Potentiel d'économies (Heim)** (29.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions de la LAMal et de ses ordonnances d'exécution de telle sorte que les assureurs-maladie et les fournisseurs de moyens auxiliaires négocient les tarifs applicables aux moyens et aux appareils qui doivent être remboursés par les caisses et qu'ils concluent des conventions tarifaires en la matière. Ces conventions devront être soumises à l'article 46 alinéa 4 LAMal (approbation des conventions tarifaires) et à l'article 47 LAMal (fixation des tarifs).

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Büchler, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Janiak, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller Walter, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (48)

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.03.2007 Conseil national. Adoption.
02.10.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modificaiton suivante: le système basé sur une convention tarifaire doit être soumis à la loi sur les cartels. Cette disposition permettrait d'éviter une éventuelle entente sur les prix. Considérant l'urgence, la commission préconise un traitement des plus rapides et propose d'adresser cette demande directement au Département, sans déposer de proposition qui créerait une divergence matérielle par rapport à la version du Conseil national. Constatant que le Département a bien cerné la problématique, et afin de lui donner la possibilité d'examiner différentes variantes et de soumettre au Parlement une solution appropriée, elle propose, par 6 voix contre 5, d'adopter la motion telle qu'elle l'a amendée (mandat d'examen).

05.3523 *n* Mo. **Conseil National. Produits de la liste des moyens et appareils. Concurrence (Humbel Näf)** (29.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire dans la LAMal les bases légales nécessaires pour que les prix des produits figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) soient négociés et fixés dans une convention tarifaire, et pour que les assureurs-maladie ne soient tenus de payer que les produits dont le prix a été fixé dans une convention tarifaire après négociation entre les fournisseurs de prestations et les assureurs-maladie ou leurs fédérations.

Cosignataires: Bader Elvira, Borer, Bortoluzzi, Cavalli, Egerszegi-Obrist, Graf-Litscher, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Hochreutener, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Müller Philipp, Müller Geri, Pfister Gerhard, Robbiani, Stahl, Walker Felix, Wehrli, Widmer, Zapfl (28)

18.01.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.03.2007 Conseil national. Adoption.
02.10.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: le système basé sur une convention tarifaire doit être soumis à la loi sur les cartels. Cette disposition permettrait d'éviter une éventuelle entente sur les prix. Considérant l'urgence, la commission préconise un traitement des plus rapides et propose d'adresser cette demande directement au Département, sans déposer de proposition qui créerait une divergence matérielle par rapport à la version du Conseil national. Constatant que le Département a bien cernéla problématique, et afin de lui donner la possibilité d'examiner différentes variantes et de soumettre au Parlement une solution appropriée, elle propose, par 6 voix contre 5, d'adopter la motion telle qu'elle l'a amendée (mandat d'examen).

05.3531 *n* Po. **Zisyadis. Rapport sur l'AVS/AI facultative et les Suisses de l'étranger** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la situation des Suisses de l'étranger, suite à l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance facultative de 2001, qui a vu notamment le doublement du montant de la cotisation minimale. Ce rapport doit comprendre les conséquences de cette réforme sur les finances fédérales et cantonales. Il doit inclure une évaluation sur les éventuelles discriminations constatées en fonction des pays d'établissement et de leur situation économique et sociale.

Cosignataires: Berberat, Huguenin, Leuenberger-Genève, Levrat, Recordon, Rossini, Sommaruga Carlo, Vanek (8)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3532 *n* Po. **Sommaruga Carlo. Frais pour les envois d'argent des travailleurs migrants vers leur pays d'origine** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre un rapport sur l'importance du flux d'argent envoyé depuis la Suisse par les travailleurs migrants avec ou sans papiers à leurs familles dans les pays en développement (remittances). Le rapport examinera tout particulièrement la question des frais, exorbitants, imposés par les quelques agences spécialisées dans le transfert d'argent qui se partagent le marché. Il proposera notamment

des mesures visant à réguler et surtout à réduire ces frais, de manière à faciliter ces remittances.

Cosignataires: Barthassat, Berberat, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Garbani, Goll, Graf-Litscher, Gross, Hämmerle, Heim, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Lang, Levrat, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rey, Robbiani, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Widmer, Zisyadis (31)

21.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3533 *n* Po. **Sommaruga Carlo. Rapport sur l'extrémisme. Compléments réguliers sur l'extrémisme de droite** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'actualiser et de publier régulièrement un complément à son rapport sur l'extrémisme du 24 août 2004. Ces compléments seront consacrés aux activités et aux réseaux d'extrémistes de droite. Ils décriront les liens et connexions que ces groupements ont - officiellement et officieusement - avec des partis locaux, nationaux et internationaux. La présence et la participation de membres de ces groupements dans le secteur de la sécurité - publique et privée - feront également l'objet d'un examen. Enfin, les rapports complémentaires indiqueront les mesures mises en oeuvre ainsi que les nouvelles mesures concrètes et réactualisées en vue de prévenir tout prosélytisme et enrayer le phénomène de l'extrémisme de droite en Suisse.

Cosignataires: Allemann, Banga, Barthassat, Berberat, Bruderer, Chevrier, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Galladé, Garbani, Goll, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Hämmerle, Heim, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Lang, Levrat, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Robbiani, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (39)

11.01.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3534 *n* Mo. **Messmer. Protection de l'air. Harmoniser l'exécution** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une réglementation qui assure l'exécution uniforme des prescriptions sur la protection de l'air dans toute la Suisse. Il examinera en outre l'applicabilité des prescriptions en vigueur en se basant sur les expériences faites jusqu'à présent, et adaptera ces prescriptions, le cas échéant.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Beck, Bezzola, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Bührer, Cathomas, Christen, Eggly, Engelberger, Favre Charles, Fluri, Gadient, Giezendanner, Glasson, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Hegetschweiler, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Joder, Keller, Kleiner, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Maurer, Miesch, Müller Philipp, Müller Walter, Müri, Noser, Pelli, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Sadis, Schibli, Schneider, Siegrist, Spuhler, Steiner, Theiler, Triponez, Waber, Walker Felix, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Weigelt, Zuppiger (64)

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3535 *n* Mo. **Groupe socialiste. Pas d'exportation de matériel de guerre vers l'Irak, le Pakistan, l'Inde et la Corée du Sud** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'annuler les décisions préalables favorables à l'exportation de matériel de guerre vers l'Irak, le Pakistan, l'Inde et la Corée du Sud.

Porte-parole: Widmer

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3536 *n* Po. **Groupe socialiste. Déclarations de non-réexportation. Renforcer les contrôles** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier de manière systématique si le matériel de guerre, exporté en vertu de la LFMG depuis l'entrée en vigueur de la loi (1er avril 1998), est bien arrivé dans le pays de destination, s'il s'y trouve toujours et y est utilisé selon les buts prévus. Par ailleurs, on vérifiera si les déclarations de non-réexportation ont bien été signées par les autorités gouvernementales et si les usages prévus y étaient décrits avec suffisamment d'exactitude pour garantir que l'utilisation du matériel de guerre soit conforme au droit international, aux obligations internationales et aux principes de la politique étrangère suisse.

Le Conseil fédéral est de surcroît chargé d'indiquer combien de personnes de l'Office central pour la répression du trafic illicite du matériel de guerre contrôlent le respect des obligations des déclarations de non-réexportation par les gouvernements des pays de destination et quelle est la fréquence de ces contrôles.

Le Conseil fédéral est également chargé de communiquer quelle quantité de pièces détachées et d'éléments d'assemblage de matériel de guerre la Suisse a exporté pendant la même période - pièces qui, selon l'article 18 alinéa 2 LFMG, ne sont pas soumises à la déclaration de non-réexportation - et quelle quantité de ce matériel de guerre est arrivé dans des Etats vers lesquels l'exportation de matériel de guerre n'était pas autorisé; en vertu de ces résultats, il est chargé d'évaluer si une modification de l'article 18 LFMG ne serait pas nécessaire.

Porte-parole: Pedrina

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3537 *n* Po. **Groupe socialiste. Liquidation de matériel de l'armée. Contrôle politique** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui réponde aux questions suivantes:

1. Quel est le matériel mobile que l'armée est prête à liquider? Combien de pièces sont concernées?

2. Quel est le matériel mobile que l'armée va vraisemblablement liquider dans les dix prochaines années?

3. Quels sont les critères que l'on utilise pour déterminer si du matériel va être éliminé ou vendu?

4. Comment s'assure-t-on que la liquidation du matériel de l'armée se fait en conformité avec la politique extérieure de la Suisse, notamment avec la politique de maîtrise des armements et de désarmement?

5. Comment s'assure-t-on qu'aucun matériel n'est vendu aux Etats auxquels une autorisation a été refusée au cours des six derniers mois?

6. Quelles marges les intermédiaires qui sont chargés de la liquidation du matériel de l'armée peuvent-ils escompter? Comment peut-on minimiser le risque de corruption dans le cas des liquidations à grande échelle?

7. Comment faudrait-il modifier la procédure pour renforcer le contrôle politique (renforcement d'une responsabilité politique centrale en matière de liquidation du matérielde l'armée, rapports réguliers du Conseil fédéral aux Commissions de gestion sur les détails des liquidations)?

Porte-parole: Günter

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3545 ***n*** Mo. **Meyer Thérèse. Infostar. Modifications urgentes** (05.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le cahier des charges et les instructions concernant la saisie des données du système informatique "Infostar" de l'état civil sous les points suivants:

1. Le nom de jeune fille de la mère est mentionné dans tous les cas.

2. Les enfants prédécédés sont mentionnés sur le certificat de famille aux côtés de leurs frères et soeurs vivants ou seuls s'ils sont enfants uniques.

3. Pour les veuves et veufs, le nom précis (avec prénom) du conjoint prédécédé doit figurer.

4. Pour les personnes naturalisées, la date de la naturalisation doit figurer (exemple: nom, Suisse dès le ....).

5. Le Conseil fédéral examine la surcharge administrative et financière qu'induit le nouveau système pour les utilisateurs.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun, Chevrier, Darbellay, de Buman, Glasson, Häberli-Koller, Hochreutener, Kohler, Lang, Leuthard, Levrat, Meier-Schatz, Rime, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Walker Felix (20)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3560 ***n*** Mo. **Bugnon. Accords du GATT/OMC et développement durable** (05.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès de l'OMC pour rendre les accords du GATT/OMC compatibles avec la notion du développement durable.

Cosignataires: Beck, Eggly, Fattebert, Favre Charles, Glasson, John-Calame, Menétrey-Savary, Parmelin, Perrin, Vaudroz René, Veillon, Walter (12)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

x **05.3569** ***n*** Mo. **Goll. Maintien des places d'apprentissage par la Confédération** (05.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de s'assurer que les apprentis polymécaniciens en formation à la RUAG de Dübendorf pourront terminer leur apprentissage dans leur environnement actuel. Par ailleurs, on conservera le nombre des places d'apprentissage disponibles et on les transférera à la Base logistique de l'armée (BLA).

Cosignataires: Allemann, Banga, Berberat, Bruderer, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (43)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé
01.10.2008 Conseil national. Rejet.

05.3574 ***n*** Mo. **(Schlüer) Hutter Jasmin. Lutter contre la préparation de crimes dans les prisons** (06.10.2005)

L'interdiction d'écoute portant sur les conversations téléphoniques des prisonniers doit être levée.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Giezendanner, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Laubacher, Maurer, Müri, Oehrli, Pfister Theophil, Reymond, Schibli, Schwander, Stahl, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (24)

16.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Hutter Jasmin.

x **05.3575** ***n*** Mo. **(Schlüer) Pfister Theophil. Réduire le personnel administratif de l'armée** (06.10.2005)

Le personnel administratif de l'armée doit être réduit de deux tiers, comme cela a été le cas pour les effectifs de l'armée.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Laubacher, Maurer, Müri, Pfister Theophil, Reymond, Schibli, Schwander, Wobmann (19)

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Pfister Theophil.
01.10.2008 Conseil national. Rejet.

05.3578 ***n*** Mo. **Conseil National. Réforme de la TVA socialement supportable (Groupe socialiste)** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la grande réforme de la taxe sur la valeur ajoutée, dont il a été chargé par le Parlement, soit socialement supportable. Les allègements dont profiteront les entreprises et l'administration ne devront pas être financés par les ménages à bas ou à moyen revenu.

Porte-parole: Fässler

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.03.2007 Conseil national. Adoption.

05.3581 ***n*** Mo. **(Huguenin) Zisyadis. Caisse-maladie unique. Que l'on vote, et vite!** (06.10.2005)

L'initiative populaire "Pour une caisse-maladie unique et sociale" doit être soumise au peuple le plus rapidement possible, et le Conseil fédéral rédige son message aux Chambres fédérales en conséquence.

Cosignataires: Vanek, Zisyadis (2)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

05.3582 *n* Mo. **Zisyadis. Risques liés à la téléphonie mobile. Loi** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une loi relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile.

Cette loi doit comporter les éléments suivants:

- Le niveau maximal d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication est fixé à 0,7 volt par mètre.

- Il est interdit d'installer des équipements à moins de 500 mètres d'un bâtiment d'habitation ou d'un établissement sensible. Par dérogation et en zone urbaine, il est interdit de les installer à moins de 200 mètres d'un établissement sensible. Les bâtiments réputés sensibles sont les établissements d'enseignement scolaire, les structures accueillant des enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité, les établissements hospitaliers et les structures d'accueil de personnes âgées.

- Toute nouvelle application technologique ayant pour conséquence l'émission de rayonnements non ionisants, doit faire l'objet d'une étude d'impact sur la santé humaine et sur l'environnement, préalablement à sa mise en oeuvre.

- Les études mentionnées sont effectuées par des équipes scientifiques indépendantes des entreprises intéressées à la mise en oeuvre de ces nouvelles technologies, dans le cadre de contrats financés totalement par ces entreprises.

- Il est interdit de fabriquer, d'importer ou de proposer à la vente des appareils de téléphonie mobile spécifiquement conçus ou adaptés pour de jeunes enfants.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Garbani, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kohler, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Vanek (19)

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3583 *n* Mo. **Hutter Markus. Rapport sur la politique de sécurité** (06.10.2005)

La loi sur l'armée et l'administration militaire sera complétée comme suit:

1. Le Conseil fédéral soumet au Parlement un rapport sur la politique de sécurité.

2. Le rapport sur la politique de sécurité mentionne les objectifs et les principes stratégiques dans les domaines de la sécurité intérieure et extérieure de la Confédération; il esquisse les stratégies et les instruments nécessaires, décrit les tâches et les prestations à fournir et concrétise les moyens et les ressources à mettre en oeuvre. Il informe sur les concepts employés et l'avancement de la réalisation et décrit la collaboration à instaurer avec les cantons à ce sujet.

3. Le rapport sera régulièrement examiné.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bezzola, Bortoluzzi, Bührer, Burkhalter, Engelberger, Fluri, Germanier, Gutzwiller, Haller, Huber, Ineichen, Keller, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Messmer, Müller Philipp, Pelli, Schlüer, Schwander, Stahl, Theiler, Weigelt (24)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3586 *n* Mo. **Groupe des Verts. Limiter et supprimer les risques liés aux catastrophes naturelles** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de préciser la législation dans le domaine des risques naturels de manière à éviter ou à limiter avec efficacité les dégâts causés par les catastrophes naturelles. La législation devra reprendre les points suivants:

- Le Conseil fédéral imposera aux cantons des délais impératifs pour la réalisation ou, le cas échéant, l'actualisation de la cartographie des risques.

- Le Conseil fédéral prévoira des sanctions en cas de non-respect des délais prescrits par la loi.

- Les cartes des zones à risque auront force obligatoire pour les autorités dès leur publication par les cantons.

- Le Conseil fédéral pourra prévoir une exception à la loi si un canton n'est pas à même de tenir les délais impartis, dans les cas où cela se justifie.

- Pour toutes les régions les plus exposées aux risques, les cantons devront montrer à la Confédération par quelles mesures et dans quels délais ils vont éliminer ou réduire notablement les dangers potentiels. Les zones à bâtir, les zones industrielles et les zones commerciales non construites situées dans des régions très menacées devront être déclassées dans la mesure du possible.

Porte-parole: Teuscher

01.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3606 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. CNA. Nouvelle composition et réduction de l'effectif du conseil d'administration** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-accidents de sorte que le conseil d'administration de la CNA soit réduit à sept ou neuf membres. La nomination au conseil d'administration devra être fonction non plus de l'appartenance à une association professionnelle ou à un syndicat, mais des compétences techniques. Par ailleurs, l'ensemble des membres du conseil d'administration doit être remplacé.

Porte-parole: Rime

21.12.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le premier point de la motion (réduction de l'effectif du conseil d'administration) et de rejeter le second (nouvelle composition du conseil d'administration).

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3609 *n* Po. **(Haering) Allemann. Engagement de la police suisse pour des missions de soutien aux opérations de l'ONU et de l'OSCE en faveur de la paix** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport comment la Confédération, en collaboration avec les cantons, peut renforcer l'engagement des forces de police suisses dans des opérations de maintien de la paix mandatées par l'ONU et l'OSCE.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Rey, Roth-Bernasconi, Widmer (4)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Allemann.

05.3612 ***n*** Mo. **(Menétrey-Savary) Leuenberger-Genève. Admission provisoire pour tous les survivants de Srebrenica** (06.10.2005)

Conformément aux recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) contenues dans son rapport de janvier 2005, il est demandé au Conseil fédéral de renoncer à renvoyer par contrainte les ressortissants de Bosnie-Herzégovine, et particulièrement les survivants de la Draina-Srebrenica qui se trouvent encore en Suisse et de leur accorder une admission provisoire humanitaire. Cette demande concerne aussi les personnes qui n'ont déposé une demande d'asile en Suisse que plusieurs années après la fin de la guerre et qui, de ce fait, n'ont pas pu obtenir le statut de réfugié ni être mises au bénéfice de l'admission provisoire.

Cosignataires: Bühlmann, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Huguenin, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Vermot-Mangold (8)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Leuenberger-Genève

05.3615 ***n*** Mo. **Hochreutener. Prévoyance professionnelle vieillesse. Abaisser l'âge minimum des assurés** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de modification de la LPP grâce auquel un assuré pourra commencer à cotiser plus tôt en prévision de la retraite.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bortoluzzi, Brun, Büchler, Bührer, Dunant, Imfeld, Jermann, Leu, Leuthard, Müller Walter, Pfister Gerhard, Steiner, Wehrli (14)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3626 ***n*** Mo. **Robbiani. Mettre l'assurance pour perte de gain à la portée de tous** (06.10.2005)

Nombreux sont ceux qui ne peuvent plus se payer une assurance individuelle d'indemnités journalières.

Le Conseil fédéral doit prendre les dispositions administratives ou législatives qui s'imposent, afin que la couverture pour perte de gain en cas de maladie, dont les implications sociales sont évidentes, ne devienne pas un luxe inaccessible.

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3628 ***n*** Po. **Teuscher. Soins aux personnes âgées. Perspectives d'ici 2050** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la manière de garantir le suivi et les soins aux personnes âgées ou très âgées au cours des prochaines décennies. Ce rapport mettra en évidence les points suivants:

- inventaire de l'offre actuelle de soins et de suivi et des différents réseaux de soins aux personnes âgées;

- besoins en lits supplémentaires pour le nombre croissant de personnes âgées vivant seules et de bénéficiaires de rentes très âgés;

- stratégie prévue par le Conseil fédéral pour faire face aux besoins croissants de suivi et de soins pour les personnes âgées ou très âgées;

- réseaux de soins à domicile à mettre en place lorsque la génération du baby-boom arrivera à l'âge où elle y aura recours;

- stratégie prévue par le Conseil fédéral pour remplacer le recul de l'aide informelle dû à l'évolution démographique;

- domaines qu'il faut tout spécialement promouvoir et développer (homes, soins à domicile, famille, réseaux de voisinage, autres réseaux);

- moyens et mesures que la Confédération compte mettre en oeuvre dans les différents domaines;

- coûts attendus et besoins en personnel supplémentaire.

Cosignataires: Aeschbacher, Bühlmann, Donzé, Fasel, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Heim, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (25)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3629 ***n*** Mo. **Teuscher. Donner plus d'espace aux cours d'eau** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un programme, en collaboration avec les cantons et les communes, qui redonnera aussi tôt que possible l'espace qui leur est nécessaire aux segments des cours d'eau particulièrement menacés par les crues, tout en assurant le financement du projet. L'objectif de ce programme est de désamorcer sans tarder la menace de crue dans les segments à risque des cours d'eau et de revaloriser par la même occasion le milieu naturel.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Berberat, Bühlmann, Donzé, Fasel, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Heim, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (27)

01.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3630 ***n*** Mo. **Teuscher. Plus de moyens pour lutter contre les crues** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de dégager des moyens supplémentaires sur les dix prochaines années pour améliorer la sécurité de manière ciblée en cas de crue.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Berberat, Bühlmann, Donzé, Fasel, Frösch, Galladé, Genner, GrafMaya, Graf-Litscher, Heim, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (27)

01.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3633 ***n*** Mo. **Freysinger. Base constitutionnelle pour l'atterrissage d'avions de l'OTAN sur les aérodromes suisses** (06.10.2005)

Actuellement, dans le domaine de la défense aérienne, la pratique qui consiste à permettre à des avions de l'OTAN d'atterrir sur des bases militaires suisses (voir réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 05.3307) ne peut s'appuyer sur aucune base constitutionnelle. En effet, le concept de neutralité, tel qu'il est défini dans la constitution suisse, ne prévoit rien de tel. D'autre part, le peuple suisse n'a jamais été ni informé, ni consulté à ce sujet, et le concept de neutralité suisse, reconnu par les autres nations, repose sur le principe de la neutralité armée, ce qui implique la défense autonome du territoire.

Afin de rétablir une situation conforme aux principes de notre Etat de droit, les signataires de cette motion demandent au gouvernement de soumettre au Parlement ainsi qu'au peuple un projet de modification constitutionnelle donnant une base légale à cette pratique.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Fattebert, Fehr Hans, Giezendanner, Glur, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Mörgeli, Pagan, Perrin, Pfister Theophil, Rime, Schwander, Stamm, Wäfler (21)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3636 ***n*** Mo. **Roth-Bernasconi. Aide au retour pour les requérantes et requérants d'asile** (06.10.2005)

Je prie le Conseil fédéral de modifier les bases légales et la pratique en matière d'aide au retour de la manière suivante:

- Il faut mettre en place les conditions nécessaires à un voyage exploratoire dans la région dans laquelle ils ou elles sont censés retourner lorsque cette possibilité améliore les conditions de retour.

- L'aide au retour ne doit pas uniquement consister en une aide matérielle ou financière, mais également en un accompagnement sur place de tous les requérantes et requérants d'asile anciens.

- Une information sur les bureaux d'intégration sur place doit être systématiquement donnée aux requérants d'asile.

Cosignataires: Allemann, Banga, Barthassat, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Frösch, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Hämmerle, Heim, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Salvi, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula (48)

16.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3641 ***n*** Mo. **(Recordon) Thorens Goumaz. Information des personnes ayant été exposées à l'amiante** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est invité à mener une large campagne d'explication et d'information destinée aux travailleurs qui, dans le cadre d'entreprises suisses, ont pu être en contact avec de l'amiante. Les mesures suivantes sont à prévoir:

1. envoi d'une lettre personnelle, contenant des informations et des adresses de contact, aux travailleurs figurant sur une liste nominative qui doit être établie au préalable avec l'aide des associations professionnelles et des entreprises et qui recensera dans toute la mesure du possible les noms des personnes ayant été professionnellement en contact potentiel avec l'amiante;

2. dans les branches dans lesquelles le danger d'un contact avec l'amiante est particulièrement élevé (notamment dans les entreprises du second oeuvre), distribution de brochures dans toutes les entreprises concernées et annonces dans les revues spécialisées, dans les médias usuels et sur les lieux de travail;

3. élaboration des bases d'une campagne particulière visant, en collaboration avec les gouvernements et associations professionnelles étrangères, à informer aussi dûment les travailleurs des principaux pays étrangers dans lesquels les entreprises suisses ont recruté des travailleurs de la construction pouvant être retournés au pays (notamment l'Italie, l'Espagne, le Portugal et l'ex-Yougoslavie).

Cosignataires: Barthassat, Frösch, Graf Maya, Hollenstein, John-Calame, Kohler, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Pagan, Rennwald, Teuscher, Vaudroz René, Wyss Ursula (13)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

05.3642 ***n*** Mo. **Humbel Näf. Maintenir et renforcer la place du sport à l'école** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que les écoles prévoient en suffisance des cours de sport obligatoire de qualité. Il prévoira notamment les mesures suivantes:

- maintien de trois heures au minimum de gymnastique obligatoire dans toutes les écoles du pays;

- harmonisation des objectifs et des contenus des cours de gymnastique obligatoire.

Cosignataires: Amherd, Bezzola, Cathomas, Darbellay, Engelberger, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Hubmann, Müller Philipp, Randegger, Riklin Kathy, Robbiani, Schenk Simon, Scherer, Stahl, Studer Heiner, Stump, Walker Felix, Wehrli (21)

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3643 ***n*** Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Renforcer la formation continue** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), de sorte qu'une partie des avoirs LPP puisse être retirée pour financer une formation continue, à l'instar de ce que prévoit la LPP (art. 30ass.) pour la propriété d'un logement.

Porte-parole: Wehrli

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3645 *n* Po. **Borer. Soumettre les achats d'armement à la loi fédérale sur les marchés publics** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si l'acquisition d'armes, de munitions ou de matériel de guerre et la réalisation d'infrastructures de combat et de commandement pour la défense générale et l'armée doivent être soumises à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP; RS 172.056.1), mais également si l'article 3 alinéa 1 lettre e LMP doit être modifié de telle sorte que l'on ne puisse soustraire au champ d'application de la LMP que les acquisitions qui requièrent le maintien du secret.

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Dunant, Freysinger, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Mathys, Maurer, Miesch, Pagan, Parmelin, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Stahl, Veillon, Wobmann (19)

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3647 *n* Mo. **Zisyadis. Meilleurs ouvriers et ouvrières de Suisse. Concours national** (06.10.2005)

Afin de revaloriser publiquement le travail manuel, comme d'autres pays européens, le Conseil fédéral est chargé d'instituer, sous son autorité directe, le concours national "Meilleurs ouvriers et ouvrières de Suisse".

Les épreuves de l'examen dénommé concours "Meilleurs ouvriers et ouvrières de Suisse" conduisent à l'attribution d'un diplôme fédéral délivré par le Conseil fédéral.

Ce diplôme atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle dans le domaine artisanal, commercial, des services ou industriel. Il ne donne droit à aucune rétribution financière.

L'examen est organisé tous les trois ans par un comité d'organisation désigné par le Conseil fédéral.

Il poursuit les objectifs suivants:

- améliorer la formation professionnelle des adultes;

- développer le goût et l'attachement de l'ouvrier, de l'artisan et, plus généralement, de toute personne concourant à la production de biens ou de services, à l'excellence du travail;

- permettre à chacun d'affirmer sa personnalité, son esprit d'initiative et de progrès et d'obtenir la juste récompense de ses efforts;

- participer à la formation initiale et à l'information des jeunes;

- encourager l'ensemble des professionnels à prendre en compte des technologies nouvelles tout en sauvegardant les connaissances et les savoir-faire qui relèvent de techniques traditionnelles;

- faire valoir la place du travail manuel de qualité dans la formation générale.

Cosignataires: Darbellay, Favre Charles, Glasson, Huguenin, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Parmelin, Recordon, Rime, Simoneschi-Cortesi, Vanek, Wyss Ursula (13)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3648 *n* Po. **Rutschmann. Mise à jour du "Rapolsec 2000"** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de nous présenter une version mise à jour du rapport sur la politique de sécurité 2000 ("Rapolsec 2000") en y présentant les dangers qui menacent la Suisse et les formes qu'ils peuvent prendre, mais aussi la manière dont il faudra y répondre à moyen et à long termes.

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Fehr Hans, Freysinger, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Maurer, Pfister Theophil, Schibli, Schlüer, Zuppiger (13)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3664 *n* Mo. **Allemann. Mesures anti-crues. Dégager et réaménager les cours d'eau** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'accélérer, en collaboration avec les cantons et les communes, la mise en oeuvre des mesures prévues pour assurer le développement durable des ruisseaux et des rivières, telles qu'elles figurent dans les "Idées directrices - Cours d'eau suisses" de 2003 et dans les lois fédérales sur l'aménagement des cours d'eau et la protection des eaux. La Confédération encouragera en particulier activement les démarches qui cherchent à redonner aux cours d'eau plus d'espace dans notre environnement, en opérant les modifications de lois nécessaires et en débloquant des moyens financiers.

Cosignataires: Bruderer, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Galladé, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Heim, Hofmann, Hubmann, Marty Kälin, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula (25)

01.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3670 *n* Mo. **Freysinger. Diagnostic douteux et prescription aux enfants et adolescents de médicaments psychotropes dangereux** (07.10.2005)

Je demande au Conseil fédéral:

1. qu'une information complète sur l'inexistence du THADA en tant que maladie ainsi que sur toutes les causes possibles de ses symptômes soit disponible et diffusée largement;

2. que des brochures soient éditées afin d'informer parents, élèves et enseignants sur le contenu des rapports édités par les agences de contrôle des médicaments, sur les véritables effets des substances prescrites pour le THADA ou pour la dépression chez les enfants;

3. qu'une brochure sur les méthodes alternatives non médicamenteuses soit éditée et promue au sein de la population.

Cosignataires: Aeschbacher, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Chevrier, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Kohler, Pagan, Perrin, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Stamm, Wäfler (19)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3671 *n* Mo. **Freysinger. Conférence européenne. Offre de bons offices** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre ses bons offices à disposition en accueillant une conférence de suivi des "Assises de la Confédération européenne" (cf. http://www.solami.com/a21.htm), convoquées à l'époque à Prague par les présidents Havel et Mitterrand.

Cosignataires: Amstutz, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Mörgeli,

Pagan, Perrin, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Schwander, Stamm, Zuppiger (17)

26.10.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3673 ***n*** Po. **(Marty Kälin) Wyss Ursula. Crues et imperméabilisation des sols** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les liens existant entre les ravages causés par les intempéries en août 2005 et l'augmentation du phénomène d'imperméabilisation des sols. Il démontrera également dans quelle mesure des prescriptions sur l'écoulement par infiltration locale des eaux météoriques pourraient aider à limiter les dégâts.

Cosignataires: Allemann, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Frösch, Genner, Gyr-Steiner, Heim, Hollenstein, Hubmann, Lang, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (21)

01.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Wyss Ursula.

05.3676 ***n*** Mo. **Bigger. Préserver les terres cultivables** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un plan sectoriel reposant sur l'article 13 de la loi sur l'aménagement du territoire qui définira des zones d'intérêt agricole majeur.

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Brunner, Büchler, Bugnon, Chevrier, Darbellay, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Germanier, Giezendanner, Glur, Hassler, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Keller, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Müller Walter, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl, Veillon, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wehrli, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (49)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

16.12.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3679 ***n*** Po. **Pfister Theophil. Diplôme de maturité. Relever le niveau** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner par quelles mesures le niveau de la maturité gymnasiale pourrait être relevé, afin que les titulaires d'un certificat de maturité soient à nouveau compétitifs sur le marché non seulement par leur âge, mais aussi par le niveau de leur formation. Il examinera notamment s'il est opportun de renforcer l'importance des sciences naturelles en révisant les articles 9 et 11 de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale.

Cosignataires: Brunner, Dunant, Freysinger, Haller, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Maurer, Oehrli, Randegger, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl, Wandfluh, Weyeneth (19)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

16.12.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3682 ***n*** Po. **Leutenegger Oberholzer. Assurance des risques liés aux dégâts naturels** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes pour clarifier la couverture des risques causés par les forces de la nature.

1. Il présentera au Parlement un rapport sur la couverture d'assurance en cas de dommages causés par les forces de la nature.

2. Si les défauts de couverture s'avèrent trop importants, il étudiera une nouvelle solution pour les assurances et il présentera au Parlement un projet de modification de loi en conséquence.

3. De plus, il examinera s'il y a lieu de constituer un fonds pour la prévention des risques naturels en collaboration avec les compagnies d'assurance actives dans ce domaine.

Cosignataires: Banga, Dormond Béguelin, Fässler, Graf-Litscher, Heim, Hubmann, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Salvi, Stöckli, Stump, Widmer, Wyss Ursula (15)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3687 ***n*** Po. **(Rey) Leutenegger Oberholzer. Mesurer le développement durable** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de mesurer la performance économique de notre pays non seulement à l'aide du produit intérieurbrut (PIB), mais aussi à l'aune de la durabilité du développement économique et de publier régulièrement cet indicateur. Il pourrait, à cet effet, s'inspirer du "Simplified Index of Sustainable Econonomic Welfare" (SISEW) recommandé par l'OCDE.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Fässler, Heim, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann, Rennwald, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Stöckli, Widmer (14)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Leutenegger Oberholzer.

05.3688 ***n*** Mo. **(Huguenin) Zisyadis. Reconnaissance du génocide en Bosnie** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est invité à reconnaître le génocide en Bosnie (symbolisé par les événements de Srebrenica de juillet 1995) suite à l'agression de la Serbie et des forces bosno-serbes, et à en tirer les conclusions qui s'imposent tant dans sa politique extérieure à l'égard de la Bosnie-Herzégovine que dans sa politique intérieure à l'égard des réfugiés victimes de génocide.

Cosignataires: Bühlmann, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Menétrey-Savary, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Vermot-Mangold (8)

21.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

05.3689 *n* Mo. **Wyss Ursula. Catastrophes naturelles. Revenir sur les mesures d'économies** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de revenir sur les coupes dans les moyens alloués par la Confédération pour la prévention des risques naturels, surtout en ce qui concerne l'entretien des forêts protectrices, les systèmes d'alerte en cas de dangers naturels (dont les avalanches) et les mesures préventives dans le domaine des crues.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bühlmann, Donzé, Dormond Béguelin, Frösch, Galladé, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Heim, Hollenstein, Lang, Leuenberger-Genève, Lustenberger, Maury Pasquier, Recordon, Rey, Roth-Bernasconi, Teuscher, Vermot-Mangold, Widmer (22)

29.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3690 *n* Mo. **Wyss Ursula. Chaudières à bois. Abaisser les valeurs limites d'émission** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer les valeurs limites d'émission pour les grandes installations de combustion alimentées au bois et d'en fixer des nouvelles pour les petites installations.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bühlmann, Galladé, Gyr-Steiner, Heim, Hollenstein, Hubmann, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Pedrina, Recordon, Rey, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (27)

01.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3691 *n* Mo. **Wyss Ursula. Limiter le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales aux véhicules agricoles ou forestiers équipés d'un filtre à particules** (07.10.2005)

Le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales sera limité exclusivement aux véhicules agricoles ou forestiers équipés d'un filtre à particules. Des moyens de promotion ciblés pourront être prévus pour l'équipement ou l'équipement complémentaire de ces véhicules.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Schenker Silvia, Stump, Teuscher, Vermot-Mangold, Widmer (40)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3701 *n* Po. **(Studer Heiner) Donzé. Loi sur le matériel de guerre. Application restrictive** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la manière d'appliquer de manière extrêmement restrictive les critères applicables à la fabrication, au courtage, à l'exportation et au transit de matériel de guerre, critères qui figurent à l'article 22 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG).

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Donzé (3)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Donzé.

05.3702 *n* Mo. **Heim. Détection précoce du cancer. Mettre en oeuvre une stratégie nationale** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions préalables à une collaboration avec les prestataires de soins, les cantons et les assureurs en faveur d'une stratégie nationale de dépistage précoce du cancer, avec des exigences élevées et qui réponde aux objectifs suivants:

1. optimiser les conditions juridiques, financières et organisationnelles du dépistage précoce;

2. désigner les examens de dépistage précoce du cancer qui sont adaptés à un dépistage à l'échelle de la population, sur la base de la standardisation de la méthode d'analyse, et les inscrire au catalogue des prestations de la LAMal en tant que mesure préventive;

3. veiller à ce que l'accès au dépistage précoce du cancer soit garanti à toutes les couches sociales et dans toutes les régions géographiques sans aucune distinction, et veiller à l'amélioration du niveau d'information général sur le bien-fondé du dépistage précoce;

4. garantir la qualité des pratiques par des directives appropriées, et ainsi parvenir à optimiser les moyens employés;

5. étudier les bases juridiques qui permettraient des incitations financières, le cas échéant, les créer, afin de promouvoir le dépistage précoce du cancer.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Beck, Berberat, Bruderer, Brun, Brunschwig Graf, Burkhalter, Cavalli, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dunant, Egerszegi-Obrist, Eggly, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Frösch, Glasson, Graf-Litscher, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haller, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Janiak, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Parmelin, Pedrina, Pfister Gerhard, Rechsteiner Paul, Recordon, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vaudroz René, Veillon, Vermot-Mangold, Vollmer, Waber, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula (81)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3704 *n* Mo. **Fehr Hans. Contribution à l'effort de cohésion. Permettre le référendum** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au référendum, par voie d'arrêté fédéral, l'octroi de la contribution de 1 milliard de francs promise dans le cadre des accords bilatéraux pour soutenir les efforts de cohésion dans les pays de l'Est qui viennent d'adhérer à l'UE. Il pourra proposer cet objet sous une autre forme (p. ex. sous la forme d'une modification de la loi sur l'aide aux pays de l'Est), l'essentiel étant que le droit de référendum puisse être exercé.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bugnon, Dunant, Engelberger, Fattebert, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Glur, Gysin, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Ineichen, Jermann, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Mathys, Maurer, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Stamm, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (54)

26.10.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

16.12.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
05.10.2007 Conseilnational. Délai prorogé

05.3716 *n* Po. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Ordonnance sur les titres attribués par les hautes écoles spécialisées** (25.11.2005)

Le Conseil fédéral est prié de rendre compte, dans un délai de six mois, de la manière dont il entend compléter ou modifier l'ordonnance sur les titres afin que les dénominations en usage en Suisse, comme celles d'ingénieur, d'architecte ou d'assistant social, puissent continuer à être utilisées à l'avenir en plus des appellations internationales. Dans le rapport qu'il présentera à ce sujet, le Conseil fédéral indiquera aussi de quelle façon cette question sera réglée dans la nouvelle loi-cadre sur l'enseignement supérieur.

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3741 *n* Mo. **Conseil National. TVA. Assurer la sécurité du droit et une procédure équitable (Groupe radical-libéral)** (30.11.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, en prévision de la prochaine révision de la loi fédérale sur la TVA, d'améliorer la perception de l'impôt en faveur des contribuables. A cet effet, il prévoira des mesures propres à garantir la sécurité du droit et une procédure équitable pour le contribuable; ces mesures devront en outre se traduire par une réduction des frais de perception de l'impôt. Par ailleurs, il fera en sorte que les formalités à remplir ne soient plus considérées comme une condition matérielle pour la présentation d'une demande de déductions (p. ex. pour les exportations et pour la déduction de l'impôt préalable), mais comme un simple moyen de preuve.

Porte-parole: Müller Philipp

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
12.03.2007 Conseil national. Adoption.

05.3743 *n* Mo. **Conseil National. Rappels d'impôts au titre de la TVA. Halte au formalisme fiscal (Müller Philipp)** (30.11.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les services de la TVA cessent dès maintenant de lancer des rappels d'impôts pour des motifs purement formalistes lorsqu'ils reconnaissent ou lorsque le contribuable peut prouver que les négligences formelles n'ont causé aucun tort financier à la Confédération.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bäumle, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Bührer, Burkhalter, Cathomas, Christen, Donzé, Dunant, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glasson, Glur, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kunz, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Noser, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Reymond, Rime, Ruey, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Siegrist, Stahl, Stamm, Steiner, Studer Heiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weigelt, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (108)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
12.03.2007 Conseil national. Adoption.

05.3750 *n* Mo. **Ruey. Maîtrise de langues nationales officielles par les hauts fonctionnaires de l'administration fédérale** (06.12.2005)

Dans le cadre de sa politique de promotion du plurilinguisme, le Conseil fédéral est prié de prendre les mesures légales ou réglementaires permettant d'assurer que tout cadre supérieur de l'administration fédérale, outre sa langue maternelle, maîtrise une seconde langue nationale officielle et comprenne passivement une troisième langue nationale officielle. Cette exigence doit figurer dans les conditions d'embauche. Si cela n'est pas réalisé lors de l'engagement d'un nouveau collaborateur, un délai d'une année doit être fixé pour atteindre cet objectif.

Cosignataires: Abate, Banga, Barthassat, Baumann J. Alexander, Beck, Berberat, Bezzola, Bignasca Attilio, Borer, Bruderer, Brunner, Brunschwig Graf, Bugnon, Bührer, Burkhalter, Cathomas, Cavalli, Chevrier, Christen, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dunant, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fasel, Fässler, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fehr Jacqueline, Fluri, Freysinger, Frösch, Gadient, Galladé, Garbani, Genner, Germanier, Glasson, Goll, Graf Maya, Guisan, Gutzwiller, Gysin Remo, Gysin, Haering, Haller, Hämmerle, Hassler, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hollenstein, Huguenin, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Janiak, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leuthard, Levrat, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller Philipp, Müller-Hemmi, Nordmann, Noser, Pagan, Parmelin, Pedrina, Pelli, Perrin, Randegger, Recordon, Rennwald, Rey, Reymond, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis,

Salvi, Savary, Schenk Simon, Scherer, Schmied Walter, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stahl, Studer Heiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Vischer, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (116)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3753 *n* Mo. **Lang. Coopération économique avec le régime de l'apartheid** (06.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'ouvrir une enquête indépendante sur le rôle des banques, sur les opérations illégales et sur le rôle économique des entreprises suisses en Afrique du Sud.

Cosignataires: Banga, Bühlmann, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Genner, Goll, Graf Maya, Günter, Gyr-Steiner, Haering, Hämmerle, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Zapfl, Zisyadis (44)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3756 *n* Mo. **Wehrli. Prévision plus précise des dépenses de santé** (06.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, en application de l'article 65 de la Constitution et de la loi fédérale sur la statistique fédérale, de combler les lacunes existant dans la collecte des données relatives à la santé afin que:

a. des mesures politiques (notamment législatives) reposant sur des bases de décision fiables puissent être prises;

b. les conséquences et les effets attendus de ces mesures puissent être évalués précisément et au moment requis.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Büchler, Bühlmann, Burkhalter, Cathomas, Darbellay, Donzé, Dunant, Fasel, Föhn, Galladé, Germanier, Goll, Graf Maya, Guisan, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Gysin, Häberli-Koller, Hassler, Hegetschweiler, Heim, Hochreutener, Hollenstein, Humbel Näf, Imfeld, Ineichen, Jermann, Jutzet, Kaufmann, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuthard, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Miesch, Müller Walter, Müller Geri, Müri, Parmelin, Pedrina, Pfister Gerhard, Rechsteiner-Basel, Rey, Rime, Robbiani, Rossini, Ruey, Schenker Silvia, Scherer, Simoneschi-Cortesi, Stahl, Studer Heiner, Vischer, Walker Felix, Weigelt, Wobmann, Zapfl (65)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3759 *n* Po. **Vischer. Rapport sur les activités des services secrets sud-africains en Suisse pendant l'apartheid** (07.12.2005)

Récemment publié, le rapport final du PNR 42+ "Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud" a mis au jour différentes questions. L'étude de Monsieur Peter Hug montre que, principalement par l'intermédiaire d'attachés militaires sud-africains, les services de renseignement sud-africains étaient particulièrement actifs en Suisse et espionnaient les organisations et les personnes critiquant l'apartheid.

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur les activités des services de renseignement sud-africains en Suisse, rapport permettant notamment de déterminer si des personnes et des organisations suisses ont collaboré avec les services secrets sud-africains pendant l'apartheid et, si oui, dans quelle mesure.

Cosignataires: Bruderer, Bühlmann, Fasel, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Gyr-Steiner, Hollenstein, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Teuscher, Wehrli, Wyss Ursula (18)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3760 *n* Mo. **(Menétrey-Savary) van Singer. Cocaïne. Renforcer les mesures de réduction des risques** (07.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer, en collaboration avec les cantons, les mesures de réduction des risques en matière de drogues, notamment pour ce qui concerne la cocaïne. Ces mesures devront concerner notamment:

- la mise en place d'un système d'alerte fédéral indépendant pour les produits illégaux et les mesures sanitaires qui s'imposent, particulièrement pour la cocaïne;

- la participation de la Suisse, en tant que membre à part entière, à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies de Lisbonne;

- la mise en place de projets pilotes cantonaux pour le testing des produits (Drug Checking) dans des manifestations festives ou dans des lieux de rassemblement et de trafic;

- la recherche de produits de substitution.

Cosignataires: Bruderer, Daguet, Egerszegi-Obrist, Fasel, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Garbani, Graf Maya, Gutzwiller, Heim, Hollenstein, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Marty Kälin, Müller Geri, Nordmann, Parmelin, Perrin, Recordon, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (34)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur van Singer.
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3764 *n* Mo. **(Hollenstein) Lang. Relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud. Mise à disposition de documents** (08.12.2005)

Dans le rapport final et dans chacune des études du PNR 42+ "Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud" pendant l'apartheid, il est fait référence à des documents et des études de la plus haute importance qui, sans raison apparente, sont dissimulés au public.

Je prie le Conseil fédéral de lever sans plus attendre les restrictions d'accès aux documents suivants:

a. la lettre du 14 mai 1986 du secrétaire d'Etat du DFAE, Monsieur Edouard Brunner, à Madame Francesca Pometta, observatrice permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies;

b. la note de discussion interne du DFAE et du DFE du 18 septembre 1986 "Sanctions économiques/Mesures à l'encontre de l'Afrique du Sud. La position suisse";

c. l'étude menée en 1997 par Monsieur Lukas Zollinger pour le DFAE "Les relations économiques entre la Suisse et l'Afrique du Sud de 1961 à 1994. Le concept de la neutralité intégrale en difficulté";

d. l'étude de l'été 2003 de Monsieur Marc Perrenoud du Service historique du DFAE sur le plafonnement des exportations de capitaux.

Les lettres suivantes, faisant référence aux mesures de censure, devront elles aussi être rendues publiques:

a. la lettre du 17 janvier 2003 de l'Association suisse des banquiers au CAP/DFAE et aux Archives fédérales;

b. la lettre du 24 février 2003 du SECO aux responsables de projet du PNR 42+;

c. la lettre du 20 mai 2003 du conseiller fédéral Kaspar Villiger au Professeur Georg Kreis;

d. la note de dossier des Archives fédérales du 31 janvier 2005, contenant un registre détaillé, par projet et par département, des demandes de consultation approuvées et refusées.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Banga, Bäumle, Bruderer, Bühlmann, Cavalli, Christen, Daguet, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Waber, Wäfler, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (73)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
11.05.2006 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Menétrey-Savary.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Lang.
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3770 *n* Mo. **Miesch. Rapport annuel sur la mise hors service d'armes et de systèmes d'armement** (08.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, sous la forme d'une annexe au programme annuel d'armement, un rapport détaillé sur les armes et les systèmes d'armement qui devront être mis hors service l'année suivante. Ce rapport devra notamment contenir les indications suivantes pour chaque projet ou système d'armement:

1. date de l'acquisition (programme d'armement, date d'introduction, achèvement de la remise aux troupes);

2. coûts (crédit d'engagement pour l'acquisition, coûts effectifs jusqu'à la remise aux troupes);

3. total des coûts pour toute la durée d'utilisation (équipements supplémentaires, coûts d'exploitation, autres coûts éventuels);

4. fin de la durée d'utilisation;

5. justification de la liquidation et indications sur le type de liquidation et sur les recettes à en escompter;

6. en cas de vente d'armements à l'étranger: indications sur les entités intéressées compte tenu des risques éventuels liés à la neutralité.

Cosignataires: Abate, Allemann, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Banga, Baumann J. Alexander, Bäumle, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Brun, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bührer, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Christen, Daguet, Darbellay, Donzé, Dormond Béguelin, Dunant, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Engelberger, Fasel, Fässler, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Hans, Fluri, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadient, Galladé, Garbani, Genner, Giezendanner, Glur, Goll, Graf Maya, Gross, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Gysin, Häberli-Koller, Haering, Haller, Hämmerle, Hassler, Hegetschweiler, Heim, Hess Bernhard, Hochreutener, Hofmann, Hollenstein, Huber, Hubmann, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Janiak, Jermann, Joder, John-Calame, Jutzet, Kaufmann, Keller, Kiener Nellen, Kohler, Kunz, Lang, Laubacher, Leu, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Marti Werner, Marty Kälin, Mathys, Maurer, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Messmer, Mörgeli, Müller Geri, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Nordmann, Noser, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pedrina, Pelli, Perrin, Pfister Theophil, Randegger, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Reymond, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Rutschmann, Sadis, Salvi, Savary, Schenk Simon, Schenker Silvia, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Siegrist, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Triponez, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Waber, Wäfler, Walker Felix, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Weyeneth, Widmer, Wobmann, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis, Zuppiger (169)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3773 *n* Mo. **(Burkhalter) Fluri. Banque de données centralisée répertoriant les personnes en détention** (12.12.2005)

Dans le but d'accélérer l'accomplissement des tâches des autorités chargées de la poursuite pénale, de l'exécution des peines et de la protection de l'Etat, le Conseil fédéral est chargé de présenter à l'Assemblée fédérale les adaptations législatives nécessaires afin de créer une banque de données centralisée au niveau suisse relative aux personnes en détention et d'en réglementer les conditions d'accès.

Cosignataires: Beck, Brunschwig Graf, Christen, Eggly, Fluri, Germanier, Gutzwiller, Huber, Markwalder Bär, Müller Philipp, Ruey, Sadis, Wasserfallen (13)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fluri.
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3774 *n* Po. **(Burkhalter) Fluri. Evaluation et promotion des mesures en faveur de l'intégration des étrangers** (12.12.2005)

Le Conseil fédéral est prié de prendre les mesures suivantes:

1. établissement d'un rapport relatif à l'intégration des étrangers faisant l'inventaire et l'évaluation des différentes mesures prises

en la matière dans l'ensemble du pays, au niveau fédéral, cantonal et communal;

2. étude de l'opportunité d'élaborer une loi-cadre pour la promotion des mesures d'intégration des étrangers.

Cosignataires: Beck, Brunschwig Graf, Christen, Dupraz, Eggly, Favre Charles, Fluri, Germanier, Guisan, Gutzwiller, Huber, Markwalder Bär, Müller Philipp, Pelli, Ruey, Sadis (16)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fluri.
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3781 *n* Po. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Assurances sociales. Concept de financement jusqu'en 2025** (13.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter avant fin 2006 un rapport complet sur le financement des assurances sociales qui examinera l'ensemble de ces assurances (en particulier l'AVS, l'AI, les APG, l'assurance-maladie, les caisses de pension publiques, l'AC, l'assurance-maternité ainsi que les dépenses d'aide sociale en constante augmentation que supportent les cantons et les communes). Ce rapport indiquera comment garantir le financement des assurances sociales et de l'aide sociale jusqu'en 2025 sur la base des prévisions actuelles.

Porte-parole: Bortoluzzi

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3782 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Elaboration d'un plan de désendettement** (13.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter d'ici à la fin de 2006 un plan global de réduction de la dette fédérale. Ce plan inclura notamment l'aliénation de certaines participations de la Confédération.

Porte-parole: Kaufmann

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3794 *n* Mo. **Leutenegger Filippo. Aéroport de Zurich. Introduire rapidement l'approche coudée par le nord** (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de demander aux organes concernés (OFAC et Skyguide) de mettre en oeuvre en priorité l'approche coudée par le nord.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Bezzola, Binder, Borer, Bortoluzzi, Hegetschweiler, Hutter Markus, Maurer, Schlüer, Vischer, Zuppiger (12)

29.03.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3795 *n* Mo. **Conseil National. TVA. Modification de la pratique de l'administration (Leutenegger Filippo)** (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que l'Administration fédérale des contributions (AFC) perçoive la TVA en respectant dès à présent les principes suivants:

1. en donnant des instructions claires et concises aux assujettis;

2. en jouant franc jeu dans la procédure de perception de la taxe et dans toute éventuelle procédure ultérieure;

3. en réduisant les risques de reprises d'impôt courus par les assujettis;

4. en appliquant les principes énoncés à l'article 1 de la loi sur la TVA (impôt sur la consommation, neutralité concurrentielle, rentabilité de la perception).

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amstutz, Baader Caspar, Bäumle, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bührer, Burkhalter, Cathomas, Christen, Donzé, Dunant, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glasson, Glur, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Lang, Laubacher, Leu, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Geri, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Riklin Kathy, Rime, Rutschmann, Sadis, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schneider, Schwander, Siegrist, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weigelt, Weyeneth, Zapfl, Zuppiger (112)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
12.03.2007 Conseil national. Adoption.

05.3797 *n* Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Intégrer l'objectif de la taxation du consommateur final dans la loi sur la TVA** (14.12.2005)

La loi sur la TVA sera modifiée comme suit:

Art 1 al. 1

.... La TVA taxe exclusivement la consommation finale intérieure.

Porte-parole: Imfeld

16.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3798 *n* Mo. **Conseil National. TVA. Renseignements fournis par les autorités (Groupe PDC/PEV/PVL)** (14.12.2005)

La loi sur la TVA sera modifiée comme suit:

Article 52 alinéa 2

Al. 2

En réponse aux questions qu'elle reçoit par écrit sur les conséquences de telle ou telle situation concrète pour l'assujetti à la TVA, elle fournit, dans un délai raisonnable, des renseignements qui l'engagent juridiquement.

Porte-parole: Loepfe

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

24.03.2006 Conseil national. Adoption.

05.3799 *n* Mo. **Conseil National. TVA. Raccourcir le délai de prescription de la créance fiscale (Groupe PDC/PEV/PVL)** (14.12.2005)

La loi sur la TVA sera modifiée comme suit:

Art. 49 Prescription de la créance fiscale

Al. 1

La créance fiscale se prescrit par trois ans à compter de la fin de l'année civile pendant laquelle elle a pris naissance.

Al. 2

La prescription est interrompue par tout acte tendant au recouvrement et par toute rectification venant de la part des autorités compétentes; l'interruption n'est valable que pour le montant à recouvrer ou pour la créance chiffrée à la suite de la rectification. La prescription est suspendue tant que l'assujetti ne peut être poursuivi en Suisse ou, en cas de décompte de l'impôt selon les contre-prestations reçues, tant que la contre-prestation n'est pas encaissée.

....

Porte-parole: Imfeld

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
12.03.2007 Conseil national. Adoption.

05.3800 *n* Mo. **Conseil National. TVA. Introduction du décompte électronique (Groupe PDC/PEV/PVL)** (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures qui permettront d'opérer le décompte électronique de la TVA.

Porte-parole: Hochreutener

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

24.03.2006 Conseil national. Adoption.

05.3801 *n* Mo. **(Zapfl) Simoneschi-Cortesi. Contribution suisse au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme** (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soutenir à long terme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) en versant une cotisation annuelle qui soit fonction de la part de la Suisse dans le revenu brut mondial, à savoir 50 millions de dollars américains pour 2006 et la même somme pour 2007. En 2006, la cotisation suisse passera de 5 à 25 millions de francs, et, les années suivantes, elle sera encore adaptée. Cette cotisation viendra s'ajouter à la coopération au développement.

Cosignataires: Amherd, Banga, Bäumle, Bühlmann, Cathomas, Chevrier, de Buman, Fasel, Fässler, Fehr Mario, Frösch, Gadient, Genner, Graf-Litscher, Gross, Gysin Remo, Häberli-Koller, Heim, Hubmann, Humbel Näf, Kleiner, Lang, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Riklin Kathy, Robbiani, Savary, Simoneschi-Cortesi, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer (35)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.02.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Simoneschi-Cortesi.
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3802 *n* Mo. **Müri. Prestations de la DDC. Transparence** (14.12.2005)

La législation sera modifiée de manière à soumettre la DDC à l'obligation de fournir chaque année, en annexe au budget et à l'état des comptes, un rapport qui détaille:

1. la part respective des moyens financiers alloués en Suisse et à l'étranger;

2. la part respective des ressources en personnel engagées en Suisse et à l'étranger;

3. l'ensemble des activités de relations publiques et leur coût global (activités médiatiques, présence sur Internet, brochures, événements RP organisés par la DDC elle-même, cofinancement d'événements RP et d'autres events).

Cosignataires: Amstutz, Borer, Brunner, Fehr Hans, Hutter Jasmin, Kaufmann, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Pagan, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schlüer, Schwander, Wandfluh, Wobmann (18)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3813 *é* Mo. **Conseil des Etats. Instructions des autorités chargées de percevoir la TVA. Feu vert à donner par le chef du DFF (Frick)** (14.12.2005)

La loi sur la TVA sera modifiée comme suit:

Art. 52 Administration fédérale des contributions

Al. 1

L'Administration fédérale des contributions perçoit l'impôt sur les opérations faites sur le territoire suisse. Les instructions à caractère général et valables pour tous doivent avoir été approuvées au préalable par le chef du Département fédéral des finances.

Cosignataire: Schwaller (1)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

20.06.2006 Conseil des Etats. Adoption.

05.3819 *n* Mo. **Zisyadis. Interdiction des opérations de la CIA sur le territoire suisse et dans l'espace aérien suisse** (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est invité à interdire de toute urgence les opérations de la CIA sur le territoire de notre pays et dans son espace aérien.

Les aéroports suisses et l'espace aérien suisse ont été délibérément utilisés par la CIA dans des opérations recourant à la torture. Selon nos obligations internationales, notre pays interdit la torture et toutes formes de traitement cruel, inhumain et dégradant. Dès lors, cette interdiction est une obligation légale.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Garbani, Huguenin, Leuenberger-Genève, Levrat, Menétrey-Savary, Recordon, Rennwald, Savary, Vanek (10)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3824 *n* Mo. **Pfister Theophil. Véhicules militaires. Système d'immobilisation** (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, avec le prochain programme d'armement, un système qui permette

d'immobiliser à moindres frais les véhicules militaires à roues ou à chenilles dont on n'a plus besoin.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Haller, Hassler, Hutter Jasmin, Keller, Kleiner, Mathys, Maurer, Miesch, Müri, Oehrli, Pagan, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Siegrist, Stahl, Wandfluh (30)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3826 *n* Mo. **Groupe des Verts. Transfert des marchandises de la route au rail** (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de définir les objectifs de mise en oeuvre du transfert progressif - de la route au rail - du trafic des marchandises à l'échelle nationale jusqu'en 2012, et de les présenter au Parlement. Ces objectifs de mise en oeuvre doivent être quantifiés en termes de durée et de qualité de l'offre, l'expression "sur l'ensemble du territoire" devant par ailleurs être définie clairement. Il s'agit également d'indiquer les mesures qu'il faudra prendre pour atteindre ces objectifs et, éventuellement, les conséquences financières qu'elles entraîneront.

Porte-parole: Teuscher

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3831 *n* Mo. **Hassler. Accord de libre-échange entre la Suisse et les USA. Exclusion des secteurs agricole et alimentaire** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'exclure les secteurs agricole et alimentaire d'un éventuel accord de libre-échange entre la Suisse et les USA.

Cosignataires: Aeschbacher, Amstutz, Bader Elvira, Barthassat, Beck, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Dunant, Fattebert, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Germanier, Giezendanner, Glur, Graf Maya, Haller, Hess Bernhard, Hollenstein, Hutter Jasmin, Imfeld, Joder, Kohler, Kunz, Lang, Lustenberger, Mathys, Maurer, Meyer Thérèse, Miesch, Müller Walter, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Robbiani, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Veillon, Waber, Walter, Weyeneth, Wobmann (61)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3832 *n* Mo. **(Randegger) Markwalder Bär. Coexistence entre végétaux génétiquement modifiés et cultures exemptes d'OGM. Intensification de la recherche du secteur public** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'intensifier, par des essais pratiques en plein champ et d'autres mesures appropriées, la recherche du secteur public dans le domaine de la coexistence, en Suisse, de végétaux génétiquement modifiés et de cultures exemptes d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et de tenir compte des résultats ainsi obtenus lors de la mise en oeuvre de l'ordonnance sur la coexistence.

Cosignataires: Abate, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Beck, Bezzola, Binder, Brunschwig Graf, Bührer, Christen, Dunant, Eggly, Favre Charles, Gadient, Glasson, Gutzwiller, Gysin, Hegetschweiler, Huber, Hutter Markus, Ineichen, Kleiner, Leu, Loepfe, Müller Walter, Noser, Oehrli, Pfister Theophil, Schneider, Triponez, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weigelt, Weyeneth (34)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

11.12.2006 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Markwalder Bär.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3833 *n* Mo. **Bugnon. Armée de milice. En finir avec les interventions subsidiaires de longue durée** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un acte législatif qui prévoira que l'armée n'effectuera plus d'interventions subsidiaires de longue durée, en particulier des surveillances d'ambassades.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Borer, Brunner, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Glur, Kaufmann, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Scherer, Schlüer, Stamm, Veillon, Wobmann, Zuppiger (27)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la politique de sécurité*

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

01.10.2008 Conseil national. Adoption.

x **05.3834 *n*** Mo. **Rutschmann. Armée. Système de montée en puissance. Base légale** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un acte législatif qui régisse la montée en puissance de l'armée et qui soit assorti d'un système en présentant les conséquences en termes de temps, de contenu, de technique d'instruction, d'armement, de ressources humaines et de ressources financières.

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Hutter Jasmin, Kunz, Maurer, Miesch, Pagan, Pfister Theophil, Schibli, Schlüer, Zuppiger (14)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

05.3841 *n* Mo. **Zisyadis. Interdiction de l'atrazine** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est invité à interdire de toute urgence l'herbicide non dégradable atrazine dans notre pays.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3842 *n* Mo. **Müller Geri. Pas de traitement de faveur pour les USA** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

1. Les USA seront rappelés à l'ordre pour les atteintes au droit international public dont ils se sont rendus coupables.

2. Le gouvernement des USA devra se justifier devant le Tribunal international de La Haye.

3. La Suisse mettra immédiatement fin à toute collaboration policière ou militaire et interdira tout commerce d'armes avec les USA.

4. La Suisse mènera une enquête sans complaisance sur les atteintes à la souveraineté de la Suisse dont se sont rendus coupables les USA.

5. La Suisse interdira avec effet immédiat tout survol et tout atterrissage d'avions qui ne respecteraient pas les normes internationales. Elle n'acceptera plus de "fret non spécifié".

6. La Suisse effectuera une analyse de la sécurité du pays, sans tenir compte des USA, et prendra les mesures préventives appropriées. Ces dernières seront notamment harmonisées avec les pays voisins.

7. La Suisse s'engagera en faveur d'une réforme de l'ONU, en vue de créer un organe de régulation qui traite autant que possible tous les pays sur un pied d'égalité.

Cosignataires: Frösch, Garbani, Graf Maya, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Vanek, Vischer, Zisyadis (17)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3851 *n* Po. **Joder. Affectation à la navigation aérienne d'une part de l'impôt sur les huiles minérales** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il serait opportun d'utiliser la part de l'impôt sur les huiles minérales provenant de la navigation aérienne pour financer les infrastructures ainsi que des mesures visant à garantir la navigation aérienne, la sûreté et la sécurité ("security and safety") et la protection de l'environnement. Les aérodromes régionaux et l'aviation générale devront être pris en compte de manière adéquate.

Cosignataires: Amstutz, Banga, Borer, Weigelt, Wobmann (5)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3852 *n* Po. **(Oehrli) von Siebenthal. Plan pour une agriculture et un développement rural durables** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, en se fondant sur les articles 103 et 104 de la Constitution, d'établir un plan visant à assurer une agriculture et un développement rural durables notamment dans les régions de montagne. Ce plan répondra aux postulats suivants:

- la mise en oeuvre de mesures permettant à l'agriculture de remplir ses multiples fonctions si les négociations conduites au sein de l'OMC ou un autre accord de libre-échange devaient se traduire par des baisses de revenus dépassant les prévisions émises dans la "PA 2011";

- un soutien plus efficace en faveur d'une agriculture durable et du développement rural par une meilleure coordination des instruments de gestion et d'exploitation de l'espace (politiques agraire, forestière, régionale et touristique ainsi que la politique des transports et celle visant à préserver les paysages).

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Barthassat, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Cathomas, Darbellay, Donzé, Dunant, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Germanier, Glur, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hassler, Heim, Hess Bernhard, Hochreutener, Huber, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Leu, Loepfe, Marti Werner, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Randegger, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schwander, Stahl, Stamm, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (78)

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur von Siebenthal.
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

x **05.3855 *n*** Mo. **Lang. Pas d'intervention de troupes suisses en Afghanistan** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de renoncer à son intention d'envoyer des troupes suisses en Afghanistan, à tout le moins tant que les commissions compétentes et le Parlement ne se seront pas saisis du dossier et qu'ils n'auront pas pris de décision en la matière.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Baumann J. Alexander, Bäumle, Borer, Bühlmann, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Föhn, Frösch, Garbani, Giezendanner, Graf Maya, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hollenstein, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Miesch, Müller Geri, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Schwander, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Wäfler, Wobmann, Wyss Ursula, Zisyadis (49)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé
30.09.2008 Retrait.

05.3858 *n* Mo. **John-Calame. Harmonisation des indemnités journalières dans les assurances sociales** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le calcul des indemnités journalières de l'assurance-chômage, pour qu'elles soient calculées en jours civils plutôt qu'en jours ouvrables.

Cosignataires: Bühlmann, Donzé, Fasel, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Jutzet, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Studer Heiner, Teuscher (19)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3859 *n* Mo. **John-Calame. Assurance-chômage. Financement** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions suivantes:

1. adapter le nombre de référence de 100 000 chômeurs sur lequel est basé le financement actuel de l'assurance;

2. renoncer clairement à toute nouvelle baisse des prestations des chômeurs;

3. cas échéant, chiffrer le report de charge sur les cantons, les communes, voire l'AI, qu'une telle mesure engendrerait obligatoirement;

4. évaluer le report de charges sur les cantons, les communes, et l'AI induit par la baisse du nombre d'indemnités journalières qui ont passé en 2003 de 520 à 400.

Cosignataires: Bühlmann, Daguet, Donzé, Fasel, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Jutzet, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Recordon, Rennwald, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Studer Heiner, Teuscher (23)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3865 *n* Mo. **Müller Geri. Mise en oeuvre des recommandations du commissaire aux droits de l'homme** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des propositions concernant la manière dont il entend réaliser les améliorations possibles signalées par le commissaire aux droits de l'homme. Prendre simplement acte de ces recommandations avant de les transmettre aux autorités concernées n'est pas suffisant.

Cosignataires: Genner, Lang, Studer Heiner, Vischer, Wehrli (5)

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3867 *n* Po. **Müller Geri. Rôle de la Suisse au Kosovo** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport sur les événements du Kosovo. Ce rapport sera centré sur les dessous des affaires en cause. Il permettra de répondre aux questions suivantes:

Quelles sont les causes de la guerre du Kosovo et de l'escalade ultérieure de la violence?

Que s'est-il passé exactement à Racak le 16 janvier 1999? Comment le Conseil fédéral juge-t-il le rôle joué par Monsieur William Walker, membre US de l'OSCE, pendant et après le massacre de Racak? Que pense-t-il des rapports selon lesquels ce massacre aurait été mis en scène pour provoquer une riposte? Que pense-t-il de la thèse qui veut que la guerre du Kosovo ait également été une affaire d'appropriation de ressources naturelles et de géostratégie? Voit-il un lien concret entre l'oléoduc planifié dès 1994 par le consortium AMBO, dominé par les USA, et la guerre du Kosovo, sachant que cet oléoduc, qui doit relier le port bulgare de Burgas, sur la mer Noire, au port méditerranéen albanais de Vlora, passe par les zones albanaises de Macédoine et par le Kosovo? (Un contrat à cet effet a été signé fin décembre 2004 à Sofia, après la fin de la guerre, entre AMBO et les trois Etats concernés; une fois achevé, l'oléoduc en question aura une longueur de 910 kilomètres.)

Quel rôle jouent les plus importantes réserves de charbon d'Europe, qui se trouvent dans le sous-sol du Kosovo?

Comment le Conseil fédéral s'explique-t-il la volte-face relativement rapide de nombreux pro-Serbes devenus anti-Serbes? Que pense-t-il du bombardement de la population civile serbe par les troupes US? Pourquoi d'ailleurs les USA sont-ils intervenus et pourquoi ont-ils collaboré avec des islamistes radicaux qu'ils combattent aujourd'hui?

Pourquoi, pendant l'occupation par des troupes de la KFOR, des centaines de milliers de Roms et de membres d'autres groupes ethniques ont-ils été expulsés sans que ces troupes neutres aient réagi et sans même qu'elles aient fourni un rapport sur ces événements?

Les réactions suscitées par la démarche suisse visant à clarifier le statut du Kosovo ont-elles fait l'objet d'une analyse?

Cosignataires: Studer Heiner, Vischer (2)

29.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3869 *n* Mo. **Glur. Circulation routière. Affectation à l'AVS des recettes provenant des amendes d'ordre** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet visant l'affectation de la moitié des recettes provenant des amendes d'ordre au Fonds de compensation de l'AVS.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bugnon, Dunant, Fattebert, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Mathys, Maurer, Miesch, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Veillon, Walter, Wandfluh (36)

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

x **05.3874 *n*** Mo. **Baumann J. Alexander. Modification du système d'instruction de l'armée** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le système d'instruction de l'armée de telle sorte que le service pratique retrouve la place qui était la sienne autrefois dans l'instruction des cadres que sont les officiers et les sous-officiers. Pour ce faire, on prendra comme modèle le système encore en vigueur dans la formation d'application de la logistique.

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé
01.10.2008 Conseil national. Rejet.

05.3881 *n* Mo. **Lang. Utilisation de drones à des fins civiles** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter une loi qui régira l'utilisation de drones à des fins civiles, et plus précisément les cas et les conditions dans lesquels une utilisation à des fins non militaires sera licite. Cette loi déterminera par ailleurs les moyens de garantir la protection de la sphère privée des citoyens.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Baumann J. Alexander, Markwalder Bär, Sommaruga Carlo, Vischer (6)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3884 *n* Po. **Humbel Näf. Installation d'une "boîte noire" sur les véhicules à moteur** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si l'installation d'une "boîte noire" sur les véhicules à moteur serait efficace ainsi que les questions juridiques relatives à l'installation d'un tel appareil et de présenter un rapport.

Cosignataires: Amherd, Bortoluzzi, Giezendanner, Graf-Litscher, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hassler, Heim, Hochreutener,

Imfeld, Ineichen, Joder, Kleiner, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Walter, Müller Philipp, Scherer, Wehrli (19)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3887 *n* Mo. **(Huguenin) Zisyadis. Euro 2008. Projets préventifs d'encadrement de jeunes supporters** (16.12.2005)

A l'occasion de l'Euro 2008, le Conseil fédéral est invité à mettre en oeuvre un concept global de projets préventifs et durables d'encadrement de jeunes supporters, sous la responsabilité de l'Office fédéral des sports et en collaboration avec les cantons, les clubs, et l'Association suisse de football.

Cosignataires: Beck, Chevrier, Darbellay, Dormond Béguelin, Glasson, Gross, Guisan, John-Calame, Levrat, Meyer Thérèse, Nordmann, Salvi, Vanek, Zisyadis (14)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3894 *n* Po. **Darbellay. Monitoring pendant le moratoire sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'observer, pendant le moratoire de cinq ans sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés, les opportunités et les risques liés à ce moratoire et de présenter chaque année un rapport à ce sujet aux chambres.

Pendant le moratoire, les observations réalisées feront chaque année l'objet d'un rapport, qui portera sur:

- L'influence du moratoire sur le pôle de recherche suisse: l'importance de la biotechnologie végétale diminue-t-elle ou augmente-t-elle? La recherche dans des domaines de substitution (p. ex. agriculture biologique) diminue-t-elle ou augmente-t-elle?

- Le traitement des demandes de dissémination expérimentale: cette recherche sera-t-elle encouragée ou freinée?

- La recherche sur les risques: inclusion des développements internationaux et des données disponibles en Suisse; inventaire des questions spécifiques à la Suisse et élaboration de programmes de recherche.

- L'observation de l'évolution mondiale de plantes génétiquement modifiées et inventaire des projets adaptés à la Suisse ou présentant une utilité pour le consommateur.

- L'observation des opportunités commerciales qu'offre l'agriculture suisse exempte d'OGM: combien de produits la Suisse exporte-t-elle en plus?

- L'influence du moratoire sur les relations et les accords internationaux, et entraves éventuelles au commerce.

Cosignataires: Abate, Beck, Brunschwig Graf, Cathomas, Eggly, Favre Charles, Germanier, Glasson, Gutzwiller, Häberli-Koller, Kleiner, Kohler, Markwalder Bär, Nordmann, Parmelin, Pfister Gerhard, Randegger, Riklin Kathy, Savary, Schneider, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Weyeneth (24)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3896 *n* Mo. **Bortoluzzi. Personnes âgées au volant. Reconduction de leur permis de conduire** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit les dispositions sur les contrôles médicaux subséquents imposés par la loi sur la circulation routière et la compétence de signaler des faits nouveaux aux autorités:

Art. 14 al. 4 LCR

Tout médecin et tout assureur social ou privé qui reçoit un certificat médical peut signaler à l'autorité de surveillance des médecins ainsi qu'à l'autorité compétente pour délivrer ou retirer les permis de conduire les personnes qui ne sont pas capables de conduire avec sûreté un véhicule automobile en raison de maladies ou d'infirmités physiques ou mentales ou pour cause de toxicomanie.

Art. 27 al. 1 let. c OAC

L'obligation de se soumettre à un contrôle médical subséquent effectué par un médecin-conseil s'applique aux:

....

c. conducteurs souffrant de fortes douleurs qui affectent leur capacité de conduire, notamment parce qu'ils ont été grièvement blessés lors d'un accident ou qu'ils se relèvent d'une grave maladie.

Art. 27 al. 2 let. a OAC

L'autorité cantonale peut:

a. déléguer aux médecins traitants les contrôles médicaux subséquents dans le cas visé à l'alinéa 1 lettre b ..

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Binder, Föhn, Glur, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Mathys, Pfister Gerhard, Rutschmann, Schibli, Schlüer, Stahl, Wehrli, Zuppiger (16)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3897 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Assurance-chômage. Eviter une débâcle financière** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la LACI et les autres lois concernées de sorte à prévenir le déficit qui s'annonce dans l'assurance-chômage; il ne prévoira toutefois aucune augmentation des cotisations à l'assurance-chômage et ne réintroduira pas de contributions de solidarité. Il examinera par contre l'opportunité des mesures suivantes:

- prévention des abus liés à la libre circulation des personnes;

- prévention des abus liés aux mesures d'occupation fictives mises en place par les cantons;

- extension de la durée minimale de cotisation ouvrant le droit aux prestations de l'assurance-chômage;

- introduction de prestations de chômage dégressives pour les jeunes, afin de les inciter davantage à rechercher du travail;

- amélioration de l'efficacité des mesures d'intégration au marché du travail;

- renforcement de la coordination entre l'assurance-chômage et l'AI, afin d'éviter les doublons pour les personnes concernées;

- adaptation de la durée de versement des prestations et du montant de ces dernières à ce qui prévaut dans les autres pays de l'OCDE.

Porte-parole: Baader Caspar

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3901 *n* Mo. **(Recordon) Thorens Goumaz. Manifestations sportives internationales. Principe de causalité en matière de frais de sécurité** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est invité à lancer un processus en vue de la négociation d'une convention internationale qui puisse être acceptée le plus largement, afin que les manifestations sportives d'importance internationale ne donnent en principe pas lieu à des frais de sécurité, notamment de déploiement policier, demeurant à la charge des contribuables, de manière à ce que ces frais soient pris en charge dans toute la mesure raisonnable par les organisateurs des manifestations concernées ou par les fédérations sportives internationales.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Brunschwig Graf, Bühlmann, Christen, de Buman, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Guisan, Hollenstein, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pagan, Parmelin, Rennwald, Studer Heiner, Vaudroz René, Vischer, Walter (27)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.
21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3905 *n* Mo. **Humbel Näf. LPGA. Réglementation en matière d'expertise médicale** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la réglementation en matière d'expertise de l'invalidité dans le domaine des assurances sociales et de modifier comme suit l'article 44 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales:

Si l'assureur doit recourir aux services d'un expert indépendant pour élucider les faits, l'expertise doit être faite par des experts disposant d'une formation spéciale et d'une autorisation d'exercer cette activité conformément à la loi sur les professions médicales (LPMéd). L'assureur donne connaissance du nom de l'expert aux parties. Celles-ci peuvent récuser l'expert pour des raisons pertinentes.

Cosignataires: Amherd, Bortoluzzi, Giezendanner, Graf-Litscher, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hassler, Heim, Hochreutener, Imfeld, Ineichen, Joder, Kleiner, Leu, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Philipp, Riklin Kathy, Scherer, Wehrli (20)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3910 *n* Mo. **Teuscher. Swissmedic. Transparence et indépendance** (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les bases légales actuelles ou, si nécessaire, d'en créer de nouvelles pour assurer une transparence accrue ainsi que l'indépendance de la surveillance et du contrôle de Swissmedic. Il réglera les points suivants:

- exécution de la surveillance par le Département fédéral de l'intérieur;

- en cas de recours, interdiction au département de déléguer sa fonction de surveillance à Swissmedic ou à des tiers;

- obligation, pour les membres du Conseil de l'institut et des cadres de Swissmedic, de déclarer leurs intérêts (y compris leurs anciennes activités);

- obligation de déclarer d'éventuelles indemnités financières ou participations sous forme de titres que des membres du Conseil de l'institut et des cadres auraient reçues notamment de l'industrie pharmaceutique;

- obligation, pour les membres du Conseil de l'institut et les cadres de Swissmedic, de se récuser en cas de conflits d'intérêts;

- clarification des exigences requises pour exercer des activités d'expert chez Swissmedic (éviter les conflits d'intérêts);

- clarification des exigences requises pour être membre du Conseil de l'institut (indépendance maximale des membres).

Cosignataires: Bühlmann, Dormond Béguelin, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Hollenstein, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Recordon, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Vischer (18)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.3011 *n* Po. **Commission de politique extérieure CN (06.2001). Pour des pratiques et des règles commerciales humaines** (14.02.2006)

Le Conseil fédéral est invité à encourager des pratiques et des règles commerciales qui garantissent les points suivants:

1. droit à l'alimentation pour tous;

2. accès à l'eau, à l'éducation, aux soins de santé ainsi qu'à l'information et au savoir sur une base équitable;

3. réglementation des entreprises transnationales.

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3038 *n* Mo. **Lang. Abrogation de l'article 293 du Code pénal** (09.03.2006)

L'article 293 du Code pénal (CP; "Publication de débats officiels secrets") sera abrogé.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Banga, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Cavalli, Christen, Darbellay, Dupraz, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Frösch, Gadient, Garbani, Genner, Graf Maya, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hollenstein, Huber, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Kleiner, Kohler, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Miesch, Müller Geri, Pelli, Robbiani, Schelbert, Siegrist, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Thanei, Vanek, Vischer, Widmer, Zapfl (52)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3044 *n* Mo. **Leutenegger Filippo. Transparence des finances fédérales** (14.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en vigueur sans tarder l'article 55 de la nouvelle loi sur les finances de la Confédération, mais au plus tard le 1er janvier 2008. D'ici là, les résultats des grandes institutions de la Confédération, qui tiennent une

comptabilité propre, seront présentés dans le cadre consolidé des comptes de la Confédération.

Cosignataires: Hutter Markus, Imfeld, Ineichen, Loepfe, Steiner, Walker Felix, Weyeneth, Zuppiger (8)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3045 ***n*** Mo. **Grouperadical-libéral. Encourager le recours aux partenariats privé-public** (15.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures et de proposer à l'Assemblée fédérale toutes les adaptations législatives visant à faciliter et à encourager à tous les niveaux le recours aux partenariats privé-public (PPP). Ces mesures et ces adaptations législatives devront permettre d'augmenter l'efficacité dans la réalisation des tâches d'intérêt général et, par conséquent, d'en réduire les coûts et d'en diminuer les délais.

Le Conseil fédéral est invité à étudier en particulier la révision des législations relatives aux finances, aux subventions ainsi qu'aux marchés publics. Il s'engagera également de manière constructive dans des initiatives visant à accroître les compétences et à favoriser les échanges d'expériences dans ce domaine des PPP. Il soutiendra notamment de manière active la création et le développement d'un Conseil suisse des PPP, regroupant des représentants de l'économie privée et du secteur public (Confédération, cantons et communes).

Porte-parole: Burkhalter

16.06.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3054 ***n*** Po. **Berberat. Tests privés et payants pour la sélection des apprentis** (15.03.2006)

Le Conseil fédéral est prié:

1. d'étudier la possibilité de modifier la législation fédérale de manière à ce qu'une entreprise qui sélectionne ses apprentis sur la base d'un test privé doive prendre à sa charge les frais d'inscription à ces tests pour tous les candidats;

2. d'examiner l'opportunité d'interdire à tous les offices de l'administration fédérale et à toutes les entreprises dépendant de la Confédération le recours à des tests privés et payants lors du processus de sélection de leurs apprentis;

3. de s'exprimer sur le bien-fondé de ces tests, ainsi que sur les possibilités qu'il y a de mieux crédibiliser aux yeux des entreprises les résultats scolaires.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Günter, Gyr-Steiner, Haering, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Vanek, Vollmer, Widmer, Zisyadis (44)

09.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3058 ***n*** Mo. **Hutter Jasmin. Poursuites. Obtention de renseignements par téléphone** (16.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 8a LP de telle sorte qu'il soit possible, dans le cadre de transactions commerciales, de fournir des renseignements téléphoniques gratuits sur des poursuites lorsque les poursuites en question ne font l'objet d'aucune inscription. Afin que la protection de la personnalité soit garantie, il doit être possible de rappeler. Lorsque des inscriptions existent, le délai de fourniture de renseignements écrits doit être raccourci pour ne durer au maximum que deux jours ouvrables.

Cosignataires: Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Föhn, Giezendanner, Glur, Müri, Oehrli, Parmelin, Rutschmann, Schibli, Schwander, Stamm, Veillon, Wandfluh, Wobmann (18)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3059 ***n*** Mo. **Zisyadis. Institut de prévention et de maîtrise des catastrophes à Obwald** (16.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer à Obwald un institut de prévention et de maîtrise des catastrophes, auquel incomberont les tâches suivantes:

1. L'institut réunira les connaissances et les informations nécessaires à la maîtrise des catastrophes et les mettra à disposition sous une forme appropriée. Il soutiendra notamment les cantons en cas de besoin lors de l'établissement et de la mise à jour des cartes des dangers. Enfin, il montrera comment stabiliser des pentes et gérer le bois flottant souillé.

2. Il assurera la coordination des ressources matérielles en cas de catastrophe. Cette coordination tiendra notamment compte du fait que les petites communes sont tributaires, en cas de catastrophe, du soutien des communes voisines, du canton ou de la Confédération. Dans le cadre de son mandat de coordination, l'institut tiendra un registre des engins directement utilisables pour les travaux de déblaiement et de transport ou d'autres travaux similaires. Les indications nécessaires seront fournies, sur une base volontaire, par les particuliers ou les pouvoirs publics.

3. L'institut assurera la coordination des ressources humaines en cas de catastrophe. Par des mesures appropriées, il veillera à ce que la collaboration entre les particuliers et les autorités soit efficace et qu'elle tienne notamment compte des particularités régionales. Il fera en sorte que les personnes compétentes bénéficient d'une formation de base et d'une formation continue adéquates.

4. Il assurera la coordination de l'information en cas de catastrophe. Cette coordination doit permettre de garantir que la population recevra à temps toutes les informations nécessaires des autorités communales, cantonales et fédérales, si une catastrophe vient à se produire.

Cosignataires: Berberat, Brun, Büchler, Dormond Béguelin, Garbani, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Imfeld, Jermann, John-Calame, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Sommaruga Carlo, Vanek, Vischer, Widmer (31)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3060 ***n*** Mo. **Zisyadis. Pas de rabais de primes d'assurance-maladie en cas de renoncement à l'avortement** (16.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de toute urgence de prendre toutes mesures utiles à empêcher des contrats d'assurance-maladie donnant droit à des rabais en cas de renoncement à certaines prestations de base.

Des caisses-maladie concluent des contrats avec des associations, dont les membres s'engagent à renoncer à tout avortement, à des diagnostics prénataux, à la fécondation in vitro ou à des cures de désintoxication à la méthadone. Ces renonciations donnent droit à des rabais substantiels. Une fois de plus, ces pratiques douteuses sont conçues pour attirer les milieux les plus modestes, écrasés par les primes d'assurance-maladie.

Ces "déclarations éthiques de renonciation" touchent en premier lieu les assurances complémentaires, mais elles impliquent des renonciations dans le cadre de l'assurance de base.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Huguenin, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Recordon, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Vanek (14)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3065 ***n*** Po. **Joder. Accélération de la procédure pour la réalisation des ouvrages de protection contre les crues** (20.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de proposer au Parlement les mesures grâce auxquelles la procédure juridique nécessaire à la réalisation d'ouvrages de protection contre les crues peut être accélérée et optimisée.

Cosignataires: Haller, Hochreutener, Schenk Simon (3)

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3069 ***n*** Mo. **(Imfeld) Hochreutener. Assurance-accidents. Possibilité pour les entreprises assurées de s'opposer à leur classement** (21.03.2006)

Il convient d'abroger les règles contenues dans la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA; RS 832.20) qui permettent aux entreprises assurées d'élever une objection à leur classement initial dans les classes et degrés du tarif des primes ou à la modification du classement. Au lieu de cette possibilité d'élever une objection, il faut introduire un droit de résiliation. La règle concernant l'objection doit être réservée aux seuls cas de fixation et de modification des primes de répartition des allocations de renchérissement et des contributions financières à la prévention des accidents. Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement le projet de modification nécessaire de la LAA.

Cosignataires: Hochreutener, Jermann, Leu, Loepfe, Lustenberger, Pfister Gerhard, Walker Felix (7)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Hochreutener.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3075 ***n*** Mo. **Roth-Bernasconi. L'assurance-maternité pour toutes les femmes actives professionnellement** (22.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le formulaire de demande d'allocation de maternité de sorte que la mère n'ait plus à fournir son propre acte de naissance afin de pouvoir bénéficier du congé-maternité.

Cosignataires: Berberat, Cavalli, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Goll, Günter, Gyr-Steiner, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rey, Rossini, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Vermot-Mangold (30)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3079 ***n*** Mo. **(Savary) Steiert. Soutenir financièrement les fondations cantonales pour l'accueil extrafamilial** (22.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de rajouter à l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants, un article supplémentaire permettant de soutenir financièrement les fondations cantonales regroupant canton, communes et milieux économiques en vue de développer l'accueil extrafamilial. Cet article pourrait être rédigé comme suit:

Section 2 Aides financières aux structures collectives de jour

Art. 2 Structures d'accueil collectif de jour

c. Dans la mesure où une loi cantonale vise au développement des places d'accueil extrafamilial au niveau collectif, la Confédération peut verser une aide au canton ou à une structure de coordination désignée par le canton.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Bugnon, Christen, Dormond Béguelin, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Guisan, Haering, Hämmerle, Hofmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Nordmann, Parmelin, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Teuscher, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Vermot-Mangold, Zisyadis (37)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Steiert.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3081 ***n*** Mo. **Perrin. Pour une munition adaptée au travail de la police** (22.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de doter le Corps des gardes-frontière ainsi que la police judiciaire fédérale de munition à expansion contrôlée dans le cadre des engagements réguliers.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Christen, Darbellay, Dunant, Engelberger, Fasel, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Germanier, Giezendanner, Glasson, Glur, Haller, Hassler, Huber, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kunz, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Messmer,

Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Reymond, Rime, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weyeneth, Wobmann (80)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3082 *n* Mo. **Zisyadis. Loi fédérale contre les discriminations** (22.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de loi fédérale contre les discriminations, loi d'application de l'article 8 alinéa 2 de la Constitution fédérale. Un des chapitres d'une telle loi devra être consacré à l'accès à l'emploi public.

Cosignataires: Cavalli, Garbani, Huguenin, Leuenberger-Genève, Levrat, Nordmann, Recordon, Savary, Sommaruga Carlo, Vanek (10)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3088 *n* Mo. **Zisyadis. Conseil des parlementaires d'origine suisse** (22.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un registre des parlementaires nationaux d'origine suisse, élus dans le monde. Il est chargé de réunir un conseil annuel de ces parlementaires.

A l'image de l'Italie et de la Grèce, la réunion officielle des parlementaires d'origine suisse est susceptible de renforcer le rayonnement de la Suisse, d'établir des liens étroits avec des responsables politiques engagés partout dans le monde et de développer les liens culturels et économiques.

Cosignataires: Cavalli, Christen, Eggly, Huguenin, Leuenberger-Genève, Meyer Thérèse, Rennwald, Vanek (8)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3094 *n* Mo. **Müller Geri. Le sel de cuisine fluoré ne doit pas devenir une médication sous contrainte** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de s'opposer à la demande de la commission "Fluor et iode" de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) d'imposer l'introduction de sel comestible fluoré dans les denrées alimentaires.

Cosignataires: Aeschbacher, Daguet, Dormond Béguelin, Freysinger, Frösch, Garbani, Günter, Gyr-Steiner, Hollenstein, John-Calame, Lang, Marti Werner, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Recordon, Rossini, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (23)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3095 *n* Mo. **Hutter Jasmin. Filtres à particules pour machines de chantier. S'adapter au reste du monde** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre immédiatement l'installation de filtres à particules sur les machines de chantier utilisées à ciel ouvert tant que l'UE n'aura pas mis en vigueur des actes législatifs comparables. Il traitera les machines de chantier comme tous les autres véhicules diesel et les dispensera du filtre à particules. Etant donné les résultats désastreux obtenus jusqu'à présent, il agira au plus vite.

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3097 *n* Mo. **Vischer. Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral. Pourvoi en nullité. Elargissement** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une modification de la loi sur la procédure pénale fédérale qui autorisera le lésé, en plus de la victime, à se pourvoir en nullité à la Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral.

Cosignataire: Recordon (1)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3103 *n* Mo. **Freysinger. Energie nucléaire. Offre de bons offices** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres un rapport et une proposition sur les événements qui se sont déroulés depuis que la Suisse a ratifié le Traité de non-prolifération des armes nucléaires en 1977, en particulier sur la situation vue sous l'angle de la politique de sécurité et du droit constitutionnel, telle qu'elle existe effectivement depuis que ce traité chargé d'assurer la sécurité collective a été reconduit en 1995 pour une durée indéterminée (www.solami.com/NPT.htm).

Parce qu'il constitue une adhésion à une organisation de sécurité collective, le traité en question et ses organes internationaux de sécurité, de surveillance et de contrôle des exportations (Club de Londres) lient la Suisse en vertu du droit international public et des dispositions référendaires correspondantes de la Constitution fédérale (art. 140).

LeConseil fédéral est également chargé d'explorer, avec les parties concernées, à quelles conditions pourrait être convoquée une conférence qui serait la deuxième version de la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires qui s'était tenue à Genève en 1968. Cette deuxième version aura pour but d'assurer durablement la sécurité et la stabilité, tant globales que régionales, ce que ne permettent apparemment plus les moyens et les méthodes actuels de non-prolifération des armes nucléaires, lesquels doivent par conséquent être complétés, voire remplacés par d'autres, qui sembleraient être plus efficaces parce que mieux adaptés au monde d'aujourd'hui. A cette fin, le Conseil fédéral se laissera guider par-dessus tout par les principes et les droits souverains pertinents, par la neutralité armée et perpétuelle de la Suisse et par sa politique traditionnelle des bons offices.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Darbellay, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Giezendanner, Hutter Jasmin, Joder, Keller, Mathys, Müri, Perrin, Rey, Rime, Schwander, Stamm, Veillon, Walter, Widmer, Wobmann (23)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3104 *n* Mo. **Hochreutener. Assurance-accidents. Maintien des règles actuelles** (23.03.2006)

En raison de la position de la Commission de la concurrence, les assureurs LAA privés sont tenus de calculer et d'appliquer des tarifs de primes distincts à partir du 1er janvier 2007.

Comme les conditions fixées dans la LAA sont fondées sur la gestion d'un tarif de primes unique par les assureurs privés, il est urgent de modifier ces conditions, au moins en partie, en abrogeant le tarif commun pour fin 2006. Ce faisant, il ne faudra modifier que ce qui est indispensable. Les règles éprouvées, qui ne présentent aucun obstacle à une concurrence réelle dans le domaine de l'assurance, doivent impérativement être maintenues. Cela vaut notamment pour les dispositions sur l'établissement de statistiques uniformes et pour celles sur le maintien de l'obligation indirecte d'affiliation (attribution par la caisse supplétive prévue par la LAA). En même temps, il faudra éviter que des dispositions soient ajoutées à la loi si elles ne sont pas nécessaires pour améliorer la concurrence ou si elles compliquent la gestion de l'assurance LAA par les assureurs. Le Conseil fédéral est donc chargé de présenter au Parlement les modifications législatives nécessaires pour atteindre les principes formulés.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bortoluzzi, Büchler, Gutzwiller, Imfeld, Jermann, Leutenegger Filippo, Loepfe, Pagan, Pfister Gerhard, Stahl, Triponez (12)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3112 ***n*** Mo. **Heim. Promouvoir le développement de vaccins et de stratégies de vaccination** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de promouvoir le développement de stratégies de vaccination, la production de vaccins et la recherche sur ces derniers en Suisse;

2. d'examiner la possibilité, pour la Suisse, de participer aux programmes internationaux de vaccination.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Cathomas, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Hassler, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Salvi, Savary, Studer Heiner, Vollmer, Wäfler, Wyss Ursula (35)

09.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3113 ***n*** Mo. **Heim. Pandémie. Protection de la population et mesures de prévention** (23.03.2006)

Pour protéger la population et prévenir une pandémie, le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la production de vaccins en Suisse soit garantie au plus vite.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Cathomas, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hassler, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Müller Walter, Müller Philipp, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Studer Heiner, Wäfler, Widmer, Wyss Ursula (37)

09.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3116 ***n*** Mo. **(Dormond Béguelin) Schenker Silvia. Prise en considération des frais de chauffage effectifs pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification de l'article 3b alinéa 1 lettre b de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC), de telle façon qu'en cas de présentation d'un décompte final des frais supplémentaires (décompte de chauffage), les frais effectifs à la charge du locataire puissent être pris en considération.

Cosignataires: Allemann, Banga, Berberat, Bruderer, Cavalli, Daguet, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (66)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Schenker Silvia.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3122 ***n*** Mo. **Conseil National. Suppression de distorsions de la concurrence dues à la TVA dans le domaine des transports (Darbellay)** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'accélérer la révision de la législation sur la TVA, notamment de certaines dispositions, de sorte que les distorsions de concurrence qui pénalisent les entreprises suisses de transport de personnes soient supprimées. A cet effet, l'article 19 alinéa 3 de la loi sur la TVA (LTVA) sera modifié comme suit: "Pour préserver la neutralité concurrentielle, le Conseil fédéral peut exonérer de l'impôt les transports transfrontaliers aériens et ferroviaires ainsi que les transports transfrontaliers par car."

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Barthassat, Borer, Brun, Brunner, Büchler, Cathomas, Chevrier, Dupraz, Fattebert, Freysinger, Germanier, Giezendanner, Glur, Häberli-Koller, Jermann, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Müri, Parmelin, Pfister Theophil, Rey, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Stahl, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Wobmann, Zisyadis (34)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.06.2006 Conseil national. Adoption.

06.3124 ***n*** Mo. **Joder. Emballages de médicaments adéquats, de petite taille et adaptés à la thérapie** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin que, pour qu'un médicament figure sur la liste des spécialités, il faille en outre prouver qu'il est également conditionné dans de petits emballages, adéquats et adaptés à la thérapie.

Cosignataires: Borer, Giezendanner, Haller (3)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3125 *n* Mo. **Parmelin. Suppression du monopole des caisses cantonales de compensation AVS dans l'application de la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture** (23.03.2006)

Quel que soit le sort définitif de la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales, la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA), spécifique à l'agriculture, va rester en vigueur. Actuellement, l'article 13 LFA en donne le monopole d'application aux caisses cantonales compétentes en la matière; cette situation dont l'origine est historique est insatisfaisante au moment où l'agriculture cherche à se regrouper, à chercher des alternatives plus rationnelles à tous les niveaux; ainsi, à titre d'exemple, je citerai la création de la première et seule caisse de compensation AVS propre aux milieux agricoles, Agrivit, en 1987; dans cette même optique, les métiers de la terre réfléchissent très sérieusement à l'opportunité de gérer eux-mêmes les allocations familiales agricoles en regroupant leurs forces; ces réflexions ont pris un tour plus actuel du fait des débats autour des allocations familiales sur le plan fédéral. Mais pour pouvoir opérer ces changements en incluant les employés agricoles, il conviendrait de modifier l'article 13 LFA afin que les milieux agricoles qui souhaitent se prendre en charge ne soient pas bloqués par cette situation aux origines historiques; d'autre part, il faudrait aussi adapter l'article 120 RAVS afin de permettre par exemple à une caisse de compensation professionnelle de gérer ces allocations familiales dans l'agriculture non seulement au niveau cantonal mais aussi sur un plan intercantonal.

Je demande donc par cette motion au Conseil fédéral de prendre les dispositions législatives et réglementaires conséquentes permettant à toute une profession de se prendre elle-même en charge.

Cosignataires: Barthassat, Beck, Bignasca Attilio, Binder, Bortoluzzi, Chevrier, Darbellay, Dupraz, Fattebert, Haller, Hutter Jasmin, Kohler, Nordmann, Pagan, Perrin, Reymond, Rime, Stahl, Wäfler, Walter (20)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3130 *n* Po. **Leutenegger Oberholzer. Diminuer le coût économique du traitement en douane** (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'inventorier les coûts des formalités douanières, d'étudier les moyens de réduire substantiellement le coût économique du traitement en douane et de prendre les mesures nécessaires à cette réduction. Il examinera en particulier s'il y a lieu d'introduire une procédure de dédouanement en ligne. Il rendra compte au Parlement de l'évolution des coûts et des mesures prises pour simplifier la procédure de dédouanement.

Cosignataires: Allemann, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Graf-Litscher, Günter, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Levrat, Marty Kälin, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Wyss Ursula, Zisyadis (25)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3147 *n* Mo. **(Jermann) Hochreutener. Encourager la lutte contre les poussières fines dégagées par les poids lourds** (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. d'attendre le 1er janvier 2011 avant de procéder à l'augmentation de la RPLP prévue pour le 1er janvier 2008;

2. d'instaurer une redevance sur le transit alpin (RTA) qui frapperait le trafic des poids lourds à travers la Suisse, comme le prévoit l'article 40 chiffre 5 de l'accord sur les transports terrestres, pour compenser partiellement le manque à gagner dû au report de l'augmentation de la RPLP; et

3. d'exonérer, jusqu'au 1er janvier 2014, de toute nouvelle augmentation de la RPLP les poids lourds qui, d'ici au 1er janvier 2011, auront été équipés d'un filtre à particules ou qui répondront aux exigences de la norme Euro 4, 5 ou plus.

Cosignataires: Borer, Brun, Brunner, Büchler, Cathomas, Darbellay, Dunant, Giezendanner, Hochreutener, Imfeld, Loepfe, Lustenberger, Wehrli (13)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Hochreutener.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3155 *n* Mo. **Stamm. Prévenir l'agitation politique fomentée par les étrangers** (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un arrêté fédéral obligeant les étrangers qui ne disposent pas d'autorisation d'établissement en Suisse à obtenir une autorisation fédérale pour s'exprimer publiquement; cette autorisation ne serait accordée que lorsque le maintien de l'ordre public, les sûretés intérieure et extérieure sont garantis.

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3156 *n* Mo. **Müller Geri. Liberté de voyage et immunité pour les parlementaires élus en Palestine** (24.03.2006)

En se fondant sur l'article 54 alinéa 2 Cst., le Conseil fédéral est chargé d'obtenir du gouvernement israélien la liberté de voyage pour les parlementaires et les membres du gouvernement palestiniens et d'exiger que des infrastructures soient mises à disposition pour pouvoir transiter sans danger de Gaza à Ramallah.

Cosignataires: Daguet, Dormond Béguelin, Frösch, Füglistaller, Garbani, Genner, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Heim, Hollenstein, Huguenin, John-Calame, Lang, Marti Werner, Mathys, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Recordon, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Stump, Teuscher, Vanek, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (32)

23.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3158 *n* Mo. **Kiener Nellen. Intégrer les actions et les options de collaborateur dans l'enquête sur la structure des salaires** (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de faire établir, dans le cadre de l'enquête suisse sur la structure des salaires, le pourcentage que représentent les actions et les options de collaborateur en tant que composante salariale par rapport à la masse salariale selon les branches économiques.

Cosignataires: Bruderer, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Genner, Goll, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer (35)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3159 *n* Mo. **Kiener Nellen. Sport, exercice physique et alimentation des enfants âgés de cinq à dix ans** (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'augmenter, à partir de 2007, d'au moins 10 millions de francs le budget et le plan de financement de l'Office fédéral du sport (OFSPO), afin que - en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) - des projets de mise en oeuvre de la promotion de l'activité physique et du sport et d'une alimentation saine pour les enfants âgés de cinq à dix ans puissent être menés à bien.

Cosignataires: Bader Elvira, Bruderer, Darbellay, de Buman, Fasel, Fässler, Frösch, Galladé, Genner, Goll, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Robbiani, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer (38)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

19.12.2007 Conseil national. Adoption.

11.06.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante:Le Conseil fédéral est chargé d'achever les travaux concernant l'ensemble des mesures "Alimentation et activité physique" d'ici à la fin 2008, en tenant particulièrement compte de la promotion du mouvement et du sport, tout comme de la promotion d'une alimentation saine pour les enfants de cinq à dix ans. Dans le même temps, des données concrètes relatives à la mise en ouvre et au financement desdites mesures devront être présentées.

06.3161 *n* Mo. **Rossini. Financement de la formation postgrade** (24.03.2006)

Dans le domaine des formations postgrades mises sur pied par les universités et les HES, mais aussi les autres niveaux de formation professionnelle, il a été décidé de pratiquer le principe de l'autofinancement, tant par principe que pour des raisons d'économies (pour l'OFFT, p.ex.).

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions légales nécessaires pour que la Confédération contribue au financement des formations postgrades:

1. mises sur pied et dispensées par les universités;

2. mises sur pied et dispensées par les HES;

3. mises sur pied et dispensées par les autres secteurs de la formation continue;

pour éviter une limitation d'accès à des cursus essentiels au maintien de la capacité professionnelle des personnes et pour atteindre les objectifs définis dans l'article constitutionnel qui sera soumis au peuple suisse le 22 mai 2006.

Cosignataires: Daguet, Dormond Béguelin, Garbani, Gross, Heim, Jutzet, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Roth-Bernasconi, Salvi, Sommaruga Carlo, Widmer, Wyss Ursula (18)

09.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3165 *n* Mo. **Amherd. Passeport suisse** (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses qui permette la fixation du prix (indexé) du passeport suisse à un niveau européen et qui prévoie différentes catégories de prix (retraités, enfants).

Cosignataires: Bader Elvira, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Häberli-Koller, Hollenstein, Humbel Näf, Imfeld, Leuthard, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Robbiani, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Walker Felix, Zapfl (17)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3178 *n* Mo. **Conseil National. Harmonisation dans le domaine des subsides à la formation (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)** (27.04.2006)

Le Conseil fédéral est prié de soumettre au Parlement dans les meilleurs délais un système de subsides à la formation qui réalise les principes contenus dans l'article 66 alinéa 1 de la Constitution fédérale. Il s'agit notamment de promouvoir une harmonisation dans le domaine des subsides à la formation dans le secteur de l'enseignement supérieur, d'entente avec les cantons. D'autre part, la participation financière de la Confédération aux subsides à la formation versés par les cantons au secteur tertiaire doit être aménagée de façon à garantir un rapport adéquat entre le droit fédéral pertinent et les prestations de la Confédération.

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

06.10.2006 Conseil national. Adoption.

06.3190 *n* Mo. **Conseil National. Réforme fiscale écologique (Studer Heiner)** (08.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux Chambres fédérales un projet de réforme fiscale écologique dans les meilleurs délais.

L'objectif de la révision est que la Confédération perçoive une taxe sur les énergies non renouvelables et qu'elle en utilise le produit net pour réduire la fiscalité sur le travail.

Cosignataires: Aeschbacher, Donzé (2)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

21.03.2007 Conseil national. Adoption.

06.3193 *n* Mo. **Mörgeli. Trafic routier. Fixer la limite de tolérance à 5 kilomètres à l'heure au lieu de 3** (08.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les Instructions techniques concernant les contrôles de vitesse dans la circulation routière de manière à ce que, jusqu'à 100 kilomètres à l'heure,

la marge de sécurité en cas d'excès de vitesse soit uniformément établie à 5 kilomètres à l'heure.

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3195 *n* Mo. **Rennwald. Mesures contre le sabotage des entreprises** (08.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer la modification de l'article 26 de la Constitution fédérale par l'ajout de l'alinéa 3 suivant: "Dans un intérêt public prépondérant, l'Etat prend des mesures pour empêcher l'exercice abusif de la propriété, notamment quant au sol, aux habitations et aux moyens de production importants."

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3197 *n* Mo. **Lang. L'arme d'ordonnance à l'arsenal!** (09.05.2006)

La loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire doit être modifiée de telle sorte que les armes d'ordonnance ne puissent être laissées aux militaires, pour être conservées à titre privé, ni durant les périodes de service, ni après la fin de l'obligation de servir.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Heim, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Kleiner, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Zapfl, Zisyadis (42)

23.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3198 *n* Mo. **Zisyadis. Jardins potagers familiaux** (09.05.2006)

Le Conseil fédéral est invité à modifier de toute urgence la législation fédérale afin de promouvoir les jardins potagers familiaux à proximité des zones urbaines.

Cosignataires: Dupraz, Huguenin, Rennwald, Roth-Bernasconi, Savary, Vanek (6)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3201 *n* Mo. **Zisyadis. Gratuité de gestion des comptes bancaires ou postaux pour les salariés** (10.05.2006)

Le Conseil fédéral est invité à modifier la législation, afin que le principe de gratuité totale de gestion soit établi pour le compte bancaire ou postal courant recevant le revenu des salariés.

Cosignataires: Berberat, Huguenin, Leuenberger-Genève, Savary, Vanek (5)

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3205 *n* Mo. **Zisyadis. Interdiction des solariums** (10.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire sur tout le territoire la vente et l'utilisation de solariums.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3218 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Statistique des assurances sociales. Collecter et publier les données par nationalité** (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est prié de donner des instructions aux offices fédéraux chargés de collecter les données statistiques relatives aux assurances sociales (notamment à l'AI, à l'AC, aux APG, aux allocations familiales et à l'aide sociale) afin que les statistiques soient ventilées non seulement selon la classification Suisses/étrangers, mais aussi en fonction du pays d'origine des étrangers, et que les résultats soient publiés par canton.

Porte-parole: Stahl

28.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3220 *n* Po. **Loepfe. Réforme de l'administration fédérale. Acquisition des prestations bureautiques de l'administration sur le marché** (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, dans le cadre de la réforme de l'administration fédérale, s'il serait judicieux d'acquérir sur le marché les prestations bureautiques de base pour les postes de travail de l'administration fédérale, au lieu de mandater une multitude de services informatiques internes à cette fin.

Cosignataires: Amstutz, Bezzola, Büchler, Bührer, Fluri, Föhn, Giezendanner, Glur, Hassler, Hegetschweiler, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Kunz, Leu, Lustenberger, Mathys, Müller Walter, Müller Philipp, Scherer, Schibli, Triponez, Wäfler, Walter, Wasserfallen (25)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3221 *n* Mo. **(Marty Kälin) Bruderer. Les chiens ne sont pas des marchandises** (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre l'importation de chiens à une autorisation et d'interdire le commerce de chiens (achat et vente de chiens).

Cosignataires: Banga, Bruderer, Darbellay, Fässler, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gutzwiller, Häberli-Koller, Heim, Hollenstein, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Rey, Riklin Kathy, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Studer Heiner, Stump, Zapfl (32)

05.07.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Bruderer.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3223 *n* Mo. **(Huguenin) Zisyadis. Caisse unique. Pour une protection des réserves des caisses-maladie** (11.05.2006)

Dans la perspective de la votation populaire sur l'initiative "Pour une caisse-maladie unique et sociale", le Conseil fédéral est invité à préparer par le biais de la législation d'urgence un acte législatif pour garantir que les réserves et les provisions des caisses-maladie constituées selon la loi et avec l'argent des assurés ne puissent pas être dilapidées pendant la période transitoire et puissent être transférées à la future caisse unique.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Frösch, Garbani, Genner, Guisan, Heim, John-Calame, Menétrey-Savary, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Vanek, Zisyadis (13)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3225 *n* Mo. **Zisyadis. Usine Boillat de Reconvilier. Droit de préemption pour la Confédération** (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est invité de toute urgence à exercer un droit de préemption sur les actions de Swissmetal jusqu'à concurrence de la valeur de l'usine Boillat.

Ce droit de préemption fédéral devra permettre:

a. l'acquisition immédiate des actions à un prix non spéculatif;

b. l'annulation de toutes les prérogatives légales et juridiques de Swissmetal sur l'usine Boillat;

c. la création d'une société d'utilité publique et sociale sous la responsabilité conjointe de la Confédération et des cantons ou communes concernées.

Après des semaines de grèves, de licenciements, de décisions abruptes et de médiation, il est évident que l'avenir de l'usine Boillat ne peut être assuré dans le giron de Swissmetal. La direction de Swissmetal s'est totalement discréditée aux yeux de ses employés, de ses clients, de l'ensemble du tissu économique et social d'une région. L'objectif financier de la direction de Swissmetal est la disparition totale de l'usine Boillat.

Dès lors, la Confédération doit user de moyens extraordinaires pour protéger une région et son tissu économique.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3229 *n* Mo. **Zisyadis. Séquestration des avoirs Pinochet en Suisse** (11.05.2006)

L'existence en Suisse d'importants comptes bancaires privés du dictateur Augusto Pinochet est toujours au centre de l'actualité au Chili. Le Conseil fédéral est invité à décréter le séquestre de l'ensemble de ces comptes. Une décision unilatérale serait tout à l'honneur de la Suisse promotrice du nouveau Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Cosignataires: Berberat, Garbani, Gross, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary (17)

21.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3230 *n* Mo. **Bugnon. Troisième voie de chemin de fer entre Lausanne et Genève** (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir la construction d'une troisième voie de chemin de fer entre Lausanne et Genève.

Cosignataires: Barthassat, Beck, Brunschwig Graf, Dormond Béguelin, Eggly, Fattebert, Favre Charles, Glasson, Huguenin, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Pagan, Parmelin, Perrin, Recordon, Reymond, Rime, Salvi, Savary, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Zisyadis (24)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3236 *n* Mo. **Graf Maya. Utilisation de papier recyclé et de papier FSC dans l'administration fédérale** (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que l'ensemble de l'administration fédérale utilise au moins pour moitié du papier recyclé et que, lorsqu'elle emploie du papier non recyclé, la part des fibres vierges certifiées selon le label FSC atteigne 80 à 100 pour cent.

Cosignataires: Bäumle, Donzé, Frösch, Genner, Heim, Hollenstein, Hubmann, John-Calame, Lang, Menétrey-Savary, Nordmann, Recordon, Schelbert, Schenker Silvia, Studer Heiner, Stump, Teuscher (17)

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3245 *n* Po. **(Burkhalter) Bourgeois. Réforme du gouvernement. Recomposition des départements en fonction des priorités du pays à long terme** (07.06.2006)

Nous demandons au Conseil fédéral d'examiner l'opportunité d'élargir ses réflexions actuelles sur la réorganisation des départements et de procéder à une refonte complète de leur composition.

Dans le cadre de cette étude stratégique, le Conseil fédéral est prié d'étudier en particulier le modèle suivant qui prévoit une nouvelle organisation ainsi que l'expression claire de sept priorités pour la Suisse:

- Département de l'équilibre (finances et impôts, institutions et conditions financières)

- Département de la sécurité (ordre et sécurité publics, défense nationale, justice)

- Département de l'ouverture (relations extérieures, migrations, relations économiques extérieures)

- Département de l'intelligence (formation et recherche, formation professionnelle, culture, sport et loisirs)

- Département de la croissance (économie, infrastructures, agriculture)

- Département de la solidarité (santé, prévoyance sociale, assurance-chômage)

- Département de l'écologie (environnement et aménagement du territoire, énergie).

Cette nouvelle organisation met l'accent principal sur les synergies, contribuant ainsi à réduire les sources de blocage entre les départements et à libérer des énergies positives pour le fonctionnement en collège du Conseil fédéral.

Cosignataires: Abate, Beck, Brunschwig Graf, Christen, Dupraz, Eggly, Favre Charles, Fluri, Germanier, Glasson, Gui-

san, Gutzwiller, Leutenegger Filippo, Markwalder Bär, Noser, Pelli, Sadis, Steiner, Vaudroz René (19)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Bourgeois.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3258 *n* Mo. **Groupe radical-libéral. Incitations à prolonger la vie professionnelle** (09.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un train de mesures, dans les domaines des assurances sociales, du marché du travail et du droit de la fiscalité, visant à inciter les travailleurs âgés à rester plus longtemps dans la vie active. Selon les combinaisons possibles des différentes mesures, il conviendra de mettre en évidence les conséquences sur la situation financière de l'AVS et le deuxième pilier, de même que sur la situation en termes de revenus pour les retraités.

Porte-parole: Gutzwiller

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3261 *n* Mo. **Conseil National. TVA. Pour une meilleure sécurité du droit (Müller Philipp)** (12.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la Division principale de la TVA assure mieux la sécurité du droit par les mesures suivantes:

1. Toute inspection sera close par une décision formelle complète.

2. La Division principale de la TVA veillera à réduire, dans la mesure du possible, l'écart qui existe entre les droits qu'elle s'arroge et ceux qu'elle accorde aux assujettis dans les procédures d'inspection et en cas de recours.

3. En cas d'ouverture d'une procédure pénale administrative, les droits de l'accusé seront entièrement respectés.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bäumle, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bührer, Burkhalter, Cathomas, Christen, Donzé, Dunant, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glasson, Glur, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Noser, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Reymond, Ruey, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schneider, Schwander, Siegrist, Spuhler, Stamm, Steiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wehrli, Weigelt, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (103)

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.12.2006 Conseil national. Adoption.

06.3262 *n* Mo. **Conseil National. Simplification de la TVA (Müller Philipp)** (12.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la Division principale de la TVA assure une simplification durable du système de la TVA en prenant les mesures suivantes:

1. Elle publiera sur Internet toutes les instructions et toutes les décisions sous une forme conviviale.

2. Elle appliquera systématiquement le principe de la TVA.

3. Elle fera preuve de pragmatisme, abandonnant tout perfectionnisme.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bäumle, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bührer, Burkhalter, Cathomas, Christen, Donzé, Dunant, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glasson, Glur, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Noser, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Reymond, Ruey, Rutschmann, Sadis, Schenk Simon, Scherer, Schneider, Schwander, Siegrist, Spuhler, Stamm, Steiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weigelt, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (106)

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.12.2006 Conseil national. Adoption.

06.3264 *n* Mo. **Heim. Contrôle de la qualité des soins** (13.06.2006)

En vue d'assurer la garantie de la qualité prévue à l'article 58 LAMal, le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied un contrôle de qualité destiné à évaluer les effets possibles de l'introduction de la rémunération forfaitaire en fonction des traitements ou des diagnostics (Swiss DRG-System). Le but du contrôle de qualité sera de renforcer les effets positifs de ce nouveau mode de calcul applicable au financement des hôpitaux et d'en reconnaître à temps, pour mieux les éviter, les répercussions négatives déjà signalées dans d'autres pays.

Cosignataires: Allemann, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold (15)

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3265 *n* Mo. **Heim. Traitements hospitaliers. Transparence et qualité** (13.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une ordonnance prévoyant que l'introduction du financement hospitalier par rémunération forfaitaire en fonction des prestations (forfait par cas en fonction du diagnostic, p. ex.) soit accompagnée de mesures permettant de garantir de manière vérifiable la qualité des résultats en matière de traitements et de soins.

Cosignataires: Allemann, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Guisan, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Savary, Stöckli, Stump, Thanei (16)

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3268 *n* Mo. **(Zapfl) Darbellay. Secret de l'adoption** (15.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres une modification de l'article 268b CC sur le secret de l'adoption qui disposera que les parents biologiques d'un enfant ayant été adopté auront le droit, lorsque l'enfant aura terminé son éducation et sa formation (soit lorsqu'il aura plus de dix-huit ans), d'apprendre son identité, pour autant qu'il y consente.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Banga, Baumann J. Alexander, Bäumle, Beck, Bezzola, Binder, Brunschwig Graf, Büchler, Cathomas, Darbellay, de Buman, Dupraz, Eggly, Fässler, Frösch, Gadient, Glasson, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Gysin, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Haller, Hegetschweiler, Hochreutener, Hubmann, Humbel Näf, Hutter Markus, Imfeld, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Mathys, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Messmer, Meyer Thérèse, Müller Philipp, Müller Walter, Müller-Hemmi, Oehrli, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Roth-Bernasconi, Rutschmann, Schenker Silvia, Schlüer, Simoneschi-Cortesi, Stump, Vermot-Mangold, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Wehrli, Wyss Ursula (69)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.02.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Darbellay.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3271 *n* Mo. **Groupe radical-libéral. Pilier 3c destiné à financer les soins des personnes âgées** (15.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier l'introduction d'un pilier 3c qui permettrait aux particuliers qui le désireraient de se constituer, par le biais d'une épargne bénéficiant d'un allègement fiscal, un avoir destiné à financer les soins individuels (de longue durée) dont ils pourraient avoir besoin dans leur grand âge. A cet effet, le Conseil fédéral soumettra un projet de mise en oeuvre au Parlement. Les modalités de ce pilier 3c seront analogues à celles du pilier 3a existant. L'avoir lié constitué durant une période limitée devra pouvoir être utilisé pour financer des soins reçus à domicile ou dans un établissement médicosocial.

Porte-parole: Egerszegi-Obrist

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3273 *n* Po. **Widmer. Emmen. Accroissement des nuisances sonores au mépris de la volonté populaire?** (15.06.2006)

Dans le cadre du projet ZMB visant à ouvrir l'aérodrome militaire d'Emmen à l'aviation civile, il est prévu d'y intensifier massivement les opérations aériennes civiles, contrairement à la volonté de la population locale. Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la fiche par installation "Emmen" du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) ne prévoie pas d'opérations aériennes supplémentaires par rapport à ce qui est réalisable aujourd'hui. Afin que l'aérodrome militaire ne soit pas privé du soutien de la population, il convient en outre de maintenir la réglementation actuelle en matière d'heures d'exploitation.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Baumann J. Alexander, Bäumle, Berberat, Cavalli, Christen, Donzé, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Garbani, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hofmann, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müri, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Siegrist, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Vanek, Vischer (48)

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3276 *n* Mo. **Sommaruga Carlo. Droit à l'eau comme un droit humain fondamental** (19.06.2006)

Dans le cadre de la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement et de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels auquel la Suisse est partie, le Conseil fédéral est invité à promouvoir la reconnaissance du droit à l'eau comme un droit humain fondamental au sein du nouveau Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et dans tous les forums internationaux dans lesquels la Suisse sera amenée à débattre de cette question.

Cosignataires: Allemann, Amherd, Baumann J. Alexander, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Christen, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dupraz, Fasel, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Gadient, Garbani, Glasson, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hofmann, Huber, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Siegrist, Stöckli, Stump, Teuscher, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Zisyadis (64)

18.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3286 *n* Po. **Groupe socialiste. Politique européenne. Sécurité sociale et protection des salariés** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il présentera:

1. les mesures qui permettront à la Suisse de satisfaire aux exigences de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, laquelle se base notamment sur la charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs élaborée par l'UE et le Conseil de l'Europe;

2. les mesures qui permettront d'abaisser le temps de travail hebdomadaire maximal (heures supplémentaires comprises) au niveau en vigueur dans l'UE;

- la manière dont un congé parental payé devrait être conçu pour être au moins équivalent à ce que prévoient

- les directives pertinentes de l'UE;

- la manière dont les normes de protection des travailleurs temporaires devraient être renforcées pour être au moins équivalentes à celles du projet de directive de l'UE.

Porte-parole: Banga

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3288 *n* Po. **Groupe socialiste. Renforcement de la démocratie directe en cas d'adhésion à l'UE** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un rapport sur la manière de perfectionner les droits populaires en cas d'adhésion de la Suisse à l'UE. Cette amélioration devra permettre non seulement de préserver la démocratie directe elle-même, mais encore de la renforcer du fait de l'adhésion. Les citoyens intéressés devraient notamment pouvoir confier au Conseil fédéral des mandats directs (euro-initiatives) ou indirects (euro-motions populaires) par l'intermédiaire du Parlement, dans les domaines dans lesquels le gouvernement aura la compétence de participer aux travaux législatifs de l'UE. Le rapport portera en outre sur la possibilité de maintenir le référendum dans le domaine de la législation d'application des directives de l'UE et sur la manière dont l'introduction du référendum constructif pourrait ménager une certaine marge d'appréciation en matière d'application du droit de l'UE au niveau fédéral également, sans que cette procédure entraîne pour autant des délais supplémentaires.

Porte-parole: Gross

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3289 *n* Mo. **(Keller) Bortoluzzi. Personnes sous l'emprise de l'alcool impliquées dans des accidents. Possibilité de se retourner contre elles** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à toutes les modifications législatives nécessaires (LAA, LPGA) pour que les compagnies d'assurance-accidents puissent se retourner contre les assurés sous l'emprise de l'alcool qui sont impliqués dans un accident, qu'il soit professionnel ou non. Les médecins devront être tenus d'annoncer aux assureurs, pour autant qu'ils en aient connaissance, les cas de personnes sous l'emprise de l'alcool.

Cosignataires: Bezzola, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Hess Bernhard, Humbel Näf, Miesch, Riklin Kathy, Siegrist, Stahl, Wäfler (11)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Bortoluzzi.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3290 *n* Mo. **Groupe socialiste. Accord-cadre avec l'UE pour des opérations de paix** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de passer avec l'Union européenne un accord-cadre relatif aux opérations de paix et de préciser dans quels domaines et sur quels points il entend renforcer la coopération de la Suisse avec les pays européens et avec l'UE en matière de promotion de la paix et de politique de sécurité. Ce renforcement doit notamment servir à compenser le fait que la coopération au sein de l'OSCE tend à perdre de son importance.

Porte-parole: Haering

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3291 *n* Mo. **Groupe socialiste. Ouverture du marché pour les prestataires de services destinés aux entreprises et les prestataires de services financiers** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer des négociations avec l'UE:

a. afin d'obtenir une ouverture des marchés des prestations de services destinés aux entreprises comme les conseils aux entreprises, les certifications, les audits, les travaux de maintenance ainsi que la publicité;

b. afin que les prestataires de services financiers suisses puissent bénéficier d'une licence générale (licence européenne) dans le domaine des services financiers.

L'accès au marché devra être accordé sans restrictions; les prestataires de services devront satisfaire aux obligations et aux conditions de surveillance de l'UE.

Porte-parole: Fässler

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3293 *n* Mo. **Zisyadis. Exonération de taxe pour les bateaux de pêche et les pédalos** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est invité à modifier la loi sur la navigation intérieure de telle sorte que les cantons n'aient plus le droit d'imposer les bateaux de pêche et les pédalos.

Ce petit secteur économique de la pêche autochtone et de location lacustre est essentiellement composé de petites entreprises familiales et individuelles.

L'exonération de la taxe partout en Suisse est destinée à soutenir des activités appréciées par la population, mais en équilibre économique instable et saisonnier.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3295 *n*** Po. **(Haering) Allemann. Suspension des obligations militaires** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les modalités d'une suspension des obligations militaires.

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Allemann.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé
01.10.2008 Conseil national. Rejet.

06.3299 *n* Mo. **Galladé. 200 nouvelles places d'apprentissage dans l'administration fédérale** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer 200 places d'apprentissage dans l'administration fédérale pour le début de l'année scolaire 2007.

Cosignataires: Allemann, Daguet, Darbellay, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Frösch, Graf-Litscher, Günter, Gyr-Steiner, Hämmerle, Hubmann, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller-Hemmi,

Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer (33)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3300 ***n*** Po. **Pfister Theophil. Prêts d'études** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les modalités d'un système de prêts d'études et de prêts de formation au niveau tertiaire, en collaboration avec les cantons.

Cosignataires: Füglistaller, Gadient, Häberli-Koller, Ineichen, Kunz, Loepfe, Mathys, Maurer, Mörgeli, Randegger, Rutschmann, Sadis, Studer Heiner (13)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3302 ***n*** Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Garantir le service universel en veillant à ce que Swisscom reste en mains suisses** (21.06.2006)

1. Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale un projet sur l'avenir de Swisscom SA, notamment pour ce qui est de son actionnariat.

2. Ce projet doit notamment permettre d'atteindre les objectifs suivants:

a. éviter à long terme que Swisscom - du moins s'agissant des domaines importants pour le service universel - soit contrôlée par des investisseurs étrangers;

b. permettre à Swisscom de garantir, à l'avenir également, le service universel sur tout le territoire;

c. faire en sorte que Swisscom dispose de la liberté d'entreprise nécessaire pour pouvoir continuer à se développer afin d'assurer son avenir;

d. veiller à ce que la Confédération se limite essentiellement à son rôle de législateur et de régulateur d'un marché des télécommunications qui fonctionne bien.

3. Le Conseil fédéral examinera divers modèles envisageables, tels que le transfert de la majorité des actions de Swisscom à une personne morale indépendante - par exemple une fondation - qu'il conviendra de créer, mais aussi d'autres formes de sociétés anonymes.

Porte-parole: Brun

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3312 ***n*** Mo. **(Huguenin) Zisyadis. Garantir au FIMM des moyens stables et sa liberté d'expression** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est prié de garantir au Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants (FIMM Suisse) des moyens financiers stables et la liberté d'expression indispensable pour une pleine participation à la vie politique suisse.

Cosignataires: Garbani, Goll, Gross, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Vanek, Zisyadis (16)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3328 ***n*** Po. **Widmer. Avenir de la maturité gymnasiale** (22.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur l'avenir de la maturité gymnasiale et de la formation gymnasiale en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Cosignataires: Cavalli, Gross, Gyr-Steiner, Hubmann, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Pedrina, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Vermot-Mangold (13)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3332 ***n*** Mo. **(Huguenin) Zisyadis. Un vrai congé-maternité pour les femmes au chômage** (22.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour garantir que les femmes au chômage puissent bénéficier au même titre que les femmes salariées et indépendantes de l'entier de leur congé-maternité et soient libérées de l'obligation de recherche d'emploi durant les 14 semaines du congé-maternité.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bernhardsgrütter, Bruderer, Brunschwig Graf, Chevrier, Darbellay, Dormond Béguelin, Egerszegi-Obrist, Fässler, Fehr Jacqueline, Frösch, Gadient, Galladé, Garbani, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Guisan, Gyr-Steiner, Haering, Haller, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Kleiner, Kohler, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Recordon, Rennwald, Riklin Kathy, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Studer Heiner, Teuscher, Vanek, Wehrli, Zapfl, Zisyadis (50)

28.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3335 ***n*** Po. **Hochreutener. Considérer l'envahissement des terrains de sport comme un élément constitutif d'une infraction** (22.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

a. d'examiner comment faire pour que l'envahissement illicite des terrains lors de manifestations sportives soit considéré comme un élément constitutif d'une infraction (assorti d'une indication de la peine applicable);

b. d'examiner si cet élément constitutif ne doit s'appliquer qu'à certains types de manifestations sportives (discipline, taille de la manifestation).

Il présentera les résultats de ses analyses et les éventuelles mesures à prendre dans un rapport qu'il remettra aux Chambres fédérales.

Cosignataires: Amherd, Bezzola, Bruderer, Büchler, Häberli-Koller, Haller, Humbel Näf, Jermann, Joder, Leu, Schenk Simon, Stahl, Wehrli (13)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3357 *n* Po. **Humbel Näf. Avenir de la médecine de famille** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il montrera le rôle que la médecine de famille devra jouer dans la fourniture des soins de santé à la population. Il présentera en outre les mesures qui pourraient être prises par la Confédération, les cantons, les partenaires contractuels et les médecins (ou leurs organisations professionnelles) en vue d'encourager et de renforcer la médecine de famille.

Cosignataires: Amherd, Büchler, Guisan, Häberli-Koller, Haller, Hochreutener, Joder, Leutenegger Oberholzer, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Schenker Silvia, Wehrli, Zapfl (15)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3364 *n* Mo. **Leutenegger Oberholzer. Transparence des salaires dans les organisations exerçant des tâches publiques** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin que toutes les organisations qui exercent des tâches publiques en vertu d'un mandat légal établissent de façon transparente, et individuellement, les rétributions qu'elles versent à leurs cadres et aux personnes proches de ces cadres. Il s'inspirera à cet effet des règles de transparence imposées aux sociétés ouvertes au public et aux entreprises proches de la Confédération. Seront notamment soumis aux nouvelles normes de transparence les assureurs-maladie, les assureurs-accidents, les sociétés d'audit privées, etc. Cette transparence donnera la possibilité de vérifier l'emploi qui est fait des contributions "obligatoires" que la population acquitte (primes, émoluments, etc.).

Cosignataires: Allemann, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Hämmerle, Hofmann, Kiener Nellen, Kohler, Marti Werner, Maury Pasquier, Pedrina, Recordon, Rey, Rossini, Schenker Silvia, Teuscher, Wyss Ursula (24)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3368 *n* Mo. **Teuscher. Halte aux quads** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales nécessaires qui permettront de limiter, voire d'interdire la circulation des véhicules motorisés en rase campagne, dans des régions alpines et dans les éboulis.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (11)

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3372 *n* Mo. **Berberat. Utilisation de l'avertisseur à deux sons alternés par les véhicules prioritaires. Une limitation nocturne s'impose** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la réglementation sur la circulation routière de manière à ce que, la nuit, l'utilisation du feu bleu par les véhicules prioritaires suffise à ces derniers pour obtenir la priorité sur tous les usagers de la route, même aux endroits où la circulation est réglée par des signaux lumineux.

Cosignataires: Daguet, Dormond Béguelin, Fattebert, Garbani, Günter, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Perrin, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Widmer (20)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3373 *n* Mo. **Stump. Interdiction de la publicité sexiste** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les bases légales d'une interdiction de la publicité sexiste.

Cosignataires: Bruderer, Daguet, Frösch, Galladé, Graf Maya, Gyr-Steiner, Hubmann, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Teuscher, Vermot-Mangold, Widmer (21)

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3381 *n* Mo. **Rossini. PET-Recycling Schweiz. Eviter la concurrence déloyale** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter les bases légales et autres dispositions en vigueur pour que tous les acteurs concernés participent au financement du recyclage et à l'accroissement du taux de retour, en évitant de pénaliser les producteurs suisses qui assument les charges de recyclage, contribuant ainsi de manière positive à l'amélioration de notre écobilan.

Cosignataires: Berberat, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Garbani, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Vermot-Mangold, Widmer (19)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3382 *n* Mo. **Binder. Institut fédéral de recherches WSL. Menaces pesant sur la recherche forestière** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que le secteur de la recherche du département Forêt de l'Institut fédéral de recherches WSL continue à avoir une importance stratégique de premier ordre. En effet, il est grandement menacé par la restructuration en cours de l'Institut. Pour remédier à cette situation, le Conseil fédéral remaniera le mandat de prestations donné au domaine des EPF pour les années 2004 à 2007.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Bigger, Brun, Brunner, Bugnon, Darbellay, Egerszegi-Obrist, Füglistaller, Gadient, Giezendanner, Graf-Litscher, Haller, Hassler, Hochreutener, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Joder, Kohler, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Müller Walter, Müri, Oehrli,

Parmelin, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stahl, Vaudroz René, Walter, Wandfluh (37)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3383 ***n*** Mo. **Germanier. La Poste soumise à l'impôt** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour soumettre complètement la Poste à l'impôt.

Cosignataires: Bezzola, Bührer, Burkhalter, Christen, Hegetschweiler, Weigelt (6)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3384 ***n*** Mo. **Kiener Nellen. Adjudication directe de marchés portant sur du matériel de guerre. Rétablir la concurrence** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger immédiatement la disposition anti-concurrentielle qu'il vient d'adopter par la voie de l'article 36 alinéa 2 lettre f de l'ordonnance sur les marchés publics.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bruderer, Cavalli, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Günter, Gyr-Steiner, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (27)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3386 ***n*** Po. **Müller Geri. Terrorisme. Nécessité d'une analyse indépendante** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une analyse indépendante consacrée au terrorisme.

Cosignataires: John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer, Wehrli (8)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3388 ***n*** Po. **(Savary) Kiener Nellen. Prévenir faillite et insolvabilité** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'introduire dans la législation fédérale une disposition visant à prévenir la faillite de l'entreprise et son insolvabilité par l'obligation pour l'employeur d'accepter des offres de reprise avant procédures en exécution forcée. Cette présente proposition vise à compléter le dispositif législatif existant, par exemple les articles 164/165 du Code pénal qui permet de sanctionner le comportement fautif d'un employeur, ou l'article 337a du Code des obligations selon lequel le travailleur peut résilier immédiatement le contrat de travail en cas d'insolvabilité de l'employeur."

Cosignataires: Berberat, Cavalli, Garbani, Hubmann, Kiener Nellen, Kohler, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Nordmann, Pedrina, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Vermot-Mangold, Widmer (16)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Kiener Nellen.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3392 ***n*** Mo. **Fasel. Hausse du taux d'intérêt minimal** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de relever le taux d'intérêt minimal à 3,25 pour cent lors de la prochaine révision du taux.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Lang, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Robbiani (6)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3393 ***n*** Mo. **Fasel. Création de places d'apprentissage** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de verser aux entreprises qui forment des apprentis depuis au moins trois ans une contribution de 5000 francs par année d'apprentissage pour tout apprenti supplémentaire dont elles assureront la formation. Cette mesure durera jusqu'en 2012.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Robbiani, Rossini, Studer Heiner, Teuscher (10)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3405 ***n*** Po. **(Haering) Widmer. Service civil facultatif** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment il y aurait moyen de développer le service civil actuel pour en faire aussi un service civil facultatif. Il prendra notamment en considération les points suivants:

- Les personnes désirant accomplir un service civil facultatif doivent pouvoir s'annoncer, qu'elles soient astreintes au service militaire ou non. Les possibilités d'accomplir un service civil en lieu et place du service militaire demeureront inchangées.

- Le service civil facultatif sera ouvert à toute personne âgée de 18 à 60 ans.

- Les critères régissant les affectations au service civil doivent être réexaminés et assouplis si nécessaire.

- Le service civil facultatif doit durer au minimum quatre mois et au maximum douze mois.

- Il sera lié au régime actuel des allocations pour perte de gain. Les personnes accomplissant un service civil toucheront le taux minimum et seront assurées par la Confédération contre les accidents et la maladie.

- L'établissement d'affectation versera de l'argent de poche aux personnes accomplissant un service civil et leur remboursera leurs frais.

- L'organisation du service civil ne doit plus dépendre de l'administration fédérale. Une fondation en assumera la responsabilité.

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Widmer.
13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3410 *n* Mo. **Sommaruga Carlo. Douane-poste à Genève. Non à un démantèlement injustifié et incohérent** (23.06.2006)

Dans la mesure où les trois scénarios envisagés par la Poste pour restructurer son service d'échangedu courrier international relèvent d'un total mépris envers la situation du marché de l'emploi à Genève, les besoins économiques de la région romande et des relations transfrontières de la région lémanique, le Conseil fédéral est chargé d'intervenir rapidement auprès du Comité de direction de la Poste afin qu'il renonce à tout démantèlement de la douane-poste de Genève.

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3411 *n* Po. **Müller Geri. Traitement équitable pour les prisonniers de Guantanamo** (23.06.2006)

En sa qualité de gouvernement de l'Etat dépositaire des Conventions de Genève, je prie le Conseil fédéral d'offrir au gouvernement des Etats-Unis de recueillir les prisonniers de Guantanamo en leur garantissant un traitement équitable.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Recordon, Rossini, Schenker Silvia, Teuscher, Vischer (13)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3412 *n*** Mo. **Allemann. Promotion internationale de la paix. Elargissement du mandat de la commission PSO** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est invité à étendre le mandat purement militaire de la commission extraparlementaire chargée des engagements de la Suisse en faveur de la promotion internationale de la paix (commission PSO) à l'ensemble des mesures que prend la Suisse en faveur de la promotion de la paix. Il invitera en outre la commission à publier son rapport annuel ainsi que d'autres documents et avis importants.

Cosignataires: Banga, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Gyr-Steiner, Haering, Hofmann, Jutzet, Kiener Nellen, Pedrina, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Stöckli, Widmer, Wyss Ursula (17)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé
01.10.2008 Conseil national. Rejet.

x **06.3413 *n*** Mo. **Conseil National. Procédure d'autorisation des médicaments. Pratique de Swissmedic (1) (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)** (06.07.2006)

Considérant le problème pressant d'approvisionnement en médicaments pour les hôpitaux, le Conseil fédéral est chargé de:

1. minimiser les difficultés et les dangers de la situation actuelle en adaptant, dès le début de l'an prochain, les ordonnances concernées (notamment l'ordonnance sur les exigences relatives aux médicaments et l'ordonnance sur l'autorisation simplifiée et l'annonce obligatoire);

2. proposer, jusqu'à l'été 2007 au plus tard, une révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques, notamment des articles 5, 9 et 14 de cette loi.

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le chiffre 1 et d'accepter le chiffre 2 de la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

05.03.2008 Conseil national. Adoption.
02.10.2008 Conseil des Etats. Adoption.

06.3416 *n* Po. **Commission des transports et des télécommunications CN (05.086). Favoriser le développement de bogies à écartement variable** (22.08.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soutenir au moyen des subsides visés par l'ordonnance du 17 décembre 1982 sur l'octroi de subsides pour l'encouragement de la technologie et de l'innovation (RS 823.312) le développement de bogies à écartement variable pouvant être utilisés tant sur les voies normales que sur les voies étroites (1 mètre), et ce afin de promouvoir les transports publics en agglomération et d'améliorer les possibilités d'exportation de l'industrie suisse.

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3422 *n* Mo. **Zisyadis. Interdiction de la pédophilie publicitaire** (18.09.2006)

Le Conseil fédéral est invité à modifier de toute urgence la législation, afin que toutes les publicités visant les enfants et adolescents de moins de 14 ans soient interdites, au motif principal que les enfants ont droit à des zones protégées.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Garbani, Huguenin, John-Calame, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Rennwald, Vanek (9)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3423 *n*** Ip. **Groupe des Verts. Position de la Suisse face à la guerre au Liban menée par Israël** (18.09.2006)

Diverses questions se posent étant donné l'ambiguïté de la position du Conseil fédéral in corpore face à la guerre au Liban menée par Israël et à la situation humanitaire extrêmement précaire qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés par Israël:

- Mme Calmy-Rey, ministre des affaires étrangères, a condamné dès le début l'agression d'Israël contre le Liban en la qualifiant de disproportionnée. Lors de sa séance extraordinaire du 26 juillet 2006, le Conseil fédéral s'est abstenu de prendre position en invoquant la neutralité. Qu'est-ce qui l'a incité à se distancier ainsi de Mme Calmy-Rey?

- Le Conseil fédéral ne part-il pas du principe que la politique de neutralité doit aussi impliquer des efforts visant à imposer le respect du droit international public? La Suisse, qui est dépositaire des Conventions de Genève, ne devrait-elle pas être particulièrement concernée à cet égard?

- Le Conseil fédéral pense-t-il aussi que la paix au Proche-Orient ne deviendra réalité que si toutes les résolutions de l'ONU, celle concernant le Sud-Liban (1559), mais surtout aussi la résolution 242 qui demande le retrait de toutes les forces armées israéliennes de la Bande de Gaza, de Cisjordanie et de Jérusalem-Est, sont appliquées. Qu'entreprend la Suisse pour imposer le respect de toutes les résolutions de l'ONU en question?

- Israël a manifestement fait la guerre au Liban en tant qu'Etat. Le Conseil fédéral ne part-il pas aussi du principe que la loi sur le matériel de guerre interdit de ce fait toute nouvelle collaboration militaire avec Israël?

- Le Conseil fédéral partage-t-il l'opinion selon laquelle le droit international public est universel, que tous les Etats doivent donc s'y conformer sans restriction et qu'aucun pays ne peut exiger un traitement de faveur?

- La situation dans laquelle vivent les habitants des territoires palestiniens occupés est de plus en plus précaire. Le gouvernement palestinien élu n'est pas reconnu, des ministres sont enlevés et des actes de guerre sont perpétrés contre la population civile. Tout cela est contraire au droit international public. Que fait la Suisse pour restaurer une situation de droit et pour lutter contre la catastrophe humanitaire?

- Quelle est la position du Conseil fédéral concernant la participation de la Suisse aux forces de paix onusiennes?

Le débat est urgent, car la guerre perdure de facto, pas seulement dans les territoires occupés. Il s'agit de la capacité d'intervention en matière de politique étrangère.

Porte-parole: Frösch

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3427** ***n*** Ip. **Groupe socialiste. Transactions Swissfirst-Bank am Bellevue. Conséquences pour les assurés LPP** (19.09.2006)

En rapport avec la fusion Swissfirst - Bank am Bellevue et la gestion des fonds de prévoyance en général, nous chargeons le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il prêt à faire en sorte que la population soit pleinement informée des révélations en rapport avec la fusion Swissfirst - Bank am Bellevue et les institutions impliquées dans cette affaire, et qu'on examine très sérieusement les conséquences de cette transaction pour les assurés LPP? Qu'a-t-il entrepris pour faire la lumière sur cette question et quelles mesures a-t-il ordonnées, notamment en collaboration avec les organes cantonaux, en vue de renforcer la surveillance en la matière?

2. Il se peut que l'affaire Swissfirst ne soit que la pointe de l'iceberg des enrichissements personnels sur fond de gestion de fortune des caisses de pension, banques, fiduciaires et autres gestionnaires impliqués par le biais d'opérations d'initiés, de rétrocessions, etc.

a. De l'avis du Conseil fédéral, comment pourrait-on mieux contrôler les gestionnaires de portefeuilles des caisses de pension et mieux protéger les assurés LPP?

b. Pour éviter tout conflit d'intérêts, faudrait-il interdire aux gestionnaires de fortune des caisses de pension la pratique des placements parallèles ("parallel running") en plus de celle du "front running"?

c. Le Conseil fédéral estime-t-il aussi que les gains perdus pour cause de comportements illicites devraient être restitués par les responsables?

d. Quelles seraient les conséquences d'une subordination de la gestion de fortune des institutions LPP à la surveillance des bourses ou de la CFB?

3. Cela fait des années que le Conseil fédéral est chargé de revoir les normes pénales réprimant les délits d'initiés. Il convient de rappeler à cet égard la motion de l'ancien conseiller national P. Jossen et les travaux du groupe de travail des directeurs cantonaux de la justice présidé par le conseiller d'Etat Uster. Le Conseil fédéral est-il prêt à soumettre au Parlement un projet visant à renforcer les dispositions contre les délits d'initiés? Comment se présente le calendrier prévu?

4. La société Helsana a aussi été impliquée dans l'affaire Swissfirst. Quelles en sont les conséquences pour les assurés LAMal? Comment l'OFSP a-t-il assumé son devoir de surveillance? Le Conseil fédéral considère-t-il qu'il y a lieu d'intervenir dans le domaine de l'assurance-maladie suite aux événements récents?

5. La caisse fédérale de pensions Publica est aussi concernée par l'affaire Swissfirst. Des assurés ont-ils été lésés? Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il prises pour faire la lumière sur les faits et pour améliorer la surveillance?

6. On a appris que certains gestionnaires de caisses de pension ont considérablement accru leur fortune sans payer d'impôts supplémentaires.Quelles conclusions le Conseil fédéral en tire-t-il?

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

29.09.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3432** ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Optimiser la sécurité après le récent conflit au Proche-Orient** (20.09.2006)

La situation mondiale est plus tendue que jamais. Les conflits au Proche-Orient, les manifestations de protestation des musulmans contre des activités qu'ils ressentent comme provocatrices de la part de l'Occident ou des Eglises et la multiplication des attentats terroristes mettent la Suisse aux prises avec des défis d'un type nouveau. Dans ce contexte, il devient urgent et capital d'observer une neutralité armée permanente dans nos rapports avec l'étranger et de défendre les valeurs démocratiques à l'intérieur de notre pays. Dans son analyse de la situation actuelle, le Conseil fédéral constate déjà que la probabilité que la Suisse soit frappée par des attaques terroristes a augmenté. Face à cette situation, il faut non seulement adapter les dispositifs de sécurité interne, mais aussi et surtout prendre des mesures immédiates en ce qui concerne les déclarations et les activités du Conseil fédéral.

Nous chargeons le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Ne pense-t-il pas comme nous que le monde traverse depuis quelque temps une période de tumultes majeurs et, en particulier, que le potentiel de conflit entre le monde musulman et l'Occident s'est accru?

2. Ne pense-t-il pas non plus que la "communauté internationale" n'a pas les moyens de contribuer à apaiser les tensions?

3. Quel rôle pense-t-il que de petits Etats comme la Suisse peuvent jouer dans ce contexte? N'est-il pas d'avis que la neutralité armée permanente est le seul moyen d'optimiser la sécurité?

4. Le Conseil fédéral adoptera-t-il une plus grande retenue et une position de stricte non-ingérence dans ses prochaines activités de politique extérieure afin de prévenir le risque que des propos ou des déclarations soient mal compris ou ressentis comme une provocation et d'éviter ainsi que la Suisse ne devienne la cible d'attentats terroristes?

5. Quelles mesures de politique intérieure compte-t-il prendre pour que les valeurs fondamentales de la démocratie et du christianisme puissent perdurer dans notre pays et pour éviter que des forces hostiles à la démocratie ne se développent dans nos frontières?

Porte-parole: Maurer

08.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3433** ***n*** Ip. **Fehr Hans. Milliards pour l'élargissement de l'UE à l'Est. Quid de l'avenir ?** (20.09.2006)

Le Conseil fédéral avait décidé à l'origine de financer le milliard dit de la cohésion en prélevant les fonds nécessaires sur les ressources du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et du Département fédéral de l'économie (DFE). Cette décision n'est plus d'actualité depuis longtemps tant il est vrai qu'après de nombreuses valses-hésitations, il a été décidé, aux dernières nouvelles, que ce montant serait financé à raison de 60 pour cent par les départements précités et 40 pour cent par les ressources générales de la Confédération. Or dans la perspective du 26 novembre prochain, date à laquelle le peuple sera appelé à se prononcer sur l'octroi du milliard en question, par le biais de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, le Conseil fédéral se doit de fixer rapidement et clairement les modalités définitives du financement de cette somme et les conditions des versements subséquents qui pourraient être autorisés par une modification de la loi.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre rapidement aux questions suivantes, si possible lors de la présente session encore:

1. Est-il juste que le milliard de la cohésion sera entièrement financé par le DFAE et le DFE (60 pour cent) d'une part, et par les ressources générales de la Confédération (40 pour cent) d'autre part? Si tel n'est pas le cas, comment ce montant sera-t-il payé?

2. Une fois ce milliard versé, la Suisse devra-t-elle payer d'autres prestations aux neuf Etats de l'Est qui sont entrés dans l'UE, par exemple lors d'un nouveau "tour de table"? Dans la négative, le Conseil fédéral peut-il l'exclure totalement?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il ou a-t-il promis de verser des contributions au titre de la cohésion lors de l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie en 2007/08? Dans l'affirmative, à quel montant s'élèvent ces contributions? L'UE a-t-elle déjà formulé des demandes en ce sens? Si oui, quels montants a-t-elle demandés?

4. D'autres requêtes ont-elles été déposées par l'UE, par des Etats de l'Europe de l'Est ou par des Etats de la CEI ou faut-il s'attendre à de nouvelles demandes de leur part?

5. Le milliard versé au titre de la cohésion profitera en premier lieu à des pays en forte croissance économique, comme la Pologne et la Tchéquie, qui deviendront demain de sérieux concurrents pour la Suisse. Que pense le Conseil fédéral de cette situation? Partant de ce constat, pense-t-il qu'il est sensé de maintenir notre aide au développement et à la réalisation de projets?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bezzola, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Fattebert, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Haller, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Huber, Hutter Jasmin, Imfeld, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (61)

15.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3434** ***n*** Ip. **Lang. Stop à la vente d'armements aux Etats du Proche-Orient et à la coopération militaire avec leurs armées** (20.09.2006)

La Suisse continue, malgré l'escalade de la violence, à entretenir des relations étroites avec Israël et les autres Etats du Proche-Orient dans le secteur de la vente d'armements et de la coopération militaire.

Dans ce contexte, je prie le Conseil de répondre aux questions suivantes:

1. La coopération de notre pays avec les Etats du Proche-Orient dans le secteur de la vente d'armements et celle de notre armée avec leurs armées n'est-elle pas en contradiction flagrante avec notre politique extérieure, qui cherche à favoriser la paix?

2. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que les relations que nous entretenons avec ces pays dans le secteur de la vente d'armements sont davantage de nature à attiser le conflit et à le prolonger?

3. Est-il prêt à les stopper immédiatement? S'il ne l'est pas, pourquoi?

4. Est-il encore prêt à stopper la coopération militaire, soit les échanges d'expériences auxquels les officiers de l'armée suisse se livrent avec leurs homologues des armées de la région en question? S'il ne l'est pas, pourquoi?

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Gysin Remo, Hämmerle, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Recordon, Sommaruga Carlo, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer (20)

22.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3435 ***n*** Mo. **Allemann. Cesser toute collaboration militaire et tout commerce d'armes avec le Proche-Orient** (20.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé, après les récents événements au Proche-Orient, de suspendre immédiatement tout commerce

d'armes et toute collaboration militaire avec les parties en conflit dans la région, de ne plus accorder aucune autorisation d'exportation de matériel de guerre vers les Emirats arabes unis et d'interrompre l'achat de systèmes IFASS décidé dans le cadre du Programme d'armement 2005.

Cosignataires: Banga, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Gross, Günter, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (27)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3436 *n* Mo. **Ineichen. Soutien aux jeunes repreneurs d'entreprises** (20.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que:

- la cession des PME soit déclarée thème essentiel de la politique de la Confédération en matière de PME (au même titre que la création, l'implantation et la croissance des PME);

- les cessions de PME soient elles aussi soutenues par le biais des moyens que le Parlement a alloués à l'encouragement de l'esprit d'entreprise (arrêté fédéral sur le financement de l'activité de la CTI pendant les années 2004 à 2007).

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Bezzola, Borer, Bortoluzzi, Christen, Dupraz, Engelberger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glur, Guisan, Hegetschweiler, Hochreutener, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Kaufmann, Kleiner, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rime, Schibli, Schwander, Stahl, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Wehrli, Zeller (38)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3439 *n*** Ip. **Lang. Danger accru et aide réduite pour les Roms au Kosovo** (21.09.2006)

La situation des minorités Roms au Kosovo étant précaire et la Confédération ayant décidé, d'une part, de réduire son aide à la reconstruction et son aide structurelle et, d'autre part, d'intensifier l'aide au retour, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Comment justifie-t-il l'arrêt des programmes d'aide à la reconstruction au Kosovo en regard de la situation des minorités locales dont la précarité semble devoir durer?

2. Quelle est sa position par rapport aux craintes formulées par les experts, qui prédisent une augmentation sensible du risque de persécutions (principalement contre les Roms restés sur place) après la fin des négociations sur le statut du Kosovo? Quelles mesures prévoit-il de prendre dans cette éventualité?

3. Pense-t-il, vu la réduction planifiée du budget alloué au programme d'aide structurelle, que les structures au Kosovo ont été en grande partie normalisées et que les intérêts des minorités sont suffisamment pris en compte?

4. L'intensification prévue de l'aide au retour pour les requérants appartenant à l'une des minorités originaires du Kosovo signifie-t-elle que la Confédération a l'intention de mettre rapidement en oeuvre un retour forcé des Roms, Ashkalis et Egyptiens dans cette province, bien que la situation des minorités sur place soit très précaire et ne semble pas devoir s'améliorer?

Cosignataires: Brunschwig Graf, Gadient, Gysin Remo, Hämmerle, Hassler, John-Calame, Markwalder Bär, Müller Geri, Studer Heiner, Vermot-Mangold, Zapfl, Zisyadis (12)

15.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3440 *n*** Ip. **Lang. La Suisse et la décennie des Roms** (21.09.2006)

Dans le contexte de la décennie pour l'intégration des Roms (2005-2015), qui a été lancée en Bulgarie, en Croatie, en Macédoine, au Monténégro, en Roumanie, en Serbie, en Slovaquie, dans la République tchèque et en Hongrie, et qui est soutenue par la communauté internationale, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Quelle appréciation porte-t-il sur la situation des Roms en Europe? Voit-il des corrélations spécifiques avec la situation en Suisse?

2. Le Conseil fédéral voit-il dans la décennie des Roms des principes qui pourraient être retenus dans les objectifs de sa politique extérieure?

3. Voit-il une possibilité de contribuer à cette décennie des Roms?

4. Quelles mesures spécifiques compte-t-il mettre en oeuvre pour concrétiser sa volonté de soutenir les intérêts des Roms?

Cosignataires: Brunschwig Graf, Fehr Jacqueline, Gadient, Gysin Remo, Hämmerle, Hassler, John-Calame, Marti Werner, Müller Geri, Studer Heiner, Vermot-Mangold, Zapfl, Zisyadis (13)

15.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3442 *n* Po. **Groupe radical-libéral. Optimiser l'efficacité du frein à l'endettement par une règle complémentaire** (21.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la mise en oeuvre d'une règle institutionnelle complémentaire au frein à l'endettement. L'objectif de cette règle est d'empêcher le contournement du frein à l'endettement par le biais de dépenses effectuées hors du compte financier.

Porte-parole: Kleiner

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3446 *n* Mo. **Fehr Hans. Définir la nature de la neutralité suisse dans une norme constitutionnelle** (26.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet d'article constitutionnel nouveau ou modifié, rédigé de toutes pièces, qui définira précisément la nature et l'essence particulière de la neutralité armée permanente et intégrale de notre pays. Il présentera en outre un plan général de la manière dont il entend expliquer et mettre en pratique à l'étranger la neutralité dans sa conception suisse.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bugnon, Dunant, Engelberger, Fattebert, Föhn, Frey-

singer, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Haller, Hassler, Hess Bernhard, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kohler, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wehrli, Weyeneth, Wobmann, Zemp, Zuppiger (72)

15.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3448** ***n*** Ip. **(Rey) Leutenegger Oberholzer. Promotion immobilière au coeur des Alpes** (26.09.2006)

Au cours d'une procédure rapide, le Conseil fédéral a offert la possibilité à la commune d'Andermatt, dans le canton d'Uri, de construire un complexe touristique gigantesque avec des fonds étrangers en dérogation à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE). Le Conseil fédéral a invoqué l'intérêt supérieur de la Confédération pour justifier la dispense d'une autorisation. Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles sont les raisons qui l'ont amené à traiter ce dossier en procédure urgente et à invoquer l'intérêt supérieur de la Confédération?

2. Cette décision, qui vide de sa substance la LFAIE en procédure de révision, présage-t-elle de la politique fédérale à l'égard de projets de la même envergure d'autres régions du pays qui ne comprendraient pas une différence de traitement?

3. Comment justifier une telle décision au regard des lois d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, et des principes du développement durable?

15.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Leutenegger Oberholzer.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3453 ***n*** Mo. **(Vollmer) Hofmann. Offices GMEB. Exigences à prendre en compte dans le mandat de prestations** (28.09.2006)

Lors de l'élaboration du mandat de prestations des offices GMEB, les exigences suivantes seront impérativement prises en compte:

1. En vertu de leur responsabilité dans le domaine de la formation, les offices doivent assurer une offre de places de formation et d'apprentissage correspondant au moins à la moyenne. Lorsque les conditions prévues par la loi sur la formation professionnelle pour les places d'apprentissage ne sont pas remplies, ces dernières seront offertes par des centres de formation.

2. Afin d'assurer l'égalité des sexes, les activités des offices, notamment en ce qui concerne leur contenu, seront appréciées dans une perspective spécifique aux sexes.

Les rapports de gestion et les rapports des offices GMEB rendront explicitement compte de la manière dont ces exigences sont satisfaites.

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Günter, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Widmer (22)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Hofmann.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3455** ***n*** Ip. **Fehr Mario. Nouvelle détérioration de la situation des droits de l'homme au Tibet** (28.09.2006)

1. Le Conseil fédéral est-il au courant des mesures répressives supplémentaires mises en oeuvre au Tibet et quel jugement porte-t-il sur les activités de Zhang Qingli à ce sujet?

2. Est-il disposé à engager la discussion sur l'intensification de cette répression contre le peuple tibétain, dans le cadre du dialogue sur les droits de l'homme avec la Chine ou des organisations internationales telles que le Conseil des droits de l'homme?

3. Quelles démarches supplémentaires le Conseil fédéral entreprend-il pour que les droits de l'homme au Tibet soient enfin mieux respectés?

4. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour que le dialogue avec la Chine souhaité depuis longtemps par le gouvernement tibétain en exil soit enfin entamé?

Cosignataires: Abate, Allemann, Banga, Bäumle, Bernhardsgrütter, Bruderer, Brunschwig Graf, Christen, Daguet, Dormond Béguelin, Eggly, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Hans, Freysinger, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kleiner, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vaudroz René, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (76)

15.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3456 ***n*** Mo. **Rechsteiner-Basel. Protection des assurés LPP contre les abus** (28.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de définir avec précision les faits constitutifs de l'abus de gestion dans le cas des capitaux de la prévoyance professionnelle;

2. de régler les conflits d'intérêts potentiels;

3. de surveiller l'autocontrôle et l'obligation d'informer pour les organes des institutions de prévoyance (conseil de fondation, organes de contrôle, experts en assurance) et de régler précisément les obligations dans ces domaines;

4. d'inscrire dans la loi la protection et l'impunité des donneurs d'alerte (ou "whistleblowers");

5. d'effectuer, dans les domaines sensibles, des contrôles ponctuels en nombre suffisant compte tenu des risques;

6. de clarifier les attributions en ce qui concerne la répression des infractions à la loi;

7. de prévoir des sanctions dissuasives;

8. d'édicter des directives précisant les cas dans lesquels les assurés doivent être informés.

Cosignataires: Allemann, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Günter, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (28)

04.07.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3457 *n* Mo. **Rechsteiner-Basel. LPP. Interdiction des placements parallèles, contrôle des placements personnels et provisions** (28.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures adaptées aux risques pour prévenir les abus en matière de placements personnels effectués par les administrateurs des caisses de prévoyance professionnelle:

1. Les placements parallèles seront interdits.

2. Les placements personnels des administrateurs de fonds de prévoyance (ayant compétence pour faire des placements directs) seront, dans la mesure où ils auront été déclarés conformes aux dispositions légales, gérés sur un compte qui sera vérifié par l'organe de contrôle et par le conseil de fondation.

3. Les provisions, cadeaux et autres indemnités pécuniaires en relation avec la prévoyance professionnelle seront intégralement divulgués et seront portés au crédit des institutions de prévoyance.

4. La loyauté des administrateurs chargés de la gestion opérationnelle de la fortune sera activement vérifiée, dans la mesure où d'autres organes comme la CFB ne sont pas déjà chargés de cette tâche; le reporting devra respecter des normes reconnues.

5. La législation et la surveillance garantiront que les responsabilités formelles et opérationnelles (lors de la délégation de décisions relatives à des placements, p. ex.) concordent.

6. Les membres responsables du conseil de fondation des caisses de retraites verront leur responsabilité engagée par la loi, afin qu'ils prennent les mesures qui s'imposent pour empêcher les conflits d'intérêts et qu'ils effectuent les contrôles nécessaires.

7. Les abus entraîneront des sanctions clairement définies.

Cosignataires: Allemann, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Günter, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Vollmer, Widmer (27)

04.07.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3458 *n* Mo. **Rechsteiner-Basel. Caisses de retraite. Bonne gouvernance** (28.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter des règles de jeu claires, applicable dans tout le pays, à l'intention des institutions de prévoyance professionnelle. Ces règles porteront sur:

a. les conflits d'intérêts dans les relations commerciales, notamment en ce qui concerne le placement de capitaux, les mandats d'administrateur, etc.;

b. le caractère irréprochable et indépendant de la gestion, par analogie avec les usages prévus par la législation sur les banques;

c. le régime de concession applicable aux gérants de fortune responsables de placements directs;

d. les ordres donnés par les institutions de prévoyance; les tiers agissant pour le compte des caisses de retraite ne pourront ni accepter ni placer des ordres de la caisse;

e. les normes de surveillance: celles-ci seront uniformisées à l'échelle du pays, la surveillance et la haute surveillance seront nettement séparées;

f. l'efficacité de la surveillance. En cas d'irrégularités, la procédure devra pouvoir être exécutée rapidement. L'effet suspensif des recours sera réexaminé.

Cosignataires: Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Günter, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (24)

04.07.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3462 *n*** Mo. **Groupe des Verts. Renoncer au système IFASS** (02.10.2006)

La commande, décidée dans le cadre du programme d'armement 2005, de certains éléments du système intégré d'exploration et d'émission radio IFASS fournis par Israël sera annulée.

Porte-parole: Lang

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3463 *n* Mo. **Hutter Markus. Ouverture des commerces. 7 jours sur 7, 24 heures sur 24** (02.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une base légale qui, dans le cadre de la législation cantonale sur l'ouverture des commerces de détail et des entreprises de prestations de services, autorisera l'ouverture des commerces 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et réglera la protection des travailleurs.

Cosignataires: Abate, Baumann J. Alexander, Brunschwig Graf, Burkhalter, Engelberger, Fehr Hans, Gutzwiller, Hegetschweiler, Huber, Imfeld, Jermann, Kaufmann, Leutenegger Filippo, Loepfe, Markwalder Bär, Mörgeli, Müller Philipp, Noser, Pelli, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Randegger, Schwander, Spuhler, Wobmann, Zeller (26)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3465 *n*** Po. **Robbiani. Entreprises de transport et indemnité en cas d'intempéries** (02.10.2006)

On comprend mal pourquoi le transport du matériel utilisé sur les chantiers n'est pas traité de la même manière que le travail sur ces mêmes chantiers en ce qui concerne le droit à l'indemnité pour intempéries. Leur interdépendance est pourtant manifeste.

Selon les directives du SECO, l'impossibilité du transport doit être directement et exclusivement imputable aux conditions

météorologiques. Il arrive donc que le transporteur n'ait pas droit à l'indemnité en cas d'intempéries lorsqu'un transport ne peut avoir lieu parce que le chantier est arrêté, alors que l'entreprise de construction y a droit.

Si le souci d'éviter toute utilisation inappropriée de l'indemnité en cas d'intempéries est légitime, cette interprétation de la loi est bien restrictive et de nature à éveiller les perplexités, notamment parce qu'elle pénalise les entreprises de transport de manière disproportionnée. On peut en outre craindre qu'elle contribue à augmenter la précarité en incitant les transporteurs à recourir au travail sur appel et au travail temporaire.

Je charge donc le Conseil fédéral de rectifier ou tout au moins d'assouplir les directives du SECO, non sans consulter les partenaires sociaux de la branche concernée.

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3466 ***n*** Mo. **Conseil National. Evaluation du revenu d'invalide (Robbiani)** (02.10.2006)

Pour évaluer le taux d'invalidité, le revenu que l'assuré aurait pu obtenir s'il n'était pas invalide est comparé avec celui qu'il pourrait obtenir en exerçant l'activité qui peut raisonnablement être exigée de lui. Ce dernier revenu ne peut bien évidemment être évalué correctement que compte tenu du niveau des salaires de la région dans laquelle l'assuré peut se déplacer.

Le Tribunal fédéral des assurances a pourtant récemment rendu un arrêt inique, établissant que le revenu hypothétique de l'invalide ne doit pas être évalué sur la base des salaires régionaux, tels qu'ils résultent de l'enquête suisse sur la structure des salaires, mais sur celle de la moyenne nationale.

Je charge donc le Conseil fédéral d'éliminer sans tarder la discrimination et le préjudice manifestes que subissent les assurés actifs dans des régions où les salaires sont inférieurs à la moyenne nationale en modifiant les dispositions d'application de la loi sur l'assurance-invalidité (en accord avec la réponse au postulat 05.3070).

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
04.06.2007 L'opposition est retirée.
22.06.2007 Conseil national. Adoption.

06.3467 ***n*** Mo. **Zisyadis. Assurance obligatoire publique des soins dentaires de base** (02.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une loi instaurant une assurance obligatoire des soins dentaires de base.

Cette loi doit comporter les éléments suivants:

- L'assurance est obligatoire dans tout le pays, afin d'assurer la solidarité sociale;

- Les cotisations sont fixées d'après le revenu, elles sont identiques dans tout le pays;

- Seuls les soins dentaires de base sont remboursés par l'assurance publique;

- Les soins des enfants et des jeunes en formation sont gratuits;

- La gestion de cette caisse publique associe les usagers-cotisants.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Huguenin, John-Calame, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Recordon, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Vanek (14)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3469** ***n*** Po. **Widmer. Livres suisses sur Internet** (02.10.2006)

Vu les divers projets visant à rendre certaines oeuvres littéraires, voire le contenu de bibliothèques entières, accessibles sur Internet, je charge le Conseil fédéral:

1. d'étudier les moyens par lesquels la littérature suisse et les fonds des bibliothèques suisses pourraient être rendus accessibles à leur tour sur Internet;

2. d'évaluer la nécessité de coordonner les projets correspondants en Suisse et d'étudier les moyens permettant d'assurer cette coordination;

3. d'évaluer la nécessité pour la Suisse d'intervenir dans le débat portant sur la préférence à accorder à l'initiative privée ou à l'action concertée des Etats et des institutions publiques concernées, ainsi que d'étudier les moyens d'intervenir dans ce débat.

Cosignataires: Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Günter, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Maury Pasquier, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Vollmer (19)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3475** ***n*** Ip. **Gross. Jugements de Strasbourg relatifs à la Suisse** (03.10.2006)

Depuis un peu plus de 30 ans, les citoyens suisses peuvent intenter une action contre la Suisse auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, lorsqu'ils sont convaincus que le Tribunal fédéral n'a pas tenu compte, ou n'a qu'insuffisamment tenu compte, des droits de l'homme.

Je charge le Conseil fédéral de fournir une réponse en forme de bilan aux questions suivantes:

1. Combien d'actions ont-ellesété intentées contre la Suisse depuis 1975?

2. Dans combien de cas la Suisse a-t-elle été condamnée?

3. Quelles conséquences ces condamnations ont-elles entraînées en Suisse?

3.1 Dans combien de cas a-t-il suffi de faire rejuger l'affaire par le Tribunal fédéral?

3.2 Dans combien de cas a-t-il fallu modifier la législation fédérale?

3.3 Dans combien de cas a-t-il fallu modifier la législation cantonale?

3.4 Combien d'applications de jugements de la Cour sont-elles encore pendantes?

4. Quelles conséquences et quelles conclusions le Conseil fédéral tire-t-il de ce bilan?

Cosignataires: Banga, Riklin Kathy, Widmer (3)

22.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3477** ***n*** Ip. **Schenk Simon. Cultures sauvages de chanvre** (03.10.2006)

Les cultures sauvages de chanvre se multiplient en Suisse. On entend très souvent parler de cultures illégales dans les bois, mais aussi de plantations en appartement, dans les villes, ou de cultures en terrains agricoles. Deux raisons à cela: les efforts déployés par les partisans de la libéralisation du cannabis, qui défendent la consommation de cette substance, notamment au Cannatrade, et les bases juridiques insuffisantes, qui suscitent une insécurité juridique chez les consommateurs potentiels. Car si la consommation de cannabis est clairement interdite, il n'en va pas de même de la culture du chanvre.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il de ces cultures sauvages de chanvre?

2. A-t-il connaissance du fait que la surface totale de chanvre cultivé s'accroît d'année en année en Suisse?

3. Que pense le Conseil fédéral du fait que le chanvre est cultivé dans une large mesure non seulement par des agriculteurs, mais aussi, de plus en plus, par des personnes qui louent des terres pour des montants considérables?

4. Comment le Conseil fédéral juge-t-il les mécanismes de contrôle et les bases légales dans ce domaine? Le contrôle et la distinction entre "chanvre agricole", "chanvre médicinal" et "chanvre comme produit stupéfiant" sont-ils conçus de sorte à freiner la consommation de drogue?

5. Dans le canton de Bâle-Campagne, une nouvelle loi, en vigueur depuis le 1er janvier 2006, réglemente la culture et la distribution de chanvre et de produits chanvrés - (Gesetz über den Anbau und die Abgabe von Hanf und Hanfprodukten). Le Conseil fédéral prévoit-il de légiférer dans le même sens à l'échelon fédéral?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, Bortoluzzi, Donzé, Dunant, Giezendanner, Haller, Hess Bernhard, Hochreutener, Humbel Näf, Joder, Mathys, Maurer, Miesch, Oehrli, Stahl, Stamm, Waber, Wäfler, Wandfluh, Wasserfallen, Weyeneth, Wobmann (24)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3478** ***n*** Ip. **Levrat. Apprentissage à la Confédération. Les jeunes Romands négligés** (03.10.2006)

Les jeunes de Suisse romande et de Suisse italienne semblent nettement défavorisés dans la recherche de places d'apprentissage auprès de l'administration fédérale. Selon une enquête publiée le 6 septembre par l'Agence télégraphique suisse, l'administration fédérale a employé, au cours de l'année 2005/06, 921 apprentis, dont seulement 153 Romands (16,6 pour cent) et 17 Tessinois (1,8 pour cent). Une analyse plus détaillée révèle que dans les principaux apprentissages proposés par la Confédération, les jeunes Romands sont quasiment boycottés:

- parmi les 284 employés de commerce en formation, seuls 6,7 pour cent étaient romands;

- parmi les 117 informaticiens en formation, seuls 3,4 pour cent étaient romands.

Il convient en revanche de reconnaître que dans les professions de mécaniciens sur auto et de polymécaniciens - formés essentiellement au sein du DDPS, qui compte de nombreux sites en Suisse romande (Sion, Payerne, Yverdon, Romont, Bière) - la proportion d'apprentis romands est nettement plus élevée.

Je pose dès lors au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral confirme-t-il les chiffres énumérés ci-dessus?

2a. Le fait que les jeunes Romands sont massivement sous-représentés dans les formations d'employé de commerce et d'informaticien tient-il au fait que ces places d'apprentissage sont essentiellement proposées dans le canton de Berne?

b. Le Conseil fédéral voit-il dans cette sous-représentation romande (sans parler de la sous-représentation tessinoise) une conséquence de la centralisation excessive de l'administration fédérale, récemment renforcée par exemple par le rapatriement à Berne (Wabern) du site de Givisiez de l'Office des migrations?

3a. Le Conseil fédéral entend-il agir afin que les places d'apprentissage proposées au sein de l'administration fédérale soient équitablement réparties entre les jeunes des différentes régions linguistiques?

b. Concernant les places d'apprentissage proposées à Berne et environs, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'il serait possible et souhaitable de les proposer également à des jeunes francophones, lesquels pourraient d'ailleurs facilement suivre les cours en français à l'école professionnelle de Bienne, voire de Fribourg?

c. La formation, au sein de l'administration fédérale à Berne, de formateurs (maîtres d'apprentissage) francophones ne devrait elle non plus pas poser de problème. Est-ce aussi l'avis du Conseil fédéral?

Cosignataires: Barthassat, Beck, Berberat, Brunschwig Graf, Bugnon, Burkhalter, Cavalli, Chevrier, Christen, Daguet, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Eggly, Fässler, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Freysinger, Garbani, Germanier, Glasson, Guisan, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kohler, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Pagan, Parmelin, Pedrina, Perrin, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Reymond, Rime, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thanei, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Vermot-Mangold, Widmer, Zisyadis (62)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3479 ***n*** Po. **Rennwald. Jura, Jura bernois, Granges. Le plus court chemin pour Berne** (03.10.2006)

Afin d'améliorer les relations ferroviaires entre le canton du Jura, le Jura bernois et la région de Granges d'une part, et la Ville fédérale d'autre part, le Conseil fédéral est chargé d'étudier, en collaboration avec les CFF:

a. à court et à moyen terme, la mise sur pied d'un train direct Granges (Nord)-Lyss-Berne (ne s'arrêtant donc pas à Bienne), deux fois le matin et deux fois le soir, avec une bonne correspondance, si possible sur le même quai, pour les voyageurs en

provenance de Porrentruy, Delémont et Moutier et qui utilisent la liaison Jura-Bienne;

b. la possibilité pour ce même train de desservir la zone industrielle et les quartiers est de Bienne, avec arrêt à Mâche;

c. à long terme, la mise sur pied d'un train direct Porrentruy-Delémont-Moutier-Granges-Lyss-Berne (sans arrêt à Bienne).

Cosignataire: Banga (1)

15.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3480** ***n*** Ip. **Fluri. Protection du patrimoine, conservation des monuments historiques et archéologie. Engagement du Conseil fédéral** (04.10.2006)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le maintien et la gestion de notre patrimoine architectural, de nos sites et de nos paysages ruraux restent-ils des priorités pour le Conseil fédéral?

2. Est-il exact qu'un certain nombre de réaménagements ont eu lieu au sein du domaine de la culture, au détriment de la protection du patrimoine culturel, de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie?

3. Le Conseil fédéral serait-il prêt à prendre les mesures nécessaires s'il s'avérait que les moyens actuellement disponibles ne suffisent pas pour garantir le bon fonctionnement de la répartition des tâches avec les cantons, ce qui mettraiten péril le financement de la protection du patrimoine, de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie? Dans un tel cas, serait-il prêt à débloquer les ressources nécessaires, mais sans réduire les fonds destinés à l'encouragement du cinéma et au Musée des transports?

Cosignataires: Bader Elvira, Banga, Heim (3)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3484** ***n*** Ip. **Freysinger. Embryons surnuméraires** (04.10.2006)

1. Comment est-il possible qu'aucun embryon surnuméraire ne soit produit à Bâle alors que plusieurs centaines d'embryons surnuméraires au total sont produits ailleurs chaque année?

2. Pourquoi l'Office fédéral de la statistique (OFS) n'a-t-il établi ni publié, jusqu'à présent, aucune statistique complète qui recense les embryons surnuméraires produits en Suisse et fournisse toutes les autres indications visées à l'article 11 LPMA, notamment pour les années 2001 et les années suivantes? (Voir l'art. 11 al. 4 LPMA; l'auteur de la présente interpellation est conscient qu'une partie des données requises par la LPMA ont été fournies dans la réponse aux interpellations 05.3848 et 06.3101, mais souligne que l'OFS n'a pas présenté de publication officielle comme la LPMA lui en fait l'obligation depuis le 1er janvier 2001.)

3. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour empêcher que des embryons surnuméraires ne soient produits en Suisse à l'avenir puisque telle était et telle reste la volonté exprimée à l'article 119c Cst. et dans la LPMA? N'y a-t-il à ses yeux aucune contradiction entre les promesses qu'il a faites naguère et la pratique actuelle?

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3486 ***n*** Mo. **Teuscher. Utilisation du téléphone au volant. Egalité de droit** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures légales propres à garantir l'égalité de droit pour l'utilisation du téléphone portable ou du dispositif mains-libres au volant, dans le but d'assurer une sécurité optimale des usagers de la route.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3487** ***n*** Ip. **Teuscher. Accueil extrafamilial pour enfants à la Confédération. Situation chaotique** (04.10.2006)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que donne la comparaison des dépenses totales de la Confédération au titre de l'accueil extrafamilial des enfants des employés de la Confédération avant et après la suppression des paiements opérés par l'OFPER (prière d'établir une liste détaillée par département et par office)?

2. Des standards minimaux uniformisés sont-ils garantis pour tous les départements et tous les offices?

3. Sur les quelque 3,5 millions de francs économisés à la faveur de l'instauration de l'assurance-maternité, le Conseil fédéral est-il disposé à en utiliser un million pour garantir un financement aussi uniforme et juste que possible de l'accueil extrafamilial pour enfants dans les départements et les offices?

4. Comment le Conseil fédéral peut-il garantir la qualité des conseils donnés à tous les employés de la Confédération à propos des questions touchant à la manière de concilier profession et vie de famille, et en particulier à l'accueil extrafamilial pour enfants?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à examiner s'il ne serait pas plus efficace de recentraliser à l'OFPER le versement des contributions destinées aux parents?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

08.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3488** ***n*** Ip. **Berberat. Contrôles relatifs aux travailleurs détachés. Coopération avec les pays de l'Union européenne** (04.10.2006)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est l'appréciation du Conseil fédéral sur le fonctionnement des contrôles concernant les conditions de travail des travailleurs détachés dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation des personnes? En particulier, comment le Conseil fédéral juge-t-il la coopération des Etats membres de l'Union

européenne avec la Suisse au sujet des contrôles à effectuer aux sièges des employeurs?

2. Les difficultés rencontrées par la Commission tripartite du canton de Neuchâtel avec l'Allemagne ont-elles été constatées par d'autres cantons ayant souhaité que des contrôles soient effectués aux sièges d'employeurs de travailleurs détachés?

3. Est-il prévu d'associer la Suisse à l'enquête commandée par la Commission européenne sur la coopération des Etats membres dans le domaine des contrôles des travailleurs détachés au sein de l'Union européenne?

Cosignataires: Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Günter, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (31)

22.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3489** ***n*** Ip. **(Gysin Remo) Rechsteiner-Basel. Prévenir les extraditions vers les pays pratiquant la torture** (04.10.2006)

1. Quelle est, selon le Département fédéral des affaires étrangères, la situation en matière de droits de l'homme dans les postes de police et les prisons turcs? Peut-on exclure toute forme de torture et tout autre type de traitement ou châtiment cruels et inhumains?

2. Quelles conclusions le Conseil fédéral tire-t-il de la situation précaire en matière de droits de l'homme, dans ce pays, pour les journalistes, les personnes actives dans le domaine culturel et les opposants au régime en particulier? Que pense-t-il des requêtes abusives et répétées émanant des autorités turques et demandant l'arrestation et l'extradition de certaines personnes, requêtes qui ont par ailleurs été considérées comme contestables dans d'autres pays (cf. par exemple l'avis de la cour d'appel de Karlsruhe concernant l'affaire H. Sevinc)?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à réexaminer la décision injuste prise par l'Office fédéral de la justice à l'encontre d'E. Erdogan et, le cas échéant, à la rectifier?

4. Est-il prêt à faire ce qui est en son pouvoir pour que D. Güner, qui a été arrêté le 27 mai 2006 au bureau de douane de Bâle/Lörrach, soit rapidement relâché et puisse revenir en Suisse?

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Widmer (20)

15.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Rechsteiner Rudolf.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3490** ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. La liberté de réunion des citoyens suisses est-elle menacée?** (04.10.2006)

Comme on a pu le lire dans la presse dernièrement, la venue de l'assemblée des délégués d'un parti gouvernemental suisse dans le canton du Jura a été refusée par les autorités locales au motif que la sécurité ne pourrait pas être assurée. Cela va à l'encontre de l'article 22 de la Constitution fédérale, qui garantit le droit fondamental de la liberté de réunion.

Dans ce contexte, nous chargeons le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Ne pense-t-il pas que les cantons devraient être à même de défendre ce droit fondamental inscrit dans la Constitution fédérale qu'est la liberté de réunion, et d'assurer la sécurité de rassemblements pacifiques?

2. Pense-t-il que la liberté de réunion, qui est un droit fondamental de notre démocratie, est encore véritablement garanti en Suisse, en dépit des discussions toujours plus fréquentes sur l'aspect technique du maintien de la sécurité lors de rassemblements?

3. A-t-il prévu de prendre des mesures qui permettraient de garantir la liberté de réunion sur la totalité du territoire suisse et pour tous les citoyens? Si oui, lesquelles?

Porte-parole: Binder

08.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3491** ***n*** Ip. **Engelberger. Directive MSST. Aménagement tenant compte des PME** (04.10.2006)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Estime-t-il toujours que la charge administrative provoquée par la directive MSST est trop importante pour les PME ou a-t-il radicalement changé d'avis à ce propos au cours des six derniers mois?

2. Sous quelle forme pense-t-il intervenir auprès de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) pour faire en sorte que la pertinence des critères d'exclusion de la directive soit réévaluée selon ses vues?

3. Est-il aussi d'avis que, compte tenu des expériences faites jusqu'à présent et de l'article 11a alinéa 2 lettre b de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), qui dispose que l'obligation de faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail doit dépendre du nombre de personnes occupées, on ne saurait étendre le champ d'application de la directive MSST à toutes les entreprises qui emploient des travailleurs?

4. Est-il aussi d'avis que la CFST doit respecter les prescriptions figurant à l'article 11b alinéa 1 OPA, en vertu desquelles il s'agit de régler exclusivement les questions portant sur le recours à des médecins du travail et à d'autres spécialistes de la sécurité au travail et en vertu desquelles on ne saurait allonger à loisir la liste des domaines traités dans la directive MSST?

Cosignataires: Amstutz, Brun, Gutzwiller, Hegetschweiler, Huber, Hutter Markus, Imfeld, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Noser, Theiler, Triponez, Wehrli, Zeller (20)

15.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3492 ***n*** Po. **(Müller-Hemmi) Fehr Hans-Jürg. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Rapport** (04.10.2006)

Je charge le Conseil fédéral d'élaborer sans délai le deuxième rapport sur la mise en oeuvre du Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte I). Ce rapport, que la Suisse est tenue de présenter en vertu des articles 16 et 17 du pacte, aurait dû être déposé en 1999 déjà. Le Conseil fédéral adressera le rapport à l'organe compétent des Nations Unies.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Widmer (21)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Hans-Jürg.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3493 ***n*** Mo. **Amherd. Statistique du tourisme** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé, avant que la base juridique qui le régit n'arrive à terme, de prendre les mesures qui assureront la poursuite à long terme du relevé des statistiques de l'hébergement et leur financement. Il y inclura la parahôtellerie. Il fera aussi en sorte que lesdites statistiques renseignent sur la valeur ajoutée effectivement dégagée et qu'elles permettent une observation du marché qui autorise les prévisions.

Cosignataires: Bader Elvira, Bezzola, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hochreutener, Humbel Näf, Kohler, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Vollmer, Walker Felix, Wehrli, Zapfl (28)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3494 ***n*** Mo. **Amherd. Libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Exiger les données relatives aux qualifications professionnelles des travailleurs étrangers** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse de sorte que les entreprises étrangères doivent indiquer les qualifications des travailleurs détachés dans la déclaration obligatoire conformément aux normes suisses.

Cosignataires: Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Freysinger, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Haller, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Simoneschi-Cortesi, Triponez, Walker Felix, Wehrli (28)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3495 ***n*** Mo. **Amherd. Libre circulation des personnes. Distorsions de la concurrence par le biais des allocations de détachement** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse de sorte que les entreprises étrangères soient tenues de présenter les coûts salariaux de manière aussi détaillée que ne le doivent les entreprises suisses dans le nouveau certificat de salaire.

Cosignataires: Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Freysinger, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Haller, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Kohler, Loepfe, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Simoneschi-Cortesi, Triponez, Wehrli (26)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3496** ***n*** Ip. **(Müller-Hemmi) Galladé. Création de filières d'études master. Répartition des tâches** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral et l'administration préparent actuellement le message FRI pour les années 2008 à 2011. Parallèlement, les travaux destinés à rendre homogène le paysage des hautes écoles vont bon train. La Confédération et les cantons vont par ailleurs conclure au printemps 2007 une convention sur la création de filières d'études master dans les hautes écoles spécialisées (HES). A cet égard, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Actuellement, la Confédération et les cantons s'efforcent de réglementer et de limiter de façon très stricte la création de filières d'études master dans les HES. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'intégrer aussi les offres master des universités dans les réflexions de nature politique et financière qui y sont liées? Comment aborde-t-on concrètement la question de la répartition des tâches entre les offres des universités et celles des HES dans le domaine des filières d'études master dans la perspective du développement d'un paysage des hautes écoles homogène?

2. Le Conseil fédéral est-il d'avis que les filières d'études master dans les HES et dans les universités, qui, en règle générale, doivent se fonder sur la recherche conformément à la Déclaration de Bologne, se distinguent suffisamment dans les disciplines apparentées pour justifier une structure parallèle également dans le cycle master? Par quelles mesures concrètes évitera-t-on les parallélismes dans le cycle master?

3. Au lieu de créer - comme c'est prévu - des filières d'études master dans les HES, pourrait-on trouver d'autres solutions qui permettraient à l'élite relativement restreinte des titulaires d'un bachelor d'une HES d'accéder simplement à des filières d'études master comparables dans les universités? Comment faut-il aménager, dans les disciplines apparentées, la passerelle entre les filières d'études bachelor dans les HES et les filières d'études master dans les universités?

Cosignataires: Bruderer, Brunschwig Graf, Genner, Häberli-Koller, Noser, Sadis, Simoneschi-Cortesi, Stump (8)

08.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Galladé.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3498** ***n*** Ip. **John-Calame. Création d'un fonds de désendettement** (04.10.2006)

Considérant, d'une part, la publicité toujours plus agressive pour le crédit à la consommation, ainsi que la prolifération des cartes de crédit offertes par des instituts financiers ou des entreprises et d'autre part l'augmentation de l'endettement des ménages et des faillites personnelles, le Conseil fédéral est-il prêt à mettre sur pied un fonds de désendettement, financé par les instituts financiers et les entreprises qui proposent ces crédits à la consommation, afin de permettre aux personnes endettées d'y avoir recours pour se désendetter dans un délai raisonnable?

Cosignataires: Berberat, Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Frösch, Genner, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Recordon, Rennwald, Roth-Bernasconi, Schelbert, Teuscher, Vischer, Zisyadis (18)

22.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3499** ***n*** Ip. **John-Calame. Santé au travail. Solutions pour lutter contre le stress** (04.10.2006)

Toutes les études conduites ces dernières années concernant la santé au travail ont reconnu et dénoncé le stress comme facteur prédominant des problèmes de santé des salariés.

Le Conseil fédéral est-il disposé à prendre des mesures, visant à récompenser les entreprises qui offrent de bonnes conditions de travail, qui permettent, selon les études faites par le Dr Kiener du SECO ou le professeur Gianfranco Domenighetti, de diminuer de manière importante les atteintes à la santé et par conséquent les nouveaux cas AI.

Cosignataires: Berberat, Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Frösch, Genner, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Recordon, Rennwald, Roth-Bernasconi, Schelbert, Teuscher, Vischer, Zisyadis (18)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3500** ***n*** Ip. **Rennwald. Pour que le Jura ne se transforme pas en musée du train** (04.10.2006)

Selon le projet "Futur développement des projets ferroviaires (ZEB)", l'axe Bienne-Delémont-Bâle risque à l'avenir d'être la dernière ligne nationale à ne pas offrir de cadence à la demi-heure. Le Conseil fédéral juge-t-il cette situation normale? Comment justifie-t-il cette exception?

Quelle est sa position face à la revendication unanime des sept cantons de la CTSO (Conférences des transports de Suisse occidentale) qui demandent que la cadence à la demi-heure soit introduite sur ce tronçon, avec des correspondances attractives à Bienne vers Berne et vers la région lémanique?

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Heim, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Widmer (20)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3501 ***n*** Mo. **(Rey) Leutenegger Oberholzer. Fonds de restructuration industrielle et d'innovation technologique** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases juridiques nécessaires à la création d'un fonds pour la restructuration industrielle et l'innovation technologique dont les buts sont d'une part, de soutenir les changements structurels de notre industrie par des mesures actives d'accompagnement aussi bien sur le marché du travail qu'en matière de politique régionale et d'autre part, de favoriser une politique technologique active permettant des investissements à long terme par exemple dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture et des transports publics.

Ce fonds est alimenté par les recettes extraordinaires de la Confédération.

Cosignataires: Amherd, Banga, Bruderer, Burkhalter, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Germanier, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Kohler, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Widmer, Wyss Ursula (26)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Leutenegger Oberholzer.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3508 ***n*** Po. **Pfister Gerhard. Dissocier la maturité professionnelle commerciale de la formation commerciale de base** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de modifier les lois et les ordonnances idoines pour que les objectifs suivants puissent être atteints:

1. dissocier la maturité professionnelle commerciale de la formation commerciale de base;

2. attribuer le certificat fédéral de capacité en cas de réussite de la maturité professionnelle;

3. délivrer le certificat fédéral de capacité selon la procédure appliquée dans les autres formations professionnelles, à savoir sur la base de la formation professionnelle en cas de réussite de la maturité professionnelle commerciale.

Cosignataires: Bader Elvira, Beck, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Lustenberger, Riklin Kathy, Walker Felix, Wehrli (11)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3509** ***n*** Ip. **(Huguenin) Zisyadis. Indemnités de chômage à 520 jours pour régions fortement touchées. Un lent démantèlement?** (04.10.2006)

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral entend-il généraliser le critère de la région de mobilité spatiale pour déterminer à l'avenir les régions qui pourraient bénéficier des 120 jours supplémentaires?

2. Si oui, est-il conscient que ce critère n'a aucune logique institutionnelle, ni le district, ni la répartition des offices régionaux de placement (ORP), et aboutit à ce qu'un même ORP doit gérer des chômeurs bénéficiant d'un statut différent?

3. Le Conseil fédéral a interprêté la tendance à la baisse du chômage, les deux derniers mois, dans 3 districts vaudois (ou dans 3 régions de mobilité spatiale ....) sur 4 pour leur refuser la prolongation des indemnités. Est-il prêt à interprêter de la même manière une tendance à la hausse pour accorder cette prolongation?

4. Considère-t-il que cette manière de procéder respecte la lettre et la volonté de l'ordonnance qui (art. 41c al. 1) parle de "5 pour cent en moyenne pendant la période de référence" et mentionne expressement les six premiers mois de cette période?

5. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que ce lent démantèlement de la possibilité de prolonger les indemnités chômage de 120 jours constitue une violation des promesses faites au moment de la révision de la LACI?

6. Est-il conscient que les incertitudes quant à sa décision et les critères variables sur lesquels elle se base engendrent insécurité et stress tant pour les chômeurs concernés que pour les professionnels des ORP et de l'aide sociale qui doivent en urgence informer et prendre les mesures nécessaires?

7. Pourquoi la compétence et l'appréciation de cette décision a-t-elle été retirée au Département de l'économie?

Cosignataires: Barthassat, Beck, Berberat, Bugnon, Christen, Dormond Béguelin, Favre Charles, Garbani, Guisan, John-Calame, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Parmelin, Recordon, Salvi, Savary, Sommaruga Carlo, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Zisyadis (23)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprisepar Monsieur Zisyadis.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3512** ***n*** Ip. **(Huguenin) Zisyadis. Quel avenir pour le Swiss Teratogen Information Service?** (04.10.2006)

Le Swiss Teratogen Information Service (STIS) situé au CHUV à Lausanne est un service unique en Suisse, couplant une activité de tératovigilance - surveillance de l'effet des médicaments lors de leur utilisation pendant la grossesse - et un service d'information et de conseil aux professionnels confrontés à ces expositions, ce qui permet le recueil des situations recensées et un suivi prospectif avec la création d'une base de données .

Si la mission de pharmacovigilance est reconnue et financée sur mandat de Swissmedic, les conseils et le traitement des informations ainsi recueillies n'a pas de financement garanti actuellement. Créé en 1975, ce service dépend actuellement de la Division de pharmacologie et de toxicologie clinique du CHUV. Il emploie 1,2 EPT, et vit sur un budget de 100 000 francs. En 1997, un contrat pour le financement a été signé avec l'OICM, jusqu'en 2002. Pour les raisons habituelles d'économie, le CHUV de son côté remet en question son financement en 2005, ce qui met en danger la survie du STIS.

Après négociations, Swissmedic accepterait d'envisager un nouveau financement pour 2006, grâce à la création d'une Fondation STIS, mais pour autant qu'elle soit soutenue conjointement par le CHUV, voire par l'industrie pharmaceutique.Celle-ci est aux abonnés absents jusqu'à présent. Le CHUV a lui octroyé un financement pour 2006, mais sans se prononcer pour la suite. Le STIS n'a donc reçu en 2006 que 50 000 francs du CHUV et n'a aucune garantie quant à son avenir. Une interpellation au Grand Conseil vaudois (Catherine Roulet) a été déposée le 4 septembre 2006, pour mettre également le gouvernement vaudois face à ses responsabilités.

Il faut relever que le volume des appels a augmenté, que les demandes sont en hausse et que ces appels proviennent de plus en plus de l'ensemble du pays. Ce service est unique en Suisse, et permet une collaboration avec le réseau européen ENTIS, collaboration indispensable vu que seule une mise en commun de données portant sur des situations nombreuses permet d'avancer dans ces domaines.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le Conseil fédéral reconnaît-il l'utilité d'un tel service pour les professionnels et pour la recherche sur les effets encore mal connus des médicaments sur les femmes enceintes?

2. Ne pense-t-il pas qu'un service comme le STIS, unique en Suisse, doit voir son avenir garanti principalement au niveau de la Confédération et que sa fermeture, impliquant la perte de compétences spécifiques, serait une perte et un gaspillage?

3. N'estime-t-il pas que notre pays, du fait de son industrie pharmaceutique, a une responsabilité particulière de participer à la recherche sur les médicaments dans le domaine spécifique et sensible de leurs effets sur les femmes enceintes?

Cosignataires: Cavalli, Dormond Béguelin, Favre Charles, Guisan, Gutzwiller, John-Calame, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Recordon, Roth-Bernasconi (12)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3513** ***n*** Ip. **Groupe PDC/PEV/PVL. Financement de l'AI. Où en est le Conseil fédéral?** (04.10.2006)

Les Chambres fédérales ont adopté la révision matérielle de l'AI. Après le rejet de l'initiative COSA par le peuple et les cantons, la question du financement de l'AI se repose et demande à être réglée. Les propositions du Conseil fédéral n'ont pas réussi, à ce jour, à recueillir une majorité.

Le Conseil fédéral est chargé de reprendre le dossier et de répondre aux questions suivantes:

1. Quel est le volume des fonds supplémentaires qui devront être affectés immédiatement au redressement à long terme de l'AI après la 5e révision de cette assurance?

2. A quelles sources de financement le Conseil fédéral donne-t-il la priorité d'un point de vue économique et financier?

3. Est-il favorable à une limitation de la durée du financement additionnel?

4. Faut-il dissocier le fonds AVS du fonds AI? Comment ces deux fonds doivent-ils être alimentés et financés?

5. Quelle contribution le Conseil fédéral pense-t-il que la Confédération et/ou les cantons doivent apporter à leur financement, et dans quelle proportion?

Porte-parole: Wehrli

21.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3517** ***n*** Ip. **(Recordon) Thorens Goumaz. Réservation inconsidérée d'Airbus** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il connaissance des éléments de la réservation inconsidérée d'Airbus par une filiale de Swissair et d'investigations à ce sujet, de quelque nature qu'elles soient?

2. Notamment, le fabricant des Airbus, EADS, a-t-il été amené à dire si, à sa connaissance, des commissions en rapport avec cette réservation avaient été versées?

3. Quelle est la position du liquidateur de SAir Group sur cet objet, en particulier à propos du préjudice causé le cas échéant par cette opération et des investigations éventuellement menées?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Vischer (13)

08.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3518** ***n*** Ip. **Bruderer. Qualité des expertises médicales dans l'assurance-invalidité** (05.10.2006)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Combien d'institutions d'expertise reçoivent-elles des mandats de l'AI?

2. Qui est chargé de sélectionner les institutions d'expertise et à quels critères de qualité doivent-elles répondre pour être reconnues comme telles?

3. Combien d'expertises les différentes institutions mandatées par l'AI établissent-elles chaque année?

4. Quel chiffre d'affaires annuel ces expertises génèrent-elles pour chacune d'entre elles?

5. Certaines institutions d'expertise, qui se disent neutres et indépendantes, s'assurent la collaboration de médecins-conseil d'assurances privées. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas comme moi que cette pratique porte atteinte à la neutralité et à l'indépendance de l'institution?

6. Est-il prêt à exiger une totale transparence des institutions concernées à cet égard?

7. Quelles mesures sont prises pour éviter que les institutions d'expertise qui dépendent financièrement des mandats des assurances n'établissent des expertises partiales désavantageant les assurés?

8. Quelles mesures sont prises pour éviter que les avis émis par les experts dans le rapport intermédiaire ne soient occultés lorsqu'ils divergent des conclusions de l'expertise finale?

9. Quelles règles s'appliquent au traitement de ces avis divergents?

10. Quelles sont les exigences de qualité générales - et vérifiables - à respecter en ce qui concerne la rédaction des expertises destinées à l'assurance-invalidité?

11. Dispose-t-on de critères standard, faciles à appliquer (y compris aux handicaps psychiques), pour l'évaluation de la capacité de travail? Si c'est le cas, quels sont ces critères?

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Bernhardsgrütter, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Mario, Galladé, Graf Maya, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Heim, Kiener Nellen, Lang, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vischer, Widmer (27)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3519 ***n*** Mo. **Nordmann. Axe ferroviaire Lausanne-Genève** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'inclure dans l'offre de base du projet ZEB des améliorations ciblées de la capacité de l'axe ferroviaire Lausanne-Genève, notamment sous la forme de segments de troisième et quatrième voie, de manière à ce que les développements du trafic grande ligne n'entravent pas le développement des RER genevois et vaudois.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Banga, Barthassat, Bäumle, Beck, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Brunschwig Graf, Bugnon, Burkhalter, Cathomas, Cavalli, Chevrier, Christen, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Egerszegi-Obrist, Eggly, Fasel, Fässler, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Hans, Freysinger, Frösch, Gadient, Galladé, Garbani, Genner, Germanier, Glasson, Graf-Litscher, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Pagan, Parmelin, Pedrina, Perrin, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Reymond, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Spuhler, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Vischer, Vollmer, Walker Felix, Walter, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (102)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3520** ***n*** Ip. **Bruderer. Lisibilité de la documentation de vote notamment pour les personnes handicapées de la vue** (05.10.2006)

La brochure des "Explications du Conseil fédéral" contient d'importantes informations sur les objets fédéraux soumis au vote et joue donc un rôle majeur dans la formation de l'opinion des électeurs. La Suisse compte quelque 100 000 personnes handicapées de la vue. Pour elles, et pour d'autres encore, notamment des personnes âgées, la petite écriture de la brochure précitée est très difficile à lire, voire carrément illisible. C'est d'autant plus problématique que la plupart des journaux sont aussi écrits trop petit pour ces personnes.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. La participation à la démocratie directe est un élément important de notre système politique, et l'accès à l'information est de ce fait essentiel, tout particulièrement avant des scrutins populaires. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas lui aussi que la situation décrite plus haut est problématique et insatisfaisante?

2. La Confédération est tenue de prendre des mesures lorsqu'il y a inégalité dans l'accès à une prestation (art. 2 al. 4; art. 3 let. e; art. 5; art. 8 al. 1; art. 14 al. 1 LHand). Le Conseil fédéral estime-t-il aussi que les handicapés de la vue sont aujourd'hui désavantagés en raison de l'illisibilité de la documentation de vote?

3. La bibliothèque des aveugles à Zurich met à disposition des CD-ROM contenant des informations relatives aux votations. La Confédération ne pourrait-elle pas, elle aussi, proposer un service électronique permettant aux personnes qui ne peuvent pas lire la documentation de vote écrite d'accéder sans problème aux informations désirées? Le format PDF de la brochure des explications du Conseil fédéral qui est actuellement disponible sur la page d'accueil de l'administration fédérale ne répond pas à ces exigences.

4. Comme le droit à accéder aux informations nécessaires pour exercer son droit de vote (art. 11 de la loi sur les droits politiques) ne doit dépendre ni de la disponibilité d'un ordinateur qui permet d'agrandir les polices à volonté ni des connaissances des utilisateurs en la matière, il convient d'examiner la mise en place de nouvelles mesures, du moins pendant une phase de transition. Le Conseil fédéral ou la Chancellerie fédérale sont-ils prêts à imprimer un nombre restreint de brochures des explications de vote en police Arial, taille 16, qui est recommandée par les associations de défense des malvoyants, et à les remettre gratuitement et à la suite d'une commande unique?

5. Quelles autres mesures la Confédération prévoit-elle pour garantir le libre accès aux informations?

Cosignataires: Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Genner, Graf Maya, Hofmann, Kiener Nellen, Schenker Silvia, Thanei (11)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3521 *n* Po. **(Wäfler) Waber. Régime équitable pour les traitements de sevrage de la toxicodépendance** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de compléter l'ordonnance du DFI sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) de sorte que les traitements de sevrage des toxicomanes soient obligatoirement mis à la charge de l'assurance de base - que ce soit dans des établissements et des institutions publics ou privés, en secteur ambulatoire ou hospitalier - afin qu'ils soient considérés au moins de la même manière que les thérapies à base de méthadone ou d'héroïne.

Cosignataires: Donzé, Studer Heiner, Waber (3)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Waber.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3524 *n* Mo. **Fässler. Epargne affectée à la construction de logement sans cadeaux fiscaux** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier des modèles d'épargne affectée à la construction de logement qui ne prévoient pas de déduction fiscale. On étudiera et on confrontera à cet effet les modèles en vigueur chez certains de nos voisins comme l'Allemagne, la France ou l'Autriche. Le Conseil fédéral soumettra au Parlement, sur la base de cette étude, un projet répondant au critère précité.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Widmer (20)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3526 *n* Po. **Hochreutener. Voie de contournement sud de Berne** (05.10.2006)

Dans le cadre de l'examen du réseau des routes nationales, le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité d'inscrire la voie de contournement sud de Berne au réseau des routes nationales.

Cosignataires: Amstutz, Giezendanner, Haller, Imfeld, Jermann, Joder, Laubacher, Schenk Simon, Wasserfallen (9)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3527 *n*** Ip. **(Randegger) Noser. Hautes écoles. Pour un système performant** (05.10.2006)

Nul ne conteste le fait que le système suisse de formation et de recherche est tributaire d'un financement à la fois sûr et idoine. La qualité de ce système dépend toutefois non seulement de l'utilisation des moyens financiers, mais aussi et surtout d'aspects touchant aux contenus, aux structures et à l'organisation. C'est la raison pour laquelle il serait souhaitable de fixer l'utilisation des moyens tout en développant une stratégie claire, propice à la formation et à la recherche dans notre pays.

Avec son message sur la formation, la recherche et l'innovation pour les années 2008 à 2011, mais aussi avec la nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles, le Conseil fédéral a l'occasion de prendre des décisions majeures et de planter des jalons importants. L'élément primordial est en l'occurrence l'attitude que nos hautes écoles devront adopter face à la concurrence toujours plus vive à l'échelle internationale dans le domaine du savoir. Ces hautes écoles sont des acteurs indispensables du processus économique de création de valeur, car elles apportent le savoir et la créativité nécessaires grâce à une formation et à une recherche de qualité. Les hautes écoles jouent aussi un rôle considérable dans le rayonnement de notre pays dans le monde dans les domaines culturel, économique et scientifique. Ce constat soulève quelques questions fondamentales:

- D'une manière générale, qu'entend faire le Conseil fédéral pour que nos hautes écoles conservent la bonne position qu'elles occupent dans le classement international, voire qu'elles l'améliorent si cela est possible? Avec cinq hautes écoles dans les 100 premières du monde, la Suisse est, avec la Grande-Bretagne, le pays le mieux classé en Europe.

- Comme toutes les hautes écoles (plus de 40 si l'on compte les hautes écoles spécialisées) ne peuvent pas jouer dans la cour des grands, la question de la différenciation se pose. Le Conseil fédéral estime-t-il judicieux le classement en trois groupes (hautes écoles de niveau international, hautes écoles de niveau européen et hautes écoles nationales d'enseignement et de recherche)? Quelles en seraient les conséquences pour la part du financement versée par la Confédération?

- Dans le cadre de la concurrence internationale, il est de plus en plus important d'accorder plus d'autonomie aux hautes écoles en leur octroyant la plus grande liberté possible en termes de fourniture de prestations (stratégie, offres de formation, organisation, finances, personnel et infrastructures). Aujourd'hui, cette autonomie reste très restreinte, avant tout dans les hautes écoles spécialisées. Quant aux hautes écoles, elles ne disposent ni de capitaux ni de réserves propres qui leur permettraient d'absorber les fluctuations des contributions fédérales annuelles et/ou du nombre des étudiants. Que pense faire le Conseil fédéral pour étendre cette autonomie et pour lui donner une meilleure assise juridique?

- Il est toujours plus important d'opérer un financement en fonction de la demande, c'est-à-dire en aménageant l'offre de formations en fonction des demandes formulées par les étudiants, si l'on veut que le système des hautes écoles soit compétitif.

Cosignataires: Abate, Bezzola, Brunschwig Graf, Bührer, Favre Charles, Glasson, Gutzwiller, Hutter Markus, Kleiner, Markwalder Bär, Noser, Ruey, Sadis, Schneider, Triponez (15)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

11.12.2006 Conseil national. L'intervention est reprise par M. Noser.
20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3529 *n* Mo. **Giezendanner. Utiliser le produit des amendes pour renforcer la sécurité routière** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une modification de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) qui obligera les cantons à utiliser le produit des amendes comme suit :

La moitié dudit produit sera affectée obligatoirement au renforcement de la sécurité routière, sachant que 60 % de ce montant seront investis dans des infrastructures renforçant la sécurité routière, les 40 % restants devant servir à éduquer les usagers de la route, à organiser des cours et des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière.

Cosignataires: Aeschbacher, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Brun, Brunner, Dunant, Engelberger, Fattebert, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glur, Haller, Hochreutener, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Studer Heiner, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (60)

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3531 *n* Po. **Rennwald. Choisir son temps de travail** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est invité à étudier des mesures concrètes pour encourager le choix par les travailleuses et les travailleurs de leur temps de travail, ainsi que de leurs horaires. Cela doit avoir pour but de favoriser un meilleur partage des activités privées (famille, loisirs, formation, etc.) et professionnelles, en particulier du travail rémunéré et du travail non-rémunéré, entre les sexes. Ainsi, les employeurs et employeuses devraient avoir l'obligation d'accorder au moins un entretien à tout salarié qui souhaite modifier, à la hausse ou à la baisse, son temps et/ou ses horaires et, le cas échéant, de justifier leur refus par écrit.

Cosignataires: Berberat, Rossini (2)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3532 *n* Mo. **Rennwald. Le droit aux loisirs, un droit fondamental** (05.10.2006)

Alors que d'une part l'intensité du travail est en augmentation et que certains employeurs allongent ou tentent d'allonger la durée du travail, et que d'autre part les inégalités d'accès aux loisirs se creusent, notamment suite à la réduction des aides publiques, le droit aux loisirs mérite d'être affirmé. C'est pourquoi le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures permettant d'inscrire le droit aux loisirs comme un droit fondamental dans la Constitution fédérale.

Cosignataires: Berberat, Rossini (2)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3536 *n*** Ip. **(Maury Pasquier) Rielle. Pandémie de grippe aviaire. Plan de mesures** (05.10.2006)

Avec l'automne et les oiseaux migrateurs, c'est le débat sur le risque d'une pandémie de grippe aviaire qui est à nouveau à l'ordre du jour.

Comme prévenir vaut mieux que guérir et que seul un plan de mesures bien préparé sera à même d'atteindre ses buts, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Les spécificités des zones frontalières, notamment en cas de fermeture des frontières, ont-elles été examinées par la Confédération et intégrées aux mesures de crise?

2. Dans le cadre de la coordination des mesures d'éloignements social, a-t-on tenu compte des nécessités très particulières des organisations internationales qui ont leur siège à Genève, notamment l'OMS?

3. Enfin, vu la multiplicité des acteurs concernés, le Conseil fédéral va-t-il nommer un coordinateur ou une coordinatrice pour assurer les nécessaires connexions et l'interface entre les différents départements fédéraux concernés et les cantons?

Cosignataires: Banga, Barthassat, Berberat, Brunschwig Graf, Daguet, Dormond Béguelin, Eggly, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Pagan, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Reymond, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vanek, Widmer (34)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Rielle.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3539** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Politique étrangère. Coordination des activités du Conseil fédéral (Stähelin)** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre, sur le plan institutionnel et sur le plan des procédures, les mesures qui mettront en phase les activités déployées et les déclarations faites à l'étranger par ses membres avec les objectifs déclarés de la politique extérieure du pays.

Cosignataires: Béguelin, Briner, Bürgi, Schwaller (4)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de politique extérieure*

20.03.2007 Conseil des Etats. Adoption.
01.10.2008 Conseil national. Adoption.

06.3547 ***n*** Po. **Sommaruga Carlo. Rémittences. Stimuler l'affectation volontaire des fonds vers la création d'emplois décents** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de développer des concepts et des instruments stimulant chez les travailleurs migrants l'affectation volontaire des fonds renvoyés au pays (rémittences) vers la création d'emplois répondant aux exigences du respect des individus au sens de la campagne de l'OIT sur le travail décent.

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Garbani, Haering, Heim, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Widmer (22)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3548 ***n*** Po. **Sommaruga Carlo. Une implication active de la société civile dans les négociations bilatérales et multilatérales** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est invité à promouvoir concrètement, l'implication et la participation de la société civile dans les Etats partenaires dans le cadre des consultations et des négociations relatives aux accords multilatéraux, mais aussi aux accords bilatéraux, qui ont une implication économique et sociale. Il proposera la mise en place de procédures de consultation de la société civile applicables symétriquement dans les Etats en négociation.

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Garbani, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (25)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3549 ***n*** Po. **Sommaruga Carlo. Travail décent et coopération au développement** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de contribuer, à l'aide des instruments relevant de la coopération au développement, à la mise en oeuvre concrète de l'Agenda du travail décent de l'OIT dans les Etats partenaires. La Suisse doit notamment:

1. contribuer à renforcer, dans les Etats partenaires de la coopération au développement, le pouvoir de négociation des employés, des syndicats, des organisations féminines et d'autres associations représentant les travailleurs;

2. lutter contre la précarisation du travail dans le secteur informel des Etats partenaires et contribuer à la création d'emplois conformes à l'Agenda du travail décent;

3. contraindre les employeurs auxquels la Suisse et ses partenaires attribuent des mandats financés dans le cadre de l'aide à l'étranger et de l'aide au développement à respecter les droits fondamentaux sociaux et à promouvoir le travail décent;

4. faire en sorte que l'Agenda du travail décent de l'OIT soit intégré dans les stratégies nationales et régionales pour le développement et la réduction de la pauvreté, dans le dialogue politique avec les pays en développement et dans l'aide budgétaire destinée à ces derniers et veiller à ce que cet agenda fasse partie intégrante du partenariat stratégique entre les agences de développement suisses et la société civile.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Garbani, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (28)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3552** ***n*** Mo. **(Studer Heiner) Aeschbacher. Séparation de Swisscom en deux sociétés** (05.10.2006)

Afin de donner une nouvelle impulsion au dossier Swisscom, je charge le Conseil fédéral de nous présenter un projet visant à séparer cette entreprise en deux sociétés. Cette restructuration aura pour objectifs:

- de permettre à tous les fournisseurs de services de communication électronique (fournisseurs de prestations) d'utiliser le réseau de communication électronique (infrastructure) à des conditions égales;

- de maintenir et de développer en Suisse un réseau électronique de communication performant, à la pointe de la technologie, respectueux de l'environnement et utile à l'économie;

- de garantir le développement rapide et le maintien à long terme d'une infrastructure au service d'une desserte de base de plus en plus étoffée et capable de satisfaire aux exigences de la politique de sécurité;

- d'améliorer la qualité des services pour les utilisateurs et les clients par l'instauration d'une réelle concurrence entre les fournisseurs de prestations;

- de garantir une réglementation minimale.

Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise Swisscom (réseaux fixe et mobile) sera divisée en deux sociétés, l'une s'occupant de l'infrastructure et l'autre de la fourniture des services.

Cosignataires: Aeschbacher, Donzé (2)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Aeschbacher.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3553** ***n*** Po. **Hochreutener. Tourner à droite quand le feu est au rouge** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'autoriser les conducteurs à tourner à droite quand le feu est au rouge, comme cela se fait déjà dans plusieurs Etats des USA.

Cosignataires: Amherd, Brun, Darbellay, Giezendanner, Hegetschweiler, Humbel Näf, Hutter Markus, Imfeld, Jermann, Laubacher, Riklin Kathy, Schenk Simon, Theiler, Wehrli, Zapfl, Zemp (16)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3555 ***n*** Po. **Hochreutener. Aires de parcage P+R en adéquation avec la demande** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si de simples places de parc situées aux abords des agglomérations ne contribueraient pas mieux que les garages couverts et surélevés actuels à résoudre les problèmes d'engorgement des agglomérations et quelles mesures il faudrait prendre pour pouvoir les créer.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Brun, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hämmerle, Hegetschweiler, Humbel Näf, Hutter Markus, Imfeld, Jermann, Kiener Nellen, Laubacher, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Pedrina, Schenk Simon, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Zapfl, Zemp (23)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3556 ***n*** Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Une stratégie pour les technologies de l'information** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de faire de l'encouragement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) l'un des objectifs majeurs du programme de la législature 2007-2011, et ce dans tous les domaines: infrastructure, formation, accès à ces nouvelles technologies, implantation dans l'économie, prestations électroniques fournies par les autorités.

Il est encore chargé de fixer de manière parfaitement claire qui aura la responsabilité du processus de transformation qui nous amènera à la société du savoir et de subordonner cette personne au chef du Département fédéral de l'économie (DFE).

Porte-parole: Häberli-Koller

21.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3557** ***n*** Ip. **Leutenegger Oberholzer. Grand projet d'Andermatt. La lex Koller vidée de sa substance? Conséquences pour le tourisme** (05.10.2006)

Sur demande, le Conseil fédéral a exempté le grand projet touristique d'Andermatt, planifié par un investisseur égyptien, de l'autorisation obligatoire prévue par la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Cette décision a été justifiée au nom de l'intérêt supérieur de la Confédération. Le complexe touristique planifié par l'entreprise égyptienne "Orascom Hotels & Development" comprend plusieurs hôtels totalisant 800 chambres, 600 appartements, 100 maisons de vacances individuelles, un golf 18 trous et d'autres équipements de sports et de loisirs. Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La demande a été déposée le 30 août 2006 et l'autorisation accordée le 22 septembre 2006. Combien de temps faut-il compter habituellement entre le dépôt d'une demande pour un projet de cette envergure et la décision?

2. Le Conseil fédéral justifie sa décision au nom de l'intérêt supérieur de la Confédération. Combien d'objets immobiliers seront-ils ainsi rendus librement négociables à Andermatt? Quelle était l'ampleur des projets ayant bénéficié par le passé d'une exemption de la lex Koller au nom de l'intérêt supérieur de la Confédération?

3. L'exemption du régime de l'autorisation prévu par la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger encourage la construction de résidences secondaires. Cette évolution a un effet négatif sur le taux d'occupation des hôtels. Quel plan directeur pour le tourisme est-il à la base de la décision du Conseil fédéral et quel impact le Conseil fédéral prévoit-il que sa décision aura sur l'hôtellerie dans les régions touristiques?

4. Quelles mesures d'accompagnement (en faveur de la protection du paysage, du maintien des entreprises, etc.) le Conseil fédéral a-t-il liées à l'autorisation accordée au projet d'Andermatt?

5. Quel effet préjudiciel la décision relative à Andermatt aura-t-elle sur les demandes d'exemption pour des ventes immobilières dans d'autres régions touristiques de la Suisse, comme le Valais, où la décision a déjà soulevé des réactions indignées en raison de l'inégalité de traitement qu'elle constitue face à la loi? La décision du Conseil fédéral vide-t-elle de facto la lex Koller de sa substance?

6. Quelles seraient les conséquences de l'abrogation de la lex Koller pour les agglomérations urbaines, étant donné l'accroissement de la demande de logements qui s'ensuivrait?

7. Quel est l'état d'avancement des travaux du Conseil fédéral en ce qui concerne le dossier de la lex Koller? Quelles sont les mesures d'accompagnement, dans les régions touristiques et dans les centres urbains, que le Conseil fédéral prévoit de lier à une éventuelle abrogation de la lex Koller? Est-il prêt, notamment, à prendre à l'échelon de la Confédération des mesures efficaces pour limiter l'explosion incontrôlable, dans certaines régions, du nombre de résidences secondaires?

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Heim, Hofmann, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thanei, Widmer (17)

15.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3560** ***n*** Ip. **Rossini. Case Management** (05.10.2006)

Il est demandé au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Sur la fonction de Case Manager: celle-ci doit-elle être impérativement assumée par du personnel médical ou peut-on admettre que du personnel administratif intervienne dans le processus de soins?

2. Etant donné que certaines caisses attribuent à cette fonction des buts de définition des objectifs et plans de traitement, cette pratique ne devrait-elle pas faire l'objet d'une reconnaissance spécifique ou répondre à des critères de compétences particuliers pour garantir notamment la protection des patients assurés?

3. Les bases légales actuelles permettent-elles aux caisses, via leur Case Manager:

a. d'imposer au patient assuré un rendez-vous à domicile pour discuter du traitement dispensé?

b. de négocier des forfaits ou accords tarifaires particuliers de prise en charge avec les fournisseurs de prestations?

c. d'intervenir directement auprès des patients en cours de traitement et, après obtention d'une procuration, d'interférer sur la pratique des fournisseurs de soins?

d. d'exiger le détail des interventions dispensées par les fournisseurs de soins auprès d'un patient assuré?

4. Qu'en est-il de l'égalité de traitement des patients et des conventions tarifaires, dès lors que pour chaque cas une caisse peut négocier le processus thérapeutique et son coût? La pratique du souk tarifaire est-elle légale?

5. Quelles sont les procédures, voire les hiérarchies, à établir entre les compétences respectives du médecin-conseil de la caisse et du Case Manager?

6. Quels sont les garde-fous qui garantissent que cette pratique ne débouchera pas sur une forme de rationnement des soins?

7. Sans réglementation spécifique, ne court-on pas le risque que les finalités économiques l'emportent sur la qualité des traitements dispensés?

8. Les éléments de protection des données et de respect du secret médical sont-ils garantis dans l'application du Case Management?

Cosignataires: Allemann, Banga, Berberat, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Garbani, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Widmer (26)

15.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3562** ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Fondations patronales de prévoyance. Les employeurs devront-ils passer à la caisse?** (05.10.2006)

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a modifié une pratique en vigueur depuis plusieurs décennies en décidant de ne plus considérer comme institutions de prévoyance professionnelle les fondations patronales de prévoyance dont les prestations sont versées à bien plaire (cf. les déclarations faites à ce sujet par M. Andreas Fankhauser, de l'OFAS, à la séance d'échanges d'expériences, ERFA, du 13 juin 2005 de l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles). En conséquence, une cotisation AVS sera désormais prélevée sur les prestations versées par de telles fondations, l'OFAS ayant même enjoint les caisses de compensation de prélever les cotisations des employeurs et des salariés dues sur ces prestations non pas auprès des fonds, mais auprès des employeurs. Cette nouvelle pratique est appliquée avec effet rétroactif, ce qui signifie que des taxations sont effectuées à titre rétroactif au moment des travaux des réviseurs AVS, pour les périodes de décompte pour lesquelles il n'y a pas encore prescription.

Dans ce contexte, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis de l'OFAS, selon lequel, en matière d'AVS, les fondations patronales de prévoyance ne doivent plus être considérées comme des institutions de prévoyance professionnelle, en dépit du fait qu'elles sont soumises à l'autorité de surveillance visée à l'article 61 LPP?

2. Selon lui, est-il correct de prélever des cotisations AVS sur des prestations de prévoyance professionnelle?

3. Selon lui, est-il juste que des cotisations soient prélevées auprès des employeurs lorsque des prestations sont versées par des fondations patronales de prévoyance (qui sont des fondations autonomes)? Ne serait-il pas plus pertinent, dans le cas où ce changement de pratique serait maintenu, de percevoir ces cotisations auprès des fondations?

4. Comment, en cas de licenciement massif ou d'une autre crise grave dans une entreprise, la fondation patronale pourra-t-elle verser ses prestations, s'il en découle pour l'employeur une obligation d'acquitter des cotisations AVS à hauteur de 10 pour cent environ?

5. Des cotisations AVS devront-elles aussi être acquittées sur les prestations versées par une fondation patronale dans le cadre d'une liquidation partielle ou totale, et en particulier sur les prestations transférées sur les comptes d'épargne des bénéficiaires dans de nouvelles institutions de prévoyance professionnelle?

6. Selon le Conseil fédéral, les caisses de compensation ont-elles le droit de procéder à des changements de pratique ayant un effet rétroactif?

Porte-parole: Baader Caspar

08.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
02.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3566** ***n*** Ip. **Levrat. Organisation internationale du travail. Engagement de la Suisse** (05.10.2006)

Le 16 juin 2006, le Conseil fédéral adressait un rapport complémentaire au Comité de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant la plainte déposée par l'Union syndicale suisse (cas no 2265, législation suisse non conforme aux normes internationales du travail en matière de licenciement antisyndical). Ce rapport complémentaire, qui conteste la saisine du Comité de la liberté syndicale, constitue une mise en cause de la légitimité dudit comité, instance tripartite (employeurs, gouvernements, syndicats) internationale dont l'impartialité fait l'unanimité - si l'on excepte les seules oppositions de l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid et de l'Espagne de Franco - depuis sa création en 1951.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral a-t-il pris connaissance de ce rapport complémentaire remis en son nom et est-il conscient que ce rapport constitue une remise en cause de la légitimité du Comité de la liberté syndicale de l'OIT?

2. La contestation de la saisine du Comité de la liberté syndicale signifie-t-elle que le Conseil fédéral entend désormais prendre ses distances avec l'OIT et contester la validité des recommandations de ses différentes instances concernant l'application des conventions que la Suisse a ratifiée? Le Conseil fédéral envisagerait-il consécutivement de dénoncer une ou plusieurs desdites conventions?

3. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que son rapport complémentaire ouvre une brèche pour des Etats non démocratiques, qui trouveront ainsi sous la plume d'un Etat démocratique aussi réputé que la Suisse une argumentation toute faite pour contes-

ter à l'avenir la légitimité du Comité de la liberté syndicale? Le Conseil fédéral assume-t-il la responsabilité que sa position puisse à l'avenir ralentir le progrès des droits syndicaux dans le monde?

4. Le Conseil fédéral estime-t-il que la position exprimée dans son rapport du 16 juin 2006 sert les intérêts des salariés de notre pays? En considération du fait que la Suisse est l'un des membres fondateurs de l'OIT, qu'elle en abrite le siège depuis 1920 et qu'elle fut durant des décennies un pays pionnier en matière de droit du travail, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que son attitude à l'égard du Comité de la liberté syndicale pourrait détériorer les relations entre la Suisse et l'OIT et remettre en cause, à terme, l'installation du siège de l'OIT sur son territoire?

5. Enfin, dans la mesure où la position exprimée dans ce rapport complémentaire est en contradiction avec la politique qu'il mène par ailleurs en matière de promotion des droits humains, dont fait partie la liberté syndicale, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas judicieux de rattacher la Division des affaires internationales du travail (actuellement au SECO) au Département fédéral des affaires étrangères, afin d'harmoniser ces deux politiques?

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vanek, Widmer, Wyss Ursula (23)

15.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3567** ***n*** Ip. **Levrat. Sécurité et santé au travail** (05.10.2006)

Le 15 juin 2006, la délégation gouvernementale suisse à la Conférence internationale du Travail, réunie à Genève, est la seule des 178 pays membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) à s'être opposée, au vote final, à l'adoption d'une nouvelle convention sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail. Cela alors que le délégué des employeurs suisses lui-même ne s'y est pas opposé (abstention) et que le délégué des travailleurs suisses s'est prononcé en faveur du texte.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Lors de ce vote, les délégués gouvernementaux suisses ont-ils agi à titre personnel ou leur opposition à la nouvelle convention sur la sécurité et la santé au travail exprime-elle la volonté du Conseil fédéral?

2. Alors que la Suisse a connu, en 2004, 189 cas de décès sur le lieu de travail et que, pour le seul premier trimestre 2006, plus de 60 000 accidents de travail ont été répertoriés, le vote de la délégation gouvernementale suisse signifie-il que le Conseil fédéral a changé sa politique en matière de protection des travailleurs? Le Conseil fédéral entend-il désormais abandonner toute action ou mesure visant à améliorer la sécurité et la santé au travail dans notre pays? Entend-il éventuellement remettre en cause les mesures actuellement en vigueur?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il que le vote de sa délégation sert les intérêts des salariés de notre pays?

4. Alors que notre pays, pionnier en matière de protection des travailleurs, accueille le siège de l'OIT depuis 1920, le Conseil fédéral estime-t-il que l'isolement total dont a fait preuve sa délégation gouvernementale sert les intérêts de la Suisse? Un tel isolement ne pourrait-il pas mettre en péril la pérennité de l'installation de l'OIT à Genève?

5. Enfin, dans la mesure où le vote de la délégation gouvernementale est en flagrante contradiction avec la politique qu'il mène en matière de droits de l'homme, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas judicieux de rattacher la Division des affaires internationales du travail (actuellement au SECO) au Département fédéral des affaires étrangères, afin d'harmoniser ces deux politiques?

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vanek, Widmer, Wyss Ursula (22)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3568 ***n*** Po. **Levrat. Ratification par la Suisse des normes internationales du travail** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur l'état des ratifications par la Suisse des normes internationales du travail.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vanek, Widmer, Wyss Ursula (23)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3569 ***n*** Mo. **Levrat. Ratification de la convention no 135 de l'OIT par la Suisse** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de ratifier la convention no 135 concernant les représentants des travailleurs, 1971 de l'Organisation internationae du travail (OIT), ou d'entreprendre sans délai toutes les démarches requises à cet effet.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vanek, Widmer, Wyss Ursula (22)

15.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3571** ***n*** Ip. **Wobmann. Fête du Grütli. Organisation** (05.10.2006)

1. La prairie du Grütli étant la propriété de la Confédération, quelles sont les forces de police qui sont autorisées à y intervenir? En vertu de quelles dispositions légales?

2. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il l'intervention en force de la police au Grütli et les coûts disproportionnés qui en ont résulté? Qui va payer?

3. Est-il d'avis que la Commission du Grütli de la Société suisse d'utilité publique (SSUP) est aujourd'hui encore l'organe adé-

quat pour organiser la Fête fédérale? Dans la négative, qui selon lui devrait l'organiser et la réaliser?

4. Estime-t-il lui aussi que la Fête fédérale doit être une manifestation empreinte de dignité? Qu'elle est la fête de tous les Suisses et de toutes les Suissesses? Que dans ce sens l'orateur invité doit s'abstenir de faire du discours du 1er août un discours de propagande politique?

5. Enfin, ne pense-t-il pas comme nous que l'accès à la prairie du Grütli devrait rester libre et qu'il faudra par conséquent cesser de distribuer des tickets d'entrée?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Hess Bernhard, Kaufmann, Keller, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Müri, Reymond, Rime, Schibli, Schwander, Stamm, Zuppiger (28)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3573 ***n*** Mo. **Freysinger. Plan ours** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer le plan ours actuel et d'élaborer un nouveau texte plaçant la sécurité de l'homme avant celle de l'animal.

Cosignataires: Barthassat, Bignasca Attilio, Binder, Brunner, Bührer, Chevrier, Darbellay, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Giezendanner, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Mathys, Maurer, Miesch, Oehrli, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Veillon, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (37)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3575** ***n*** Ip. **Müller Geri. Questions relatives à la demande d'extradition d'Erdogan Elmas** (06.10.2006)

1. Tous les coaccusés d'Erdogan Elmas ont déclaré avoir été torturés et avoir fait des dépositions sous la torture. Dans ces circonstances, peut-on exclure que la Turquie a torturé ou infligé des mauvais traitements à Erdogan Elmas?

2. La Convention contre la torture interdit l'utilisation de dépositions obtenues sous la torture. L'accusation se fonde exclusivement sur les dépositions de personnes qui ont déclaré dans un procès-verbal avoir été torturées. La Suisse accède-t-elle à une demande d'extradition qui repose exclusivement sur les déclarations de personnes ayant été torturées?

3. Pourquoi l'OFJ met-il en doute le fait que les coaccusés d'Erdogan Elmas ont été torturés? A-t-il connaissance du fait qu'un certificat médical attestant de blessures causées par la torture a été produit devant le tribunal turc lors du procès contre l'un des coaccusés d'Erdogan Elmas? Que pense le gouvernement suisse du fait que ces tortures ont été occultées par la Turquie et qu'elles n'ont été révélées que par le biais de la consultation du dossier de l'avocat (en Turquie)?

4. La Suisse a exigé de la Turquie la garantie que les droits de l'homme seront respectés dans la procédure pénale contre Erdogan Elmas. La Suisse a jugé insuffisante la première déclaration de garantie fournie par la Turquie. Elle a elle-même rédigé une déclaration de garantie, qui a ensuite été signée par l'ambassade de Turquie. Les autorités suisses pensent-elles que l'ambassade de Turquie a la compétence d'exercer cette fonction de surveillance et de garantie dans une procédure pénale?

5. Une déclaration de l'ambassade est-elle suffisante? N'est-ce pas au ministère de la justice de rédiger une déclaration de garantie avec ses propres mots? Pourquoi la Suisse a-t-elle rédigé cette déclaration de garantie à la place de la Turquie? Qui en est l'auteur?

6. Une telle déclaration de garantie suffit-elle au regard de la situation des droits de l'homme en Turquie, telle qu'elle peut être déduite des éléments du dossier pénal d'Erdogan Elmas (voir ch. 1 et 2) et des rapports d'Amnesty International et de Human Rights Watch?

7. La Suisse est-elle disposée à tenir compte des rapports d'Amnesty International et de Human Rights Watch?

8. Jusqu'à maintenant, en Suisse, les personnes persécutées et faisant l'objet de poursuites pénales en Turquie ont obtenu le statut de réfugié et l'asile. Dans un récent rapport d'expertise, très détaillé, qui analyse les principales procédures pénales en Turquie, Helmut Ovderdiek arrive à la conclusion que les inculpés n'ont pas accès à un procès équitable.

Comment la Suisse juge-t-elle ces procédures pénales, telles qu'elles sont décrites dans ce rapport d'expertise détaillé?

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Beck, Bernhardsgrütter, Bruderer, Brun, Brunschwig Graf, Cathomas, Cavalli, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Eggly, Fasel, Fässler, Favre Charles, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Glanzmann, Glasson, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Imfeld, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vischer, Wehrli, Widmer, Zisyadis (70)

15.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3576 ***n*** Mo. **Heim. Promotion des premiers secours. Mise à disposition de défibrillateurs sur tout le territoire suisse** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller, en collaboration avec les cantons et les organisations spécialisées, à ce que tous les lieux publics très fréquentés ou présentant des dangers particuliers soient équipés de défibrillateurs automatiques externes (DAE) dans les plus brefs délais et de créer les bases juridiques nécessaires. En outre, il convient d'encourager la formation de larges cercles de la population à l'utilisation de ces appareils.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Bader Elvira, Banga, Bäumle, Beck, Berberat, Bernhardsgrütter, Bezzola, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Brun, Brunschwig Graf, Cathomas, Cavalli, Chevrier, Daguet, de Buman, Dormond Béguelin, Dunant, Eggly, Fasel, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Fluri, Frösch, Füglistaller, Galladé, Garbani, Giezendanner, Glanzmann, Glasson, Graf Maya, Graf-Litscher, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haller, Hämmerle, Hegetschweiler, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Jermann, Joder, John-Calame, Kaufmann, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Loepfe, Lustenberger, Marti Werner, Marty

Kälin, Mathys, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller Walter, Müller-Hemmi, Nordmann, Oehrli, Pagan, Pedrina, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Reymond, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Salvi, Savary, Schelbert, Schenk Simon, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Steiner, Stöckli, StuderHeiner, Stump, Teuscher, Thanei, Triponez, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Vollmer, Waber, Walker Felix, Walter, Wehrli, Weyeneth, Widmer, Wobmann, Wyss Ursula, Zisyadis (114)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3577 ***n*** Mo. **Genner. Semences. Baisse du seuil à partir duquel la présence d'OGM doit être déclarée** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur les semences en faisant passer de 0,5 à 0,1 pour cent le seuil à partir duquel la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans des semences doit être mentionnée sur l'emballage. Cette mesure doit être prise sans tarder pour garantir que la production de semences destinées à l'agriculture biologique ou intégrée ou encore à la fabrication de produits bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée reste exempte d'OGM.

Cosignataires: Bader Elvira, Bäumle, Bernhardsgrütter, Bruderer, Büchler, Chevrier, Donzé, Dormond Béguelin, Frösch, Galladé, Graf Maya, Gyr-Steiner, Hämmerle, Hassler, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Müller Geri, Roth-Bernasconi, Savary, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Veillon, Vischer, Widmer, Zisyadis (29)

15.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3578 ***n*** Po. **Graf Maya. Protéger la production et la multiplication des semences contre les OGM** (06.10.2006)

1. Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quel statut particulier pourrait être accordé aux parcelles réservées à la production et à la multiplication de semences en Suisse, afin de protéger ces parcelles contre toute contamination par des variétés génétiquement modifiées. Il examinera en particulier s'il est possible d'intégrer ces zones dans l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement en tant que biotopes particulièrement sensiblesou dignes d'être protégés.

2. Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quelles mesures supplémentaires pourraient être prises dans les régions où sont produites et multipliées les semences destinées à l'agriculture biologique et à d'autres modes de production, toujours dans le but de garantir une production exempte d'organismes génétiquement modifiés.

Cosignataires: Bader Elvira, Bäumle, Bernhardsgrütter, Büchler, Chevrier, Donzé, Dormond Béguelin, Frösch, Galladé, Genner, Gyr-Steiner, Hämmerle, Hassler, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Kunz, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Vischer, Walter, Widmer, Zisyadis (34)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3581** ***n*** Ip. **(Recordon) Thorens Goumaz. Gestion des deniers publics par le SECO** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il exact que la mesure active du marché du travail (MMT) nommée EMR (Executive management resource) a coûté environ un million de francs et n'a duré que quelques mois?

2. Est-il exact que, du point de vue de la personne chargée concrètement de la mettre en oeuvre, l'abandon de la mesure ne s'imposait pas?

3. Des instructions ont-elles été données au sein du SECO pour éviter des cas de ce genre?

Cosignataires: Genner, John-Calame, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Schelbert, Teuscher (6)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3582 ***n*** Mo. **John-Calame. Protection du climat et aide au développement** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est invité à prendre les dispositions nécessaires pour que tous ses programmes de développement dans des pays tiers satisfassent aux critères du développement durable et mettent plus particulièrement l'accent sur des mesures favorisant la protection du climat.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (13)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3583 ***n*** Po. **Daguet. Travail décent. Surveillance** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'insérer, dans ses rapports annuels sur la politique économique extérieure et ses messages sur des accords de politique économique extérieure, un paragraphe dans lequel il exposera les incidences des accords sur les objectifs de l'Agenda du travail décent de l'OIT et évaluera leur impact sur la création d'emplois décents ("Employment Impact Assessment").

Cosignataires: Allemann, Banga, Dormond Béguelin, Garbani, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Widmer (22)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3587** ***n*** Ip. **Leuenberger-Genève. Déclaration inacceptable du conseiller fédéral Blocher en Turquie** (06.10.2006)

Suite aux déclarations du conseiller fédéral Christoph Blocher faites à Ankara le 4 octobre 2006, le Conseil fédéral est prié de dire s'il considère:

a. qu'un conseiller fédéral doit s'abstenir de critiquer à l'étranger l'ordre juridique suisse, particulièrement au sujet d'une norme

qui a été approuvée par le peuple, mais doit au contraire être l'ambassadeur de son pays, non son pourfendeur;

b. que Monsieur Blocher a violé le principe de collégialité en s'écartant expressément de la position prise par le Conseil fédéral en réponse à la motion 05.3013, par laquelle il s'oppose clairement à la proposition de réviser la norme anti-racisme contenue à l'article 261 bis CP;

c. qu'il s'agit d'une grave tentative d'intrusion dans le fonctionnement de la justice, qui doit pouvoir appliquer en toute liberté et en toute indépendance la législation en vigueur, dans le plein respect du principe de séparation des pouvoirs;

d. qu'il y a lieu de condamner ainsi le mépris manifesté à l'égard de la prise de position du Conseil national de décembre 2003 reconnaissant clairement le génocide arménien;

e. qu'il appartient au Conseil fédéral de réaffirmer clairement et rapidement son attachement aux principes qui régissent notre Etat de droit et nos institutions.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Cavalli, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Heim, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Jutzet, Kohler, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vischer, Waber, Wäfler, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (66)

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2006 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3591 *n* Mo. **Allemann. Convention de l'ONU sur la responsabilité des entreprises** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de s'engager en vue de l'élaboration et de l'application d'une convention de l'ONU sur la responsabilité des entreprises ("corporate accountability") et de s'inspirer à cet effet des travaux préliminaires que la sous-commission de l'ONU chargée de la protection et de la promotion des droits de l'homme a réalisés au sujet des "normes sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises".

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (25)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3592 *n* Po. **Allemann. Mise en oeuvre de l'Agenda pour le travail décent** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport comment il pense mettre en oeuvre l'"Agenda pour le travail décent" de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'accent sera mis notamment sur les points suivants:

1. présentation des domaines d'activité dans lesquels la Suisse pourra mettre en oeuvre l'Agenda-OIT et des instruments à l'aide desquels elle pourra y parvenir;

2. examen de la possibilité d'un partenariat stratégique de la Suisse avec l'OIT en vue de la mise en oeuvre de l'Agenda-OIT, notamment par l'intégration des objectifs de l'agenda dans les politiques du Groupe de la Banque mondiale, du FMI, de l'ONU, de l'OMC et de l'OCDE;

3. examen de la possibilité d'adopter l'Agenda-OIT comme élément stratégique de la politique bilatérale et multilatérale de promotion commerciale et économique de la Suisse et présentation des moyens par lesquels on pourra analyser les effets que les instruments de notre politique économique extérieure (garantie des risques à l'exportation, garantie contre les risques de l'investissement, aides budgétaires, promotion du site économique) exercent sur l'emploi et sur les conditions de travail.

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (25)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3600 *n* Mo. **(Savary) Fässler. Déclaration des produits alimentaires en provenance d'animaux nourris aux OGM** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire dans la législation l'obligation de déclarer les produits alimentaires issus d'animaux nourris aux OGM, de manière à ce que les consommateurs puissent faire usage de leur liberté de choix.

Cosignataires: Allemann, Banga, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Garbani, Gross, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Müller-Hemmi, Nordmann, Parmelin, Pedrina, Recordon, Rey, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Veillon, Vollmer, Widmer (33)

15.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Fässler.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3602 *n* Mo. **Borer. Gestion du matériel de l'armée suisse** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de gérer comme suit le matériel d'armement en possession de l'armée qui n'est plus utilisé pour le moment dans le cadre des noyaux de montée en puissance:

1. le matériel qui peut encore être utilisé au sein des noyaux de montée en puissance sera entreposé et entretenu;

2. le matériel qui n'est plus utilisé dans le cadre des noyaux de montée en puissance sera vendu par la Confédération selon l'ordre de priorité suivant:

a. vente aux pays qui ne sont pas sous le coup d'un embargo de l'ONU ou de l'OSCE,

b. revente au fabricant/à l'Etat producteur. Dans tous les cas, on établira dès l'achat un contrat allant dans ce sens à chaque fois que cela sera possible,

c. vente à des organisations internationales en vue d'une utilisation dans des missions de paix;

3. le matériel qui ne peut pas être utilisé ou vendu selon les critères indiqués ci-dessus sera éliminé. Le mandat sera attribué conformément aux principes de la libre concurrence.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bezzola, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Bührer, Dunant, Engelberger, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Haller, Hegetschweiler, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Stahl, Steiner, Triponez, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Wobmann, Zuppiger (45)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3603 ***n*** Po. **Zisyadis. Rapport sur l'économie sociale et solidaire** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'économie sociale et solidaire dans le pays. Ce rapport doit comprendre l'état de la situation, le volume d'emploi concerné, une typologie précise des secteurs économiques concernés, les relations avec l'économie publique et privée.

Cosignataires: Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Rossini, Roth-Bernasconi, Vanek (6)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3605 ***n*** Mo. **Stump. Plan d'action "Poussières fines" et oxydes d'azote** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'étendre le plan d'action "Poussières fines" aux oxydes d'azote et de modifier comme suit les points 2, 4 et 5 de ce dernier: le terme "filtres à particules" sera remplacé par "meilleures technologies disponibles en matière d'épuration des gaz d'échappement". L'OFEV est ainsi chargé de définir les meilleures technologies disponibles dans le domaine de l'épuration des gaz d'échappement. L'extension proposée comprend donc les systèmes modernes de dénitrification en plus des filtres à particules.

Le plan d'action "Poussières fines" ainsi modifié contribuera, ces 15 prochaines années, à atténuer considérablement le problème du smog dans son ensemble et à réduire la pollution tant en situation d'inversion hivernale que pendant les périodes de beau temps en été.

Cosignataires: Allemann, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Günter, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer (30)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3606** ***n*** Ip. **Aeschbacher. Tourisme du suicide. N'y a-t-il aucune nécessité de légiférer au niveau fédéral?** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral a fait établir un rapport à la suite du dépôt des motions 03.3180 et 05.3352 relatives à l'euthanasie. Ce rapport, présenté le 24 avril 2006 sous le titre "Assistance au décès et médecine palliative: la Confédération doit-elle légiférer?", conclut qu'il n'y a aucune nécessité de légiférer sur le plan fédéral. On peut adhérer à une telle conclusion en ce qui concerne l'euthanasie active indirecte et l'euthanasie passive ainsi que la médecine palliative, mais pas en ce qui concerne le "tourisme du suicide".

Ce rapport indique notamment que les normes libérales du droit suisse (art. 115 CP) ont favorisé l'établissement d'organisations d'assistance au suicide dans notre pays et que l'augmentation du nombre des cas de suicide assisté a fait apparaître des risques d'abus en rapport avec l'activité de ces organisations. Il ajoute ceci: "La protection des personnes concernées exige donc que l'on prenne des mesures visant à empêcher de tels abus." Il conclut pourtant qu'il n'y a pas lieu de légiférer au niveau fédéral ni de prendre de mesures particulières contre le "tourisme du suicide", et indique qu'il suffit d'exploiter tous les moyens d'action dont on dispose actuellement.

L'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) s'inscrit en faux contre cette approche. Dans la lettre qu'elle a adressée le 7 juin 2006 au Conseil fédéral, elle souligne que la Confédération a un devoir de surveillance sur les organisations d'assistance au suicide et que le phénomène de "tourisme du suicide" risque de s'amplifier si elle délègue cette surveillance aux cantons en raison de la diversité des régimes juridiques cantonaux.

Dans ce contexte, et au vu du fait que les organisations d'assistance au suicide sont devenues de véritables entreprises, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle réponse a-t-il donnée à l'ASSM et a-t-il fait usage de l'appui et des compétences qu'elle se proposait de lui apporter dans ce domaine sensible?

2. Si le Conseil fédéral considère qu'il n'y a pas nécessité de légiférer au plan fédéral et que les abus sont imputables au fait que les cantons "ne font pas respecter résolument le droit en vigueur", j'aimerais savoir quelles mesures il a prises pour garantir une application systématique et uniforme de la loi dans les cantons?

3. Suit-il l'évolution d'un "tourisme du suicide" qui prend de plus en plus d'ampleur dans notre pays et, dans l'affirmative, quels moyens met-il en oeuvre et quelles sont ses conclusions?

4. Connaît-il la situation financière (recettes, dépenses, nature des recettes, etc.) des grandes organisations d'assistance au suicide? Si c'est le cas, peut-il dire quelle est leur situation financière?

5. N'a-t-il pas l'impression comme moi que les grandes organisations d'assistance au suicide sont devenues de véritables entreprises, qui ne demandent peut-être aucune rémunération pour l'acte d'assistance au suicide, mais qui couvrent une bonne partie de leurs frais et débours grâce aux contributions "spontanées" des donateurs et aux legs de ceux et celles qu'elles aident à mourir?

6. Peut-on encore considérer, dans ces conditions, que l'action des organisations d'assistance au suicide n'obéit à aucun "motif égoïste" ni au moindre calcul égoïste? Qu'est-ce que cela signifie dès lors que se pose la question de savoir si l'action des grandes organisations d'assistance au suicide ne s'apparente

pas de plus en plus à un état de fait relevant de l'infraction visée à l'article 115 CP?

Cosignataires: Donzé, Studer Heiner, Waber, Wäfler (4)

08.12.2006 Réponsedu Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3607 *n* Mo. **(Beck) Brunschwig Graf. Efficience des douanes et fin des entraves au commerce à l'exportation** (20.12.2006)

Conformément aux articles 120 et suivants de la loi sur le Parlement, la présente motion demande au Conseil fédéral:

1. d'établir la liste des marchandises à l'exportation soumise à un contrôle douanier réalisé uniquement à des fins statistiques;

2. de modifier la législation afin d'introduire pour ces marchandises le système de la déclaration préalable à l'exportation auprès d'une centrale et la fin du passage obligatoire par un bureau de douane compétent;

3. d'intégrer, dans toute évolution envisagée du réseau des bureaux de douane, un examen visant à simplifier les procédures pour l'ensemble du trafic marchandises de manière à ne pas reporter sur l'économie des coûts représentant un multiple des économies réalisées dans l'administration.

Cosignataires: Abate, Barthassat, Berberat, Binder, Brunschwig Graf, Bugnon, Bührer, Burkhalter, Chevrier, Eggly, Fattebert, Favre Charles, Germanier, Giezendanner, Glasson, Guisan, Ineichen, John-Calame, Kohler, Leuenberger-Genève, Müller Walter, Nordmann, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Recordon, Ruey, Salvi, Schneider, Triponez, Veillon, Zisyadis, Zuppiger (34)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Brunschwig Graf.

06.3608 *n* Mo. **Teuscher. Affectation à la sécurité routière d'une partie du produit des amendes** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'insérer, dans la loi sur la circulation routière (LCR), une disposition prévoyant que les cantons sont tenus d'affecter la moitié du produit des amendes résultant d'infractions au code de la route aux mesures en faveur de la sécurité routière dans les domaines suivants:

- systèmes de contrôle et de surveillance (intensification des contrôles de la circulation, fixes et mobiles)

- sensibilisation (campagnes), éducation et perfectionnement (éducation à la sécurité et à la mobilité dans les écoles, formation complémentaire pour les conducteurs de véhicules)

- mesures de planification et mesures techniques (amélioration de l'infrastructure routière, assainissement des endroits potentiellement dangereux et des points noirs en matière d'accidents, mesures de modération du trafic).

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (13)

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3610 *n* Mo. **Kaufmann. Encourager les musées et le commerce d'oeuvres d'art en Suisse** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA), de sorte à prévoir à l'article 26, comme pour les catalogues de musées, d'expositions et de ventes aux enchères, une exonération des droits d'auteur pour les annonces, les prospectus, les affiches et autres moyens publicitaires qui représentent des illustrations d'objets d'art présentés lors des expositions et des ventes aux enchères.

Cosignataires: Baader Caspar, Borer, Dunant, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Mathys, Miesch, Mörgeli, Scherer, Schibli, Stahl, Wobmann, Zuppiger (14)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3614 *n* Mo. **Kaufmann. Assainissement de la caisse de pensions des écoles suisses à l'étranger** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de couvrir le découvert de la caisse de pensions des écoles suisses à l'étranger, affiliée à Publica, par un financement unique d'environ 6,8 millions de francs.

Cosignataires: Baader Caspar, Borer, Dunant, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Mathys, Miesch, Mörgeli, Scherer, Schibli, Stahl, Wobmann, Zuppiger (14)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3615 *n* Po. **Zisyadis. Défense internationale de l'appellation "Champagne"** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est invité à examiner des mesures pour que l'appellation "Champagne" des vignerons du village vaudois du même nom soit à nouveau autorisée dans les plus brefs délais, après la signature de l'accord entre les Etats-Unis et l'Union européenne, autorisant cette appellation aux Etats-Unis.

Cosignataires: Beck, Bugnon, Christen, Dormond Béguelin, Favre Charles, Guisan, Menétrey-Savary, Nordmann, Parmelin, Recordon, Salvi, Savary, Veillon (13)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3616 *n* Mo. **Freysinger. Accès au contrôle Vostra (casier judiciaire informatisé) lors des naturalisations** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir que les services de naturalisation des cantons aient, lors des procédures de naturalisation, accès, en plus des informations délivrées actuellement par Vostra (casier judiciaire informatisé) lors des naturalisations, aux informations suivantes:

a. le motif de la condamnation éventuelle;

b. un relevé des condamnations radiées;

c. confirmation s'il y a une action pénale en cours.

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3617 *n* Po. **Sommaruga Carlo. Promotion de la démocratie et des droits de l'homme avec les Etats tiers partenaires de la Suisse** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral, s'inspirant de la clause relative aux droits de l'homme et à la démocratie proposée par le Parlement européen en janvier 2006, examinera l'insertion dans l'ensemble des accords conclus par la Suisse une clause favorisant le dialogue permanent et la coopération entre Etats sur ces éléments essentiels, ainsi que l'échange d'informations et les modalités d'action en cas de violation des droits de l'homme, notamment des droits économiques, sociaux et culturels (Pacte I de l'ONU et les huit conventions fondamentales de l'OIT) et des règles fondamentales de la démocratie.

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Garbani, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (25)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3618 *n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Contrôles vétérinaires aux frontières pour empêcher l'importation de viande avariée** (06.10.2006)

Dans sa réponse à mon interpellation 05.3707, le Conseil fédéral affirme que la sécurité alimentaire des viandes et poissons peut être assurée même sans contrôles vétérinaires aux frontières.

Or, la presse fait état presque toutes les trois semaines de scandales liés à de la viande avariée en Allemagne. Au sein de l'Union européenne, l'Allemagne fait figure de pays modèle en matière de contrôle des denrées alimentaires. D'autres pays de l'UE n'ont pas encore atteint le même niveau de sécurité alimentaire, et on ne peut pas exclure que des lots de viande non contrôlés en provenance de pays non membres de l'UE, ou même de pays membres de l'UE, présentent des risques pour la consommation.

- Le Conseil fédéral peut-il accepter l'éventualité d'un risque sanitaire pour la population de notre pays?

- Quelles mesures est-il prévu de prendre pour les cas où l'on constaterait la présence en Suisse de viande d'importation avariée ou porteuse de germes pathogènes?

29.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3619 *n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Scandale affectant les fondations du docteur Rau, collectionneur d'art** (06.10.2006)

L'auteur de la présente interpellation s'alarme de l'avis du Conseil fédéral du 23 août 2006 concernant le rapport de la Commission de gestion du Conseil des Etats intitulé "Aspects de la surveillance des fondations à l'exemple des fondations du docteur Gustav Rau" et de la réponse du Conseil fédéral du 13 septembre 2006 à la question Rutschmann sur le même sujet. Il pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quels ont été les faits, c'est-à-dire les documents, invoqués pour attribuer au docteur Rau la pleine propriété de la collection en août 2001?

2. Comment d'ailleurs l'autorité a-t-elle pu s'arroger le droit de juger les rapports de propriété en cause? Comme le Conseil fédéral lui-même l'a déclaré le 13 septembre 2006, la question ne relève pas de la surveillance des fondations, mais des tribunaux compétents.

3. Qui a exigé du DFI que la fortune déjà transférée à des fondations leur soit retirée sans autre forme de procès pour être ensuite réintégrée dans la fortune personnelle du docteur Rau?

4. Pourquoi le Conseil fédéral passe-t-il sous silence le fait que le docteur Rau a déclaré le 3 février 1998 devant un tribunal de Monaco que toutes ses valeurs patrimoniales, à l'exception de deux comptes en banque, avaient été transférées à ses fondations?

5. Pourquoi cache-t-il le fait que le docteur Rau a certifié par actes notariés des 3 décembre 1998 et 26 octobre 1999 que sa collection avait déjà été transférée à ses fondations, à l'exception de 5 et de 3 millions de DM respectivement?

6. Pourquoi dissimule-t-il le fait que de nombreux inventaires, catalogues d'exposition et lettres signées par le docteur Rau aient déjà désigné les fondations Rau comme étant les propriétaires des tableaux?

7. Pourquoi la surveillance des fondations a-t-elle fait réaliser une expertise par le DFJP, sur demande du Ministère fédéral allemand des affaires étrangères, afin de fournir une apparence de base légale au transfert de la collection vers la RFA?

8. Quelles mesures de rétorsion la RFA a-t-elle menacé de prendre si la collection ne lui était pas remise? Y a-t-il des documents à ce sujet?

9. Quels arrangements concernant l'affaire Rau ont-ils été passés à l'occasion de la visite d'Etat faite en avril 2003 par Monsieur le conseiller fédéral Couchepin en RFA? En existe-t-il des traces écrites?

10. Qui a donné à l'expert désigné par le DFI l'instruction de fonder son avis sur la base (inexistante) d'après laquelle la collection intégrée aux fondations serait propriété privée du docteur Rau? Cela explique-t-il pourquoi l'ancien juge fédéral n'a pas dit un mot des déclarations du docteur Rau, qui a affirmé avoir transféré l'ensemble de sa collection à ses fondations? Quel a été le prix reçu en récompense de ce service de blanchiment?

11. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre pour restituer aux fondations la fortune qui leur a été soustraite au mépris du droit?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Borer, de Buman, Füglistaller, Kaufmann, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Pagan, Pfister Theophil, Rutschmann, Schlüer, Simoneschi-Cortesi (15)

15.12.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3620 *n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Travaux d'état-major effectués par des officiers suisses dans des troupes de l'OTAN en Afghanistan. Atteinte à la neutralité** (06.10.2006)

A compter du 31 juillet 2006, la responsabilité militaire du sud de l'Afghanistan a passé des troupes américaines à l'OTAN. En avant-propos d'un reportage que la revue "ARRC Journal" (été 2006) a consacré à cet acte militaire, le commandant des troupes américaines, le lieutenant général David Richards a écrit que l'OTAN se trouvait ainsi pour la première fois "in command of aggressive counter-insurgency operations".

L'article en question est notamment illustré par une photographie où l'on voit un soldat en uniforme présentant le drapeau suisse, et ce, aux côtés des aspirants des troupes de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. A ma question du 3 octobre 2006, lors des débats parlementaires, le chef du DDPS a répondu qu'il y avait entre deux et quatre officiers actifs sur place dans un état-major, pour y acquérir un savoir-faire dont nous avons également besoin pour le perfectionnement de nos propres troupes.

Voilà donc une région où se mène une guerre agressive et où des officiers de notre armée travaillent dans les états-majors d'une des parties au conflit. Même avec une interprétation très large de la neutralité, la mesure est pleine.

Avant la votation populaire sur les engagements à l'étranger, on nous avait assuré, par des serments solennels, qu'en aucun cas nos soldats ne seraient engagés dans des combats.

1. Le Conseil fédéral partage-t-il l'opinion selon laquelle la collaboration avec des états-majors qui dirigent des combats porte atteinte à la neutralité?

2. Quand mettra-t-on fin à cette atteinte à la neutralité?

3. Que fait le Conseil fédéral pour contrecarrer l'impression donnée par les illustrations évoquées ci-dessus, qui peuvent laisser croire que la Suisse fait la guerre en Afghanistan aux côtés de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis?

4. Y a-t-il des prescriptions régissant la présentation du drapeau suisse à l'étranger par la troupe?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Borer, Füglistaller, Kaufmann, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Pagan, Pfister Theophil, Schlüer (12)

22.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

06.3621 ***n*** Po. **Baumann J. Alexander. Entraide pénale. Surveillance effective de l'Office fédéral de la justice sur le Ministère public de la Confédération?** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de publier les données annuelles suivantes, depuis le 1er janvier 1998, concernant l'entraide pénale internationale:

- nombre de décisions de clôture (au sens de l'art. 80d EIMP) rendues par le Ministère public de la Confédération (MPC);

- nombres de décisions de clôture ayant fait l'objet d'un recours (au sens de l'art. 80g al. 1 EIMP) par une ou plusieurs personnes touchées par une mesure d'entraide;

- nombre de décisions de clôture ayant fait l'objet d'un recours (au sens de l'art. 80g al. 1 EIMP) de l'Office fédéral de la justice (OFJ);

- nombre de décisions de clôture du MPC partiellement ou entièrement annulées par le Tribunal fédéral.

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3622** ***n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Ministère public de la Confédération. Voyage à Moscou** (06.10.2006)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

- Qui a pris l'initiative de ce voyage (du 17 au 19 mai 2006)?

- A-t-il été demandé par la Russie dans le cadre de l'entraide judiciaire? Si oui, pourquoi ne trouve-t-on pas trace de la demande au dossier?

- Dans quelle mesure ce voyage était-il nécessaire, voire simplement utile, à l'exécution de la demande d'entraide russe?

- Qui en a supporté les frais (vol, hôtel, repas, débours sur place)?

- Comment se fait-il que le procureur Jacques Rayroud et sa suppléante aient été accompagnés par un conseiller scientifique du MPC et par un représentant de l'OFJ?

- Avait-on établi des ordres du jour pour ce voyage? Si oui, comment se fait-il qu'on n'en trouve pas trace au dossier?

- Quels documents et informations relatifs à la procédure suisse ont été transmis aux autorités russes à l'occasion de ce voyage?

- Quels documents et informations relatifs à l'avancement de la procédure russe ont été transmis à la délégation?

- Le MPC a-t-il vérifié les informations données par ses interlocuteurs russes pendant cette période?

22.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3623** ***n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Entraide judiciaire accordée à la Russie et politique extérieure en matière de droits de l'homme** (06.10.2006)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

- Face au contexte décrit dans le développement de cette interpellation, comment peut-on expliquer que le Ministère public de la Confédération (MPC) ait accordé l'entraide judiciaire à la Russie dans l'affaire Yukos et qu'il n'ait même pas estimé nécessaire d'obtenir des garanties quelconques quant au respect des droits de l'homme avant la condamnation de MM. Khodorkovski, Lebedev et Krainovà Moscou?

- Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour remédier immédiatement à cette situation insatisfaisante déjà au niveau du MPC (et non en attendant un éventuel contrôle par le Tribunal fédéral)?

- Comment peut-il améliorer la coordination entre les services concernés?

22.11.2006 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3629** ***n*** Po. **Hassler. Indemnisation pour tous les dégâts et les dépenses supplémentaires en rapport avec les grands prédateurs** (06.10.2006)

La présence de grands prédateurs en Suisse occasionne pour l'agriculture des dégâts et des dépenses supplémentaires considérables, qui ne font pas l'objet d'une indemnisation. Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si la Confédération, par le biais de l'OFEV, ne devrait pas indemniser intégralement les agriculteurs pour ces dégâts et ces dépenses supplémentaires.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bezzola, Bigger, Brunner, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Fattebert, Freysinger, Gadient, Germanier, Glanzmann, Hämmerle, Huber, Kunz, Lustenberger, Oehrli, Rossini, Scherer, Vaudroz René, Walter, Zemp (24)

15.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3631 ***n*** Po. **Müller Geri. Non à l'approche coudée par le nord** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de ne pas entrer en matière sur les demandes visant à instaurer une approche coudée par le nord à l'aéroport de Zurich.

Cosignataires: Bruderer, Füglistaller, Hofmann, Humbel Näf, Müller Philipp, Studer Heiner, Stump (7)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

06.3640 ***n*** Ip. **Groupe des Verts. Mesures d'urgence contre les poussières fines** (04.12.2006)

Jusqu'à présent, le Conseil fédéral n'a pas jugé nécessaire de prévoir des mesures d'urgence pour le cas où les concentrations de poussières fines dépasseraient les valeurs limites pendant plusieurs jours, au cours des prochains mois, et dans plusieurs régions, comme ce fut le cas l'hiver dernier. Il s'accomode donc du fait que la santé de la population est menacée par des concentrations élevées de poussières fines. Le groupe des Verts pose donc les questions suivantes au Conseil fédéral.

1. Pourquoi n'est-il pas prêt à mettre sur pied un programme d'urgence dans le but de protéger la population, pas seulement à long terme, mais aussi à court terme, des risques sanitaires posés par ces particules polluantes?

2. Concrètement, que va faire le Conseil fédéral si les valeurs limites sont de nouveau dépassées pendant plusieurs jours au cours des mois à venir? Est-il prêt à prendre des mesures d'urgence, telles qu'une interdiction temporaire qui frapperait les véhicules à moteur diesel et les machines à moteur diesel sans filtre à particules, une réduction générale de la vitesse autorisée sur les autoroutes, etc.?

3. Pourquoi le Conseil fédéral tient-il pour nécessaire d'imposer l'enfermement des volailles dans certaines régions, à titre de mesure préventive contre la grippe aviaire, mais juge superflues des mesures tout aussi provisoires pour limiter les poussières fines? (La pollution par les poussières fines est responsable chaque année de plusieurs milliers de morts et de cas de maladie qui se comptent par dizaines de milliers. Quant à la grippe aviaire, elle n'a encore tué personne en Suisse, ni même causé de maladies.)

Porte-parole: Teuscher

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3641 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Equilibre entre les dépenses et les recettes dans le plan financier** (05.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé, dans la perspective à long terme du plan financier, de veiller à une politique financière équilibrée qui à côté des dépenses tienne compte comme il convient aussi des recettes.

Porte-parole: Rey

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3642 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Pas de discrimination des utilisateurs autochtones de véhicules diesel** (06.12.2006)

En prévision de la prochaine situation d'inversion cet hiver, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes sur les systèmes de filtres à particules et sur le plan de mesures en trois étapes des cantons:

1. Existe-t-il des bases légales au plan de mesures en trois étapes des cantons, sachant que ce dernier contient des dispositions très contraignantes pour notre économie?

2. L'imposition prématurée du filtre à particules pour les véhicules diesel suisses est-elle compatible avec les accords bilatéraux I (obstacles techniques au commerce)?

3. Comment le Conseil fédéral peut-il justifier le fait de discriminer de la sorte les utilisateurs autochtones de véhicules diesel par rapport aux utilisateurs étrangers?

4. Dans quelle mesure une telle discrimination est-elle compatible avec l'accord sur le transit?

5. Quelles conséquences aura pour l'économie suisse une éventuelle interdiction de circuler frappant pendant plusieurs jours les véhicules diesel qui ne seraient pas munis d'un filtre à particules?

6. Pourquoi a-t-on choisi l'approche consistant à imposer un système (le filtre à particules) plutôt qu'une valeur limite, comme c'est le cas dans tous les autres pays? Cette autre solution aurait permis que ce soit à des techniciens de chercher une solution au problème.

7. Le Conseil fédéral est-il informé des progrès fulgurants qui ont été accomplis sur la toute dernière génération de moteurs, grâce auxquels on obtient de meilleurs résultats qu'avec le filtre à particules et qui rendent donc celui-ci obsolète?

8. Les résultats concrets catastrophiques obtenus en matière de rendement, de fiabilité et de durabilité par des systèmes de filtres à particules installés a posteriori ont-ils été pris en compte? Où peut-on consulter les éventuels résultats?

9. L'Office fédéral de l'environnement et le Conseil fédéral s'appuient-ils toujours sur l'avis de leur conseiller Andreas Mayer, qui est aussi un membre de l'industrie internationale du filtre à particules et a ainsi un grand intérêt financier à ce que l'on installe de tels filtres a posteriori?

Porte-parole: Hutter Jasmin

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3643 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Pression de l'UE sur le système fiscal** (06.12.2006)

Déjà le lendemain de la votation concernant la loi fédérale sur la coopération avec les Etats de l'Europe de l'Est, par laquelle la Suisse a promis le versement de 1 milliard de francs aux nouveaux Etats de l'UE, alors qu'aucun accord ne l'y contraignait, l'UE a tenté de refaire pression sur notre pays en laissant entendre que la concurrence fiscale qui prévaut en Suisse est incompatible avec le droit européen.

1. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour résister aux pressions exercées par l'UE?

2. Selon le Conseil fédéral, quelles contre-mesures seraient envisageables pour permettre à la Suisse de résister à d'éventuelles tentatives de pression de la part de l'UE?

3. La tentative de pression de l'UE est-elle un moyen d'obtenir de nouveaux versements de 350 millions de francs au titre de la cohésion pour les nouveaux membres de l'UE (Bulgarie et Roumanie)?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à renoncer à ratifier des accords en matière d'assurances sociales avec ces nouveaux Etats tant

que l'UE ne reconnaîtra pas la concurrence fiscale prévalant en Suisse?

Porte-parole: Baader Caspar

09.03.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3644 *n* Ip. **Groupe socialiste. Assurances sur la vie. Distribution inéquitable des excédents et surveillance insuffisante** (06.12.2006)

Les entreprises d'assurance exerçant une activité dans le domaine de la prévoyance professionnelle ne semblent guère faire cas de la disposition légale qui les oblige à distribuer au moins 90 pour cent de leurs excédents aux assurés. Cela est si vrai qu'elles se sont approprié, en 2005, quelque 400 millions de francs qui devaient revenir à leurs assurés.

1. L'Office fédéral des assurances privées(OFAP) tolère que les assureurs gardent 50 pour cent des excédents réalisés sur les affaires relevant du domaine de la prévoyance professionnelle alors que la loi ne leur permet de conserver que 10 pour cent au maximum (art. 37 al. 4 LSA). La loi parle d'"excédents" soit de ce qui reste une fois que toutes les charges (les prestations, les provisions techniques, les pertes sur placements, les frais administratifs, etc.) ont été déduites des produits (les primes, le rendement du capital, les gains sur placements, etc.). Cette pratique en soi illégale des assureurs et de l'OFAP préjudicie les droits des assurés. Elle contrevient non seulement à la loi mais aussi aux résolutions de la commission législative qui, dans son courrier du 23 avril 2004 au Conseil fédéral, a clairement spécifié que seuls 10 pour cent au maximum des excédents doivent revenir aux assureurs une fois les frais administratifs déduits.

a. Le Conseil fédéral est-il prêt à corriger la pratique susmentionnée et à revoir l'ordonnance de sorte que la loi soit respectée?

b. Est-il disposé à corriger les pertes subies par les assurés?

c. Est-il prêt à renforcer le contrôle sur la bureaucratie toute-puissante des assureurs afin de faire respecter la loi et les principes de la transparence?

2. Contrairement à ce que prescrivent la LSA (art. 37) et l'OPP2, les comptes de résultats séparés concernant le domaine relevant de la prévoyance professionnelle 2005 n'ont pas été publiés.

a. Quand le Conseil fédéral pense-t-il obliger les assureurs à publier leurs comptes relevant du domaine de la prévoyance professionnelle conformément aux règles fixées dans la loi?

b. Est-il également d'avis que les exigences de transparence requises des assureurs ne sauraient être moins contraignantes que celles qui s'appliquent aux institutions de prévoyance autonomes?

c. Est-il prêt à faire appliquer le principe du produit brut "pour l'établissement des comptes de résultats des caisses de retraite et pour les affaires collectives en assurance-vie et à faire respecter l'obligation de publier des chiffres clairs et complets"? "Les assurés devront avoir une vue complète des rendements obtenus, des recettes encaissées, des dépenses, des réserves et des frais d'administration (art. 65 al. 3 LPP)." (Texte de la motion 02.3421, acceptée par le Conseil fédéral le 30 septembre 2002; adoptée et transmise par le Conseil national le 3 octobre 2002 et par le Conseil des Etats le 4 juin 2003.)

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

24.01.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3650 *n* Mo. **Groupe radical-libéral. Mesures contre les mariages forcés ou arrangés** (07.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires prévues par la loi (droit pénal, droit civil, législation sur les étrangers, etc.) et d'élaborer un concept détaillé qui empêche les mariages forcés ou arrangés, qui soutienne véritablement les victimes (en les aidant à s'en sortir, en leur offrant une nouvelle identité, etc.) et qui protège leurs droits fondamentaux.

Porte-parole: Müller Philipp

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3652 *n* Ip. **Berberat. Formés en Suisse, les doctorants étrangers priés d'aller voir ailleurs** (07.12.2006)

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Lors de la rédaction de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, pourquoi n'a-t-il été tenu aucun compte de la motion 00.3039 déposée par le Conseiller national Jacques Neirynck et adoptée par le Conseil national le 27 septembre 2000?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à modifier la législation sur les étrangers pour tenir compte des éléments proposés dans cette motion, en particulier la demande d'octroyer un permis d'établissement de type C à tout chercheur étranger obtenant un doctorat en Suisse?

Cosignataires: Cavalli, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Günter, Gyr-Steiner, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Zisyadis (37)

14.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3653 *n* Po. **(Burkhalter) Bourgeois. Réforme du gouvernement. Rôle de la présidence du Conseil fédéral** (07.12.2006)

Dans le cadre des réflexions en cours sur la réforme du gouvernement et en particulier sur la refonte des départements, le Conseil fédéral est prié d'étudier simultanément une révision de la Constitution, de la loi sur le Parlement ainsi que de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration qui permette de développer et de renforcer le rôle de la présidence de la Confédération.

Dans cette perspective, il donnera la priorité à un modèle prévoyant le passage à une présidence d'une durée plus longue, de deux ou quatre ans. En outre, cette nouvelle présidence du gouvernement se verrait attribuer des tâches principales renforcées dans la conduite, la coordination et la communication vers l'extérieur.

Cosignataires: Abate, Bezzola, Brunschwig Graf, Büchler, Dupraz, Eggly, Favre Charles, Germanier, Glasson, Guisan, Gutzwiller, Huber, Markwalder Bär, Menétrey-Savary, Meyer

Thérèse, Moret, Pelli, Perrin, Rey, Sadis, Savary, Vaudroz René (22)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Bourgeois.

06.3654 *n* Ip. **(Menétrey-Savary) Teuscher. La mort du loup. Le Valais hors la loi?** (07.12.2006)

Le 21 novembre 2006, un loup a été abattu dans le Chablais valaisan, sur ordre du Conseil d'Etat, mais en contrevenant à la décision du tribunal cantonal qui avait accordé un effet suspensif à un recours déposé par le WWF. Cette affaire soulève plusieurs questions auxquelles je demande au Conseil fédéral de bien vouloir répondre.

1. Etant donné que le Comité européen de la Convention de Berne a rejeté, le 27 novembre dernier, la demande de déclassement du loup présentée par la Suisse, et que dès lors cet animal est toujours strictement protégé, le Conseil fédéral juge-t-il acceptable qu'un conseiller d'Etat contrevienne à la décision d'un tribunal, au motif qu'il conteste le bienfondé de la convention ainsi que de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, estimant que le loup n'est pas une espèce menacée d'extinction?

2. L'ordre d'abattre le loup du Chablais a été donné à un moment où il ne pouvait plus faire de dégâts, les troupeaux de moutons étant redescendus en plaine. Il en va de même pour l'autorisation de tir d'un loup dans la vallée de Conches, accordée en août 2006, mais exécutée à fin octobre, alors que, là aussi, le loup ne pouvait plus attaquer les troupeaux. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que dans de tels cas les conditions de l'article 9 de la Convention de Berne, selon lequel l'abattage n'est autorisé que pour "prévenir des dommages importants aux cultures, au bétail" ou "dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique" ne sont pas remplies et que l'autorisation de tir est abusive?

3. Déjà aujourd'hui, plusieurs loups parcourent les hauteurs valaisannes et il est probable que leur nombre va encore augmenter. Il n'est dès lors plus possible d'identifier correctement la bête qui a commis les dégâts à la suite desquels une autorisation de tir est accordée. D'ailleurs, l'ordre de tir du Conseil d'Etat valaisan portait sur un loup, et non pas le loup coupable d'avoir tué les 31 moutons. Dès lors, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que le "Concept Loup Suisse" devrait être adapté, sans quoi on risque d'abattre arbitrairement des bêtes qui ne répondent pas aux critères définis selon ce concept?

Cosignataires: Aeschbacher, Berberat, Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Gyr-Steiner, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Rossini, Schelbert, Teuscher, Vischer (20)

28.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Teuscher.

06.3657 *n* Mo. **Wehrli. Mariages forcés** (07.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une révision de la loi qui permette, suivant le modèle des mesures juridiques visant à empêcher les mariages blancs, de mieux lutter contre les mariages forcés. Il faudra en particulier donner aux officiers d'état civil la possibilité de différer leur réponse à une demande en vue de mariage, ou l'enregistrement d'un mariage, lorsqu'il leur semble évident ou lorsqu'ils soupçonnent fortement que l'un des futurs époux au moins ne veut pas conclure ce mariage.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Zapfl, Zemp (21)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3663 *n* Mo. **Zisyadis. Minimum vital en matière de poursuites** (11.12.2006)

Le Conseil fédéral est invité à aligner le minimum vital appliqué par les offices des poursuites et faillites sur celui des prestations complémentaires.

Le Conseil fédéral est prié de proposer à la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse de prendre pour base uniforme de calcul des normes celle des prestations complémentaires, qui constituent déjà une base unifiée de prise en compte du minimum d'existence.

Par ailleurs, le Conseil fédéral est invité à préciser clairement l'impossibilité de la saisie des allocations familiales dans le calcul du minimum vital.

Les autorités d'exécution cantonale pourront alors prendre en compte les différences régionales sur la base de ce minimum plancher.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Huguenin, John-Calame, Levrat, Recordon, Savary, Sommaruga Carlo, Vanek (8)

31.01.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3669 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Engager une 6e révision afin de remédier au déficit structurel de l'AI** (12.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'engager les travaux préparatoires d'une 6e révision de l'assurance-invalidité et de présenter au Parlement un projet de 6e révision de l'AI qui complètera la 5e révision adoptée récemment, mais ira beaucoup plus loin dans l'assainissement des dépenses de cette assurance.

Porte-parole: Bortoluzzi

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3670 *n* Po. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Etablir la transparence dans l'attribution de mandats à des experts externes** (12.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir dans un délai d'une année un rapport dans lequel il présentera de manière transparente toutes les prestations fournies par des experts et des services de conseil externes. Il établira une liste consolidée pour l'ensemble des départements qui comprendra:

- le nombre d'experts mandatés et le nombre de mandats de conseil attribués, par mois et pour l'ensemble de l'année 2005, par département et par office;

- les montants déboursés pour rémunérer les experts et financer les mandats de conseil, par mois et pour l'ensemble de l'année 2005, par département et par office;

- le montant des honoraires versés à chacun des experts et des conseillers externes, qui devront être cités nommément (liste consolidée pour tous les départements et ventilée par entreprises);

- les tarifs journaliers maximaux et minimaux versés aux experts et aux conseillers externes;

- la liste des appels d'offres pour les mandats externes, pour 2005, par département.

Porte-parole: Pfister Theophil

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.3671 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. AVS. Versement de prestations complémentaires à des personnes habitant à l'étranger?** (12.12.2006)

Les prestations complémentaires ainsi que les prestations de préretraite qu'il est prévu d'introduire dans le cadre la 11e révision de l'AVS sont des prestations liées aux besoins pour lesquelles la loi exige que le bénéficiaire ait son domicile en Suisse. Lors de la campagne qui a précédé la votation relative à l'extension de la libre-circulation, le Conseil fédéral a certifié à plusieurs reprises que les assurés domiciliés à l'étranger n'avaient droit qu'aux prestations d'assurances sociales et qu'il ne devait pas leur être versé de prestations complémentaires. Pourtant, les propos tenus par une représentante de l'OFAS lors de la séance de la CSSS-CN de juillet 2006 ainsi que le message du Conseil fédéral relatif à la 11e révision de l'AVS font soudain état d'une obligation de verser à l'étranger des prestations complémentaires et, éventuellement, des prestations de préretraite.

1. Faut-il verser des prestations de préretraite à l'étranger? Dans quelles circonstances? Dans quels pays?

2. Faut-il verser des prestations complémentaires à l'étranger? Dans quelles circonstances? Dans quels pays?

3. Sur quelle norme légale se fonde cette "exportation" de prestations?

4. A quel montant le Conseil fédéral évalue-t-il la somme des prestations complémentaires à verser à l'étranger?

5. Quel est le montant total des rentes transitoires qu'il est prévu de verser à l'étranger?

6. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour réduire au minimum cette "exportation" de prestations d'assurances sociales?

Porte-parole: Borer

28.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3672 *n* Mo. **Meyer Thérèse. Fonctionnement plurilingue de l'administration. Statistiques** (12.12.2006)

Pour disposer d'une statistique évaluant le fonctionnement plurilingue réel de l'administration fédérale, je demande au Conseil fédéral de modifier la récolte de données et leur utilisation de la manière suivante:

1. Définir les critères choisis

a. par langue: la notion double de langue maternelle/langue de travail en lieu et place de langue de correspondance;

b. par la prise en compte des personnes bilingues.

2. Tri des données

a. sortir les traducteurs des statistiques;

b. par position au sein de l'organisme (statistique langue maternelle/langue de travail tenue également au niveau des chefs/directions d'offices et des chefs du personnel);

c. par répartition géographique.

3. Assurer une mise à jour régulière des données

Possibilité pour les collaborateurs de modifier leurs données personnelles tous les 5 ans.

Cosignataires: Abate, Amherd, Barthassat, Baumann J. Alexander, Beck, Brunschwig Graf, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Eggly, Favre Charles, Freysinger, Gadient, Galladé, Garbani, Germanier, Glanzmann, Glasson, Hämmerle, Heim, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Levrat, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Moret, Pagan, Parmelin, Pedrina, Pelli, Recordon, Rennwald, Rey, Rime, Robbiani, Rossini, Ruey, Sadis, Salvi, Savary, Simoneschi-Cortesi, Vanek, Veillon, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (53)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3673 *n* Mo. **Müri. Pas de naturalisation sans déclaration de loyauté envers la Constitution** (12.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification de la loi sur la nationalité qui prévoira que toute personne souhaitant acquérir la nationalité suisse doive déclarer formellement sa loyauté envers la Constitution fédérale et l'ordre juridique suisse.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Pagan, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Scherer, Schlüer, Schwander, Stahl, Stamm, Walter, Wobmann, Zuppiger (31)

14.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3675 *n* Ip. **Darbellay. Port de la burka** (13.12.2006)

Dans plusieurs pays européens, des problèmes se sont posés au sujet du port de la burka dans les espaces publics. En Allemagne, par exemple, deux élèves ont été renvoyées de l'école parce qu'elles portaient la burka. Le gouvernement néerlandais envisage une interdiction générale du port de la burka. Un tribunal a donné raison à la décision de la ville d'Utrecht, où il est possible de ne plus verser d'allocations de chômage aux femmes qui ne sont pas prêtes à renoncer à la burka et ne trouvent pas de travail pour cette raison. Citons encore l'exemple de la Belgique, où quelques villes ont prononcé l'interdiction du port de la burka.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral envisage-t-il de prendre des mesures semblables à celles adoptées aux Pays-Bas et en Belgique?

2. Serait-il prêt à imposer les sanctions appropriées si davantage de femmes portaient la burka?

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Büchler, Cathomas, Chevrier, Glanzmann, Häberli-Koller, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Zapfl, Zemp (21)

14.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3677 ***n*** Ip. **Büchler. Véhicules de la catégorie de norme Euro 3. Redevance plus élevée** (13.12.2006)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Sait-il que la livraison de véhicules des catégories de norme Euro 4 et Euro 5 n'a été possible que depuis le début voire la mi-2006?

2. Est-il prêt à repousser au 1er janvier 2011 le passage des véhicules de la catégorie de norme Euro 3 dans une catégorie de redevance plus élevée?

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Binder, Brunner, Cathomas, Föhn, Giezendanner, Glanzmann, Häberli-Koller, Hassler, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Müri, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Scherer, Spuhler, Walter, Zemp (25)

21.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3678 ***n*** Mo. **Müri. Hausse de la RPLP et passages dans une catégorie de redevance plus élevée** (13.12.2006)

Dans le cadre de la hausse de la RPLP prévue pour 2008, le Conseil fédéral renoncera au passage des véhicules de la classe d'émission Euro 3 dans la catégorie de redevance RPLP plus élevée.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Fattebert, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Ineichen, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stamm, Triponez, Veillon, Wobmann (35)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3680 ***n*** Mo. **(Rey) Sommaruga Carlo. Présidence des tribunaux fédéraux** (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au parlement un projet de complément des lois sur le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral et sur le Tribunal administratif fédéral ou d'établir les bases légales nécessaires pour assurer une représentation équitable des communautés linguistiques et des sexes aux présidences et vice-présidences des tribunaux fédéraux.

Cosignataires: Abate, Allemann, Berberat, Brunschwig Graf, Bugnon, Burkhalter, Chevrier, Daguet, Darbellay, Dupraz, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Garbani, Germanier, Glasson, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Moret, Nordmann, Parmelin, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Sadis, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vaudroz René, Veillon, Vermot-Mangold, Widmer (59)

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Sommaruga Carlo.

06.3681 ***n*** Ip. **Berberat. Retard dans les procédures d'extension des conventions collectives de travail** (13.12.2006)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions et préoccupations suivantes:

1. Le Conseil fédéral entend-il prendre des mesures afin de raccourcir la procédure d'extension des conventions collectives de travail sur le plan fédéral? Si oui, comment le Conseil fédéral compte-t-il procéder?

2. L'allongement des délais constaté pour ces procédures d'extension est-il plus particulièrement lié à un manque de personnel au sein de l'administration compétente? Si oui, le Conseil fédéral envisage-t-il la création de postes de travail supplémentaires au sein du Secrétariat d'Etat à l'économie?

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Garbani, Gysin Remo, Heim, Hofmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thanei, Vanek, Zisyadis (31)

21.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3684 ***n*** Po. **Zemp. Suppression des charges coûteuses et inutiles imposées aux éleveurs** (13.12.2006)

Dans l'élevage d'animaux de rente, il existe des tâches qui sont en principe inévitables, telles que la castration et l'écornage des jeunes animaux, la pose d'anneaux nasaux chez les taureaux reproducteurs et l'examen des animaux portants. En Suisse, ces tâches sont aujourd'hui réservées aux vétérinaires, à l'exception de la castration précoce et de l'écornage, qui peuvent être effectuées par le détenteur des animaux. A l'étranger, l'ensemble des tâches peuvent être accomplies par l'éleveur ou confiées à un technicien travaillant à son compte. Je charge le Conseil fédéral d'examiner si, et le cas échéant à quelles conditions, ces activités d'élevage et ces soins pourraient aussi être confiés à de simples techniciens en Suisse, étant entendu qu'ils devront disposer des qualifications nécessaires.

Cosignataires: Bader Elvira, Bigger, Brun, Brunner, Glanzmann, Glur, Hassler, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Kunz, Lustenberger, Müller Walter, Müller Thomas, Oehrli, Pfister Gerhard, Scherer, Walter, Weyeneth (19)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.3686 ***n*** Mo. **Häberli-Koller. Cyberadministration. Etoffer l'offre de la Confédération** (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied, d'ici à 2009, une offre exhaustive de services de cyberadministration, qui s'applique à toutes les transactions avec les autorités. Sachant que la Suisse est en 25e position sur 28 pays (classement établi par l'Union européenne), le Conseil fédéral est chargé de la faire figurer parmi les cinq premiers dans les trois ans.

Il veillera en particulier à ce que l'offre comprenne les services suivants:

- possibilité pour les citoyens d'effectuer l'ensemble des tâches élémentaires: télécharger les formulaires et les remplir en ligne, payer ses services en ligne, disposer de façon systématique

des documents souhaités; ces documents seront juridiquement valables;

- possibilité d'effectuer en ligne toutes les opérations relatives aux assurances sociales qui font intervenir les autorités;

- possibilité d'effectuer en ligne toutes les opérations relatives à la taxe sur la valeur ajoutée;

- possibilité d'interroger son compte AVS en ligne, en toute sécurité;

- possibilité de voter par voie électronique, aussi bien pour les votations que pour les élections.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun, Büchler, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Kohler, Lustenberger, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Zemp (17)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.3687 *n* Mo. **Conseil National. Combler les insuffisances de l'approvisionnement électrique sans accroître les émissions de CO2 (Groupe radical-libéral)** (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, dans les six mois à compter de l'adoption de la présente motion, un rapport sur les moyens de combler les insuffisances de l'approvisionnement électrique qui vont immanquablement se présenter. Sa stratégie tiendra compte des indications suivantes:

1. les insuffisances devront être comblées sans accroissement des émissions de CO2; cela exclut donc la production d'électricité à partir d'agents énergétiques fossiles;

2. l'indépendance énergétique de la Suisse, largement garantie aujourd'hui, devra rester intégrale pour ce qui est de l'approvisionnement en électricité;

3. le rapport mettra en évidence l'efficacité énergétique comparée de l'énergie hydraulique, de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables quant à leur capacité à assurer l'approvisionnement électrique manquant.

Porte-parole: Messmer

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

21.03.2007 Conseil national. Adoption.

06.3689 *n* Mo. **Conseil National. Conseil fédéral et secteur de l'électricité. Nécessité de collaborer (Groupe radical-libéral)** (13.12.2006)

La faisabilité du stockage final des déchets radioactifs ayant été démontrée, de l'avis même du Conseil fédéral, ce dernier est chargé de prendre les dispositions nécessaires, en collaboration avec l'administration et le secteur de l'électricité, afin de moderniser et rééquiper les centrales nucléaires existantes et de garantir l'approvisionnement de notre pays en électricité.

Porte-parole: Steiner

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

21.03.2007 Conseil national. Adoption.

06.3691 *n* Po. **Meier-Schatz. Reconnaissance des soins donnés par des membres de la famille. Analyse de la situation** (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport qui décrit les aides allouées par les cantons aux personnes qui fournissent des soins à des membres de leur famille.

Ce rapport indiquera:

1. les cantons qui versent des allocations de reconnaissance aux personnes qui soignent des membres de leur famille,

2. les effets positifs et négatifs de telles allocations,

3. les conditions que doivent remplir les ayants droit,

4. les autres mesures de soutien existantes comme les structures de jour, les lits provisoires, les courts séjours dans les homes, etc.

Ce rapport exposera en outre les mesures envisagées par la Confédération ces prochaines années pour faire face à l'augmentation du nombre des personnes qui nécessitent des soins.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dupraz, Fehr Jacqueline, Galladé, Glanzmann, Goll, Häberli-Koller, Haller, Heim, Hubmann, Imfeld, Joder, Kleiner, Lustenberger, Meyer Thérèse, Moret, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Robbiani, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Stump, Triponez, Waber, Wäfler, Walter, Zapfl, Zeller, Zemp (37)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.3693 *n* Mo. **(Hubmann) Fehr Jacqueline. Ordonnance sur la Feuille officielle suisse du commerce. Modification de l'article 9** (13.12.2006)

Nous chargeons le Conseil fédéral de modifier l'art. 9 de l'ordonnance du 15 février 2006 sur la Feuille officielle suisse du commerce de telle façon que ce soit la forme imprimée qui fasse foi et non la forme électronique.

Cosignataires: Allemann, Dormond Béguelin, Fehr Mario, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Rechsteiner-Basel, Stump, Thanei (12)

28.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Fehr Jacqueline.

06.3694 *n* Mo. **(Hubmann) Fehr Jacqueline. Ordonnance sur la Feuille officielle suisse du commerce. Abrogation de l'article 7 alinéa 2** (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'article 7 alinéa 2 de l'ordonnance du 15 février 2006 sur la Feuille officielle suisse du commerce.

Cosignataires: Allemann, Fehr Mario, Gysin Remo, Haering, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Rechsteiner-Basel, Stump, Thanei (10)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Fehr Jacqueline.

06.3696 *n* Ip. **Widmer. Formation politique** (13.12.2006)

Une étude sur la formation politique des jeunes donne une image effrayante de leurs connaissances civiques et politiques. Je pose donc au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Que pense-t-il des résultats de cette étude?

2. Quelles sont les raisons de la médiocrité de la formation civique et politique de la jeunesse suisse?

3. Quelles mesures pense-t-il devoir prendre afin d'améliorer la formation civique et politique?

4. La Confédération et les cantons ne devraient-ils pas reconsidérer toute la conception de la formation civique aux degrés secondaires I et II?

5. Le Conseil fédéral envisage-t-il des possibilités d'aider les cantons à offrir une bonne formation politique aux jeunes?

Cosignataires: Allemann, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Heim, Hofmann, Janiak, Kiener Nellen, Marti Werner, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Thanei, Vollmer (17)

09.03.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3697 ***n*** Ip. **Rennwald. Maintenir la cohésion sociale dans les régions transfrontalières** (13.12.2006)

Le gouvernement neuchâtelois a récemment présenté une étude concernant l'impact de la libre circulation des personnes sur la région transfrontalière du canton de Neuchâtel et du département du Doubs. Cette étude, dont les conclusions peuvent sans doute s'appliquer à la majorité des régions frontalières de Suisse romande, voire du pays, fait notamment apparaître: une fragilisation des marchés locaux du logement, avec des phénomènes d'exclusion; une croissance des inégalités, particulièrement entre les salariés français qui travaillent dans leur pays et ceux qui ont un emploi en Suisse; un risque important de concurrence accru entre les travailleurs, du fait que certains frontaliers peuvent être incités à proposer leurs services à un coût plus faible que celui du marché suisse ou à accepter plus facilement des conditions de travail contraignantes, comme le travail en équipes; un développement de la précarisation en raison de l'augmentation du travail temporaire et du nombre des contrats de moins de 90 jours.

Tous ces phénomènes sont de nature à porter atteinte à la cohésion sociale des régions concernées. Pour les contrer, les auteurs de l'étude proposent notamment: des mesures de politique fiscale (nouveau mode d'imposition du travail frontalier, de manière à ne pas prétériter les collectivités publiques concernées); une meilleure réglementation du travail temporaire (contribution au deuxième pilier, transparence des contrats intérimaires); un renforcement des contrôles dans l'application des conventions collectives de travail (CCT), en particulier dans les secteurs les moins structurés.

Je pose dès lors les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. A-t-il connaissance de cette étude et, dans l'affirmative, en partage-t-il les conclusions?

2. Peux-il nous dire si les phénomènes mis en évidence dans l'espace entre le canton de Neuchâtel et le département du Doubs peuvent aussi être observés dans les autres régions frontalières du pays?

3. Est-il disposé, d'une manière ou d'une autre, et en collaboration avec les cantons concernés et les partenaires sociaux, à mettre en oeuvre les mesures proposées par les auteurs de l'étude, en particulier en ce qui concerne la fiscalité, le travail temporaire et les contrôles relatifs à l'application des CCT?

Cosignataires: Berberat, Daguet, Dormond Béguelin, Kiener Nellen, Marti Werner, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Thanei, Vollmer (11)

28.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3698 ***n*** Mo. **Goll. Discrimination à l'encontre du personnel de la Confédération en cas de maladie** (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur le personnel de la Confédération de sorte que les employés de la Confédération qui, après leur licenciement, se trouvent en situation d'incapacité de travail reçoivent 80 pour cent de leur ancien salaire jusqu'à ce qu'ils bénéficient d'une rente AI ou d'une rente de leur prévoyance professionnelle.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Bader Elvira, Banga, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Cavalli, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Hämmerle, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Janiak, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (74)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3702 ***n*** Mo. **Hutter Jasmin. Retrait de l'autorisation de séjour en cas de violation de l'ordre juridique par des étrangers** (14.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions propres à imposer l'application sans restriction de l'ordre juridique suisse à toutes les personnes qui vivent dans notre pays. Ceux qui n'auront pas respecté cet ordre juridique se verront systématiquement retirer leur autorisation de séjour conformément aux articles 62 et 63 de la loi sur les étrangers, qui prévoient la révocation de l'autorisation de séjour lorsque l'étranger porte atteinte de manière grave ou répétée à la sécurité ou à l'ordre publics.

Cosignataires: Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Hassler, Kaufmann, Kunz, Maurer, Müri, Oehrli, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Spuhler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (24)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3704 ***n*** Mo. **Conseil National. Assurer l'approvisionnement en électricité (Keller)** (14.12.2006)

Le Conseil fédéral ayant jugé que la preuve de la faisabilité du stockage final des déchets radioactifs a été apportée, je le charge maintenant d'inciter l'industrie de l'électricité à planifier sans délai jusqu'au stade décisionnel les centrales nucléaires indispensables à l'approvisionnement de la Suisse en courant électrique.

Dans ce contexte, on tiendra compte du fait que le potentiel de développement de l'énergie hydraulique est modeste et que la production de courant à partir d'énergies renouvelables, toute

souhaitable qu'elle soit, ne suffira pas à faire face à la pénurie qui s'annonce.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Hegetschweiler, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Joder, Laubacher, Loepfe, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Noser, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schlüer, Spuhler, Theiler, Triponez, Waber, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Zeller, Zuppiger (42)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

21.03.2007 Conseil national. Adoption.

06.3709 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Réduire au niveau de l'aide d'urgence les prestations sociales allouées aux étrangers passibles d'une peine** (14.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de loi qui permettra de ramener au niveau de l'aide d'urgence les prestations des assurances sociales et les autres prestations sociales allouées aux étrangers passibles d'une peine.

Porte-parole: Föhn

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3710 *n* Mo. **Berberat. Création d'un Office fédéral du travail** (14.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer la création d'un Office fédéral du travail réunissant en un centre de compétence unique les divers organes s'occupant de tâches relevant du domaine du travail afin de répondre aux défis majeurs, actuels et à venir, en rapport avec le marché du travail en Suisse.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Genner, Goll, Graf-Litscher, Günter, Gyr-Steiner, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Janiak, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer, Zisyadis (42)

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3711 *n* Ip. **Darbellay. Non à la hausse des prix des billets CFF** (14.12.2006)

Dans une interview récente du journal "Coop", le directeur général des CFF, Monsieur Benedikt Weibel, annonçait pour l'année 2007 une hausse des tarifs CFF "qui n'atteindrait pas 10 pour cent". Au-delà de la formule malicieuse, il est évident qu'il faut s'attendre à une augmentation substantielle. Les CFF la justifient par l'amélioration de l'offre, en particulier par l'ouverture prévue du tunnel de base du Lötschberg. En dépit de l'importance du nouveau tunnel, il est évident que seule une minorité des passagers en profiteront de manière régulière. Par ailleurs, l'augmentation des prix CFF vient s'ajouter à l'explosion des coûts d'infrastructure et à la hausse du mandat de prestation. Convaincu que les raisons invoquées ne sauraient en aucun cas justifier une augmentation massive des prix des billets et qu'elle irait à fin contraire d'une politique efficace de protection du climat, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Que pense le Conseil fédéral de l'augmentation massive des billets CFF, réclamée par Monsieur Weibel?

2. Quels sont les moyens à disposition de la Confédération, unique actionnaire des CFF, pour éviter l'augmentation des prix des billets?

3. La politique de prix poursuivie par les CFF n'est-elle pas en porte-à-faux avec une meilleure protection du climat?

4. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral pour améliorer la rentabilité des transports publics sans report des charges sur l'usager?

09.03.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3715 *n* Po. **Groupe PDC/PEV/PVL. Lutter contre la cherté des prix en Suisse et contre la forte densité réglementaire** (18.12.2006)

Nous chargeons le Conseil fédéral d'indiquer dans un rapport:

1. Comment les actes réglementaires mentionnés ci-joint (dans le développement) poussent les prix à la hausse pour le consommateur suisse;

2. Quelles dispositions de ces actes il faudrait modifier pour réduire les obstacles techniques au commerce, notamment dans les échanges avec l'UE, et faire baisser ainsi le prix des produits;

3. quels éléments des actes réglementaires cités restent adaptés aux besoins actuels et doivent être maintenus, et quels éléments il y aurait lieu de simplifier ou de regrouper.

Nous considérons que les ordonnances ci-après, en particulier, poussent fortement les prix à la hausse et que ces prix pourraient être réduits sans porter atteinte pour autant aux objectifs de protection de l'environnement et de politique de santé publique propres à la Suisse:

- ordonnance du 23 novembre 2005 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (Odaious)

- ordonnance du DFI du 26 juin 1995 sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires (ordonnance sur les substances étrangères et les composants, OSEC)

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les sucres, les denrées alimentaires sucrées et les produits à base de cacao

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les huiles et graisses comestibles et leurs dérivés

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les fruits, les légumes et leurs dérivés

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les denrées alimentaires d'origine animale

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les céréales, les légumineuses, les protéines végétales et leurs dérivés

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les boissons sans alcool (en particulierthé, infusions, café, jus, sirops, limonades)

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur l'étiquetage et la publicité des denrées alimentaires (OEDAI)

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les additifs admis dans les denrées alimentaires (ordonnance sur les additifs, OAdd)

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur l'addition de substances essentielles ou physiologiquement utiles aux denrées alimentaires

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les cosmétiques (OCos)

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les objets destinés à entrer en contact avec les muqueuses, la peau ou le système pileux et capillaire, et sur les bougies, les allumettes, les briquets et les articles de farces et attrapes

- ordonnance du DFI du 27 mars 2002 sur la sécurité des jouets (ordonnance sur les jouets, OSJo)

- ordonnance sur les prescriptions techniques concernant les déclarations de quantité figurant sur les préemballages industriels

- ordonnance sur le mesurage et la déclaration de quantité des marchandises mesurables dans les transactions commerciales (ordonnance sur les déclarations)

- ordonnances relatives aux engrais et au secteur phytosanitaire.

Porte-parole: Meier-Schatz

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.3719 *n* Ip. **Groupe socialiste. Assurances collectives LPP. Produire toutes les données requises par la loi** (18.12.2006)

Les données ci-après relatives aux assurances-vie n'apparaissent pas dans le rapport annuel de l'Office fédéral des assurances privées (OFAP). Nous prions donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel a été le résultat des comptes d'exploitation de la prévoyance professionnelle pour 2005 en regard des gains et des parts d'excédents attribués aux assurés?

2. Sur ces parts d'excédents 2005, combien a été crédité directement aux assurés et combien a été affecté au fonds d'excédents?

3. Selon quelle procédure et dans quelle mesure la société d'assurance peut-elle couvrir des découverts ultérieurs avec les ressources du fonds d'excédents, et sur quelle norme légale se fonde cette pratique?

4. Quel a été le montant des frais administratifs, en millions de francs et par assuré, engagés en 2005 pour la prévoyance professionnelle de chacune des assurances-vie?

5. Quel a été le montant des frais engagés pour la gestion de fortune (coûts "cachés" y compris, cas des fonds TER) dans le domaine des assurances collectives?

6. Quel a été le rendement obtenu, en pourcentage et en francs suisses?

7. Comment les autorités de surveillance garantissent-elles qu'aucun subventionnement croisé n'a lieu, c'est-à-dire qu'aucun coût étranger à la prévoyance professionnelle n'est imputé à cette assurance?

8. Malgré un taux de conversion très bas (5,4 pour cent pour les femmes et 5,8 pour cent pour les hommes), certaines sociétés d'assurance facturent, au titre des pertes liées au taux de conversion, des frais supplémentaires représentant 0,2 pour cent de la fortune pour la part extra-obligatoire et 0,6 pour cent pour la LPP. Quelle est la raison d'une telle pratique? Pourquoi les autorités de surveillance l'acceptent-elles? Ces pertes éventuelles ne devraient-elles pas être couvertes par ceux qui apportent les capitaux?

9. Quel risque d'entreprise est en définitive encore indemnisé par le "legal quote" (part minimale des excédents qui doit être rétrocédée aux institutions de prévoyance affiliées) si tous les frais non couverts ou provisions sont financés par le chiffre d'affaires global de la prévoyance professionnelle?

Porte-parole: Rossini

09.03.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3720 *n* Mo. **Groupe socialiste. LPP. Renoncer à abaisser le taux de conversion** (18.12.2006)

La situation financière de la plupart des caisses de pension privées est actuellement si bonne et les revenus qu'elles dégagent sont si substantiels qu'aucune modification du taux de conversion allant au-delà du niveau arrêté dans la 1ère révision de la LPP ne s'impose. Les assurés des fondations collectives des assurances-vie se voient privés abusivement de bénéfices de l'ordre de centaines de millions de francs. Cette pratique doit être corrigée. A supposer qu'elle soit conforme au texte de la loi, un abaissement du taux de conversion allant au-delà de la réduction décidée ne s'impose pas non plus impérativement pour les assurances-vie. La révision de loi annoncée doit être suspendue. Le Conseil fédéral devra réévaluer la question lorsque la situation des assurances-vie sera éclaircie.

Porte-parole: Schenker Silvia

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3721 *n* Mo. **Groupe socialiste. Legal quote. Appliquer la loi** (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la surveillance (OS) afin que la part des excédents à comptabiliser attribuée aux assurances-vie soit limitée à 10 pour cent au maximum des excédents proprement dits, comme le prévoit l'article 37 alinéa 4 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA), et ne soit pas étendue au "chiffre d'affaires global" résultant des processus d'épargne, de risque et de frais (comme le prévoit l'art. 147 OS).

Il faut corriger la situation immédiatement, et avec effet rétroactif pour l'exercice 2005, dans le sens voulu par le législateur. Les gains retenus indûment par les assureurs-vie doivent être crédités aux assurés.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3723 *n* Mo. **Baumann J. Alexander. Non aux radars camouflés** (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet dont le but est d'interdire aux organes de contrôle du trafic routier d'arnaquer les usagers de la route avec leurs radars sournoisement camouflés (p. ex. dans des poubelles ou sur des glissières de sécurité). Dans les lieux et les situations où la sécurité est prioritaire (aux alentours des jardins d'enfants, des écoles et des zones fortement fréquentées par les piétons, ou en cas de visibilité réduite ou de travaux, etc.), les contrôles radars doivent être annoncés de manière explicite, de telle sorte que les conducteurs qui dépassent sciemment la limitation de vitesse puissent être sanctionnés pour excès de vitesse intentionnel. Les contrôles radars dans les lieux qui ne présentent aucun risque pour la sécurité ne sont que des arnaques inadmissibles.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Baader Caspar, Bezzola, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glasson, Glur, Gutzwiller, Gysin, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Joder, Jutzet, Kaufmann, Keller, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Stamm, Steiner, Triponez, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zemp (61)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3724 *n* Po. **Rime. Réduction RPLP pour camion jusqu'à 28 tonnes** (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est prié de transposer la réduction juridiquement possible du taux RPLP pour les véhicules avec un poids total maximal admissible jusqu'à 28 tonnes au maximum d'un cinquième.

Cosignataires: Bortoluzzi, Büchler, Fattebert, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glasson, Guisan, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Loepfe, Oehrli, Pagan, Schibli, Vaudroz René, Weyeneth, Wobmann (18)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.3731 *n* Mo. **Groupe socialiste. Utiliser des indices reconnus pour le calcul du taux de conversion** (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de calculer le taux minimal et le taux d'intérêt technique applicables aux caisses de pension en se fondant sur des indices reconnus représentant des portefeuilles diversifiés, et non sur des constructions sans lien avec la réalité reposant sur le rendement de placements sans risques ou d'obligations limitées aux seules obligations de la Confédération. En outre, il faut fixer dans la loi une norme imposant la séparation des frais administratifs et des prestations pour risque et vieillesse, y compris dans le calcul du taux de conversion. Les déductions opérées au titre des frais administratifs dans le calcul du taux de conversion sont contraires à la loi.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3733 *n* Mo. **Conseil National. Etendre la déduction de l'impôt préalable aux investissements à long terme (Imfeld)** (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification des articles 29 alinéa 1 et 2 OLTVA et 38 alinéa 1 et 2 LTVA, prévoyant que les entrepreneurs pourront également bénéficier de la déduction de l'impôt préalable lorsqu'il n'y a pas de lien factuel et temporel immédiat entre les prestations imposables acquises en amont et les prestations imposables fournies en aval.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Brun, Brunner, Büchler, Cathomas, Darbellay, Engelberger, Giezendanner, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Ineichen, Jermann, Keller, Laubacher, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Spuhler, Triponez, Wehrli, Zemp (30)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

01.10.2007 Conseil national. Adoption.

06.3734 *n* Mo. **Conseil National. Déduction de l'impôt préalable pour les jeunes entreprises (Imfeld)** (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de l'article 38 alinéa 8 LTVA, prévoyant que les jeunes entreprises qui se financent par des contributions des pouvoirs publics ou par des dons privés pourront bénéficier d'une déduction totale de l'impôt préalable, pour autant que toutes les autres conditions donnant droit à cette déduction soient réunies, et ce, durant les premiers cinq ans au minimum à compter de leur création.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Brun, Brunner, Büchler, Cathomas, Darbellay, Engelberger, Giezendanner, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Ineichen, Jermann, Keller, Laubacher, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Spuhler, Wehrli, Zemp (28)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

01.10.2007 Conseil national. Adoption.

06.3738 *n* Mo. **Lang. Initiatives suisses visant la réparation des torts causés par l'esclavage** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de promouvoir, dans le cadre de l'ONU, l'examen des mesures décidées à Durban en 2001 et, conjointement avec d'autres "petites nations esclavagistes et colonialistes" telles la Suède, le Danemark et l'Allemagne (Brandebourg-Prusse), de prendre une initiative visant à ce que tous les protagonistes de ces crimes contre l'humanité que sont l'esclavage et la traite établissent les torts causés et concourent à leur réparation;

2. de faire en sorte que la Suisse, pays au passé esclavagiste, s'engage en faveur de l'application de la résolution de l'ONU "Commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves" qu'elle a soutenue le 28 novembre 2006, en prenant des mesures garantissant non seulement la digne célébration de cet anniversaire le 25 mars 2007 en Suisse (points 1 et 3 de la résolution), mais également l'intégration de l'histoire de l'esclavage, de la traite et de leurs conséquences aux enseignements des programmes suisses de formation (point 2);

3. d'offrir, dans la question de la restitution par la France de la rançon extorquée à Haïti en 1825 pour prix de son indépendance, ses bons offices en vue d'un règlement à l'amiable.

Cosignataires: Allemann, Bernhardsgrütter, Bruderer, Daguet, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Graf Maya, Gross, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Rechsteiner Paul, Recordon, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Teuscher, Vanek, Vischer, Widmer, Zisyadis (30)

02.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3740 *n* Mo. **Groupe socialiste. Renforcer l'égalité des chances pour les jeunes immigrants et immigrantes** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un éventail de mesures visant à lutter contre la discrimination à la formation professionnelle et à l'embauche dont les jeunes étrangers sont les victimes. Une attention particulière sera portée sur l'aspect de l'égalité des genres. Il examinera en particulier l'introduction dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr), dans le Code des obligations (CO) et dans la loi sur le travail (LT) de moyens comme notamment le mentorat ou la généralisation des postulations anonymisées. Il prévoira aussi l'introduction dans la LACI et la LFPr du financement de mesures d'intégration en lien avec l'accès au marché du travail.

Porte-parole: Heim

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3745 *n* Mo. **Schelbert. Suppression de la clause du domicile dans les procédures de naturalisation** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de loi qui supprime l'obligation faite aux personnes désireuses de se faire naturaliser de garder le même domicile pendant toute la durée de la procédure de naturalisation.

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3746 *n* Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Moratoire des négociations dans le domaine fiscal. Pas d'ingérence de Bruxelles dans la souveraineté des cantons** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'informer la Commission européenne que la Suisse ne négociera pas une harmonisation fiscale entre les cantons. La concurrence fiscale est une règle bien établie, qui ne saurait être jetée au feu en vertu d'un accord international.

Porte-parole: Darbellay

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.3748 *n* Ip. **Lang. Démantèlement des droits de l'homme en Russie** (19.12.2006)

On peut lire dans le dernier "Rapport sur la politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme (2003 à 2007)" (FF 2006 5799) que "le Conseil fédéral continuera.... de s'employer .... à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme respectent systématiquement les droits de l'homme et à ce que soient mis en place d'efficaces mécanismes internationaux de contrôle" (p. 5825). Il y affirme par ailleurs que "la Suisse poursuivra ses démarches bilatérales et d'autres formes d'intervention auprès des pays qui font passer la lutte contre le terrorisme avant les droits de l'homme et le droit international humanitaire" (p. 5826).

Eu égard à l'évolution préoccupante de la Russie de Vladimir Poutine, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il connaissance des tendances qui se développent en Russie aux dépens des droits de l'homme, et comment interprète-t-il l'érosion progressive de ces droits sous couvert de lutte anti-terroriste?

2. Jusqu'où la Russie pourra-t-elle bafouer les droits fondamentaux et ses engagements internationaux avant que la Suisse n'exprime officiellement son inquiétude?

3. Comment la Suisse entend-elle s'opposer, sur les plans multilatéral et bilatéral, à la remise en cause croissante des droits fondamentaux en Russie?

Cosignataires: Allemann, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Beck, Bernhardsgrütter, Bruderer, Brunschwig Graf, Chevrier, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Dupraz, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Graf Maya, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Recordon, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Studer Heiner, Vanek, Vermot-Mangold, Wehrli, Widmer (40)

28.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3751 *n* Po. **Ineichen. Pas de protection excessive des jeunes dans la législation sur le travail** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment il y aurait moyen de faireen sorte que, dans le cadre de la nouvelle ordonnance sur le travail des jeunes (ordonnance 5 relative à la loi fédérale sur le travail) des dispositions de protection excessives n'empêchent pas les entreprises de dispenser une formation adéquate.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Burkhalter, Cathomas, Darbellay, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fluri, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Germanier, Glur, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hassler, Hegetschweiler, Hochreutener, Huber, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Moret, Müller Thomas, Müller Philipp, Müller Walter, Müri, Oehrli, Pagan, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Rime, Rutschmann, Sadis, Schenk Simon, Schlüer, Schweizer, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Theiler, Triponez, Waber, Walter, Wandfluh, Zemp (71)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.3753 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Programme d'allègement budgétaire 2007/2008** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un nouveau programme d'allègement budgétaire et de le présenter au Parlement afin d'éliminer le déficit en 2008.

Porte-parole: Maurer

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3756 *n* Mo. **(Banga) Nordmann. Taxe d'élimination anticipée sur les bouteilles de boissons en PET** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire une taxe anticipée pour l'élimination des bouteilles de boissons en PET, en se fondant sur l'article 32a de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), de sorte que les entreprises et les services publics puissent financer la collecte et le recyclage des bouteilles en PET.

Cosignataires: Amherd, Berberat, Daguet, Fehr Mario, Fluri, Gross, Haller, Hämmerle, Nordmann, Pedrina, Roth-Bernasconi, Stöckli, Widmer (13)

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Nordmann.

06.3763 *n* Mo. **Joder. Renoncer à une banque postale, baisser les tarifs postaux et limiter l'emploi du bénéfice par la Poste** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de décider que la Poste doit renoncer définitivement à créer une banque postale;

2. de veiller à ce que la Poste verse sans tarder une partie de son bénéfice à la Confédération, comme le prévoit l'article 12 alinéa 2 de la loi sur l'organisation de la Poste;

3. de faire en sorte que la Poste baisse ses tarifs dans le domaine du monopole et restitue à ses clients une partie du bénéfice réalisé, étant donné que les rentes de monopole sont manifestement trop élevées.

Cosignataires: Amstutz, Bortoluzzi, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Haller, Hochreutener, Kaufmann, Lustenberger, Mathys, Miesch, Müller Philipp, Scherer, Schibli, Stahl, Zuppiger (16)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3767 *n* Ip. **Vischer. Personnes de confiance. Base légale de leur activité** (19.12.2006)

Dans l'affaire Ramos, divers milieux ont critiqué le fait que ce monsieur ait travaillé pour le Ministère public de la Confédération en qualité de personne dite de confiance. Ce n'est pas ce cas précis qui est intéressant, mais plutôt la manière dont le droit règle (ou ne règle pas!) le recours à ces personnes dites de confiance.

Permettez-moi de poser les questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral part-il lui aussi de l'idée que Ramos est une personne dite de confiance?

2. Quoi qu'il en soit dans ce cas particulier, le Ministère public a-t-il généralement recours aux services de personnes dites de confiance? Comment définit-il une telle personne? Quelles différences y a-t-il entre elle et un agent infiltré puisqu'il semblerait qu'il y en ait? Combien de personnes dites de confiance le Ministère public utilise-t-il à l'heure actuelle?

3. Sur quelle base légale l'activité des personnes dites de confiance s'appuie-t-elle? Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis qu'il n'en existe pas qui règle explicitement leur action?

4. Le Ministère public dit apparemment que le recours aux personnes dites de confiance est licite même sans base légale explicite. Pourquoi a-t-il alors fallu régler explicitement dans la loi l'activité des agents infiltrés si celle des personnes dites de confiance peut s'en passer?

5. Le recours aux personnes dites de confiance porte atteinte à la protection de la personnalité des personnes espionnées, protection pourtant garantie par la Constitution. Le Conseil fédéral ne part-il pas lui aussi de l'idée qu'on devrait cesser d'avoir recours à leurs services aussitôt longtemps que la loi ne règle pas leur activité?

Cosignataires: Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Schelbert (4)

28.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3770 *n* Mo. **Häberli-Koller. Réduction de la densité normative. Feuille de route contraignante** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, d'ici à la session d'automne 2007, une feuille de route contraignante pour la réduction de la densité normative:

- il dressera pour ce faire la liste de tous les actes normatifs (lois et ordonnances) qui peuvent être abrogés, supprimés, raccourcis ou assainis;

- il précisera quelles dispositions particulières, sections d'actes et autorisations peuvent être abrogées;

- il se fixera pour but de l'exercice l'établissement d'un calendrier contraignant de mise en oeuvre des mesures nécessaires;

- il classera les objets par rang de priorité, en accordant la préséance aux mesures susceptibles de réduire drastiquement les charges bureaucratiques imposées aux entreprises et aux particuliers;

- il préparera un acte modificateur unique pour le niveau de la loi.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Büchler, de Buman, Glanzmann, Hany, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Zemp (14)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.3775 *n* Po. **Hochreutener. Les lésions corporelles doivent être passibles au minimum des mêmes peines que le vol** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité et les moyens de modifier le code pénal de manière à ce que les lésions corporelles (art. 122 et 123) soient passibles de sanctions proportionnées à celles dont sont passibles les atteintes à la propriété. Ces sanctions devront correspondre à la valeur accordée aujourd'hui aux biens juridiques qu'il s'agit de préserver: en d'autres termes, elles devront être plus sévères.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Büchler, Burkhalter, Cathomas, Darbellay, Füglistaller, Häberli-Koller, Huber, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Jutzet, Mathys, Müller Philipp, Müller Thomas, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Stamm, Zeller, Zemp (23)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.3776 *n* Ip. **(Menétrey-Savary)**
Teuscher. Dysfonctionnements à Promotion Santé Suisse (19.12.2006)

La fondation Promotion Santé Suisse est instituée sur la base de l'article 19 de la LAMal, et elle fonctionne avec l'argent versé par les caisses-maladie à raison de fr. 2.40 par assuré et par année. Or, cette fondation fait l'objet de nombreuses plaintes, en particulier des cantons, et elle semble ne pas remplir à satisfaction son rôle de service public en faveur de la prévention et de la promotion de la santé en Suisse. Dès lors, nous demandons au Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

1. La fondation connaît de gros problèmes dans la gestion du personnel: suppression de postes, licenciements, absentéisme, burn out. Plusieurs études d'évaluation ont conclu à la réorganisation de la fondation, mais celle-ci semble n'en avoir tenu aucun compte. Le Conseil fédéral est-il au courant de cette situation et compte-t-il intervenir auprès de la fondation pour y remédier?

2. Les relations entre la fondation et les cantons sont également orageuses! Ces derniers se plaignent de n'être ni consultés ni écoutés. Ils ne se sentent pas non plus épaulés dans la mise en oeuvre des projets de la fondation. Certains projets conduits en partenariat ont parfois été abandonnés abruptement par la fondation (centres d'information en santé publique par exemple), ou alors la fondation lance de nouveaux projets à côté de ceux des cantons, ce qui entraîne des coûts supplémentaires, de l'incohérence et du gaspillage. Comment le Conseil fédéral envisage-t-il d'améliorer la collaboration entre les cantons et la fondation? Quelles propositions peut-il faire pour renforcer le rôle des cantons dans la promotion de la santé et pour améliorer leur accès aux ressources dont dispose la fondation.

3. Les partenariats entre la fondation et les caisses-maladie semblent n'être ni transparents ni équitables. Des pressions ont été exercées auprès des organisateurs de manifestations pour qu'elles se déroulent en partenariat avec telle compagnie d'assurance, à l'exclusion d'une autre qu'ils avaient choisie. Sur quelles bases légales et en fonction de quelles directives la Fondation établit-elle ses liens avec les assurances? Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il y aurait lieu de revoir les critères qui règlent ces partenariats?

4. Certains partenaires de la fondation se sont demandé s'il ne vaudrait pas mieux que la prévention et la promotion de la santé soient organisées sur le modèle de la dîme de l'alcool, c'est-à-dire que les fonds prélevés sur les primes des assurés soient versés, pour une partie, directement aux cantons, la Confédération (avec ou sans la fondation) se consacrant à la définition des stratégies, à la recherche, à l'analyse statistique et à l'évaluation des projets. Que pense le Conseil fédéral de cette proposition? Envisage-t-il une réforme de la promotion de la santé, par le biais d'une nouvelle loi ou d'une nouvelle répartition des tâches et des financements?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Guisan, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Moret, Müller Geri, Nordmann, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Teuscher, Vermot-Mangold, Vischer (18)

21.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Teuscher.

06.3781 *n* Ip. **(Menétrey-Savary) Leuenberger-Genève. Loi sur les étrangers et violence conjugale** (19.12.2006)

L'article 50 de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) contient des dispositions concernant l'octroi d'une autorisation de séjour ou la prolongation de sa validité en cas de dissolution de la famille, notamment pour les victimes de violence conjugale. Malheureusement, au cours des délibérations, un changement intervenu à l'article 44 (suppression du droit au regroupement familial pour les titulaires d'une autorisation de séjour) a eu pour résultat que ces dispositions ne s'appliquent plus aux conjoints d'un titulaire de permis B, sans qu'on puisse penser que c'était réellement l'intention du législateur. En effet, à aucun moment la discussion n'a porté explicitement sur ce point. Dès lors, nous posons au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. La suppression de la possibilité de prolonger le séjour des conjoints d'étrangers disposant du permis B en cas de violence conjugale étant contraire aux intentions figurant dans le message du Conseil fédéral, au projet initial adopté en première lecture par notre conseil et aux souhaits maintes fois exprimés dans diverses interventions parlementaires, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'elle constitue une erreur qui doit être corrigée?

2. Comment sera désormais apprécié le cas de l'épouse victime de violence, contrainte de quitter le domicile conjugal pour se protéger, lorsque son conjoint est au bénéfice d'un permis B? Le Conseil fédéral est-il disposé à préciser dans l'ordonnance ou dans les directives d'application que la question de l'octroi d'une autorisation de séjour doit être examinée dans tous les cas?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il que les termes de l'article 50, qui parle du "droit du conjoint et des enfants à l'octroi d'une autorisation de séjour" devraient également s'appliquer au conjoint d'un titulaire de permis B? Ou envisage-t-il plutôt de modifier la formulation de l'article 50 afin qu'il s'applique aussi aux étrangers visés par l'article 44?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Goll, Graf Maya, Hubmann, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Müller Geri, Nordmann, Recordon, Roth-Bernasconi, Schelbert, Vermot-Mangold, Vischer (18)

14.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Leuenberger-Genève.

06.3782 *n* Ip. **Robbiani. Engagement du personnel de l'administration fédérale et plurilinguisme** (19.12.2006)

Rien ne vient dissiper l'impression que l'administration fédérale ouvre moins facilement ses portes aux candidats provenant des communautés linguistiques minoritaires. Lorsque les offices compétents sont sommés d'expliquer pourquoi ils ont rejeté certaines candidatures, ils font invariablement état des qualifications plus élevées des personnes retenues.

Les choix de l'administration fédérale sont évidemment impossibles à contester de l'extérieur puisqu'il n'y a aucun moyen d'en évaluer le bien-fondé. Cette situation ne fait qu'augmenter un sentiment d'impuissance pernicieux, qui s'accompagne de la conviction que les dispositions concernant le plurilinguisme sont traitées par-dessous la jambe.

Afin de donner plus de poids à ses instructions concernant le plurilinguisme et de chasser l'impression qu'on s'ingénie à ne pas les respecter, le Conseil fédéral pourrait mettre au point une méthode permettant d'examiner à la loupe les engagements et de sanctionner l'inobservation de ses instructions. Pourquoi ne pas prévoir au moins qu'un organe "accrédité" (députation d'un canton, Helvetia Latina, etc.) puisse, en cas de doute fondé, demander que l'Office fédéral du personnel procède à une vérification? Et pourquoi ne pas prévoir, pour éviter que l'intervention de cet organe n'aboutisse à l'invalidation d'un engagement, que l'Office fédéral du personnel puisse rappeler formellement à l'ordre les offices qui ne respectent pas les instructions concernant le plurilinguisme? La mise en place de moyens de contrôle, même modestes, contribuerait pour le moins à faire

prendre conscience aux offices qu'ils sont surveillés et les pousserait à faire plus de cas des instructions sur le plurilinguisme.

09.03.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

x **06.3787** ***n*** Mo. **Widmer. Maintenir le soutien à Swisscor** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de s'assurer que la Confédération continuera à soutenir la fondation Swisscor comme elle l'a fait jusqu'à présent. Elle doit notamment viser un partenariat plus étroit avec le service civil et les associations d'utilité publique.

Cosignataires: Banga, Fehr Mario, Galladé, Gross, Stöckli (5)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

06.3788 ***n*** Ip. **(Müller-Hemmi) Allemann. Mettre fin au génocide du Darfour** (19.12.2006)

Le Darfour, région du sud-est du Soudan, vit la plus grande catastrophe humanitaire et les pires violations des droits de l'homme de notre époque. Entre 200 000 et 400 000 personnes sont déjà mortes de violences, de faim et d'épuisement. 2 millions de femmes, d'hommes et d'enfants ont perdu tous leurs biens, alors que près de 4 millions ne peuvent se nourrir. L'accord de paix conclu en mai 2006 entre le gouvernement soudanais et les rebelles n'est pour l'heure respecté par aucune des parties. Au contraire, le gouvernement a lancé une nouvelle offensive militaire l'été dernier et continue de collaborer étroitement avec les milices Janjawid, qui attaquent et pillent systématiquement les villages, en chassent les habitants ou les tuent, et violent systématiquement les femmes.

La population du Darfour a besoin d'une protection militaire renforcée. Les troupes de l'Union africaine, dont le mandat était limité à la fin de 2006, n'ont pas été en mesure de protéger la population civile. C'est pourquoi le Conseil de sécurité de l'ONU a pris fin août la résolution no 1706, décidant de l'envoi de 22 000 casques bleus au Darfour. Le gouvernement soudanais s'y est opposé et a renforcé son offensive militaire. Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il prêt à oeuvrer au sein de l'ONU pour que la communauté internationale réagisse comme elle le ferait pour un génocide? Quelles possibilités voit-il d'accentuer la pression sur le gouvernement soudanais? Soutient-il l'appel pressant du secrétaire général de l'ONU en faveur du stationnement de casques bleus? La Suisse s'associera-t-elle aux mesures d'appui de l'UE, qui envisage de détacher du personnel chargé de tâches logistiques et appelé à former et conseiller les forces militaires et de police? Quelles possibilités le Conseil fédéral voit-il de renforcer la sécurité des collaborateurs des organisations apportant une aide humanitaire à la population civile au Darfour?

2. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a décidé le 13 décembre 2006 d'envoyer une nouvelle mission d'enquête de haut rang au Darfour, mais ne dit rien des sanctions encourues par les auteurs des exactions. Ce silence obère-t-il les investigations menées par le Tribunal pénal international?

3. La tragédie qui se déroule au Darfour et dans les régions limitrophes du Tchad se passe pour l'essentiel loin des yeux du public. Quelles possibilités le Conseil fédéral voit-il de soutenir le travail d'observateurs indépendants et de donner la parole aux victimes de ces atrocités?

Cosignataires: Brunschwig Graf, de Buman, Eggly, Glasson, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hämmerle, Hochreutener, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Ruey, Wyss Ursula (12)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Allemann.

06.3789 ***n*** Mo. **(Marty Kälin) Allemann. Pierres naturelles. Labellisation** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui institueront, à la manière de ce qui existe pour les bois certifiés, un label des pierres naturelles, lequel attestera le caractère acceptable des conditions de travail des personnes qui les extraient et la manière dont elles sont transportées et transformées, vue sous l'angle du développement durable.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bäumle, Bernhardsgrütter, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Genner, Graf Maya, Gross, Günter, Hämmerle, Hubmann, John-Calame, Lang, Marti Werner, Menétrey-Savary, Rechsteiner-Basel, Schelbert, Schenker Silvia, Stump, Vermot-Mangold, Wyss Ursula (25)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Allemann.

06.3790 ***n*** Mo. **(Jermann) Amherd. Mesures en faveur des PME** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir un train de mesures qui mettra jusqu'en 2012 un milliard de francs à la disposition des PME suisses.

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Amherd.

06.3791 ***n*** Mo. **Freysinger. Suppression des numéros masqués** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires afin que les numéros des téléphones portables soient répertoriés dans l'annuaire électronique comme les numéros fixes.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Chevrier, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Hutter Jasmin, Müri, Pagan, Perrin, Reymond, Rutschmann, Stamm, Veillon, Wäfler, Wobmann (16)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3792 ***n*** Ip. **Freysinger. Sécurité et places dans les trains** (19.12.2006)

En Valais, un mécontentement grandissant envers les CFF s'est emparé des contribuables depuis que nombre d'étudiants titulaires d'un abonnement de deuxième classe ont été amendés (80 francs) pour avoir pris place en première lorsque les wagons de deuxième classe étaient bondés lors des heures de pointe. Cette situation m'amène à interpeller le gouvernement sur les points suivants:

1. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il, vu les tarifs élevés des CFF (les plus élevés en Europe), les hausses substantielles annoncées et les déficits importants que les mêmes usagers

doivent, de plus, éponger avec leurs impôts, que les CFF soient incapables d'organiser les transports de manière à ce qu'il y ait des places assises en suffisance en deuxième classe durant les heures de pointe?

2. Que compte faire le Conseil fédéral afin que le transport des usagers par le train soit conforme aux règles les plus élémentaires de sécurité, ce qui ne saurait être le cas pour des gens obligés de voyager debout?

3. Qui est-ce qui devra en définitive payer la facture si des usagers se retournent contre les CFF en cas de blessures dues au fait qu'ils étaient debout lors d'un accident?

4. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis qu'un service public digne de ce nom et aussi cher ne peut se contenter de transporter les voyageurs d'un point à l'autre, sans se soucier ni de leur sécurité, ni de leur confort le plus élémentaire?

Cosignataires: Amherd, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Brunner, Chevrier, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Germanier, Hutter Jasmin, Müri, Pagan, Perrin, Reymond, Rime, Rutschmann, Stamm, Veillon, Wäfler, Weyeneth, Wobmann (21)

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3801 ***n*** Ip. **(Gysin Remo) Rechsteiner-Basel. Turquie. La torture est-elle exclue?** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral, dans la réponse qu'il a donnée à mon interpellation 06.3489, confirme "qu'on ne saurait cependant tout à fait exclure la possibilité que des droits fondamentaux soient bafoués, en particulier dans les cas ayant un arrière-plan politique" et que "c'est précisément pour cela que, notamment dans l'affaire Erdogan, l'Office fédéral de la justice a exigé de la Turquie" - et reçu d'elle - "tout un ensemble de garanties en vue de l'extradition".

A l'inverse, Human Rights Watch, Amnesty International et d'autres organisations internationales défendant la même cause s'accordent à dire que les assurances dites diplomatiques ne protègent réellement ni des sévices ni de la torture.

1. Quel est le contenu des assurances diplomatiques données par la Turquie dans le cas Erdogan E. et peut-être dans d'autres cas?

2. Ces assurances diplomatiques ont-elles été communiquées à l'intéressé? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ne l'ont-elles pas été?

3. Ces assurances diplomatiques reçues de la Turquie dans le cas cité et dans d'autres cas lient-elles juridiquement le pays qui en est l'auteur? S'agit-il de contrats?

4. Comment le Conseil fédéral ou les offices concernés comptent-ils vérifier que les assurances diplomatiques données ont bel et bien été respectées? Une vérification effectuée selon les normes du CICR était-elle vraiment possible?

5. Le Conseil fédéral est-il conscient du fait que les pays qui se livrent à des sévices et qui pratiquent la torture violent le droit international mais qu'ils ne sont pas les seuls, que ceux qui refoulent des individus risquant d'être torturés le violent tout autant qu'eux?

6. Sait-il:

a. que Madame Louise Harbour, haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, a déclaré en mai 2006 qu'elle ne croyait pas que des assurances diplomatiques constituaient une protection contre les sévices et la torture?

b. que Monsieur Thomas Hammarberg, haut-commissaire du Conseil de l'Europe aux droits de l'homme, a déclaré en juin 2006 que les assurances diplomatiques n'étaient guère crédibles et qu'il s'avérait qu'elles n'avaient aucun effet?

c. que la Commission du Parlement européen a appelé en juin 2006 les Etats membres de l'Union européenne à ne plus se fier aux assurances diplomatiques?

7. Vu les plus grandes réserves dont elles font aujourd'hui l'objet et le fait qu'elles n'offrent aucune garantie contre le risque de la torture, est-il prêt à revoir son attitude envers les assurances diplomatiques données par la Turquie ou par les autres pays qui pratiquent encore la torture?

Cosignataires: Bruderer, Daguet, de Buman, Fasel, Gross, Hochreutener, Hubmann, Lang, Riklin Kathy, Simoneschi-Cortesi, Stump, Vermot-Mangold, Widmer (13)

28.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Rechsteiner Rudolf.

06.3802 ***n*** Mo. **Baader Caspar. Supprimer l'obligation d'acquitter une cotisation AVS sur les prestations des fonds de bienfaisance** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre une proposition de modification de la LAVS au Parlement afin que les prestations discrétionnaires versées conformément aux buts prévus par les fonds de bienfaisance patronaux (institutions de prévoyance professionnelle auxiliaires qui sont financées par les employeurs et n'octroient pas de prestations réglementaires) ne soient pas assujetties au prélèvement de la cotisation AVS obligatoire.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Borer, Bortoluzzi, Freysinger, Füglistaller, Kaufmann, Keller, Laubacher, Maurer, Oehrli, Pagan, Rutschmann, Stahl, Wandfluh (14)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **06.3804** ***n*** Mo. **Conseil National. Suppression de l'aide au développement accordée à la Corée du Nord (Pfister Gerhard)** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre un terme à la coopération au développement avec la Corée du Nord.

Cosignataires: Büchler, Darbellay, Häberli-Koller, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Wehrli (10)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de politique extérieure*

13.06.2008 Conseil national. Adoption.
18.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

06.3806 ***n*** Mo. **Barthassat. Plaques minéralogiques pour les taxis** (20.12.2006)

Lors de la prochaine révision de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation OAC, le Conseil fédéral est chargé de compléter l'article 82 alinéa 2 (sortes de plaques) lettre e comme suit:

OAC article 82, alinéa 2, lettre e. Les plaques pour taxis portent la lettre "T".

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Brunschwig Graf, Chevrier, Dupraz, Eggly, Galladé, Guisan, Hochreutener, Leuenber-

ger-Genève, Meyer Thérèse, Pagan, Pfister Theophil, Recordon, Reymond, Roth-Bernasconi, Ruey, Sommaruga Carlo (17)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3809 *n* Po. **Teuscher. Protéger le loup efficacement** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter le Concept loup Suisse afin que l'existence des loups vivant en liberté en Suisse ne soit pas menacée à plus long terme.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.3810 *n* Mo. **Freysinger. Pour en finir avec le loup** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'agir sur deux plans, concernant le loup:

- sur le plan international, introduction, par la Suisse, dans la convention de Berne, d'une réserve tendant à abroger purement et simplement, subsidiairement à assouplir la protection du loup;

- en droit interne, une fois cette réserve en vigueur, suppression de toutes les dispositions protégeant le loup, subsidiairement assouplissement des conditions dans lesquelles cet animal peut être abattu.

Cosignataires: Amherd, Bignasca Attilio, Brunner, Chevrier, Fattebert, Müri, Perrin, Rime, Veillon, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (13)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3817 *n* Mo. **Freysinger. Charte des devoirs citoyens** (20.12.2006)

Il est demandé au gouvernement d'établir une charte des devoirs civiques élémentaires qui serait signée par toute personne étrangère lorsqu'elle vient s'établir en suisse.

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Brunner, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Hutter Jasmin, Müri, Pagan, Perrin, Reymond, Rime, Rutschmann, Stamm, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (19)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3819 *n* Mo. **Graf-Litscher. Programme de la législature 2008-2011. Technologies de l'information et de la communication** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir l'objectif suivant dans le programme de la législature 2008-2011: faire de la Suisse un leader européen dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

On fixera des objectifs mesurables et les mesures nécessaires pour les atteindre. Les résultats atteints seront communiqués tous les deux ans. La Suisse devra maintenir son avantage dans le domaine d'Internet et des réseaux à large bande; elle devra en outre occuper les avant-postes dans les domaines de la télésanté, du télé-enseignement, du commerce électronique et de la cyberadministration. Il faut que la Suisse, en tant que centre de production de TIC, soit à la pointe et capable d'offrir des emplois qualifiés dans ce domaine La priorité devra être mise sur la formation, la recherche et l'enseignement dans le domaine des TIC.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Beck, Bernhardsgrütter, Bezzola, Bruderer, Bührer, Cavalli, Darbellay, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gadient, Galladé, Gross, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Hämmerle, Hany, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Messmer, Müller Thomas, Noser, Pelli, Riklin Kathy, Rossini, Schenker Silvia, Schweizer, Sommaruga Carlo, Stump, Vollmer, Walter, Widmer, Wyss Ursula, Zeller (47)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3820 *n* Mo. **Bruderer. Ratification de la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre les démarches requises afin que la Suisse ratifie la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (résolution de l'Assemblée générale des Nations unies publiée sous A/61/611).

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Banga, Bäumle, Berberat, Bezzola, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Eggly, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Genner, Glanzmann, Graf Maya, Graf-Litscher, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Hämmerle, Heim, Hochreutener, Hofmann, Ineichen, Janiak, Jermann, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Robbiani, Roth-Bernasconi, Sadis, Savary, Schenker Silvia, Vermot-Mangold, Wyss Ursula (53)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3821 *n* Ip. **Müller Walter. Accord agricole de libre-échange avec l'UE. Quels avantages pour les consommateurs?** (20.12.2006)

Les partisans de l'accord agricole de libre-échange qui pourrait être conclu avec l'UE ne cessent de rappeler qu'un tel accord entraînerait une baisse du prix des denrées alimentaires pour les consommateurs. La réforme agricole a toutefois montré que la baisse des prix à la production n'avait pas profité aux consommateurs. D'après les rapports agricoles du Conseil fédéral, les prix à la production ont chuté d'un peu plus de 20 pour cent sous l'effet de la réforme, alors que les prix à la consommation ont augmenté de quelque 15 pour cent.

Dans ce contexte, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Pourquoi la réforme agricole n'a-t-elle pas rendu les prix plus compétitifs et pourquoi les denrées alimentaires indigènes ont-elles renchéri pour les consommateurs?

2. Quelle est la probabilité qu'un accord agricole de libre-échange avec l'UE fasse baisser non seulement les prix à la production, mais aussi les prix à la consommation?

3. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour que les consommateurs bénéficient eux aussi d'une baisse des prix?

Cosignataires: Bader Elvira, Bigger, Brunner, Büchler, Dupraz, Germanier, Häberli-Koller, Hany, Meyer Thérèse, Walter (10)

28.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3823 *n* Ip. **(Savary) Fehr Mario. Formation continue professionnelle** (20.12.2006)

Dansles années 1990, les pressions du Parlement et des milieux de la formation ont conduit le Conseil fédéral à s'engager plus activement dans le soutien à la formation continue. La dynamique s'est essoufflée, ces dernières années. Heureusement, l'acceptation par le peuple des nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation contraint le Conseil fédéral à rallumer la flamme. A la suite du scrutin populaire de mai dernier, le Département fédéral de l'intérieur mandate une étude (Sybille Reichert, Formation continue universitaire en Suisse, Etat des lieux et perspectives dans le contexte européen, 31 juillet 2006) afin d'évaluer les besoins en matière de formation continue.

Les conclusions du rapport montrent que les efforts en matière de formation continue doivent êtres renforcés. D'une part, parce que la demande va croître à mesure que la part de la population fréquentant les hautes écoles augmente - la volonté de se former se renforce parallèlement au niveau d'éducation. Autre enjeu: seul 11 pour cent des personnes de niveau d'instruction inférieure participent à des programmes de formation continue professionnelle. La Suisse fait partie des pays présentant le plus gros écart de participation selon le niveau d'instruction. Une personne titulaire d'un diplôme tertiaire a 5,7 fois plus de probabilité de suivre une formation continue qu'une autre sans formation obligatoire. Enfin, les femmes restent largement sous-représentées dans les cours de formation continue professionnelle.

Dès lors, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Qu'entend faire le Conseil fédéral pour aider les institutions publiques pourvoyeuses de formation continue, en particulier les universités, à améliorer l'offre de formation continue? A ce titre, le Conseil fédéral ne considère-t-il pas que le nombre de participants qui suivent des cours de formation continue dans les universités devraient être comptabilisés comme indicateurs du calcul des contributions à verser aux institutions universitaires?

2. Le Conseil fédéral ne pourrait-il pas mettre sur pied un fonds pour la formation continue professionnelle afin de financer des projets qui ont des retombées publiques dépassant de loin les intérêts privés (p. ex. des projets liés à la réinsertion professionnelle)?

3. Que pense faire le Conseil fédéral pour atténuer ce qu'on peut aujourd'hui appeler la "fracture formation professionnelle"?

4. Que pense faire le Conseil fédéral pour améliorer l'accès des femmes à la formation continue professionnelle?

5. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre pour que le cursus "bachelor-master" et formation continue constitue un concept général de formation?

6. Que pense faire le Conseil fédéral pour harmoniser les offres de formation continue professionnelle entre cantons et régions?

Cosignataires: Banga, Gross, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Widmer, Wyss Ursula (6)

09.03.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Mario.

06.3825 *n* Mo. **Loepfe. Examen des tâches de la Confédération. Feuille de route fiable** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux chambres, d'ici à la session d'été 2007, une feuille de route fiable de l'examen des tâches de la Confédération qui comprendra:

1. la liste des tâches que la Confédération abandonnera, la liste de celles où elle réduira son activité et la liste de celles qu'elle réformera;

2. la liste des mesures d'abandon et de réforme qui seront nécessaires;

3. la quantification du potentiel d'économies qui en résultera;

4. enfin le calendrier fiable de la mise en oeuvre de ces mesures.

Cosignataires: Barthassat, Baumann J. Alexander, Bezzola, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bührer, Cathomas, Engelberger, Favre Charles, Fluri, Füglistaller, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hegetschweiler, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Imfeld, Ineichen, Jermann, Keller, Kleiner, Lustenberger, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Oehrli, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Rutschmann, Schweizer, Spuhler, Theiler, Triponez, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Zeller, Zemp, Zuppiger (46)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3827 *n* Ip. **(Maury Pasquier) Sommaruga Carlo. Génocide du Darfour. Les responsables doivent payer** (20.12.2006)

1. Selon le Conseil fédéral, par quelles mesures pourrait-on contribuer à ce que les violations des droits de l'homme et du droit international applicable en temps de guerre fassent l'objet d'une enquête, à ce que les responsables de ces crimes soient poursuivis et à ce que les victimes soient entendues? Comment la Suisse pourrait-elle soutenir davantage la Cour pénale internationale dans ses enquêtes?

2. Quelles mesures la Suisse a-t-elle prises pour mettre en oeuvre les sanctions adoptées par l'ONU? De quelle manière la Suisse pourrait-elle intervenir auprès du Conseil de sécurité de l'ONU pour que celui-ci prononce des sanctions contre les autres responsables de la situation catastrophique que connaît le Darfour? La Suisse compte-t-elle prendre des mesures en collaboration avec les pays qui le désirent, si le Conseil de sécurité, sous la pression de la Chine et de la Russie notamment, renonçait à adopter des sanctions contre les autres responsables des atrocités commises au Darfour? Le Conseil fédéral compte-t-il se procurer ses propres informations sur cette question?

3. Le Code pénal révisé (modification du 13 décembre 2002) prévoit désormais l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et des crimes graves prévus par les Conventions de Genève (concernant la protection des victimes de la guerre). Il autorise en outre la poursuite des personnes étrangères ayant commis à l'étranger un crime particulièrement grave proscrit par la communauté internationale. Ces dispositions sont-elles applicables aux responsables de la situation catastrophique que connaît le Darfour? Des enquêtes sont-elles prévues?

Cosignataires: Allemann, Banga, Bernhardsgrütter, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Gysin Remo, Hämmerle, Heim, Hubmann, Janiak, John-Calame, Jutzet, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Müller-Hemmi, Pedrina, Recordon,

Rennwald, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Sommaruga Carlo, Vermot-Mangold (25)

16.03.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Sommaruga Carlo.

06.3831 ***n*** Po. **Teuscher. Téléphonie mobile. Tarifs fractionnés** (20.12.2006)

Je charge le Conseil fédéral d'examiner s'il est nécessaire d'imposer de manière générale aux opérateurs de la téléphonie mobile des tarifs fractionnés courts afin que leurs clients cessent d'être incités à téléphoner longuement avec leur portable, ce qui peut nuire à leur santé.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.3832 ***n*** Po. **Teuscher. Graisses trans. Dangers pour la santé** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures à prendre pour réduire la part des graisses trans, nocives pour la santé, dans les denrées alimentaires. Il examinera également s'il y a lieu de fixer dans la loi, comme l'a fait le Danemark, la quantité maximale de graisses trans tolérée dans les denrées alimentaires.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.3833 ***n*** Mo. **Teuscher. Service d'information sur la protection contre le rayonnement** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un service national d'information sur le rayonnement non ionisant (RNI), y compris le rayonnement optique.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3834 ***n*** Mo. **Teuscher. Imposer une obligation d'information et de déclaration pour les solariums** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de normes fixant une obligation d'information et de déclaration pour les solariums. Il faut garantir en effet que:

1. les personnes qui fabriquent ou commercialisent des solariums informent leurs clients de l'intensité des rayons UV produits par ces appareils et des risques qu'ils peuvent présenter pour la santé;

2. les exploitants de solariums informent leurs clients des risques que l'utilisation du solarium peut présenter pour la santé;

3. la protection des enfants et des jeunes fasse dans ce domaine l'objet d'une attention particulière;

4. les autorités vérifient régulièrement que les obligations d'information et de déclaration soient respectées dans les solariums accessibles au public.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3837 ***n*** Po. **Simoneschi-Cortesi. La Suisse et l'Eurobaromètre** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner de quelle manière la Suisse pourrait être associée aux travaux de l'Eurobaromètre.

Cosignataires: Allemann, Bruderer, Genner, Guisan, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Nordmann (7)

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.3838 ***n*** Mo. **Leuenberger-Genève. Politique étrangère. Plate-forme d'information des citoyens** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place une plate-forme d'information des citoyens sur la politique étrangère, à l'instar de la plate-forme d'instruction civique interactive "Civicampus" des Services du Parlement. Cette plate-forme renseignera de manière générale le public sur les relations extérieures de la Suisse et en particulier sur ses relations avec l'Union européenne.

Cosignataires: Allemann, Bruderer, Genner, Guisan, Markwalder Bär, Nordmann, Simoneschi-Cortesi (7)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3839 ***n*** Po. **Nordmann. Adaptation sur une base volontaire du droit suisse aux normes européennes. Rapport et mise en évidence dans le RS** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à intervalles réguliers au Parlement un rapport qui fera état des lois et des ordonnances fédérales édictées ou modifiées sur la base de normes européennes et qui indiquera le pourcentage que ces lois et ordonnances représentent par rapport à l'ensemble des actes normatifs édictés ou modifiés pendant la période sous revue. Les actes et dispositions en question seront pourvus d'un symbole spécifique ou signalés par une couleur différente dans le Recueil systématique du droit fédéral (RS).

Cosignataires: Allemann, Bruderer, Genner, Gross, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär (6)

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.3843 ***n*** Po. **Kiener Nellen. Egalité des sexes. Plus de femmes dans les professions techniques, les filières mathématiques et les sciences naturelles** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les possibilités de relever, en collaboration avec les cantons, le très faible pourcentage de femmes dans les filières techniques, mathématiques et les sciences naturelles au niveau secondaire II.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bernhardsgrütter, Donzé, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri,

Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Zisyadis (54)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.3846 *n* Ip. **Lustenberger. Responsabilité de la présidente de la Confédération** (20.12.2006)

Le pays a appris, non sans étonnement, que Madame Calmy-Rey, nouvelle présidente de la Confédération, entendait rompre avec les traditions qui veulent qu'une personne accédant à la responsabilité qui est désormais la sienne pour un an accorde des interviews aux médias entre le jour où elle a été élue, soit à la mi-décembre, et le jour où elle entre en fonction, soit au début du mois de janvier. D'après divers journaux, elle aurait annulé au dernier moment des rendez-vous pris avec des journalistes du Palais fédéral et seuls quelques titres choisis du groupe Tamedia et la NZZ auront, semble-t-il, le privilège de l'approcher avant le Nouvel-An.

Voici mes questions:

1. D'après quelles priorités les demandes des médias sont-elles traitées?

2. Madame la présidente de la Confédération est-elle consciente du fait qu'une majorité d'Alémaniques considère qu'elle manque de sensibilité politique en favorisant les médias zurichois comme elle le fait?

3. La présidente de la Confédération est-elle disposée à appliquer une stratégie de l'information qui prenne en compte toutes les régions pendant son mandat et qui, en particulier, ne néglige pas les minorités régionales?

Cosignataires: Engelberger, Gross, Häberli-Koller, Imfeld, Jermann, Laubacher, Pfister Gerhard, Theiler, Weyeneth (9)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3848 *n* Mo. **Müller Thomas. Faire apparaître les naturalisés dans les statistiques** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation pour que les statistiques fédérales de la criminalité et des assurances sociales fassent apparaître dans une catégorie à part les naturalisés depuis moins de cinq ans.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glur, Hany, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Kaufmann, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Oehrli, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schlüer, Schwander, Stahl, Wandfluh, Weyeneth, Zemp (31)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3850 *n* Mo. **Allemann. Appliquer les conventions de l'OIT aux marchés publics** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'obliger, par voie légale, tous les fournisseurs de biens et de services répondant à des marchés publics de respecter par contrat les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la législation nationale dans l'exécution de leurs mandats.

Cosignataires: Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Marti Werner, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer (23)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.3854 *n* Mo. **(Fattebert) Binder. Labelliser simplement les forêts suisses** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est prié de prendre les mesures nécessaires pour que l'ensemble des forêts suisses qui respectent les critères de la loi sur les forêts soient considérées comme labellisées.

Au sens de l'article 1 lettre d de la loi fédérale sur les forêts, je demande au Conseil fédéral de prendre les mesures suivantes concernant la forêt:

- se charger des clarifications et négociations nécessaires à une certification globale de la totalité de la surface forestière suisse,

- préparer les bases techniques, procédures et documents appropriés,

- organiser la réalisation rapide de cette certification globale de toute la surface forestière,

- et garantir son application.

Cosignataires: Beck, Binder, Dupraz, Freysinger, Glasson, Hassler, Parmelin, Perrin, Rime, Schibli, Vaudroz René, Veillon, Weyeneth (13)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Binder.

06.3855 *n* Ip. **Darbellay. Projet touristique à Andermatt. Dérogation à la lex Koller** (20.12.2006)

A la fin du mois de septembre le Conseil fédéral a approuvé le complexe de vacances d'Andermatt. Aux yeux du gouvernement le projet touristique prévu à Andermatt ne doit pas échouer à cause de la lex Koller. Invoquant l'intérêt supérieur de la Confédération, le Conseil fédéral a approuvé la demande d'exemption du régime de l'autorisation prévu par la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (lex Koller). Ce projet touristique offrira à la région la possibilité d'une réorientation économique après le retrait de différentes entreprises de la Confédération. Sans cette décision du Conseil fédéral, le projet ne pourrait pas être réalisé.

En attendant l'abrogation de la lex Koller, on peut se réjouir de la flexibilité dont a fait preuve le Conseil fédéral dans le cadre du projet uranais. Dans ce contexte, il convient néanmoins d'éviter toute discrimination de projets analogues prévus ailleurs en Suisse. A cet effet, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quelles sont les conditions qui régissent la notion "d'intérêt supérieur de la Confédération" qui permet nouvellement de déroger à la lex Koller?

2. Afin d'éviter des traitements discriminatoires, quels autres projets similaires pourront bénéficier du nouveau régime d'exception?

21.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3860 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Transparence dans la compensation des versements de cohésion** (20.12.2006)

Le Parlement a adopté quatre crédits-cadres d'un montant total de 3,85 milliards de francs au titre de la coopération avec les Etats de l'Europe de l'Est et de la CEI. Les crédits de paiement sont inscrits au budget chaque année, mais il est difficile d'établir un lien entre les crédits d'engagement et les crédits de paiement. En raison de la promesse faite au peuple suisse de compenser la contribution à la cohésion, il est indispensable que les crédits d'engagement et les crédits de paiement précités soient présentés de manière transparente. Ce n'est qu'ainsi que les citoyens pourront vérifier si la promesse faite par le Conseil fédéral dans ses explications relatives au scrutin du 26 novembre 2006 ("cette contribution n'impliquera aucune charge supplémentaire pour les contribuables, et son financement sera donc neutre du point de vue budgétaire") est tenue. Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes:

1. A combien s'élèvent les dépenses engagées sur les deuxième, troisième et quatrième crédits-cadres (en date du 31 décembre 2006 et par crédit-cadre)?

2. Quelles seront les parts des deuxième, troisième et quatrième crédits-cadres qui n'auront probablement pas été utilisées en date du 31 décembre 2006?

3. A combien s'élèvent les dépenses prévues mais non encore engagées sur les deuxième, troisième et quatrième crédits-cadres en date du 31 décembre 2006?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à veiller à ce que la contribution à la cohésion de 1 milliard de francs soit compensée à hauteur de 60 pour cent au moins (comme promis avant la votation) par les montants destinés aux dépenses prévues mais non encore engagées sur les deuxième, troisième et quatrième crédits-cadres?

5. A combien se sont élevés les crédits de paiement annuels accordés aux Etats de l'Europe de l'Est et de la CEI de 1996 à 2006, programmes du CAD y compris (par pays et selon les rubriques des comptes de la Confédération)?

6. Le Conseil fédéral peut-il garantir que les versements de cohésion ne serviront pas à financer des projets en cours qui sont déjà assurés dans le cadre de l'aide aux pays de l'Europe de l'Est?

7. Le Conseil fédéral a-t-il prévu (et, si oui, sous quelle forme) un suivi systématique permettant de garantir que le milliard de la cohésion sera utilisé conformément à l'affectation prévue dans la brochure des explications?

8. Le Conseil fédéral est-il prêt à réduire de 60 millions de francs par an les crédits d'engagement et les crédits de paiement versés aux Etats de l'Europe de l'Est et de la CEI, et ce pendant dix ans à compter de l'octroi du premier crédit de paiement au titre de la contribution à l'élargissement de l'UE?

Porte-parole: Schwander

28.03.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3862 ***n*** Mo. **Stöckli. Accès pour les mineurs à l'assistance judiciaire et mesures tutélaires** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système de contrôle qui permettrait de veiller à ce que les cantons appliquent la loi concernant l'assistance juridique et les mesures tutélaires des mineurs privés de liberté et non accompagnés.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Fehr Jacqueline, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Haering, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rennwald, Salvi, Stump, Vermot-Mangold, Widmer (19)

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **06.3864** ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Abandon du service d'appui de longue durée** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'abandonner le service d'appui de longue durée de l'armée.

Porte-parole: Banga

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

x **06.3865** ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Effectif de l'armée active** (20.12.2006)

L'effectif de l'armée active doit être ramené à 100 000 militaires au maximum d'ici à 2011.

Porte-parole: Widmer

27.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

06.3866 ***n*** Ip. **(Huguenin) Zisyadis. Amiante, SUVA et Tribunal fédéral** (20.12.2006)

Le procureur de Turin enquête depuis plusieurs années sur les décès de travailleurs italiens victimes d'un mésothéliome ou d'un cancer du poumon après avoir travaillé dans les entreprises suisses d'Eternit à Niederurnen (Glaris) ou Payerne (Vaud). Après une première demande d'entraide en 2001, le parquet de Turin a en 2004 adressé à la Suisse une demande d'entraide complémentaire, soutenue par la justice glaronnaise, puis par le Tribunal fédéral, qui dans un arrêt du 25 octobre 2006 (non accessible au public), oblige la SUVA à transmettre de nouveaux dossiers sur les victimes de l'amiante aux juges italiens, rejetant son recours et celui d'Eternit.

Les indications qui seront transmises contiennent les données personnelles et le diagnostic de 196 employés des usines Eternit pour lesquels la SUVA a ouvert un dossier en relation avec l'amiante (62 sont tombés malades ou sont décédés), ainsi que 367 documents concernant les 2 entreprises d'Eternit. Ces documents devraient permettre aux juges italiens d'établir s'il y a d'autres victimes et de se prononcer sur le comportement des responsables d'Eternit.

L'affaire est maintenant dans les mains du Département de justice et police (DFJP), la SUVA lui ayant en janvier 2005 adressé une requête en invoquant pour se soustraire à la demande de la justice italienne l'alinea a de l'article 1 de la loi fédérale sur l'entraide pénale internationale, alinea qui limite la coopération "compte tenu de la souveraineté, de la sûreté, de l'ordre public ou d'autres intérêts essentiels de la Suisse".

Dans l'attente de cette décision, contre laquelle un recours au Conseil fédéral pourra d'ailleurs être fait, les dossiers ne peuvent être remis aux enquêteurs italiens.

Au vu de ce qui précède, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

- Qu'attend le DFJP pour trancher et permettre ainsi à la procédure et à la justice de suivre son cours?

- Au vu de l'évolution de la situation, et des preuves de plus en plus accablantes de la responsabilité d'Eternit, le Conseil fédéral entend-il réviser sa position et organiser, enfin, un vrai soutien aux travailleurs exposés et aux victimes de l'amiante, ainsi que le demandent plusieurs interventions parlementaires?

- En particulier, n'estimerait-il pas approprié d'apporter une aide à l'association CAOVA (Comité d'aide et d'orientation des victimes de l'amiante) qui s'engage depuis des années pour défendre les intérêts de ces travailleurs?

- Quelles sont les bases légales qui permettent au Tribunal fédéral de ne pas rendre public un de ses jugements?

Cosignataires: Berberat, Guisan, Heim, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek, Zisyadis (14)

14.02.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

06.3870 *n* Mo. **Zisyadis. Loi sur les autocollants publicitaires** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est invité à élaborer une loi garantissant le respect des autocollants anti-publicitaires sur les boîtes aux lettres. Cette loi doit comprendre les éléments suivants:

1. Des sanctions en cas de non-respect par les publicitaires;

2. Une taxe obligatoire pour les distributeurs, leur faisant intégralement supporter le coût du traitement des déchets engendrés.

A l'heure où les pouvoirs publics pressent la population d'adopter des gestes simples pour préserver la planète ou même de modifier nos modes de vie pour la sauver, il est urgent de faire entendre que certains gestes sont déjà exercés depuis de nombreuses années par des milliers de personnes mais qu'ils sont tout à fait inutiles s'ils ne sont pas garantis d'une certaine efficacité. Il en va ainsi des autocollants anti-publicitaires sur les boîtes aux lettres. De nombreux foyers font l'"effort" d'en apposer un mais celui-ci est peu pris en compte.

Dans le cas des prospectus, la politique consiste à se reposer sur la bonne volonté des entreprises de distribution pour le respect des autocollants. C'est pourquoi une loi garantissant l'efficacité des autocollants assortie de sanctions à l'encontre des entreprises de distribution qui ne les respectent pas, devient indispensable.

Cosignataires: Huguenin, John-Calame, Leuenberger-Genève, Nordmann, Savary, Vanek (6)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3871 *n* Ip. **(Recordon) Thorens Goumaz. Nouveaux mécanismes de blanchiment d'argent** (20.12.2006)

Vu le volume et le montant global des transactions touchant la Suisse traitées par les chambres de compensation interbancaires, il sied de répondre en détail et sans retard aux questions suivantes:

1. N'y a-t-il pas lieu de considérer comme dangereux raffinement ou substitut du procédé de la société-écran le mécanisme du sous-compte d'un compte ouvert auprès d'une chambre de compensation lorsqu'il est opacifié par le nantissement intercomptes, plus encore si le bénéficiaire économique final a un accès électronique direct?

2. Ne faut-il pas détecter les mécanismes à risque, tels qu'ici décrits?

3. Ces chambres classent-elles leur clientèle par catégorie de risque ou d'après la subdivision de la clientèle selon le risque effectuée par leurs propres clients?

4. Ces chambres - et les acteurs du système financier suisse lorsqu'ils recourent à elles - sont-elles équipées pour faire face efficacement aux devoirs de détection et de communication lorsqu'existent des soupçons fondés que des valeurs patrimoniales proviennent d'un crime ou d'une organisation criminelle?

Cosignataires: Berberat, Fässler, Frösch, Genner, Leutenegger Oberholzer, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rey, Schelbert, Vischer (10)

16.03.2007 Réponse du Conseil fédéral.

23.03.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

06.3873 *n* Mo. **Conseil National. Simplification de la TVA (Darbellay)** (20.12.2006)

Dans le cadre de la révision de la loi sur la TVA, je prie le Conseil fédéral de maintenir les exemptions prévues à l'article 18 pour les sociétés et manifestations sportives.

Cosignataires: Amstutz, Bezzola, Chevrier, Glanzmann, Gyr-Steiner, Humbel Näf, Kohler, Rey, Stahl, Vanek, Vaudroz René, Zisyadis (12)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

01.10.2007 Conseil national. Adoption.

06.3874 *n* Mo. **Darbellay. Assouplissement urgent de la lex Koller** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un assouplissement de la lex Koller prévoyant que les reventes d'immeubles entre Suisses et personnes à l'étranger soient exclues du champ d'application de la présente loi.

Cosignataires: Amherd, Chevrier, Hochreutener, Kohler, Rey, Vaudroz René (6)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3875 *n* Mo. **Scherer. Naturalisation. Bases claires** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les autorités qui accordent la naturalisation aux personnes qui la demandent disposent pour ce faire de tous renseignements existant sur elles (certificat de bonne conduite, extrait du casier judiciaire, résultats des enquêtes en cours).

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Föhn, Giezendanner, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Kunz, Laubacher, Maurer, Oehrli, Pagan, Pfister

Theophil, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schlüer, Spuhler, Stahl, Stamm, Wandfluh, Weyeneth, Zuppiger (28)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.3878 ***n*** Ip. **Aeschbacher. Conséquences du rejet de l'accord Suisse-Allemagne concernant l'aéroport de Zurich** (20.12.2006)

Il y a maintenant plus de trois ans qu'après un long va-et-vient le Parlement fédéral a rejeté l'accord Suisse-Allemagne relatif aux vols d'approche de l'aéroport de Zurich. Le pour et le contre de cet accord avaient alors fait l'objet de vifs débats et les parlementaires avaient été submergés de lettres provenant majoritairement de la population des communes situées au sud de l'aéroport et exigeant le rejet de l'accord.

Après plus de trois ans, il est temps aujourd'hui de faire le bilan des conséquences du rejet de l'accord pour la population, en se fondant sur des faits et non sur des suppositions et des prévisions, et d'établir la comparaison entre l'état actuel réel des nuisances imposées à la population et la situation telle qu'elle serait si la Suisse avait accepté l'accord.

Les questions qui se posent sont donc les suivantes:

1. En fin de compte, le rejet de l'accord a-t-il été avantageux ou désavantageux pour la Suisse?

2. De l'avis du Conseil fédéral, où se situent ces avantages et ces inconvénients?

3. Comment se présente aujourd'hui la situation générale sur le plan de la répartition des nuisances sonores, notamment au sud de l'aéroport?

4. Plus particulièrement: à quelles heures de la journée se pratiquent les approches par le sud de l'aéroport de Kloten (prière de différencier entre jours ouvrables, jours de fin de semaine et jours fériés) et à quelles heures du jour ces approches auraient-elles dû être effectuées si l'accord avait été accepté (en différenciant à nouveau entre les jours ouvrables et les jours de fin de semaine).

5. Est-il exact d'admettre que les vols d'approche de Kloten auraient imposé nettement moins d'heures de nuisances sonores par semaine à la population du sud de l'aéroport si l'accord avait été accepté? Dans l'affirmative, à combien d'heures se chiffre cette différence?

6. Les attentes des opposants à l'accord, qui espéraient que le plafonnement unilatéral du nombre d'approches imposé par l'Allemagne pourrait être révoqué par la voie judiciaire, ont-elles été comblées? Dans la négative, quelles procédures ont-elles été engagées, à quel stade en sont-elles et quel succès ont-elles eu jusqu'ici?

7. Au cas où les procédures judiciaires n'auraient apporté aucun progrès jusqu'ici pour la Suisse: quelles chances le Conseil fédéral estime-t-il encore avoir en recourant à la voie judiciaire?

Cosignataires: Donzé, Studer Heiner (2)

28.03.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.3879 ***n*** Mo. **Engelberger. Loi sur l'Autorité de surveillance des marchés financiers. Prise en compte des intérêts des PME** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de tenir compte des intérêts des petites et moyennes entreprises (PME) dans le projet de loi fédérale sur l'Autorité de surveillance des marchés financiers (LAUFIN):

l'article 7 alinéa 2 sera complété comme suit:

"b. les intérêts des petites et moyennes entreprises (PME)";

l'article 9 alinéa 2 sera complété comme suit:

"Au moins un membre du conseil d'administration doit avoir occupé une fonction dirigeante dans une petite ou une moyenne entreprise".

Cosignataires: Amstutz, Bezzola, Hutter Markus, Ineichen, Jermann, Keller, Laubacher, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müri, Rutschmann, Schweizer, Steiner (14)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3880 ***n*** Mo. **Schibli. Promouvoir la production nationale de denrées alimentaires** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour promouvoir la production suisse de denrées alimentaires et garantir ainsi la sécurité de l'approvisionnement national.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Binder, Brunner, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Haller, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Keller, Kunz, Maurer, Müri, Oehrli, Parmelin, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Veillon, Walter, Weyeneth, Zuppiger (26)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.3881 ***n*** Mo. **Müller Geri. Exportations de matériel de guerre en Arabie saoudite, au Pakistan et en Inde. Arrêt immédiat** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'arrêter immédiatement les exportations de matériel de guerre en Arabie saoudite, au Pakistan et en Inde, exportations qui viennent d'être autorisées.

Cosignataires: Lang, Studer Heiner, Vischer (3)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **06.3884** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Pas de pornographie en vente sur les téléphones portables (Schweiger)** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres une modification de l'article 197 du Code pénal qui rendra punissable le fait d'offrir des images ou des petits films pornographiques sur les réseaux de télécommunications, ou de les y diffuser, en vue de réaliser directement ou indirectement un profit.

Selon les circonstances, il modifiera l'ordonnance sur les services de télécommunications de sorte que les concessionnaires du service universel soient obligés de bloquer l'accès aux services commerciaux à plus-value qui proposent des images, des textes ou des bandes sonores érotiques ou pornographiques aux jeunes de moins de 16 ans, et que les exploitants de ces mêmes services aient l'interdiction de fournir des images, des textes ou des bandes sonores érotiques ou pornographiques à ces jeunes.

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission des affaires juridiques*

04.06.2007 Conseil des Etats. Adoption.
25.09.2008 Conseil national. Adoption.

07.3002 *n* Po. **Commission de politique extérieure CN (06.2020). Augmentation de l'aide au développement** (30.01.2007)

Le Conseil fédéral est invité à concrétiser les objectifs du Millénaire des Nations Unies en investissant chaque année, à partir de 2015 au plus tard, 0,7 pour cent du PIB dans l'aide au développement.

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3008 *n* Mo. **Groupe des Verts. CO2. Instaurer rapidement une taxe d'incitation sur les carburants** (05.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre immédiatement au Parlement un projet permettant d'instaurer au plus vite la taxe CO2 d'incitation sur les carburants fossiles. Il proposera aux chambres un taux garantissant que, d'ici à 2010, les émissions de CO2 dues aux carburants fossiles vendus en Suisse seront réduites d'au moins 8 pour cent par rapport à 1990.

Porte-parole: Teuscher

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3012 *n* Ip. **Lang. Centrales nucléaires et risque de terrorisme** (06.03.2007)

1. Comment le Conseil fédéral juge-t-il le risque constitué par une bombe volante ou un attentat perpétré par un avion contre une centrale nucléaire, des actes de sabotage, des destructions et des manipulations émanant de l'intérieur de la centrale, des voitures ou des camions piégés lancés contre des bâtiments abritant les systèmes de sécurité ou d'ultime secours, un blocage de l'approvisionnement en électricité et en eau de refroidissement par des unités armées et hautement professionnelles et des attaques contre des convois d'éléments combustibles hautement radioactifs?

2. Combien de temps reste-t-il entre le moment où un danger imminent a été détecté et où la mise hors service préventive de la centrale a été ordonnée et celui où une centrale est effectivement attaquée si la mise hors service préventive doit réduire considérablement la menace radioactive?

3. Comment le même Conseil fédéral qui justifie des programmes d'armement par le risque de terrorisme en vient-il à préconiser la construction de nouvelles centrales nucléaires et donc de cibles particulièrement dangereuses et "payantes" pour les terroristes?

Cosignataires: Bäumle, Bernhardsgrütter, Daguet, Fässler, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Hofmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner-Basel, Recordon, Schenker Silvia, Studer Heiner, Teuscher, Vischer, Widmer (22)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3026 *n* Po. **Groupe PDC/PEV/PVL. Développer le principe du parking-relais** (07.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'éventualité d'un système national de parkings-relais. Il mettra en évidence les points suivants:

- failles de ce système du côté de l'offre;

- possibilités, par une offre intéressante de parkings-relais, de planifier de manière optimale la desserte des régions à forte proportion de pendulaires;

- possibilités de financement des projets correspondants;

- réductions sur les cartes de stationnement pour les détenteurs d'un abonnement général.

Porte-parole: Lustenberger

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3027 *n* Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Consommation d'électricité en mode veille. Supprimer les pertes d'énergie** (07.03.2007)

Nous chargeons le Conseil fédéral d'adopter, parallèlement aux actions menées par l'UE, les mesures suivantes:

1. interdiction, d'ici à 2010, de la vente des appareils qui consomment de l'électricité même lorsqu'ils sont éteints et qui ne sont pas pourvus d'un interrupteur permettant de couper l'alimentation électrique (l'appareil doit être non seulement éteint, mais aussi mis hors tension);

2. interdiction, d'ici à 2010, de la vente des catégories d'appareils pour lesquels on peut s'abstenir d'utiliser le mode veille;

3. fixation de valeurs maximales contraignantes pour la consommation en mode veille des catégories d'appareils pour lesquels l'utilisation du mode veille est indispensable.

Porte-parole: Zemp

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3028 *n* Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Interdire la vente des appareils énergivores** (07.03.2007)

Nous chargeons le Conseil fédéral de compléter les normes instituant un système d'étiquettes Energie pour les appareils électroménagers par une disposition qui autorisera exclusivement:

- les appareils des classes A à C à partir de 2010;

- les appareils des classes A et B à partir de 2012.

Porte-parole: Cathomas

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3029 *n* Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Etiquettes Energie obligatoires** (07.03.2007)

Nous chargeons le Conseil fédéral de prendre des dispositions, parallèlement aux actions engagées par l'UE, pour que notre pays remédie d'ici à 2008 aux insuffisances du système des étiquettes Energie. Il faut que l'utilisation de ces étiquettes devienne obligatoire pour tous les véhicules et pour tous les appareils électriques et électroniques, en particulier pour:

- les projecteurs numériques;

- les chauffe-eau;

- les imprimantes et les photocopieuses;

- les chauffages électriques;

- les cuisinières électriques;

- les téléviseurs;

- les machines à café;

- les écrans d'ordinateur;

- les aspirateurs;

- les pompes à chaleur;

- les lecteurs de vidéo et de DVD;

- les chaînes hi-fi.

Porte-parole: Hany

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3030 *n* Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Organisation environnementale de l'ONU** (07.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire avancer la réalisation de l'organisation environnementale de l'ONU. De plus, le Conseil fédéral doit proposer Genève comme siège de cette nouvelle organisation.

Porte-parole: Chevrier

27.06.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la première phrase de la motion, mais de rejeter la seconde.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3031 *n* Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Incitations fiscales pour améliorer l'efficacité énergétique** (07.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de révision de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) qui prévoit l'exonération de l'impôt ou du moins une imposition réduite de l'épargne (y compris des intérêts qu'elle porte) affectée au financement d'assainissements visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Il tiendra compte des principes suivants:

1. l'assainissement visant à améliorer l'efficacité énergétique devra répondre à une des normes minimales fixées par les cantons;

2. l'épargne affectée à ce genre d'assainissement ne pourra être utilisée qu'à cet effet;

3. l'assainissement devra être effectué dans un certain délai;

4. s'il n'est pas réalisé, le rappel d'impôt s'appliquera au montant total de l'épargne affecté à cet effet;

5. la mesure pourra s'appliquer aux immeubles comme aux installations techniques.

Porte-parole: Wehrli

27.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

01.10.2007 Conseil national. Adoption.

10.06.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de faire rapport sur l'opportunité d'une révision de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) qui prévoit l'exonération de l'impôt ou du moins une imposition réduite de l'épargne (y compris des intérêts qu'elle porte) affectée au financement d'assainissements visant à améliorer l'efficacité énergétique. Il tiendra compte des principes suivants: 1. l'assainissement visant à améliorer l'efficacité énergétique devra répondre à une des normes minimales fixées par les cantons; 2. l'épargne affectée à ce genre d'assainissement ne pourra être utilisée qu'à cet effet; 3. l'assainissement devra être effectué dans un certain délai; 4. s'il n'est pas réalisé, le rappel d'impôt s'appliquera au montant total de l'épargne affecté à cet effet; 5. la mesure pourra s'appliquer aux immeubles comme aux installations techniques.

07.3032 *n* Mo. **Dunant. Réduire à un franc les moyens alloués à la Commission fédérale contre le racisme** (07.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'aménager le budget 2008 de telle sorte que le total des moyens mis à la disposition de la Commission fédérale contre le racisme pour l'année 2008 ne dépasse pas la somme d'un franc.

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Glur, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pagan, Reymond, Schibli, Schlüer, Stahl, Stamm, Wobmann (25)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3033 *n* Mo. **Conseil National. Loi fédérale en faveur de l'enfance et de la jeunesse (Amherd)** (08.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de loi visant à protéger les enfants et les jeunes tout en encourageant les actions en leur faveur. Cette loi conférera à la Confédération la possibilité d'identifier les points sur lesquels il est nécessaire d'agir, d'initier des actions pour l'enfance et la jeunesse, d'harmoniser les diverses mesures existantes, de fixer des normes de base et de proposer des mesures de soutien. Mais elle devra surtout combler les lacunes à l'échelon fédéral. Il faudra ainsi harmoniser les règles concernant la protection de l'enfance et de la jeunesse. Les différents domaines concernés par les mesures d'encouragement doivent être définis à l'échelle de toute la Suisse; les normes spécifiques resteront du ressort des cantons et des communes, en tant qu'autorités d'exécution. Les compétences, en revanche, devront être précisées à l'échelon fédéral; il s'agira là non pas de priver les cantons d'une partie de leurs compétences, mais de mettre ces compétences en commun. Les droits et les obligations prévus par la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant devront être mis en oeuvre dans cette nouvelle loi.

La loi-cadre servira notamment:

1. à appliquer la politique des quatre axes: prévention, répression, mesures pour sortir les jeunes du cercle vicieux de la violence et mesures pour atténuer les effets de la violence sur les victimes (et sur les auteurs);

2. à combler les lacunes entre les différentes législations spéciales;

3. à harmoniser les différentes mesures;

4. à définir la collaboration entre la Confédération, les cantons et les organisations partenaires.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Brun, Büchler, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Freysinger, Galladé, Glanzmann, Glasson, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Hubmann, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schenker Silvia, Studer Heiner, Thanei, Widmer, Zemp (35)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

19.12.2007 Conseil national. Adoption.

07.3035 *n* Po. **Fehr Mario. Participation de la Confédération aux coûts de la formation professionnelle. Respect des prescriptions légales** (12.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer comment il compte appliquer, dans les délais fixés, les prescriptions légales concernant le financement de la formation professionnelle.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Bader Elvira, Banga, Bäumle, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Brunschwig Graf, Cathomas, Chappuis, Daguet, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Engelberger, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gadient, Galladé, Garbani, Genner, Glanzmann, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gysin Remo, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Janiak, John-Calame, Keller, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lustenberger, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Messmer, Müller Geri, Müller Walter, Müller Thomas, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Pfister Gerhard, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schelbert, Schenk Simon, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Suter, Teuscher, Thanei, Triponez, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Wäfler, Walter, Widmer, Wyss Ursula, Zeller, Zemp, Zisyadis (102)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3038 *n* Po. **Widmer. Participation de la Confédération aux coûts des Hautes écoles spécialisées. Respect des prescriptions légales** (13.03.2007)

Le Conseil fédéral est invité à montrer comment il applique ou compte appliquer les prescriptions légales concernant le financement des Hautes écoles spécialisées (HES).

Cosignataires: Allemann, Banga, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Graf-Litscher, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vollmer (28)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **07.3039 *n*** Mo. **Groupe socialiste. Limitation des effectifs de la Sécurité militaire** (13.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de limiter les effectifs de la Sécurité militaire à 300 personnes au maximum et de subordonner au Corps des gardes-frontière (Cgfr) les personnes ainsi libérées.

Porte-parole: Banga

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

07.3040 *n* Po. **Amherd. Nouvelle organisation de la sûreté intérieure et renforcement des corps de police** (13.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), d'examiner la possibilité d'une réforme de la sûreté intérieure. Les corps de police cantonaux sont en sous-effectif chronique. Le but est de résoudre ce problème sur l'ensemble du territoire, d'une part en augmentant les effectifs d'environ 3000 policiers, et d'autre part en rendant plus visible la présence policière aux endroits sensibles.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Freysinger, Glanzmann, Glasson, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Humbel Näf, Jermann, Kiener Nellen, Kohler, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Studer Heiner, Waber, Wäfler, Wehrli, Zemp (30)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3041 *n* Po. **Rennwald. Lutte contre le travail au noir. Favoriser les chèques-emploi** (13.03.2007)

L'externalisation d'activités liées à l'économie domestique (ménage, jardinage, gardiennage, etc.) ne cesse de croître, produisant - dans l'immense majorité des cas - des "emplois" au noir. Tous les cantons de Suisse romande et le canton de Berne se sont attaqués au problème en créant des systèmes de "chèque-emploi" (ou autres désignations). Ils ont pour but de faciliter la mise en règle par les employeurs ou employeuses avec les assurances sociales sans surcharge administrative et ainsi de garantir une protection sociale de base aux employés.

Le Conseil fédéral est invité à étudier la possibilité d'encourager la mise en place de systèmes similaires dans les autres cantons.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Rossini (3)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3042 *n* Mo. **Meyer Thérèse. Plafonnement des réserves des caisses-maladie pour plus de transparence** (14.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 78 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAmal) en vue d'introduire un plafonnement des réserves, c'est-à-dire un pourcentage maximum de réserves autorisées pour l'assurance obligatoire des soins.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Beck, Brun, Büchler, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Dupraz, Eggly, Glanzmann, Glasson, Guisan, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hess Bernhard, Huguenin, Hutter Markus, John-Calame, Lustenberger, Menétrey-Savary, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Parmelin, Recordon, Rey, Riklin Kathy, Rime, Schelbert, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Teuscher, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Wehrli, Zemp, Zisyadis (44)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3043 *n* Mo. **Widmer. Démarchage téléphonique. Protection de la sphère privée** (14.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux abonnés de se protéger de façon simple et efficace contre le démarchage par téléphone. Le cas échéant, il proposera aux Chambres fédérales les modifications de loi qui s'imposent:

a. Les abonnés doivent pouvoir se protéger du démarchage téléphonique par une seule déclaration, lors de l'inscription ou de modifications de données dans l'annuaire.

b. Les démarcheurs doivent être contraints à tenir compte de cette manifestation de volonté.

c. Toute infraction aux règles doit être sanctionnée de façon simple et rapide.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Gross, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Müller-Hemmi, Pedrina, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump (21)

27.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3044 *n* Po. **Fehr Hans-Jürg. "Stockage définitif de déchets nucléaires. Effets en surface". Rapport additionnel** (14.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport additionnel concernant les répercussions sociales, démographiques, écologiques et économiques d'une installation de gestion des déchets hautement radioactifs. Ce rapport examinera les conséquences du projet sur une zone englobant les cantons et les pays avoisinants.

Cosignataires: Banga, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Galladé, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Müller-Hemmi, Pedrina, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (19)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3045 *n* Mo. **Graf-Litscher. Acides gras trans. Fixation d'une valeur limite dans la législation** (14.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer dans la législation sur les denrées alimentaires une valeur limite basse pour ce qui est de la teneur en acides gras trans des denrées alimentaires. Pour éviter toute entrave au commerce, il veillera à ce que la valeur limite soit compatible avec la législation de l'UE sur les denrées alimentaires.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Müller-Hemmi, Pedrina, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (18)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3048 *n* Po. **Fehr Mario. Droits fondamentaux des femmes et des hommes homosexuels. Engagement de la Suisse** (14.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport la manière dont il s'est engagé et dont il s'engagera en faveur des droits fondamentaux des femmes et des hommes homosexuels, aussi bien au niveau multilatéral qu'au niveau bilatéral.

Cosignataires: Abate, Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Cavalli, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gadient, Galladé, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gutzwiller, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Janiak, John-Calame, Kiener Nellen, Kleiner, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Pelli, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Suter, Teuscher, Thanei, Vanek, Vaudroz René, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (80)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3050 *n* Po. **Groupe socialiste. Mettre fin aux pratiques discriminatoires des assureurs-maladie** (15.03.2007)

La garantie du bon fonctionnement du système d'assurance-maladie passe par la protection des personnes assurées contre les éventuels abus des assureurs-maladie. Pour atteindre cet objectif, nous prions le Conseil fédéral d'établir un rapport sur la pratique discriminatoire de certains assureurs-maladie qui comportera deux volets:

1. Le rapport doit faire le point sur la situation actuelle en matière de pratiques discriminatoires de certains assureurs-maladies qui font ainsi la chasse aux bons risques (fréquence et type de telles pratiques mais aussi sanctions et actions des autorités de contrôle d'ores et déjà entreprises).

2. Le rapport doit contenir des propositions de nouvelles mesures devant permettre de faire disparaître ces pratiques inadmissibles (interdictions, renforcement du dispositif de sanctions et des moyens de contrôle des pratiques, publicité des sanctions infligées, etc.).

Porte-parole: Maury Pasquier

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3051 *n* Mo. **Groupe socialiste. Transparence de la comptabilité et de l'évolution des réserves dans l'assurance-maladie** (15.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à toute modification législative nécessaire, au niveau de la loi et/ou de l'ordonnance, pour garantir dans l'assurance-maladie - comme c'est déjà le cas dans les autres assurances sociales - la nécessaire transparence de la comptabilité et de l'évolution des réserves des divers assureurs.

Porte-parole: Maury Pasquier

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3052 *n* Mo. **Groupe socialiste. Assurance-maladie. Interdiction des caisses bon marché** (15.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre la disposition de l'article 13 alinéa 2 lettre a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), selon laquelle les assureurs ne sont autorisés à pratiquer l'assurance de base que s'ils garantissent l'égalité de traitement des assurés. La première mesure à prendre pour garantir la mise en oeuvre de cette disposition consistera à interdire les caisses bon marché.

Porte-parole: Fehr Jacqueline

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3053 *n* Ip. **Berberat. Effectif minimum pour les hautes écoles spécialisées** (15.03.2007)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux préoccupations suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à autoriser le maintien ou la création de sites de formation HES qui n'atteindraient pas le nombre de 500 étudiants mentionné dans son message relatif à la LEHS du 30 mai 1994, ou ce chiffre doit-il être considéré comme un dogme inviolable, quand bien même il ne semble figurer dans aucun document officiel contraignant?

2. Sur quelles bases ce chiffre minimum de 500 étudiants a-t-il été calculé? Le Conseil fédéral estime-t-il que cette règle non écrite et apparemment uniforme doit également s'appliquer pour des sites de formation situés dans des régions périphériques et proposant des formations dans des domaines pointus en lien étroit avec le tissu industriel local?

Cosignataires: Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rossini, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (18)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3054 ***n*** Mo. **Heim. Formation postgraduée des jeunes médecins. Mettre fin à la discrimination subie par les personnes formées en Suisse** (15.03.2007)

En vertu des compétences que lui confère la LPMéd, le Conseil fédéral est chargé:

1. de créer, avec la participation de tous les acteurs importants du secteur, un institut suisse pour la formation postgraduée des médecins, intégré dans le paysage de la formation; les bénéficiaires et les dispensateurs de cette formation y seront représentés équitablement;

2. de créer les bases légales qui garantissent que la formation postgraduée soit dispensée dans le cadre de programmes structurés et que les jeunes médecins ayant achevé leurs études bénéficient d'un contrat de formation postgraduée qui définisse les contenus, l'encadrement et les prestations associés à cette formation.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (18)

27.06.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3055 ***n*** Mo. **Müller Walter. Communication de données des services de placement aux autorités cantonales de police des étrangers** (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de modification de l'art. 97a de la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage (LACI ; RS 837.0) de sorte à permettre aux autorités cantonales de police des étrangers d'obtenir des renseignements auprès des services de placement régionaux.

Cosignataires: Amstutz, Bührer, Burkhalter, Engelberger, Joder, Leutenegger Filippo, Loepfe, Michel, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Schenk Simon (12)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3057 ***n*** Mo. **Mörgeli. Suppression de la Commission de la coopération internationale au développement** (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer sans contrepartie la Commission consultative de la coopération internationale au développement. Les affaires relevant de la coopération au développement et pour lesquelles des consultations seraient nécessaires seront confiées aux commissions de politique extérieure du Conseil national et du Conseil des Etats.

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3058 ***n*** Mo. **Heim. Récompenser l'efficacité énergétique par des bonus** (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied un programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique, en collaboration avec les milieux économiques et les cantons. Premièrement, ce programme rendra obligatoire la déclaration de la consommation d'énergie des appareils, des moteurs, des véhicules et des installations, afin de renforcer l'information des consommateurs et des investisseurs; deuxièmement, il fixera des exigences minimales à respecter, afin d'améliorer la qualité énergétique des appareils mis sur le marché; troisièmement, il prévoira des incitations financières afin d'accélérer le remplacement des appareils et systèmes consommant beaucoup d'énergie par des appareils et systèmes moins gourmands.

Cosignataires: Banga, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (24)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3059 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Assurance-maladie. Transparence et amélioration du contrôle** (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales permettant d'améliorer le contrôle des caisses-maladie et de l'organisation faîtière Santésuisse et d'élaborer des dispositions détaillées sur la transparence. Il s'agira notamment:

1. d'élaborer des directives sur les placements et de créer des instruments de contrôle idoines;

2. de faire la transparence totale sur la fixation des primes et la politique en matière de réserves;

3. d'éviter que, dans une région donnée, les primes augmentent plus que les coûts;

4. de faire la transparence totale sur la manière dont les caisses transfèrent les réserves et les primes encaissées d'un canton à l'autre et influent par là même sur la fixation des primes dans les différents cantons;

5. d'assurer une séparation totale entre l'assurance de base et l'assurance complémentaire, y compris pour l'assurance-accidents au niveau des entreprises;

6. de subordonner la gestion opérationnelle des caisses-maladie dans le domaine de l'assurance de base de même que la gestion de Santésuisse à l'ordonnance-cadre de la Confédération;

7. de s'assurer que les primes ne seront utilisées que pour le but prévu dans la loi;

8. de créer un organe de recours indépendant qui présente chaque année un rapport détaillé répertoriant les recours déposés et le verdict qui leur a été réservé.

Le Conseil fédéral examinera la possibilité de créer un organe de contrôle spécialisé qui dispose des connaissances requises en matière d'assurance-maladie et qui soit doté de toutes les compétences nécessaires.

Porte-parole: Fehr Jacqueline

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3060 *n* Ip. **Groupe socialiste. Pénurie d'électricité. Le public est trompé** (19.03.2007)

Pour les auteurs du document de synthèse des Perspectives énergétiques, l'importation d'électricité serait synonyme de pénurie d'électricité.

1. Si l'importation d'électricité est synonyme de pénurie d'électricité, à quelle pénurie de gaz, de charbon, d'uranium et de pétrole faut-il s'attendre?

2. Le Conseil fédéral a-t-il décidé de s'en tenir à cette équation afin de marquer son opposition à une utilisation à large échelle d'énergies renouvelables en Europe?

3. Que pense-t-il du fait que les fournisseurs étrangers sont prêts à fournir en tout temps l'électricité nécessaire pour remédier à la pénurie en Suisse? Compte-t-il s'opposer à une telle solution? Sur la base de quelle norme légale? Un régime d'autarcie basé sur l'importation de gaz et d'uranium est-il souhaitable?

4. Pourquoi les auteurs du document de synthèse ne mentionnent-ils à aucune reprise le fait que le nombre de centrales éoliennes double tous les trois ou quatre ans en Europe et que les coûts ne cessent de baisser (de 3 à 4 pour cent par an en termes réels)?

5. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que sur le marché européen ouvert l'électricité est achetée là où elle est la moins chère? Voit-il un problème dans le fait que l'électricité est produite à l'étranger à partir d'énergies renouvelables? Si oui, quel est ce problème qui pousse l'OFEN à reprendre la rhétorique alarmiste d'Economiesuisse et des lobbys du nucléaire et du gaz?

6. Pourquoi les centrales à gaz et les centrales nucléaires sont-elles présentées comme les seules alternatives possibles dans le document de synthèse? Le choix de ces technologies est-il compatible avec la disposition constitutionnelle prescrivant un approvisionnement énergétique sûr et respectueux de l'environnement?

7. Si les tendances actuelles se confirment, quelles conséquences l'évolution exponentielle de l'énergie éolienne (pour des coûts de plus en plus bas) aura-t-elle pour les producteurs suisses d'électricité dans dix, vingt et trente ans?

8. En quoi les risques liés à l'importation d'électricité provenant d'énergies renouvelables sont-ils plus grands que ceux liés à l'importation de gaz par exemple?

9. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que la qualité de l'approvisionnement dépend en premier chef de l'énergie primaire, des droits de propriété et des droits et capacités de transport, et non du lieu de production de l'électricité? Quelles conclusions en tire-t-il pour sa définition de la "pénurie d'électricité"?

10. Selon lui, quels risques pose le recours au nucléaire dans la perspective d'un nouvel accident majeur?

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion estreportée.

07.3062 *n* Mo. **Groupe socialiste. Inclusion du transport aérien dans le commerce européen des émissions** (19.03.2007)

Afin que la législation nécessaire puisse être rapidement adoptée, le Conseil fédéral est chargé d'inclure le transport aérien dans le commerce européen des émissions, dès que l'Union européenne aura pris une décision.

Porte-parole: Bruderer

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3063 *n* Mo. **Groupe socialiste. Application des normes Minergie-P dès 2012** (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que l'application des normes Minergie-P soit obligatoire pour tout bâtiment construit à partir de 2012. Il veillera à la mise en oeuvre de la nouvelle réglementation en collaboration avec les cantons.

Porte-parole: Marty Kälin

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3064 *n* Mo. **Groupe socialiste. Centrales électriques suisses à l'étranger. Rétribution couvrant les coûts** (19.03.2007)

Afin de garantir l'approvisionnement de la Suisse en électricité, le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

1. il prévoira, pour les participations dans la production d'électricité renouvelable à l'étranger et pour les droits de prélèvement d'électricité renouvelable produite à l'étranger, une rétribution de la réinjection de courant qui couvre les coûts, si la consommation finale a lieu en Suisse;

2. il veillera à ce que l'électricité produite reste à la disposition du pays destinataire pendant de nombreuses années, voire pendant toute la durée de vie de l'installation, en vertu d'un contrat;

3. des réglementations (certificats et accords prévus par le Protocole de Kyoto) devront être édictées en collaboration avec nos partenaires étrangers, afin que des réductions d'émissions obtenues à l'étranger puissent être mises au compte de la Suisse;

4. les réseaux de transport de l'électricité devront être développés de telle sorte que les capacités permettent de couvrir les besoins à long terme.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3065 *n* Mo. **Groupe socialiste. Centrales nucléaires. Soumettre au peuple des alternatives non dangereuses** (19.03.2007)

En vertu de la loi sur l'énergie nucléaire, toute décision relative à l'approbation d'une autorisation générale pour une centrale nucléaire est sujette au référendum. Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures ci-après si une demande d'autorisation est déposée pour une nouvelle centrale nucléaire:

1. il soumettra au peuple, en même temps que la décision relative à l'approbation de l'autorisation générale délivrée pour la centrale nucléaire, une alternative à la construction de la centrale;

2. ce faisant, il choisira la combinaison idéale parmi les différentes options qui sont basées sur des énergies renouvelables

(d'origine suisse ou étrangère), qui sont dotées d'un couplage chaleur-force (pompes à chaleur y comprises) sans incidence sur le bilan de CO2, et qui justifient d'un bon rendement énergétique;

3. il mettra en oeuvre l'option choisie en lançant un appel d'offres public; il reprendra les délais et taux d'intérêt retenus pour le calcul du coût des nouvelles centrales nucléaires.

Porte-parole: Wyss Ursula

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3066 *n* Mo. **Groupe socialiste. Transport d'électricité. Accélérer le raccordement aux réseaux européens** (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de veiller à une planification cohérente, d'une part, des réseaux de transport d'électricité se trouvant en Suisse et, d'autre part, des raccordements aux réseaux étrangers;

2. de renforcer les raccordements aux réseaux européens de transport de sorte qu'il n'en résulte de goulets d'étranglement ni pour l'approvisionnement du pays ni pour le commerce de l'électricité;

3. de prévoir, dans la planification, le recours à des techniques modernes (utilisation de câbles souterrains, technique du courant continu, etc.) dans les zones sensibles et sur les grandes distances;

4. de préparer une disposition légale prévoyant une procédure accélérée d'autorisation pour la pose de câbles souterrains, à l'instar de ce que prévoit la loi allemande visant à accélérer la planification de l'infrastructure ("Infrastrukturplanungsbeschleunigungs-Gesetz").

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3067 *n* Mo. **Groupe socialiste. Bâtiments. Certificat de performance énergétique** (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer des bases légales prévoyant l'établissement d'un certificat de performance énergétique pour les bâtiments.

Porte-parole: Marty Kälin

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3068 *n* Mo. **Groupe socialiste. Diminution de la consommation d'énergie des appareils et installations** (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer notablement l'efficacité énergétique des appareils et installations:

1. En Suisse, les appareils électroménagers, l'éclairage et les moteurs électriques qui ne remplissent pas les conditions de la catégorie A conformément à l'étiquette Energie seront retirés du marché après un délai de transition. La catégorie A devra être adaptée régulièrement.

2. On prévoira des étiquettes Energie pour tous les appareils à forte consommation énergétique.

3. Le mode veille ne devrait être autorisé - après un délai de transition - que pour des appareils utilisant la meilleure technologie disponible.

4. On introduira un plan d'assainissement pour le remplacement de chauffages électriques à résistance, afin de les remplacer par des pompes à chaleur, des chauffages à granulés de bois ou des systèmes à énergie solaire.

5. On encouragera le remplacement des appareils qui fonctionnent en permanence par l'octroi de rabais sur le nouvel achat.

Porte-parole: Stump

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3069 *n* Mo. **Groupe socialiste. Energie et bâtiments. Haute surveillance de la Confédération** (19.03.2007)

Aux termes de la Constitution, les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments sont au premier chef du ressort des cantons. Etant donné que les émissions de CO2 sont encore bien trop importantes dans le secteur des bâtiments, le Conseil fédéral est chargé:

1. d'élaborer une loi-cadredans laquelle il fixera, en tenant compte de l'état de la technique, des normes applicables à la consommation d'énergie dans les bâtiments;

2. de prévoir une haute surveillance de la Confédération sur l'exécution des dispositions applicables aux bâtiments, de même que des sanctions (délais d'assainissement, p. ex.).

Porte-parole: Marty Kälin

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3070 *n* Mo. **Groupe socialiste. Investir dans les installations solaires plutôt que dans les abris individuels de protection civile** (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de créer les conditions-cadres nécessaires (rétribution de la réinjection de courant électrique, programmes d'encouragement pour les capteurs solaires thermiques) pour que tout nouveau bâtiment soit par principe équipé d'une installation solaire qui contribuera à couvrir les besoins en électricité, en eau chaude et en chauffage;

2. de lever l'obligation de construire des abris individuels de protection civile.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3071 *n* Ip. **Groupe socialiste. Réchauffement climatique. Soutien aux infrastructures de transports publics** (19.03.2007)

Le secteur des transports est responsable pour 40 pour cent des émissions de gaz à effets de serre en Suisse, tendance croissante. Pour réduire ces émissions, outre la réduction des émissions par kilomètre parcouru en traction fossile, il faut développer les alternatives aux transports individuels motorisés et aux transports marchandises par le rail.

A cet égard, les infrastructures ferroviaires ont un rôle décisif à jouer: Elles doivent permettre d'absorber une partie du trafic routier actuel et surtout absorber l'essentiel de la croissance future des déplacements et transports. Or, d'après les informations disponibles, les projets conjoints de la Confédération et des CFF pour le développement des infrastructures ferroviaires dans le cadre du projet ZEB (anciennement RAIL 2000 2ème étape) seront drastiquement réduits par rapport à la vision initiale. De plus, leur réalisation ne démarrera qu'à l'horizon 2017, après l'achèvement du gros des NLFA. Cette situation, qui découle d'impératifs financiers (Fonds FTP) signifie que l'on ne remédiera que tardivement et insuffisamment au manque de

capacités des axes ferroviaires dans de nombreuses régions du pays. Cela risque de conduire à une augmentation du trafic routier et des émissions de CO2 qui en découle, au lieu de la réduction escomptée.

Dès lors, nous posons les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le Conseil fédéral estime-t-il que les transports publics, en particulier ferroviaires, ont un rôle décisif à jouer dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique?

2. Dans cette perspective, le Conseil fédéral envisage-t-il des mesures pour permettre de renforcer sensiblement les moyens financiers attribués au ZEB?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il des mesures pour permettre d'anticiper la date de réalisation des premiers travaux du ZEB?

Porte-parole: Nordmann

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3072 ***n*** Mo. **Heim. La réhabilitation. Pilier des soins de santé** (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, dans le cadre de l'analyse prévue de la réhabilitation, les soins hospitaliers et ambulatoires prodigués dans ce domaine et les conditions générales qui les régissent et d'élaborer, en collaboration avec les cantons, les prestataires de soins et les représentations de patients, les bases garantissant des soins en matière de réhabilitation intégrés et cohérents en tant que prestation de l'assurance de base.

Cosignataires: Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (21)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3082 ***n*** Po. **Lang. Protection de la démocratie directe** (20.03.2007)

Dans la réponse qu'il a donnée à mon interpellation 06.3649, "Tracasseries lors des récoltes de signatures", le Conseil fédéral a écrit ceci: "La doctrine qui prévaut à l'heure actuelle est que les citoyens qui récoltent des signatures n'ont pas besoin d'autorisation s'ils agissent en petits groupes mobiles et n'installent pas de matériel sur la voie publique." Autrement dit, la doctrine ne concorde ni avec une jurisprudence dépassée ni avec la manière dont les communes agissent encore aujourd'hui. Dans ces conditions, je charge le Conseil fédéral d'examiner la possibilité pour la Confédération de faire en sorte que lesdites communes soient tenues d'adopter une attitude plus libérale envers les groupes qui récoltent des signatures sur la voie publique, en les traitant par exemple comme le veut la doctrine qui prévaut à l'heure actuelle.

Cosignataires: Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Genner, Gross, Huguenin, Leuenberger-Genève, Lustenberger, Markwalder Bär, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Rechsteiner Paul, Schwander, Studer Heiner, Vanek, Wäfler (15)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3083 ***n*** Mo. **Zisyadis. Indemnisation des travailleurs de la neige** (20.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier de toute urgence l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire sur la perte de travail due à une baisse de clientèle imputable aux conditions météorologiques.

Les conditions d'octroi des indemnités doivent être améliorées par le passage à 50 pour cent de perte du chiffre d'affaires sur une période de cinq ans au lieu des 75 pour cent actuels.

Cosignataires: Huguenin, Recordon, Salvi, Savary, Vanek, Vaudroz René (6)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3084 ***n*** Ip. **(Keller) Rutschmann. Prise des décisions relevant de la politique énergétique. Suite des opérations** (20.03.2007)

Lors de sa séance du 21 février 2007, le Conseil fédéral a arrêté sa stratégie énergétique, qu'il veut compléter par une stratégie climatique. Cette stratégie énergétique repose sur les quatre piliers que sont l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la reconnaissance de la nécessité de construire de grandes centrales à gaz et la politique énergétique étrangère.

Lors de la conférence de presse qui a suivi la séance du Conseil fédéral, le chef du DETEC a relevé que le Conseil fédéral n'avait pour l'instant ni fixé d'objectif, ni pris de mesure pour mettre en oeuvre sa stratégie. Les objectifs qui ont été évoqués lors de la conférence de presse, à savoir la réduction de la consommation à concurrence de 50 pour cent pour les combustibles fossiles et de 30 pour cent pour les carburants fossiles d'ici à 2035, ne l'ont été qu'à titre indicatif, car ils n'ont pas encore fait l'objet de discussions approfondies.

Les objectifs et les mesures envisageables destinés à la mise en oeuvre de la stratégie doivent être élaborés par le DETEC cette année encore avant d'être présentés au Conseil fédéral sous la forme de plans d'action. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. En janvier 2007, soit avant que le Conseil fédéral ne prenne ses décisions de politique énergétique, l'Office fédéral de l'énergie mettait en ligne sur son site Internet un projet de stratégie en matière d'efficacité énergétique qui se veut une partie de la future stratégie énergétique et climatique de la Confédération, projet présenté comme étant en consultation jusqu'au 30 mars 2007. Quelle est l'importance de cette stratégie en matière d'efficacité énergétique?

2. Contrairement à la procédure prescrite dans la loi et l'ordonnance sur la consultation, l'ouverture de cette prétendue consultation n'a pas été rendue publique, pas plus que le cercle usuel des destinataires n'a été invité à se prononcer. Dans ces conditions, le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel ce projet de stratégie ne dispose pas d'une légitimité digne de ce nom?

3. Le projet de stratégie en matière d'efficacité énergétique postule pour l'essentiel que la future politique énergétique de la Suisse doit être axée sur la"société à 2000 watts" et sur les scénarios III et IV des "Perspectives énergétiques 2035" de l'Office fédéral de l'énergie. Le Conseil fédéral estime-t-il lui aussi que les quatre scénarios présentés par l'Office fédéral de l'énergie doivent servir d'aide à la prise de décisions, mais que le choix de la future stratégie énergétique ne doit pas se limiter à ces variantes?

4. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que l'élaboration et l'évaluation de la future stratégie énergétique et climatique de la Confédération doivent se faire en association avec les organisations et les entreprises intéressées, mais aussi avec les cantons? Comment compte-t-il faire pour que les acteurs concernés puissent participer dûment à la conception des plans d'action?

5. Quand le Conseil fédéral entend-il fixer définitivement la suite des opérations en ce qui concerne la prise des décisions relevant de la politique énergétique?

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bigger, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Cathomas, Dunant, Föhn, Glur, Hany, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Kaufmann, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Oehrli, Parmelin, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Schibli, Siegrist, Stahl, Stamm, Steiner, Theiler, Veillon, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (34)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Rutschmann.

07.3085 *n* Mo. **(Rey) Stump. Surveillance fédérale des raffineries** (20.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires à la surveillance par la Confédération des installations pour l'approvisionnement en pétrole du pays comme les raffineries.

Cosignataires: Amherd, Chevrier, Darbellay, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Germanier, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Kohler, Leutenegger Oberholzer, Müller-Hemmi, Pedrina, Rossini, Stump, Vaudroz René, Widmer (17)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Stump.

07.3086 *n* Mo. **Hany. Vente de lampes et de luminaires. Label Energie obligatoire à partir de 2010** (20.03.2007)

Je charge le Conseil fédéral d'élaborer un projet de bases légales qui interdiront, à partir de 2010, la vente de luminaires et de lampes non pourvus d'un label Energie.

L'éclairage est encore souvent négligé dans le débat sur l'efficacité énergétique. Or, il représente aujourd'hui environ 15 pour cent de la consommation d'énergie. Les calculs indiquent qu'il y a là un potentiel d'économie important. Le fait de n'autoriser que les luminaires et les lampes pourvus d'un label énergie permettra de déterminer, pour chaque projet, la consommation d'énergie de l'éclairage et d'opter pour la solution la plus adéquate en termes d'efficacité énergétique. Les mesures prises devront être coordonnées avec les actions menées par l'UE.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bäumle, Bruderer, Brun, Büchler, Cathomas, Darbellay, de Buman, Fasel, Fehr Mario, Galladé, Genner, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hochreutener, Imfeld, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Zemp (29)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3087 *n* Mo. **(Imfeld) Hochreutener. Utilisation raisonnable du nouveau certificat de salaire dans le domaine de l'AVS** (20.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'insérer dans la législation sur l'AVS une disposition transitoire ou de prendre des mesures obligeant les caisses de compensation à mettre en pratique de façon raisonnable le nouveau certificat de salaire dans le domaine de l'AVS afin que son introduction ne se fasse pas de manière insupportable pour l'économie en général et les PME en particulier.

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Hochreutener.

07.3090 *n* Ip. **Parmelin. Requérants d'asile et assurance obligatoire des soins** (20.03.2007)

La révision de la loi sur l'asile acceptée par le peuple suisse a simultanément eu pour conséquence d'exclure de la compensation des risques dans l'assurance-maladie les requérants d'asile qui séjournent en Suisse et bénéficient de l'aide sociale; de ce fait et inévitablement, les cantons sont incités à tout entreprendre afin que cette catégorie bien spécifique de personnes qui reste soumise à la LAMal leur coûte le moins possible en primes; ce faisant, ils vont donc privilégier les caisses les plus avantageuses et non plus répartir ces personnes proportionnellement, en fonction de l'effectif des affiliés des caisses autorisées à pratiquer sur le territoire cantonal. Cela m'amène à poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le simple fait d'exclure une catégorie de personnes soumises à l'AOS de la compensation des risques ne revient-il pas à démontrer qu'il faudrait traiter ladite catégorie totalement à part?

2. Par cette mesure, le Conseil fédéral ne pénalise-t-il pas indirectement et injustement les autres assurés faisant partie des caisses que les cantons vont sélectionner parce qu'étant les plus avantageuses?

3. Afin d'éviter des effets pervers au détriment des autres assurés, le Conseil fédéral serait-il prêt à confier cette catégorie particulière de personnes à une seule caisse-maladie sous l'égide de l'institution commune LAMal par exemple, voire directement à l'institution commune elle-même, en créant au besoin un fonds affecté spécialement à cet effet?

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Fattebert, Freysinger, Füglistaller, Glur, Keller, Kunz, Miesch, Müri, Pagan, Perrin, Reymond, Rime, Rutschmann, Scherer, Stamm, Vaudroz René, Veillon, Wobmann, Zuppiger (26)

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3093 *n* Mo. **Teuscher. Hautes écoles pédagogiques. Pas d'examen d'admission pour les titulaires d'une maturité professionnelle** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir en faveur d'une révision du règlement de reconnaissance de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), qui fixe depuis 2005 les modalités d'admission aux Hautes écoles pédagogiques applicables aux titulaires d'une maturité professionnelle. Ces derniers doivent continuer à être admis sans examen afin d'éviter que la formation du corps enseignant ne s'académise au détriment de l'expérience pratique.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Vischer (12)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3094 ***n*** Mo. **Teuscher. Assurer l'offre de transport ferroviaire de marchandises dans tous le pays** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de conclure des conventions de prestations pluriannuelles avec une ou plusieurs entreprises de chemins de fer, afin que l'offre de transport ferroviaire de marchandises soit garantie sur l'ensemble du pays. Il élaborera un projet en ce sens et le soumettra au Parlement.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (13)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3095 ***n*** Po. **Teuscher. Conférence nationale sur le climat** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'organiser une conférence nationale sur le climat qui réunirait autour d'une table, notamment, tous les acteurs importants des milieux politiques, scientifiques et économiques de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que certaines ONG. Le but de cette conférence serait d'élaborer et de fixer en commun des stratégies appropriées pour réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre en Suisse. La conférence doit permettre à la Suisse de garantir qu'elle parviendra à atteindre les objectifs de Kyoto tout en indiquant des voies susceptibles de réduire massivement, durant la prochaine décennie, les émissions de gaz à effet de serre en Suisse.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (13)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3096 ***n*** Mo. **Widmer. Déplacements en avion climatiquement neutres pour le Conseil fédéral et l'administration fédérale** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'organiser ses déplacements en avion, ainsi que ceux de l'administration fédérale, en achetant des vols écocompensés, et de compenser au moins une partie des émissions de CO2 qu'ils produisent.

Cosignataires: Chappuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Haering, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia (12)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3097 ***n*** Mo. **Widmer. Modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) de manière à renforcer selon les critères ci-dessous la protection contre le bruit nuisible ou incommodant lorsque ce bruit est peu fréquent mais très intense, comme c'est le cas avec les décollages de F/A-18 en mode postcombustion:

a. l'intensité sonore de l'événement individuel sera davantage prise en compte;

b. les mesures de protection contre le bruit appliquées aux bâtiments existants seront étendues à la totalité de l'enveloppe extérieure dans le cas des chalets et autres bâtiments d'habitation simples.

Cosignataires: Chappuis, Fehr Hans-Jürg, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi (6)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3098 ***n*** Mo. **Glanzmann. Normes Minergie pour l'éclairage des bâtiments publics** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire dès à présent des normes Minergie à appliquer lors de la construction ou de l'assainissement des bâtiments fédéraux.

Cosignataires: Amherd, Brun, Büchler, Cathomas, de Buman, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Imfeld, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Zemp (17)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3099 ***n*** Mo. **Glanzmann. Efficacité énergétique au quotidien. Campagne de sensibilisation** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec les milieux économiques, de lancer une campagne dans laquelle il sera expliqué comment réaliser des économies d'énergie efficacement et sans délai. La hausse de l'efficacité énergétique doit être plus qu'un simple mot d'ordre. Cette campagne devra amener les citoyens à modifier durablement leurs habitudes. Les résultats de la campagne seront portés à la connaissance du Parlement.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Darbellay, de Buman, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Imfeld, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Riklin Kathy, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Zemp (20)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3100 ***n*** Mo. **Allemann. Interdiction de pratiquer le ski héliporté** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire le ski héliporté ainsi que les atterrissages à des fins touristiques à l'intérieur et en bordure des régions protégées, notamment de la région Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn, qui fait partie du patrimoine mondial de l'Unesco.

Cosignataires: Aeschbacher, Bernhardsgrütter, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Goll, Graf Maya, Günter, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Lang, Marti Werner, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rey, Riklin Kathy, Salvi, Schenker Silvia, Siegrist, Thanei, Vischer, Widmer (30)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3106 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Projets pilotes de péage routier. Loi fédérale de durée limitée** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter le plus rapidement possible un projet de loi fédérale de durée limitée qui fixera les bases légales nécessaires à la réalisation d'essais pilotes de péage routier.

Porte-parole: Allemann

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3111 ***n*** Mo. **Widmer. Mise en application de l'article 18 LFPr** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer l'élargissement de l'article 18 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr) qui prévoira également un encadrement professionnel individuel pour les apprentis qui suivent une formation professionnelle initiale de trois ou de quatre ans, et les mesures afférentes.

Cosignataires: Chappuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Schenker Silvia (12)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3112 ***n*** Mo. **Borer. Approches par le nord vers l'aéroport de Zurich. Pourparlers avec l'Allemagne** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de réagir aux pressions que tente d'exercer l'Allemagne en vue de limiter les approches par le nord vers l'aéroport de Zurich en prenant des contre-mesures sous la forme de contingents restreignant le transit routier des marchandises en provenance de l'Allemagne.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Kaufmann, Laubacher, Mathys, Miesch, Oehrli, Pfister Theophil, Reymond, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Wobmann, Zuppiger (27)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3114 ***n*** Mo. **Heim. Protéger les données des patients** (21.03.2007)

Afin de garantir une protection efficace et vérifiable des données des patients détenues par les assureurs-maladie, je charge le Conseil fédéral de prendre les mesures pertinentes et de créer les bases nécessaires pour que les caisses-maladie soient tenues de faire certifier leur stratégie en matière de protection des données de même que la mise en oeuvre de cette stratégie.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bernhardsgrütter, Bruderer, Chappuis, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Glasson, Graf Maya, Günter, Haering, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Marti Werner, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Rossini, Salvi, Schelbert, Schenker Silvia, Siegrist, Sommaruga Carlo, Suter, Thanei, Vanek, Vischer, Wäfler, Widmer (46)

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3115 ***n*** Mo. **(Bernhardsgrütter) Girod. Interdiction de pratiquer le ski héliporté à partir de 2020** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire d'ici 2020 les vols en hélicoptère à des fins purement touristiques, notamment le ski héliporté, afin de protéger la faune alpine et son biotope aussi bien en basse montagne qu'en haute montagne.

Dans un premier temps, les sept places d'atterrissage en montagne de la région Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn, qui figure sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, devront être supprimées d'ici 2012.

Cosignataires: Allemann, Bäumle, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (15)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Girod.

x **07.3116** ***n*** Mo. **Conseil National. Pour que les droits et les obligations attachés au mariage soient connus et compris de tous (Haller)** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que des informations écrites sur les règles fondamentales du droit suisse soient fournies, dans le cadre de la procédure d'octroi d'un visa, du regroupement familial ou de la procédure de préparation au mariage, à toute personne étrangère qui aura son domicile conjugal en Suisse. Ces informations, qui seront données dans une langue que l'intéressé comprendra, porteront non seulement sur le droit matrimonial, mais aussi sur l'égalité entre hommes et femmes, sur les droits des enfants et sur les autres droits et obligations fondamentaux. Il faudra également indiquer à la personne étrangère que certains actes tels que la violence domestique ou le mariage forcé sont passibles d'une sanction, et la renseigner sur les centres d'accueil et de conseil en la matière.

Je prie en outre le Conseil fédéral d'évaluer, dans le cadre d'un projet pilote, s'il y a lieu, au cours de la procédure de préparation au mariage, de compléter les documents écrits par des informations données oralement (séance d'information avec traduction, p. ex.) afin que les conjoints étrangers ou binationaux se familiarisent avec l'esprit du système juridique suisse.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Binder, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Fluri, Füglistaller, Glur, Hassler, Huber, Ineichen, Joder, Kaufmann, Kleiner, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Müller Philipp, Müller Walter, Müri, Oehrli, Pagan, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Schenk Simon, Stahl, Wandfluh, Wobmann (31)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la première partie de la motion et de la rejeter au surplus.

CE *Commission des institutions politiques*

22.06.2007 Conseil national. La première partie de la motion est adoptée - va au Conseil des Etats. La deuxième partie est rejetée.

24.09.2008 Conseil des Etats. La première partie de la motion est adoptée.

07.3117 ***n*** Mo. **Fässler. Objectifs et indicateurs au service d'une politique économique durable** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de développer un système d'objectifs et d'indicateurs destiné à étayer une politique économique durable.

Cosignataires: Berberat, Chappuis, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Widmer (17)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3124 *n* Mo. **Sommaruga Carlo. Crédits pour l'aide directe au logement** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de reconduire les aides directes (prêts sans intérêts ou à taux préférentiel) prévues par les articles 12 et 23 de la loi sur le logement (LOG) à partir du 1er janvier 2009 au plus tard, en proposant à l'Assemblée fédérale un arrêté simple pour des crédits d'engagement selon l'article 43 de la loi. Ces aides sont actuellement suspendues jusqu'à la fin 2008. La reconduction doit se faire en faveur de projets qui prévoient une utilisation rationnelle de l'énergie, conformément à l'article 5 de la loi.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Berberat, Chappuis, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fluri, Garbani, Gysin, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Recordon, Rey, Robbiani, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Thanei, Vanek, Widmer (32)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3125 *n* Ip. **Leuenberger-Genève. Non à la discrimination dans les assurances automobile** (21.03.2007)

A de nombreuses reprises, ces dernières années, la pratique discriminatoire en matière d'assurance automobile a été évoquée, soit parce que des nationalités étaient exclues de certaines compagnies, soit parce que les primes fixées varient fortement selon les compagnies pour la même nationalité. Nous demandons au Conseil fédéral de prendre les mesures qui s'imposent afin que le critère de la nationalité et de l'origine ne joue plus aucun rôle dans la fixation des tarifs des assurances automobiles.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Fehr Mario, Frösch, Graf Maya, Heim, John-Calame, Lang, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rey, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vischer, Widmer (17)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3126 *n* Ip. **Leuenberger-Genève. Durée de détention des mineurs sous mesures de contrainte** (21.03.2007)

Qu'entend entreprendre le Conseil fédéral pour que cesse la pratique actuelle où les durées de détention de jeunes mineurs sous mesures de contrainte sont prolongées au point qu'elles sont en moyenne plus longues que celles des personnes majeures?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Fehr Mario, Frösch, Genner, Graf Maya, Gross, Heim, John-Calame, Lang, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rey, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek, Vischer, Widmer (20)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3127 *n* Ip. **Leuenberger-Genève. Levée de la réserve à l'article 37 lettre c de la Convention relative aux droits de l'enfant** (21.03.2007)

Quand le Conseil fédéral entend-il lever la réserve à l'article 37, lettre c de la Convention relative aux droits de l'enfant, article demandant que la séparation des jeunes et des adultes privés de liberté soit garantie sans exception?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Fehr Mario, Frösch, Genner, Graf Maya, Gross, Heim, John-Calame, Lang, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rey, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek, Vischer, Widmer (20)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3128 *n* Mo. **Allemann. Utilisation d'engrais chimiques sur les pistes de ski. Réglementation législative** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter dans les meilleurs délais une réglementation législative concernant l'utilisation de produits destinés à faire tenir la neige sur les pistes de ski.

Cosignataires: Chappuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf Maya, Günter, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Recordon, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (17)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3129 *n* Po. **Allemann. Utilisation de canons à neige dans les stations de sports d'hiver. Analyse coûts-utilité** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport d'analyse coûts-utilité qui intégrera les critères écologiques de l'emploi des canons à neige dans les stations de sports d'hiver, et de proposer des mesures appropriées. Il tiendra compte des plans d'aménagement et des projets d'investissement dans les différentes régions de sports d'hiver.

Le rapport renseignera notamment sur les points suivants:

a. investissements prévus dans les installations d'enneigement par les communes, les cantons, la Confédération et l'économie privée;

b. conséquences de l'enneigement artificiel et des activités de loisirs associées sur les écosystèmes sensibles (consommation d'eau et d'énergie, problème de la protection des marais et des sites marécageux, faune et flore, etc.);

c. conséquences sur l'environnement de l'emploi de produits d'un type nouveau;

d. conséquences sur l'agriculture des régions concernées.

Cosignataires: Bruderer, Chappuis, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf Maya, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (18)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3130 *n* Po. **Allemann. Label pour les stations de sports d'hiver respectueuses du climat et neutres en CO2** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité de lancer et de promouvoir un label efficace pour les stations de sports d'hiver respectueuses du climat et ayant un bilan CO2 neutre.

Cosignataires: Bruderer, Chappuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf Maya, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (18)

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3134 *n* Ip. **(Hubmann) Thanei. Veuves divorcées dans l'indigence?** (21.03.2007)

La progression du nombre de divorces et le nouveau droit du divorce, qui ne permet plus à l'un des partenaires d'empêcher le divorce lorsqu'il y est opposé, ont entraîné une augmentation du nombre de femmes divorcées qui sont exposées à l'insécurité financière à partir d'un certain âge.

Les femmes qui n'ont pas exercé - ou qui n'ont pas pu exercer - d'activité professionnelle en raison de leurs obligations familiales risquent, lorsqu'elles divorcent (contre leur gré), de percevoirun montant trop bas au titre des rentes des premier et deuxième piliers, et donc de dépendre des prestations complémentaires à partir d'un certain âge.

Leur situation est particulièrement difficile lorsque le cas de prévoyance est survenu avant le divorce (départ en retraite, invalidité), même si la femme a été mariée pendant longtemps et s'est occupée pendant plusieurs années de son conjoint invalide.

Ces femmes tombent définitivement dans la pauvreté lorsque leur ex-conjoint décède. Selon la caisse de pension auprès de laquelle ce dernier était assuré, elles ne reçoivent alors plus qu'une rente fortement réduite, qui se situe bien en deçà du minimum vital.

Je prie de Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il de cette situation?

2. De quelles possibilités dispose-t-on, selon lui, pour améliorer la situation de ces femmes dans le droit des assurances sociales et/ou dans le droit du divorce?

3. Comment peut-on garantir des conditions d'existence décentes aux femmes divorcées retraitées, notamment lorsque ces femmes ne disposent pas d'un deuxième pilier suffisant et ne sont plus en mesure d'exercer une activité professionnelle après leur divorce?

4. Quelles possibilités ces femmes ont-elles d'éviter le recours aux prestations complémentaires après le décès de leur ex-conjoint?

5. Dans quelle mesure la caisse de pension de l'ex-conjoint est-elle tenue de verser une rente à la veuve divorcée?

6. Le Conseil fédéral est-il prêt à majorer les bonifications pour tâches d'assistance et les bonifications pour tâches éducatives afin que les femmes ne subissent aucun préjudice du fait de leur mariage et puissent, au cas où elles divorceraient, bénéficier d'une certaine sécurité financière l'âge de la retraite venu?

Cosignataires: Allemann, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Genner, Graf-Litscher, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Thanei, Widmer (26)

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thanei.

07.3135 *n* Po. **(Hubmann) Thanei. Veuves divorcées. Lacunes du système de prévoyance** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui indiquera:

- quels moyens il faut mettre en oeuvre pour éviter que les femmes qui ont renoncé à exercer une activité professionnelle pour se consacrer à leur famille risquent, au cas où elles divorceraient - notamment lorsque le cas de prévoyance survient avant le divorce (conjoint retraité ou invalide) -, de tomber dans l'indigence une fois la retraite venue si leur ex-conjoint décède;

- quelles conséquences le décès de l'ex-conjoint a, selon la LPP et les divers règlements des caisses de pension, sur la rente de son ex-femme;

- combien de femmes divorcées dépendent des prestations complémentaires parce que le cas de prévoyance est survenu avant le divorce;

- quelles mesures peuvent être prises pour combler ces lacunes, ou quelles modifications peuvent être apportées à la législation en réponse à cette réalité nouvelle (voir développement).

Cosignataires: Allemann, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Genner, Graf-Litscher, Haering, Heim, Hofmann, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Thanei, Widmer (26)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thanei.

07.3136 *n* Mo. **Lang. RUAG. Reconversion dans le domaine civil** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de redéfinir sa stratégie de propriétaire pour le groupe RUAG. L'élément central de la nouvelle stratégie sera la reconversion de la production militaire en production civile.

Cosignataires: Allemann, Barthassat, Bernhardsgrütter, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysin Remo, Heim, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Maury Pasquier, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer (40)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3137 *n* Mo. **Cathomas. Loi sur la protection et l'utilisation des eaux** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de réunir en un seul et même acte la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (RS 721.80), la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (RS 721.100) et la loi fédérale sur la protection des eaux (RS 814.20). Cet acte gagnera en concision et sera intitulé loi fédérale sur la protection et l'utilisation des eaux.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Brun, Büchler, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Engelberger, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hassler, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Keller, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Michel, Müller Thomas, Müller Philipp, Nordmann, Riklin Kathy, Robbiani, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Steiner, Theiler, Triponez, Wehrli, Zemp (43)

17.10.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3140 *n* Ip. **Berberat. L'aide aux chômeurs en fin de droit doit-elle être exceptionnelle?** (21.03.2007)

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Pour quelles raisons le Conseil fédéral estime-t-il qu'il ne doit faire un usage de sa compétence prévue à l'article 27 alinéa 5 LACI qu'à titre exceptionnel?

2. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que les cantons sont les mieux placés pour déterminer quand il est nécessaire de porter le nombre d'indemnités de 400 à 520 jours et ne devrait-il pas répondre favorablement à leurs requêtes lorsque les exigences légales sont réunies?

3. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que sa décision du 16 mars 2007 remet en cause la solidarité qui devrait exister au niveau national?

4. En plus de ceux prévus dans la législation, le Conseil fédéral applique-t-il des critères précis pour décider ou non de l'utilisation de sa compétence prévue à l'article 27 alinéa 5 LACI ou se base-t-il sur une appréciation générale et par conséquent plus arbitraire?

Cosignataires: Dormond Béguelin, John-Calame, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Sommaruga Carlo, Vanek (15)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3142 *n* Ip. **Engelberger. Loi sur les cartels. Réexamen de la communication destinée aux PME** (22.03.2007)

En vertu de l'article 6 alinéa 1 lettre e de la loi sur les cartels, la Commission de la concurrence (Comco) a publié le 19 décembre 2005 ce qu'on a appelé la communication destinée aux PME, laquelle précise que sont autorisés les accords ayant pour but d'améliorer la compétitivité des petites et des moyennes entreprises, dans la mesure où ces accords n'ont qu'un impact restreint sur le marché. Or plus d'un an après, une grande partie des PME ne s'en est toujours pas rendu compte.

Dans ces conditions, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La communication en question a-t-elle eu une incidence quelconque ou est-elle restée lettre morte?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il lui aussi que la Comco devrait procéder aussi vite et exactement que possible au réexamen prévu au chiffre 10 de ladite communication?

3. Pense-t-il encore comme moi que ladite communication devrait surtout prévoir une plus grande marge de manoeuvre pour les micro-entreprises afin de compenser le déficit structurel en matière de compétitivité qui est le leur par rapport aux grandes entreprises?

Cosignataires: Darbellay, Föhn, Gutzwiller, Hegetschweiler, Hutter Markus, Jermann, Keller, Laubacher, Lustenberger, Messmer, Michel, Miesch, Müller Walter,Müller Philipp, Müri, Pfister Gerhard, Schweizer, Steiner, Theiler, Triponez (20)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3143 *n* Po. **Rennwald. Emissions de télévision politiques bilingues** (22.03.2007)

Rares sont les votations fédérales qui ne font pas apparaître des sensibilités différentes entre la Suisse allemande et la Suisse romande, même si celles-ci ne se traduisent pas toujours dans les résultats finaux. Or, les débats politiques organisés en Suisse romande confrontent le plus souvent uniquement des politiciens romands et à l'inverse rare sont les politiciens romands à participer aux débats en Suisse alémanique ou en Suisse italienne. De plus, encore plus rares sont les téléspectateurs et téléspectatrices francophones à suivre "Arena", tandis que l'on peut supposer que les Alémaniques et les Tessinois sont peu nombreux à suivre "Infrarouge", pour ne citer que deux exemples d'émissions politiques sur les chaînes publiques.

Dès lors, j'invite le Conseil fédéral à faire en sorte que les chaînes publiques proposent des émissions politiques bilingues, avec des intervenants des différentes régions linguistiques de la Suisse et mises à disposition du public suisse dans son ensemble. Au minimum, chaque objet de votation fédérale devrait faire l'objet d'un tel débat.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Nordmann, Salvi (4)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3144 *n* Ip. **Abate. Génocide des Assyro-Chaldéens** (22.03.2007)

En 1915, près de 750 000 Assyro-Chaldéens ont connu le même sort que les Arméniens et ont été exterminés Turquie. On sait que l'armée ottomane, aux ordres d'une autorité politique qui souhaitait éliminer les minorités religieuses et linguistiques vivant sur le sol turc, est responsable de ce massacre.

La question est délicate. Celle du génocide arménien a d'ailleurs affecté les relations entre la Suisse et la Turquie (et entre Ankara et l'Union européenne), car l'interprétation des faits n'est pas unanime. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est sa définition du génocide?

2. Quelles sont les conditions permettant de reconnaître un génocide?

3. Est-il prêt à se prononcer officiellement sur le génocide des Assyro-Chaldéens et à le reconnaître comme tel?

4. Pour quelle raison n'a-t-on rien fait dans ce sens jusqu'ici?

5. Craindrait-il d'offenser les autorités turques?

Cosignataire: Markwalder Bär (1)

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3145 *n* Ip. **Rutschmann. Développement territorial. Propositions** (22.03.2007)

Dans le rapport sur le développement territorial qu'il a publié en 2005, l'Office fédéral du développement territorial a émis des propositions devant favoriser une politique dite active du territoire.

Il propose en particulier que soit créée, au plan fédéral, une base légale qui permettrait aux pouvoirs publics d'acheter et de vendre des terrains, mais aussi d'exproprier des propriétaires fonciers, toutes mesures qui devraient assurer une politique active de l'aménagement du territoire. Il souhaiterait encore que soient contingentées les zones à bâtir et les zones d'habitation

et qu'on instaure un certificat négociable dit d'utilisation de la surface.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels objectifs vise-t-il ce faisant et quelles améliorations en attend-il pour l'aménagement du territoire de demain?

2. Où en sont les travaux législatifs préparatoires?

3. La consultation à ce sujet a-t-elle déjà eu lieu? Si oui, quels sont les milieux qui ont été consultés et les résultats de la procédure ont-ils été analysés?

4. Quels sont les mandats d'étude qui ont déjà été attribués (contenu, attribution et coût de chacun d'eux)?

5. Qu'est-ce que cela impliquerait pour les propriétaires de terrains qu'une décision entrée en force aurait fait passer en zone à bâtir et qu'adviendrait-il alors des gages immobiliers?

6. Selon lui, l'introduction des mesures préconisées, l'instauration par exemple d'un certificat d'utilisation de la surface, ne viderait-elle pas la garantie de la propriété mentionnée à l'article 26 de la Constitution fédérale de son contenu?

Cosignataires: Baader Caspar, Binder, Gadient, Glur, Hutter Jasmin, Keller, Kunz, Maurer, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl, Steiner, Wandfluh, Weyeneth, Zuppiger (16)

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3146 *n* Ip. **Zuppiger. Croissance des dépenses** (22.03.2007)

Le 26 avril 2006, le Conseil fédéral a décidé de se donner jusqu'en 2015 pour limiter la croissance des dépenses à 3 pour cent afin de stabiliser la quote-part de l'Etat. Chose surprenante, moins d'un an après sa décision de principe en la matière, le Conseil fédéral est de nouveau sorti du droit chemin. Dans ses prévisions budgétaires pour 2008, il annonce une croissance des dépenses de 4,3 pour cent. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment se fait-il qu'il ne respecte pas l'objectif des 3 pour cent qu'il s'est lui-même fixé pour 2008?

2. Estime-t-il réaliste, au vu des incertitudes en matière de finances qui se profilent entre 2009 et 2015 (assurances sociales, transports publics, formation, caisses de pensions fédérales, application de la RPT), de faire marche arrière en ce qui concerne la croissance des dépenses prévue pour 2008?

3. Si non, quelles mesures complémentaires pense-t-il adopter pour respecter l'objectif d'une croissance annuelle de 3 pour cent d'ici à 2015?

4. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il rejeté l'exigence de l'UDC de fixer pour 2008 un programme d'allégement qui aurait permis d'atteindre l'objectif des 3 pour cent?

Cosignataires: Baader Caspar, Brunner, Giezendanner, Maurer, Spuhler (5)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3147 *n* Po. **Pedrina. Inscrire le programme de la législature dans la perspective du développement durable** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que le Programme de la législature 2008-2011 s'inscrive de manière efficace et efficiente dans la perspective du développement durable.

Cosignataires: Allemann, Cavalli, Chappuis, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Janiak, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (23)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3148 *n* Mo. **(Maury Pasquier) Roth-Bernasconi. Pour une plus grande participation des femmes à la vie politique** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer une campagne de sensibilisation à l'égard des femmes afin de promouvoir leur participation lors des prochaines échéances électorales.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Bruderer, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Pedrina, Recordon, Rennwald, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Wyss Ursula (54)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Roth-Bernasconi.

07.3149 *n* Po. **(Maury Pasquier) Schenker Silvia. Reconnaissance des diplômes d'acupuncture et d'homéopathie** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire un rapport sur:

- la situation actuelle en matière de reconnaissance des diplômes d'acupuncture et d'homéopathie en possession de médecins et de personnel paramédical;

- les mesures envisageables pour rendre ces processus de reconnaissance plus transparents et équitables.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Wyss Ursula (55)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Schenker Silvia.

07.3150 *n* Ip. **Levrat. Coûteuse sondagite aiguë au Conseil fédéral** (22.03.2007)

La Suisse entière apprenait au mois de février dernier que le Département fédéral des finances (DFF) avait mandaté une société de relations publiques pour étudier la manière d'amélio-

rer son image - et celle de son chef, Monsieur le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz - en Suisse romande. Coût de l'opération: 145 000 francs, à charge de la caisse fédérale.

Or, il semble que le DFF n'ait pas fait oeuvre de pionnier. En effet, en date du 12 mai 2006, le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) publiait dans la Feuille officielle suisse du commerce un appel d'offres intitulé: "Analyse intégrée de la communication DDPS (IKA VBS)", avec pour but "une représentation continue du développement de la réputation et des thèmes du DDPS ainsi que des possibles relations de causes à effet fondée sur une analyse continue des groupes concernés et des médias à un rythme mensuel". Ce mandat de pures relations publiques présente des similitudes avec celui confié par le DFF, puisqu'il comprend:

- "l'interview des groupes concernés (collaborateurs DDPS, population suisse, leaders d'opinion) à l'aide de CATI" (méthode d'interview téléphonique assistée par ordinateur);

- "l'analyse des médias avec analyse qualitative du contenu des médias de Suisse (presse, radio et TV) et d'Internet ainsi qu'avec dépouillement quantitatif".

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Ce mandat confié par le DDPS a-t-il également pour but de tester la réputation personnelle de son chef Samuel Schmid?

2. Quel est le coût de ce projet et à quel budget émarge-t-il?

3. Le Conseil fédéral entend-il généraliser la pratique, initiée par Messieurs Schmid et Merz, des mandats extérieurs pour tester par sondage d'opinion la réputation de ses membres et celle de leurs départements respectifs?

4. Les relations publiques du Conseil fédéral, notamment sous l'angle de la prise de connaissance de l'opinion de la population, se fonde sur l'article 11 LOGA. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il s'agit là d'une base légale suffisante:

- pour que des départements fédéraux décident seuls de confier des mandats extérieurs de sondage et d'analyse d'opinion;

- pour légitimer les surcoûts importants engendrés par de tels mandats?

5. Outre le DDPS et le DFF, d'autres départements ou offices fédéraux ont-ils ou vont-ils attribuer des mandats semblables?

6. Ces sondages et analyses d'opinion pouvant impliquer une modification de la communication des départements concernés, la Conférence des services d'information de la Confédération (CSIC) est-elle informée de leurs résultats afin de continuer à remplir son rôle de planification et de coordination de l'information, conformément à l'article 54 LOGA?

7. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'il convient que lui-même ou la CSIC édicte des règles afin de préserver l'homogénéité des pratiques en matière de communication et de relations publiques entre les départements?

Cosignataires: Chappuis, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Sommaruga Carlo, Vanek, Widmer (13)

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3153 *n* Ip. **(Huguenin) Zisyadis. Insecticides contenant de l'Imidaclopride et du Fipronil** (22.03.2007)

La population apicole est en diminution, en Suisse comme dans d'autres pays. Parmi d'autres causes possibles (nouveaux virus, acarien Varroa), les insecticides de nouvelle génération, dits systémiques (utilisant une technique d'enrobage des semences, avec diffusion dans toute la plante et persistance dans le sol) sont sur le banc des accusés. Sous le nom de Gaucho (Imidaclopride) ou Régent (Fipronil), ces pesticides sont vendus dans le monde entier. En Suisse ils sont utilisés pour la culture du maïs, des céréales et des betteraves; le trois quarts du colza suisse est importé d'Allemagne et traité à l'Imidaciopride.

De nombreuses études mettent en cause ces pesticides, neurotoxiques, dans la diminution des populations d'abeilles, menace à terme pour la bio diversité (20 000 espèces végétales européennes ne doivent leur reproduction qu'à la pollinisation des abeilles).

Comme souvent dans ces cas-là, les études réalisées sont contradictoires. En France, plusieurs études ont confirmé la persistance du pesticide dans la plante et dans le sol, deux ans après son utilisation, ainsi que la sensibilité des abeilles. D'autres études, mises en avant par les entreprises commercialisant les produits, insistent sur l'absence de preuve absolue sur le lien causal entre les produits et la surmortalité des abeilles.

Plusieurs interventions parlementaires ont eu lieu sur ce thème en 2002 (02.3094 Vollmer, Colza traité à l'Imidaclopride) et 2004 (04.3385 Cuche Insecticides, controversés). Le Conseil fédéral n'avait alors pas jugé nécessaire d'appliquer le principe de précaution lors de l'homologation. Contrairement à la France, qui, de son côté avait retiré en 2004 déjà l'autorisation de mise sur le marché du Gaucho, et a interdit en 2006 la mise sur le marché et l'utilisation des produits contenant du Fipronil (le Régent en particulier), dans l'attente des conclusions d'une procédure d'évaluation de la communauté européenne.

Le rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur le Fipronil a été rendu public en mai 2006 et ses conclusions doivent encore être évaluées par les spécialistes, avec des questions qui semblent rester ouvertes. Une décision concernant l'autorisation ou l'interdiction du Fipronil dans tous les pays de l'Union européenne est attendue au début de l'été 2007.

Au vu de ce qui précède, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Est-il au courant des travaux et des évaluations menés dans le cadre de la communauté européenne et y a-t-il participé?

2. Dans le doute et au vu de la diminution de la population des abeilles, signe d'alarme menaçant à terme les espèces végétales et animales, ne pense-t-il pas que la décision d'instaurer un moratoire dans l'usage de ces insecticides systémiques (dans le respect du principe de précaution figurant dans la Déclaration de Rio du 13 juin 1992) devrait primer sur toutes autres considérations?

3. Au vu des décisions qui seront prises dans l'Union européenne, et si elles vont dans le sens du moratoire et/ou de l'interdiction, le Conseil fédéral se conformera-t-il à ces décisions?

Cosignataires: Dormond Béguelin, Dupraz, Gadient, Guisan, John-Calame, Leuenberger-Genève, Recordon, Vanek, Zisyadis (9)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

07.3154 *n* Ip. **(Huguenin) Zisyadis. Des caisses-maladie qui poussent à la consommation?** (22.03.2007)

A la fin août 2006, les employés de la caisse-maladie Assura reçoivent un courrier interne leur annonçant que ceux qui le souhaitent peuvent se faire opérer de myopie, presbytie, astigmatisme, hypermétropie pour la somme modique de 500 francs, le reste étant offert par leur employeur. Ce cadeau correspond à une somme de 4500 francs si l'on prend en compte le prix habituellement facturé par ARTeSANTE Vision SA (2500 francs par oeil) et c'est un cadeau substantiel (autour de 300 000 francs si 10 pour cent des 700 employés d'Assura utilisent cette offre).

En octobre 2006, une conférence de presse d'Assura annonce un partenariat renforcé avec le même centre de chirurgie réfractive, installé depuis peu à Lausanne: cette fois-ci ce sont les assurés Assura ayant au moins une assurance complémentaire (LCA) qui ont reçu individuellement à domicile une offre semblable, à tarif dégressif en fonction du nombre d'années d'affiliation, la part d'Assura variant entre 3000 et 1600 francs (deux yeux), 1400 francs pour les assurés futurs qui se voient donc proposer ce cadeau d'entrée alléchant.

D'après Assura, ce sont les bénéfices réalisés sur les assurances complémentaires qui financent cette campagne de promotion. En mars 2007, près de 2000 personnes s'étaient annoncées auprès du centre en question, 400 avaient déjà été opérées.

La chirurgie réfractive par laser est une chirurgie en évolution, mais dont les indications médicales restent limitées (porter des lunettes n'est pas une maladie). Elle n'est pas remboursée par l'assurance obligatoire des soins, et est donc considérée comme une opération de confort, dont l'indication devrait être soigneusement pesée.

Ce qui précède m'incite à poser au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Est-il légal qu'une assurance-maladie, même dans le cadre de l'assurance complémentaire, puisse faire une campagne publicitaire en proposant un acte médical pour sa promotion?

2. Est-il normal que le cotisant de base chez Assura avec assurance complémentaire finance également par ses primes cette opération de confort?

3. Y a-t-il vérification que les primes de l'assurance-obligatoire des soins ne participent aucunement à ce financement? Est-il exact que les complications éventuelles de ces opérations sont pris en charge par la LAMal?

4. Les assurances-maladie tiennent beaucoup, disent-elles, à contrôler les pratiques dispendieuses des médecins. Qui contrôle dans ce cas l'indication de l'acte opératoire? Qui contrôle la bonne pratique des médecins, en particulier leurs contrôles post-opératoires, normalement inclus dans le forfait pendant une année?

5. Au moment où l'on parle de fin de l'obligation de contracter, n'est-il pas douteux de voir se développer cette sorte de collusion entre caisses-maladie et certains médecins?

6. A l'heure des discours culpabilisants sur les coûts de la santé qui devraient diminuer, n'est-il pas contradictoire de voir une assurance-maladie pratiquant l'assurance obligatoire se muer en démarcheur pour un nouveau centre médical?

7. Le Conseil fédéral ne craint-il pas que ce genre de pratique banalise l'acte médical? Qu'il provoque la demande et incite à une augmentation des actes couverts par l'assurance de base?

Cosignataires: Dormond Béguelin, Guisan, John-Calame, Leuenberger-Genève, Recordon, Vanek, Zisyadis (7)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

07.3155 *n* Mo. **Allemann. Bruit du trafic aérien civil et militaire. Egalité de traitement** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir les mêmes valeurs limites d'exposition pour les aérodromes civils et pour les aérodromes militaires. A cet effet, il se fondera, à chaque fois, sur la valeur de planification et la valeur limite d'immission la plus basse.

Cosignataires: Günter, Haering, Hubmann, Lang, Pedrina, Recordon, Salvi, Widmer (8)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3156 *n* Mo. **Freysinger. Loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain. Modification** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi féderale sur le régime des allocations pour perte de gain de sorte à permettre aux époux de décider librement d'une répartition du congé maternité de 98 jours (14 semaines) entre eux.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Borer, Dunant, Füglistaller, Hess Bernhard, Leutenegger Filippo, Mörgeli, Müri, Pagan, Perrin, Reymond, Schmied Walter, Schwander, Veillon, Wobmann (15)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3157 *n* Mo. **Fluri. Surveillance électronique des détenus. Inscription dans la législation** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire la surveillance électronique des détenus dans le droit fédéral en en faisant une nouvelle forme d'exécution des peines et, d'ici là, de laisser se poursuivre les essais en cours.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Amherd, Bader Elvira, Banga, Baumann J. Alexander, Borer, Brunschwig Graf, Bührer, Burkhalter, de Buman, Donzé, Dupraz, Eggly, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Goll, Gross, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Haller, Hämmerle, Hegetschweiler, Heim, Hochreutener, Hofmann, Huber, Hubmann, Janiak, Jermann, Joder, Kiener Nellen, Kleiner, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Marty Kälin, Michel, Moret, Müller Thomas, Müller Philipp, Müller Walter, Pelli, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Ruey, Schenker Silvia, Schweizer, Stamm, Steiner, Stöckli, Studer Heiner, Suter, Vischer, Weyeneth, Widmer, Wobmann, Wyss Ursula, Zeller (63)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3158 *n* Mo. **(Steiner) Theiler. Garantir la fiabilité et la conformité de la statistique en matière d'émissions de CO2** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser la statistique en matière d'émissions de CO2 en veillant à ce qu'elle soit fondée sur une base matériellement fiable et conforme à l'article 2 alinéa 4 de la loi sur le CO2.

Conformément à la volonté de la majorité du Conseil national et du Conseil des Etats, l'instauration de la taxe sur le CO2 sera fonction de l'évolution des émissions de CO2. Cette dernière est publiée chaque année en automne par l'OFEV ("Emissions selon la loi sur le CO2 et d'après le Protocole de Kyoto").

Conformément à l'article 2 alinéa 4 de la loi sur le CO2, les émissions sont calculées "sur la base des agents fossiles commercialisés en Suisse", et donc en fonction des ventes de carburants et de combustibles.

Dans le cas des carburants, la statistique de l'OFEV se fonde sur les ventes d'essence, de diesel et de kérosène. Pour l'huile de chauffage, par contre, l'OFEV se base sur la consommation indiquée dans la statistique globale suisse de l'énergie publiée par l'OFEN. Or cette consommation - contrairement aux ventes - ne peut être qu'évaluée grossièrement, car les mouvements dans les quelque 800 000 réservoirs à combustible ne sont pas enregistrés. La consommation indiquée se base en fait sur un modèle de calcul qui ne repose même pas sur des sondages et qui est publié chaque mois dans le panel du mazout. Rien que le fait que le panel du mazout a dû être révisé à intervalles réguliers montre qu'il ne fournit que des indications très approximatives. Même ses utilisateurs considéraient qu'il fallait interpréter ces chiffres avec une certaine circonspection.

Du fait de la décision du Conseil national et du Conseil des Etats d'introduire la taxe sur le CO2, le panel du mazout et la statistique des émissions de CO2 acquièrent une nouvelle portée. Toutefois, pour une décision aussi importante que celle d'instaurer une taxe sur le CO2, le panel du mazout constitue une base inadéquate. En outre, du point de vue juridique, ce n'est pas la consommation mais bien la vente qui est déterminante. Il suffit de comparer les émissions de CO2 sur la base des ventes de charbon, d'huile de chauffage et de gaz naturel entre 1990 et 2005 pour comprendre que la manière d'établir ces statistiques a des conséquences importantes: en 2005, ces ventes ont atteint 89,06 pour cent de celles de 1990, alors que les chiffres de l'OFEV qui prennent en compte la consommation indiquent 93,8 pour cent. Si l'on se référait aux ventes, les première et deuxième étapes de la taxe sur le CO2 ne seraient déjà plus nécessaires.

Cosignataires: Abate, Baader Caspar, Bader Elvira, Bäumle, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bührer, Cathomas, Engelberger, Fluri, Giezendanner, Gutzwiller, Gysin, Hegetschweiler, Hochreutener, Huber, Hutter Markus, Imfeld, Jermann, Kleiner, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Marty Kälin, Messmer, Michel, Müller Philipp, Müller Walter, Noser, Rutschmann, Schneider, Schweizer, Stahl, Stamm, Stump, Theiler, Triponez, Weyeneth, Wyss Ursula, Zeller, Zemp, Zuppiger (46)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Theiler.

07.3160 *é* Mo. **Frick. Lutter contre la désolidarisation dans l'assurance-maladie, due à la création de caisses bon marché** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) de sorte que les caisses-maladie réunies sous une direction unique (groupes, conglomérats, etc.) soient tenues, pour l'assurance obligatoire de base, de fixer une prime uniforme pour tous les assurés d'une même région.

Cosignataires: Altherr, Brunner Christiane, Fetz, Forster, Heberlein, Kuprecht, Langenberger, Maissen, Saudan, Schwaller, Sommaruga Simonetta, Wicki (12)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.09.2007 Conseil des Etats. La motion est transmise à la Commission compétente pour examen préalable.
02.10.2008 Conseil des Etats. Adoption.

07.3163 *é* Mo. **Conseil des Etats. Base légale pour la surveillance des organisations d'aide au suicide (Stadler)** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une base légale pour la surveillance des organisations d'aide au suicide.

Cosignataires: Amgwerd Madeleine, Béguelin, Berset, Briner, Bürgi, Büttiker, David, Epiney, Forster, Germann, Heberlein, Hess, Inderkum, Kuprecht, Langenberger, Lauri, Leuenberger-Solothurn, Leumann, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Ory, Pfisterer Thomas, Reimann Maximilian, Saudan, Schiesser, Schwaller, Schweiger, Sommaruga Simonetta, Stähelin, Wicki (31)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission des affaires juridiques*

21.06.2007 Conseil des Etats. Adoption.

07.3168 *é* Mo. **Conseil des Etats. Médecines complémentaires dans l'assurance de base. Evaluation (Forster)** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de vérifier si le "Programme d'évaluation des médecines complémentaires" a permis d'apporter la preuve, établie par des méthodes scientifiques appropriées, de l'efficacité, de l'adéquation et du caractère économique (preuve EAE) de la médecine anthroposophique, de l'homéopathie et de la médecine traditionnelle chinoise, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Celles de ces médecines complémentaires pour lesquelles la preuve exigée par la loi aura été apportée seront définitivement admises dans l'assurance de base.

Cosignataires: Altherr, Berset, Brändli, Briner, Brunner Christiane, Fetz, Frick, Inderkum, Langenberger, Maissen, Marty Dick, Ory, Schwaller, Sommaruga Simonetta (14)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.09.2007 Conseil des Etats. Adoption.

07.3170 *n* Po. **Füglistaller. Encouragement de la recherche en agriculture biologique** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé:

a. de ne pas réduire le mandat de prestations attribué à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (IRAB) pour la prochaine période contractuelle 2008 à 2011, mais au contraire d'étudier la possibilité de l'étendre raisonnablement, pour

b. montrer clairement qu'il entend continuer de soutenir le principe du partenariat public-privé lorsque les deux parties y trouvent un intérêt, à l'exemple de l'IRAB, et qu'il contribue à la réputation de la Suisse.

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bernhardsgrütter, Borer, Donzé, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Glur, Graf Maya, Haller, Hassler, Heim, Humbel Näf, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Laubacher, Mathys, Mörgeli, Müller Geri, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schlüer, Siegrist, Stahl, Stamm, Studer Heiner, Teuscher, Veillon, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (45)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3171 *n* Po. **Fehr Mario. Engagement de la Suisse en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le monde** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est invité à indiquer dans un rapport quelles démarches il a engagées et quelles démarches il compte engager, aux niveaux multilatéral et bilatéral, pour que la peine de mort soit abolie partout dans le monde.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Amherd, Bader Elvira, Banga, Bäumle, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Burkhalter, Cathomas, Cavalli, Chappuis, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fasel, Fässler, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Fluri, Frösch, Gadient, Galladé, Garbani, Genner, Glanzmann, Glasson, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gysin Remo, Gysin, Häberli-Koller, Haering, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Hegetschweiler, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Janiak, John-Calame, Kiener Nellen, Kleiner, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Mathys, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Michel, Moret, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Noser, Pedrina, Pelli, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Suter, Teuscher, Thanei, Vanek, Vaudroz René, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Waber, Wäfler, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zemp, Zisyadis (120)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3172 *n* Ip. **Hany. Aéroport de Zurich. Les Zurichois se disputent, le Conseil fédéral tranchera** (22.03.2007)

En novembre 2007, le canton de Zurich organisera une votation populaire visant à limiter le nombre de mouvements aériens à l'aéroport de Zurich-Kloten. La compétence dans cette affaire relevant du Conseil fédéral, je lui pose les questions suivantes:

a. Pourquoi accepte-t-il que le canton de Zurich organise une votation sur un thème qui relève en fin de compte de sa propre compétence?

b. Le gouvernement zurichois a laissé entendre que l'aménagement des pistes ou la construction d'une nouvelle piste étaient hors de question à l'aéroport de Zurich. Pourquoi le Conseil fédéral ne décide-t-il pas déjà aujourd'hui, à ce propos, que seules les variantes d'exploitation ne prévoyant ni aménagement des pistes ni construction d'une nouvelle piste seront étudiées de plus près?

c. Le rapport sur la politique aéronautique de la Suisse mise sur une croissance axée sur la demande. Le Conseil fédéral considère-t-il toujours que la croissance doit suivre la demande ou prend-il aussi au sérieux la résistance de la population riveraine?

d. Le Conseil fédéral est-il prêt à faire part de sa stratégie globale avant la votation populaire ou entend-il continuer à faire preuve d'une retenue altière?

e. La liaison ferroviaire entre Zurich et Bâle n'est qu'à peine plus longue que, par exemple, la liaison entre l'aéroport de Munich et le centre de la capitale bavaroise. Le Conseil fédéral et l'OFAC ont-il examiné la possibilité de réunir Bâle et Zurich en une variante d'exploitation commune, le trafic charter et le trafic européen privé se déroulant par exemple à Bâle et le trafic de ligne et le trafic intercontinental privé à Zurich?

Cosignataires: Bäumle, Häberli-Koller, Humbel Näf, Meier-Schatz, Riklin Kathy (5)

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3173 *n* Mo. **Chevrier. Plus d'efficacité énergétique grâce à la réduction de la consommation d'eau chaude** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de définir un plan d'action pour l'introduction de buses économisant l'eau sur l'ensemble du territoire. Ce plan d'action national pour l'introduction de "sets d'économie d'eau" peut se dérouler de deux manières:

- grâce à la fixation de normes correspondantes (comme au Brésil);

- grâce à des actions spéciales auprès de la population (comme à Bâle avec une taxe réduite).

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Barthassat, Berberat, Bruderer, Cathomas, Chappuis, de Buman, Dormond Béguelin, Galladé, Genner, Häberli-Koller, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Wäfler (25)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3174 *n* Mo. **Chevrier. Aide à l'assainissement thermique du parc immobilier suisse** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des modifications législatives incitant et soutenant l'assainissement thermique du parc immobilier suisse.

Le projet doit prévoir l'octroi de montants à fonds perdus et d'avances remboursables sans intérêts. Il s'inspirera des modèles existants en matière de crédits agricoles, de crédits LIM ou encore d'aides au logement.

Les cantons participeront paritairement au financement.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Barthassat, Beck, Berberat, Bruderer, Burkhalter, Cathomas, Chappuis, de Buman, Dormond Béguelin, Dupraz, Freysinger, Galladé, Genner, Germanier, Glanzmann, Glasson, Häberli-Koller, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Suter, Wäfler (33)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3175 *n* Ip. **Fehr Jacqueline. Mise en oeuvre du Plan sectoriel des transports dans le domaine de la mobilité douce** (22.03.2007)

Le Plan sectoriel des transports, partie Programme, approuvé par le Conseil fédéral le 26 avril 2006, contient le principe no S5.2 suivant:

"Dans l'accomplissement de ses tâches touchant aux réseaux routier et ferroviaire, la Confédération veille à intégrer le trafic non motorisé dans les chaînes de transport, à éliminer les obstacles sur les réseaux de mobilité douce et à améliorer la sécurité du trafic, en particulier aux points de jonction avec les réseaux locaux."

Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures entend-il prendre pour mettre en oeuvre le principe stratégique no S5.2 du Plan sectoriel des transports dans les domaines de l'intégration du trafic non motorisé dans les chaînes de transport, de l'élimination des obstacles et de l'amélioration de la sécurité aux points de jonction avec les réseaux locaux?

2. Est-il prêt à dégager des moyens supplémentaires, autres que ceux qui sont déjà destinés aux transports publics, pour financer ces mesures?

3. Quelles possibilités voit-il d'inscrire définitivement dans les lois et les ordonnances correspondantes la prise en compte des intérêts de la mobilité douce, tels qu'ils sont définis dans le Plan sectoriel des transports?

Cosignataires: Allemann, Banga, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Graf-Litscher, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Marti Werner, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (29)

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3176 *n* Ip. **Spuhler. Coût de la densité normative** (22.03.2007)

La réglementation officielle croît de manière inquiétante. En 2007, pas moins de 243 lois ou arrêtés fédéraux vont entrer en vigueur. Si l'on y ajoute toutes les ordonnances et les actes normatifs du Conseil fédéral, des départements et des offices, ainsi que tous les actes législatifs des cantons et des communes, le citoyen se retrouve confronté à une jungle réglementaire impénétrable.

Les lois et les ordonnances ont souvent des interventions parlementaires pour origine. Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Combien d'interventions parlementaires ont-elles été déposées au cours de la présente législature?

2. Comment se répartissent-elles entre les différentes catégories?

3. Combien d'interventions parlementaires ont-elles déclenché des travaux législatifs, achevés ou en cours?

4. Quel est le coût de la réponse à une intervention parlementaire? On s'intéressera tout d'abord à l'ensemble des frais directs, comprenant les salaires (y compris les charges salariales annexes), le coût des bureaux, de l'informatique, les frais administratifs, la traduction et l'établissement de rapports, puis aux coûts engendrés par les demandes formulées dans les interventions parlementaires.

5. A combien d'hommes-années ces coûts correspondent-ils?

6. Combien d'interventions parlementaires déposées au cours de la présente législature ont-elles exigé ou exigent-elles pour y répondre un rapport établi par l'administration ou par des experts externes?

7. Combien de ces rapports ont-ils été ou sont-ils élaborés par des experts externes?

8. Quel est le coût des rapports élaborés par ces experts externes?

9. Combien de ces interventions parlementaires ont-elles été déposées par des membres du Parlement qui sont eux-mêmes à la tête d'une entreprise de conseil ou qui y occupent une fonction dirigeante ou une fonction de surveillance, qui détiennent une participation dans une entreprise de ce type ou sont à même de profiter directement de leur intervention, sous une forme ou sous une autre?

10. Les coûts en question ont-ils déjà été pris en compte dans le cadre du rapport du 13 octobre 2006 de la Commission de gestion du Conseil des Etats (Recours à des experts par l'administration fédérale: ampleur, concurrence et pilotage), qui estime que l'administration fédérale (1er cercle) a dépensé au bas mot quelque 600 à 700 millions de francs en mandats d'experts en 2004?

11. Dans l'affirmative, quel est leur part dans le total?

Cosignataires: Bortoluzzi, Brunner, Freysinger, Giezendanner, Hassler, Kunz, Laubacher, Pagan, Rime, Rutschmann, Scherer, Stahl (12)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

07.3178 *n* Ip. **Hutter Jasmin. Augmentation massive des demandes d'asile en provenance d'Erythrée** (22.03.2007)

Depuis que la commission de recours en matière d'asile a décidé que la Suisse devait accueillir tous les objecteurs de conscience et les déserteurs en provenance d'Erythrée, le nombre de requérants de cet Etat a considérablement augmenté. C'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Au cours des derniers mois, le nombre de demandes d'asile a fortement augmenté. Quelle aurait été l'évolution du nombre de demandes s'il n'y avait pas eu celles des Erythréens? Aurait-on tout de même assisté à une augmentation?

2. Quels ont été les coûts pour la Confédération de cet afflux de requérants d'asile érythréens depuis la décision de la commission de recours en matière d'asile?

3. Comment le Conseil fédéral compte-t-il s'y prendre pour intégrer les centaines de personnes venues d'Erythrée?

4. Le Conseil fédéral ne partage-t-il pas l'avis selon lequel une révision législative est nécessaire pour exclure l'objection de conscience et la désertion comme motifs d'asile?

5. La décision de la commission de recours en matière d'asile mènera-t-elle à une pratique plus généreuse envers les requérants d'asile venus d'autres pays?

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3179 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Construction de nouvelles centrales nucléaires. Mise en oeuvre accélérée des lois en vigueur** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre les lois en vigueur (notamment la loi sur l'énergie nucléaire, LENu) de telle sorte qu'une nouvelle centrale nucléaire puisse être mise en service d'ici à 2018 au plus tard.

Porte-parole: Rutschmann

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3180 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Stockage définitif. Démarrage rapide des travaux préparatoires** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral et les autorités responsables sont chargés de concrétiser et d'abréger le calendrier de la mise en oeuvre du plan sectoriel de telle sorte que l'autorisation générale pour l'établissement d'un stockage géologique en couches profondes puisse être accordée par le Conseil fédéral d'ici à 2012 au plus tard et que le peuple puissese prononcer le cas échéant d'ici à 2014 au plus tard.

Porte-parole: Rutschmann

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3181 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Stratégie du propriétaire de RUAG. Questions en suspens** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est en train de redéfinir sa stratégie de propriétaire de RUAG. Or, même les délibérations de la commission parlementaire compétente ont laissé de nombreuses questions en suspens. L'industrie de l'armement subit en outre une profonde mutation en Europe. Nous chargeons donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes, relatives à la réorientation de la stratégie du propriétaire de RUAG:

1. De toutes les régies fédérales, RUAG est celle qui a le plus été rapprochée du secteur privé. En même temps, le Conseil fédéral veut que la Confédération conserve une participation de 100 pour cent dans cette entreprise. Pourquoi juge-t-il cela nécessaire?

2. Ne serait-il pas plus judicieux de recréer une unité administrative regroupant les secteurs indispensables à la défense nationale et de privatiser le reste de RUAG sur le marché libre?

3. Bien que RUAG appartienne à la Confédération, le Parlement n'a pas accès à d'autres informations que celles fournies par les rapports de gestion et le site Internet de RUAG. Dans ces conditions, comment le Parlement est-il censé exercer sa haute surveillance?

4. D'après des renseignements fournis par Armasuisse, la Confédération garantirait à RUAG un rendement minimal sur les commandes de l'Etat (cette information a été confirmée lors de la séance de la CPS-CN du 12 février 2007). Ce rendement varierait selon les cas. Quel a été le taux de rendement minimal moyen ces trois dernières années, par groupes de produits et dans l'ensemble?

5. Quelle est la rentabilité des diverses filiales du consortium RUAG? Y a-t-il des financements croisés entre les différents secteurs? Sous quelle forme?

6. D'après quels critères les frais administratifs, les loyers, les amortissements, etc., sont-ils répartis entre les diverses unités du consortium?

7. Des commandes civiles ont-elles bénéficié de financements croisés par le biais de fonds destinés à l'armement?

Porte-parole: Borer

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3183 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Référendum obligatoire pour la poursuite de la libre circulation des personnes** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'organiser un référendum obligatoire d'ici à 2009 s'il compte reconduire l'accord sur la libre circulation des personnes.

Porte-parole: Amstutz

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3185 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Assurance-chômage. Extension de la durée de cotisation minimale** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification de l'article 13 de la loi sur l'assurance-chômage de sorte à étendre à 24 mois la durée de cotisation minimale, aujourd'hui de 12 mois.

Porte-parole: Füglistaller

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3187 *n* Ip. **(Recordon) Thorens Goumaz. Risques de conflits d'intérêts à la Commission fédérale des maisons de jeu** (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes.

1. Est-il conscient de ce que la composition actuelle de la CFMJ ne garantit pas une approche neutre et objective des affaires à traiter?

2. Quelles mesures entend-il prendre pour éliminer les risques de conflits d'intérêts auxquels s'exposent les membres de la CFMJ lorsqu'ils acceptent des mandats externes en relation avec les jeux d'argent?

Cosignataires: Berberat, Burkhalter, Darbellay (3)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

07.3188 *n* Mo. **Bugnon. Troisième voie CFF entre Renens et Allaman dans le projet ZEB** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'inclure la réalisation d'une troisième voie CFF entre Renens et Allaman dans le projet ZEB.

Après la réalisation d'une troisième voie entre Coppet et Genève, il est prévu dans le crédit d'agglomération de réaliser une quatrième voie entre Lausanne et Renens. Ces nouveaux tronçons ne permettront cependant pas d'améliorer suffisamment l'offre entre Lausanne et Genève tant pour ce qui concerne le trafic interville que interrégion. Or les plans directeurs cantonaux des deux cantons lémaniques prévoient une augmentation de 200 000 à 250 000 habitants d'ici 2030 en plus du million d'habitants actuel, sans compter la population des cantons limitrophes travaillant sur Lausanne ou Genève.

Cette population supplémentaire ne va manquer de se déplacer pour se rendre à son travail ou pour exercer diverses activités, aggravant ainsi le phénomène de saturation actuel des capacités de transport tant routier que ferroviaire. A l'heure où cinq jours sur sept l'autoroute A1 est à saturation depuis Allaman jusqu'à Lausanne, il convient de prendre les dispositions qui s'imposent pour permettre d'éviter la réalisation d'une nouvelle autoroute coûteuse (bien plus coûteuse que la réalisation d'une troisième voie) entre Allaman et Villars-Sainte-Croix comme le projettent déjà certains. Seul la réalisation d'une troisième voie CFF permettrait d'éviter ou de retarder le plus longtemps possible cette nouvelle construction routière. De plus, la réalisation d'un réseau de transport public performant à la place d'une réalisation routière permettra d'éviter l'émission de grandes quantités de CO2 et autres gaz nocifs et particules. A l'heure où notre pays peine à atteindre les objectifs des accords de Kyoto nous ne pouvons pas nous permettre des erreurs de planification.

A ce jour, l'avancement de l'étude du dossier de réalisation d'une troisième voie CFF entre Lausanne et Genève a démontré que la réalisation d'une troisième voie entre Renens et Allaman permettrait d'améliorer grandement la cadence des trains entre les deux chefs-lieux lémaniques et pour le trafic régional. Il est indispensable d'inciter la population à prendre encore plus les transports publics à la place de la voiture et seul un réseau performant peut permettre d'atteindre cet objectif.

Cosignataires: Allemann, Beck, Darbellay, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fattebert, Germanier, Glasson, Guisan, Huguenin, Joder, John-Calame, Kohler, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Moret, Nordmann, Pagan, Parmelin, Perrin, Recordon, Reymond, Rime, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Savary, Sommaruga Carlo, Vaudroz René, Veillon (31)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3189 *n* Mo. **Zisyadis. Caisses uniques cantonales. Modification de la LAMal** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une disposition nouvelle dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie, afin de permettre une dérogation lorsqu'un canton souhaite instaurer une caisse unique cantonale pour l'assurance de base.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Huguenin, John-Calame, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek (16)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3193 *n* Po. **Teuscher. Transport de fruits et légumes par avion. Déclaration de la consommation d'énergie** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité de créer un système simple permettant d'indiquer la consommation d'énergie, et donc les incidences sur le climat, occasionnées par le transport de tous les produits agricoles importés, afin qu'on puisse établir une comparaison avec les produits suisses.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bäumle, Bernhardsgrütter, de Buman, Donzé, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Hassler, Heim, John-Calame, Keller, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Oehrli, Recordon, Rey, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Schmied Walter, Studer Heiner, Vischer, Zisyadis (33)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3194 *n* Mo. **Teuscher. Etablissement de zones écologiques** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales nécessaires à la création de zones écologiques. Dans ces zones, seuls pourront circuler les véhicules dont les émissions de substances polluantes ne dépasseront pas une valeur limite à déterminer. Cette mesure permettra de réduire la pollution atmosphérique due à la circulation routière dans des régions exigeant une protection particulière.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Schenker Silvia, Vischer (14)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3195 *n* Mo. **Riklin Kathy. Caisses de compensation de l'AVS. Mise en réseau des banques de données** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en réseau les banques de données des différentes caisses de compensation en même temps que sera instauré le nouveau numéro d'assuré AVS.

Les banques de données ainsi que les ressources informatiques de toutes les caisses de compensation, c'est-à-dire plus d'une centaine, devront être mises en réseau dans l'intérêt des utilisatrices et des utilisateurs (salariés, PME, indépendants, etc.). Cette opération facilitera les tâches administratives ainsi que la recherche de données par voie électronique.

Cosignataires: Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Humbel Näf, Leutenegger Oberholzer, Meyer Thérèse, Müller Geri, Noser, Pfister Theophil, Robbiani, Wehrli (11)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3197 *n* Mo. **Leutenegger Oberholzer. Vote électronique, notamment des Suisses de l'étranger** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures qui inciteront les cantons à introduire sans tarder le vote électronique et qui les y aideront. Ce faisant, il tiendra compte en particulier de l'intérêt que nos compatriotes à l'étranger portent à la vie politique du pays et de leur droit d'y participer. Il autorisera notamment les cantons à inclure cette catégorie de citoyens dans les prochains essais pilotes.

Cosignataires: Beck, Bruderer, Dupraz, Eggly, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Gysin Remo, Häberli-Koller, Hämmerle, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Theiler, Vischer, Wyss Ursula (15)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3198 *n* Mo. **Scherer. Faire la lumière sur la balkanisation de l'AI** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'enjoindre aux offices établissant la statistique de l'AI de ventiler désormais par nationalité les étrangers percevant une rente et d'en publier officiellement l'effectif par canton.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fatte-

bert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Joder, Kunz, Mathys, Maurer, Mörgeli, Müri, Oehrli, Pagan, Reymond, Schibli, Schlüer, Stahl, Stamm, Wandfluh, Zuppiger (32)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3199 *n* Po. **(Gysin Remo) Sommaruga Carlo. Cohérence des activités extérieures de la Suisse dans le domaine de l'aide au développement** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer comment il entend parvenir à une cohérence des activités extérieures qu'il mène en matière d'aide au développement. Il examinera notamment s'il peut confier ce travail interdépartemental à la Commission consultative de la coopération internationale au développement.

Cosignataires: Banga, Barthassat, Fehr Mario, Gadient, Graf Maya, Leutenegger Oberholzer, Riklin Kathy, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Vermot-Mangold, Wehrli (12)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Sommaruga Carlo.

07.3200 *n* Mo. **Kiener Nellen. Registre national des prestations médicales hautement spécialisées** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer la base légale permettant de créer un registre national dans lequel seront enregistrées toutes les prestations médicales hautement spécialisées fournies dans un hôpital (ou institut) privé ou public, de même que des indications sur la qualité des résultats. Le registre inclura, sous une forme anonymisée, les données des patients nécessaires pour garantir l'assurance de la qualité.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Cathomas, Chappuis, Daguet, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Janiak, John-Calame, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Thomas, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Waber, Wäfler, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zemp (73)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3201 *n* Mo. **Meyer Thérèse. Encourager l'emploi des seniors** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la Loi sur la prévoyance professionnelle afin de garantir l'instauration d'un taux de cotisation constant de l'employeur en conservant la progression du taux global de cotisation en fonction de la catégorie d'âge à laquelle appartiennent les employés.

Les principes suivants continueront à s'appliquer:

- L'objectif visé par la LPP en matière d'épargne sera poursuivi.

- La somme des cotisations de l'employeur doit être au moins égale à la somme des cotisations de tous les salariés (art. 66).

- Des dispositions transitoires devront être introduites pour ne pas défavoriser des employés.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Dupraz, Gadient, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Moret, Müller Walter, Müller Philipp, Perrin, Pfister Gerhard, Reymond, Rime, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Vaudroz René, Wehrli (32)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3202 *n* Mo. **Stahl. Toxicomanie et alcoolisme. Une plus forte participation aux frais** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de modification législative qui aura pour but de faire davantage participer aux frais (participation d'au moins 33 pour cent) les assurés qui doivent être traités pour cause de consommation abusive de drogues ou d'alcool.

Cosignataires: Bortoluzzi, Giezendanner, Schenk Simon, Schibli (4)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3203 *n* Ip. **Stahl. Ne pas faire de la course du Lauberhorn un tremplin de la politique environnementale** (23.03.2007)

Dans le cadre de la course du Lauberhorn de cette année, de faibles quantités d'adjuvants ont été ajoutées afin de préparer la piste - pour que la course puisse avoir lieu. Cette méthode est employée depuis plus de deux décennies dans le monde du ski. Une violente polémique a soudain éclaté autour de ces produits; la course du Lauberhorn, mondialement réputée, a été instrumentalisée par les milieux écologistes de gauche, mais également par l'Office fédéral de l'environnement, dans une optique de politique environnementale.

La course du Lauberhorn, événement international, représente depuis plusieurs décennies un moment fort du ski alpin. Des taux d'audience considérables et des retransmissions mondiales en direct contribuent à l'attrait de la montagne, et donc de la Suisse. On ne saurait trouver meilleure publicité à si bon marché pour le tourisme suisse!

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment évalue-t-il la portée économique et sociale de cet événement international qu'est la course du Lauberhorn, pour la Suisse, pour la région de l'Oberland bernois et pour le sport?

2. A combien le Conseil fédéral évalue-t-il l'effet publicitaire de la course du Lauberhorn?

3. Est-il conscient du rapport qui existe entre la quantité d'adjuvant employée, soit 1,4 tonne, et la quantité de sel d'épandage (même composition que l'adjuvant) jetée chaque année sur les routes et les aéroports suisses?

4. Comment évalue-t-il le risque que des fonctionnaires bénévoles renoncent à l'avenir à organiser des manifestations sportives à cause de ces campagnes incendiaires?

5. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que de telles manifestations sportives ne peuvent pas être instrumentalisées au profit de la politique environnementale?

Cosignataires: Binder, Giezendanner, Schenk Simon, Schibli (4)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3205 *n* Po. **Stahl. Réductions des primes de l'assurance-maladie. Quel rapport avec les générations et les barèmes des primes?** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger une étude à l'adresse des chambres sur le rapport existant entre les réductions des primes, les classes d'âge et les barèmes des primes. Il nous renseignera en outre sur les effets de la création de nouveaux barèmes (p. ex. 26-40, 41-60 et 60+).

Cosignataire: Binder (1)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3206 *n* Ip. **(Menétrey-Savary) Thorens Goumaz. Accès de fièvre immobilière dans les Alpes** (23.03.2007)

L'abrogation prochaine de la Lex Koller suscite des espoirs et des inquiétudes. Mais avant même qu'elle soit réalisée, la situation qui prévaut aujourd'hui en Valais ou dans d'autres régions semble annoncer une mutation de l'industrie du tourisme, qui risque de ressembler à tout sauf au développement durable. Des investissements faramineux de plusieurs milliards sont d'ores et déjà planifiés. Certains commentateurs ont même prédit le retour de ceux que le poète et écrivain Maurice Chappaz nommait "les maquereaux des cimes blanches". Dès lors, nous prions le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

1. Comment le Conseil fédéral apprécie-t-il la situation qui règne en Valais, où un moratoire des ventes à dû être imposé, le temps de "digérer" les quelque 1000 actes de ventes immobilières à des étrangers actuellement en souffrance, suite aux énormes dépassements des contingents? Ne s'agit-il pas d'une violation flagrante de la Lex Koller, qui appelle des mesures d'assainissement plus contraignantes qu'un simple moratoire, voire des sanctions?

2. En relation avec le boom de la construction de résidences secondaires que l'on constate en Valais, mais aussi dans d'autres régions touristiques de Suisse, le prix des logements atteint des sommets dignes des plus prestigieux quartiers des plus grandes capitales. Le Conseil fédéral a-t-il l'intention et les moyens de freiner cette inflation, dommageable notamment pour les résidents permanents de ces régions?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il que la perspective de l'abrogation de la Lex Koller joue un rôle dans les débordements actuels, et les mesures d'accompagnement prévues suffiront-elles à assainir la situation?

4. Dans cette perspective, le Conseil fédéral estime-t-il qu'il est judicieux de confier aux cantons la compétence de définir et d'appliquer ces mesures d'accompagnement? Envisage-t-il au contraire de reprendre la main pour imposer des lignes directrices en matière de construction de résidences secondaires dans les régions touristiques?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Frösch, Garbani, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Vischer (19)

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

07.3207 *n* Ip. **(Menétrey-Savary) Leuenberger-Genève. Sans-papiers. Sommes-nous dans l'impasse?** (23.03.2007)

Lors de la table ronde organisée le 13 décembre 2002 par la Plate-forme pour les sans-papiers, M. Francis Matthey, président de la Commission fédérale des étrangers, a proposé la création d'un groupe de travail pour aider les cantons à proposer des régularisations. Ce groupe a été constitué en 2005, avec la collaboration de la Plate-forme, et il a remis son premier rapport en mars 2006. Ce dernier fait état de certaines difficultés, et c'est pourquoi nous prions le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

1. Dans sa réponse du 26 novembre 2003 à ma motion (03.3285) portant sur les disparités entre les cantons et demandant la création d'un centre de consultation fédéral, le Conseil fédéral annonçait déjà la mise sur pied de ce groupe de travail de la CFE, laissant entendre qu'il pourrait jouer ce rôle. Est-il toujours de cet avis? Apprécie-t-il et soutient-il le travail de ce groupe?

2. Le groupe de travail ayant effectivement élaboré avec onze cantons un projet pilote visant à examiner conjointement les demandes de régularisation, sur la base d'un catalogue de critères, afin d'harmoniser leurs pratiques, le Conseil fédéral est-il prêt à soutenir ce projet pilote et à donner suite aux recommandations de ces cantons?

3. Le groupe de travail juge que les directives figurant dans la circulaire de l'ODM du 17 septembre 2004 permettraient de régulariser un nombre bien plus important de sans-papiers que ce n'est le cas aujourd'hui. Mais il constate qu'un certain nombre de dossiers qui remplissent tous les critères n'ont que peu de chances d'aboutir par le fait que l'ODM applique la jurisprudence du TF, qui contredit les critères qu'il a lui-même définis. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il cette pratique contradictoire, et comprend-il que le groupe de travail ait l'impression de se trouver dans une impasse?

4. Tout en reconnaissant que le peuple a accepté la loi sur les étrangers et que celle-ci ne comporte pas de disposition en faveur de la régularisation des sans-papiers, le groupe de travail a insisté auprès de l'ODM sur "le besoin urgent d'agir". Il constate que notre pays "a manifestement besoin de cet apport de main-d'oeuvre", et il estime que de faire comme si ce problème n'existait pas "fait paraître peu crédible, voire carrément hypocrite l'attitude de la société civile et de l'Etat envers les sans-papiers". Le Conseil fédéral partage-t-il ce point de vue? Que propose-t-il pour permettre à ces personnes de sortir de la clandestinité?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Frösch, Garbani, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Vischer (19)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Leuenberger-Genève.

07.3208 ***n*** Po. **(Studer Heiner) Aeschbacher. Equiper tous les véhicules à moteur d'un "code vert"** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'instaurer un système d'indicateur, ou "code vert", qui sera apposé sur tous les véhicules, de sorte à fixer les prix de l'essence en fonction de la consommation et du type de véhicule, et donc d'inciter les conducteurs à préserver l'environnement et le climat lors de l'achat et de l'utilisation de leur véhicule.

Cosignataires: Aeschbacher, Donzé (2)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Aeschbacher.

07.3209 ***n*** Mo. **Humbel Näf. Création d'un centre de traitement ambulatoire à l'unité de protonthérapie de l'Institut Paul Scherrer** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases et d'engager les mesures nécessaires pour faire de l'unité de protonthérapie de l'Institut Paul Scherrer (IPS), à Villigen, l'unique centre de traitement ambulatoire pour toute la population suisse.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bortoluzzi, Bruderer, Brun, Cathomas, Fasel, Fehr Mario, Füglistaller, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Ineichen, Kleiner, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Müller Geri, Riklin Kathy, Siegrist, Stamm, Studer Heiner, Stump, Wehrli, Zemp (32)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3210 ***n*** Po. **Humbel Näf. Positionnement des services de santé suisses dans le marché intérieur européen** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer dans un rapport quels effets la libre circulation des services de santé au sein de l'Union européenne aura sur la Suisse et sur notre système de santé. Il exposera en particulier les mesures que la Confédération, les cantons et les prestataires de soins doivent prendre pour assurer la compétitivité des prestations de santé suisses au sein du marché communautaire et pour permettre aux citoyens de l'UE d'avoir accès à ces prestations.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bortoluzzi, Brun, Cathomas, Donzé, Fasel, Fehr Mario, Füglistaller, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Ineichen, Kiener Nellen, Kleiner, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Mathys, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Mörgeli, Müller Geri, Müller Philipp, Müller Thomas, Müller Walter, Robbiani, Schenker Silvia, Siegrist, Stamm, Studer Heiner, Stump, Triponez, Wehrli, Zemp (38)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3212 ***n*** Ip. **Vischer. Données des passagers aériens et protection des données** (23.03.2007)

Le système automatisé de ciblage ("Automated Targeting System"), mis en place par le département américain de la sécurité intérieure après le 11 septembre 2001, est utilisé par les autorités pour déterminer si les personnes souhaitant entrer sur le territoire des Etats-Unis sont dangereuses. Les données des passagers transmises par les compagnies aériennes ("Passenger Name Record") sont analysées pour évaluer les risques que présentent les passagers en termes de sécurité; ceux-ci n'en sont pas informés et n'ont aucun droit de regard. Le centre de surveillance du terrorisme ("Terrorist Screening Center") établit en particulier des listes de personnes "soupçonnées de terrorisme". L'utilisation aux Etats-Unis des données transmises en vertu de l'accord passé avec ce pays sur le transfert des données des passagers aériens échappe ainsi à tout contrôle. Cette situation soulève plusieurs questions relatives à la protection des droits constitutionnels (liberté personnelle) et à la protection des données.

1. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de ces corrélations?

2. Estime-t-il qu'une telle utilisation des données des passagers respecte les exigences de la protection des droits constitutionnels et de la protection des données?

3. Est-il d'avis qu'une telle utilisation des données est compatible avec l'accord sur le transfert des données des passagers aériens?

4. Dans la négative, serait-il prêt à prendre les mesures nécessaires?

Cosignataires: John-Calame, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher (7)

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3213 ***n*** Po. **(Marty Kälin) Rechsteiner-Basel. Rapport de l'administration fédérale sur le développement durable** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer davantage l'aspect du développement durable dans le rapport environnement établi par l'administration fédérale, en se fondant sur le programme RUMBA. Il s'inspirera de l'exemple des grandes entreprises privées.

Cosignataires: Allemann, Bernhardsgrütter, Chappuis, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rey, Schelbert, Schenker Silvia, Widmer (22)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Rechsteiner Rudolf.

07.3215 ***n*** Ip. **Leuenberger-Genève. Violations des droits de l'homme au Guatemala par un ressortissant double national suisse** (23.03.2007)

Depuis 2003, la Suisse gère un programme de promotion civile de la paix axé, notamment, sur le renforcement de l'Etat de droit et la lutte contre l'impunité. Or, de graves accusations pèsent sur le chef de la Police nationale civile (PNC) du Guatemala, Erwin Johann Sperisen Vernon, qui se trouve, par ailleurs, être double national suisse et dont le père est le représentant du Guatemala auprès de l'OMC à Genève. De quelle manière la Suisse est-elle prête à utiliser ses relations à différents niveaux pour faire cesser les violations des droits de l'homme au Guatemala?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, John-Calame, Kohler, Lang, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-

Hemmi, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Vischer (26)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3216 *n* Mo. **Joder. Freiner le rythme des réformes agricoles** (23.03.2007)

Tout en respectant le rythme de quatre ans auquel les enveloppes financières sont allouées dans l'agriculture (arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture), le Conseil fédéral ne présentera plus à l'avenir qu'à des intervalles d'au moins huit ans les projets de modification de la législation relatifs à la politique agricole.

Cosignataires: Brunner, Hassler, Kunz, Oehrli, Scherer, Weyeneth (6)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3219 *n* Mo. **(Schlüer) Heer. Tenir les auteurs des actes de naturalisation pour responsables des décisions prises à la légère** (23.03.2007)

On modifiera la législation de sorte que les fonctionnaires qui naturaliseront des étrangers à la place du peuple, lequel a été spolié de ses droits démocratiques, soient tenus de répondre des éventuelles conséquences de leurs décisions.

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glur, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Oehrli, Pagan, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, Wandfluh, Wobmann (36)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Heer.

07.3221 *n* Mo. **Baader Caspar. Allègements fiscaux pour les véhicules propulsés à l'aide de technologies respectueuses de l'environnement** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification de l'article 12 alinéa 2 de la loi fédérale sur l'imposition des véhicules automobiles (Limpauto), qui prévoira ce qui suit:

Le Conseil fédéral peut faire bénéficier les véhicules automobiles électriques ainsi que les véhicules hybrides et les véhicules propulsés à l'aide d'autres technologies respectueuses de l'environnement d'une exonération totale ou partielle de l'impôt.

Cosignataires: Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Fehr Hans, Füglistaller, Glur, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Oehrli, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl, Wandfluh, Weyeneth (23)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3222 *n* Mo. **Baader Caspar. Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales en cas d'insolvabilité** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de l'article 26 de la loi sur l'imposition des huiles minérales, prévoyant que les personnes assujetties à l'impôt ne soient plus tenues de supporter le risque débiteur dans le cas de l'impôt sur les huiles minérales et de la taxe sur le CO2.

Cosignataires: Bigger, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Bührer, Fehr Hans, Füglistaller, Glur, Hegetschweiler, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Mathys, Maurer, Michel, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl, Steiner, Triponez, Wandfluh,Zeller, Zemp (33)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3225 *n* Ip. **Ruey. Publication des avis de droit officiels** (23.03.2007)

Qu'attend le Conseil fédéral pour publier les documents et avis de droit officiels relatifs à la validité de la loi sur l'asile du 16 décembre 2005 au regard de la Constitution et du droit international?

Cosignataires: Barthassat, Beck, Brunschwig Graf, de Buman, Donzé, Dupraz, Gross, Guisan, Kohler, Lang, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Recordon, Robbiani, Salvi, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner (21)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3228 *n* Mo. **Pfister Theophil. Délai supplémentaire pour l'assainissement des buttes pare-balles** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de reporter à fin 2012 le délai fixé pour l'assainissement des buttes pare-balles.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Brunner, Büchler, Bugnon, Dunant, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Füglistaller, Gadient, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Oehrli, Parmelin, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schwander, Siegrist, Veillon, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (43)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3231 *n* Mo. **(Laubacher) Binder. Base de financement transparente pour le développement de l'infrastructure ferroviaire** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un message distinct, sans lien avec le fonds FTP, pour le financement et la réalisation du développement de l'infrastructure ferroviaire.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Dunant, Fattebert, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Hassler, Hegetschweiler, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Kaufmann, Keller, Kunz, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Oehrli, Pagan, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rime, Schenk Simon, Schibli, Schlüer, Stahl, Stamm, Theiler, Waber, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (44)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Binder.

07.3233 ***n*** Ip. **(Savary) Heim. Loi sur la transplantation. Identification des donneurs d'organes** (23.03.2007)

Je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Etant entendu que la loi prévoit une harmonisation dans l'allocation des organes, le Conseil fédéral projette-t-il aussi de donner plus de précisions sur l'harmonisation de l'identification des donneurs décédés dans les hôpitaux suisses avec soins intensifs?

2. Que pense faire le Conseil fédéral pour s'assurer que les critères d'harmonisation soient précisés à toutes les étapes des processus impliqués en amont des transplantations, afin que soient respectées les notions d'équité et de non-discrimination?

3. Le Conseil entend-il mettre sur pied une campagne nationale du don d'organes en Suisse? Ou alors pense-t-il financer, en collaboration avec les cantons, des stratégies cantonales ou intercantonales en faveur du don d'organes?

4. Le Conseil fédéral pense-t-il engager un suivi sur l'application de la loi et de ses ordonnances afin de répertorier ses éventuelles carences? En particulier, existera-t-il un suivi prospectif concernant l'identification des donneurs décédés dans les hôpitaux avec soins intensifs?

Cosignataires: Berberat, Bruderer, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Glasson, Guisan, John-Calame, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Parmelin, Recordon, Rennwald, Rime, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Veillon, Vermot-Mangold (20)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Heim.

07.3235 ***n*** Po. **(Wäfler) Waber. Réduction de la consommation d'énergie en Suisse** (23.03.2007)

Afin de diminuer la consommation suisse d'énergie fossile et de réduire la dépendance de notre pays face au pétrole, je charge le Conseil fédéral d'examiner la possibilité de mettre en oeuvre le train de mesures suivant:

- proposer et soutenir, au plan international, l'imposition adéquate des carburants fossiles pour l'aviation civile;

- examiner la possibilité de restreindre les contrats de leasing, de crédit et de vente par acomptes portant sur des véhicules à moteur non commerciaux à consommation de carburant excessive (p. ex. véhicules tout-terrain pour usage non commercial);

- adapter les lois cantonales sur la circulation routière afin que les taxes cantonales sur la circulation routière soient échelonnées davantage en fonction de la consommation de carburant, de l'efficacité énergétique et des émissions;

- imposer progressivement les voitures de tourisme importées en fonction de la consommation de carburant, de l'efficacité énergétique et des émissions;

- supprimer l'heure d'été pour réduire le trafic en soirée dû aux loisirs et pour protéger la faune (hérissons, renards, blaireaux, sangliers, cerfs, etc.) contre les flots matinaux de pendulaires motorisés;

- promouvoir les ménages comptant plus de deux personnes pour stabiliser, voire réduire la surface habitable (chauffée) par habitant et pour mieux exploiter les surfaces bâties habitables;

- instaurer dans toute la Suisse des normes régissant la consommation d'énergie pour les nouvelles constructions publiques et privées;

- stabiliser, voire réduire l'immigration, en appliquant les mesures prévues par l'accord sur la libre circulation des personnes, le cas échéant aussi en dénonçant cet accord avec l'UE ou en dénonçant l'accord d'association aux accords Schengen/Dublin.

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Waber.

07.3236 ***n*** Po. **(Wäfler) Waber. Remplacer le centime climatique et la taxe sur le CO2 par une taxe d'incitation sur l'énergie** (23.03.2007)

Afin de diminuer la consommation suisse d'énergie fossile et de réduire la dépendance de notre pays face au pétrole, je charge le Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'abandonner le centime climatique et la taxe sur le CO2 au profit d'une taxe d'incitation sur l'énergie:

Objectif: remplacer le centime climatique grevant les carburants et la taxe sur le CO2 grevant les combustibles par une taxe d'incitation à affectation spéciale, qui sera limitée dans le temps et prélevée sur les combustibles et les carburants liquides et fossiles importés.

La Constitution fédérale sera complétée, par exemple à l'article 86 par un alinéa 5, ou à l'article 89 par un alinéa 6, qui aura la teneur suivante:

- Pour remplacer le centime climatique et la taxe sur le CO2, la Confédération prélève pendant 10 à 15 ans, avec l'impôt sur les huiles minérales, une taxe d'incitation à affectation spéciale d'environ 10 centimes par litre au maximum sur les combustibles et les carburants liquides et fossiles importés. Le Conseil fédéral fixe le montant effectif de la taxe de 10 centimes par litre au maximum séparément pour les carburants et les combustibles.

- Le produit net de cette taxe est affecté spécialement au financement des contributions et des mesures en faveur de projets visant:

- à améliorer l'efficacité énergétique lors de la production d'énergie en Suisse;

- à améliorer l'efficacité énergétique lors du transport et de l'utilisation de l'énergie en Suisse;

- à promouvoir l'utilisation optimale de l'énergie dans le domaine des habitations et des bâtiments commerciaux existants;

- à encourager la production d'énergie indigène grâce à l'utilisation des forces hydrauliques, de l'énergie éolienne et solaire, de la géothermie, de la biomasse, des déchets et des produits issus de l'agriculture et de la sylviculture, de l'industrie et du petit commerce, etc.;

- à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation en vue de la mise au point de nouvelles technologies pour la production, le transport et l'utilisation de l'énergie.

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Waber.

07.3238 ***n*** Mo. **Groupe des Verts. Mesures d'urgence pour améliorer l'efficacité énergétique des appareils** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, aux échelons légal et réglementaire, des mesures d'urgence visant à réduire la consommation énergétique des appareils.

1. Après un délai transitoire, les appareils consommant beaucoup d'énergie (catégories C et plus) ne seront plus autorisés dans le commerce.

2. Dans le secteur de l'éclairage, il conviendra de prendre des mesures visant à accroître l'efficacité énergétique: après un certain délai, les ampoules à incandescence, en particulier, ne seront plus proposées dans le commerce et, par la suite, elles seront totalement interdites.

Porte-parole: Genner

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3239 ***n*** Mo. **Hofmann. Objectifs et indicateurs au service d'une politique financière durable** (23.03.2007)

Sur la base du "Rapport sur le développement durable des finances publiques", le Conseil fédéral est chargé de développer un système d'objectifs et d'indicateurs destiné à étayer une politique financière durable qui soit en accord avec la "Stratégie 2002 pour le développement durable".

Cosignataires: Chappuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Haering, Hubmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Widmer (15)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3240 ***n*** Mo. **Freysinger. Traitement des déchets nucléaires** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un complément de la loi sur l'énergie nucléaire par une lettre c à l'alinéa 2 de l'article 31, comme suit:

Art. 31 al. 2 let. c (nouvelle)

L'obligation d'évaluation est remplie lorsque:

c. la radioactivité peut être diminuée fortement ou annulée par des procédés techniques.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Dunant, Fattebert, Pagan, Parmelin, Reymond (6)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3241 ***n*** Po. **Theiler. Trois piliers pour une assurance-maladie abordable** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier si, pour remplacer à long terme le régime prévu par l'actuelle LAMal, il serait opportun d'introduire un système à trois piliers dans le domaine de l'assurance-maladie.

Premier pilier: couverture des prestations présentant des risques médicaux et financiers considérables; ce premier pilier serait obligatoire et engloberait par exemple toutes les maladies graves ou chroniques et les séjours en milieu hospitalier.

Deuxième pilier: couverture des prestations présentant des risques médicaux et financiers peu élevés, telles que les prestations ambulatoires; ce deuxième pilier serait facultatif.

Troisième pilier: il comprendrait les prestations actuellement prises en charge par l'assurance privée ou semi-privée.

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner en particulier quels problèmes pourraient se poser dans la mise en oeuvre d'un système à trois piliers (analogue à celui prévu dans la prévoyance-vieillesse) et comment ils pourraient être résolus.

Cosignataires: Engelberger, Hegetschweiler, Kleiner, Laubacher, Leutenegger Filippo, Zeller (6)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3243 ***n*** Ip. **Binder. Concurrence et libre choix dans le commerce alimentaire** (23.03.2007)

Quelle que soit la décision de la COMCO, l'annonce de la reprise de Denner par Migros a brutalement mis en lumière les défauts et les lacunes de la législation suisse sur la concurrence, notamment dans le domaine alimentaire.

Aujourd'hui déjà, la part de marché de Coop et de Migros dans le commerce alimentaire de détail atteint 72,6 pour cent; en cas de reprise de Denner, Migros accaparerait à elle seule près de la moitié de ce marché. Ensemble, Migros et Coop régneraient alors sur presque 82 pour cent du marché suisse de produits alimentaires.

A titre de comparaison, les deux plus grands distributeurs totalisent 35,7 pour cent de parts de marché en France; en Allemagne ce sont 33,9 pour cent et aux Pays-Bas 46,3 pour cent.

La situation est encore plus grave dans le secteur de l'industrie alimentaire: Migros produit dans ses propres usines la moitié de ses ventes au minimum, ce qui correspond à un quart de la consommation de produits alimentaires en Suisse.

Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Peut-on encore parler de libre choix sur le marché suisse des produits alimentaires?

2. La reprise de Denner ne va-t-elle pas totalement à l'encontre des intérêts des consommateurs en termes de diversité de l'offre et de compétitivité des prix?

3. L'industrie alimentaire encore indépendante ne risque-t-elle pas de devenir totalement dépendante du bon vouloir de l'autre géant de l'alimentaire (Coop), de sorte qu'elle subira en fin de compte toutes les conséquences économiques et sociales de cette dépendance?

4. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre pour que sa promesse de lutter contre l'îlot de cherté qu'est la Suisse se traduise enfin par des actions concrètes?

5. N'est-il pas d'avis que la situation actuelle, avant la reprise de Denner, montre que la COMCO n'a pas joué son rôle de "police de la concurrence" et que des mesures doivent être prises de toute urgence?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Brun, Büchler, Bugnon, Cathomas, Dunant, Fattebert, Föhn, Gadient, Glanzmann, Glur, Hassler, Hess Bernhard, Hochreutener, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kohler, Kunz, Laubacher, Maurer, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Oehrli, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Veillon, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zemp (44)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3244 *n* Ip. Graf Maya. Décharges de déchets chimiques en région bâloise (23.03.2007)

Ces derniers temps, les décharges de déchets chimiques de Novartis, Ciba, Syngenta, Roche, Clariant Rohner et SF-Chem sont revenues sous les feux de l'actualité. D'une part, parce que le Groupement d'intérêts pour la sécurité des décharges de la région bâloise (GIDRB), mandaté par l'industrie chimique, aurait commencé à excaver 650 tonnes de déchets chimiques près de la frontière, en Alsace, apparemment sans que ce projet d'assainissement n'ait été autorisé, après qu'un agriculteur fut tombé sur une décharge de déchets chimiques en labourant son champ; d'autre part, parce que les chiffres récemment publiés par le GIDRB au sujet des quantités de déchets chimiques déposés dans les décharges de la région bâloise ne sont pas passés inaperçus: selon cette nouvelle estimation interne à la branche, la part des déchets chimiques présents dans ces décharges représente un multiple de ce qui était officiellement admis jusqu'ici.

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

Concernant les travaux d'assainissement du Letten (F):

1. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis que cette excavation constitue un assainissement partiel, étant donné qu'environ 650 tonnes de matériaux contaminés ont été tirés de la décharge du Letten, qui contient au minimum 3200 tonnes de déchets chimiques?

2. Que pense-t-il de la manière de procéder du GIDRB, qui a ouvert la décharge sans avoir apparemment fait approuver un plan d'assainissement au préalable?

3. Que pense-t-il de la qualité des travaux d'excavation entrepris par le GIDRB, en termes de protection des ouvriers, de la population et de l'environnement, sachant que les travaux ont été réalisés en un premier temps sans aucune mesure de protection des travailleurs ni de l'environnement, alors qu'on pouvait s'attendre à une contamination de l'air et des eaux?

4. Que pense-t-il des craintes émises par des experts indépendants, d'après lesquels des polluants risquent d'être entraînés par des précipitations prolongées et de s'infiltrer dans la nappe phréatique, la décharge une fois ouverte n'ayant pas été couverte d'un toit?

5. Quelles mesures ont-elles été prises, tant du côté français que du côté suisse, pour mesurer et supprimer les émissions aériennes et la contamination éventuelle de la nappe phréatique et de l'eau potable?

6. Les autorités suisses ont-elles été informées par les autorités françaises compétentes au sujet des travaux entrepris sur le site de la décharge du Letten? Dans l'affirmative, sous quelle forme et quelle a été la teneur du message? Dans la négative, pourquoi n'ont-elles pas été informées? Comment pourrait-on garantir l'échange d'informations entre les autorités concernées et la communication de ces informations au public?

7. Comment le Conseil fédéral réagirait-il si des travaux d'excavation de cette nature étaient entrepris par une entreprise étrangère sur le site d'une décharge en territoire suisse?

Concernant la révision à la hausse des quantités de déchets:

8. Que pense le Conseil fédéral des chiffres nouvellement publiés concernant les quantités de déchets chimiques présents dans les décharges de la région bâloise?

9. Etait-il au courant de ces chiffres? Dans la négative, pourquoi les entreprises chimiques responsables n'ont-elles informé ni les autorités suisses ni le public?

10. Avec ses 109 000 tonnes de déchets spéciaux et chimiques, la décharge de Hirschacker (D), en face du captage d'eau potable de Hard, en Suisse, qui approvisionne plus de 200 000 personnes, a presque atteint la taille de la décharge pour déchets spéciaux de Bonfol (JU). A quelles méthodes de contrôle les autorités suisses recourent-elles pour vérifier que les produits toxiques de la décharge de Hirschacker ne s'infiltrent pas dans le captage d'eau potable en Suisse?

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Bernhardsgrütter, Bruderer, Donzé, Frösch, Genner, Gysin Remo, Heim, Huguenin, Janiak, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Schelbert, Schenker Silvia, Studer Heiner, Teuscher, Vischer, Widmer, Zisyadis (28)

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3245 *n* Ip. Graf Maya. Apiculture. Cultures transgéniques et ordonnance sur la coexistence (23.03.2007)

La majorité des apiculteurs de Suisse est très critique envers les cultures transgéniques et craint qu'elles ne nuisent aux abeilles et partant à la qualité et à l'image du miel qu'elles produisent.

Les expériences faites jusqu'ici de par le monde avec ce type de cultures montrent que la coexistence n'est pas possible, car il n'y a jamais eu autant de cas de contamination qu'en 2006. Et malheureusement, le projet d'ordonnance sur la coexistence part de l'idée qu'un certain degré de contamination de l'agriculture par les OGM fera partie du quotidien du paysan.

L'existence des abeilles plaide contre l'ordonnance en question. En effet, volant dans un rayon de plus de 3 kilomètres sur une superficie de 30 à 50 kilomètres carrés, elles transportent le pollen de certains végétaux transgéniques sur des végétaux purs (le colza par exemple est pour elles une source inépuisable de pollen et de nectar; elles aiment aussi le maïs parce qu'il est, lui aussi, riche en pollen). Autant dire que les abeilles sont les grandes responsables des pollinisations croisées et par conséquent de la contamination des champs et des végétaux naturels par des cultures transgéniques.

En outre, les abeilles produisent du miel, que l'homme mange et qui contiendra forcément du pollen transgénique si des cultures de ce type se trouvent dans leur rayon d'action. Or le miel qui contient du pollen de plantes transgéniques ne doit pas être déclaré comme tel puisque le miel est un produit animal et que la part des pollens qu'il contient ne dépasse de toute façon jamais la limite autorisée par la loi.

Ceci étant, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Estime-t-il que le projet actuel d'ordonnance sur la coexistence tient suffisamment compte de la dissémination des pollens par les abeilles?

2. Pense-t-il qu'une réglementation de la coexistence soit possible pour toutes les plantes cultivées, compte tenu de la dissémination des pollens par les abeilles?

3. Estime-t-il que les prescriptions actuelles sur la désignation du miel soient suffisantes?

4. Voit-il la nécessité de remanier l'article 78 (Etiquetage) de l'ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les denrées alimentaires d'origine animale (RS 817.022.108; état au 12 décembre 2006; chapitre 11: Miel, gelée royale et pollen, section 1: Miel)?

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Gysin Remo, Heim, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Studer Heiner, Teuscher, Vischer, Widmer, Zisyadis (22)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3247 ***n*** Mo. **Bruderer. Caisses d'assurance-maladie. Protection des données** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures qui garantiront la protection des données entre les médecins-conseils des caisses d'assurance-maladie et les employés administratifs de ces dernières. Il veillera en particulier à ce que, dans la procédure d'annonce d'une psychothérapie en vue du remboursement, ne soient transmises aux employés administratifs des caisses que les données médicales à fournir dans les cas d'exceptions prévus par la loi.

Cosignataires: Allemann, Chappuis, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Fluri, Galladé, Graf Maya, Graf-Litscher, Gutzwiller, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Kleiner, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Suter, Teuscher, Widmer (25)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3250 ***n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Ministère public de la Confédération en Russie. Un voyage qui va trop loin?** (23.03.2007)

La réponse que le Conseil fédéral a donnée le 22 novembre 2006 à l'interpellation 06.3622 sur les circonstances et les raisons du voyage d'une délégation du Ministère public de la Confédération (MPC) dans le cadre de l'affaire Yukos soulève plus de questions qu'elle ne dissipe d'ambigüités. L'interpellation demandait notamment pourquoi le MPC s'était rendu en Russie alors que les "voyages dans l'Etat requérant ne font pas partie de l'exécution normale et ne sont d'ailleurs pas prévus par la loi." Le Conseil fédéral n'a pas répondu à cette question, se limitant à déclarer: "Les autorités suisses ont entrepris un voyage en Russie, afin de s'assurer que les autorités de poursuite pénale russes étaient encore intéressées à l'entraide dans l'affaire Yukos et en mesure de fournir rapidement les informations complémentaires demandées (....)."

Habituellement, la Suisse se contente d'attendre que l'Etat requérant fournisse les informations nécessaires. Il ne faut donc guère s'étonner que certains milieux russes posent des questions qui fâchent si les autorités suisses entreprennent un voyage dans le cadre de l'affaire Yukos, autour de laquelle flotte un parfum de corruption particulièrement lourd et que le Conseil de l'Europe est allé jusqu'à qualifier de "politique". Les questions suivantes appellent par conséquent une réponse convaincante:

1. Pourquoi le MPC a-t-il dépêché quatre personnes en Russie dans le cadre de l'affaire Yukos, pour laquelle l'entraide judiciaire est loin de faire l'unanimité?

2. Les membres de la délégation ont-ils été payés sous quelque forme que ce soit (repas ou boissons gratuites, etc.)?

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

x **07.3251** ***n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Conclusions de l'exercice Aeroporto 05** (23.03.2007)

Le 8 mars 2007, soit le jour du débat sur "l'étape de développement 08/11" au Conseil des Etats, l'"Aargauer Zeitung" publiait un article selon lequel, dans une situation extraordinaire, l'"Armée XXI" ne serait pas en mesure de protéger l'aéroport de Zurich en temps voulu. Ces informations étaient basées sur les conclusions alarmantes de l'exercice Aeroporto 05. Eu égard à l'importance nationale del'aéroport de Zurich et à "l'adaptation" constante de l'armée, je prie le Conseil fédéral de répondre dans ce contexte aux questions suivantes:

1. Combien de temps faut-il aujourd'hui à l'armée pour pouvoir protéger l'aéroport de Zurich au pied levé, et cela, dans les proportions prévues par l'exercice Aeroporto 05?

2. Combien de temps a duré cet exercice? A-t-on entièrement concrétisé, à cette occasion, le plan prévoyant la mise sur pied de tout un bataillon d'infanterie pour protéger l'aéroport?

3. Comment le Conseil fédéral juge-t-il les résultats de l'exercice Aeroporto 05 compte tenu de la menace telle qu'elle est décrite dans les arguments en faveur de "l'étape de développement 08/11"?

4. Dans un autre article de journal ("20 minuten" du 9 mars 2007), le porte-parole du DDPS, M. Phlippe Zahno, qui avait manifestement été confronté aux recherches de l'"Aargauer Zeitung", a déclaré que, face à la menace actuelle, la formation d'intervention comprenant un effectif permanent de 300 personnes était suffisante. Qu'entendait-il par là? Le Conseil fédéral partage-t-il cet avis? Comment le porte-parole du DDPS en vient-il à se servir de la menace "actuelle" pour qualifier les prestations de l'armée de "suffisantes", alors que le scénario Aeroporto 05 tablait - à titre d'exercice - sur une menace réaliste en situation extraordinaire?

5. L'"étape de développement 08/11" prévoit la création de bataillons d'infanterie supplémentaires. Pourquoi n'apporte-t-elle pas de réponse plausible aux conclusions alarmantes de l'exercice Aeroporto 05, par exemple en remédiant au problème manifeste qui se pose au niveau de la préparation des formations de milice?

6. Comment le Conseil fédéral juge-t-il le degré de préparation de l'armée si cette dernière devait - par analogie avec le scénario Aeroporto 05 -protéger au pied levé la ville de conférences qu'est Genève, son aéroport et la ville fédérale? Des exercices similaires y ont-ils déjà été organisés?

7. Le Conseil fédéral estime-t-il après coup qu'il était justifié de supprimer en 2003 les formations d'alarme prévues pour les aéroports de Zurich et de Genève ainsi que pour la ville de Berne?

8. Face à la menace d'aujourd'hui, qu'entreprend-il pour obtenir - du moins avec certaines formations de milice- un degré de préparation aussi bon que celui qui était garanti du temps du régiment d'aéroport 4?

9. Dans la foulée de la suppression des formations d'alarme de l'armée 95, d'excellents réseaux de conduite entre organes civils et militaires, qui avaient été mis au point et développés sur une longue période, ont été démantelés. Comment le Conseil fédéral juge-t-il à ce propos la situation actuelle, notamment à l'aéroport de Zurich? Comment compte-t-il l'améliorer?

10. L'exercice Aeroporto 05 a fait apparaître de graves lacunes dans le domaine de l'instruction à tous les échelons mais aussi en ce qui concerne la préparation matérielle. Que pense le Con-

seil fédéral du statu quo? Quelles sont les améliorations prévues?

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

07.3252 *n* Ip. **Baumann J. Alexander. Demandes d'entraide judiciaire. Procédures pénales parallèles problématiques** (23.03.2007)

Lorsqu'il reçoit une demande d'entraide judiciaire, le Ministère public de la Confédération engage souvent lui aussi des poursuites dans notre pays, en invoquant des soupçons de blanchiment d'argent ou de participation aux activités d'une organisation criminelle (art. 305bis et/ou 260ter CP).

Ces éléments constitutifs de l'infraction n'ont guère d'importance autonome, étant donné que la poursuite pour blanchiment d'argent exige la preuve d'une infraction préalable - commise en règle générale à l'étranger - et que la poursuite pour participation aux activités d'une organisation criminelle présuppose la preuve de l'existence d'une organisation criminelle - à l'étranger. Ce n'est qu'à l'issue de la procédure pénale engagée à l'étranger qu'il est possible de savoir si ces conditions ont été remplies ou non: les preuves, les témoins, les accusés, etc., liés à l'infraction préalable (ou à l'organisation criminelle) ne peuvent généralement être trouvés qu'à l'étranger. Les autorités pénales suisses ne sont pas en mesure d'enquêter sur les faits qui se sont produits à l'étranger et elles dépendent du résultat des procédures étrangères.

Le plus souvent (aux Philippines, au Nigeria, au Pérou, en Ethiopie, mais aussi en Italie, en Roumanie, etc.), la justice compétente dans les pays concernés subit des pressions politiques ou s'avère inefficace. Le résultat de la procédure pénale en Suisse dépend donc d'une justice étrangère à la fiabilité douteuse. Le risque (le plus souvent faible) que la Confédération encourt lorsqu'elle introduit une procédure pénale (dédommagements à verser en cas d'acquittement, dommages-intérêts) s'accroît considérablement et devient incontrôlable dans les contextes évoqués plus haut.

En outre: soit l'Etat étranger est à même de condamner les auteurs présumés et il ne reste qu'un besoin marginal de les recondamner en Suisse, soit l'Etat étranger échoue à obtenir condamnation et la Suisse n'a plus que très peu de chances d'y parvenir.

1. Le Conseil fédéral trouve-t-il judicieux que la Suisse engage une procédure pénale autonome lorsqu'elle reçoit une demande d'entraide judiciaire?

2. Plutôt que d'engager des forces dans ces exercices futiles, ne vaudrait-il pas mieux les atteler à la liquidation des procédures pénales trop longtemps pendantes en Suisse?

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3253 *n* Ip. **Baumann J. Alexander. Personnel du Ministère public de la Confédération travaillant pour des Etats étrangers** (23.03.2007)

Le Ministère public de la Confédération (en charge de l'affaire Yukos: le procureur fédéral Jacques Rayroud), sans en avoir reçu le mandat, ni de l'Etat requérant ni d'une autorité suisse, a effectué des analyses financières, décortiqué des structures de groupes, comparé des données, etc. Il a pratiquement agi comme une autorité d'instruction, alors qu'il aurait (tout au plus) dû se contenter de prendre les mesures demandées par l'Etat requérant.

Quant à la forme, ces analyses sont inutiles, dans la mesure où le Ministère public de la Confédération n'a pas engagé de procédure pénale en propre; quant au fond, on peut supposer que les résultats des analyses suisses ont été communiqués de manière non officielle et en violation du secret de fonction aux autorités de poursuite pénale russes. Les preuves manquent jusqu'à ce jour, bien qu'un grand nombre d'indices significatifs suggèrent qu'il en a bien été ainsi.

Sans vouloir insister sur la violation du secret de fonction, je demande au Conseil fédéral:

Est-ce bien le rôle du Ministère public de la Confédération que de mener une enquête à la place de l'Etat russe, en quelque sorte?

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3254 *n* Ip. **Baumann J. Alexander. Coût des demandes d'entraide judiciaire** (23.03.2007)

Le Ministère public de la Confédération a, pour prendre de nouvelles décisions finales dans l'affaire Yukos, dû entreprendre des analyses financières approfondies qui dépassent largement ce qui se fait d'habitude, je dirais même qu'elles constituent une première dans l'histoire du droit. Il y a en effet consacré des centaines d'heures d'un travail auquel ont pris part du personnel très qualifié (analystes financiers et procureurs). Or c'est très contestable, vu qu'il doit intégralement prendre en charge le coût qui en résulte. C'est d'autant plus contestable et douteux que les décisions finales en question ne prévoient pas que les frais de traitement soient facturés à l'Etat requérant. Car enfin la jurisprudence constante dit qu'il appartient à ce dernier de justifier sa demande et de faire en sorte qu'elle soit acceptable. Ce n'est donc pas le Ministère public de la Confédération qui devrait compléter le travail de l'Etat requérant ni l'améliorer pour pouvoir accorder la demande d'entraide judiciaire.

1. La Suisse entend-elle fournir à l'Etat requérant des prestations de services qui dépassent de loin ses obligations contractuelles en la matière?

2. Les frais des travaux qui dépassent ses obligations sont-ils facturés à l'Etat requérant?

3. Dans la négative, comment pouvons-nous faire en sorte qu'à l'avenir la Suisse n'ait plus à supporter de tels frais?

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3255 *n* Ip. **Baumann J. Alexander. Obligation de diffuser imposée aux exploitants de réseaux câblés** (23.03.2007)

1. En édictant la liste des programmes étrangers, le Conseil fédéral avait-il conscience du cas particulier présenté par les programmes encodés au moment de leur diffusion primaire et a-t-on pensé au fait que l'obligation de diffuser imposée aux exploitants de réseaux câblés ne peut s'appliquer que lorsque les programmes figurant sur la liste peuvent être captés en un point quelconque du territoire suisse et que le régime de retransmission par des sociétés de gestion agréées prévu à l'article 22 de la loi sur le droit d'auteur (LDA) est applicable, de même que le tarif commun 1?

2. Le Conseil fédéral est-il conscient du fait que, dans le cas contraire, les exploitants de réseaux câblés sont pratiquement à

la merci des diffuseurs étrangers lorsqu'ils doivent négocier les conditions de retransmission d'un programme qu'ils sont obligés de diffuser?

3. Comment l'exploitant d'un réseau câblé est-il censé réagir si un diffuseur n'est même pas intéressé à négocier les conditions d'une retransmission par câble de ses programmes en Suisse?

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3256 ***n*** Mo. **Baumann J. Alexander. Les personnes atteintes de troubles psychiques doivent être privées du droit de conduire** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer la mesure suivante: les personnes que l'on doit dispenser de leurs obligations de citoyen (service militaire, service dans la protection civile ou service des pompiers), de même que celles qui, pourtant en âge de travailler, quittent la vie active avant l'âge ou ne peuvent s'y réintégrer à cause de problèmes psychiques, ne doivent plus avoir l'autorisation de conduire un véhicule à moteur.

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3259 ***n*** Ip. **(Recordon) Thorens Goumaz. Système d'organisation des voyages professionnels à l'EPFL** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il connaissance de cette situation et estime-t-il qu'une agence unique de voyages à l'EPFL répond à de meilleurs motifs qu'une caisse unique en matière d'assurance-maladie obligatoire?

2. Cette entrave à la concurrence dans un domaine typique de l'économie de marché est-elle légalement justifiable?

3. Pour quels motifs l'EPFZ a-t-elle décidé de ne plus participer au processus commun avec l'EPFL en la matière?

4. Est-il exact que l'agence finalement choisie avait vu son ancienne vice-directrice jouer le rôle de consultante lors de l'adjudication de la fonction d'agence privilégiée en 2003 en sa faveur?

5. Les consultations internes de l'EPFL sont-elles de purs exercices-alibis, dans le cas particulier et en général?

6. N'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur la rigueur de la gouvernance de l'EPFL à la lumière de ce cas?

Cosignataires: Allemann, Berberat, Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Gross, Guisan, Hubmann, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (39)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

07.3260 ***n*** Po. **Schenker Silvia. Réintégration dans le monde professionnel des bénéficiaires d'une rente AI. Statistiques** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire le nécessaire afin de garantir ce qui suit.

1. Au moins une fois par année, les caisses de compensation de l'AVS récoltent les données suivantes auprès des employeurs privés et publics qui paient des cotisations:

a. le nombre d'employés qui bénéficient d'une rente invalidité;

b. le nombre d'employés qui ont été placés par l'assurance-invalidité dans le cadre des mesures de réadaptation.

2. Ces données sont mises à la disposition des offices AI par les caisses de compensation de l'AVS. Elles sont traitées par l'Office fédéral des assurances sociales et publiées sous forme anonyme.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Bruderer, Cavalli, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gutzwiller, Gysin Remo, Haering, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Lang, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Parmelin, Rechsteiner-Basel, Recordon, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Triponez, Wehrli, Widmer (37)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3261 ***n*** Mo. **Schenker Silvia. Prévention et promotion de la santé** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est invité à créer les bases légales nécessaires à la coordination de la planification, de la mise en oeuvre et de l'évaluation de mesures de prévention et de promotion de la santé. Il portera une attention particulière à la lutte contre les maladies non transmissibles.

Cosignataires: Amherd, Bernhardsgrütter, Bruderer, Cavalli, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gutzwiller, Gysin Remo, Haering, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Lang, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Parmelin, Rechsteiner-Basel, Recordon, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Studer Heiner, Stump, Widmer (36)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3263 ***n*** Mo. **Stump. Production de biocarburants. Conditions socialement acceptables** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer, dans l'ordonnance d'application de la loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin), une disposition qui définira la notion de "conditions de production socialement acceptables" inscrite à l'article 12b alinéa 3 de la loi modifiée et qui garantira le respect de ces conditions par la création d'un label ou une autre mesure adéquate. Le but recherché est de s'assurer que les propriétaires des cultures produisant des plantes à vocation énergétique accordent à leurs employés des conditions salariales et des prestations sociales respectant des exigences minimales, notamment en termes de revenu minimum, d'interdiction de la discrimination, de congé de maternité, de vacances et d'heures supplémentaires.

Cosignataires: Allemann, Bernhardsgrütter, Bruderer, Chappuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiner, Widmer (24)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3268 ***n*** Mo. **Kiener Nellen. Adjudication des marchés publics. Voies de droit pour les fournisseurs de matériel militaire** (23.03.2007)

Dans le cadre de la révision en cours de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), le Conseil fédéral est chargé d'abroger la disposition selon laquelle les fournisseurs de matériel militaire ne peuvent recourir aux voies de droit usuelles (art. 3 al. 1 let. e LMP). Ces fournisseurs devront bénéficier d'une protection juridique conforme à la législation sur les adjudications.

Cosignataires: Chappuis, Fehr Hans-Jürg, Hofmann, Hubmann, Lang, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Recordon, Stump, Teuscher, Widmer (11)

27.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3272 ***n*** Mo. **Pedrina. Réaménagement du prix du sillon pour optimiser les capacités ferroviaires, en particulier dans le domaine du transit** (23.03.2007)

1. Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire, et ce sans incidences sur les recettes, de façon à ce que, dans le domaine du trafic non concessionnaire:

- la contribution de couverture et le seuil minimal du prix du sillon soient différenciés en fonction de l'offre et de la demande;

- lors de la fixation des prix, les plages horaires aient plus d'importance que le poids des trains.

Si nécessaire, une modification de la loi fédérale sur les chemins de fer (art. 9b al. 3) sera proposée au Parlement.

2. L'OFT est chargé d'appliquer rapidement le système bonus-malus déjà prévu à l'article 21 alinéa 2 de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vollmer, Widmer (45)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des transports et des télécommunications*

05.10.2007 Conseil national. Adoption.
26.05.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante:Titre: Réaménagement du prix du sillon pour optimiser les capacités ferroviaires. Texte:1. Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire de façon à ce que, dans le domaine du trafic non concessionnaire : - la contribution de couverture et le seuil minimal du prix du sillon soient différenciés en fonction de l'offre et de la demande; - lors de la fixation des prix, les plages horaires aient plus d'importance que le poids des trains. Si nécessaire, une modification de la loi fédérale sur les chemins de fer (art. 9b, al. 3) sera proposée au Parlement. 2. L'OFT est chargé d'appliquer rapidement le système bonus-malus déjà prévu à l'article 21, alinia 2, de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire.

07.3274 ***n*** Mo. **Wehrli. Reconnaissance de la médecine complémentaire** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

1. Compléter l'article 32 LAMal (prestations)

- La Commission fédérale des prestations générales fixe des critères clairs et des objectifs destinés à prouver l'efficacité, l'adéquation et le caractère économique des traitements complémentaires.

- L'efficacité de ces traitements doit être démontrée par des méthodes scientifiques adéquates.

2. Réviser la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh)

- La loi sur les produits thérapeutiques prévoira la mise sur le marché de petites quantités, à savoir pas plus de 100 boîtes par année, de médicaments complémentaires sans autorisation.

- Les enregistrements cantonaux actuels, ainsi que les anciens, seront simplifiés et intégrés dans la LPTh en tant que médicaments traditionnels.

- La LPTh indiquera que les substances thérapeutiques complémentaires qui se trouvent sur le marché depuis des années sans avoir provoqué d'effets secondaires graves peuvent être autorisés sur annonce.

3. Créer un diplôme national pour les thérapeutes

- Des dispositions permettant la tenue d'examens professionnels supérieurs fédéraux pour les thérapeutes non-médecins doivent être prises aussi rapidement que possible par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) conjointement avec les groupes professionnels concernés; ces dispositions doivent être approuvées par l'OFFT.

Cosignataires: Allemann, Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Bäumle, Bruderer, Büchler, Darbellay, Frösch, Galladé, Genner, Glanzmann, Graf Maya, Häberli-Koller, Haller, Hany, Heim, Hochreutener, Imfeld, Janiak, Jermann, Joder, Kiener Nellen, Kleiner, Lang, Lustenberger, Markwalder Bär, Marty Kälin, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller Philipp, Müller Walter, Riklin Kathy, Rossini, Schenker Silvia, Schwander, Simoneschi-Cortesi (38)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **07.3276** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Amélioration du statut des veufs (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE (06.2017))** (26.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi visant à ajuster le statut des veufs ayant des enfants à celui des veuves.

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.06.2007 Conseil des Etats. Adoption.
18.09.2008 Conseil national. Rejet.

x **07.3280** ***n*** Mo. **Conseil National. Pour une politique des agglomérations de la Confédération (Commission de l'économie et des redevances CN)** (24.04.2007)

Se référant à l'article 50 de la Constitution fédérale, la CER du Conseil national charge le conseil fédéral de régler légalement la politique régionale urbaine par une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire. Il s'agit en fait de la mise en oeuvre de "la politique d'agglomération de la Confédération" telle qu'elle a été décidée le 19 décembre 2001. les mesures suivantes sont à mettre au premier plan:

- inscrire dans la loi les programmes d'agglomération comme cela est exigé par le projet de Fonds d'infrastructure;

- créer la base légale pour soutenir les projets de collaboration dans les agglomérations - tels qu'ils sont déjà en cours;

- exiger de la Confédération la coordination de la politique régionale - y compris le secteur urbain - avec les autres politiques sectorielles.

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

05.10.2007 Conseil national. Adoption.
22.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

07.3286 ***n*** Mo. **Conseil National. Energies renouvelables pour la production de chaleur (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)** (22.05.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une combinaison de mesures favorisant l'utilisation des énergies renouvelables pour la production de chaleur, en particulier lors de rénovations de bâtiments.

22.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.05.2008 Conseil national. Adoption.

x **07.3289** ***n*** Mo. **Conseil National. Modification du droit applicable au personnel de la Confédération. Accélérer le règlement des litiges opposant employeur et employés (Commission des finances CN)** (25.05.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le droit applicable au personnel de la Confédération de façon à permettre à cette dernière de se séparer rapidement de l'un de ses collaborateurs lorsque les conditions d'une collaboration fructueuse ne sont plus réunies. Les possibilités de recours des collaborateurs sont à aménager de façon à permettre une décision rapide en cas de litige. Par ailleurs, le dispositif devra être conçu de manière à décourager toute velléité d'engager une bataille judiciaire longue. Enfin, il sera prévu un aménagement très restrictif des possibilités de versement d'indemnités.

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des institutions politiques*

12.03.2008 Conseil national. Adoption.
30.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

x **07.3290** ***n*** Mo. **Conseil National. Simplifier la réglementation relative à l'automédication (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN (05.410))** (31.05.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale une modification de la loi sur les produits thérapeutiques, destinée à simplifier la réglementation relative à l'automédication et mieux mettre à profit les compétences des pharmaciens et des droguistes. Il s'agit ainsi:

1. de faciliter la remise de médicaments de la catégorie de remise B;

2. d'élargir la catégorie de remise D;

3. de supprimer la catégorie de remise C;

4. d'introduire un certain décloisonnement entre les catégories de médicaments, sans toutefois porter atteinte à la sécurité des traitements.

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.10.2007 Conseil national. Adoption.
02.10.2008 Conseil des Etats. Adoption.

07.3298 ***n*** Mo. **Groupe radical-libéral. Accord de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique. Une deuxième chance à saisir** (04.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de relancer les discussions en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique et de faire connaître sans attendre sa disposition en la matière au gouvernement américain lorsque la Trade Promotion Authority aura été prolongée.

Porte-parole: Hutter Markus

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3300 ***n*** Ip. **Sommaruga Carlo. Génocide rwandais** (05.06.2007)

Suite à une récente visite du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a Arusha en Tanzanie, il est apparu que cette instance judiciaire internationale place la communauté internationale devant un défi majeur: comment permettre de rendre la justice contre les principaux responsables du génocide des Tutsis au Rwanda?

Il sera rappelé que le TPIR a été institué et chargé par le Conseil de sécurité de l'ONU de juger les principaux responsables du génocide pour les actes commis entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994. Le mandat du TPIR arrive à échéance fin 2008.

Le TPIR a bien oeuvré dès lors que sur les près de 70 personnes figurant sur la liste des responsables à déférer devant le TPIR, 25 affaires sont terminées, 27 sont en cours et 9 sont prêtes à être jugées. Toutefois, 18 accusés n'ont pas encore été arrêtés et certains procès, notamment en appel, ne seront pas terminés d'ici la fin du mandat.

Il apparaît dès lors indispensable d'anticiper cette échéance pour que la justice soit rendue effectivement et dans des conditions sereines.

Les possibilités sont limitées, soit la prolongation générale ou ad litem du mandat du TPIR, soit la dévolution des dossiers à des justices nationales, soit la reprise de toutes les procédures par la justice rwandaise.

Par ailleurs, la justice rwandaise doit faire face à des milliers de procès contre les participants au génocide à des niveaux inter-

médiaires ou subalternes. Or, cette justice est loin de disposer de l'infrastructure et des ressources humaines de qualité permettant d'assurer avec sérénité cette tâche titanesque.

1. Le Conseil fédéral soutiendra-t-il l'excellent travail du TPIR pour qu'il puisse terminer lui-même les procédures en cours à fin 2008? Si non, pourquoi? Si oui, quelle solution défend-il devant les diverses instances compétentes de l'ONU?

2. Est-il disposé à contribuer financièrement pour que cette instance de la justice internationale puisse oeuvrer jusqu'à ce que l'ensemble des procédures soient terminées?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à participer à un effort international de consolidation de la justice rwandaise? Si oui, quels moyens a-t-il mis en oeuvre ou entend-il mettre en oeuvre?

Cosignataires: Banga, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Gross, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Vanek, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (36)

29.08.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3305 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Débâcle de la NLFA. Le raccordement sud soulève des questions** (06.06.2007)

D'après les déclarations du chef des lignes ferroviaires italiennes (FS), les capacités ferroviaires aux alentours de Milan sont destinées au transport de passagers. Il n'y aura pas d'espace disponible pour le transport transalpin de marchandises. Au lieu de passer par Milan, le transport de marchandises par rail devrait être dévié à partir du noeud ferroviaire de Novare (ligne Bellinzone-Luino-Novare).

Outre la question que pose l'extension de la ligne après le point nodal de Bellinzone, cette option soulève celle des aspects juridiques de la décision: en 1999, le Conseil fédéral a passé avec l'Italie une convention qui a été approuvée par le Parlement. Un comité directeur est responsable de sa mise en oeuvre.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral et du comité directeur, telle qu'elle est inscrite dans la convention, en ce qui concerne le transport et la réception des personnes et des marchandises? Où en sont les négociations?

2. Quand le Conseil fédéral a-t-il appris le dessein de l'Italie de faire passer le transport de marchandises par Novare et non par Milan? Est-il vrai que le conseiller fédéral Leuenberger avait été informé dès 2002 du changement de stratégie de l'Italie, qui donnait la priorité à la ligne Bellinzone-Luino pour le transport de marchandises? Quelles mesures ont été prises par le DETEC? Existe-t-il des documents là-dessus?

3. Etant donné le changement de stratégie concernant le transport de marchandises, à quoi bon poursuivre la construction du tunnel du Ceneri? La capacité du réseau existant n'est-elle pas suffisante pour le transport des personnes?

4. Des contrats ou des précontrats ont-ils déjà été passés concernant les travaux du tunnel du Ceneri? Si oui, dans quelle mesure?

5. Pourquoi a-t-on prévu, pour le tunnel du Ceneri, les mêmes mesures de sécurité que pour le transport de personnes (deux tubes distincts, etc.)?

6. A combien se montent les coûts finaux, au total, de ce tunnel? Quels coûts sont déjà engagés? Quelles seraient les conséquences financières si l'on abandonnait ce chantier dès aujourd'hui?

7. A combien se montent les coûts supplémentaires d'un aménagement de la ligne depuis la sortie sud du Ceneri jusqu'au point nodal de Chiasso?

8. La Suisse devra-t-elle également financer la ligne Cadenazzo-Pino-Luino, en vertu de la convention et des préférences exprimées par l'Italie en matière de transport de marchandises? Si oui, à combien reviendrait l'aménagement, sur cette autre ligne qui existe déjà, d'une ligne Cadenazzo-Pino-Luino pour le transport de marchandises?

9. Le Conseil fédéral est-il disposé à ordonner l'arrêt du chantier du Ceneri, à examiner toutes les options concernant la future ligne, les coûts et les délais, et à négocier une convention contraignante avec l'Italie?

Porte-parole: Giezendanner

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3306 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Débâcle de la NLFA. Les coûts déraillent** (06.06.2007)

D'après le compte d'Etat pour 2006, 25,5 milliards de francs de liquidités ont été engagés jusqu'à présent dans le fonds FTP. Sur cette somme, 7,8 milliards proviennent de taxes à affectation spéciale (RPLP, impôt sur les huiles minérales, TVA); les prêts représentent 11,0 milliards et les avances, 6,7 milliards. En 1998, le peuple a approuvé un crédit total de 30,5 milliards de francs pour la période qui va jusqu'en 2018. Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quels éléments du projet FTP ont-ils déjà été réalisés? Quels étaient les coûts prévus à l'origine, et quels étaient les coûts estimés des différents projets ou sous-projets jusqu'à l'achèvement des travaux? A quels projets a-t-on renoncé? A combien s'élevaient les coûts prévisionnels? (Prière de présenter la liste sous forme d'un tableau clair.)

2. Quels seraient les coûts escomptés, au final, de l'ensemble des projets FTP qui ont été acceptés en 1998 s'ils étaient réalisés conformément aux promesses faites pour la votation populaire (dont Zimmerberg II, Hirzel, Wiesenberg, intérêts et TVA compris)?

3. Le Conseil fédéral peut-il s'en tenir au crédit global de 30,5 milliards de francs?

4. A combien se montent les frais déjà engagés et les frais à venir qui concernent le renchérissement, les intérêts intercalaires et les autres impondérables, par rapport au crédit global? Sont-ils couverts par le crédit global de 30,5 milliards de francs?

5. Jusqu'à présent, combien la NLFA nous a-t-elle réellement coûté? A combien s'élèveront les coûts à la fin des travaux?

6. Combien reste-t-il d'argent en conséquence de l'intégration de certains projets au futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB)? Comment va-t-on financer les coûts supplémentaires que cela va générer?

7. Qu'en est-il de la participation de l'Union européenne aux grandes lignes ferroviaires de transit? Existe-t-il des conventions internationales dans ce domaine?

8. Comment se fait-il qu'il n'y a plus d'argent pour des projets essentiels pour le transport de transit, tels que Zimmerberg II, Hirzel, Wiesenberg et raccordement aux LGV, alors que ces projets faisaient partie de la votation de 1998 sur les projets FTP?

9. Comment pourra-t-on seulement financer les frais d'exploitation des projets d'infrastructure? Qu'en est-il des droits de propriété de la future infrastructure? Est-il possible que des entreprises étrangères participent à l'infrastructure ou qu'elles la prennent en charge?

10. Pourquoi l'administration n'a-t-elle pas informé le peuple du fait que les lignes d'accès des côtés italien et allemand n'avaient pas encore fait l'objet d'une décision ferme ou qu'elles auraient nécessairement du retard? Existe-t-il un risque que notre argent doive financer les terminaux du côté italien ou allemand?

Porte-parole: Schwander

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **07.3309** ***n*** Mo. **Groupe radical-libéral. Renforcement de notre compétitivité par de nouvelles réformes de l'imposition des entreprises** (06.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer la position de la Suisse par une baisse du taux d'imposition des bénéfices des entreprises et un assouplissement des modalités d'imposition de certaines sources de revenus.

Porte-parole: Pelli

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

01.10.2007 Conseil national. Adoption.
05.03.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: " Le Conseil fédéral est chargé de renforcer la position de la Suisse par une baisse du taux d'imposition des bénéfices des entreprises."
24.09.2008 Conseil national. Adoption.

07.3316 ***n*** Ip. **Vischer. Activités de la Fédération turque de Suisse. Mauvaise évaluation de la part du SAP** (11.06.2007)

Le 18 septembre 2006, le Service d'analyse et de prévention (SAP) indiquait par courrier à la commune de Wangen, qui s'inquiétait des activités de l'Association culturelle turque sur son territoire, que cette dernière était membre de la Fédération turque de Suisse, plus connue sous le nom de "Loups gris". Le SAP ajoutait que cette fédération regroupait notamment des associations à Heerbrugg, Saint-Gall et Wil. Cette lettre n'a jamais été portée officiellement à la connaissance des autorités saint-galloises.

Le 17 avril 2007, le Conseil d'Etat du canton de Saint-Gall a indiqué, en réponse à une question ordinaire qui lui avait été adressée le 25 janvier 2007, qu'il existait effectivement des associations islamiques, turques et kurdes à Heerbrugg, Saint-Gall et Wil, mais que, en l'état des connaissances de la police cantonale de Saint-Gall et du SAP, et donc contrairement à la mise en garde du 18 septembre 2006 du SAP, il ne s'agissait pas de branches radicales de la Fédération turque de Suisse. Le Conseil d'Etat saint-gallois a également relevé que rien ne permettait de conclure que des organisations étrangères du canton s'identifiaient à des mouvements ouvertement extrémistes.

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Sur quelle base légale se fonde le SAP pour partager ses connaissances avec des tiers (autorités, particuliers)? Plus précisément, quand le SAP porte-t-il des informations à la connaissance de tiers qui en font la demande? Des particuliers et des institutions privées peuvent-ils obtenir de telles informations? Sont-elles accessibles publiquement? Le chef du département dont relève le SAP a-t-il connaissance des rapports concernés ou peuvent-ils être publiés sans son feu vert?

2. Le SAP a modifié à bref intervalle son évaluation des activités des "Loups gris" dans le canton de Saint-Gall. Qu'est-ce qui a motivé cette volte-face et sur quoi se fondait l'évaluation précédente du SAP? Le Conseil fédéral convient-il que cet épisode n'est pas un gage de grand sérieux et qu'il montre clairement une perte de crédibilité du SAP, d'autant que le Conseil d'Etat du canton de Saint-Gall a constaté que rien ne permettait de conclure à la présence de mouvements ouvertement extrémistes sur son territoire? Le chef du département dont relève le SAP était-il au courant de ces informations et du revirement du SAP?

3. Le rapport sur l'extrémisme avait déjà dû être rectifié après s'être trouvé sous le feu de la critique, tant au Parlement (Commission des affaires juridiques) qu'en dehors; aujourd'hui, le SAP commet une nouvelle erreur d'évaluation. Force est de constater qu'il souffre d'un problème de crédibilité: son objectivité face aux organisations islamiques est notamment sujette à caution. Le Conseil fédéral convient-il dès lors que l'action du SAP doit être totalement remise en question?

Cosignataires: Frösch, Graf Maya, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher (8)

21.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3317 ***n*** Mo. **Groupe des Verts. Un moratoire pour les agrocarburants** (11.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de décréter un moratoire de cinq ans dans l'importation d'agro-carburants produits à partir de plantes cultivées à cet effet. Durant cette période il prendra les dispositions nécessaires pour:

1. Déterminer les critères d'un bilan écologique et social positif permettant l'attribution d'un label et une éventuelle défiscalisation des agrocarburants;

2. Favoriser la recherche et la promotion d'agrocarburants dits de "deuxième génération" produits à partir de déchets;

3. Réduire efficacement la consommation de carburants par des mesures incitatives visant les véhicules et le trafic motorisé.

Porte-parole: Graf Maya

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3318 ***n*** Ip. **Lang. Le tunnel de base du Zimmerberg** (12.06.2007)

Dans le projet actuellement mis en consultation à propos de la "vue d'ensemble sur le FTP", le Conseil fédéral propose de renoncer au tunnel de base du Zimmerberg entre Thalwil et Litti/Baar. Comme cette proposition est en contradiction avec deux décisions populaires et avec l'importance de la ligne en ques-

tion, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment justifie-t-il ce non-respect de la volonté populaire?

2. Comment a-t-il l'intention de gérer la forte croissance que subira indéniablement la demande de transport sur le tronçon Zurich-Zoug-Lucerne jusqu'en 2030 sans le tunnel de base du Zimmerberg?

3. Si l'on renonce au tunnel de base du Zimmerberg, quels en seraient, de l'avis du Conseil fédéral, les effets à long terme sur le trafic de longue distance national et international entre la Suisse, le Tessin et l'Italie?

4. Combien d'argent a été injecté dans l'ouvrage de bifurcation souterrain à Thalwil lors de la construction de la première étape du tunnel du Zimmerberg, et à quoi sert cet investissement?

Cosignataires: Aeschbacher, Brun, Engelberger, Föhn, Galladé, Glanzmann, Gutzwiller, Huber, Imfeld, Ineichen, Kunz, Laubacher, Lustenberger, Maurer, Müri, Riklin Kathy, Schelbert, Scherer, Schwander, Tschümperlin, Vischer, Wehrli, Widmer (23)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3319 *n* Mo. **Bigger. Abattoirs régionaux. Abrogation de dispositions inutiles** (12.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions légales, et en particulier l'ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes, de telle manière que le contrôle des animaux avant l'abattage, régi par les articles 27 et 28 de l'OAbCV, ne demeure obligatoire que pour la mise en valeur de la viande destinée à l'exportation.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Banga, Baumann J. Alexander, Beck, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Bührer, Cassis, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Dunant, Dupraz, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Galladé, Giezendanner, Glur, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Hofmann, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Lang, Laubacher, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Marti Werner, Marty Kälin, Maurer, Messmer, Michel, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Thomas, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pedrina, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schwander, Schweizer, Siegrist, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wehrli, Weyeneth, Widmer, Wobmann, Wyss Ursula, Zeller, Zemp, Zuppiger (104)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3320 *n* Mo. **Zisyadis. Roaming international. Etendre le règlement de l'Union européenne à la Suisse** (13.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de toute urgence d'étendre le règlement de l'Union européenne du 7 juin 2007 à la Suisse et à obliger les opérateurs suisses à s'aligner sur ces nouveaux tarifs. Le Conseil fédéral est en outre invité à prendre des mesures pour des tarifs corrects et justes en matière de téléphonie qui ne lèsent pas les consommateurs et les consommatrices.

Cosignataires: Aubert, Barthassat, Berberat, Garbani, Gross, Guisan, Huguenin, John-Calame, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Vanek (15)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3327 *n* Mo. **Leutenegger Filippo. Voyages pour les amateurs de pêche. Levée de l'interdiction de fait** (14.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures possibles pour que l'importation, à titre privé, de poissons destinés à la consommation privée uniquement et dont le poids ne dépasse pas 30 kilogrammes - en particulier en provenance du Canada, de l'Alaska, de Russie ou d'Amérique du Sud - puisse continuer de se faire librement, sans contrôle ni autorisation.

Dans le cadre de l'accord agricole entre la Suisse et la CE, le Conseil fédéral négociera avec l'Union européenne, ou plus précisément la Commission européenne, une réglementation d'exception, semblable à celle sur l'importation de produits animaux en provenance d'Islande, par exemple.

Cosignataires: Bortoluzzi, Hochreutener, Ineichen, Jermann, Miesch, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Rime, Rutschmann, Scherer, Stahl, Theiler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (16)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3328 *é* Mo. **Conseil des Etats. Mandat relatif au financement supplémentaire de la NLFA et projet ZEB (Pfisterer Thomas)** (18.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer dans son rapport sur la vue d'ensemble du fonds FTP, qu'il doit présenter avant fin 2007, un mandat de projet additionnel qui prévoira un financement supplémentaire de la NLFA et qui complètera le projet Rail 2000 et le projet "futur développement de l'infrastructure ferroviaire" (ZEB). Ce mandat devra courir jusqu'en 2010 environ (soit pendant la prochaine législature) et ira dans le sens du développement ci-joint.

Cosignataires: Altherr, Amgwerd Madeleine, Béguelin, Berset, Bieri, Bischofberger, Bonhôte, Brändli, Briner, Bürgi, Büttiker, Epiney, Escher, Forster, Frick, Gentil, Germann, Heberlein, Hess, Hofmann Hans, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Langenberger, Lauri, Leuenberger-Solothurn, Leumann, Lombardi, Marty Dick, Ory, Saudan, Schiesser, Schwaller, Schweiger, Slongo, Stähelin, Wicki (37)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission des transports et des télécommunications*

04.10.2007 Conseil des Etats. Adoption.

07.3329 *n* Po. **Sommaruga Carlo. Protection des témoins et des proches de personnes ayant avoué en matière de justice pénale internationale** (14.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de définir les axes et les conditions d'un programme de relocalisation en Suisse de personnes menacées suite à leur collaboration ou de celle des membres de leurs familles avec la justice pénale internationale.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gross, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Ros-

sini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Vanek, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (36)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3330 ***n*** Mo. **Fehr Mario. Représentation directe des Suisses et Suissesses de l'étranger à l'Assemblée fédérale** (14.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place les conditions légales et constitutionnelles pour que les Suisses et Suissesses de l'étranger soient directement représentés aux Chambres fédérales.

Le 31 décembre 2006, 645 010 Suisses et Suissesses étaient domiciliés à l'étranger. Chaque année, ils sont plus de 10 000 à venir grossir leurs rangs. En décembre 2006, 111 249 de nos compatriotes se sont fait enregistrer pour exercer leurs droits politiques en Suisse. Leur voix est très importante et devrait encore prendre de l'ampleur dans les débats politiques de notre pays. Dans plusieurs Etats, les citoyens et citoyennes vivant à l'étranger sont représentés séparément au Parlement. Les Portugais de l'étranger peuvent par exemple élire quatre députés par correspondance. En Italie, six représentants élus par les Italiens de l'étranger siègent au Sénat, et 12 à la Chambre des représentants. Deux sièges au Conseil des Etats ainsi qu'une délégation de six représentants supplémentaires, par exemple, permettraient de mieux prendre en compte, et de façon plus directe, les points de vue et les intérêts des Suisses et Suissesses de l'étranger dans le processus politique.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Carobbio Guscetti, Chappuis, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Galladé, Günter, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Wyss Ursula (30)

16.01.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3331 ***n*** Po. **Fehr Mario. Participation des Suisses et Suissesses de l'étranger à l'élection du Conseil des Etats** (14.06.2007)

Le Conseil fédéral est invité à intervenir auprès des cantons afin que les Suisses et Suissesses de l'étranger aient le droit de participer à l'élection du Conseil des Etats dans tous les cantons.

Le 31 décembre 2006, 645 010 Suisses et Suissesses étaient domiciliés à l'étranger. Chaque année, ils sont plus de 10 000 à venir grossir leurs rangs. En décembre 2006, 111 249 de nos compatriotes se sont fait enregistrer pour exercer leurs droits politiques en Suisse. En ce qui concerne les affaires cantonales, ils n'ont le droit de voter et d'élire que dans une minorité de cantons. L'élection du Conseil des Etats relève du domaine cantonal. Dans la plupart des cantons, les Suisses et Suissesses de l'étranger n'ont donc pas le droit d'élire leurs représentants à la Chambre haute de l'Assemblée fédérale. Chose choquante, puisque le législateur voulait expressément leur accorder le droit de participer aux votations et aux élections au niveau fédéral. Le canton de Zurich leur a accordé le droit de participer à l'élection du Conseil des Etats. Suivant ce modèle, tous les Suisses et Suissesses de l'étranger devraient aussi pouvoir participer au moins à l'élection du Conseil des Etats dans les autres cantons.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Galladé, Gross, Günter, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Wyss Ursula (34)

14.12.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

07.3334 ***n*** Ip. **Groupe radical-libéral. Surveillance du Ministère public de la Confédération** (14.06.2007)

Au dire du chef du DFJP, la décision de confier à son département la surveillance administrative et matérielle du Ministère public de la Confédération remonte à avril 2006. Or, le PRD n'est pas le seul à s'être prononcé résolument contre la subordination de l'autorité suprême en matière pénale à l'exécutif lors de la consultation de 2005, soit bien avant les rapports Lüthi, Uster et Keller-Bertossa. Les réactions négatives étaient manifestement les plus nombreuses et connues lorsque le gouvernement a pris sa décision.

D'après le rapport de gestion du Conseil fédéral, la présentation des résultats de la consultation a été reportée en raison des différentes enquêtes portant sur le Ministère public de la Confédération. La connexité de ces deux éléments ne saute pas aux yeux. Les enquêtes n'ont pas établi de dysfonctionnements en matière de conduite mais ont mis en évidence un potentiel d'optimisation. Dire que le Ministère public de la Confédération est ingérable dans ses structures actuelles relève dès lors de l'exagération. Apparemment, cela ne trouble pas le chef du DFJP. Le 4 juin, il a répété l'antienne du dysfonctionnement devant le Conseil des Etats afin de justifier la surveillance sans partage.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il eu connaissance des résultats de la consultation sur l'avant-projet de surveillance du Ministère public de la Confédération?

2. Pourquoi a-t-il décidé en avril 2006 de confier au DFJP la surveillance du Ministère public de la Confédération sans avoir pris connaissance du rapport rendant compte des résultats de la consultation, comme le prévoit l'ordonnance sur la consultation?

3. Peut-il garantir que les résultats des enquêtes menées sur le Ministère public de la Confédération et la Police judiciaire fédérale seront respectés et mis en oeuvre conformément à la loi et que les autorités de poursuite pénale pourront remplir leur mission sans qu'on leur mette des bâtons dans les roues?

4. Peut-il garantir que les résultats de la consultation seront pris en compte dans le cadre des travaux en cours sur l'adaptation de l'organisation des autorités pénales de la Confédération à la nouvelle procédure pénale et qu'on ne reviendra pas inutilement, cinq ans plus tard, sur l'organisation de la surveillance que le Parlement a adoptée à bon droit avec le projet d'efficacité?

5. Sur quoi se fonde la volonté du chef du DFJP d'exercer seul la surveillance du Ministère public de la Confédération?

Porte-parole: Fluri

21.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussionest reportée.

07.3336 *n* Ip. **Berberat. Fonds Duvalier. Combler les lacunes du droit suisse** (14.06.2007)

Les fonds Duvalier de 7,6 millions de francs sont bloqués en Suisse depuis juin 2002 sur ordre du Conseil fédéral. Au lieu d'être restitués à la République d'Haïti, ils devront vraisemblablement être libérés puisque la législation actuelle l'impose. Pour qu'une telle rétrocession ne puisse plus être possible à l'avenir, je prie le Conseil fédéral de nous indiquer s'il est prêt à proposer une révision législative afin de combler les lacunes actuelles du droit suisse et d'empêcher ainsi la reproduction de ce scénario catastrophe.

Cosignataires: Rennwald, Rossini, Savary (3)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3337 *n* Ip. **Lang. Rapport de synthèse du PNR 42+. Questions en suspens** (18.06.2007)

Dans sa réponse à l'interpellation Hollenstein 05.3758, "Conséquences du rapport de synthèse du PNR 42+", le Conseil fédéral ne s'exprime pas sur les résultats de ce programme. Je lui donne donc une nouvelle occasion de le faire. Tout élément susceptible de renforcer la transparence a en effet son importance lorsqu'il s'agit de faire la lumière sur une affaire et d'en tirer les leçons. Il en va des relations, capitales du point de vue institutionnel, entre le Conseil fédéral et l'administration, d'une part, et le Parlement et le public, d'autre part. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le rapport de synthèse du PNR 42+ relatif à la marge de manoeuvre juridique de la politique étrangère suisse à l'égard du régime sud-africain d'apartheid ("Zwischen Recht und Politik. Der rechtliche Handlungsspielraum der schweizerischen Südafrikapolitik", disponible en allemand uniquement) parvient à la conclusion que ni le Conseil fédéral (ni le Parlement) n'étaient disposés à respecter intégralement les obligations découlant du droit international.

Quelles sont les obligations qui n'ont pas été respectées?

2. Dans ses réponses à diverses interventions concernant l'Afrique du Sud, le Conseil fédéral a fait valoir que la politique suisse de l'époque s'expliquait dans une large mesure par des lacunes juridiques.

Est-il exact que le Conseil fédéral aurait parfaitement pu combler ces lacunes sur la base du droit existant et en vertu des compétences que lui reconnaît la Constitution?

3. Est-il exact que le Conseil fédéral a mal informé le Parlement à propos de la marge de manoeuvre que laissait la Constitution (notamment en ce qui concerne la licéité des enquêtes relatives aux activités d'intermédiaire dans le commerce de matériel de guerre et la licéité de l'exportation de biens à double usage)?

4. Comment explique-t-il le fait que le Conseil fédéral de l'époque avait, durant la période de l'apartheid, demandé à l'administration fédérale d'élaborer une ordonnance prévoyant des sanctions contre l'Afrique du Sud, alors que, dans le même temps, il ne cessait de réaffirmer publiquement que l'imposition de sanctions à l'égard de l'Afrique du Sud n'était pas compatible avec la neutralité de la Suisse?

Cosignataires: Gysin Remo, Huguenin (2)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3338 *n* Mo. **Noser. Caractère contraignant des textes de loi publiés sous forme électronique** (18.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification de la loi fédérale du 18 juin 2004 sur les recueils du droit fédéral et la Feuille fédérale (LPubl), afin de conférer à la publication sous forme électronique des recueils du droit fédéral (Recueil officiel et Recueil systématique) et de la Feuille fédérale la même portée juridique qu'à la publication sous forme imprimée.

22.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3347 *n* Mo. **John-Calame. Gratuité pour le dépôt de l'arme et de l'équipement militaire** (19.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer au parlement la modification des articles ci-dessous de manière à ce que l'arme et l'équipement personnel du militaire puissent être déposés à la Base logistique de l'armée (BLA) gratuitement et spontanément, c'est-à-dire sans perception de taxe et sans motivation écrite.

Actuellement le dépôt de l'arme et de l'équipement militaire est régi par différents articles de deux ordonnances concernant l'équipement personnel des militaires, celle du Conseil fédéral (OEPM) et celle du DDPS (OEPM-DDPS):

Article 6 OEPM Dépôt d'effets d'équipement

1. Le militaire peut, à titre exceptionnel, conserver tout ou partie de son équipement ailleurs qu'à son domicile ou le confier à la BLA contre le versement d'une taxe (voire note de bas de page).

a. pendant un séjour à l'étranger;

b. s'il change fréquemment de domicile;

c. s'il réside à l'étranger à proximité de la frontière.

2. Les frais de voyage et de transport sont à la charge du militaire.

Article 26 OEPM-DDPS Demande de dépôt

Le militaire qui souhaite déposer tout ou partie de son équipement adresse une demande de dépôt écrite et dûment motivée, ainsi que le livret de service, au commandement d'arrondissement compétent pour son lieu de domicile.

Article 27 alinéa 2 OEPM-DDPS

2. Les effets d'équipement en dépôt sont contrôlés.

Montant des taxes actuellements perçues:

Equipement complet, montant de base francs 59.15 plus un montant par mois de dépôt allant de francs 5.40 pour un mois à francs 64.55 pour un an.

Arme seule, montant de base francs 23.65 plus un montant par mois de dépôt allant de francs 2.15 pour un mois à francs 25.80 pour un an.

Cosignataires: Banga, Bernhardsgrütter, Chappuis, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Hubmann, Huguenin, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Robbiani, Schelbert, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Vischer, Vollmer, Zisyadis (24)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3348 *n* Ip. **(Recordon) Thorens Goumaz. Assurance-chômage des volontaires et bénévoles** (19.06.2007)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il conscience de l'importance économique du volontariat et du bénévolat pour la prospérité de la Suisse et peut-il chiffrer cette contribution au produit intérieur brut?

2. Quelles mesures est-il disposé à envisager pour faire cesser toute pénalisation des volontaires et bénévoles qui cherchent un emploi normalement rémunéré à l'issue de leur engagement précédent?

Cosignataires: John-Calame, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Schelbert, Simoneschi-Cortesi, Teuscher (6)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

07.3349 *n* Mo. **John-Calame. Application de la 5e révision de l'AI** (19.06.2007)

Lors de la votation populaire du 17 juin 2007, la 5e révision de l'AI a été acceptée par une majorité de la population suisse. Une conséquence de cette votation est que la rente pour conjoint va être abolie prochainement.

Dans ce contexte, je demande au Conseil fédéral de prévoir, lors de cette mise en oeuvre, que l'AI ne supprime pas les rentes pour conjoint avant d'avoir analysé la situation de chaque bénéficiaire, afin de déterminer et de statuer si cette rente peut être convertie en prestations pour impotence et, le cas échéant, de fixer la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions de manière à répondre à cette exigence.

Cosignataires: Berberat, Bernhardsgrütter, Chappuis, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Gross, Huguenin, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rennwald, Rossini, Schelbert, Sommaruga Carlo, Stöckli, Teuscher, Vanek, Vischer, Zisyadis (25)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3350 *n* Mo. **(Janiak) Leutenegger Oberholzer. Politique des transports. Inclure la navigation et les ports sur le Rhin** (19.06.2007)

Je charge le Conseil fédéral:

1. de proposer au Parlement de modifier l'article 95 de la loi sur les chemins de fer en y introduisant un nouvel alinéa 2 qui aura la teneur suivante: "Les dispositions de la présente loi relatives au financement s'appliquent par analogie aux entreprise de navigation et aux entreprises portuaires."

2. d'apporter les compléments suivants à la loi sur le transfert du transport de marchandises, en cours d'élaboration:

- article 2 - Champ d'application: "La présente loi s'applique à tous les modes de transport, pour autant qu'ils exercent une influence directe ou indirecte sur le système des transports."

- article 3 - Objectifs en matière de transport de marchandises: "La répartition de l'ensemble du transport de marchandises entre les différents modes de transport sera écologiquement équilibrée et répondra aux besoins de l'économie."

- article 7 - Promotion de certains modes de transport de marchandises: "En vue d'atteindre les objectifs prévus à l'article 3, le Conseil fédéral peut arrêter des mesures en faveur d'un mode de transport spécifique. Ces mesures ne doivent pas avoir d'effet discriminatoire à l'égard d'autres modes de transport."

Cosignataires: Allemann, Banga, Bruderer, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Schenker Silvia, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (23)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Leutenegger Oberholzer.

07.3351 *n* Po. **Groupe radical-libéral. Assouplissement de l'âge de la retraite. Introduction d'une rente complémentaire dans le cadre d'un système à trois échelons** (19.06.2007)

En relation avec le débat parlementaire sur l'assouplissement de l'âge de la retraite, le Conseil fédéral est chargé d'envisager l'introduction d'une rente complémentaire (dans le cadre d'un système à trois échelons), d'en examiner les modalités de financement et ses répercussions financières sur les assurances sociales actuelles (notamment l'AVS) et de faire rapport au Parlement. La rente complémentaire s'ajouterait à la rente de vieillesse ordinaire; elle s'adresserait aux personnes qui conservent une activité lucrative au-delà de l'âge légal de la retraite (p. ex. 65 ans), qui continuent de payer des cotisations sur leur salaire jusqu'à un âge maximum de retraite (p. ex. 68 ou 70 ans) et qui renoncent durant cette période à leur droit à une rente ordinaire. Il conviendra, dans le calcul des moyens nécessaires au financement de la rente complémentaire, de tenir compte des mesures d'ores et déjà prises en faveur des travailleurs âgés dans le cadre du deuxième pilier (LPP et OPP 3).

Porte-parole: Huber

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3352 *n* Ip. **(Müller-Hemmi) Fehr Mario. Incendie criminel d'une synagogue à Genève. Conséquences** (19.06.2007)

A la suite de l'incendie de la synagogue Hechal Haness, à Genève, dont l'origine criminelle a été confirmée par le juge d'instruction, et après d'autres attaques et actes de violence perpétrés contre des établissements ou des personnes associés à la religion juive, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A maintes reprises, en Suisse, des synagogues, des établissements ou des cimetières juifs ont subi des déprédations, et des personnes juives ont été victimes d'actes de violence qui ont eu parfois des suites mortelles. Quelles plaintes et quels délits les autorités ont-elles eu à traiter au cours des dix dernières années? Quel jugement le Conseil fédéral porte-t-il sur ces délits à répétition et quelles causes leur attribue-t-il?

2. Dans ce contexte, quel jugement le Conseil fédéral porte-t-il sur l'incendie criminel de la synagogue genevoise en question?

3. Existe-t-il au niveau fédéral un recensement, régulièrement mis à jour, des menaces à l'encontre de personnes juives, de synagogues ou d'établissements juifs?

4. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il existe en Suisse un climat antisémite qui encouragerait des attaques de cette nature? Quelles conclusions tire-t-il de l'étude de l'institut de recherche gfs, datée du 28 mars 2007, d'où il ressort que 10 pour cent des personnes interrogées font état de sentiments systématiquement antisémites et 28 pour cent de sentiments antisémites latents?

5. Comment entend-il agir, de concert avec les cantons et les communes, pour garantir la sécurité des édifices religieux et d'autres établissements liés à des minorités? Est-il lui aussi d'avis que les pouvoirs publics devraient assumer une part des

coûts, parfois considérables, des mesures de sécurité et quelles mesures entend-il prendre?

6. A-t-il lui aussi l'impression que le climat s'est généralement dégradé à l'égard des membres des religions minoritaires et que le droit à la liberté de religion est de plus en plus menacé? Quelles mesures supplémentaires entend-il prendre?

7. Est-il lui aussi d'avis que la population suisse devrait être sensibilisée à la nécessité de respecter les droits de l'homme, qui sont des droits fondamentaux, et que le modèle d'un centre de compétences soutenu conjointement par la Confédération et par les cantons, tel que l'a proposé l'Association de soutien à une institution nationale pour les droits humains, pourrait jouer un rôle important dans ce domaine?

Cosignataires: Abate, Aeschbacher,Allemann, Amherd, Aubert, Bader Elvira, Banga, Barthassat, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Brunschwig Graf, Büchler, Burkhalter, Carobbio Guscetti, Cathomas, Chappuis, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Eggly, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Gadient, Galladé, Genner, Glanzmann, Glasson, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Hämmerle, Hany, Heim, Hochreutener, Hofmann, Huber, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, John-Calame, Kiener Nellen, Kleiner, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Michel, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Nordmann, Noser, Pedrina, Pelli, Pfister Gerhard, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Stump, Suter, Thanei, Triponez, Tschümperlin, Vaudroz René, Vermot-Mangold, Vischer, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (104)

28.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Mario.
21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3353 *n* Ip. **Sommaruga Carlo. Fraude fiscale. Les négociateurs suisses d'accords bilatéraux d'entraide pénale au dessus de la loi?** (19.06.2007)

J'interpelle le Conseil fédéral de la manière suivante:

1. Considère-t-il que les accords bilatéraux d'entraide pénale doivent viser à une réduction du champ d'application de l'article 3 alinéa 3 de la loi sur l'entraide internationale pénale (EIMP)?

2. Les négociateurs suisses ont-ils reçu instruction de rouler dans la farine les pays partenaires et de tenter de leur faire signer un accord qui est en deçà de la loi votée par le Parlement suisse?

3. Doit-on considérer la position du Conseil fédéral comme du mépris vis-à-vis des pays du Sud ou plutôt comme une stratégie destinée à renforcer la capacité de la place financière suisse pour recueillir et blanchir les fonds provenant d'escroqueries fiscales et plus largement d'infractions fiscales?

4. Peut-il s'engager à ne plus exclure le champ fiscal des accords d'entraide judiciaire et dans ce champ à ne plus négocier en deçà de l'article 3 alinéa 3 EIMP?

Cosignataires: Aubert, Barthassat, Daguet, Fässler, Fehr Mario, Gross, John-Calame, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Recordon, Rey, Thanei (13)

29.08.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3355 *n* Mo. **Leuenberger-Genève. Traduction simultanée des séances de commission** (20.06.2007)

Le Bureau du Conseil national est chargé de prendre des dispositions pour que les séances des commissions parlementaires puissent bénéficier d'une traduction simultanée.

Cosignataires: Allemann, Amstutz, Aubert, Banga, Barthassat, Berberat, Bernhardsgrütter, Brunner, Carobbio Guscetti, Chappuis, Chevrier, de Buman, Dormond Béguelin, Fattebert, Frösch, Garbani, Germanier, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Haller, Heim, Hess Bernhard, Huguenin, Hutter Jasmin, Joder, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Levrat, Lustenberger, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Miesch, Müller Geri, Oehrli, Pagan, Perrin, Rennwald, Reymond, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Schibli, Sommaruga Carlo, Stamm, Teuscher, Vanek, Veillon, Vischer, Wäfler, Widmer, Zisyadis (62)

16.11.2007 Le Bureau du Conseil national propose de rejeter la motion.

07.3357 *n* Mo. **Berberat. Politique fédérale de la consommation** (20.06.2007)

Afin de renforcer la protection des consommateurs en Suisse, le Conseil fédéral est chargé d'augmenter de façon importante la contribution qu'il accorde annuellement aux organisations de consommatrices et consommateurs. Le montant global de cette contribution sera porté à 1 million de francs au moins par année.

Cosignataires: Aubert, Banga, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Garbani, Heim, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Schenker Silvia, Stöckli, Thanei, Widmer (29)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3358 *n* Mo. **(Huguenin) Zisyadis. Protection contre le licenciement dans le cadre de la LAI** (20.06.2007)

La 5e révision de la LAI qui vient d'être confirmée en votation populaire prévoit des mesures de détection précoce et de réinsertion auxquelles l'assuré doit participer activement sous peine de sanctions. En parallèle, elle ne prévoit pas de protection contre le licenciement pour la personne bénéficiant ou astreinte à ces mesures. Par voie de motion, je demande au Conseil fédéral de prévoir une modification du Code des obligations visant à y inclure une protection contre le licenciement durant ces mesures.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Genner, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Rennwald, Savary, Schelbert,

Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vanek, Wyss Ursula, Zisyadis (23)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

x **07.3359** ***n*** Mo. **Groupe des Verts. Afghanistan. Un engagement civil à la place d'une collaboration militaire** (20.06.2007)

La Suisse met fin à sa participation à l'ISAF, l'opération de l'OTAN, et retire ses militaires d'Afghanistan. Elle consolide par ailleurs son engagement civil.

Porte-parole: Lang

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

30.09.2008 Retrait.

x **07.3371** ***n*** Ip. **Widmer. Profil des prestations des Forces aériennes** (20.06.2007)

Un organisme privé, visiblement au courant d'informations internes au DDPS, a fait savoir, en mai 2007, que ce département avait tenu en 2006, dans le cadre de la planification de l'acquisition d'avions de combat, deux réunions avec les quatre fournisseurs que sont Boeing (F/A-18), Dassault (Rafale), EADS (Eurofighter) et Saab (Gripen) et que ces fournisseurs allaient communiquer à la Suisse, sur la base de leurs études, de combien de leurs avions et dans quelle configuration sa défense aérienne aurait besoin pour assurer sa mission.

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Dans quels délais les fournisseurs précités communiqueront-ils à la Suisse de combien de nouveaux avions de combat elle aura besoin, et dans quelle configuration?

2. Sous quelle forme le Conseil fédéral en informera-t-il le Parlement? Quand informera-t-il les chambres des questions fondamentales de politique extérieure et de politique de sécurité que soulève ce projet, qui engloutira des milliards de francs?

3. Le Hunter (avion pour le combat au sol) a été mis hors service en 1994, le Mirage (avion de reconnaissance) fin 2003. Depuis lors, 54 Tiger et les 33 appareils F/A-18 polyvalents forment l'épine dorsale des Forces aériennes suisses. Dans quelles proportions ces dernières pratiquent-elles depuis 2004:

a. le combat au sol;

b. la reconnaissance;

c. la conduite de la guerre aérienne (défense) contre des attaques symétriques;

d. la couverture aérienne (police aérienne) contre les intrusions isolées (attaques asymétriques)?

4. Quelle importance relative le Conseil fédéral accorde-t-il aux missions a à d (combat au sol, reconnaissance, défense aérienne contre des attaques symétriques, police aérienne contre des intrusions asymétriques)?

5. En vertu de quelles expériences concrètes de ces dix dernières années en arrive-t-il à pondérer, comme il le fait en réponse à la question 4, les missions a à d?

6. Sur quels scénarios de menace fonde-t-il cette pondération? Quels sont leur degré de probabilité et leur horizon temporel?

7. L'organisme privé précité affirme que la conduite du combat aérien nécessite une escadrille de dix à treize appareils. Le Conseil fédéral peut-il confirmer ce nombre? De combien d'avions notre défense aérienne a-t-elle encore besoin pour remplir ses autres missions (combat au sol, dans la mesure où on n'y renonce pas; reconnaissance; police aérienne)?

8. De combien d'avions l'Autriche et les autres pays voisins disposent-ils pour le combat au sol, la reconnaissance, la guerre aérienne et la police aérienne?

9. La Suisse a conclu ces dernières années avec l'Allemagne, la France et l'Italie des accords sur la sécurité de l'espace aérien. Selon le Conseil fédéral, comment pourrait-on développer la coopération avec les forces aériennes des pays voisins, notamment dans les domaines de la reconnaissance et de la police aérienne?

Cosignataires: Banga, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Rennwald (10)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

07.3372 ***n*** Mo. **Kiener Nellen. Représentation adéquate des deux sexes dans les tribunaux fédéraux** (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer, par des dispositions complémentaires dans la loi sur le Tribunal fédéral, la loi sur le Tribunal pénal fédéral et la loi sur le Tribunal administratif fédéral, les bases légales nécessaires pour garantir une représentation adéquate des hommes et des femmes parmi les juges et les juges suppléants des tribunaux fédéraux.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi (16)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **07.3373** ***n*** Po. **Nordmann. Imputation des jours de service pour les militaires qui s'engagent contractuellement dans l'armée** (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner l'opportunité de modifier le cadre juridique de manière à ce que les militaires engagés contractuellement dans l'armée se voient imputés par année de contrat un nombre plus élevé de jours de service que les 19 jours prévus à l'article 11 de l'ordonnance concernant les obligations militaires.

Cosignataires: Barthassat, Burkhalter, Chevrier, Dupraz, Eggly, Germanier, Günter, Haering, Hubmann, Kiener Nellen, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald (13)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

07.3375 ***n*** Ip. **Mörgeli. Balkanisation de l'AI** (20.06.2007)

L'année passée, le groupe UDC a déposé une motion (06.3218) pour demander la collecte et la publication des données statistiques relatives aux assurances sociales par nationalité. En mars 2007, le conseiller national Marcel Scherer a demandé (motion 07.3198) d'instaurer la transparence sur la "balkanisation" de l'AI. Les réponses du Conseil fédéral sont restées floues, compliquées et inutiles en matière de transparence. A chaque fois, le Conseil fédéral a répondu que ces données existaient déjà. Personne ne semble pourtant disposer des données nécessaires pour pouvoir évaluer la demande de rentes disproportionnée provenant de certains pays d'origine. Durant l'heure des

questions du 11 juin 2007, le conseiller fédéral Pascal Couchepin a cependant dû admettre que les ressortissants des Balkans faisaient partie des personnes bénéficiant le plus de rentes AI. C'est la raison pour laquelle je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles sont, hormis la Suisse, les cinq pays bénéficiant le plus de rentes AI?

2. Quelle est leur part dans les coûts globaux de l'AI?

3. Quelle est la proportion de personnes originaires des Balkans (Serbie, Macédoine, Monténégro, Croatie, Slovénie et Albanie) par rapport à la population suisse et quelle est leur proportion par rapport aux rentiers AI?

4. Quelle est la proportion de personnes originaires des Balkans dans les cas de diagnostics d'AI peu clairs (troubles psychiques, "coup du lapin", douleurs dorsales non définies)?

5. Quelle est la réponse aux questions 3 et 4 lorsque les personnes de ces pays nouvellement naturalisées (cinq dernières années) sont prises en compte dans le calcul?

6. A quel point peut-on mettre cette représentation excessive des pays des Balkans sur le compte d'une différence d'activité professionnelle et existe-il d'autres causes à l'origine de cette demande disproportionnée de rentes AI?

7. Quelles sont ces raisons?

8. Le Conseil fédéral est-il disposé à prendre des mesures de prévention pour faire baisser la demande de rentes de ces personnes?

17.10.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3376 ***n*** Ip. **Rennwald. Construction. La paix sociale en danger** (20.06.2007)

La Société suisse des entrepreneurs (SSE) a récemment décidé de dénoncer la convention nationale du secteur principal de la construction. D'un triple point de vue historique, social et économique, cette convention collective de travail est l'une des plus importantes de Suisse, puisqu'elle s'applique à quelque 180 000 travailleuses et travailleurs.

Dans ces conditions, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Ne pense-t-il pas que la décision de la SSE risque de mettre sérieusement en danger la paix sociale dans notre pays?

2. Les conventions collectives représentent la plus importante protection à l'ouverture du marché du travail. Or, en raison de la décision unilatérale de la SSE, le secteur de la construction risque de se trouver dans une situation de vide conventionnel à partir du 1er octobre 2007. Dès lors, le Conseil fédéral ne craint-il pas que l'on entre dans une spirale de sous-enchère salariale, du fait que sans convention collective étendue fixant des salaires minimaux obligatoires et sans contrôles paritaires, les mesures d'accompagnement relatives à la libre circulation des personnes deviendront une coquille vide, synonyme de dumping social et salarial?

3. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que la décision de la SSE est très maladroite, notamment parce qu'elle est intervenue pratiquement en même temps que la levée des contingents pour les permis de séjour de courte et longue durée et un allègement pour les frontaliers? En effet, avec la bonne conjoncture, ces mesures vont maintenir la migration des travailleurs étrangers à un haut niveau et amener une pression sur les salaires de certaines branches.

4. Enfin, le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que la décision de la SSE risque de créer des réflexes de peur, d'insécurité et de xénophobie dans de larges cercles, ce qui pourrait du même coup mettre en danger la poursuite de la libre circulation des personnes et conduire à une dégradation du climat social et économique dans notre pays?

Cosignataires: Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Haering, Hubmann, Kiener Nellen, Levrat, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi (13)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3377 ***n*** Ip. **Rennwald. Droits sociaux. Ne pas rester à la traîne de l'Europe** (20.06.2007)

Fondée sur les accords sectoriels bilatéraux, la politique européenne de la Suisse a jusqu'ici profité pour l'essentiel aux milieux économiques. Exception faite des mesures d'accompagnement, les travailleuses et les travailleurs n'ont en revanche guère profité des retombées de cette politique, même si celle-ci a contribué à doper la croissance. La contradiction devient de plus en plus criante entre le haut degré d'intégration de la Suisse en ce qui concerne les réglementations économiques, qui sont utiles en particulier aux multinationales de l'industrie et des services, d'une part, et les acquis sociaux européens, qui creusent toujours plus l'écart entre l'Union européenne (UE) et notre propre pays. Du point de vue de l'UE aussi, il n'est pas concevable à long terme qu'il existe un marché commun du travail et que la Suisse ne participe pas au droit du travail et au droit social. Le droit du travail et le droit social suisses sont en particulier à la traîne de l'UE dans les domaines suivants: information et consultation des salariés, droits de participation, durée du travail; congé parental; travail à temps partiel; protection contre les licenciements collectifs; contrats de travail de durée limitée, accès à la formation.

J'invite dès lors le Conseil fédéral à répondre aux questions suivantes:

1. Quelles démarches le Conseil fédéral compte-t-il entreprendre pour permettre la reprise, par la Suisse, des standards sociaux minimaux européens?

2. Ne pense-t-il pas qu'un tel processus serait de nature à rétablir un certain équilibre entre les exigences des entreprises et la protection des travailleuses et des travailleurs?

3. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis qu'en favorisant la reprise de l'acquis social européen, il créerait des conditions optimales pour franchir de nouvelles étapes, en particulier l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie ainsi que la décision plus globale de prolonger ou non cet accord?

4. Dans la mesure où une partie de ces normes européennes sont mises en place dans le cadre du dialogue social européen entre organisations syndicales et patronales, quelles mesures pense-t-il mettre en oeuvre pour que les partenaires sociaux suisses puissent être associés à ce processus?

Cosignataires: Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Haering, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi (14)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3378 *n* Ip. **Rechsteiner-Basel. Investissement des avoirs du deuxième pilier dans des hedge funds ou autres placements à hauts risques** (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions ci-après concernant la stratégie d'investissement des institutions LPP dans les hedge funds (fonds spéculatifs) et autres formes de placements à hauts risques:

1. A combien (sommes et parts au capital) estime-t-il les montants investis par les institutions suisses de prévoyance dans des hedge funds et autres placements à hauts risques?

2. Les saisies statistiques effectuées dans les institutions LPP permettent-elles de déterminer les placements à hauts risques et leurs montants? A défaut d'une telle possibilité, le Conseil fédéral est-il prêt à mettre sur pied cette statistique et à la publier?

3. Ne faudrait-il pas exiger de chaque institution LPP qu'elle indique ouvertement et publie la somme des investissements et les parts au capital des titres à risques et des placements à hauts risques?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à compléter et à préciser les prescriptions figurant dans l'OPP 2 applicables aux placements des institutions LPP dans des fonds à hauts risques?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rennwald (14)

28.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3379 *n* Mo. **Rechsteiner-Basel. Remplacement des chauffages au gaz et au mazout** (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé

1. de créer les bases légales pour que les chauffages au gaz et au mazout soient remplacés, dans un délai prédéfini, par des chauffages hybrides (couplage chaleur-force) ou qui utilisent des énergies renouvelables, avec à la fois des mesures incitatives et des mesures contraignantes; ce faisant:

2. Il prévoira un délai de rénovation court pour les anciennes chaudières de chauffage central et un délai plus long pour les chaudières plus petites;

3. Il imposera aux utilisateurs d'énergies fossiles de chauffage, à partir d'une date donnée, de produire aussi de l'électricité, compte tenu du droit à la rétribution de la réinjection de courant;

4. Il procédera de sorte que le passage à des pompes à chaleur ou à d'autres formes d'énergies renouvelables se fasse selon l'état le plus récent de la technique, avec de surcroît des mesures de réduction de la consommation, par exemple dans le domaine de l'isolation des bâtiments.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (17)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3382 *n* Mo. **Widmer. Pas d'aérodrome régional en Suisse centrale!** (20.06.2007)

Conformément à la partie conceptionnelle du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) du 18 octobre 2000 concernant les aérodromes régionaux, la question d'un aérodrome régional en Suisse centrale, à Emmen, doit être examinée. Le Conseil fédéral est prié de supprimer ce passage du PSIA et de ne pas le remplacer.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Haering, Heim, Hubmann, Lang, Leutenegger Oberholzer, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Schelbert, Schenker Silvia, Stöckli, Thanei, Tschümperlin (19)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3383 *n* Mo. **Barthassat. Inscrire la mention de donneur d'organes sur les documents officiels** (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses (LDI) ainsi que l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC) pour donner la possibilité à leurs titulaires de mentionner sur leur passeport, carte d'identité et permis de conduire qu'ils autorisent la transplantation de leurs organes en cas de décès.

Cosignataires: Amherd, Beck, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dupraz, Eggly, Fattebert, Favre Charles, Freysinger, Galladé, Germanier, Glasson, Häberli-Koller, Huguenin, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Pagan, Recordon, Rennwald, Reymond, Robbiani, Roth-Bernasconi, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Vanek, Veillon, Widmer (32)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3384 *n* Mo. **(Vollmer) Pedrina. Itinérance internationale. Prix plafonds européens également en Suisse** (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'engager dès que possible des négociations avec la Commission européenne pour soumettre la Suisse à la réglementation des prix plafonds bientôt en vigueur sur le marché intérieur européen dans le domaine de l'itinérance internationale ("roaming"). A cet effet, les textes légaux (p. ex. les ordonnances LTC) devront être immédiatement adaptés si nécessaire.

Afin que la Suisse soit soumise à cette réglementation sans retard, les prestataires de téléphonie mobile suisses devront être invités à conclure des accords avec leurs partenaires d'itinérance européens.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Gysin Remo, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (18)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Pedrina.

07.3385 *n* Mo. **Conseil National. Incitations à des rénovations complètes en vue de réduire les pertes énergétiques dans les propriétés privées (Leutenegger Filippo)** (20.06.2007)

Les investissements de maintenance et ceux liés à l'efficacité énergétique et à l'environnement, prévus par l'ordonnance sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés dans le cadre de l'impôt fédéral direct (RS 642.116), doivent désormais être répartis sur plusieurs années, et pas uniquement comptabilisés sur l'année de l'investissement.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Bäumle, Beck, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bortoluzzi, Brun, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bührer, Cassis, Dupraz, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glanzmann, Glasson, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hassler, Hegetschweiler, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Lang, Laubacher, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Michel, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Thomas, Müller Philipp, Müller Walter, Müller Geri, Müri, Noser, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schlüer, Schneider, Schwander, Schweizer, Simoneschi-Cortesi, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Studer Heiner, Suter, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Vischer, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wehrli, Weyeneth, Wobmann, Zeller, Zemp, Zuppiger (110)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

01.10.2007 Conseil national. Adoption.
23.09.2008 Conseil des Etats. La motion est adopté avec la modification suivante: Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de faire rapport sur l'opportunité de répartir les investissements de maintenance et ceux liés à l'efficacité énergétique et à l'environnement, prévus par l'ordonnance sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés dans le cadre de l'impôt fédéral direct (RS 642.116), sur plusieurs années, et pas uniquement de les comptabiliser sur l'année de l'investissement.

07.3389 *n* Ip. Cassis. Financement de la formation postgrade des médecins (20.06.2007)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment entend-il résoudre le problème du financement de la formation postgrade dans la perspective de l'exécution de la loi sur les professions médicales et du financement hospitalier?

2. Ne pense-t-il pas qu' avec les cantons, la FMH, H+ et d'autres intéressés, il faille définir une politique d'encouragement, notamment par des incitations financières, de la formation et de la formation postgrade en mesure de répondre aux soins de base et d'assurer ce service public sur tout le territoire de la Confédération?

Cosignataires: Barthassat, Bignasca Attilio, Burkhalter, Carobbio Guscetti, Dunant, Genner, Germanier, Guisan, Gutzwiller, Humbel Näf, Hutter Markus, Lang, Leutenegger Filippo, Markwalder Bär, Meyer Thérèse, Moret, Pelli, Simoneschi-Cortesi, Suter (19)

28.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3390 *n* Ip. (Banga) Fehr Hans-Jürg. Concurrence entre places économiques (20.06.2007)

Avec l'élargissement de l'Union européenne (UE), le nombre de places économiques attrayantes pour les entreprises opérant à l'échelle internationale a augmenté; la concurrence pour attirer ces entreprises s'est donc notablement renforcée. La compétitivité de la Suisse se confirme régulièrement, mais les instruments dont nous disposons pour soutenir les entreprises sont dérisoires par rapport à ceux de nos concurrents européens. Voici, à titre d'exemples, deux cas d'aides directes ayant servi à "appâter" des entreprises au sein de l'UE: à Dresde, l'Etat fédéral et le land ont fourni un cautionnement de 0,5 milliard d'euros pour la construction d'une usine de microprocesseurs dont le volume d'investissement s'élevait à quelques 2,4 milliards de dollars; en République tchèque, l'établissement d'une usine Hyundai disposant d'une capacité de production de 300 000 voitures de tourisme (volume d'investissement: 800 millions d'euros) a été soutenu avec un montant de 21 millions d'euros.

On constate régulièrement que des entreprises intéressées renoncent à s'établir dans notre pays parce que les offres qui leur sont faites en matière de soutien ne sont pas concurrentielles avec celles qui leur sont soumises au sein de l'UE. Si la Suisse entend rester un site économique attrayant, elle devra veiller à ce que la concurrence désastreuse entre les places économiques pour attirer les entreprises au moyen de subventions publiques soit freinée; elle devra en outre créer des instruments de soutien aux entreprises qui soient concurrentiels à l'échelle internationale.

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quel type de discussions le Conseil fédéral mène-t-il avec l'UE au sujet des limites qui doivent être posées à la concurrence que se livrent les places économiques pour attirer les entreprises au moyen de subventions et d'allègements fiscaux?

2. Quels avantages (sur le plan des recettes et sur celui des dépenses) la Confédération accorde-t-elle aux entreprises intéressées à s'établir en Suisse?

3. A combien s'élèvent les montants débloqués par la Confédération pour encourager l'établissement d'entreprises étrangères en Suisse?

4. Les conséquences économiques de l'établissement en Suisse d'entreprises étrangères sont-elles prises en considération lors de la définition des formes de soutiens qui peuvent être accordés aux entreprises désireuses de s'établir dans notre pays? Si oui, de quelle façon?

5. Les instruments d'encouragement adoptés par la Confédération sont-ils compétitifs par rapport à ceux utilisés par l'Irlande, l'Autriche et les nouveaux membres de l'UE (notamment en ce qui concerne le type et le montant du soutien)?

6. Lorsqu'une entreprise étrangère s'installe en Suisse, analyse-t-on les motifs qui l'ont poussée à le faire? Si oui, de quelle manière? Analyse-t-on par ailleurs les raisons qui ont incité une entreprise à ne pas s'installer en Suisse? Si oui, comment?

7. L'encouragement des entreprises venant de l'étranger s'inscrit-il dans une politique structurelle du Conseil fédéral? Si oui, laquelle?

8. La Confédération et les cantons coordonnent-ils leurs activités destinées à séduire les entreprises étrangères désireuses de s'établir en Suisse, ainsi que le traitement des demandes provenant de l'étranger? Si oui, de quelle manière?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Goll, Graf-Litscher, Gross, Günter, Hubmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Tschümperlin (15)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Hans-Jürg.

07.3394 *n* Mo. **Zisyadis. Importation des fruits et légumes. Mesures urgentes** (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de toute urgence de prendre des mesures afin de faire respecter en matière d'importation des fruits et légumes, des conditions de travail et des méthodes de production écologiques. Il doit notamment:

- s'engager dans les négociations avec l'OMC et l'UE pour que soient instaurées des conditions de travail justes et mises en place des méthodes de production durables pour tous les produits importés en Suisse;

- introduire pour toutes les denrées importées en Suisse une déclaration concernant les conditions sociales et la durabilité de leur production;

- interdire l'importation des denrées alimentaires produites dans des conditions sociales qui sont en contradiction flagrante avec les standards de notre pays.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Daguet, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Vanek (14)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3397 *n* Ip. **Thanei. Droit de suite pour les artistes plasticiens** (20.06.2007)

La loi sur le droit d'auteur fait actuellement l'objet d'une révision partielle qui vise, d'une part, à mettre en oeuvre dans le droit suisse les deux traités de l'OMPI adoptés en 1996 et, d'autre part, à moderniser la loi et à la rendre compatible avec le droit européen.

Or, le projet de révision de la loi ne prévoit toujours pas de droit de suite pour les artistes plasticiens, qui avaient pourtant déjà revendiqué un tel droit lors de la révision totale de la loi en 1992.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral peut-il défendre l'absence d'un droit de suite dans la législation suisse alors que notre pays est signataire de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (dans sa version du 24 juillet 1971), laquelle prévoit expressément un tel droit à l'article 14ter alinéa 1?

2. Que compte faire le Conseil fédéral pour mettre un terme à cette inégalité flagrante qui frappe les artistes suisses? Ceux-ci n'ont en effet aucun droit lorsqu'une de leurs oeuvres est revendue en Suisse ou en Europe, alors que tout artiste originaire d'un pays de l'UE bénéficie depuis le 1er janvier 2006 d'un droit de suite lors de la revente de ses oeuvres au sein de l'UE.

3. Le Conseil fédéral est-il conscient du fait que l'absence d'un droit de suite dans notre législation avantage les commerçants d'art en Suisse par rapport à leurs collègues européens, et ce au détriment des artistes helvétiques?

Cosignataires: Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi (12)

21.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3399 *n* Ip. **Berberat. A quand un brevet de pilote de ligne pour conduire des minibus scolaires?** (20.06.2007)

Les transports scolaires sont mis en péril depuis qu'il est exigé un permis de la catégorie D (autocars) pour conduire des minibus de plus de 16 places. Certes, la responsabilité des conductrices et conducteurs est importante et il est normal d'avoir des exigences dans ce domaine. Toutefois, il nous paraît disproportionné d'exiger un permis d'autocars (permis D) pour la conduite de minibus. C'est pourquoi je demande au Conseil fédéral s'il est prêt à étudier la création d'un permis ad hoc pour la conduite de tels minibus et de renoncer, dans ce cas, à l'exigence du permis D.

Cosignataires: Banga, Burkhalter, Chappuis, Dormond Béguelin, Garbani, Germanier, Kohler, Perrin, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Vanek, Vaudroz René, Zisyadis (15)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3402 *n* Mo. **Zisyadis. Licenciements CFF Cargo Tessin** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès de la direction de CFF Cargo afin qu'elle renonce à près de 80 licenciements, au moment même où l'atelier industriel de Bellinzona va devenir le seul centre de compétence pour le gros entretien des locomotives de lignes et des wagons de marchandises.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3403 *n* Po. **(Marty Kälin) Heim. Programme d'économie de carburant pour l'administration fédérale** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, pour l'administration fédérale, un programme d'économie de carburant visant à réduire de 50 pour cent la consommation actuelle.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Bruderer, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Genner, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Stump, Suter, Tschümperlin, Vischer, Vollmer, Wäfler (31)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Heim.

x **07.3404 *n*** Ip. **Brunner. Disposition des jeunes hommes naturalisés à l'égard du service militaire** (21.06.2007)

Dernièrement, on rapporte de plus en plus que les conscrits "issus de la migration" ne montrent pour ainsi dire aucun intérêt pour le devoir que constitue le service militaire. Il semble que l'on se soit mis d'accord, dans ces milieux, sur le meilleur moyen d'être déclaré inapte au service militaire. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la proportion de personnes naturalisées parmi les jeunes hommes réformés par rapport à celle des conscrits naturalisés?

2. Est-il vrai que ces nouveaux citoyens font en sorte d'avoir des résultats sportifs moins bons et qu'ils se comportent aussi,

lors des visites médicales et des tests psychologiques, de façon à être déclarés inaptes?

3. Un nombre excessif de jeunes hommes naturalisés sont-ils déclarés inaptes pour les raisons suivantes: premièrement, douleurs dorsales; deuxièmement, douleurs aux genoux; troisièmement, troubles psychiques?

4. Est-il vrai que les jeunes hommes naturalisés qui sont nés en Suisse peuvent prétexter d'expériences de guerre traumatisantes pour se faire réformer?

5. Le Conseil fédéral ne voit-il aucun problème d'intégration dans le manque de motivation de ces nouveaux citoyens?

6. Comment justifier une naturalisation, lorsque le jeune homme concerné n'est ensuite pas disposé à assumer également les obligations d'un Suisse?

Cosignataires: Bigger, Giezendanner, Hassler, Perrin, Schlüer, Walter, Zuppiger (7)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.
01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **07.3406** ***n*** Mo. **Conseil National. Transparence sur l'origine des criminels (Groupe de l'Union démocratique du centre)** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que ses offices recensent et publient, en plus du délit commis, le pays d'origine du criminel, dans la mesure où les cantons disposent de ces données, lors du relevé statistique en matière de criminalité (délits, dénonciations, condamnations, condamnations pénales de mineurs, peines privatives de liberté, infractions routières).

Porte-parole: Perrin

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
19.12.2007 Conseil national. Adoption.
29.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

07.3407 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Les règlements et les directives de l'UE contraires au droit national ne doivent pas être appliqués directement** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est prié de s'abstenir d'appliquer directement les règlements et les directives de l'UE qui sont contraires à une loi fédérale. S'il veut appliquer une directive de l'UE, il devra présenter au Parlement un projet de modification de la loi à laquelle cet acte contrevient.

Porte-parole: Stamm

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **07.3408** ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Fin de la participation suisse à l'opération de l'OTAN en Afghanistan** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de retirer immédiatement les militaires suisses d'Afghanistan et de mettre un terme à la participation de la Suisse à la Force internationale d'assistance à la sécurité ("International Security Assistance Force - ISAF") de l'OTAN en Afghanistan.

Porte-parole: Miesch

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Retrait.

07.3409 ***n*** Mo. **Füglistaller. Aller plus loin dans l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit l'article 2 alinéa 2 lettre c de l'ordonnance du 3 octobre 1994 sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle:

Article 2 Propriété du logement

2 Les formes autorisées de propriété du logement sont:

c. la propriété commune;

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, Bortoluzzi, Fehr Hans, Föhn, Giezendanner, Glur, Haller, Hegetschweiler, Janiak, Joder, Kaufmann, Keller, Mathys, Maurer, Messmer, Mörgeli, Müri, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl (24)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3412 ***n*** Mo. **(Dormond Béguelin) Steiert. Soumettre les entreprises actives dans le domaine de l'assurance-maladie sociale au contrôle de l'Office fédéral de la santé publique** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie sociale (LAMal) afin de soumettre toute entreprise ayant une activité relevant de ce domaine à la surveillance de l'Office fédéral de la santé publique. Ce contrôle s'étendra tant à l'association faîtière "santésuisse" qu'aux entreprises sous-traitantes.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Banga, Berberat, Bruderer, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Donzé, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Goll, Gross, Günter, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Janiak, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Stump, Vanek, Vollmer, Wäfler, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (56)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Steiert.

07.3414 ***n*** Mo. **Joder. Autoriser la publicité paysagère** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de modification des bases légales de sorte à autoriser la publicité paysagère d'une manière générale.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Bugnon, Burkhalter, Donzé, Dunant, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Giezendanner, Glur, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli,

Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Triponez, Veillon, Waber, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zemp, Zuppiger (71)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3416 *n* Mo. **(Guisan) Bourgeois. Dopage. Sanctionner l'entourage des athlètes** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prentre les mesures suivantes:

1. Création d'une Agence nationale antidopage;

2. Poursuite d'office par cette Agence nationale de l'entourage lorsqu'un athlète est déclaré positif;

3. La participation de professionnels de la santé à une opération de dopage caractérisée est une faute professionnelle. Elle doit déboucher non seulement sur des sanctions pénales, mais également sur une suspension/retrait de l'autorisation de pratiquer;

4. En cas de suspicion d'un professionnel de la santé à de participation un acte de dopage, le secret médical est réaménagé de manière à permettre l'instruction du cas.

5. Dégager un financement permettant de garantir le fonctionnement de la future Agence nationale.

Cosignataires: Abate, Aubert, Barthassat, Beck, Brun, Brunschwig Graf, Bührer, Burkhalter, Cassis, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fässler, Favre Charles, Germanier, Glasson, Günter, Gutzwiller, Heim, Hochreutener, Hofmann, Huguenin, Humbel Näf, Hutter Markus, John-Calame, Kleiner, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Messmer, Meyer Thérèse, Michel, Moret, Müller-Hemmi, Nordmann, Parmelin, Pelli, Recordon, Rey, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Ruey, Savary, Schelbert, Schweizer, Steiner, Suter, Teuscher, Vaudroz René, Veillon, Widmer, Zisyadis (60)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Bourgeois.

x **07.3417 *é*** Mo. **Conseil des Etats. Lutte contre les pandémies. Intervention des thérapeutes qui ne sont pas médecins (Stadler)** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur les épidémies de sorte que les cantons puissent faire intervenir des thérapeutes qui ne sont pas médecins afin de coordonner les mesures de lutte contre les maladies transmissibles. Ces thérapeutes doivent être contraints par la loi à adresser à un médecin les personnes qui ont contracté une maladie transmissible, et à transmettre aux autorités cantonales les indications nécessaires à l'identification des personnes malades, infectées ou exposées.

Cosignataires: Altherr, Amgwerd Madeleine, Béguelin, Bischofberger, Bonhôte, David, Epiney, Fetz, Forster, Heberlein, Inderkum, Langenberger, Leuenberger-Solothurn, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Ory, Schwaller, Sommaruga Simonetta, Stähelin, Wicki (21)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

02.10.2007 Conseil des Etats. Adoption.
18.09.2008 Conseil national. Rejet.

07.3428 *n* Ip. **Leutenegger Oberholzer. Réduction du bruit émis par les chemins de fer** (21.06.2007)

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes, relatives à la protection de la population contre le bruit émis par les chemins de fer:

1. En Allemagne, on réfléchit depuis quelque temps à introduire une redevance sur le trafic des trains bruyants circulant sur le réseau ferroviaire national. Introduire une telle redevance en Suisse nécessiterait-il une modification des bases légales? Le Conseil fédéral serait-il prêt à en soutenir l'idée?

2. Dans quelle mesure le calcul du prix du sillon (cf. motion Pedrina 07.3272) pourrait-il tenir compte du bruit émis par les diverses parties des voitures de marchandises? Une telle mesure permettrait-elle d'accélérer l'introduction de trains de marchandises moins bruyants? Le Conseil fédéral prévoit-il de prendre des mesures similaires? Si oui, quand entend-il le faire?

3. La construction des voitures de marchandises va connaître une révolution technique avec le développement du bogie LEILA: pouvant circuler à plus grande vitesse, et donc à la même cadence que les autres trains, les trains de marchandises équipés de ces bogies ne font de surcroît pas plus de bruit que les trains de voyageurs.

a. Où en est la procédure d'autorisation du nouveau bogie? Quels ont en particulier été les résultats des essais s'agissant des émissions sonores et de la vitesse en comparaison avec les trains de marchandises traditionnels et les trains de voyageurs?

b. Combien coûterait la généralisation de cette innovation technique par rapport au montage de nouveaux sabots de frein moins bruyants sur les voitures existantes? Le fonds FTP accepté par le peuple suffirait-il, en vue de réduire le bruit émis par les voitures de marchandises suisses selon les normes techniques les plus récentes, à introduire les bogies LEILA au lieu de monter de nouveaux sabots de frein sur des voitures parfois très anciennes?

c. Le Conseil fédéral convient-il qu'il serait judicieux d'arrêter de monter de nouveaux sabots de frein en matière synthétique pour introduire les bogies LEILA grâce au fonds FTP?

d. Est-il vrai qu'en équipant tous les trains de marchandises de bogies LEILA, la capacité sur le réseau ferroviaire pourrait être doublée, puisque tous les trains pourraient désormais circuler à la même vitesse? Est-il vrai que les tunnels de la NLFA pourraient être exploités plus efficacement si les trains de marchandises étaient tous équipés de bogies LEILA et pouvaient donc circuler à la même vitesse que les autres trains?

Cosignataires: Amherd, Bruderer, Fluri, Gysin, Hegetschweiler, Humbel Näf, Laubacher, Leutenegger Filippo, Müller Geri, Pedrina, Rey, Stamm, Studer Heiner, Stump (14)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3430 *n* Mo. **Conseil National. Frais et tarifs hospitaliers trop élevés pour les patients pris en charge par l'assurance-invalidité (Müller Walter)** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir la pratique, et au besoin de modifier les bases légales, afin que les patients pris en charge par l'assurance-invalidité se voient appliquer les mêmes barèmes et facturer les mêmes frais pour les soins dispensés par les hôpitaux publics ou subventionnés que les patients pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire.

Cosignataires: Bortoluzzi, Bruderer, Daguet, Fasel, Favre Charles, Fluri, Frösch, Galladé, Graf-Litscher, Gysin, Hassler, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Ineichen, Kleiner, Lang, Loepfe, Michel, Müller Philipp, Noser, Pfister Theophil, Schenker Silvia, Stahl, Studer Heiner, Theiler, Triponez, Weyeneth (28)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

05.10.2007 Conseil national. Adoption.

07.3431 ***n*** Mo. **Fässler. Loi sur les travailleurs détachés et mesures d'accompagnement. Responsabilité solidaire en cas d'infraction** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur les conditions minimales de travail et de salaire applicables aux travailleurs détachés en Suisse et sur les mesures d'accompagnement (loi sur les travailleurs détachés) qui prévoira que les maîtres d'ouvrage et les entrepreneurs contractants tels que les entrepreneurs totaux, généraux ou principaux soient responsables en toutes circonstances des infractions commises par les sous-traitants.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hubmann, Kiener Nellen, Levrat, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (18)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3432 ***n*** Mo. **Fässler. Interdiction des chauffages électriques** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'interdire les chauffages électriques et d'élaborer un projet allant dans ce sens.

Alors que les chauffages électriques consomment énormément d'énergie, on continue à en installer. Le Conseil fédéral souhaite agir, notamment aussi par des mesures et des incitations dans le domaine de l'efficacité énergétique (premier point des Perspectives énergétiques), dans le cadre de sa nouvelle politique en matière d'énergie, à savoir les Perspectives énergétiques 2035 qu'il a fixées le 27 février 2007. Il pourrait notamment intervenir en interdisant l'installation de nouveaux chauffages électriques. En instaurant un délai de transition et en créant une stratégie d'incitation, on devrait aussi pouvoir mettre hors service les chauffages électriques, comme on l'a fait autrefois pour les voitures sans catalyseur.

Dans ce contexte, il convient aussi d'examiner minutieusement la question d'une interdiction des rubans chauffants électriques.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (15)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3433 ***n*** Po. **Fässler. Assainissements dans le domaine des forces hydrauliques. Réglementation équitable** (21.06.2007)

Face à l'augmentation très nette des recettes de l'industrie de l'électricité, le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures suivantes et d'élaborer un rapport à ce sujet:

1. Prévoir une participation conforme au principe de causalité des propriétaires de grands aménagements hydroélectriques aux assainissements dans le domaine des forces hydrauliques en Suisse et alléger, le cas échéant, la charge des collectivités (révision fondamentale des art. 80 à 83 LEaux).

2. Prévoir un financement des assainissements dans le domaine des forces hydrauliques conforme à la Constitution par le biais d'un supplément de 1 à 2 centimes/kWh sur le réseau de transport, une variante associant les entreprises d'électricité étrangères devant aussi être prise en considération.

3. Prévoir une participation adéquate des régions d'où provient l'eau aux gains dus à la vente d'énergie de pointe par les propriétaires de grands aménagements hydroélectriques, une partie de ces moyens devant être affectés aux assainissements dans le domaine des forces hydrauliques.

4. Prévoir l'adaptation -sur la base du prix actuel de l'électricité et moyennant une indexation au prix de l'électricité pour l'avenir - des montants compensatoires selon la LFH en faveur des collectivités y ayant droit, montants qui ont été réduits en 1999/2000 par le Conseil fédéral.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Haering, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (14)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **07.3436** ***n*** Ip. **(Rey) Voruz. Plan sectoriel militaire et aérodromes militaires** (21.06.2007)

Dans le projet de plan sectoriel militaire de mai 2007, le Conseil fédéral prévoit la réduction du nombre d'aérodromes militaires à trois (Payerne, Meiringen et Sion) pour les avions des Forces aériennes. Ce qui va engendrer une augmentation importante de mouvements des F/A-18 pour les sites concernés. Pour Sion, le nombre de mouvements passera de 576 (2001) à 2000 (2010). Cette situation provoque une opposition de la population toujours plus importante.

1. Vu ce qui précède, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas judicieux d'examiner les possibilités de revenir à cinq aérodromes militaires par exemple, en lieu et place des trois retenus?

2. L'augmentation du nombre d'aérodromes militaires ne permettrait-elle pas, d'une part, une réduction sensible des mouvements dans les sites actuels et, d'autre part, ne donnerait-elle pas aux militaires la possibilité d'accomplir de façon plus rationnelle les missions des forces aériennes?

3. Le Conseil fédéral est-il en mesure de rendre publics les documents, analyses et rapports qui ont fondé sa décision de réduire le nombre d'aérodromes militaires et de choisir les sites de Payerne, Meiringen et Sion?

4. A quel montant le Conseil fédéral chiffre-t-il les économies possibles grâce à la réduction et à quel montant estime-t-il les surcoûts dus aux mesures de protection contre le bruit, au changement d'affectation de zones à construire et à toute autre mesure de communication?

5. Les gouvernementaux cantonaux concernés ont-il été consultés avant la décision du Conseil fédéral et quelle était, par exemple, la position du gouvernement valaisan à ce sujet?

Cosignataires: Allemann, Amherd, Binder, Chevrier, Daguet, Darbellay, Fasel, Freysinger, Germanier, Günter, Kohler, Rossini (12)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Voruz.
01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

07.3437 *n* Ip. **Aubert. Renforcement de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés** (21.06.2007)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures le Conseil fédéral entreprend-il pour que la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT) soit respectée?

2. Combien de travailleurs et travailleuses détachés en Suisse travaillent-ils dans cette branche? Combien d'entre eux ont été soumis à une annonce obligatoire? Combien d'annonces ont été effectuées effectivement? Est-ce que les annonces faites à la frontière correspondent à la réalité des annonces dans les entreprises?

3. Comment le flux d'informations est-il réglé entre l'Office de contrôle de la CCNT concerné et les membres de l'Association des offices suisses du travail? Quel est le rôle de ces offices si une entreprise de la branche n'applique pas correctement le CCNT?

Cosignataires: Allemann, Bernhardsgrütter, Bruderer, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Genner, Goll, Graf-Litscher, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thanei (35)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3440 *n* Ip. **(Schlüer) Wobmann. Introduction de la charia en Suisse** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral estime-t-il possible d'appliquer la charia en Suisse dans le respect des droits fondamentaux?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Müri, Oehrli, Parmelin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, Walter, Wandfluh, Wobmann (40)

29.08.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Wobmann.

07.3441 *n* Ip. **(Menétrey-Savary) Graf Maya. Utilité des essais OGM à Pully** (21.06.2007)

Dans le cadre du PNR 59, une demande a été déposée, parmi d'autres, pour des essais en pleinchamp de blé OGM à Pully. Cette nouvelle a provoqué beaucoup d'interrogations, voire d'inquiétudes. Je demande donc au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A Pully, l'essai devrait porter sur du blé transgénique, pour vérifier sa capacité de résister à l'oïdium. A quoi donc peut bien servir cette recherche, vu que ce blé ne se prête de toute façon pas à la culture en Suisse? Lors d'une séance d'information pour les citoyens de Pully, le responsable de la station fédérale, à qui la même question a été posée, aurait affirmé, selon le compte-rendu de la presse que "l'un des principaux intérêts est d'avoir des institutions en Suisse capables de faire ce type d'essai". Le Conseil fédéral partage-t-il cette manière de voir?

2. Les auteurs de ce projet ne veulent semble-t-il pas entrer en matière sur les risques de dissémination, arguant du fait qu'il n'y a pas de champ de blé à proximité. Ils ne prévoient aucune mesure non plus pour éviter des disséminations accidentelles par des rongeurs. Vu la dispersion possible des pollens, notamment par les voitures passant à proximité, le Conseil fédéral peut-il imposer que les essais soient conduits en milieu fermé et que des mesures de précaution soient imposées dans la décision d'autorisation?

3. Le Conseil fédéral peut-il expliquer pourquoi il n'y a pas d'études immunologiques et toxicologiques liées aux effets de la consommation d'OGM sur la santé prévues dans le PNR59 alors que c'est la question que se posent avec le plus d'acuité les citoyens de ce pays? Comment se fait-il que les 12 millions de francs attribués à ce programme soient considérés comme insuffisants pour prendre en compte la santé des animaux et par conséquent des humains? A Pully, les habitants craignent aussi les allergies dues aux pollens: les essais ne leur apporteront aucune sécurité dans ce sens. Pourquoi?

4. Lors de la séance d'information à Pully, plusieurs participants ont exprimé des doutes sur la portée d'une opposition pendant la procédure de consultation. Ils craignent que les essais se fassent de toute manière. Le Conseil fédéral peut-il donner des garanties que les oppositions seront prises en compte?

Cosignataires: Aubert, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Nordmann, Recordon, Savary, Schelbert, Teuscher, Vanek, Vischer (19)

21.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Graf Maya.

07.3442 *n* Ip. **(Menétrey-Savary) Graf Maya. Barrage aux légumes cultivés dans des conditions écologiques et sociales désastreuses** (21.06.2007)

Dans le Sud de l'Espagne, à El Ejido, mais probablement aussi ailleurs, des fruits et légumes sont cultivés sous serres à grand renfort d'engrais et de pesticides, par des sans-papiers nord-africains, exploités comme des esclaves. Ces produits sont acheminés vers nos marchés, hors saison, sans aucune restriction. Les conditions sociales et écologiques de production sont indignes d'un peuple civilisé; elles sont sans commune mesure avec les exigences posées aux agriculteurs suisses et elles constituent une concurrence déloyale pour nos produits indigènes. Les consommateurs suisses s'émeuvent de cette situation scandaleuse. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Dans le cadre de l'OMC les conditions de la production de fruits et de légumes en Andalousie ou ailleurs en Europe ont-

elles fait l'objet d'interventions et des mesures ont-elles été prises pour mettre un terme aux abus?

2. Dans ses négociations avec l'OMC, la Suisse peut-elle imposer que les critères sociaux de production soient pris en compte à côté des critères écologiques?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'introduire une taxation douanière sur les produits importés qui ne répondent pas aux exigences écologiques et sociales de production ou qui sont issus de modes de production interdits en Suisse?

4. Où en est-on dans l'application de l'article 18 de la loi sur l'agriculture qui prescrit que "le Conseil fédéral édicte des dispositions relatives à la déclaration des produits issus de modes de production interdits en Suisse", et plus généralement dans la mise en oeuvre de l'information des consommateurs sur la provenance des produits agricoles?

5. Le Conseil fédéral envisage-t-il de développer l'étiquetage des produits suisses afin de signaler ceux qui répondent à des exigences élevées en matière de qualité et de sécurité alimentaire, afin de permettre aux consommateurs un choix éclairé?

6. Les critères sociaux de production font-ils aussi partie des standards sur lesquels l'information aux consommateurs doit porter?

Cosignataires: Aubert, Berberat, Bernhardsgrütter, Daguet, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Heim, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Müller Geri, Nordmann, Parmelin, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Teuscher, Vanek, Veillon, Vischer, Zisyadis (29)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Graf Maya.

07.3443 *n* Mo. **(Vollmer) Leutenegger Oberholzer. Ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre immédiatement au Parlement un message en vue de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Il est incompréhensible que cette importante convention de l'ONU que la Suisse a déjà signée en 2003 n'ait pas encore été soumise aux chambres pour ratification.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Dormond Béguelin, Gross, Gysin Remo, Widmer, Wyss Ursula (7)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Leutenegger Oberholzer.

07.3444 *n* Po. **Bortoluzzi. Nouveau régime de financement des soins** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement différents modèles de réorganisation du régime de financement des soins de longue durée (cf. schéma disponible auprès du Secrétariat central des Services du Parlement). Il se fondera sur les principes suivants:

- les assureurs-maladie prendront en charge les prestations des médecins et les médicaments, mais non les soins de longue durée;

- les dépenses seront assumées en deuxième lieu par le biais des allocations pour impotents; le Conseil fédéral examinera s'il y a lieu d'augmenter le montant de ces allocations;

- en troisième lieu, on mettra à contribution le revenu et la fortune des personnes concernées; on tiendra compte, ce faisant, de leur capacité à adopter une attitude responsable en matière de soins, afin de ne pas les désavantager par rapport aux personnes qui ne prennent pas leurs responsabilités en ne recourant pas à leur propre fortune;

- en dernier ressort, les soins seront financés par les pouvoirs publics cantonaux et communaux.

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3445 *n* Ip. **Stahl. Institutions relevant de la LIPPI. Transparence des coûts et contributions aux organisations faîtières** (21.06.2007)

Dans le cadre de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT), les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (prestations collectives de l'AI) ont été placées sous la responsabilité des cantons. Ce système a permis de clarifier les tâches, mais de nombreuses interrogations demeurent.

1. Le Conseil fédéral dispose-t-il aujourd'hui de données chiffrées concernant les coûts des différentes institutions relevant de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) dans les cantons?

2. Peut-on comparer l'efficience de ces coûts?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à rechercher, en collaboration avec la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales et avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, des moyens d'assurer la comparabilité des prestations et des coûts des différentes institutions?

4. La RPT étant désormais en place, est-il encore nécessaire d'allouer des contributions aux organisations faitières et aux établissements de formation? Dans l'affirmative, en quoi ces contributions se justifient-elles?

5. Le Conseil fédéral peut-il certifier que les contributions allouées aux organisations faîtières et aux établissements de formation n'ont servi en aucun cas à financer une propagande de mauvais goût contre la révision de l'AI (manipulation de l'image des conseillers fédéraux)?

6. Est-il déjà apparu, dans le cadre de la mise en oeuvre de la RPT, que les cantons tentaient d'individualiser des prestations qui étaient auparavant collectives et d'opérer ainsi un transfert de coûts vers l'AI?

Cosignataire: Bortoluzzi (1)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

x **07.3446 *n*** Mo. **Glanzmann. Centres de sécurité TIC dans les forteresses alpines** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de libérer rapidement les anciennes forteresses militaires situées dans les Alpes pour les convertir en sites destinés à héberger des serveurs et à conserver des données en toute sécurité.

Il doit désigner les sites idoines et mener avec détermination une politique de commercialisation dans le monde entier. Il doit par ailleurs présenter un projet qui fera de la Suisse un "centre de sécurité TIC". Pour ce faire, il pourra conclure des accords de partenariat avec des sociétés privées. En ce qui concerne la

sécurité de la conservation des données, la Suisse peut se prévaloir, à l'échelle internationale, de ses infrastructures adaptées, de son approvisionnement sûr en électricité, des constructions existantes, de sa stabilité politique et du fait qu'elle est déjà un lieu de concentration des TIC. Il faut saisir cette chance, qui donnerait de nouvelles impulsions, notamment dans les régions rurales, et qui permettrait à la Suisse de prétendre au titre de "Silicon Valley" de l'Europe.

Cosignataires: Bader Elvira, Barthassat, Brun, Büchler, Cathomas, Darbellay, de Buman, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Loepfe, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Zemp (20)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

07.3449 *n* Mo. **Conseil National. Rendre punissables les abus virtuels commis sur des enfants par le biais d'Internet (Amherd)** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre punissables les abus virtuels commis sur des enfants, tout comme le fait de préparer la voie à une conversation à caractère incontestablement sexuel entre un enfant et une personne ayant manifestement atteint l'âge adulte. Dans des mondes virtuels comme "Second Life", il y a des joueurs qui commettent des abus sur des enfants virtuels et qui vont jusqu'à les violer. Il faut inscrire dans la législation qu'il s'agit là d'une offre relevant de la pornographie enfantine qui constitue un acte punissable.

Cosignataires: Bader Elvira, Barthassat, Bruderer, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Galladé, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Hubmann, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller-Hemmi, Pfister Gerhard, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Savary, Schenker Silvia, Studer Heiner, Wyss Ursula, Zemp (32)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

19.12.2007 Conseil national. Adoption.

07.3450 *n* Ip. **Amherd. Réduction du bruit émis par les chemins de fer** (21.06.2007)

1. Que pense le Conseil fédéral du fossé entre, d'une part, les promesses faites durant la campagne de votation sur l'arrêté fédéral relatif à la réalisation et au financement des projets d'infrastructure des transports publics (arrêté sur le FTP) ainsi que les objectifs légaux de réduction du bruit émis par les chemins de fer et, d'autre part, le niveau décevant de protection (57 pour cent) le long des corridors de ferroutage ainsi que le projet de diminuer le crédit affecté à la réduction du bruit?

2. Comment entend-il garantir que les innovations qui contribuent à améliorer la qualité de vie près des principaux axes ferroviaires continuent d'être encouragées?

3. Comment entend-il laisser une marge de manoeuvre à l'OFT pour que ce dernier puisse mettre en oeuvre les innovations et les nouvelles connaissances dans le domaine de la réduction du bruit émis par les chemins de fer, si le crédit précité est totalement supprimé?

4. Est-il disposé à respecter les prescriptions de l'arrêté sur le FTP en soumettant au Parlement une augmentation du crédit affecté à la réduction du bruit émis par les chemins de fer si, avant l'échéance du délai d'assainissement, de nouvelles techniques permettant de réduire considérablement le bruit émis par les chemins de fer sont disponibles?

Cosignataires: Bader Elvira, Barthassat, Bruderer, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Galladé, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Hubmann, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller-Hemmi, Pfister Gerhard, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Savary, Schenker Silvia, Studer Heiner, Wyss Ursula, Zemp (30)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3456 *n* Mo. **Füglistaller. Statistique de l'aide sociale. Collecter et publier les données par nationalité** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de ventiler dès maintenant les données de la statistique de l'aide sociale par nationalités et d'annexer à cette statistique une liste détaillée des différentes nationalités.

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Brunner, Bugnon, Dunant, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Mathys, Miesch, Mörgeli, Müri, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Schenk Simon, Schibli, Schlüer, Stahl, Veillon, Wobmann, Zuppiger (36)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3463 *n* Mo. **Messmer. Adaptation du contrôle des voitures automobiles lourdes** (21.06.2007)

Dans le cadre de la marge de manoeuvre que l'accord sur les transports terrestres prévoit en matière de trafic intérieur, le Conseil fédéral est chargé d'introduire les modifications non discriminatoires suivantes concernant le mode de contrôle des voitures automobiles lourdes circulant exclusivement sur le réseau routier suisse:

- contrôle général tous les quatre à cinq ans, dans l'intervalle contrôles annuels partiels limités aux aspects qui touchent à la sécurité;

- possibilité de déléguer les contrôles à des garages privés et octroi d'une licence à cet effet;

- reconnaissance des contrôles dans toute la Suisse.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Barthassat, Baumann J. Alexander, Beck, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Brun, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bührer, Burkhalter, Cassis, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Dunant, Dupraz, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Galladé, Germanier, Giezendanner, Glanzmann, Glasson, Glur, Graf-Litscher, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Hegetschweiler, Heim, Hess Bernhard, Hochreutener, Hofmann, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Marti Werner, Mathys, Maurer, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Michel, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Thomas, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Noser, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pelli, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Reymond, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Rutschmann, Schenk Simon, Schenker Silvia, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Schweizer, Siegrist, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Stöckli, Studer Heiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wand-

fluh, Wehrli, Weyeneth, Wobmann, Zeller, Zemp, Zuppiger (131)

07.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3464 ***n*** Ip. **Glur. Places d'évitement sur les routes principales au trafic important** (21.06.2007)

Il faut parfois parcourir jusqu'à 20 kilomètres pour trouver une place d'évitement sur les routes principales très fréquentées. Je prends comme exemple les tronçons Rothrist-Herzogenbuchsee et Lenzbourg-Muri. Un véhicule lent, tel que tracteur, moissonneuse-batteuse ou machine de chantier, n'a absolument aucun moyen de se rabattre pour laisser passer la colonne de voitures qui s'étend parfois sur des kilomètres derrière lui. S'ensuivent des manoeuvres risquées de dépassement de la part des conducteurs impatients. Le même problème se pose aux automobilistes qui veulent s'arrêter un instant, par exemple pour se servir de leur téléphone portable. Malgré des mesures parfois exagérées prises au nom de la sécurité routière, on a tout simplement oublié d'aménager des places d'évitement. A l'étranger, une place d'évitement tous les 500 mètres constitue la norme sur la route.

Je demande au Conseil fédéral de répondre à la question suivante:

Quelles mesures peut-il prendre dans la planification des transports face au manque de places d'évitement?

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3468 ***n*** Mo. **(Hubmann) Heim. Protection des données dans le domaine de la santé** (21.06.2007)

La rapidité des progrès techniques et la numérisation des données des patients menacent de plus en plus le secret médical.

Je charge le Conseil fédéral de présenter les bases légales nécessaires à une protection étendue des données des patients. Les points suivants seront à prendre en considération:

- e-santé
- dossiers électroniques des patients
- carte d'assuré
- données génétiques
- nouvelles technologies (puces RFID).

Il conviendra en particulier de déterminer avec précision qui assume la responsabilité des données, qui a accès aux données (surtout aux données sensibles des patients) et comment les patients peuvent avoir accès aux données les concernant. Il faudra également préciser le principe de proportionnalité dans le traitement des données, inscrit à l'article 4 de la loi fédérale sur la protection des données, dans le cas spécifique des données des patients.

Cosignataires: Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Mario, Genner, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Thanei, Tschümperlin, Wyss Ursula (20)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Heim.

07.3470 ***n*** Mo. **Wyss Ursula. Consommation de carburant et émissions des voitures. Création d'un outil d'information contraignant** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un outil contraignant qui renseigne sur la consommation absolue de carburant et sur les émissions engendrées par les différents modèles de voitures.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (21)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3471 ***n*** Mo. **Müller Walter. Faciliter la mise en oeuvre des normes communautaires applicables aux produits alimentaires** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre aussi aisée que possible la mise en oeuvre des normes reprises du droit communautaire applicable aux produits alimentaires. Quiconque ne produit pas pour le marché de l'UE doit pouvoir être dispensé, sur demande dûment motivée, de se conformer à de nouvelles charges et d'appliquer de nouvelles directives.

Cosignataire: Triponez (1)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3472 ***n*** Mo. **Rossini. Mucoviscidose. Couverture des frais de nutrition** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales ou réglementaires relatives à l'assurance-invalidité et à l'assurance-maladie, de façon à prendre en charge les surcoûts alimentaires occasionnés par la nécessité, pour les personnes adultes souffrant de mucoviscidose, d'ingérer quotidiennement 5000 calories.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Banga, Berberat, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Garbani, Gross, Günter, Haering, Heim, Hubmann, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Widmer (28)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3473 ***n*** Mo. **(Huguenin) Zisyadis. Remboursement du vaccin contre le cancer du col de l'utérus** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de décider rapidement de la prise en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) du vaccin contre les virus du papillome humain, à l'origine de cancers du col de l'utérus et de lésions précancéreuses. Cette demande correspond à celle de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) qui recommande la vaccination et sa prise en charge.

Cosignataires: Aubert, Brunschwig Graf, Carobbio Guscetti, Dormond Béguelin, Favre Charles, Frösch, Guisan, Günter, Gutzwiller, Heim, Hubmann, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Moret, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Stump, Vanek, Zisyadis (19)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

07.3474 ***n*** Ip. **Schibli. Perspectives ruineuses pour l'agriculture suisse** (21.06.2007)

Les barrières douanières et commerciales sont en train d'être démantelées sur toute la planète. Or les avis sont loin d'être unanimes sur ces mesures de libéralisation et leurs conséquences, tant leurs effets sur les économies nationales peuvent varier d'un pays à l'autre. Jusqu'à présent personne n'a encore pu établir le bilan d'une libéralisation générale des échanges au niveau mondial.

L'agriculture suisse subit dans une forte mesure les décisions prises à divers titres (OMC, ALE, Cassis de Dijon, PA 2011), lorsqu'elle n'est tout simplement pas au centre des intérêts. Les tentatives du Département de l'économie de conclure un accord de libre-échange avec l'UE ont conduit l'Union maraîchère suisse et Fruit-Union Suisse à commander à l'Université de St-Gall une étude dont les résultats se sont révélés catastrophiques pour cette branche alimentaire.

Face à la situation préoccupante que doit affronter l'agriculture suisse et aux perspectives ruineuses qui l'attendent, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il prêt à défendre la production indigène et à l'encourager?

2. Est-il disposé à exiger et à faire appliquer des dérogations en ce qui concerne les facteurs de coût qui ne peuvent être abaissés?

3. A combien estime-t-il les pertes pour l'agriculture suisse résultant de la mise en place d'un accord de libre-échange avec l'UE?

4. Au vu des conséquences prévisibles d'un tel accord, le Conseil fédéral est-il prêt à renoncer à entreprendre des négociations?

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Brunner, Bugnon, Fattebert, Glur, Hassler, Joder, Keller, Kunz, Maurer, Müller Walter, Müri, Oehrli, Parmelin, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schmied Walter, Veillon, Walter (22)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3475 ***n*** Ip. **Parmelin. Traumatismes de la colonne cervicale. Une épidémie propre à la Suisse alémanique?** (21.06.2007)

Dans les statistiques relatives aux causes générant des prestations d'invalidité depuis 1990, on constate une augmentation impressionnante des coûts générés par des traumatismes de la colonne cervicale ou "Schleudertrauma" (+ 600 pour cent) dans la partie alémanique du pays alors que pour la partie latine, ces mêmes coûts n'ont "que" doublé dans le même laps de temps; n'ayant pas l'impression que les Romands et les Tessinois soient moins souvent accidentés où atteints dans leur santé par ce type d'affection que les Suisses alémaniques, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral explique-t-il de telles différences statistiques entre les régions linguistiques du pays?

2. A combien chiffre-t-il les surcoûts dus à cette inquiétante évolution à charge respectivement de l'assurance-invalidité, de l'assurance-accident, de l'assurance-maladie et de la prévoyance professionnelle?

3. Ces différences ont-elles d'autres justifications que médicales et si oui lesquelles?

4. Le Conseil fédéral est-il disposé à faire toute la lumière sur cette problématique et quels moyens compte-t-il mettre en oeuvre concrètement afin que cet état de fait incompréhensible soit corrigé le plus rapidement possible?

Cosignataires: Amstutz, Beck, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Freysinger, Füglistaller, Hutter Jasmin, Kaufmann, Laubacher, Leutenegger Filippo, Mathys, Miesch, Müller Philipp, Oehrli, Pagan, Pfister Theophil, Rime, Scherer, Schlüer, Schmied Walter, Veillon, Wandfluh, Wobmann (27)

28.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3479 ***n*** Mo. **(Recordon) Thorens Goumaz. Création d'un droit suisse des groupes de sociétés commerciales** (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un nouveau titre de la troisième partie du Code des obligations (CO) consacré au droit des groupes de sociétés commerciales.

Cosignataires: Amherd, Baumann J. Alexander, Berberat, Chevrier, Kaufmann, Leutenegger Oberholzer, Sommaruga Carlo, Vischer (8)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

07.3484 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Réseau câblé numérique. Cryptage de décodeurs (Sommaruga Simonetta)** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'utiliser les possibilités que lui offre la LRTV pour interdire le cryptage - propre à un opérateur - de chaînes de télévision librement accessibles dans le cadre de l'offre de base en matière de diffusion numérique sur les réseaux câblés, ou alors, s'il y a cryptage, pour mettre en place un standard ouvert permettant à tous les fournisseurs de matériel d'utiliser le système d'exploitation.

Cosignataires: Escher, Hofmann Hans, Pfisterer Thomas (3)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission des transports et des télécommunications*

04.10.2007 Conseil des Etats. Adoption.
29.09.2008 Conseil national. Renvoi à la Commission des transports et des télécommunications.

07.3486 ***n*** Ip. **Sommaruga Carlo. Démonter Louis Agassiz et redonner la dignité à l'esclave Renty** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral

1. partage-t-il l'avis que Louis Agassiz a développé dans ses travaux sur le genre humain une vision et des valeurs racistes?

2. Partage-t-il l'avis que ces valeurs sont contraires à celles de la Constitution fédérale?

3. Est-il prêt, en raison de la honte liée au nom de Louis Agassiz, à "démonter" le Agassizhorn? Si non pourquoi?

4. Est-il prêt à renommer le sommet "Rentyhorn" par arrêté du Conseil fédéral à l'instar du cas "Höchste Spitze/Dufourspitze de 1863? Si non pourquoi?

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3487 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Conclure une nouvelle convention avec l'Italie sur la prise en charge du trafic** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de conclure une nouvelle convention avec l'Italie (en complément de celle passée en 1999), qui règle de manière claire et contraignante la question de la prise en charge du trafic de personnes et de marchandises sur les axes du Gothard et du Lötschberg.

Porte-parole: Schenk Simon

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3488 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Tunnel du Ceneri. Interrompre les travaux jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention avec l'Italie** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre la construction et la poursuite de la planification du tunnel du Ceneri jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention avec l'Italie. Celle-ci devra régler clairement et de manière contraignante la question de la prise en charge du trafic de personnes et de marchandises sur les axes du Lötschberg et du Gothard.

Porte-parole: Föhn

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3489 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Raccordements sud à la NLFA. Elaborer un projet d'ensemble soumis au référendum** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet soumis au référendum, sur la base d'une convention avec l'Italie:

- qui règle le tracé de la NLFA au sud de Bellinzone,
- qui fixe de manière contraignante le calendrier des travaux,
- qui arrête l'intégralité des coûts et en règle le financement.

Le raccordement sud pour le trafic de marchandises devra suivre le tracé le moins cher entre Bellinzone et la frontière italienne, afin de ne pas dépasser le montant du crédit FTP (30,5 milliards de francs) accepté par le peuple (le cas échéant, la construction du tunnel du Ceneri devra être différée).

Porte-parole: Binder

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3490 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Impact économique du Fonds national suisse** (22.06.2007)

Pour les années 2004 à 2007, le Fonds national suisse (FNS) a été doté de 1,951 milliard de francs au total. Pour la période de 2008 à 2011, il recevra même 2,617 milliards de francs. Il est indispensable que ces énormes sommes affectées à la recherche aient non seulement une utilité scientifique, mais également un impact économique visible.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel a été le nombre des projets bénéficiaires entre 2004 et 2007? Parmi eux, combien relèvent des sciences humaines, et combien des sciences exactes?

2. Comment les fonds se répartissent-ils entre les deux orientations (en chiffres absolus et en pourcentages)?

3. Le Conseil fédéral juge-t-il cette répartition judicieuse?

4. Quels ont été les projets qui ont généré directement des activités économiques (entreprises dérivées, "spin-offs")?

5. De l'appréciation du Conseil fédéral, quel est le nombre des emplois créés par ces projets qui perdureront après leur achèvement?

6. Quelle est son estimation des effets de ces projets sur l'économie (pour les sciences humaines d'une part, et les sciences exactes de l'autre)?

Porte-parole: Pfister Theophil

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3492 *n* Mo. **Conseil National. Projet ZEB. Mandat d'études pour une nouvelle ligne ferroviaire à travers le Jura (Leutenegger Oberholzer)** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement d'ici à 2010 un projet d'offre et d'infrastructure pour une nouvelle ligne ferroviaire à travers le Jura, voies d'accès comprises, en assignant aux CFF un mandat d'études. Les travaux et les crédits d'étude nécessaires seront intégrés au projet de Futur développement des projets ferroviaires (projet ZEB).

Cosignataires: Bader Elvira, Carobbio Guscetti, Dunant, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Graf Maya, Günter, Gysin Remo, Gysin, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Jermann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Miesch, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Schweizer (23)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des transports et des télécommunications*

21.12.2007 Conseil national. Adoption.

07.3493 *n* Mo. **Leutenegger Oberholzer. Projet ZEB. Intégrer le projet d'extension "Suisse du nord-ouest" au message "Vue d'ensemble sur le FTP"** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer au message "Vue d'ensemble sur le FTP", qui devrait être soumis au Parlement en 2008, les aménagements nécessaires du noeud ferroviaire de Bâle à titre de projet d'extension "Suisse du nord-ouest et noeud ferroviaire de Bâle".

Cosignataires: Bader Elvira, Bruderer, Carobbio Guscetti, Dunant, Fluri, Graf Maya, Günter, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Jermann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Miesch, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Schweizer (24)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3494 *n* Mo. **Leutenegger Oberholzer. Projet ZEB. Conserver le tunnel du Wisenberg dans le projet "Rail 2000"** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de conserver le tunnel du Wisenberg dans le projet "Rail 2000". Le projet de loi contenu dans le message "Vue d'ensemble sur le FTP" sera modifié en conséquence.

Cosignataires: Bader Elvira, Bruderer, Carobbio Guscetti, Dunant, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Graf Maya, Günter, Gysin, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Jermann, Kiener Nellen, Miesch, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Schenker Silvia, Schweizer (21)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3495 *n* Mo. **Conseil National. NLFA et projet ZEB (Wehrli)** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer au projet ZEB ("Futur développement des projets ferroviaires") le mandat d'exposer d'ici à 2011 comment l'achèvement du réseau tel que prévu dans le projet "Rail 2000" et le projet de la NLFA (en se conformant strictement au message du 23 mai 1990) pourra être réalisé dans un délai raisonnable et comment il sera financé.

Cosignataires: Amstutz, Föhn, Hegetschweiler, Heim, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Kunz, Lang, Lustenberger, Noser, Pfister Gerhard, Scherer, Tschümperlin (15)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des transports et des télécommunications*

21.12.2007 Conseil national. Adoption.

07.3500 *n* Ip. **Teuscher. Revitalisation des ruisseaux et des rivières** (22.06.2007)

Dans son communiqué du 8 juin 2007 relatif à l'initiative populaire "Eaux vivantes", le DETEC confirme que "la nécessité d'agir est (....) incontestable, vu l'état actuel des cours d'eau". Il estime toutefois que la législation en vigueur suffit et qu'il s'agit plutôt d'améliorer sa mise en oeuvre.

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Aux termes de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), les cantons avaient jusqu'au 1er novembre 1994 pour présenter à la Confédération l'inventaire des prélèvements d'eau existants définis à l'article 29 de ladite loi, et jusqu'au 1er novembre 1997 pour lui soumettre le rapport relatif aux mesures d'assainissement nécessaires. L'article 50 LEaux prévoit par ailleurs que la Confédération et les cantons informent le public sur la protection des eaux et sur l'état de celles-ci. Quels sont les cantons ayant déjà présenté les inventaires et les rapports précités? Quand l'office fédéral publiera-t-il une vue d'ensemble des débits résiduels recensés en Suisse (carte des débits résiduels)?

2. Où en sont les cantons dans la mise en oeuvre des prescriptions d'assainissement? Le délai, qui a été prolongé à 20 ans (délai initial: 15 ans), pourra-t-il être tenu?

3. Un charriage normal et un régime d'eau aussi naturel que possible sont deux conditions indispensables au bon fonctionnement écologique d'un cours d'eau. Quelles sont les bases légales existantes qui permettront d'atteindre ces objectifs écologiques?

4. Quelles mesures le Conseil fédéral propose-t-il pour accélérer la mise en oeuvre des lois concernées (LEaux, loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau, loi fédérale sur la pêche et loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage) et des ordonnances afférentes? Où en sont les travaux de revitalisation des cours d'eau suisses qui devront être terminés d'ici à 2015 (date-butoir pour la remise en état écologique selon la directive cadre de l'UE sur l'eau)?

5. Combien des 1400 prises d'eau recensées (cf. base de données "Invent") exploite-t-on encore sans tenir compte des prescriptions quantitatives relatives aux débits résiduels?

6. Quand les objectifs relatifs à la qualité des eaux superficielles visés à l'annexe 1 de l'ordonnance sur la protection des eaux pourront-ils être atteints par des mesures de revitalisation?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Recordon, Schelbert, Vischer (10)

21.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3501 *n* Ip. **(Maury Pasquier) Fehr Mario. Echanges d'étudiants avec l'Union européenne** (22.06.2007)

Dans le cadre de l'ouverture annoncée de nouvelles négociations portant sur la formation entre la Suisse et l'Union européenne, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Est-il prêt à s'engager à soutenir les programmes d'échanges en maintenant des crédits suffisants pour répondre à la demande?

2. Sa volonté est-elle bien de développer, à l'avenir, notamment par de nouveaux accords avec l'Union européenne, de tels programmes d'échanges pour les étudiants et les étudiantes?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Banga, Barthassat, Carobbio Guscetti, Chevrier, Daguet, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Genner, Goll, Guisan, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Roth-Bernasconi, Savary, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vanek, Wyss Ursula (48)

29.08.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Mario.

07.3504 *n* Po. **Engelberger. Nouveau certificat de salaire** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport d'évaluation sur l'introduction du nouveau certificat de salaire. Il y quantifiera notamment les coûts que devront supporter les PME sur les plans technique, administratif et fiscal. Le rapport sera disponible au plus tard début 2008.

Cosignataires: Amstutz, Giezendanner, Gutzwiller, Laubacher, Loepfe, Michel, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Vaudroz René (10)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3505 *n* Mo. **Fehr Mario. Droit à cinq jours de formation continue par année** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales donnant droit à cinq jours de formation continue payée chaque année à toutes les personnes exerçant une activité lucrative dépendante.

Cosignataires: Allemann, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Goll, Gross, Günter, Gysin Remo, Haering, Janiak, Lang, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rey, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (25)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3508 *n* Ip. **Berberat. Accord sur la libre circulation des personnes** (22.06.2007)

Depuis le 1er juin 2007, l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre totalement en vigueur. Les zones frontalières et les contingents d'autorisations de travail à l'année sont supprimés. Cette évolution est réjouissante puisqu'elle nous rapproche encore plus de l'Europe mais elle comporte aussi des inconvénients, notamment au regard de la concurrence accrue qu'elle entraîne sur le marché du travail, au détriment de la main-d'oeuvre indigène. Un renforcement des mesures d'accompagnement de l'ALCP, en faveur des travailleuses et des travailleurs, paraît dès lors indispensable si l'on veut éviter des tensions accrues sur ce marché et de sérieuses déconvenues lors des prochains scrutins relatifs à la libre circulation.

Le Conseil fédéral est-il prêt à mettre sur pied un tel renforcement en prenant les mesures proposées dans le développement?

Cosignataires: Aubert, Banga, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Günter, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Kohler, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Sommaruga Carlo, Tschümperlin, Widmer, Zisyadis (30)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3509 *n* Mo. **Büchler. Sécurité juridique pour les fournisseurs de prestations sur Internet** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'orienter l'élaboration du projet déjà bien avancé consacré à la cybercriminalité de telle sorte que lasécurité juridique des fournisseurs de prestations sur Internet soit garantie en droit civil. Pour ce faire, il s'inspirera des législations édictées par l'Europe et par les Etats-Unis. Le projet doit créer une totale sécurité pour les investissements, tout en favorisant l'innovation. Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet en la matière au Parlement en 2008.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Loepfe, Meier-Schatz, Michel, Noser, Pfister Gerhard, Zemp (17)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3510 *n* Mo. **Büchler. Cybercriminalité. Combler les lacunes du droit pénal** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, en 2008, un projet de loi sur la cybercriminalité qui comblera les lacunes que présente le droit pénal.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Kiener Nellen, Loepfe, Meier-Schatz, Noser, Pfister Gerhard, Zemp (17)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3513 *n* Po. **Bruderer. Création de nouveaux profils professionnels et de places d'apprentissage dans les secteurs de croissance** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans quelle mesure la Confédération pourrait encourager la création de nouveaux profils professionnels et, par conséquent, de nouvelles places d'apprentissage dans les secteurs de croissance.

Cosignataires: Abate, Allemann, Amherd, Amstutz, Aubert, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Borer, Burkhalter, Carobbio Guscetti, Cassis, Cathomas, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Galladé, Glanzmann, Graf Maya, Graf-Litscher, Guisan, Gutzwiller, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Haller, Hany, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Imfeld, Janiak, Jermann, Keller, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Marty Kälin, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Müri, Noser, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Savary, Schelbert, Schenk Simon, Schenker Silvia, Schmied Walter, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Tschümperlin, Widmer, Zemp (67)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3516 *n* Mo. **Vischer. Restriction du trafic automobile en cas de dépassement des valeurs limites d'ozone** (22.06.2007)

La loi fédérale sur la circulation routière doit être modifiée de manière à ce que, en cas de dépassement des valeurs limites d'ozone pendant plusieurs jours de suite, un jour, seuls les véhicules motorisés au numéro d'immatriculation pair soient autorisés à circuler et, le lendemain, les véhicules ayant une plaque d'immatriculation impaire, et cela jusqu'à ce que les taux d'ozone redescendent au-dessous des valeurs limites.

Cosignataires: Fehr Mario, Genner, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher (8)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3517 *n* Mo. **Zisyadis. Objectif Suisse sans pesticides en 2015** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir de toute urgence un plan d'ensemble avec l'objectif d'aboutir d'ici à 2015 à l'interdiction de tout pesticide dans notre pays.

Cosignataires: Berberat, Huguenin, Leuenberger-Genève, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Vanek (9)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3518 *n* Po. **Scherer. Assurances sociales. Conséquences de la surreprésentation des personnes originaires des Balkans** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport qui explorera les causes et les effets de la surreprésentation des ressortissants de l'ex-Yougoslavie parmi les bénéficiaires de prestations de l'assurance-invalidité, de l'assurance-chômage, de l'AVS, de l'assurance-accidents et du régime d'allocations familiales, et qui examinera les solutions possibles. Il répondra en particulier aux questions suivantes :

1. Comment se fait-il qu'il y ait surreprésentation des personnes originaires des Balkans parmi les bénéficiaires des prestations des assurances sociales?

2. Quelles sont les raisons de cette surreprésentation?

3. Comment peut-on remédier aux demandes excessives de certaines catégories de personnes et quelles mesures peut-on prendre pour lutter contre ce phénomène?

4. Quelles mesures le législateur pourrait-il adopter pour l'atténuer?

5. Comment a évolué la part des ressortissants de l'ex-Yougoslavie parmi les bénéficiaires de prestations des assurances sociales depuis 1980?

6. Quelles solutions le Conseil fédéral propose-t-il d'adopter pour lutter contre la trop forte représentation des personnes originaires des Balkans parmi les bénéficiaires d'une rente AI?

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Binder, Brunner, Fehr Hans, Freysinger, Hassler, Hutter Jasmin, Kunz, Maurer, Oehrli, Pagan, Schibli, Wandfluh, Weyeneth, Zuppiger (16)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3523 ***n*** Mo. **Groupe des Verts. Mise en oeuvre de l'initiative des Alpes** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre l'initiative des Alpes, comme l'y oblige le mandat assigné par la Constitution. Il prendra à cet effet des mesures énergiques par voie d'ordonnance afin de transférer le trafic de marchandises de la route au rail d'ici à 2009. La bourse du transit alpin devra à cet égard être au coeur de ses réflexions.

Porte-parole: Girod

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3525 ***n*** Mo. **Heim. Pour une politique de la santé qui encourage la participation active des citoyens** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour encourager la culture sanitaire de la population, et notamment:

1. de créer les conditions juridiques pour que cette culture soit intégrée aux travaux législatifs à venir dans le domaine de la prévention sanitaire;

2. de souligner le rôle actif des citoyens et le rôle auxiliaire de l'Etat en matière de santé lors des révisions législatives en cours ou à venir;

3. de prendre des mesures pour améliorer la culture sanitaire des citoyens, que ce soit pour eux-mêmes ou pour leurs proches, et du personnel médical.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Aubert, Banga, Bernhardsgrütter, Bruderer, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Genner, Graf-Litscher, Gross, Gutzwiller, Gysin Remo, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Ineichen, Janiak, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Moret, Müller Philipp, Müller-Hemmi, Noser, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (60)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3526 ***n*** Mo. **Heim. Mesures pour une sécurité accrue lors de la prise de médicaments** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'obliger les hôpitaux et les cliniques suisses à prendre des mesures pour accroître la sécurité des patients lors de la prise de médicaments. Les moyens techniques et les modes d'organisation existants seront mis en oeuvre à cette fin.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Amstutz, Aubert, Banga, Baumann J. Alexander, Berberat, Bernhardsgrütter, Bortoluzzi, Bruderer, Carobbio Guscetti, Cassis, Chappuis, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Eggly, Fasel, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Hans, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Genner, Glasson, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hany, Hassler, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Ineichen, Janiak, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Loepfe, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Messmer, Meyer Thérèse, Michel, Moret, Müller Thomas, Müller Geri, Müller Walter, Müller Philipp, Müller-Hemmi, Müri, Nordmann, Noser, Parmelin, Pedrina, Perrin, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Schmied Walter, Schweizer, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Thanei, Tschümperlin, Vanek, Vaudroz René, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Walter, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zeller, Zisyadis (101)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3527 ***n*** Mo. **Fehr Mario. Accord de libre-échange dans le domaine de l'agriculture et des produits alimentaires** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de négocier un vaste accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine de l'agriculture et des produits alimentaires.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bruderer, Brunschwig Graf, Burkhalter, Chappuis, Donzé, Eggly, Fässler, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Fluri, Galladé, Glasson, Goll, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gutzwiller, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hany, Heim, Hofmann, Hubmann, Hutter Markus, Janiak, Kiener Nellen, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Marti Werner, Maury Pasquier, Nordmann, Noser, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Riklin Kathy, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vaudroz René, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (58)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3528 ***n*** Mo. **Fehr Mario. Simplification des transactions transfrontalières** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'engager des négociations avec l'UE pour simplifier les services financiers de détail transfrontaliers.

Cosignataires: Allemann, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Gross, Günter, Gysin Remo, Hämmerle, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rey, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (19)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3530 ***n*** Ip. **(Recordon) Thorens Goumaz. Exercice dépendant d'une profession médicale** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il vu que l'interprétation annoncée de la loi sur les professions médicales universitaires, en matière d'exercice dépendant, contredit la pratique actuelle des cantons et crée une incertitude sur la qualification des professionnels concernés?

2. Quelles solutions envisage-t-il pour harmoniser et simplifier les procédures d'autorisation, en protégeant au mieux la santé publique?

Cosignataires: de Buman, Guisan, Huguenin, John-Calame, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Parmelin, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Schelbert, Teuscher, Veillon (15)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.
06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

07.3531 *n* Mo. **Hochreutener. Secrétariat d'Etat pour les PME** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un Secrétariat d'Etat pour la promotion des PME. Rattaché au DFE, cet organe traitera de manière supradépartementale toutes les questions relatives aux PME et veillera en particulier à supprimer et à prévenir les entraves administratives.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun, Büchler, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Imfeld, Jermann, Loepfe, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Robbiani, Wehrli (16)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3532 *n* Ip. **Baumann J. Alexander. Entraide judiciaire en matière pénale et blocage de fonds. Pratique du Ministère public de la Confédération** (22.06.2007)

Le rigorisme affiché par le Ministère public de la Confédération (MPC) dans les cas de blocages de fonds requis dans le cadre d'une entraide judiciaire s'est souvent révélé excessif et suscite certaines interrogations.

1. A combien de millions de francs se sont élevés les avoirs bancaires bloqués à la fin de chaque année, depuis 2001, sur ordre du MPC?

2. Quels sont les montants bloqués qui ont été restitués chaque année, depuis 2002, après la levée du blocage:

- au propriétaire du compte?

- au lésé, selon l'article 74a EIMP?

- à l'Etat requérant, selon l'article 74a EIMP?

3. A combien de millions de francs se sont élevés, à la fin de chaque année, depuis 2001, les fonds dont le blocage durait depuis:

- plus d'un an?

- plus de trois ans?

- plus de six ans?

- plus de dix ans?

4. S'il n'existe pas de statistique précise en la matière, n'est-il pas possible d'en mettre une rapidement sur pied?

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pagan, Parmelin, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Spuhler, Stamm, Veillon, Wobmann, Zuppiger (34)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3533 *n* Ip. **Baumann J. Alexander. Procédure en matière pénale et blocage de fonds. Pratique du Ministère public de la Confédération** (22.06.2007)

En tendant à bloquer un maximum de fonds dans des procédures pénales qu'il a ouvertes, le Ministère public de la Confédération (MPC) a institué une pratique qui s'est, semble-t-il, souvent révélée disproportionnée et qui appelle par conséquent certains éclaircissements.

1. A combien de millions de francs se sont élevés les avoirs bancaires bloqués à la fin de chaque année, depuis 2001, sur ordre du MPC?

2. Quels sont les montants bloqués qui ont été restitués chaque année, depuis 2002, après la levée du blocage:

- au détenteur du compte?

- au lésé, selon l'article 74a EIMP?

- à l'Etat requérant, selon l'article 74a EIMP?

3. A combien de millions de francs se sont élevés, à la fin de chaque année, depuis 2001, les fonds dont le blocage durait depuis:

- plus d'un an?

- plus de trois ans?

- plus de six ans?

- plus de dix ans?

4. S'il n'existe pas de statistique précise en la matière, qu'est-ce qui s'oppose à la mise sur pied immédiate d'une telle statistique?

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pagan, Parmelin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stamm, Veillon, Walter, Wobmann, Zuppiger (35)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3534 *n* Po. **Teuscher. Assurer une liaison TGV de Paris à Berne et l'Oberland bernois** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner:

- dans quelle mesure la pérennité de la liaison TGV directe Paris-Neuchâtel-Berne peut être assurée avec un horaire attrayant;

- dans quelle mesure la ligne précitée peut être prolongée jusqu'à Interlaken.

Cosignataires: Allemann, Amstutz, Bäumle, Berberat, Bernhardsgrütter, Burkhalter, Daguet, Donzé, Fattebert, Frösch, Genner, Germanier, Graf Maya, Günter, Haller, Hochreutener, Joder, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Menétrey-Savary, Müller Geri, Oehrli, Perrin, Recordon, Schelbert, Schmied Walter, Vischer, Wandfluh, Wyss Ursula (32)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3535 ***n*** Po. **Teuscher. Assurer une liaison ferroviaire directe entre Berne et Bruxelles** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner:

- dans quelle mesure la liaison de jour entre Berne et Bruxelles peut être maintenue;

- si un train de nuit entre Berne et Bruxelles peut être réintroduit.

Cosignataires: Allemann, Bäumle, Bernhardsgrütter, Bruderer, Burkhalter, Daguet, Donzé, Frösch, Genner, Germanier, Graf Maya, Hochreutener, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer, Wyss Ursula (23)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3537 ***n*** Mo. **Müller Geri. Unification du contrôle périodique effectué par un médecin-conseil** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter unenorme de droit fédéral assurant l'unification de la procédure applicable au contrôle médical subséquent effectué par un médecin-conseil, en vertu de l'article 27 OAC.

Cosignataires: Fehr Mario, Lang, Recordon, Sommaruga Carlo, Vischer (5)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3539 ***n*** Mo. **Hochreutener. Motion Schweiger 06.3884 relative aux téléphones portables. Extension aux infractions constituant une représentation de la violence** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étendre aux infractions visées à l'article 135 CP (représentation de la violence) les mesures qu'il prendra en vertu de la motion Schweiger 06.3884 à propos des infractions visées à l'article 197 CP.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Imfeld, Jermann, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Robbiani, Wehrli, Zemp (16)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

25.09.2008 Conseil national. Adoption.

07.3540 ***n*** Mo. **(Müller-Hemmi) Allemann. Marchés publics dans le secteur informatique. Normes sociales et écologiques** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le domaine des marchés publics, d'obliger contractuellement tous les fournisseurs de biens et de services du secteur informatique à exiger de tous leurs fournisseurs intervenant aux différents stades de la chaîne de production qu'ils respectent, lors de l'exécution des mandats, certaines normes sociales et écologiques correspondant aux moins à celles qui figurent dans le code de conduite EICC (Electronic Industry Code of Conduct). Des sociétés d'audit accréditées vérifieront l'application de ces normes.

Cosignataires: Allemann, de Buman, Donzé, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Goll, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Hämmerle, Hofmann, Janiak, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Müller Geri, Noser, Riklin Kathy, Robbiani, Siegrist, Studer Heiner, Stump, Wyss Ursula (25)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Allemann.

07.3541 ***n*** Mo. **Barthassat. Pour un médiateur suisse** (22.06.2007)

Nous demandons au Conseil fédéral de créer une fonction de médiateur suisse qui aurait pour mission de régler les différends entre les administrés et l'administration fédérale en recourant à la médiation administrative.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dupraz, Glanzmann, Guisan, Hany, Hochreutener, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Nordmann, Recordon, Robbiani (16)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3542 ***n*** Po. **Schenker Silvia. Mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur la mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI au Parlement deux ans après l'entrée en vigueur de cette révision. Ce rapport répondra en particulier aux questions suivantes:

1. Comment a évolué le nombre de nouveaux bénéficiaires de rentes?

2. Les mesures de détection précoce, d'intervention précoce et de réinsertion ont-elles permis de prévenir un risque de mise en invalidité?

3. Combien de personnes ont pu conserver leur emploi grâce aux mesures de l'AI?

4. Les personnes invalides qui sont intégrées sur le marché de l'emploi sont-elles plus nombreuses qu'elles ne l'étaient avant l'entrée en vigueur de la 5e révision de l'AI?

5. Les mesures d'intervention précoce et de réinsertion sont-elles également opérantes pour les personnes atteintes dans leur santé psychique?

6. Quelle appréciation le Conseil fédéral porte-t-il sur les mesures de détection et d'intervention précoces et sur les mesures de réinsertion?

7. Combien de personnes dont la demande de rente a été rejetée ont-elles bénéficié de l'aide sociale?

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bortoluzzi, Bruderer, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Genner, Goll, Gutzwiller, Hämmerle, Huguenin, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Robbiani, Rossini, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Wehrli (19)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3543 ***n*** Po. **Schenker Silvia. Gestion de la santé au sein de la Confédération** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre compte de l'évolution du projet de gestion de la santé dans l'administration fédérale. Il est prié de répondre en particulier aux questions suivantes:

1. Le système de gestion de la santé élaboré par un groupe de travail a-t-il été mis en oeuvre?

2. Les absences et les présences recensées ont-elles permis d'établir l'efficacité de ce système?

S'il apparaissait que l'on ne dispose pas des moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet, ces moyens devront être inscrits au prochain budget.

Le crédit destiné au financement du salaire des personnes invalides en situation de réintégration professionnelle doit être adapté aux besoins actuels.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Genner, Goll, Graf Maya, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Jermann, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller Walter, Müller Philipp, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Tschümperlin (35)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3544 *n* Mo. **Schenker Silvia. Mesures contre les maladies chroniques** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales en vue de coordonner, de mettre en oeuvre et d'évaluer les mesures nécessaires pour lutter contre les maladies chroniques. Ce faisant, il se concentrera sur les éléments suivants:

- mise à disposition des données épidémiologiques pour le suivi des maladies chroniques en Suisse;

- encouragement de mesures visant à stopper l'évolution de maladies au stade précoce, à empêcher l'aggravation de maladies après qu'elles se sont déclarées et à améliorer la situation des patients concernés;

- soutien financier d'organisations spécialisées dans l'aide aux personnes atteintes de maladies chroniques et à leurs proches.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Genner, Goll, Graf Maya, Gutzwiller, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Tschümperlin, Wehrli (33)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3546 *n* Mo. **de Buman. Stop au démantèlement de la protection des biens culturels** (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'augmenter à nouveau les montants inscrits au budget en faveur de la protection des biens culturels. La réduction massive du soutien opérée ces dernières années pénalise injustement les centres et met en péril le maintien de la substance du patrimoine bâti de notre pays.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bruderer, Chevrier, Darbellay, Fässler, Galladé, Hany, Humbel Näf, Levrat, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Robbiani, Savary, Simoneschi-Cortesi (17)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3547 *n* Ip. **Müller Geri. Tunnel du Ceneri. Questions urgentes** (22.06.2007)

1. Le Conseil fédéral a-t-il oublié que le peuple suisse a accepté par référendum le 27 septembre 1992 de percer au Monte Ceneri un tunnel de base de 12,6 kilomètres, et non de 15,4 kilomètres?

2. Sait-il que la société AlpTransit Gothard SA a élaboré en 1993, conformément au mandat confié par le peuple, un plan pour percer un tunnel de 10,75 kilomètres entre Cadenazzo et Taverne?

3. Comment explique-t-il la déclaration suivante de l'OFT, contenue dans le rapport du 8 mai 2006 de la DSN: "Le tunnel de base du Ceneri, d'une longueur de 15,4 kilomètres fait partie de la NLFA depuis le premier vote sur le transit alpin, en 1992"?

4. Comment entend-il faire passer les trains HUPAC en provenance de Lugano Vedeggio dans le tunnel de base officiel du Ceneri, prévu entre Cadenazzo et Vezia?

5. Sait-il que la plaine de Magadino (229 m d'altitude) est plus basse que Chiasso (237 m d'altitude) et que, avant que la ligne ne puisse rejoindre Chiasso, il faut surmonter une déclivité de plus de 100 mètres pour réaliser le tunnel de base du Ceneri entre la plaine de Magadino et Lugano (334 m d'altitude)?

6. Sait-il que la ligne existante Giubiasco-Luino est parfaitement nivelée, à environ 210 mètres d'altitude, avec une déclivité maximale de 5 à 8 promille?

7. Quel tracé souhaite l'entreprise HUPAC, en tant que plus grand acteur du trafic nord-sud? Via Lugano ou via Luino?

8. Le Conseil fédéral est-il disposé à faire étudier sérieusement le plan accepté par le peuple en 1992, soit avec un tunnel de base du Ceneri allant de Cadenazzo à Taverne?

9. A combien estime-t-il (aux prix actuels) la construction d'un tunnel entre Cadenazzo et Taverne? De quand date la dernière estimation de ce projet et à combien s'élevait-elle?

10. Convient-il qu'un tunnel de base plus court satisfait entièrement aux recommandations de sécurité de l'UIC, même s'il s'agit d'un seul tube à deux voies?

11. Convient-il que, compte tenu des dépassements budgétaires sur la NLFA du Saint-Gothard et de l'explosion des coûts prévus pour le tunnel du Ceneri, le Parlement devrait se prononcer une nouvelle fois en toute connaissance de cause sur la longueur de ce tronçon?

12. Convient-il, compte tenu des dépassements budgétaires sur la NLFA du Saint-Gothard, de faire l'économie d'un tunnel de base de luxe au Ceneri (15 kilomètres de long et deux tubes) pour se rabattre sur un tube plus court, à deux voies, qui répondrait à tous les objectifs de la NLFA du Gothard, tant sous l'angle politique que sous l'angle de l'exploitation?

13. Est-il prêt à charger la société AlpTransit de suspendre immédiatement l'adjudication du tunnel de base du Ceneri dans sa version actuelle (trop longue), prévue pour l'été 2007?

14. Quels tracés la Suisse étudie-t-elle pour rattacher la NLFA du Saint-Gothard au réseau de chemin de fer italien? Ces tracés ont-ils déjà fait l'objet d'une publication ou ont-ils du moins déjà été portés à la connaissance du Parlement?

15. Le Conseil fédéral est-il prêt à élaborer un projet avec les autorités italiennes pour aménager (entièrement ou partiellement) sur deux voies la ligne à faible déclivité Cadenazzo-Laveno, d'en estimer le coût et d'en assurer la réalisation en passant les conventions internationales et les lois nécessaires?

Cosignataires: Recordon, Vischer (2)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3558 *é* Mo. **Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE. Introduction d'un certificat énergétique pour les bâtiments qui soit obligatoire et uniforme pour toute la Suisse** (30.08.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi instituant une Déclaration de la consommation d'énergie (également appelé certificat énergétique pour les bâtiments) uniforme pour toute la Suisse. Cette déclaration doit être obligatoire tant pour les nouvelles constructions, les assainissements importants de bâtiments et les transferts d'immeubles que pour la location d'appartements et d'immeubles. Dans le cas de la location, une période transitoire de 15 ans peut être prévue.

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.03.2008 Conseil des Etats. Adoption.

27.05.2008 Conseil national. La motion est adoptée avec la modification suivante:"Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi instituant une Déclaration de la consommation d'énergie (également appelé certificat énergétique pour les bâtiments) uniforme pour toute la Suisse. Cette déclaration doit être facultative tant pour les nouvelles constructions, les assainissements importants de bâtiments et les transferts d'immeubles que pour la location d'appartements et d'immeubles." Elle propose également de biffer la troisième phrase de la motion.

07.3560 *n* Mo. **Conseil National. Augmentation de l'efficacité énergétique. Modification de l'article 8 de la loi sur l'énergie (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)** (04.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter l'article 8 de la loi sur l'énergie pour permettre une augmentation notable de l'efficacité énergétique. Les dispositions d'exécution doivent tenir compte aussi bien de l'efficacité énergétique en mode utilisation que de la limitation des pertes inutiles en mode veille ou veille prolongée. L'article 8 doit être modifié dans ce sens:

Article 8 Installations, véhicules et appareils produits en série

1 Le Conseil fédéral édicte des prescriptions concernant:

a. les indications uniformes et comparables à donner sur la consommation spécifique d'énergie d'installations, de véhicules et d'appareils produits en série;

b. les exigences relatives à la mise sur le marché et à la procédure d'essai des installations, véhicules et appareils produits en série.

Il tient compte de l'état de la technique.

2 Le Conseil fédéral peut renoncer à édicter ces prescriptions et charger le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (département) de convenir des valeurs-cibles de consommation avec les producteurs et les importateurs dans le but de réduire la consommation spécifique d'énergie des installations, véhicules et appareils produits en série.

4-6 inchangés

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.05.2008 Conseil national. Adoption.

07.3561 *n* Po. **Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN (06.2009). Revalorisation de la médecine de famille** (14.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé:

1.a d'examiner, conjointement avec les cantons, les moyens d'améliorer la formation et le perfectionnement des médecins dans le domaine de la médecine de famille,

1.b d'examiner les moyens pour renforcer l'attrait des régions périphériques pour les médecins de famille;

2. de mesurer l'efficacité des mesures convenues avec la Conférence des directeurs cantonaux de la santé pour améliorer les soins de base;

3. d'évaluer l'évolution de la rémunération des médecins de famille;

et d'en rendre compte dans un rapport.

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

07.3562 *n* Mo. **Donzé. Pas de saisie sur salaire en cas d'insolvabilité** (17.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de révision de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) ou, le cas échéant, de la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC) qui interdise toute saisie sur le salaire d'un débiteur qui, en dépit de son insolvabilité, s'est vu accorder un crédit à la consommation.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Studer Heiner, Wäfler (4)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3563 *n* Mo. **Donzé. Imposer l'obtention du permis de conduire définitif pour la conclusion de contrats de leasing** (17.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de bases légales prévoyant qu'un contrat de leasing ne pourra être conclu pour un véhicule à moteur que si le détenteur de ce véhicule est en possession du permis de conduite définitif.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Studer Heiner, Wäfler (4)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3564 *n* Po. **Groupe des Verts. Extension de la taxe sur le CO2 aux émissions grises** (17.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter d'ici 2008 un rapport sur les possibilités d'étendre la taxe sur le CO2 aux émissions grises. Ce rapport devra aussi examiner, d'une part, les avantages qui découleraient, pour l'économie suisse, du renchérissement des transports sur de longues distances et des produits étrangers plus nocifs pour le climat, et indiquer, d'autre part, comment éviter des évolutions inappropriées de la politique climatique.

Porte-parole: Müller Geri

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3565 *n* Ip. **Berberat. Ordonnance concernant la détermination des zones économiques en redéploiement** (17.09.2007)

Suite à l'adoption de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale, une série d'ordonnances ont été mises en consultation, notamment le projet d'ordonnance du Conseil fédéral concernant les allègements fiscaux en faveur d'entreprises dans les zones économiques en redéploiement et le projet d'ordonnance du Département fédéral de l'économie concernant la détermination des zones économiques en redéploiement. Le délai de consultation court jusqu'à la fin de ce mois. Le moins que l'on puisse dire est que les propositions de la Confédération suscitent la colère d'un certain nombre de cantons, de régions et de communes qui estiment que le périmètre prévu est de loin trop restreint. De plus, les critères choisis émanent d'une étude du Crédit suisse, ce qui suscite un grand étonnement de la part de ces collectivités publiques. Le Conseil fédéral pourrait-il répondre aux questions suivantes:

1. Est-il prêt à rediscuter rapidement avec les cantons de la question très sensible d'une extension des zones prévues afin d'en rester à la situation actuelle?

2. Peut-il nous indiquer, alors qu'il existe de nombreux instituts de recherches et universités, pourquoi il a mandaté le service économique d'une grande banque pour lui proposer la liste des zones économiques en redéploiement?

Cosignataire: Rennwald (1)

17.10.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3568 *n* Ip. **(Rey) Leutenegger Oberholzer. Lutte contre le bruit. Assainissement du matériel ferroviaire roulant** (18.09.2007)

Le bruit provoqué par les chemins de fer constitue une source de pollution importante pour les populations résidant à proximité des voies de chemin de fer à grand débit. Les CFF luttent contre le bruit en construisant des parois antibruit d'une part. D'autre part, d'importants efforts ont été réalisés par la régie fédérale pour moderniser le matériel ferroviaire roulant pour le trafic voyageurs. Par contre, le parc du matériel roulant pour le trafic des marchandises reste encore peu touché par ces efforts.

C'est pourquoi je demande au Conseil fédéral s'il n'est pas d'avis qu'il faudrait maintenant donner la priorité à l'assainissement et à la modernisation du matériel roulant pour le trafic marchandises. Et cela dans quel délai?

Le Conseil fédéral est-il disposé pour ce faire, de débloquer les crédits nécessaires notamment parmi ceux encore à disposition dans le cadre des sommes du fonds FTP voté en 1998 et prévues pour cela? Ces crédits sont-ils encore suffisants?

De plus, afin d'inciter les compagnies ferroviaires privées et /ou étrangères et d'autres entreprises exploitant des wagons marchandises, à participer à la lutte contre le bruit, le Conseil fédéral est-il prêt à moduler le prix des sillons loués dès 2009 en fonction de la modernisation de leur parc?

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Leutenegger Oberholzer.
13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3569 *n* Mo. **(Studer Heiner) Aeschbacher. Abaissement du taux d'intérêt maximum applicable aux petits crédits** (18.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de révision de la loi fédérale sur le crédit à la consommation qui garantisse que les coûts totaux afférents à un petit crédit, intérêts et frais bancaires inclus, ne dépassent pas 10 pour cent.

Cosignataires: Aeschbacher, Donzé (2)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Aeschbacher.

07.3570 *n* Mo. **(Studer Heiner) Donzé. Interdiction de la publicité pour les petits crédits** (18.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de révision de la loi fédérale sur le crédit à la consommation qui interdise la publicité pour les petits crédits et les offres de paiement par acomptes ou, à tout le moins, les restreigne de façon draconienne.

Cosignataires: Aeschbacher, Donzé (2)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Donzé.

x **07.3571 *n*** Ip. **(Studer Heiner) Donzé. Remise de la dette des pays les plus pauvres** (18.09.2007)

1. Le Conseil fédéral convient-il qu'il est urgent d'accorder une remise de dettes aux pays les plus pauvres?

2. Quelles mesures est-il prêt à prendre à cet effet?

Cosignataires: Aeschbacher, Donzé (2)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Donzé.
03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

07.3572 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Débat urgent sur les conséquences du relèvement de la RPLP** (19.09.2007)

Le Conseil fédéral a décidé, le 12 septembre 2007, de relever la RPLP à compter du 1er janvier 2008, malgré les motions en suspens au Parlement et malgré les interpellations sur ce thème qui n'ont pas obtenu de réponse depuis plusieurs sessions. En vertu de l'article 85 de la Constitution, une redevance ne peut être prélevée que si le trafic des poids lourds entraîne pour la collectivité des coûts non couverts par d'autres prestations ou redevances. En d'autres termes, on ne peut répercuter sur le trafic des poids lourds que les coûts dont il est à l'origine. Il ressort du compte routier de la Confédération que le trafic des poids lourds couvre ses coûts à 139 pour cent. La Suisse est déjà le pays européen qui a la fiscalité la plus élevée en matière de transports routiers (quatre à cinq fois plus élevée que celle de ses voisins). En Suisse, la seule RPLP génère des coûts annuels pouvant s'élever à 80 000 francs par camion.

A cet égard, le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Sur quelles bases juridiques s'est-il fondé pour relever une nouvelle fois la RPLP?

2. Le trafic des poids lourds couvre ses coûts à 139 pour cent. Sur quelle base de calcul, sur quel rapport ou sur quelle étude se fonde la décision du Conseil fédéral de relever la RPLP, bien que le degré de couverture des coûts soit plus qu'atteint?

3. Le Conseil fédéral a-t-il tenu compte des conséquences d'un relèvement de la RPLP pour la population vivant dans les régions périphériques avant de prendre sa décision? Quelles sont-elles?

4. Comment se fait-il que le Conseil fédéral considère qu'il est judicieux que la Suisse fasse cavalier seul en ce qui concerne le calcul des coûts inhérents aux transports routiers?

5. Que pense le Conseil fédéral du fait qu'il a déjà pris une décision malgré les motions et les interpellations sur le sujet qui sont en suspens?

6. Les recettes de la RPLP proviennent à 75 pour cent des entreprises suisses. Quelles répercussions le relèvement de la RPLP aura-t-il sur la compétitivité des transports en Suisse par rapport aux transports à l'échelle internationale? Comment le Conseil fédéral entend-il corriger ce désavantage?

Porte-parole: Kunz

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3578 *n* Mo. **Aeschbacher. Fonds pour l'assainissement des dettes et la prévention de l'endettement** (19.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Conseil national une révision de la loi fédérale sur le crédit à la consommation, qui obligera les prêteurs à cofinancer un fonds pour l'assainissement des dettes et la prévention de l'endettement.

Le montant des apports au fonds dépendra de la somme totale des crédits accordés par chaque institution de prêt. Les ressources du fonds seront affectées à des bureaux indépendants d'assainissement de dettes et à des projets de prévention, notamment dans les écoles.

Cosignataires: Donzé, Studer Heiner (2)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3580 *n* Ip. **Aeschbacher. Réduction de la dette de l'Etat** (19.09.2007)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel est le montant de la dette de la Confédération et quel est le coût annuel du service de la dette?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il comme moi que la marge de manoeuvre de la Confédération est limitée par sa dette et que les intérêts débiteurs grèvent trop lourdement le budget? Cette situation n'est-elle pas injuste eu égard aux générations futures qui auront peut-être à payer nos dépenses que nous finançons aujourd'hui en quelque sorte à crédit?

3. Est-il également d'avis que la réduction de la dette doit passer avant les baisses d'impôt tant que la dette dépassera le montant du budget annuel?

4. Ne pense-t-il pas qu'il y aurait lieu de planifier aujourd'hui une réduction de la dette à long terme jusqu'à un niveau acceptable et de fixer à cet effet la marche à suivre?

5. Le Conseil fédéral est-il conscient que la dette relativement élevée de l'Etat constitue un mauvais exemple de gestion financière pour le citoyen?

Cosignataires: Donzé, Studer Heiner, Wäfler (3)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3582 *n* Mo. **Groupe radical-libéral. Mise en place d'un parc d'innovation suisse** (19.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales pour la création d'un parc national dédié à l'innovation. La Suisse doit s'inspirer de projets qui ont bien marché à l'étranger pour renforcer sa compétitivité en tant que pôle international de recherche et d'innovation.

Porte-parole: Noser

15.10.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

07.3583 *n* Po. **Groupe radical-libéral. Réduction des émissions de CO2. Imposer la consommation plutôt que les véhicules** (19.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des modèles d'imposition des véhicules à moteur fondés non plus sur le véhicule lui-même, comme c'est le cas actuellement, mais sur la consommation de carburant.

Porte-parole: Theiler

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3584 *n* Mo. **Groupe socialiste. Inciter les médecins généralistes à adhérer à un réseau de santé** (19.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet qui permette de renforcer l'incitation des médecins généralistes à adhérer à un réseau de santé, avec ou sans responsabilité budgétaire, notamment par le biais d'une augmentation de leur rétribution (soit sous la forme d'un forfait par cas, par consultation ou par patient, soit par la majoration de la valeur du point Tarmed) ou de la diminution de la rétribution des médecins qui ne font pas partie d'un réseau de santé.

Porte-parole: Maury Pasquier

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3585 *n* Mo. **Groupe socialiste. Réforme structurelle du système suisse de santé** (19.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre une réforme structurelle globale du système suisse de santé. Pour ce faire, il procédera à:

- La révision de la Constitution fédérale, en ce qui concerne notamment les buts d'une politique globale de santé et la répartition des tâches entre Confédération, cantons et communes.

- La révision des lois sur les assurances-accidents, maladie et militaire.

Porte-parole: Rossini

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3586 *n* Mo. **Amstutz. Assurer la disponibilité des Forces aériennes** (20.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner le concept de stationnement actuel des Forces aériennes et de proposer des solu-

tions pour combler les lacunes manifestes. La concentration de l'exploitation des avions à réaction sur trois aérodromes entraîne des nuisances massives pour les régions concernées et offre peu de marge de manoeuvre en cas d'événements naturels ou de menaces. Lors de ce réexamen, il convient aussi de tenir compte de la planification à moyen et à long termes des Forces aériennes sur la base d'une analyse sérieuse des menaces et des conséquences des acquisitions prochaines dans le cadre du remplacement partiel des Tiger F-5. En outre, ces planifications doivent être mieux coordonnées avec les divers intérêts économiques et de politique de sécurité des régions.

Cosignataires: Abate, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Beck, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Donzé, Dunant, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glur, Günter, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kohler, Kunz, Laubacher, Loepfe, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Philipp, Müller Walter, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Spuhler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zeller, Zuppiger (72)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la politique de sécurité*

01.10.2008 Conseil national. Adoption.

07.3587 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Les redevances de la SSR doivent être baissées de 20 pour cent** (25.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de baisser les redevances de la SSR de 20 pour cent.

Porte-parole: Kaufmann

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3588 *n* Mo. **Schelbert. Défense des droits politiques** (25.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet visant à compléter les droits politiques par des dispositions qui protègent les comités d'initiative populaire et les comités référendaires contre les inconvénients qu'ils peuvent subir en raison de procédures dilatoires ou contraires à la bonne foi mises en oeuvre lors de la validation des signatures.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Donzé, Gross, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rennwald, Roth-Bernasconi, Studer Heiner, Teuscher, Vischer (15)

31.10.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3590 *é* Mo. **Conseil des Etats. Dangers naturels. Stratégie visant à garantir la sécurité à long terme (Stadler)** (26.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie visant à garantir la sécurité à long terme face aux dangers naturels.

Cosignataires: Amgwerd Madeleine, Béguelin, Bischofberger, Bonhôte, Brändli, Bürgi, David, Epiney, Escher, Frick, Hess, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Lauri, Leuenberger-Solothurn, Leumann, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Schiesser, Schwaller, Slongo, Sommaruga Simonetta, Stähelin, Wicki (26)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

19.03.2008 Conseil des Etats. Adoption.

07.3592 *n* Po. **Reymond. Programmes de réduction des émissions de CO2** (26.09.2007)

Le choix de mesures efficaces de réduction des émissions de CO2 est une priorité politique incontournable. Mais ce choix apparaît difficile, la situation est confuse sur le fait de savoir quelles sont les mesures les plus raisonnables. Le principe de précaution n'est pas évident à appliquer: faut-il des mesures pas trop lourdes en termes de coûts, au risque de manquer d'efficacité, ou faut-il envisager des mesures plus dures, au risque de casser l'économie du pays? Pour fournir au Parlement les informations de base utiles, je propose à la Confédération de réaliser l'inventaire suivant.

En préalable au choix d'un programme de réductions des émissions de CO2, le Conseil fédéral est chargé d'établir un inventaire exhaustif des mesures connues susceptibles de contribuer à cet objectif. Les mesures inventoriées sont à évaluer selon les trois critères suivants:

a. le potentiel de réduction (en pour cent des émissions globales de la Suisse);

b. le coût (en francs par tonne de CO2 évitée);

c. la faisabilité (distinguer les mesures dont la faisabilité est démontrée, celles dont la faisabilité est en bonne voie de démonstration et celles dont la faisabilité est encore incertaine).

L'analyse devrait être sans tabou, n'ignorer aucune piste et faire appel autant que possible aux connaissances objectives développées par les EPF et le PSI.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Giezendanner, Haller, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Mathys,Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Noser, Pfister Theophil, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Veillon, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (40)

16.01.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3597 *n* Mo. **(Burkhalter) Brunschwig Graf. Pool de transport en faveur des engagements civils et militaires à l'étranger** (01.10.2007)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier un concept nouveau concernant les moyens de transports en vue de soutenir les engagements civils et militaires à l'étranger, à titre humanitaire et en faveur de la paix. Ce concept se basera sur les éléments principaux suivants:

- indépendance: acquisition par la Confédération des avions de transport nécessaires, présentant de larges propriétés sur les plans logistique et tactique;

- efficience: mise en place d'un pool pour l'utilisation des capacités de transport ainsi créées, en collaboration avec des pays dont la politique de maintien de la paix est comparable à celle de la Suisse;

- ouverture: mise à disposition d'une part des capacités de transport pour des actions humanitaires.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Darbellay, Eggly, Fehr Mario, Gutzwiller, Haering, Haller, Hutter Markus, John-Calame, Loepfe, Markwalder Bär, Pelli (12)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la politique de sécurité*

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Brunschwig Graf.
21.12.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.
01.10.2008 Conseil national. Adoption.

07.3599 *n* Ip. **Messmer. Formation professionnelle supérieure. Risque de lacunes de financement au cours de l'année de transition** (01.10.2007)

Conformément à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, le modèle modifié de financement au moyen de forfaits versés par la Confédération aux cantons entrera en vigueur le 1er janvier 2008 après un délai de transition de quatre ans. Au cours de l'année de transition 2007, la Confédération n'a versé qu'une partie des subventions selon l'ancien droit aux organismes responsables et aux écoles de formation professionnelle supérieure. Il en résulte une grande insécurité juridique, car il n'existe actuellement pas d'accords intercantonaux de financement contraignants du point de vue des institutions de formation, et la plupart des cantons ne sont pas encore passés au nouveau système. De graves lacunes de financement pourraient donc se faire sentir dans le domaine de la formation professionnelle supérieure en 2007. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment garantira-t-il, dans le domaine du financement de la formation professionnelle supérieure, un passage sans frictions de l'ancienne à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle?

2. Comment compte-t-il prévenir, au cours de l'année de transition, de graves lacunes de financement dans le domaine de la formation professionnelle supérieure?

3. Est-il conscient qu'il n'existe pas d'accords intercantonaux contraignants concernant les subventions destinées à la formation professionnelle supérieure, que la plupart des cantons ne sont pas encore passés au nouveau système et qu'il n'existe ainsi pas de base sûre pour le versement de subventions aux organismes responsables et aux écoles de formation professionnelle supérieure?

4. Comment garantira-t-il que le passage à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle n'entraînera pas de lacunes dans le financement de la formation professionnelle supérieure?

5. A son avis, comment peut-on empêcher, au vu de l'insécurité juridique ambiante, que les cantons privilégient les centres cantonaux de formation au détriment d'offres intercantonales?

Cosignataire: Lustenberger (1)

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3600 *n* Ip. **Amstutz. Baisse des prix des médicaments. Diffusion de fausses informations par le Surveillant des prix** (02.10.2007)

Dans sa "Newsletter 5/07", le Surveillant des prix a adopté une position critique face aux conséquences des baisses de prix dont fait état l'accord du 12 septembre 2005 entre l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'industrie pharmaceutique. Les chiffres et les conclusions présentés par le Surveillant des prix sont pourtant faux et mensongers pour la plupart, étant donné que les bases qui ont servi à leur établissement sont incorrectes et que les méthodes utilisées pour le faire ne sont pas vérifiables. On trompe ainsi l'opinion publique en adoptant un discours polémique dans la "Newsletter" (p. ex. utilisation du terme "deal").

A cet égard, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Que pense-t-il de la façon d'agir du Surveillant des prix, qui a diffusé, dans sa "Newsletter 5/07" du 24 juillet 2007, des informations dont on peut démontrer qu'elles sont fausses et mensongères à propos des conséquences de l'accord conclu par l'OFSP le 12 septembre 2005?

2. Qu'envisage-t-il de faire pour que le Surveillant des prix fournisse à l'avenir des informations correctes et s'abstienne notamment de tout propos polémique, et avant tout pour qu'il agisse avec la compétence, l'application et l'exactitude requises par l'exécution de son mandat, fixé dans la loi fédérale concernant la surveillance des prix?

Cosignataires: Borer, Müri, Rime, Wobmann (4)

07.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3602 *n* Ip. **Lang. Les changements climatiques. Un risque pour la sécurité** (02.10.2007)

Les changements climatiques sont non seulement source de dangers écologiques directs, mais ils engendrent aussi des dangers pour la sécurité internationale. Dans son dernier rapport ("Welt im Wandel: Sicherheitsrisiko Klimawandel" - un monde en évolution: les changements climatiques en tant que risque pour la sécurité), le "Wissenschaftlicher Beirat der Bundesregierung Globale Umweltveränderung" (WBGU; conseil scientifique du gouvernement fédéral allemand sur les changements climatiques) a lancé un cri d'alarme à propos des conséquences des changements climatiques pour la politique de sécurité. Je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Comment évalue-t-il les dangers pour la sécurité internationale dus aux changements climatiques?

2. Estime-t-il, comme le WBGU, qu'il faudra agir avec détermination ces 10 à 15 prochaines années dans le domaine de la politique climatique si l'on veut prévenir les conséquences fatales des changements climatiques pour la sécurité internationale?

3. Quelles mesures compte-t-il prendre pour prévenir les conséquences des changements climatiques pour la politique de sécurité?

4. Est-il par exemple prêt à réduire considérablement le budget militaire au profit de mesures préventives en matière de coopération au développement, comme l'exige le WBGU?

5. Est-il disposé à élaborer un plan d'action contraignant comme l'entend le WBGU?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (13)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3606 ***n*** Ip. **(Banga) Fehr Mario. Coopération avec la Chine. Incidences sociales, écologiques et en matière de droits de l'homme** (02.10.2007)

Le 8 juillet 2007, le Département fédéral de l'économie a annoncé la signature d'une déclaration conjointe sur une coopération économique entre la Suisse et la Chine et sur la réalisation d'études de faisabilité internes concernant l'ouverture éventuelle de négociations devant mener à un accord de libre-échange entre les deux pays. Aucune référence n'a toutefois été faite au souhait des consommateurs suisses de savoir si les produits qu'ils achètent ont été produits dans des conditions équitables et écologiquement acceptables. C'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Que sait-il s'agissant du respect, par la Chine, de la Déclaration de 1998 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui est contraignante pour tous les membres de l'OIT et qui prévoit notamment la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession?

2. Comment juge-t-il le fait que la Chine n'ait pas ratifié les conventions fondamentales de l'OIT n° 87 sur la liberté syndicale, n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ainsi que n° 29 et 105 sur le travail forcé et l'interdiction de ce dernier?

3. Le Comité d'experts indépendants de l'OIT (CEARC) s'est penché à plusieurs reprises sur le cas de la Chine et a notamment demandé récemment au gouvernement chinois, dans l'Observation individuelle concernant la Convention n° 138 de l'OIT, des informations supplémentaires en rapport avec la constatation selon laquelle de nombreux enfants travaillent au lieu d'aller à l'école. Comment le Conseil fédéral juge-t-il les nombreuses questions que le CEARC a posées au gouvernement chinois?

4. L'étude de faisabilité sur l'ouverture éventuelle de négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Chine comprend-elle l'aspect des conditions de production (droits de l'homme, normes sociales et écologiques minimales) des biens et services dont le commerce serait facilité?

5. Comment les consommateurs suisses peuvent-ils s'informer au sujet des conditions de production des biens et services en provenance de Chine?

6. Le Conseil fédéral est-il prêt à compléter l'étude de faisabilité précitée par une évaluation des incidences d'un accord de libre-échange sur le respect des droits de l'homme et de normes sociales et écologiques?

Cosignataires: Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Mario, Goll, Gysin Remo, Lang, Levrat, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Recordon, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (17)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Mario.
21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3607 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Simplification de la fiscalité des personnes physiques ((Pfisterer Thomas) Schiesser)** (02.10.2007)

1. Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de nouveau système fiscal qui:

- soit en première ligne beaucoup plus simple;

- simultanément plus équitable;

- favorise durablement la croissance; et

- soit plus compétitif, au niveau international;

que le système fiscal actuel et satisfasse aux critères de la solidarité et de la capacité économique au sens où l'entend la Constitution.

Cet objectif pourrait par exemple être atteint au moyen:

a. d'un impôt à taux unique (flat tax) ou d'un impôt sur le revenu dualiste;

b. d'un nombre réduit de barèmes et de déductions unitaires.

2. La Confédération doit permettre aux cantons de simplifier leurs systèmes fiscaux. La concurrence fiscale entre cantons et communes doit être maintenue.

Cosignataires: Altherr, Briner, Büttiker, Forster, Fünfschilling, Heberlein, Hess, Langenberger, Leumann, Reimann Maximilian, Saudan, Schiesser (12)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

06.12.2007 Conseil des Etats. L'intervention est reprise par Monsieur Schiesser.
17.12.2007 Conseil des Etats. Adoption.

07.3609 ***n*** Mo. **Graf-Litscher. Rétablir la liberté thérapeutique et le libre choix dans le cas des infirmités congénitales et des enfants invalides** (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

La décision de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) du 1er novembre 2005 selon laquelle les cinq méthodes de médecine complémentaire ne seront plus prises en charge par l'assurance-invalidité doit être révoquée faute de base légale.

Cosignataires: Allemann, Banga, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Gysin Remo, Janiak, Kiener Nellen, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Widmer (15)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **07.3614** ***n*** Ip. **(Banga) Widmer. Utilisation du Hawk comme avion d'entraînement et intercepteur léger** (03.10.2007)

Le 2 juillet 2007, armasuisse, le centre responsable des acquisitions et de la technologie au DDPS, a annoncé que le Ministère finlandais de la défense a acheté l'intégralité des 18 Hawk Mk 66 mis en vente par l'armée suisse. C'est en ces termes que le site Internet des Forces aériennes suisses loue le Hawk, entré en service au début des années 1990: "Pour tout moniteur de vol qui forme de jeunes pilotes, le Hawk est un appareil de rêve". Il se distingue par sa construction robuste et d'excellentes performances en vol, et est considéré dans le monde entier comme le jet d'entraînement idéal: "les performances de l'appareil, ses caractéristiques de vol, ses systèmes et surtout l'agencement de ses deux cockpits expliquent son succès dans plus de 20 pays". Il convient parfaitement pour la formation de base et la formation avancée des futurs pilotes de combat, et a cons-

titué l'équivalent d'un saut quantique pour l'entraînement de base au pilotage de jets.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Confirme-t-il les remarquables caractéristiques du Hawk en tant qu'appareil d'entraînement?

2. Quels coûts totaux le Hawk a-t-il généré entre le moment de son acquisition et celui de sa liquidation (phase d'élimination des "maladies d'enfance" et service actif compris)?

3. Dans quel but les Forces aériennes finlandaises ont-elles acheté la flotte suisse de Hawk? Quel prix la Finlande a-t-elle payé?

4. Quels avantages y avait-il à entraîner les pilotes avec le Tiger, un autre avion relativement ancien, à la place du Hawk? Le DDPS a-t-il examiné la possibilité d'une reconversion du Hawk?

5. Le 31 août 2007, le DDPS a annoncé que l'entraînement des pilotes de jets n'aurait dorénavant plus lieu avec le Tiger, mais avec le PC-21. Est-il exact, ainsi que l'avancent des commentaires parus dans les médias, que le Hawk a été retiré du service nettement plus tôt que prévu afin que les usines Pilatus disposent d'un marché domestique pour les PC-21?

6. Le Hawk peut atteindre une vitesse maximale de 1040 kilomètres à l'heure. Il dispose, sous les ailes et le fuselage, de sept points d'ancrage permettant de l'équiper entre autres de lance-roquettes. Armé de canons de 20 mm, 25 mm ou 30 mm et de missiles air-air Sidewinder, le Hawk peut être utilisé comme intercepteur léger. Quels Etats utilisent le Hawk en tant qu'intercepteur léger? La Suisse a-t-elle examiné cette option?

7. Il arrive régulièrement que des missions de surveillance de l'espace aérien nécessitent des avions moins performants que le F/A-18C/D Hornet. De quels autres types d'avion les Forces aériennes suisses disposent-elles pour de telles missions?

Cosignataires: Aubert, Fehr Mario, Garbani, Günter, Haering, Widmer (6)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Widmer.
20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.
01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **07.3618** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Empêcher le cumul des allocations familiales (Schiesser)** (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer, dans la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam), les dispositions nécessaires à la création d'un registre centralisé des enfants et des bénéficiaires d'allocations familiales analogue aux registres créés dans les domaines de l'AVS et de l'AI, et de mettre en place ce registre dans les meilleurs délais.

Cosignataires: Büttiker, Leumann, Schweiger (3)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.12.2007 Conseil des Etats. Adoption.
18.09.2008 Conseil national. Adoption.

07.3619 ***n*** Mo. **Conseil National. Empêcher le cumul des allocations familiales ((Zeller) Engelberger)** (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer, dans la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam), les dispositions nécessaires à la création d'un registre centralisé des enfants et des bénéficiaires d'allocations familiales analogue aux registres créés dans les domaines de l'AVS et de l'AI, et de mettre en place ce registre dans les meilleurs délais.

Cosignataires: Abate, Bernhardsgrütter, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bührer, Burkhalter, Darbellay, Donzé, Engelberger, Fasel, Fluri, Germanier, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Hassler, Hegetschweiler, Hochreutener, Huber, Hubmann, Humbel Näf, Hutter Markus, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Messmer, Michel, Müller Thomas, Müller Philipp, Müller Walter, Noser, Pelli, Pfister Theophil, Scherer, Schneider, Spuhler, Stahl, Steiner, Theiler, Triponez, Wäfler, Walter, Wehrli, Zemp (49)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Engelberger.
21.12.2007 Conseil national. Adoption.

07.3620 ***n*** Mo. **Zuppiger. Allègement de l'engagement politique** (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit les articles 98 et 99 de l'ordonnance sur la signalisation routière:

Art. 98 al. 2

Réclames routières sur les autoroutes et les semi-autoroutes

Sont toutefois autorisées:

a. ...

c. les publicités paysagères.

Art. 99

Autorisation requise

... en vertu du droit cantonal. La publicité politique n'est pas soumise à autorisation.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Giezendanner, Gysin, Hegetschweiler, Hochreutener, Hutter Jasmin, Jermann, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Miesch, Müri, Oehrli, Parmelin, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Stamm, Triponez, Walter, Wandfluh, Weyeneth (37)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3621 ***n*** Po. **(Brun) Amherd. Transports publics en comparaison internationale** (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les prix des transports publics (voyageurs et marchandises) en comparaison avec les pays voisins. L'objectif de ce rapport sera de déterminer les prix suisses par rapport au niveau européen et d'indiquer comment les rapprocher de la moyenne européenne.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Büchler, Cathomas, Fehr Jacqueline, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Pedrina, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Simoneschi-Cortesi, Theiler, Zemp (21)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Amherd.

07.3622 ***n*** Mo. **Müri. Interdiction de contracter un mariage pour les personnes en attente de renvoi** (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de sorte que les personnes en attente de renvoi ne puissent plus contracter de mariage.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Borer, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Hess Bernhard, Kaufmann, Keller, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Pfister Theophil, Scherer, Stahl, Wobmann (21)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3624 ***n*** Ip. **(Müller-Hemmi) Fehr Hans-Jürg. Ratification de la Convention no 169 de l'OIT** (03.10.2007)

Par une nette majorité de 121 voix contre 64, le Conseil national a, en date du 22 juin 2007, invité le Conseil fédéral à présenter un message au Parlement en vue de la ratification de la Convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux et à ne pas classer le postulat 99.3433. Ce faisant, le conseil s'est rallié à l'avis de la CPE-N, pour qui la ratification de la Convention n° 169 de l'OIT s'inscrit dans les lignes directrices de la politique étrangère de la Suisse. La Convention de l'OIT n'impose aucune obligation supplémentaire à notre pays, lui offre un nouvel instrument de politique étrangère important, et consolide sa position et son image dans le monde dans les domaines de la promotion de la paix et du renforcement des droits de l'homme.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle sera sa première démarche pour se plier à la volonté du Conseil national de ratifier la Convention n° 169 de l'OIT?

2. La Suisse a notablement contribué à l'élaboration de la Déclaration des droits des peuples indigènes, adoptée le 13 septembre 2007 par l'Assemblée générale des Nations Unies par 143 voix (dont celle de la Suisse) contre 4 (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis) et 11 abstentions. Quelles conclusions le Conseil fédéral tire-t-il de ce succès? Quelles en seront les répercussions sur le processus de ratification de la Convention n° 169, qui à l'inverse de la Déclaration des Nations Unies est juridiquement contraignante?

3. Après la Norvège, le Danemark et les Pays-Bas, l'Espagne est récemment devenue le quatrième Etat européen à ratifier la Convention n° 169. Le Népal, pays avec lequel la Suisse entretient depuis de longues années des relations de coopération au développement, a ratifié la Convention le 14 septembre 2007. Quelle incidence la démarche népalaise aura-t-elle sur les négociations avec la Suisse à propos des modalités d'application des projets de développement, des processus de paix et de la promotion économique?

Cosignataires: Banga, Eggly, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Gadient, Galladé, Graf-Litscher, Guisan, Gysin Remo, Häberli-Koller, Hämmerle, Hubmann, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Michel, Pedrina, Rechsteiner Paul, Robbiani, Schenker Silvia, Steiert, Studer Heiner, Widmer (26)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Hans-Jürg.
20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3625 ***n*** Mo. **Cathomas. Lutte contre les risques naturels** (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie interdépartementale d'affectation efficiente des ressources pour la prévention des risques naturels. Il doit, ce faisant, tenir compte en particulier des points suivants:

a. ordre de priorité selon les critères de la gestion intégrale des risques;

b. critères de subventionnement conformes aux priorités;

c. règles claires et transparentes pour le contrôle du déroulement des projets et des flux financiers;

d. règles pour la vérification de l'efficacité des projets réalisés.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Bruderer, Brun, Brunner, Büchler, de Buman, Donzé, Fluri, Gadient, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hämmerle, Hany, Hassler, Hochreutener, Huber, Hubmann, Imfeld, Jermann, Keller, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Loepfe, Lustenberger, Marty Kälin, Meyer Thérèse, Michel, Müller Philipp, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Oehrli, Pfister Gerhard, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Robbiani, Schelbert, Studer Heiner, Vaudroz René, Wäfler, Wehrli, Wyss Ursula, Zemp (49)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3626 ***n*** Mo. **Glanzmann. Surveillance des organisations d'assistance au décès** (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des normes légales uniformes pour régler la surveillance des organisations d'assistance au décès en Suisse et limiter le "tourisme de la mort".

Cosignataires: Amherd, Brun, Büchler, Cathomas, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Zemp (16)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3627 ***n*** Mo. **Glanzmann. Enregistrement obligatoire des cartes d'accès sans fil à prépaiement** (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une loi prévoyant l'enregistrement obligatoire des cartes d'accès sans fil à prépaiement. La loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) et les ordonnances pertinentes seront adaptées de manière à obliger l'usager à s'identifier, même sur les réseaux privés. On devra notamment pouvoir déterminer les ordinateurs connectés à ces réseaux.

Cosignataires: Amherd, Büchler, Cathomas, Darbellay, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Wehrli, Zemp (17)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3628 ***n*** Mo. **Glanzmann. Poursuites plus efficaces des cas de pédophilie sur Internet** (03.10.2007)

Le Conseil fédéral veille à ce que, dans les cas de pédophilie relevant de la coopération internationale, l'Office fédéral de la police communique directement les informations relatives aux suspects. Les cantons mobilisent suffisamment de ressources pour garantir le traitement des cas de pédophilie.

Cosignataires: Amherd, Brun, Büchler, Cathomas, Darbellay, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Zemp (17)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3629 *n* Mo. **Conseil National. Convention sur la cybercriminalité (Glanzmann)** (03.10.2007)

Le Conseil fédéral entame sans tarder la procédure de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, en souffrance depuis longtemps.

Cosignataires: Amherd, Büchler, Cathomas, Darbellay, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Jermann, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Zemp (15)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

20.03.2008 Conseil national. Adoption.

07.3632 *n* Po. **(Menétrey-Savary) John-Calame. Déchets. Des alternatives à l'incinération** (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport sa politique des déchets pour les années à venir, en précisant quelles mesures il entend prendre pour:

- diminuer la production de déchets et améliorer le recyclage;

- réduire les risques que les usines d'incinération peuvent présenter pour la santé et l'environnement;

- développer la recherche en faveur de nouvelles technologies pour remplacer à terme les usines d'incinération;

- réduire à court terme la part des déchets incinérés et planifier avec les cantons la mise en service d'usines d'incinération de manière à éviter la surcapacité;

- combiner systématiquement l'incinération des ordures ménagères avec la production d'électricité et l'utilisation de chaleur pour le chauffage;

- limiter les trajets des déchets à travers la Suisse, voire l'Europe, et obtenir que ceux qui sont inévitables se fassent par le train;

- réduire autant que possible la privatisation du traitement des déchets, limiter le nombre des filières privées de recyclage et améliorer leur coordination.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (12)

16.01.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame John-Calame.

07.3633 *n* Mo. **(Menétrey-Savary) John-Calame. Maisons de jeu et loteries. Contrôler la publicité** (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser la loi et l'ordonnance sur les maisons de jeu, voire la loi sur les loteries et paris, de manière à:

1. préciser selon quels critères une publicité ou une campagne peut être considérée comme "outrancière" (art. 33 de la loi actuelle) ou "mesurée" (art. 19 de la Convention intercantonale sur les loteries);

2. interdire certaines formes de publicité telles que les cartes de fidélité (maisons de jeu) ou les annonces fallacieuses portant sur les gains;

3. créer un organe de contrôle indépendant de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ).

La surveillance de la publicité pour les jeux d'argent et les loteries devrait si possible s'étendre aux publicités pour les casinos sur Internet.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (11)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame John-Calame.

07.3634 *n* Ip. **(Menétrey-Savary) Teuscher. Campagne contre les médecines complémentaires?** (04.10.2007)

Le 27 septembre 2007, une ancienne collaboratrice de l'OFSP a reçu le "prix courage", décerné par le magazine "Beobachter", pour avoir dénoncé un projet de campagne du Département de l'intérieur contre les médecines complémentaires. Licenciée pour avoir outrepassé ses compétences et brisé les relations de confiance avec son employeur, elle apparaît maintenant comme une victime du whistleblowing. Cette affaire nous amène à poser au Conseil fédéral les questions suivantes.

1. Est-il vrai que l'Office fédéral de la santé publique avait le projet de mandater un bureau de communication pour mener campagne contre l'initiative populaire "Oui aux médecines complémentaires"?

2. Est-il exact que ce projet a été abandonné lorsque la collaboratrice en question a fait en sorte qu'il soit rendu public? Pour quelles raisons l'OFSP y a-t-il renoncé?

3. Est-il courant que le Conseil fédéral ou les chefs/cheffes de département fassent appel à des bureaux de communication dans le but de faire échouer une initiative populaire, une pratique contraire, à nos yeux, au devoir d'information objective des autorités?

4. Le fait que la collaboratrice de l'OFSP ait reçu le "prix courage" amène-t-il le Conseil fédéral à penser que son licenciement n'était pas justifié?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (12)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Teuscher.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3635 *n* Ip. **(Menétrey-Savary) van Singer. Consommation d'alcool lors de l'Euro 2008** (04.10.2007)

L'Euro 2008 sera une des plus grandes manifestations sportives jamais organisées en Suisse. Pour que cette fête ne soit pas gâchée par une consommation excessive d'alcool, entraînant accidents et violence, un groupe de travail "Prévention des problèmes liés à l'alcool à l'Euro 2008" a élaboré une stratégie de prévention qui devrait être mise en oeuvre dans toutes les villes concernées. La mise en oeuvre de ce programme ne peut se faire qu'avec l'appui des pouvoirs publics. C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à veiller à ce que les lois en matière de vente d'alcool - dont celles protégeant la jeunesse sont essentielles - soient respectées partout et accompagnées de mesures complémentaires comme la formation du personnel de vente et l'offre de boissons sans alcool attrayantes et bon marché?

2. Le Conseil fédéral peut-il faire en sorte que soit également appliquée la mesure proposée par le groupe de travail concernant l'offre de bière légère et de bière sans alcool? Ces produits sont généralement absents des grandes manifestations sportives, vu que leur conditionnement en fûts sous pression est quasi inexistant. Des mesures seront-elles prises pour que les organisateurs locaux puissent compter sur un approvisionnement suffisant et adapté au service en verre pour la bière légère et sans alcool?

Cosignataires: Fasel, Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (10)

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur van Singer.
21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3636 *n* Ip. **Bruderer. Education à la citoyenneté. Un engagement permanent** (04.10.2007)

La Suisse se doit d'accorder une attention plus soutenue à l'éducation à la citoyenneté tant il est vrai qu'une démocratie comme la nôtre, qui se fonde sur des droits et devoirs aussi étendus, requiert du citoyen des connaissances solides du fonctionnement du système ainsi que des sensibilités politiques.

Des enquêtes internationales ont clairement montré les lacunes dont souffre la Suisse dans ce domaine. Les débats qui ont eu lieu récemment dans les cantons sur l'introduction du droit de vote à 16 ans ont également révélé le manque d'intérêt des jeunes pour la chose politique. Ce constat appelle sans conteste une réponse.

Vu ce qui précède, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Les cantons sont en train de mettre sur pied, dans le cadre du concordat Harmos, les bases d'un plan d'étude commun dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2011. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel il faudrait profiter de l'occasion pour donner à l'éducation à la citoyenneté le poids qu'elle mérite, par exemple en lui conférant le statut de discipline en soi comportant un programme de connaissances précis?

2. Ce faisant, on offrirait aux cantons la possibilité de mettre enfin sur pied un instrument d'enseignement uniforme et moderne en matière d'éducation à la citoyenneté. Que pense le Conseil fédéral de cette proposition?

3. Le Conseil fédéral serait-il favorable à ce que la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), conformément à mon souhait, présente à la Commission de la science, de l'éducation et de la culture un compte rendu de ses travaux relatifs à la mise sur pied d'un plan d'étude commun et à l'éducation à la citoyenneté?

4. Aux termes des nouvelles dispositions constitutionnelles sur la formation, la Confédération et les cantons ont la tâche commune d'organiser l'espace éducatif en Suisse. Comment la Confédération peut-elle en tirer parti pour renforcer l'éducation à la citoyenneté en Suisse?

5. Le rapport final "Education à la citoyenneté en Suisse 2000" de la CDIP constate que la branche "Education à la citoyenneté" est pratiquement orpheline sur le plan universitaire et en friche sur le plan pédagogique" (p. 34). Serait-il possible de remédier à cette situation en instituant une chaire d'éducation à la citoyenneté, que ce soit au niveau universitaire ou dans les hautes écoles spécialisées?

6. Les projets lancés et soutenus au niveau fédéral ces dernières années aux fins d'encourager l'éducation à la citoyenneté seront-ils poursuivis pour qu'un bénéfice durable puisse en être tiré?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Banga, Berberat, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Savary, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (27)

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3637 *n* Ip. **Carobbio Guscetti. Politique des visas. Transparence et respect de l'Etat de droit** (04.10.2007)

1. Est-il vrai que les directives internes de l'Office fédéral des migrations (ODM) recommandent aux services consulaires de refuser le visa d'entrée aux personnes sans activité lucrative, surtout quand elles sont jeunes, venant de pays dont le niveau socio-économique est inférieur à celui de la Suisse, même lorsqu'elles sont invitées par des parents ou des amis qui se portent garants? Le Conseil fédéral estime-t-il que cette pratique est proportionnée au but visé par la loi et, en particulier, compatible avec l'article 1 de l'ordonnance du 14 janvier 1998 concernant l'entrée et la déclaration d'arrivée des étrangers (OEArr)?

2. Que pense-t-il faire pour éviter que les directives de l'ODM soient plus rigoureuses que la loi? Entend-il assurer la transparence de toutes les directives de l'ODM sur l'octroi des visas?

3. Combien d'argent la Confédération a-t-elle encaissé chaque année depuis 2000 en rejetant des demandes de visa?

4. Que pense le Conseil fédéral du coup porté à l'image de notre pays à l'étranger?

Cosignataires: Aubert, Banga, Berberat, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Galladé, Garbani, Heim, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Savary, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (25)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3638 *n* Mo. **Müller Geri. Pour un registre national du cancer** (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'ouvrir un registre national du cancer en créant les bases légales nécessaires.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Aubert, Banga, Bäumle, Berberat, Bernhardsgrütter, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Guisan, Günter, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechs-

teiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Steiert, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vanek, Vischer, Widmer, Zisyadis (53)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3639 ***n*** Po. **Rennwald. Intégration d'une clause sociale et écologique dans les accords bilatéraux** (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier l'intégration de clauses sociales et écologiques dans les accords bilatéraux de libre-échange que la Suisse, par le biais de l'AELE, est en train de négocier avec plusieurs pays en développement dont la Colombie et le Pérou.

Cosignataire: Berberat (1)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3640 ***n*** Ip. **Leutenegger Oberholzer. Crash d'un avion à Bâle** (04.10.2007)

Le 23 juillet 2007, un avion amateur s'est écrasé, peu après le décollage à l'aéroport de Bâle-Mulhouse, sur le dernier étage d'un immeuble locatif à la Roggenburgerstrasse à Bâle. Le pilote, qui a été tué dans l'accident, voulait traverser l'Atlantique en 30 heures sans escale avec son avion de type Express 2000 ER, qu'il avait construit lui-même. Par conséquent, l'appareil était lourdement chargé: il y avait 1700 litres de carburant à bord. Par miracle, personne d'autre n'a été grièvement blessé dans ce quartier densément peuplé. Ce crash a fait très peur à la population concernée et a gravement endommagé des immeubles résidentiels. D'après les médias, ce vol avait été autorisé par l'OFAC cinq jours avant la chute de l'appareil. Il semblerait que les avions amateurs ne sont provisoirement plus autorisés à effectuer des vols d'essai au-dessus de régions habitées.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes en rapport avec la chute de cet avion:

1. A quoi était due la chute de l'avion?

2. Qui est compétent en matière d'autorisation de vols d'essai de cette nature? Comment se déroule la procédure d'autorisation? Comment sont réparties les compétences entre l'OFAC et l'association "Experimental Aviation of Switzerland"? Sur la base de quelles connaissances et par qui l'autorisation du vol de Hans Georg Schmid a-t-elle été accordée? Qui est responsable des coûts liés à l'octroi d'autorisations pour des vols d'essai de ce type?

3. Qui a fixé l'itinéraire de vol au-dessus d'une zone résidentielle densément peuplée: le pilote, le service de la navigation aérienne?

4. Selon les médias, l'appareil était chargé de 1700 litres de carburant. A quels dommages aurait-il fallu s'attendre en cas de chute sur des installations de l'industrie chimique?

5. Qui assumera les frais consécutifs aux dommages qu'a subis la population concernée (logement, immeuble, etc.), notamment au cas où l'assurance du pilote ne serait pas tenue de couvrir les dommages?

6. Quelles conclusions le Conseil fédéral tire-t-il de ce crash, dans l'optique de la protection de la population? Est-il notamment prêt à instaurer, pour les vols d'essai effectués par des avions amateurs, une interdiction permanente de survoler des zones résidentielles et des installations industrielles?

7. Quelles sont les mesures de sécurité en vigueur pour les vols cargo au-dessus de régions habitées?

Cosignataires: Dunant, Fehr Jacqueline, Graf Maya, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Jermann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Rechsteiner-Basel, Rossini, Schenker Silvia, Schweizer, Stöckli, Stump, Vermot-Mangold, Widmer (19)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3642 ***n*** Mo. **(Bernhardsgrütter) Teuscher. Manifestations aériennes en Suisse. Décréter un moratoire pour préserver le climat** (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement les conditions légales permettant de décréter un moratoire sur les manifestations aériennes en Suisse.

Ce moratoire sera maintenu tant que les objectifs de la Confédération en matière de protection du climat n'auront pas été atteints.

Cosignataires: Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lang, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher (10)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Teuscher.

07.3648 ***é*** Mo. **Frick. Pour des loyers plus bas** (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de dissocier au maximum l'adaptation des loyers de l'évolution des taux hypothécaires. Le Code des obligations sera modifié à cet effet, de sorte que les augmentations de loyer suivent en principe l'inflation (calculée p. ex. sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation).

Cosignataires: Bischofberger, David, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Maissen, Schwaller, Sommaruga Simonetta, Stähelin, Wicki (10)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission des affaires juridiques*

18.12.2007 Conseil des Etats. Adoption.
10.06.2008 Conseil national. La discussion est renvoyée.

07.3655 ***n*** Po. **Giezendanner. Tachygraphe numérique. Adaptation des cartes de conducteur** (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'apporter les modifications suivantes aux dispositions régissant les cartes de conducteur, cartes d'entreprise et cartes d'atelier:

- Les cartes de conducteur, cartes d'entreprise et cartes d'atelier (utilisées pour le tachygraphe numérique) sont délivrées au format carte de crédit, comme le permis de conduire, et avec une validité illimitée.

- En cas de contrôle de police visant à vérifier le respect des dispositions de l'ordonnance sur les chauffeurs, il suffit de présenter la carte de conducteur (munie d'une puce électronique), sans les impressions et les disques analogiques.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Brunner, Büchler, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glanzmann, Glur, Haller, Hess Bernhard, Hochreutener, Hutter Markus, Imfeld, Jermann, Joder, Kaufmann, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller

Walter, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pagan, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schwander, Stahl, Theiler, Triponez, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zemp, Zuppiger (57)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3661 ***n*** Po. **Zemp. CO2 et gouvernement d'entreprise** (04.10.2007)

Le développement durable, et par là même aussi la quantité d'émissions polluantes, jouent un rôle toujours plus important pour les entreprises. Les entreprises suisses affichent un bilan positif.

On peut se demander si la question des émissions polluantes ne devrait pas être obligatoirement intégrée dans le gouvernement d'entreprise. On favoriserait ainsi la transparence, tout en offrant un indice précieux aux investisseurs et en accroissant la crédibilité d'une entreprise. Le Conseil fédéral est prié de prendre position à ce sujet et de présenter les avantages et les inconvénients, mais aussi la faisabilité d'un tel projet.

Cosignataires: Büchler, Glanzmann, Humbel Näf, Kohler, Loepfe, Müller Thomas (6)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3662 ***n*** Ip. **Groupe des Verts. Personnes déplacées pour des raisons environnementales. Statut de réfugié** (04.10.2007)

Selon le CICR, le nombre des personnes réfugiées pour des raisons environnementales dépasse ceux des réfugiés politiques et des réfugiés économiques, sans que la Convention sur les droits de l'homme ne leur reconnaisse le statut de réfugié. La Suisse est-elle prête à oeuvrer en faveur du comblement de cette lacune?

La Suisse est dépositaire des conventions.

Porte-parole: Frösch

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3663 ***n*** Ip. **Groupe des Verts. Conseil scientifique sur les problèmes d'environnement et de développement à l'échelle mondiale** (04.10.2007)

Le gouvernement fédéral allemand dispose d'un conseil scientifique sur les changements climatiques à l'échelle mondiale (WBGU; www.wgbu.de), qui fonctionne en tant qu'organe de conseil indépendant. Ses tâches principales consistent à analyser les problèmes mondiaux en matière d'environnement et de développement, à rédiger des expertises à ce sujet, à signaler à un stade précoce l'émergence de nouveaux problèmes et à élaborer des recommandations en vue d'actions concrètes ou d'activités de recherche. Les expertises du WBGU sont des sources et des ouvrages de référence irremplaçables pour la politique internationale en matière d'environnement et de développement. L'organe de conseil est composé de neuf membres, dont trois (les professeurs Nina Bachmann, Astrid Epiney et Renate Schubert) travaillent dans des hautes écoles suisses.

1. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de l'existence de cet organe de conseil et de ses expertises?

2. Est-il prêt à tenir compte des résultats obtenus par le WBGU lors de l'élaboration du message Nord-Sud?

3. Est-il disposé à mettre en place en Suisse un organe similaire auquel seraient confiées des tâches en matière de recherche et de communication?

4. Est-il prêt à inviter au moins les responsables du WBGU lorsque le message Nord-Sud et le rapport sur le climat seront discutés dans les commissions concernées?

Porte-parole: Frösch

14.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3664 ***n*** Mo. **Conseil National. Politique de l'enfance et de la jeunesse. Stratégie nationale (Galladé)** (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les interventions pendantes sur l'enfance et la jeunesse et d'en regrouper les exigences dans une stratégie nationale de l'enfance et de la jeunesse.

Il est chargé de s'inspirer des contenus de ces textes pour formuler une politique de l'enfance et de la jeunesse efficace et d'assurer un pilotage sur les plans fédéral et cantonal. Il examinera par ailleurs si des bases légales sont nécessaires pour la mise en oeuvre et, dans l'affirmative, lesquelles. Enfin, la Confédération mettra les moyens nécessaires à disposition pour l'application d'une politique de l'enfance et de la jeunesse efficace.

Ces exigences devront être prises en compte lors du traitement actuel, par l'OFAS, de la motion Janiak 00.3469 du 27 septembre 2000.

Cosignataires: Banga, Berberat, Fässler, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Hubmann, Markwalder Bär, Marty Kälin, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Stöckli, Stump, Vermot-Mangold, Widmer (16)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

19.12.2007 Conseil national. Adoption.

07.3666 ***n*** Ip. **Berberat. Renforcement du "Swiss made" en matière horlogère** (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est prié de nous indiquer quand il saisira le Parlement de son projet de modification législative concernant la protection de la désignation "suisse", suite à son rapport du 15 novembre 2006. De plus, nous demandons à l'exécutif fédéral s'il est favorable au renforcement du "Swiss made" en matière horlogère et, si la réponse est positive, dans quel délai il entend procéder à la révision de l'ordonnance en la matière. Enfin, le Conseil fédéral est-il prêt à négocier rapidement avec l'Union européenne afin que ce renforcement, voulu par la grande majorité des milieux horlogers, soit accepté par nos partenaires européens?

Cosignataires: Aubert, Banga, Burkhalter, Dormond Béguelin, Eggly, Garbani, Germanier, John-Calame, Kohler, Levrat, Nordmann, Pagan, Perrin, Recordon, Rennwald, Reymond, Roth-Bernasconi, Zisyadis (18)

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3667 *n* Ip. **Favre Charles. Report de paiement en cas de primes impayées** (04.10.2007)

Sur proposition du Conseil fédéral, le Parlement a modifié la loi sur l'assurance-maladie LAMal concernant le report de paiement en cas de primes impayées (art. 64a LAMal; nouveau, en vigueur depuis le 1er janvier 2006). Ainsi, aujourd'hui les factures impayées de la LAMal s'accumulent chez les fournisseurs de prestations (hôpitaux, médecins et pharmacies). La situation relative au report de paiement en cas de primes impayées est donc inacceptable. Afin de tenter de trouver une solution, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal, art. 105a-105e) avec effet au 1er août 2007. Vu cet état de faits je me permets de poser les questions suivantes:

1. La Confédération a-t-elle mis en place un monitorage suivi ayant pour but de présenter une vision d'ensemble de la situation des caisses-maladie, des cantons et des fournisseurs de prestations (hôpitaux, médecins et pharmacies)?

2. Le Conseil fédéral connaît-il le montant des primes impayées?

3. Le Conseil fédéral connaît-il le montant des traitements médicaux impayés?

4. Quelle est la proportion de primes en souffrance par rapport aux traitements impayés?

5. Combien de cantons avaient-ils passé des conventions avec les assurances avant que l'ordonnance ne soit modifiée (1er août 2007) et combien l'ont-ils fait depuis la modification de la teneur de l'ordonnance?

6. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il la contradiction apparente entre la loi (art. 64a LAMal, obligation de report de paiement) et l'ordonnance (art. 105c OAMal, possibilité de paiement en cas de convention entre le canton et l'assureur)?

7. Le Conseil fédéral estime-t-il que la situation actuelle est satisfaisante pour les parties prenantes, à savoir les cantons, les fournisseurs de prestations et les assureurs-maladie?

8. A quelles conditions le Conseil fédéral est-il disposé à modifier la législation actuelle concernant les primes non payées?

14.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3671 *n* Mo. **Simoneschi-Cortesi. Pas de RPLP pour les trajets servant à la formation et au perfectionnement** (05.10.2007)

L'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL; RS 641.811) doit être complétée dans le sens où tous les trajets servant uniquement à la formation et au perfectionnement, en particulier cependant les trajets effectués dans le cadre des cours Eco Drive, doivent être exemptés de l'obligation de s'acquitter de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP).

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Brun, Chevrier, Darbellay, de Buman, Hany, Lustenberger, Meyer Thérèse, Robbiani (10)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3675 *n* Ip. **Widmer. Cryptage de chaînes de la SSR par des câblo-opérateurs. Répercussions sur le service public** (05.10.2007)

Cablecom SA crypte aujourd'hui toutes les chaînes numériques, y compris celles de la SSR (sauf SFinfo) pour se protéger de clients non-payants. Or, dans le cadre du service public, les citoyens doivent avoir aisément accès aux chaînes de la SSR, dont le cryptage ne devrait dès lors pas être toléré.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Les câblo-opérateurs sont-ils autorisés à crypter les chaînes de la SSR diffusées sous forme numérique?

2. Quelles sont les conséquences de ce cryptage pour le service public?

3. Quels effets négatifs faut-il en attendre?

4. Quelles mesures envisage-t-il pour éviter des répercussions néfastes sur le service public et garantir à tous les citoyens le même accès aux prestations du service public?

Cosignataires: Aubert, Banga, Berberat, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Galladé, Heim, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei (18)

07.3676 *n* Mo. **Widmer. Renforcement du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et de réduire autant que faire se peut la coopération nucléaire avec les Etats qui n'y ont pas adhéré tout en disposant d'un arsenal nucléaire et avec ceux qui veulent se doter de l'arme nucléaire tout en l'ayant ratifié.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Banga, Berberat, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer (25)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3677 *n* Mo. **Bortoluzzi. Révision extraordinaire des rentes de l'assurance-invalidité** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire procéder, d'ici la fin de l'année 2008, à une révision extraordinaire de toutes les rentes AI octroyées à des ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie, d'Albanie et de Turquie. La révision doit être réalisée par un service indépendant et doit porter prioritairement sur la capacité de travail des personnes concernées.

Cosignataires: Füglistaller, Giezendanner, Mathys, Mörgeli, Schibli, Stahl (6)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3678 *n* Ip. **Fässler. Biotopes d'importance nationale** (05.10.2007)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment compte-t-il garantir la protection des biotopes d'importance nationale?

2. Que compte-t-il entreprendre afin que la Confédération et les cantons disposent des moyens financiers et du personnel requis pour remplir leur mandat?

3. Quelles mesures concrètes prévoit-il dans le cadre des budgets 2008 et 2009 de la Confédération et du plan financier de la législature 2008-2011?

4. Sait-il que dans certains cantons, à cause (ou en dépit) de la RPT, les budgets pour la protection de la nature ont été réduits

ou sont en passe de l'être, sous prétexte que l'argent de la Confédération se fait rare?

5. Dispose-t-il de suffisamment d'instruments efficaces pour exercer sa fonction de contrôle à l'égard des cantons?

16.01.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3679 *n* Ip. **Wobmann. Perturbations du trafic des poids lourds au Gothard** (05.10.2007)

Depuis l'accident de 2001, on a mis en place au tunnel routier du Gothard et au San Bernardino un système de régulation du trafic pour des raisons de sécurité. Ce système limite artificiellement surtout le trafic des poids lourds (un camion au maximum par minute), ce qui provoque de longues files d'attente, notamment pendant les principales périodes de pointe. A cet égard, on constate depuis plusieurs années que tous les poids lourds - mais surtout ceux qui effectuent des transports à l'intérieur de la Suisse, malgré les allégements (trafic S) - doivent compter avec des temps d'attente de plus en plus longs, bien que les capacités en termes de passages à travers les Alpes ne soient pas épuisées. Compte tenu de la poursuite de la croissance du trafic qui se profile dans les années à venir, parallèlement à l'augmentation du volume des transports routiers de marchandises en transit, la situation devrait encore s'aggraver dans les prochaines années.

Dans ces conditions, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

a. Combien de temps entend-il maintenir le système du compte-gouttes au Gothard et les mesures de régulation du trafic au San Bernardino?

b. Compte tenu de l'accroissement continuel du trafic, dans quelle mesure la Confédération recherche-t-elle de nouvelles solutions sans contingenter le trafic des poids lourds, qui répond à une nécessité économique?

c. Dans quelle mesure la régulation du trafic des poids lourds au Gothard est-elle une réponse aux problèmes de capacité qui se posent à la douane de Chiasso-Brogeda et non pas dans le tunnel routier?

d. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'il y a lieu de réserver à l'avenir un meilleur traitement au trafic des poids lourds - si important pour l'économie suisse - par rapport au trafic touristique en provenance ou à destination de l'Italie pendant les principales périodes de pointe, et d'abandonner le système unilatéral des priorités qui pénalise aussi le trafic à l'intérieur de la Suisse?

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Borer, Dunant, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Mathys, Miesch, Müri, Pfister Theophil, Rime, Scherer, Schibli, Schwander (16)

14.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3680 *n* Mo. **Schelbert. Ne pas avantager le transport aérien à l'échelle internationale** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte qu'il soit possible de percevoir une redevance générale sur le kérosène ou un impôt sur le kérosène. Pendant une phase de transition, il cherchera aussi à conclure des accords régionaux (notamment avec l'UE).

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Teuscher, Vischer (13)

02.04.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3681 *n* Mo. **Hochreutener. Simplifier les réglementations de tous les départements fédéraux** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de simplifier autant que possible l'ensemble des réglementations relevant de sa compétence. Un organe central pourvoira à la coordination des mesures et des prescriptions des différents départements.

Cosignataires: Bader Elvira, Barthassat, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Imfeld, Jermann, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Wehrli, Zemp (21)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3684 *n* Mo. **John-Calame. Femmes et service civil** (05.10.2007)

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution 1325 des Nations Unies qui vise à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes, le Conseil fédéral est chargé de soumettre au parlement un projet de service civil volontaire qui permette aux femmes qui le souhaitent de s'engager dans des missions de promotion ou de maintien de la paix ici et à l'étranger.

Cosignataires: Banga, Berberat, Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Heim, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Stump, Teuscher, Vermot-Mangold (18)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3685 *n* Mo. **Hutter Jasmin. Assurance-invalidité. Responsabilité des médecins complaisants** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la LAI et, au besoin, d'autres dispositions, de manière à ce que puisse être engagée la responsabilité des médecins qui ont établi des certificats médicaux lorsqu'il s'avère que ces derniers sont objectivement indéfendables et qu'il en a résulté des frais pour l'assurance-invalidité.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Fattebert, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Glur, Joder, Laubacher, Mathys, Müri, Oehrli, Perrin, Rutschmann, Scherer, Schibli, Spuhler, Stahl, Walter, Weyeneth (23)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3686 *n* Ip. **Hutter Jasmin. Collaboration avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne** (05.10.2007)

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) écrit dans un communiqué daté du 12 septembre 2007 que "(e)n tant que pays importateur, la Suisse dépend largement de la production et du marché de véhicules routiers de l'Europe". Je pense que c'est tout particulièrement le cas pour les moteurs diesel.

Fort de constat, l'OFEV souhaite collaborer étroitement avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR), plus précisément avec son Institut de l'environnement à Ispra, en Italie, pour harmoniser les normes sur les gaz d'échappement. La convention de collaboration conclue à cet

effet avec le CCR sera onéreuse et ne fait sens que si la Suisse applique les normes en question.

Or, la Suisse prévoit des règles particulières et difficilement justifiables pour les moteurs diesel des machines de chantier. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Ai-je raison de croire que la réglementation spéciale sur l'obligation d'équiper les machines de chantier de filtres à particules sera également soumise à un examen approfondi visant à déterminer si elle correspond aux normes sur les gaz d'échappement appliquées par l'UE?

2. A combien s'élèvent les coûts de cette convention permettant de collaborer avec l'UE en passant par le CCR?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Fattebert, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Glur, Joder, Laubacher, Mathys, Müri, Oehrli, Perrin, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schibli, Spuhler, Stahl, Walter, Weyeneth (24)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3689 *n* Mo. **Büchler. Cybercriminalité** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la loi qui attribue globalement la compétence en matière de cybercriminalité aux autorités d'enquête fédérales lorsqu'Internet est essentiel à la commission du délit et que

- le délit a de fortes ramifications à l'étranger, ou que

- des victimes sont concernées dans plusieurs cantons.

Cosignataires: Bader Elvira, Banga, Barthassat, Bernhardsgrütter, Brun, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Giezendanner, Glanzmann, Günter, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Lang, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Michel, Müller Thomas, Müller Walter, Oehrli, Pfister Gerhard, Robbiani, Scherer, Schlüer, Wehrli, Widmer, Zeller, Zemp (35)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3690 *n* Po. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Soins médicaux. Coûts engendrés par les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire, les personnes à protéger et les personnes séjournant illégalement en Suisse** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur les coûts et les prestations dans le domaine des soins médicaux prodigués aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux personnes à protéger et aux personnes séjournant illégalement en Suisse. Le rapport doit aussi présenter de possibles mesures. Les questions suivantes doivent en particulier être examinées:

1. Quel est le montant moyen des coûts des soins médicaux prodigués respectivement à un requérant d'asile, à une personne admise à titre provisoire et à une personne à protéger par rapport aux coûts engendrés par une personne établie en Suisse?

2. Quelle a été, depuis 1980, l'évolution des coûts des soins (frais de dentiste inclus) prodigués aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire et aux personne à protéger?

3. Combien de personnes viennent en Suisse en prétextant une demande d'asile ou en tant qu'immigrés clandestins dans le but d'obtenir, pour elles-mêmes ou pour les membres de leur famille, des soins médicaux?

4. Quelles prestations d'assurance-maladie (frais de dentiste inclus) sont payées pour les demandeurs d'asile, les personnes admises à titre provisoire, les personnes à protéger et les clandestins?

5. Qui prend en charge ces coûts? Le Conseil fédéral est prié d'indiquer les participations respectives de la Confédération, des cantons (et de leurs hôpitaux), des communes et des assureurs.

6. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour réduire les coûts médicaux engendrés par ces catégories de personnes (par ex. limitation des prestations, du libre choix du médecin et de l'hôpital, des frais de dentiste, etc.)?

7. Quel est l'état de la mise en oeuvre du postulat 00.3567 (transmis)?

8. Est-il judicieux d'exclure les demandeurs d'asile, les personnes admises à titre provisoire, les personnes à protéger et les clandestins du régime de la LAMal et de facturer les prestations de première nécessité à l'Office fédéral des migrations (prestations limitées)?

Porte-parole: Borer

21.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3693 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Rapport annuel sur l'extrémisme islamique en Suisse** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de remettre annuellement au Parlement un rapport sur la population islamist de Suisse et notamment sur son potentiel extrémiste. Il y précisera et jugera la composition exacte et la provenance des groupes islamiques en Suisse, leur évolution probable, la menace qu'ont représentée les extrémistes et leurs courants l'année écoulée et le danger qu'ils font planer pour l'année à venir, et il énumérera les mesures qu'il conviendrait de prendre pour garantir la sécurité intérieure.

Porte-parole: Baumann J. Alexander

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3694 *n* Mo. **Groupe socialiste. Rémunération conforme au marché des comptes de libre passage du deuxième pilier** (05.10.2007)

En Suisse, il n'y a pas d'intérêt minimal imposé pour les comptes de libre passage. Il en résulte que ces montants, conservés pendant des années, sont le plus souvent très mal rémunérés en intérêts, au mieux 1 à 2 pour cent la plupart du temps ces dernières années, alors que les banques et les institutions de prévoyance qui gèrent ces comptes ont en principe atteint un rendement bien supérieur.

Le Conseil fédéral est chargé de trouver, pour la rémunération des comptes de libre passage, une solution reflétant les résultats du marché et garantissant que les assurés disposant d'un compte de libre passage bénéficient d'une rémunération qui ne soit pas inférieure à celle des assurés actifs ordinaires dont les avoirs sont gérés par la même institution de prévoyance.

Porte-parole: Maury Pasquier

21.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3695 ***n*** Ip. **Groupe socialiste. Halte au pillage du 2e pilier!** (05.10.2007)

Au cours des dernières semaines, il a été révélé que les compagnies d'assurance-vie gèrent les fonds de prévoyance d'une manière qu'on ne peut qualifier ni de loyale ni de transparente. Les assurés sont spoliés chaque année de 500 à 700 millions de francs.

1. Le fonds d'excédents est à la disposition des assureurs comme capital de solvabilité (capital propre). Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que cet état de fait sape la volonté du législateur, lequel souhaitait que les excédents soient attribués directement aux assurés à hauteur d'au moins 90 pour cent, et aucunement aux assureurs?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il également qu'il n'existe pas de base légale permettant de n'attribuer qu'une partie (au maximum deux tiers) des excédents aux assurés?

3. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis qu'il n'est possible de parler de participation aux excédents qu'à partir du moment où l'argent est irrévocablement attribué aux assurés?

4. Les intérêts du fonds d'excédents sont imputés au compte d'exploitation des assureurs qui touchent par ailleurs aussi la "legal quote", profitant donc à double titre. Le Conseil fédéral partage-t-il l'opinion qu'il y a lieu de procéder à des correctifs pour éviter que les assureurs-vie profitent doublement?

5. Dans l'esprit du législateur, l'article 37 LSA devait - comme dans la LPP - assurer la transparence de l'ensemble des revenus, des dépenses, des réserves et des rendements selon le système brut. Pourquoi les comptes et les bilans de chaque compagnie d'assurance-vie ne sont-ils pas publiés? Pourquoi faut-il se contenter de "chiffres clé" dont la fiabilité n'est pas garantie?

6. Le Conseil fédéral pense-t-il aussi que les frais administratifs devraient être payés exclusivement par les émoluments statutaires et qu'il ne faudrait pas prélever une seconde fois d'émoluments à charge du fonds d'excédents des assurés?

7. Le Conseil fédéral est-il également d'avis que les parts au fonds d'excédents d'une assurance-vie devraient être remises à l'assuré lorsque celui-ci change de caisse d'assurance?

8. Certaines compagnies d'assurance-vie s'assurent des rendements du capital propre de l'ordre de 11 à 13 pour cent. Les données publiées récemment ne permettent pas de déterminer quels montants les compagnies d'assurance-vie ont affecté aux affaires relevant du domaine de la prévoyance professionnelle, car il n'existe pas de prescriptions en matière d'attribution de capital propre. Est-il exact que les assureurs auraient encore toujours obtenu des rendements du capital de l'ordre de 4,4 à 5,8 pour cent en cas d'application du système net (l'excédent est alors égal à la participation au gain)?

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

14.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3696 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Rémunération conforme au marché des avoirs du troisième pilier** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire une disposition légale en vertu de laquelle la rémunération des avoirs du troisième pilier ne devra pas être inférieure à celle des obligations de caisse dont la durée de placement est similaire à la durée moyenne du troisième pilier.

Pour les fonds du troisième pilier, le Conseil fédéral devrait prendre des mesures pour que le montant des émoluments perçus par les gestionnaires de fortune ne dépasse pas celui des émoluments perçus sur le marché libre, caractérisé par l'absence d'avantages fiscaux.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

21.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3697 ***n*** Mo. **Conseil National. Obligation d'annoncer les actes de violence (Allemann)** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'instituer à l'échelle nationale l'obligation d'annoncer tout acte de violence; il collaborera avec les cantons, afin notamment d'harmoniser cette obligation.

Cosignataires: Aubert, Banga, Berberat, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Savary, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (27)

14.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

19.12.2007 Conseil national. Adoption.
29.09.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante:" En collaboration avec les cantons, le Conseil fédéral est chargé d'enregistrer à l'échelle nationale les actes de violence contre les personnes et de les soumettre à une évaluation en vue de prendre des mesures appropriées. "

07.3700 ***n*** Mo. **Zisyadis. Baisse de la limite légale de formaldéhyde** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la base légale de la limite du formaldéhyde par mètre cube d'air, de manière à réduire celle-di de moitié.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Huguenin, Levrat, Menétrey-Savary, Savary, Steiert, Vanek (7)

14.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3701 ***n*** Mo. **Föhn. Information des enseignants et des maîtres d'apprentissage** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui obligeront les autorités à informer les responsables scolaires lorsqu'un élève effectuant sa scolarité obligatoire fera l'objet d'une inscription au casier judiciaire, sera impliqué dans une enquête pénale, fera l'objet de poursuites pénales ou aura subi une condamnation pénale. En ce qui concerne les élèves et les apprentis suivant une formation postobligatoire (apprentissage, collège, gymnase, etc.), la direction de l'établissement et les responsables de la formation (maîtres d'apprentissage) devront avoir la possibilité d'exiger des autorités qu'elles leur fournissent les renseignements pertinents, même sans l'accord des personnes concernées.

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3703 ***n*** Mo. **Humbel Näf. Carte d'assuré idoine** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'ordonnance du 14 février 2007 sur la carte d'assuré pour l'assurance obligatoire des soins (OCA) et d'édicter une nouvelle ordonnance d'application de l'article 42a LAMal afin que les objectifs fixés dans la stratégie du 1er décembre 2006 en matière de cybersanté ("eHealth") puissent être mis en oeuvre à temps.

Si le Conseil fédéral estime que la création d'un dossier médical informatisé nécessite l'adaptation de l'article 42a alinéa 4 LAMal, il est chargé de prendre les mesures qui s'imposent.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Glanzmann, Hassler, Hochreutener, Imfeld, Loepfe, Meyer Thérèse, Wehrli, Zeller (10)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3705 *n* Mo. **(Marty Kälin) Hämmerle. Garde respectueuse et économique des animaux. Aide aux investissements et amélioration des structures** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir, à la faveurde la révision de la législation agricole, que seules les constructions destinées à la garde d'animaux de rente, qui sont conformes aux dispositions de la SST et de la SRPA, pourront bénéficier des crédits d'investissements et des contributions aux frais d'amélioration des structures.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bernhardsgrütter, Bruderer, Daguet, Donzé, Fasel, Fässler, Frösch, Genner, Graf Maya, Günter, Gysin Remo, Hämmerle, Heim, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Marti Werner, Menétrey-Savary, Noser, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Tschümperlin, Widmer (30)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Hämmerle.

07.3706 *n* Mo. **Leutenegger Filippo. Stratégie pour une Suisse sans impact sur le climat d'ici à 2020** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une stratégie assortie de mesures pour une "Suisse sans impact sur le climat d'ici à 2020". Cette stratégie prévoira que les mesures peuvent être compensées de manière flexible en Suisse et à l'étranger.

Cosignataires: Brunner, Hegetschweiler, Ineichen, Michel (4)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3707 *n* Ip. **Leutenegger Filippo. Objectifs en matière de CO2. Nouveaux écarts** (05.10.2007)

Conformément aux derniers communiqués du DETEC, la Suisse ne parviendra finalement pas à atteindre ses objectifs en matière de CO2 d'ici à 2010; il résultera un écart d'environ 0,5 million de tonnes. En outre, le DETEC parle à présent d'objectifs sectoriels qui n'ont pas été atteints ou qui devront aussi l'être. Ces calculs et interprétations concernant les écarts par rapport aux objectifs en matière de CO2 sont nouveaux et sont en contradiction avec la politique pratiquée jusqu'à présent sur laquelle reposaient notamment les conventions avec les entreprises conclues sur une base volontaire.

Le nouvel écart pourrait être entièrement financé par la Fondation pour le centime climatique, par exemple par des écocertificats, étant donné que cette dernière dispose encore de réserves. Combler l'écart par rapport aux objectifs grâce à des moyens provenant de cette fondation serait une mesure efficace et rapidement réalisable. La fondation a déjà donné des signaux positifs à cet égard au DETEC. L'introduction d'une taxe CO2 de 25 centimes par litre d'essence et de diesel ne permettrait pas de combler l'écart, car il n'en résulterait qu'une économie de 0,25 million de tonnes de CO2, d'où la nécessité de prendre encore d'autres mesures.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Sur quelles bases le nouvel écart a-t-il été calculé?

2. Comment le Conseil fédéral juge-t-il l'incertitude prévisionnelle des nouveaux calculs?

3. Comment justifie-t-il le fait qu'il entend apparemment aussi atteindre certains objectifs partiels dans le domaine des combustibles et des carburants alors que les efforts visaient jusqu'à présent à combler l'écart tout entier?

4. Comment compte-t-il combler le nouvel écart?

5. Est-il prêt à combler l'écart d'ici à 2010 de manière non bureaucratique en utilisant les réserves de la Fondation du centime climatique et à renoncer à une nouvelle taxe CO2 et à d'autres mesures moins efficaces?

6. Que pense-t-il de la possibilité de prendre en compte des mesures supplémentaires concrétisées à l'étranger pour combler l'écart par rapport aux objectifs?

Cosignataires: Brunner, Hegetschweiler, Ineichen (3)

07.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

07.3709 *n* Ip. **Stamm. Où se trouve l'or de la BNS?** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de communiquer l'emplacement des réserves d'or de la BNS. Il devra à tout le moins préciser quelles quantités d'or se trouvent en Suisse.

14.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3710 *n* Mo. **Darbellay. Exécution des peines. Faire mieux pour moins cher** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour rendre l'exécution des peines plus efficace et plus économique. En particulier:

- il conclura des accords sur le transfèrement des personnes condamnées avec les Etats des Balkans et d'autres pays pour que ces personnes purgent leur peine chez elles;

- il demandera au Conseil de l'Europe de modifier la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées pour que le transfèrement soit possible lorsque le solde de la peine à purger est d'au moins trois mois (au lieu de six) et sans le consentement du condamné;

- il inscrira dans la loi le bracelet électronique comme nouvelle forme d'exécution des peines.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Büchler, Chevrier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Zemp (14)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3711 *n* Mo. **Engelberger. Taxe de surveillance perçue en vertu de la loi sur la surveillance des marchés financiers. Prise en considération des intérêts des PME** (05.10.2007)

La loi fédérale sur l'Autorité de surveillance des marchés financiers (LFINMA) doit être modifiée comme suit:

Art. 15 al.1

La Confédération prend à sa charge les frais des prestations que la FINMA fournit dans l'intérêt de l'économie.

Art. 15 al. 2 let. d

L'importance économique des intermédiaires financiers affiliés et le nombre des membres ainsi que leur contribution à l'allège-

ment des charges de la FINMA s'agissant des organismes d'autorégulation au sens de la loi du 10 octobre 1997 sur le blanchiment d'argent.

Cosignataires: Gysin, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp, Noser, Rime, Triponez, Zeller (12)

14.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3712 ***n*** Mo. **Baumann J. Alexander. Abrogation de l'article 16 LAS** (05.10.2007)

L'article 16 LAS doit être abrogé.

L'article 16 LAS a pour teneur:

"Remboursement au canton de domicile

Alinéa 1

Si la personne assistée a son domicile ininterrompu depuis moins de deux ans dans un autre canton que son canton d'origine, celui-ci rembourse au canton de domicile les frais d'assistance qu'il a assumés lui-même ou dont il a versé la contrevaleur à un canton de séjour en vertu de l'article 14."

En raison de la forte augmentation du nombre de naturalisations, les communes d'origine sont de plus en plus souvent obligées de subvenir aux besoins de citoyens qui changent fréquemment de canton de domicile et bénéficient de l'aide sociale. Le canton de domicile peut facturer à la commune d'origine les prestations d'assistance sociale pendant les deux années qui suivent l'établissement du bénéficiaire dans sa nouvelle commune de domicile. Le canton de domicile doit s'acquitter de ces coûts, qu'il le veuille ou non. C'est toujours la commune de domicile qui fixe le montant du soutien financier; la commune d'origine ne peut que payer.

Il est anachronique que les communes d'origine aient à prendre en charge les coûts générés par des citoyens bénéficiant de l'aide sociale; cette manière de procéder encourage les abus. Comme les frais d'assistance peuvent être facturés à la commune d'origine, les services sociaux des communes de domicile sont peu enclins à ramener de tels "clients" sur la voie de l'indépendance financière.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Haller, Hegetschweiler, Hochreutener, Imfeld, Kaufmann, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pagan, Schenk Simon, Schwander, Stahl, Stamm, Walter, Wobmann, Zuppiger (27)

14.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3713 ***n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Direction de l'armée déconnectée de la réalité** (05.10.2007)

Après le vol d'armes commis à Marly en septembre 2006, le commandant de bataillon et le commandant de brigade en cause ont été condamnés à des peines pécuniaires et à des amendes pour avoir autorisé les commandants d'unité à renoncer à la garde du dimanche. Les armes et les munitions étaient certes sous clé, mais les locaux n'étaient pas gardés pendant le week-end. Les prescriptions en vigueur prévoient pourtant que, dans ce cas de figure, la garde doit impérativement être montée le dimanche. En novembre 2006, le chef de l'armée a réagi en ordonnant des mesures urgentes en matière de service de garde. Enfin, à la mi-juillet 2007, tous les commandants de l'armée ont reçu l'ordre, de la part du divisionnaire Stutz, d'appliquer les prescriptions en vigueur.

La réaction à l'infraction que le comportement fautif de la troupe avait facilitée est intervenue très tardivement. On a apparemment été très surpris de constater que les commandants peuvent organiser les gardes du dimanche comme bon leur semble, suite à l'abandon du principe de l'ordre dans l'armée. Or, en demandant aux militaires que l'on peut rencontrer chaque week-end dans les gares d'une certaine importance s'ils n'avaient pas été désignés pour assurer la garde du dimanche, on aurait appris que le service de garde le dimanche est devenu une exception.

Questions: la direction de l'armée est-elle à ce point éloignée des réalités de la troupe? Sinon, si elle connaissait les dysfonctionnements, pourquoi a-t-elle attendu qu'une infraction soit commise avant de réagir?

Cosignataires: Baader Caspar, Binder, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Hegetschweiler, Kaufmann, Mathys, Maurer, Mörgeli, Müri, Pagan, Rutschmann, Schlüer, Schwander, Stamm, Wobmann (19)

21.11.2000 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3714 ***n*** Mo. **Graf Maya. Paiements directs pour les arbres isolés adaptés au site** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) de sorte que les arbres isolés indigènes adaptés au site et les allées d'arbres situés sur la surface agricole utile donnent droit aux paiements directs.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Heim, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Recordon, Schelbert, Studer Heiner, Teuscher (16)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3716 ***n*** Ip. **Graf Maya. Promouvoir le dialogue entre la Chine et le Tibet** (05.10.2007)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La Suisse est-elle prête à promouvoir activement le dialogue entre la Chine et le gouvernement tibétain en exil?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à rappeler fermement aux autorités chinoises les promesses faites lors de l'attribution des Jeux olympiques et à exiger qu'elles tiennent leurs engagements avant le début des jeux?

3. Le dialogue sur les droits de l'homme se poursuit depuis plus de dix ans avec la Chine mais ses résultats sont maigres. Le Conseil fédéral entrevoit-il la possibilité d'améliorer le respect des droits de l'homme en Chine, plus particulièrement le sort des minorités ethniques et de leurs cultures?

Cosignataires: Bäumle, Bernhardsgrütter, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Genner, Heim, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Studer Heiner, Teuscher (13)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3718 ***n*** Po. **Markwalder Bär. Reconnaître et encourager le travail bénévole** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les moyens de mieux reconnaître et d'encourager le travail bénévole en Suisse.

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3719 ***n*** Ip. **Markwalder Bär. Influence de la Suisse sur le processus de décision au sein de l'UE** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes.

1. Quels moyens a-t-il déployés pour maintenir et étendre l'influence de la Suisse sur le processus de décision au sein de l'Union européenne?

2. Quelle forme de participation au processus de décision les accords bilatéraux prévoient-ils?

3. En quoi l'influence de la Suisse a-t-elle changé depuis le non à l'EEE et depuis que l'UE est passée à 27 membres?

4. Le Conseil fédéral envisage-t-il de renforcer l'influence de la Suisse?

5. Quelles mesures compte-t-il prendre si la condition d'une participation au processus de décision sur le plan européen n'est pas - ou n'est plus - remplie?

Cosignataires: Allemann, Nordmann (2)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3721 ***n*** Po. **Schenker Silvia. Soutien de la prévention et du conseil à l'endettement par les établissements de crédit** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de vérifier si une disposition peut être créée, dans la loi fédérale sur le crédit à la consommation, qui obligerait les établissements de crédit à réserver un pourcentage donné du chiffre d'affaires réalisé sur le crédit à la consommation afin de financer des services de conseil en matière d'endettement et de gestion budgétaire. Cela permettrait de financer les services de conseil déjà en place dans le domaine de la prévention de l'endettement et du conseil en matière de budget et d'en créer de nouveaux.

Cosignataires: Aubert, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Genner, Goll, Graf-Litscher, Gross, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Meier-Schatz, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rossini, Stump, Tschümperlin, Vermot-Mangold (25)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3722 ***n*** Mo. **Schenker Silvia. Simplification du système fiscal par une procédure coordonnée** (05.10.2007)

Les bases légales régissant l'imposition du revenu (loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes) seront revues de sorte à rendre le système fiscal plus clair, plus efficace et plus équitable.

On tiendra compte ce faisant des principes directeurs suivants:

1. Les exceptions et les déductions fiscales seront limitées au minimum nécessaire.

2. Les principes constitutionnels applicables à l'imposition, soit le principe de l'égalité et le principe de l'imposition selon la capacité économique seront respectés (art. 127 Cst.).

3. La Confédération et les cantons coordonneront la réforme de leurs systèmes fiscaux, l'harmonisation des impôts devant être assurée (art. 129 Cst.).

La Confédération et les cantons pourront continuer de fixer librement, dans les limites de la Constitution, des tarifs et des taux fiscaux ainsi que des franchises d'impôt. Ils seront libres, partant de l'élargissement de la base de calcul de l'impôt, de réduire leurs barèmes ou de les simplifier.

Cosignataires: Aubert, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Genner, Goll, Graf-Litscher, Gross, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rossini, Schweizer, Stump, Tschümperlin, Vermot-Mangold (22)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3724 ***n*** Po. **Fehr Jacqueline. Répartition de la richesse en Suisse** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'actualiser régulièrement l'étude publiée en 2004 (en allemand uniquement) sur la répartition de la richesse en Suisse. La première mise à jour sera présentée en 2008. Il s'agira notamment de montrer l'évolution des données relatives aux revenus et à la fortune après déduction de tous les impôts et taxes et compte tenu des frais de logement et de déplacement.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Wyss Ursula (32)

14.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

x **07.3727** ***n*** Po. **Zisyadis. Conditions de travail des militaires contractuels** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité de modifier le cadre juridique de manière à ce que les militaires engagés contractuellement dans l'armée aient la possibilité d'être incorporés plus rapidement dans les militaires de carrière au bout de deux ans.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

07.3730 ***n*** Mo. **(Recordon) Thorens Goumaz. Indication obligatoire de la quantité de CO2 émise** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification législative de manière à ce que toute personne acquérant une automobile (par un mode quelconque d'aliénation) soit correctement informée par l'aliénateur de la quantité de CO2 émis par le véhicule.

Cosignataires: Fasel, Frösch, Genner, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Vischer (11)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

13.06.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3731 ***n*** Mo. **Leutenegger Oberholzer. Pas de renchérissement du pain** (05.10.2007)

Les prix du blé sur le marché international ont fortement augmenté depuis quelque temps. Afin de démentir la réputation d'îlot de cherté que porte la Suisse et notamment d'empêcher une hausse du prix du pain en Suisse, le Conseil fédéral est chargé de réduire les taux des droits de douane dans les positions déterminant le prix du pain.

Cosignataires: Marti Werner, Wyss Ursula (2)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3732 ***n*** Po. **Kaufmann. Distribution du bénéfice de la BNS au profit des Suisses de l'étranger** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les possibilités de légiférer, et de présenter le rapport afférent, sur la question de savoir si la clé de répartition du bénéfice de la BNS pourrait englober les Suisses de l'étranger dans l'optique d'une répartition par habitant. Ces moyens devraient être employés à des tâches fondamentales qui concernent les Suisses de l'étranger (par exemple financement des écoles suisses à l'étranger).

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Brunner, Dunant, Eggly, Füglistaller, Glur, Haller, Joder, Mathys, Miesch, Müri, Perrin, Reymond, Rutschmann, Scherer, Schlüer, Stahl (17)

14.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3733 ***n*** Mo. **Leutenegger Oberholzer. Programme de la législature 2007-2011 II. Instaurer l'égalité entre hommes et femmes** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire la concrétisation de l'égalité entre hommes et femmes au programme de la législature 2007-2011. Des objectifs tangibles seront notamment prévus dans les domaines suivants:

- la discrimination salariale sera réduite de moitié;

- les femmes constitueront 30 pour cent au moins des cadres des entreprises proches de la Confédération et de l'administration fédérale;

- un label égalitaire sera décerné aux entreprises.

Cosignataires: Allemann, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Schenker Silvia, Stöckli, Thanei (19)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3734 ***n*** Po. **Leutenegger Oberholzer. Droit d'auteur. Sociétés de gestion et amélioration de la transparence** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de procéder à une révision législative de sorte à rendre plus explicite l'obligation des sociétés de gestion de présenter un rapport, en complétant le chapitre 3 de la loi sur le droit d'auteur, relatif aux obligations de ces sociétés (p. ex. en modifiant l'art. 50). La comptabilité devra être plus explicite, en particulier sur les points suivants:

- coûts d'encaissement des indemnités

- frais de répartition

- facturation des prestations de services aux membres affiliés

- coûts de management, y compris salaires des cadres.

Cosignataires: Berberat, Daguet, Dormond Béguelin, Galladé, Garbani, Heim, Hofmann, Hubmann, Marti Werner, Marty Kälin, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Vischer, Vollmer, Widmer (19)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3735 ***n*** Po. **Teuscher. Sanctions commerciales pour la protection du climat** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner des sanctions commerciales au nom desquelles on pourrait limiter l'importation de biens en provenance d'Etats non-parties au protocole de Kyoto (notamment les Etats-Unis) et dont la production génère des gaz à effet de serre en grandes quantités ou en quantités surchargeant inutilement l'atmosphère.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (13)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3736 ***n*** Po. **Teuscher. Comité international pour la protection du climat** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'idée d'un comité international pour la protection du climat.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (13)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **07.3737** ***n*** Mo. **Zisyadis. Réaffectation du budget militaire aux polices cantonales et urbaines** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de toute urgence à réaffecter la moitié du budget militaire fédéral aux polices cantonales et urbaines.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

07.3739 ***n*** Ip. **Kiener Nellen. Davantage de soutien pour le football féminin en Suisse** (05.10.2007)

Il ressort de différents articles de presse (p. ex. "heute" du 25 septembre 2007) que les joueuses de l'équipe suisse de football féminin manquent d'argent pour pouvoir tout miser sur le football. Elles sont donc pénalisées par rapport aux joueuses d'autres pays.

Dans le football de base, le football féminin connaît certes des taux de croissance réjouissants, mais son potentiel est encore loin d'être épuisé. Le 5e championnat du monde de football féminin de la FIFA a prouvé de façon saisissante que le sport qu'est le football a énormément profité du développement du football féminin en termes de nombre de sportifs actifs, de possibilités de jeu, de (télé)spectateurs et de niveau de jeu.

Dans ces conditions, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Existe-t-il des possibilités de verser des contributions aux joueuses de l'équipe nationale au titre de l'aide sportive?

2. Existe-t-il des possibilités de soutenir financièrement le Conseil suisse du football féminin?

3. Quelles autres possibilités y a-t-il d'améliorer d'une façon générale les conditions qui s'appliquent notamment aux joueuses, aux femmes entraîneurs et aux clubs de football féminin en Suisse?

4. A quelles possibilités pourrait-on recourir pour faire tomber les barrières sociales et culturelles qui tiennent les femmes et les jeunes filles éloignées du football?

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3740 *n* Ip. **Groupe des Verts. Réduction des émissions de CO2. Marché des certificats** (05.10.2007)

Selon Madame la conseillère fédérale Leuthard, la Suisse doit viser la neutralité climatique et s'engager sur le plan international à réduire de 100 pour cent ses émissions de CO2. Elle atteindrait cet objectif en négociant des certificats d'émission de CO2 et en menant des projets de réduction de ces émissions dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. L'UE a déjà introduit un tel marché. Chaque Etat de l'UE s'est ainsi vu attribuer un quota d'émission pour son industrie nationale. Cependant, l'expérience a soulevé toute une série de problèmes.

Nous prions dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels domaines économiques seront inclus dans le marché des certificats?

2. Comment s'effectuera la répartition des objectifs de réduction des émissions entre les différentes entreprises? Seront-ils fixés par branche?

3. Sur quelle valeur se fondera-t-on pour mesurer la réduction des émissions? Sur le taux actuel des émissions de CO2?

4. Les droits d'émission seront-ils donnés gratuitement ou mis aux enchères?

5. Les industries qui négocieront les droits d'émission sur le marché recevront-elles des certificats pour l'ensemble des émissions de CO2?

6. Le système sera-t-il assorti d'une réduction annuelle des émissions autorisées?

7. Comment le Conseil fédéral entend-il s'assurer que les compensations d'émission de CO2 dans les pays en développement se traduisent effectivement par des mesures de réduction des émissions et que des projets d'aide au développement ne soient pas injustement déclarés comme des projets de réduction des émissions?

8. Des compensations des émissions de CO2 sont-elles également prévues en Suisse?

9. Qui sera chargé d'organiser et de contrôler le marché des droits d'émission?

10. Sur quelle plateforme le négoce international des certificats se déroulera-t-il?

Porte-parole: Teuscher

16.01.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3741 *n* Po. **(Marty Kälin) Rechsteiner-Basel. Robinets. Consommation d'énergie et d'eau chaude due aux mitigeurs** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de calculer la perte d'énergie que causent les mitigeurs dans toute la Suisse, en mélangeant automatiquement et inutilement de l'eau chaude à l'eau courante, et de veiller à ce qu'ils soient en principe réglés sur froid.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Cathomas, Fässler, Graf Maya, Heim, Nordmann, Noser, Rechsteiner-Basel, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo (11)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Rechsteiner Rudolf.

07.3742 *n* Po. **Groupe des Verts. Différents modèles pour la protection du climat** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral donne des signaux très contrastés en matière de politique de protection du climat. Pour nous, les écologistes, il ne fait aucun doute qu'il convient d'appliquer la loi sur le CO2, car elle est en vigueur. Mais voilà que cette loi n'est pas mise en oeuvre comme l'avait prévu le Parlement. C'est extrêmement regrettable, car les démarches engagées afin de faire diminuer les émissions de CO2 sont totalement insuffisantes; la Suisse ne pourra donc pas respecter les engagements qu'elle avait pris en signant le Protocole de Kyoto.

Ces dernières semaines, des membres du Conseil fédéral ont émis de nouvelles propositions concernant la politique climatique et mis en discussion différents modèles. Afin qu'on puisse mieux évaluer des instruments fondamentalement différents, nous prions le Conseil fédéral d'étudier de manière plus approfondie trois modèles impliquant des approches différentes pour les consommateurs et d'établir également des comparaisons pour ce qui est des objectifs.

Afin qu'on puisse évaluer sérieusement les effets des différents modèles et leur potentiel quant à la réalisation des objectifs, nous prions le Conseil fédéral de comparer, dans un rapport, les incidences d'une simple taxe d'incitation assortie d'un mécanisme de redistribution avec celles qu'auraient des certificats d'émission et des investissements dans des projets à l'étranger. Le Conseil fédéral est prié d'étudier et de quantifier les différents modèles en fonction des paramètres suivants:

- facteurs économiques tels que l'emploi, la création de plus-value en Suisse, les coûts consécutifs pour les PME;

- degré d'efficacité des deux modèles quant à la réalisation des objectifs fixés en matière de réduction des émissions de CO2;

- effets dans les domaines de l'innovation et de la recherche-développement en Suisse;

- incidences à l'étranger en fonction du degré de développement du pays.

Porte-parole: Genner

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3745 *n* Ip. **Müller Geri. Questions relatives à l'ouvrage d'embranchement souterrain de Sarè au tunnel de base du Ceneri** (05.10.2007)

Si l'on convertit les coûts présumés du tunnel de base du Gothard, qui sera lui aussi un tunnel à deux tubes d'une voie chacun, pour le tunnel de base du "Ceneri", dont la longueur pourrait atteindre en fin de compte 48 kilomètres si l'on en croit la volonté du Conseil fédéral, ce tunnel "Ultra-Lombardia" coûtera 8883 millions de francs. On peut supposer que la Suisse ne sera pas en mesure de financer un tel projet et que les citoyens suisses n'auraient jamais accepté en votation populaire la NLFA

et le FTP s'ils avaient eu connaissance de ce "plan secret" du Conseil fédéral.

Questions:

1. Les projets de construction "NLFA/Rail 2000" comportent plusieurs ouvrages d'embranchement nécessaires à l'exploitation des trains à grande vitesse.

1a. Combien a coûté l'ouvrage d'embranchement souterrain de Nidelbad, qui a été construit dans la perspective de la poursuite de la construction du tunnel du Zimmerberg?

1b. Combien coûtera l'ouvrage d'embranchement souterrain de Sarè, qui doit être construit dans la perspective de la poursuite de la construction de la NLFA au Gothard en direction de l'Italie?

1c. A combien s'élève actuellement le devis pour l'ouvrage d'embranchement nécessaire à la réalisation de l'option du "tracé souterrain" de la NLFA?

1d. Du point de vue de la sécurité, est-il préférable de construire un embranchement pour les trains à grande vitesse sous la forme d'un saut-de-mouton souterrain au milieu d'un très long tunnel, ou alors de le faire à ciel ouvert afin de disposer d'un accès direct en cas de catastrophe?

2a. Serait-il possible, à la place du coûteux ouvrage d'embranchement souterrain de Sarè, de faire sortir de la montagne la ligne du Ceneri, de construire l'embranchement au point de sortie et de faire disparaître à nouveau dans la montagne, à un endroit approprié, la ligne en direction de l'Italie?

2b. Une solution de ce genre coûterait-elle plutôt moins cher qu'un ouvrage d'embranchement souterrain? Dans l'affirmative, combien environ?

2c. De telles variantes ont-elles été examinées dans l'un des projets sur le Ceneri qui ont été réalisés jusqu'à présent?

2d. Une telle solution serait-elle envisageable dans la région de Taverne pour remplacer le saut-mouton de souterrain?

3. Serait-il possible que le projet actuel du Ceneri (S. Antonino-Vezia, avec un ouvrage d'embranchement souterrain à Sarè près de Lugano), dès que la construction sera terminée ou dès que les travaux ne pourront plus être stoppés en raison des coûts, affaiblisse la position de la Suisse dans les négociations qui s'annoncent avec l'Italie (voire avec l'UE) ou limite sa marge de manoeuvre?

4. Que pense faire le Conseil fédéral si l'Italie ne se montre pas intéressée par la poursuite de la construction de la NLFA du Gothard en direction du sud?

4a. Les coûts inhérents à l'ouvrage d'embranchement souterrain de Sarè pourront-ils être répercutés partiellement sur l'Italie si cet investissement préalable se révèle inutile en fin de compte (comme ce sera vraisemblablement le cas pour l'ouvrage d'embranchement de Nidelbad)?

4b. Proposerait-il que la Suisse construise et finance elle-même le raccordement de la NLFA du Gothard au réseau des chemins de fer italiens (FS)?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, John-Calame, Lang (3)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3746 *n* Ip. **Fehr Mario. Jeux olympiques à Pékin** (05.10.2007)

Le gouvernement chinois sait que les Jeux olympiques qui se dérouleront à Pékin en 2008 lui vaudront prestige et reconnaissance. Les personnes au pouvoir à Pékin ont donc fait une série de fausses promesses avant l'attribution des Jeux par le Comité international olympique (CIO), l'une d'entre elles étant d'améliorer la situation catastrophique des droits de l'homme dans l'empire du Milieu d'ici à l'ouverture des jeux, dans un peu moins d'un an. Or, à ce jour, les promesses n'ont pas été tenues. Au Tibet, les droits de l'homme sont foulés au pied, et la liberté religieuse y est inexistante. D'autres minorités, comme les Ouïgours et les chrétiens, font aussi l'objet d'une répression brutale. En 2006, plus de 1000 personnes ont été exécutées en Chine selon des sources officielles, ce qui correspond à environ 80 pour cent des exécutions capitales dans le monde. Des experts considèrent cependant que le chiffre réel des exécutions auxquelles l'Etat chinois a fait procéder est supérieur à 8000. Depuis le début de la période précédant les Jeux olympiques, les libertés ont même été soumises à des restrictions accrues. Un rapport d'Amnesty International fait état de nombreux cas d'arrestations à domicile, de torture et de procédures judiciaires arbitraires. Internet est soumis à une censure à grande échelle. Qui plus est, il est très difficile - notamment pour les médias étrangers - de rendre compte des réalités chinoises et des préparatifs des prochaines olympiades en raison des restrictions qui ont été décrétées.

Face à cette situation, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Est-il aussi d'avis que la Chine n'a pas tenu les promesses qu'elle avait faites dans le cadre de sa candidature à l'organisation des Jeux olympiques de 2008?

2. Est-il disposé à intervenir avec insistance auprès du gouvernement chinois pour qu'il respecte les promesses qu'il a faites?

3. Est-il aussi disposé à coopérer avec le CIO ou avec Swiss Olympics pour faire en sorte que ces promesses soient respectées?

Cosignataires: Banga, Fehr Hans-Jürg, Genner, Graf Maya, Hofmann, Müller Geri, Müller-Hemmi, Pedrina, Vischer (9)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3748 *n* Mo. **Borer. Bâle-Weil et Chiasso-Brogeda. Supprimer les bouchons de camions sur l'autoroute** (05.10.2007)

Les heures d'ouverture des douanes sont prolongées, afin de supprimer immédiatement les bouchons dangereux qui se forment régulièrement sur l'autoroute à Bâle-Weil et Chiasso-Brogeda en raison des capacités insuffisantes pour le dédouanement.

Cosignataires: Amstutz, Rime, Wobmann (3)

14.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3749 *n* Po. **Graf Maya. Remplacement d'arbres fruitiers haute-tige. Programme d'encouragement** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer, d'entente avec les cantons, un programme d'encouragement visant à remplacer le plus rapidement possible les arbres fruitiers haute tige victimes du feu bactérien.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Heim, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Recordon, Schelbert, Studer Heiner, Teuscher (16)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3750 *n* Mo. **Büchler. Cybercriminalité. Davantage de spécialistes auprès des autorités d'enquête de la Confédération** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de doter les autorités d'enquête fédérales d'une division qui, dans leur domaine de compétences, poursuivront avec efficacité et célérité les délits relevant de la cybercriminalité.

Cosignataires: Bader Elvira, Banga, Barthassat, Bernhardsgrütter, Brun, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Glanzmann, Günter, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Lang, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Michel, Müller Thomas, Müller Walter, Oehrli, Pfister Gerhard, Robbiani, Schlüer, Wehrli, Widmer, Zeller, Zemp (33)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3751 *n* Mo. **Büchler. Lutte contre le terrorisme** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de confier à l'Office fédéral de la police, qu'il dotera des moyens nécessaires, le mandat de rechercher sur Internet des informations sur le terrorisme, la traite d'êtres humains, la prolifération d'armes, la criminalité organisée et l'espionnage. Une attention particulière sera portée aux sites djihadistes dont les pages et celles des milieux extrémistes violents seront supprimées des serveurs suisses.

Cosignataires: Bader Elvira, Banga, Barthassat, Bernhardsgrütter, Brun, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Giezendanner, Glanzmann, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Michel, Müller Thomas, Müller Walter, Oehrli, Pfister Gerhard, Robbiani, Scherer, Schlüer, Wehrli, Widmer, Zeller, Zemp (33)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

x **07.3752 *n*** Mo. **Conseil National. Empêcher les abus dans le domaine du droit des brevets (Müller Thomas)** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer les effets de l'article de la loi sur les brevets qui concerne les abus (art. 9a). Il devra en particulier:

- modifier comme suit l'article 9a de la loi sur les brevets: la possibilité des importations parallèles sera étendue à toutes les marchandises pour les caractéristiques fonctionnelles desquelles la protection découlant du brevet revêt une importance moindre. L'article 9a doit s'appliquer indépendamment de l'existence d'autres droits de propriété intellectuelle (droit des marques ou droit d'auteur) attachés à la marchandise concernée;

- ouvrir une révision législative qui permettra un renversement du fardeau de la preuve, en relation avec l'article 9a de la loi sur les brevets, de la façon suivante: ce n'est pas à l'importateur parallèle de prouver que l'élément breveté est de moindre importance. Au lieu de cela, c'est à celui qui veut empêcher les importations parallèles de prouver que le brevet protège un élément important de la marchandise.

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Büchler, Cathomas, Chevrier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Zemp (17)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.03.2008 Conseil national. Adoption.
24.09.2008 Conseil des Etats. Rejet.

07.3753 *n* Ip. **Steiert. Groupes d'assureurs. Plus de transparence** (05.10.2007)

1. Le Conseil fédéral estime-t-il justifiées des différences de plus de 3000 francs par année et par famille pour des primes qui couvrent les mêmes prestations de l'assurance-maladie obligatoire?

2. Indépendamment des démarches en cours pour l'amélioration de la compensation des risques dans l'assurance-maladie obligatoire et en tenant compte de la position du Conseil fédéral exprimée le 4 octobre 2007 selon laquelle les groupes de caisses-maladie constituent de fait à chaque fois une seule caisse, le Conseil fédéral estime-t-il que la transparence et la qualité de l'information nécessaires au bon fonctionnement de tout marché exigeraient, dans ce contexte, que chaque assuré soit informé par son assureur sur les différentes primes pour l'assurance-maladie obligatoire que facturent les différentes caisses-maladie du même groupe?

3. Cas échéant, quelles sont les mesures envisagées par le Conseil fédéral pour inciter, à court terme, les assureurs à informer leurs assurés sur leurs possibilités d'optimiser leurs primes sans changer de groupe de caisses-maladie?

Cosignataires: Aubert, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Guisan, Heim, Kohler, Levrat, Nordmann, Rossini, Stöckli, Stump, Widmer (13)

14.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3755 *n* Mo. **Sommaruga Carlo. Supprimer les fontaines à eau dans l'administration fédérale** (05.10.2007)

Au vu des éléments du rapport environnemental 2007 de l'administration fédérale et considérant l'absurdité écologique et économique que représente la consommation d'eau en bouteille dans un pays où la qualité de l'eau du robinet est l'une des plus élevées au monde, le Conseil fédéral est chargé de supprimer les fontaines à eau dans toute l'administration fédérale.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Dormond Béguelin, Fässler, Garbani, Heim, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Widmer (24)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3757 *n* Ip. **(Huguenin) Zisyadis. La Confédération collabore-t-elle avec des trafiquants d'êtres humains?** (05.10.2007)

Dans une petite question (Une drôle de délégation guinéenne ... Active aussi en Suisse?), j'ai interpellé le Conseil fédéral pour savoir s'il avait collaboré avec une délégation guinéenne dont les agissements semblent plus que douteux. La réponse prudente et évasive du gouvernement laisse clairement supputer que c'est le cas, ce qui m'incite à lui demander de préciser plusieurs éléments.

Dans un article du 14 mai 2006 du journal allemand "Die Welt", les agissements d'une délégation guinéenne dirigée par Monsieur N'Faly Keita étaient dénoncés. Selon ce périodique, l'Allemagne présentait à cette délégation des étrangers déboutés

sans documents d'identité, pour établir s'ils venaient de Guinée Conakry. Dans l'affirmative, la commission délivrait un laissez-passer permettant leur expulsion. L'article fait écho à plusieurs critiques contre cette pratique: premièrement, Monsieur N'Faly Keita a été accusé par nombre de compatriotes de participer à un trafic de faux documents pour les Guinéens quittant leur pays. Secondement, les méthodes de la délégation, basées notamment sur l'accent et la morphologie physique des personnes menacées d'expulsion, paraissaient tout à fait hasardeuses. Enfin, le travail de la délégation a nécessité 110 000 francs pour étudier 321 cas, et elle a perçu en prime une taxe pour chaque laissez-passer délivré. Ces informations semblent confirmées, et ont suscité un certain émoi en Allemagne, l'Etat allemand paraissant impliqué dans des pratiques proches du trafic humain. D'autres sources suggèrent des faits encore plus accablants contre la délégation, qui aurait exigé de l'argent des personnes qu'elle rencontrait sous peine de les faire renvoyer en Guinée.

Dans son bulletin de décembre 2006, l'association zurichoise "Augenauf" indique de plus que les documents délivrés ne remplissent pas les critères de documents de voyage, et semblent improvisés par la délégation à partir de papier officiel guinéen. L'association indique également que la délégation guinéenne a été active en Suisse après le scandale allemand, en utilisant des procédés analogues. En juillet 2007 enfin, Monsieur N'Keita semble avoir été démis de ses fonctions par son gouvernement, suite aux accusations de trafic humain portées contre lui. Plusieurs éléments laissent donc craindre que la Suisse ait utilisé les services de trafiquants d'êtres humains pour permettre le renvoi de certains étrangers, et la réponse du Conseil fédéral ne permet pas d'être rassuré à ce sujet.

Ces informations amènent aux questions suivantes:

1. Est-il exact qu'une délégation guinéenne liée à Monsieur N'Faly Keita est venue en Suisse pour rencontrer des étrangers déboutés et délivrer des documents de voyage à ceux reconnus comme Guinéens?

2. Le cas échéant, combien de personnes la délégation a-t-elle rencontrées, comment a-t-elle cherché à établir leur nationalité, combien de titres de voyage a-t-elle émis, et quelles sommes a-t-elle perçues pour ce travail?

3. Le cas échéant toujours, l'authenticité des documents de voyage délivrés a-t-elle été vérifiée, et quel a été le résultat de l'éventuelle vérification?

4. En général, arrive-t-il que la Suisse obtienne des titres de voyage pour des étrangers déboutés de la part d'autres instances que des consulats ou des ambassades? Dans ce cas, quelles sont les garanties demandées à ces organismes, notamment pour que les étrangers ne soient pas exposés à des trafiquants d'êtres humains?

Cosignataires: Vanek, Zisyadis (2)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseilnational. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.
21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3758 ***n*** Mo. **Leutenegger Oberholzer. Article 60 LDA. Redevance sur les supports vierges** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur les droits d'auteur (LDA) - par exemple en modifiant l'article 60 - afin de compléter le principe de l'équité des indemnités, qui concerne l'utilisation d'oeuvres protégées par un droit d'auteur, par une disposition spéciale relative à la redevance sur les supports vierges. Ce faisant, il tiendra compte des points suivants:

1. Protection accrue des consommateurs: la durée de la procédure devra être raccourcie en ce qui concerne la fixation des indemnités, afin de permettre des adaptations plus rapides à l'évolution des techniques et du marché. D'une part, la longueur des procédures confère à des tarifs surévalués une certaine permanence. D'autre part, dans le cas où des usages inédits conduisent à une hausse des indemnités, il faut pouvoir introduire une réduction de ces indemnités pendant la durée de la procédure d'approbation et des voies de droit.

2. Plus de droits pour la Suisse: en ce qui concerne le transfert des indemnités vers l'étranger, il faudra garantir, en relation avec l'article 35 alinéa 4 LDA, que les ayants droit qui ne résident pas en Suisse ont droit à des indemnités uniquement s'il existe un accord de droit international ou si l'autre Etat accorde un droit réciproque aux ayants droit résidant en Suisse.

3. Plus de droits pour les artistes: il faudra en outre garantir, à travers la révision demandée, que les artistes interprètes perçoivent sur l'ensemble des recettes de la redevance sur les supports vierges une part équivalente à celle des auteurs. La part des diffuseurs sera ramenée à celle qui leur échoit habituellement dans d'autres pays (soit 5 à 10 pour cent).

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Galladé, Garbani, Heim, Hofmann, Hubmann, Marti Werner, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer (18)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3760 ***n*** Ip. **Freysinger. Affaire du fax** (05.10.2007)

En relation avec la mise au point intervenue dans l'"affaire du fax" à la suite d'un article dans le "Sonntagsblick" du 8 janvier 2006 sur les prisons de la CIA en Europe ("CIA-Gefängnisse in Europa"), et avec la réhabilitation de personnes accusées à tort (notamment d'un employé du DDPS), je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-on constamment respecté la séparation des pouvoirs entre les instances de l'armée et la justice militaire? Le Ministère public de la Confédération et la justice militaire ont-ils le droit de collaborer aussi étroitement?

2. Les intentions réelles des instances spécialisées du DDPS (CdA, chef du SRS, AC et JI extraord) sont au centre de l'"affaire du fax". A quel motif ou au nom de quelle raison d'Etat la "violation d'un secret militaire" a-t-elle été le prétexte d'une procédure judiciaire innommable?

3. Les organes judiciaires spécialisés, et en premier lieu l'AC et le JI extraord, devront-ils rendre compte de ce qu'ils ont violé leur devoir de diligence lors de la collecte de preuves en n'établissant pas si l'on se trouvait véritablement en présence d'un secret militaire?

4. Dans quel contexte et pourquoi les procédures du Ministère public de la Confédération et de la justice militaire ont-elles été engagées, alors qu'il était de notoriété publique que le contenu du fax ne correspondait certainement pas à l'article 106 alinéa 1 CPM qui énumère "des documents, des objets, des dispositions, des procédés ou des faits devant être tenus secrets dans l'intérêt de la défense nationale ou en vertu d'obligations contractuelles, parce que leur révélation mettrait en péril l'accomplissement de la mission de parties essentielles de l'armée"?

5. Au nom de quelles règles de l'Etat de droit et de quelle légalité la justice militaire a-t-elle pu, en l'absence de toute preuve

quant au caractère de secret militaire du fax en question (au sens de l'art. 106, al. 1, du Code pénal militaire), ordonner une surveillance disproportionnée des télécommunications et prendre ainsi connaissance indirectement d'entretiens avec des parlementaires et des journalistes?

6. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour réhabiliter, sous l'angle du droit du personnel, le chargé d'information du SRS accusé à tort, qui se trouve toujours en disponibilité?

7. Quand le Conseil fédéral s'excusera-t-il auprès des victimes de l'"affaire du fax" pour les fausses affirmations et accusations, de même que pour les irrémédiables atteintes à l'honneur?

8. Au regard des faits avérés, il est évident que l'organisation et la conduite du SRS sont en cause. Quelles mesures le Conseil fédéral prendra-t-il pour remédier à la situation?

9. L'innocence des deux accusés ayant été prouvée devant toutes les instances, qu'en est-il à présent des défauts systémiques au service de renseignement? Quelles mesures le Conseil fédéral envisage-t-il à cet égard?

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bigger, Borer, Brunner, Fattebert, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Hassler, Hutter Jasmin, Keller, Kunz, Mörgeli, Pagan, Perrin, Scherer, Schibli, Schwander, Wobmann, Zuppiger (20)

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3761 ***n*** Mo. **Sommaruga Carlo. Pour une clarification en matière de tests ADN lors des demandes de regroupement familial** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral présentera un rapport sur les tests ADN en vue de regroupement familial. Il présentera les bases juridiques et les lacunes juridiques actuelles. Un recensement des cas de recours aux tests ADN depuis l'an 2005, avec les pays d'origine des personnes concernées, les circonstances des tests et comment sont traités les situations dont le lien familial ne peut être établi par lien biologique (conjoint, adoption, etc). Il examinera l'opportunité de maintenir ces tests. Il présentera une comparaison des régimes légaux et des pratiques en la matière en Europe. Il présentera la position du préposé à la protection des données et des organisations de protection des droits de l'homme.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Barthassat, Berberat, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Fluri, Frösch, Garbani, Haering, Hämmerle, Heim, Hubmann, Huguenin, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Robbiani, Roth-Bernasconi, Savary, Stöckli, Stump, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer (36)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3762 ***n*** Mo. **Germanier. Contrôle des prix et bénéfices de la Poste** (05.10.2007)

Le Conseil fédéral doit prendre sans délai des mesures adéquates pour éviter que, d'ici à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le marché postal, la Poste abuse les consommateurs et l'économie par des tarifs monopolistiques exagérés. Il doit définir un système entraînant immédiatement une baisse des tarifs pour tous les clients privés et gros clients quand la Poste atteint un seuil bénéficiaire approprié.

Le seuil bénéficiaire approprié après couverture du fonds de pension du personnel de la Poste et des frais d'infrastructure selon le compte de régulation sera fixé à un rendement usuel à la branche.

Cosignataires: Beck, Binder, Bührer, Burkhalter, Cassis, Favre Charles, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Loepfe, Michel, Parmelin, Schenk Simon (13)

14.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3766 ***n*** Mo. **Conseil National. Affiliation des institutions de prévoyance liechtensteinoises au fonds de garantie LPP (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN (07.026))** (25.10.2007)

Depuis le 1er janvier 2007, les institutions de prévoyance du Liechtenstein sont affiliées au fonds suisse de garantie LPP. Le Conseil fédéral est chargé de travailler avec les autorités liechtensteinoises:

a. à rapprocher du droit suisse les dispositions liechtensteinoises en matière de placements;

b. à mettre en place une surveillance des fondations qui équivaille à celle qui devrait voir le jour en Suisse grâce à la réforme structurelle LPP.

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

05.03.2008 Conseil national. Adoption.

07.3779 ***n*** Ip. **Groupe socialiste. Crise des marchés financiers. Conséquences pour la Suisse** (05.12.2007)

La situation s'est considérablement aggravée sur les marchés financiers internationaux depuis le début d'octobre 2007 (cf. réponse du Conseil fédéral aux questions Fehr Hans-Jürg 07.5275 à 07.5277), comme l'atteste, entre autres, les énormes amortissements et provisions auxquels ont dû procéder de grands instituts financiers suisses (UBS: 4 milliards de francs; CS Group: 2 milliards de francs; Swiss Re: 1,2 milliard de francs). Le vice-président du directoire de la Banque nationale, Philippe Hildebrand, juge la situation "très sérieuse". Le banquier Hans-Jörg Rudloff pense pour sa part que les transactions financières extrabancaires (hedge funds, sociétés de private equity, etc.) devraient faire l'objet d'une réglementation plus stricte au niveau international.

1. Que pense le Conseil fédéral de la gestion des risques des grands instituts financiers suisses et du risque que la crise financière s'étende à l'économie réelle? Quelles conséquences cette crise aura-t-elle sur la conjoncture en Suisse?

2. Quelles mesures envisage-t-il de prendre pour protéger l'économie suisse et l'emploi contre les répercussions des spéculations financières?

3. Quels effets la crise financière aura-t-elle sur les caisses de pension et les sociétés d'assurance-vie au vu de l'amortissement inattendu annoncé par une grande société de réassurance?

4. Faut-il s'attendre à ce que de telles secousses se produisent également sur le marché hypothécaire suisse, sachant que des hypothèques suisses sont négociées sur le marché international?

5. Le Conseil fédéral pense-t-il comme nous que les affaires qui ne sont pas soumises à la surveillance bancaire devraient faire l'objet d'une réglementation et d'une surveillance plus fortes et

que la surveillance indirecte exercée sur elles au travers de leurs rapports avec les banques ne suffit pas?

6. Ne pense-t-il pas comme nous que le fait que les single hedge funds jouent un rôle négligeable en Suisse constitue un avantage comparatif pour notre pays?

7. Dans quelle mesure les systèmes rémunératoires des grandes banques, axés sur des objectifs à court terme (bonifications octroyées en fonction des performances), ont-ils contribué à l'éclatement de la crise financière?

8. Les CEO et les présidents des conseils d'administration des grandes banques et des assurances ont pris l'habitude de justifier leurs plus que confortables rémunérations par les énormes responsabilités qui pèsent sur leurs épaules. Le Conseil fédéral est-il également d'avis que les dirigeants des sociétés visées, comme leurs CEO et leurs présidents du conseil d'administration portent la responsabilité des milliards partis en fumée et qu'ils devraient, à ce titre, en supporter personnellement les conséquences?

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

07.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3780 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Divergences en matière de fiscalité entre la Suisse et l'UE. Etat des lieux** (05.12.2007)

Le groupe UDC avait réclamé par le passé à plusieurs reprises des débats urgents aux chambres sur la pression qu'exerce l'UE sur notre système fiscal. Malheureusement, d'autres partis n'avaient pas estimé qu'une discussion sur les attaques contre notre souveraineté était urgente. Entre-temps, le dialogue prévu avec l'UE a eu lieu et, étonnamment, aucun résultat n'a été communiqué. Par conséquent, il faut craindre que l'UE ait déjà fortement mis la Suisse sous pression diplomatique et que des revendications excessives de la part de l'UE parviennent à la Suisse dans les prochains mois. Pour prévenir un désastre imminent, le Conseil fédéral doit informer la population en toute franchise sur l'état des discussions.

1. Où en est le dialogue avec l'UE sur les divergences en matière de fiscalité? Quels en sont les résultats concrets?

2. Pourquoi les discussions ont-elles commencé le jour suivant les élections?

3. Les pays de l'UE ne tendraient-ils pas à penser que le Conseil fédéral est plus enclin à la négociation et au compromis après les élections fédérales?

4. Comment l'attitude de l'UE a-t-elle changé après les élections du 21 octobre 2007?

5. Y a-t-il entre-temps des signes laissant penser que l'UE aimerait rattacher la question fiscale à d'autres dossiers comme par exemple la libre circulation des personnes ou l'électricité?

6. Après la présentation, semble-t-il, des points de vue respectifs de la Suisse et de l'UE sur le différend fiscal, le 12 novembre 2007, qu'est-on en droit d'attendre de la rencontre annoncée pour le début de l'année 2008?

7. L'UE a-t-elle accepté que la Suisse refuse de négocier?

8. La question fiscale a-t-elle aussi été abordée lors des différentes rencontres de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey avec les ministres et présidents des pays de l'UE (Slovénie, France, République tchèque, Roumanie)? Si oui, quel est leur point de vue? La Roumanie serait-elle par exemple disposée à prendre position en faveur de la Suisse en contrepartie des contributions à la cohésion que l'UE exige de notre pays?

9. Quelles sont les rencontres prévues durant le prochain semestre entre la Suisse et l'UE au niveau ministériel ou au niveau des hauts fonctionnaires?

Porte-parole: Estermann

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3781 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Développement des devoirs contenant des responsabilités plutôt que réduction des droits de citoyen** (05.12.2007)

La majorité, qui confère au citoyen ses droits politiques, est simultanément le fondement de chaque collectivité publique démocratique et la condition de son existence. Les droits du citoyen ne vont cependant pas sans devoirs civiques. Ainsi, selon l'article 59 de la Constitution fédérale, tout Suisse est astreint au service militaire. Il doit également manier son arme de service selon les instructions reçues et de manière consciencieuse. Ce maniement consciencieux de l'arme ne constitue pas un problème pour le citoyen majeur qui fait son service militaire, puisqu'il est formé au maniement des armes et qu'il est familiarisé avec celles-ci. Lorsqu'un cas tragique isolé survient, il ne faut pas remettre en cause de manière générale la majorité du citoyen. Il est bien plus important de se demander quelles en étaient les causes et quelles mesures peuvent être prises afin que les militaires manient les armes de service de manière encore plus sûre.

1. Comment les soldats qui pourraient avoir des problèmes avec le maniement des armes de service peuvent être reconnus lors du recrutement?

2. Quelles mesures prend l'armée entre le recrutement et l'école de recrues pour détecter de tels soldats?

3. Est-il garanti aujourd'hui que l'armée recevra les extraits complets du registre de police et du casier judiciaire ainsi que les informations relatives aux procédures pénales en cours avant le recrutement, mais également avant le début de l'école de recrues?

4. Quelles mesures sont prises pendant la formation à l'école de recrues ainsi que lors des stages de formation pour les cadres et des cours de répétition afin de prévenir les risques liés au maniement des armes de service? Quelles sont les améliorations envisagées par le Conseil fédéral?

5. Quelles mesures prend le Conseil fédéral afin de garantir un maniement responsable des armes de service après la fin de l'école de recrues?

6. Existe-t-il des problèmes particuliers et marquants concernant le maniement des armes de service par des militaires issus de l'immigration?

7. Quelles sont les causes principales de l'inaptitude au service des conscrits issus de l'immigration qui ont été réformés? Ces réformés sont-ils nombreux?

8. Comment garantir, lors de la procédure de naturalisation, que seules les personnes en mesure de remplir leurs devoirs civiques, notamment le maniement consciencieux de l'arme de service, puissent bénéficier de la nationalité?

Porte-parole: Fehr Hans

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3782 *n* Mo. **Barthassat. Permis de séjour pour les étrangers titulaires d'un diplôme universitaire suisse** (06.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'article 27 alinéa 1 litera d de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005.

Il doit en outre proposer sans délai à l'Assemblée fédérale une nouvelle disposition de la LEtr introduisant un permis de séjour pour les étrangers titulaires d'un master ou d'un doctorat obtenu en Suisse.

Cosignataires: Bourgeois, Brunschwig Graf, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dunant, Egger, Favre Charles, Français, Germanier, Hiltpold, Hodgers, Leuenberger-Genève, Lumengo, Lüscher, Meyer Thérèse, Nordmann, Reymond, Rielle, Robbiani, Roth-Bernasconi, Ruey, Schmidt Roberto, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Zisyadis (26)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3784 *n* Mo. **Schmidt Roberto. Utilisation du chargement des voitures sur le train avec la vignette autoroutière** (06.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer des bases légales afin que les voitures puissent être chargées sur le train (Lötschberg, Simplon, Furka, Oberalp) à titre gratuit ou peu coûteux avec la vignette autoroutière.

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Bischof, Cathomas, Darbellay, de Buman, Robbiani (7)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3785 *n* Ip. **Parmelin. Elargissement et extension du réseau autoroutier. Contournement de la ville de Morges** (06.12.2007)

Dès le 1er janvier 2008, la Confédération, représentée par l'OFROU, sera propriétaire du réseau des routes nationales et assurera donc l'exploitation, l'entretien, l'élargissement (élimination des goulets d'étranglement au sens de la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure) et l'extension des routes nationales (nouveaux tronçons autoroutiers en plus du réseau tel que fixé actuellement). En bonne logique, la Confédération assumera l'intégralité des coûts liés à ces tâches.

Dans cette optique, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel est l'agenda prévu entre 2008 et 2035 (planification, décision politique et réalisation) en matière d'élargissement et d'extension du réseau des routes nationales (autoroutes) suite à l'adoption de la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure?

2. Est-il exact que de nouveaux tronçons autoroutiers (en plus des tronçons figurant dans la "liste des routes nationales suisses" annexée à l'arrêté fédéral du 21 juin 1960 sur le réseau des routes nationales) ne peuvent pas être financés dans le cadre du crédit bloqué de 5,5 milliards de francs pour l'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales au sens de l'arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure?

3. Le grand contournement autoroutier de la ville de Morges tel que projeté par le Conseil d'Etat vaudois est-il considéré comme un nouveau tronçon autoroutier? Si oui, cela implique-t-il que son financement par la Confédération n'est pas possible avant 2028 (échéance du fonds d'infrastructure), ce qui repousse sa mise en service en 2035 au plus tôt?

4. Est-il possible d'envisager d'autres variantes de contournement autoroutier de Morges, notamment un contournement de plus grande ampleur? Si oui, dans quels délais de mise en service?

5. A quelle(s) étape(s) du processus politique le contournement autoroutier de Morges sera-t-il étudié et planifié et à quelle(s) étape(s) du processus de décision politique le contournement autoroutier de Morges sera-t-il décidé?

Cosignataires: Brunschwig Graf, Engelberger, Favre Charles, Français, Freysinger, Germanier, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hutter Markus, Lüscher, Nidegger, Perrin, Reymond, Rime, Veillon, Voruz (17)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3786 *n* Mo. **Reymond. Eliminer les goulets d'étranglement autoroutiers** (06.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre des travaux préparatoires du futur "Programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales" d'examiner en priorité et de manière approfondie les tronçons autoroutiers critiques est-ouest suivants:

- Zurich-Winterthur (A1);
- Genève-Lausanne (A1);
- Soleure-Argovie (A1 Berne-Zurich).

Un rapport détaillé sur ces trois tronçons autoroutiers est publié au plus tard lors de la consultation sur le projet de Programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales, dans le but de fixer des priorités.

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hiltpold, Hurter Thomas, Kaufmann, Lüscher, Müri, Nidegger, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rime, Rutschmann, Schibli, Stamm, von Siebenthal (31)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3787 *n* Mo. **Reymond. Vue d'ensemble des comptes de résultat des lignes voyageurs intervilles des CFF** (06.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'obtenir enfin et au plus vite les comptes de résultat des lignes voyageurs intervilles des CFF (grandes lignes) et d'établir en conséquence une vue d'ensemble de ces comptes à l'intention du Parlement pour que ce dernier puisse décider du ZEB (réalisation et financement des projets d'infrastructure ferroviaire d'ici 2035) en toute connaissance de cause.

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hiltpold, Hurter Thomas, Kaufmann, Lüscher, Müri, Nidegger, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rime, Rutschmann, Schibli, Stamm, von Siebenthal (31)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3788 *n* Mo. **Aubert. Investir dans le projet "Via Sicura"** (06.12.2007)

Compte tenu des coûts forts variés et très lourds pour la société induits par les trop nombreuses personnes victimes d'accidents

de la route - familles endeuillées et jetées dans des difficultés financières et affectives, familles contraintes à réorganiser leur vie par le handicap d'un ou plusieurs de leurs membres, employeurs mis en difficulté par l'absence prolongée d'un employé, coûts pour les systèmes de santé, d'assurances sociales, et pour l'AI - je demande au Conseil fédéral de présenter dans les meilleurs délais au Parlement le projet VIA SICURA pour une mise en oeuvre rapide.

Cosignataires: Allemann, Brélaz, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Girod, Goll, Heim, Hodgers, Hofmann, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, Widmer, Wyss Brigit (39)

07.3789 ***n*** Ip. **Bourgeois. Mise en application de l'article 182 de la loi sur l'agriculture** (06.12.2007)

Dans le souci d'une parfaite transparence du marché, afin d'éviter les tromperies auprès des consommateurs et d'optimiser le positionnement de nos produits indigènes dans un marché concurrentiel, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il en possession des résultats de l'analyse des structures d'organisation ordonnée dans le domaine de la sécurité alimentaire et d'un concept global en matière de sécurité alimentaire?

2. Au cas où ce concept global de sécurité alimentaire ne serait pas encore réalisé, le Conseil fédéral entend-il tout de même édicter une ordonnance conformément à l'article 182 de la loi sur l'agriculture, afin de tenir compte du nouvel environnement décrit ci-dessous?

3. Dans l'affirmative, dans quel délai le Conseil fédéral est-il prêt à mettre en application l'article 182 de la loi sur l'agriculture?

Cosignataires: Aebi, Binder, Brunner, Darbellay, Favre Charles, Favre Laurent, Français, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Glauser, Grin, Hiltpold, Huber, Markwalder Bär, Maurer, Meyer Thérèse, Müller Walter, Nidegger, Pelli, Rime, Scherer, Schibli, Triponez, Veillon, von Siebenthal, Walter, Wasserfallen, Zemp (29)

13.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3790 ***n*** Mo. **Ineichen. Entrée dans la vie professionnelle. Mesures relatives au marché du travail** (10.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de recenser tous les jeunes arrivant au terme de la scolarité obligatoire par des ajustements des bases légales avant juillet 2008. Lorsqu'aucune formation scolaire ou professionnelle n'est entreprise, une solution transitoire à la formation professionnelle doit être trouvée (formation transitoire combinée, etc.). De plus, il doit être inscrit dans la loi que les jeunes de moins de 19 ans qui la refusent ne peuvent percevoir aucune allocation de chômage.

L'application des mesures correctives nécessaires (aucun jeune sans solution) implique d'allouer des ressources financières complémentaires aux secteurs "Case Management - formation professionnelle" et "Case Management+" avant juillet 2008.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Baettig, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunschwig Graf, Cassis, Cathomas, Caviezel, Donzé, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Favre Charles, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Français, Füglistaller, Gadient, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glanzmann, Glur, Graber Jean-Pierre, Hany, Hassler, Hiltpold, Hochreutener, Huber, Hurter Thomas, Hutter Markus, Kaufmann, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Malama, Messmer, Moser, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Nidegger, Noser, Pfister Theophil, Riklin Kathy, Rime, Ruey, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Segmüller, Spuhler, Stahl, Theiler, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Wasserfallen, Wehrli, Zemp (80)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3791 ***n*** Mo. **Groupe des Verts. Réchauffement planétaire de 2 degrés au maximum** (10.12.2007)

On demande au Conseil fédéral que sa politique climatique vise un réchauffement de la surface de la terre de 2 degrés au maximum.

Porte-parole: Girod

02.04.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3792 ***n*** Ip. **Girod. Augmentation des voitures de tourisme dangereuses et polluantes** (10.12.2007)

1. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour stopper l'augmentation des voitures de tourisme à fort impact climatique?

2. Qu'entreprend-il pour stopper celle des véhicules mettant en danger les autres usagers de la route?

3. Qu'entreprend-il pour que l'argent du contribuable finance des véhicules aussi écologiques et peu dangereux que possible?

09.04.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **07.3794** ***n*** Po. **Baumann J. Alexander. Retrait immédiat des troupes de la Swisscoy du Kosovo** (13.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si le contingent de la Swisscoy doit être immédiatement rappelé en Suisse.

Cosignataires: Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glur, Graber Jean-Pierre, Hurter Thomas, Kaufmann, Killer, Maurer, Miesch, Mörgeli, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rutschmann, Schwander, von Rotz, Walter, Wobmann, Zuppiger (27)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

07.3795 ***n*** Mo. **Fässler. Promotion des importations de biens en provenance de pays en développement** (13.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'encourager de manière ciblée la production, la certification et l'importation de biens et de services produits, respectivement fournis, par des populations pauvres et très pauvres dans les pays en développement dans le

respect de normes élevées en matière de protection sociale, d'environnement et de droits de l'homme.

Cosignataires: Allemann, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Goll, Hämmerle, Heim, Hofmann, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stöckli, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (21)

07.03.2008 L'action du Conseil fédéral allant déjà dans le sens de la motion, le Conseil fédéral propose de rejeter cette dernière.

07.3800 *n* Ip. **Widmer. Arrêt de la destruction de documents. Mesures efficaces** (17.12.2007)

En 1997, le Conseil fédéral a attiré l'attention, au début de son message concernant la loi fédérale sur l'archivage (97.017), sur la signification très importante, au niveau de la politique nationale, de l'archivage des documents établis à la demande du Conseil fédéral: "La possibilité de vérifier après coup l'action de l'Etat dans son ensemble, c'est-à-dire en la replaçant dans son contexte, constitue un aspect important du contrôle du gouvernement et de l'administration. Dans un Etat de droit démocratique, il est nécessaire que cette possibilité soit accordée, du moins après un certain délai de protection, non seulement aux organes de contrôle de l'administration ou du Parlement, mais aussi à tous les citoyens et aux médias." Les Archives fédérales peuvent remplir leur fonction de politique nationale uniquement lorsque tous les documents, également ceux qui sont classés et qui ne sont plus utilisés régulièrement, leur sont proposés, comme cela est prévu à l'article 6 de la loi fédérale sur l'archivage.

Aujourd'hui, il s'avère que cette obligation de proposer les documents aux Archives fédérales n'existe que sur le papier et qu'il n'y a aucun instrument pour l'appliquer efficacement. La Délégation des Commissions de gestion, dans son rapport du 18 août 2003, a certes attiré l'attention sur les insuffisances graves constatées dans l'archivage des documents du Service de renseignement. Cependant, rien ne s'est passé bien que le dernier chef du Groupe des renseignements ait défendu de manière explicite, face à la Délégation des Commissions de gestion, la destruction illicite de documents dans son service: "La protection des sources impliquait que le matériel en provenance de services de renseignement partenaires dût être détruit après utilisation et qu'il ne saurait être remis aux Archives fédérales." (section 8.2; c'est seulement entre parenthèse que je fais remarquer que cette affirmation est contredite par les dossiers soigneusement répertoriés et archivés en Afrique du Sud.)

Cette fâcheuse découverte m'amène à poser les questions suivantes:

1. Pourquoi le Conseil fédéral, en tant que lésé, a-t-il renoncé à déposer, comme le prévoit l'article 120 alinéa 4 de la loi sur la procédure pénale, un recours contre la décision de non-lieu rendue dans la procédure pénale contre inconnu à propos de la destruction supposée de documents (voir également la question 07.1084)?

2. Quelles mesures supplémentaires le Conseil fédéral a-t-il prises afin de faire appliquer l'obligation de proposer les documents aux Archives fédérales, conformément à l'article 6 de la loi fédérale sur l'archivage, et de prévenir les actions futures de destruction de documents?

3. Comment le statut et le rôle des Archives fédérales suisses, presque similaires à ceux du Contrôle fédéral des finances, peuvent-ils être renforcés de manière telle que tous les documents de la Confédération, importants d'un point de vue de l'histoire, des sciences sociales et de la politique nationale, soient protégés?

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Kiener Nellen, Lang, Marra, Marti Werner, Rennwald, Rielle, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert (12)

14.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3802 *n* Mo. **Widmer. Une zone exempte d'armes nucléaires au coeur de l'Europe** (18.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer une initiative pour créer une zone exempte d'armes nucléaires (Nuclear Weapon Free Zone) en Europe.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin (33)

13.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3803 *n* Ip. **Graber Jean-Pierre. Avenir des Ecoles de commerce à plein temps et rationalité de l'activité étatique** (18.12.2007)

Les écoles de commerce à plein temps occupent une place importante dans le paysage de la formation de notre pays. Au nombre d'une cinquantaine, elles délivrent annuellement entre 2500 et 3000 diplômes. Ces écoles sont expressément mentionnées dans la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 (art. 16). Dans l'ancienne loi sur la formation professionnelle, le diplôme délivré par ces écoles était reconnu équivalant au Certificat fédéral de capacité (CFC) pour la profession d'employé de commerce. La nouvelle loi n'a pas retenu cette possibilité. Dès lors, les écoles de commerce à plein temps doivent adapter leurs programmes afin d'intégrer des éléments pratiques professionnels compatibles avec le règlement de la profession d'employé de commerce. Cette obligation vaut autant pour le CFC que pour la maturité professionnelle commerciale délivrée par les écoles de commerce. Un groupe de pilotage élabore actuellement - sous l'égide de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) - un ou plusieurs modèles visant à intégrer une dimension professionnelle directe dans les programmes des écoles de commerce dès août 2009. Dans le même temps, deux textes qui influent grandement les programmes des écoles de commerce sont en cours de révision et devraient entrer en vigueur en 2010: l'ordonnance sur la maturité professionnelle du 30 novembre 1998 ainsi que le règlement de la profession d'employé de commerce censé alléger la tâche des entreprises formatrices dans sa nouvelle version.

En conséquence, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que toutes les révisions mentionnées en cours devraient entrer en vigueur en respectant le principe de simultanéité afin d'éviter aux écoles de commerce une modification de leurs programmes moins de deux ans après y avoir intégré des modules de pratique professionnelle renforcée?

Par ailleurs, le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que l'OFFT devrait permettre aux écoles de commerce de maintenir dans leurs nouvelles structures le modèle 3+1 (trois ans d'études à

plein temps suivies d'une année entière de stages pratiques en entreprise) pour la maturité professionnelle, modèle qui a rencontré un grand succès au sein des milieux économiques?

Cosignataires: Abate, Aebi, Baettig, Bourgeois, Brunschwig Graf, Cassis, Donzé, Dunant, Estermann, Favre Charles, Fiala, Français, Freysinger, Grin, Hiltpold, Hodgers, Joder, John-Calame, Killer, Kleiner, Loepfe, Lüscher, Malama, Markwalder Bär, Miesch, Nidegger, Perrin, Perrinjaquet, Reymond, Rime, Ruey, Schenk Simon, Schwander, Simoneschi-Cortesi, Veillon, von Graffenried, von Siebenthal, Wasserfallen (38)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3804 *n* Ip. **Rennwald. Relancer le processus d'adhésion à l'Union européenne** (18.12.2007)

Le Conseil fédéral ne considère plus l'adhésion à l'Union européenne (UE) comme un but stratégique et privilégie clairement la voie bilatérale. C'est pourquoi je lui pose les questions suivantes:

1. Est-il d'avis que les accords bilatéraux et sectoriels tels que signés jusqu'ici ou tels qu'actuellement en préparation constituent une option réaliste à moyen et à long terme?

2. Si oui, que pense-t-il des continuelles menaces que font peser les référendums sur les relations entre la Suisse et l'UE?

3. Si non, pourquoi attendre avant de relancer le procssus d'adhésion?

Cosignataires: Berberat, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Marra, Stöckli, Widmer (9)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3806 *n* Ip. **Rennwald. Révision de la formation gymnasiale** (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les enjeux et les motivations de la nouvelle révision partielle de la formation gymnasiale?

2. Quels sont les milieux qui ont poussé à cette révision?

3. La revalorisation des sciences expérimentales ne risque-t-elle pas d'augmenter la sélection durant la formation gymnasiale, au détriment de la démocratisation des études?

4. Le poids plus grand accordé aux notes des domaines scientifiques est-il vraiment la bonne solution pour augmenter le goût des jeunes, et spécialement des jeunes filles, pour les sciences?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Kiener Nellen, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Voruz, Widmer (8)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3807 *n* Ip. **Schenk Simon. Exploitation de réseaux de bus régionaux. Procédure d'appel d'offres inique** (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles dispositions dans la loi sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), dans l'ordonnance sur les indemnités (OIPAF; RS 742.101.1) et dans la loi sur les subventions (RS 616.1) garantissent que les opérateurs avec services ferroviaires ne pourront pas financer leurs offres par des subventions croisées dans le cadre des appels d'offres portant sur les réseaux de bus régionaux?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il aussi que les opérateurs avec services ferroviaires violent les règles de la concurrence lorsqu'ils financent, par des subventions croisées, par le biais d'autres secteurs (notamment le trafic ferroviaire), une offre qu'ils proposent dans le cadre d'un appel d'offres relatif à l'exploitation d'un réseau de bus régional?

3. Juge-t-il aussi que le régime actuel est insuffisant pour protéger, dans le cadre d'appels d'offres, les entrepreneurs de cars postaux contre des subventions croisées illicites et éviter ainsi qu'ils ne soient évincés du marché?

4. Quelles mesures compte-t-il prendre afin que les prestataires potentiels luttent à armes égales dans le cadre des procédures d'appel d'offres portant sur l'exploitation des réseaux de bus régionaux?

Cosignataires: Amstutz, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Flückiger, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Glur, Kaufmann, Stahl, von Rotz, Waber, Wobmann (14)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3808 *n* Mo. **Rielle. Pas de remise d'armes militaires aux enfants, aux jeunes et aux autres civils** (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que des armes d'ordonnance ne soient remises en prêt qu'aux militaires ou aux personnes qui s'acquittent des obligations inhérentes au tir hors du service.

Cosignataires: Allemann, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hodgers, Hofmann, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Schenker Silvia, Stöckli, Voruz, Widmer (18)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3811 *n* Ip. **Widmer. La consommation de cocaïne et ses conséquences** (19.12.2007)

Je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Combien y a-t-il de personnes dépendantes à la cocaïne en Suisse?

2. Quels problèmes la dépendance à la cocaïne cause-t-elle pour les consommateurs eux-mêmes, pour leur entourage et pour la société?

3. Que coûte à l'Etat et à la société la gestion des conséquences de la dépendance à la cocaïne actuellement et à long terme?

4. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis de nombreux experts, à savoir que la consommation de cocaïne a fortement augmenté en Suisse au cours de ces dernières années et qu'elle continuera probablement à augmenter fortement pendant les années à venir?

5. Qu'entreprend la Confédération afin de remédier à une telle augmentation de la consommation de cocaïne?

Cosignataire: Gross (1)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3812 *n* Ip. **Fehr Hans-Jürg. Plan sectoriel "Dépôt en couches géologiques profondes" pour les déchets nucléaires** (19.12.2007)

Au début de l'année 2008, le Conseil fédéral approuvera le plan sectoriel "Dépôt en couches géologiques profondes" pour les déchets hautement radioactifs. Je demande au Conseil fédéral de répondre aux nombreuses questions qui se sont posées suite à la dernière audition des régions concernées.

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à veiller à ce que trois sites d'implantation figurent dans le choix établi au terme de la procédure de sélection, et non pas seulement deux comme l'état actuel des choses le fait redouter?

2. Est-il prêt à exiger que la comparaison entre les différents sites d'implantation se base sur des données identiques?

3. Est-il prêt à veiller à ce que les conséquences socio-économiques d'un dépôt final pour les déchets hautement radioactifs soient déjà évaluées au cours de la première étape du plan sectoriel? Est-il prêt à créer un catalogue de critères complet qui serve de base à cette évaluation, comme l'a proposé le Conseil d'Etat du canton de Schaffhouse?

4. Est-il prêt à définir comme région d'implantation toute région située dans un rayon de 30 kilomètres autour d'un site d'implantation d'un dépôt final?

5. Est-il prêt à laisser participer à la commission des cantons, qui assure la collaboration entre les représentants des gouvernements des cantons d'implantation et les cantons voisins concernés, non seulement les cantons d'implantation, mais aussi les cantons voisins qui appartiennent à la région d'implantation?

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Voruz, Widmer (15)

14.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **07.3813 *n*** Mo. **Amacker. Mandat de prestations du Centre suisse d'information toxicologique** (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que le mandat d'intérêt public que le Centre suisse d'information toxicologique (CSIT) remplit en vertu de l'article 30 de la loi du 15 décembre 2000 sur les produits chimiques et de l'article 91 de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur les produits chimiques soit indemnisé à hauteur des prestations fournies.

Cosignataires: Cassis, Dunant, Häberli-Koller, Hany, Meyer Thérèse, Moser, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Tschümperlin, Weibel (11)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

15.09.2008 Retrait.

07.3815 *n* Mo. **Nussbaumer. Cancer et centrales nucléaires. Examen de la méthode et des valeurs limites** (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer les prescriptions concernant la protection contre les rayonnements pour les installations atomiques afin de prévenir les cancers chez les enfants et les adultes vivant à proximité des centrales nucléaires.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Tschümperlin, Voruz, Widmer (19)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3816 *n* Mo. **Zisyadis. Statut international pour les exilés environnementaux** (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de promouvoir un statut international pour les exilés de l'environnement.

Ce statut doit concerner les personnes qui ont été forcées de quitter leur habitation de façon temporaire ou permanente à cause d'une dégradation nette de l'environnement, qui bouleverse ou déséquilibre leur cadre de vie.

Face au réchauffement climatique, la Suisse doit prendre à sa charge (transport et accueil), une partie des exilés climatiques, en fonction de son niveau d'émission de gaz à effet de serre.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Girod, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Rennwald, Rielle, Schelbert, Teuscher, von Graffenried, Voruz (13)

13.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3817 *n* Mo. **Nordmann. Cancer et centrales nucléaires. Responsabilité** (19.12.2007)

Le risque de contracter un cancer augmente en fonction de la proximité entre le domicile et la centrale nucléaire. C'est le résultat d'une étude de l'Office fédéral allemand de radioprotection.

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de modifier les bases légales relatives à la responsabilité civile afin que les personnes ayant causé un nombre significatif de maladies indemnisent les victimes, leurs proches et les assurances-maladie et réparent les torts subis et les coûts engendrés; de telles dispositions existent déjà à l'étranger, par exemple au Japon;

2. d'introduire dans le droit suisse l'instrument de la plainte collective afin de garantir aux victimes une procédure appropriée et équitable en cas de maladies statistiquement significatives.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Voruz, Widmer (16)

14.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3818 *n* Mo. **Schneider. Système de contrôle interne** (19.12.2007)

A la faveur de la révision de l'article 728a CO, le législateur a institué, entre autres, pour l'organe de révision l'obligation de vérifier si l'entreprise qu'il contrôle dispose d'un système de contrôle interne.

Le Conseil fédéral est chargé à cet égard de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer:

- que l'organe de révision ne procède qu'à une vérification formelle comme le législateur l'a prévu à l'origine et,

- que plus de 7000 PME ne soient pas soumises à une vérification matérielle, entraînant des frais administratifs insupportables, comme ne l'a pas voulu le législateur.

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Borer, Brunner, Caviezel, Estermann, Favre Charles, Fehr Hans, Fiala, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Grunder, Gysin, Häberli-Kol-

ler, Hany, Hochreutener, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp, Pelli, Pfister Gerhard, Rutschmann, Segmüller, Spuhler, Theiler, Triponez, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Zemp, Zuppiger (39)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3819 ***n*** Ip. **Reymond. Canons à neige interdits par les Protocoles alpins?** (19.12.2007)

Compte tenu, d'une part, aux dires des Remontées mécaniques, de l'importance grandissante des canons à neige pour assurer l'enneigement d'un grand nombre de pistes de ski et, d'autre part, de la volonté non démentie à ce jour du Conseil fédéral de ratifier les Protocoles d'application de la Convention alpine (Protocoles alpins) et, en particulier, le "Protocole Tourisme", article 14, alinéa 2 "Installations d'enneigement", je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral peut-il garantir que les stations de sports d'hiver pourraient continuer à utiliser les canons à neige qu'elles ont fait installer au cas où la Suisse ratifierait les Protocoles alpins et, en particulier, le Protocole "Tourisme"?

2. Le Conseil fédéral peut-il garantir que les stations de sports d'hiver qui le souhaiteraient pourraient faire installer de nouveaux canons à neige et/ou remplacer d'anciens canons à neige, comme c'est le cas actuellement dans le cadre du droit suisse, au cas où la Suisse ratifierait les Protocoles alpins et, en particulier, le Protocole "Tourisme"?

3. Le Conseil fédéral a-t-il établi un bilan juridique général de l'application des Protocoles alpins et de leur interdépendance et, en particuiler, un bilan juridique de l'application de l'article 14, alinéa 2 du Protocole "Tourisme" dans les pays qui ont ratifié ces Protocoles, à commencer par l'Autriche, l'Allemagne et la France?

4. Si non, le Conseil fédéral est-il disposé à charger un groupe de travail interdépartemental d'établir un tel bilan juridique? Et, si non, pourquoi?

5. Dans le cadre de la vue d'ensemble mentionnée ci-dessus, le Conseil fédéral peut-il enfin faire rapport au Parlement quant aux raisons qui font que l'Italie, partenaire-clé de la Suisse (en matière alpine), n'a ratifié à ce jour (voir à ce propos le site Internet http://www.alpenkonvention.org/index) aucun des Protocoles d'application de la Convention alpine, 7 à 14 ans (!) après les avoir signés, à commencer par le Protocole "Tourisme"? Et, si non, pourquoi le Conseil fédéral ne peut-il ou ne veut-il pas faire établir un tel rapport?

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Bigger, Brunschwig Graf, Dunant, Favre Laurent, Freysinger, Germanier, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Hiltpold, Kunz, Lüscher, Miesch, Nidegger, Parmelin, Perrin, Rime, Stamm, Veillon (22)

07.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3820 ***n*** Ip. **Reymond. Extension du réseau autoroutier. Grande traversée de la rade de Genève** (19.12.2007)

Dès l'entrée en vigueur au 1er janvier 2008 de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches (RPT) pour ce qui concerne les routes nationales (autoroutes), la Confédération, représentée par l'Office fédéral des routes, sera propriétaire du réseau des routes nationales et assurera donc l'exploitation, l'entretien, l'élargissement (élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales au sens de la loi sur le fonds d'infrastructure) et l'extension des routes nationales (nouveaux tronçons autoroutiers en plus du réseau autoroutier tel que fixé actuellement). En bonne logique et conformément à la RPT, la Confédération assumera également l'intégralité des coûts (importants) liés à ces tâches. Dans cette optique, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il exact que de nouveaux tronçons autoroutiers (tronçons en plus des tronçons figurant dans la "liste des routes nationales suisses" annexée à l'arrêté fédéral du 21 juin 1960 sur le réseau des routes nationales) ne peuvent pas être financés dans le cadre du crédit bloqué de 5,5 milliards de francs pour l'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales, au sens de l'arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure?

2. Est-ce qu'une grande traversée de la rade de Genève, telle que projetée par le Conseil d'Etat genevois, est considérée comme un nouveau tronçon autoroutier? Si oui, est-ce que cela signifie que cette grande traversée de la rade de Genève (complément de la ceinture autoroutière de l'agglomération genevoise) ne peut pas être financée par la Confédération avant 2028 (date prévue de l'échéance du fonds d'infrastructure), ce qui reporterait sa mise en service en 2035 au plus tôt?

3. A quelle(s) étape(s) du processus de décision politique l'inscription d'une grande traversée de la rade de Genève dans la liste des routes nationales suisses serait-elle étudiée et planifiée? A quelle(s) étape(s) du processus de décision politique une grande traversée de la rade de Genève serait-elle décidée?

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Bigger, Brunschwig Graf, Dunant, Favre Laurent, Freysinger, Germanier, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Hiltpold, Kunz, Lüscher, Miesch, Moret, Nidegger, Parmelin, Perrin, Perrinjaquet, Reimann Lukas, Rime, Stamm (24)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3822 ***n*** Ip. **Aubert. Master en sciences infirmières** (19.12.2007)

Contrairement aux attentes des milieux de la santé, aux conclusions de nombreuses études d'experts ou de l'ASSM, qui tous concluent à la nécessité de disposer rapidement de personnel infirmier hautement qualifié et formé spécifiquement dans des disciplines pointues,

- alors que tout est en place pour démarrer un master au sein de la HES-S2, en collaboration constructive et complémentaire avec l'Institut universitaire des sciences infirmières;

- alors que les comparaisons internationales indiquent que la Suisse a pris un évident retard dans ce domaine, l'OFFT recommande le rejet de l'ouverture d'un master en sciences infirmières et propose de rediscuter l'ensemble du paysage suisse de la formation en soins infirmiers, HES en Suisse romande et ES en Suisse alémanique.

Le Conseil fédéral est-il conscient de l'urgence de la création d'un tel cursus, pour préparer l'avenir et éviter de tomber dans une pénurie de personnel encore plus problématique? Quand entend-il donner le feu vert à ces master en sciences infirmières?

Cosignataires: Barthassat, Brélaz, Brunschwig Graf, Carobbio Guscetti, Daguet, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Freysinger, Frösch, Galladé, Germanier, Glauser, Goll, Grin, Heim, Hodgers, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Lüscher, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moret, Nordmann, Par-

melin, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Widmer (37)

07.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3825 *n* Mo. **Bänziger. Action de ramassage des armes** (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir dans la législation sur les armes les bases légales afin de soutenir les actions de ramassage des armes à feu des cantons.

Cosignataires: Brélaz, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Moser, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, Weibel (16)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3826 *n* Mo. **Lang. Création d'un registre central des armes à feu** (19.12.2007)

La Confédération tient un registre des armes à feu. La législation sur les armes est modifiée à cet effet.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Frösch, Genner, Gilli, Graf Maya, Hodgers, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin (12)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3827 *n* Ip. **Lang. Exercices de tir pour les enfants** (19.12.2007)

Lors des journées de l'armée du 20 au 25 novembre 2007 à Lugano, des mineurs ont pu, comme le prouvent les images de la télévision suisse-italienne, effectuer des exercices de tir avec le fusil d'assaut 90 sans être supervisés par des adultes. Les simulateurs de tir utilisaient des cibles à forme humaine.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Accepte-t-il que l'armée suisse aide à minimiser la violence, le recours à la force et la mise à mort d'êtres humains?

2. Accepte-t-il que même des mineurs puissent utiliser des simulateurs de tir?

3. Est-il disposé à ordonner aux responsables du DDPS d'interdire dorénavant les simulateurs et les exercices de tir lors des foires ouvertes au public?

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3828 *n* Mo. **Geissbühler. Amélioration de la sécurité dans les trains et les gares** (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé, dans la perspective de l'Euro 2008, de prendre des mesures supplémentaires d'ici au mois de juin 2008 pour améliorer sensiblement et durablement la sécurité dans les trains et les gares, et en particulier pour renforcer au besoin les structures existantes.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Gadient, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hassler, Heer, Hochreutener, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (63)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3829 *n* Ip. **Engelberger. Tests de péage routier dans les villes et les agglomérations** (19.12.2007)

Le 7 décembre 2007, le Conseil fédéral a donné mandat d'élaborer une base légale qui permette de procéder à des essais-pilotes de péage routier dans certaines villes et agglomérations. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment prévoit-on de financer ces tests de péage routier? Aura-t-on recours aux ressources de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire? Si oui, faudra-t-il modifier la loi sur l'imposition des huiles minérales?

2. Quel est le potentiel de transfert du trafic motorisé individuel vers les transports en commun, selon le Conseil fédéral?

3. A combien le Conseil fédéral estime-t-il le montant des investissements nécessaires?

4. Selon le Conseil fédéral, quel serait le rapport coût-bénéfice d'un système de péage dans les cinq plus grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Genève, Berne et Lucerne)?

5. Au regard de la question de la fluidité du trafic motorisé urbain et péri-urbain, le Conseil fédéral estime-t-il que les avantages du péage routier sont réellement importants, au point de justifier l'instauration d'un tel système?

6. Le péage routier de Stockholm subit un déficit annuel de quelque 180 millions de francs, alors même que Stockholm est deux fois plus grande que Zurich et qu'elle connaît des problèmes de circulation autrement plus importants. Le Conseil fédéral pense-t-il néanmoins que ce système, appliqué à une ville suisse, serait économiquement viable? Si oui, pourquoi?

7. La question des effets du péage sur les industries locales et le commerce de détail a-t-elle été examinée dans le projet en cours? Si ce n'est pas le cas, pourquoi?

8. Comment va-t-on régler le problème des différents niveaux de compétence entre la Confédération, les cantons et les communes en cas de compensations fiscales consécutives à l'instauration d'un système de péage routier (par exemple suppression de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur après la mise en place d'un péage urbain ou d'un péage sur le réseau routier)?

9. D'après le Conseil fédéral, quelles seront les conséquences sociales d'une telle régulation de la demande de transports par les prix?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Cassis, Eichenberger, Favre Charles, Fiala, Fluri, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Huber, Hutter Markus, Ineichen, Killer, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Parmelin, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Rime, Stamm, Theiler, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Wasserfallen, Wobmann (32)

07.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3837 ***n*** Ip. **Carobbio Guscetti. Parois antibruit sur l'A13** (20.12.2007)

L'élargissement de l'A13 et l'achèvement du tronçon Arbedo-Castione, entre le Tessin et les Grisons, entraîneront des nuisances sonores qui préoccupent les autorités communales de Lumino. A plusieurs reprises, celles-ci se sont inquiétées de l'absence de parois antibruit sur le tronçon précité et ont fait opposition au projet. Se fondant sur l'avis du canton du Tessin, qui estimait inutile l'installation de parois antibruit, les immissions étant inférieures aux valeurs limites, le DETEC a rejeté cette opposition le 23 novembre dernier.

Le récent rapport "Ambiente in Ticino" (pp. 74, 83 et 84) souligne toutefois que les valeurs limites actuelles ne sont pas adéquates et proposent d'en demander la modification au Conseil fédéral, compte tenu des dernières connaissances scientifiques en la matière (évaluation des immissions en fonction de l'exposition de la population et non seulement du point de vue quantitatif). L'élargissement de l'autoroute et l'élévation de la vitesse à 100 kilomètres à l'heure augmenteront certainement les nuisances sonores malgré la pose d'un revêtement absorbant.

Pour remédier à ce problème, la commune de Lumino a proposé d'utiliser 50 000 à 90 000 mètres cubes de déblais de type A provenant du creusement du tunnel de Roveredo, qui devront de toute façon être déposés quelque part, pour faire une paroi antibruit naturelle. Des études mandatées par la Confédération et publiées dans le no 1/2001 de la revue Ambiente et dans le no 326 du Cahier de l'environnement préconisent d'ailleurs des mesures de ce genre dans la zone de Lumino.

1. Comment se fait-il que le projet ne prévoie pas l'installation de parois antibruit?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à étudier la proposition de la commune de Lumino?

3. Ne pense-t-il pas que l'heure est venue de revoir les limites d'immission à la lumière des dernières connaissances scientifiques?

Cosignataires: Abate, Allemann, Aubert, Bignasca Attilio, Bruderer, Cassis, Fehr Jacqueline, Galladé, Goll, Gross, Hämmerle, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Nordmann, Pedrina, Rielle, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Tschümperlin (28)

07.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3838 ***n*** Mo. **Conseil National. Cancer et centrales nucléaires. Clarifications (Rechsteiner-Basel)** (20.12.2007)

Le risque de leucémie chez les enfants est accru dans un rayon de cinq kilomètres autour d'une centrale nucléaire. C'est le résultat d'une étudecas-témoins du Registre allemand du cancer de l'enfant à Mayence, mandatée par l'Office fédéral allemand de radioprotection (BfS). Peter J. Baker arrive à un résultat similaire (Meta-analysis of standardized incidence and mortality rates of childhood leukaemia in proximity to nuclear facilities, in: European Journal of Cancer Care, 2007, 16, 355-363): "The meta-analysis was able to show an increase in childhood leukaemia near nuclear facilities." Le Conseil fédéral est chargé:

1. de commander à des experts indépendants une étude cas-témoins sur la leucémie chez les enfants vivant à proximité des centrales nucléaires. Il faut établir une zone qui permette des analyses statistiques pertinentes.

2. d'analyser aussi le taux de cancer chez les adultes vivant à proximité des centrales nucléaires à l'aide d'études cas-témoins et sur la base des registres de cancer cantonaux ou d'enquêtes réalisées auprès des médecins.

3. de lancer un programme d'études pour déterminer dans quelle mesure l'effet radiologique des installations atomiques diffère du rayonnement naturel, qui pourrait expliquer la fréquence plus élevée de cancers à proximité des centrales nucléaires.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Voruz, Widmer (16)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le chiffre 1 de la motion et de rejeter les chiffres 2 et 3.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

20.03.2008 Conseil national. Point 1: Adopté; Point 2 et Point 3: Rejetés.

07.3839 ***n*** Mo. **Bortoluzzi. Restriction du pouvoir de cognition dans les procédures LAA** (20.12.2007)

Les articles 97 alinéa 2 et 105 alinéa 3 LTF seront modifiés de manière à réduire le pouvoir de cognition du Tribunal fédéral pour les litiges en matière de LAA lorsqu'une autorité cantonale de dernière instance aura déjà examiné le cas avec pleine cognition. On prévoira en outre une obligation d'assumer les coûts occasionnés par les recours relevant de la LAA portés devant le Tribunal fédéral.

Cosignataire: Stamm (1)

13.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3842 ***n*** Ip. **Lang. Tirs obligatoires contre initiative populaire** (20.12.2007)

Les tirs obligatoires sont - avec les contributions fédérales - une importante source de revenus pour les sociétés de tir. Ces dernières ont annoncé dans leur organe, "Tir Suisse", et par d'autres canaux qu'elles allaient combattre le durcissement de la législation sur les armes, en particulier l'initiative populaire "pour la protection face à la violence des armes".

C'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Combien d'argent les sociétés de tir encaissent-elles chaque année grâce aux tirs obligatoires?

2. Que pense le Conseil fédéral du financement de campagnes politiques au moyen de sommes que les personnes astreintes au service militaire sont contraintes de débourser?

3. Comment entend-il garantir qu'on n'affectera pas de fonds provenant des tirs obligatoires à la lutte contre l'initiative populaire "pour la protection face à la violence des armes"?

Cosignataires: Galladé, Genner (2)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3843 ***n*** Ip. **Föhn. Sérieuses insuffisances du système ETCS** (20.12.2007)

Le 16 octobre 2007, un accident, provoqué par un défaut du système d'arrêt automatique et de gestion des trains ETCS, s'est produit dans le nouveau tunnel du Lötschberg. Cet incident soulève les questions suivantes:

1. Comment expliquer qu'un ordinateur du système ETCS perde des commandes informatiques reçues, alors qu'il aurait dû les transmettre?

2. Comment expliquer qu'un itinéraire établi puisse être annulé et remplacé par un itinéraire incompatible, sans que l'on vérifie si l'ordre d'arrêt d'urgence supprimé est déjà parvenu à un convoi en marche et s'il a pu être exécuté?

3. Comment expliquer que des erreurs aussi fondamentales n'aient pas été détectées dans le cadre de la procédure de validation du système?

4. Les interfaces entre l'ordinateur fixe du système ETCS et le poste d'aiguillage ont-elles été correctement définies?

5. Quelles autres insuffisances du système ETCS sont-elles apparues?

6. De l'avis du Conseil fédéral, à quelle date le système ETCS fonctionnera-t-il de manière irréprochable?

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3844 ***n*** Mo. **von Siebenthal. Autoriser l'utilisation des palettes non traitées comme bois de chauffage** (20.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la protection de l'air, de sorte que les palettes et emballages en bois massif non traité soient de nouveau assimilés à du bois de chauffage.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Dunant, Estermann, Flückiger, Freysinger, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Markwalder Bär, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Nussbaumer, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schwander, Spuhler, Stahl, von Rotz, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (50)

16.04.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3845 ***n*** Mo. **Jositsch. Usage abusif d'armes. Des chiffres** (20.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de publier une statistique différenciée sur l'usage abusif d'armes. Il faudra en particulier établir périodiquement (par ex. chaque année):

1. le nombre de suicides et de meurtres par arme à feu commis avec des armes militaires et privées;

2. le nombre d'armes à feu volées ou perdues, répertoriées aux niveaux national et cantonal;

3. une liste des cas d'usage abusif d'armes militaires au cours et en dehors du service militaire connus de l'Office de l'auditeur en chef, en incluant les affaires transférées aux tribunaux civils ou closes par l'administration provisoire des preuves.

Cosignataires: Allemann, Darbellay, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Glanzmann, Häberli-Koller, Heim, Hodgers, Hofmann, Lumengo, Marra, Moser, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Robbiani, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Stöckli, Tschümperlin, Widmer (22)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3846 ***n*** Mo. **Galladé. Pas d'armes pour les moins de 21 ans** (20.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte qu'on ne délivre pas de permis d'acquisition d'armes aux moins de 21 ans, mais aussi qu'on ne délivre pas de première autorisation d'acquérir et de posséder une arme à feu aux moins de 25 ans qui ne sont pas titulaires d'un certificat d'aptitude mentale établi à leurs frais par un médecin au service d'un organe étatique ou par un médecin ou un psychologue spécialisés.

Cosignataires: Allemann, Fehr Jacqueline, Heim, Hodgers, Hofmann, Lang, Marra, Rechsteiner-Basel, Robbiani, Stöckli, Widmer (11)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3847 ***n*** Mo. **Galladé. Droit pénal des mineurs. Prise en charge éducative et thérapeutique jusqu'à 25 ans** (20.12.2007)

L'article 19 alinéa 2 du droit pénal des mineurs sera modifié de sorte que les mesures éducatives et thérapeutiques puissent, dans certains cas, être appliquées jusqu'à ce que l'intéressé ait 25 ans.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Hans-Jürg, Jositsch, Lumengo, Rechsteiner-Basel, Steiert, Widmer (8)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **07.3848** ***n*** Mo. **Conseil National. Interdire le commerce et l'exportation de peaux de chats (Barthassat)** (20.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une révision partielle de la loi fédérale sur la protection des animaux interdisant le commerce et l'exportation de peaux de chats.

Cosignataires: Aubert, Brélaz, Chevrier, Darbellay, Egger, Freysinger, Graf Maya, Häberli-Koller, Hiltpold, Hodgers, Lang, Leuenberger-Genève, Lüscher, Meyer Thérèse, Moret, Reymond, Rielle, Robbiani, Schmidt Roberto, Simoneschi-Cortesi, Stump, Widmer (22)

13.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

20.03.2008 Conseil national. Adoption.
18.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

07.3849 ***n*** Mo. **Jositsch. Jeunes délinquants. Mise en place de structures d'accueil appropriées** (20.12.2007)

La Confédération est chargée de veiller, en collaboration avec les cantons, à ce que, d'une part, il y ait suffisamment d'établissements d'exécution des peines et des mesures appropriés pour accueillir les jeunes délinquants et à ce que, d'autre part, les ressources nécessaires soient libérées.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Lumengo, Rechsteiner-Basel, Steiert, Widmer (8)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3850 *n* Ip. **Leuenberger-Genève. Quel soutien à la formation professionnelle à plein temps en école des métiers?** (20.12.2007)

Qu'entend entreprendre le Conseil fédéral pour que soient développées et soutenues d'une manière égale la formation des jeunes en entreprise et la formation en écoles des métiers conformément à l'article 16 de la Loi sur la formation professionnelle et à l'article 6 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle?

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Brélaz, Daguet, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Lumengo, Marra, Müller Geri, Nordmann, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (26)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3851 *n* Ip. **Simoneschi-Cortesi. Trop d'accidents de la circulation. Que faire?** (20.12.2007)

Au cours de ces derniers mois, de (trop) nombreux accidents de la circulation faisant de (jeunes) victimes ont assombri les week-ends aussi bien au Tessin que dans d'autres cantons.

Entrée en vigueur il y a une année, la formation en deux phases des jeunes conducteurs aurait déjà dû améliorer la situation.

Sachant que les causes des accidents de la circulation chez les jeunes sont nombreuses, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Existe-t-il des analyses quantitatives et qualitatives des causes des accidents?

2. Le Conseil fédéral a-t-il déjà évalué l'efficacité de la formation en deux phases? Dans l'affirmative, quels en sont les résultats? Dans le cas contraire, qu'a-t-il l'intention d'entreprendre?

3. A-t-il fait le point de la situation avec les cantons et examiné avec eux les mesures préventives (par exemple, information à la sortie des discothèques en collaboration avec les polices cantonales) et normatives (par exemple, taux d'alcoolémie de 0 pour mille) à prendre?

4. A-t-il évalué la qualité des examens de conduite?

5. Pense-t-il uniformiser les examens de conduite et augmenter leur difficulté dans toute la Suisse?

6. Pense-t-il rendre obligatoire le cours anti-dérapage?

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Carobbio Guscetti, Cathomas, Chevrier, Glanzmann, Hany, Meyer Thérèse, Pedrina, Robbiani (10)

07.3852 *n* Mo. **Robbiani. Prix des médicaments. Pays de référence** (20.12.2007)

Lors du récent débat sur la modification des dispositions de la LAMal sur les médicaments, l'attention s'est notamment portée sur la comparaison des prix suisses avec ceux des pays européens de référence (l'Allemagne, les Pays- Bas, le Danemark, le Royaume-Uni et, subsidiairement, la France, l'Italie et l'Autriche).

La comparaison à titre subsidiaire des prix pratiqués en France, en Italie et en Autriche paraît moins pertinente que par le passé, l'euro ayant largement contribué à l'alignement des prix dans les différents pays.

Je demande donc que tous nos voisins, ainsi que les Pays-Bas, le Danemark et le Royaume-Uni servent de pays de référence, sans distinction hiérarchique. Cette mesure contribuerait à contenir le prix des médicaments, lequel a un effet direct sur le coût de la santé, notamment sur la part à la charge de l'assurance-maladie sociale.

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3853 *n* Ip. **Graber Jean-Pierre. Evolution des investissements et incidences sur la croissance économique** (20.12.2007)

Afin que le Parlement puisse disposer d'une bonne perception de l'évolution des investissements publics et accessoirement de leur incidence sur la croissance économique de notre pays, je prie le Conseil fédéral:

A. de nous faire savoir comment ont évolué depuis 1980, en valeurs relatives et absolues, les éléments suivants par rapport aux dépenses totales de la Confédération:

- les investissements globaux;

- les investissements nets (au sens économique et non financier, la construction d'une infrastructure étant dans cette optique considérée comme un investissement net alors que sa réfection relève d'un investissement de remplacement);

- les investissements nets consacrés au réseau des autoroutes;

- les investissements nets consacrés au domaine ferroviaire (y compris les NLFA);

B. de fournir les mêmes indications que sous A) pour l'ensemble des collectivités publiques (Confédération, cantons et communes);

C. de déterminer s'il existe un lien empirique avéré entre les volumes des types d'investissements susmentionnés et la croissance économique de notre pays.

Le rapport sur le budget 2008 nous apprend que dans notre pays la quote-part d'investissement diminue tendenciellement dès 2001 et même, quoique de manière moins nette, depuis le début des années 1990. Si les dépenses d'investissement représentaient encore 14 pour cent des dépenses totales en 2001, elles ne pèsent plus que 11,8 pour cent dans le budget 2008. On a comme l'impression que les mesures d'assainissement des finances fédérales interviennent au détriment des investissements ou alors que les pressions politiques et sociales conduisant à un accroissement des dépenses de fonctionnement sont telles qu'elles impliquent le sacrifice des investissements. Cette situation est regrettable parce qu'elle est de nature à entraver la croissance économique à long terme de notre pays. Il est vrai que depuis trois ans la Suisse connaît une expansion économique réjouissante. Mais cette dernière est prioritairement nourrie par la demande extérieure.

Cosignataires: Baettig, Cassis, Caviezel, Eichenberger, Estermann, Favre Charles, Fluri, Geissbühler, Glur, Grin, Gysin, Hiltpold, Hochreutener, Hurter Thomas, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Lüscher, Malama, Messmer, Nidegger, Reymond, Schibli, Schwander, Triponez, von Rotz, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (31)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3854 *n* Mo. **Meyer Thérèse. Création de régions pour optimiser la fourniture de soins en Suisse** (20.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit la loi fédérale sur l'assurance-maladie:

Les cantons sont tenus de créer, sur le modèle de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires, qui est structurée en conférences régionales, cinq à sept régions responsables de la fourniture des soins. Ces régions devront, selon leur localisation géographique, instaurer une collaboration transfrontalière. Chaque région devra garantir la sécurité de la fourniture des soins sur son territoire et établir les planifications nécessaires. Les régions devront en outre créer des mécanismes permettant la prise de décisions cantonales en commun pour ce qui est de la planification des besoins. Le Conseil fédéral devrait impartir un délai pour assurer la réalisation du projet.

Si les cantons ne s'acquittent pas de ces devoirs dans le délai imparti, la Confédération devra prendre les mesures nécessaires pour les y obliger.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Barthassat, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Frösch, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Lustenberger, Moser, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Weibel, Zemp (29)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3856 *é* Mo. **Conseil des Etats. Droit des cartels. Equilibrer le dispositif des sanctions et le rendre plus efficace (Schweiger)** (20.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'insérer dans la loi sur les cartels une règle explicite disposant que les entreprises qui appliquent un plan d'action strict aux fins de respecter le droit sur les cartels ne soient frappées que d'une sanction administrative réduite voire exemptées de toute sanction si elles satisfont aux conditions (à prévoir dans la loi). Pour encourager les efforts de conformité légale des entreprises, la loi sur les cartels devra en outre prévoir des sanctions pénales applicables aux personnes physiques qui ont participé à la mise sur pied d'un cartel.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Bischofberger, Brändli, Briner, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, Diener, Egerszegi-Obrist, Forster, Fournier, Frick, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Leumann, Lombardi, Luginbühl, Maissen, Marty Dick, Niederberger, Reimann Maximilian, Schiesser, Schwaller, Seydoux, Stadler, Stähelin (33)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

06.03.2008 Conseil des Etats. Adoption.

07.3861 *n* Mo. **Heim. Médicaments. L'innovation n'est pas toujours gage de meilleure efficacité** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une révision de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh) afin que l'institut Swissmedic établisse l'efficacité relative d'un médicament, c'est-à-dire sa valeur ajoutée thérapeutique, lorsqu'il autorise sa mise sur le marché.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Brélaz, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Galladé, Goll, Gross, Hofmann, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Widmer, Wyss Ursula (26)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3862 *n* Ip. **Reimann Lukas. Radicalisation au sein de la communauté musulmane établie en Suisse** (21.12.2007)

Il ressort d'une enquête commandée par le ministère allemand de l'intérieur à l'institut de criminologie de l'université de Hambourg qu'un musulman sur quatre établi en Allemagne serait prêt à commettre des actes de violence. 40 pour cent d'entre eux seraient fondamentalistes et une majorité justifierait même l'usage de la violence pour défendre l'Islam. Or la situation ne doit certainement pas être très différente en Suisse.

1. Le Conseil fédéral a-t-il eu connaissance de cette enquête?

2. Comment la Suisse détermine-t-elle et évalue-t-elle les convictions des musulmans établis sur son territoire?

3. Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il mises en oeuvre pour neutraliser les courants radicaux de la communauté musulmane, prêts à faire usage de la violence?

13.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3863 *n* Mo. **Sommaruga Carlo. Politique volontaire en matière de labels sociaux et environnementaux favorisant le commerce équitable** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral, afin de favoriser un commerce international équitable, est chargé de mettre en place une stratégie globale en matière de labels sociaux et écologiques intégrant notamment:

- l'organisation et le soutien d'un système d'audit et de certification sociale et écologique des produits permettant de promouvoir la production et le management conforme aux principes du développement durable et le commerce équitable;

- la proposition d'une base légale sur les exigences minimales en matière de labels sociaux et écologiques;

- la standardisation des labels sociaux et écologiques existants dans un partenariat public-privé.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Goll, Gross, Hämmerle, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marra, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Steiert, Wyss Ursula (20)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3864 *n* Ip. **Stamm. Contribution à la cohésion en faveur de la Roumanie** (21.12.2007)

Le président roumain s'est rendu en Suisse le 4 décembre 2007. Quelles déclarations ou promesses la présidente de la Confédération lui a-t-elle alors faites en ce qui concerne l'octroi d'une éventuelle contribution à la cohésion en faveur de la Roumanie? Si de l'argent devait avoir été promis, cette promesse a-t-elle été discutée au préalable par le Conseil fédéral? Qui a décidé du montant de la contribution? Le Conseil fédéral ne trouve-t-il pas problématique de faire des promesses à un pays qui n'a même pas absorbé, en 2007, 10 pour cent des fonds mis à sa disposition par l'UE? Le Conseil fédéral sait-il que la Roumanie est, selon le classement de l'organisation Transparency International, le pays le plus corrompu de l'UE et qu'elle se situe même derrière des pays tels que le Ghana et la Colombie? Comment garantir que l'argent promis par le Conseil fédéral servira effectivement au financement de réformes positives si l'on considère, ainsi que l'a écrit la "Frankfurter Allgemeine Zeitung", que le pays est contrôlé par des personnes qui se sont

efforcées, dès l'adhésion à l'UE, de bloquer les réformes et d'en limiter la portée?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Veillon, von Rotz, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (57)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3865 *n* Ip. **Estermann. La libre circulation des personnes avec la Bulgarie et la Roumanie entraînera-t-elle une augmentation de la criminalité?** (21.12.2007)

Suite à l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE, la libre circulation des personnes doit désormais être étendue à ces deux pays, ce malgré l'intense pression migratoire provenant de cette région d'Europe. Les conséquences susceptibles d'en résulter peuvent être observées en Italie. Le ministre italien des infrastructures, Antonio Di Pietro, les décrit en ces termes: "L'adhésion de la Roumanie à l'UE a entraîné la venue en Italie de nombreuses personnes asociales qui ne disposent ni d'un emploi ni d'une autre source de revenu, voire présentent des penchants criminels". Pour ces raisons, le gouvernement italien de gauche a édicté un décret permettant l'expulsion de citoyens de l'UE et de membres de leurs familles. Et Di Pietro de préciser: "Il fallait un décret du gouvernement pour stopper cet afflux et pour renvoyer dans leur pays tous les citoyens roumains incapables de prouver qu'ils disposent d'un emploi et d'un domicile en Italie".

Des bandes organisées de mendiants et de cambrioleurs originaires de Roumanie font déjà parler d'elles en Suisse. L'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie ouvrirait irrévocablement les portes de la Suisse à de telles bandes.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral pense-t-il que l'extension de la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie améliorera la sécurité en Suisse?

2. Faut-il s'attendre à une augmentation de la criminalité en Suisse?

3. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour lutter contre l'augmentation de la criminalité?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à édicter une loi analogue au décret du gouvernement italien?

5. Quelles seront, d'après le Conseil fédéral, les conséquences de l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie?

6. Le Conseil fédéral pense-t-il que les problèmes actuels de la Roumanie seront résolus d'ici 2017/18 (expiration des clauses de sauvegarde)?

7. Comment le Conseil fédéral compte-t-il empêcher, à long terme, une immigration de masse en provenance de ces deux pays?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Cassis, Caviezel, Dunant, Engelberger, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Segmüller, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Widmer, Wobmann, Zuppiger (60)

13.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3866 *n* Mo. **Flückiger. Imputation des frais aux organisations d'aide au suicide** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder aux modifications légales nécessaires pour que tous les frais de procédure liés aux décès des personnes qui recourent à l'aide au suicide offerte par les organisations d'aide au suicide soient mis à la charge de ces dernières.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Glur, Grin, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Lustenberger, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Scherer, Schwander, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (47)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3867 *n* Po. **Kiener Nellen. Examiner l'instauration de l'imposition à la source à la faveur de la prochaine réforme de la fiscalité** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier, à la faveur de la prochaine réforme fondamentale du système fiscal, les conditions de la mise en place d'une imposition directe et générale des revenus des couples mariés et des célibataires ainsi que des gains de loteries et de jeux versés aux personnes physiques (appelée imposition à la source) et de présenter des variantes d'une telle imposition au Parlement.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Brélaz, Carobbio Guscetti, Daguet, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Goll, Gross, Hämmerle, Heim, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Müller Geri, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Widmer, Wyss Brigit (36)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3868 *n* Mo. **Voruz. Les tirs militaires hors service ne sont pas du ressort des communes** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de désengager les communes de leur obligation de mettre à disposition gratuitement des installations pour les exercices de tir militaires hors service ainsi que pour les activités correspondantes des sociétés de tir.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Girod, Gross, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leuen-

berger-Genève, Lumengo, Marra, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (33)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3869 ***n*** Ip. **Teuscher. Show aérien IBAS 08 à Altenrhein du 22 au 24 août 2008** (21.12.2007)

Le show aérien qui devrait se tenir du 22 au 24 août 2008 sur le champ d'aviation privé d'Altenrhein est contraire à tous les efforts déployés pour réduire, par tous les moyens, les émissions de CO2 en raison de la menace du réchauffement climatique. Il contrevient toutefois aussi à des conventions passées avec l'Autriche concernant la pollution sonore. Les valeurs limites journalières fixées dans l'accord du 23 juillet 1991 (RS 0.748.131.916.31) et l'arrangement du 19 mars 1992 (RS 0.748.131.916.313) entre la Confédération suisse et la République d'Autriche seraient largement dépassées. Non seulement les associations de protection de l'environnement et de larges cercles de la population, mais aussi les communes autrichiennes de Gaissau et de Höchst s'opposent à la tenue de cette manifestation. Le 1er avril 1998, le Conseil fédéral a répondu comme suit à une question Hollenstein concernant le show aérien de la même année: "L'arrangement conclu entre les ministres suisse et autrichien des transports ne concerne que la suspension temporaire des dispositions de l'accord international qui auraient empêché a priori l'organisation d'une manifestation aéronautique, notamment les limitations journalières de bruit valables dans la zone autrichienne de restriction de vols."

Il en ressort que l'organisation du show aérien de 2008 dépend, elle aussi, de la suspension des limitations journalières de bruit par le ministre des transports autrichien.

Face aux changements climatiques scientifiquement incontestés qui se sont produits ces dix dernières années et à l'évolution des mentalités au sein de la population et des autorités, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Vu les circonstances précitées, comment juge-t-il l'organisation de shows aériens d'une durée de plusieurs jours?

2. Que pense-t-il des dangers auxquels sont exposés les personnes et l'environnement du fait des nuisances sonores, des gaz d'échappement et du risque de chute d'un appareil?

3. Que pense-t-il des risques, pour la sécurité du trafic sur la route nationale longeant la piste, dus aux chocs sonores provoqués par les avions à réaction?

4. Juge-t-il la participation d'appareils militaires suisses opportune alors que le vol et l'atterrissage de l'avion du Conseil fédéral avec une conseillère fédérale à son bord sur le champ d'aviation privé d'Altenrhein suscite déjà des critiques dans toute la Suisse?

5. Est-il aussi d'avis que la bonne entente entre la Suisse et son voisin autrichien ne devrait pas être sacrifiée au bon plaisir des amateurs de shows aériens venus de loin?

Cosignataires: Bänziger, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (17)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3870 ***n*** Mo. **Hochreutener. Interdiction des jeux électroniques violents** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un message visant à barrer l'accès des enfants et des adolescents aux jeux d'ordinateur à contenu violent (jeux où le client peut tirer lui-même sur des cibles, réservés à des classes d'âge 16+ ou 18+ d'après la classification du Pan European Game Information) en interdisant ou en limitant les ventes.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Cathomas, Chevrier, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Humbel Näf, Loepfe, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Schmid-Federer, Segmüller, Wehrli, Zemp (18)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3871 ***n*** Mo. **Riklin Kathy. Prise en charge des frais liés à un apprentissage** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle qui permettra à la Confédération de prendre en charge tout ou partie des dépenses liées à un apprentissage ou à une formation avec attestation; cette mesure se limitera toutefois aux professions dont le niveau d'exigence est peu élevé.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi (21)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3872 ***n*** Mo. **Vischer. Boycott de la liste des terroristes établie par l'ONU** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour que les personnes qui font l'objet, en Suisse, d'une procédure pénale aux termes de laquelle elles sont susceptibles d'être inscrites dans la liste des terroristes établie par l'ONU, ne soient plus dénoncées par la Suisse jusqu'à ce que cette liste soit établie conformément à notre droit.

Cosignataires: Fasel, Hämmerle, Müller Geri (3)

13.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3873 ***n*** Mo. **Müller Geri. Pas d'arme sans montrer patte blanche** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation sur les armes de sorte que le droit d'acquérir, de posséder, de porter, d'utiliser ou de céder une arme et des munitions soit réservé à celui qui apporte la preuve qu'il en a besoin et qu'il est capable de s'en servir. Le besoin est reconnu dans les cas suivants:

a. l'exercice d'une profession nécessitant une arme;

b. le commerce d'armes;

c. le tir sportif;

d. la chasse;

e. la collection d'armes.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Bruderer, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Hodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Schelbert, Weibel, Zisyadis (14)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3874 ***n*** Mo. **Amherd. Prix Jeunesse** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un prix Jeunesse; ce prix récompensera des jeunes qui se sont distingués dans le domaine de la prévention de la violence ou dans celui de l'intégration.

Cosignataires: Aeschbacher, Barthassat, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Galladé, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Loepfe, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Weibel, Widmer, Zemp (29)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3875 ***n*** Mo. **Amherd. Distribution de vidéos à contenu violent, sexuel ou pornographique** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification législative en vue d'instaurer une taxe incitative, prélevée sur les films à contenu violent ou pornographique et sur les jeux vidéo violents, dans un but de protection de la jeunesse. Les fonds récoltés seront consacrés à une association pour la jeunesse.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Bischof, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Galladé, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Loepfe, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Weibel, Widmer, Zemp (30)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3876 ***n*** Ip. **Schenker Silvia. Mesures du Conseil fédéral contre la détérioration de la qualité de la formation en soins infirmiers** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Pendant combien de temps encore la formation d'infirmier/d'infirmière diplômé(e), profession traditionnellement féminine, continuera-t-elle d'être dispensée par des écoles supérieures en Suisse alémanique, alors qu'elle est assurée par des hautes écoles spécialisées en Suisse romande?

2. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour lutter contre cette disparité?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Frösch, Genner, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Steiert, Voruz, Widmer (15)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3877 ***n*** Po. **Schenker Silvia. Améliorer la situation des familles monoparentales** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la situation des familles monoparentales en Suisse et d'en tirer, en collaboration avec les cantons, un plan de mesures pour l'améliorer.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Lachenmeier, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Meyer Thérèse, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin, Widmer (39)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3879 ***n*** Mo. **Glanzmann. Campagne de lutte contre les discriminations** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer une campagne visant à vaincre les préjugés dont sont victimes certaines personnes lors de la recherche d'une place d'apprentissage ou d'un emploi; il s'agira en particulier de sensibiliser à ce problème les personnes responsables de l'engagement des apprentis et des employés, de sorte qu'elles traitent tous les candidats sur un pied d'égalité, quelle que soit la provenance de ces derniers.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Egger, Hany, Hochreutener, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Zemp (10)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3880 ***n*** Mo. **Glanzmann. Animation jeunesse en milieu ouvert. Augmentation de la contribution fédérale** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soutenir de manière ciblée l'animation jeunesse en milieu ouvert en prenant les mesures suivantes:

- création d'un service fédéral de coordination;

- augmentation de la contribution annuelle de la Confédération à 13,2 millions de francs (contre 6,6 millions actuellement).

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Cathomas, Hany, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Schmid-Federer (8)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3883 ***n*** Po. **Waber. Correctifs à l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE à partir de 2009** (21.12.2007)

Apport de correctifs à l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE à partir de 2009, afin de réduire sensiblement l'immigration de manière unilatérale; renforcement de la Lex Koller pour limiter l'accès des citoyens de l'UE au marché immobilier suisse.

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3888 ***n*** Mo. **Allemann. Ratification du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et mise en oeuvre de l'instrument Thalmann** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement les adaptations législatives qui permettront à la Suisse de ratifier le protocole de l'ONU sur les armes à feu et la Convention européenne sur le contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes à feu par des particuliers et, d'autre part, de mettre en oeuvre l'instrument de l'ONU visant à permettre aux Etats de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites ainsi que la directive 91/477/CEE révisée.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Rechsteiner-Basel, Stöckli, Stump, Widmer (13)

14.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3889 ***n*** Mo. **Allemann. Tir obligatoire avec l'arme en prêt** (21.12.2007)

L'article 20 alinéa 2 de l'ordonnance du DDPS sur le tir prévoit que les officiers subalternes peuvent effectuer le programme obligatoire à 300 mètres avec l'arme d'une société de tir reconnue qu'ils se procurent et restituent sur la place de tir. Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales de sorte que tous les militaires astreints au tir jouissent du même privilège.

Cosignataires: Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Widmer (15)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3891 ***n*** Mo. **Müller Geri. Halte à la publicité anti-suisse** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre immédiatement un terme à la campagne télévisée lancée dans certains pays d'Afrique pour dissuader les réfugiés potentiels d'émigrer.

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3892 ***n*** Mo. **Allemann. Prévenir le vol de munitions** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures qui s'imposent afin qu'un militaire ne puisse pas voler de munitions, qu'il soit en service ou non.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Widmer (14)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3893 ***n*** Ip. **Teuscher. Agrocarburants. Plus d'inconvénients que d'avantages?** (21.12.2007)

Les agrocarburants passent pour être respectueux de l'environnement et du climat. La loi sur les huiles minérales révisée prévoit donc de les exonérer partiellement au plan fiscal. Or, pour cultiver de plus en plus de canne à sucre, de maïs, de colza, etc. pour la production d'agrocarburants, on consomme de grandes quantités d'énergies fossiles, d'engrais, de pesticides, etc. Les prix des denrées alimentaires de base dans les pays de production risquent par ailleurs d'augmenter si nous remplissons indirectement nos réservoirs d'essence avec ces matières premières servant à l'alimentation. En outre, les cultures de canne à sucre ou d'huile de palme sont à l'origine de déforestations.

Mes questions au Conseil fédéral sont les suivantes:

1. Y a-t-il des arrangements, des accords ou des déclarations d'intention entre la Suisse et des pays tiers quant à la livraison ou à l'achat d'agrocarburants? Dans l'affirmative: que disent-ils au sujet de la quantité, de la qualité (aspect écologique et social), de la durée et du prix?

2. Quelle quantité d'agrocarburants la Suisse a-t-elle importée ces sept dernières années? De quels pays provenaient ces agrocarburants?

3. Quelle quantité d'agrocarburants la Suisse a-t-elle elle-même produite ces sept dernières années?

4. On étudie actuellement la création d'un label pour le bioéthanol. Quels critères sont retenus à cet égard?

5. Comment le Conseil fédéral garantira-t-il que les agrocarburants importés répondront aux critères de ce label? Compte-t-il limiter l'autorisation d'importer aux seuls agrocarburants munis de ce label?

6. Est-il prêt à garantir que la production d'agrocarburants importés n'entraînera aucune déforestation?

7. Est-il prêt à garantir que, pour la production d'agrocarburants importés, aucun être humain (peuples indigènes, petits paysans) n'aura été chassé de ses terres ou exploité comme main-d'oeuvre bon marché?

8. Comment compte-t-il empêcher que la demande croissante d'agrocarburants provoque une augmentation des prix des denrées alimentaires dans les pays pauvres?

9. Comment entend-il garantir que la production d'agrocarburants ne concurrencera pas la production de denrées alimentaires?

10. A-t-il une idée de la part de marché qui reviendra aux agrocarburants ces dix prochaines années? Dans l'affirmative, quel est l'objectif visé?

11. Où en est l'évolution dans le domaine des agrocarburants (nouvelles sources et nouveaux modes de production)?

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Fasel, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Schelbert, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Wyss Brigit (21)

14.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3894 ***n*** Mo. **Borer. Prévention de la violence chez les jeunes** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier l'influence qu'exercent sur les jeunes (et sur leur propension à la violence), d'une part, les jeux électroniques qui contiennent des représentations de la violence et, d'autre part, les scènes et les images qui, en particulier au cinéma et dans les médias, font l'apologie de la violence. Si nécessaire, il soumettra au Parlement des propositions visant à interdire ou à limiter l'accès à certains types de représentations ou fixant des limites d'âge.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Kaufmann, Killer, Miesch, Pfister Theophil, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wobmann (30)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **07.3895** ***n*** Ip. **Borer. Forces aériennes. Confusion au DDPS** (21.12.2007)

D'après le plan des prestations 2008 des Forces aériennes qui vient d'être rendu public, le service de vol des F/A-18 Hornet sur l'aérodrome militaire de Meiringen vient d'être reporté de plu-

sieurs semaines, de sorte qu'il se déroulera dorénavant pendant la haute saison touristique. Les deux autres aérodromes militaires que sont Payerne et Sion seront donc déchargés encore davantage, au détriment du Haslital; le trafic aérien civil ne cessera par contre d'y augmenter. Il est de plus en plus manifeste que le concept de stationnement des Forces aériennes ne fonctionne pas. Malgré cela, le Conseil fédéral a rejeté récemment une intervention du conseiller national Adrian Amstutz, qui se bornait à demander qu'on revoie ce concept. Pour ajouter encore à la confusion, précisément avant la votation sur l'initiative populaire contre le bruit des avions de combat dans les zones touristiques, le Conseil fédéral augmente à présent la pollution sonore dans ces régions.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Comment compte-t-il garantir que les utilisateurs civils des installations militaires des Forces aériennes (y compris Emmen) assumeront pleinement les coûts occasionnés et qu'il n'y aura donc pas de subventionnement croisé militaire-civil?

2. Comment compte-t-il s'assurer que, s'agissant de questions vitales relatives aux Forces aériennes et à l'armée (initiative Franz Weber, acquisitions de remplacement, infrastructure, etc.), une majorité positive en faveur de leurs exigences légitimes pourra être réunie au Parlement et, le cas échéant, lors de votations populaires?

3. N'estime-t-il pas aussi que le concept de stationnement actuel doit être entièrement revu et qu'à long terme la répartition des mouvements aériens sur un plus grand nombre d'aérodromes militaires serait le meilleur moyen de recueillir l'adhésion de la population?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Glur, Hurter Thomas, Kaufmann, Killer, Miesch, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, von Rotz, Wobmann, Zuppiger (29)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.
01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

07.3896 *n* Mo. **Leuenberger-Genève. Autoriser le séjour de parents étrangers ayant la responsabilité parentale d'enfants de nationalité suisse** (21.12.2007)

A l'heure actuelle, les ressortissantes étrangères mères célibataires d'enfants de nationalité suisse se voient refuser une autorisation de séjour. Compte tenu du lien prévalant entre la mère et l'enfant, ce refus conduit à ce qu'un enfant suisse ne puisse pas séjourner sur le territoire de son propre pays. Il conduit également à couper le lien entre l'enfant et son père. Nous demandons au Conseil fédéral d'entreprendre toutes les mesures pour éviter la multiplication de ces situations douloureuses et pour mettre la législation en adéquation avec les articles 24 et 25 de la Constitution et l'article 8 CEDH.

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Barthassat, Brélaz, Daguet, Fasel, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Lumengo, Marra, Müller Geri, Nordmann, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (28)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3897 *n* Mo. **Müri. Rentes de veuf ou de veuve perçues à l'étranger. Prévenir les abus** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation afin que les personnes qui touchent une rente de veuf ou de veuve à l'étranger doivent présenter tous les deux ans une pièce officielle attestant leur état civil.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Killer, Kunz,Maurer, Miesch, Mörgeli, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Schwander, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Wobmann, Zuppiger (41)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3899 *n* Po. **Stump. Encourager la rénovation des immeubles locatifs à loyers modérés** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de procéder à une étude démontrant les effets des aides financières allouées pour des rénovations énergétiques sur les différentes classes de revenu;

2. d'appliquer dans sa politique d'encouragement les enseignements tirés du rapport "Die Renovation von Miet- und Eigentümerwohnungen in der Schweiz 2001-2003" et d'allouer les subventions destinées aux rénovations énergétiques (centime climatique) en fonction de critères sociaux et de sorte qu'un plus grand nombre d'immeubles locatifs anciens à loyers modérés puissent être rénovés (conformément aux exigences énergétiques) sans qu'il faille augmenter massivement les loyers.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Voruz, Widmer (16)

26.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le chiffre 1 et de rejeter le chiffre 2 du postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3901 *n* Po. **Müller Walter. Loi sur les travailleurs détachés. Impact sur les espaces économiques transfrontaliers** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'impact des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes sur les économies indigène et étrangère dans les espaces économiques transfrontaliers, d'élaborer un rapport sur la question et d'indiquer des possibilités d'amélioration.

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3904 *n* Mo. **Geissbühler. Culture de chanvre. Renverser le fardeau de la preuve** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation, de sorte que les cultivateurs de chanvre doivent remettre une déclaration avant d'ensemencer leurs champs. Cette déclaration indiquera le nom de la variété de chanvre, son origine, sa teneur en THC, la superficie des champs, le nom du producteur, l'usage prévu, le nom de l'acquéreur et la nature des contrats. Il incombera au cultivateur d'apporter la preuve qu'il n'entend pas produire des stupéfiants.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Hassler, Joder, Maurer, Mörgeli, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Scherer, Schibli, Stahl, von Siebenthal, Waber, Wandfluh, Wasserfallen, Zuppiger (33)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **07.3906** ***n*** Mo. **Baumann J. Alexander. Réinstaurer le principe d'ordre dans l'armée** (21.12.2007)

Le DDPS est chargé de réinstaurer dans l'armée le principe d'ordre qui avait été abandonné à la suite de la réforme "Armée XXI", et d'en vérifier en permanence l'application et la mise en oeuvre.

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Dunant, Fehr Hans, Flückiger, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Maurer, Mörgeli, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, Wobmann, Zuppiger (21)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

x **07.3907** ***n*** Ip. **Baumann J. Alexander. La Suisse est-elle une zone d'opérations des forces armées des Etats-Unis?** (21.12.2007)

Le Commandement des Forces des Etats-Unis en Europe (Useucom) considère que la Suisse fait aussi partie de sa zone de compétences. Il peut planifier et exécuter des opérations dans notre pays, ainsi que l'explique le site www.eucom.mil, mentionné dans l'ouvrage "Armee am Abgrund" (ISBN 3033014208).

1. Est-il exact que la Suisse est, aux yeux de l'Useucom basé à Stuttgart, un pays relevant de sa zone de compétences?

2. Le chef de l'armée suisse, le commandant de corps Christophe Keckeis, et le commandant de l'Useucom se sont rencontrés au cours de l'année 2007. Lors de son séjour en Suisse, le général américain a aussi rencontré le chef du DDPS, le conseiller fédéral Samuel Schmidt. Le fait que la Suisse fasse, du point de vue des Etats-Unis, partie de la zone de compétence de l'Useucom a-t-il aussi été abordé pendant les discussions ou à une autre occasion?

3. Depuis quand le chef de l'armée, le chef du DDPS et le Conseil fédéral sont-ils au courant de cette situation?

4. Le commandant de l'Useucom est autorisé à planifier et à exécuter des opérations dans sa zone de compétence - et donc en Suisse. Que pense le Conseil fédéral de cette conception de la compétence des forces armées américaines?

5. Selon le Conseil fédéral, de telles opérations nécessitent-elles l'accord préalable de la Suisse?

6. Le Conseil fédéral ou le chef de l'armée ont-ils connaissance d'opérations des forces armées américaines planifiées ou exécutées en Suisse? Si oui, desquelles?

7. En vue de quel cas de figure les Etats-Unis prévoient-ils la planification et l'exécution d'opérations en Suisse? Qu'en pense le Conseil fédéral?

8. Quelqu'un a-t-il, à quelque échelon de direction de la Confédération (p. ex. au DFAE ou au DDPS), signifié aux Etats-Unis ou à leurs forces armées que la Suisse tolérait, voire approuvait cette conception de la compétence des forces armées américaines? L'Useucom pourrait-il voir dans l'absence de prise de position de la Suisse une "tolérance tacite" de sa conception?

9. Que pense le Conseil fédéral de l'appréciation faite par les Etats-Unis sur la Suisse et de l'attribution de notre pays à une "area of responsibility" des forces armées américaines?

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Dunant, Fehr Hans, Flückiger, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Maurer, Mörgeli, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Schibli, Schwander, Stamm, Wobmann, Zuppiger (20)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.
01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

07.3908 ***n*** Po. **John-Calame. Standards minergie dans l'immobilier militaire** (21.12.2007)

Dans ses messages sur l'immobilier concernant les rénovations et les nouvelles constructions du DDPS, le Conseil fédéral est chargé de présenter des explications claires et précises sur les mesures envisagées pour respecter la norme "Minergie" la plus performante et cas échéant les raisons pour lesquelles celle-ci ne serait pas applicable dans certains projets.

Cosignataires: Bänziger, Bäumle, Brélaz, Bruderer, Daguet, Fasel, Frösch, Genner, Girod, Graf Maya, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (25)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3909 ***n*** Po. **Gross. Explications de vote individualisées sous forme électronique** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les mesures suivantes:

Cinq semaines avant chaque votation populaire, des collaborateurs qualifiés seront chargés de répondre par voie électronique aux questions des citoyens à propos des objets soumis au scrutin. Les réponses fournies, de même que les questions posées et leurs auteurs, seront rendus publics, de sorte que tout un chacun pourra compléter et discuter les réponses de l'administration et/ou entrer en contact avec l'auteur pour prolonger la réflexion.

Cosignataires: Daguet, Fluri, Heim, Hodgers, Leuenberger-Genève, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner Paul, Steiert, Stöckli, Tschümperlin, Voruz, Widmer (13)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3910 ***n*** Mo. **Leutenegger Oberholzer. Développement durable. Coordonner les achats de la Confédération, des cantons et des communes** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en réseau les marchés publics à tous les échelons de l'Etat, de sorte que les acquisitions suivent les critères du développement durable et que le respect des questions sociales, de l'écologie et des droits de l'homme (égalité des sexes y comprise) puisse être mesuré. La Confédération offrira les conseils nécessaires.

Cosignataires: Allemann, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stöckli, Widmer (16)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3911 ***é*** Mo. **Inderkum. Pour une redevance hydraulique raisonnable** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de modification de l'article 49 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (RS 721.80) portant sur la redevance hydraulique. La modification requise prévoira:

- une augmentation raisonnable de la limite supérieure de la redevance hydraulique (redevance maximum);

- l'institution d'un supplément d'accumulation;

- l'indexation de la redevance maximum permettant de l'adapter au renchérissement.

Cosignataires: Bischofberger, Cramer, Fournier, Frick, Graber Konrad, Hess, Imoberdorf, Jenny, Kuprecht, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Schiesser, Seydoux, Stadler (15)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

19.03.2008 Conseil des Etats. Soumettre la motion à examen préalable à la CEATE-CE.

07.3912 ***é*** Mo. **Fetz. Arme d'ordonnance. Pas de culasse à la maison** (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que l'arme personnelle (arme d'ordonnance) soit emportée à domicile sans culasse.

Il sera possible de déroger à cette règle, conforme au contexte géostratégique actuel, pour les tireurs actis et les troupes de première intervention.

Cosignataires: Cramer, Diener, Janiak, Jenny, Leuenberger-Solothurn, Recordon, Seydoux (7)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3913 ***n*** Mo. **Baumann J. Alexander. Le Service de renseignement stratégique outrepasse-t-il ses compétences?** (21.12.2007)

Je charge la Délégation des Commissions de gestion (DélCdG) d'éclaircir les points suivants:

1. Est-il vrai que, après le déclenchement de l'affaire du fax de la CIA, des collaborateurs de la Direction du Service de renseignement stratégique (SRS) ont mené des enquêtes, voire des investigations, en Suisse dans les domaines qui les concernaient?

2. Les résultats de ces enquêtes, voire de ces investigations, ont-ils été dûment consignés?

La DélCdG rendra ses conclusions par écrit et proposera le cas échéant des mesures.

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Dunant, Fehr Hans, Flückiger, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Maurer, Mörgeli, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Schibli, Schwander, Stamm, Wobmann, Zuppiger (20)

08.3003 ***n*** Mo. **Conseil National. Exigence d'efficacité (Commission des affaires juridiques CN (07.046))** (14.02.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de modification de la loi sur la protection de l'environnement qui crée les conditions matérielles et légales visant à:

a. mettre en oeuvre, en fonction de l'efficacité et d'un rapport adéquat entre les coûts et l'efficacité, les mesures de protection de l'environnement objectives et tenant compte de l'aménagement du territoire;

b. vérifier régulièrement l'efficacité des mesures existantes et, si ces dernières sont insuffisantes ou si le rapport entre les coûts et l'efficacité n'est pas avantageux, les abroger.

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

13.03.2008 Conseil national. Adoption.

08.3006 ***n*** Mo. **Rechsteiner-Basel. Des véhicules ne consommant pas plus de cinq litres pour les conseillers fédéraux et le personnel de la Confédération** (03.03.2008)

L'augmentation des gaz à effet de serre est aujourd'hui telle qu'elle ne peut laisser aucun de nous indifférent. Or les constructeurs de voitures proposent déjà quantité de modèles peu gourmands utilisant des énergies renouvelables avec un meilleur rendement énergétique.

Vu l'urgence de la situation, le Conseil fédéral serait bien inspiré de donner l'exemple en la matière et de n'utiliser, lorsqu'il ne se déplace pas en transports publics, que des voitures de fonction ayant une consommation modeste. Ce type de véhicules, comme certaines voitures hybrides japonaises, existe déjà en grand nombre. Ils sont peu gourmands, économiques et conviendraient bien à des magistrats soucieux d'économies, qui ne cessent de prôner des coupes dans les oeuvres sociales (p. ex. dans l'AVS/AI), dans les charges du personnel (caisse de pensions), dans les dépenses consacrées à l'environnement (SuisseEnergie) ou à la culture (protection des monuments et archéologie), mais négligent de procéder de même dans le domaine le plus crucial par une réduction des émissions de CO2.

Cosignataires: Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Hofmann, Marra, Stöckli, Widmer (10)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3008 ***n*** Mo. **Amherd. Interdire les camions dangereux sur les routes de montagne** (03.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur la circulation routière qui prévoira les mesures suivantes:

- interdiction générale de circuler sur les routes de montagne pour les camions ne disposant pas d'un système de freins ou d'un moteur suffisamment puissants; le Conseil fédéral établira les normes pertinentes dans le respect de l'accord sur le transit passé avec l'UE et prévoira des mesures de contrôle en collaboration avec les cantons;

- interdiction générale de transporter des marchandises dangereuses sur les routes de montagne; une exception sera faite pour les transports indispensables à l'approvisionnement de la région;

- transfert obligatoire de la route au rail des convois de marchandises dangereuses; à cet égard, le Conseil fédéral veillera à la mise en place rapide de la bourse du transit alpin pour les transports de marchandises dangereuses.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Freysinger, Germanier, Häberli-Koller, Hämmerle, Hochreutener, Robbiani, Rossini, Schmidt Roberto, Simoneschi-Cortesi (16)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3009 *n* Mo. **Amherd. Aménager des voies pour le freinage d'urgence** (03.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

- d'aménager, sur les routes du col du Simplon (A9), du col du Saint-Gothard (A2) et du San Bernardino (A13), des voies de freinage d'urgence analogues à celle qui existe sur l'A12 près de Vevey;

- de développer les capacités de chargement nécessaires au transport de marchandises dangereuses par les tunnels ferroviaires du Simplon, du Lötschberg et du Saint-Gothard (tronçons de montagne y compris);

- de prendre les mesures adéquates au sud du Simplon en concertation avec les autorités italiennes.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Freysinger, Germanier, Häberli-Koller, Hämmerle, Hochreutener, Robbiani, Rossini, Schmidt Roberto, Simoneschi-Cortesi (16)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3010 *n* Ip. **Graber Jean-Pierre. Problématique reconnaissance du Kosovo** (03.03.2008)

La reconnaissance du Kosovo par la Suisse, le 26 février 2008, a suscité des controverses sur les plans de la politique et du droit international public. Le Conseil fédéral est dès lors prié de dire s'il estime que cette reconnaissance est:

a. compatible avec le droit international public;

b. compatible avec les principes de la neutralité de notre pays;

c. opportune d'un point de vue politique;

d. fondatrice d'une obligation éthique élémentaire d'accepter toute demande éventuelle de rattachement du territoire de la minorité serbe du Kosovo à la Serbie.

La reconnaissance du Kosovo par le Conseil fédéral semble contrevenir à plusieurs dispositions du droit international public. D'abord, la résolution no 1244 du Conseil de sécurité réaffirme l'attachement de tous les Etats membres à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la RFY (aujourd'hui la Serbie). Ensuite, selon le professeur Marcelo Kohen, le Kosovo n'a jamais obtenu le statut de peuple ayant droit à l'autodétermination. Finalement, Pierre-Marie Dupuy insiste sur l'évolution du droit international public en direction de la conditionnalité de la reconnaissance des Etats. A cet égard, le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'UE a adopté, le 16 décembre 1991, une déclaration selon laquelle les Républiques constitutives de l'ex-Yougoslavie - et le Kosovo n'en est pas une - doivent remplir les conditions suivantes pour être reconnues:

1. respecter les dispositions des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki ayant trait à l'Etat de droit, à la démocratie et aux droits de l'homme;

2. garantir les droits des minorités;

3. respecter l'inviolabilité des frontières qui ne pourront être modifiées que par commun accord. Le Kosovo est très loin de remplir ces conditions!

Sur le plan politique, l'acceptation hâtive de la déclaration d'indépendance du Kosovo pose le grave problème du précédent. Elle pourrait favoriser des fragmentations géopolitiques excessives ou alors obliger notre pays à se livrer à des appréciations politiques arbitraires.

De surcroît, même si la neutralité est un concept plus politique que juridique, le Conseil fédéral semble avoir transgressé son essence en reconnaissant maintenant le Kosovo. Par cet acte il a, en tout cas, pris parti pour la France, la Pologne et les Etats-Unis contre l'Espagne, la Roumanie et la Russie. C'est regrettable.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Bänziger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Frösch, Geissbühler, Girod, Glauser, Glur, Grin, Grunder, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Lang, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Geri, Müri, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stamm, Teuscher, Vischer, von Rotz, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (53)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3011 *n* Mo. **Goll. Qualité et bonnes conditions d'embauche dans le domaine de l'accueil de jour** (03.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur le placement d'enfants souhaitée par les cantons, de définir la qualité pédagogique ainsi que les conditions d'embauche et de formation dans le domaine de l'accueil de jour extrafamilial et extrascolaire de telle sorte que les tâches de formation et d'intégration puissent être assumées au mieux.

Il faut en particulier définir les conditions de formation et la répartition des responsabilités dans les structures d'accueil de telle sorte que les infrastructures d'encadrement des enfants, comme les crèches et les garderies, soient en mesure de promouvoir au mieux le développement social, intellectuel et linguistique des enfants en dehors des milieux scolaire et familial.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Hämmerle, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin, Widmer, Wyss Ursula (33)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3012 *n* Mo. **Conseil National. Prévention des épizooties (Zemp)** (04.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi du 1er juillet 1966 sur les épizooties (RS 916.40) afin d'assurer une prévention plus active, et surtout plus rapide, des épizooties et des zoonoses.

Cosignataires: Aebi, Bader Elvira, Barthassat, Bigger, Binder, Bourgeois, Büchler, Cathomas, Darbellay, Fässler, Favre Laurent, Germanier, Glanzmann, Glur, Graf Maya, Hassler, Loepfe, Lustenberger, Müller Walter, Müller Thomas, Scherer, Walter (22)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

13.06.2008 Conseil national. Adoption.

08.3015 *n* Mo. **Hiltpold. Flux de trafic routier Est-Ouest transfrontières** (04.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre des travaux préparatoires du futur "Programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales":

- d'examiner de manière approfondie les flux de trafic routier Est-Ouest transfrontières actuels et futurs (horizon 2030) dans le contexte européen;

- d'examiner notamment les flux de trafic routier transfrontières actuels et futurs dans l'agglomération franco-valdo-genevoise, au sens du projet d'agglomération remis à l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Un rapport détaillé sur les flux de trafic routier Est-Ouest transfrontières est publié au plus tard lors de la consultation sur le projet de Programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales, dans le but de fixer des priorités.

Cosignataires: Barthassat, Favre Charles, Français, Germanier, Hutter Markus, Lüscher, Moret, Nidegger, Reymond (9)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3017 *n* Po. **Rechsteiner-Basel. Routes nationales multifonctionnelles pour préserver le paysage** (04.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport qui exposera d'un point de vue scientifique le rôle multifonctionnel que peuvent jouer les routes nationales en répondant aux questions suivantes:

1. Dans quelle mesure les routes nationales peuvent-elles servir de support à des infrastructures d'importance nationale, notamment:

a. en tant que tracés de conduites électriques enterrées ou aériennes des réseaux de moyenne et haute tension?

b. en tant que supports d'autres infrastructures organisées en réseaux, de conduites, d'antennes de téléphonie mobile, de production d'énergie, etc.?

2. Quels sont les modèles juridiques appropriés pour instaurer une multifonctionnalité adéquate en calculant les coûts par rapport à l'utilité?

3. Quelles sont les possibilités existantes pour accélérer la procédure d'autorisation concernant les conduites enterrées?

4. Ce rapport pourrait-il expliquer de façon impartiale dans quelle mesure les réseaux électriques enterrés permettent de réduire les pertes énergétiques et l'électrosmog? Quelles sont les conditions requises pour atteindre ce but? Le rapport demandé pourrait-il également dire comment la technique du courant continu pourrait contribuer à réduire les pertes énergétiques et à augmenter la capacité des réseaux?

5. La technique en courant continu développée par ABB ("HVDC Light") pourrait-elle aider à résoudre les problèmes de congestion et d'électrosmog en Suisse?

6. Comment la question de la multifonctionnalité des autoroutes est-elle résolue dans d'autres pays?

7. Quelles sont les autres conditions nécessaires pour éviter de porter atteinte au paysage et aux habitants dans certaines zones sensibles?

Cosignataires: Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Hofmann, Lumengo, Marra, Stöckli, Widmer (10)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3023 *n* Ip. **Lang. Arrêt du programme d'alerte politique rapide FAST** (05.03.2008)

L'arrêt, à la fin de mars 2008, du programme d'alerte politique rapide FAST, programme qui fait référence et est reconnu au niveau international, me conduit à poser au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Comment justifie-t-il que la DDC mette fin au programme d'alerte politique rapide FAST à un moment où les conflits sanglants qui éclatent en Afrique centrale ou au Kenya montrent l'importance que peut avoir cet instrument de détection précoce de conflits violents?

2. Pendant presque dix ans, la DDC a investi environ un million de francs par an dans le programme FAST. Pourquoi cet investissement n'est-il pas capitalisé?

3. Pourquoi le Conseil fédéral renonce-t-il aux atouts qu'offre ce programme en termes de mise en relation des informations, alors que la nécessité d'une approche globale de l'action du gouvernement ("Whole of Government Approach") en matière de collecte d'informations a été maintes fois réaffirmée?

4. Pourquoi la DDC profite-t-elle du départ de deux partenaires internationaux pour arrêter un programme dont le coût est avantageux par rapport aux autres?

5. Le Conseil fédéral sait-il que le programme FAST jouit d'une réputation d'excellence au plan international, autant dans les milieux scientifiques qu'auprès des professionnels qui travaillent sur le terrain?

6. Ne s'accommode-t-il pas de la perte de crédibilité qu'entraînera pour notre pays l'abandon du programme FAST, ce programme étant étroitement associé à la DDC et donc à la Suisse?

7. Le DFAE est-il prêt à mettre à la disposition des commissions parlementaires compétentes, du Parlement et du public les conclusions de l'évaluation relative au système FAST International qui a été réalisée par des experts indépendants en décembre 2006?

8. L'abandon du programme FAST entraînera une rupture de la collaboration au programme GMOSS (Global Monitoring of Security and Stability) de l'Union européenne et au programme GMOSAIC qui doit le remplacer. Comment la Suisse entend-elle compenser l'arrêt de cette collaboration, notamment la perte qui en résultera en termes de contacts scientifiques et de réseaux de relations se situant au carrefour de la science et des politiques de sécurité et de paix?

9. Le Conseil fédéral est-il prêt à revenir sur sa décision et à mettre le programme FAST à la disposition de l'ONU, qui trouvera dans ce système de détection précoce ayant acquis une place de premier rang au niveau mondial, un moyen de renforcer sa capacité à prévenir les conflits?

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Fasel, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Moser, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (22)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3024 *n* Mo. **Rennwald. Réduction du temps de travail. Suivre l'exemple jurassien** (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'offrir la possibilité aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration fédérale et des entreprises publiques de réduire leur temps de travail de 20 pour

cent avec une réduction de salaire de 10 pour cent. Ce modèle - testé depuis 2000 et mis en oeuvre depuis le 1er janvier 2003 à la Caisse de compensation du canton du Jura (CCJU) - fonctionne à la satisfaction de toutes les parties: fonctionnaires, usagers et usagères des services publics et employeurs.

Cosignataires: Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Lumengo, Nordmann, Pedrina, Rielle, Robbiani, Rossini, Schenker Silvia, Voruz, Widmer (15)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3025 ***n*** Po. **Rennwald. Pour un écobilan de l'armée suisse** (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de dresser un écobilan de l'armée suisse. L'armée suisse est un utilisateur très important de matériel, bâtiments, terrains, produits, etc. Les véhicules et avions militaires sont particulièrement gourmands en énergies fossiles et donc producteurs de CO2 et de particules fines. Apparemment conscient que sa responsabilité en matière environnementale est proportionnelle à sa consommation, le DDPS a pris et mis en oeuvre plusieurs mesures visant à protéger l'environnement. Ces mesures sont-elles efficaces? Nécessaires, sont-elles suffisantes? Parviennent-elles à changer l'empreinte écologique de l'armée suisse? Seul un écobilan global et chiffré apportera des réponses à ces questions.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Hofmann, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Voruz, Widmer (21)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3026 ***n*** Mo. **Kiener Nellen. Un nouveau souffle pour l'hymne national** (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de donner de nouvelles paroles à l'hymne national. L'Office fédéral de la culture organisera donc un concours à cet effet.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Aubert, Bader Elvira, Bruderer, Carobbio Guscetti, Eichenberger, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Frösch, Glanzmann, Graf Maya, Haller, Heim, Jositsch, Kleiner, Lang, Neirynck, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stump, Voruz, Widmer (29)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3027 ***n*** Mo. **Nussbaumer. HES. Admission dans le domaine d'études design** (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance concernant l'admission aux études dans les hautes écoles spécialisées de sorte que le domaine d'études design soit ouvert à toute personne qui est titulaire d'une maturité professionnelle "orientation artistique" et qui a suivi, conformément à l'art. 2 LHES, une formation professionnelle de base dans une profession apparentée au domaine d'études concerné; ainsi, seuls les diplômés d'autres filières de formation pourront être soumis à des tests d'aptitude.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Donzé, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Girod, Goll, Graf Maya, Gross, Gysin, Hämmerle, Hofmann, Lachenmeier, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marti Werner, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (35)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3028** ***n*** Mo. **Amstutz. Reconstitution de formations d'alarme pour les aéroports et pour Berne, la ville fédérale** (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de reconstituer les formations d'alarme, supprimées dans le cadre d'Armée XXI, pour les aéroports de Zurich et de Genève ainsi que pour Berne, la ville fédérale, à raison d'un bataillon dans chaque cas (formations de milice).

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Binder, Dunant, Engelberger, Estermann, Fiala, Flückiger, Geissbühler, Glauser, Glur, Grin, Grunder, Heer, Hurter Thomas, Hutter Markus, Joder, Killer, Maurer, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stamm, Veillon, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann (33)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

08.3029 ***n*** Ip. **Amstutz. Politique de transfert du trafic. Le transit international augmente-t-il?** (05.03.2008)

Le dernier rapport sur la politique de transfert de la route au rail du transport de marchandises faisait état d'un renversement de tendance, ou plus précisément de la stabilisation du nombre de camions traversant les Alpes. Or, en 2007, le trafic à travers la Suisse sur les axes alpins (cf. art. 84 al. 2 Cst.) affiche une nouvelle hausse. Le DETEC suppose que cette évolution est principalement imputable à la bonne conjoncture et à la force de l'euro.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La hausse du trafic routier sur les axes alpins enregistrée l'année passée est-elle de nouveau principalement imputable au trafic de transit international?

2. Comment le Conseil fédéral s'assure-t-il que le trafic intérieur ne souffre pas de l'arsenal de mesures prévues et donc que le raccordement du Tessin au reste de la Suisse soit garanti?

3. Ne trouve-t-il pas l'évolution de la situation préoccupante?

4. Comment entend-il concilier les traités internationaux (accord sur les transports terrestres) avec le principe constitutionnel du transfert intégral de la route au rail du trafic de transit à travers la Suisse?

Cosignataires: Estermann, Fehr Hans, Füglistaller, Giezendanner, Maurer, Rutschmann, Wandfluh (7)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3030** ***n*** Ip. **Moser. Filtres UV chimiques à effet endocrinien** (05.03.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment compte-t-il promouvoir en Suisse la recherche sur l'impact des substances à effet endocrinien?

2. Quels efforts déploient l'OFSP et l'OFEV pour attirer davantage l'attention de la population sur les problèmes que posent les filtres UV chimiques, notamment en rapport avec le groupe à risque des femmes en âge de procréer et des enfants?

3. Comment le Conseil fédéral compte-t-il responsabiliser davantage les producteurs de ces substances et répercuter sur ces derniers les coûts des dommages qu'elles pourraient avoir provoqués?

4. Que pense le Conseil fédéral d'une déclaration compréhensible pour tous des filtres UV chimiques?

5. Comment garantira-t-on l'indépendance vis-à-vis de l'industrie et de la recherche dans ce domaine?

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Fässler, Gilli, Häberli-Koller, Jositsch, Markwalder Bär, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Simoneschi-Cortesi, Stahl, Weibel (12)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3032 *n* Ip. **Vischer. Reconnaissance hâtive de l'indépendance du Kosovo** (05.03.2008)

1. Le Conseil fédéral n'est-il pas lui aussi d'avis que les conditions du droit international - résolution no 1244 de l'ONU, Acte final d'Helsinki, entre autres - ne sont pas remplies pour que le Kosovo puisse être reconnu? Par cette reconnaissance, le Conseil fédéral n'a-t-il pas trop rapidement emboîté le pas aux Etats-Unis et à la notion de "earned sovereignty" qu'ils ont créée unilatéralement, alors même qu'en droit positif cette notion n'est pas conforme au droit international et qu'elle cautionne en dernière analyse une sécession unilatérale? N'est-on pas là en contradiction avec la politique de neutralité, fondée sur le droit international?

2. Le Kosovo est de facto un protectorat. Cela étant, comment la souveraineté, troisième condition requise pour toute autonomie (peuple, territoire, souveraineté), pourrait-elle être remplie, ne serait-ce qu'approximativement? Comment peut-on parler d'un peuple, alors que les minorités (Roms, Gorani, etc.) se sont vu jusqu'ici refuser la mention de la reconnaissance de leurs droits dans l'acte de procédure d'indépendance?

3. Les minorités du Kosovo ne sont pas protégées. La protection des minorités fait partie du droit international. Force est de constater que cette protection n'a pas pu être assurée jusqu'ici, malgré la présence de forces militaires. Comment donc le Conseil fédéral en arrive-t-il aujourd'hui à la conclusion que la protection des minorités pourra être assurée grâce à l'indépendance? Comment entend-il empêcher l'épuration ethnique du Kosovo? Pourquoi n'a-t-il imposé aucune corrélation entre la protection des minorités et la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo?

4. Quelle réponse le Conseil fédéral entend-il apporter à la proposition du président du Kosovo de réintroduire le statut de saisonnier pour les Kosovars en Suisse?

5. De quelle manière entend-il réaliser l'égalité de traitement avec la Serbie, alors que cette égalité paraît invoquée tout à coup pour des motifs tactiques?

6. Que répond-il au reproche qu'on peut lui faire de s'être aligné avec cette reconnaissance hâtive de l'indépendance du Kosovo sur les intérêts hégémoniques américains (oléoduc et gazoduc, base militaire), dans un environnement global complexe, et d'avoir ainsi pris ses distances avec notre politique de neutralité fondée sur le droit international?

7. Des considérations de politique intérieure ont-elles également joué un rôle, et dans l'affirmative, lesquelles?

Cosignataires: Bänziger, Graber Jean-Pierre, John-Calame, Lang, Leutenegger Filippo, Marti Werner, Müller Geri, Rime, Schelbert, Teuscher, von Graffenried (11)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3033 *n* Mo. **Rickli Natalie. Créer un registre national pour les pédophiles récidivistes** (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires à la constitution d'un registre des délinquants pédophiles récidivistes. Les instances de poursuite pénale devront avoir accès sans complications administratives aux données relatives aux délinquants sexuels pédophiles déjà condamnés et pouvoir disposer, en particulier, de leur nom et de leur lieu de domicile. Les autorités devront pouvoir, lorsque les circonstances le justifient et sur présentation d'une demande, fournir des renseignements aux institutions qui s'occupent d'enfants ou de jeunes (jardins d'enfants, écoles, associations, etc.) ou aux personnes concernées (parents, par ex.). Les auteurs d'actes d'ordre sexuel impliquant un mineur (art. 187 CP) auront l'obligation d'informer les autorités compétentes lorsqu'ils changent de domicile ou de lieu de travail. Toute infraction à cette règle sera sévèrement réprimée.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Darbellay, Dunant, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Fehr Mario, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Galladé, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glauser, Glur, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Joder, Jositsch, Kaufmann, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Mörgeli, Müller Philipp, Müri, Nidegger, Noser, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Simoneschi-Cortesi, Spuhler, Stamm, Steiert, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (71)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3034 *n*** Mo. **Reymond. Politique climatique. Profiter du savoir-faire de la Fondation du centime climatique** (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre des travaux préparatoires de la future politique climatique de l'après-2012, de s'informer en détail auprès de la Fondation du centime climatique des enseignements tirés par cette dernière (savoir-faire) en matière d'acquisition de certificats d'émission de CO2 à l'étranger, notamment pour ce qui concerne les coûts de ces achats.

Un rapport détaillé sur les enseignements en la matière de la Fondation du centime climatique est publié au plus tard lors de la consultation sur la politique climatique de l'après-2012.

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Bignasca Attilio, Dunant, Favre Charles, Freysinger, Germanier, Giezendanner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hiltpold, Hurter Thomas, Lüscher, Miesch, Moret, Nidegger, Parmelin, Perrin, Rickli Natalie, Rime, Ruey, Schenk Simon, Stamm (24)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Rejet.

08.3037 *n* Ip. **Hurter Thomas. Espace aérien contrôlé au-dessus de Friedrichshafen. Extension** (06.03.2008)

Lors de l'examen annuel de la structure de l'espace aérien avec les Etats voisins, l'espace aérien contrôlé de l'aérodrome de Friedrichshafen a été étendu jusqu'en Suisse, et cela, sur la base de considérations liées à la sécurité. Je constate qu'une fois de plus l'espace aérien au-dessus de la Suisse est restreint unilatéralement, sans que la partie adverse fournisse des prestations ou fasse des concessions. Dans la perspective des négociations avec l'Allemagne en rapport avec l'aéroport de Zurich, je considère qu'une procédure unilatérale est discutable. D'après ce que j'ai entendu, cette extension s'est faite suite aux pressions exercées par une compagnie à bas prix. Comme ce type de compagnies opèrent surtout sur de petits aérodromes, les demandes d'extension des zones de contrôle, au détriment de l'aviation générale, vont se multiplier à l'avenir. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles compagnies aériennes profitent directement de l'extension de l'espace aérien contrôlé au-dessus de l'aérodrome de Friedrichshafen?

2. Les compagnies aériennes à bas prix jettent toujours plus leur dévolu sur de petits aérodromes et ont tendance à demander l'extension des zones de contrôle autour de ces derniers. De ce fait, l'espace aérien qui est déjà fortement limité, l'est encore davantage, au détriment de l'aviation générale. Le Conseil fédéral est-il prêt à améliorer la situation, en faveur de l'aviation générale?

3. Cette cession unilatérale d'une partie de l'espace aérien a-t-elle eu lieu sans contre-prestation? Dans la négative, qu'a-t-on négocié en contrepartie? Dans l'affirmative, pourquoi?

4. Quelles restrictions en résulte-t-il pour l'aérodrome d'Altenrhein?

5. Quelle est l'importance de l'aviation générale pour le Conseil fédéral?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Donzé, Dunant, Engelberger, Estermann, Fiala, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Heer, Hutter Markus, Ineichen, Joder, Kaufmann, Leutenegger Filippo, Markwalder Bär, Maurer, Miesch, Müller Philipp, Müri, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Schenk Simon, Scherer, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (55)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3038 *n*** Po. **Wasserfallen. Services d'instruction de base et de perfectionnement de la troupe. Planification tenant compte des besoins de l'économie et de la formation** (06.03.2008)

Je charge le Conseil fédéral de procéder à l'examen de la planification des périodes de service militaire aux points de vue suivants:

1. Les dates des services d'instruction de base (SIB), tels que les écoles de recrues (ER), seront planifiées en fonction du calendrier des hautes écoles et des autres institutions de formation, formation professionnelle incluse;

2. Les services de perfectionnement (SP), tels que les cours de répétition (CR), seront organisés avec la flexibilité nécessaire pour atténuer les inconvénients qui en résultent pour les entreprises, les hautes écoles et les autres institutions de formation.

Cosignataires: Abate, Brunschwig Graf, Caviezel, Eichenberger, Engelberger, Fiala, Fluri, Français, Germanier, Hiltpold, Huber, Hutter Markus, Ineichen, Kleiner, Lüscher, Markwalder Bär, Moret, Müller Philipp, Müller Walter, Pelli, Triponez (21)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

01.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3039 *n* Po. **Graf Maya. Recherche sur le feu bactérien axée sur les besoins de la pratique** (06.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport la manière dont il compte orienter la recherche sur le feu bactérien ces quatre prochaines années. Il indiquera comment il entend concilier les impératifs de la protection de la nature et du paysage avec les requêtes des arboriculteurs. Parmi toutes les priorités, la recherche devra porter sur les arbres haute tige de même que sur les stratégies "naturelles"- avant les interventions chimiques et les arrachages.

Cosignataires: Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Fässler, Fluri, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Nussbaumer, Schelbert, Schmidt Roberto, Steiert, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Walter, Weibel, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (27)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3040 *n* Po. **Graf Maya. Feu bactérien. Mise en oeuvre d'une stratégie axée sur les besoins de la pratique** (06.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer, par la voie d'un rapport, s'il est prêt à soutenir une stratégie de lutte contre le feu bactérien axée sur les besoins de la pratique et comment il compte s'y prendre. Par stratégie axée sur la pratique il faut comprendre la prise en considération des expériences réalisées par les arboriculteurs, la collecte systématique d'informations sur l'évolution des arbres contaminés et l'échange de connaissances entre la Confédération, les cantons et les arboriculteurs.

Cosignataires: Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Fässler, Fluri, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Nussbaumer, Schelbert, Schmidt Roberto, Steiert, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Walter, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (26)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3041 *n* Ip. **Graf Maya. Lutte contre le feu bactérien à l'aide d'antibiotiques** (06.03.2008)

A la fin de janvier 2008, l'Office fédéral de l'agriculture a autorisé un usage temporaire et local de la streptomycine pour lutter contre le feu bactérien.

L'office a prévu de mettre en place une procédure de contrôle des applications pour déterminer si certains organismes développent une résistance contre la streptomycine et de quelle manière celle-ci se propage dans l'environnement. Or l'utilisation d'antibiotiques contre le feu bactérien est discutable au regard des résistances qui peuvent se développer car on sait qu'ils attaquent aussi d'autres bactéries, qui elles sont utiles. A

l'heure actuelle on sait encore peu de choses sur la dégradation des antibiotiques dans l'environnement et sur les effets des produits dégradés issus de ce processus.

Vu ce qui précède, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il possible que des résidus d'antibiotiques et des bactéries résistantes puissent se trouver sur des poires ou des pommes et qu'ils soient ingurgités par les consommateurs?

2. Trouve-t-on aujourd'hui déjà des germes résistants sur des fruits? Comment la streptomycine agit-elle dans ces cas?

3. La procédure de contrôle englobe-t-elle l'ensemble du processus de production, soit de la floraison jusqu'au produit fini?

4. A-t-on prévu d'intégrer dans la procédure de contrôle des exploitations qui n'utilisent pas d'antibiotiques?

5. Sera-t-il tenu compte dans la procédure de contrôle de l'application correcte du produit et de l'annonce des utilisations non conformes?

6. Outre les résistances à la streptomycine, a-t-on prévu d'analyser des résistances croisées à d'autres antibiotiques?

7. La virulence du feu bactérien est-elle susceptible de varier après l'application de la streptomycine? Ce phénomène sera-t-il observé dans le cadre de la procédure de contrôle?

8. Les analyses engloberont-elles également des résistances aux antibiotiques/streptomycine observées dans d'autres cultures (plantes fourragères, maraîchères)?

9. La contamination (éventuelle) par les insectes sera-t-elle étudiée?

10. Quel est le risque que la streptomycine soit utilisée illégalement pendant et après la période sous contrôle?

11. L'analyse du miel et des substances (pollen) absorbées par les abeilles sera-t-elle effectuée dans tous les cantons de sorte qu'il soit possible de détecter les utilisations illégales?

12. Les arboriculteurs pourraient être exposés à la streptomycine (suite à des manipulations erronées ou à des accidents)? Ces cas devront-il être annoncés? La flore intestinale des arboriculteurs exposés sera-t-elle analysée pour déterminer la présence d'éventuelles résistances?

13. Est-il prévu de publier les résultats de la procédure de contrôle de sorte que d'autres chercheurs puissent en disposer?

Cosignataires: Bänziger, Bäumle, Fässler, Fluri, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Schelbert, Steiert, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weibel, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (23)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3043 ***n*** Ip. **Segmüller. Mise en oeuvre d'USIS** (06.03.2008)

En vue du Championnat d'Europe 2008 et de l'entrée en vigueur de l'adhésion de la Suisse au traité de Schengen, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Où en est-on dans la mise en oeuvre des mesures arrêtées dans le rapport final USIS?

2. Quelles sont les mesures qui nécessitent encore des aménagements et pourquoi leur exécution a-t-elle pris du retard?

3. A la suite de l'Euro 08 et sur la base des expériences faites à cette occasion, le Conseil fédéral est-il prêt à soumettre la sécurité intérieure à une nouvelle évaluation globale ("USIS 2"), en collaboration avec les cantons?

Cosignataires: Amacker, Bäumle, Bischof, Borer, Darbellay, Donzé, Dunant, Gadient, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Jositsch, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Schelbert, Wehrli, Weibel, Zemp (23)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3046** ***n*** Ip. **Moser. Exécution de la législation sur la protection des animaux. Haute surveillance exercée par l'OVF** (10.03.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment la haute surveillance que l'OVF exerce sur l'exécution de la loi fédérale sur la protection des animaux dans les cantons est-elle organisée?

2. Dans quels cantons l'OVF a-t-il effectué des inspections dans des exploitations agricoles en 2006 et en 2007 et en vertu de quels critères?

3. Dans combien de cas à problèmes de l'année 2006/2007 l'OVF a-t-il déterminé quels services étaient responsables des manquements et comment en était-on arrivé là?

4. L'OVF a-t-il examiné la manière de combler les lacunes?

5. En fonction de quels critères a-t-on réduit les paiements directs sur la base des prestations écologiques requises (PER) en cas de violations de la législation sur la protection des animaux (art. 70, al. 2a)? Comment a-t-on procédé dans les quatre cas recensés dans le canton de Berne?

6. Quelles mesures l'OVF entend-il prendre pour garantir qu'il tiendra dûment compte de la protection des animaux dans le cadre de la haute surveillance qui lui incombe?

Cosignataires: Aeschbacher, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bruderer, Donzé, Fiala, Gilli, Graf Maya, Reimann Lukas, Schmid-Federer, Stump, Wehrli, Weibel (13)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3048 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Transparence en matière de contrôle des denrées alimentaires** (10.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de modification de la loi sur les denrées alimentaires (LDAl) visant à ce que les infractions graves et répétées (non-respect caractérisé des prescriptions relatives à l'hygiène, fausses déclarations de denrées alimentaires, p. ex.) soient rendues publiques et les entreprises coupables désignées par leur nom.

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3049 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Publication officielle des demandes de naturalisation** (10.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que toutes les demandes de naturalisation soient obligatoirement publiées de manière officielle avant la décision définitive.

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3051 ***n*** Mo. **Schmid-Federer. Protection des jeunes contre la victimisation sexuelle dans les forums de discussion** (11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un train de mesures visant à protéger les enfants et les jeunes contre la victimisation sexuelle dans les forums de discussion sur Internet. Il se chargera de la mise en oeuvre, en collaboration avec les cantons.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Cathomas, Caviezel, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Fehr Mario, Gilli, Girod, Glanzmann, Hany, Hochreutener, Ineichen, Jositsch, Meyer Thérèse, Moser, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Schmidt Roberto, Segmüller, Wasserfallen, Zemp (26)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3052 ***n*** Mo. **Meyer Thérèse. Primes d'assurance-maladie raisonnables pour les Suisses résidant dans l'UE** (11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir le mode de calcul des primes d'assurance-maladie des Suisses résidant dans un Etat membre de l'UE afin qu'elles soient d'un montant comparable à celui qui est pratiqué en Suisse. Ces personnes devraient en outre non seulement bénéficier de davantage de solidarité, mais également du droit de se faire soigner en Suisse.

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Berberat, Bruderer, Chevrier, de Buman, Donzé, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Gilli, Glanzmann, Graf Maya, Häberli-Koller, Kaufmann, Kleiner, Moser, Neirynck, Reymond, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Sommaruga Carlo, Wehrli, Weibel, Zisyadis (27)

09.04.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3053 ***n*** Mo. **Schelbert. Commerce international. Dispositions respectueuses de l'environnement** (11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de s'engager davantage au plan international afin que les dispositions internationales régissant le commerce (OMC, marché intérieur UE, AELE) favorisent une protection efficace de l'environnement et une utilisation durable des ressources.

Cosignataires: Brélaz, Fasel, Frösch, Genner, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Widmer, Wyss Brigit (18)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3056 ***n*** Po. **Groupe socialiste. Ampleur des abus fiscaux** (11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport sur l'ampleur des abus fiscaux en Suisse.

Porte-parole: Kiener Nellen

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **08.3057** ***n*** Ip. **Grin. Centrales à cycle combiné au gaz naturel** (11.03.2008)

1. Comment le Conseil fédéral considère-t-il la compatibilité des conditions-cadres fortement pénalisantes qu'il a édictées pour la production d'électricité suisse avec le gaz naturel avec la stratégie énergétique des quatre piliers qu'il a lui-même adoptée en février 2007?

2. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il le risque de pénurie d'électricité à moyen terme?

3. Est-il prévu que la Suisse adhère prochainement au système européen ETS?

Cosignataires: Baettig, Dunant, Flückiger, Freysinger, Glauser, Graber Jean-Pierre, Nidegger, Perrin, Reimann Lukas, Reymond, Veillon (11)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3059 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Permis d'établissement et maîtrise linguistique** (11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les étrangers ne puissent obtenir un permis d'établissement que s'ils maîtrisent suffisamment une de nos langues nationales.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Wobmann, Zuppiger (51)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3060 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Légaliser le jeu de poker dans les cercles privés** (11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de légaliser par la voie législative la participation à des tournois de poker dans des cercles privés de même que l'organisation de tels tournois.

Cosignataires: Baader Caspar, Baettig, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Brunner, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger, Galladé, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Heer, Hiltpold, Hodgers, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Lüscher, Markwalder Bär, Maurer, Miesch, Mörgeli, Moser, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (55)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3061 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Améliorer la sécurité routière face aux poids lourds qui empruntent les cols alpins (Imoberdorf)** (11.03.2008)

En raison de la fréquence élevée des accidents de la circulation impliquant des camions étrangers (en particulier sur l'A9, au col du Simplon), le Conseil fédéral est chargé d'adapter les dispositions légales et les ordonnances afférentes de manière à améliorer rapidement et efficacement la sécurité des autres usagers de la route et de la population des communes avoisinantes.

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, Büttiker, David, Fournier, Freitag, Frick, Graber Konrad, Hêche, Inderkum, Kuprecht, Leuenberger-Solothurn, Lombardi, Maissen, Niederberger, Seydoux, Stadler (17)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission des transports et des télécommunications*

05.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3062 *é* Mo. **Conseil des Etats. Surveillance plus efficace des denrées alimentaires et des produits (Germann)** (11.03.2008)

Dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et des produits, le Conseil fédéral est chargé d'améliorer l'efficacité, de renforcer la sécurité du droit et de simplifier l'exécution.

La fusion judicieuse et ciblée de divers organes fédéraux permettra de créer un service unique qui servira d'interlocuteur aux milieux économiques, au commerce, à la production, à l'agriculture, aux milieux scientifiques et aux consommateurs, et sera également actif au niveau international.

Cosignataires: Altherr, Berset, Briner, Bürgi, David, Diener, Egerszegi-Obrist, Forster, Frick, Gutzwiller, Hess, Inderkum, Janiak, Leumann, Luginbühl, Marty Dick, Schwaller, Seydoux (18)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de gestion*

10.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.3064** *n* Ip. **Girod. Séquestration de CO2 en Suisse** (12.03.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les potentiels de la Suisse en matière de séquestration de CO2?

2. A quels coûts ces potentiels pourraient-ils être exploités?

3. Quels risques présenterait leur exploitation?

4. Quels efforts sont entrepris pour apporter des réponses plus précises aux questions 1 à 3?

5. Quelles sont les réglementations légales en matière d'exploitation des potentiels de séquestration de CO2? Que prévoit de faire le Conseil fédéral?

Cosignataires: John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Zisyadis (10)

18.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3066 *n* Ip. **Parmelin. Respect des minorités linguistiques** (12.03.2008)

Régulièrement ce sujet revient à l'ordre du jour, preuve que l'insatisfaction et la frustration sont grandes, tout particulièrement lorsqu'au stade de l'élaboration des projets de lois ou dans les groupes de travail mandatés par le Conseil fédéral, les minorités linguistiques sont sous-représentées quand elles ne sont pas carrément absentes. Le fait que les Latins sont toujours trop peu nombreux au sein de l'administration fédérale est d'ailleurs un secret de polichinelle.

Partant de ces constatations, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Est-il prêt, lorsque des projets sont en préparation au sein de l'administration, à s'engager à ce qu'un nombre significatif de personnes représentant les minorités linguistiques soient systématiquement intégrées dans chaque groupe de travail mis en place?

2. Est-il prêt, lorsque les cantons sont invités à participer à la préparation des projets de lois ou de réformes importantes (TVA, fiscalité, aménagement du territoire, etc.), à intégrer systématiquement des représentants des cantons latins dans chaque groupe de travail mis en place?

Cosignataires: Abate, Aebi, Amstutz, Aubert, Baettig, Barthassat, Berberat, Bignasca Attilio, Binder, Bourgeois, Brélaz, Brunner, Brunschwig Graf, Bugnon, Carobbio Guscetti, Cassis, Cathomas, Caviezel, Chevrier, de Buman, Dunant, Fasel, Favre Charles, Favre Laurent, Flückiger, Français, Freysinger, Gadient, Geissbühler, Germanier, Girod, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hämmerle, Hassler, Hiltpold, Hodgers, Hurter Thomas, John-Calame, Leuenberger-Genève, Levrat, Lumengo, Lüscher, Marra, Meyer Thérèse, Müller Geri, Neirynck, Nidegger, Nordmann, Pedrina, Perrin, Perrinjaquet, Rennwald, Reymond, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Schenk Simon, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stahl, Stamm, Stöckli, Thorens Goumaz, Triponez, van Singer, Veillon, von Rotz, Zisyadis (72)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3067 *n* Ip. **Reimann Lukas. Assurer la protection de Ayaan Hirsi Ali** (12.03.2008)

Originaire de Somalie, Ayaan Hirsi Ali, qui a la nationalité néerlandaise, défend depuis longtemps les droits de la femme et s'est fait une réputation de pourfendeuse des intégristes islamiques par les best-sellers qu'elle a publiés. Vivant dans la peur constante d'être assassinée, elle a lancé un pressant appel aux autorités de l'Union européenne pour qu'elles assurent sa protection. En février, s'adressant à des parlementaires du Parlement européen, à Bruxelles, elle a prôné, sans succès, la création d'un fonds de secours européen pour ceux "dont le seul tort est d'avoir usé de la liberté d'expression". Vu la situation, il ne lui reste donc sérieusement qu'à envisager de demander la protection de la Suisse.

1. Le Conseil fédéral est-il disposé à accorder à Ayaan Hirsi Ali toute la protection nécessaire pour qu'elle puisse vivre en sécurité en Suisse?

2. Serait-il prêt, voire contraint de par la loi, à accorder aide et protection à d'autres critiques de l'islam menacés de mort?

3. Serait-il disposé à soutenir la création d'un fonds de secours en faveur des défenseurs des droits de l'homme ou des critiques de l'islam menacés de mort?

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3069 *n* Po. **Fehr Hans-Jürg. Accompagner la construction du nouvel Etat du Kosovo** (12.03.2008)

Le Conseil fédéral soumettra chaque année au Parlement un rapport sur la construction du nouvel Etat du Kosovo et sur le rôle joué par la Suisse dans ce processus. Il mettra notamment l'accent sur l'évolution de la situation dans les domaines de la protection des minorités, du respect de l'Etat de droit (corruption), de la sécurité publique et de l'économie (chômage).

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fässler, Gross, Heim, Hofmann, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schenker Silvia, Stöckli (13)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3070 ***n*** Mo. **Allemann. Service de garde avec l'arme chargée** (12.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que le service de garde de l'armée suisse soit effectué en règle générale avec l'arme non chargée et que la proportionnalité et la protection contre l'usage des armes restent absolument garanties, notamment dans les zones résidentielles.

Cosignataires: Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Gross, Heim, Hofmann, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer (27)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3071 ***n*** Mo. **Estermann. Hymne national au Parlement** (12.03.2008)

Le Bureau du Conseil national est chargé de modifier le règlement de telle sorte que le Conseil national chante une strophe de l'hymne national dans une des quatre langues nationales le premier lundi de chaque session.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Cassis, Dunant, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Ineichen, Kaufmann, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Thomas, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Segmüller, Spuhler, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (59)

28.08.2008 Le Bureau du Conseil national propose de rejeter la motion.

08.3074 ***n*** Mo. **Marra. Lutte contre le travail au noir. Mise sur pied d'un suivi** (13.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied un instrument essentiel pour pouvoir comparer, prévenir et avoir un regard réaliste de la situation du travail au noir, à savoir la mise sur pied d'un suivi.

Ce suivi devrait permettre une évaluation dans tous les cantons de la mise en oeuvre et des résultats de la loi sur le travail au noir. Les éléments à prendre en compte seront notamment: le nombre de contrôles effectués et qui les fait, le nombre d'infractions constatées et dans quelle branche, les conséquences pour les emloyeurs et employés pris en flagrant délit d'infraction.

Le suivi tiendra suffisamment compte des conditions particulières propres aux différents cantons (par ex. la proximité de la frontière, la structure du marché du travail et le tissu économique). Il sera tenu compte de ces différences de manièreappropriée lors de l'interprétation du suivi. Par ailleurs, il faudra veiller à résoudre de manière appropriée et sensée les problèmes d'interactions et de délimitations entre la loi sur les travailleurs détachés et la loi sur le travail au noir (par ex. s'agissant des comptages à double).

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Fässler, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Français, Hofmann, John-Calame, Levrat, Lumengo, Moret, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Steiert, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Widmer (31)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3076** ***n*** Ip. **Miesch. Stages de formation d'état-major général. Disparition des officiers de milice** (13.03.2008)

Le 15 février 2008 s'est déroulée la centième promotion des officiers d'état-major général de l'armée suisse. A cette occasion, le DDPS a diffusé un communiqué de presse dans lequel on peut lire qu'un officier étranger a suivi la formation pour la première fois, mais aussi que la promotion a été célébrée en présence de 300 invités d'honneur provenant des milieux politiques, économiques et militaires. Mais le DDPS s'est bien gardé de préciser, dans son communiqué, la proportion d'officiers de milice parmi les nouveaux officiers d'état-major général. Il n'a pas non plus relevé, comme il est d'usage de le faire, le profit que le secteur privé tire de la formation militaire à la conduite que suivent ces officiers. Renseignements pris auprès du secteur de la communication, on comprend pourquoi: sur les 27 officiers ayant terminé leur formation, il n'y en a que 4 qui sont de véritables officiers de milice, c'est-à-dire qui ne sont pas des officiers de carrière ou des employés du DDPS. En 2005, la proportion de nouveaux officiers d'état-major général issus du secteur privé s'élevait encore à 52 pour cent; en 2006, elle se montait à 42 pour cent, en 2007 à 37,5 pour cent et, pour l'année en cours, plus qu'à 14,8 pour cent. Il faut donc s'attendre à ce que plus aucun officier de milice ne suive ces cours l'an prochain. Ainsi, en cinq ans seulement, les officiers de milice auront disparu de l'état-major général, ce qui aura pour conséquence que, à moyen terme, il n'y aura plus que des officiers de carrière ou des employés du DDPS à la tête des Grandes Unités et dans les commandements à l'échelon des groupes et des bataillons. Face à cette évolution dramatique, je prie le Conseil fédéral de répondre de toute urgence aux questions suivantes:

1. Comment peut-on expliquer le fait que le secteur privé s'est semble-t-il complètement détourné de l'armée malgré l'utilité d'une formation militaire à la conduite dans la vie civile, utilité que le DDPS ne cesse de souligner?

2. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel la probable disparition complète des officiers de milice aux postes clés de l'armée va faire baisser davantage encore l'attrait que cette dernière exerce sur les officiers de milice et sur le secteur privé, mais aussi le soutien dont elle jouit au sein de la population?

3. Comment se fait-il que la fréquentation des cours de conduite par des officiers de milice chute dans des proportions aussi dramatiques alors que le DDPS présente sans cesse de nouveaux projets pour démontrer l'utilité que la formation militaire à la conduite revêt dans la vie civile (certificats civils, accords avec des hautes écoles, cours Transfer, grandes démonstrations militaires, etc.)?

4. Que compte faire le Conseil fédéral à court et à moyen termes pour enrayer cette évolution dramatique pour notre armée de milice?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, Bortoluzzi, Estermann, Freysinger, Füglistaller, Hurter Thomas, Killer, Kunz, Maurer, Müri, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Stamm, Wandfluh (19)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.
01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3077 ***n*** Ip. **Müller Thomas. Transfert du trafic. Conditions à remplir dans le secteur ferroviaire** (13.03.2008)

Le DETEC a publié en février les chiffres relatifs au transfert du trafic de la route au rail en 2007. Ces chiffres sont décourageants: alors que le nombre de camions traversant les Alpes a augmenté de 7 pour cent, le trafic de marchandises par le rail a connu une stagnation; qui plus est, la quantité de marchandises transportées par la route a augmenté de 10 pour cent, alors que la progression a été nulle sur le rail. En d'autres termes, on assiste à une inversion de la tendance, et ce en dépit des mesures prises et des importantes subventions, qui s'élèvent à plusieurs centaines de millions de francs. D'après le DETEC, cette inversion de la tendance s'expliquerait par la hausse du cours de l'euro, la bonne conjoncture économique et les grèves qui ont eu lieu. Pour y mettre un terme, le département souhaite soumettre le trafic routier à de nouvelles restrictions.

Par ailleurs, on apprend que CFF Cargo a accumulé l'an dernier des pertes de plusieurs dizaines de millions de francs. Les conditions sont donc apparemment loin d'être remplies dans le secteur ferroviaire pour favoriser un transfert du trafic de la route au rail.

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Est-il d'avis que les grèves et le cours de l'euro sont les deux seuls facteurs expliquant l'échec de la politique de transfert du trafic en 2007?

2. Les conditions sont-elles vraiment réunies dans le secteur ferroviaire pour qu'il suffise de soumettre le trafic routier à des restrictions supplémentaires (bourse du transit alpin, contingentement) en vue de garantir le transfert du trafic marchandises de la route au rail au cours de la prochaine décennie?

3. Une politique de transfert qui ne prévoit que de nouvelles restrictions imposées au trafic routier ne risque-t-elle pas de se solder par un désastre financier et d'engendrer ainsi des charges pour la Confédération?

4. Le Conseil fédéral peut-il garantir que CFF Cargo sera en mesure, après 2019 et sans subventions, de contribuer à assurer le succès de la politique de transfert du trafic, de sorte que nous atteignions l'objectif visé (limitation à 650 000 par an du nombre de trajets effectués par des poids lourds à travers les Alpes)?

5. Une stratégie de transfert axée essentiellement sur un contingentement du transport routier ne risque-t-elle pas de nuire gravement à l'économie?

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Bigger, Bischof, Brunner, Büchler, Estermann, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Hany, Hassler, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Müller Philipp, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Rime, Scherer, Schmid-Federer, Segmüller, Triponez, Wehrli, Zemp (37)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3078 ***n*** Mo. **Lachenmeier. Réduction des valeurs limites pour le rayonnement non ionisant** (13.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant de manière à ce que:

- les valeurs limites d'immissions soient ramenées à un dixième des valeurs actuellement en vigueur;

- dans les lieux à utilisation sensible (LUS), en cas d'autorisation pour de nouvelles installations, toutes les installations dans un périmètre de 750 mètres soient prises en compte lors du calcul des valeurs limites d'immissions.

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Brélaz, Fasel, Frösch, Genner, Gilli, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Nussbaumer, Schelbert, Schenker Silvia, Tschümperlin, van Singer, Vischer, Wyss Brigit, Zisyadis (20)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3080 ***n*** Po. **Groupe de l'Union démocratique du centre. CFF Cargo. Accroître la rentabilité de l'entreprise** (13.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement d'ici à la session d'été un rapport et des propositions sur la manière dont CFF Cargo pourrait, sans ressources financières fédérales supplémentaires, renouer avec les bénéfices; il examinera également s'il serait opportun de privatiser partiellement ou totalement l'entreprise. Le rapport montrera toutes les solutions envisageables, avec leurs avantages et leurs inconvénients, et proposera des mesures concrètes.

Porte-parole: Föhn

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3081 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Renforcer la capacité concurrentielle des entreprises suisses** (13.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les régimes fiscaux cantonaux, en collaboration avec les cantons, de telle sorte que le revenu réalisé dans le pays et le revenu réalisé à l'étranger par les sociétés holding, les sociétés d'administration et les sociétés mixtes soient imposés au même taux, à savoir au plus bas des deux taux du moment. Ce faisant, la souveraineté fiscale des cantons doit rester préservée, c'est-à-dire que l'opération ne doit introduire aucune harmonisation fiscale matérielle.

Porte-parole: Spuhler

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3082 ***n*** Ip. **Bourgeois. Application de la loi sur l'imposition des huiles minérales** (13.03.2008)

Dans le cadre de l'imposition des huiles minérales, je pose les questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral entend-il régler pratiquement la prise en considération des matières premières renouvelables indigènes conformément aux décisions du Parlement (art. 12b al. 3 let. a ch.t 1 Limpmin)?

2. Comment le Conseil fédéral assure-t-il que les dispositions demandées par le Parlement concernant les exigences écologiques et sociales des biocarburants de provenance nationale et étrangère soient comparées et traitées de manière identique? Quels seront ses moyens de contrôle?

3. Le Conseil fédéral n'est-il pas aussi de l'avis que les matières premières indigènes répondant aux critères des prestations écologiques requises par la loi fédérale sur l'agriculture pourraient être dispensées du devoir de preuve requis au niveau du bilan écologique global positif?

4. Le Conseil fédéral entend-il intégrer à l'avenir également les spécialistes de l'agronomie, en particulier les compétences de la station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon dans

l'élaboration et l'évalutation du bilan écologique des biocarburants?

Cosignataires: Barthassat, Favre Laurent, Germanier, Hiltpold, Huber, Lustenberger, Maurer, Messmer, Rime, Walter, Zemp (11)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3083 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Autoriser le transport d'énergie thermique provenant d'exploitations agricoles vers les zones à bâtir (Luginbühl)** (13.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter au plus vite les dispositions légales pertinentes afin que l'énergie thermique produite dans une exploitation agricole puisse être transportée vers les zones à bâtir, aussi sur de grandes distances, par le biais d'un réseau de chaleur à distance.

Cosignataires: Bieri, Bürgi, Freitag, Germann, Jenny, Kuprecht, Maissen (7)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3084 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. CFF. Renouvellement immédiat du conseil d'administration et nomination de membres compétents** (17.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de renouveler le conseil d'administration des CFF (et en particulier le groupe de travail Trafic marchandises) et de nommer dans les meilleurs délais des personnes compétentes et indépendantes ayant de l'expérience dans le domaine entrepreneurial.

Porte-parole: Rime

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3085 ***n*** Ip. **Chevrier. Travailleurs détachés. Il faut agir!** (17.03.2008)

La problématique des travailleurs détachés prend de l'ampleur et nous oblige à une prompte réaction. En l'état, les mesures apparaissent insuffisantes et les sanctions peu dissuasives. On nous rapporte des abus fréquents et parfois inquiétants.

En sus, le recouvrement des amendes prononcées par les autorités cantonales désignées tient trop souvent du voeu pieux. En effet, les frais, avances et honoraires réclamés par les études et tribunaux étrangers sont disproportionnés par rapport aux montants litigieux, sans compter le caractère très aléatoire de l'issue puisque la procédure de reconnaissance des sanctions n'a, semble-t-il, pas encore été déterminée.

La grogne gagne autant les milieux patronaux que syndicaux. Le Conseil fédéral doit aujourd'hui prendre conscience du mécontentement grandissant.

A défaut, le pays paiera très cher un éventuel refus de l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie. Nous n'osons imaginer les conséquences désastreuses d'un échec devant le peuple s'il devait se prononcer sur la reconduction de l'accord avec les membres actuels de l'Union européenne, en vigueur jusqu'au 31 mai 2009.

En marge des modifications législatives et messages relatifs à la prolongation des Bilatérales I et à leur extension, le Conseil fédéral est-il prêt à:

1. renforcer la procédure d'annonce en obligeant les employeurs à mentionner le nom du commanditaire ou donneur d'ordre?

2. obliger le donneur d'ordre à tenir à la disposition des contrôleurs la liste nominative de toutes les entreprises (y compris sous-traitantes) intervenant sur le site?

3. subordonner le début des travaux à la présentation au maître d'oeuvre d'une attestation délivrée par l'autorité cantonale compétente confirmant que les entreprises concernées respectent toutes les conditions posées par la législation en vigueur?

4. introduire dans la loi sur les travailleurs détachés le principe de solidarité du paiement des amendes entre employeur et maître d'ouvrage ou donneur d'ordre dans le sens le plus large?

5. prendre toutes mesures donnant à ces dispositions et à leur application plus de crédibilité et d'efficacité?

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Darbellay, Fasel, Freysinger, Germanier, Meyer Thérèse, Rechsteiner Paul, Rossini, Schmidt Roberto (10)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3087 ***n*** Mo. **Barthassat. Dispositif de protection contre la noyade pour les piscines privées** (17.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer à l'Assemblée fédérale une disposition obligeant les propriétaires de piscines privées à installer un dispositif de protection contre la noyade autour de leur bassin.

Cosignataires: Chevrier, de Buman, Fasel, Favre Laurent, Freysinger, Germanier, Hodgers, Leuenberger-Genève, Lumengo, Neirynck, Nordmann, Reymond, Rielle, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schmidt Roberto, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo (18)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3088 ***n*** Ip. **Groupe des Verts. Tibet. Le Conseil fédéral et le CIO doivent agir sans délai** (17.03.2008)

La répression sanglante des protestations civiles au Tibet par les forces chinoises et le non-respect de toutes les promesses faites à l'occasion de l'attribution des Jeux olympiques nous incitent à poser au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Qu'a-t-il entrepris à ce jour auprès du gouvernement chinois pour que cesse la répression au Tibet?

2. Le DDPS est-il prêt à exiger du CIO qu'il mette fin à son silence et qu'il oblige la Chine à respecter les engagements qu'elle a pris en rapport avec l'attribution des XXIXe Jeux olympiques d'été?

3. Le DFAE est-il prêt à intervenir auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour que ce dernier diligente immédiatement une commission d'enquête au Tibet?

4. Quelles autres démarches le Conseil fédéral envisage-t-il en faveur du respect des droits de l'homme et des droits des minorités au Tibet et dans l'ensemble de la Chine?

Porte-parole: Lang

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3090 ***n*** Mo. **Amherd. Consolider la garantie des droits acquis pour les bâtiments ayant reçu un permis de construire valable** (17.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de modification de la loi sur la protection de l'environnement afin de créer les conditions juridiques matérielles pour éviter des restrictions supplémentaires (telles que réduction des places de stationnement ou contingentement des trajets) lors de la transformation, de la rénovation ou de l'agrandissement proportionné de bâtiments et d'installations existants, qui ont été construits sur la base d'un permis de construire valable.

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Egger, Fluri, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Ineichen, Kleiner, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Wehrli, Zemp (30)

26.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3092 ***n*** Mo. **Müller Geri. Création d'une commission pour la sortie de l'âge des énergies fossiles** (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une commission d'experts qui élaborera des propositions de réduction de la dépendance à l'égard du pétrole et du gaz en vue de la sortie, à moyen terme, des énergies fossiles. Un premier rapport devra être soumis au Conseil fédéral dans un délai d'un an à compter de la transmission de la motion.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Bruderer, Caviezel, Fehr Mario, Freysinger, Frösch, Gilli, Girod, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Moser, Nidegger, Rennwald, Rielle, Schelbert, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Stöckli, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (34)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3093 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Disparition d'armes d'ordonnance. Plan de mesures et rapport** (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, durant la session d'été 2008, un rapport et un plan de mesures sur la manière dont il entend mettre un terme aux dysfonctionnements scandaleux et inacceptables que connaît le DDPS à propos des nombreuses armes d'ordonnance qui ont disparu ou qui ont été volées.

Porte-parole: Bortoluzzi

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3094 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Expulsion des étrangers qui refusent de s'intégrer** (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui permettront de retirer aux étrangers qui refusent manifestement de s'intégrer (c'est-à-dire d'accepter les règles en usage dans notre pays en apprenant par ex. une langue nationale) l'autorisation d'établissement qui leur a été accordée, et de les expulser.

Porte-parole: Hutter Jasmin

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3095 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Durcissement des dispositions réprimant les violations du secret bancaire** (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir la loi sur les banques de sorte qu'une violation du secret bancaire soit passible d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison ou d'une amende jusqu'à concurrence de 10 millions de francs; la peine pécuniaire sera exclue.

Porte-parole: Kaufmann

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3096 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Déclaration de l'UE sur la souveraineté de la Suisse avant le traitement de la libre circulation des personnes au second conseil** (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'obtenir de l'Union européenne une déclaration contraignante sur la reconnaissance du système fiscal suisse avant que le dossier relatif à la libre circulation des personnes ne soit traité au second conseil (probablement lors de la session d'été 2008).

Porte-parole: Wobmann

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3097** ***n*** Ip. **Geissbühler. Partenariat stratégique avec la Russie et neutralité** (18.03.2008)

Dans la "NZZ am Sonntag" du 18 novembre 2007, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a annoncé l'établissement d'un "partenariat stratégique" avec la Russie. Une collaboration dans les domaines de l'approvisionnement énergétique et de la diplomatie multilatérale a été convenue lors d'une rencontre avec le ministre russe des affaires étrangères, le 12.2.2008. Or, une stratégie suppose une planification à long terme, en vue d'atteindre un objectif ou de créer une situation favorable. Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle situation favorable ou quel objectif le "partenariat" avec la Russie vise-t-il?

2. Quels sont les éléments de ce "partenariat" stratégique? La Suisse, en tant que pays neutre, a-t-elle vraiment intérêt à se lier et à s'engager par le biais d'un "partenariat" de cette nature?

3. Pourquoi la Suisse, pays neutre, s'engage-t-elle précisément dans un tel "partenariat" avec un pays qui mène une politique extérieure agressive, prend de plus en plus ses distances avec la démocratie, les droits de l'homme et un régime institutionnel libéral (mots-clés: Politkovskaïa, Chodorkovski, British Council) et met ses voisins (Ukraine, Géorgie) sous pression - tout spécialement dans le domaine de l'approvisionnement énergétique?

4. Avec quels autres pays la Suisse entretient-elle des "partenariats stratégiques"?

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Brunner, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hurter Thomas, Joder, Killer, Kunz, Maurer, Müri, Perrin, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (36)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3098 *n* Ip. **Kunz. Libre-échange avec l'Union européenne dans le secteur agricole** (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre sans retard aux questions suivantes, qui se rapportent à l'intention réitérée de conclure un accord de libre-échange dans le secteur agro-alimentaire:

1. Sur quels chiffres et faits se base-t-il pour envisager des négociations bilatérales avec l'UE concernant un accord de libre-échange sur l'ensemble du secteur agroalimentaire? Comment fera-t-on, concrètement, pour inclure les secteurs en amont et en aval de la filière? Quel est le but visé par le Conseil fédéral?

2. Quelles seront les répercussions d'un tel accord sur l'autosuffisance alimentaire du pays? Que pense le Conseil fédéral des chiffres présentés par l'Union suisse des paysans et l'Union maraîchère suisse, qui se fondent sur une étude de l'université de St-Gall? Partage-t-il les craintes de l'agriculture suisse? Dans la négative, pourquoi parvient-il à des résultats différents?

3. Selon lui, comment l'agriculture devrait-elle, à l'avenir, produire les matières premières destinées à l'exportation? Le gouvernement est-il disposé à assouplir à cette fin les limitations relatives au bilan de fumure, aux surfaces de compensation écologique et aux autres mesures destinées à extensifier la production agricole?

4. Sur quoi donc se fonde le Conseil fédéral pour tabler sur une hausse des exportations? Quels sont les domaines et les canaux concernés? Est-il question de subventionner les investissements de l'industrie agroalimentaire, comme le fait l'Union européenne? Quels seront les moyens prévus à cette fin, et sur la base de quels critères seront-ils déterminés? Le Conseil fédéral s'attend-il à ce que les secteurs en amont et en aval soient également touchés par les pertes d'emplois? Dans l'affirmative, combien d'emplois seraient concernés? Dans la négative, sur quoi se fonde-t-il?

5. D'après le Conseil fédéral, quelles sont les pertes de revenus attendues dans le secteur agricole, et sur quelle période? Avec quels instruments et dans quelle mesure le Conseil fédéral entend-il compenser ces pertes? Peut-il expliquer aux paysans ce qu'il entend par "indemnité pour cessation d'exploitation" ("Sterbeprämie")? Quelles seront les conséquences, selon lui, sur le monde rural? Prévoit-il des mesures de compensation pour les zones rurales? Si oui, dans quelles proportions?

6. Qu'entend le Conseil fédéral par "atténuer les rigueurs sociales de la cessation d'exploitation" ("soziale Abfederung für den Ausstieg")? Quels moyens seraient mis à disposition, pour qui et sur quelle durée?

7. Quand l'accord de libre-échange entrerait-il en vigueur? Quels délais transitoires le Conseil fédéral prévoit-il? Est-il disposé à soumettre au référendum un tel accord, étant donné l'ampleur des répercussions possibles?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baumann J. Alexander, Bigger, Brunner, Büchler, Estermann, Föhn, Gadient, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grunder, Hutter Jasmin, Joder, Killer, Lachenmeier, Maurer, Müri, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, von Rotz, Walter, Wobmann, Zuppiger (31)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3099 *n* Mo. **Hodgers. Favoriser l'usage des CFF pour la mobilité de loisirs des familles** (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de demander aux CFF la mise en place d'une offre tarifaire très attractive pour les déplacements pendant le week-end des familles. L'offre centrale serait: payer pour un, voyager à deux. Le titre de transport d'une personne serait valable pour deux personnes. La possibilité pour les enfants mineurs de voyager à très bas coût avec leurs parents est simplifiée.

Cosignataires: Aubert, Girod, John-Calame, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Marra, Nordmann, Thorens Goumaz (8)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3100 *é* Mo. **Conseil des Etats. Stratégie nationale de lutte contre la criminalité par Internet (Burkhalter)** (18.03.2008)

En collaboration avec les cantons et en partenariat avec le monde économique, le Conseil fédéral est chargé de développer une stratégie nationale de lutte contre la criminalité par Internet. Il y intégrera en particulier des mesures visant à contrer l'espionnage, le vol et l'abus de données ainsi que les attaques asymétriques à but terroriste.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Bischofberger, Briner, Bürgi, Büttiker, David, Egerszegi-Obrist, Forster, Fournier, Freitag, Frick, Graber Konrad, Gutzwiller, Hêche, Hess, Janiak, Jenny, Leumann, Luginbühl, Maissen, Recordon, Reimann Maximilian, Schweiger, Seydoux, Stähelin (26)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de la politique de sécurité*

02.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3103 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Le Ministère public de la Confédération, facteur de risque** (18.03.2008)

En qualité d'autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération, le Conseil fédéral est chargé d'ouvrir une procédure pour violation du secret de fonction au sens de l'article 320 CP dans l'affaire de la publication des notes personnelles d'Oskar Holenweger par des membres du Ministère public, de la CdG et du secrétariat de cette dernière.

Porte-parole: Mörgeli

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3104 *n* Mo. **Thorens Goumaz. Plan de mobilité de l'administration fédérale** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir et d'appliquer un plan de mobilité à destination de l'ensemble du personnel fédéral.

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Brélaz, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marra, Nordmann, Steiert, Teuscher, van Singer (11)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3105 *n* Ip. **Engelberger. Interdiction d'exporter du matériel de guerre. Répercussions négatives sur les opérations de maintien de la paix?** (19.03.2008)

1. Quelle importance le Conseil fédéral accordera-t-il à l'avenir aux opérations de maintien de la paix de l'ONU dans le cadre de la politique étrangère et de la politique de sécurité de la Suisse?

2. Si l'initiative populaire "Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre" était acceptée, deviendrait-il impossible de livrer du matériel de guerre à des pays participant à des opérations de maintien de la paix de l'ONU?

3. Quelles répercussions l'acceptation de ladite initiative populaire aurait-elle sur l'engagement de la Suisse dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU?

Cosignataires: Büchler, Caviezel, Favre Laurent, Glanzmann, Haller, Huber, Ineichen, Segmüller, Theiler, Wasserfallen (10)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3107 *n* Po. **Waber. Rendre la soustraction d'impôt punissable au sens du Code pénal** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les questions suivantes et de présenter un rapport sur ses intentions:

1. Est-il aussi d'avis que le maintien du secret bancaire pourrait être sensiblement facilité par la transposition dans le code pénal des dispositions pénales applicables à la soustraction d'impôt, qui figurent dans les lois fiscales? Dans l'affirmative, est-il prêt à soumettre prochainement un projet en ce sens?

2. Partant de la réglementation applicable à la fraude fiscale figurant dans l'accord sur la lutte contre la fraude conclu avec l'UE dans le cadre des Bilatérales II, est-il prêt à soumettre, la soustraction d'impôt en matière d'impôts directs sur le revenu et la fortune au code pénal et partant d'instituer la double incrimination dans le cadre de l'entraide judiciaire?

3. Parallèlement à la simplification des régimes fiscaux, est-il disposé à soumettre la soustraction d'impôt au code pénal au titre des délits punissables comme mesure préventive et moyen d'accroître l'efficacité de la lutte contre la soustraction d'impôt dans notre pays?

4. Quelles variantes le Conseil fédéral va-t-il examiner pour renforcer le civisme devant l'impôt et limiter dans la mesure du possible la soustraction d'impôt dans l'intérêt des contribuables?

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3109 *n* Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Durcissement des dispositions réprimant les violations du secret bancaire** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer le secret bancaire par une modification de l'article 47 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), soit des dispositions régissant le secret bancaire, de sorte que les nouvelles formes de violation du secret bancaire, notamment la vente à des tiers de données bancaires volées, y compris à des organisations étrangères ou à des Etats, soient réprimées par des dispositions efficaces et dissuasives.

Porte-parole: Bischof

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3110 *n* Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Durcissement du secret bancaire en matière d'entraide pénale internationale** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de durcir les dispositions régissant le secret bancaire pour que la loi fédérale sur l'entraide pénale internationale (EIMP) soit modifiée de sorte que:

- l'entraide pénale avec les Etats qui violent systématiquement les droits fondamentaux soit restreinte;

- le blocage d'avoirs puisse en tout temps être examiné par une autorité judiciaire et être limité dans le temps lorsque c'est nécessaire;

- les investigations secrètes soient interdites.

Porte-parole: Bischof

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3111 *n* Mo. **Groupe PDC/PEV/PVL. Maintenir la place suisse dans les 5 premières** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir le régime fiscal suisse applicable aux entreprises de sorte que notre pays figure parmi les 5 premières places d'Europe les plus favorables sur le plan fiscal.

Porte-parole: Bischof

08.3113 *n* Ip. **Rennwald. Menaces sur Carpostal Suisse dans le Jura** (19.03.2008)

Selon plusieurs sources dignes de foi, il est question que Carpostal transfère le poste de marketing du Centre de Delémont à Sion. Les services administratifs risquent également d'être déplacés à Yverdon. La réalisation de ces mesures signifierait la perte de plusieurs emplois dans le Jura, d'autant plus que dans ce cas, le ministre Laurent Schaffter a déclaré sur les ondes de la radio locale jurassienne que le canton du Jura supprimerait ses contrats avec Carpostal au profit d'une autre entreprise régionale.

Nous posons dès lors les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Est-il en mesure de confirmer ces informations?

2. Dans l'affirmative, le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'au lieu de supprimer des emplois, Carpostal devrait plutôt en créer, du fait qu'avec le projet "Agglomération Delémont", une dizaine de chauffeurs devraient être engagés? Avec un tel contrat avec le canton du Jura, il nous paraît en effet légitime que Carpostal y crée des emplois?

3. Enfin, quelles mesures le Conseil fédéral envisage-t-il de prendre pour que le marketing et les services administratifs soient maintenus et développés à Delémont?

Cosignataires: Aubert, Berberat, Lumengo, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Voruz (8)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3114 *n* Mo. **Groupe socialiste. Extension de l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE à d'autres Etats tiers** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. d'élargir le champ d'application de l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE à d'autres pays, notamment aux pays en développement;

2. d'élaborer une stratégie définissant la manière et les pays avec lesquels il est possible de conclure cet accord en donnant la priorité aux pays de concentration de l'aide publique suisse au développement.

Porte-parole: Lumengo

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3115 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Conseil de l'Europe/ OCDE. Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer la base légale propre à permettre à la Suisse de ratifier la convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STE 127).

Porte-parole: Marti Werner

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3116 ***n*** Po. **Groupe socialiste. Développement durable de la gestion de fortune en Suisse** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport l'importance sur le plan économique de la gestion de fortune en Suisse ainsi que les bases légales et la pratique sur lesquelles elle est fondée. Il décrira également les moyens à mettre en oeuvre pour engager ce secteur de l'industrie financière suisse sur la voie du développement durable dans les deux décennies à venir.

Porte-parole: Fässler

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3117 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Lutte contre la fraude fiscale. Accroître les effectifs de l'Administration fédérale des contributions** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de combattre efficacement la fraude fiscale et d'empêcher la constitution d'avoirs au noir. A cet effet, il augmentera:

1. les effectifs de la division Affaires pénales et enquêtes (APE) et de la division Contrôle externe de la division principale de l'IFD, de l'impôt anticipé et des droits de timbre;

2. le nombre des inspecteurs de la division Contrôle externe de la division principale de la TVA.

Porte-parole: Kiener Nellen

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3118 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. La soustraction fiscale n'est pas un délit bénin!** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral présentera une proposition qui fera de la soustraction fiscale un délit poursuivi pénalement. Il s'agit notamment de compléter l'article 175 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct par une peine d'emprisonnement.

Pour les cas de peu d'importance ou de soustraction par négligence, la sanction demeurera uniquement l'amende, selon les règles actuellement en vigueur.

Le Conseil fédéral proposera également d'adapter l'article 3 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale de manière à ce que l'entraide pénale internationale soit accordée en cas de soustraction fiscale, hors cas de peu d'importance. Il entreprendra la révision dans ce sens des accords internationaux liant la Suisse en la matière.

Porte-parole: Nordmann

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3119 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Renforcer les compétences du comité de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, en prévision de la deuxième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra dans le cadre de l'ONU, en décembre 2008, à Doha, de s'engager sur le plan international pour que:

a. le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale soit érigé au rang de comité des représentants des gouvernements chargé des questions fiscales;

b. les effectifs du secrétariat soient sensiblement augmentés et que celui-ci soit doté de ressources suffisantes;

c. le comité élabore un code de conduite contraignant pour les Etats;

d. le comité établisse un guide en matière de technique fiscale à l'intention de l'ONU.

Porte-parole: Fehr Hans-Jürg

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3120 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Forum mondial de l'OCDE sur la fiscalité. Adhésion de la Suisse** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adhérer au Forum mondial de l'OCDE sur la fiscalité en tant que membre à part entière, et de participer de façon constructive aux forums multilatéraux consacrés à la lutte contre les pratiques fiscales dommageables.

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3121 ***n*** Ip. **Groupe socialiste. Banque Julius Bär, les îles Caïmans et le délateur Rudolf Elmer** (19.03.2008)

Sur un site Internet très consulté (http://wikileaks.b/wiki/bank.Julius Baer: Steuermanoever ueber die Cayman Inseln), Rudolf Elmer, ancien directeur de la banque Julius Bär & Trust Ltd, Cayman, accuse la banque d'actes graves, notamment de collaboration à l'évasion et à la fraude fiscale par la mise à disposition de ses services. Au travers de ses filiales et montages financiers offshore, la banque aurait soustrait au fisc suisse des millions, à son profit et à celui de ses clients. Selon une estimation prudente, la Confédération, le canton de Zurich et notamment la ville de Zurich, auraient perdu, à eux seuls, plus de 10 millions de francs d'impôts par année. De telles accusations ne peuvent que miner le civisme devant l'impôt de même que la réputation de la place financière suisse.

1. L'Administration fédérale des contributions a-t-elle ordonné des mesures de contrôle ou une enquête dans cette affaire? Dans l'affirmative, à quelle date et quelles mesures a-t-elle prises?

2. Est-il vrai qu'une autorité pénale de Zurich a refusé à l'Administration fédérale des contributions le droit de consulter des documents et protégé de ce fait Julius Bär et ses clients de poursuites et de pénalités fiscales? Dans l'affirmative, quand et pour quels motifs cette interdiction a-t-elle été prononcée? Comment la Confédération a-t-elle réagi?

3. La Commission fédérale des banques a-t-elle ouvert une procédure dans cette affaire? Dans l'affirmative, quand? Dans la négative, pour quelles raisons ne l'a-t-elle pas fait?

4. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance dans ce dossier ou dans des affaires comparables d'accords fiscaux "tax rulings" que des autorités cantonales fiscales auraient conclu avec des sociétés établies en Suisse pour que celles-ci ne paient pas

l'impôt dû, parfois même par la soustraction d'impôt ou la fraude fiscale?

5. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que ce genre d'accords contreviennent au principe de légalité?

6. Que pense entreprendre le Conseil fédéral contre cette pratique néfaste des accords fiscaux qui minent le système fiscal suisse?

7. Que fait le Conseil fédéral pour lutter contre les montages financiers offshore, utilisés abusivement, mis en place par des sociétés domiciliées en Suisse?

8. Dans quel domaine y a-t-il lieu, selon le Conseil fédéral, de légiférer?

Porte-parole: Kiener Nellen

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3122 *n* Ip. **Marra. Participation de la Suisse à la prochaine enquête internationale sur l'illettrisme** (19.03.2008)

A la fin de l'année 2007, l'OFS a demandé l'avis de l'OFFT et du Secrétariat d'Etat pour l'Education et la recherche (SER) quant à la participation à la prochaine enquête internationale sur l'illettrisme (PEICA, programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes). Les deux offices ont exclu une participation pour des raisons financières. L'OFS a donc informé l'OCDE que laSuisse ne participera ni aux travaux de développement de la recherche ni à l'enquête proprement dite, planifiée pour 2011.

Or, le Conseil fédéral a décidé de lutter activement contre l'illettrisme. L'Office fédéral de la culture a mis sur pied un réseau de réflexion qui se penche sur ce thème. Des subventions sont allouées à des organismes luttant contre l'illettrisme, notamment parce que l'Etat a pu prendre conscience de l'état de la situation au vu de chiffres et de statistiques grâce à ces études internationales. Ainsi, on a pu chiffrer à 600 000 les personnes en Suisse ayant des difficultés dans la lecture et l'écriture, et le coût estimé de cette situation est de plus d'un milliard de francs. Le fait de refuser de participer à une étude qui permettrait de faire une évaluation régulière de la situation et donc d'ajuster les moyens à la réalité de la situation semble être incohérent. C'est pour toutes ces raisons que je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le Conseil fédéral a-t-il été mis au courant du refus des deux offices susmentionnés de participer à cette enquête?

2. Le Conseil fédéral ne partage-t-il pas l'avis que pour pouvoir lutter le plus efficacement possible contre l'illettrisme, il est indispensable d'avoir une évaluation régulière de la situation?

3. Sachant que toutes les recherches récentes sur l'illettrisme se sont basées sur les données de l'enquête internationale ALL, la non-participation de la Suisse à cette enquête 2011 signifie que nous n'aurons pas de nouveaux éléments quantitatifs sur l'illettrisme avant 2021. Si le Conseil fédéral ne souhaite pas participer à cette enquête internationale, prévoit-il de faire sa propre évaluation?

Cosignataires: Aubert, Daguet, Lumengo, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Voruz (8)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3124 *n* Mo. **Steiert. Homologations de médicaments** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques (LPT) visant à autoriser la Confédération, par le biais de l'Institut suisse des produits thérapeutiques, à engager une procédure d'homologation d'un médicament ou l'extension de son homologation pour de nouvelles pathologies, par exemple sur la base d'une demande formelle de la commission fédérale des médicaments et/ou reprenant les conclusions d'une démarche d'homologation effectuée dans un pays tiers sur demande de l'ayant droit.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, de Buman, Goll, Heim, Lumengo, Marti Werner, Meyer Thérèse, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Stöckli, Stump, van Singer, Wyss Brigit (18)

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3125 *n* Po. **Widmer. Conscience nationale et inégalité du développement économique** (19.03.2008)

L'Etat fédéral suisse repose sur un rapport équilibré entre les cantons, et donc entre les langues et les cultures. Face à cette égalité politique, on constate une inégalité croissante du développement économique. Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport qui présentera notamment:

1. les effets que la divergence entre égalité politique et inégalité du pouvoir économique exerce sur la politique, la société et la solidarité nationale;

2. les mesures que la Confédération peut et doit prendre pour garantir un minimum d'équilibre économique entre les cantons et entre les régions;

3. les moyens permettant d'obliger également les entreprises de la Confédération à garantir un minimum d'équilibre économique.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Lumengo, Nussbaumer, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Thanei, Voruz (10)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3126 *n* Po. **Hany. Principes régissant la procédure PSIA** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si, dans le cadre des entretiens de coordination PSIA actuellement en cours et dans sa décision finale concernant le PSIA pour l'aéroport de Zurich-Kloten, il convient de fixer les principes suivants:

- Le futur règlement d'exploitation se fondera sur le système de pistes actuel.

- Toute stratégie d'exploitation basée sur un système de pistes parallèles sera exclue.

- On ne mettra pas en réserve les surfaces nécessaires à un système de pistes parallèles.

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich a souligné à plusieurs reprises qu'il n'était pas favorable à la construction de nouvelles pistes à l'aéroport de Zurich-Kloten. Dans le rapport de l'OFAC publié fin janvier, il est recommandé explicitement de réserver des surfaces en prévision d'un futur système de pistes parallèles à l'aéroport de Zurich-Kloten. Bien qu'une majorité de communes et d'organisations aient préconisé des variantes d'exploitation n'impliquant pas de modifications du système de pistes, l'OFAC recommande de mettre en réserve les surfaces nécessaires à un futur système de pistes parallèles.

L'aéroport de Zurich est aujourd'hui un aéroport urbain. La région dans laquelle il est implanté est la plus peuplée de Suisse. On ne saurait, parce qu'on s'attend à une forte augmentation de la demande, faire absorber cette augmentation du trafic par le seul aéroport de Zurich. A cela vient s'ajouter le fait que la mise en réserve de surfaces pour une piste parallèle exclurait toute possibilité de développement au nord, à l'est et au sud de l'aéroport.

Le système de pistes actuel fixe les limites de l'aéroport de Zurich. A l'avenir, ce dernier devra continuer à être exploité sur la base du système de pistes actuel, et les communes environnantes devront aussi disposer de possibilités de développement territorial.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Bäumle, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Genner, Glanzmann, Häberli-Koller, Jositsch, Moser, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Vischer, Weibel (26)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3128 *n* Ip. **Waber. Visite de la conseillère fédérale Calmy-Rey en Iran** (19.03.2008)

Les médias ont rendu compte de la récente visite que notre conseillère fédérale, madame Micheline Calmy-Rey, a effectuée en Iran. L'élément central de cette visite a été la signature d'un contrat entre l'entreprise suisse Elektrizitätsgesellschaft Laufenburg AG (EGL) et l'entreprise d'Etat iranienne National Iranian Gas Export Company (NIGEC), portant sur la fourniture annuelle de 5,5 milliards de mètres cubes de gaz naturel sur une durée de 25 ans. EGL fera acheminer ce gaz par le futur gazoduc passant par la Turquie, la Grèce et l'Albanie, afin d'alimenter ses centrales à gaz à cycle combiné situées en Italie. L'entreprise d'Etat NIGEC aurait apparemment refusé de signer le contrat en question sans la présence d'un représentant du gouvernement suisse.

Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Durant sa visite en Iran, madame Micheline Calmy-Rey a-t-elle agi au nom du collège gouvernemental?

2. Dans l'affirmative, quelle est la position du Conseil fédéral face aux déclarations officielles, jamais retirées par le président ni par le gouvernement iraniens, selon lesquelles l'Etat d'Israël devait être rayé de la carte, et face au rôle douteux que joue le régime iranien en soutenant et en abritant des groupes terroristes musulmans internationaux?

3. Le Conseil fédéral croit-il que ce régime honorera ses engagements en matière de gaz naturel si des conflits politiques, religieux ou idéologiques devaient opposer l'islam radical à la conception occidentale (européenne et suisse notamment) du droit et aux principes chrétiens fondamentaux?

4. Estime-t-il que l'Iran, avec son régime actuel, est un partenaire contractuel plus fiable que la Russie, par exemple?

5. Vu notamment la situation des droits de l'homme en Iran, le Conseil fédéral est-il d'avis que l'approche ici mise en cause est compatible avec les principes humanitaires de la Suisse, la neutralité, la défense des droits de l'homme, la protection de l'Etat de droit contre les groupes terroristes et les dictateurs,ainsi qu'avec le respect de la souveraineté d'Etats tiers (Israël, p. ex.)?

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3129 *n* Ip. **Fiala. Recyclage des piles usagées à l'échelle transfrontière** (19.03.2008)

Selon un article paru dans la "NZZ" du 15 février 2008, l'entreprise Batrec, sise à Wimmis, dispose pratiquement du monopole du recyclage des piles usagées en Suisse. Une étude doit désormais examiner si le traitement préférentiel dont elle jouit est encore justifié. Dans ce contexte, les questions suivantes s'imposent:

1. Est-il exact que l'OFEV a donné pour mandat de réaliser une étude visant à examiner les possibilités transfrontières de recyclage des piles usagées?

2. Quel but l'OFEV poursuit-il avec cette étude?

3. Quand et sous quelle forme cette étude sera-t-elle publiée?

4. En l'absence de directives et de définitions techniques en Suisse, la question de l'impact du recyclage des piles usagées sur l'environnement n'est pas clairement réglée dans notre pays. A quelles valeurs techniques les auteurs de l'étude et les recycleurs actifs en Europe doivent-ils se référer?

5. Il est avéré que les frais d'exploitation de Batrec sont plus élevés que ceux de ses concurrents étrangers. Le 3 avril 2007, l'OFEV a fait savoir qu'il espérait, à long terme, voir Batrec augmenter son rendement grâce à des importations de piles à recycler, ce qui permettrait à l'entreprise de baisser ses prix. Le Conseil fédéral trouve-t-il acceptable que Batrec puisse importer des piles usagées alors qu'il est interdit, en Suisse, d'exporter de telles piles à des fins d'élimination?

6. Selon la "NZZ", l'OFEV promet d'autoriser à l'avenir l'exportation de batteries usagées, pour autant que l'étude mette en évidence des alternatives de qualité équivalente à l'étranger. Le Conseil fédéral soutient-il cette position?

7. L'entreprise Batrec appartient majoritairement au groupe français Veolia. Le Conseil fédéral pense-t-il qu'il est judicieux, sur le plan économique, de maintenir en Suisse un monopole industriel qui profite à des propriétaires étrangers?

8. Le Conseil fédéral a-t-il pris connaissance de l'étude de cas sur le recyclage de piles usagées publiée en janvier 2007 par l'Institut de recherches en économie empirique et en politique économique de l'Université de Saint-Gall? Partage-t-il l'avis des experts saint-gallois, selon lesquels la solution suisse pour le marché des piles usagées est très inefficiente?

Cosignataires: Abate, Amacker, Amstutz, Bader Elvira, Baettig, Bänziger, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brélaz, Brunner, Brunschwig Graf, Bugnon, Cassis, Cathomas, Caviezel, Donzé, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Favre Charles, Flückiger, Français, Füglistaller, Germanier, Girod, Glanzmann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Gross, Grunder, Gysin, Haller, Hany, Hassler, Heer, Hiltpold, Hutter Jasmin, Ineichen, Kaufmann, Killer, Kleiner, Lang, Loepfe, Lumengo, Lüscher, Markwalder Bär, Maurer, Mörgeli, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Nidegger, Noser, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Segmüller, Stahl,

Stamm, van Singer, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weibel, Zuppiger (86)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3130 ***n*** Ip. **Lumengo. Procédure accélérée au CEP. Traumatismes psychiques négligés** (19.03.2008)

Suite à une mesure prise par l'ODM, les personnes hébergées dans des Centres d'enregistrement et de procédure (CEP) après le dépôt de la demande d'asile n'ont plus accès aux soins médicaux en cas de traumatisme psychique au moins durant toute la période de leur séjour au CEP. Compte tenu des circonstances du départ de leurs pays, ces personnes sont le plus touchées par des troubles psychiques. Vu que personne ne peut diagnostiquer ces troubles, cela passe peu après inaperçu à l'autorité chargée de prendre la décision sur les motifs d'asile au sein d'un CEP. Au-delà du caractère inhumain de cette pratique, il s'agit en réalité d'un déni de justice inadmissible, car ces personnes ont souvent une capacité de discernement très restreinte. Ceci peut être illustré par le cas de Samila. Cette personne est arrivée dans un CEP dans un état de profonde détresse psychique, elle n'y reçoit aucun soin, et l'ODM décide dans un délai de 20 jours de la renvoyer. Son recours est déclaré d'emblée "voué à l'échec" et est soumis au paiement d'une avance de frais. Il aboutira cependant à son admission provisoire... en raison de graves troubles psychiques.

1. Cette mesure a des conséquences sur la capacité de se défendre et d'être partie dans une procédure, n'est-il pas nécessaire de doter cette mesure d'une base légale au sens formel?

2. N'est-il pas opportun de procéder à la mise en place au moins de trois médecins-psychiatres, un pour chaque région linguistique, pour s'occuper du diagnostic des cas de troubles mentaux dont souffrent les demandeurs d'asile dans des CEP?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Daguet, Marra, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Voruz (8)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3131 ***n*** Mo. **Joder. Durcissement du cadre pénal en cas de lésions corporelles intentionnelles** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter le cadre légal de sorte à durcir la peine applicable en cas de lésions corporelles infligées intentionnellement.

Cosignataires: Geissbühler, Graber Jean-Pierre, Heer, Hurter Thomas, Stamm (5)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3133** ***n*** Ip. **Joder. Augmentation massive des émoluments de l'OFAC** (19.03.2008)

Le 28 septembre 2007, le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'ordonnance sur les émoluments de l'OFAC. Cette dernière a été publiée le 13 novembre 2007 dans le Recueil officiel du droit fédéral et mise en vigueur le 1er janvier 2008. Dans certains cas, elle a entraîné une augmentation des émoluments de plusieurs centaines de pour-cent.

Ainsi, l'inscription dans le registre matricule d'un aéronef d'un poids au décollage inférieur ou égal à 5700 kilos ou d'un hélicoptère monomoteur coûtait 85 francs; elle coûte à présent 400 francs. Autre exemple: les émoluments relatifs à l'agrément d'un organisme de maintenance d'aéronefs sont à présent calculés en fonction du temps consacré et sont compris dans un cadre tarifaire allant de 2000 francs à 150 000 francs; jusqu'à présent une petite entreprise de cinq personnes ne devait s'acquitter que de 2200 francs au maximum.

Cosignataires: Amstutz, Binder, Borer, Engelberger, Graber Jean-Pierre, Heer, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Schenk Simon, Triponez, Wobmann, Zuppiger (13)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3135 ***n*** Ip. **Reymond. Comptes des lignes CFF remis au parlement?** (19.03.2008)

Me basant sur la réponse partiellement positive du 7 mars 2008 du Conseil fédéral à ma motion 07.3787 "Vue d'ensemble des comptes de résultat des lignes voyageurs intervilles CFF" ainsi que sur le communiqué de presse du 29 février 2008 de la Commission des finances du Conseil des Etats relatant notamment la nécessité d'envisager "des formes de financement alternatives (Public-Private-Partnership ou PPP)" des infrastructures ferroviaires (Est-Ouest) non financées dans le cadre du ZEB 1 - FTP, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral a-t-il remis aux Commissions des transports et des finances (du Conseil des Etats) les comptes de résultat des lignes voyageurs intervilles des CFF (grandes lignes) dans le cadre du traitement du projet ZEB-FTP? Si oui, quand et sous quelle forme, si non quand (rapidement) ces Commissions et le Parlement recevront-ils ces comptes puisque le Conseil fédéral assure dans sa réponse à ma motion 07.3787: "En prévision des débats parlementaires sur la vue d'ensemble FTP et le futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), le Conseil fédéral met naturellementà la disposition du Parlement et des commissions toutes les bases de décision qui s'imposent"?

2. Vu le mandat de la Commission des finances du Conseil des Etats à l'Administration fédérale de préparer les documents qui permettront d'alimenter le débat d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé (PPP), le Conseil fédéral prévoit-il de donner une chance réelle à cette forme de financement alternative en mettant à la disposition d'investisseurs potentiels les comptes de résultat des lignes (voyageurs intervilles) CFF? Et si non, pourquoi, vu les restrictions budgétaires sur l'axe Est-Ouest du fait de l'explosion des coûts du tunnel ferroviaire de base du Gothard?

3. Est-ce que le choix des projets financés dans le cadre du ZEB 1 - FTP aurait été différent si le Conseil fédéral avait (enfin) suivi la logique de l'économie d'entreprise - qui a fait notamment tant défaut à CFF Cargo - en se basant en premier lieu sur les comptes de résultat des lignes CFF?

Cosignataires: Aebi, Baettig, Barthassat, Bignasca Attilio, Dunant, Estermann, Fiala, Français, Graber Jean-Pierre, Hiltpold, Killer, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Wobmann (15)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3136 ***n*** Mo. **Berberat. Acquisition par le personnel médical et paramédical de compétences professionnelles en assistance au suicide** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la problématique de l'assistance au droit de mourir soit introduite dans le

cursus de formation en Faculté de médecine, ainsi que dans celui des écoles d'infirmières, en tant qu'objectif d'études complémentaire à celui des soins palliatifs.

Cosignataires: Aubert, Brélaz, Fehr Mario, Genner, Girod, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, Voruz, Zisyadis (26)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3138 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Lignes à haute tension (Fournier)** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir de façon détaillée des critères précis permettant de définir quand il y a lieu de mettre sous terre une ligne à haute tension.

Cosignataires: Berset, Bieri, Bischofberger, Burkhalter, Cramer, David, Fetz, Frick, Graber Konrad, Hêche, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Janiak, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Maury Pasquier, Niederberger, Ory, Recordon, Schwaller, Seydoux, Sommaruga Simonetta, Stadler, Stähelin (26)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3145 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. CFF. Emplois qualifiés dans toutes les régions** (19.03.2008)

1. Le Conseil fédéral est chargé de compléter la convention de prestations passée avec les CFF en y précisant que les CFF doivent offrir des emplois qualifiés dans toutes les régions du pays.

2. Le Conseil fédéral présentera au Parlement un projet prévoyant un relèvement approprié du plafond de dépenses.

Porte-parole: Fehr Jacqueline

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3146 ***n*** Mo. **Stöckli. Fonds Expo.02** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de bases légales permettant de transférer les fonds remboursés à la Confédération par l'Association Exposition nationale dans un "Fonds Expo.02", lequel sera affecté au financement des préparatifs de la prochaine exposition nationale suisse.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Daguet, Girod, Gross, Heim, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Rielle, Widmer (12)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3150** ***n*** Ip. **Rutschmann. Economies d'énergie. Manque de clarté des objectifs du Conseil fédéral** (19.03.2008)

Selon les informations fournies par le chef du DETEC, Moritz Leuenberger, le Conseil fédéral, dans son Plan d'action pour l'efficacité énergétique, a fixé à 5 pour cent l'augmentation maximale de la consommation d'électricité entre 2010 et 2020 (fiche d'information 5, DETEC, 21 février 2008).

Les seuls CFF s'attendent à ce que la construction de la NLFA se traduise par une augmentation de la consommation d'électricité de plus de 15 pour cent. L'abandon des chauffages au mazout et au gaz au profit des pompes à chaleur, mieux adaptées aux exigences de la lutte contre le changement climatique, entraîne déjà une hausse considérable de la consommation. La croissance économique et démographique, ainsi que le développement de l'utilisation d'appareils électroniques, sont d'autres facteurs qui feront encore augmenter la consommation d'électricité. Selon les objectifs définis par le Conseil fédéral, l'augmentation annuelle de la consommation d'électricité pendant la prochaine décennie ne doit pas dépasser 0,5 pour cent pendant la période 2010-2020, ce qui représente une augmentation totale de 5 pour cent.

1. Sur quelles bases de calcul le Conseil fédéral s'est-il fondé pour déterminer l'objectif de 5 pour cent de consommation d'électricité supplémentaire pour la période 2010-2020?

2. Est-il prêt à exposer de manière transparente, dans un rapport, les hypothèses qu'il a retenues? Dans l'affirmative, quels sont les bases de calcul des différentes mesures et leurs effets en termes d'économies d'énergie?

3. Quels coûts supplémentaires les différentes mesures occasionneront-elles pour l'économie et pour la population, selon les estimations, si la stratégie des meilleures pratiques est appliquée (présentation sous forme de tableau)?

4. Que pense faire le Conseil fédéral si l'augmentation de la consommation d'énergie dépasse l'objectif de 5 pour cent?

5. La Suisse est importatrice d'électricité depuis plusieurs années. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité et faire face, en particulier, à l'augmentation de la demande?

6. Quelle place accorde-t-il aux centrales de grande puissance dans la recherche des moyens de garantir la sécurité de l'approvisionnement?

Cosignataires: Estermann, Grunder, Hutter Jasmin, Killer, Scherer, von Siebenthal, Wobmann (7)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3153 ***n*** Ip. **Zemp. Programmes de prévention. Frénésie de l'Office fédéral de la santé publique** (19.03.2008)

Depuis plusieurs semaines, si ce n'est plusieurs mois, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est saisi d'une frénésie sans précédent. Les campagnes de santé publique et les programmes de prévention présentés dans le cadre d'une procédure d'"audition" se succèdent. C'est grâce à l'intervention des milieux économiques d'ailleurs que ces auditions peuvent avoir lieu. L'OFSP comptait simplement porter le Programme national alcool 2008-2012 et le Programme national alimentation et activité physique 2008-2012 à la connaissance du Conseil fédéral, sans que ce dernier ait la possibilité de se prononcer sur les mesures proposées. Certaines des mesures de prévention portant sérieusement atteinte à des droits fondamentaux tels que le droit des citoyens à se déterminer librement, la conception qu'a l'OFSP de la démocratie a de quoi surprendre. Les programmes nationaux lancés par l'OFSP n'ont pas d'assise réelle, d'autant plus qu'ils ne reposent sur aucune norme légale. Cela explique qu'il ait organisé une consultation informelle concernant le projet de loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé en février 2008. Cette loi servira de base aux actions tous azimuts qu'il entend mener dans le domaine de la prévention, avec des coûts incalculables pour l'Etat et pour les citoyens.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est sa position concernant les atteintes parfois graves aux droits fondamentaux du citoyen que représentent les mesures proposées dans les programmes de prévention nationaux (Programme national alcool et Programme national alimentation et activité physique)?

2. Est-il conscient qu'en prenant connaissance sans aucun examen critique des programmes de prévention nationaux, dont certaines mesures portent atteinte aux droits fondamentaux, il ouvre la porte à un déferlement de programmes de prévention aux conséquences financières incalculables?

3. Que pense le Conseil fédéral de la démarche de l'OFSP, qui utilise son statut d'unité de l'administration pour tenter d'exercer une forte influence sur le processus législatif, y compris dans les cantons, compromettant par là l'organisation des compétences établie par la Constitution?

Cosignataires: Bortoluzzi, Dunant, Engelberger, Hany, Hochreutener, Joder, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Müller Thomas, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Stahl, Theiler, Triponez (15)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3154 *n* Mo. **Reimann Lukas. Obligation de déclarer la viande d'animaux abattus rituellement** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer, dans le cadre de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAl), une obligation générale de déclarer la viande d'animaux abattus rituellement (viande de mammifères et de volailles abattus sans étourdissement préalable). Tout établissement qui propose à sa clientèle de la viande d'animaux abattus rituellement devra le déclarer de manière bien visible à l'entrée (ou, par analogie, dans ses catalogues ou sur son site Internet). Tout manquement à cette obligation sera puni d'une forte amende.

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3156 *n* Ip. **Freysinger. Dioxines taboues et empoisonnement de la Suisse** (19.03.2008)

A l'heure où des parlementaires et municipaux interpellent le Conseil fédéral au sujet de la problématique des lucratives importations d'ordures ménagères dans leurs cantons et villes, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Au vu de l'augmentation des cancers, sinon les interdictions de pêche dans un nombre croissant de nos rivières et lacs, qui pour certains, sont aussi des réservoirs naturels pour l'eau du robinet, quand le Conseil fédéral envisage-t-il d'édicter des normes sévères pour les dioxines?

2. Comment le Conseil fédéral compte-t-il accélérer le traitement des nombreuses plaintes pénales pour empoisonnement qui furent introduites par des citoyens, toutes restées sans suite?

3. Que pense entreprendre le gouvernement pour faire toute la lumière sur la composition des divers conseils d'administrations des usines d'incinération, mais aussi des entreprises intermédiaires suisses et étrangères qui centralisent et revendent des déchets?

4. Quand le Conseil fédéral entend-il diligenter des études de terrain, afin d'analyser les teneurs en dioxines des sols et sédiments des rivières et lacs dans lesquels sont déversées depuis des années des eaux de lavage des fumées chargées de dioxines et autres particules toxiques?

5. Enfin, à l'heure d'un projet de fermeture d'un four à l'usine des Cheneviers près de Genève, n'y aurait-il pas justement pour cette grave problématique une opportunité de décider rapidement de nouvelles filières de retraitement comme un tri poussé en amont, la méthanisation et récupération chaleur-électricité, le stockage en décharges sécurisées des reliquats non recyclables et la fermeture des usines létales?

Cosignataires: Baettig, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Binder, Estermann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Maurer, Pfister Theophil, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann (16)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3157 *n* Ip. **Fehr Mario. Levée de l'interdiction d'adopter faite aux personnes homosexuelles** (19.03.2008)

En janvier de cette année, dans un arrêt faisant jurisprudence, la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, a précisé que le refus de faire droit à une demande d'adoption en raison de l'orientation sexuelle de la requérante allait à l'encontre de l'interdiction des discriminations inscrite dans la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH). Or, l'article 28 de la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe, entrée en vigueur en 2007, prévoit explicitement que ces personnes ne sont pas autorisées à adopter un enfant. Au vu de l'arrêt évoqué ci-dessus, cette interdiction d'adopter faite aux personnes homosexuelles n'est plus défendable.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Vu l'arrêt évoqué ci-dessus, est-il lui aussi d'avis que l'interdiction d'adopter prévue à l'article 28 de la loi sur le partenariat est incompatible avec l'interdiction des discriminations inscrite dans la CEDH?

2. Est-il prêt à élaborer à l'intention du Parlement un projet qui prendra en compte l'interdiction des discriminations figurant dans la CEDH et abolira l'actuelle interdiction d'adopter faite aux couples de même sexe?

3. Est-il lui aussi d'avis que ce projet devra par ailleurs proposer une solution conforme à la CEDH au problème de l'adoption, au sein d'un couple en partenariat enregistré, de l'enfant de l'autre?

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Markwalder Bär, Rielle, Sommaruga Carlo, Voruz (8)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3158 *n* Po. **Amherd. Prélèvement d'organes. Régimes du refus** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre dans un rapport aux questions suivantes:

1. Quels sont les régimes légaux de dons d'organes appliqués dans les différents pays européens?

2. Quelles sont les expériences faites par les pays qui ont opté pour un régime du refus du type de celui appliqué en Autriche?

3. Quelle a été l'évolution de la demande et de l'offre d'organes en Suisse au cours des dix dernières années?

4. Face à la pénurie d'organes, et à la lumière des expériences faites à l'étranger, est-il nécessaire ou y a-t-il lieu, selon le Conseil fédéral, de modifier les normes fixées dans la loi?

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Caviezel, Egger, Galladé, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Loepfe, Meyer Thérèse, Moser, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Vischer, Zemp (19)

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3159 *n* Mo. **Daguet. Bons de formation et crédits-temps pour promouvoir l'intégration linguistique des migrants** (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, en se fondant sur l'art. 3 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et l'art. 34, al. 4, de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), de promouvoir l'intégration linguistique des migrants, qu'ils soient citoyens ou non de l'Union européenne. Une telle mesure est dans l'intérêt de l'économie et de l'intégration sociale de ces personnes. Le Conseil fédéral prévoira à cet effet un système de bons de formation assortis de crédits-temps de 500 heures de cours environ. Il y aura lieu, en outre, de créer au minimum 10 000 places de formation supplémentaires, axées sur les besoins.

Cosignataires: Aubert, Gross, Kiener Nellen, Lumengo, Nussbaumer, Rennwald, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Tschümperlin, Voruz, Widmer (13)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3161 *n* Po. **Heim. Médecine anti-vieillissement** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mener des analyses sur l'efficacité de la médecine anti-vieillissement et d'élaborer des principes éthiques et des standards de sécurité pour cette médecine, sur la base d'un programme national de recherche, afin de protéger les consommateurs et les consommatrices des risques que présente le marché, incontrôlé, des produits et des méthodes anti-vieillissement; il est chargé également de renforcer le contrôle de ces produits et méthodes et de promouvoir l'adoption de mesures de prévention afin d'assurer une bonne santé aux personnes âgées.

Cosignataires: Allemann, Amacker, Bänziger, Carobbio Guscetti, Graf-Litscher, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Steiert, Stöckli, Stump, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (19)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3162 *n* Po. **Heim. Limitation du montant de la déduction des frais de transport. Effets sur les déplacements motorisés** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport indiquant dans quelle mesure la possibilité de déduire les frais de transport de l'impôt fédéral direct constitue une incitation financière à utiliser les moyens de transport motorisés et a ainsi un impact négatif sur le climat. Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Dans quelle mesure les particuliers seraient-ils incités à utiliser les transports publics ou d'autres modes de transport non motorisés plutôt que leur véhicule privé si la possibilité de déduire les frais de transport était supprimée?

2. Dans quelle mesure les particuliers seraient-ils incités à utiliser les transports publics ou d'autres modes de transport non motorisés plutôt que leur véhicule privé si le montant de la déduction des frais de transport était, de manière générale, fixé à 15 centimes par kilomètre pour tous les modes de transport (déplacements à pied et à vélo inclus)?

3. Quels effets ces mesures auraient-elles sur la réduction des émissions de CO2 et sur le climat?

4. Quels effets ces mesures auraient-elles sur l'aménagement du territoire, par exemple sur la dispersion des constructions?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Carobbio Guscetti, Daguet, Girod, Graf-Litscher, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (26)

18.06.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3163 *n* Po. **Heim. Résistance aux antibiotiques. Surveiller l'évolution de la situation** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les possibilités d'action, d'indiquer les mesures possibles et d'engager les démarches nécessaires pour assurer la surveillance de la résistance aux antibiotiques et de la consommation d'antibiotiques en médecine humaine et en médecine vétérinaire dans les différentes régions de Suisse, et pour mettre en oeuvre la recommandation du PNR 49 sur la réalisation d'un suivi complet et coordonné du phénomène de résistance aux antibiotiques.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Girod, Graf-Litscher, Gross, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (28)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3164 *n* Mo. **Bortoluzzi. Consommation excessive d'alcool ou de drogue. Responsabilité personnelle** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter comme suit le régime du remboursement de l'AOS:

Les soins médicaux d'urgence rendus nécessaires par une consommation excessive d'alcool ou de drogue seront intégralement mis à la charge de la personne en cause ou de son représentant légal. Il ne sera plus possible de les faire prendre en charge par l'assurance-maladie.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Binder, Borer, Brunner, Cassis, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grunder, Gysin, Humbel Näf, Hurter Thomas, Kaufmann, Killer, Leutenegger Filippo, Loepfe, Maurer, Mörgeli, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Wobmann, Zuppiger (44)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3165 *n* Ip. **Bäumle. Réduction du bruit et de la pollution. Homologation des avions Ecolight** (20.03.2008)

A l'automne 2002, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a décidé d'autoriser l'utilisation des avions de la nouvelle classe

Ecolight en Suisse. Equipée de moteurs modernes et construite à l'aide de matériaux légers, cette nouvelle catégorie d'appareils est destinée à remplacer d'anciens avions conventionnels - ce qui est tout bénéfice pour la diminution des émissions de bruit et de polluants. C'est en ces termes que la Confédération s'est exprimée sur la question dans le rapport sur la politique aéronautique de la Suisse 2004: "En vue de réduire la charge de l'environnement, le Conseil fédéral plaide en faveur de l'admission la plus rapide possible des avions Ecolight".

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le nombre d'avions Ecolight nouvellement immatriculés chaque année en Suisse et l'éventail des types d'avions en service dans notre pays sont-ils à présent comparables à ceux des pays environnants? L'objectif de la Confédération, qui visait une admission aussi rapide que possible, a-t-il été atteint?

2. L'introduction de la nouvelle classe d'avions a-t-elle entraîné le remplacement d'anciens types d'avions, par exemple pour le remorquage des planeurs ou pour l'instruction de base? La Confédération encourage-t-elle activement ce remplacement?

3. L'utilisation des avions Ecolight a-t-elle déjà permis de réduire la pollution dans la mesure attendue?

4. Les critères d'homologation en Suisse sont-ils plus ou moins stricts que ceux appliqués dans les pays environnants et pour la nouvelle classe d'avions LSA, introduite aux Etats-Unis? Quelles sont les différences quant aux frais d'homologation? Quels facteurs justifient ces différences?

5. Les avions homologués dans les pays voisins et qui satisfont à des normes équivalentes en matière de sécurité et de protection de l'environnement sont-ils reconnus en Suisse sans grandes difficultés?

6. La charge de travail de l'administration fédérale a-t-elle diminué du fait du transfert des tâches d'homologation à l'Aéro-club de Suisse, ainsi que l'exigeait l'OFAC? Si tel est le cas, pourquoi a-t-il été nécessaire de créer de nouveaux postes dans l'administration fédérale?

7. Quelles tâches l'Aéro-club de Suisse a-t-il remplies pour soulager l'administration fédérale dans le cadre du dossier Ecolight?

Cosignataires: Amstutz, Bader Elvira, Binder, Fässler, Häberli-Koller, Hany, Hutter Markus, Leutenegger Filippo, Moser, Noser, Pelli, Teuscher, Weibel (13)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3166 ***n*** Mo. **Schmidt Roberto. Dégrèvement fiscal pour les frais de garde des enfants par des tiers** (20.03.2008)

La loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct et la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront modifiées de sorte que les contribuables qui font ménage commun avec des enfants, mais qui ne peuvent en assumer seuls la garde pour cause d'activité lucrative, d'incapacité de gain ou de formation puissent déduire de l'impôt les frais de garde des enfants par des tiers.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Darbellay, Donzé, Egger, Fasel, Gadient, Heim, Humbel Näf, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Teuscher, Weibel, Widmer (23)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3167 ***n*** Mo. **Rossini. Economies d'énergies. Réduction de l'éclairage public** (20.03.2008)

Le Conseil est chargé de mettre sur pied un programme de réduction globale de la consommation d'électricité liée à l'éclairage public de 50 pour cent sur l'ensemble du territoire suisse. Il entreprend ce programme en collaboration avec les cantons et les communes, en définissant les objectifs, les moyens et l'agenda. Il veille à ce que la sécurité de la population ne soit pas remise en cause.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Heim, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Widmer (15)

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3168 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Sanctionner les mauvais payeurs** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 104 alinéa 1 du Code des obligations comme suit: "Le débiteur qui est en demeure pour le paiement d'une somme d'argent doit l'intérêt moratoire à 10 pour cent l'an, même si un taux inférieur avait été fixé pour l'intérêt conventionnel."

Aux alinéas 2 et 3, le taux de 5 pour cent sera lui aussi remplacé par un taux de 10 pour cent.

Les prescriptions correspondantes de la Confédération applicables aux taux d'intérêt devront également être adaptées.

Porte-parole: Amstutz

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3169 ***n*** Mo. **Conseil National. Sanctionner les mauvais payeurs (Groupe radical-libéral)** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 104 cu Code des obligations (CO) en relevant de manière appropriée le taux de l'intérêt moratoire (fixé aujourd'hui à 5 pour cent), de sorte notamment à ce que les coûts engendrés pour les créanciers soient couverts. Les prescriptions correspondantes de la Confédération applicables aux taux d'intérêt (conditions générales) seront également adaptées.

Porte-parole: Leutenegger Filippo

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

13.06.2008 Conseil national. Adoption.

08.3170 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Travaux de maturité. Exploiter le potentiel** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de permettre l'enregistrement des travaux de maturité dans une base de données nationale et de rendre ces données accessibles au public sous une forme conviviale (sur Internet, avec fonction de recherche).

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3172** ***n*** Ip. **Rossini. La Poste. Logistique et environnement** (20.03.2008)

La Poste, depuis quelques temps déjà, développe une politique de transport de marchandises (colis et courrier) par la route, abandonnant les structures en place, notamment les transports par rail. Cela se passe petit à petit, discrètement, et dans l'indifférence générale. Jusqu'ici, le transport se faisait par le rail et la

logistique était structurée autour de locaux existants et construits à grands frais, il y a peu, à proximité immédiate des gares. Cela permettait une distribution du centre-ville vers l'extérieur, évitant des kilométrages superflus. A l'avenir, une multitude de camions arriveront jour et nuit vers des halles construites de toutes pièces ou achetées à l'extérieur des agglomérations, souvent près des accès autoroutiers. Les exemples d'aberrations de cette nouvelle politique logistique sont nombreux. Cette situation s'avère déplorable sous l'angle de la protection de l'environnement, notamment par la multiplication de kilomètres qu'elle provoque.

Il est donc demandé au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La prédominance de la protection de l'environnement par une politique de transfert de la route au rail fait-elle encore partie des priorités du Conseil fédéral et comment cela se manifeste-t-il dans le contrat de prestations avec la Poste?

2. N'est-il pas contradictoire de mener une campagne active en faveur du transfert de la route au rail pour le trafic nord-sud et de légitimer une politique inverse pour la Poste?

3. La Poste et les CFF, entreprises de service public de la Confédération, ne sont-elles pas en mesure de mettre en oeuvre une conception globale en matière de transports de colis et de courrier qui s'inscrive dans le respect de la protection de l'environnement?

4. Les gains d'efficacité recherchés par le transfert du rail à la route sont-ils réels et, si oui, comment sont-ils estimés et à combien sont-ils évalués?

5. Quels sont les coûts occasionnés par les achats - locations de structures nouvelles auprès des axes routiers pour mettre en oeuvre cette nouvelle politique logistique?

6. Est-ce que les gains ainsi réalisés par la Poste profitent-ils au personnel, notamment celui concerné directement par la logistique (mise en place du nouveau réseau d'offices distributeurs)?

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Jacqueline, Lumengo, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Voruz, Widmer (12)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3173 *n* Po. **Rossini. Taxe sur les carburants et équité régionale** (20.03.2008)

Dans la perspective nécessaire de l'extension de la taxe CO2 sur les carburants, il est demandé au Conseil fédéral de présenter un rapport sur les dispositifs de compensation qui permettent d'éviter une pénalisation excessive des habitants des zones mal desservies par les transports publics.

Parmi les options envisageables, le Conseil fédéral étudiera notamment la restitution d'un montant forfaitaire à chaque habitant de ces zones. Ce montant forfaitaire pourrait par exemple correspondre au coût de la taxe CO2 pour parcourir 10 000 kilomètres avec un véhicules très économe, ce qui correspondrait à octroyer une franchise de taxe sur les 10 000 premiers kilomètres. Il étudiera aussi une stratégie de renforcement des transports publics dans ces régions.

Dans tous les cas, l'effet incitatif de la taxe devrait être maintenu.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Jacqueline, Lumengo, Nussbaumer, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Voruz, Widmer (13)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3174 *n* Mo. **Rossini. Bénéfices de la BNS pour la création du fonds AI** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter des bases légales permettant de prélever sur les bénéfices de la Banque nationale suisse un montant de 5 milliards de francs à affecter au nouveau fonds de compensation de l'assurance-invalidité.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Jacqueline, Lumengo, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Voruz, Widmer (12)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3175 *n* Ip. **Caviezel. Dépenses engendrées par les grands carnassiers** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est-il prêt à assumer une part des dépenses engendrées par le nombre croissant de grands carnassiers dans notre pays et à augmenter les moyens financiers alloués à l'OFEV dans ce domaine?

Le nombre de grands carnassiers ne cesse d'augmenter en Suisse. Suite à l'entrée sur notre territoire des premières louves, il faut s'attendre à une formation de meutes et, partant, à une multiplication du nombre de loups dans notre pays. A l'heure actuelle, deux ours hibernent dans le canton des Grisons. Vu l'évolution des effectifs en Italie, il est fort probable que leur nombre s'accroîtra également en Suisse. Quant aux populations de lynx, elles sont tellement denses en maints endroits du pays que leur présence devient difficilement supportable pour la population indigène.

Le nombre croissant de grands carnassiers dans notre pays engendre d'importants frais. La Confédération en assume certes une partie, dans plusieurs domaines. Mais plus leur nombre augmente, plus il apparaît que la Confédération fait porter les frais aux régions périphériques, aux régions de montagne et aux particuliers. Certains paysans, notamment, doivent déployer d'importants moyens pour éviter que ces animaux ne commettent des dégâts et pour surveiller leurs troupeaux; or ils ne peuvent plus assumer ces coûts. Jusqu'ici, la Confédération leur versait des indemnités pour les animaux de rente tués par un grand carnassier et soutenait, du moins au début, les mesures de prévention. Or il est apparu que les frais engendrés en particulier par les ours ou les loups présents de manière durable dans une région pouvaient être bien plus importants que la simple perte des animaux de rente. L'importance des moyens requis lorsqu'un grand carnassier s'établit durablement quelque part peut, dans certains cas, mettre en péril l'existence des personnes concernées. Il n'est pas admissible que la Confédération prenne des engagements internationaux et qu'elle répercute ensuite sur les régions périphériques, les régions de montagne et les particuliers les charges financières qui en découlent. Si l'on en croit Bernard Gutleb, l'"avocat" des ours en Carinthie, ce n'est pas la qualité de l'environnement qui sera déterminante pour l'établissement durable des grands carnassiers dans les Alpes, mais leur acceptation par la population rurale (cf. "NZZ" du 7 août 2007). Il sera donc indispensable de ce point de vue également d'indemniser les personnes concernées, pour les animaux qu'elles ont perdus et pour les autres frais occasionnés.

L'arrivée de grands carnassiers sur leur territoire engendre également d'importants frais pour les cantons (surveillance et tâches administratives diverses). Nombre de questions doivent être clarifiées par les experts et les cantons. Nous devons trouver des solutions adaptées à notre situation pour affronter avec sérénité l'arrivée d'un nombre croissant de grands carnassiers sur notre territoire.

Il n'est pas admissible que les paysages de montagne et les autres animaux fassent les frais de la protection des grands carnassiers ni que l'exploitation cynégétique en pâtisse.

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Comment la Confédération compte-t-elle indemniser les régions périphériques, les régions de montagne et les particuliers pour les frais occasionnés par les grands carnassiers, dans la mesure où leur nombre augmente?

2. Comment la Confédération compte-t-elle indemniser les paysans qui ont dû assumer d'importants frais engendrés par des grands carnassiers? Peut-il montrer comment le soutien financier de la Confédération est mis en place et quelles en sont les modalités?

3. Est-il possible, étant donné que les loups sont protégés de manière très stricte à l'heure actuelle, de prendre des mesures pour réduire leur nombre lorsque celui-ci augmente rapidement dans une région?

4. La Confédération a-t-elle déjà envisagé de limiter, si nécessaire, le nombre de grands carnassiers présents dans notre pays?

Cosignataires: Abate, Amherd, Bigger, Brunner, Brunschwig Graf, Cassis, Cathomas, Darbellay, Donzé, Eichenberger, Fiala, Gadient, Germanier, Glanzmann, Graber Jean-Pierre, Grunder, Hämmerle, Hany, Hassler, Ineichen, Joder, Kleiner, Leutenegger Filippo, Lüscher, Lustenberger, Markwalder Bär, Marti Werner, Messmer, Moret, Müller Philipp, Müller Walter, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schenk Simon, Schmid-Federer, von Siebenthal, Wasserfallen, Weibel (40)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3176 ***n*** Mo. **Riklin Kathy. Nationalités étrangères de membres du Parlement. Publication** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions légales de sorte que les membres du Parlement aient l'obligation de déclarer leurs autres nationalités.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Donzé, Fehr Mario, Fluri, Häberli-Koller, Humbel Näf, John-Calame, Markwalder Bär, Moser, Müller Walter, Wehrli, Widmer (14)

28.08.2008 Le Bureau du Conseil national propose de rejeter la motion.

08.3177 ***n*** Mo. **Fehr Hans-Jürg. Participation à l'aménagement de la ligne Singen-Stuttgart** (20.03.2008)

La Confédération est chargée de participer aux coûts de planification et de construction de la double voie entre Singen et Stuttgart, sur la ligne dite de Gäubahn.

Cosignataires: Aubert, Lumengo, Rielle, Thanei, Voruz (5)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3178** ***n*** Mo. **Miesch. Aptitude au service militaire dans les régions urbaines** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, avant le prochain recrutement, un plan de mesures sur la manière dont il entend faire augmenter de façon significative l'aptitude au service militaire dans les villes et les régions urbaines.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, Engelberger, Estermann, Freysinger, Giezendanner, Glur, Hurter Thomas, Killer, Maurer, Müri, Pfister Theophil, Spuhler, von Rotz, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (19)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

08.3179 ***n*** Mo. **Allemann. Entreprises de sécurité et entreprises militaires privées ayant leur siège en Suisse. Système d'autorisation** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un système d'autorisation (régime d'autorisation ou système de licence) pour les prestataires privés qui fournissent des services dans le domaine militaire ou dans celui de la sécurité en opérant à partir de la Suisse dans des zones de crise et de conflit. L'octroi de l'autorisation devra notamment être assujetti à la fourniture de la preuve que le prestataire dispose d'un système d'autocontrôle et d'assurance de la qualité à la fois efficace et correspondant aux standards internationaux.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Gross, Heim, Jositsch, Lumengo, Marti Werner, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (23)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3182 ***n*** Mo. **Galladé. Suivi pédiatrique des enfants d'âge préscolaire. Examens préventifs obligatoires** (20.03.2008)

Une base légale sera élaborée afin que tous les enfants d'âge préscolaire soient soumis obligatoirement à un examen préventif assuré par un pédiatre.

Cosignataires: Allemann, Amherd, Aubert, Daguet, Häberli-Koller, Jositsch, Lumengo, Nussbaumer, Rielle, Voruz (10)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3183 ***n*** Mo. **Galladé. Intégration des années initiales d'apprentissage dans les objectifs de l'OFFT** (20.03.2008)

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, compétent pour les questions relatives à l'apprentissage, est chargé d'intégrer dans ses objectifs l'examen et l'encouragement du système des années initiales d'apprentissage.

Cosignataires: Allemann, Bänziger, Daguet, Jositsch, Lumengo, Thanei (6)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3189 ***n*** Mo. **Galladé. Petite enfance et prévention centrée sur la famille** (20.03.2008)

1. Sur la base du rapport "Prévention de la violence chez les jeunes", paru en 2006, le Conseil fédéral est invité à prendre en charge la prochaine étape, qui consistera à accompagner et à coordonner la mise en oeuvre de mesures de prévention essentielles concernant le domaine de la petite enfance.

2. Un crédit spécial de 7 millions de francs sera ouvert au cours de la présente législature pour financer des programmes et des mesures cantonaux de prévention dans le domaine de la petite enfance.

3. Sont à encourager les mesures de conseil et de soutien appropriées visant, dans le domaine de la petite enfance, à améliorer la compétence des personnes investies du droit d'éducation et à les responsabiliser.

4. Les mesures et les programmes soutenus par la Confédération devront viser à renforcer la socialisation et les compétences sociales des futurs adultes, afin de promouvoir et d'améliorer leur capacité d'intégration et d'action dans le cadre familial, professionnel et social.

5. L'accent sera mis plus spécialement sur les familles qui présentent des risques sociaux ou des problèmes de santé particuliers.

Cosignataires: Allemann, Jositsch, Lumengo, Rielle, Steiert, Voruz (6)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3191 ***n*** Po. **Groupe socialiste. Marchés financiers. Renforcer la surveillance** (20.03.2008)

La crise financière a révélé, en Suisse, de graves défaillances du système de surveillance des marchés financiers. Le Conseil fédéral est chargé de revoir la surveillance de ces marchés. Il examinera notamment les instruments de surveillance, les effectifs chargés de la surveillance, les bases légales sur lesquelles elle se fonde et l'indépendance de la Commission des banques et de la FINMA. Il remettra au Parlement un rapport sur ses constatations et proposera, le cas échéant, les modifications structurelles et légales qui s'imposent.

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3193 ***n*** Mo. **von Siebenthal. Exonération de la RPLP pour les véhicules transportant exclusivement du bois** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'exonérer de la RPLP les véhicules qui transportent exclusivement du bois à l'intérieur du pays.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Büchler, Dunant, Estermann, Favre Laurent, Favre Charles, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hany, Hassler, Heer, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Killer, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Nussbaumer, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stahl, Stamm, von Rotz, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (64)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3194 ***n*** Mo. **von Siebenthal. Garantir l'approvisionnement de la population par la politique agricole 2015** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de la politique agricole 2015, d'accorder une importance primordiale au taux d'auto-approvisionnement net, et de proposer des mesures qui permettront d'atteindre un taux d'auto-approvisionnement de 60 pour cent au moins.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Daguet, Donzé, Dunant, Estermann, Favre Laurent, Flückiger, Föhn, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadient, Geissbühler, Genner, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Haller, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Moser, Müller Thomas, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, von Rotz, Waber, Wandfluh, Weibel, Zuppiger (63)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3195 ***n*** Ip. **Vischer. Octroi de permis B aux requérants d'asile dans les cas de rigueur** (20.03.2008)

Depuis le 1er janvier 2007, la loi sur l'asile délègue aux cantons la compétence de régler l'octroi de permis B aux requérants d'asile dans les cas de rigueur (art. 14, al. 2). Selon le motif invoqué pour justifier cette délégation de compétence, les cantons seraient plus proches des personnes concernées. Or la mise en oeuvre de la nouvelle disposition a mis en lumière d'importantes lacunes. La Confédération a certes défini des critères et émis des directives, mais les cantons les interprètent de manière fort différente. Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quelles mesures compte-t-il prendre pour éviter que les cantons n'appliquent chacun différemment la disposition en question?

2. N'est-il pas choquant qu'une personne extrêmement bien intégrée, d'une réputation irréprochable et maîtrisant parfaitement la langue locale n'obtienne pas un permis B après sept ans de séjour en Suisse?

3. Quelles sont les possibilités s'offrant à la personne qui a adressé une demande de permis B au canton et qui se l'est vu refuser?

4. La possibilité de déposer une demande directement auprès de la Confédération existe-t-elle encore?

5. Ne serait-il pas judicieux que les cantons examinent d'eux-mêmes, régulièrement, les dossiers des requérants d'asile dont la procédure est en cours et qui se trouvent en Suisse depuis des années, pour déterminer s'ils remplissent les conditions permettant de leur accorder un permis B? Une telle mesure ne permettrait-elle pas précisément de favoriser leur intégration?

6. Les cantons ont-ils intérêt à octroyer le moins de permis de séjour possible?

7. Les dépenses assumées par l'Etat pour un requérant d'asile ont-elles une incidence sur l'octroi ou non d'une autorisation de séjour?

Cosignataires: Amherd, Bänziger, Gilli, Graf Maya, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Wyss Brigit (15)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3198** ***n*** Mo. **Hurter Thomas. Nouveau concept de stationnement pour les Forces aériennes** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. d'intégrer dans le concept de stationnement, outre les aérodromes de Meiringen, Sion et Payerne, un autre aérodrome polyvalent pour le service de vol à réaction;

2. de continuer à exploiter Dübendorf comme base pour les avions légers (év. aussi comme aérodrome de dégagement pour les avions à réaction);

3. de continuer à utiliser Alpnach comme base pour le transport aérien;

4. de maintenir Locarno comme emplacement d'instruction.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Cathomas, Caviezel, Darbellay, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glur, Graber Jean-Pierre, Grunder, Haller, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Leutenegger Filippo, Miesch, Müri, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (59)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

08.3199 *n* Mo. **Pfister Theophil. Sécurité et libre accès pour les résultats de la recherche** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de s'assurer, en même temps qu'il garantira le financement de la recherche par la Confédération, de la création par le Fonds national suisse d'un système de libre accès fiable et fonctionnel pour les projets faisant l'objet de mesures d'encouragement. Dans ce système, tous les résultats des recherches financées par l'argent du contribuable devront être mis en libre accès, archivés de manière sûre et assortis d'un catalogue des données de base (date, titre, institut, contributions reçues) et d'un lien vers une bibliothèque de recherche reconnue et d'accès libre. Les amendements aux projets, les interruptions et les exceptions seront motivées.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Perrin, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wobmann (50)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3200 *n* Mo. **Zisyadis. Pas de copeaux de bois dans les vins des AOC cantonales** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre les modifications légales afin d'interdire l'utilisation des copeaux de bois pour aromatiser les vins des AOC suisses.

Cosignataires: Barthassat, Berberat, Darbellay, Fehr Mario, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Rossini, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz (12)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3201 *n* Mo. **Humbel Näf. Mesures efficaces contre l'ivresse ponctuelle** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un train de mesures et des bases légales permettant de mieux faire assumer la responsabilité (notamment financière) de leurs actes aux adeptes de l'ivresse ponctuelle (ou, pour user d'un terme plus évocateur, de la biture express) ainsi qu'à leurs parents, s'il s'agit de mineurs.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bortoluzzi, Donzé, Egger, Hochreutener, Loepfe, Lustenberger, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Segmüller (13)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3202 *n* Mo. **Leutenegger Oberholzer. Transparence pour l'exercice de droits d'actionnaires dans des institutions de prévoyance proches de la Confédération** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les responsables du fonds AVS, de la Publica et des caisses de pensions des entreprises proches de la Confédération soient tenus de fournir des informations sur leurs votes lorsqu'ils exercent les droits d'actionnaire liés aux avoirs qu'ils gèrent. Si nécessaire, les bases légales devront être adaptées. Les propriétaires et les assurés ont un droit à la transparence quant au comportement de vote.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Donzé, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Genner, Gilli, Goll, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Moser, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Stump, Tschümperlin, Vischer, von Graffenried, Weibel, Wyss Ursula (37)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3203 *n* Po. **Zisyadis. Réduction pour les étudiants et apprentis suisses dans les musées européens** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner de toute urgence la possibilité d'appliquer la réciprocité en matière de réduction de tarifs pour les musées européens. Suite aux Bilatérales II, il est inconcevable que les apprentis et étudiants suisses ne puissent bénéficier de réductions, alors que la Suisse l'admet pour les étudiants européens.

Cosignataires: John-Calame, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Nordmann, Rennwald, Rielle (7)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3204 *n* Po. **Cathomas. Remplacement de la redevance hydraulique annuelle par une indemnité pour l'utilisation des ressources hydrauliques** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les questions suivantes et de soumettre des propositions correspondantes au Parlement:

1. Indemnité pour l'utilisation des ressources hydrauliques: Le titre de l'article 49 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH) et les autres dispositions légales doivent être modernisés en remplaçant la notion de redevance hydraulique annuelle par celle d'indemnité pour l'utilisation des ressources hydrauliques.

2. Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH), article 49 alinéa 1, "redevance annuelle": La redevance hydrau-

lique annuelle ne peut excéder 100 (80) francs par kilowatt théorique (...) Le supplément pour l'accumulation, destiné à la rémunération de l'énergie de pointe de haute qualité, correspond au double de l'indemnité pour l'utilisation des ressources hydrauliques. Le montant du supplément pour l'accumulation frappant l'hydroélectricité produite de manière irrégulière peut être réduit jusqu'à 50 pour cent si l'énergie de pompage nécessaire est produite au moyen d'agents énergétiques renouvelables (eau, vent, soleil, biomasse, etc.) et sert d'énergie de réglage. Si les rapports (...).

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bäumle, Caviezel, Chevrier, Darbellay, Fässler, Fehr Mario, Gadient, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hassler, Hochreutener, Hurter Thomas, Kiener Nellen, Lustenberger, Marti Werner, Moser, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Schmidt Roberto, Segmüller, Tschümperlin, Weibel (29)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3206 *n* Po. **Grin. Supprimer des bouchons en créant de nouvelles jonctions autoroutières** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'analyser en détailles les possibilités d'améliorer la fluidité du trafic sur les tronçons autoroutiers surchargés (déterminés notamment sur la base des comptages automatiques de la circulation routière).

Un rapport détaillé est publié au plus tard lors de la consultation sur le projet de Programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales.

En fonction de ses analyses, il étudie la création de nouvelles jonctions ou demi-jonctions autoroutières, notamment sur les ceintures autoroutières des agglomérations et aux abords des grandes zones commerciales.

Cosignataires: Amstutz, Baettig, Dunant, Favre Charles, Freysinger, Glauser, Glur, Joder, Moret, Mörgeli, Parmelin, Perrin, Reymond, von Siebenthal, Voruz (15)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3207 *n* Mo. **Pedrina. Bellinzone, technopôle sud des chemins de fer** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires à la pérennité et au développement des ateliers CFF de Bellinzone en tant que pôle industriel et centre de services.

Cosignataires: Abate, Bignasca Attilio, Carobbio Guscetti, Cassis, Pelli, Robbiani, Simoneschi-Cortesi (7)

18.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3208 *n* Mo. **Segmüller. Améliorer la sécurité en renforçant la couverture policière de base** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter des mesures qui viseront, dans le respect de la souveraineté cantonale en matière de police, à garantir la couverture policière de base, à accroître la présence préventive de la police et à combler les lacunes existantes; il consultera au préalable les cantons.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Bischof, Brunner, Büchler, Cathomas, Caviezel, Darbellay, Donzé, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Fasel, Fiala, Fluri, Freysinger, Gadient, Galladé, Geissbühler, Girod, Glanzmann, Graber Jean-Pierre, Grin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Jositsch, Kunz, Lang, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Philipp, Müller Thomas, Müri, Neirynck, Nidegger, Perrin, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Robbiani, Schmidt Roberto, Schwander, Stahl, Waber, Wasserfallen, Widmer, Zemp (59)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3209 *n* Ip. **Müller Thomas. Etiquette Environnement pour la voiture** (20.03.2008)

Le 25 janvier 2008, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ont publié un communiqué de presse intitulé "Avancée décisive vers l'étiquette Environnement". Ce communiqué explique que la phase de test des critères de consommation d'énergie et de pollution pour les véhicules (KeeF) est terminée et que ces critères serviront de base pour transformer l'actuelle étiquette Energie en une étiquette Environnement, qui devrait être introduite à l'horizon 2010.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel est le montant des coûts totaux entraînés à ce jour par les travaux d'élaboration et de formulation des critères KeeF? A combien le Conseil fédéral estime-t-il les ressources financières et humaines nécessaires à la poursuite du développement de l'étiquette Environnement et à l'application des critères KeeF aux véhicules privés? Quels surcoûts annuels récurrents en résulte-t-il pour les pouvoirs publics et pour les vendeurs de véhicules par rapport aux coûts de l'actuelle étiquette Energie?

2. Au dire de l'administration fédérale, les critères KeeF et l'Etiquette Environnement doivent aider les cantons à fixer le montant de l'impôt sur les véhicules à moteur; les véhicules moins polluants seront moins taxés, les véhicules plus polluants le seront davantage. D'autres champs d'application sont prévus, par exemple les limitations du droit de circuler en fonction du nombre d'unités de charge écologique, les redevances routières différenciées, etc. Comment le Conseil fédéral compte-t-il expliquer à tous ceux qui ont besoin d'un véhicule de grande taille ou puissant - à l'instar des familles avec plusieurs enfants, des voyageurs de commerce ou des artisans, des sportifs, etc. - que l'Etiquette Environnement serait dans une large mesure contraire à leurs intérêts?

3. Selon l'Office fédéral des routes (OFROU), le mandat de développement concernant la nouvelle étiquette Environnement, basée sur les critères KeeF, s'inspire de la Stratégie 2002 pour le développement durable du Conseil fédéral (domaine d'intervention 6: "Environnement et ressources naturelles"; action 10: "Promotion de véhicules propres"). Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis qu'il faille, lors de l'élaboration de la nouvelle étiquette, accorder la même importance aux avantages sociaux et économiques incontestables des automobiles qu'aux facteurs environnementaux? Cette démarche irait dans le sens d'une durabilité bien comprise qui prend en compte de manière équilibrée les trois piliers que sont l'économie, la société et l'environnement. Si le Conseil fédéral partage cette manière de voir, serait-il disposé à placer les travaux ultérieurs relatifs à l'élaboration de la nouvelle étiquette Environnement sousle signe d'une conception globale de la durabilité?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Caviezel, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Gysin, Hany, Heer, Hochreutener, Humbel Näf,

Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Kaufmann, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schwander, Segmüller, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Zemp, Zuppiger (53)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3211 ***n*** Po. **Groupe des Verts. Avantages et inconvénients d'une coopération ou d'une fusion entre CFF Cargo et BLS Cargo** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport dans lequel il examinera les points suivants:

Quels avantages et quels inconvénients une coopération ou une fusion entre CFF Cargo et BLS Cargo présenteraient-elles pour l'emploi, les coûts des entreprises et le transfert du trafic des marchandises de la route au rail?

Pourrait-on envisager une coopération ou une fusion sans menacer l'autonomie des deux entreprises ferroviaires?

Porte-parole: Lachenmeier

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3212 ***n*** Po. **Groupe des Verts. CFF Cargo. Importance du maintien des emplois dans les régions** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un rapport dans lequel il présentera en particulier:

1. une analyse du rôle et de l'importance économique des ateliers CFF pour les régions du pays et pour le transfert du trafic;

2. une analyse du rôle et de l'importance économique des emplois liés au transfert du trafic par wagons complets isolés (TPWCI); il tiendra compte des conditions auxquelles les CFF seraient prêts à maintenir l'offre actuelle dans ce secteur.

S'il apparaît que les CFF n'ont pas les moyens de maintenir les emplois dans les ateliers et dans le secteur du TPWCI, le Conseil fédéral examinera en outre:

3. s'il serait opportun que la Confédération, dans le but de soutenir les régions, prenne des mesures visant à garantir le maintien des emplois dans les ateliers CFF et dans le secteur du TPWCI; ces mesures devront être prises en collaboration avec les cantons concernés;

4. s'il serait possible d'adopter un arrêté fédéral et quel montant la Confédération pourrait verser pour garantir le maintien à long terme des ateliers CFF et des emplois concernés (base constitutionnelle: art. 81, Travaux publics); il accordera une attention particulière aux cantons souffrant d'un taux de chômage élevé.

Porte-parole: Teuscher

18.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3213 ***n*** Mo. **Mörgeli. Stratégie globale et objectifs uniformes en matière d'aide au développement** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de définir pour l'aide au développement une stratégie globale, une claire délimitation des responsabilités, et des objectifs univoques et contrôlables. Il rendra compte annuellement au Parlement de l'atteinte de ces objectifs.

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

08.3214 ***n*** Mo. **Mörgeli. Renonciation à des projets d'aide au développement menés par l'Etat** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre tous les projets d'aide au développement à une procédure ordinaire d'appel d'offres, et de les confier ainsi à des organisations privées. La DDC resterait chargée de la coordination et du contrôle des projets, mais non de leur exécution.

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3215** ***n*** Ip. **Bäumle. Procédure PSIA** (20.03.2008)

Les variantes d'exploitation PSIA optimisées pour l'aéroport de Zurich-Kloten entraînent toutes une augmentation des capacités de l'aéroport et des nuisances supplémentaires pour la population; en outre, elles bétonnent les approches supplémentaires par l'est introduites par la voie urgente ainsi que les approches "illégales" par le sud et prévoient en plus des décollages par le sud. Une variante P optimisée impliquant un système de pistes parallèles permet au moins 450 000 mouvements aériens, et la ligne de délimitation territoriale de l'intensité sonore "DS II" prévue par les variantes combinées E, J et P optimisées autorise un système de pistes parallèles complet incluant des décollages par le sud!

Conformément au rapport de l'OFAC, le gouvernement zurichois et Unique sont les principaux responsables du processus PSIA.

Les questions suivantes se posent dans ce contexte:

1. Qui décidera des variantes proposées? A cet égard, quelle était la position a) de la représentation du gouvernement zurichois, b) de la représentation de Unique et c) de l'OFAC?

2. Comment et par qui sont défendus les intérêts de la population et de l'environnement, qui, conformément au rapport sur la politique aéronautique de la Suisse, doivent être pris en considération au même titre?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à défendre les intérêts de la population du canton concerné si la représentation zurichoise intervenant dans la procédure PSIA ne le fait pas, bien qu'elle y ait été invitée par le parlement zurichois et par la conférence consultative?

4. Le Conseil fédéral s'engagera-t-il en faveur d'un PSIA dont les variantes d'exploitation envisageables n'imposeront dans la mesure du possible aucune nouvelle route aérienne à la population et ne prévoiront l'approche coudée par le nord qu'en remplacement des approches interdites par l'ordonnance allemande (DVO)?

5. Peut-il imaginer de fixer le PSIA de manière à ce que, dans les variantes d'exploitation, les approches par le sud et les approches supplémentaires par l'est introduites par la voie urgente, voire les décollages par le sud, soient exclus? Les décollages par le sud sont-ils évoqués dans le but de faire avaler les approches par le sud (avec "dual landing" sud et est) en guise de "compromis"?

6. Le Conseil fédéral irait-il jusqu'à prévoir dans le PSIA a) une mise en réserve des surfaces nécessaires à un système de pistes parallèles conformément à la variante P optimisée ou b) une ligne de délimitation territoriale "DS II" pour les variantes combinées J et P optimisées si a) le canton de Zurich refusait de le faire (ce qu'il a plusieurs fois laissé entendre dans le cadre des décisions du Conseil d'Etat), et si b) Unique opposait aussi un refus catégorique, en raison d'instructions et en considération de la minorité de blocage dont dispose la représentation zurichoise au sein du conseil d'administration de Unique?

7. A qui (OFAC, DETEC, Unique, gouvernement zurichois, Conseil fédéral ou Moritz Leuenberger) incombera-t-il en fin de compte de fixer le PSIA?

Cosignataires: Aeschbacher, Girod, Hany, Jositsch, Leutenegger Filippo, Moser, Schmid-Federer, Thanei, Weibel (9)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3216 *n* Ip. **Baumann J. Alexander. Interrogations concernant l'achat d'hélicoptères** (20.03.2008)

1. Par rapport aux spécifications des EC-135/635 indiquées dans le programme d'armement, des modifications ont-elles été apportées aux appareils qui sont en cours de livraison? De telles modifications sont-elles prévues ou nécessaires?

2. Quelle est actuellement la différence de poids entre l'EC 135 et l'EC 635?

3. Quelle est la différence de poids entre l'EC 635 actuel et l'appareil défini selon les spécifications d'il y a deux ans?

4. Est-il vrai que différents types de turbines étaient disponibles pour l'équipement de l'appareil? Quel type de turbine a été retenu lors de la décision d'acquisition? De quel type de turbine l'appareil sera-t-il finalement équipé?

5. Quelle est actuellement la charge utile (prière de spécifier les conditions)?

6. Comment se présente le calendrier de livraison?

7. Depuis la décision prise par la Suisse en faveur de l'EC 635, un autre pays a-t-il acquis ce type d'appareil?

8. Comment l'EC 635 est-il utilisé dans l'instruction, et combien d'appareils sont nécessaires à cet effet?

9. A combien de francs suisses se monte actuellement la valeur du contrat? Le simulateur est-il compris dans ce montant?

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3217 *n* Ip. **Baumann J. Alexander. Encore des interrogations concernant l'achat d'hélicoptères** (20.03.2008)

Les produits des Forces aériennes actuelles sont présentés dans une documentation du 22 octobre 2007 du commandant des Forces aériennes. L'hélicoptère EC 635 (EADS) - acquis expressément à cause de ses avantages pour l'instruction - ne se trouve pas parmi les appareils pour la conduite, l'exploration des parachutistes et l'instruction. En revanche, on trouve 20 appareils de ce type parmi les produits pour le transport aérien.

Le commandant des Forces aériennes croit-il à l'argumentation fallacieuse (reproduite dans le développement de la présente interpellation) du chef de l'armée, précisant que le critère décisif ayant permis de départager les concurrents EADS et Agusta a été le fait que l'appareil serait utilisé avant tout comme appareil d'instruction?

Quelles sont les vraies raisons qui expliquent que ces hélicoptères - bien qu'ils n'aient pas rempli les exigences en matière de transport - aient été commandés sans conditions auprès du fournisseur dont on savait qu'il passerait des commandes de compensation auprès de la RUAG?

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3219 *n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Organes dirigeants de l'armée. Politique du personnel anarchique** (20.03.2008)

1. En vertu de quels critères principaux choisit-on au DDPS les futurs officiers généraux de l'armée?

2. Qu'entreprend le DDPS pour faire en sorte que, en dépit des mises au concours publiques, il y ait davantage d'officiers de milice qui soient promus au grade d'officier général, même à temps partiel, dans le souci de corriger leur criante sous-représentation?

3. Pourquoi promeut-on au grade d'officier général des officiers qui ont tout juste 40 ans et qui, après avoir servi pendant six à huit ans au maximum, ne peuvent plus servir ailleurs de façon adéquate, ni être libérés du service?

4. Qu'entreprend-on pour que les officiers généraux ne soient engagés plus que pour une période limitée et qu'ils puissent ensuite retourner dans le secteur privé?

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.
01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3221 *n* Ip. **Riklin Kathy. Mise en place du réseau Emeraude en Suisse. Etat d'avancement** (20.03.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Par quelles mesures entend-il donner suite à ses engagements au titre de la Convention de Berne et aux promesses qu'il a faites au Parlement à propos de la désignation des zones Emeraude en Suisse?

2. Quand la première phase annoncée de désignation de 30 régions existantes se terminera-t-elle?

3. Quel est le calendrier de la deuxième phase annoncée par le Conseil fédéral, qui portera sur d'autres régions pour lesquelles les études techniques et la panification prennent davantage de temps?

4. Comment la Suisse, dans le cadre du réseau Emeraude, assumera-t-elle sa responsabilité en matière de paysages et de diversité biologique des Alpes?

Cosignataires: Aeschbacher, Cathomas, Fluri, Genner, Glauser, Heim (6)

07.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3222 *n* Ip. **Fluri. Activités de la Confédération durant l'année de l'ONU pour la biodiversité 2010** (20.03.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment la Confédération entend-elle participer activement à l'année de l'ONU pour la biodiversité 2010?

2. Quelles activités prévoit-elle pour la promotion de la biodiversité dans la perspective de 2010?

3. Comment le Conseil fédéral mesurera-t-il si les objectifs 2010 en matière de biodiversité sont atteints?

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Donzé, Glauser (4)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3224 *n* Mo. **Zisyadis. Interdiction des téléphones portables pour les enfants** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre une interdiction générale des téléphones portables pour les enfants de moins de 14 ans, en raison des risques immédiats et futurs pour leur santé.

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3225 *n* Ip. **Graf Maya. Pôle de recherche national SESAM. Où sont les responsabilités?** (20.03.2008)

1. Que pense le Conseil fédéral du fait que 10,2 millions de francs de moyens publics ont été affectés à un projet qui a échoué avant même d'avoir commencé? Quel est le détail des comptes? Quels résultats concrets attend-on de l'étude principale?

2. De qui relève, au sein de la Confédération, l'autorisation de ce pôle de recherche, et que pensent les services responsables de l'arrêt du projet?

3. Qui a défini les conditions générales de lancement du programme SESAM? Les bases légales et constitutionnelles ont-elles été examinées?

4. Pourquoi les personnes responsables n'ont-elles pas exigé qu'une étude pilote soit menée, ce qui aurait dû s'imposer pour un projet de recherche de cette ampleur? Pourquoi n'a-t-on pas réalisé d'études préliminaires afin de tester la faisabilité du projet? Ces études auraient montré que le recrutement des mères pouvait se révéler complexe dans la pratique.

5. Quels projets sectoriels seront poursuivis et comment seront-ils financés? Quel est le montant des fonds alloués à la recherche qui ont déjà été affectés à ces projets?

6. Quels enseignements le Conseil fédéral et les services responsables tirent-ils de l'échec d'un pôle de recherche national qu'on disait si prometteur?

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Aubert, Bänziger, Fasel, Genner, Gilli, Girod, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Schelbert, Schenker Silvia, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, Vischer, Weibel, Widmer, Wyss Brigit (23)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3226 *n* Ip. **Aeschbacher. Interventions dans des réserves naturelles. Prise en compte d'études** (20.03.2008)

1. Le Conseil fédéral a-t-il pris connaissance des études de l'OFEV qui montrent

- que les cormorans infligent, au dire des pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel, des dégâts de l'ordre de 5,7 pour cent sur le rendement de la pêche en endommageant les filets et en y prélevant des poissons;

- que les dégâts déclarés sont identiques à proximité des colonies de nidification et à 40 kilomètres de celles-ci;

- que la situation sur le lac de Neuchâtel est étroitement liée à l'évolution de la population européenne de cormorans;

- que seules des interventions massives dans les colonies de nidification (p. ex. la destruction de plus des deux tiers des oeufs pondus chaque année) peuvent avoir un certain succès, et

- que le système comporte aussi des inconnues telles que la migration éventuelle des colonies vers d'autres sites?

2. Comment le Conseil fédéral prend-il en compte ces éléments dans ses décisions relatives au comportement à adopter à l'égard des cormorans en Suisse?

3. Le Conseil fédéral est-il d'avis que les intérêts des pêcheurs, professionnels ou non, sont plus importants que ceux de la nature - nature qu'il ne s'agit pas seulement de protéger en raison de son importance pour l'homme, mais aussi en raison de sa valeur propre, éthiquement fondée?

Cosignataires: Amacker, Bäumle, Donzé, Fluri, Genner, Glauser, Graf Maya, Heim, Moser, Riklin Kathy, Schelbert, van Singer, Vischer, Weibel, Wyss Brigit (15)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3227 *n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Postes à la tête de l'armée. Veut-on barrer l'accès aux militaires de milice?** (20.03.2008)

En consultant la mise au concours du poste de chef de la Base logistique de l'armée (C BLA), on constate que les candidats qui sont des militaires de milice n'entrent manifestement plus en ligne de compte alors qu'il serait possible, dans le secteur privé, de recruter des candidats extrêmement qualifiés pour le secteur de la logistique.

- Quelles sont les raisons expliquant cette limitation du choix?

- Cette pratique n'est-elle pas en contradiction avec l'attitude du chef du DDPS, qui a fait miroiter les chances offertes aux militaires de milice?

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.
01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3228 *n* Ip. **Tschümperlin. Suppression de places d'apprentissage par une association professionnelle** (20.03.2008)

La majorité germanophone des Photographes professionnels suisses veut, contre l'avis des membres de Suisse romande qui forment des apprentis (soit plus d'une centaine de membres), supprimer la formation initiale (formation duale et formation en école) qui débouche sur un certificat fédéral de capacité. En lieu et place, l'association veut se contenter de proposer une formation continue - celle de photodesigner. A cette fin, elle a demandé à la Confédération d'abroger les ordonnances correspondantes; parallèlement, sans même attendre que la Confédération organise une consultation sur cette question, elle a ordonné à ses membres de ne plus admettre d'apprentis.

Dans sa réponse à une interpellation Recordon, le Conseil fédéral a rappelé, le 7 décembre 2005, que la réforme d'une formation professionnelle n'était pas du seul ressort de l'organisation professionnelle concernée: en vertu de l'article 1 de la loi fédérale sur la formation professionnelle, une telle réforme est également l'affaire des cantons, en particulier, et des autres partenaires sociaux.

1. Dans ce contexte, le Conseil fédéral juge-t-il conforme aux objectifs de la loi fédérale sur la formation professionnelle que des associations professionnelles contraignent une minorité, par le vote d'une majorité des membres, à détruire l'offre existante de places d'apprentissage?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il que la collaboration visée à l'article 1 de la loi susmentionnée doit être interprétée de telle sorte que seuls les avis majoritaires sont décisifs, ou doit-on plutôt

considérer les spécificités régionales, objectives ou subjectives, comme un motif suffisant pour permettre une offre de formation professionnelle qui, au demeurant, respecte les prescriptions légales?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Carobbio Guscetti, Fasel, Favre Charles, Girod, Glauser, Graf Maya, Gross, Heim, Hodgers, Hofmann, Jositsch, Lachenmeier, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Roth-Bernasconi, Ruey, Schelbert, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Widmer (25)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3229 *n* Mo. **Darbellay. Assouplissement de la Lex Koller. Reventes d'étrangers à des suisses** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un assouplissement de la Lex Koller prévoyant que chaque revente d'immeubles de personnes à l'étranger à des Suisses soit portée en augmentation du contingent annuel de la Lex Koller.

Cosignataires: Barthassat, Bischof, Cathomas, Chevrier, Häberli-Koller, Hochreutener, Schmidt Roberto, Segmüller (8)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3230 *n* Mo. **Darbellay. Assouplissement de la Lex Koller. Exclusion des reventes** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un assouplissement de la Lex Koller prévoyant que les reventes d'immeubles entre Suisses et personnes à l'étranger soient exclues du champ d'application de la présente loi.

Cosignataires: Barthassat, Bischof, Cathomas, Chevrier, Häberli-Koller, Hochreutener, Schmidt Roberto, Segmüller (8)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3231 *n* Ip. **Schenker Silvia. Barrage d'Ilisu. Conditions de réalisation** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est son appréciation de la situation par rapport aux conditions mises à la réalisation du barrage d'Ilisu?

2. Veillera-t-il à la publication des résultats des enquêtes relatives à la réalisation et des négociations complémentaires?

3. Quelles mesures prévoit-il en cas de non-respect des conditions fixées dans le protocole d'évaluation?

Cosignataires: Allemann, Amacker, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Goll, Graf Maya, Gross, Hämmerle, Hofmann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Müller Geri, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (42)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3232 *n* Po. **Rechsteiner-Basel. Meilleure protection juridique pour les défenseurs de l'environnement** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

- d'élaborer des directives concernant le travail des défenseurs de l'environnement et des défenseurs des droits de l'homme; et

- de prendre l'initiative au plan international afin d'améliorer la protection juridique des défenseurs de l'environnement et des défenseurs des droits de l'homme.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Daguet, Lumengo, Nussbaumer, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Voruz (10)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3233 *n* Po. **Bäumle. Principes régissant la procédure PSIA** (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est invité, dans le cadre des entretiens de coordination PSIA en cours et des autres discussions et négociations concernant le PSIA pour l'aéroport de Zurich-Kloten, de fixer les principes régissant le PSIA de manière à ce que:

- les futurs règlements d'exploitation s'inspirent largement de celui qui était en vigueur avant l'an 2000 (variante A);

- les futurs règlements d'exploitation visent en principe un plafond de 320 000 mouvements aériens;

- les futurs règlements d'exploitation renoncent à de nouvelles trajectoires d'approche et de décollage, notamment les approches par le sud, des approches supplémentaires par l'est ou des décollages par le sud;

- l'approche coudée par le nord ne puisse être utilisée que pour remplacer les approches qui ne seraient plus autorisées en vertu de l'ordonnance allemande (DVO);

- l'exploitation d'un système de pistes parallèles soit exclue et qu'aucune surface ne puisse être mise en réserve à cet effet;

- la fixation de la courbe de délimitation territoriale DS II n'ait si possible pas d'incidences sur de nouvelles régions, notamment celles qui sont densément peuplées, et qu'elle permette de délester autant que possible les régions densément peuplées actuellement exposées au bruit;

- les mesures de réduction du bruit à la source (réacteurs plus silencieux, approches optimisées du point de vue technique, élimination des avions bruyants, etc.) entraînent peu à peu une diminution du périmètre de la courbe de délimitation territoriale DS II;

- le PSIA ne permette pas de délocaliser une partie du trafic aérien (p. ex. l'aviation d'affaires) vers d'autres aérodromes situés à proximité.

Cosignataires: Aeschbacher, Girod, Hany, Jositsch, Moser, Schmid-Federer, Thanei, Weibel (8)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **08.3235 *n*** Po. **Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN (07.3276). Rentes de veuves et de veufs** (03.04.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, d'ici fin 2008, un rapport visant à vérifier si les rentes de veuves et de veufs prévues par les dispositions actuelles répondent aux besoins sociaux. Il s'agit en particulier d'examiner l'importance des prestations de rente pour chacun des groupes de personnes concernées.

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.09.2008 Conseil national. Adoption.

08.3236 *n* Mo. **Conseil National. Prestations relevant de l'allocation pour impotent. Coordination (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN (05.025))** (03.04.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement, d'ici à la fin 2009, un projet visant à coordonner les prestations relevant de l'allocation pour impotent au sens de la LAVS et les prestations du financement des soins selon la LAMal.

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.05.2008 Conseil national. Adoption.

x **08.3237 *é*** Mo. **Berset. Surveillance des marchés financiers** (28.04.2008)

Je charge le Conseil fédéral de réévaluer la nécessité de renforcer l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) dans son rôle d'autorité de surveillance des marchés financiers et, cas échéant, de proposer les mesures adéquates.

Cosignataires: Bieri, Cramer, David, Fetz, Hêche, Janiak, Leuenberger-Solothurn, Marty Dick, Maury Pasquier, Ory, Recordon, Savary (12)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

30.09.2008 Conseil des Etats. Rejet.

08.3239 *é* Mo. **Commission de l'économie et des redevances CE. Financement dans le cadre des groupes. Suppression des entraves fiscales** (24.04.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier des solutions et, le cas échéant, de prendre des mesures comme l'élaboration d'un projet de modification de loi ou d'ordonnance, afin:

1. que les financements effectués dans le cadre d'un groupe, les opérations de trésorerie et de gestion centralisée ("cash pooling") soient généralement exonérés du droit de timbre d'émission et du droit de timbre de négociation ainsi que de l'impôt anticipé; et

2. que les emprunts émis à l'étranger ne puissent pas être considérés, en Suisse, comme des emprunts assujettis au droit suisse et donc à l'imposition suisse.

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

30.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3240 *é* Mo. **Conseil des Etats. Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)** (19.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les dispositions légales nécessaires pour améliorer la situation juridique en matière d'indemnisation fondée sur les droits de voisinage invoqués en raison des nuisances sonores excessives dues au trafic aérien.

Les dispositions légales présentées devront notamment garantir que les modifications apportées aux règlements d'exploitation des aéroports qui induisent une augmentation sensible de l'exposition aux nuisances sonores dues au trafic aérien fassent l'objet, dans le cadre d'une procédure coordonnée, d'une estimation fondée sur le droit d'expropriation.

Les demandes pour lesquelles il y aurait prescription en vertu du droit actuel devront être exclues de la procédure coordonnée.

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3241 *n* Po. **Commission de politique extérieure CN. Politique énergétique extérieure de la Suisse** (20.05.2008)

Le Conseil fédéral est invité

1. à viser un traité avec l'Union européenne concernant l'intégration de la Suisse au marché intérieur de l'électricité; ce traité réglementera l'accès de la Suisse au marché de l'électricité et de l'énergie sans que cette dernière ne soit discriminée et de sorte qu'elle soit soumise aux mêmes règles que les membres de l'Union européenne.

2. à examiner la possibilité de participer à la Conférence fondatrice de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA).

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le point 1 et d'accepter le point 2 du postulat.

x **08.3242 *n*** Mo. **Conseil National. 0,4 pour cent du RNB en faveur de l'aide publique au développement à partir de 2009 (Commission de politique extérieure CN (08.028))** (20.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les crédits de programme complémentaires (DDC/SECO) pour la période 2009-2012, crédits qui devront permettre d'atteindre d'ici à 2009 l'objectif de 0,4 pour cent du revenu national brut fixé pour l'aide publique au développement. Les crédits de paiement seront adaptés en conséquence.

09.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de politique extérieure*

10.06.2008 Conseil national. Adoption.
18.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3244 *n* Po. **Groupe socialiste. Entraide judiciaire et entraide administrative en matière fiscale. Egalité de traitement** (26.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport explicatif sur la pratique appliquée par la Suisse en matière d'entraide judiciaire et d'entraide administrative dans les affaires fiscales et de montrer dans quelle mesure elle garantit l'égalité de traitement entre les Etats. Le rapport devra notamment exposer la pratique qui lie la Suisse et les Etats-Unis selon la convention signée entre les deux pays et motiver les dérogations. Le Conseil fédéral est, par ailleurs, chargé d'expliquer de quelle façon il entend garantir l'égalité de traitement entre les pays en matière d'entraide judiciaire et d'entraide administrative.

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

x **08.3246** ***é*** Ip. **Gutzwiller. Le diplôme fédéral de médecin est-il un diplôme au rabais?** (26.05.2008)

1. Quels objectifs la Commission fédérale des professions médicales (Mebeko) poursuit-elle en matière de santé publique par sa pratique généreuse de manière unilatérale? Cette pratique est-elle compatible avec l'exigence de l'article 1 de la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd), qui porte sur la qualité de la formation universitaire, de la formation postgrade et de l'exercice des professions?

2. Avec quels pays le Conseil fédéral prévoit-il de conclure des accords de réciprocité pour mettre un terme à la discrimination des médecins suisses?

3. Quelles mesures compte-t-il prendre afin d'éviter le "tourisme des diplômes"?

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

02.10.2008 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3247 ***n*** Mo. **Favre Laurent. Protection AOP/IGP des produits de la sylviculture** (27.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une base légale qui permet de protéger efficacement les dénominations relatives aux produits traditionnels de la sylviculture suisse par leur enregistrement dans le registre fédéral des appellations d'origine protégées (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP). La modification de la loi sur les forêts pourrait être (conformément au message du Conseil fédéral relatif à la modification de la loi fédérale sur les forêts et à l'initiative populaire "Sauver la Forêt suisse" du 28 mars 2007):

Article 41a (nouveau) Désignation

1 Le Conseil fédéral peut édicter des prescriptions sur la désignation facultative indiquant l'origine des produits sylvicoles et des produits sylvicoles transformés, pour en promouvoir la qualité et l'écoulement.

2 La procédure d'enregistrement et la protection des appellations sont régis par la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture.

Cosignataires: Aebi, Barthassat, Berberat, Binder, Bourgeois, Favre Charles, Germanier, Glauser, Grin, Hiltpold, Hodgers, John-Calame, Parmelin, Perrin, Thorens Goumaz, Veillon, von Siebenthal (17)

08.3248 ***n*** Mo. **Schelbert. Suffisamment de nourriture pour tous** (27.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de demander à l'OMC un moratoire des négociations sur le dossier agricole afin de reformuler les buts fixés à l'agriculture. Il faut changer de cap et tendre vers l'objectif "Suffisamment de nourriture pour tous".

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3249 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Base constitutionnelle pour la pratique Schubert** (27.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer au Parlement une modification visant à inscrire dans la Constitution ce qu'on appelle la "pratique Schubert". Une loi fédérale contraire à un traité international prime ce traité si le législateur a voulu s'en écarter à dessein en édictant cette loi.

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3250 ***n*** Mo. **de Buman. Adaptation de l'impôt sur les huiles minérales concernant le diesel** (27.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales, respectivement de son annexe, de telle manière à baisser l'impôt sur les huiles minérales pour le diesel, afin qu'il soit identique à celui de l'essence, et cela au moment de l'introduction de la norme Euro 5.

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Chevrier, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Robbiani, Schmidt Roberto (7)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3251 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Politique étrangère suisse sur la mauvaise voie** (28.05.2008)

La politique étrangère de la Suisse entre de plus en plus fréquemment en conflit avec le principe de neutralité. Certains Etats (les Etats-Unis, Israël, la Chine, la Serbie) critiquent toujours plus souvent, à juste titre, certaines prises de position de notre pays relevant de la politique étrangère, les qualifiant d'unilatérales.

1. Les critiques parfois très sévères que nous avons essuyées de la part de pays partenaires comme les Etats-Unis ou Israël, mais aussi d'autres pays, ne nous obligent-elles pas à réorienter notre politique étrangère vers la neutralité perpétuelle?

2. L'abandon, par le Conseil fédéral, de la neutralité perpétuelle, armée et intégrale est-il compatible avec nos intérêts de pays souverain?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il que la politique étrangère qu'il mène à l'égard de l'Iran est équilibrée (séminaire sur la manière différente d'appréhender l'holocauste, contrat gazier)?

4. Que pense le Conseil fédéral de l'avenir des mandats de puissance protectrice que la Suisse exerce en Iran et à Cuba pour le compte des Etats-Unis?

5. L'arrêt actuel de la livraison de pièces de rechange pour les F/A-18 en provenance des Etats-Unis est-il dû à la politique iranienne de la Suisse? Est-il exact que, à cause de cela, il n'y a pour le moment que quelques F/A-18 qui sont en état de voler?

6. Est-ce un hasard si la Suisse n'a pas été invitée à la Conférence d'Annapolis (Etats-Unis)? Quels enseignements le Conseil fédéral tire-t-il de l'échec de l'Initiative de Genève, qu'il avait largement subventionnée?

7. Le Conseil fédéral ne trouve-t-il pas préoccupant que la Suisse n'ait pas été invitée aux célébrations à l'échelon ministériel qui ont été organisées à l'occasion du 60e anniversaire de l'Etat d'Israël en raison d'une prise de position unilatérale en faveur de l'Iran?

8. Pour quelles raisons la Chine a-t-elle refusé l'aide que la Suisse voulait apporter sur place aux victimes du tremblement de terre? Notre aide n'est-elle plus perçue comme neutre et exemplaire à l'échelle internationale?

9. Pourquoi le Conseil fédéral ne s'est-il pas défendu après les reproches inconsistants adressés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU? Estime-t-il qu'il y a un réel besoin d'agir en la matière? Est-il véritablement d'avis qu'une collaboration renforcée au sein de l'ONU et du Conseil des droits de l'homme est dans l'intérêt de notre pays, ou n'y voit-il qu'un moyen d'asseoir sa volonté de puissance et d'affirmation?

10. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il donné sa préférence à la sécession unilatérale du Kosovo plutôt qu'à la reconnaissance d'une solution négociée avec la Serbie?

11. Le Conseil fédéral cherche à conclure un accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agricole, lequel entamera sérieusement la souveraineté alimentaire de la Suisse. Pense-t-il que la dépendance croissante de la Suisse vis-à-vis de l'étranger qui en résultera ne va pas poser de problèmes en termes de politique de neutralité?

Porte-parole: Stamm

20.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3254** ***n*** Ip. **Fiala. La Suisse a besoin d'un département de la sécurité** (28.05.2008)

Le Conseil fédéral refuse de se plier à la volonté du Parlement et de créer un département de la sécurité. Cette attitude est surprenante et objectivement incompréhensible. C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral compte-t-il structurer l'organisation stratégique de crise au niveau de la Confédération?

2. Quelles formes prendront les rapports entre les quelque 30 états-majors de crise existants et les nouvelles structures nationales de conduite?

3. Comment les questions de sécurité seront-elles coordonnées entre la Confédération et les cantons lors de situations de crise?

4. Comment le Conseil fédéral pense-t-il coordonner les activités de sécurité extérieure et de sécurité intérieure (armée et police) lors de situations de crise?

5. Qui est chargé, au niveau de la Confédération, de la communication lors de situations de crise?

6. Dans quelle mesure la Confédération coopère-t-elle dans l'esprit du partenariat public-privé dans les domaines de la prévention et de la gestion des crises?

7. Qu'est-ce qui pourrait pousser le Conseil fédéral à revenir sur son refus de créer un département de la sécurité?

Cosignataire: Eichenberger (1)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3255** ***n*** Ip. **Donzé. Protection des chrétiens persécutés** (28.05.2008)

1. Depuis la décision rendue en 2006 par la Commission de recours en matière d'asile, la persécution non étatique est reconnue comme motif d'asile. Combien de demandes d'asile ont-elles depuis lors été déposées pour motif de persécution non étatique? Combien ont-elles été acceptées?

2. Combien de requérants ont-ils déclaré la persécution étatique ou non étatique en raison de leurs convictions religieuses comme motif de leur demande d'asile? Combien ont-ils été persécutés pour leur foi chrétienne? Combien en raison d'une conversion au christianisme?

3. En ce qui concerne l'assistance à des chrétiens persécutés, le Conseil fédéral renvoie à sa politique impartiale des droits de l'homme (cf. interpellation Studer Heiner 00.3115). Dans quels cas concrets le Conseil fédéral s'est-il engagé en particulier en faveur de chrétiens lors de discussions bilatérales ou multilatérales?

4. De quels moyens de pression la Suisse dispose-t-elle pour exiger d'Etats tiers qu'ils renforcent la protection des personnes persécutées du fait de leurs convictions religieuses?

5. Le Conseil fédéral est-il disposé à envisager des sanctions économiques envers un Etat qui porte manifestement atteinte à la liberté de religion?

6. Le Conseil fédéral est-il disposé à créer, hors de la procédure d'asile ordinaire, un contingent supplémentaire pour des requérants (en particulier pour des chrétiens) persécutés en raison de leurs convictions religieuses?

7. Dans quelle mesure la représentation de la Suisse au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU influe-t-elle sur la condamnation de pays dans lesquels des personnes sont persécutées en raison de leur foi chrétienne?

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Leuenberger-Genève, Lumengo, Ruey, Segmüller (7)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3256** ***n*** Ip. **Bänziger. Ordonnance concernant les vols de nuit pendant le Championnat d'Europe de football 2008** (28.05.2008)

Le Conseil fédéral a justifié l'édiction de l'ordonnance concernant les vols de nuit pendant le Championnat d'Europe de football 2008 en se référant aux articles 3 et 36 de la loi fédérale sur l'aviation (LA).

L'article 36d alinéas 1 et 2 LA a pour teneur:

1 L'office transmet aux cantons concernés les demandes de modification du règlement d'exploitation qui induisent une augmentation sensible de l'exposition des riverains au bruit et invite ces cantons à se prononcer dans les trois mois. Si la situation le justifie, il peut exceptionnellement prolonger ce délai.

2 La demande doit être publiée dans les organes officiels des cantons et des communes concernés et mise à l'enquête pendant 30 jours.

1. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que l'ordonnance concernant les vols de nuit pendant le Championnat d'Europe de football 2008 constitue une modification du moins temporaire du règlement d'exploitation au sens de l'article 36d alinéa 1 LA?

2. Comment justifie-t-il le fait que cette modification n'a pas été mise à l'enquête comme prévu à l'article 36d alinéa 2 LA?

3. Pense-t-il aussi que la modification de l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique (OSIA) permet d'accorder à nouveau en tout temps des dérogations dans le domaine des vols de nuit?

4. Est-il prêt à mettre à l'enquête les ordonnances susmentionnéeslorsque les prochaines demandes de dérogation pour des vols de nuit seront déposées?

5. Si ce n'est pas le cas, est-il prêt à soumettre pour délibération au Parlement la révision de l'OSIA, qui constitue la base légale pour les autorisations en matière de vols de nuit?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bäumle, Brélaz, Carobbio Guscetti, Fässler, Gilli, Girod, Graf Maya, Gross, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hodgers, John-Calame, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Moser, Rechsteiner-Basel, Schelbert, Schenker Silvia, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Weibel, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (33)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3257** ***n*** Ip. **Hodgers. Raisons du faible taux de naturalisation des étrangers résidents en Suisse** (28.05.2008)

La Suisse est l'un des pays où les résidents étrangers se naturalisent le moins en Europe (3,1 pour cent de taux de naturalisation). Ceci a pour conséquence que 850 000 résidents étrangers remplissent les conditions objectives de naturalisation, sans pour autant faire les démarches. Ce manque d'intérêt pour la nationalité suisse est inquiétant: il empêche notre pays de bénéficier pleinement des compétences politiques de ces résidents étrangers, alors que dans l'économie, ils occupent globalement davantage de postes à responsabilités que les Suisses. Par ailleurs, un nombre plus important de naturalisations permettrait de compenser la baisse du nombre de citoyens suisses.

Le Conseil fédéral a-t-il mené ou peut-il mener une étude approfondie pour déterminer les raisons de la faible attractivité de la nationalité suisse par rapport à d'autres nationalités européennes?

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3258 ***n*** Ip. **Spuhler. Activité débordante de l'OFSP. Dommages et coût économique** (28.05.2008)

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) développe une dynamique propre qui a lieu d'inquiéter. Les vastes activités qu'il mène se traduisent par des campagnes qui se chiffrent en millions de francs, mais aussi par une prolifération démesurée de lois et d'ordonnances.

Lorsque des unités administratives développent ainsi une dynamique propre, les restrictions à la liberté personnelle des citoyens, mais aussi les conséquences économiques sont considérables. Les baisses de chiffres d'affaires se soldent inévitablement par des pertes d'emplois et mettent les entreprises en difficulté. Il est temps que le Conseil fédéral fasse connaître sa position sur ces questions et informe le Parlement et le public des très graves conséquences qu'ont les activités de l'OFSP.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quel a été le montant annuel total des moyens financiers engagés par l'OFSP pour les campagnes de prévention menées au cours des années 1997 à 2007?

2. Malgré le déploiement de moyens financiers considérables, ces campagnes ne produisent pas vraiment de résultats visibles et le nombre de fumeurs n'a guère diminué en dépit de restrictions massives. Que pense le Conseil fédéral de cette constatation?

3. Quelles conséquences économiques les restrictions et interdictions innombrables imposées par la loi ont-elles dans les domaines de l'alcool, de l'alimentation et du tabac? Le Conseil fédéral dispose-t-il de chiffres concernant notamment les baisses de chiffre d'affaires et pertes d'emplois subies dans les secteurs concernés et les désavantages qui en résultent pour la position économique de la Suisse?

4. Quelles conséquences concrètes les activités de l'OFSP ont-elles sur le commerce de détail, la gastronomie, l'hôtellerie, le tourisme et les secteurs de l'alcool et du tabac?

5. Le Conseil fédéral pense-t-il que les programmes nationaux lancés dans les secteurs de l'alcool, du tabac, de l'alimentation et de l'activité physique doivent entraîner l'adoption d'autres mesures légales?

6. Quel est, selon lui, le montant des moyens financiers nécessaires à la création d'un institut suisse de prévention?

7. Combien de réglementations édictées ou révisées l'année dernière sont-elles imputables aux activités de l'OFSP?

8. Le Conseil fédéral ne juge-t-il pas lui aussi inquiétant que la liberté personnelle des citoyens soit de plus en plus limitée par la prolifération de lois et d'ordonnances?

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3259** ***é*** Ip. **Hess. Activité débordante de l'OFSP. Dommages et coûts économiques** (28.05.2008)

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) développe une dynamique propre qui a lieu d'inquiéter. Les vastes activités qu'il mène se traduisent par des campagnes qui se chiffrent en millions de francs, mais aussi par une prolifération démesurée de lois et d'ordonnances.

Lorsque des unités administratives développent ainsi une dynamique propre, les restrictions à la liberté personnelle des citoyens, mais aussi les conséquences économiques sont considérables. Les baisses de chiffres d'affaires se soldent inévitablement par des pertes d'emplois et mettent les entreprises en difficulté. Il est temps que le Conseil fédéral fasse connaître sa position sur ces questions et informe le Parlement et le public des très graves conséquences qu'ont les activités de l'OFSP.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quel a été le montant annuel total des moyens financiers engagés par l'OFSP pour les campagnes de prévention menées au cours des années 1997 à 2007?

2. Malgré le déploiement de moyens financiers considérables, ces campagnes ne produisent pas vraiment de résultats visibles et le nombre de fumeurs n'a guère diminué en dépit de restrictions massives. Que pense le Conseil fédéral de cette constatation?

3. Quelles conséquences économiques les restrictions et interdictions innombrables imposées par la loi ont-elles dans les domaines de l'alcool, de l'alimentation et du tabac? Le Conseil fédéral dispose-t-il de chiffres concernant notamment les baisses de chiffre d'affaires et pertes d'emplois subies dans les secteurs concernés et les désavantages qui en résultent pour la position économique de la Suisse?

4. Quelles conséquences concrètes les activités de l'OFSP ont-elles sur le commerce de détail, la gastronomie, l'hôtellerie, le tourisme et les secteurs de l'alcool et du tabac?

5. Le Conseil fédéral pense-t-il que les programmes nationaux lancés dans les secteurs de l'alcool, du tabac, de l'alimentation et de l'activité physique doivent entraîner l'adoption d'autres mesures légales?

6. Quel est, selon lui, le montant des moyens financiers nécessaires à la création d'un institut suisse de prévention?

7. Combien de réglementations édictées ou révisées l'année dernière sont-elles imputables aux activités de l'OFSP?

8. Le Conseil fédéral ne juge-t-il pas lui aussi inquiétant que la liberté personnelle des citoyens soit de plus en plus limitée par la prolifération de lois et d'ordonnances?

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

02.10.2008 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3260 *n* Mo. **Lang. Souveraineté alimentaire et denrées alimentaires de base** (28.05.2008)

La Suisse doit s'engager pour que l'on atteigne la souveraineté alimentaire, objectif énoncé par des mouvements sociaux et paysans et défini comme étant le droit des populations et des Etats de définir démocratiquement leurs propres politiques agricoles et alimentaires.

Cosignataires: Barthassat, Favre Laurent, Graf Maya, Kunz, Rechsteiner-Basel (5)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3261 *n*** Ip. **Thorens Goumaz. Spéculation sur des produits agricoles et alimentaires** (28.05.2008)

1. Quels fonds de placements ou produits financiers actuellement disponibles en Suisse contiennent des actifs investis dans des produits alimentaires?

2. Quels sont les montants impliqués dans ces fonds ou produits financiers?

3. Quels sont les principaux investisseurs actifs dans le domaine? Y a-t-il parmi eux des caisses de pensions et, si oui, lesquelles? La Confédération, par sa trésorerie ou par la caisse de pensions de son personnel Publica, détient-elle de tels investissements?

4. Quel rôle jouent les deux grandes banques suisses(UBS et Crédit Suisse) dans le financement de ces activités spéculatives?

5. Quelles mesures de régulation pourraient être développées et appliquées pour éviter que ces activités spéculatives ne contribuent à l'aggravation de la crise alimentaire actuelle, ou à l'émergence d'autres crises du même type à l'avenir?

Cosignataires: Barthassat, Fässler, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marra, Schelbert, Schmidt Roberto (10)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3262 *n* Ip. **Thorens Goumaz. Accords de libre-échange. Impact sur la souveraineté et l'approvisionnement alimentaires** (28.05.2008)

1. Le Conseil fédéral reconnaît-il le fait que la libéralisation forte et rapide des marchés agricoles des pays en développement durant les quinze dernières années a contribué à l'effondrement des agricultures vivrières locales et donc à l'aggravation de la crise alimentaire actuelle?

2. Le Conseil fédéral peut-il évaluer l'impact des accords de libre-échange qu'il a déjà conclu sur les secteurs agricoles et la capacité d'approvisionnement des pays en développement concernés, en particulier les effets potentiels d'une libéralisation du secteur bancaire (accès aux petits crédits pour les paysans), du secteur de l'agroalimentaire et de la distribution, et de mesures plus restrictives en matière de propriété intellectuelle (accès des paysans aux semences et aux ressources génétiques)?

3. Le Conseil fédéral peut-il évaluer l'impact d'un éventuel accord de libre-échange avec l'Inde sur le secteur agricole et la capacité d'approvisionnement de ce pays, en particulier les effets potentiels des mesures citées ci-dessus?

4. En cas de risque d'impact négatif sur le secteur agricole et la capacité d'approvisionnement de l'Inde, le Conseil fédéral est-il prêt à prendre les mesures correctives nécessaires? Pourrait-il par exemple envisager d'adapter ses revendications en matière de propriété intellectuelle et de libéralisation du secteur financier et des services?

Cosignataires: Barthassat, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marra, Schelbert, Schmidt Roberto (9)

20.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3263 *n* Po. **Thorens Goumaz. Exclure les produits agricoles et alimentaires des accords de libre-échange** (28.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier l'opportunité et les moyens de traiter les échanges commerciaux de produits agricoles et alimentaires indépendamment des accords de libre-échange, dans le but de sauvegarder la souveraineté alimentaire de chaque pays et de permettre à chacun d'accéder à la nourriture dont il a besoin.

Cosignataires: Barthassat, Glauser, Graf Maya, Grin, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marra, Schelbert, Schmidt Roberto (11)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **08.3264 *n*** Mo. **Amstutz. Véhicules utilitaires. Assurer la sécurité des investissements en clarifiant les règles de déclassement** (29.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation (loi et ordonnance relatives à une redevance sur le trafic des poids lourds) afin que les véhicules classés dans la catégorie tarifaire la plus basse y restent pour dix ans au moins et que la tarification soit prévisible à long terme.

Cosignataires: Aebi, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Caviezel, Dunant, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glanzmann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Häberli-Koller, Heer, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Lustenberger, Maurer, Messmer, Mörgeli, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Perrin, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Spuhler, Stahl, Theiler, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zemp, Zuppiger (61)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

02.10.2008 Conseil national. Rejet.

x **08.3265 *n*** Ip. **Donzé. Protection des enfants et des adolescents contre la violence dans les médias d'après le modèle à succès néerlandais** (29.05.2008)

1. Le Conseil fédéral estime-t-il que la protection des enfants et des adolescents contre la violence dans les médias doit être réglementée de manière uniforme, à l'échelle nationale et englober tous les médias?

2. Les dispositions légales en vigueur sont-elles selon lui suffisantes? Si ce n'est pas le cas, est-il prêt à en créer de nouvelles?

3. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance du modèle néerlandais, lequel repose sur une corégulation entre une autorité de surveillance étatique et les entreprises des médias réunies au sein de la fondation NICAM?

4. Le Conseil fédéral est-il d'avis que ce modèle pourrait également s'appliquer à la Suisse et est-il prêt à entreprendre les travaux nécessaires?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à évoquer le modèle néerlandais dans le rapport répondant aux postulats Leuthard 03.3298 et Amherd 06.3646, en particulier la pertinence dudit modèle et les possibilités de sa mise en oeuvre dans le contexte suisse?

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, de Buman, Gadient, Glanzmann, Hany, Meyer Thérèse, Moser, Schelbert, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Wasserfallen (15)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3266** ***n*** Ip. **Robbiani. Améliorer le placement dans les régions où les frontaliers sont nombreux** (29.05.2008)

Un train de mesures d'accompagnement a été adopté afin d'éviter que l'accord sur la libre circulation déstabilise le marché du travail. Il appert que celles-ci visent essentiellement à empêcher la sous-enchère sociale et salariale. D'autres aspects ont par contre été laissés de côté, dans la conviction que la loi sur l'assurance-chômage suffisait à les régler.

Certains effets indésirables de la libre circulation des personnes méritent toutefois une attention particulière dans les régions les plus touchées par le nouveau régime. L'observation du marché du travail montre que dans ces dernières le chômage se résorbe moins facilement et que les emplois précaires augmentent au détriment des situations stables. Par ailleurs, les organismes publics actifs dans le domaine de l'emploi, notamment les offices régionaux de placement (ORP), y ont nettement plus de mal à atteindre leurs objectifs de réinsertion professionnelle.

Est-il par conséquent envisageable, et si oui dans quelle mesure, d'augmenter le personnel des ORP, actuellement surchargé de tâches administratives, en adaptant les paramètres de calcul des besoins dans les régions où les effets de la libre circulation sur la main-d'oeuvre indigène sont les plus sensibles, afin d'améliorer les activités de placement?

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3267 ***n*** Ip. **Robbiani. Reconnaissance des diplômes étrangers** (29.05.2008)

La question de la reconnaissance des diplômes étrangers est particulièrement importante dans les régions employant de nombreux travailleurs frontaliers. Seule une détermination correcte des équivalences de titres obtenus de part et d'autre de la frontière permettrait d'éviter des déséquilibres et des distorsions indésirables. Les titres obtenus à l'étranger n'étant pas reconnus à leur juste valeur, les intéressés se voient souvent offrir des salaires moindres, ce qui en fait de sérieux concurrents pour les travailleurs résidents. Ils sont en effet moins bien payés que ces derniers à qualifications égales, et reçoivent le même salaire ou presque en étant plus qualifiés.

Il serait donc opportun de lister précisément les principaux titres pouvant être obtenus à l'étranger et d'évaluer la valeur de ces titres par rapport à des diplômes suisses semblables ou comparables. La libre circulation des personnes a rendu cet exercice encore plus nécessaire. Donner, comme c'est actuellement le cas, à chaque travailleur le droit de faire une demande d'équivalence de titre ne permet pas d'offrir une réponse homogène et transparente, ce qui entretient la concurrence entre lesdifférentes catégories de main-d'oeuvre.

Je demande donc au Conseil fédéral s'il est disposé:

1. à faire une liste des principaux diplômes pouvant être obtenus au-delà des frontières, et à évaluer leur équivalence avec les diplômes suisses en collaboration avec les cantons intéressés;

2. à défaut, à investir les cantons de ce mandat tout en prenant en charge le financement du projet.

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3268 ***n*** Mo. **Robbiani. Pour une lutte efficace contre la délinquance dans les régions frontalières** (29.05.2008)

Il convient de lutter efficacement contre la délinquance dans les régions frontalières. Je charge par conséquent le Conseil fédéral:

- d'accroître le nombre de gardes-frontière dans les zones les plus exposées afin que les contrôles dans les régions limitrophes puissent être encore renforcés;

- d'examiner la possibilité de participer au financement des contingents supplémentaires d'agents de police nécessaires aux tâches de contrôle et de lutte contre cette délinquance dans les régions concernées;

- de renforcer la collaboration avec les organismes chargés du contrôle du territoire dans les pays limitrophes (notamment l'Italie) et avec les nouveaux Etats signataires de l'accord sur la libre circulation, dans le but de rendre plus efficaces la prévention et la lutte contre cette délinquance.

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3269** ***n*** Po. **Graf Maya. Rapport de l'ONU sur l'agriculture mondiale** (29.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la manière de mettre en oeuvre les conclusions du rapport de l'ONU et de la Banque mondiale sur l'agriculture mondiale (EISTAD); ce rapport portera tant sur la politique agricole nationale que sur la politique agricole extérieure et s'attachera aux questions liées à l'aide au développement, à la recherche, à l'innovation et au commerce.

Le rapport international sur l'agriculture (Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement, EISTAD) appelle la communauté internationale à métamorphoser l'agriculture afin de mettre un terme aux hausses massives des prix, à la faim, aux injustices sociales et aux désastres écologiques. Plus de 400 scientifiques nommés conjointement par des gouvernements, des organisations de l'ONU, le monde de l'économie et des ONG sont arrivés à ce consensus.

Le paradigme sur lequel repose l'agriculture industrielle (utilisation de grandes quantités d'énergie et de produits chimiques) est révolu: pour sortir de la crise alimentaire, il faudra totalement intégrer le savoir local et indigène, renforcer la position des femmes, concentrer la recherche sur les petits paysans et les méthodes de culture agro-écologiques, assurer une bonne formation et le transfert de technologie et mener davantage de recherche en réseau à long terme sur place, pour ne citer que les principaux éléments.

Les auteurs du rapport soulignent plus clairement que jamais que l'agriculture n'est pas un système de production comme les

autres, car elle joue également un rôle important pour la nature et la société. Ils indiquent clairement que les Etats et les communes doivent décider démocratiquement et souverainement de leur politique alimentaire et agricole et que les petits paysans sont les plus grands perdants de la mondialisation. La Suisse a accepté et signé le rapport, qui a été adopté en avril de cette année à Johannesburg par 60 gouvernements.

Le rapport relève par ailleurs qu'il est possible de nourrir tous les hommes sur Terre en maintenant une agriculture multifonctionnelle qui intègre des prestations écologiques et sociales et en donnant à tous les pays le droit de maintenir une autosuffisance de base en denrées alimentaires.

Ce rapport remarquable par sa portée restera unique en son genre. La Suisse l'ayant signé, il faut qu'elle adapte sa politique en conséquence.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Allemann, Bänziger, Barthassat, Bäumle, Carobbio Guscetti, Donzé, Fässler, Frösch, Gadient, Genner, Gilli, Girod, Grin, Hassler, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schmidt Roberto, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Walter, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (35)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

x **08.3270** ***é*** Po. **Stadler. Crise alimentaire et pénurie de matières premières et de ressources** (29.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport portant sur l'analyse de la pénurie de denrées alimentaires, de matières premières et de ressources qui nous menace, mais aussi sur ses conséquences ainsi que sur les stratégies et les mesures envisageables. Le rapport devra notamment répondre aux questions suivantes:

1a. Quelles conséquences le Conseil fédéral tire-t-il de la récente crise alimentaire pour la Suisse?

1b. Faut-il élaborer une nouvelle stratégie et de nouvelles mesures pour garantir à long terme l'approvisionnement de notre population en denrées alimentaires?

1c. Faut-il donner de nouvelles orientations à la politique agricole?

1d. Faut-il repenser la promotion des biocarburants?

1e. Y a-t-il des conclusions spéciales à tirer dans l'optique des négociations dans le cadre de l'OMC et de futurs accords de libre-échange?

1f. Quelles contributions l'aide suisse au développement peut-elle, doit-elle et devrait-elle fournir à court, à moyen et à long termes pour que l'on puisse surmonter la crise alimentaire mondiale?

2a. Quelles conséquences le Conseil fédéral tire-t-il pour notre économie de la raréfaction croissante et donc du renchérissement des matières premières et des ressources dont elle a besoin?

2b. Quelles sont les stratégies et les mesures nouvelles qui s'imposent?

2c. Faut-il donner de nouvelles orientations à la politique économique extérieure et à la politique étrangère (par ex. mettre en place une politique étrangère axée sur l'énergie et les matières premières)? Quelles conclusions faut-il en tirer dans l'optique des négociations dans le cadre de l'OMC et de futurs accords de libre-échange?

3. L'eau est une ressource précieuse dont dispose la Suisse. Comment le Conseil fédéral pense-t-il l'exploiter eu égard notamment à la nouvelle donne? Quelle stratégie poursuit-il? Quelles mesures faut-il prendre?

Le Conseil fédéral est en outre chargé d'examiner si l'article 102 de la Constitution (approvisionnement du pays) ne doit pas être adapté aux nouvelles conditions et à la nouvelle donne, et également s'il ne faut pas procéder à d'autres adaptations législatives.

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, David, Diener, Fournier, Frick, Graber Konrad, Imoberdorf, Inderkum, Lombardi, Maissen, Niederberger, Schwaller, Seydoux, Stähelin (15)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3271 ***n*** Ip. **Leutenegger Oberholzer. Provisions insuffisantes pour les risques liés aux décharges de déchets chimiques** (02.06.2008)

Selon plusieurs rapports parus dans la presse ("Bilanz" 9/2008, "Basler Zeitung" 15 mai 2008), les provisions pour charges environnementales ont été sciemment sous-évaluées lors de la scission entre Ciba et Novartis en 1997.

Ciba et Novartis savaient que la décharge de produits chimiques de Bonfol avait pollué la nappe phréatique jusqu'en France, même si la société Industrie Chimique Bâloise (Basler Chemische Industrie, BCI), responsable du site de Bonfol, avait nié que ce soit le cas au moins jusqu'en 2001. Des documents internes à l'entreprise attestent qu'en 1996, il apparaissait déjà clairement que, d'un point de vue technique, la seule solution possible serait l'assainissement complet de Bonfol pour un coût de 200 millions de francs. Cependant, lors de son entrée en bourse, Ciba n'avait inscrit que 6,5 millions de francs pour l'assainissement de Bonfol. Ciba est allée à l'encontre des recommandations de l'expert indépendant, le Gerling Consulting Group de Cologne, qui lui avait conseillé de constituer des provisions de 85 millions de francs pour Bonfol, et n'a pas davantage tenu compte de la demande faite par la future direction de Ciba avant la scission de Novartis en 1996 qui portait sur une provision de 65 millions de francs pour l'assainissement total du site. A l'exception de la décharge de Hirschacker à Grenzach (D), les 13 décharges de produits chimiques de la région de Bâle, déjà connues à l'époque et souvent sauvages, n'ont fait l'objet d'aucune provision.

Nous pouvons en déduire que Ciba était surévaluée lors de son entrée en bourse en 1997.

Les normes de comptabilité internationales imposent que, lors de toute fusion ou scission, les risques soient calculés et publiés avec le plus d'exactitude possible. Cela n'a cependant pas été le cas lors de la scission entre Ciba et Novartis.

Je demande au Conseil fédéral:

1. Depuis quand l'OFEV avait-il connaissance de la pollution de la nappe phréatique par la décharge de Bonfol et de la contamination jusqu'en sol français? La BCI a dissimulé pendant près de cinq ans ses rapports concernant la pollution de la nappe phréatique sur le site de Bonfol.

Comment le Conseil fédéral juge-t-il ce comportement à la lumière du concept de bonne gouvernance?

2. Comment le Conseil fédéral apprécie-t-il sur le plan légal (pour ce qui est du droit de la société anonyme, de la reddition des comptes et des normes internationales pour la présentation des comptes) le fait que les provisions affectées par Ciba pour

Bonfol n'aient été que de 6,5 millions de francs alors que le Gerling Consulting Group évaluait le risque à 85 millions de francs? Quelle est la portée des évaluations du risque effectuées par des entreprises de consultants externes?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis que des évaluations très inexactes du portefeuille de risque, telles celles de Ciba ou Novartis, mais aussi des deux grandes banques UBS et CS, nuisent à la place économique suisse? Comment améliorer la protection des investisseurs et du public face à de telles inexactitudes en matière d'évaluation du portefeuille de risque?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Goll, Heim, Hofmann, Jositsch, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Widmer (28)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3272** ***n*** Po. **Häberli-Koller. Conditions d'admission dans les hautes écoles spécialisées** (02.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur la mise en oeuvre des conditions d'admission dans les HES. Se pose notamment la question de savoir si et comment les HES vérifient que les exigences formulées dans l'article 5 de l'ordonnance du DFE concernant l'admission aux études dans les hautes écoles spécialisées sont remplies.

Ce rapport doit montrer si les dossiers des candidats sont examinés sur la base des mêmes critères dans tous les domaines de spécialité ou s'il existe des domaines de spécialité ("filières de niche") dans lesquels l'examen des dossiers ne se fait pas avec la minutie nécessaire.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Bischof, Donzé, Egger, Glanzmann, Hany, Hochreutener, Loepfe, Lustenberger, Moser, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Robbiani, Schmid-Federer, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Weibel, Zemp (22)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3273 ***n*** Ip. **Graber Jean-Pierre. Inflation importée. Attitude du Conseil fédéral** (02.06.2008)

A l'égard des incidences que l'inflation importée commence à exercer sur l'économie dans son ensemble, sur les entreprises et sur les ménages, le Conseil fédéral est prié:

a. de dire s'il entend laisser se déployer la seule action de la Banque nationale suisse et les seuls mécanismes du marché;

b. dans le cas contraire, de nous informer sur les stratégies qu'il pense développer ainsi que sur les mesures qu'il envisage de prendre pour les combattre au moins partiellement.

Cosignataires: Aebi, Baumann J. Alexander, Estermann, Geissbühler, Glauser, Grin, Hurter Thomas, Killer, Miesch, Mörgeli, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Scherer, Schwander, Stamm, von Siebenthal (18)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3274 ***n*** Ip. **Graber Jean-Pierre. Eventuelles mesures de modération du trafic sur les routes nationales. Politique de l'OFROU** (02.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié de nous dire:

a. quelles sont les raisons qui ont incité l'OFROU a enlever les obstacles matériels que la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne avait installés sur l'autoroute A5 entre La Neuveville et Bienne afin d'entraver la circulation automobile sur ce tronçon;

b. si l'OFROU entend mener une politique de modération du trafic sur des tronçons ordinaires des routes nationales;

c. si l'OFROU entend mener une politique de modération du trafic sur des tronçons particuliers des routes nationales;

d. si, abstraction faite des ralentissements imputables à des surcharges ponctuelles, il est acquis au principe du maintien de la fluidité du trafic sur les routes nationales.

Cosignataires: Aebi, Baumann J. Alexander, Estermann, Geissbühler, Glauser, Grin, Hurter Thomas, Killer, Lüscher, Miesch, Moret, Mörgeli, Nidegger, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Reymond, Scherer, Stamm, von Siebenthal (20)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3275** ***é*** Ip. **Gutzwiller. A quand le message concernant la loi sur les professions de la psychologie?** (02.06.2008)

1. Pour quelles raisons les travaux relatifs à la loi sur les professions de la psychologie n'ont-ils pas été mis dans la liste des priorités après la procédure de consultation (qui a eu lieu en juin 2005)?

2. Quand et dans quel cadre l'Office fédéral de la santé publique, qui est l'office responsable du dossier, compte-t-il procéder à l'élaboration d'un projet de loi détaillé?

3. Le Conseil fédéral va-t-il soumettre au Parlement le projet de loi sur les professions de la psychologie au milieu de l'année 2009, comme promis?

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

02.10.2008 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3276 ***n*** Mo. **Nordmann. Développement de la production photovoltaïque. Supprimer les entraves** (04.06.2008)

Le Conseil fédéral est invité à préparer et proposer rapidement des mesures permettant de réduire les entraves qui freinent artificiellement le développement de la production d'électricité photovoltaïque. Dans la mesure où ces modifications sont de sa compétence, il est prié de les adopter sans délai.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Aubert, Bader Elvira, Bäumle, Berberat, Bourgeois, Cassis, Cathomas, de Buman, Donzé, Fässler, Fehr Jacqueline, Français, Glauser, Grin, Gross, Gysin, Heim, Hiltpold, Hodgers, John-Calame, Kiener Nellen, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Marra, Meyer Thérèse, Moret, Moser, Neirynck, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Siebenthal, Voruz, Walter, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula (49)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3277 ***n*** Mo. **Glauser. Priorité à l'alimentation** (04.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de corriger au plus tôt certains aspects législatifs de la politique agricole dans le but d'obtenir une plus grande quantité de nourriture, en supprimant les jachères et les jachères florales. La biodiversité doit être favorisée par des moyens ne péjorant pas la production alimentaire.

Cosignataires: Aebi, Baettig, Bigger, Borer, Estermann, Flückiger, Füglistaller, Geissbühler, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hutter Jasmin, Kaufmann, Killer, Parmelin, Reimann Lukas, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Wobmann (26)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3278 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires** (04.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures aux niveaux national et international contre la spéculation sur les denrées alimentaires.

Porte-parole: Sommaruga Carlo

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3279 ***n*** Ip. **Fehr Hans-Jürg. Impôts et financement du développement** (04.06.2008)

Du 29 novembre au 2 décembre 2008, une conférence internationale de suivi de l'ONU se tiendra à Doha. Elle aura pour thème la mise en application du Consensus de Monterrey sur le financement du développement. L'un des six axes du consensus porte sur la mobilisation, à l'échelle nationale, de ressources financières pour le développement. Il est généralement reconnu que les pays en développement sont contraints d'augmenter leurs recettes fiscales pour affecter davantage de moyens à la réalisation des objectifs de développement de l'ONU. Cependant, de multiples mécanismes s'opposent à une imposition efficace des entreprises et des particuliers fortunés:

- selon des estimations effectuées par le Boston Consulting Group en 2003, 50 pour cent des fortunes des individus les plus riches d'Amérique latine sont gérées par des structures offshore;

- le spécialiste financier Raymond Baker évalue le manque à gagner en termes de recettes fiscales sur les transactions commerciales à 350 milliards de francs par an pour les pays en développement et les pays en transition;

- le Ghana estime que les pertes de recettes fiscales subies en 2006 du fait de la dégression de l'impôt pratiquée pour les entreprises internationales s'élèvent à la moitié de son budget d'Etat.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il de la capacité des pays en développement à imposer efficacement les personnes et les entreprises qui exercent des activités transnationales?

2. Les banques suisses gèrent près d'un tiers de toutes les fortunes privées investies dans des structures extraterritoriales. Une part non négligeable de ces fortunes appartient à de riches individus originaires de pays en développement dans lesquels elle n'a pas été imposée. Que fait le Conseil fédéral pour mettre un terme à ces pratiques?

3. Plus de la moitié du commerce international se déroule au sein de groupes. Souvent, il n'existe pas de prix du marché pouvant servir d'ordre de grandeur. Des manipulations sur les prix permettent de comptabiliser des gains ou des pertes dans les lieux souhaités. Que fait le Conseil fédéral pour que le prix de cession interne ne soit pas utilisé abusivement dans le but de soustraire des recettes fiscales aux pays en développement?

4. Que prévoit la Suisse pour que le Consensus de Monterrey soit appliqué effacement?

5. En prévision de la conférence de Doha, un code de conduite de l'ONU pour la coopération dans la lutte contre la fuite des capitaux est en préparation. Le Conseil fédéral est-il prêt à s'engager pour que ce code de conduite aboutisse dans les faits et soit adopté?

6. Le modèle de convention de l'ONU sur la double imposition cible davantage les besoins des pays en développement que le modèle de convention de l'OCDE. Le Conseil fédéral est-il prêt:

- à axer les accords sur la double imposition que la Suisse a signés avec des pays en développement sur le modèle de l'ONU? et

- à s'engager auprès de l'OCDE pour qu'elle adapte son modèle à celui de l'ONU?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Fässler, Fehr Jacqueline, Gross, Heim, Hofmann, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nordmann, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Tschümperlin, Voruz (17)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3280** ***é*** Po. **Stähelin. Evolution des prix de l'électricité** (04.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'évolution des prix de l'électricité. Ce rapport doit répondre aux questions suivantes:

- Comment les prix de l'électricité vont-il évoluer en Suisse à court, à moyen et à long terme?

- Quels sont les facteurs influençant les prix et dans quelle mesure les influencent-ils?

- Comment la demande, l'évolution des besoins en matière d'électricité et la sécurité d'approvisionnement interagissent-elles?

- Quelles répercussions l'évolution prévisible des prix de l'électricité aura-t-elle sur l'économie suisse?

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, Briner, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, Egerszegi-Obrist, Fetz, Freitag, Frick, Germann, Gutzwiller, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Janiak, Jenny, Leumann, Lombardi, Luginbühl, Marty Dick, Reimann Maximilian, Schwaller, Schweiger, Seydoux, Stadler (26)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

01.10.2008 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.3281** ***n*** Ip. **Favre Laurent. Pâturages boisés** (05.06.2008)

Lors des débats parlementaires liés à la Politique agricole 2011 et notamment dans le traitement de la proposition Berberat (à l'art. 76 LAgr) et de la motion Walter Schmied 06.3213, le Conseil fédéral avait donné ses garanties pour le soutien à la qualité et à la structure du pâturage boisé. Suite à cet engagement, les motion et proposition en question demandant une contribution écologique de base pour le pâturage boisé avaient été retirées. Force est de constater, une année plus tard, que le Conseil fédéral n'a pas tenu ses promesses. Les critères d'expertise issus de l'ordonnance qualité écologique (OQE),

modifiée à cet effet, ne permettront pas ou qu'exceptionnellement à ces surfaces de bénéficier de soutien. Par ailleurs, la cartographie du terrain (modèle numérique de terrain), effectuée à base de vols en 2000, est trop obsolète pour calculer des taux de boisement corrects.

Dans le traitement de cette problématique, l'administration fédérale ne respecte pas la volonté politique du Conseil fédéral. J'interpelle dès lors le gouvernement quant à la discordance entre ses promesses politiques et la mise en oeuvre de la base légale. Pratiquement, il est crucial que les critères OQE permettent un réel soutien à la qualité et à la structure des pâturages boisés. Sans cet appui, le pâturage boisé est condamné à disparaître.

Cosignataires: Baettig, Bänziger, Barthassat, Berberat, Bourgeois, Brélaz, Caviezel, Frösch, Germanier, Girod, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, John-Calame, Lachenmeier, Moret, Perrin, Perrinjaquet, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, Voruz, Wyss Brigit, Zisyadis (24)

20.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3282 ***n*** Ip. **Carobbio Guscetti. Lutter efficacement contre la malnutrition chez les enfants de moins de trois ans** (05.06.2008)

A l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation de 2007, Médecins sans frontières a lancé une campagne contre la malnutrition. Il ne faut pas confondre la faim et la malnutrition, cette dernière se caractérisant par une carence en éléments nutritifs, notamment en vitamines et en sels minéraux. L'Organisation mondiale de la santé estime que 20 millions de jeunes enfants dans le monde sont atteints d'une forme grave de malnutrition. 5 millions d'entre eux meurent d'une maladie associée à ce fléau.

Une nouvelle génération d'aliments thérapeutiques à haute teneur en nutriments (les RUTF ou "ready-to-use therapeutic food"), conçus spécialement pour les jeunes enfants, est récemment apparue sur le marché. Ces RUTF ont considérablement amélioré le traitement de la malnutrition chez les plus jeunes. Cependant, malgré de très nombreuses preuves de leur efficacité, seuls 3 pour cent des enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère sont traités avec ces produits. Les politiques de lutte contre la malnutrition infantile menées jusqu'à présent à l'échelon national et international ne sont pas adaptées. Les farines enrichies en éléments nutritifs qui sont distribuées aux enfants de moins de trois ans malnutris ne répondent pas du tout à leurs besoins.

Je demande donc au Conseil fédéral d'évaluer la qualité de l'aide alimentaire fournie par la Suisse, notamment pour voir si elle est adaptée aux enfants de moins de trois ans, et à s'engager sur le plan international afin que l'aide aux pays en voie de développement contribue également à la lutte contre la malnutrition.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Goll, Gross, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marra, Nordmann, Pedrina, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Voruz, Widmer (25)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3283 ***n*** Ip. **von Graffenried. Cumul de fonctions de Marc Furrer** (05.06.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le fait que Marc Furrer cumule les fonctions de directeur de Postreg et de président du conseil de surveillance de la Ligue nationale suisse de hockey sur glace Sàrl est-il judicieux?

2. Le principe d'indépendance auquel doit répondre le directeur de Postreg est-il garanti, sachant que Postfinance a passé un contrat de patronage avec la Ligue nationale suisse de hockey sur glace?

Cosignataires: Bänziger, Graf Maya, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Schelbert, Teuscher, Vischer, Wyss Brigit (8)

26.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3284 ***n*** Mo. **Nussbaumer. Révision de la loi sur l'énergie. Augmentation du rendement des installations de couplage chaleur-force** (05.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre une révision de la loi sur l'énergie qui encourage l'augmentation du rendement des petites installations décentralisées de couplage chaleur-force jusqu'à 1 mégawatt de puissance électrique.

Cosignataires: Allemann, Amacker, Aubert, Bäumle, Fässler, Fehr Jacqueline, Gross, Heim, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Moser, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Weibel (24)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3285** ***n*** Po. **Schmidt Roberto. Protection du citoyen contre le harcèlement téléphonique** (05.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si la législation qui protège le citoyen contre les appels téléphoniques non sollicités et répétés par des personnes utilisant des numéros masqués est suffisante ou si elle doit être adaptée, et d'en rendre compte dans un rapport. Il devra en particulier se pencher sur les questions suivantes:

1. La législation actuelle offre-t-elle des moyens suffisants pour lutter contre les appels téléphoniques non sollicités?

2. Permet-elle de limiter l'utilisation des numéros masqués à certaines personnes, par exemple à celles qui jouissent de l'immunité ou qui peuvent faire valoir un motif important?

3. Est-il possible d'interdire légalement la vente d'appareils qui modifient la voix de l'abonné jusqu'à la rendre méconnaissable?

4. Le Conseil fédéral est-il d'avis que les mesures de prévention en vigueur et les campagnes d'information suffisent pour informer efficacement les victimes de harcèlement et de menaces des droits dont elles disposent?

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Fasel, Freysinger, Germanier, Graf Maya, Häberli-Koller, Hany, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Scherer, Schmid-Federer, Segmüller, Thorens Goumaz (28)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

x **08.3286** ***n*** Ip. **Häberli-Koller. Formation professionnelle dans le domaine de la santé. Conception globale** (05.06.2008)

Au cours de ces dernières années, la formation professionnelle dans le domaine de la santé a fait l'objet de réformes et d'aménagements. Alors que de nouveaux apprentissages ont été mis sur le marché et que de nouvelles offres ont été proposées au niveau du "bachelor" et du "master" dans les HES et dans les universités, la création d'offres de formation à bas seuil (formation avec attestation) s'est longtemps fait attendre. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Existe-t-il un concept général de formation dans le domaine de la santé? Si oui, quels en sont les principes?

2. Des études ont-elles été menées sur le rapport formation-coûts de la santé?

3. Quelle importance devra à l'avenir être accordée aux formations à bas seuil?

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Darbellay, Egger, Hany, Hochreutener, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmidt Roberto (14)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3287** ***n*** Ip. **Häberli-Koller. Manque de personnel spécialisé dans le domaine de la santé** (05.06.2008)

La demande de personnel spécialisé dans le domaine de la santé ne cesse d'augmenter. A l'heure actuelle, environ un tiers du personnel soignant est recruté à l'étranger. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense le Conseil fédéral du fait qu'on embauche déjà un tiers de notre personnel soignant à l'étranger? Que compte-t-il faire pour remédier à cette situation?

2. Les diplômes et les titres obtenus dans l'UE sont-ils équivalents à ceux obtenus en Suisse?

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Darbellay, Egger, Hany, Hochreutener, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmidt Roberto (14)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3288** ***n*** Ip. **Rechsteiner-Basel. Forte hausse des taxes pour l'utilisation du réseau de Swissgrid** (05.06.2008)

Maintenant que Swissgrid a établi ses tarifs pour l'utilisation du réseau de transport électrique, de fortes augmentations de prix se dessinent. Les services industriels bâlois (Industrielle Werke Basel, IWB), qui versaient jusqu'ici 0,5 centime par kilowattheure sur la base des coûts engendrés, devront désormais s'acquitter d'une taxe d'utilisation du réseau de 2,2 centime par kilowattheure, en sus de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), soit une augmentation de 440 pour cent qui entraînera une hausse du prix du courant de plus de 20 pour cent à l'achat.

1. Quelle sera la hausse des taxes d'utilisation du réseau (hors RPC) à compter de 2009, par rapport aux tarifs de 2007, et comment les prestations sont-elles ventilées entre l'exploitation, l'amortissement et la rémunération du capital?

2. L'estimation du réseau a-t-elle bien été effectuée sur la base des coûts initiaux d'achat, conformément à l'article 15 alinéa 3 LApEl, déduction faite de tous les amortissements comptabilisés jusqu'ici?

3. Y a-t-il eu une revalorisation par rapport aux anciennes estimations? Serons-nous amenés à payer le réseau de transport une deuxième fois?

4. Quelles dépenses effectives viennent-elles grever les recettes de Swissgrid et quel est le montant du bénéfice?

5. Quel est le taux d'intérêt applicable au capital propre, premièrement des propriétaires du réseau et deuxièmement des personnes qui investissent dans les énergies renouvelables? Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis que le taux applicable au réseau ne devrait pas être plus élevé que celui qui s'applique aux centrales de production, les risques encourus étant moindres?

6. Le Conseil fédéral interviendra-t-il auprès de l'Elcom pour faire corriger à la baisse les taxes d'utilisation du réseau?

7. Le 30 août 2007, l'OFEN écrivait que l'imputation des coûts des services-système devait être conforme aux coûts engendrés. A combien s'élèvent les coûts occasionnés par les centrales nucléaires au titre de la gestion des réserves de capacité et ces coûts sont-ils imputés aux exploitants de centrales nucléaires de la manière la plus fidèle possible?

8. Les propriétaires de Swissgrid (Axpo, FMB, EOS, Atel) ont obtenu le départ du directeur de Swissgrid, Monsieur H.-P. Aebi, qui ne voulait pas s'associer aux oukases des propriétaires et qui a été remplacé par Monsieur H. Schweickardt (EOS). Monsieur K. Peter (président du CA) a également quitté Swissgrid.

a. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis que le rôle de Monsieur Schweickardt est en totale contradiction avec les dispositions légales (art. 18 al. 7 LApEl)?

b. A quelle échéance peut-on espérer que ce problème de personnes sera réglé?

c. Comment les intérêts des producteurs décentralisés de courant injecté sont-ils sauvegardés, sachant que ces producteurs doivent déposer leurs projets auprès de Swissgrid et les rendre publics? Dans ces conditions, qui garantit la préservation du secret commercial (sites/projets)?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Fässler, Fehr Jacqueline, Heim, Marra, Nordmann, Pedrina, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Tschümperlin, Voruz (15)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3289 ***n*** Ip. **Rechsteiner-Basel. Bâle-Mulhouse. Manque d'égards flagrant de la part des responsables de l'aéroport** (05.06.2008)

1. Depuis l'installation d'un ILS permettant d'atterrir par le sud sur la piste 34, cette procédure est utilisée trois fois plus souvent que ce qui avait été annoncé. Selon l'EuroAirport (EAP), elle aurait dû l'être dans 12 à 13 pour cent des cas. Or, d'après les données météorologiques moyennes calculées sur de nombreuses années, seuls 3 à 4 pour cent des atterrissages devraient se faire par le sud. Quelque 60 000 habitants subissent des préjudices considérables, leur qualité de vie s'en ressent fortement et la valeur des immeubles dans des zones résidentielles de premier choix diminue. Dans quelle mesure cette situation est-elle compatible avec la convention passée entre l'OFAC et la DGAC française, et comment le Conseil fédéral compte-t-il sauvegarder les intérêts de la population?

2. Conformément à l'analyse des risques et au rapport de contrôle de la Direction des constructions et de la protection de l'environnement de Bâle-Campagne, le risque pour les riverains, après introduction de l'ILS pour la piste 34, n'est acceptable que si cette procédure n'entraîne pas une augmentation des survols au sud de l'aéroport. Qu'entend faire le Conseil fédéral contre l'accroissement extrême des nuisances sonores et des risques?

3. Depuis l'installation de l'ILS pour la piste 34, l'EAP ne respecte l'interdiction des vols de nuit qu'entre minuit et 5 heures du matin. Ces nuisances considérables sont-elles conformes à la législation et aux promesses faites?

4. L'utilisation de la piste 26 (piste est/ouest) pour les décollages se situe autour de 5 pour cent, alors que, lors de la dernière votation, promesse a été faite d'effectuer 20 à 40 pour cent des décollages au-dessus des régions peu peuplées. Or, la tour de contrôle de Bâle autorise régulièrement des décollages sur la piste 16 (piste nord/sud). Du point de vue technique, plus de la moitié de tous les avions pourraient décoller de la piste 26. Le Conseil fédéral est-il prêt à imposer l'utilisation de la piste 26, comme il l'avait promis à la population, et à intégrer ce point de manière contraignante dans la convention binationale?

5. L'aéroport déploie beaucoup d'efforts pour attirer toujours plus de fret à Bâle, d'où cette marchandise est transportée par avion. Du point de vue macro-économique, c'est une aberration, c'est faux sous l'angle de la politique environnementale et cela ne contribue absolument pas à créer des emplois, comme on ne cesse de nous le seriner; cela provoque tout au plus des délocalisations. Le Conseil fédéral peut-il intervenir auprès de l'OFAC afin que - si tant est que cette aberration soit déjà devenue réalité - le trafic ainsi engendré (qui implique souvent des avions-cargos lourds et obsolètes) soit interdit au-dessus des régions densément peuplées au sud de l'aéroport?

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Heim, Marra, Nordmann, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Voruz (10)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3290** ***é*** Po. **Commission des affaires juridiques CE. Transférer les tâches de la justice militaire à la justice civile** (13.05.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier le transfert à la justice civile de tout ou partie des tâches attribuées à la justice militaire. Le rapport comprendra notamment des informations sur le développement des activités de la justice militaire au cours des dernières années.

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

15.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.3291** ***n*** Ip. **Groupe radical-libéral. Le moratoire sur le génie génétique met en péril la recherche en Suisse** (09.06.2008)

Actuellement, la recherche dans le domaine du génie génétique vert est fortement entravée en Suisse, surtout en raison du moratoire sur les plantes et les animaux génétiquement modifiés dans l'agriculture suisse, que le Conseil fédéral entend prolonger de trois ans jusqu'à 2013. Au cours de la campagne précédant la votation sur l'initiative demandant l'instauration d'un moratoire en 2005, le Conseil fédéral avait encore expliqué que l'initiative "nuirait au site de recherche suisse" (p. 11 de la brochure). Aujourd'hui il affirme que l'initiative ne porte pas atteinte à la recherche (communiqué du 14 mai 2008). D'après les informations dont nous disposons, la recherche est cependant fortement affectée par ce moratoire: selon M. Christof Sautter, chercheur renommé à l'EPFL, de nombreux chercheurs auraient quitté la Suisse en raison des sombres perspectives de travail qui s'offraient à eux ("NZZ", 21 mai 2008). L'intérêt des jeunes chercheurs pour le programme national de recherche 59 était très faible. L'économie souffre aussi de ce moratoire étant donné qu'il n'y a notamment pas de PME en Suisse qui s'intéressent au génie génétique vert.

A cela s'ajoute le fait qu'il existe en Suisse un grand potentiel pour la recherche dans le domaine du génie génétique, mais qu'il ne peut pas être exploité actuellement. A l'Office fédéral de l'agriculture (Agroscope Reckenholz), on a notamment vu s'accumuler un savoir considérable, qui facilitera à l'avenir la réalisation de disséminations expérimentales. Il faut à tout prix que ce savoir soit mieux exploité. C'est pourquoi le groupe radical-libéral propose la création d'un centre de compétence pour les disséminations expérimentales chargé d'acquérir, de mettre en commun et de rendre accessible au public le savoir-faire dans ce domaine.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Avant d'affirmer que la prolongation du moratoire ne nuirait pas à la recherche en Suisse, le Conseil fédéral a-t-il cherché à savoir:

- combien de chercheurs ont émigré dans d'autres pays au cours du moratoire?

- combien de projets de recherche dans le domaine du génie génétique ont été arrêtés ou n'ont pas été lancés parce que de jeunes chercheurs étaient découragés par le moratoire?

- quelle est l'influence du moratoire sur les instituts de recherche?

- comment évolue le nombre d'étudiants dans les disciplines concernées?

Au cas où le Conseil fédéral aurait éclairci ces points, à quels résultats est-il parvenu?

2. Comment le Conseil fédéral compte-t-il maintenir les connaissances et le savoir-faire acquis en matière de planification et de préparation de disséminations expérimentales de plantes génétiquement modifiées?

3. Que pense-t-il de l'idée selon laquelle on devrait réunir ce savoir-faire dans un centre de compétence afin qu'il soit accessible à d'autres utilisateurs?

Porte-parole: Brunschwig Graf

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3292** ***n*** Ip. **Groupe radical-libéral. Les OGM. Une solution à la pénurie alimentaire** (09.06.2008)

Le Conseil fédéral veut prolonger de trois ans, jusqu'en 2013, le moratoire "pour une agriculture sans OGM".

Le Parti radical-démocratique estime que ce moratoire est contraire à la recherche et à l'innovation, qu'il empêche même le progrès dans un domaine qui pourrait offrir une solution à la crise alimentaire actuelle. Le groupe radical-libéral prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense le Conseil fédéral de la possibilité de recourir aux animaux et aux plantes génétiquement modifiés pour endiguer une crise alimentaire qui prend de plus en plus d'ampleur?

2. De l'avis du Conseil fédéral, les OGM peuvent-ils être une solution à la pénurie alimentaire?

3. Le Conseil fédéral ne devrait-il pas revoir sa position sur le moratoire compte tenu de l'ampleur de la crise alimentaire?

Porte-parole: Brunschwig Graf

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3293** ***n*** Ip. **Groupe socialiste. Développement de la recherche sur l'agriculture écologique et exploitation des résultats** (09.06.2008)

Dans son dernier rapport réalisé sous l'égide de l'ONU, l'IAASTD (Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement) appelle à une réorientation radicale des pratiques et de la recherche agricoles devant la raréfaction de l'eau, le déclin de la biodiversité, l'érosion des sols, les changements climatiques, la baisse de la production et la hausse des prix. On ne peut lutter contre la faim et la pauvreté dans le monde qu'en pratiquant une agriculture qui réponde à des normes élevées en matière d'écologie. Pour ce faire, les agriculteurs des pays menacés par la faim et la pauvreté ont besoin d'acquérir le savoir-faire nécessaire.

La Suisse possède déjà beaucoup d'expérience et de savoir-faire dans le domaine de l'agriculture écologique. Elle abrite effectivement le FiBL, un institut de recherche sur l'agriculture biologique mondialement reconnu.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Prévoit-il d'accroître considérablement les recherches sur l'agriculture écologique, comme le requiert le rapport de l'IAASTD?

2. Envisage-t-il de prendre davantage part à des programmes internationaux de recherche sur l'agriculture durable?

3. Quelles mesures concrètes compte-t-il prendre pour permettre aux agriculteurs vivant dans les pays menacés par la faim et la pauvreté d'accéder à notre savoir-faire en matière d'agriculture écologique (campagnes d'information, formation sur place, stages en Suisse, programmes de soutien destinés aux femmes, etc.)?

4. Comment entend-il renforcer l'engagement de la Suisse dans le CGIAR (Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale)? Comment compte-t-il oeuvrer au sein de ce groupe, notamment pour permettre la réorientation requise par le rapport de l'IAASTD?

5. Est-il d'avis que ces activités peuvent activement contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement?

Porte-parole: Fässler

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3294** ***n*** Ip. **Malama. Centre national des techniques et de la politique énergétiques** (09.06.2008)

Etat des lieux

Dans le programme de la législature 2007-2011, Conseil fédéral s'est donné des objectifs en matière de sécurité de l'approvisionnement énergétique. Pour les atteindre, il entend développer des stratégies permettant de préserver le climat et les ressources naturelles. L'approvisionnement énergétique à moyen et à long terme doit ainsi être assuré, alors que la protection du climat et de l'environnement deviennent prioritaires.

Faits incontestés

Premièrement, les réserves d'agents énergétiques traditionnels, comme le pétrole et le gaz, sont limitées; la Suisse dépend fortement de l'étranger. La stratégie énergétique du Conseil fédéral s'énonce ainsi: meilleurs rendements, énergies renouvelables, grandes centrales de production et politique extérieure de l'énergie. Deuxièmement, les ressources dont dispose la Suisse ne sont ni le pétrole, ni le gaz naturel, ni l'uranium, ni le charbon. Ses ressources sont l'eau, la géothermie, le soleil et le vent. Ajoutons que la principale ressource sur laquelle nous puissions vraiment compter, c'est le savoir-faire et la capacité d'innovation - fondés sur notre excellent système de formation. Troisièmement, il existe en Suisse une profusion d'initiatives visant à encourager la recherche et le développement dans le domaine énergétique, bénéficiant du soutien parfois décisif de la Confédération (projet de recherche énergétique du Fonds national suisse; pôle national de recherche énergétique du FNS à l'EPFZ et à l'Institut Paul Scherrer, IPS, à Villigen AG). L'université de Bâle, quant à elle, abrite le centre national de recherche en nanotechnologies, dont les travaux prospectifs portent sur l'énergie photovoltaïque, les accumulateurs et l'énergie solaire.

Conclusion

L'heure est à l'interconnexion systématique de toutes les activités liées aux techniques et à la politique énergétiques, assortie d'une offre appropriée dans les domaines de la formation et de la recherche en matière d'énergies renouvelables et d'amélioration du rendement énergétique. Objectif: créer un "Centre national pour les questions énergétiques", dédié aux techniques et à la politique énergétiques, ayant un vaste rayonnement et reconnu sur le plan international.

Je charge donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A son avis, quelles sont les chances de voir se créer un centre national, de renommée internationale, destiné à regrouper ou à interconnecter les diverses activités de formation et de recherche dans les domaines de la technique et de la politique énergétiques? Quel potentiel accorde-t-il à un centre de ce type?

2. Par quelles mesures pourrait-il en favoriser la création?

3. Est-il prêt à y consacrer les moyens nécessaires?

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3295 ***n*** Ip. **Graber Jean-Pierre. Place de l'histoire dans l'enseignement de la maturité professionnelle** (09.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié de nous dire s'il n'estime pas que, vu son irremplaçable valeur formatrice, l'histoire doit continuer à figurer parmi les branches fondamentales de la maturité professionnelle (MP).

Contrairement à celle de 1998, l'ordonnance révisée sur la maturité professionnelle (OMP) mise en consultation ne mentionne plus la branche "Histoire et institutions politiques" dans la catégorie des branches fondamentales. L'histoire n'apparaît que sous la rubrique "Domaines de formation interdisciplinaires".

Il est vrai que les approches interdisciplinaires présentent de grandes vertus. Elles ne peuvent toutefois être couronnées de succès que si elles reposent sur une bonne maîtrise de savoirs disciplinaires spécifiques préalablement acquis. La structure prévue de l'enseignement de MP rend très aléatoire la réalisation de cette exigence pour l'histoire.

Les concepteurs de la nouvelle OMP entendent réduire le nombre de branches fondamentales de 6 à 4 alors que, sur pression des hautes écoles, l'ordonnance sur les certificats de maturité gymnasiale a vu augmenter leur nombre à 10 en 2007, les branches naguère associées étant de nouveau dissociées. Cela concerne, entre autres, l'histoire et la géographie ainsi que les sciences expérimentales.

La nouvelle OMP prévoit que "la maturité professionnelle comprend, par rapport à une formation professionnelle initiale, une formation approfondie en culture générale." (art. 2 al. 1 let. b)

Or l'histoire constitue un élément primordial de la culture générale. L'histoire permet de comprendre le présent et de mieux forger l'avenir. Qui ne connaît pas l'histoire est anémié dans sa capacité de jugement parce qu'il est prisonnier de son temps et de l'éphémère. Une génération sans mémoire et sans racines est très largement perméable à n'importe quelle idéologie ainsi qu'aux pressions sociales les plus délétères. C'est avec raison que l'écrivain Marc Bloch a écrit: "L'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent: elle compromet, dans le présent, l'action même." François Mitterrand ajoute, qu'"un peuple qui n'enseigne pas son histoire est un peuple qui perd son identité."

L'article 25 LFPr attribue au Conseil fédéral la faculté de réglementer la MP. Nous souhaitons néanmoins savoir ce qu'il pense de l'absence de l'histoire dans le nouveau corpus des branches fondamentales de la MP.

Cosignataires: Aebi, Brunschwig Graf, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Freysinger, Glauser, Grin, Gross, Hutter Jasmin, Joder, Kunz, Lang, Leuenberger-Genève, Maurer, Mörgeli, Perrin, Reimann Lukas, Rime, Schwander, Steiert, van Singer, Veillon, von Siebenthal, Waber, Widmer (25)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3296** ***n*** Po. **Grin. Sécurité alimentaire. Quelles mesures?** (09.06.2008)

Je demande un rapport au Conseil fédéral sur les questions suivantes:

- Quels effets un accord de libre-échange avec l'UE sur les produits agricoles aurait sur notre autoapprovisionnement à 5 ans, 10 ans, 15 ans?

- En cas d'accord, des mesures d'accompagnement sont-elles prévues pour maintenir une agriculture suisse diversifiée et productive afin de ne pas perdre notre sécurité alimentaire?

Cosignataires: Aebi, Baettig, Bigger, Brunner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grunder, Leuenberger-Genève, Maurer, Mörgeli, Parmelin, Perrin, Reymond, Schibli, Thorens Goumaz, von Rotz, von Siebenthal, Walter (19)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

x **08.3297** ***é*** Ip. **Leumann. Statu quo dans la réforme des départements. Vers un immobilisme de l'administration?** (10.06.2008)

1. Tandis qu'il rendait sa décision sur la réforme des départements le 27 mai 2008, le Conseil fédéral a fait référence au processus national de regroupement et d'exploitation des synergies des structures du domaine Formation-Recherche-Innovation (FRI), en prévision du projet "Paysage suisse des hautes écoles". Comment justifie-t-il, dans ce contexte, la création, le 1er mars 2008, d'un nouveau centre de prestations "Relations internationales" au sein de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)?

2. A-t-il à cette occasion déjà fixé des priorités pour le nouveau paysage suisse des hautes écoles?

3. Le nouveau centre de prestations "Relations internationales" est entré en activité avant la fin de la consultation sur la révision partielle de la loi sur la recherche (31 mars 2008), révision qui porte essentiellement sur la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). La création de structures n'intervient normalement qu'après clôture de la consultation, analyse des résultats et examen de la nécessité de ces nouvelles structures. Pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi dans le cas présent?

4. Quels avantages cette nouvelle structure présente-t-elle pour les clients?

5. Les universités, les hautes écoles spécialisées et en premier lieu les PME sont les partenaires des services en charge de la formation, notamment de la CTI. Pourquoi les clients n'ont-ils pas été informés de cette réorganisation?

6. Dans un article paru dans la "NZZ" le 15 mai 2008, Ursula Renold, directrice de l'OFFT, explique qu'en vertu du rapport du Conseil fédéral sur le gouvernement d'entreprise, le Fonds national suisse ne serait plus externalisé en cas de refondation. Le Conseil fédéral partage-t-il cet avis? Quelles mesures supplémentaires en découlent?

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, Briner, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, Egerszegi-Obrist, Freitag, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Hess, Kuprecht, Luginbühl, Maissen, Schweiger, Stadler, Stähelin (18)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

18.09.2008 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3298 ***n*** Mo. **von Rotz. Fixer des délais de paiement pour la Confédération** (10.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer, et de prévoir dans ses contrats, un délai de paiement maximum de 30 jours pour les commandes passées par la Confédération dans le domaine des prestations de planification, de services et de travail ainsi que pour les fournitures des secteurs du bâtiment-travaux publics, du second oeuvre, etc.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Caviezel, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Malama, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli,

Schwander, Stahl, Stamm, Triponez, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (64)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3299** ***n*** Ip. **Reymond. Compensations CO2 en Suisse et système d'échange européen** (10.06.2008)

1. Est-ce que la Confédération prévoit d'assurer la cohérence du système de compensation en vigueur en Suisse avec le système d'échange européen ETS? Si oui, quand et comment?

2. Quelles sont les règles d'interface entre le système EU-ETS et le système de certificats mis en place en Suisse afin que tous les acteurs concernés (FCC, AEnEC, entreprises électriques, etc.) puissent, sans discrimination, procéder aux échanges au plan national, européen et international?

3. Comment la négociabilité des certificats de compensation émis par la Suisse sera-t-elle garantie dans le système européen EU-ETS?

4. Est-ce que la Confédération a prévu de mettre en place un accord avec un pays membre de l'UE ou l'UE afin de permettre le transfert des certificats européens (EUA) dans le registre suisse? Si oui, quand et comment?

5. Est-il prévu que la Suisse adhère prochainement au système européen ETS? Si oui, quand et comment?

6. En cas d'accord avec l'UE ou d'adhésion au système ETS, est-ce que les certificats européens (EUA) seraient reconnus comme compensations effectuées en Suisse?

Cosignataires: Aebi, Baettig, Bignasca Attilio, Borer, Dunant, Flückiger, Füglistaller, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hurter Thomas, Mörgeli, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Schenk Simon, Schibli, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Wobmann (22)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3300 ***n*** Mo. **Aeschbacher. Punir l'incitation et l'assistance au suicide** (10.06.2008)

L'expression "poussé par un mobile égoïste" sera supprimée dans l'article 115 CP; celui-ci aura la teneur suivante:

Celui qui aura incité une personne au suicide ou lui aura prêté assistance en vue du suicide, sera, si le suicide a été consommé ou tenté, puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Binder, Bischof, Donzé, Estermann, Flückiger, Geissbühler, Graber Jean-Pierre, Reymond, Schmid-Federer, Segmüller, Waber (14)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3301 ***n*** Mo. **Graber Jean-Pierre. Soustraire substantiellement l'agriculture au libre-échange** (10.06.2008)

Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et de ses relations bilatérales avec l'Union européenne, le Conseil fédéral est prié de tout mettre en oeuvre afin de soustraire substantiellement l'agriculture de tous les pays au libre-échange intégral.

Cosignataires: Aebi, Bänziger, Bigger, Fehr Hans, Glauser, Glur, Grin, Joder, John-Calame, Kunz, Lang, Maurer, Perrin, Reimann Lukas, Rime, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Thorens Goumaz, Veillon, von Siebenthal (21)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3302 ***n*** Mo. **Tschümperlin. Standard linguistique de naturalisation. Prise en compte de l'hétérogénéité** (10.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales en matière d'intégration linguistique de manière à permettre aux étrangers disposant essentiellement d'expérience pratique et de peu d'expérience scolaire d'accéder au niveau A2 du Portfolio européen des langues. Les écoles et les instituts qui dispensent des cours de langue et font passer les examens finaux doivent faire l'objet de contrôles de qualité et doivent être soutenus.

Cosignataires: Aubert, Fässler, Fehr Jacqueline, Gross, Heim, Hofmann, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Stump, Wasserfallen (18)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3303 ***n*** Mo. **Zisyadis. Interdiction des biberons au bisphénol A** (10.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire de toute urgence la commercialisation de biberons constitués de plastique contenant du bisphénol A.

Cosignataires: Berberat, Girod, Hodgers, Leuenberger-Genève, Rennwald, van Singer, Wyss Brigit (7)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3304** ***é*** Ip. **Büttiker. Commission consultative pour l'approbation des stratégies cantonales d'encouragement des personnes handicapées** (10.06.2008)

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) le 1er janvier 2008, le financement des institutions encourageant l'intégration des invalides est du ressort des cantons. Afin de rassurer les personnes handicapées qui craignaient des réductions des prestations, l'article 112b de la Constitution fédérale a été complété d'une disposition transitoire en vertu de laquelle les cantons doivent soumettre pour approbation leurs stratégies en faveur des personnes handicapées au Conseil fédéral. En vertu de la législation d'exécution (art 10 al. 3 LIPPI), le Conseil fédéral doit être conseillé par une commission composée de personnes représentant la Confédération, les cantons, les personnes handicapées et les institutions.

1. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que tous les milieux mentionnés dans la loi doivent être représentés de manière équilibrée au sein de la commission?

2. Est-il prêt à désigner bientôt cette commission, afin qu'elle dispose d'assez de temps pour examiner les stratégies déposées par les cantons?

3. Partage-t-il l'inquiétude des personnes handicapées et des institutions qui craignent que le Conseil fédéral juge les stratégies cantonales sur la base de critères qui n'auraient pas fait l'objet d'une concertation?

Cosignataire: Leuenberger-Solothurn (1)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

02.10.2008 Conseil des Etats. Liquidée.

x **08.3305** ***é*** Ip. **Fetz. Réserves cantonales des assureurs-maladie. Accroître la transparence** (10.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. De quelle manière les réserves minimales des assureurs-maladie prescrites par la loi (taux des réserves techniques) ont-elles évolué depuis 1997 dans les cantons? Le Conseil fédéral est prié de ventiler les chiffres selon le degré de couverture des réserves légales minimales en francs par assuré, par canton et par an, selon le degré de couverture des réserves légales minimales en millions de francs par canton et par an, selon l'évolution des taux de réserves par canton et par an et selon l'évolution par assureur-maladie et par canton.

2. En novembre 2005, le chef du Département fédéral de l'intérieur a chargé l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de rééquilibrer les réserves des assureurs-maladie entre les cantons. Selon le communiqué du 21 novembre 2005, il a demandé à l'OFSP "d'exiger des assurances qu'elles rétablissent un équilibre entre cantons pour ce qui est de la constitution des réserves que doivent avoir les assurances". Trois ans se sont écoulés depuis l'attribution de ce mandat. Dans quels cantons la situation a-t-elle évolué de manière positive et en quelle année, et dans lesquels non? Comment explique-t-on les évolutions favorables et les évolutions défavorables?

3. Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de présenter chaque année, au moment de l'approbation des primes, les montants des réserves techniques et les taux de réserves par assureur et par canton, et de publier, également chaque année, en même temps que la statistique de l'assurance-maladie obligatoire et les données nécessaires à la surveillance AOS, les chiffres correspondant aux montants des réserves minimales par assuré, ainsi que les montants et les taux par assureur? Si tel n'est pas le cas, quelle en est la raison?

4. Aux termes de l'article 92 alinéa 5 OAMal (RS 832.102), l'OFSP a le droit de donner des instructions aux assureurs. Le Conseil fédéral est-il d'avis que cette disposition suffit pour garantir la constitution, en l'espace de quatre ans, de réserves minimales dans tous les cantons, comme l'exige notamment la circulaire no 5.1 de l'OFSP (Primes de l'assurance obligatoire des soins, point 6 en particulier)? Dans l'affirmative, comment parvient-il à cette conclusion? Dans la négative, quelles mesures supplémentaires prévoit-il?

Cosignataires: Janiak, Maury Pasquier, Ory (3)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

02.10.2008 Conseil des Etats. Liquidée.

x **08.3306** ***n*** Po. **Widmer. Expliquer les usages suisses aux entreprises étrangères** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la manière d'informer les entreprises étrangères qui s'installent en Suisse des règles implicites qui ont cours dans notre pays, comme dans le domaine de la formation professionnelle ou du partenariat social. Il présentera un rapport au Parlement sur les mesures prises et les mesures prévues à cet égard.

Cosignataires: Allemann, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Schelbert (9)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Rejet.

08.3307 ***n*** Ip. **Fässler. UBS. Complicité de fraude fiscale aux Etats-Unis?** (11.06.2008)

Une "affaire UBS" de plus? Un ancien collaborateur d'UBS est inculpé en Floride pour complicité de fraude fiscale. Selon la presse, l'inculpé plaide coupable. Il semble disposé à coopérer avec les autorités américaines et donc à violer le secret bancaire suisse.

1. Selon la presse, l'UBS est menacée - dans le pire des cas, c'est-à-dire si la complicité systématique de fraude fiscale est démontrée - de se voir retirer sa licence bancaire aux Etats-Unis. Quel est le risque que cela se produise? Qu'a fait le Conseil fédéral jusqu'à présent?

2. Les banques qui ne prennent pas de mesures internes suffisantes contre leurs collaborateurs qui se rendent coupables d'aide systématique à la fraude fiscale s'exposent-elles au chantage? Quels risques prend une banque qui, sous couvert du secret bancaire, apporte son aide à la fraude fiscale dans des pays tels que les Etats-Unis? Ces risques sont-ils acceptables pour les clients honnêtes? Ces derniers peuvent-ils eux aussi être touchés?

3. Dans sa réponse à l'interpellation urgente du groupe socialiste 08.3022, le Conseil fédéral écrit sous chiffre 5: "En pratique, l'entraide judiciaire et l'assistance administrative accordées par la Suisse aux Etats-Unis en cas de soustraction d'impôts directs ne se distinguent pas de celles accordées aux autres Etats." Maintient-il cette déclaration? Comment explique-t-il alors que le secteur bancaire soit en proie au malaise et à l'inquiétude et que la Suisse risque, selon les médias, de se retrouver sous le feu croisé ("NZZ am Sonntag" du 25 mai 2008) des Etats-Unis et de l'UE?

4. Est-il possible que les Etats-Unis résilient l'Accord QI signé avec la Suisse? Quelles conséquences cela aurait-il pour la place financière suisse?

5. Hans Geiger recommande tout simplement de se retirer de la gestion de fortune de particuliers aux Etats-Unis pour éviter les problèmes de la place financière américaine et ainsi les conflits.

6. La mesure 11 du programme de législature 2007-2011 prévoit d'"améliorer les conditions-cadres régissant le secteur financier". Au vu de la crise du crédit et de la menace d'une nouvelle "crise UBS", le Conseil fédéral est-il prêt à s'engager pour un renforcement de la régulation et de la surveillance du secteur financier et pour un échange d'informations accru afin de lutter contre la fraude fiscale?

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3308 ***n*** Mo. **Hiltpold. Interdiction des bombes à sous-munitions** (11.06.2008)

Le nouveau traité sur l'interdiction des bombes à sous-munitions, adopté à Dublin par 111 Etats, sera ouvert à signature le 3 décembre 2008 à Oslo. Le Conseil fédéral est chargé de signer ce traité le 3 décembre 2008 et d'initier sans autre délai le processus de ratification, afin de placer la Suisse parmi les premiers pays à appliquer l'interdiction totale de ces armes.

Cosignataires: Abate, Bourgeois, Brunschwig Graf, Cassis, Favre Laurent, Favre Charles, Français, Germanier, Lüscher, Moret, Perrinjaquet, Ruey (12)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la politique de sécurité*

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

x **08.3309** ***n*** Ip. **Schmid-Federer. Politique du sport. Encouragement du sport d'élite** (11.06.2008)

Dans son plan du 30 novembre 2000 pour une politique du sport en Suisse, le Conseil fédéral relevait que le principe de subsidiarité permet à la Confédération de prendre des mesures concrètes d'encouragement du sport d'élite, même s'il entendait avant tout trouver des solutions laissant libre cours au marché.

Dans son plan pour le sport d'élite suisse à l'horizon 2016, élaboré en collaboration avec l'Office fédéral du sport, l'Association olympique suisse place la reconnaissance internationale et le poids économique de la discipline sportive parmi les critères présidant à l'encouragement des sportifs d'élite.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il conscient que les athlètes pratiquant des disciplines moins connues que le football ou le tennis (natation synchronisée ou escrime, par ex.) n'ont pas les mêmes chances de réunir des fonds auprès de sponsors ou d'être reconnus sur le plan international?

2. Peut-il envisager un encouragement ciblé de sportifs d'élite pratiquant une discipline peu connue (natation synchronisée ou escrime, par ex.), grâce à des fonds supplémentaires? Le cas échéant, en suivant le modèle de l'encouragement de la culture, où des artistes talentueux mais peu connus bénéficient d'un soutien ciblé?

Cosignataires: Aeschbacher, Bischof, Egger, Hany, Moser, Riklin Kathy, Schmidt Roberto, Tschümperlin (8)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3310** ***n*** Po. **Zemp. Denrées alimentaires de base et produits financiers** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les efforts qu'il convient de faire, ou de soutenir, à l'échelle internationale pour maîtriser les effets des mouvements spéculatifs sur le prix des denrées alimentaires. Il examinera en outre la question de savoir si les effets néfastes de la spéculation peuvent être combattus, dans les limites de ses possibilités.

Cosignataires: Aebi, Bischof, Bourgeois, Cathomas, Darbellay, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, von Siebenthal, Walter, Weibel (25)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3311 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Sécurité alimentaire et institutions de Bretton Woods** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de s'engager auprès du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et des banques régionales de développement pour renforcer l'aide au développement agricole et pour faire en sorte qu'à cet égard, la priorité soit accordée à l'exploitation durable du sol et de l'eau et à la sécurité alimentaire plutôt qu'à la promotion des exportations agricoles.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3312 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Harmonisation des standards de naturalisation** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un ensemble de normes minimales visant à harmoniser les conditions de naturalisation dans les cantons et les communes et de soumettre un projet de loi en ce sens au Parlement.

Porte-parole: Heim

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3313 ***n*** Po. **Allemann. Stratégie pour une politique active des transports en Europe** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport dans lequel il définira une stratégie pour une politique active des transports avec nos voisins, et expliquera comment il entend la mettre en oeuvre.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Graf-Litscher, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti Werner, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (20)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **08.3314** ***n*** Ip. **Wehrli. Changement de pratique dans l'imposition des dons** (11.06.2008)

Depuis les deux arrêts, datés du 17 décembre 1999 et du 10 mai 2000, du Tribunal administratif du canton de Schwytz, la plupart des cantons considèrent comme déductibles des impôts, pour les contribuables, les dons versés à l'Aide suisse aux montagnards, au Parrainage Coop, à la fondation SOS Beobachter ou à d'autres organisations caritatives; dans la plupart des cas, les versements effectués par les organisations caritatives sont également exonérés de l'impôt sur le revenu. Mais un changement de pratique se profile aujourd'hui: apparemment, l'Administration fédérale des contributions prévoit de traiter comme des subventions, du point de vue fiscal, ces contributions aux investissements dans la fortune commerciale et de les soumettre de nouveau à l'impôt sur le revenu. Les contributions à des investissements dans la fortune privée continueront d'être exonérées de l'impôt sur le revenu.

1. Quelles sont les raisons qui expliquent ce changement de pratique, qui conduit à une inégalité de traitement fiscal de ces versements?

2. Seuls ceux qui gèrent leur propre affaire devront déclarer ces dons. Or il s'agit bien souvent de petites entreprises et de petites exploitations situées dans des régions reculées et désargentées. Cette pratique fiscale ne va-t-elle pas, accessoirement, appauvrir ces régions davantage encore?

3. Le Conseil fédéral ne trouve-t-il pas choquant que des bénéficiaires de dons, qui ont de toute évidence besoin d'un soutien financier, paient des impôts sur ces aides?

4. Cette mesure ne va-t-elle pas conduire à une diminution des sommes données, et donc à un désengagement des donateurs, si ces derniers n'acceptent pas que le fisc prélève une partie de leurs dons au détriment des bénéficiaires?

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3315 *n* Po. **Nordmann. Effets du congé paternité** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'effet du congé paternité conçu comme un des instruments d'une politique familiale globale. Il étudiera en particulier l'effet sur le taux d'activité professionnelle des mères de famille, sur le couple, sur l'éducation des enfants ainsi que sur l'égalité entre homme et femme.

Il mettra également en évidence des effets indirects, notamment sur le rapport entre actifs et retraités pour le financement des assurances sociales. Enfin, il procédera à une comparaison internationale.

Cosignataires: Allemann, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Girod, Heim, Hodgers, Jositsch, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Robbiani, Schenker Silvia, Steiert (13)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3316 *n* Mo. **Teuscher. Assurance-maladie sociale. Plafonnement des salaires et des indemnités versés aux cadres et aux membres des conseils d'administration** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter des dispositions légales qui permettront, dans le domaine de l'assurance-maladie obligatoire, de plafonner les salaires des cadres supérieurs et les indemnités versées aux membres des organes de direction des compagnies d'assurance.

Cosignataires: Bänziger, Fasel, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, Wyss Brigit, Zisyadis (19)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3317 *n* Mo. **Teuscher. Moratoire sur l'importation de plantes énergétiques en Suisse** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de décréter un moratoire de cinq ans sur l'importation de plantes et de parties de plantes servant à la production d'agro-carburants dans notre pays. Les déchets végétaux sont exceptés.

Cosignataires: Bänziger, Fasel, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Schelbert, Thorens Goumaz, Vischer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (19)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3318 *n* Po. **Teuscher. Assureurs-maladie. Divulgation obligatoire du salaire des cadres et des indemnités des conseils d'administration** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier comment l'obligation de divulguer les indemnités versées par les assureurs-maladie reconnus pourrait être mise en oeuvre. Cette obligation concernera les cadres supérieurs (membres de la direction de l'entreprise et personnes touchant des indemnités comparables), de même que les membres de la direction stratégique (conseil d'administration, etc., en fonction de la forme juridique de l'entreprise), et les chiffres seront publiés chaque année. Le Conseil fédéral examinera notamment si cette transparence peut être obtenue par le biais d'une modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie, et plus particulièrement des dispositions relatives à la reconnaissance des caisses-maladie (art. 12 OAMal) ou des dispositions relatives aux données que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) doit analyser dans l'exercice de son devoir de surveillance (art. 28ss OAMal, notamment l'art. 31).

Cosignataires: Bänziger, Fasel, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (20)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3319 *é* Mo. **Bieri. Renforcer la compétitivité du secteur agroalimentaire et du pôle suisse de recherche et d'innovation** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement, dans un cadre adéquat, des propositions permettant de renforcer le pôle suisse de recherche et d'innovation dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Il s'agit notamment de consolider le rôle dominant de la Suisse dans le domaine de la recherche agroalimentaire, par exemple en lançant un nouveau programme national de recherche. Cela permettrait à notre pays de contribuer, par son savoir-faire, à renforcer la compétitivité de son secteur agroalimentaire tout en améliorant l'alimentation mondiale aux plans quantitatif et qualitatif.

Le Conseil fédéral est chargé de se concentrer sur les thèmes suivants:

- Le pôle suisse de recherche et d'innovation doit être renforcé dans le domaine de la recherche agroalimentaire.

- Les institutions actives dans ce domaine doivent être dotées des ressources nécessaires.

- Il convient d'examiner la possibilité de lancer un programme national de recherche dans le domaine de la production durable de denrées alimentaires et de l'alimentation.

Cosignataires: Bischofberger, Bürgi, Büttiker, Egerszegi-Obrist, Forster, Fournier, Frick, Graber Konrad, Imoberdorf, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Leumann, Lombardi, Luginbühl, Maissen, Marty Dick, Niederberger, Schwaller, Schweiger, Seydoux, Stadler, Stähelin (23)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.3320 *é*** Ip. **Maury Pasquier. Prévention du suicide des jeunes. Honorer les engagements pris** (11.06.2008)

Suite aux engagements pris par la Suisse, au niveau tant national qu'international, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Peut-il rendre compte de la manière dont l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a respecté son mandat d'améliorer les données scientifiques sur le suicide et d'insérer cette thématique dans les programmes fédéraux déjà mis en place?

2. Comment explique-t-il le refus actuel de l'OFSP d'intégrer la question du suicide, a fortiori du suicide des jeunes, à la future loi sur la prévention et la promotion de la santé?

3. Dans le cadre de sa compétence d'encouragement des cantons, prévoit-il d'ancrer la prévention du suicide des jeunes dans d'autres bases légales et/ou envisage-t-il la mise sur pied d'une coordination nationale de la prévention?

Cosignataires: Cramer, Egerszegi-Obrist, Imoberdorf, Marty Dick, Ory, Recordon, Seydoux (7)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

02.10.2008 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3321 *é* Mo. **Maury Pasquier. Interdiction des bombes à sous-munitions** (11.06.2008)

Le nouveau traité sur l'interdiction des bombes à sous-munitions, adopté à Dublin par 111 Etats, sera ouvert à signature le 3 décembre 2008 à Oslo. Le Conseil fédéral est chargé de signer ce traité le 3 décembre 2008 et d'initier sans autre délai le processus de ratification, afin de placer la Suisse parmi les premiers pays à appliquer l'interdiction totale de ces armes.

Cosignataires: Berset, Burkhalter, Cramer, David, Egerszegi-Obrist, Fetz, Hêche, Janiak, Leuenberger-Solothurn, Marty Dick, Ory, Recordon, Savary, Seydoux (14)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de la politique de sécurité*

18.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.3322 *n*** Ip. **Fehr Hans-Jürg. L'OMC doit endiguer la crise alimentaire** (11.06.2008)

La hausse substantielle du prix des denrées alimentaires a sérieusement aggravé la situation de l'alimentation dans de nombreux pays en développement. Cette crise alimentaire a toutefois révélé des problèmes plus profonds, comme le fait que les produits locaux subissent de plus en plus souvent la concurrence des importations bon marché provenant des pays industrialisés ou émergents. Ces derniers peuvent effectivement offrir des prix défiant toute concurrence grâce à des subventions à l'exportation. Dans le préambule de son acte fondateur, l'OMC s'est fixé pour objectif de promouvoir le développement durable. Je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La résolution de la crise alimentaire passe notamment par la mise en place d'une agriculture durable dans les pays en développement. Quelles sont les conclusions des études internationales sur la libéralisation du marché et l'agriculture dans les pays en développement? Le Conseil fédéral considère-t-il la hausse des prix sur le marché mondial comme une menace ou comme une chance pour la production durable de denrées alimentaires dans les pays en développement?

2. Le Conseil fédéral va-t-il s'engager au sein de l'OMC, de la Banque mondiale et du FMI afin que les pays en développement obtiennent une plus grande marge de manoeuvre pour protéger leur marché des importations bon marché et de la volatilité des prix?

3. Le Conseil fédéral soutient-il, dans le cadre des négociations commerciales à l'OMC, l'interdiction ou du moins la diminution considérable des subventions à l'exportation de denrées alimentaires?

4. La crise alimentaire a-t-elle donné du poids à la principale requête des pays en développement ou constitue-t-elle un obstacle supplémentaire?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à faciliter l'accès au marché suisse des produits issus de l'agriculture durable des pays en développement? Si oui, quelles mesures compte-t-il prendre? Va-t-il également s'engager dans ce sens au sein de l'OMC?

6. Le Conseil fédéral est-il disposé à intervenir au sein de l'OMC pour que le code des bonnes pratiques agricoles ("good agricultural practices") mis au point par les institutions internationales compétentes soit respecté, ou que l'Accord sur l'agriculture ne facilite l'accès au marché que des denrées produites conformément à ces pratiques?

7. La suppression des barrières commerciales ne suffira pas à elle seule, du moins dans un premier temps, à améliorer la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Le Conseil fédéral est-il donc prêt à soutenir, dans le cadre des négociations commerciales à l'OMC, d'autres politiques allant dans ce sens, comme celle visant à garantir une certaine autosuffisance alimentaire, ou à en proposer?

Cosignataires: Allemann, Fässler, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Schenker Silvia, Steiert (8)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3323 *n* Mo. **Zisyadis. Registre national des puces RFID** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'instituer un registre national des puces de la technologie RFID utilisées dans le pays, qu'elles soient permanentes ou temporaires.

Ce registre national doit être accessible au public, il doit comporter toutes les informations de base permettant aux citoyens et à leurs associations de connaître l'existence et l'activité de ces puces.

Cosignataires: Barthassat, Berberat, Brélaz, Hodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Nordmann, Rennwald, Rielle, Schmidt Roberto, Thorens Goumaz, Voruz, Widmer (15)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3324 *n*** Ip. **Leutenegger Oberholzer. Cycle de Doha. Services des banques et des assurances** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est en train d'adapter le mandat de négociation destiné à conclure le cycle de Doha sous l'égide de l'OMC. Dans le cadre des négociations sur l'Accord général sur le commerce et les services (GATS), il souhaite retirer un résultat substantiel dans le secteur des banques et des assurances. Au vu de la crise des prêts hypothécaires (subprime) aux Etats-Unis, qui a touché des pans entiers de l'économie mondiale, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel lien le Conseil fédéral voit-il entre le degré de libéralisation des marchés financiers et leur vulnérabilité aux crises, étant donné que les économies dont les marchés financiers ne sont pas aussi ouverts qu'en Suisse ou dans l'UE souffrent moins des répercussions de la crise des prêts hypothécaires?

2. Les normes régulatrices en place dans les pays en développement et dans le monde suffisent-elles pour empêcher qu'une nouvelle libéralisation du secteur financier ne détériore la balance des paiements des pays les plus pauvres et n'augmente la vulnérabilité du système financier mondial?

3. Le Conseil fédéral va-t-il analyser les effets qu'ont eu les précédentes libéralisations sur la stabilité des marchés financiers avant de proposer aux pays en développement, dans le cadre de l'OMC, de libéraliser les services financiers?

4. Comment évalue-t-il les opportunités de développement qu'une ouverture du marché offre aux banques de petite et de moyenne taille dans les pays en développement? Comment s'assurer qu'un renforcement de la présence de banques étrangères dans les pays en développement augmente véritable-

ment le niveau d'investissement, fournisse des crédits avantageux aux petites et moyennes entreprises, aux femmes et à la population rurale et n'augmente pas les sorties de capitaux vers les marchés financiers internationaux?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à renoncer, dans un premier temps, à la poursuite de la libéralisation des marchés financiers dans le cadre de l'OMC et à limiter les prochaines mesures de libéralisation des services financiers aux pays de l'UE?

6. Dans son rapport du 6 mars 2008, le Senior Supervisors Group (SSG) a recommandé de renforcer la régulation des marchés financiers. Quel effet ces recommandations ont-elles dans le domaine des services financiers sur le mandat de négociation du Conseil fédéral destiné à conclure le cycle de Doha?

7. L'Accord de l'OMC sur les services financiers signé en 1997 est considéré comme une avancée significative. Pourquoi le Conseil fédéral estime-t-il que cet accord est aujourd'hui insuffisant?

Cosignataires: Allemann, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Wyss Ursula (4)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3325 *n* Po. **Thorens Goumaz. Compensations de CO2. Etudier l'application du label Gold Standard** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier les moyens d'appliquer le label Gold Standard à tout projet de "compensation" d'émissions de CO2 de la Fondation du centime climatique ou de tout autre organe équivalent, ainsi que les moyens de promouvoir la mise en oeuvre sur le territoire suisse d'une partie la plus importante possible de ces "compensations".

Cosignataires: Aeschbacher, Aubert, Bäumle, Brélaz, Cassis, Girod, Hodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Marra, Moser, Nordmann, Riklin Kathy, Roth-Bernasconi, Teuscher, van Singer (16)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3326 *n* Ip. **Widmer. Prévention du suicide depuis 2005** (11.06.2008)

Au mois d'avril 2005, le Conseil fédéral a publié un rapport intitulé "Le suicide et la prévention du suicide en Suisse". Le chapitre 7 de ce rapport porte sur les mesures à prendre par la Confédération. Six domaines d'action possibles ont ainsi été mis au jour.

Où en est-on aujourd'hui dans ces différents domaines?

1. Qu'en est-il de l'intégration de la thématique du suicide et des tentatives de suicide dans la rédaction de rapports sur la santé par les services compétents de la Confédération et des cantons?

2. Dans quelle mesure les questions sur les tentatives de suicide et les pensées suicidaires ont-elles été adjointes aux instruments de monitorage existants dans le domaine de la santé?

3. A quel point la thématique du suicide et des tentatives de suicide a-t-elle été intégrée dans les programmes de promotion de la santé et de prévention de la toxicomanie destinés aux enfants et aux adolescents et dans les projets liés au domaine du vieillissement et de la santé?

4. Quid de l'intégration de la thématique du suicide et des tentatives de suicide dans la formation universitaire, postgrade ou continue du personnel médical et dans la formation postgrade des psychologues?

5. Où en est-on concernant l'élaboration de mesures d'assurance-qualité dans le domaine de l'intervention de crise (y compris diagnostic et traitement des maladies psychiques)?

6. Qu'en est-il de la proposition de Programme national de recherche (PNR) sur la thématique de la santé psychique et de la suicidalité?

7. Où en sont les travaux relatifs à la création d'une base légale pour la prévention des troubles psychiques, et notamment pour la prévention du suicide?

8. Comment le Conseil fédéral a-t-il mis en application la mesure qu'il préconisait dans son rapport de 2005 et qui visait à durcir la législation sur les armes pour prévenir les risques de suicide?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Heim, Rossini, Steiert (4)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3327 *n* Mo. **Groupe socialiste. Non aux agrocarburants issus de denrées alimentaires** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions d'exécution de la loi sur l'imposition des huiles minérales et de prendre des initiatives de politique extérieure, de manière à ce que:

- soit interdite, au niveau mondial, la production d'agrocarburants issus de denrées alimentaires telles que l'huile de palme, le soja, les céréales, le colza et la betterave sucrière;

- soient interdites les aides (subventions, exonérations fiscales et douanières, etc.) pour les agrocarburants dont la production ne respecte d'une part pas des normes environnementales et sociales strictes et entre d'autre part en concurrence avec la production de denrées alimentaire ou avec l'exploitation durable des forêts;

- soient créées des normes environnementales et sociales contraignantes ainsi que des labels reconnus sur le plan international pour les carburants issus de matières premières renouvelables, mais qui ne sont pas tirés de denrées alimentaires. Les normes sociales doivent au moins respecter les principales conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les lois nationales.

Porte-parole: Nordmann

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3328 *n*** Mo. **Aubert. Amiante. Expertise ciblée des bâtiments avant le changement de propriétaire** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire une obligation d'expertise ciblée pour les bâtiments avant le changement de propriétaire pour éviter des expositions à l'amiante dangereuses pour les travailleurs du bâtiment ou pour les utilisateurs des locaux.

Cosignataires: Allemann, Bourgeois, Brélaz, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Français, Frösch, Galladé, Genner, Gilli, Graf Maya, Graf-Litscher, Heim, Hiltpold, Hodgers, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli,

Stump, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (42)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Rejet.

x **08.3329** ***n*** Mo. **Aubert. Amiante. Obligation ponctuelle d'enquête ciblée avant des travaux d'entretien ou de réfection** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral introduira une obligation d'enquête ciblée pour les bâtiments qui doivent faire l'objet de travaux d'entretien ou de rénovation. Cette enquête incombe au maître d'ouvrage.

Cosignataires: Allemann, Brélaz, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Genner, Gilli, Graf Maya, Graf-Litscher, Heim, Hodgers, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (38)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Rejet.

08.3330 ***n*** Po. **Galladé. Compétence des parents dans le domaine de la petite enfance et au cours des phases cruciales du développement de l'enfant** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'établir d'ici 2010 un rapport répondant aux questions suivantes:

1. Quels sont les moments les plus appropriés pour informer les parents des risques sociaux et des problèmes de santé qui, à long terme, peuvent avoir une influence négative sur le bon développement de leurs enfants et sur l'intégration de ces derniers dans la société?

2. Quand et comment renforcer et améliorer la compétence des parents en matière de formation, d'éducation et de santé ainsi que leur sens de la responsabilité vis-à-vis de leurs enfants?

3. Lorsqu'ils sont excessifs ou anormaux, les comportements addictifs, violents et à risque des enfants et des adolescents masquent souvent une situation psychique ou psychosociale instable. Comment assurer que les mesures nécessaires profiteront aux familles qui présentent des risques sociaux ou des problèmes de santé particuliers?

Cosignataires: Allemann, Levrat, Steiert, Stump, Tschümperlin (5)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3331 ***n*** Ip. **Rickli Natalie. Euro 2008. Position de monopole des sponsors** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Le championnat d'Europe de football 2008 a-t-il eu pour l'économie locale et les entrepreneurs innovants l'impact promis par le Conseil fédéral et espéré par la population?

2. Que pense le Conseil fédéral du fait que plusieurs villes ont qualifié les commerçants locaux d'opportunistes et ont, sans base légale sur laquelle s'appuyer, tenté de mettre un terme à leurs activités?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel il est absurde que l'abus de position dominante soit interdit par la loi sur les cartels mais que, dans le cadre de l'Euro (sponsors), de tels monopoles soient protégés? Est-ce que des mesures seront prises en prévision de futures grandes manifestations?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bortoluzzi, Dunant, Flückiger, Föhn, Füglistaller, Heer, Hurter Thomas, Kaufmann, Killer, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Reimann Lukas, Rutschmann, Schibli, Spuhler, Veillon, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (27)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3332 ***n*** Ip. **Flückiger. Non au durcissement de la loi régissant le travail dominical pour les jeunes travailleurs** (11.06.2008)

La nouvelle ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Cette ordonnance fixe notamment les nouvelles règles en matière d'octroi des autorisations de travail nocturne et dominical pour les jeunes. Le travail dominical régulier ou périodique est depuis lors soumis à l'autorisation du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le travail dominical temporaire ne dépassant pas six dimanches par année civile à celle de l'autorité cantonale.

Ces derniers temps, le SECO a rejeté plusieurs demandes d'autorisation de travail dominical, comme de travail nocturne d'ailleurs. Pour certains métiers, la formation pratique, qui est au coeur de notre système de formation professionnelle en alternance, devient dès lors difficile, voire impossible. Conséquence: dans plusieurs secteurs, comme l'alimentation, le commerce de détail ou l'informatique, les entreprises sont de moins en moins disposées à proposer des places d'apprentissage.

1. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis de l'auteur de la présente interpellation, à savoir que les modalités d'autorisation restrictives du SECO concernant le travail dominical portent préjudice à une formation axée sur la pratique?

2. Que pense le Conseil fédéral du fait qu'une protection des jeunes travailleurs poussée à l'extrême réduit considérablement l'offre de places d'apprentissage et, donc, rend plus difficile l'entrée des jeunes dans la vie active?

3. Est-il disposé à intervenir auprès du SECO afin que les modalités d'autorisation trop restrictives concernant le travail dominical soient assouplies, et donc que les jeunes puissent suivre une formation convenable?

4. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'assouplir certaines prescriptions relatives au travail dominical afin d'inciter les entreprises, notamment les PME, à proposer un nombre suffisant de places d'apprentissage?

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Föhn, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Huber, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Philipp, Müri, Pelli, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schwander, Segmüller, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (64)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3333 ***n*** Ip. **Germanier. Trafic aérien transfrontalier et Espace Schengen** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est-il d'avis:

1. qu'à l'intérieur de l'Espace Schengen, tous les aérodromes suisses qui en font la demande puissent accueillir du trafic aérien à destination ou en provenance d'aérodromes situés au sein de l'Espace Schengen?

2. que pour tout aérodrome équipé en conséquence, la possibilité soit donnée d'accueillir des vols en provenance ou à destination d'aérodromes situés dans des Etats tiers, hors de l'Espace Schengen?

Cosignataires: Aebi, Amherd, Berberat, Binder, Bourgeois, Brunschwig Graf, de Buman, Favre Laurent, Favre Charles, Français, Graber Jean-Pierre, Hiltpold, Hochreutener, Huber, Hurter Thomas, Hutter Markus, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Parmelin, Rime, Veillon, Wasserfallen (22)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3334 ***n*** Ip. **Germanier. Aérodromes suisses. Moins de réglementations** (11.06.2008)

Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre afin de diminuer la pression réglementaire et administrative sur les aérodromes suisses?

Cosignataires: Aebi, Amherd, Berberat, Binder, Bourgeois, Brunschwig Graf, de Buman, Favre Charles, Favre Laurent, Graber Jean-Pierre, Hiltpold, Hochreutener, Huber, Hurter Thomas, Hutter Markus, Parmelin, Rime, Veillon, Wasserfallen (19)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3335 ***n*** Mo. **Steiert. Système de santé. Soutenir les gains d'efficacité et de qualité** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire, dans le cadre de la législation fédérale sur l'assurance-maladie, des dispositions permettant de rétribuer à charge de l'assurance-maladie sociale des prestations d'intérêt général qui contribuent à une amélioration de l'économicité et de la qualité, dans la mesure où les coûts de ces prestations sont significativement inférieurs aux économies générées au profit de l'ensemble des assurés sur la période déterminée.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bortoluzzi, Carobbio Guscetti, de Buman, Fasel, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Galladé, Gilli, Glauser, Graf-Litscher, Gross, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Meyer Thérèse, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stahl, Stöckli, Stump, Widmer (33)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3336 ***n*** Mo. **Girod. Les agrocarburants ne doivent pas concurrencer les denrées alimentaires** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la loi sur l'imposition des huiles minérales de manière à ce que les carburants issus de matières premières renouvelables (agrocarburants) ne puissent pas bénéficier d'une réduction de l'impôt lorsque leur production concurrence directement ou indirectement celle de denrées alimentaires.

Cosignataires: Brélaz, Hodgers, John-Calame, Lang, Nussbaumer, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Wyss Brigit, Zisyadis (11)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3337** ***n*** Ip. **Hiltpold. Limitation du nombre d'élèves ne maîtrisant aucune langue nationale** (12.06.2008)

Je demande au Conseil fédéral d'examiner l'opportunité de mettre en place des directives invitant les cantons à:

- établir un recensement des élèves ne parlant pas du tout la langue du canton ou la maîtrisant trop peu pour suivre un enseignement courant (français, allemand, italien);

- déterminer un nombre maximal d'élèves allophones par classe, respectant les principes d'une école républicaine garantissant une égalité des chances pour tous.

Cosignataire: Lüscher (1)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3338** ***n*** Mo. **Gilli. Encouragement de la mobilité douce. Fixer des objectifs chiffrés** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour augmenter de dix points de pourcentage la part de la mobilité douce dans les villes-centres et les agglomérations en dix ans.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Aubert, Bänziger, Bäumle, Brélaz, Bruderer, Carobbio Guscetti, Cathomas, Donzé, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Frösch, Genner, Girod, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Haller, Hämmerle, Hodgers, John-Calame, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Moser, Müller Geri, Nordmann, Nussbaumer, Pelli, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Voruz, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (54)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Rejet.

08.3339 ***n*** Mo. **Hutter Markus. Renoncer à la taxe sur le CO2** (12.06.2008)

Etant donné l'évolution du contexte économique (prix du pétrole, succès de nouveaux systèmes énergétiques), le Conseil fédéral est chargé de supprimer la taxe CO2 - déjà arrêtée - sur les combustibles et de renoncer d'une manière générale à l'instrument que constitue la taxe CO2.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Baumann J. Alexander, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunschwig Graf, Cassis, Caviezel, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Favre Charles, Fehr Hans, Fiala, Fluri, Français, Freysinger, Germanier, Giezendanner, Glur, Graber Jean-Pierre, Grunder, Gysin, Heer, Hiltpold, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Ineichen, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Loepfe, Maurer, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Müri, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schneider, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, von Rotz, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann (61)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3340 ***n*** Mo. **Stöckli. Parrainage de l'enseignement et de la recherche. Harmonisation** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir pour que les règles applicables au parrainage de l'enseignement et de la recherche universitaires par des privés soient les mêmes dans toutes les hautes écoles. Il veillera en particulier à ce que la liberté de l'enseignement et de la recherche soit garantie, comme le prévoit la Constitution, et à ce que l'engagement financier de tiers n'entraîne aucun conflit d'intérêts.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Tschümperlin, Widmer (20)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3341 ***n*** Mo. **Stöckli. Modification de l'article 152 du Code pénal** (12.06.2008)

L'article 152 du Code pénal (faux renseignements sur des entreprises commerciales) sera modifié de sorte que soit considéré comme punissable non seulement le fait de donner ou de faire donner des renseignements faux ou incomplets d'une importance considérable, comme c'est le cas aujourd'hui, mais aussi l'omission de donner des renseignements.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Heim, Jositsch, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Tschümperlin, Widmer (19)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3342 ***n*** Po. **van Singer. Adaptation du financement du rachat du courant vert** (12.06.2008)

Nous demandons au Conseil fédéral d'étudier l'adaptation du plafond de 0,6 centime par kilowattheure, fixé dans l'article 15 b alinéa 4 de la LEne en tenant compte de l'évolution des prix du marché du kilowattheure, pour mieux financer la rétribution à prix coûtant (RPC).

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Berberat, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Girod, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Hämmerle, Heim, Hodgers, Hofmann, John-Calame, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Marti Werner, Moser, Müller Geri, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Schelbert, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, Vischer, von Graffenried, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zisyadis (44)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3343 ***n*** Po. **Widmer. Engagement de la Suisse en faveur d'un nouveau traité FCE** (12.06.2008)

Début décembre, le gouvernement russe, face à l'expansion de l'OTAN jusqu'à sa frontière et à l'évolution jugée préoccupante de la situation en Géorgie et en Ukraine, a unilatéralement décrété la suspension partielle du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (traité FCE).

Le traité FCE, daté de 1990, est un des élémentsclé de la sécurité européenne et forme le noyau de l'approche coopérative de la sécurité en Europe. Le régime de vérification mis sur pied en vertu de ce traité a contribué de manière décisive à l'instauration d'un climat de confiance et de sécurité, avec pour corollaire une réduction des armements. Son abrogation ne ferait que des perdants sur l'ensemble du continent, y compris les Etats européens qui ne sont pas parties au traité.

A titre d'Etat neutre non signataire du traité FCE, la Suisse bénéficie de toute la crédibilité requise pour s'engager en faveur d'une adaptation et d'une reconduction, sur de nouvelles bases, du traité entre les Etats membres de l'OTAN, la Russie et divers Etats d'Europe centrale et orientale. Je charge donc le Conseil fédéral d'examiner quels sont les moyens dont il dispose dans ce domaine et de faire pleinement usage des possibilités qui s'offrent à lui.

Cosignataires: Allemann, Fehr Hans-Jürg, Gross, Heim, Kiener Nellen, Steiert (6)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3344 ***n*** Mo. **Hiltpold. Financement ZEB et troisième voie CFF entre Genève et Lausanne** (12.06.2008)

En vue de financer l'achèvement des NLFA et le projet ZEB, le Conseil fédéral est chargé d'allouer au fonds FTP (FinöV) les recettes de la TVA sur les combustibles et les carburants fossiles entraînées par la hausse exceptionnelle des prix de ces ressources.

Pour calculer ce montant, la Confédération déduit en fin d'année du montant total perçu par la TVA sur les énergies fossiles, le montant qu'elle aurait perçu si les prix de ces énergies n'avaient pas dépassé le niveau du 1er janvier 2008. La différence est versée au fond FTP.

Cosignataires: Bourgeois, Favre Laurent, Français, Lüscher (4)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3345 ***n*** Po. **Girod. Prise en considération des vêtements issus du commerce équitable** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiners'il est possible d'acquérir davantage de vêtements issus du commerce équitable et d'augmenter en particulier la part de ces vêtements acquis par Armasuisse.

Cosignataires: Brélaz, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Nussbaumer, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Wyss Brigit, Zisyadis (13)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **08.3346** ***é*** Ip. **Gutzwiller. Aéroport de Zurich. Coopération avec l'Allemagne. Suite du dossier** (12.06.2008)

Lors de la visite de travail de la chancelière allemande Angela Merkel, le 29 avril 2008, la discussion a aussi porté sur la situation concernant l'aéroport de Zurich. Selon les médias, un groupe de travail aurait été créé à cette occasion et chargé d'analyser les nuisances sur la base de valeurs objectives afin que des pourparlers sur l'exploitation de l'aéroport puissent ensuite avoir lieu.

Les questions suivantes se posent à cet égard:

1. Quel est le mandat du groupe de travail?

2. Quelle est sa composition et quel calendrier lui a été imposé?

3. Lors de la rencontre du 29 avril 2008, a-t-il été décidé quelles méthodes seraient utilisées pour déterminer les nuisances dues à l'aéroport?

4. La création de ce groupe de travail aura-t-elle des conséquences pour d'autres processus ou projets (tels que le PSIA et les procédures d'autorisation pour l'approche coudée par le nord)?

Cosignataires: Diener, Egerszegi-Obrist, Reimann Maximilian (3)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

22.09.2008 Conseil des Etats. Liquidée.

x **08.3347** ***é*** Po. **Maissen. Gains d'efficacité grâce à la répartition des tâches** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral doit établir un rapport qui expose les gains d'efficacité déjà réalisés au sein de l'administration fédérale grâce à l'introduction de la RPT et d'autres projets de réformes déléguant des compétences aux cantons. Ce rapport devra également déterminer dans quels domaines il est encore possible de générer des gains d'efficacité. Ces gains sont à prendre en compte dans le cadre de l'examen en cours des tâches de la Confédération.

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, Brändli, Briner, Burkhalter, Egerszegi-Obrist, Fournier, Frick, Graber Konrad, Hêche, Hess, Imoberdorf, Lombardi, Schwaller, Seydoux, Sommaruga Simonetta, Stadler, Stähelin (18)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

30.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.3348** ***n*** Mo. **Bourgeois. Politique coordonnée au sein des espaces ruraux** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de:

1. coordonner et optimiser les politiques sectorielles des espaces ruraux;

2. tenir compte au niveau des instruments du rôle des différentes régions périphériques, de leur spécificité, potentiel économique, évolution démographique et des attentes différenciées des régions concernées;

3. veiller à l'eurocompatibilité des instruments notamment envers l'Autriche.

Cosignataires: Abate, Aebi, Amstutz, Bader Elvira, Barthassat, Bigger, Binder, Cassis, Caviezel, Chevrier, Darbellay, Favre Laurent, Français, Gadient, Germanier, Glauser, Glur, Grin, Hassler, Hiltpold, Huber, Lüscher, Lustenberger, Maurer, Meyer Thérèse, Moret, Müller Walter, Parmelin, Pelli, Perrinjaquet, Rime, Schmidt Roberto, Triponez, von Siebenthal, Walter, Wasserfallen, Zemp (37)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Rejet.

x **08.3349** ***n*** Mo. **Aebi. Durcissement des dispositions réprimant l'abandon des déchets sur la voie publique** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une révision législative (loi sur la protection de l'environnement, ordonnance sur les règles de la circulation routière, etc.) visant à réprimer plus sévèrement et à prévenir plus efficacement que cela ne l'est aujourd'hui le fait de jeter les déchets sur la voie publique ou de les abandonner illégalement.

Cosignataires: Baettig, Bänziger, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Dunant, Flückiger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grin, Grunder, Kaufmann, Lang, Leuenberger-Genève, Mörgeli, Müri, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Schenk Simon, Schwander, von Rotz, Walter, Wobmann (28)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Rejet.

08.3350 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Réduire la TVA pour augmenter la mobilité et la croissance économique** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet prévoyant l'abaissement de 7,6 pour cent à 2,4 pour cent du taux de TVA sur l'essence, le combustible et le carburant afin de lutter immédiatement contre l'augmentation du prix de ces produits.

Porte-parole: Wobmann

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3351 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Halte aux charges fiscales excessives qui freinent la mobilité dans le pays** (12.06.2008)

Pour contrer l'augmentation du prix de l'essence, le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi qui limite à 70 centimes par litre les prélèvements (taxes, émoluments et impôts) sur l'essence.

Porte-parole: Giezendanner

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3352 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Cesser de prélever le centime climatique sur les carburants** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet permettant de cesser de prélever le centime climatique sur les carburants.

Porte-parole: Killer

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3353 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Jusqu'où ira-t-on dans les admissions en masse de requérants d'asile érythréens?** (12.06.2008)

Depuis que l'ancienne Commission de recours en matière d'asile a décidé que la Suisse devait accueillir tous les objecteurs de conscience et les déserteurs en provenance d'Erythrée, le nombre de requérants de cet Etat a considérablement augmenté.

En 2006, il s'est accru de 655 pour cent par rapport à l'année précédente, tandis qu'en Allemagne, le taux de demandes correspondantes diminuait de 37 pour cent. Et en 2007, les demandes ont augmenté derechef d'au moins 30 pour cent; quant au taux d'acceptation des dossiers, il est énorme, avec 70 pour cent. Alors que le nombre de requérants d'asile a pu être réduit de presque 4500 personnes entre décembre 2007 et mai 2008, le nombre d'Erythréens s'est accru de presque 100 personnes sur la même période. Ces faits démontrent clairement la nécessité d'agir dans ce domaine. Dans sa réponse à l'interpellation Hutter 07.3178, le Conseil fédéral a écrit qu'il suivrait avec attention l'évolution de la situation et qu'il examinerait, le cas échéant, s'il est nécessaire de réviser la loi.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quand a-t-il l'intention de résoudre ce problème une fois pour toutes?

2. Quels articles de lois devraient être modifiés pour que l'évolution effarante de ces dernières années puisse être stoppée?

3. Quels coûts la Confédération a-t-elle dû supporter du fait de l'afflux de requérants d'asile en provenance d'Erythrée, depuis la décision de la Commission de recours en matière d'asile?

4. Que va-t-on faire des Erythréens qui se trouvent dans une procédure de demande d'asile?

5. Existe-t-il d'autres cas d'abus systématique du droit d'asile suisse?

Porte-parole: Hutter Jasmin

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3354 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Ruée vers les passeports. Que fait le Conseil fédéral?** (12.06.2008)

Pendant la campagne sur l'initiative populaire de l'UDC "Pour des naturalisations démocratiques", le Conseil fédéral et ceux qui le soutenaient ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils comprenaient les peurs de la population, promettant de durcir les critères de naturalisation en cas de rejet de l'initiative. Comme l'a déclaré M. Eduard Gnesa, directeur de l'Office fédéral des migrations, environ 900 000 étrangers remplissent actuellement toutes les conditions pour être naturalisés.

Nous prions dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures prévoit-il pour empêcher une nouvelle ruée vers les passeports?

2. Théoriquement, 900 000 étrangers pourraient demander à être naturalisés sur un an. Comment le Conseil fédéral entend-il l'empêcher?

3. Comment peut-il affirmer que la naturalisation n'est pas un droit tout en exigeant que les étrangers qui remplissent toutes les conditions de naturalisation obtiennent la nationalité?

4. Le Conseil fédéral est-il d'avis qu'il n'y aucun risque de ruée vers les passeports malgré 900 000 naturalisations potentielles?

5. Comment entend-il empêcher les naturalisations automatiques?

6. Comment entend-il régler le problème des personnes qui sombrent dans la criminalité juste après avoir obtenu leur naturalisation? Dans l'édition du 29 mai 2008 du Blick, M. Eduard Gnesa a indiqué que des études avaient été menées à ce sujet. Qu'en est-il de leurs résultats?

7. Les études précitées envisagent-elles de recourir à la naturalisation à l'essai ou à la déchéance de la nationalité (en cas de double nationalité)?

Porte-parole: Hutter Jasmin

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3355 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Conventions-type de double imposition avec l'OCDE** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de ne conclure des conventions-type OCDE de double imposition, prévoyant un échange élargi d'informations, qu'avec des Etats membres de l'OCDE.

Porte-parole: Kaufmann

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3356 *n* Mo. **Moser. Viande de lapins élevés en batterie. Déclaration obligatoire** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre obligatoire la déclaration de la viande de lapin importée provenant d'élevages en batterie non conformes aux normes suisses, afin de supprimer la distorsion du marché qui résulte du standard des dispositions suisses relatives à la protection des animaux.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bischof, Bruderer, Cathomas, Donzé, Fehr Mario, Fiala, Fluri, Frösch, Gadient, Galladé, Geissbühler, Gilli, Girod, Glauser, Graf Maya, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Heim, Hodgers, Kunz, Lachenmeier, Lang, Leutenegger Oberholzer, Nussbaumer, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Riklin Kathy, Schibli, Schmid-Federer, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Stump, Thorens Goumaz, van Singer, von Siebenthal, Walter, Wasserfallen, Weibel, Widmer, Wyss Brigit, Zemp (50)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3357 *n* Mo. **Fasel. Suradministration dans les HES** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport montrant l'évolution des tâches administratives et des frais de marketing dans les hautes écoles spécialisées (HES) au cours de la dernière décennie. Il examinera également si, et le cas échéant dans quelle mesure, les membres de l'administration interviennent dans des affaires relevant de l'enseignement et de la recherche, et si les écoles accordent aux membres du corps enseignant un droit de participation conforme à ce que prévoit la loi.

Cosignataires: Bäumle, Hutter Markus, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Moret, Moser, Nussbaumer, Pfister Theophil, Riklin Kathy, Tschümperlin, Weibel (11)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3358 *n* Ip. **Fasel. Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** (12.06.2008)

Le 12 décembre 2007, la Commission européenne a décidé de proclamer 2010 "Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale". Dotée d'un budget de 17 millions d'euros, "cette initiative réaffirme l'engagement de l'Union à donner un élan décisif à l'éradication de la pauvreté d'ici à 2010". En novembre 2006, le Parlement suisse avait chargé le Conseil fédéral d'élaborer pour notre pays une stratégie durable de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et le mandat avait alors été confié à l'Office fédéral des assurances sociales. Notre pays doit saisir l'occasion, en 2010, pour mener une action marquante et rendre ainsi visible la mise en oeuvre de cette stratégie.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La Suisse compte-t-elle participer à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale?

2. Quelles sont les activités prévues?

3. Quel est le budget disponible?

4. Quand le Conseil fédéral présentera-t-il au Parlement sa stratégie de lutte contre la pauvreté?

Cosignataires: Aubert, Frösch, Graf Maya, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Marra, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Teuscher, Tschümperlin, von Graffenried (11)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3359 ***n*** Mo. **Markwalder Bär. Augmenter le nombre de zones exemptes d'armes nucléaires** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires, dans le cadre de la politique étrangère et de la politique de neutralité, pour que le nombre de régions et d'Etats exempts d'armes nucléaires augmente et que les effets du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'en trouvent renforcés.

Cosignataires: Allemann, Brunschwig Graf, Eichenberger, Fehr Mario, Gross, Hutter Markus, Moret, Müller Walter, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Stamm, Widmer (13)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de la politique de sécurité*

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3360 ***n*** Po. **Gross. Commission d'étude pour l'élaboration d'une constitution mondiale** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de créer une commission d'étude pour l'élaboration d'une constitution mondiale.

Cosignataires: Berberat, Fehr Mario, Genner, Heim, Hodgers, Leuenberger-Genève, Neirynck, Rechsteiner-Basel, Sommaruga Carlo, Steiert, Tschümperlin, Widmer (12)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3361 ***n*** Ip. **Gross. Cour européenne des droits de l'homme. Sécurité sociale des juges** (12.06.2008)

Les juges de la Cour européenne des droits de l'homme n'ont pas de sécurité sociale. La cour ne verse pas de cotisation pour leur retraite. Voilà qui compromet singulièrement l'indépendance des juges de Strasbourg et les rend vulnérables aux tentatives de leur gouvernement d'influencer leurs décisions.

1. Le Conseil fédéral est-il au courant de cette situation? Partage-t-il mes craintes quant à l'indépendance des juges?

2. Pense-t-il que cette situation influence les candidatures aux postes de juge?

3. Quelle est la position de la Suisse sur la question?

4. Que fait le Conseil fédéral pour remédier au problème? Est-il prêt à s'engager au sein du Comité des Ministres en faveur de l'amélioration de la sécurité sociale des juges? Est-il également prêt à apporter sa contribution afin que les coûts supplémentaires qui en découleraient ne soient pas simplement répercutés sur les autres institutions du Conseil de l'Europe?

Cosignataires: Berberat, Fässler, Fehr Mario, Fiala, Fluri, Graber Jean-Pierre, Heim, Hodgers, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Neirynck, Sommaruga Carlo, Steiert, Walter, Widmer (15)

20.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3362 ***n*** Po. **Gross. La Suisse doit oeuvrer à préserver l'unité de la Macédoine** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment la Suisse peut exploiter les connaissances diverses et variées qu'elle a des institutions et des procédures de la Macédoine et son expérience étendue de la société macédonienne pour oeuvrer à la sauvegarde de l'unité de ce pays.

Cosignataires: Berberat, Fehr Mario, Fiala, Fluri, Genner, Graber Jean-Pierre, Heim, Hodgers, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Miesch, Müller Walter, Neirynck, Sommaruga Carlo, Steiert, Tschümperlin, Widmer (17)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3363 ***n*** Po. **Gross. Promouvoir l'Observatoire du Conseil de l'Europe pour le respect des droits de l'homme en Palestine et en Israël** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier comment la Suisse pourrait soutenir la création et les travaux d'un observatoire pour le respect des droits de l'homme en Palestine et en Israël, conjointement avec le Luxembourg, par exemple, où les parlementaires ont également invité leur gouvernement à agir en ce sens.

Cosignataires: Berberat, Fehr Mario, Fiala, Fluri, Genner, Heim, Hodgers, Leuenberger-Genève, Neirynck, Sommaruga Carlo, Steiert, Tschümperlin, Widmer (13)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **08.3364** ***n*** Ip. **Heim. Renforcer et promouvoir la médecine et les soins palliatifs** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer les moyens et le calendrier qu'il entend se donner pour renforcer la médecine palliative et les soins palliatifs dans le cadre de ses compétences, notamment dans les domaines suivants: formation prégraduée, postgraduée et continue des professions médicales et des futurs professionnels en soins palliatifs, garantie du financement par le biais de la LAMal, encouragement de la prise en charge intégrée ou encore recherche; il exposera également ce qu'il compte faire pour sensibiliser le public et l'informer sur ce thème important.

Cosignataires: Allemann, Bänziger, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Mario, Galladé, Gilli, Graf-Litscher, Gross, Hofmann, Jositsch, Lumengo, Marra, Meyer Thérèse, Rechsteiner-Basel, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, van Singer, Voruz, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (28)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3365 ***n*** Mo. **Heim. Promouvoir la pharmacovigilance en pédiatrie** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des mesures concrètes et les bases juridiques nécessaires à la promotion et à l'amélioration:

1. de la recherche, du développement et des études cliniques dans le domaine des médicaments pour enfants;

2. de la sécurité en matière de traitements médicamenteux pédiatriques;

3. de la transparence et du savoir concernant les médicaments destinés aux enfants;

4. de la coopération de la Suisse avec d'autres pays et de sa participation à des programmes internationaux de recherche dans le domaine de la recherche clinique sur les médicaments à usage pédiatrique.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Mario, Galladé, Graf-Litscher, Gross, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Meyer Thérèse, Moser, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Weibel, Widmer, Wyss Ursula (30)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3366 ***n*** Po. **Heim. Taux élevé de suicides en Suisse. Mesures de prévention** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié:

1. d'indiquer s'il compte agir, et si oui de quelle manière, en collaboration avec les cantons et les organisations, contre le taux élevé de suicides en Suisse, en particulier contre le suicide des personnes âgées (à partir de 60 ans), et s'il est prêt à élargir le programme "Alliance contre la dépression" en y incluant les personnes âgées;

2. d'élaborer et de mettre en application une stratégie de dépistage précoce des dépressions et des autres maladies psychiques qui s'oriente sur des objectifs de santé et qui inclue la formation universitaire et postgrade du personnel médical.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Mario, Galladé, Gilli, Graf-Litscher, Gross, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (30)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3367 ***n*** Po. **Hany. Evolutions dans le domaine de la surveillance de l'espace aérien** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport sur les transformations que connaît actuellement la surveillance de l'espace aérien. Il doit en particulier examiner les points suivants:

- Y aura-t-il une concentration sur un nombre réduit de centres? Quel rôle la société Skyguide pourra-t-elle jouer?

- Quel est le calendrier prévu pour ces évolutions?

- Quels atouts Skyguide peut-elle mettre en valeur pour se positionner? Une stratégie est-elle déjà prévue?

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3368 ***n*** Ip. **Engelberger. Allègement des charges administratives des PME. Suite des opérations** (12.06.2008)

Les résultats d'une enquête représentative portant sur le contrôle étatique exercé sur les entreprises, datée du 22 février 2008, ont été présentés au Forum PME. Cette commission d'experts extraparlementaire a jugé nécessaire d'approfondir certains aspects en vue de formuler un catalogue de revendications plus concret. L'enquête a révélé par ailleurs que bien des points devaient encore être améliorés, puisqu'aussi bien:

- un quart des PME se plaignent d'un excès de formalisme de la part des autorités;

- seule la moitié des entreprises ayant fait l'objet d'un contrôle accordent un sens ou une certaine utilité aux contrôles effectués;

- deux tiers des entreprises se sont exprimées défavorablement au sujet des contrôles;

- 31 pour cent des PME consultées estiment que les contrôles sont plutôt dommageables, voire très dommageables.

Comme, de plus, diverses interventions que j'ai déposées (motion 06.3086 "Forum des PME. Extension" et interpellation 06.3346 "Contrôlite' dans les entreprises", p. ex.) n'ont pas encore été traitées en plénum, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures concrètes entend-il engager ces prochains temps en vue de parfaire l'allègement encore et toujours insuffisant des charges administratives qui grèvent les PME?

2. L'heure n'est-elle pas venue et n'est-il pas judicieux d'étoffer le Forum PME, comme je l'ai demandé dans ma motion 06.3086?

Cosignataires: Amstutz, Caviezel, Eichenberger, Flückiger, Füglistaller, Hutter Markus, Ineichen, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp (10)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3369 ***n*** Ip. **Killer. Révision de l'ordonnance sur la protection de l'air 2007/08** (12.06.2008)

Les documents concernant la révision de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) de novembre 2007 mentionnent des délais de transition qui sont incompatibles avec la motion This Jenny (07.3161), qui a déjà été transmise par le Parlement. En outre, ces réflexions se fondent sur des hypothèses techniques qui se sont révélées fausses entre-temps. Ainsi, le Conseil fédéral explique, dans sa réponse à la question 08.5214 posée dans le cadre de l'heure des questions du 9 juin 2008, que l'UE déplore l'absence d'une norme internationale reconnue en matière de filtres à particules et que, de ce fait, les engins équipés de filtres à particules ne peuvent pas bénéficier d'un traitement privilégié pour la RPLP du fait de l'opposition de l'UE. Il signale par ailleurs que l'OFEV a entre-temps mis au point une norme suisse et que des travaux sont en cours en vue de la transformer en une norme ISO internationale. Renseignements pris auprès de membres des organismes internationaux concernés, cette proposition a très peu de chances d'aboutir et de rallier une majorité d'opinions favorables en temps voulu. C'est pourquoi je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi les documents relatifs à la révision de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) de novembre 2007 ne prévoient-ils pas, sous "III" (dispositions transitoires), un délai de transition jusqu'en 2013 comme le Parlement l'exige en rapport avec la motion This Jenny qui a été transmise?

2. De l'avis du Conseil fédéral, quelle est la probabilité pour que la proposition de l'OFEV soit acceptée en temps voulu sous forme de norme ISO internationale et qu'ainsi on ouvre la voie à l'introduction, en Suisse, de réglementations dérogeant à celles de l'UE s'agissant des machines équipées ou post-équipées de filtres à particules, sans mécontenter l'UE et sans devoir faire des concessions à son égard dans d'autres domaines?

3. Que signifie la décision du Conseil national relative à la motion 06.3014 en matière de filtres à particules pour les machines de chantier?

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bigger, Dunant, Flückiger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Kaufmann, Miesch, Müri, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Stamm, von Rotz, Wobmann (22)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3370** ***n*** Ip. **Füglistaller. OFFT. Création de nouveaux doublons** (12.06.2008)

Compte tenu de la réorganisation de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), qui a conduit à la création au 1er mars 2008 de la division des Relations internationales, et des réponses apportées par la conseillère fédérale Doris Leuthard lors de l'heure des questions du 9 juin 2008, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Selon la réponse de Mme Leuthard, les Etats étrangers demandent de plus en plus d'informations sur notre système dual de formation. L'administration fédérale a répondu à cette évolution en créant une nouvelle division. Quelle est la stratégie de l'OFFT? Comment a-t-elle été élaborée? Quels partenaires et quels acteurs du domaine ont-ils été impliqués dans les réflexions et sous quelle forme (bonne gouvernance)?

2. S'il est vrai que des entreprises suisses établies à l'étranger souhaitent introduire notre système dual de formation dans leurs entreprises et que ce sont ces demandes qui ont conduit à créer la division des Relations internationales au sein de l'OFFT, comment et quand ces entreprises ont-elles été informées de cette nouvelle offre?

3. La nouvelle division des Relations internationales contient des pans importants des activités de la CTI. Pourquoi a-t-elle été créée avant la fin de la procédure de consultation (31 mars 2008) sur la révision partielle de la loi sur la recherche?

4. Pourquoi la réorganisation a-t-elle été ordonnée contre la volonté des cadres concernés de l'OFFT et de la CTI?

5. La CTI recourt essentiellement à des experts reconnus dans les domaines de la recherche et de l'économie. Pourquoi la lettre (du 29 mars 2008) dans laquelle ces experts faisaient part de leurs réticences face au projet de réorganisation est-elle restée sans réponse?

6. Le 21 mai 2008, le Conseil fédéral a décidé de ne pas réaliser la réorganisation tant attendue des départements, et donc de ne pas créer un département de la formation. L'OFFT a cependant introduit sa nouvelle structure au 1er mars 2008. Sur quels faits cette adaptation anticipée des structures s'est-elle fondée?

7. Jusqu'ici, c'est le Secrétariat d'Etat à l'économie et à la recherche (SER) qui était responsable de la politique scientifique extérieure de la Suisse et de tous les aspects relatifs au système FRI de notre pays. Lors de rencontres internationales, le chef de la délégation suisse était le secrétaire d'Etat, qui emmenait en cas de négociations des représentants des offices fédéraux concernés. Pourquoi ce système a-t-il été modifié sans consulter le Parlement et les milieux concernés? L'OFFT suit-il désormais sa propre politique étrangère en matière de FRI? Pourquoi ces prétentions n'ont-elles pas été présentées de manière transparente dans le cadre des débats sur le message FRI 2008-2011?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Heer, Hurter Thomas, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Malama, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (56)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3371** ***n*** Ip. **Füglistaller. OFFT. Apport concret des réformes** (12.06.2008)

Interrogée au cours de l'heure des questions du 9 juin 2008 sur les motifs de la réorganisation de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), la conseillère fédérale Doris Leuthard a indiqué que la création de la nouvelle division "Relations internationales" le 1er mars 2008 répondait à l'intérêt international porté à notre système dual de formation. Cette réponse soulève des questions d'importance fondamentale:

1. L'intérêt international porté à notre système dual de formation est-il, dans les faits, d'une quelconque utilité pour la formation en Suisse? Que retire vraiment notre système de formation de la nouvelle approche internationale de l'OFFT?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il que la réorganisation de l'OFFT et de la CTI est conforme au mandat constitutionnel visant à ce que la formation professionnelle et la formation gymnasiale trouvent une reconnaissance sociale équivalente?

3. Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il encore de prendre, en collaboration avec les cantons, pour assurer cette reconnaissance sociale équivalente, en particulier pour la formation professionnelle supérieure et la maîtrise fédérale?

4. Comment s'assurer que la nouvelle approche internationale de l'OFFT vise réellement à apporter un plus à la formation en Suisse, et non à créer d'attrayantes prébendes administratives?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Heer, Hurter Thomas, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Malama, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (57)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3372 ***n*** Ip. **Berberat. Encourager le système de chèque-emploi** (12.06.2008)

Le système de chèque-emploi est un moyen de paiement de salaires, pour les emplois de proximité, qui rencontre le succès en Suisse romande. Il permet de gérer facilement et économiquement les tâches administratives liées aux assurances socia-

les et aide ainsi les personnes employées et employeuses de travaux de proximité (garde d'enfants, ménage, etc.).

En fonction du succès rencontré dans la mise en place du chèque-emploi en Suisse romande, le Conseil fédéral n'entend-il pas encourager ce système dans l'ensemble des cantons et le développer, notamment en lui accordant un soutien logistique et informatique?

Cosignataires: Aubert, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (23)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3373 ***n*** Mo. **Sommaruga Carlo. Prévention pénale accrue en matière de pédocriminalité et autres infractions** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de formuler une proposition de révision du Code pénal - dans le respect des principes généraux de l'ordre légal pénal - qui introduise dans la partie générale une disposition sur des mesures - applicables notamment aux auteurs d'infractions à l'intégrité sexuelle des enfants, tendant à:

- l'interdiction d'une profession non seulement si l'acte criminel est commis en relation avec celle-ci;

- l'interdiction de faire partie comme membre bénévole, membre du personnel ou organe de toute personne morale, association ou groupement dont l'activité concerne des personnes du type de la victime;

- l'interdiction d'entrer en contact avec des personnes ou des groupes de personnes déterminés;

- lesuivi par un tutorat judiciaire pénal des personnes soumises à ces mesures par jugement.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Steiert, Stump, Thanei (14)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3374 ***n*** Mo. **Goll. Mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI au sein de l'administration fédérale** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de participer à la mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI en créant d'ici à 2015, pour un montant équivalant à au moins 1 pour cent des dépenses liées au personnel fédéral, des emplois et des tâches adaptés aux besoins des personnes handicapées. Il mettra en outre un service professionnel de suivi et de conseil à la disposition des offices fédéraux qui créent des emplois adaptés aux personnes handicapées, afin de les épauler pendant la période d'intégration de ces personnes.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Rechsteiner Paul, Rossini, Schenker Silvia (4)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3375 ***n*** Mo. **Lang. Interdiction d'abattre des avions civils avec à leur bord des passagers innocents** (12.06.2008)

Il est interdit d'abattre des avions civils avec à leur bord des passagers innocents.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Frösch, Genner, Hämmerle, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marti Werner, Müller Geri, Rielle, Sommaruga Carlo, Vischer, Widmer (13)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3376 ***n*** Mo. **Groupe radical-libéral. Formation d'universitaires étrangers. Tirer profit en Suisse des investissements consentis** (12.06.2008)

Compte tenu du manque d'universitaires qualifiés, le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les diplômés de hautes écoles originaires de pays non-membres de l'UE/AELE, qui souhaitent travailler en Suisse après leurs études, puissent bénéficier d'une autorisation de séjour qui leur permette de rester dans notre pays au cours des six mois suivant la fin de leurs études. Ce n'est qu'ainsi que ces diplômés pourront trouver en Suisse un emploi correspondant à leurs qualifications, et que nous pourrons tirer un profit direct des investissements consentis pour la formation de ces personnes.

Porte-parole: Schneider

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3377** ***n*** Po. **Amherd. Evaluation du droit pénal des mineurs** (12.06.2008)

Le droit pénal des mineurs (DPMin) est entré en vigueur le 1er janvier 2007. En conséquence, le Conseil fédéral soumettra au Parlement en 2010 au plus tard un rapport sur les enseignements tirés de l'application de la nouvelle loi et rendra notamment compte:

1. des effets du DPMin sur la resocialisation et le taux de récidive,

2. de son effet préventif comparé à l'ancien droit,

3. du genre de mesures et de peines ordonnées (statistiques),

4. des problèmes d'exécution (par ex. manque d'établissements d'exécution des peines et des mesures).

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Büchler, Cathomas, Chevrier, de Buman, Donzé, Egger, Freysinger, Geissbühler, Germanier, Glanzmann, Glauser, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Leutenegger Oberholzer, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stamm, Zemp (37)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

x **08.3378** ***n*** Po. **Glanzmann. Rapport sur l'écobilan de la production d'énergie** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport qui présente l'écobilan des différentes productions d'énergie. Chaque production d'énergie a ses avantages et ses inconvénients. Nous avons besoin de données effectives qui nous permettent d'évaluer objectivement les différentes énergies afin, par la suite, de les inclure de manière ciblée dans les processus politiques.

Les coûts de production, les coûts infrastructurels, les effets sur la production de CO2 ainsi que la durabilité et la disponibilité de ces énergies sont particulièrement importants pour nous. Nous souhaitons que des producteurs des différentes énergies et des experts indépendants soient associés à la rédaction de ce rapport.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Cathomas, Donzé, Egger, Häberli-Koller, Hany, Humbel Näf, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Segmüller (15)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Rejet.

x **08.3379** ***n*** Mo. **Glanzmann. Interdire la production d'énergie à partir de denrées alimentaires et fourragères** (12.06.2008)

Pour des raisons éthiques et écologiques, il faut renoncer à produire de la bio-énergie à partir de denrées alimentaires et fourragères. Le Conseil fédéral est chargé d'interdire cette production en Suisse. Par contre, il y aura lieu de promouvoir la production d'énergie à partir de déchets verts.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Donzé, Häberli-Koller, Hany, Humbel Näf, Meier-Schatz, Müller Thomas, Riklin Kathy, Schmid-Federer (10)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Rejet.

08.3380 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Supprimer la taxe CO2 ou renoncer aux nouvelles étapes d'augmentation** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de loi visant à supprimer la taxe CO2 sur les combustibles ou, du moins, à adapter l'ordonnance sur le CO2 de manière à permettre de renoncer aux nouvelles étapes d'augmentation de la taxe CO2 sur les combustibles, qui devrait s'établir à 24 francs par tonne de CO2 en 2009 et à 36 francs en 2010.

Porte-parole: Rutschmann

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3381** ***n*** Po. **Sommaruga Carlo. Evaluation du système de sanction pénale des jours amendes** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est invité présenter un rapport sur l'impact, notamment en matière de récidive et d'occupation des établissements pénitenciers, du système de sanction des jours amendes entré en vigueur le 1er janvier 2007. Il tiendra compte pour l'application d'une période d'application de trois à cinq ans.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Fluri, Gadient, Moser, von Graffenried, Zisyadis (7)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3382 ***n*** Mo. **Allemann. Trafic d'armes. Combler les lacunes de la loi** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter, pour le courtage de matériel de guerre, les conditions régissant l'obligation d'autorisation au sens de la loi fédérale sur le matériel de guerre. Cette obligation doit désormais pouvoir se fonder non plus sur le seul principe de territorialité, mais aussi sur le principe de nationalité.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (27)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3383 ***n*** Po. **Allemann. Hausse des prix de l'huile de chauffage. Mesures visant à réduire les charges des locataires** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner des mesures visant à réduire les charges des locataires touchés par la forte hausse des prix de l'huile de chauffage.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (23)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3384 ***n*** Po. **Humbel Näf. Approvisionnement de la population en vaccins pré-pandémiques et pandémiques** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur l'avenir de l'approvisionnement de la population en vaccins pré-pandémiques et pandémiques. Les points suivants y seront mis en évidence:

- procédure à venir dans l'acquisition de nouveaux vaccins pré-pandémiques et pandémiques, qui soient efficaces et bien supportés;

- exploitation des avantages des avancées de la recherche en matière de vaccination, telles que la réduction des délais de production, l'indépendance par rapport aux matières premières et la facilité de manipulation;

- garantie de la sécurité des approvisionnements d'un fabricant unique avec une production à l'étranger.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bortoluzzi, Füglistaller, Glanzmann, Hochreutener, Kleiner, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Walter, Riklin Kathy, Segmüller, Stamm, Wehrli, Weibel, Zemp (16)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **08.3385** ***n*** Ip. **Humbel Näf. Acquisition d'appareils acoustiques. La concurrence remplace la gestion publique** (12.06.2008)

Etant donné l'intention de l'OFAS de réglementer le marché des appareils acoustiques par un appel d'offres international, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il opté pour l'appel d'offres comme unique mesure, plutôt que pour un train de mesures intégral, tel que préconisé par le Contrôle des finances (CDF) et allant dans le sens demandé par plusieurs motions?

2. Pourquoi le Conseil fédéral se contente-t-il de développer une mesure axée sur l'offre, alors que le problème, d'après le CDF, vient essentiellement de la demande?

3. Quels coûts supplémentaires le Conseil fédéral attend-il de l'appel d'offres, compte tenu des frais administratifs et de la logistique? Comment justifie-t-il ces dépenses supplémentaires?

4. Quelles formules orientées vers la concurrence a-t-on examiné, en plus de celle de l'appel d'offre, afin de faire baisser effectivement les prix des appareils auditifs qui sont pris en charge par les assurances sociales?

5. Pourquoi l'OFAS ne se penche-t-il pas sur une solution qui prévoirait également des mesures qui agissent sur la demande (quote-part, seuil d'entrée, expertises, etc.) afin d'en ralentir la croissance quantitative?

6. Le Conseil fédéral est-il disposé à discuter et à mettre au point des solutions intégrales avec les milieux concernés?

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bortoluzzi, Füglistaller, Glanzmann, Hochreutener, Lustenberger, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Segmüller, Stamm, Wehrli, Weibel, Zemp (14)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3386 *n* Mo. **Zisyadis. Indication de l'origine des fruits et légumes vendus en vrac** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation afin que la provenance des fruits et légumes vendus en vrac en Suisse soit indiquée au consommateur.

Cosignataires: Berberat, Chevrier, Frösch, Girod, Hodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Neirynck, Parmelin, Rennwald, Rielle, Rossini, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Voruz, Wyss Brigit (20)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3387 *n*** Ip. **Robbiani. Dérive spéculative du secteur financier** (12.06.2008)

La décadence du secteur financier se confirme. Après avoir soumis l'économie au joug du court terme et à l'obsession du rendement immédiat, la finance persiste et signe dans l'aberration spéculative et affiche un cynisme total. Elle s'attaque aujourd'hui par le biais de mécanismes sophistiqués aux matières premières et aux produits agricoles, relance l'inflation et menace l'existence de larges couches de la population dans les pays les plus pauvres. L'universalité de la dérive spéculative ne dispense pas pour autant le pouvoir politique de prendre les mesures propres à la combattre, à plus forte raison dans un pays comme la Suisse, qui joue dans la cour des grands du secteur financier: les bulles spéculatives explosent immanquablement et le pouvoir politique doit inéluctablement réparer les dégâts.

Dans le sillage du débat du 12 juin 2008 au Conseil national, je pose les questions suivantes:

1. Quel rôle a joué la place financière suisse, notamment par le biais des fonds d'investissements gérés par des établissements financiers actifs en Suisse dans cette dérive spéculative?

2. La Banque nationale est-elle en mesure de dresser des garde-fous?

3. Les liquidités injectées par la Banque nationale dans les établissements les plus touchés par la crise des prêts hypothécaires américains ne risquent-elles pas d'être dirigées vers les nouveaux fronts spéculatifs (matières premières et produits agricoles), plus rentables?

4. Une modification de la législation qui permettrait d'éradiquer les formes de spéculation contraires aux intérêts de la collectivité est-elle à l'ordre du jour?

5. Le Conseil fédéral entend-il, fort de l'importance mondiale de la Suisse dans le secteur financier, proposer à la communauté internationale des mécanismes de régulation des marchés financiers qui empêcheraient les dérives spéculatives?

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3388 *n* Po. **von Graffenried. Directives anticipées des patients. Obligation pour tous** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il serait possible de prévoir l'obligation pour toute personne de plus de 49 ans de rédiger des directives anticipées telles que celles qui sont proposées dans le projet de révision du Code civil (06.063 Protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation).

Cosignataires: Aeschbacher, Fehr Jacqueline, Gilli, Stamm (4)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **08.3389 *n*** Ip. **Reymond. Force hydraulique. Leadership du Conseil fédéral?** (12.06.2008)

Dans sa nouvelle politique énergétique adoptée le 21 février 2007, le Conseil fédéral désigne la force hydraulique comme "principale énergie renouvelable indigène pour la production de l'électricité" et stipule qu'elle doit être développée modérément en prenant en considération les objectifs de protection des eaux et de l'environnement. Dans son plan d'action pour la promotion des énergies renouvelables du 21 février 2008, le Conseil fédéral veut optimiser les conditions-cadres pour promouvoir l'énergie hydraulique. Un projet de loi portant sur ce thème devrait voir le jour d'ici à fin 2008.

Mais entre-temps, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil des Etats élabore un contre-projet indirect à l'initiative populaire"Eaux vivantes". Par ailleurs, une initiative parlementaire portant sur la question de la redevance hydraulique sera déposée au sein de la CEATE-CE. Le Conseil fédéral se voit ainsi dessaisi d'un volet central de sa politique énergétique.

1. Comment se présente la stratégie du Conseil fédéral concernant l'énergie hydraulique et comment doit-elle être mise en oeuvre?

2. Les projets de loi et les rapports du Conseil fédéral n'arriveront-ils pas trop tard compte tenu des travaux en cours au Parlement?

3. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour atteindre les objectifs de développement de la force hydraulique conformément à la loi sur l'énergie (production annuelle supplémentaire de 2000 gigawattheures jusqu'en 2030) compte tenu des travaux en cours au Parlement?

4. Comment le Conseil fédéral compte-t-il empêcher l'augmentation du prix de l'énergie hydraulique due au nombre de taxes et de redevances supplémentaires (redevance hydraulique, supplément d'accumulation, taxe perçue sur le réseau de transport)?

Cosignataires: Aebi, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geiss-

bühler, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hurter Thomas, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stamm, Veillon, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (45)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3390 ***n*** Mo. **Hochreutener. Voies réservées aux bus. Utilisation par les cars et les taxis** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter comme suit l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) en ce qui concerne les chaussées et voies réservées aux bus:

Article 34 alinéa 1 OSR

1 Le signal "Chaussée réservée aux bus" (2.64) annonce une chaussée réservée aux bus publics en trafic de ligne, qui ne doit pas être empruntée par les autres véhicules; sont réservées les exceptions mentionnées sur des plaques complémentaires.

Article 34 alinéa 1 OSR (nouveau libellé)

1 Le signal "Chaussée réservée aux bus" (2.64) annonce une chaussée réservée aux bus publics en trafic de ligne. Les taxis et les cars peuvent aussi utiliser la chaussée réservée aux bus à condition que l'exploitation des transports publics ne s'en trouve pas gravement perturbée et que la sécurité des usagers de la route n'en soit pas affectée; sont réservées les exceptions mentionnées sur des plaques complémentaires.

Cosignataires: Amstutz, Bader Elvira, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Büchler, Cathomas, Egger, Estermann, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hassler, Huber, Hutter Markus, Ineichen, Kaufmann, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Neirynck, Pfister Gerhard, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schmid-Federer, Schwander, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Wandfluh, Wehrli, Zemp (35)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3391 ***n*** Po. **Hochreutener. Paternité active, politique économique et politique de la famille** (12.06.2008)

Je charge le Conseil fédéral de préparer un rapport dans lequel il répondra notamment aux questions suivantes:

1. Quelle est la place occupée par les pères suisses (y compris en comparaison internationale) sur l'échelle de la répartition des tâches lucratives et non lucratives entre les sexes et sur celle des indicateurs sanitaires, sociaux et économiques pertinents?

2. Quel est l'impact de l'accroissement du travail à temps partiel chez les hommes ayant des enfants de moins de 15 ans sur la croissance économique, la participation au marché du travail, le taux d'activité, les dépenses de santé et l'évolution démographique en Suisse? Une analyse coûts-bénéfices sera réalisée.

3. Quels sont les facteurs qui retiennent les hommes de prendre une part plus active aux tâches domestiques et familiales? Quelles sont les modifications de la politique économique, de la politique de la famille, du système des assurances sociales et du régime fiscal qui permettraient aux hommes de s'engager davantage dans la sphère domestique et familiale?

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Büchler, Cathomas, Egger, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Humbel Näf, Hutter Markus, Lustenberger, Markwalder Bär, Moret, Neirynck, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Wehrli (23)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **08.3392** ***n*** Ip. **Bruderer. Promotion du bien-être des animaux dans le cadre du système des paiements directs** (12.06.2008)

La promotion du bien-être des animaux est un sujet qui tient beaucoup à coeur à la population, comme le prouvent notamment tant les enquêtes annuelles UNIVOX portant sur l'agriculture que l'étude menée à la demande de l'OFAG selon laquelle les contribuables sont prêts à payer beaucoup pour des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et pour garantir aux animaux des sorties régulières en plein air (SRPA).

1. Que pense faire le Conseil fédéral pour pouvoir mieux répondre aux attentes de la population en termes d'intensification de la promotion du bien-être des animaux dans le cadre du système des paiements directs? A l'heure actuelle, ces paiements ne représentent en tout et pour tout que 8 pour cent de l'ensemble des paiements directs, et le montant des contributions versées par animal pour les SST et les SRPA est inférieur au montant des paiements directs généraux versés pour la détention.

2. La Confédération est tenue par la loi de verser des contributions éthologiques afin d'encourager l'application et l'extension de modes de production particulièrement respectueux des animaux, mais aussi de fixer le montant des contributions, en tenant compte des recettes supplémentaires pouvant être réalisées sur le marché, de sorte qu'il soit rentable de fournir une prestation éthologique particulière (art. 76a al. 1 et 2 LAgr).

a. Les montants des contributions versées pour les SST et les SRPA semblent avoir stagné ces dernières années. Comment le Conseil fédéral se l'explique-t-il?

b. Les montants des contributions versées pour certaines catégories d'animaux, notamment les vaches (SST), les poulets de chair ou les veaux à l'engrais (SRPA), sont particulièrement bas. Le Conseil fédéral peut-il nous en donner les raisons?

c. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que la faiblesse de ces montants est en contradiction avec l'article 76a alinéa 1 et 2 LAgr? Comment faut-il procéder pour améliorer la situation?

3. La CER-E a déposé une motion demandant la présentation d'un rapport concernant l'évolution future du système des paiements directs. Le Conseil fédéral examine-t-il, dans le cadre de cette motion, la possibilité de passer du versement de paiements directs généraux pour la détention d'animaux au versement de contributions éthologiques (SST/SRPA)?

Cosignataires: Allemann, Fehr Hans-Jürg, Gilli, Graf Maya, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leutenegger Oberholzer, Moser, Schenker Silvia (12)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3393** ***n*** Mo. **Miesch. Engagement de l'EUFOR en Bosnie-Herzégovine. Retrait de l'armée suisse** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement avant la fin 2008 un plan de retrait de l'armée suisse de la Force multinationale de l'Union européenne (EUFOR) engagée en Bosnie-Herzégovine.

Cosignataires: Aebi, Estermann, Füglistaller, John-Calame, Lang, Schibli, Stahl, Stamm, von Rotz, Wobmann (10)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.10.2008 Conseil national. Rejet.

08.3394 *n* Mo. **Segmüller. Age minimum requis pour entrer en Suisse au titre du regroupement familial** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi disposant qu'un conjoint ne peut rejoindre son partenaire habitant en Suisse que si les deux sont âgés de 24 ans au moins et si leur situation financière permet un regroupement familial.

Cosignataires: Amacker, Baumann J. Alexander, Binder, Bischof, Borer, Donzé, Egger, Flückiger, Freysinger, Graber Jean-Pierre, Hochreutener, Hutter Markus, Maurer, Pfister Gerhard, Stamm, von Rotz, Wandfluh, Wehrli, Wobmann, Zuppiger (20)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

x **08.3395 *n*** Ip. **Segmüller. Conditions d'autorisation régissant l'ouverture de crèches. Conséquences** (12.06.2008)

1. Comment le Conseil fédéral juge-t-il les conditions d'autorisation régissant l'ouverture de crèches et leurs conséquences pour l'offre de places d'accueil extrafamiliales?

2. Quelles mesures compte-t-il prendre afin que les restrictions imposées ne mettent pas en péril les objectifs du financement des crèches?

3. Est-il prêt à concentrer son subventionnement des crèches sur les cantons qui n'érigent pas d'obstacles excessifs en matière d'autorisation?

4. Est-il prêt à édicter des dispositions fédérales maximales en matière d'autorisation?

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Binder, Bischof, Borer, Donzé, Flückiger, Fluri, Freysinger, Gadient, Graber Jean-Pierre, Hochreutener, Hutter Markus, Maurer, Pfister Gerhard, Schmid-Federer, Stamm, Wandfluh, Wehrli, Wobmann, Zuppiger (23)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3396 *n* Mo. **Leutenegger Oberholzer. Aéroport de Bâle-Mulhouse. Représentation des riverains au conseil d'administration** (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les riverains de l'aéroport soient adéquatement représentés parmi les membres suisses du conseil d'administration de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

Cosignataires: Aubert, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Graf Maya, Gross, Hämmerle, Heim, Hofmann, Lachenmeier, Levrat, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Teuscher, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (25)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3397 *n* Ip. **Freysinger. Champagne. Protection de nos AOC et de nos homonymies communales** (13.06.2008)

Suite à la suppression de l'appellation communale de leurs vins par le Conseil fédéral... à l'instigation du puissant Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) et le jugement que vient de rendre il y a quelques semaines le Tribunal de grande instance (TGI) de Paris, qui s'attaque maintenant aux flûtes de Champagne, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral va-t-il servir, en première marque d'action symbolique de défense des viticulteurs et des PME suisses, des vins et des flûtes de Champagne lors de ses réceptions, notamment dans le cadre de celles du DFAE et du Corps diplomatique, et surtout dans nos ambassades de Paris et Bruxelles?

2. Est-il exact que le Conseil fédéral ignore que des viticulteurs américains peuvent nommer des vins mousseux "Champagne", alors qu'ici, la commune vaudoise de Champagne n'a toujours produit que des vins calmes... depuis l'époque romaine, mais doit commercialiser ses vins sous "Bonvillars"?

3. Est-il également vrai et justifiable que le Conseil fédéral n'entreprendra rien, face à la récente nouvelle que la France vient d'autoriser - en élargissant arbitrairement l'aire de production - plus de 40 communes viticoles champenoises à arborer le nom de Champagne, afin de de pouvoir faire face à la demande globale?

4. Dans ce contexte d'arbitraire administratif, et s'appuyant - à l'instar de la commune de Champagne au Canton de Vaud face aux prétentions abusives de la Champagne française - sur la réalité historique de l'antériorité d'appellation de la région de Champagne au canton de Genève, que compte entreprendre le Conseil fédéral, afin de faire protéger dans les meilleurs délais et auprès de toutes instances suisses et internationales compétentes, l'appellation Champagne en tant que telle, mais aussi au bénéfice des communes genevoises concernées d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral?

5. Que pense entreprendre le Conseil fédéral pour garantir le droit de toutes les communes de la Champagne précitée, de commercialiser leurs divers vins et autres produits locaux typiques sous cette nouvelle appellation, ainsi et enfin protégée?

6. Est-il également avéré que le Traité de Vienne, mais aussi qu'une disposition de l'OMC permettraient au Conseil fédéral et au Département de Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard d'intervenir tant à Bruxelles qu'à Genève, afin de protéger nos AOC et nos homonymies communales et régionales?

7. Enfin, en sus d'un inventaire national sérieux et diligent, de toutes autres appellations à protéger à l'identique, aussi pour d'autres productions typiques, que compte faire le Conseil fédéral dans tout domaine utile, afin de faire cesser ce scandale de l'abandon de ces premiers garants des produits suisses?

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Baettig, Barthassat, Berberat, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Dunant, Egger, Eichenberger, Estermann, Favre Charles, Flückiger, Fluri, Föhn, Gadient, Galladé, Glanzmann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Häberli-Koller, Haller, Hiltpold, Hodgers, Humbel Näf, John-Calame, Kaufmann, Lang, Leutenegger Oberholzer, Loepfe, Mörgeli, Müller Geri, Müri, Neirynck, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Robbiani, Rossini, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Stamm, Teuscher, Tho-

rens Goumaz, Veillon, von Rotz, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Wobmann, Zemp, Zuppiger (69)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3398 ***n*** Mo. **Reymond. Mise en oeuvre de la stratégie d'utilisation de l'énergie hydraulique** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un train de mesures portant sur la mise en oeuvre de la"stratégie d'utilisation de l'énergie hydraulique en Suisse" publiée en mars 2008. Ces mesures concernent la réalisation des objectifs de la politique énergétique conformément à la loi sur l'énergie, l'exploitation durable du potentiel énergétique hydraulique suisse ainsi que l'amélioration des conditions-cadres actuelles.

Cosignataires: Aebi, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hurter Thomas, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (46)

15.10.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3399 ***n*** Mo. **Nussbaumer. Sécurité des investissements dans les énergies renouvelables. Revenir sur le plafonnement** (13.06.2008)

L'article 15b alinéa 4 de la loi sur l'énergie (LEne) doit être révisé de sorte à pouvoir intégrer tout le potentiel économique que représentent les énergies renouvelables. Pour ce faire, tous les projets d'investissement d'ordre économique doivent être garantis par la loi. Le plafonnement prévu par la loi doit être supprimé pour ce qui est du développement des installations de production d'énergies renouvelables.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amacker, Aubert, Bäumle, Donzé, Fasel, Fässler, Favre Laurent, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Gilli, Girod, Graf Maya, Graf-Litscher, Hämmerle, Heim, Hodgers, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Malama, Marra, Marti Werner, Moser, Müller Geri, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, Weibel, Wyss Brigit, Wyss Ursula (45)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3400** ***n*** Ip. **Bruderer. Accès des seniors aux technologies de l'information et de la communication** (13.06.2008)

Les technologies modernes de l'information et de la communication peuvent contribuer fortement à combler les fossés, existants ou potentiels, au sein de la société.

Or, pour que cela fonctionne, il faut que tous aient accès non seulement aux technologies en elles-mêmes, mais aussi aux formations correspondantes afin d'apprendre à utiliser efficacement les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Si cette condition n'est pas remplie, le risque est grand que ces TIC, au lieu de combler les fossés, contribuent à les creuser. L'un des principaux risques en la matière est représenté par l'âge.

1. Quel est le risque, selon le Conseil fédéral, de voir apparaître une fracture numérique entre les générations?

2. Comment le Conseil fédéral va-t-il procéder pour faire en sorte que la population âgée ait accès aux nouvelles technologies?

3. Comment compte-t-il en particulier garantir que les personnes âgées bénéficieront elles aussi des investissements, du reste parfaitement justifiés, réalisés dans les domaines de la cybersanté, de la cyberadministration et du vote électronique?

4. De nombreux projets ont été lancés en Suisse pour soutenir l'accès des personnes âgées aux nouvelles technologies et favoriser le développement des compétences nécessaires; certains de ces projets sont une réussite. En outre, il existe des offres axées sur les TIC qui seraient d'une grande utilité aux personnes âgées (p. ex. www.ch.ch). Le problème est que ces offres sont méconnues d'une grande partie des seniors.

a. Quelles mesures le Conseil fédéral préconise-t-il pour mieux faire connaître ces offres TIC?

b. Quel pourrait être le rôle de la Confédération dans ce domaine?

c. La participation de la population âgée, représentée par le Conseil suisse des aînés (CSA), est décisive en la matière; selon le Conseil fédéral, de quelle manière le CSA pourrait-il contribuer aux efforts visant à réduire la fracture numérique?

5. Le réseau e-Inclusion, créé récemment, peut servir de plateforme à des projets idoines. Pourtant, en dépit de l'abondance de l'offre existante en Suisse, il existe très peu de projets qui s'adressent spécifiquement aux seniors.

a. Quelle est la raison de ce déséquilibre, selon le Conseil fédéral?

b. Comment pourrait-on présenter et coordonner de manière plus efficace les projets concernés sur cette plate-forme?

6. A quelles conditions le Conseil fédéral serait-il prêt à participer à une action de formation TIC ambitieuse, visant l'apprentissage tout au long de la vie?

Cosignataires: Abate, Gadient, Meyer Thérèse (3)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3401 ***n*** Mo. **Leutenegger Oberholzer. Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Signature et ratification** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de signer la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et d'enclencher sans attendre les mesures de mise en oeuvre nécessaires à sa ratification. La convention a été adoptée par le Conseil de l'Europe le 16 mai 2005. Elle est entrée en vigueur le 1er février 2008.

Cosignataires: Abate, Aebi, Aeschbacher, Allemann, Amacker, Amherd, Aubert, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bäumle, Berberat, Bigger, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brélaz, Bruderer, Brunschwig Graf, Büchler, Carobbio Guscetti, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Dunant, Egger, Eichenberger, Fasel, Fässler, Favre Laurent, Fehr Jacqueline, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fiala, Flückiger, Fluri, Français, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadient, Galladé, Geissbühler, Genner, Germanier, Giezendanner, Gilli, Girod, Glanzmann, Glauser, Goll, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Gross, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Heim, Hochreutener, Hod-

gers, Hofmann, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Killer, Kleiner, Kunz, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Levrat, Lumengo, Lüscher, Malama, Markwalder Bär, Marra, Marti Werner, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Moret, Moser, Müller Thomas, Müller Philipp, Müller Geri, Müller Walter, Neirynck, Nordmann, Noser, Nussbaumer, Pedrina, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Rennwald, Reymond, Rielle, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenk Simon, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Triponez, Tschümperlin, van Singer, Veillon, Vischer, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Voruz, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zemp, Zisyadis, Zuppiger (156)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3402 *n* Mo. **Freysinger. Eclaircissements relatifs au traité de non-prolifération des armes nucléaires** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rappeler aux Etats détenant des armes nucléaires et aux Etats parties au conflit du Moyen-Orient les conditions sous lesquelles la Suisse a signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Il agira en ce sens dans les meilleurs délais, avec force et sans ambiguïté, et rappellera également que la Suisse pourrait juger nécessaire de se retirer du traité (www.solami.com/NPT.htm). Il soulignera les droits et les devoirs qui incombent aux pays signataires du traité, en mentionnant notamment la résolution 255 du Conseil de sécurité de l'ONU, du 19 juin 1968, laquelle, d'après le message du Conseil fédéral sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires, du 30 octobre 1974, "contient une déclaration de garantie contre les menaces ou les agressions atomiques de la part des puissances dotées d'armes nucléaires à l'encontre d'Etats qui n'en sont pas dotés. Des déclarations semblables des Etats-Unis, de l'URSS et de la Grande-Bretagne avaient précédé cette résolution (17 juin 1968)" (FF 1974 II 1039).

Il rappellera également à la communauté internationale qu'elle a tout intérêt à ce que la Suisse puisse continuer d'exercer ses bons offices de manière fiable, ce qui nécessite de la diplomatie suisse et des milieux économiques une attitude parfaitement neutre, de même que le maintien impératif du "courant normal", notamment dans le domaine économique (c'est le cas par exemple pour la représentation efficace des intérêts américains en Iran depuis l'occupation de l'ambassade américaine à Téhéran, pour l'organisation éventuelle d'une conférence qui prendrait la relève de la Conférence de Genève de 1968 sur les Etats n'ayant pas d'armes nucléaires, ou pour la mise en oeuvre de mesures visant à établir la confiance jusques et y compris dans le domaine nucléaire).

Cosignataires: Baettig, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Dunant, Estermann, Kaufmann, Nidegger, Reimann Lukas, Reymond, Stamm (10)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3403 *n* Po. **Rossini. Statistique des institutions sociales sans but lucratif et des ONG** (13.06.2008)

Il est demandé au Conseil fédéral de réaliser une statistique des institutions sans but lucratif et des organisations non gouvernementales suisses intervenant dans le domaine de la protection sociale. Cette statistique procédera notamment à la récolte des données sur les aspects financiers (recettes, dépenses, bilan) et sur les prestations allouées par ces institutions et organisations, afin notamment d'en apprécier les effets pour la population et les complémentarités avec les politiques publiques.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti Werner, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Widmer (18)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **08.3404 *n*** Mo. **Rossini. LPP et pilier 3a. Statistique des bénéficiaires et des rentes** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de publier une statistique des bénéficiaires et de la répartition du montant des rentes des régimes de prévoyance professionnelle LPP et du 3e pilier 3A.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti Werner, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Widmer (19)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Rejet.

08.3405 *n* Mo. **Rossini. Soutien à la formation continue dans les domaines du travail social et de la santé** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter les dispositions légales nécessaires au financement public des programmes de formation continue en faveur des professionnels de l'action sociale.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti Werner, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Widmer (19)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3406 *n*** Ip. **Chevrier. Loetschberg. Qu'entend faire le Conseil fédéral?** (13.06.2008)

L'ouverture du tunnel de base du Loetschberg le 9 décembre 2007, dans les délais et pratiquement dans le respect des coûts, constitue déjà en soi un succès. Il constitue également, depuis sa mise en exploitation, un succès commercial au-delà des pronostics tant pour les marchandises, plus 10 à 15 pour cent, que pour les voyageurs, plus 20 à 30 pour cent.

Ce tunnel de 35,8 kilomètres, excavé à deux voies sur près de 80 pour cent de sa longueur (28,2 kilomètres) entre Mitholzet Rarogne, n'est exploité à deux voies que sur environ un tiers seulement de sa longueur (12,9 kilomètres) entre Ferden et Rarogne.

Grâce à une technologie de régulation de la dernière génération, ce tunnel a réussi sa mise en exploitation mais il est vic-

time de son succès et se trouve au bord de la saturation (97 pour cent de sa capacité) moins d'une année après son ouverture.

Le tunnel de base du Gothard ne sera pas achevé avant une dizaine d'années; les autres tunnels: Mont-Cenis, Brenner etc. pas avant 15 ans. L'axe Loetschberg-Simplon devra par conséquent assurer l'essentiel de la croissance qualitative et quantitative du trafic marchandises et voyageurs ferroviaires à travers les Alpes.

L'équipement du deuxième tube figure bien dans les options prioritaires de développement du projet ZEB. Malheureusement, les récents débats du Conseil des Etats laissent augurer d'une réalisation à l'horizon 2020-2030.

Le transfert de la route au rail ne se concrétise pas actuellement, faute de capacité du rail à répondre à la demande.

On s'achemine par ailleurs vers une crise pétrolière de plus en plus structurelle ou pour le moins durable sans parler des menaces sur l'environnement dans les zones alpines particulièrement sensibles. La réalisation des principaux maillons d'infrastructure ferroviaire, tunnel de base du Gotthard en tête, prend plus de temps que prévu. Au Loetschberg, une amélioration est cependant possible à court terme par l'équipement des 15,3 kilomètres excavés entre Ferden et Mitholz et non utilisés.

Le Conseil fédéral est-il disposé à examiner immédiatement et indépendament du projet ZEB cette possibilité en vue d'assurer une nouvelle étape de développement du transit alpin et de l'axe Loetschberg-Simplon et ainsi répondre aux impératifs d'un plus grand équilibre entre le rail et la route et à l'objectif constitutionnel de limiter à 650 000 camions le transit par la route pour 2009?

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Darbellay, Freysinger, Germanier, Rossini, Schmid-Federer, Schmidt Roberto (8)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3407** ***n*** Ip. **Wobmann. N'existe-t-il donc pas de statistiques sur les délinquants naturalisés?** (13.06.2008)

En raison de nombreux délits rapportés comme étant le fait de personnes naturalisées, mais enregistrées statistiquement comme des Suisses, l'UDC a demandé nombre de fois que les délinquants naturalisés fassent l'objet d'une distinction. Malheureusement, le Conseil fédéral a toujours écarté cette demande. La dernière fois, c'était pendant l'heure des questions du 9 juin 2008. A ma question (08.5198), la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a répliqué qu'il n'existait pas d'étude à l'échelle suisse sur les taux de criminalité des étrangers naturalisés et que le Conseil fédéral ne comptait pas introduire cette pratique. Il est intéressant de noter qu'Eduard Gnesa, directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM), a déclaré, dans une interview parue dans le "Blick" du 29 mai 2008 (donc juste avant la votation sur les naturalisations), qu'il connaissait des études selon lesquelles le taux de criminalité des étrangers naturalisés n'était pas supérieur (à celui des citoyens suisses d'origine). En dépit de cela, la conseillère fédérale s'obstine à prétendre que le directeur de l'ODM n'a pas voulu dire qu'il existait des études suisses sur la question.

1. Pourquoi la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf déclare-t-elle qu'il n'existe pas d'études suisses alors qu'Eduard Gnesa prétend le contraire? Ce dernier se référait-il à des études cantonales ou à des études réalisées à l'étranger?

2. Dans l'affirmative:

- Pourquoi ce fait n'a-t-il pas été mentionné dans l'interview?

- Le fait de cacher des informations d'une telle importance n'est-il pas contraire au mandat de l'administration, qui consiste à informer de manière objective avant les votations?

- Où peut-on trouver les résultats de ces études?

- S'il s'agit d'études réalisées à l'étranger: pourquoi le directeur de l'ODM se fonde-t-il sur des études étrangères (sans préciser leur provenance), qui de toute manière ne peuvent pas être représentatives étant donné la situation particulière de la Suisse? Pourquoi le Conseil fédéral refuse-t-il d'établir des statistiques suisses dans ce domaine, si des pays étrangers le font?

3. Dans la négative:

- Où se situe le malentendu? La conseillère fédérale n'a-t-elle pas été informée de l'existence de documents sur ce thème? Ou est-ce le directeur de l'ODM qui a voulu renforcer son argumentaire par des études supposées dans le cadre de la campagne de votation?

4. Si l'interview donnée au "Blick" a été publiée avec des erreurs, le directeur de l'ODM a-t-il exigé un droit de rectification, ou cette "erreur" a-t-elle été considérée comme appropriée dans le cadre de la campagne de votation?

Cosignataires: Aebi, Bigger, Binder, Borer, Fehr Hans, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Killer, Miesch, Müri, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Stamm, von Rotz (17)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3408 ***n*** Mo. **Donzé. Prix des cigarettes. Interdire les mesures promotionnelles** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'assortir la législation relative au tabagisme de mesures de prévention visant la jeunesse. Cela pourra se faire par une interdiction des offres d'appel et des actions promotionnelles. La possibilité d'instaurer un prix-seuil sera également examinée.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Cathomas, Segmüller (7)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3409 ***n*** Mo. **Donzé. Redistribution des moyens alloués à la prévention sanitaire** (13.06.2008)

Dans le cadre du projet de loi sur la prévention sanitaire, le Conseil fédéral est chargé de revoir la clé de répartition financière prévue, notamment an créant une base légale qui permette d'augmenter les moyens alloués à la prévention du suicide.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Cathomas, Glanzmann, Graber Jean-Pierre, Hany, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller (12)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

x **08.3410** ***n*** Ip. **Stump. Surveillance des centrales nucléaires. Information lacunaire** (13.06.2008)

Le 6 mars 2007, la centrale nucléaire de Leibstadt s'est arrêtée automatiquement durant des travaux d'entretien. Pendant que

le public en était réduit aux conjectures, la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) signalait simplement qu'à la suite d'une fausse manipulation, des vannes avaient été ouvertes par erreur, ce qui a conduit à une fuite de vapeur de la cuve de pression du réacteur vers la chambre de dépressurisation, entraînant comme prévu l'arrêt automatique du réacteur (communiqué du 6 mars 2007). L'incident a été classé au niveau 0 de l'échelle INES. Plus d'un an s'est alors écoulé avant que le public n'apprenne que la fuite additionnelle de vapeur issue du réacteur avait provoqué une baisse rapide du niveau de remplissage de la cuve de pression et que les systèmes RCIC et HPCS d'alimentation d'urgence à haute pression avaient été enclenchés, de même que les génératrices diesel de secours. Durant la phase initiale, le personnel de quart se serait concentré sur le maintien d'un niveau de remplissage suffisant dans la cuve de pression (rapport annuel de la DSN, p. 60 - uniquement en allemand).

Le niveau de remplissage du réacteur s'est abaissé de 1,80 mètre et la perte de liquide de refroidissement a dépassé 44 mètres cubes (renseignements DSN du 21 mai 2008).

1. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis que la DSN a l'obligation d'informer immédiatement le public sur tous les incidents significatifs?

2. Est-il lui aussi d'avis qu'une baisse rapide du niveau de remplissage de la cuve de pression d'un réacteur fait partie des informations à communiquer sans délai au public, plutôt qu'avec un an de retard et en dissimulant l'information dans le volumineux rapport annuel ou sur une page Internet de la DSN où le grand public n'ira pas la chercher?

3. Est-il lui aussi d'avis que lorsque le niveau de l'eau de refroidissement dans la cuve de pression d'un réacteur baisse de 1,80 mètre, il faut communiquer activement et immédiatement au public si oui ou non les barres de combustibles sont restées refroidies en permanence?

4. Comment le Conseil fédéral s'assure-t-il:

- que la DSN fournit une information rapide, franche et complète, dans l'intérêt de la sécurité de la population, plutôt que de dissimuler des faits importants, et

- que la DSN divulgue sans délai les faits qui sont immédiatement apparents, plutôt que d'attendre un an?

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3411 ***n*** Po. **Stump. Permettre aux locataires de prendre connaissance des certificats énergétiques** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier le meilleur moyen de garantir que le certificat énergétique du bâtiment sera présenté au futur locataire avant la signature du bail et de déterminer les sanctions à prévoir en cas de non-respect de cette disposition.

Cosignataires: Allemann, Fehr Hans-Jürg, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Schenker Silvia, Steiert (7)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

x **08.3412** ***n*** Ip. **Glur. Coordonner la protection contre les inondations** (13.06.2008)

Le canton d'Argovie est le château d'eau de la Suisse. Un fleuve et diverses rivières y confluent. Le canton est donc particulièrement touché par les inondations, qui s'y sont multipliées ces dernières années. La protection contre les crues est une tâche commune dans laquelle chaque canton est responsable d'empêcher dans la mesure du possible les inondations sur son territoire, mais aussi sur celui des cantons voisins. Là où cette tâche est négligée, la Confédération a le devoir, à mon avis, de rechercher les solutions appropriées.

1. Le seuil qu'il est prévu de construire sur la Reuss près du lac des Quatre-Cantons permettra-t-il de retenir presque entièrement les eaux de la rivière en cas de crue, afin de réduire le risque d'inondation en aval?

2. Ce seuil sur la Reuss est à nouveau un ouvrage du type dit "barrage à aiguilles". Face à une montée des eaux, pourra-t-on le fermer de telle sorte que le risque d'inondation soit fortement réduit dans la plaine de la Reuss, et donc dans les cantons en aval, en cas de crue simultanée de la Petite Emme?

3. A mon avis, le Conseil fédéral accorde plus d'importance à la protection des monuments historiques qu'à la protection contre les inondations. Si ce n'était pas le cas, il serait intervenu pour faire modifier le seuil prévu sur la Reuss. Comment le Conseil fédéral voit-il la chose?

4. Si le nouveau seuil sur la Reuss devait se révéler insuffisant pour garantir la gestion du lac des Quatre-Cantons en cas de crue, le Conseil fédéral pourrait-il envisager la construction d'un ouvrage supplémentaire en amont (un barrage gonflable, par exemple)?

5. Qu'a-t-il entrepris pour régler les compétences entre les différents cantons dans le domaine essentiel de la gestion des eaux?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Bourgeois, Bruderer, Brunner, Egger, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Hofmann, Huber, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Killer, Kunz, Maurer, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Geri, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Spuhler, Stamm, Stump, Triponez, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zemp (56)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3413 ***n*** Ip. **Waber. Respect de la liberté de croyance. Intervention du Conseil fédéral auprès des autorités algériennes** (13.06.2008)

En Algérie, l'ordonnance n° 06-03 du 28 février 2006 a pour but d'interdire à la minorité chrétienne de pratiquer toute activité d'église hors des organisations ecclésiastiques reconnues par l'Etat, sous peine d'amende et d'un emprisonnement allant jusqu'à cinq ans. Pourtant, l'Algérie reconnaît à ses citoyens la liberté de croyance et de culte dans sa constitution; elle est de surcroît signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui garantit également ces libertés.

Au cours des dernières semaines, la presse algérienne a abondamment rendu compte des procès intentés contre des évangéliques, accusés par les autorités judiciaires - probablement sous la pression des islamistes - d'avoir pratiqué leurs croyances chrétiennes hors des institutions autorisées par l'Etat selon l'ordonnance précitée. Les procès contre des membres de la minorité chrétienne en Algérie sont arbitraires et motivés par des raisons politiques; ils violent aussi bien les droits fondamentaux de liberté de croyance et de religion garantis par la constitution algérienne à ses propres citoyens que les textes

internationaux de l'ONU et de la CEDH en matière de droits de l'homme.

1. Le Conseil fédéral est-il également d'avis que l'ordonnance précitée du gouvernement algérien, de même que les procédés des autorités judiciaires algériennes envers des membres de la communauté chrétienne, portent gravement atteinte aux droits fondamentaux de liberté de culte tels que garantis par la constitution algérienne et par la Déclaration universelle des droits de l'homme?

2. Le Conseil fédéral est-il disposé à porter cette affaire devant le Conseil des droits de l'homme nouvellement créé à Genève?

3. Est-il disposé à tout faire, dans la mesure de ses possibilités, aussi bien par la voie bilatérale, en intervenant directement auprès des autorités algériennes, que multilatérale, dans le cadre de l'ONU, pour obtenir une rectification de ces violations des droits fondamentaux inscrits dans la constitution et garantis par le droit international et les faire respecter par l'Algérie?

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3414 ***n*** Ip. **Pelli. Tentatives étrangères de prise de contrôle d'entreprises essentielles pour l'économie nationale, comme UBS. Stratégie du Conseil fédéral** (13.06.2008)

La crise qui a frappé les marchés financiers a fait fondre le capital des grandes banques. La première conséquence en est que ces banques, notamment UBS, ont dû recourir à une forte participation asiatique pour leur recapitalisation. Leur politique future peut en être fortement affectée. Une deuxième conséquence en est le risque accru d'une prise de contrôle encore plus complète et donc d'un affaiblissement du lien jusqu'ici très fructueux qui liait les banques en question à la Suisse. Les difficultés constatées lors de la recapitalisation d'UBS ne laissent rien augurer de bon à cet égard.

Que pense le Conseil fédéral des récents développements impliquant UBS? Sur quels scénarios s'appuie-t-il? Les a-t-il évalués? A-t-il développé une stratégie pour réagir à une tentative de prise de contrôle étrangère plus complète d'une entreprise essentielle pour l'économie suisse, comme UBS? En cas de prise de contrôle étrangère, comment garantir que les importantes prestations fournies par UBS aux autres acteurs économiques et aux consommateurs continueront de l'être, dans l'intérêt de la Suisse comme place industrielle, scientifique, tertiaire et financière?

Cosignataires: Brunschwig Graf, Caviezel, Favre Charles, Germanier, Huber, Ineichen, Messmer, Moret, Müller Philipp, Schneider (10)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3415** ***n*** Ip. **Schenker Silvia. Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille** (13.06.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

- Va-t-il bientôt signer la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et enclencher la procédure d'approbation parlementaire?

- Que faudrait-il faire pour que la Suisse puisse ratifier cette convention?

Cosignataires: Aubert, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Goll, John-Calame, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Müller Geri, Rechsteiner Paul, Schelbert, Steiert, Wyss Brigit (13)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3416 ***n*** Ip. **Gysin. La Commission européenne sape-t-elle les mesures d'accompagnement?** (13.06.2008)

L'article 8a de l'ordonnance du 21 mai 2003 sur les travailleurs détachés en Suisse (Odét; RS 823.201) dispose que les employeurs étrangers qui détachent des travailleurs en Suisse sont également redevables des contributions aux frais de contrôle et d'exécution imposées par les conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire (CCT).

Manifestement, plusieurs organisations allemandes d'artisans ont fait pression sur le Comité mixte Suisse-UE pour que cette disposition ne soit pas appliquée. Il semblerait même que la Commission européenne examinerait en ce moment la compatibilité de certaines mesures d'accompagnement (prévues par la législation suisse) avec les accords bilatéraux et la directive relative au détachement de travailleurs.

Elle serait arrivée à la conclusion que la disposition précitée enfreint l'accord sur la libre circulation des personnes et la directive relative au détachement de travailleurs. La Commission européenne devrait remettre prochainement une prise de position écrite à ce sujet.

Indépendamment de l'examen mené par la Commission européenne et de son résultat, ces mêmes organisations allemandes recommandent à leurs membres qui détachent des travailleurs en Suisse de clarifier en justice cette question de fond.

1. Le Conseil fédéral sait-il que le Comité mixte Suisse-UE examine actuellement ce problème?

2. Dans l'affirmative, que sait-il exactement et quelle part a-t-il pris à cet examen dans cette enceinte?

3. Si la Commission européenne devait parvenir à la conclusion que certaines mesures d'accompagnement (prévues par la législation suisse), notamment l'article 8a Odét, ne sont pas compatibles avec les accords bilatéraux et la directive européenne relative au détachement de travailleurs, le Conseil fédéral est-il prêt à tout mettre en oeuvre pour que les mesures d'accompagnement qui sont en vigueur ne soient pas affaiblies, mais continuent d'être appliquées systématiquement?

4. Le Conseil fédéral convient-il qu'un affaiblissement des mesures d'accompagnement qui résulterait des activités de la Commission européenne pourrait avoir des conséquences extrêmement problématiques sur le résultat d'un éventuel vote populaire sur l'arrêté fédéral portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en oeuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie?

Cosignataires: Baader Caspar, Berberat, Caviezel, Fasel, Hany, Hochreutener, Killer, Levrat, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müller Philipp, Rechsteiner Paul, Rennwald, Triponez (16)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3417 *n* Ip. **Gysin. Détachement de travailleurs en Allemagne. Contraintes imposées aux entreprises du bâtiment et du second oeuvre** (13.06.2008)

Depuis peu, les entreprises suisses du bâtiment et du second oeuvre qui remplissent des mandats en Allemagne sont soumises à de nouvelles contraintes, qui viennent s'ajouter aux dispositions allemandes relatives au détachement de travailleurs.

Concrètement, les PME suisses mandatées en Allemagne doivent tout d'abord se soumettre à un examen et s'enregistrer auprès d'une chambre des métiers allemande. Ensuite, elles doivent demander auprès de cette dernière une déclaration de prestation provisoire de services ("Meldung der vorübergehenden Erbringung von Dienstleistungen gemäss § 8 EU/EWR Handwerksverordnung") et la renvoyer avec un extrait récent du registre du commerce ou une attestation d'affiliation à une caisse de compensation en qualité d'indépendant. Elles doivent en outre apporter la preuve qu'elles exercent leur activité à titre indépendant ou en tant que responsable d'entreprise depuis deux ans au moins, preuve qui doit être obtenue au préalable auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Tous ces documents doivent être remis en plus de l'habituelle déclaration de détachement de travailleurs prévue par la législation allemande.

Le respect de ces dispositions, qui demandent énormément de travail aux PME suisses, est contrôlé d'office par la Douane allemande. L'enregistrement et la délivrance des attestations précitées sont de plus soumis à émolument, y compris auprès des chambres des métiers allemandes.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il au courant de l'introduction de ces nouvelles dispositions? Les autorités suisses ont-elles été consultées avant leur introduction?

2. Convient-il du caractère procédurier de ces dispositions, qui imposent des entraves techniques au commerce et des taxes supplémentaires aux PME suisses dont les activités économiques s'étendent chez notre voisin du nord?

3. Les PME suisses doivent-elles se soumettre à ces nouvelles exigences, qui s'ajoutent aux dispositions allemandes sur le détachement de travailleurs?

4. Le Conseil fédéral convient-il que ces nouvelles contraintes ne sont pas vraiment justifiées sur le fond, mais répondent à des considérations tactiques dans le cadre de négociations menées avec la Suisse dans d'autres domaines?

5. Qu'entend-il faire pour éviter que les PME suisses soient victimes de ce type de mesures procédurières à l'avenir ou pour les en libérer?

Cosignataires: Baader Caspar, Berberat, Caviezel, Fasel, Hany, Hochreutener, Killer, Levrat, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Rechsteiner Paul, Rennwald, Triponez (17)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3418 *n* Po. **Borer. Remplacement de l'avion du Conseil fédéral** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de vérifier s'il ne serait pas plus judicieux d'acheter les services d'une entreprise de transport commerciale (Swiss, Aero Leasing, Netjets, etc.) au lieu d'acquérir un nouvel avion pour remplacer le Cessna Citation Excel.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bortoluzzi, Maurer, Schibli, Wobmann (6)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3419 *n* Mo. **Wyss Ursula. Réduction des émissions de CO2 en Suisse** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une politique climatique qui réduise une grande partie des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Suisse après la fin de la période d'engagement prévue par le Protocole de Kyoto (à partir de 2012).

A cette fin, le Conseil fédéral doit s'engager sur le plan international pour que le protocole post-Kyoto oblige les pays industrialisés à réduire la majorité des émissions de CO2 produites sur leur propre territoire.

26.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3420 *n* Mo. **Binder. Economie forestière et RPT** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les directives de l'OFEV relatives à la RPT dans le domaine de l'environnement pour ce qui est de leur étendue et de la restriction de la liberté d'exécution et d'action des cantons en matière de politique forestière afin que ces derniers disposent de la plus grande marge de manoeuvre possible et puissent adapter de façon optimale leur politique forestière et l'affectation des ressources correspondantes aux conditions locales.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Bruderer, Brunschwig Graf, Büchler, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Dunant, Egger, Eichenberger, Estermann, Fässler, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Mario, Fehr Hans, Fehr Jacqueline, Fiala, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Galladé, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Hochreutener, Hofmann, Huber, Hurter Thomas, Hutter Markus, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Marti Werner, Maurer, Messmer, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Philipp, Müller Walter, Müri, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schenker Silvia, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schwander, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Stahl, Stamm, Theiler, Veillon, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Wobmann, Wyss Ursula, Zemp, Zuppiger (108)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3421 *n* Mo. **Berberat. Statistique de l'emploi et des salaires en collaboration avec la Centrale suisse de compensation** (13.06.2008)

Les statistiques de l'emploi sont effectuées sur la base du recensement fédéral de la population. Or, cette statistique n'est réalisée que tous les dix ans, ce qui empêche d'actualiser régulièrement la situation. La périodicité de la statistique des salaires est, quant à elle, de deux ans mais permet d'avoir tous les détails comme les branches, les qualifications etc.

En fonction de ce manque de statistiques, le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures afin de fixer les objectifs essen-

tiels. Pour gagner en efficacité, il serait également important de travailler en étroite collaboration avec la centrale suisse de compensation.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Gross, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Thorens Goumaz, Voruz, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (28)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3422** ***n*** Ip. **Kaufmann. Prévention des juges fédéraux en matière fiscale** (13.06.2008)

1. Est-il exact que les juges fédéraux du domaine fiscal rencontrent régulièrement, à savoir une fois par année, lors des "Schwarzenberger Treffen", les autorités fiscales fédérales et cantonales?

2. Est-il admissible, vu le long délai de traitement des affaires devant le Tribunal fédéral, que les juges fédéraux s'investissent dans l'enseignement (universités, "Schwarzenberger Treffen" etc.) au lieu de se consacrer à leur tâche principale?

3. Les avis doctrinaux des juges fédéraux lient-ils les autorités fiscales?

4. Dans l'hypothèse où le point 1 se révèle exact, comment le Conseil fédéral, vu cette relation personnelle entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif, garantit-il l'indépendance des juges fédéraux?

5. Outre les "Schwarzenberger Treffen", les autorités fiscales ont-elles d'autres contacts (par ex. téléphoniques) avec les juges fédéraux au sujet d'affaires fiscales?

6. Les citoyens ordinaires ont-ils encore une chance de succès lorsqu'ils agissent en justice contre les autorités fiscales, si les juges fédéraux sont en contact régulier avec celles-ci?

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Dunant, Estermann, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Walter, Wandfluh (23)

20.08.2008 Réponse du Tribunal fédéral

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3423 ***n*** Ip. **Kaufmann. Failles de la réforme de Bologne** (13.06.2008)

La réforme de Bologne, mise en oeuvre à grands frais, a notamment pour objectif de favoriser la mobilité des étudiants dans toutes les phases de leurs études. Elle doit par ailleurs garantir la perméabilité entre les hautes écoles spécialisées (HES) et les universités. Dans la pratique, on constate cependant que plusieurs universités font preuve d'élitisme et tentent de décourager les diplômés HES de poursuivre leurs études en leur imposant des exigences supplémentaires.

1. Quand le Conseil fédéral pense-t-il pouvoir garantir la perméabilité et l'harmonisation des programmes entre les HES et les universités, voulues par la réforme de Bologne?

2. Pourquoi tolère-t-il l'élitisme et les conditions d'admission discriminatoires de quelques universités?

3. Pourquoi la Confédération verse-t-elle des subventions à des universités qui n'appliquent pas correctement la réforme de Bologne?

4. Pourquoi les cantons ne possédant pas d'université doivent-ils verser des subventions à des universités, alors que les pays d'origine des étudiants étrangers n'en versent pas pour le fonctionnement des universités accueillant leurs étudiants? Au vu de cet élément, ne serait-il donc pas logique de donner la priorité aux étudiants suisses, et notamment aux diplômés HES?

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Estermann, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Maurer, Miesch, Mörgeli, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Walter, Wandfluh (21)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3424** ***n*** Ip. **Humbel Näf. Retards dans les procédures d'autorisation chez Swissmedic** (13.06.2008)

Il est indispensable d'avoir des procédures et des structures d'autorisation efficaces pour assurer l'approvisionnement de la Suisse en médicaments. Or Swissmedic est critiqué pour son manque de fiabilité.

1. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de la situation exposée dans le développement?

Que compte-t-il faire pour améliorer rapidement et efficacement cette situation?

2. Combien de procédures d'autorisation sont actuellement en cours chez Swissmedic, et à quand remontent-elles?

Quand ces procédures aboutiront-elles?

Qu'est-ce qui est prévu pour que la réduction du nombre de procédures en cours ne provoque pas de retards supplémentaires dans les nouvelles procédures d'autorisation?

Quels sont les objectifs et les priorités de Swissmedic en ce qui concerne la durée des procédures d'autorisation:

- pour les nouveaux médicaments à forte valeur ajoutée thérapeutique?

- pour les génériques?

- pour les médicaments qui ont été autorisés dans les cantons avant l'entrée en vigueur de la LPTh?

3. Que compte faire le Conseil fédéral pour que Swissmedic assure la même transparence, en matière de durée des procédures, que les autorités de surveillance européennes et américaines (EMEA et FDA) et pour que l'évaluation et la comparaison de la fiabilité de Swissmedic, y compris à l'échelle internationale, soient possibles?

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bortoluzzi, Füglistaller, Glanzmann, Hochreutener, Kleiner, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Walter, Riklin Kathy, Segmüller, Wehrli, Weibel, Zemp (15)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3425** ***é*** Ip. **Recordon. Protection de la sphère privée** (13.06.2008)

Dans le cadre de l'écriture du livre "ATTAC contre l'empire Nestlé", les rédacteurs ont été infiltrés par une personne stipendiée par une entreprise de sécurité travaillant pour le compte de Nestlé. Elle a participé aux travaux rédactionnels, usé d'un faux nom en diverses circonstances et renseignait directement ses commettants sur l'avancement des travaux. La police cantonale vaudoise était au courant, semble-t-il. Ces faits ont été portés à

la connaissance de Transparency International et confirmés par l'émission "Temps présent" de la TSR. Il est particulièrement choquant que le secteur privé reprenne à son compte des pratiques qui ont été stigmatisées à l'échelon des pouvoirs publics il y a de nombreuses années et plus encore que la police les tolère, si ce n'est les encourage. L'image de la Suisse est sérieusement atteinte. Il y a lieu pour le moins de les contrer, et de les faire cesser.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il au courant des faits de cette affaire et, le cas échéant, quelle appréciation porte-t-il?

2. Les bases légales pour y parer sont-elles suffisantes et, le cas échéant, quels compléments ou modifications peut-on songer à leur apporter?

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

29.09.2008 Conseil des Etats. Liquidée.

x **08.3426** ***é*** Ip. **Fetz. CTI. Quo vadis?** (13.06.2008)

Le 1er mars dernier, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a créé un nouveau centre de prestations: les "Relations internationales". Cette division comptera à terme environ vingt postes, dont plus de la moitié sont spécialement créés.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La révision partielle de la loi sur la recherche prévoit une division des tâches centrales de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), à savoir l'encouragement de projets, la création d'entreprises, l'encouragement de l'entrepreneuriat, le transfert de savoir et de technologie et les programmes internationaux. Quels arguments justifient d'abandonner les synergies entre les tâches centrales de la CTI, qu'introduirait la révision partielle, et d'aller ainsi à l'encontre de la volonté du Parlement (cf. motion 04.3688, adoptée par les chambres) et des recommandations de presque tous les acteurs de la CTI (experts, HES, associations économiques, etc.)?

2. Pourquoi avoir déjà mis en oeuvre cette nouvelle organisation de l'OFFT et créé la division des Relations internationales, un mois avant l'échéance de la procédure de consultation (31 mars 2008) sur la révision partielle de la loi sur la recherche? Combien de postes sont-ils créés et comment leur coût est-il compensé?

3. Dans l'édition du 14 mai 2008 de la "NZZ", la direction de l'OFFT justifie la nouvelle organisation de la CTI par le rapport du Conseil fédéral sur le gouvernement d'entreprise. Le Conseil fédéral partage-t-il cette interprétation de son rapport? Lui sert-il à donner un changement de cap?

4. Quelles sont les conséquences de la nouvelle organisation de la CTI pour le Fonds national suisse de la recherche scientifique et d'autres institutions "externalisées", et pour les clients de la CTI?

5. La création au sein de l'OFFT de structures parallèles à celles du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SRE) est-elle liée au refus du Conseil fédéral de réorganiser les départements (également contre la volonté du Parlement)? La nouvelle organisation de la CTI est-elle un réflexe de prudence de la part de l'OFFT? Le refus du Conseil fédéral de créer un département de la formation va-t-il entraîner d'autres accroissements de l'effectif administratif au DFI et au DFE?

Cosignataires: Gutzwiller, Janiak, Leumann, Maury Pasquier, Ory, Savary (6)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

18.09.2008 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3427 ***n*** Mo. **Flückiger. Interdiction temporaire de l'assistance au décès** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un arrêté fédéral visant à interdire en Suisse toutes les activités pratiquées par les associations d'assistance au décès. Cette interdiction sera effective jusqu'à l'entrée en vigueur d'une législation relative aux activités des organisations d'assistance au décès.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Baettig, Baumann J. Alexander, Binder, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Estermann, Föhn, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Killer, Müri, Reymond, Schwander, Segmüller, von Siebenthal, Zuppiger (21)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3428 ***n*** Mo. **Malama. Bâtiments fédéraux efficaces du point de vue énergétique** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures suivantes et de soumettre au Parlement une proposition visant à compléter la loi sur l'énergie (LEne):

Modification de la LEne du 26 juin 1998:

Article 9 alinéa 4 (nouveau)

Pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire durablement les émissions, la Confédération et les cantons veillent à ce que tous les bâtiments fédéraux et les bâtiments dont la construction est encouragée par la Confédération répondent aux exigences du standard Minergie-P ou d'un standard comparable.

Article 9 alinéa 5 (nouveau)

Lorsqu'elle fixe les montants globaux accordés aux cantons, la Confédération tient compte des mesures d'encouragement et de l'application de standards Minergie-P ou Minergie-ECO. Le standard Minergie-P ou un standard équivalent sera appliqué aux nouveaux bâtiments, le standard Minergie ou un standard équivalent aux bâtiments concernés par des mesures d'assainissement.

Cosignataires: Amacker, Bäumle, Caviezel, Eichenberger, Fluri, Français, Hiltpold, Kleiner, Markwalder Bär, Moser, Müller Geri, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Segmüller, Weibel (15)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3429 ***n*** Mo. **Bigger. Utilisation du phosphore des os comme engrais** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales visant à ce que les os transformés dans les abattoirs puissent servir d'engrais bon marché ou de denrées fourragères, sauf pour les ruminants.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Bäumle, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Büchler, Bugnon, Cathomas, Caviezel, Dunant, Estermann, Fässler, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hämmerle, Hany, Hassler, Heer, Hofmann, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Lang, Leutenegger Oberholzer,

Lustenberger, Marti Werner, Maurer, Mörgeli, Müller Walter, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stahl, Stamm, van Singer, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Weibel, Widmer, Wobmann, Zemp, Zuppiger (78)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3430 ***n*** Po. **von Siebenthal. Conclusion du contrat d'apprentissage pour chacune des parties de la formation** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il est véritablement nécessaire que les contrats d'apprentissage établis pour des formations se déroulant dans différentes entreprises (agriculture par exemple) soient tous conclus dès le début de la formation, et s'il est possible de prévoir une dérogation qui permette d'approuver séparément les contrats d'apprentissage établis pour chacune des parties de la formation.

Il y a lieu d'examiner:

- l'article 14 alinéa 2 de la loi fédérale sur la formation professionnelle et

- l'article 8 alinéa 1 de l'ordonnance sur la formation professionnelle

Cosignataires: Aebi, Baader Caspar, Bigger, Föhn, Gadient, Glauser, Graber Jean-Pierre, Hassler, Maurer, Scherer, Schibli (11)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3431 ***n*** Mo. **von Siebenthal. Exploitation de la forêt dans les zones de collines et les régions de montagne** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions légales permettant d'assurer les encouragements nécessaires pour l'exploitation de régions forestières riches en matières premières et insuffisamment exploitées, le but étant d'optimiser l'utilisation du bois, matière première et agent énergétique disponible.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Büchler, Caviezel, Donzé, Dunant, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Fiala, Föhn, Français, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Haller, Hany, Hassler, Heer, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Leutenegger Oberholzer, Loepfe, Lumengo, Lustenberger, Malama, Maurer, Miesch, Mörgeli, Moser, Müller Walter, Müri, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, Voruz, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Wobmann, Zemp (83)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3432 ***n*** Mo. **Aeschbacher. Pas de commerce de produits issus des phoques massacrés au Canada** (13.06.2008)

Les bases légales seront modifiées de sorte que l'importation et le commerce de produits issus de phoques soient interdits, en Suisse, le plus rapidement possible.

Cosignataires: Bänziger, Donzé, Fluri, Frösch, Genner, Gilli, Graf Maya, Kiener Nellen, Moser, Nussbaumer, Riklin Kathy, Schmid-Federer,Weibel (13)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3433 ***n*** Mo. **Aeschbacher. Coûts des moyens de transport. Information de la population** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'informer la population des coûts des différents moyens de transport au moyen d'une campagne sur la question. Le but est que les habitants de notre pays choisissent en tout connaissance de cause les moyens de transport (transports publics, mobilité douce, covoiturage) qui sollicitent le moins leur porte-monnaie et qui présentent de surcroît des avantages écologiques. Une fois la campagne terminée, le Conseil fédéral en évaluera l'impact et présentera les résultats au Parlement.

Cosignataires: Bäumle, Donzé, Girod, Markwalder Bär, Moser, Pedrina, Weibel (7)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3434 ***n*** Mo. **Kaufmann. Vérité des coûts au DFAE** (13.06.2008)

Les règlements concernant les salaires et les frais des agents fédéraux à l'étranger sont adaptés de sorte que les montants bruts des frais de personnel, sans les déductions au titre de l'exonération fiscale, figurent dans le compte d'Etat. Lorsque les frais constituent une part inhabituellement élevée du salaire, ils doivent apparaître comme composantes du salaire voire comme salaire. L'agent à l'étranger ne doit pas bénéficier d'arrangements avec les autorités cantonales qui l'avantageraient par rapport au contribuable suisse.

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Dunant, Estermann, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Walter, Wandfluh (24)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

x **08.3435** ***n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Mises au concours des postes de cadres au DDPS. Application rigoureuse de la loi** (13.06.2008)

1. Pourquoi les offres pour des postes d'officiers généraux sont-elles encore presque toujours publiées seulement sur l'Intranet du DDPS et ne sont-elles plus accessibles au public? Sur quelle base légale se fonde cette pratique?

2. Que fait le chef du DDPS pour mettre fin à cette pratique illégale selon la loi sur la protection des données, qui consistait, ou plutôt consiste, à transmettre les dossiers de candidature à une entreprise tierce (chasseur de têtes) sans avoir mentionné cette information dans l'offre d'emploi, ni avoir averti les personnes concernées ou attendu leur consentement?

3. Quel sort est réservé aux employés du DDPS qui ont enfreint le Code des obligations, d'une part, et la loi sur la protection des données, d'autre part?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Binder, Brunner, Estermann, Fehr Hans, Giezendanner, Heer, Hutter Jasmin, Kunz, Messmer, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Scherer, Wandfluh (17)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3436** ***n*** Ip. **Baumann J. Alexander. Pourquoi la moitié du personnel militaire professionnel a-t-elle besoin de suivre des traitements?** (13.06.2008)

Selon un article de Beni Gafner paru dans le no 24.08 de la "Weltwoche", plus de la moitié du personnel militaire professionnel consulte des spécialistes en psychiatrie et psychothérapie. Il y aurait 1800 dossiers en cours au Service psycho-pédagogique de l'armée. Selon les conclusions de l'article, le phénomène ne s'explique pas par le fait que les militaires sont des froussards, mais davantage par le fait qu'à la longue ils sont surmenés en raison du caractère chaotique de leur métier et de leur manque d'aptitude à diriger.

1. Le DDPS peut-il confirmer ces faits?

2. Comment expliquer ces troubles?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel des personnes forcées de recourir à des spécialistes en psychiatrie et psychothérapie pour résoudre leurs problèmes personnels ne sont généralement pas à même d'exercer au mieux un rôle de formateur et de chef?

4. Le chef du DDPS a-t-il conscience de ce problème et qu'a-t-il fait pour améliorer la situation (laquelle pèse sans doute aussi sur la cote de popularité de l'armée, qui est régulièrement établie)?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Binder, Brunner, Estermann, Fehr Hans, Giezendanner, Heer, Hutter Jasmin, Kunz, Maurer, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Wandfluh (18)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3437 ***n*** Ip. **Müller Geri. UEFA. Accroître la transparence** (13.06.2008)

L'Euro 2008 a été organisé par la société Euro 2008 SA (UEFA). Celle-ci a demandé à la Confédération, aux cantons et aux communes s'ils étaient prêts à participer à l'organisation et, surtout, au financement de la manifestation. La plupart des autorités ont répondu de manière positive, parfois sans poser aucune condition. Si l'on en croit les déclarations faites par certains fonctionnaires, notamment dans les médias, l'UEFA prévoit des recettes de plus de 2 milliards de francs. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels montants la Confédération, les cantons et les communes ont-ils versé au total (prestations en nature comprises) à la société Euro 2008 SA (UEFA) pour l'Euro 2008?

2. Quelle part le montant de ces contributions représente-t-il par rapport au budget global?

3. Quels sont les montants reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes (au titre de participation aux bénéfices ou d'indemnisation)?

4. Les pouvoirs publics ont-ils eu leur mot à dire? Les investissements effectués par les pouvoirs publics ont-ils profité aux commerçants locaux?

5. Si le Conseil fédéral dispose de chiffres sur les bénéfices réalisés par les grands groupes internationaux, peut-il nous dire quelles ont été les retombées pour la Suisse?

6. Combien y a-t-il eu, au total, de billets d'entrée disponibles en Suisse? Combien d'entre eux ont-ils été distribués ou vendus à des autorités, et combien aux parrains de la manifestation? Combien y a-t-il eu de billets accessibles au grand public?

7. La société Euro 2008 SA (UEFA) a confirmé que les bénéfices seraient investis dans des projets d'encouragement de la relève. Quels seront, concrètement, les projets soutenus?

8. Les organisateurs ont par ailleurs laissé entendre qu'une partie des bénéfices serait répartie entre les villes hôtes (Zurich, Berne, Bâle et Genève). Quels sont les montants prévus?

9. La société Euro 2008 SA (UEFA) s'attend à des bénéfices nets d'environ 1 milliard d'euros. Quelle est la part imposable? A quoi serviront les 300 millions d'euros que l'UEFA compte garder pour elle et dans quels projets footballistiques seront investis les 700 millions d'euros restants?

10. N'est-il pas légitime, lorsque les pouvoirs publics investissent de tels montants dans une manifestation privée, que leur bénéficiaire présente en détail la manière dont l'argent est utilisé? Il s'agit là d'une obligation incombant à toute organisation, même lorsqu'elle reçoit des montants nettement moins importants.

Cosignataires: Girod, Hodgers, Lang, Teuscher, von Graffenried, Zisyadis (6)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3438 ***n*** Mo. **de Buman. Plus de sacs plastiques non réutilisables et non recyclés** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation fédérale de façon à interdire l'utilisation dans le commerce des sacs plastiques non réutilisables et non recyclés comme cela se fait déjà dans de nombreux pays, y compris dans des pays émergents.

Cosignataires: Barthassat, Bruderer, Chevrier, Darbellay, Favre Laurent, Galladé, Genner, Germanier, Häberli-Koller, Haller, Hany, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Neirynck, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Stamm, Thanei, Wehrli (23)

08.3439 ***n*** Mo. **Kiener Nellen. Améliorer la sécurité des cyclistes** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures visant à faire respecter les dispositions légales relatives à l'éclairage des vélos qui circulent sur la voie publique.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Aubert, Borer, Bruderer, Carobbio Guscetti, Gilli, Heim, Jositsch, Lachenmeier, Marra, Rechsteiner-Basel, Sommaruga Carlo, Stamm, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Widmer (19)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3440** ***n*** Ip. **Baumann J. Alexander. DDPS et protection de la population** (13.06.2008)

1. A quel point le chef du DDPS se sent-il coresponsable du fait que les milieux politiques et le grand public ne sont pas suffisamment informés des risques et des solutions trouvées pour les éviter?

2. Si ce n'est pas le chef du DDPS, qui est le mieux placé pour rendre la population, l'armée et les organisations de la protection de la population suffisamment attentives aux menaces de notre temps pour qu'elles jugent les mesures de protection à prendre non pas absurdes mais nécessaires?

3. Outre le fait que les informations relatives aux menaces pesant sur la Suisse ne sont pas suffisantes, le Conseil fédéral ne trouve-t-il pas important que le tiers du Parlement, représenté par l'UDC, ne puisse plus soutenir les solutions du Conseil fédéral aux menaces pesant sur la Suisse comme elle le faisait jusqu'à la fin des années 1990 (dans un contexte par ailleurs différent) dans le cadre de l'alliance entre partis bourgeois, en raison de l'application déplorable de la réforme Armée XXI voulue par les membres du centre gauche?

4. Malgré de gros efforts de communication, pourquoi le chef du DDPS n'a-t-il à aucun moment de son mandat réussi à expliquer aux membres de l'armée ce qu'ils doivent défendre ni à rendre la population attentive aux (nouvelles) menaces qui pèsent sur la Suisse?

5. Ces graves lacunes dans la politique d'information du chef du DDPS pourraient-elles avoir un lien avec le fait que l'Armée XXI, qui devait être "moderne", "plus flexible", "modernisée au plan des équipements" et "mieux instruite", ne répond en aucune manière aux promesses faites par le chef du DDPS avant la votation fédérale de 2003 sur Armée XXI?

6. Dans le discours qu'il a tenu devant son personnel, comment se fait-il que le chef du DDPS demande à la manière d'un commandant de police prudent ou d'un membre du législatif inquiet un système coordonné de conduite global et efficace, alors qu'il aurait tout à fait eu l'occasion, au cours de son mandat, d'en prévoir un ou d'en mettre un en place?

7. Quand le chef du DDPS parle de mesures qui auraient dû être prises depuis longtemps, à quelles mesures pense-t-il au juste?

8. Combien de temps le chef du DDPS compte-t-il encore jouer le rôle de l'observateur intéressé, ou du parlementaire exigeant, alors que c'est lui le principal responsable du fait que l'Armée XXI n'est aujourd'hui pas capable de protéger la population et les infrastructures lors d'événements de dimension suprarégionale imprévus?

Cosignataires: Dunant, Flückiger, Kaufmann, Maurer, Mörgeli, Rutschmann (6)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3441 *n* Mo. **Stamm. Exécution de la peine dans le pays d'origine** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour amener les Etats étrangers à signer des accords par lesquels ils s'engageront à reprendre leurs ressortissants pour qu'ils purgent chez eux, et non plus en Suisse, les peines privatives de liberté auxquelles nos tribunaux les ont condamnés. Il s'assurera bien évidemment que les pays concernés leur offrent des conditions humaines de détention.

Cosignataires: Abate, Aebi, Aeschbacher, Amacker, Amherd, Amstutz, Aubert, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Bänziger, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Berberat, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brélaz, Bruderer, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Carobbio Guscetti, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Favre Charles, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Fluri, Föhn, Français, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Galladé, Geissbühler, Genner, Giezendanner, Gilli, Girod, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Heer, Heim, Hiltpold, Hochreutener, Hofmann, Huber, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Joder, John-Calame, Jositsch, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Lang, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lüscher, Lustenberger, Malama, Maurer, Messmer, Miesch, Moret, Mörgeli, Moser, Müller Thomas, Müller Geri, Müller Philipp, Müri, Neirynck, Nidegger, Noser, Nussbaumer, Parmelin, Pedrina, Pelli, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Rennwald, Reymond, Rickli Natalie, Rielle, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Ruey, Rutschmann, Schelbert, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Schwander, Segmüller, Spuhler, Stahl, Steiert, Stöckli, Teuscher, Thorens Goumaz, Triponez, Tschümperlin, van Singer, Veillon, Vischer, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Voruz, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Wobmann, Wyss Brigit, Zemp, Zuppiger (155)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3442 *n* Ip. **Aeschbacher. Euro 2008. Les bénéfices à l'UEFA et les charges à l'Etat?** (13.06.2008)

1. Par qui l'exonération fiscale accordée à l'UEFA a-t-elle été prononcée et par qui la nouvelle structure (avec filiales) créée par l'UEFA en vue de la commercialisation et de l'organisation de l'Euro 2008 a-t-elle été déclarée institution d'utilité publique?

2. La Confédération, les cantons et les villes hôtes ont déboursé quelque 180 millions de francs en lien avec l'Euro 2008. Or l'UEFA commercialise l'événement à tous les niveaux, comme une entreprise à but lucratif, et prévoit un bénéfice de l'ordre du milliard de francs. Le Conseil fédéral estime-t-il légitime et défendable d'accorder une exonération fiscale à l'UEFA et à ses filiales, alors que celles-ci obéissent à une logique purement économique et sont axées sur le profit, et de priver ainsi les pouvoirs publics de recettes de plusieurs centaines de millions de francs?

3. L'UEFA engrange un milliard de francs alors que les charges sont supportées par l'Etat. Le Conseil fédéral comprend-il qu'une telle situation fâche la population et est-il prêt à se pencher sur ce problème de manière générale, notamment en ce qui concerne les autres organisations sportives internationales ayant leur siège en Suisse?

Cosignataires: Donzé, Kiener Nellen (2)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3443 *n* Mo. **Germanier. Promouvoir la consommation de produits agricoles de proximité** (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié de prévoir de nouveaux moyens financiers de promotion pour les branches spéciales de l'agriculture (fruits-légumes et viticulture) afin de promouvoir la consommation de produits suisses de proximité. Ces moyens devront être octroyés dans le cadre des mesures d'accompagnement en cas d'aboutissement d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne de la filière agricole. Il s'agira d'une mesure exceptionnelle sur plusieurs années et il n'y aura donc

pas lieu de tenir compte du principe de subsidiarité avec la branche. Ces fonds de la Confédération mis à disposition devront être suffisamment importants pour que des campagnes nationales de sensibilisation puissent être mises en oeuvre en coordination avec les interprofessions et la distribution. Il s'agira de communiquer des messages sur la proximité, l'identité, la santé, les vertus gustatives et culturelles d'un produit du terroir.

Cosignataires: Aebi, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Brélaz, Chevrier, Darbellay, de Buman, Egger, Fässler, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Français, Freysinger, Gadient, Genner, Graber Jean-Pierre, Haller, Hämmerle, Hassler, Hiltpold, John-Calame, Leuenberger-Genève, Lüscher, Meyer Thérèse, Moret, Moser, Müller Walter, Nordmann, Nussbaumer, Perrinjaquet, Rielle, Rossini, Scherer, Schmidt Roberto, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Weibel, Zisyadis (43)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3444 *é* Mo. **Commission de la politique de sécurité CE (05.452). Consensus de Dublin** (23.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de signer, dans les meilleurs délais, la Convention relative à l'interdiction de certaines sous-munitions, établie suite au consensus auquel sont parvenus 111 Etats fin mai 2008 à Dublin, de proposer au Parlement de la ratifier, et d'adapter sans tarder la législation nationale en conséquence.

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de la politique de sécurité*

18.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3445 *é* Po. **Commission de politique extérieure CE. Le droit international humanitaire et les conflits armés actuels** (20.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport présentant:

- les défis que les conflits armés actuels posent en matière de droit international humanitaire - notamment dans le cadre des Conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles additionnels de 1977 - pour ce qui est du respect de ce droit et de la protection de la population civile;

- les domaines dans lesquels il est possible de développer encore le droit international humanitaire;

- les domaines dans lesquels la Suisse pourrait prendre l'initiative, en accord avec le CICR, pour encourager les acteurs publics et privés à respecter le droit international humanitaire, et les mesures concrètes qu'elle pourrait prendre à cet égard;

- la nature juridique des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, et leur applicabilité dans les pays qui ne les ont pas ratifiés.

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

x **08.3446 *n*** Po. **Commission de la politique de sécurité CN. Nomination du chef de l'armée. Evaluation de la procédure** (25.07.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quelles procédures, voire quelles dispositions, il y a lieu de modifier en ce qui concerne l'élection du chef de l'armée. Dans ce cadre, il s'attachera en particulier à répondre à la question de savoir à quel moment le contrôle de sécurité doit être effectué.

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

01.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3447 *n* Po. **Commission de la politique de sécurité CN. Sélection des cadres. Rapport** (25.07.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport sur la sélection des cadres dans l'administration fédérale et dans les institutions proches de la Confédération. Il y répondra notamment aux questions suivantes:

- quels sont les critères de sélection pour les cadres supérieurs?

- qui procède à la présélection et à quel moment?

- quels sont le rôle et l'importance des organes de conseil externes?

- quels sont les contrôles de sécurité effectués selon les niveaux hiérarchiques?

- comment se déroule le processus décisionnel au Conseil fédéral?

Le rapport devra également faire la lumière sur la procédure qui a conduit à la nomination de Roland Nef au poste de chef de l'armée et, le cas échéant, sur la procédure de nomination d'autres cadres supérieurs de l'administration et des institutions proches de la Confédération. Enfin, le Conseil fédéral évaluera la nécessité éventuelle de prendre des mesures dans ce domaine.

26.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3448 *n* Mo. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN (07.043). Sécurité sociale pour les professions avec changements de place fréquents ou engagements de durée limitée** (21.08.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de combler, dans la mesure du possible, les lacunes qui existent actuellement en matière de sécurité sociale pour les professions avec changements de place fréquents ou engagements de durée limitée telles qu'elles sont définies dans la législation sur l'assurance-chômage. Il s'agira notamment d'étendre la prévoyance professionnelle facultative aux conditions d'engagement valables pour ces professions et d'adapter les conditions de l'obtention d'indemnités de chômage pour des réductions successives du temps de travail (période de référence, perte de travail à prendre en considération).

26.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3449 *n* Mo. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Incitation financière** (21.08.2008)

1. Le Conseil fédéral est appelé à soumettre au Parlement une révision de la Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants.

2. La Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants reste en vigueur jusqu'à la promulgation de cette nouvelle base légale. D'ici la fin 2009 au plus tard, le Conseil fédéral soumet au Parlement un message sur la prorogation de la loi fédérale ainsi que les projets d'arrêtés fédéraux idoines relatifs au cadre financier pour les quatre années suivantes.

08.3450 ***é*** Mo. **Commission de l'économie et des redevances CE. Pour une fiscalité équitable des frais de formation et de perfectionnement** (01.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet visant à modifier la LIFD et la LHID, de sorte que les frais de formation et de perfectionnement professionnels soient traités fiscalement selon le principe de la capacité économique.

Le projet comportera les points suivants:

1. Sont déductibles les frais de formation et de perfectionnement supportés par le contribuable pour autant que la formation concernée soit à caractère professionnel. Est réputée formation à caractère professionnel une formation qui permet à un salarié de conserver son emploi ou de progresser dans sa carrière (promotion), ou qui débouche sur une qualification permettant de changer de métier ou de reprendre une activité lucrative, salariée ou indépendante (reconversion, réinsertion).

2. Le montant déductible fait l'objet d'un plafonnement chiffré.

3. Ne sont pas déductibles les frais de formation initiale qualifiante. Est réputée formation initiale qualifiante une formation qui permet à la personne concernée d'exercer pour la première fois une activité professionnelle et de subvenir ainsi à ses besoins.

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

30.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3451 ***n*** Ip. **Amacker. Destruction de cultures transgéniques expérimentales. Quelle action s'impose?** (15.09.2008)

Le 13 juin 2008, la culture expérimentale de blé transgénique de la station de recherche Agroscope de Zurich-Reckenholz a été saccagée. Malgré les moyens importants mis en oeuvre pour assurer la sécurité du site, la plupart des auteurs de cet acte de vandalisme ont pris la fuite sans pouvoir être identifiés.

1. De quelle manière le Conseil fédéral pense-t-il élucider cette destruction d'essais en plein champ de culture de blé transgénique?

2. Quelles mesures prend-il pour éviter que de tels actes de vandalisme ne se reproduisent?

3. De quelle manière encourage-t-il la recherche dans le génie génétique "vert"?

08.3452 ***é*** Ip. **Burkhalter. Alerte enlèvement en Suisse. Progrès ou blocages?** (15.09.2008)

En automne 2007, le parlement a accepté deux motions relatives à l'alerte lors d'un enlèvement d'enfant. La première (07.3553) demande au Conseil fédéral de prendre, d'entente avec les cantons, toutes les mesures utiles afin de mettre en place sans tarder un dispositif "Alerte enlèvement" analogue à ce qui existe déjà aux Etats-Unis, au Canada et en France. La seconde (07.3554) complète le dossier sur un point plus précis en demandant la mise en oeuvre dans les meilleurs délais d'un système d'alerte par MMS lors de la disparition d'un enfant en Suisse.

Dans la mesure où le parlement avait imprimé à ce dossier un rythme soutenu qui doit être maintenu lors de la réalisation, je souhaite que le Conseil fédéral fasse le point sur l'avancement des travaux concrets. Dans cette perspective, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre en particulier aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral a-t-il fixé, d'entente avec les cantons, une échéance pour la mise en place, même progressive, du dispositif d'alerte enlèvement dans notre pays? Si non, va-t-il lefaire ou du moins peut-il indiquer dans quels délais approximatifs le projet pourra être réalisé?

2. Quels sont les progrès déjà effectués et quels sont les blocages éventuels ou les difficultés principales rencontrées?

3. S'agissant de ces éventuels blocages ou difficultés, quelles sont les mesures prises et les moyens mis en oeuvre par la Confédération pour les lever? Ne peut-on pas s'inspirer pour l'essentiel des modèles ayant fait leurs preuves à l'étranger pour aller de l'avant relativement rapidement? En particulier, le fait que le système fonctionne dans des Etats de type fédéral comme le nôtre devrait permettre de tirer des enseignements utiles.

4. Dans ce dossier, comment le Conseil fédéral juge-t-il la collaboration avec les cantons? Ne devrait-on pas envisager une conduite politique et opérationnelle plus importante au niveau national?

5. D'un point de vue opérationnel le Conseil fédéral envisage-t-il d'ouvrir la réflexion à d'autres nouveautés technologiques comme, par exemple, celle consistant à intégrer dans l'alerte une information via le "microblogging" (informations courtes et rapides sur le web touchant de nombreuses personnes en ligne ou sur leur téléphone portable)?

6. Quelles sont les évolutions récentes principales constatées à l'étranger? En particulier, quelles sont les perspectives de collaboration de la Suisse avec les pays proches ainsi qu'avec l'Union européenne qui souhaite mettre les différents dispositifs en réseau?

Cosignataires: Altherr, Briner, Büttiker, Forster, Freitag, Gutzwiller, Hess, Leumann, Marty Dick, Schweiger (10)

08.3453 ***é*** Ip. **Hêche. Quelle armée, aujourd'hui et demain pour la Suisse?** (15.09.2008)

En marge de la réforme Armée XXI, le Conseil fédéral et plus particulièrement le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a engagé une réflexion sur les mesures d'optimisation de l'armée. Les débats ouverts actuellement ainsi que les récents événements nous incitent à inviter expressément le Conseil fédéral à dépasser cette démarche concernant l'optimisation de l'armée au profit d'une réflexion plus fondamentale sur la question: "Quelle armée, aujourd'hui et demain pour la Suisse?"

Dans cet esprit, j'invite le Conseil fédéral à prendre position sur les points suivants:

1. Relance du débat de fond sur les missions de l'armée;

2. Renforcement de la collaboration internationale;

3. Réorientation et restructuration;

4. Sécurité par la paix;

5. Suite des travaux.

Cosignataires: Berset, Fetz, Janiak, Leuenberger-Solothurn, Maury Pasquier, Ory, Recordon, Savary (8)

08.3454 ***é*** Ip. **David. Prolifération de technologies nucléaires. Les cas Tinner et Lerch** (15.09.2008)

Dans le contexte de la prolifération de technologies nucléaires, la présentation des cas Tinner et Lerch par les médias m'incite à poser les questions suivantes:

1. La présentation des faits tels qu'ils ont été rendus publics (voir développement) est-elle entachée d'inexactitudes en ce qui concerne la Suisse? Dans l'affirmative, comment se présente réellement la situation aux yeux du Conseil fédéral?

2. Comment les Tinner et Gothard Lerch ont-ils pu aider le Pakistanais A. Q. Kahn à disséminer des technologies nucléaires militaires au profit de l'Iran et d'autres Etats, de 1987 jusqu'au 20 février 2004, sans être inquiétés par la police suisse?

3. Pourquoi le DFJP/SAP a-t-il abandonné à des services secrets étrangers le soin de lutter sur territoire suisse contre cette prolifération et pourquoi n'est-il pas intervenu lui-même en temps opportun avec les moyens appropriés?

4. Pourquoi les procédures pénales engagées en Suisse par l'Office des juges d'instruction fédéraux contre Urs et Marco Tinner, respectivement depuis 2004 et 2005, n'ont-elles toujours pas été menées à bonne fin?

5. Pourquoi des demandes d'entraide judiciaire présentées par les autorités allemandes au sujet de Gotthard Lerch ont-elles été rejetées?

6. Avant les déplacements du conseiller fédéral Blocher aux Etats-Unis (juillet 2007) et de la conseillère fédérale Calmy-Rey en Iran (mars 2008), le Conseil fédéral, qui avait connaissance du dossier Tinner, a-t-il procédé à l'analyse, sous l'aspect juridique et sous celui de la politique de sécurité, de la marge de manoeuvre dont disposaient les deux conseillers fédéraux? Avec quel résultat?

7. Alors même qu'il a connaissance du dossier Tinner, le Conseil fédéral renforce économiquement l'Iran par des contrats gaziers, fait détruire des dossiers relatifs à une affaire pénale concernant le transfert de technologies nucléaires militaires au profit de l'Iran et abandonne des chefs d'accusation à l'encontre d'une personne soupçonnée d'être liée à la prolifération au bénéfice de l'Iran. Dans quelle mesure ces interventions sont-elles compatibles avec les intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité et les principes de l'Etat de droit en vigueur dans notre pays?

08.3455 ***é*** Ip. **Fetz. LMSI. Des élus du peuple ont été fichés** (15.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Sur combien de personnes habitant en Suisse les données sauvegardées en vertu de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI) portent-elles?

2. Sur combien d'élus siégeant soit dans des parlements communaux ou cantonaux, soit sous la Coupole fédérale, les données enregistrées portent-elles? Combien étaient-ils au milieu de l'année 2007, à la fin de l'année 2007 et au milieu de l'année 2008?

3. Que pense le Conseil fédéral des déclarations du chef et du chef suppléant de la Division principale Service d'Analyse et de Prévention (SAP), qui font passer les parlementaires fichés pour des personnes ayant un lien avec des activités relevant du terrorisme, de l'espionnage ou de l'extrémisme violent, ou avec la diffusion d'armes de destruction massive? Souscrit-il à ces allégations graves, injustifiées, alors que - il faut le souligner - elles ne sont étayées par aucune preuve?

4. En vertu de l'art. 3 LMSI, il faut qu'il existe une "présomption sérieuse" pour que le traitement des informations soit licite. Le Conseil fédéral est-il d'avis qu'on peut entretenir une présomption sérieuse dans le cas des deux membres du Grand Conseil bâlois qui ont été fichés? N'estime-t-il pas que, si les organes compétents avaient fait leur travail correctement, cette présomption prétendument sérieuse n'aurait pas eu lieu d'être?

5. Quelles conséquences le Conseil fédéral tire-t-il de ces deux cas, qui n'ont manifestement rien à voir avec la LMSI?

6. Le Conseil fédéral envisage-t-il de présenter ses excuses aux députés du Parlement bâlois qui ont été fichés?

7. Aux termes de l'art. 6, al. 3, LMSI, les personnes chargées par les cantons d'accomplir des tâches définies par cette loi sont soumises au droit cantonal régissant la fonction publique et à l'autorité cantonale de surveillance. Selon le Conseil fédéral, quelle forme cette surveillance cantonale prend-elle et sur quels éléments porte-t-elle? Toujours selon lui, à quelle surveillance fédérale supplémentaire ces personnes sont-elles soumises?

8. Combien connaît-on de cas dans lesquels des cantons ont pu, en vertu de l'art. 23, al. 2, OMSI (RS 120.2), consulter des données de la Confédération pour s'acquitter de leurs obligations de contrôle, sans que le SAP y ait opposé son refus?

Cosignataires: Janiak, Leuenberger-Solothurn, Maury Pasquier, Savary (4)

08.3456 ***n*** Ip. **Thorens Goumaz. Politique de promotion des P&R de la part des CFF** (16.09.2008)

Les CFF ont récemment décidé de revaloriser le parking de la gare de Romainmôtier-Envy, dans le canton de Vaud. Si l'aménagement du terrain est bien perçu par la majorité des usagers, il n'en est pas de même de la décision des CFF de rendre le parking payant. Certains estiment que le projet des CFF découragera les pendulaires d'emprunter le train.

Ce conflit, certes local, pose le problème plus général de la pertinenence d'une promotion de ces P&R et, ce faisant, de l'utilisation par les pendulaires de leur voiture pour se rendre à la gare la plus proche de leur domicile. Les pendulaires doivent être encouragés à utiliser les transports publics régionaux (par exemple le bus), ou la mobilité douce (marche ou vélo), pour accéder au réseau CFF. Cependant, dans de nombreux cas, notamment dans les zones périphériques ou dans celles où l'habitat est dispersé, l'offre de transports publics pour rallier les gares CFF est insuffisante, voire inexistante. Les distances à parcourir peuvent en outre être dissuasives pour les adeptes de la mobilité douce. Dans ces cas là, les pendulaires sont des usagers captifs de leur véhicule pour aller prendre leur train: ils n'ont pas le choix. Le risque est alors, en leur faisant payer leur place de parc, de les encourager à rester au volant jusqu'à leur destination, au détriment du transfert modal, ce qui serait pour le moins contreproductif. On ne les récompense en tous les cas pas d'avoir abandonné dès que possible leur véhicule pour emprunter un moyen de transport plus écologique...

Je pose dès lors les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Quelle est la stratégie des CFF en matière de développement et de promotion des P&R et, plus précisément, de politique des prix dans ce domaine?

2. Cette stratégie intègre-t-elle une réflexion, voire des lignes directrices, sur l'effet incitatif du prix de ces P&R sur le comportement des pendulaires en matière de choix du moyen de transport de leur domicile à la gare la plus proche? Le cas échéant, en quoi consiste cette réflexion ou ces lignes directrices?

3. Quel pourcentage de ces P&R est actuellement en accès gratuit? Ces P&R répondent-ils à des critères spécifiques?

4. Quels sont les tarifs exigés dans les P&R qui sont payants?

5. Quelle est l'importance du revenu de ces P&R pour les CFF?

6. Un système de prix différencié en fonction des possibilités d'accès à la gare à disposition des usagers serait-il envisageable?

Cosignataires: Brélaz, John-Calame, van Singer (3)

08.3457 ***n*** Mo. **Hutter Jasmin. Suppression du droit à la double nationalité pour les futurs naturalisés** (16.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet destiné à limiter à l'avenir la possibilité de conserver la double nationalité suite à une naturalisation.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Brunner, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Müri, Perrin, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schwander, Stamm, von Rotz, Wandfluh, Wobmann (33)

08.3458 ***n*** Ip. **Reimann Lukas. Pertes dues au comportement illégal de diplomates étrangers** (16.09.2008)

1. Selon les connaissances du Conseil fédéral, à combien se chiffrent les frais occasionnés en Suisse pendant ces cinq dernières années (calculés par année) par les représentations diplomatiques à cause de factures, d'amendes et d'émoluments impayés?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre les représentations diplomatiques des différents pays et des organisations internationales?

29.10.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3459 ***n*** Ip. **Reimann Lukas. Fréquentation des pages Internet de la Confédération** (16.09.2008)

1. Quelle est la fréquentation moyenne, par jour, des sites Internet des différents départements et offices fédéraux?

2. Combien les départements et les offices ont-ils dépensé en 2007 pour leurs sites Internet?

08.3460 ***n*** Ip. **Reimann Lukas. Quand la Confédération communique** (16.09.2008)

1. Dans quels médias (magazines, journaux, radio, affiches, télévision, Internet, etc.), des départements ou des offices fédéraux ont-ils, directement ou indirectement, publié des annonces ou fait de la publicité pendant les cinq dernières années?

2. Combien de mandats ont été confiés aux différents médias chaque année?

3. Combien de mandats les départements et les offices ont-ils confiés à des agences de publicité ou de relations publiques pendant les cinq dernières années? Combien de mandats la Confédération a-t-elle confiés aux différentes agences?

4. Sur quels sujets politiques ont porté les campagnes de communication que la Confédération a confiées à l'extérieur pendant les cinq dernières années? A combien se montent les frais de communication par sujet?

5. Combien de collaborateurs de la Confédération sont chargés de tâches dans le domaine de la communication? Leur proportion a-t-elle évolué par rapport au nombre total des employés de la Confédération depuis 1998°?

08.3461 ***n*** Ip. **Reimann Lukas. Loi sur la transparence. Lacunes** (16.09.2008)

1. Combien de demandes ont-elles été présentées au titre de la loi sur la transparence (Ltrans) aux autorités et aux offices fédéraux depuis l'entrée en vigueur de la loi (1er juin 2006)?

2. Combien de demandes ont-elles été satisfaites et combien ont-elles été rejetées?

3. Pourquoi l'Office fédéral de la statistique refuse-t-il de livrer des données officielles comme la "statistique des passages maturité- haute école et du déroulement des études" en invoquant des "dispositions légales spéciales en matière de protection des données"?

4. Le Conseil fédéral est-il de l'avis que la Ltrans donne toute satisfaction?

5. Quelles mesures a-t-on prévues pour améliorer la transparence, supprimer les lacunes de la Ltrans et pour instituer véritablement le principe de la transparence comme l'exige la Constitution?

08.3462 ***n*** Ip. **Rickli Natalie. Registre des pédophiles, des délinquants sexuels et des auteurs de violences** (16.09.2008)

Le Conseil fédéral a rejeté la motion que j'ai présentée concernant la création d'un registre pour les pédophiles (Mo 08.3033). La réponse contient diverses contradictions, de même que des affirmations impossibles à démontrer. Le Conseil fédéral suggère par exemple que le casier judiciaire suisse Vostra procure une plus grande sécurité. Ce n'est qu'en partie vrai, car celui-ci contient trop peu d'informations et n'est pas accessible à la police. A l'inverse, il existe des instruments - tels que ViCLAS (Violent crime linkage analysis system) - auxquels il serait possible d'intégrer le casier judiciaire, ou qui en tout cas traitent déjà les informations pertinentes. En outre, un tel registre devrait être élargi aux délinquants sexuels et aux auteurs de violences (en particulier à ceux qui présentent un risque élevé de récidive). Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment la police peut-elle réagir rapidement - par exemple en cas d'enlèvement d'un enfant par un récidiviste - si elle n'a pas accès aux données pertinentes? Comment sont réglés les droits d'accès dans le casier judiciaire Vostra, plus précisément?

2. Le Conseil fédéral considère-t-il comme dénué d'intérêt que de créer une banque de données - non publique - qui contiendrait l'adresse et le signalement des pédophiles et des délinquants sexuels? Ces données sont-elles déjà saisies dans le système ViCLAS, et ce dernier contient-il un outil de recherche, contrairement à Vostra?

3. Est-il vrai que Vostra n'est pas destiné à saisir les personnes soupçonnées de violences et que les peines avec sursis ou avec sursis partiel n'apparaissent pas lorsque le délai d'épreuve est écoulé sans que l'auteur ne récidive? Cela s'applique-t-il aussi en cas de viol?

4. Est-il vrai que les infractions sont effacées de Vostra après l'exécution de la peine? Comment ce point est-il réglementé?

5. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis que la justice et les autorités d'exécution des peines devraient informer la police lorsqu'un délinquant potentiellement récidiviste est libéré de prison? Comment le Conseil fédéral compte-t-il s'assurer de cette mesure?

6. Le Conseil fédéral écrit que le taux de récidive des auteurs d'actes d'ordre sexuel est nettement inférieur à ce qui est communément admis. Sur quels chiffres se fonde cette affirmation?

7. Pourquoi le Conseil fédéral juge-t-il disproportionnées les charges qui découleraient d'un regsitre des pédophiles, alors qu'une banque de données (Hoogan) a été créée pour les hooligans?

8. Est-il vrai que plusieurs délinquants sexuels ou violents ont pu être traduits en justice grâce au système ViCLAS, parce que la police avait été en mesure de recouper les actes de violence en question et le comportement des délinquants? Est-il vrai que le système ViCLAS, par exemple, constituerait une base possible pour intégrer le registre demandé ou pour développer un système équivalent?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Freysinger, Galladé, Geissbühler, Glauser, Grin, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Jositsch, Kaufmann, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Noser, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rime, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Wobmann, Zuppiger (51)

08.3463 ***n*** Ip. **Mörgeli. "Je suis partout" ou la médiation à l'échelle planétaire** (16.09.2008)

1. Quels médiateurs ou émissaires ont agi sur mandat du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) au cours des cinq dernières années? Dans quels pays et pour résoudre quels conflits?

2. Le Conseil fédéral in corpore, responsable de notre politique extérieure, est-il au courant de ces mandats? Leur a-t-il préalablement donné son imprimatur?

3. En quoi des représentants d'établissements d'enseignement suisses, vierges de toute formation diplomatique, sont-ils qualifiés pour exercer un mandat de médiateur officiel et rétribué?

4. Combien coûtent chaque année ces "médiateurs de crises"?

08.3464 ***n*** Ip. **Grin. Tarif des analyses version Bêta** (16.09.2008)

Je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. En pour cent des coûts de la santé que représentent les analyses médicales dans leur ensemble?

2. Avec ces nouveaux tarifs, quelle serait globalement l'économie escomptée?

3. En parallèle d'autres secteurs de la santé sont-ils touchés par des économies similaires?

4. Les conséquences à court terme sur les différents laboratoires ont-elles été évaluées?

Cosignataires: Baettig, Favre Charles, Glauser, Graber Jean-Pierre, Perrin, Reymond (6)

08.3465 ***é*** Po. **Burkhalter. Nouvelles initiatives technologiques de l'UE. La Suisse risque de manquer le train du futur** (16.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner l'opportunité de s'associer dans les meilleurs délais aux nouvelles initiatives technologiques conjointes (Joint Technology Initiatives/JTI) lancées par l'Union européenne à la fin de l'année 2007. Il s'agit en particulier des programmes ENIAC et ARTEMIS qui ont pour but de développer les avantages compétitifs de l'industrie européenne dans les technologies de l'information. De manière plus générale, le Conseil fédéral étudiera également les possibilités de disposer d'une marge de manoeuvre pour réagir rapidement dans de tels cas dans les crédits-cadres quadriennaux FRI (formation, recherche et innovation).

Cosignataires: Altherr, Bieri, Bischofberger, Briner, Bürgi, Büttiker, Cramer, Diener, Egerszegi-Obrist, Forster, Freitag, Graber Konrad, Gutzwiller, Hêche, Hess, Janiak, Leumann, Marty Dick, Niederberger, Schweiger, Seydoux (21)

x **08.3466** ***n*** Ip.u. **Groupe des Verts. Crise de l'armée et de la politique de sécurité** (17.09.2008)

L'armée étant manifestement en proie à une profonde crise quant à son sens et à l'orientation qu'il faut lui donner, nous posons les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Estime-t-il aussi que les trois risques majeurs pour la sécurité sur notre planète sont le réchauffement climatique, la faim (et donc les disparités sociales) ainsi que la raréfaction des ressources, et que seuls des moyens civils permettent de les écarter?

2. Face aux défis civils précités, que pense-t-il du fait qu'en 2007 les dépenses d'armement dans le monde ont augmenté pour s'établir à 1339 milliards de dollars et qu'un dixième de cette somme suffirait pour atteindre les Objectifs du Millénaire de l'ONU, qui visent à réduire de moitié la pauvreté?

3. Quel bilan dresse-t-il de la "guerre contre le terrorisme"? Estime-t-il aussi que la lutte contre le terrorisme par des moyens militaires est contre-productive et ne sert souvent que de prétexte pour s'assurer un approvisionnement futur en matières premières?

4. N'est-il pas d'avis que la Suisse servirait plus la paix dans ce monde surarmé en interdisant l'exportation de biens d'armement et en encourageant la promotion civile de la paix, notamment le déminage humanitaire, plutôt qu'en envoyant elle aussi des soldats à l'étranger?

5. Que pense-t-il de la coopération avec des armées de l'OTAN qui sont prêtes à faire litière du droit international? La Suisse ne devrait-elle pas utiliser sa neutralité de manière plus ciblée en vue d'imposer des principes défendus par des institutions universelles comme l'ONU et l'OSCE, tels que l'interdiction de faire la guerre?

6. Etant donné sa propre estimation selon laquelle une attaque conventionnelle contre la Suisse est impensable pendant longtemps encore, comment justifie-t-il l'existence d'une armée de masse forte de 200 000 personnes qui ont 6,5 millions de jours de service à leur actif?

7. Face à la crise que traverse l'armée, un moratoire sur l'armement ne serait-il pas indiqué? A quoi sert l'achat de nouveaux avions de combat et à quelle fin ces derniers devraient-ils à nouveau pouvoir lâcher des bombes?

8. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il l'obligation de servir pour des engagements dans le cadre du WEF, de l'Euro 2008 ou devant les ambassades?

9. Est-il prêt à examiner, en remplacement de l'obligation de servir, la possibilité de créer un service civil facultatif en faveur de la société, de l'environnement et de la paix?

Porte-parole: Lang

26.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3467** ***n*** Ip.u. **Groupe socialiste. Crise de l'armée. Des réformes en profondeur s'imposent** (17.09.2008)

La crise qui frappe l'armée va bien au-delà des problèmes discutés publiquement (logistique, carences du commandement et affaire Nef). L'analyse de la menace et le mandat de l'armée ont perdu en netteté car le Conseil fédéral continue, pour des considérations politiques déplacées, d'établir des modèles de défense nationale rétrogrades, basés sur une analyse de la menace dépassée. Cette situation a pour conséquence que la politique financière a depuis longtemps pris le pas sur la politique militaire. Le groupe socialiste prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral confiera-t-il l'élaboration d'un projet de politique de sécurité moderne à une commission spécialisée qui soit non seulement indépendante de l'administration et des organisations de milice, mais qui comprenne aussi des experts internationaux?

2. Par quelles autres mesures le Conseil fédéral compte-t-il adapter l'armée, ainsi que les objectifs et les tâches de cette dernière, aux menaces réelles du XXIe siècle? Le Conseil fédéral lancera-t-il un nouveau programme "Analyse des risques en Suisse"? Le programme initial avait, entre 1991 et 1999, analysé de manière exhaustive et réaliste les menaces auxquelles pourrait se trouver confronté notre pays.

3. Le Plan général 2008 révèle que l'Armée XXI est surdimensionnée et que le fonctionnement courant engloutit les ressources qui seraient nécessaires à des modernisations. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour rééquilibrer le plus rapidement possible les dépenses de fonctionnement et les moyens destinés aux investissements?

4. Combien d'Etats européens ont reconnu que la "levée en masse", c'est-à-dire la constitution d'une armée de masse, ne correspond plus à la situation actuelle en matière de sécurité et ont pour cette raison abrogé l'obligation de servir? Comment le Conseil fédéral compte-t-il réduire les effectifs trop élevés de l'armée suisse?

5. Quels modèles de recrutement le Conseil fédéral imagine-t-il en lieu et place de l'obligation de servir?

6. Lors de sa séance spéciale du 15 mai 2005, le Conseil fédéral avait décidé de constituer, entre 2008 et 2011, un bataillon de 500 militaires pour des opérations de promotion de la paix au niveau international. Pourquoi ne veut-il plus en entendre parler?

7. Les missions en faveur de la paix, comme celles au Kosovo ou en Bosnie, comptent parmi les interventions les plus pertinentes d'une armée moderne. La Suisse n'épuise de loin pas tout son potentiel dans ce domaine. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour remédier aux problèmes de recrutement?

8. L'armée suisse est l'une des seules armées à ne pas disposer d'un programme de formation morale et civique élaboré et mis en oeuvre par un organe indépendant. Quand et comment le Conseil fédéral compte-t-il combler cette lacune?

9. L'ancien chef de l'armée, Roland Nef, a interrompu le programme de sensibilisation à l'égalité des chances dans l'armée, suivi par près de 2000 cadres civils et militaires de début 2006 à début 2008. Quand ce programme reprendra-t-il? Quand la directive concernant la gestion de la diversité dans l'armée entrera-t-elle en vigueur?

Porte-parole: Allemann

26.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3468** ***n*** Ip.u. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Résolution des nombreux dysfonctionnements dans l'armée suisse** (17.09.2008)

La Suisse a besoin d'une armée forte qui dispose d'un mandat clair et d'une stratégie bien définie. Malheureusement, le DDPS se trouve aujourd'hui dans une situation inquiétante. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent enfin se pencher sur les anomalies et les dysfonctionnements qui règnent dans l'armée et au DDPS, et y remédier. Les questions suivantes se posent:

1. L'armée est-elle en mesure de défendre notre pays et de faire face à des menaces telles que le terrorisme?

2. Quelle est la situation en matière de logistique? La capacité d'intervention de l'armée est-elle garantie?

3. Les forces aériennes et l'armée sont actuellement dirigées par intérim; le chef d'Etat-major du chef de l'armée est depuis longtemps en congé maladie pour cause d'épuisement professionnel, de même que le porte-parole de l'armée. Il n'y a actuellement qu'un seul commandant de corps en fonction, une situation inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Peut-on encore, dans ces conditions, parler d'un commandement efficace de l'armée? Qui est responsable du choix des officiers généraux? Comment s'expliquent les nombreux changements de personnel à la tête de l'armée?

4. Le Conseil fédéral a-t-il pris des mesures pour concrétiser les conclusions de l'analyse des performances de la politique de sécurité, réalisée en 2004? Si tel est le cas, quelles sont ces mesures et quand ont-elles été prises? Pourquoi le DDPS refuse-t-il de publier le rapport en question?

5. Le rapport sur l'exercice "Stabilo" (novembre 2007) mentionne des défauts dans la structure de commandement. Que prévoit de faire concrètement le Conseil fédéral pour y remédier rapidement?

6. La population soutient de moins en moins le système de milice. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour enrayer cette évolution? Le nombre d'officiers de milice promus à l'Etat-major général a-t-il de nouveau augmenté? Que fait le Conseil fédéral pour revaloriser la formation d'officier auprès des milieux économiques? Est-il disposé à revenir sur la séparation de la conduite et de la formation?

7. Il semblerait que le fonctionnement du DDPS soit encore uniquement possible grâce aux centaines de soldats qui accomplissent chaque année leurs cours de répétition dans des bureaux du département. Quel est le nombre exact de soldats affectés en 2006 et en 2007 au département dans le cadre de cours de répétition? Nous aimerions aussi savoir à quels secteurs ils ont été affectés et surtout en vertu de quelles bases légales.

8. Combien et quels types d'autorisations de voyage à l'étranger ont été accordés à des membres de l'armée suisse en 2005, 2006 et 2007? Combien et quels types d'autorisations d'entrée en Suisse ont été accordés à des militaires étrangers au cours de la même période?

9. Quelle est l'ampleur de la coopération avec des troupes étrangères, en particulier avec le commandement des forces des Etats-Unis en Europe? Quel jugement les organismes de l'OTAN et les directions placées sous la conduite des Etats-Unis portent-ils sur la capacité de coopération de l'armée suisse?

Porte-parole: Baumann J. Alexander

26.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3469** ***n*** Ip.u. **Groupe radical-libéral. Augmentation des prix de l'électricité. Conséquences sur le budget des ménages et sur l'emploi** (17.09.2008)

Les entreprises d'électricité ont annoncé des augmentations de prix pouvant aller jusqu'à 20 pour cent. Ces hausses affaibliront le pouvoir d'achat des ménages et altéreront la compétitivité de la place économique suisse. Nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Peut-il expliquer de manière compréhensible comment les prix de l'électricité peuvent augmenter malgré les revenus dégagés par le secteur de l'électricité (production et distribution)?

2. Quelles conséquences cette augmentation aura-t-elle sur les ménages, sur les entreprises et sur l'économie?

3. L'augmentation des prix de l'électricité s'explique-t-elle par le fait que la privatisation partielle du marché de l'électricité ne permet pas à la concurrence de jouer pleinement, la position dominante occupée par certains groupes poussant les prix à la hausse et entravant l'accès de la concurrence au marché suisse? Quel rôle le resserrement de l'offre et la progression de la demande jouent-ils dans ce contexte?

4. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour que swissgrid soit aussi indépendante que possible des entreprises et des intérêts politiques?

5. Est-il prêt à organiser sans attendre une table ronde avec les acteurs de cette branche afin d'examiner les questions de l'augmentation des prix, du développement des capacités du réseau et de l'autorisation de nouvelles centrales?

Porte-parole: Messmer

26.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3470** ***n*** Ip.u. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Augmentation des prix de l'électricité. Mesures pour alléger les charges des particuliers et des entreprises** (17.09.2008)

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) entrera en vigueur en 2009. On a appris récemment que les prix de l'électricité allaient augmenter d'au moins 10 à 20 pour cent. Cette augmentation est imputée à la taxe de 0,6 centime par kilowattheure (maximum), à la création de la société nationale du réseau de transport Swissgrid, source de frais supplémentaires (0,9 centime par kilowattheure actuellement), contre la volonté de l'UDC, et au niveau trop faible de la production d'électricité, l'aménagement de nouvelles centrales hydrauliques ou nucléaires ayant été abandonné pour des motifs purement idéologiques.

Nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il des conséquences qu'aura l'augmentation des prix de l'électricité sur l'économie, notamment sur les petits clients et sur les petites et moyennes entreprises, qui ne peuvent pas profiter de la libéralisation?

2. Quelles mesures et stratégies entend-il adopter pour atténuer les effets de cette forte hausse? Quelle appréciation porte-t-il sur la façon dont l'Elcom procède à l'examen des évaluations du réseau?

3. Le Conseil fédéral s'est-il assuré que l'Elcom est préparée à recevoir d'éventuelles plaintes et pourra les traiter rapidement et avec professionnalisme?

4. Que pense-t-il de la possibilité de suspendre la taxe de 0,45 centime par kilowattheure qu'il est prévu d'introduire pour subventionner les énergies renouvelables, cette taxe constituant de toute façon une incitation inefficace aux investissements?

5. Que pense-t-il de l'idée de revoir, et éventuellement de réduire, la taxe versée à Swissgrid pour l'exploitation du réseau de transport d'électricité, taxe qui atteint actuellement 0,9 centime par kilowattheure?

6. Quelles mesures prend-il pour veiller à ce que la production de courant bon marché par les centrales hydrauliques et les centrales nucléaires soit rapidement augmentée?

7. Ne pense-t-il pas qu'une capacité de production propre élevée permettrait de maintenir les prix à un niveau plus bas?

8. Les prix de l'électricité diminueront-ils avec la construction de nouvelles centrales nucléaires ou hydrauliques?

9. Quelles autres mesures le Conseil fédéral envisage-t-il de prendre pour éviter que les consommateurs ne subissent de nouvelles hausses de prix dans le domaine de l'électricité, d'autant plus que d'autres mesures qui renchériront ou réduiront la production d'électricité telles que celles prévues par l'initiative populaire "Eaux vivantes" ou par le contre-projet à cette initiative sont attendues dans un avenir proche, sans parler du relèvement des droits d'eau?

10. Le Conseil fédéral est-il prêt à suspendre l'entrée en vigueur de la LApEl, prévue pour le 1er janvier 2009, et à engager une révision de l'OApEl?

Porte-parole: Rutschmann

26.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

x **08.3471** ***n*** Ip.u. **Groupe socialiste. Stop aux abus dans le prix de l'électricité** (17.09.2008)

Vu la hausse des tarifs qui se dessine dans le secteur de l'électricité au seuil de la libéralisation partielle, nous posons au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Partage-t-il le constat selon lequel la libéralisation conduit à une hausse des prix?

2. Est-il disposé à prendre des mesures, tant urgentes que structurelles, pour empêcher les hausses abusives du prix de l'électricité consécutives à l'ouverture du marché?

3. Dans l'immédiat, le Conseil fédéral est-il disposé à:

a. renforcer les effectifs du secrétariat de la Commission fédérale de l'électricité (Elcom) à un niveau qui permette un examen rapide des tarifs des 900 entreprises électriques du pays?

b. envisager un gel des tarifs si l'Elcom n'arrive pas à faire entrer en force avant le 1er janvier 2009 une correction à la baisse des tarifs récemment annoncés?

c. imputer le coût de l'énergie de réglage nécessaire pour compenser l'arrêt imprévu des plus grosses centrales de production, c'est-à-dire des centrales nucléaires, aux propriétaires de ces dernières?

d. modifier l'ordonnance pour en réduire les facteurs poussant les prix à la hausse, tels que le supplément de 1,93 pour cent octroyé sur la rémunération des actifs (art. 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité)?

4. Au plan structurel, le Conseil fédéral est-il disposé à proposer une modification de la loi sur l'approvisionnement en électricité:

a. pour assurer à l'Elcom un budget suffisant en le finançant par un supplément sur les coûts du réseau de transport?

b. pour imposer une séparation juridique complète entre les activités de réseau et la fourniture d'électricité, de manière à obtenir une réelle transparence des coûts?

c. pour faire en sorte que la société nationale de réseau soit directement en main des collectivités publiques et que son conseil d'administration soit réellement indépendant des grandes entreprises électriques?

d. pour augmenter le niveau des amendes à un niveau réellement dissuasif, au prorata du chiffre d'affaires de l'entreprise concernée?

e. pour donner aux entreprises qui s'aventurent à acheter de l'électricité sur le marché le droit de revenir dans le modèle d'approvisionnement garanti?

5. Afin de sécuriser à long terme l'approvisionnement électrique à un niveau de prix raisonnable, le Conseil fédéral est-il disposé à modifier la loi sur l'énergie pour encourager davantage les investissements dans la production d'électricité d'origine renouvelable (suppression des diverses entraves à la rétribution d'injection couvrant les coûts) et pour encourager les économies d'énergie?

Porte-parole: Nordmann

26.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

01.10.2008 Conseil national. Liquidée.

08.3473 *n* Ip. **Donzé. Beuveries collectives "Botellon". Stratégie de la Confédération** (17.09.2008)

Effrayé par les informations diffusées par les médias, j'interroge le Conseil fédéral sur sa stratégie. Je le charge de répondre aux questions suivantes:

1. Depuis quand les instances compétentes sont-elles au courant que des appels à participer à des "Botellones" suisses circulent, entre autre grâce à l'Internet, et que déjà des jeunes de 14 ans sont entraînés dans les beuveries? Comment expliquer cette évolution? Existe-t-il encore d'autres évolutions concomitantes et ressemblantes?

2. Que penser de cette évolution au regard des objectifs du Conseil fédéral en matière de prévention de la toxicomanie et de protection de la jeunesse?

3. Quels sont les organismes compétents si de telles manifestations se popularisent dans différentes villes de la Suisse? La Confédération laissera-t-elle les cantons et les communes se débrouiller seuls avec leurs problèmes? Existe-t-il une stratégie nationale pour enrayer de tels excès?

Cosignataire: Aeschbacher (1)

08.3474 *n* Ip. **Wasserfallen. La région de la ville fédérale en tant qu'espace métropolitain** (17.09.2008)

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) a présenté le 24.06.2008 une version provisoire d'un projet de territoire pour la Suisse. Il y est question de ce qu'on appelle les espaces métropolitains (p. 24) de la Suisse. Curieusement, il n'est fait aucune mention de Berne aux côtés de Zurich, Bâle et Genève-Lausanne. Or c'est justement dans cette région que l'on assiste au développement d'un grand nombre d'entreprises innovatrices, que l'on trouve des destinations touristiques de renommée universelle et de remarquables établissements d'enseignement, etc. Sans oublier la situation centrale de la région, qui est traversée par les voies de communication les plus importantes.

L'ARE cependant évalue ces qualités de manière totalement différente, ce qui revient à dire que la Confédération ne considère pas l'Espace Mittelland, et en particulier la région de Berne, comme un espace économique significatif. Les conséquences de cette classification inacceptable, notamment la suppression des investissements, sont encore peu claires. Dans ces conditions, les questions suivantes se posent:

1. Pourquoi l'Espace Mittelland, et en particulier la région de Berne qui abrite la ville fédérale, n'est-il pas intégré au projet en tant qu'espace métropolitain?

2. Sur quels critères statistiques concrets l'ARE se base-t-il dans sa version provisoire du projet de territoire Suisse?

3. La situation centrale de l'Espace Mittelland est-elle une chance pour la Suisse?

4. Quels sont les intérêts de la Confédération à exclure la région de la ville fédérale d'un développement à plus large échelle?

5. Comment l'Espace Mittelland, région où l'économie, la formation et le tourisme ont une importance non négligeable, est-il évalué par la Confédération?

6. Quelles sont les conséquences que l'on peut attendre pour l'Espace Mittelland dans le cas où il ne serait pas intégré au rang des espaces métropolitains?

7. Au niveau fédéral, qui détermine et définit les espaces métropolitains?

8. Quelles possibilités d'amélioration la Confédération voit-elle pour l'Espace Mittelland et la région de Berne?

Cosignataires: Markwalder Bär, Schneider, Triponez (3)

08.3475 *n* Po. **Fehr Hans-Jürg. Rayonnement de faible intensité émis par les centrales nucléaires. Etude** (17.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire analyser scientifiquement, par une institution indépendante de l'industrie nucléaire et de l'IPS, les effets que le rayonnement de faible intensité émis par les centrales nucléaires a sur les êtres humains, les animaux et les plantes à proximité des centrales nucléaires suisses.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Stump, Voruz, Widmer (15)

08.3476 *n* Ip. **Fehr Hans-Jürg. Centrales nucléaires et séismes. Risques** (17.09.2008)

L'étude PEGASOS publiée en juin 2007 par la Division principale de la sécurité des installations nucléaires suisses (DSN) concernant la nouvelle détermination de l'aléa sismique sur les sites des centrales nucléaires en Suisse soulève quelques questions auxquelles le Conseil fédéral est prié de répondre:

1. L'éventail des incertitudes constaté par PEGASOS est assez large selon la DSN mais peut être restreint par des analyses supplémentaires. Ces analyses ont-elles été entreprises, et dans l'affirmative, par qui?

2. Un des constats principaux émanant de l'étude PEGASOS est que l'aléa du à ces séismes puissants et donc très rares ne peut être délimité qu'avec beaucoup d'incertitude. Le Conseil fédéral partage-t-il la conclusion qui en découle, selon laquelle personne ne sait si les centrales nucléaires suisses résisteraient à un séisme puissant?

3. La grande incertitude constatée par la DSN est imputable au fait qu'on ne dispose guère de données chiffrées directement utilisables pour des séismes puissants en Suisse et dans les

régions frontalières. Comment le Conseil fédéral entend-il combler cette grave lacune en matière de connaissance de la dangerosité des centrales nucléaires?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Nordmann, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Stump, Voruz, Widmer (13)

08.3477 ***n*** Ip. **Fehr Hans-Jürg. Incinération de déchets radioactifs à l'IPS** (17.09.2008)

Les installations nucléaires de l'Institut Paul-Scherrer (IPS) comprennent un four à plasma dans lequel sont incinérés des déchets légèrement radioactifs, tant solides que liquides, en vue d'en réduire le volume. Un nouveau four à plasma, d'un coût de 100 millions de francs, est entré en service en 2000 mais n'a jamais fonctionné correctement depuis. Ces circonstances soulèvent les questions suivantes, auxquelles je charge le Conseil fédéral de répondre:

1. Comment l'ancien four a-t-il été éliminé après sa mise hors service? Aux frais de qui? Pour quel montant?

2. Est-il vrai que le nouveau four n'a pas fonctionné correctement pendant au moins cinq ans? Dans l'affirmative, où se situaient les problèmes? Ont-ils été résolus ou le four ne fonctionne-t-il toujours pas correctement?

3. Le four à plasma de l'Institut Paul-Scherrer n'est pas en mesure d'incinérer et de retenir le carbone radioactif C14. Est-il vrai que ce four n'est exploité que pendant le semestre d'hiver parce que les plantes ne tirent alors rien ou presque rien de leur environnement et qu'elles n'absorbent donc pas ou très peu les rejets du four à plasma?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à mandater une institution indépendante de l'IPS et de l'industrie nucléaire pour qu'elle étudie, par des analyses sur le terrain, si des dommages peuvent être constatés aux environs du four à plasma chez l'homme, chez les animaux ou chez les plantes et si ces dommages sont imputables aux rejets du four en question?

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Nordmann, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Stump, Voruz, Widmer (13)

08.3478 ***n*** Mo. **Joder. Projet de territoire Suisse. Intégration de Berne en tant qu'espace métropolitain et bases légales.** (17.09.2008)

1. Il faut créer une base légale pour le Projet de territoire Suisse

2. Berne doit être intégrée dans le Projet de territoire Suisse en tant qu'espace métropolitain.

Cosignataires: Aebi, Allemann, Amstutz, Daguet, Donzé, Frösch, Geissbühler, Graber Jean-Pierre, Grunder, Hochreutener, Kiener Nellen, Markwalder Bär, Schenk Simon, Stöckli, Teuscher, Triponez, von Graffenried, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen (20)

08.3479 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Halte au versement des contributions à la Bulgarie** (17.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre le versement de toutes les contributions (présentes et futures) destinées à la Bulgarie et d'en avertir le gouvernement bulgare, en fixant des conditions strictes pour leur reprise.

08.3480 ***n*** Ip. **Müri. Libre accès au Grütli** (17.09.2008)

L'Office fédéral de la justice a été chargé par le Conseil fédéral de répondre aux questions de la Commission du Grütli. Le 12 juillet 1993, il a fourni une réponse écrite dans laquelle on trouve, sous le point 2a, l'explication suivante: comme la prairie du Grütli appartient à la Confédération, c'est à elle qu'il revient de décider des modalités de son utilisation et de son accès. Mais la Confédération est aussi tenue de respecter les clauses du contrat de donation.

1. Le Conseil fédéral est-il toujours d'avis qu'en matière d'accès au Grütli, le pouvoir de décision est entre ses mains?

2. Dans la même réponse, sous le point 2c, on peut lire que le but de la donation de la prairie du Grütli à la Confédération résidait dans la préservation du libre accès au lieu. En acceptant la donation, la Confédération a approuvé cette clause. Le Conseil fédéral est-il toujours d'accord avec cette façon de voir? Si non, de quelle manière la situation juridique a-t-elle évolué depuis lors pour expliquer que ce ne soit plus le cas?

3. Le 1er août 2008, le débarcadère du Grütli a été fermé toute la journée à la navigation régulière et aucun billet n'a été mis en vente, ce qui veut dire que le libre accès à la prairie a été bloqué. Qu'est-ce que le Conseil fédéral a à dire sur ce sujet?

4. Qui a donné l'ordre à la société de navigation du Lac des Quatre-Cantons de suspendre le service régulier des bateaux?

5. Les visiteurs du Grütli devaient s'être annoncés à l'avance pour pouvoir bénéficier d'un billet spécial leur donnant accès à un bateau réservé. Comment une telle restriction est-elle compatible avec la clause du libre accès au Grütli?

6. De quelles compétences la Société suisse d'utilité publique se réclame-t-elle pour juger de qui peut et de qui ne peut pas accéder à un lieu dont elle n'est même pas propriétaire?

7. Comment concilier la sélection des ayants droit, opérée par la Société suisse d'utilité publique, avec le devoir de la Confédération qui, en acceptant la donation, s'est du même coup engagée à garantir le libre accès à la prairie? Et pourquoi est-ce justement le jour de la fête nationale qu'elle manque à ce devoir?

8. Selon quels critères la Société suisse d'utilité publique sélectionne-t-elle les ayants droit?

9. Comment procède-t-on pour que la sélection ne se fasse de manière arbitraire?

08.3481 ***n*** Ip. **Aubert. Assurances sociales. Jouer à l'avenir une génération contre l'autre** (17.09.2008)

La lecture du rapport Wanner P. Gabadinho A. "La situation économique des actifs et des rentiers en Suisse" et l'avant-propos de l'OFAS m'amène à poser les questions suivantes:

1. Quelle politique "sociale" le Conseil fédéral veut-il prôner pour l'avenir par l'analyse pour le moins orientée qu'il présente dans l'avant-propos de l'OFAS du rapport "La situation économique des actifs et des rentiers en Suisse"?

2. Comment l'OFAS peut-il titrer "Des retraités à l'abri du besoin" , alors que les proportions des personnes à faibles et très faibles ressources sont sensiblement les mêmes chez les personnes à la retraite que dans la population des actifs?

3. Ce rapport a-t-il pour objectif politique de préparer les esprits pour la prochaine réforme de l'AVS? Quelle "nouvelle" solidarité intergénérationnelle vise le Conseil fédéral?

4. Le rapport met en évidence plusieurs groupes de populations précarisées: les familles ayant 3 enfants et plus, les femmes seules avec enfants, les femmes seules qui exercent une acti-

vité lucrative, les bénéficiaires de l'AI âgés de moins de 40 ans, les retraités seuls âgés de plus de 80 ans. La nécessité d'un renforcement de la solidarité entre groupes privilégiés et précarisés, indépendamment des générations est-elle une piste que le Conseil fédéral étudie?

La proportion de personnes à faibles ressources est pratiquement la même chez les retraités (15,4 pour cent) et chez les actifs (15,5 pour cent). Pour les très faibles revenus, ce sont 11,3 pour cent chez les retraités et 11,2 pour cent chez les actifs. 15 pour cent des retraités ne disposent pas d'autre ressource que l'AVS. "Le niveau de revenu des retraités est en moyenne inférieur d'un tiers à celui des actifs ..." précise l'avant-propos de l'OFAS. Le rapport met en évidence les groupes fragilisés, indépendamment de leur appartenance à une génération: "...des poches de précarité existent toujours, autant parmi les jeunes que parmi les retraités". La proportion des personnes ayant des ressources financières élevées (revenu supérieur à 1,8 fois le revenu médian) est aussi sensiblement la même chez les retraités (16 pour cent) que chez les actifs (17,4 pour cent). Ces analyses pointent les catégories de la population les plus exposées à la précarité, c'est important pour organiser les solidarités et les aides sociales nécessaires. Mais l'avant-propos de l'OFAS contribue à détourner le rapport de ses conclusions utiles pour le focaliser sur un potentiel conflit intergénérationnel par un ronflant sous-titre "des retraités à l'abri du besoin"!

Cosignataires: Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, FehrHans-Jürg, Fehr Mario, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Neirynck, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Voruz, Widmer (22)

08.3482 ***n*** Ip. **Geissbühler. Neutralité Suisse et guerre en Géorgie** (17.09.2008)

1. Comment le partenariat stratégique entre la Suisse et la Russie, partie qui est incontestablement en guerre dans le Caucase, est-il compatible avec la neutralité suisse?

2. Ce partenariat stratégique, basé - comme l'écrit le Conseil fédéral dans sa réponse à l'interpellation 08.3097 - sur une "collaboration institutionnalisée" en "politique extérieure" et en "politique de sécurité", ne devrait-il pas être suspendu pour des raisons liées au droit de la neutralité et pour des raisons politiques?

3. Ne serait-il pas plus habile politiquement et ne serait-il pas dans l'intérêt de notre pays de renoncer à une coopération de politique extérieure et de politique de sécurité avec un pays qui - comme l'a déclaré un journal suisse - s'est considérablement écarté des normes de politique extérieure du XXIe siècle?

4. Le Conseil fédéral serait-il prêt, au sens d'une égalité de traitement des parties en guerre, à engager une relation de partenariat stratégique avec la Géorgie?

Cosignataires: Baettig, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Joder, Maurer, Miesch, Müri, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Stahl, von Siebenthal, Walter, Wobmann, Zuppiger (24)

08.3483 ***n*** Ip. **Reimann Lukas. Importation de viande d'animaux abattus rituellement. Chiffres précis** (17.09.2008)

Suite à la réponse du Conseil fédéral à la motion 08.3154 "Obligation de déclarer la viande d'animaux abattus rituellement", je demande les renseignements complémentaires suivants (avec des chiffres aussi précis que possible):

I. Valeur marchande de la viande kascher et halal avant l'importation en Suisse et imposition en rapport avec l'importation en 2007

Explication: CTP = contingent tarifaire partiel du contingent tarifaire no 5 "viande rouge" (produite principalement à partir de fourrage)

1. Valeur avant l'importation en Suisse en francs par kg de carcasse (fourchette: d'environ ... francs/kg à environ ... francs/kg):

a. CTP no 5.3: viande kascher des animaux de l'espèce bovine;

b. CTP no 5.4: viande kascher des animaux de l'espèce ovine;

c. CTP no 5.5: viande halal des animaux de l'espèce bovine;

d. CTP no 5.6: viande halal des animaux de l'espèce ovine.

2. Imposition en rapport avec l'importation en francs par kg de carcasse (fourchette: d'environ ... francs/kg à environ ... francs/kg):

a. CTP no 5.3: viande kascher des animaux de l'espèce bovine;

b. CTP no 5.4: viande kascher des animaux de l'espèce ovine;

c. CTP no 5.5: viande halal des animaux de l'espèce bovine;

d. CTP no 5.6: viande halal des animaux de l'espèce ovine.

II. Canaux de vente et quantités de viande kascher et halal vendues en 2007

1. Quantité de viande du point de vente de ..., reconnu par l'OFAG (liste complète triée par numéro postal d'acheminement):

a. CTP no 5.3: viande kascher des animaux de l'espèce bovine;

b. CTP no 5.4: viande kascher des animaux de l'espèce ovine;

c. CTP no 5.5: viande halal des animaux de l'espèce bovine;

d. CTP no 5.6: viande halal des animaux de l'espèce ovine.

Lorsque la quantité par point de vente n'est pas connue, indiquer la quantité par importateur (selon la mise en adjudication); lorsque le nom de l'importateur doit rester confidentiel en vertu de dispositions sur la protection des données, les importateurs peuvent être numérotés de façon continue.

08.3484 ***n*** Po. **Widmer. Organisations de milices. Renfort de l'armée ou sous-culture paramilitaire?** (17.09.2008)

L'accident tragique qui a eu lieu sur la rivière Kander semble jeter le discrédit sur certaines organisations de milices telles que le Swiss Army Group, à laquelle appartient le commandant qui dirigeait l'équipage infortuné. Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur les organisations paramilitaires, dans lequel il prendra position sur les points suivants:

1. Combien d'organisations de milices existe-t-il en Suisse? Sont-elles toutes enregistrées au DDPS?

2. Quelles sont les activités de ces organisations? Dans quelle mesure l'armée suisse collabore-t-elle avec ces organisations, et comment considère-t-elle concrètement les éventuelles collaborations?

3. A quelles organisations de milices le DDPS a-t-il remis les adresses de membres de l'armée au cours des deux dernières années? De combien d'adresses s'agit-il et quels étaient les critères retenus?

4. Quelle est l'influence de ces organisations sur l'armée? Constituent-elles un renfort pour l'armée, ou au contraire ces organisations la vident-elles de son sens, en raison d'activités

secrètes menées par des groupes qui échappent à tout contrôle?

5. Quelle est la responsabilité de l'armée par rapport à ces groupes, notamment en ce qui concerne le prêt de matériel et l'autorisation du port de l'uniforme de l'armée pour certaines activités?

6. L'armée exerce-t-elle un contrôle sur ces groupes? Existe-t-il un risque que ces derniers, dans un contexte de réseaux et de structures décentralisés, cristallisent les tendances extrémistes?

7. L'amalgame entre les activités militaires et celles des groupes paramilitaires évoqués n'est-il pas problématique, si ces derniers portent l'uniforme officiel de l'armée?

8. Ces groupes n'introduisent-ils pas dans l'armée suisse une culture des loisirs? Selon le Conseil fédéral, quel est le danger que représente cette tendance pour les membres de l'armée?

Cosignataires: Aubert, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Lumengo, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Voruz (11)

08.3485 *n* Ip. **Widmer. Etat d'urgence dans la région "gardes-frontière" de Genève** (17.09.2008)

Depuis des années, la région "gardes-frontière" de Genève est confrontée à un sérieux déficit en personnel. Ce problème va s'aggraver à partir du 1er novembre 2008, puisque sur 316 postes autorisés, 74 ne seront pas pourvus (soit 23,5 %). Et à partir du 1er avril 2009, avec la reprise des contrôles d'identité à l'aéroport de Genève par les gardes-frontière dans le cadre des accords de Schengen, la situation ne va pas s'améliorer.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il en mesure d'améliorer cette situation dramatique de manière rapide et durable, soit avant la reprise des contrôles d'identité à l'aéroport de Genève par les gardes-frontière?

2. Est-il disposé à attribuer immédiatement aux gardes-frontière de la région genevoise un supplément de salaire, même temporaire, lié au marché de l'emploi, comme prévu par l'art. 15, al. 4, LPers, afin de conserver une certaine compétitivité sur le marché et d'éviter de perdre du personnel au profit des corps de police et des entreprises de sécurité privées, qui, pour certaines, paient des salaires bien plus conséquents?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à mettre rapidement à la disposition de l'Administration fédérale des douanes les moyens nécessaires en matière de personnel et de finances?

4. Par quelles mesures va-t-il s'assurer d'une amélioration durable des salaires et des conditions de travail dans le Corps des gardes-frontière, et donc de sa compétitivité sur le marché de l'emploi en général?

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Lumengo, Nordmann, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Voruz (11)

08.3486 *n* Mo. **Rennwald. Service civil: une meilleure information** (17.09.2008)

La procédure d'admission au service civil est en passe d'être simplifiée, selon le principe de la preuve par l'acte. Afin que ce changement facilite réellement l'accès des conscrits au Service civil, il faut que cette possibilité de remplacer le Service militaire obligatoire en cas d'objection de conscience soit mieux connue du public. Le Conseil fédéral est chargé d'agir pour que les journées d'information et de recrutement, et le matériel qui y est distribué, laissent plus de place à la présentation du Service civil.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Lumengo, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Voruz, Widmer (14)

08.3487 *é* Ip. **Briner. Stratégie du Conseil fédéral concernant l'extension des capacités de médiation de la Suisse** (17.09.2008)

Selon le message concernant la continuation de mesures de promotion de la paix et de renforcement des droits de l'homme (07.051), la Suisse participe, dans le cadre de ses bons offices, à titre de médiateur à plus de quinze processus de négociation entre des parties en conflit. D'après ce message, les capacités de médiation de la Suisse doivent être étendues. Compte tenu de ces projets d'extension et des événements liés aux activités de médiation en Colombie, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral peut-il préciser les projets d'extension (calendrier, nombre de médiateurs, association d'ONG et d'instituts de recherche, etc.)? Quel objectif stratégique le Conseil fédéral poursuit-il avec cette extension des capacités de médiation de la Suisse? Quel budget est alloué aux activités de médiation?

2. Selon quels critères les médiateurs et les spécialistes sont-ils choisis? Quels types de mandats leur sont attribués ou quels types de contrats conclut-on avec eux?

3. Quelle forme le controlling et le reporting prennent-ils dans le domaine politiquement sensible des médiations internationales? Les instruments de contrôle ont-ils été adaptés suite aux expériences faites en Colombie? Si ce n'est pas le cas, de telles adaptations sont-elles prévues?

4. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que l'association de tierces parties (individus, ONG, etc.) aux processus de médiation constitue une contrainte pour la coordination et la cohérence de la politique extérieure, et rend nécessaire une conduite politique forte?

5. Quel rôle des acteurs non étatiques peuvent-ils jouer dans ces processus et où se situent, selon le Conseil fédéral, les limites de cet engagement?

Cosignataires: Altherr, Bischofberger, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, David, Egerszegi-Obrist, Freitag, Frick, Germann, Gutzwiller, Hess, Leumann, Marty Dick, Reimann Maximilian, Schweiger, Stähelin (17)

08.3488 *é* Ip. **Janiak. Ethique dans l'administration fédérale** (17.09.2008)

Le 12 mars 1999, la Commission de Gestion du Conseil national (CdG-N) a transmis au Conseil fédéral le rapport intitulé "Les occupations accessoires des fonctionnaires et les activités professionnelles d'anciens fonctionnaires, plus particulièrement sous l'angle des conflits d'intérêts" (FF 1999 9056). Elle y recommandait notamment au Conseil fédéral de prendre des mesures actives permettant, au sein de l'administration fédérale, l'émergence d'une culture d'entreprise qui favorise l'adoption de comportements éthiques" (cf. recommandation n° 9, p. 9096).

Me fondant sur l'art. 125 LParl, j'invite le Conseil fédéral à répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est aujourd'hui l'importance accordée à l'éthique dans l'administration fédérale?

2. Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il prises, depuis le rapport de la CdG-N, pour instaurer une culture d'entreprise qui favorise l'adoption de comportements éthiques au-delà de la lutte contre la corruption?

3. L'administration fédérale s'est-elle dotée d'un code de déontologie, à l'instar de nombreuses autorités et de grandes entreprises?

08.3489 ***n*** Ip. **Hutter Markus. Etoffer l'offre de parcs relais à l'échelle nationale à proximité des bretelles d'autoroutes** (17.09.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pense-t-il qu'il existe un besoin réel de parcs relais (P+R) à proximité des bretelles d'autoroutes, et qu'une telle approche serait en outre judicieuse sous l'angle des politiques énergétique et climatique?

2. N'est-il pas aussi d'avis qu'une offre de parcs relais qui couvrirait tout le territoire serait propice au développement du covoiturage, contribuant ainsi au désengorgement du réseau routier, notamment des routes nationales?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à examiner, dans le cadre du message qu'il va élaborer concernant l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, l'option d'une extension nationale des parcs relais, de même que les propositions adéquates pour la mise en place et l'exploitation de ces parcs à proximité des bretelles d'autoroutes?

4. Si le Conseil fédéral ne peut ou ne veut pas examiner ces options dans le cadre du message susmentionné: est-il disposé à commander une étude de faisabilité, qui soulignerait notamment la question du financement de parcs relais à proximité des bretelles d'autoroutes?

5. Serait-il envisageable, selon le Conseil fédéral, de considérer comme une mesure climatique imputable au trafic routier la réduction des émissions de CO2 due aux parcs relais tels que préconisés ici, et donc de la comptabiliser dans les objectifs de réduction du CO2 applicables aux carburants?

08.3490 ***n*** Ip. **Hutter Markus. "Cantonalisme étriqué" dans la formation professionnelle continue** (17.09.2008)

Le financement de la formation professionnelle supérieure est l'affaire des cantons. Les cantons ont conclu un "accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées" (AESS) qui, entre autres, règle les versements de subsides pour les personnes suivant une formation dans un autre canton que leur canton de résidence.

L'idée de cet accord était d'offrir autant que possible aux professionnels un libre accès aux formations, comme c'est le cas pour les hautes écoles et les hautes écoles spécialisées. Il était prévu que les professionnels puissent choisir dans l'offre en fonction de leur disponibilité et des programmes de cours.

Mais l'accord des écoles supérieures spécialisées, et plus précisément, la liste indiquant les écoles hors-canton pour lesquelles le canton est prêt à payer, a fini par devenir une liste d'exceptions et d'autorisations spéciales.

En fait, l'accès aux formations appropriées est sérieusement entravé par des obstacles administratifs. Les personnes souhaitant bénéficier d'une formation continue sont contraintes de s'en tenir, indépendamment de leurs qualifications, aux seules offres proposées par leur canton de résidence, ou bien de payer de leur propre poche un montant supplémentaire pour une formation suivie dans un autre canton.

C'est pourquoi je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment encourage-t-il la collaboration entre les cantons prévue à l'art. 1, al. 3, de la loi fédérale sur la formation professionnelle?

2. Comment peut-il contribuer à l'établissement de conditions d'accès analogues dans les différents cantons, comme c'est le cas dans les hautes écoles et les hautes écoles spécialisées?

3. Comment le Conseil fédéral entend-il répondre à la demande de formations professionnelles continues si les cantons s'érigent mutuellement de gros obstacles administratifs?

08.3491 ***n*** Ip. **Hutter Markus. Regroupement des bibliothèques de la Confédération** (17.09.2008)

Selon le chapitre 2.8 du rapport final du délégué à la réforme de l'administration fédérale 2005/2007, daté du 20 décembre 2007, les 44 bibliothèques ou services de documentations de la Confédération ont été regroupés sur 16 sites à la fin 2007, le principal portant le nom de "Bibliothèque am Guisanplatz". Au 1er juillet 2008, il en restait encore 11. L'intégration des bibliothèques de trois départements (DETEC, DFE et DDPS) est déjà réalisée à 100 %. Ce bilan intermédiaire donne pleinement satisfaction. Il semble cependant que quelques bibliothèques et services de documentation tentent d'échapper au processus de concentration.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-ce que certains départements ou certaines unités administratives refusent de mettre en oeuvre la décision du Conseil fédéral et de prêter leur concours au processus de concentration? Dans la négative, est-ce que certains départements ou unités lui font subir un sérieux retard?

2. Est-ce que certains départements ou certaines unités administratives demandent des dérogations pour continuer de gérer leur bibliothèque, en tout ou en partie, de manière décentralisée?

3. Dans l'affirmative, la bibliothèque du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes est-elle concernée? Quelles raisons justifient de faire une exception?

4. Quelles mesures prend le Conseil fédéral pour que sa décision soit pleinement appliquée?

08.3492 ***n*** Ip. **Parmelin. Crise des marchés financiers et caisses de pension** (18.09.2008)

L'aggravation de la crise financière ainsi que la faillite d'institutions qui proposaient des produits financiers considérés comme sûrs posent de nouvelles et importantes questions quant à l'exposition aux risques des caisses de pension ainsi que la haute surveillance dont elle doivent faire l'objet.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le projet (07.055) "réforme structurelle de la prévoyance professionnelle" est-il toujours adapté à cette nouvelle situation des marchés financiers, particulièrement en ce qui concerne la haute surveillance des caisses de pension?

2. Combien de caisses de pensions ont-elles acheté ces produits financiers considérés comme parfaitement sûrs, pour quels montants et avec quelles conséquences pour leur pérennité?

3. Les autorités de surveillance sont-elles vraiment toujours à même de remplir leur mission de contôle vu la rapidité des changements constatés sur les marchés financiers?

4. Le Conseil fédéral pense-t-il proposer des mesures spéciales du fait que des caisses de pensions risquent de se retrouver en sous-couverture pratiquement du jour au lendemain avec des actifs dont la valeur est tombée à zéro d'un jour à l'autre?

5. Que compte entreprendre le Conseil fédéral afin d'améliorer encore la transparence dans le but de maintenir la confiance du public envers l'univers de la prévoyance professionnelle d'une manière générale et envers les caisses de pension tout particulièrement?

08.3493 ***n*** Po. **Heim. Protection des données des patients. Protection des assurés** (18.09.2008)

Je charge le Conseil fédéral de présenter les mesures prévues pour lutter contre la discrimination dont sont victimes certains groupes de patients du fait des nouveaux modèles d'assurance AOS et garantir la protection des données relatives aux patients chez les assureurs.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Gross, Jositsch, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (28)

08.3494 ***n*** Mo. **Kiener Nellen. Egalité dans l'armée** (18.09.2008)

Nous chargeons le Conseil fédéral:

1. d'instaurer et de réaliser dans la formation et la sélection des cadres de l'armée l'égalité entre femmes et hommes;

2. de procéder, lors de la mise au concours d'un poste vacant dans les échelons hiérarchiques les plus élevés de l'armée, à une recherche ciblée de personnel chez les femmes;

3. de veiller à ce que les femmes représentent au moins un tiers des membres dans les commissions de candidature et les comités de sélection chargés de repourvoir les postes hiérarchiques les plus élevés de l'armée.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Fehr Jacqueline, Heim, Lumengo, Nordmann, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Stöckli, Widmer (11)

08.3495 ***n*** Mo. **Fiala. Harcèlement obsessionnel** (18.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre punissable le harcèlement obsessionnel et d'ajouter à ce sujet un article au code pénal.

Cosignataires: Abate, Aebi, Amacker, Amstutz, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Binder, Bischof, Bortoluzzi, Brunner, Brunschwig Graf, Bugnon, Cassis, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dunant, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fluri, Français, Freysinger, Galladé, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glanzmann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grin, Gross, Haller, Hany, Hiltpold, Humbel Näf, Hurter Thomas, Ineichen, Joder, John-Calame, Kaufmann, Killer, Kleiner, Lüscher, Malama, Maurer, Messmer, Moret, Mörgeli, Moser, Müri, Noser, Pelli, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Prelicz-Huber, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Robbiani, Ruey, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schmid-Federer, Schwander, Segmüller, Spuhler, Steiert, Stump, Thanei, Thorens Goumaz, Triponez, Veillon, von Rotz, Walter, Wandfluh, Widmer, Zemp, Zuppiger (85)

08.3496 ***n*** Ip. **Caviezel. Aménagement du territoire. Stratégie de la Confédération** (18.09.2008)

Le Conseil fédéral devra prochainement préciser sa stratégie en matière d'aménagement du territoire, d'autant que les intérêts en présence sont fortement contradictoires.

L'Office fédéral du développement territorial a publié un rapport en 2005, dans lequel il expose sa stratégie pour concrétiser une politique active d'aménagement du territoire.

Ce rapport contient un train de mesures, notamment la proposition de réviser les bases légales pour autoriser les pouvoirs publics à se servir d'instruments de contrôle du marché (par exemple, en échangeant des certificats d'utilisation des surfaces ou en renforçant les possibilités d'intervention de la Confédération lors de décisions des cantons ou des communes dans le domaine de l'aménagement du territoire ou de son utilisation).

Dans sa réponse à l'interpellation no 07.3145 ("Développement territorial. Propositions"), déposée par le conseiller national Hans Rutschmann, le Conseil fédéral a annoncé qu'il mettrait en consultation au deuxième trimestre 2008 ses propositions de révision de la loi sur l'aménagement du territoire, qui visent à concrétiser sa stratégie en la matière.

Entre-temps, le Parlement a décidé au cours de la session de printemps 2008 d'examiner l'introduction d'éventuelles mesures d'accompagnement dans le domaine de l'aménagement du territoire en prévision de l'abrogation de la Lex Koller. Ces mesures d'accompagnement ne manqueront pas de susciter d'intenses débats sur l'aménagement du territoire.

Notons enfin le dépôt récent auprès de la Chancellerie fédérale de l'initiative populaire "Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires". L'initiative vise à mettre un frein aux constructions dans les zones à bâtir. Le Conseil fédéral n'a pas encore pris position.

Ce contexte posé, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment entend-il répondre aux différentes attentes exposées ci-dessus dans le domaine de l'aménagement du territoire?

2. Quelle stratégie législative poursuit-il dans le domaine du développement du territoire? Juge-t-il judicieux de traiter simultanément tous les aspects de la question en procédant à une révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire?

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Cathomas, Eichenberger, Estermann, Fiala, Gadient, Hassler, Ineichen, Müller Walter, Schmid-Federer, Segmüller, Wasserfallen (13)

08.3497 ***n*** Ip. **Groupe radical-libéral. Stratégie du Conseil fédéral concernant l'extension des capacités de médiation de la Suisse** (18.09.2008)

Selon le message concernant la continuation de mesures de promotion de la paix et de renforcement des droits de l'homme (07.051), la Suisse participe, dans le cadre de ses bons offices, à titre de médiateur à plus de quinze processus de négociation entre des parties en conflit. D'après ce message, les capacités de médiation de la Suisse doivent être étendues. Compte tenu de ces projets d'extension et des événements liés aux activités

de médiation en Colombie, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral peut-il préciser les projets d'extension (calendrier, nombre de médiateurs, association d'ONG et d'instituts de recherche, etc.)? Quel objectif stratégique le Conseil fédéral poursuit-il avec cette extension des capacités de médiation de la Suisse? Quel budget est alloué aux activités de médiation?

2. Selon quels critères les médiateurs et les spécialistes sont-ils choisis? Quels types de mandats leur sont attribués ou quels types de contrats conclut-on avec eux?

3. Quelle forme le controlling et le reporting prennent-ils dans le domaine politiquement sensible des médiations internationales? Les instruments de contrôle ont-ils été adaptés suite aux expériences faites en Colombie? Si ce n'est pas le cas, de telles adaptations sont-elles prévues?

4. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que l'association de tierces parties (individus, ONG, etc.) aux processus de médiation constitue une contrainte pour la coordination et la cohérence de la politique extérieure, et rend nécessaire une conduite politique forte?

5. Quel rôle des acteurs non étatiques peuvent-ils jouer dans ces processus et où se situent, selon le Conseil fédéral, les limites de cet engagement?

Porte-parole: Brunschwig Graf

08.3498 *n* Ip. **Groupe radical-libéral. Pas de mastodontes sur les routes suisses** (18.09.2008)

Dans certains pays d'Europe, tels que la Suède et la Finlande, les poids lourds de 60 tonnes sont autorisés depuis plus de dix ans. Ils ne le sont toutefois pas encore pour le trafic transfrontalier au sein de l'UE. Des efforts sont actuellement déployés dans l'UE en vue de modifier les prescriptions techniques des véhicules et de porter la longueur maximale des poids lourds de 18,25 à 25 mètres pour autoriser les trains routiers de 60 tonnes sur les routes européennes. Par le passé, la Suisse a adapté progressivement les prescriptions de l'UE sur le poids et les dimensions des camions. Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes dans ce contexte:

1. Selon lui, quelles incidences des trains routiers de 60 tonnes auraient-ils sur nos routes, nos ponts et nos tunnels et pour la politique de transfert des marchandises sur le rail?

2. Selon lui, quels coûts entraînerait l'adaptation de notre réseau routier à de tels trains routiers s'il n'arrivait pas à empêcher l'arrivée de ces mastodontes sur les routes suisses?

3. Que fait-il concrètement au plan européen pour empêcher que nous soyons confrontés à l'avenir à des camions de 60 tonnes en provenance de l'UE sur les routes suisses?

Porte-parole: Huber

08.3499 *n* Mo. **Schmidt Roberto. Bonnes connaissances d'une langue nationale et intégration réussie en tant que conditions préalables à la naturalisation** (22.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi du 29 septembre 1952 sur la nationalité (LN; RS 141.0) fixant comme conditions préalables à l'acquisition de la nationalité suisse

a. de bonnes connaissances d'une langue nationale, et

b. une intégration réussie.

Les exigences minimales concernant l'intégration et les connaissances linguistiques sont à fixer de manière contraignante pour la Confédération, les cantons et les communes.

Cosignataires: Aebi, Amacker, Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Barthassat, Binder, Bischof, Brunner, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Fehr Hans, Freysinger, Gadient, Grunder, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Joder, Kaufmann, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Miesch, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Riklin Kathy, Robbiani, Schibli, Segmüller, Wehrli, Wobmann, Zemp (41)

08.3500 *n* Mo. **Mörgeli. Maintien des écussons sur les plaques d'immatriculation suisse** (22.09.2008)

Je charge le Conseil fédéral de maintenir, dans leur grandeur et leur modèle actuels, l'écusson suisse et les écussons des cantons correspondants sur les plaques d'immatriculation des véhicules civils.

08.3501 *n* Po. **Heer. Mesures à l'encontre des trafiquants de drogue étrangers titulaires d'un permis B ou C** (22.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quelles mesures dissuasives pourraient être prises contre les trafiquants de drogue étrangers titulaires d'un permis B ou C, afin d'endiguer le trafic de drogue dans les quartiers résidentiels.

Un train de mesures sera examiné en collaboration avec les cantons et les villes.

08.3502 *n* Ip. **Girod. Efficacité énergétique de la flotte de véhicules du Conseil fédéral** (22.09.2008)

1. D'après les médias, les conseillers fédéraux utilisent des véhicules de fonction dont l'étiquetteEnergie affiche des catégories d'efficacité allant de F (Audi A4 Avant Quattro du conseiller fédéral Leuenberger et Audi A6 Quattro du conseiller fédéral Couchepin) à G (VW Golf 4 Motion de la conseillère fédérale Calmy-Rey - une des deux parmi 150 différentes variantes de VW Golf qui émettent plus de 250 g de CO2/km). Il semblerait en outre que les véhicules de représentation (Mercedes S 450 / S 430 et Audi A8) appartiennent tous à la catégorie G, donc la moins efficace. Ces informations sont-elles exactes?

2. Au cas où ces véhicules appartiendraient effectivement aux catégories E, F, voire G: pourquoi le Conseil fédéral ne montre-t-il pas l'exemple en utilisant des véhicules efficaces, comme la Confédération souhaiterait que la population le fasse?

3. Dans sa réponse à l'interpellation 07.3792 "Augmentation des voitures de tourisme dangereuses et polluantes", le Conseil fédéral disait: "Les services d'achat de l'administration fédérale acquièrent des véhicules selon des principes d'économie et d'écologie. Il est notamment interdit d'acheter des véhicules des catégories E, F et G de l'actuelle Etiquette Energie." Pourquoi ce principe ne s'applique-t-il pas aux véhicules du Conseil fédéral?

4. Que fait le Conseil fédéral pour augmenter l'efficacité énergétique de ses véhicules de fonction et pour éviter que les acquisitions futures consacrent l'inefficacité énergétique au détriment de la protection du climat?

Cosignataires: Brélaz, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Prelicz-Huber, Thorens Goumaz, van Singer, Wyss Brigit, Zisyadis (10)

08.3503 ***n*** Ip. **Rime. Dépassement des objectifs de réduction de CO2** (22.09.2008)

La loi du 8 octobre 1999 sur le CO2 (RS 641.71) prévoit à son art. 4 que les consommateurs peuvent prendre des mesures librement consenties pour réduire leurs émissions de CO2. Le Conseil fédéral peut charger des organisations appropriées de mettre en oeuvre ces mesures (cf. art. 17, al. 1, let. f, de la loi du 26 juin 1998 sur l'énergie, RS 730.0).

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a conclu à cet effet une convention d'objectifs le 23 avril 2004 avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc). L'art. 4 de cette convention prévoit des contrôles et un rapport annuel sur le bilan de l'année précédente à remettre à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) avant le mois de mai de chaque année.

L'AEnEc mène des contrôles annuels visant à s'assurer que les entreprises suivent les étapes de réduction fixées dans la convention qu'elles ont conclue (convention avec la Confédération, convention universelle ou convention d'objectifs).

Si les émissions de CO2 s'avèrent inférieures à l'objectif, l'entreprise a le droit de se faire imputer la différence (le "surplus de réduction") sous forme de certificats négociables de CO2. Ces certificats sont par exemple achetés par la Fondation pour le centime climatique.

La convention d'objectifs conclue entre le DETEC et l'AEnEc ne précise cependant pas quand ces contrôles doivent être effectués auprès des entreprises concernées. Actuellement, ils ont lieu au début de l'année suivant celle où le surplus de réduction a été réalisé. Le surplus ne peut donc être inscrit dans le compte de résultats qu'un an après sa réalisation.

Ce contexte posé, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il conscient que l'établissement différé des certificats cause des problèmes considérables aux entreprises concernées pour la clôture de leurs comptes 2008? Les surplus de réduction représentent en effet un poste important dans les comptes de nombreuses entreprises. Il règne ainsi une forte incertitude, y compris dans les grandes sociétés de révision, sur la manière de comptabiliser les gains découlant de ces surplus.

2. Dans l'affirmative, des mesures ont-elles été prises pour faire en sorte que l'établissement des certificats ait lieu l'année où le surplus de réduction a été réalisé?

3. Peut-on le cas échéant espérer l'établissement des certificats en 2008, afin de pouvoir les reporter à l'actif?

Cosignataires: Bigger, Flückiger (2)

08.3504 ***n*** Ip. **Freysinger. E-Mail-Gate sous la coupole au détriment du référendum contre le passeport biométrique** (22.09.2008)

1. Le Conseil fédéral peut-il justifier, en regard de l'article 11 de la Constitution, qui prévoit "... une protection spéciale des enfants...", mais également en appliquant diverses lois du droit suisse et international, notamment sur la protection de la sphère privée, si la prise d'empreintes digitales d'enfants mineurs, et sans doute bientôt d'ADN, ne contrevient pas gravement à ces diverses dispositions contraignantes, et partant, comment compte-t-il ainsi rendre obligatoire les passeports et cartes d'identité biométriques?

2. Au vu du délai référendaire courant pendant les vacances, afin de rendre son succès aléatoire, voire impossible, puis les blocages des e-mails aux Parlementaires, etc., que compte faire le Conseil fédéral, par Arrêté urgent si nécessaire, afin qu'à l'avenir, les Droits populaires soient garantis, notamment pour les Référendums et les Initiatives, par exemple en créant de nouvelles dispositions et des Lois ad hoc, qui accorderaient aux Comités Initiants et Référendaires des prolongations de délais de huit semaines pendant les mois de juillet et août, de deux semaines à Noël et Nouvel An et une semaine, respectivement pendant les vacances de printemps et d'automne?

3. Il est avéré que toutes les armées du monde, et pour ne citer ici que celles de l'OTAN et d'Israël, étudient avec succès et engagent déjà des moyens biométriques de géolocalisation, mais aussi avec des définitions génétiques et divers profilages utiles à la guerre psychologique, aux actions de sabotage et d'annihilation des troupes adverses. La Suisse peut-elle se permettre un tel fichage civil de chacun de ses soldats actuels et futurs (avec les cartes RFID des Compagnies d'assurances et banques de données croisées en toute légalité, voire "hackées" au besoin), qui n'auront AUCUNE chance de survie en cas de conflit?

4. Plusieurs envois d'informations du comité référendaire contre les passeports biométriques à des parlementaires de tout parti furent bloqués de manière répétitive par des grands providers suisses (dont Swisscom, Sunrise, Cablecom et surtout le provider "Green" en charge du site parl.ch) pour des raisons de contenu et sans que les récipiendaires en soient informés. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il serait urgent de légiférer en la matière afin d'éviter que des sociétés privées n'influencent la politique de manière parfaitement illicite?

Cosignataires: Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Fehr Hans, Geissbühler, Glur, Hutter Jasmin, John-Calame, Müller Geri, Nidegger, Schibli, Schmid-Federer, Schwander, Stamm, Zisyadis (15)

08.3505 ***n*** Ip. **Fluri. Elaborer une stratégie visant à préserver la biodiversité en Suisse** (22.09.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont ses plans pour la mise en oeuvre de la mesure 57ter du programme de la législature: "élaborer une stratégie en faveur du maintien et du développement de la biodiversité"?

2. Quel calendrier prévoit-il pour l'élaboration d'une stratégie pour la biodiversité afin de disposer de résultats concrets dès 2010?

Cosignataires: Aeschbacher, Glauser, Heim, Riklin Kathy, Thorens Goumaz (5)

08.3506 ***n*** Mo. **Schmid-Federer. Congé parental partiel. Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain** (23.09.2008)

Je charge le Conseil fédéral de soumettre au Parlement le modèle d'un congé parental partiel. Il convient en effet de donner aux parents la possibilité de se partager une partie du congé de maternité tel qu'il est défini à l'art. 329f CO.

Les possibilités de mise en pratique, les conséquences probables ainsi que les avantages et inconvénients de ce modèle seront examinés (par exemple d'un point de vue économique).

Modèle: Possibilité d'une répartition libre du congé de 14 semaines entre les 2 parties parentales, à l'exception de la période d'interdiction légale de travailler, réservée à la mère (cf. LTr, art. 35a, al. 3).

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Bischof, Donzé, Egger, Freysinger, Häberli-Koller, Leutenegger Filippo, Moser, Müller

Philipp, Pfister Gerhard, Schmidt Roberto, Vischer, von Graffenried (14)

08.3507 *n* Po. **Schmid-Federer. Congé parental. Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG)** (23.09.2008)

Je charge le Conseil fédéral de soumettre au Parlement trois modèles de congé parental permettant aux parents de se partager une partie du congé de maternité tel qu'il est défini à l'art. 329f CO. Les possibilités de mise en pratique, les conséquences probables ainsi que les avantages et inconvénients de ces modèles seront examinés (par exemple d'un point de vue économique). Les possibilités de combiner le modèle A ou B avec le modèle C doivent également faire l'objet d'une mise à l'étude.

Modèle A: Prolongation du congé de maternité jusqu'à 16 semaines. Possibilité d'une répartition libre, entre les parents, du congé qui reste après la période d'interdiction légale de travailler (cf. LTr, art. 35a, al. 3).

Modèle B: Possibilité d'une répartition libre du congé de 14 semaines entre les 2 parties parentales, à l'exception de la période d'interdiction légale de travailler, réservée à la mère (cf. LTr, art. 35a, al. 3).

Modèle C: Les pères ont droit à une dispense de travail non rémunérée (congé non payé) pendant 4 semaines au maximum. Pour règlementer cela, il faudrait une modification dans le code des obligations (art. 324a CO). Complément possible: Les pères sont libérés du service militaire pendant les douze mois qui suivent la naissance de leur enfant.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Fehr Jacqueline, Häberli-Koller, Hany, Hofmann, Moser, Pfister Gerhard, Schmidt Roberto, Segmüller, Vischer (13)

08.3508 *n* Po. **Zisyadis. Résidus de pesticides dans le vin** (23.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'établir un rapport sur le niveau de contamination des vins vendus en Suisse par des résidus de pesticides.

Cosignataires: Girod, John-Calame, Thorens Goumaz, van Singer (4)

08.3509 *n* Mo. **de Buman. Favoriser une authentique concurrence économique à l'intérieur du pays** (23.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié de présenter au Parlement une révision de la loi sur les cartels (LCart) qui favorise une plus grande concurrence au sein de l'économie suisse et qui tienne mieux compte des exigences libérales. Parallèlement, les moyens prévus lors de la révision de la loi en 2003 doivent enfin être attribués à la Comco afin que celle-ci puisse remplir les tâches que lui assigne la loi. En effet, la concurrence, qui constitue pourtant un des piliers principaux d'une politique de croissance, ne règne pas suffisamment au sein de notre système économique, comme l'a relevé récemment l'OCDE.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Egger, Fehr Hans, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Ineichen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Zemp (24)

08.3510 *n* Mo. **Fehr Hans. Augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et amélioration du statut de ces derniers** (23.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'augmenter aussi rapidement que possible les effectifs du Corps des gardes-frontière (Cgfr) de quelque 200 à 300 professionnels afin que ce dernier soit en mesure de garantir des contrôles aussi nombreux que le commande la situation. Il est par ailleurs chargé de veiller à ce que la rétribution des membres du Cgfr, surtout des jeunes, soit concurrentielle.

Cosignataires: Abate, Aebi, Amacker, Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Brunner, Büchler, Bugnon, Cassis, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dunant, Egger, Engelberger, Estermann, Fässler, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fiala, Flückiger, Föhn, Français, Freysinger, Gadient, Galladé, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hassler, Heer, Heim, Hiltpold, Hochreutener, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Jositsch, Kaufmann, Kiener Nellen, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Lumengo, Lüscher, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Meier-Schatz,Messmer, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Philipp, Müller Walter, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Noser, Parmelin, Pelli, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Ruey, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmidt Roberto, Schneider, Schwander, Segmüller, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Theiler, Triponez, Veillon, von Rotz, Voruz, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Widmer, Wobmann, Zemp (130)

08.3511 *n* Ip. **Schelbert. L'UEFA d'utilité publique?** (24.09.2008)

L'UEFA - comme d'autres associations sportives internationales - est certifiée d'utilité publique. D'après certaines informations diffusées par les médias, l'Administration fédérale des contributions serait en train de réexaminer cette situation. Nous prions donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A quel titre la commercialisation de droits médiatiques peut-elle être déclarée d'utilité publique?

2. Les revenus de l'UEFA sont notamment investis dans la construction de stades. Ces stades servent au sport professionnel, leurs promoteurs se donnent en règle générale des structures de droit privé et visent le profit. Où réside l'utilité publique?

3. D'après des informations publiées par les médias, les organes impliqués recevraient de l'UEFA des indemnités considérables. Dans le cas des organisations d'utilité publique, y a-t-il une limite supérieure à la totalité des sommes perçues par une seule et même personne? Faudrait-il en introduire une? A quel montant s'élève-t-elle ou devrait-elle s'élever? Pour quel motif?

4. Dans quelle mesure le versement de plus de 700 millions de francs aux fédérations membres, dont 200 millions aux fédérations participantes pour assurer la présence des meilleurs joueurs (les plus demandés bénéficient de contrats portant sur des millions), est-il d'utilité publique?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à soumettre au Parlement un rapport sur l'examen du caractère d'utilité publique de certaines organisations sportives par l'Administration fédérale des contributions? A quelle date cette publication pourra-t-elle se faire?

Cosignataire: Wyss Brigit (1)

08.3512 *n* Mo. **Amstutz. Halte aux excès bureaucratiques dans le secteur de la restauration** (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une révision de la loi sur l'aménagement du territoire, qui disposera que l'installation de cafés de rue saisonniers, exploités par une entreprise de restauration établie disposant d'une autorisation de la police du commerce, soit exempte, comme c'était le cas jusqu'ici, de l'obligation d'obtenir une autorisation de construire.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Brunner, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Glur, Grin, Hany, Heer, Hochreutener, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Stahl, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (41)

08.3513 *n* Po. **Fässler. Examen des effectifs des douanes** (24.09.2008)

L'Administration fédérale des douanes (AFD) souffre d'un manque chronique de personnel. Cette anomalie a été provoquée par les programmes d'allégement de la Confédération, qui ont entraîné la disparition de quelque 400 postes au sein de l'AFD. Etant donné les menaces qui planent ainsi sur la perception des droits de douane et sur les contrôles de sécurité dans le transport de personnes et de marchandises, le Conseil fédéral est chargé d'analyser, d'ici à la session de l'été 2009, les besoins en personnel de l'ADF (douane et Corps des gardes-frontière) et de mettre en évidence les lacunes à combler.

Cosignataires: Aubert, Bigger, Büchler, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Fehr Hans, Heim, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Meier-Schatz, Müller Walter, Nussbaumer, Pedrina, Pelli, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rielle, Thanei, Tschümperlin, Voruz (23)

08.3514 *n* Ip. **Wyss Brigit. Pollution des eaux par des produits biocides** (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il pris connaissance des études réalisées sur les produits biocides provenant de zones urbanisées?

2. Est-il prêt à durcir la réglementation sur l'utilisation des produits biocides pour les revêtements de toits plats, les peintures et les crépis couvrant les façades, voire à décréter des interdictions?

3. Est-il prêt à faire en sorte que, dans le domaine des revêtements de toits plats, l'utilisation de produits biocides agissant comme des herbicides soient interdite (à l'instar de celle des herbicides)?

4. Est-il prêt à intensifier la recherche sur le lessivage, de même sur l'action des "cocktails de substances" (aussi mélangées à d'autres produits chimiques, tels que les produits phytosanitaires provenant de l'agriculture, ou les solvants)?

5. N'estime-t-il pas aussi que les produits phytosanitaires et les produits biocides devraient être traités de la même façon au plan juridique?

Cosignataires: Bänziger, Bischof, Brélaz, Fluri, Frösch, Gilli, Girod, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Nussbaumer, Schelbert, Schmid-Federer, Segmüller, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer (21)

08.3515 *n* Mo. **Heim. Ostéoporose. Dépistage précoce et prévention** (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, afin d'assurer le dépistage précoce et la prévention de l'ostéoporose, ainsi que de ses conséquences, d'une part d'inscrire dans le catalogue des prestations de l'assurance de base le diagnostic de l'ostéoporose, par exemple par une mesure de la masse osseuse, et les conseils thérapeutiques qui en découlent; d'autre part, de renforcer, en collaboration avec l'Association suisse contre l'ostéoporose et d'autres cercles spécialisés, l'information et la sensibilisation de la population sur ce problème de santé en plein développement.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bruderer, Daguet, Fehr Mario, Graf-Litscher, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Müller Geri, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Thanei, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (26)

08.3516 *n* Ip. **Fehr Hans-Jürg. Déclaration de Paris. Bilan du sommet d'Accra** (24.09.2008)

L'adoption de la Déclaration de Paris en mars 2005 a mis le sujet de l'efficacité de l'aide au centre de la coopération internationale au développement. Les Etats de l'OCDE se sont en effet entendus pour la première fois à cette occasion sur un ensemble de douze indicateurs de progrès et 21 objectifs-cibles. La première étape majeure de la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris était le Forum de haut niveau qui s'est tenu au début septembre de cette année à Accra (Ghana). Les pays donateurs et les pays bénéficiaires de l'aide y ont dressé un premier bilan.

Ce contexte posé, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles conséquences ont été tirées à la conférence d'Accra par rapport aux indicateurs et objectifs fixés dans la Déclaration de Paris?

2. Quelles en sont les conséquences pour la coopération suisse au développement?

3. Les ONG contestaient le rôle que leur attribuait la Déclaration de Paris et ont demandé des corrections, surtout en ce qui concerne le concept d'"appropriation". Dans quelle mesure la conférence d'Accra a-t-elle tenu compte de ces demandes?

4. Les pays en développement préféreraient mener les discussions internationales sur la coopération au développement dans le cadre de l'ONU plutôt que dans celui de l'OCDE. La Suisse est-elle disposée à soutenir cette proposition en prévision de la conférence de suivi qui aura lieu en 2011 à Pékin?

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Heim, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schenker Silvia, Voruz (15)

08.3517 *n* Mo. **Egger. Gymnases publics. Harmonisation des examens de maturité** (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures visant à harmoniser à l'échelle nationale les examens de maturité et les

normes applicables en matière de qualité, dans le but d'améliorer les possibilités de comparaison. La coordination sera assurée par la Confédération.

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Bänziger, Bäumle, Bischof, Bruderer, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Gilli, Glanzmann, Hany, Hochreutener, Hofmann, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Lustenberger, Markwalder Bär, Moser, Müller Philipp, Müller Thomas, Müller Geri, Pfister Gerhard, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Wehrli, Weibel, Wyss Ursula, Zemp (35)

08.3518 ***n*** Ip. **Nordmann. Mise en oeuvre de la motion 06.3421** (24.09.2008)

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quand et comment le Conseil fédéral entend-il introduire le test antipollution sonore et atmosphérique pour les motos et scooters?

2. Quand et comment le Conseil fédéral entend-il introduire le label écologique fiable pour les motos et scooters?

Cosignataires: Aubert, Fehr Jacqueline, Heim, Lumengo, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Tschümperlin, Voruz (10)

08.3519 ***é*** Mo. **Maury Pasquier. Modifier la loi sur la transplantation** (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de l'article 17, alinéa 2, de la loi sur la transplantation afin que les frontaliers ayant contracté une assurance-maladie en Suisse et ceux de leur proches n'exerçant pas d'activité lucrative qui sont eux aussi assurés en Suisse bénéficient d'une égalité de traitement avec les personnes domiciliées en Suisse en matière d'attribution d'organes.

Cosignataires: Fetz, Gutzwiller, Ory (3)

08.3520 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Marché de l'électricité. Retour à l'ancien régime** (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet prévoyant l'abrogation immédiate de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) et des dispositions d'exécution pertinentes.

Porte-parole: Amstutz

08.3521 ***n*** Mo. **Wehrli. Améliorer la coordination entre assurances sociales** (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un projet de loi visant à améliorer la coordination entre assurances sociales, notamment en inscrivant la collaboration interinstitutionnelle (CII) dans la LPGA, afin de la rendre plus générale. Le projet aura pour but d'améliorer la CII au profit des assurés, de l'économie et de la société, aux points de vue économique et juridique aussi bien qu'à celui de la technique de mise en oeuvre, et il inclura également l'aide sociale.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Bortoluzzi, Darbellay, Fehr Jacqueline, Füglistaller, Glanzmann, Glauser, Hochreutener, Humbel Näf, Ineichen, Kleiner, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Philipp, Müri, Pfister Gerhard, Rossini, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Stahl, Tschümperlin, von Siebenthal, Zemp (30)

08.3522 ***n*** Po. **Groupe radical-libéral. Sécurité énergétique. Rapport** (24.09.2008)

Nous demandons au Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur notre sécurité énergétique à l'horizon de 10, 20, 30 et 50 ans, et plus particulièrement dans le domaine de l'électricité, qui devrait mettre en exergue:

- le développement de nos besoins en tenant compte du développement de notre économie et des mesures d'efficacité énergétique;

- nos potentiels de production des énergies renouvelables, de notre biomasse avec prise en considération des effets du réchauffement climatique sur notre production hydraulique et des mesures à prendre;

- notre dépendance vis-à-vis de l'étranger pour satisfaire nos besoins et assurer cet approvisionnement;

- les infrastructures nécessaires.

Porte-parole: Bourgeois

08.3523 ***n*** Mo. **Leutenegger Oberholzer. Création d'une loi fédérale sur l'harmonisation du droit de la construction** (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place les conditions permettant d'harmoniser sur le plan formel le droit de la construction en Suisse. Il présentera au Parlement un projet de loi ad hoc et, si nécessaire, un projet de modification de la Constitution.

1. Les points suivants en particulier devront être réglés de manière uniforme pour toute la Suisse:

1. terminologie applicable dans le domaine de la construction et méthodes de mesure;

2. prescriptions minimales en matière d'isolation thermique;

3. normes minimales de protection contre le bruit;

4. normes de sécurité applicables aux installations électriques;

5. prescriptions minimales en matière de protection contre le feu;

6. prescriptions similaires pour les rénovations et les nouvelles constructions.

2. Le Conseil fédéral examinera en outre dans quelle mesure le droit procédural pourrait être harmonisé en Suisse dans le domaine de la construction.

3. L'exécution restera du ressort des cantons.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amacker, Aubert, Baettig, Baumann J. Alexander, Bäumle, Berberat, Bischof, Brélaz, Bruderer, Carobbio Guscetti, Cathomas, Caviezel, Daguet, de Buman, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Freysinger, Frösch, Galladé, Gilli, Girod, Glauser, Goll, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Haller, Hämmerle, Hany, Heim, Hofmann, Huber, Ineichen, Joder, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Mörgeli, Moser, Müller Philipp, Müller Walter, Müller Geri, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Pfister Theophil, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Reimann Lukas, Rennwald, Reymond, Rielle, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz,

Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Voruz, Walter, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (88)

08.3524 *n* Mo. **Müller Philipp. Création d'une loi fédérale sur l'harmonisation du droit de la construction** (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place les conditions permettant d'harmoniser sur le plan formel le droit de la construction en Suisse. Il présentera au Parlement un projet de loi ad hoc et, si nécessaire, un projet de modification de la Constitution.

1. Les points suivants en particulier devront être réglés de manière uniforme pour toute la Suisse:

1. terminologie applicable dans le domaine de la construction et méthodes de mesure;

2. prescriptions minimales en matière d'isolation thermique;

3. normes minimales de protection contre le bruit;

4. normes de sécurité applicables aux installations électriques;

5. prescriptions minimales en matière de protection contre le feu;

6. prescriptions similaires pour les rénovations et les nouvelles constructions.

2. Le Conseil fédéral examinera en outre dans quelle mesure le droit procédural pourrait être harmonisé en Suisse dans le domaine de la construction.

3. L'exécution restera du ressort des cantons.

Cosignataires: Abate, Aebi, Amacker, Amherd, Amstutz, Aubert, Bader Elvira, Baettig, Bänziger, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brélaz, Bruderer, Brunschwig Graf, Büchler, Cassis, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Fasel, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Fluri, Français, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadient, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Girod, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hassler, Heer, Hiltpold, Hochreutener, Hodgers, Huber, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, John-Calame, Kaufmann, Kiener Nellen, Killer, Kleiner, Kunz, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Loepfe, Lüscher, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Geri, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Neirynck, Nidegger, Nordmann, Noser, Nussbaumer, Parmelin, Pelli, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Ruey, Rutschmann, Schelbert, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Segmüller, Spuhler, Stahl, Stamm, Stump, Teuscher, Theiler, Thorens Goumaz, Triponez, van Singer, Veillon, Vischer, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Voruz, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Widmer, Wobmann, Wyss Brigit, Zemp, Zisyadis, Zuppiger (157)

08.3525 *n* Mo. **Ineichen. Contre les hausses injustifiées des prix de l'électricité** (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer dans l'ordonnance du 14 mars 2008 sur l'approvisionnement en électricité (OApEl) une disposition transitoire qui répondra aux deux exigences suivantes:

1. Coûts de capital imputables

Si la valeur comptable d'une installation de réseau est inférieure à la valeur d'acquisition ou de construction résiduelle, les amortissements comptables sont calculés sur la base de la valeur comptable pendant la première et la deuxième année qui suivent l'entrée en vigueur de la modification de l'OApEl. Pendant les troisième à sixième années qui suivent l'entrée en vigueur de cette modification, la valeur servant de base au calcul des amortissements comptables est relevée linéairement tous les ans jusqu'à ce qu'elle corresponde à la valeur d'acquisition ou de construction résiduelle. La valeur sur laquelle se fonde le calcul des amortissements comptables sert également de base au calcul des intérêts annuels dus sur les installations nécessaires à l'exploitation.

2. Les exploitants de grandes centrales électriques suisses sont tenus de fournir au moins 60 % de l'énergie nécessaire à la constitution de réserves à un prix correspondant au coût de revient.

3. Cette disposition transitoire doit rester en vigueur pendant au moins six ans.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Amacker, Amherd, Aubert, Bader Elvira, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Berberat, Bigger, Bignasca Attilio, Bischof, Bortoluzzi, Bourgeois, Bruderer, Büchler, Carobbio Guscetti, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fiala, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Galladé, Geissbühler, Germanier, Glanzmann, Glauser, Glur, Goll, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Heer, Heim, Hiltpold, Hochreutener, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Jositsch, Kiener Nellen, Killer, Kleiner, Kunz, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Loepfe, Lumengo, Lüscher, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Marra, Marti Werner, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Miesch, Moret, Mörgeli, Moser, Müller Thomas, Müller Philipp, Müller Walter, Müri, Neirynck, Nidegger, Nordmann, Noser, Nussbaumer, Pedrina, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Rennwald, Reymond, Rickli Natalie, Rielle, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenk Simon, Schenker Silvia, Scherer, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Schwander, Segmüller, Sommaruga Carlo, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Triponez, Tschümperlin, Veillon, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zemp, Zisyadis, Zuppiger (145)

08.3526 *n* Ip. **Gilli. Luttes politiques au détriment de la sécurité** (25.09.2008)

Ces dernières années, l'utilisation de l'espace aérien au-dessus de la Suisse orientale a subi des modifications considérables due à l'aviation civile aux abords de l'aéroport de Zurich-Kloten. De nouvelles trajectoires d'approche et de décollage par l'est ont vu le jour suite au transfert de la zone d'attente Amiki vers la Suisse orientale et à l'installation du système d'atterrissage aux instruments (ILS) sur la piste 28. Depuis l'installation de ce système en 2006, les trajectoires d'approche et de décollage se croisent au-dessus de la Suisse orientale, ce que des contrôleurs de la circulation aérienne ont critiqué dans une lettre. La limite inférieure de l'espace aérien au-dessus de l'arrière-pays

thurgovien a dû être abaissée pour l'aviation civile. Il arrive que des avions se croisent, avec les risques de collision que cela implique. Les mesures de bruit financées par les cantons de Thurgovie et de St-Gall ont révélé que des avions en phase d'approche ou de décollage se croisent à la même hauteur de vol, au-dessus de la station de mesure, qui enregistre aussi l'altitude à laquelle évoluent les appareils. L'organisation "Region Ost", qui regroupe des exécutifs de communes de l'est de la Suisse, a critiqué, dans une lettre ouverte au conseiller fédéral Leuenberger, les lacunes en matière de sécurité qui affectent les approches par l'est. Depuis le crash de Bassersdorf, des voix critiques s'élèvent régulièrement pour dénoncer les risques considérables pour la sécurité liés aux atterrissages par l'est sur la piste 28. Ces craintes sont encore étayées par le fait que l'ILS ne s'est encore vu attribuer aucune catégorie pour l'approche par l'est, ce qui est inhabituel. L'organisation "Region Ost" n'a pas été autorisée à accéder à l'ensemble du rapport sur la sécurité concernant cette procédure d'approche, alors qu'elle en avait fait la demande. Dans le cadre du processus PSIA, la variante J optimisée, qui prévoit l'allongement de la piste 28 et un net accroissement du nombre d'approches par l'est, continuera à être examinée. Elle impliquerait un transfert plus à l'est des opérations aériennes, qui n'ont cessé de se développer au fil du temps. Les questions suivantes se posent:

1. Pourquoi n'a-t-on pas autorisé l'organisation "Region Ost" à accéder à l'ensemble du rapport sur la sécurité concernant la nouvelle procédure d'approche ILS pour la piste 28?

2. Comment peut-on justifier, du point de vue de la sécurité, la poursuite de l'examen de la variante J optimisée dans le cadre du processus PSIA?

3. Existe-t-il un rapport sur la sécurité concernant les trajectoires d'approche et de décollage qui se croisent au-dessus de la Suisse orientale?

4. Comment les communes concernées peuvent-elles mettre en place les dispositifs de sécurité nécessaires si elles ne connaissent pas les dangers?

5. Dans le processus de décision, quelle importance accorde-t-on à la sécurité par rapport aux intérêts économiques de l'aéroport?

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bigger, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hutter Jasmin, Meier-Schatz, Müller Walter, Reimann Lukas, Walter (12)

08.3527 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Suspendre le supplément perçu pour la rétribution du courant injecté (taxe écologique)** (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre jusqu'à nouvel ordre le prélèvement du supplément destiné à promouvoir les énergies renouvelables (art. 15b de la loi sur l'énergie).

Porte-parole: Parmelin

08.3528 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Suspendre l'entrée en vigueur de la LApEl** (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl).

Porte-parole: Killer

08.3529 *n* Mo. **Bischof. Renforcement de la protection des déposants** (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi sur les banques qui:

- porte, pour les dépôts privilégiés, le montant maximal par créancier de 30'000 à 100 000 francs, mais au moins au montant prévu par la révision en cours dans l'UE,

- en cas d'insolvabilité d'une banque assure, sous surveillance, la poursuite des affaires pour le paiement des dépôts garantis,

- garantit les créances exigibles au titre du pilier 3a et des fondations de libre passage de façon indépendante et séparée des autres dépôts.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Büchler, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Favre Charles, Fehr Hans, Gadient, Glanzmann, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hassler, Hochreutener, Humbel Näf, Ineichen, Joder, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Philipp, Müller Thomas, Neirynck, Noser, Pfister Gerhard, Rechsteiner Paul, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Schelbert, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Segmüller, Theiler, Wandfluh, Wehrli, Weibel, Wyss Brigit, Zemp (48)

08.3530 *n* Mo. **Reimann Lukas. RPT. Versement intégral des montants revenant au canton de Saint-Gall** (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les 85 millions de francs qui auraient dû être versés au canton de Saint-Gall dans le cadre de la péréquation financière mais qui ne l'ont pas été lui soient remis dans leur intégralité lors des paiements qui seront effectués au titre de la péréquation en 2009 et en 2010.

08.3531 *n* Mo. **Thorens Goumaz. Des investissements responsables à la caisse de pensions fédérale Publica** (25.09.2008)

Le Conseil fédéral charge ses représentants auprès de la commission de la caisse de pensions fédérale Publica de proposer que la caisse signe les "Principes pour l'investissement responsable" (PRI) des Nations Unies.

Cosignataires: Aeschbacher, Barthassat, Bäumle, Brélaz, de Buman, Girod, Hiltpold, Hodgers, Neirynck, Prelicz-Huber, Schelbert, van Singer, Weibel, Wyss Brigit (14)

08.3532 *n* Mo. **Rechsteiner Paul. Pour une limitation des salaires des managers** (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres fédérales une révision de la loi qui limite la déductibilité fiscale des salaires des managers à un million de francs au maximum que les entreprises pourront déduire à titre de dépenses.

Cosignataires: Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Heim, Hofmann, Jositsch, Lumengo, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schelbert, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz, Wyss Ursula (16)

08.3533 *n* Mo. **Widmer. Unissons nos efforts contre le suicide** (25.09.2008)

Les cantons connaissent une prolifération "réjouissante" de projets en matière de prévention contre le suicide. Nombre de ces projets cantonaux souhaiteraient beaucoup étendre leur champ d'action. C'est pourquoi nous chargeons la Confédération

d'assumer une fonction de coordination qui dépasserait le simple soutien de l'Alliance contre la dépression. En même temps, il conviendrait que la Confédération encourage les projets qu'elle aurait soigneusement sélectionnés, et garantisse le suivi, l'évaluation et la mise au point de "bonnes pratiques" dans le travail de prévention.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Heim, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz (15)

08.3534 *n* Ip. **Killer. Les énergies renouvelables. Quel apport?** (25.09.2008)

1. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis qu'au vu de la flambée des prix de l'énergie primaire (le prix du baril de pétrole brut coûte actuellement plus de 100 $), l'introduction éventuelle d'une taxe d'incitation, en particulier sur l'électricité, n'est plus d'actualité?

2. Compte tenu, d'une part, de la modification de la situation sur les marchés de l'énergie et, d'autre part, des exigences légales et juridiques (protection des eaux, aménagement du territoire, protection du paysage, de la nature et du patrimoine, procédures d'autorisation, etc.), quel est l'apport réaliste à la production d'électricité que le Conseil fédéral escompte par technologie (force hydraulique, biomasse, énergie éolienne, bois, photovoltaïque et géothermie) d'ici 2020 et 2030 respectivement?

3. Le Conseil fédéral augmentera-t-il l'apport des énergies renouvelables à la production du courant électrique dans le cadre du projet "Plan d'action pour les énergies renouvelables"? Si oui, de combien de TWh?

4. Quelles sont les mesures supplémentaires envisagées par le Conseil fédéral au cas où il deviendrait clair que le but visé ne pourra être atteint? Conviendra-t-il dans ce cas de renoncer au plafond des coûts fixé par le Parlement?

5. A quels coûts supplémentaires les consommateurs seraient-ils confrontés par rapport aux technologies classiques de production d'électricité (par ex. remplacement d'anciennes centrales nucléaires par des centrales de dernière génération).

Cosignataires: Borer, Brunner, Estermann, Fiala, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Hurter Thomas, Lustenberger, Miesch, Müri, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Schibli, Stamm, Wobmann (20)

08.3535 *n* Ip. **de Buman. L'OFCOM peut-il interdire aux radios locales de signaler les radars?** (25.09.2008)

L'Office fédéral de la communication (OFCOM) a notamment pour mission d'attribuer les concessions radiophoniques. C'est lui qui prend la décision d'octroyer une concession en se fondant sur la LRTV et la ORTV. Il dispose donc d'un pouvoir déterminant dans le rapport de force qui l'oppose aux radios: Ces dernières n'ont guère d'autre choix que de se plier à ses exigences. Or, il apparaît que certaines clauses fixées dans les contrats établis entre les radios et l'OFCOM ne se trouvent pas explicitement dans la base légale, à savoir dans la LRTV et la ORTV. Il s'agit par exemple de l'interdiction d'annoncer les radars.

Le Conseil fédéral peut-il dire sur quelle base légale l'OFCOM se fonde pour interdire l'annonce des radars? Et s'il ne dispose pas d'une telle base légale, le Conseil fédéral peut-il expliquer pourquoi cette clause se retrouve dans les contrats signés entre les radios et l'OFCOM? Celui-ci n'abuse-t-il pas de son pouvoir?

Cosignataires: Amacker, Amstutz, Barthassat, Bischof, Bourgeois, Brunschwig Graf, Chevrier, Darbellay, Egger, Favre Charles, Fehr Hans, Germanier, Häberli-Koller, Hutter Markus, Leutenegger Filippo, Meier-Schatz, Müller Philipp, Müller Thomas, Ruey, Schmidt Roberto, Wasserfallen, Wobmann, Zemp (23)

08.3536 *n* Ip. **Thorens Goumaz. Du personnel qualifié pour accompagner la croissance de la branche du solaire** (25.09.2008)

Le Centre de formation WWF a récemment adressé un questionnaire aux entreprises actives dans le domaine du solaire dans notre pays, afin d'évaluer leurs besoins en matière de personnel, leur niveau de satisfaction à propos des qualifications du personnel disponible sur le marché du travail, ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec les institutions de formation et de recherche. Les résultats de cette enquête sont inquiétants pour le développement de cette branche très prometteuse. Plus de la moitié des entreprises ayant répondu au questionnaire prévoit d'engager du personnel supplémentaire dans les deux à trois ans à venir, confirmant le véritable boom qui touche cette branche. Cependant, de nombreuses entreprises s'attendent à une pénurie de main d'oeuvre dans les secteurs "installation et montage", "planification, gestion de projet et financement" et, dans une moindre mesure, dans les secteurs "services, entretien et mise en service" et "livraison et production". L'enquête met également en lumière un sérieux problème de qualification. La majorité des entreprises ayant répondu au questionnaire décrit la formation du personnel dans le domaine du solaire comme "mauvaise". La Suisse ne connaît notamment pas de métiers du solaire reconnus officiellement, contrairement aux pays limitrophes. Enfin, plus de la moitié des entreprises ayant répondu au questionnaire n'ont pas connaissance des activités de l'agence fédérale pour la promotion de l'innovation (CTI) et moins d'un tiers font appel aux compétences des hautes écoles spécialisées. Une situation défavorable au transfert des technologies.

Je pose dès lors les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Comment le Conseil fédéral compte-t-il réagir à l'insatisfaction des entreprises concernant les qualifications du personnel? Pourrait-il envisager la création d'un module de formation solaire pour les professionnels du sanitaire, du chauffage et de l'électricité (CFC et formation continue)? Ou encore celle d'une formation spécialisée d'ingénieur en énergie solaire?

2. Comment le Conseil fédéral envisage-t-il de répondre au risque de pénurie de personnel qui pourrait entraver le développement de cette branche dans les années à venir? Une campagne de promotion des nouvelles professions du solaire serait-elle envisageable?

3. Comment pense-t-il encourager la recherche appliquée sur le solaire dans les universités et les hautes écoles, ainsi qu'un meilleur transfert de technologies, répondant mieux aux attentes des entreprises?

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Barthassat, Bäumle, Brélaz, de Buman, Girod, Graf Maya, Hiltpold, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Malama, Markwalder Bär, Moser, Neirynck, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Schelbert, van Singer, Weibel, Wyss Brigit (22)

08.3537 *n* Ip. **Graf Maya. Botox. Faire souffrir les animaux pour être belle?** (25.09.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La toxine botulique (Botox) est une neurotoxine de plus en plus utilisée dans les traitements cosmétiques destinés à lutter contre les rides. Le 12 juin 2008, l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) a mis en garde contre les effets secondaires de ce produit. Quelles sont les possibilités de contrer son succès grandissant?

2. L'efficacité et la sécurité du produit doivent être contrôlées pour chaque lot. Des milliers de rongeurs sont ainsi soumis à des tests cruels. Quelles sont les possibilités de limiter ces expériences sur les animaux?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à donner pour instruction à Swissmedic de valider aussi vite que possible, à titre d'autorité de contrôle des médicaments, la méthode sans expérimentation animale de mesure de l'activité endopeptidasique sur la protéine SNAP-25 (test SNAP-25) pour les produits à base de toxine botulique Botox, Vistabel et Dysport et les futures demandes d'autorisation pour les produits contenant le même principe actif?

4. Est-il disposé à fixer pour objectif à long terme de déclarer obligatoire l'utilisation du test SNAP-25, développé par l'autorité britannique de contrôle NIBSC, au lieu du test LD-50, qui est couramment utilisé aujourd'hui mais qui implique des expérimentations animales extrêmement cruelles, pour autoriser l'importation de produits à base de toxine botulique destinés à un usage cosmétique?

5. Est-il disposé à informer le consommateur suisse, souvent loin de se douter de quoi que ce soit, que la production et le contrôle de ces substances contenues dans les produits cosmétiques infligent des souffrances extrêmes aux animaux?

6. Pourrait-il envisager d'apposer une déclaration sur ces produits, qui indiquerait sans équivoque que de telles expérimentations animales ne pourraient être autorisées en Suisse?

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Bruderer, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Müller Geri, Prelicz-Huber, Schelbert, Teuscher, van Singer (14)

08.3538 *n* Ip. **Hassler. Tirer les leçons de la crise financière internationale** (25.09.2008)

La crise financière qui sévit outre Atlantique depuis quelques mois est entrain de se propager à l'économie mondiale. C'est la plus grande crise financière depuis les années 30. Certains établissements financiers de premier ordre n'ont dû leur salut qu'à l'intervention massive des autorités monétaires américaines qui étaient soucieuses d'éviter un effondrement du système financier. Les effets de cette crise se font sentir dans le monde entier notamment en Suisse où les grandes banques UBS et Crédit Suisse ont été touchées de plein fouet. Les cours boursiers ont fortement chuté sur les places boursières mondiales et les prévisions de croissance ont été fortement revues à la baisse. Il en résultera une nette baisse des recettes tirées des impôts sur les bénéfices des banques et des droits de timbre perçus sur les transactions boursières. S'ajoute à cela une grande insécurité et une méfiance accrue dans la population notamment à l'égard des grandes banques. Vu ce qui précède, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense le Conseil fédéral des répercussions que la crise aura au niveau mondial et notamment sur le plan suisse?

2. Une telle crise financière, telle que les Etats-Unis la connaissent, est-elle imaginable en Suisse?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel les grandes banques suisses se sont aventurées à la légère sur le marché hypothécaire américain sans trop contrôler les risques?

4. Est-il également de l'avis que le système salarial des grandes banques, basé sur de grosses bonifications, a encouragé les banquiers, obsédés par une maximisation immédiate du profit au détriment d'une gestion à long terme, à se lancer dans des opérations de crédit irréfléchies et imprudentes?

5. Face à cette crise, la Commission fédérale des banques a-t-elle pris les mesures adéquates?

6. Faudra-t-il durcir les conditions et les prescriptions - par exemple en matière de fonds propres - pour être mieux armé à l'avenir?

7. Faudra-t-il en outre légiférer pour éviter que ce genre de situation ne se reproduise?

Cosignataires: Gadient, Grunder, Haller (3)

08.3539 *n* Ip. **Freysinger. Scandale pédophile à la SRG SSR et dilapidation d'argent public** (25.09.2008)

Les dépenses extraordinaires de la Direction de la SRG SSR pour traiter l'affaire "Jorge Resende" qui a défrayé la chronique il y a une année, se montent déjà à plusieurs millions de francs et ont été notamment effectuées pour:

- tenter de faire taire Monsieur Resende, qui ne veut pourtant aucun "parachute doré" à 5 chiffres, mais seulement sa réintégration et le rétablissement de sa bonne réputation;

- indemniser le collaborateur licencié qui a téléchargé plus de 300 clichés pédophiles... d'enfants suisses qui, pour certains, sont probablement encore entre les mains de leurs agresseurs;

- défrayer l'ancien Juge cantonal Jacques Reymond, pour son enquête extra-judiciaire, dont les conclusions sont, pour certaines, diffamantes à l'encontre de Monsieur Resende;

- dito pour le spécialiste R.P. d'une grande Agence suisse réputée, notamment chargé, comme agent infiltré sur le site de la famille Resende, etc., d'intimider et de destabiliser cet ancien collaborateur modèle;

- payer en heures non travaillées de nombreuses séances internes, réunissant par tournus les divers départements de la RSR, afin de briser toute volonté de soutien à Monsieur Resende;

- régler les frais de Securitas supplémentaires, censés protéger la RSR contre les actions d'un homme décrété comme "fou dangereux pour lui-même et la direction de RSR";

- provisionner et payer des avocats et des juristes pour des dépôts de plaintes et de mesures préprovisionnelles contre Monsieur Resende, afin de le mettre financièrement et moralement à genoux...

... et cet inventaire n'est que la première partie des frais estimés, encore plus importants à l'avenir, si rien n'est entrepris.

D'où mes questions:

1. Le Conseil fédéral va-t-il tirer toutes les conséquences des graves dols subis par la famille Resende et qu'entend-il entreprendre pour les réparer?

2. Le Conseil fédéral s'inquiète-t-il de savoir qui sont et que sont devenus les enfants figurant sur les clichés découverts à la RSR et qui en sont leurs agresseurs? Que pense-t-il entreprendre auprès de la direction de la SRG SSR pour que toute la lumière soit faite à ce sujet?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il de nommer, dans les meilleurs délais, une Commission ad hoc, afin d'enquêter, en

profondeur, sur le bien-fondé des montants importants dilapidés par la RSR dans le cadre de l'affaire Resende?

Cosignataires: Bigger, Dunant, Estermann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Hodgers, Hutter Jasmin, Killer, Kunz, Lumengo, Perrin, Reymond, Schibli, Veillon (14)

08.3540 *n* Ip. **Rickli Natalie. Billag. Subventions provenant des redevances de réception** (25.09.2008)

En 2007, la société Billag a reçu 55 millions de francs provenant des redevances de réception, soit 11 millions de plus que ne reçoivent toutes les stations privées. Qui plus est, 6 millions de francs supplémentaires ont été alloués à l'Office fédéral de la communication (OFCOM) pour la couverture des frais inhérents à la gestion et à la surveillance des fréquences ainsi qu'à la poursuite des resquilleurs. Devant ce constat, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi Billag a-t-elle besoin de 55 millions de francs par an? Quels sont les différents postes correspondant aux dépenses dans les comptes annuels de Billag et quel bénéfice déclare-t-elle? Combiende personnes Billag emploie-t-elle?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il que Billag peut faire des économies? A-t-on évoqué et examiné d'autres possibilités pour faire des économies dans la procédure de recouvrement des redevances de réception (p. ex. par le biais de la déclaration d'impôt)?

3. Pour quelle raison l'OFCOM n'a-t-il invité, sur la base d'une "analyse de marché", que trois entreprises à présenter des offres en rapport avec l'encaissement des redevances de réception radio et télévision? Quelles étaient ces trois entreprises et pour quelle raison Billag a-t-elle de nouveau remporté l'adjudication? Pourquoi ce marché n'a-t-il pas fait l'objet d'un appel d'offres public, comme c'est le cas pour les autres marchés de la Confédération?

4. Billag, filiale d'Accarda SA, qui est elle-même un filiale de Swisscom à 100 %, est quasiment une entreprise publique. N'y aurait-il pas des entreprises privées qui pourraient accomplir cette tâche d'encaissement à moindres frais? Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel des entreprises privées seraient aussi en mesure d'accomplir cette tâche?

Cosignataires: Amstutz, Binder, Caviezel, Föhn, Germanier, Giezendanner, Heer, Hochreutener, Huber, Hutter Markus, Killer, Leutenegger Filippo, Miesch, Mörgeli, Müller Philipp, Müller Thomas, Müri, Noser, Pfister Gerhard, Rime, Schenk Simon, von Rotz, Wehrli (23)

08.3541 *n* Po. **Gross. Contribution de la Suisse à la scolarisation d'un million d'enfants africains** (29.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il serait prêt à se joindre aux efforts du Royaume-Uni et de la France pour, par exemple, prendre sous sa responsabilité la scolarisation d'un million d'enfants en Afrique d'ici à 2012.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Jacqueline, Heim, Jositsch, Lumengo, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz (14)

08.3542 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Nécessité de remédier aux nombreux dysfonctionnements au sein de l'armée suisse** (29.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de produire un rapport sur les nombreux dysfonctionnements au sein de l'armée suisse, d'expliquer comment et jusqu'à quand ces dysfonctionnements pourront être réglés, et enfin, de signaler les mesures qui seront prises dans l'immédiat. Le rapport devra surtout insister sur la nature des mesures à court, moyen et long termes (et inclure un calendrier) envisagées par le Conseil fédéral pour améliorer la conduite et la vision de l'armée; il devra aussi indiquer jusqu'à quand le Conseil fédéral compte repourvoir les postes de cadres les plus élevés et remédier aux insuffisances dans le matériel, dans la logistique, dans la formation, dans les aptitudes de la milice et dans la motivation des officiers.

Porte-parole: Bortoluzzi

08.3543 *é* Mo. **Fetz. Surveillance efficace sur la protection de l'Etat** (29.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale le projet d'un acte législatif sur:

- Un comité de surveillance efficace sur la protection de l'Etat

- Un rapport annuel de ce comité destiné au Parlement et au public

- Un droit de regard dans les données de la protection de l'Etat qui soit conforme à la Constitution et qui puisse être exercé en accord avec la Convention européenne des droits de l'homme (principe du droit de regard avec exceptions justifiées).

Cosignataires: Cramer, Janiak, Leuenberger-Solothurn, Marty Dick, Maury Pasquier, Recordon, Sommaruga Simonetta (7)

08.3544 *é* Mo. **Leumann. Mise à jour de la LIFD** (29.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à une révision partielle de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct. Cette révision aura pour but l'abrogation de toutes les dispositions rendues obsolètes par le passage de l'imposition praenumerando à l'imposition postnumerando.

Cosignataires: Briner, Burkhalter, Egerszegi-Obrist, Forster, Freitag, Frick, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Hess, Inderkum, Luginbühl, Schweiger, Stähelin (14)

08.3545 *é* Mo. **Büttiker. Nouvelle tarification des sillons ferroviaires** (29.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réformer la tarification des sillons ferroviaires, avec la participation de professionnels du secteur des transports, en vue de passer d'un système fondé sur le poids à un système d'incitation orienté vers le marché. Il veillera notamment:

1. A ramener le prix des sillons pour le transport de marchandises au niveau des pays voisins (D/F/I/A), et

2. A aménager le système de tarification des sillons, dans le cadre de la redéfinition du financement des infrastructures (troisième paquet partiel de la réforme des chemins de fer II), pour le rendre incitatif et concurrentiel;

3. A fixer les critères suivants pour la réforme en question: priorités sur le réseau, occupation des lignes, qualité des sillons, normes d'équipement, efficacité du transport, bonus/malus comme incitation à la ponctualité et investissements destinés à protéger l'environnement.

Cosignataires: Bieri, Briner, Bürgi, Burkhalter, Forster, Freitag, Germann, Gutzwiller, Hess, Kuprecht, Leuenberger-Solothurn, Reimann Maximilian, Savary (13)

08.3546 *n* Mo. **Leutenegger Oberholzer. Renforcer la protection des petits épargnants** (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer la protection des déposants contre les conséquences d'une insolvabilité bancaire. A cet effet, il soumettra au Parlement une modification de la loi sur les banques visant notamment à assurer une meilleure protection des petits épargnants. Le montant maximal des dépôts privilégiés prévu à l'art 37b de la loi sur les banques, qui sont colloqués selon la LP en 2e classe, sera porté de 30 000 à 100 000 francs par créancier.

On examinera en outre l'opportunité de rehausser sensiblement la limite maximale de la somme des contributions dues, telle qu'elle est fixée aujourd'hui par l'autorégulation (art. 37h) à 4 milliards de francs. Enfin on réduira le délai de paiement applicable aux dépôts privilégiés de 90 jours (délai en vigueur) à un mois au maximum.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Galladé, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Tschümperlin, Voruz, Wyss Brigit, Wyss Ursula (31)

08.3547 *n* Ip. **Fluri. Protection du patrimoine culturel et des monuments historiques. Subventions fédérales et conventions-programmes** (30.09.2008)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il prêt, au vu des difficultés rencontrées par les cantons, et pour attester qu'il est conscient qu'il s'agit d'une tâche commune, à revoir à la hausse, pour la période 2012-2015, ses subventions pour la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques?

2. Le Conseil fédéral a conclu des conventions-programmes et décrété un moratoire. Est-il néanmoins prêt, en cas de catastrophes (naturelles) inattendues portant atteinte à des objets dignes d'être protégés, à prendre en considération de nouvelles demandes de la part des cantons et à les traiter en fonction des critères habituels?

Cosignataires: Bader Elvira, Bischof, Borer, Heim, Schmid-Federer, Widmer, Wobmann, Wyss Brigit (8)

08.3548 *n* Ip. **Fluri. Jeunesse et sport. Financement** (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Sur quelles bases légales fonde-t-il son intention d'obliger les cantons à supporter la moitié des coûts des programmes "Jeunesse + Sport" destinés aux enfants tout en faisant dépendre sa participation de celle des cantons?

2. Est-il conscient qu'il ouvre ainsi un conflit avec les cantons, ce qui risque de rendre impossible le lancement des programmes en temps voulu?

3. Tient-il compte du fait que cela remet en question, dans une certaine mesure, les deux millions de francs déjà mis à disposition pour cette année et les cours financés par cet argent?

Cosignataires: Bader Elvira, Bischof, Borer, Bruderer, Heim, Schmid-Federer, Segmüller, Wobmann, Wyss Brigit (9)

08.3549 *n* Ip. **Graber Jean-Pierre. Démarches partiellement contestées de l'Assembléeinterjurassienne** (30.09.2008)

Le 22 septembre 2008, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) a annoncé aux médias la phase d'évaluation des différentes variantes institutionnelles qu'elle étudie. Le communiqué diffusé à l'issue de cette conférence de presse ainsi que les informations publiques relatives aux travaux de l'AIJ appellent de notre part trois questions.

Le Conseil fédéral est prié de nous dire:

a. S'il estime compatible avec l'exigence de rigueur la durée d'un seul jour prévue par l'AIJ pour procéder à l'évaluation politique des propositions institutionnelles qu'elle publiera probablement à la fin de cette année, propositions susceptibles de modifier sensiblement les équilibres géopolitiques du pays.

b. Ce qu'il pense de l'ostracisme latent dont font preuve la majorité des membres de l'AIJ à l'égard des propositions formulées dans le cadre des "autres pistes" mentionnées sous point 1.3 du Mandat donné par les gouvernements des cantons de Berne et du Jura à l'AIJ, sous les auspices du Conseil fédéral.

c. S'il ne trouve pas, à l'instar d'une majorité de la population du Jura bernois, que les informations déjà diffusées par l'AIJ portent le sceau d'un unilatéralisme au moins partiel visant à instiller dans les esprits qu'à terme seule la réunification du canton du Jura et du Jura bernois permettra de résoudre la question dite jurassienne.

L'accord entre le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et canton du Jura relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'AIJ du 25 mars 1994 a pour but de "régler politiquement le conflit jurassien".

Le 7 septembre 2005, la Conférence tripartite a donné une nouvelle impulsion à ce processus en confiant à l'AIJ le mandat d'étudier trois variantes:

1. La création d'un nouveau canton formé du Jura bernois et du canton du Jura;

2. Un partenariat entre les deux régions fondé sur des institutions communes;

3. D'autres pistes.

La majorité de la population du Jura bernois adhère avec tièdeur aux objectifs poursuivis par l'AIJ. Elle souhaite lapaisement et une normalisation des relations avec le canton du Jura. Toutefois, elle ne saurait souscrire à des démarches unilatérales ou orientées qui, au travers du gradualisme ou dune rupture, la détacherait du canton de Berne au profit dune réunification avec le seul canton du Jura.

Cosignataires: Aebi, Binder, Donzé, Flückiger, Gadient, Geissbühler, Glauser, Glur, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Joder, Killer, Kleiner, Lumengo, Maurer, Messmer, Miesch, Nidegger, Reimann Lukas, Reymond, Rime, Schenk Simon, Schwander, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Wandfluh, Wasserfallen (31)

08.3550 *n* Mo. **van Singer. Interdiction des colorants alimentaires azoïques** (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures nécessaires pour interdire les colorants alimentaires azoïques pouvant provoquer des effets allergènes et de l'hyperactivité chez les enfants.

Cosignataires: Aeschbacher, Aubert, Baettig, Bänziger, Bäumle, Brélaz, Carobbio Guscetti, Cathomas, Daguet, Donzé, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Français, Freysinger, Frösch, Galladé, Girod, Glauser, Graf Maya, Graf-Litscher, Hämmerle, Heim, Hiltpold, Hodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Lumengo, Marra, Moret, Moser, Müller Geri, Neirynck, Nordmann, Pedrina, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Vischer, von Graffenried, Voruz, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (53)

08.3551 *n* Ip. **Nordmann. Signature d'une clause anticipée de renoncement à une élection au Conseil fédéral** (30.09.2008)

En page 8 de l'édition du 26 septembre 2008 du journal Le Temps, on peut lire le passage suivant: "considérant cette possibilité [l'élection au Conseil fédéral d'un membre donné du groupe UDC], les dirigeants de l'UDC préfèrent assurer leurs arrières. Lui [le membre en question du groupe UDC] comme d'autres collègues sont contraints de signer une déclaration dans laquelle ils assurent qu'ils n'accepteraient pas une élection [au Conseil fédéral] le 12 décembre."

Dès lors, sur la base de l'article 118 al. 3 de la Loi sur le Parlement, j'interpelle Be bureau du Conseil national en lui posant les questions suivantes:

1. Comment le Bureau apprécie-t-il la pratique de la signature d'une clause anticipée de renoncement à une élection au Conseil fédéral, qu'elle soit sous la forme du refus de l'élection ou de la démission anticipée?

2. Comment le Bureau apprécierait-t-il cette pratique s'il était confirmé que la signature se faisait sous contrainte, comme l'affirme Le Temps?

3. La signature par un citoyen - parlementaire ou non - d'une clause anticipée de renoncement à une élection au Conseil fédéral ne constitue-t-elle pas une violation des droits politiques, garantis à l'article 34 de la Constitution, dont l'essence est censée être inviolable (art. 36 al. 4 de la Constitution)? Cette pratique est-elle conforme aux articles 143 (éligibilité) et 161 (interdiction des mandats impératifs)?

4. La pratique de la signature d'une clause anticipée de renoncement à une élection au Conseil fédéral est-elle compatible avec la loi sur le Parlement?

5. Quelle est-la portée juridique d'une clause anticipée de renoncement à une élection au Conseil fédéral? L'UDC pourrait-elle ainsi provoquer en tout temps la démission d'un Conseiller fédéral élu qui aurait, avant son élection, signé une telle clause?

6. La pratique de la clause anticipée de renoncement à une élection au Conseil fédéral - et éventuellement sa signature sous contrainte, relèvent-elle du droit pénal?

7. Le Bureau entend-il enquêter et faire proscrire ces pratiques?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Brélaz, Cassis, Daguet, Fasel, Fässler, Favre Charles, Frösch, Germanier, Grunder, Hiltpold, Hodgers, Lachenmeier, Marra, Meyer Thérèse, Moret, Pedrina, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Vischer, Voruz, Wasserfallen, Wyss Ursula (33)

08.3552 *n* Mo. **Galladé. Formuler une stratégie pour l'égalité des chances dans les études** (30.09.2008)

La Confédération arrêtera une stratégie, en collaboration avec les cantons, dans laquelle elle montrera comment améliorer l'égalité des chances dans les études.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Heim, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Tschümperlin (13)

08.3553 *n* Ip. **Killer. Gestion du trafic routier lors de la rénovation du tunnel du St-Gothard** (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes en rapport avec la gestion du trafic routier au St-Gothard pendant les importants travaux de rénovation prévus dans le tunnel de l'A2:

1. Existe-t-il des mesures de la pollution au CO2 sur le tronçon du St-Gothard qui indiquent la différence entre les périodes d'embouteillage et les périodes de fluidité du trafic?

2. Comment se présente la statistique des accidents sur le tronçon du St-Gothard (tunnel y compris) pour les trois dernières années?

3. Comment se présentera le plan de gestion du trafic pendant la phase de rénovation?

a. Est-il prévu qu'à la fois le trafic de passagers et le trafic de marchandises passeront par le col?

b. Le col sera-t-il ouvert aux véhicules de 40 tonnes?

c. Restera-t-il ouvert en hiver?

4. En cas de transfert du trafic de marchandises sur le rail, disposera-t-on de capacités suffisantes (aussi pour les lignes d'accès) pour le trafic à l'intérieur de la Suisse et le trafic de transit?

5. Des contacts consultatifs ont-ils déjà eu lieu avec l'Union européenne à propos d'une interdiction totale de la circulation dans le tunnel routier?

Cosignataires: Amstutz, Baettig, Flückiger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Miesch, Müri, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Stamm, von Rotz (20)

08.3554 *n* Mo. **Leutenegger Filippo. 50 pour cent des fréquences OUC pour les radios privées** (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que les stations de radio privées disposent de 50 % des fréquences OUC disponibles qui sont exploitables.

Cosignataires: Amstutz, Binder, Hany, Hutter Markus, Joder, Müller Thomas, Müri, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rickli Natalie, Schenk Simon, Theiler, Wandfluh (13)

08.3555 *n* Ip. **Graber Jean-Pierre. Plus de moyens pour l'extension du réseau des routes nationales** (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié de nous dire s'il n'estime pas que, dans le cadre de ressources financières fédérales globales

allouées aux autoroutes, la part attribuée à l'achèvement du réseau des routes nationales doit être accrue.

Cosignataires: Amstutz, Baettig, Binder, Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Dunant, Estermann, Fluri, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Glauser, Glur, Grin, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Joder, Kleiner, Kunz, Loepfe, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Müller Philipp, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Stamm, Triponez, Veillon, Wandfluh, Wobmann (38)

08.3556 ***n*** Mo. **Graf-Litscher. Nécessité d'une déclaration des aliments qui soit compréhensible** (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une base légale pour une déclaration des aliments qui soit simple et homogène.

Cosignataires: Daguet, Gilli, Graf Maya, Heim, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Moser, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schenker Silvia, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, Voruz (18)

08.3557 ***é*** Ip. **Bürgi. SESAR. Approche en descente continue** (30.09.2008)

Le Single European Sky ATM Research Programme (SESAR) est une initiative européenne dans le domaine du transport aérien qui vise à réduire les coûts du transport aérien et son impact sur l'environnement tout en accroissant la sécurité et la capacité. Ce programme comprend aussi un projet de Ciel unique européen (CUE), dont le but consiste à restructurer les flux de trafic dans l'espace aérien. Le programme SESAR et le projet CUE prévoient notamment dans le cadre d'un Master Plan que, d'ici à fin 2012, à titre de mesure d'urgence, l'approche en descente continue (Continuous Descent Approach, CDA) sera mise en place. Selon des experts, la réduction de la puissance des réacteurs liée à cette procédure peut entraîner une diminution de moitié des nuisances sonores alliée à une économie de kérosène. Il semblerait que la Suisse ne participe pas activement à ces projets. Dans le contexte du problème des nuisances sonores dans le voisinage de l'aéroport de Kloten, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il vrai que la Suisse ne participe pas au programme SESAR? Quelles en sont les raisons?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il aussi que l'approche en descente continue peut largement contribuer à réduire les nuisances sonores dans le voisinage de l'aéroport de Kloten?

3. Est-il prêt à enjoindre aux organes compétents (OFAC, Skyguide) de prendre les mesures nécessaires (nouvelles techniques de navigation) à l'introduction généralisée de l'approche en descente continue?

4. Dans le prolongement de l'interpellation Gutzwiller (08.3346), il faut en outre se demander s'il convient de suspendre le processus PSIA jusqu'à ce que les résultats des négociations avec l'Allemagne soient disponibles et qu'on puisse les intégrer? Le Conseil fédéral est-il prêt à agir dans ce sens sur le processus PSIA?

Cosignataires: Altherr, Briner, Diener, Egerszegi-Obrist, Forster, Germann, Gutzwiller, Jenny, Reimann Maximilian, Stähelin (10)

08.3558 ***é*** Mo. **Jenny. Hausses injustifiées des prix de l'électricité** (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer dans les meilleurs délais dans l'ordonnance du 14 mars 2008 sur l'approvisionnement en électricité (OApEl) une disposition transitoire qui répondra aux deux exigences suivantes:

1. Coûts de capital imputables

Si la valeur comptable d'une installation de réseau était inférieure, au 1er janvier 2008, à la valeur d'acquisition ou de construction résiduelle, les amortissements comptables sont calculés sur la base de la valeur comptable pendant les première et deuxième années qui suivent l'entrée en vigueur de la modification de l'OApEl. Pendant les troisième à sixième années qui suivent l'entrée en vigueur de cette modification, la valeur servant de base au calcul des amortissements comptables est relevée linéairement tous les ans jusqu'à ce qu'elle corresponde à la valeur d'acquisition ou de construction résiduelle. La valeur sur laquelle se fonde le calcul des amortissements comptables sert également de base au calcul des intérêts annuels dus sur les installations nécessaires à l'exploitation.

2. Les exploitants de grandes centrales électriques suisses sont tenus de fournir au moins 60 % de l'énergie de réglage à un prix correspondant au coût de revient.

08.3559 ***é*** Ip. **Sommaruga Simonetta. Hedge funds. Clarifications requises** (30.09.2008)

Le 5 septembre 2008, le DFF a annoncé une série de mesures visant à accroître l'attrait de la place financière suisse dans le domaine des fonds spéculatifs (hedge funds) et des capitaux d'investissement (private equity). A cet effet, il a chargé l'Administration fédérale des contributions d'informer les intéressés, par voie de circulaire, des possibilités légales de planification fiscale en fonction des structures. Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la définition des fonds spéculatifs et des capitaux d'investissement?

2. Pourquoi les problèmes fiscaux en la matière doivent-ils être clarifiés?

3. Quelle était jusqu'à présent la pratique fiscale applicable à la commission liée à la performance (performance fee) et à l'intéressement différé (carried interest)?

4. Quels éléments de cette pratique fallait-il clarifier?

5. La circulaire annoncée va-t-elle modifier la pratique en vigueur?

a. dans la négative: pourquoi une telle circulaire? Dans quelle mesure contribuera-t-elle à "accroître l'attrait de la place financière suisse" dans les domaines précités?

b. dans l'affirmative: en quoi la pratique en vigueur sera-t-elle modifiée et quelles dispositions légales seront-elles concernées par un changement de pratique?

6. Il arrive souvent que dans un souci de planification et d'optimisation fiscale une entreprise en raison individuelle se transforme en société anonyme ou crée une société anonyme. En quoi les dirigeants des fonds spéculatifs et des capitaux d'investissement se distinguent-ils des autres managers au point qu'il faille les informer par voie de circulaire sur les possibilités de planification fiscale?

08.3560 ***n*** Po. **Rime. Assainissement du Gothard. Construction d'un second tube routier** (01.10.2008)

Dans le cadre de l'élaboration du concept d'assainissement du tunnel routier du Gothard, le Conseil fédéral est appelé a présenter une proposition de construction d'un deuxième tube routier (tunnel routier). Cette proposition doit servir de base

décisionnelle et doit donc établir: les besoins en matière de sécurité routière et de l'exploitation, les adaptations légales nécessaires, les effets en matière de trafic sur les autres axes (San Bernardino et Simplon), l'évaluation des coûts de planification et de construction, le calendrier et le financement (au besoin sous forme de variantes). Mais ce financement ne peut intervenir au détriment d'autres projets routiers prioritaires. En cas de décision favorable à la construction d'un second tube, l'assainissement du Gothard devrait être reporté jusqu'à l'ouverture du nouveau tunnel. Ces bases décisionnelles doivent être élaborées dans le cadre du concept d'assainissement, au plus tard pour la fin 2009.

Cosignataires: Abate, Aebi, Amherd, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Brunner, Cassis, Cathomas, Caviezel, Dunant, Favre Charles, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Heer, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Kaufmann, Killer, Lüscher, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Schwander, Stamm, Veillon, von Rotz, Wandfluh, Wasserfallen, Zemp (52)

08.3561 ***n*** Ip. **Joder. Maintien de la Patrouille Suisse** (01.10.2008)

1. Qui décide de l'avenir de la Patrouille Suisse? Quand une décision sera-t-elle prise, et sur quelles bases légales?

2. Quels seront les critères qui conduiront à la prise de décision?

3. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que la Patrouille Suisse est suffisamment importante pour être maintenue, et qu'elle doit continuer de voler sur des jets?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Borer, Büchler, Estermann, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Heer, Hurter Thomas, Müri, Schwander, Stahl, Wasserfallen, Wobmann (14)

08.3562 ***n*** Mo. **Joder. Baisse des tarifs postaux** (01.10.2008)

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Bischof, Borer, Fiala, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Heer, Hochreutener, Müller Philipp, Müri, Perrin, von Siebenthal (13)

08.3563 ***n*** Mo. **Fässler. Employés des services douaniers à la retraite vivant dans la Principauté de Liechtenstein. Imposition en fonction du domicile** (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les employés des services douaniers à la retraite qui vivent dans la Principauté de Liechtenstein soient imposés non plus à la source, mais en fonction de leur domicile.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rielle, Tschümperlin, Voruz (9)

08.3564 ***n*** Mo. **Leutenegger Oberholzer. Traité douanier entre la Suisse et le Liechtenstein. Domicile légal des parents des employés des services douaniers** (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 23 du Traité entre la Suisse et la Principauté de Liechtenstein concernant la réunion de la Principauté de Liechtenstein au territoire douanier suisse de telle sorte que les parents de nationalité suisse qui font ménage commun avec des employés suisses exerçant leurs fonctions au Liechtenstein pour le compte des services douaniers ne soient plus obligés d'avoir leur domicile légal à Buchs.

Cosignataires: Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Lumengo, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rielle, Tschümperlin, Voruz (9)

08.3565 ***n*** Ip. **Groupe PDC/PEV/PVL. Promotion des sciences naturelles et de la technique** (01.10.2008)

Le manque d'ingénieurs et de diplômés en sciences naturelles, mais aussi d'étudiants dans ces domaines est un fait reconnu. Notre économie dépend de spécialistes dans ces disciplines, suisses ou étrangers. Mais le recrutement de ces derniers à l'étranger est de plus en plus difficile, car ils trouvent des emplois dans leur pays. Par ailleurs la loi sur les étrangers est conçue de façon à exclure les diplômés étrangers de nos hautes écoles.

On peut craindre que cette situation se dégrade encore à l'avenir. Les choses étant ce qu'elles sont, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Estime-t-il que notre économie souffre suite à cette pénurie de main-d'oeuvre hautement spécialisée?

2. Peut-on évaluer les conséquences quantifiables pour notre économie?

3. Quelles sont les conséquences pour les problèmes de migration?

4. Que se prépare-t-il à entreprendre pour remédier à cette situation? A-t-il prévu des mesures à court, moyen et long terme? En particulier que faire pour améliorer l'enseignement de ces disciplines dans les écoles primaires et secondaires? Que faire pour retenir les étrangers diplômés de nos écoles? Comment améliorer l'image de la technique et de la science dans l'opinion publique?

Porte-parole: Neirynck

08.3566 ***n*** Ip. **von Graffenried. Tirer les leçons du rapport Bergier** (01.10.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Estime-t-il que les enseignements du rapport Bergier ont été assimilés de manière suffisante par la population suisse?

2. Dans quelle mesure est-il prêt à reconnaître que les enseignements du rapport Bergier ont la même valeur que les travaux des historiens, et à s'engager pour que ces enseignements soient mieux mis en valeur, notamment dans les manuels scolaires?

3. Les résultats de ces recherches ne pourraient-ils pas être d'une certaine utilité dans la lutte contre la xénophobie et la résurgence accrue de mouvements nazis?

Cosignataires: Brunschwig Graf, Fehr Mario, Gadient, Galladé, Lang, Markwalder Bär, Moser (7)

08.3567 ***n*** Ip. **Leutenegger Filippo. Fondation Gottfried Keller** (01.10.2008)

1. Le Conseil fédéral confirme-t-il que la Fondation Gottfied Keller a été ruinée financièrement par une mauvaise gestion des fonds?

2. Quelles mesures entend-il prendre pour redonner à la Fondation Gottfried Keller, pratiquement en faillite, sa capacité d'action financière?

08.3568 *é* Ip. **Savary. Ordonnance sur le financement des mesures actives relatives au marché du travail** (01.10.2008)

Le département de l'économie a récemment décidé d'introduire, pour janvier 2009, des modifications de l'ordonnance sur le financement des mesures relatives au marché du travail. Cette modification entre en vigueur deux ans avant la mise en oeuvre prévue de la nouvelle loi sur l'assurance chômage. Objectifs de l'ordonnance: anticiper et réaliser les économies envisagées dans le domaine de l'assurance chômage, en commençant par réduire la subvention fédérale destinée aux cantons en faveur des mesures actives de réinsertion sur le marché du travail pour les demandeurs d'emploi. La modification de l'ordonnance repose sur un principe simple: plus le taux de demandeurs d'emploi dans un canton est élevé et moins le canton est subventionné. Si les cantons acceptent le principe d'un échelonnement des subventions, ils s'opposent néanmoins au calendrier prévu par le Conseil fédéral ainsi qu'à la dureté de la mesure. Dès lors je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. N'aurait-il pas été préférable d'attendre la révision de la loi sur l'assurance chômage pour modifier le système de financement des mesures relatives au marché du travail?

2. Le Conseil fédéral s'appuie sur une moyenne annuelle de 4,8 pour cent de demandeurs d'emplois par année. Les cantons qui abritent plus de demandeurs d'emplois sont dès lors fortement pénalisés. Le coût des mesures en faveur de la réinsertion des demandeurs d'emploi varie-t-il d'un canton à l'autre?

3. En réponse à la consultation, les cantons, unanimes, ont souhaité modifier l'échelonnement: des taux de chômage afin d'atténuer la dureté de la révision proposée. Les cantons proposent: 3500 francs par demandeur d'emploi pour la tranche de taux de demandeurs d'emploi allant jusqu'à 2,5 pour cent (au lieu de 1,2 pour cent);

2900 (au lieu de 2700) francs par demandeur d'emploi pour la tranche de taux de demandeurs d'emploi allant de 2,5 pour cent (au lieu de 1,3 pour cent) à 5 pour cent (au lieu de 4 pour cent);

1700 francs par demandeur d'emploi pour la tranche de taux de demandeurs d'emploi supérieure à 5 pour cent (au lieu de: "allant de 4,1 pour cent à 10 pour cent").

Passant outre ces propositions, le Conseil fédéral a décidé d'introduire tel quel, dès janvier 2009, le projet de modifications de l'ordonnance. Pourquoi cette obstination?

4. Le ralentissement économique annoncé par le Conseil fédéral pour les années à venir va entraîner sans aucun doute une augmentation du chômage et du nombre de demandeurs d'emploi. Le Conseil fédéral entend-il modifier l'ordonnance en cas de crise économique?

5. Quel est l'impact de ces économies sur les finances cantonales, sachant que le financement de l'aide sociale a explosé ces dernières années?

08.3569 *é* Ip. **Stähelin. L'aluminium comme matériau de construction idéal. Un bilan écologique erroné** (01.10.2008)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que, dans l'industrie suisse du bâtiment, l'on assiste à une distorsion de la concurrence entre les différents matériaux de construction due à l'application de méthodes dépassées de bilans écologiques?

2. Le Conseil fédéral est-il conscient que cette distorsion de la concurrence touche surtout l'industrie de la métallurgie, et dans ce domaine en particulier, l'industrie de l'aluminium avec toutes ses innovations et ses 12'000 places de travail en Suisse?

3. Le Conseil fédéral travaille depuis un certain temps à réduire les différences de normes entre la Suisse et l'UE. Dans ce contexte, les normes internationales en matière d'évaluation écologique (d'un bilan écologique dans le sens d'un développement durable) des matériaux de construction ne devraient-elles pas aussi trouver dans le futur une application?

Cosignataires: Bischofberger, Bürgi, Freitag (3)

08.3570 *é* Mo. **Sommaruga Simonetta. Stratégie dynamique dans la rénovation énergétique des bâtiments** (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet qui aura pour objectif d'encourager la rénovation des bâtiments dans l'optique d'une utilisation rationnelle de l'énergie:

- en améliorant l'information dans ce domaine;

- en introduisant une affectation partielle de la taxe sur le CO2;

- en introduisant des mesures incitatives d'ordre fiscal.

Cosignataires: Berset, Bieri, Bischofberger, Bürgi, Cramer, David, Diener, Egerszegi-Obrist, Fetz, Fournier, Germann, Graber Konrad, Hêche, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Janiak, Jenny, Kuprecht, Leuenberger-Solothurn, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Maury Pasquier, Niederberger, Ory, Recordon, Savary, Seydoux, Stadler (30)

08.3571 *n* Ip. **Müller Walter. Double voie sur le tronçon Buchs-Sargans** (01.10.2008)

1. Le Conseil fédéral pense-t-il lui aussi que les goulets d'étranglement considérables sur le tronçon Buchs-Sargans, qui ne compte qu'une voie, sont dus au développement du trafic longue distance et du transport de marchandises et que la résolution du problème relève, à ce titre, entièrement de la compétence de la Confédération?

2. Le Conseil fédéral est-il disposé à élaborer avec le canton de St-Gall un modèle de financement pour le doublement de la voie Buchs-Sargans qui se fonde également sur l'usage de la ligne, avec une répartition entre trafic longue distance, transport de marchandises et trafic régional?

3. Quand pourra-t-on espérer la réalisation de la double voie? Quand pourra-t-on espérer le remboursement de la part fédérale, si le canton de St-Gall passe un accord de préfinancement?

Cosignataires: Bäumle, Bigger, Binder, Borer, Brunner, Cathomas, Caviezel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fiala, Föhn, Gadient, Giezendanner, Gilli, Glur, Häberli-Koller, Hämmerle, Hany, Hassler, Huber, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Marti Werner, Meier-Schatz, Messmer, Müller Thomas, Noser, Spuhler, Theiler (33)

08.3572 *n* Mo. **Wyss Ursula. Renforcement de la surveillance bancaire et des prescriptions sur les fonds propres** (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer la surveillance bancaire par une révision de la loi et de l'ordonnance sur les banques et de durcir les prescriptions sur les fonds propres (leverage ratio) de sorte que la portée de la garantie de l'Etat soit de facto réduite en regard des exigences applicables aux banques ayant des activités internationales.

La révision de la loi sur les banques:

1. instituera une disposition exigeant que les prescriptions sur les fonds propres applicables aux établissements bancaires suisses exerçant des activités internationales, qui visent à couvrir les risques systémiques, les risques de crédit etc..soient sensiblement durcies par rapport aux standards internationaux (recommandations de Bâle II), compte tenu de tout ce qui sépare les mastodontes financiers du pays de la relative petitesse de l'économie suisse;

2. introduira dans les prescriptions sur les fonds propres liées aux risques, selon Bâle II, un taux d'endettement sous la forme d'un leverage ratio, en guise d'amortisseur supplémentaire;

3. instituera une disposition permettant à la Commission fédérale des banques (CFB) de mettre en oeuvre, par des émoluments couvrant les coûts, les ressources nécessaires à l'exercice d'une surveillance efficace.

Cosignataires: Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Hofmann, Lumengo, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rielle, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz (12)

08.3573 *n* Mo. **Groupe socialiste. Programme d'investissement en matière d'énergie** (01.10.2008)

Dans la perspective du tassement conjoncturel qui nous menace et de l'aggravation du chômage qui en découlera, le Conseil fédéral est chargé de présenter un arrêté fédéral urgent limité à fin 2012, qui portera sur un programme d'investissement en matière d'énergie ayant un effet anticyclique et qui prévoira des mesures efficaces d'assainissement énergétique des bâtiments.

Il est par ailleurs chargé de créer des incitations appropriées afin d'accélérer la mise en chantier de ces mesures.

Nous proposons notamment:

- que la Confédération lance un programme national d'assainissement énergétique des bâtiments en vue de promouvoir l'assainissement des bâtiments existants mais aussi l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments (programme en faveur du solaire thermique); que, dans un premier temps et pour une période limitée jusqu'en 2012, 300 millions de francs soient prévus à cet effet chaque année dans le budget ordinaire, et que le financement soit assuré à moyen terme - du moins en partie - par une affectation partielle de la taxe sur le CO2.

- que la Confédération accorde un bonus aux cantons et aux communes qui déclenchent en l'espace de six mois des investissements énergétiques projetés ou ajournés et qu'un crédit (p. ex. de 200 millions de francs supplémentaires) soit mis à disposition en dehors du frein à l'endettement mais dans le cadre du facteur conjoncturel, crédit qui ne sera pas épuisé en cas de non-utilisation.

Le Conseil fédéral est chargé de prendre encore d'autres mesures appropriées.

Porte-parole: Wyss Ursula

08.3574 *n* Mo. **Wyss Ursula. Hygiène alimentaire dans les restaurants** (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'apporter une modification dans la loi sur les denrées alimentaires afin de permettre la publication des contestations en matière d'hygiène alimentaire dans les restaurants.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Lumengo, Nordmann, Rielle, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz (8)

08.3575 *n* Ip. **Vischer. La mort cérébrale existe-t-elle donc?** (01.10.2008)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pense-t-il qu'il soit judicieux de parler de "mort cérébrale" en rapport avec le prélèvement d'organes?

2. Considère-t-il, à l'instar de Swisstransplant, que "mort cérébrale" est un terme approprié pour les personnes dont les fonctions cérébrales sont arrêtées complètement et de manière irréversible? Si ce n'est pas le cas, souhaite-t-il que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) et Swisstransplant cessent eux aussi de parler de "mort cérébrale"?

3. Si le Conseil fédéral, fidèle à sa position, considère toujours qu'il n'y a qu'une seule mort, que compte-t-il faire pour que cette théorie et la pratique de transplantation soient en accord l'une avec l'autre?

Cosignataires: Graf Maya, Thorens Goumaz (2)

08.3576 *n* Mo. **Lang. Modification de l'ordre de garde prévoyant une garde avec une arme chargée** (01.10.2008)

L'ordre de garde du 1er janvier 2008 prévoyant une garde avec une arme chargée et assurée doit être modifié au sens du développement ci-joint.

Cosignataires: Allemann, Lachenmeier, Lumengo, Müller Geri, Rielle, Voruz, Widmer (7)

08.3577 *n* Mo. **Malama. Modification de l'ordre de garde prévoyant une garde avec une arme chargée** (01.10.2008)

L'ordre de garde du 1er janvier 2008 prévoyant une garde avec une arme chargée et assurée doit être modifié au sens du développement ci-joint.

Cosignataires: Eichenberger, Engelberger, Müller Walter (3)

08.3578 *n* Mo. **Segmüller. Modification de l'ordre de garde prévoyant une garde avec une arme chargée** (01.10.2008)

L'ordre de garde du 1er janvier 2008 prévoyant une garde avec une arme chargée et assurée doit être modifié au sens du développement ci-joint.

Cosignataires: Büchler, Donzé, Glanzmann, Haller, Loepfe (5)

08.3579 *n* Ip. **Parmelin. Assurance obligatoire des soins et assurance complémentaire. Diminution de la facture des assurés** (01.10.2008)

Au moment où les assurés vont peut-être choisir de quitter leur caisse maladie dans l'assurance obligatoire des soins (AOS) et alors que le discours officiel est de les y encourager afin de faire jouerune certaine concurrence entre les caisses, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Lorsqu'un assuré quitte la caisse maladie dans laquelle il a son AOS et une assurance complémentaire au sens de la LCA, quelles sont les bases juridiques autorisant sa caisse maladie à procéder à une hausse des cotisations LCA d'une part, voire à résilier le contrat LCA d'autre part? En outre, le Conseil fédéral peut-il certifier que les droits des assurés sont pleinement respectés?

2. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que les incertitudes liées au risque de résiliation du contrat de l'assurance complémen-

taire sont un puissant frein à la mobilité dans l'AOS et empêchent ainsi une pression saine obligeant les caisses maladie à optimiser leur gestion et par là freiner la hausse des coûts pour le bien de tout le système et des assurés en particulier? Que pense entreprendre le Conseil fédéral pour améliorer encore la situation?

3. Le Conseil fédéral peut-il donner au Parlement la liste des mesures qu'il compte mettre en oeuvre prochainement afin d'éviter qu'entre AOS et assurances complémentaires, des freins à la mobilité ne subsistent, contrecarrant par là l'objectif principal de maintenir des primes individuelles par assuré abordables dans l'AOS?

Cosignataires: Baettig, Bortoluzzi, Cassis, Füglistaller, Graf Maya, Kleiner, Leuenberger-Genève, Maurer, Meyer Thérèse, Robbiani, Rossini, Schenker Silvia, Steiert (13)

08.3580 *n* Po. **Allemann. Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Augmenter les montants fixés pour les loyers** (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures à prendre pour que les montants reconnus au titre des dépenses de loyer dans le calcul des prestations complémentaires soient actualisés.

Cosignataires: Daguet, Fehr Jacqueline, Heim, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz (16)

08.3581 *n* Mo. **Rechsteiner Paul. Electricité. Revenir à un régime d'approvisionnement public** (01.10.2008)

Vu l'échec patent de l'ouverture du marché de l'électricité, le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux Chambres un projet de loi:

a. qui abrogera la loi sur l'approvisionnement en électricité;

b. qui rétablira le régime de garantie de droit public auquel l'approvisionnement en électricité était soumis avant la votation relative à la loi sur le marché de l'électricité (LME);

c. qui sauvegardera les améliorations apportées au niveau écologique.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, Goll, Graf-Litscher, Lang, Prelicz-Huber, Rennwald, Roth-Bernasconi, Schelbert, Teuscher, Vischer (11)

08.3582 *n* Po. **Noser. L'adhésion à l'OMC a-t-elle eu un bénéfice dans les domaines de la technologie de pointe, de l'informatique, de la télécommunication et du conseil?** (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport si le lancement d'appels d'offres selon les règles du GATT et de l'OMC a eu des conséquences en termes de qualité dans les domaines de la technologie de pointe, de l'informatique, de la télécommunication et du conseil. Il est prié en particulier de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle a été l'évolution depuis 1990 du nombre d'appels d'offres dans les domaines susmentionnés?

2. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il si une procédure d'appel d'offres donne des résultats satisfaisants?

3. Les procédures d'acquisition mises en place en application des accords du GATT et de l'OMC ont-elles permis de rationaliser, de standardiser et de moderniser les procédures usuelles au sein de la Confédération?

4. Les appels d'offres ont-ils été plus fortement centralisés pour donner une plus grande marge de manoeuvre et un plus grand poids à la Confédération lors des négociations? Si oui, quelle influence cette centralisation a-t-elle eue sur les frais d'acquisition et les frais d'entretien du matériel et des logiciels informatiques?

5. Les départements ont-ils défini quelles compétences essentielles devaient rester les leurs et quelles tâches ils pouvaient externaliser selon les règles du GATT et de l'OMC dans l'objectif de faire baisser le degré d'intégration et de limiter les prestations de l'Etat aux tâches figurant au sommet de l'échelle de production?

6. Le degré d'intégration a-t-il baissé ces dernières années au sein de la Confédération?

7. De quelle manière les chiffres relatifs au personnel en régie et aux indépendants louant leurs services à la Confédération ont-ils évolué depuis 1990?

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Brunner, Brunschwig Graf, Darbellay, Donzé, Dunant, Eichenberger, Engelberger, Gadient, Giezendanner, Girod, Graf-Litscher, Grunder, Gysin, Hämmerle, Hany, Hassler, Hiltpold, Hofmann, Huber, Hutter Markus, Leuenberger-Genève, Levrat, Lustenberger, Malama, Marti Werner, Messmer, Moser, Müller Philipp, Pelli, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rickli Natalie, Ruey, Rutschmann, Schneider, Spuhler, Theiler, Triponez, von Graffenried, Waber, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Zuppiger (48)

08.3583 *n* Po. **Girod. Examen de la valeur agronomique et technologique des variétés de céréales destinées à la culture biologique** (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier de quelle manière on pourra garantir que les examens de la valeur agronomique et technologique (tests VAT) nécessaires en vue de l'inscription d'une nouvelle sorte de céréale dans le catalogue national des variétés puissent être effectués dans le respect des conditions applicables à la culture biologique.

Cosignataires: Brélaz, Graf Maya, Hämmerle, Hassler, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Voruz, Zisyadis (15)

08.3584 *n* Po. **Girod. Sélection des variétés de céréales destinées à l'agriculture biologique. Egalité de traitement** (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si la sélection des variétés de céréales destinées à l'agriculture biologique pourrait bénéficier d'un soutien au même titre que la sélection des variétés traditionnelles.

Cosignataires: Brélaz, Graf Maya, Hämmerle, Hassler, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Voruz, Wyss Brigit, Zisyadis (16)

08.3585 *n* Mo. **Meier-Schatz. Institution d'un barème "enfant"** (01.10.2008)

La LIFD sera modifiée de sorte que le régime fiscal de la Confédération tienne compte à partir de 2011 du nombre d'enfants par

famille selon un barème dégressif (barème "enfant") et que celle-ci soit allégée en conséquence: plus le nombre des enfants d'une famille sera élevé moins celle-ci sera imposée. Ce barème s'appliquera à toutes les familles c'est-à-dire aux familles à un comme à deux revenus et aux familles monoparentales. Il devra si possible entrer en vigueur le 1.1.2011 au plus tard.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Loepfe, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Zemp (24)

08.3586 ***n*** Ip. **Allemann. Commercialisation d'informations internes par des personnes ayant quitté l'Administration fédérale** (01.10.2008)

Jusqu'à il y a peu, Pius Drescher était à la tête du secteur des jets militaires du groupe Ruag, qui appartient à 100 % à la Confédération. Avant la fondation de ce groupe, il travaillait au Département militaire fédéral en tant que chef du service de l'aérodynamique et de la mécanique de vol. Le 14 décembre 2007, on a pu lire dans la Feuille officielle suisse du commerce que Pius Drescher avait été nommé chef de la succursale de Berne de Rafale International, dont le but est notamment de coordonner les activités des membres pour la promotion de l'avion de combat RAFALE, et qu'il disposait de la signature individuelle. Eu égard notamment au cas du chef de l'armée, Roland Nef, qui a quitté l'Administration fédérale, la question se pose de savoir comment le Conseil fédéral gère les conflits d'intérêts, les incompatibilités, la prohibition de faire concurrence et les questions liées au secret professionnel, au secret d'affaires et au secret de fonction quand des personnes occupant des fonctions dirigeantes quittent l'Administration fédérale ou une entreprise proche de la Confédération.

1. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance du fait que Pius Drescher, ancien employé du groupe Ruag, tire désormais profit des informations internes qu'il y avait accumulées et des contacts privilégiés qu'il y avait noués avec les services d'acquisition pour faire du lobbying pour le compte d'une entreprise d'armement étrangère en vue de la conclusion de contrats de plusieurs milliards de francs?

2. Estime-t-il que le cas Drescher présente un risque de conflits d'intérêts et d'incompatibilités?

3. Quelles mesures a-t-il prises pour faire en sorte que la prohibition de faire concurrence soit respectée et que le secret professionnel, le secret d'affaires et le secret de fonction soient préservés quand Pius Drescher a quitté l'Administration fédérale?

4. Quelles mesures a-t-il prises pour faire en sorte que la prohibition de faire concurrence soit aussi respectée et que le secret professionnel, le secret d'affaires et le secret de fonction soient aussi préservés quand le chef de l'armée, Roland Nef, a quitté l'Administration fédérale?

5. Dans sa réponse à la question 06.1113, le Conseil fédéral a rejeté l'idée d'une réglementation visant à convenir d'une prohibition de faire concurrence ou à interdire à tous les cadres supérieurs d'un office fédéral ou d'une entreprise proche de la Confédération (RUAG, CFF, etc.) d'occuper, pendant cinq ans par exemple après leur départ, des fonctions dirigeantes dans des entreprises du secteur privé qui relèvent du même domaine d'activité. Est-il prêt à revenir sur cette décision et à adopter une position plus nuancée?

6. Il existe un intérêt politique à ce que les soldats contractuels et les soldats professionnels puissent s'intégrer avec succès sur le marché du travail après avoir quitté l'armée ou l'Administration fédérale, sans qu'ils soient victimes de conflits d'intérêts. La réglementation concernant la formation favorisant la réintégration sur le marché du travail est malheureusement loin de satisfaire à cette condition. Quelles mesures supplémentaires le Conseil fédéral a-t-il prises pour accroître l'efficacité de ces programmes de promotion professionnelle?

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Lumengo, Nordmann, Rielle, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz, Widmer (9)

08.3587 ***é*** Mo. **Büttiker. Loi sur la surveillance de la révision. Simplifications pour les PME** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (loi sur la surveillance de la révision, LSR), de manière à simplifier pour les PME les dispositions réglant le système de contrôle interne et la gestion des risques.

Cosignataires: Bischofberger, Forster, Freitag, Germann, Hess, Lombardi, Schweiger (7)

08.3588 ***é*** Mo. **Schwaller. Institution d'un barème "enfant"** (02.10.2008)

La LIFD sera modifiée de sorte que le régime fiscal de la Confédération tienne compte à partir de 2011 du nombre d'enfants par famille selon un barème dégressif (barème "enfant") et que celle-ci soit allégée en conséquence: plus le nombre des enfants d'une famille sera élevé moins celle-ci sera imposée. Ce barème s'appliquera à toutes les familles c'est-à-dire aux familles à un comme à deux revenus et aux familles monoparentales. Il devra si possible entrer en vigueur le 1.1.2011 au plus tard.

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, David, Fournier, Frick, Graber Konrad, Imoberdorf, Inderkum, Lombardi, Maissen, Niederberger, Seydoux, Stadler, Stähelin (14)

08.3589 ***é*** Mo. **Stadler. Droit d'auteur. Moins de procès, davantage d'argent pour les ayants-droit** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller, p. ex. en complétant l'art. 50a LAVS relatif à la communication de données, à ce que les droits d'auteur pour l'utilisation d'oeuvres protégées (livres, journaux, etc.) puissent être perçus de manière plus économique.

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, Briner, Egerszegi-Obrist, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Hêche, Imoberdorf, Inderkum, Janiak, Leumann, Lombardi, Luginbühl, Niederberger, Schweiger, Seydoux, Sommaruga Simonetta (18)

08.3590 ***é*** Mo. **Fetz. Egalisation intercantonale des taux de réserve des assureurs-maladie d'ici 2012** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire égaliser d'ici 2012 les divers taux cantonaux servant à déterminer les réserves obligatoires que les assureurs-maladie doivent constituer.

Cosignataires: Cramer, Diener, Egerszegi-Obrist, Frick, Hêche, Janiak, Lombardi, Marty Dick, Maury Pasquier, Ory, Savary, Seydoux, Sommaruga Simonetta (13)

08.3591 *é* Ip. **Germann. Impôt sur la fortune. Triplement contestable pour les propriétaires de PME** (02.10.2008)

La Conférence suisse des impôts (CSI) a revu les "Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune" et décidé de faire entrer en vigueur la nouvelle version le 1er janvier 2009 déjà. Cette nouvelle mouture introduit une entorse contestable au principe éprouvé de l'estimation des PME (valeur de rendement multipliée par deux, plus valeur intrinsèque ou substantielle, le tout divisé par trois). La valeur d'une PME sera en effet désormais au minimum égale à la "valeur substantielle déterminée selon le principe de continuation de l'exploitation". Selon les estimations de l'Association des sociétés anonymes privées, ces nouvelles instructions tripleront l'impôt sur la fortune de près de la moitié des propriétaires de PME. Cette hausse, qui ne repose sur aucune base légale, est totalement inacceptable.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il conscience que les nouvelles "Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune" entraîneront une hausse de la pression fiscale pour la majorité des PME?

2. Est-il disposé à s'accommoder de cette contradiction flagrante avec le programme de la législature et ses objectifs 2008 (cf. Les Objectifs du Conseil fédéral 2008)?

3. La CSI a manifestement élaboré et adopté seule les instructions précitées. Que pense le Conseil fédéral de cette procédure unilatérale?

4. Le Conseil fédéral convient-il que des décisions fiscales de cette ampleur relèvent des organes politiques et que la pratique fiscale précitée est donc en flagrante contradiction avec notre ordre juridique? Est-il disposé à faire modifier cette pratique?

5. Les nouvelles instructions doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2009 déjà, le point contesté (établissement de la valeur substantielle de l'entreprise comme valeur minimale, chiffre marginal 36 des instructions) n'étant cependant applicable qu'à partir du 1er janvier 2011. Le Conseil fédéral est-il disposé à procéder aux corrections nécessaires dans l'intervalle? Si oui, comment?

Cosignataires: Altherr, Brändli, Briner, Bürgi, David, Forster, Hess, Jenny, Kuprecht, Reimann Maximilian (10)

08.3592 *é* Ip. **Kuprecht. Imposition des organisations sportives internationales en Suisse** (02.10.2008)

L'Euro 08 appartient au passé. La Suisse a alors, dans les villes où avaient lieu des matches comme dans les médias, présenté ses nouveaux stades au public européen et a apporté la preuve de son sens de l'organisation et de l'hospitalité, contribuant ainsi à promouvoir l'image de notre pays. L'Euro 08 a certainement été la manifestation sportive la plus importante jamais organisée dans notre pays et peut être considérée en tous points comme un succès. La Confédération et les cantons ont cependant dû débourser des montants se chiffrant en millions. Le Parlement a approuvé les crédits demandés.

Il est néanmoins regrettable et déconcertant que les coûts de la manifestation aient été majoritairement à la charge des pouvoirs publics, tandis que les gains allaient dans les caisses de l'UEFA. Comme il en avait été convenu ainsi, il n'y a pas lieu de s'attarder sur ce point. En revanche, il est troublant que les gains ainsi réalisés par l'UEFA ne soient pas soumis à l'impôt, alors que d'autres entreprises, qui créent des emplois et génèrent ainsi du revenu national, doivent payer des impôts sur leurs gains. Il en va de même pour les citoyens qui doivent payer sur chaque franc gagné un impôt en fonction de leur capacité économique. Il est pour cette raison difficile de comprendre pourquoi des organisations telles que l'UEFA, la FIFA ou le CIO, qui gagnent des centaines de millions de francs, sont exemptées de l'impôt. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Les privilèges fiscaux dont bénéficient ces organisations sportives internationales ne contreviennent-ils pas au principe de l'imposition en fonction de la capacité économique inscrit dans la Constitution?

2. Dans quelle mesure le principe de l'égalité de traitement a-t-il été écorné, voire enfreint?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à s'attaquer sérieusement à cette problématique et à élaborer des solutions conjointement avec les cantons?

4. Que compte faire l'Administration fédérale des contributions pour trouver des solutions d'entente avec ces organisations économiques?

08.3593 *é* Ip. **Leuenberger-Solothurn. Sécurité dans les tunnels ferroviaires. Deux agents de train dans les convois empruntant de longs tunnels?** (02.10.2008)

Dans son rapport final du 23 avril 2007 sur l'incident qui a eu lieu dans le tunnel de base du Zimmerberg le 11 avril 2006, le Service d'enquête sur les accidents des transports publics a recommandé que l'on examine la question du nombre d'agents de train dans les trains de voyageurs qui empruntent de longs tunnels. Cette recommandation appelle les questions suivantes:

1. Comment examine-t-on en général la sécurité dans les tunnels ferroviaires? Existe-t-il une conception en la matière? La sécurité dans les anciens tunnels ferroviaires est-elle adéquate si on la compare avec celle qui prévaut dans les nouveaux tunnels?

2. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas lui aussi qu'il faut édicter des prescriptions particulières pour les trains qui empruntent des tunnels d'une longueur supérieure à 1000 mètres?

3. Ne devrait-il pas donner des instructions à l'office fédéral responsable pour qu'il édicte des dispositions prescrivant la présence obligatoire, dans les trains de voyageurs qui ne peuvent pas être traversés de part en part, d'au moins un agent de train dans chaque partie du convoi, comme c'est le cas pour le tunnel de base du Lötschberg?

4. Est-il d'accord avec l'affirmation selon laquelle, dans le domaine de la sécurité, un agent de train est insuffisant, si bien qu'il devrait toujours y en avoir deux dans les convois qui empruntent des tunnels d'une longueur supérieure à 1000 mètres? La recommandation du Service d'enquête sur les accidents des transports publics est-elle prise au sérieux?

5. Quelles sont les prescriptions applicables pour ce qui est des compétences linguistiques des agents de train? Existe-t-il des prescriptions unifiées en la matière dans le système ferroviaire ou chaque gestionnaire de l'infrastructure ou chaque exploitant ferroviaire règle-t-il ces questions lui-même?

6. Quelles qualifications spécifiques en matière de sécurité dans les tunnels exige-t-on des agents de train, outre les compétences linguistiques, et comment vérifie-t-on ces qualifications?

7. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour garantir la sécurité dans les tunnels ferroviaires qui ont été construits il y a un cer-

tain temps et qui ne sont équipés ni de chemins de fuite latéraux, ni d'issues de secours?

8. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas lui aussi que, en cas d'accident dans un tunnel ferroviaire, en particulier en cas d'incendie, l'intervention d'un agent de train est déterminante pour la sécurité des passagers, que le personnel ferroviaire, qui est actif, garantit une plus grande sécurité que le béton, qui est passif, et que cette sécurité, contrairement au béton, est présente partout, dans les vieux comme dans les nouveaux tunnels?

08.3594 ***é*** Mo. **Marty Dick. Tunnel autoroutier du Saint-Gothard. Second tube à voie unique** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de doublement du tunnel autoroutier du Saint-Gothard, par la construction d'un second tube à une seule voie et d'en établir le financement.

08.3595 ***é*** Mo. **Maury Pasquier. Transparence comptable et évolution des réserves dans l'assurance maladie** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à toute modification législative nécessaire, au niveau de la loi et/ou de l'ordonnance, pour garantir dans l'assurance-maladie la nécessaire transparence comptable et l'adéquation économique de l'évolution des réserves des divers assureurs. Ce faisant, le Conseil fédéral est prié d'évaluer l'opportunité de prendre en compte les réserves cantonales et régionales des caisses dans le calcul des primes, ainsi que la pertinence d'un plafonnement des réserves.

Cosignataires: Altherr, Cramer, Egerszegi-Obrist, Fournier, Gutzwiller, Hêche, Imoberdorf, Leuenberger-Solothurn, Ory, Savary, Schwaller, Seydoux, Sommaruga Simonetta (13)

08.3596 ***n*** Mo. **Rime. Fixation du prix des sillons. Renforcer le transport de marchandises par le rail** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réformer radicalement, avec la participation de professionnels de la branche des transports, le système de fixation du prix des sillons: Il s'agit de passer d'un mode de calcul basé sur le poids à un système incitatif pour le marché:

1. en révisant l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire au 1er juillet 2009, de manière à réduire le prix des sillons pour le trafic de marchandises au niveau des prix pratiqués par les pays voisins (D/F/I/A);

2. en procédant à une révision législative conjointement à la modification du financement des infrastructures (troisième volet de la réforme ferroviaire II) pour introduire un système incitatif et compétitif de fixation du prix des sillons;

3. en utilisant plus particulièrement les critères ci-après pour fixer le prix des sillons: degré de priorité sur le réseau, fréquentation des lignes, qualité des sillons, normes d'aménagement du tronçon, efficience du transport, bonus-malus comme incitation à la ponctualité et aux investissements en faveur de la protection de l'environnement.

Cosignataires: Amherd, Bignasca Attilio, Binder, Caviezel, Föhn, Germanier, Giezendanner, Hochreutener, Huber, Hutter Markus, Kunz, Loepfe, Nidegger, Rickli Natalie, Schenk Simon (15)

08.3597 ***n*** Mo. **Leuenberger-Genève. Frigos et congélateurs dans les magasins** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes mesures afin que cesse dans les supermarchés et épiceries la surconsommation d'énergie due aux pertes des meubles réfrigérants, en particulier les congélateurs-bahuts et les réfrigérateurs dépourvus de couvercles ou portes.

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Barthassat, Bäumle, Donzé, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Grin, Hämmerle, Heim, Hiltpold, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Lumengo, Marra, Moser, Nordmann, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schelbert, Schmidt Roberto, Stöckli, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (36)

08.3598 ***n*** Mo. **Lumengo. Engagement des personnes d'origine étrangère au sein du corps des gardes-frontières** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est prié:

1. de prendre des mesures nécessaires afin de promouvoir l'incorporation des personnes d'origne étrangère au sein du corps des gardes-frontières;

2. de prendre des mesures adéquates pour éviter toute discrimination quant à l'embauche des personnes de couleur et des noirs;

3. de prévoir une formation de sensibilisation des membres du corps des gardes-frontières aux questions de la discrimination raciale.

Cosignataires: Aubert, Brélaz, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Girod, Goll, Hämmerle, Hodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marra, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Prelicz-Huber, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (41)

08.3599 ***n*** Ip. **Lumengo. Violation du droit à une relation père-enfant** (02.10.2008)

Le dénommé Abbas est originaire du Maroc, où il a fait la connaissance de la femme qui est devenue son épouse en 2002. Le couple a divorcé en première instance le 11 juillet 2007 et Abbas a obtenu le droit de visite pour son fils, né le 30 juin 2004. A partir du 29 septembre 2006, Abbas doit suivre pendant dix semaines un traitement en clinique psychiatrique. Il est alors interpellé et placé en détention en vue de son expulsion de Suisse. En juin 2008, cela fait plus de dix-neuf mois qu'Abbas se trouve en détention administrative. Le 9 avril 2008, il peut revoir son fils pour la première fois en deux ans. Celui-ci reconnaît immédiatement son père et apprécie le moment passé en sa compagnie. Toutes les entraves au droit de visite, dues à l'ex-femme d'Abbas et à l'Etat suisse (détention en vue de l'expulsion et détention pour insoumission), sont justifiées au détriment d'Abbas dans les recours rejetés. Les liens entre Abbas et son fils seraient notamment insuffisants. Ce prétexte permet de violer durablement les droits du père. On ne peut que s'étonner de lire qu'Abbas pourra rendre visite à son fils depuis le Maroc, dans le cadre de brefs séjours en Suisse, alors que l'on sait qu'il est encore plus difficile de faire respecter le droit de visite contre la volonté de la mère depuis l'étranger. Sans

compter que les autorisations pour de brefs séjours ne sont accordées qu'au compte-goutte, ainsi que le souligne le Tribunal fédéral.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment l'Etat suisse peut-il justifier une immixtion aussi massive dans la sphère privée et dans la relation père-enfant? L'intérêt de l'Etat à la limitation de la population étrangère ne justifie pas, à lui seul, une telle dureté.

2. Dans son jugement rendu dans l'affaire Ciliz c. Pays bas, la Cour européenne des droits de l'homme avait admis que l'Etat néerlandais avait enfreint l'art. 8 de la convention européenne des droits de l'homme en empêchant, par l'expulsion, un père divorcé de construire et d'approfondir sa relation avec son enfant. Faudra-t-il attendre que la Suisse soit aussi condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme avant qu'elle intègre à son ordre juridique les principes figurant dans le jugement susmentionné?

Cosignataires: Fehr Hans-Jürg, Hofmann, Leutenegger Oberholzer, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rielle, Thanei, Tschümperlin, Voruz (9)

08.3600 *n* Ip. **Heim. Téléphone portable. Risque accru pour les enfants?** (02.10.2008)

Des résultats alarmants, qui ressortent d'une étude suédoise sur les téléphones portables, semblent remettre en question tous les résultats des précédentes études, qui tendaient plutôt à écarter tout danger et qui n'établissaient aucun lien entre les téléphones portables et les tumeurs cérébrales. Une étude danoise semble également confirmer un fort taux d'incidence des tumeurs cérébrales. L'OMS et l'agence internationale pour la recherche sur le cancer semblent avoir renoncé à divulguer ces résultats. Or le Parlement européen a décidé à la mi-septembre de fixer des règles plus sévères concernant l'exposition aux rayonnements. Dans sa réponse à une interpellation de Kiener-Nellen déposée en 2004, le Conseil fédéral déclarait la chose suivante: "En fonction de l'évolution des connaissances sur les risques que le RNI représente pour la santé, le Conseil fédéral prendra les mesures appropriées pour protéger la population." Le gouvernement est donc aujourd'hui prié de répondre aux questions suivantes:

1. Pense-t-il que le temps est venu de procéder à un réexamen de la situation?

2. Juge-t-il nécessaire de modifier l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant afin d'y intégrer les règles plus strictes de l'Union européenne?

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Hans-Jürg, Leuenberger-Genève, Lumengo, Schenker Silvia, Voruz (7)

08.3601 *n* Po. **Nordmann. Mécanisme de plafonnement des immatriculations des voitures grosses émettrices de CO2** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier un mécanisme permettant de plafonner la quantité totale des émissions par kilomètre des voitures grosses émettrices de CO2. Au-delà d'un seuil donné d'émissions, des droits d'achats seront mis aux enchères. Dans l'étude, le Conseil fédéral pourra considérer plusieurs variantes.

Cosignataires: Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Girod, Lumengo, Rechsteiner-Basel, Steiert, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Wasserfallen (12)

08.3602 *n* Mo. **Abate. Tunnel autoroutier du Saint-Gothard. Second tube à voie unique** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de doublement du tunnel autoroutier du Saint-Gothard, par la construction d'un second tube à une seule voie, et d'en établir le financement.

Cosignataires: Bignasca Attilio, Cassis, Pelli, Robbiani (4)

08.3603 *n* Mo. **Markwalder Bär. Droit des brevets. Epuisement euro-régional** (02.10.2008)

Dans le cadre des négociations avec l'UE, le Conseil fédéral est chargé de proposer un traité sur la reconnaissance mutuelle de l'épuisement euro-régional en droit des brevets, que ce soit par une extension de l'accord de libre-échange Suisse-UE ou dans le cadre d'une adhésion contractuelle à la juridiction européenne en matière de brevets, ou encore par le biais d'un nouvel accord bilatéral.

08.3604 *n* Mo. **Schmidt Roberto. Remontées mécaniques. Impôt sur les huiles minérales** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi du 21 juin 1996 sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin) et l'ordonnance du 20 novembre 1996 sur l'imposition des huiles minérales (Oimpmin) de telle sorte que les carburants pour les machines et les véhicules des remontées mécaniques qui n'empruntent pas le réseau routier ne soient pas soumis à l'impôt sur les huiles minérales, ou que l'impôt et la surtaxe soient remboursés partiellement ou totalement.

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Bischof, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Darbellay, de Buman, Freysinger, Gadient, Germanier, Hassler, von Siebenthal (13)

08.3605 *n* Ip. **Hassler. Extension de la forêt au massif alpin** (02.10.2008)

1. Le Parlement n'est pas entré en matière il y a deux ans, lorsque le Conseil fédéral lui a soumis une révision de la loi sur les forêts. Le Conseil fédéral partage-t-il toutefois mon avis selon lequel il demeure nécessaire d'agir dans le sens de mon intervention?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il également que la forêt s'étend de façon disproportionnée dans les Alpes?

3. Que compte-t-il entreprendre par rapport à cette évolution?

4. A-t-il l'intention de soumettre un nouveau projet législatif au Parlement?

Cosignataires: Aebi, Bigger, Brunner, Büchler, Cathomas, Caviezel, Gadient, Germanier, Grunder, Haller, Kunz, Lustenberger, Müller Walter, Schmidt Roberto, von Siebenthal, Zemp (16)

08.3606 *n* Po. **Zisyadis. Effets des champs électromagnétiques dans l'effondrement des abeilles** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'effet des champs électromagnétiques dans la disparition des abeilles. Ce rapport doit établir le lien potentiel entre la disparition des abeilles dans un rucher selon leur emplacement près d'antennes de téléphonie mobile.

Cosignataires: Girod, Glauser, Hodgers, Thorens Goumaz (4)

08.3607 *n* Ip. **Roth-Bernasconi. Egalité salariale dans les hautes sphères de l'administration** (02.10.2008)

La nouvelle "Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires de 1998 à 2006", réalisée par le bureau BASS, démontre clairement que l'écart entre les salaires féminins et masculins s'est encore agrandi pour ce qui est des salaires élevés.

Selon ce rapport, ce déséquilibre est probablement lié à la propagation croissante de modes de paiements spécifiques (composantes du salaire dépendant du mérité comme les bonus, les primes, etc.), qui profitent surtout aux salarié-e-s occupant une position de cadre, et, parmi ceux-ci, surtout aux hommes. La tendance à verser de plus en plus ce type de rémunérations se poursuit en 2006 et participe à l'inégalité salariale entre les sexes.

La Confédération est un employeur important pour les femmes, et elle a joué un rôle précurseur en faveur de la participation croissantedes femmes au marché du travail, notamment dans les emplois qualifiés. Les changements qui interviennent dans ce secteur influent donc particulièrement sur les conditions de travail des femmes.

La proportion de femmes parmi les cadres de l'administration fédérale est de 20,78 pour cent. Quant aux primes liées au mérite, la différence entre les sexes atteint 40 pour cent (en moyenne 443 francs pour les femmes et 739 francs pour les hommes).

M. le Conseiller fédéral Merz ayant déclaré dans les médias son intention d'augmenter les salaires les plus élevés au sein de l'administration fédérale afin de la rendre plus attractive pour les personnes qualifiées, cette différence se renforcera encore. Les directives du Conseil fédéral pour mettre en oeuvre l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration fédérale (directives sur l'égalité des chances) prévoient, au paragraphe 13, que l'égalité des chances entre femmes et hommes doit être intégrée dans la gestion des ressources humaine à tous les niveaux, dans tous les processus - notamment ceux de direction -, ainsi que dans tous les instruments et mesures (approche intégrée de l'égalité - gender mainstreaming).

1. Comment le Conseil fédéral entend-il respecter ses propres directives sur l'égalité des chances au vu de la différence salariale entre les sexes?

2. Quels objectifs et mesures concrètes prévoit-il pour remédier à l'inégalité salariale entre femmes et hommes décrite ci-dessus?

3. Quand le Conseil fédéral compte-t-il généraliser l'utilisation du logib (instrument pour l'égalité salariale à la Confédération), afin de s'attaquer à l'inégalité salariale au sein de sa propre administration?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Goll, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Thanei, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (30)

08.3608 *n* Mo. **Fehr Jacqueline. Stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, en collaboration avec les cantons et les organisations spécialisées, puis de soumettre au Parlement, une stratégie et un plan directeur (comprenant les éventuelles modifications législatives) visant à empêcher une pénurie de médecins en Suisse et à encourager la médecine de premier recours. Les travaux porteront en particulier sur l'abolition du numerus clausus, la réorganisation de la formation et du perfectionnement des médecins, la tarification, l'encouragement de cabinets de groupe et de nouveaux modèles de travail, la réglementation des services d'urgence et les possibilités de développer les services de télésanté.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Goll, Graf Maya, Jositsch, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Stöckli, Tschümperlin, Vischer, Voruz, Weibel, Widmer (25)

08.3609 *n* Mo. **Fiala. Alourdir la peine encourue en cas de pornographie enfantine** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'alourdir la peine encourue en cas d'infraction liée à la pornographie enfantine (art. 197, ch. 3, 3bis et 4, CP).

Cosignataires: Abate, Amacker, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Bruderer, Brunner, Caviezel, Darbellay, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Français, Freysinger, Füglistaller, Galladé, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Grin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hiltpold, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Jositsch, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Lumengo, Lüscher, Lustenberger, Malama, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Miesch, Mörgeli, Moser, Müller Thomas, Müri, Noser, Parmelin, Pelli, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schwander, Segmüller, Stump, Theiler, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann (86)

08.3610 *n* Ip. **Rime. Conférence suisse des impôts. Pratiques fiscales contestables à l'endroit des PME** (02.10.2008)

La Conférence suisse des impôts (CSI) a revu les "Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune" et décidé de faire entrer en vigueur la nouvelle version le 1er janvier 2009 déjà. Cette nouvelle mouture introduit une entorse contestable au principe éprouvé de l'estimation des PME (valeur de rendement multipliée par deux, plus valeur intrinsèque ou substantielle, le tout divisé par trois). La valeur d'une PME sera en effet désormais au minimum égale à la "valeur substantielle déterminée selon le principe de continuation de l'exploitation". Selon les estimations de l'Association des sociétés anonymes privées, ces nouvelles instructions tripleront l'impôt sur la fortune de près de la moitié des propriétaires de PME. Cette hausse, qui ne repose sur aucune base légale, est totalement inacceptable.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il conscience que les nouvelles "Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune" entraîneront une hausse de la pression fiscale pour la majorité des PME?

2. Est-il disposé à s'accommoder de cette contradiction flagrante avec le programme de la législature et ses objectifs 2008 (cf. Les Objectifs du Conseil fédéral 2008)?

3. La CSI a manifestement élaboré et adopté seule les instructions précitées. Que pense le Conseil fédéral de cette procédure unilatérale?

4. Le Conseil fédéral convient-il que des décisions fiscales de cette ampleur relèvent des organes politiques et que la pratique fiscale précitée est donc en flagrante contradiction avec notre ordre juridique? Est-il disposé à faire modifier cette pratique?

5. Les nouvelles instructions doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2009 déjà, le point contesté (établissement de la valeur substantielle de l'entreprise comme valeur minimale, chiffre marginal 36 des instructions) n'étant cependant applicable qu'à partir du 1er janvier 2011. Le Conseil fédéral est-il disposé à procéder aux corrections nécessaires dans l'intervalle? Si oui, comment?

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Dunant, Eichenberger, Favre Charles, Fluri, Föhn, Graber Jean-Pierre, Hutter Markus, Ineichen, Leutenegger Filippo, Markwalder Bär, Miesch, Moret, Müller Philipp, Müller Walter, Wandfluh (16)

08.3611 *n* Mo. **Rechsteiner Paul. Améliorer l'exécution des mesures d'accompagnement** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter les dispositions régissant le contrat-type de travail par des sanctions.

Cosignataire: Gysin (1)

08.3612 *n* Ip. **Füglistaller. Réformes de l'OFFT. Eclaircissements complémentaires** (02.10.2008)

La réponse du Conseil fédéral à mon intervention no 08.3371, par laquelle je demandais quelle était l'utilité concrète des réformes menées à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), est évasive sur certains points cruciaux et laisse plusieurs questions ouvertes.

1. Le Conseil fédéral écrit que "la réorganisation a pour but d'optimiser les procédures de travail de l'OFFT". Pourquoi a-t-elle alors eu lieu contre la volonté de la direction de l'office? En quoi consistait exactement le processus stratégique? Quand a-t-il commencé? Quels sont les objectifs poursuivis?

2. Le Conseil fédéral indique en outre dans sa réponse que la réorganisation permet "d'utiliser des synergies et de mettre en place des responsabilités claires vis-à-vis de l'extérieur". Qu'en est-il dès lors des échanges avec les experts externes de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), qui dépend de leurs connaissances techniques? Quand ces experts ont-ils été associés aux processus de réforme? Avec quels documents ont-ils été informés?

3. Le Conseil fédéral déclare qu'"il est important pour notre pays que la main-d'oeuvre potentielle venant de l'étranger soit bien formée". Revient-il à l'OFFT de faire de la politique en matière de formation et de l'aide au développement? Ces objectifs rendent-ils légitimes la création d'une nouvelle division "Relations internationales"? Ne s'agit-il pas d'un domaine concurrentiel et la Suisse ne devrait-elle pas chercher à optimiser son système dual de formation plutôt qu'à exporter la recette de son succès?

4. Dans quels pays l'OFFT s'est-il rendu en visite ces deux dernières années? A combien se sont élevés les coûts de chacune de ces visites? Quelles personnes ont pris part à chacune d'entre elles?

5. Sur quelle base légale se fonde la création de la nouvelle division "Relations internationales"?

08.3613 *n* Ip. **Lang. Requérants d'asile déboutés originaires de Tchétchénie. Nouvelle pratique en matière de renvoi** (02.10.2008)

Début août, l'Office fédéral des migrations (ODM) a décidé de modifier sa pratique en matière de renvoi des requérants d'asile déboutés qui sont originaires de Tchétchénie, l'objectif étant de renvoyer chez eux les Tchétchènes admis en Suisse à titre provisoire. C'est la raison pour laquelle je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. En fonction de quelles sources d'information l'ODM a-t-il réévalué la situation des droits de l'homme en Tchétchénie? Est-il disposé, sur le principe, à aborder la question avec toutes les personnes ou entités détenant des informations pertinentes en la matière?

2. Comment le Conseil fédéral explique-t-il le fait que des sources d'information aussi incontournables que le HCR de l'ONU, Memorial et le rapporteur spécial du Conseil de l'Europe continuent de qualifier la situation en Tchétchénie d'alarmante et prennent position contre le rapatriement des requérants d'asile déboutés?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à revenir à l'ancienne pratique de l'ODM compte tenu des critiques nombreuses et substantielles à propos de la situation en Tchétchénie?

4. A-t-on déjà conclu un accord de réadmission en la matière avec la Russie? Comment la Suisse compte-t-elle contrôler le respect des éventuelles garanties de sécurité que la Russie donnerait à propos des personnes qui rentreraient chez elle?

Cosignataires: Amacker, Fiala, Leuenberger-Genève, Roth-Bernasconi (4)

08.3614 *n* Mo. **Leutenegger Oberholzer. Politique du troisième âge. Plan de mise en oeuvre de la stratégie du gouvernement** (02.10.2008)

Dans le prolongement de son Rapport sur la stratégie en matière de politique de la vieillesse, le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un plan d'action qui mette en oeuvre les mesures relevant de la compétence de la Confédération. Ce plan d'action, dont il précisera les conséquences financières, s'attachera en particulier à répondre aux exigences suivantes: possibilité, pour les personnes âgées, de conduire librement leur existence, respect des spécificités liées à l'origine de la personne (migrants) et développement de la solidarité intergénérationnelle. Il sera élaboré autant que possible en collaboration avec les organisations suisses représentant les personnes âgées.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Jositsch, Lumengo, Marti Werner, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thanei, Voruz, Widmer (19)

08.3615 *n* Mo. **Leutenegger Oberholzer. Politique du troisième âge. Enquête sur les personnes se trouvant dans la seconde moitié de leur vie** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de réaliser en Suisse, à intervalles réguliers, une enquête sur les personnes se trouvant dans la seconde moitié de leur vie. L'établissement de rapports réguliers sur la situation de ces personnes constituerait un outil stratégique important pour la politique du troisième âge. Ces rapports renseigneraient sur l'état d'esprit des personnes âgées, sur leur capacité à rester active,

sur leurs conditions de vie et sur leur réseau social; ils fourniraient aussi des éléments permettant de mesurer les progrès accomplis.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Jositsch, Lumengo, Marti Werner, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thanei, Voruz, Widmer (19)

08.3616 ***n*** Mo. **Barthassat. Accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre un mode d'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal ayant effectué leur scolarité en Suisse.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Chevrier, Darbellay, de Buman, Favre Laurent, Girod, Hiltpold, Hodgers, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Lüscher, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Neirynck, Nordmann, Rielle, Robbiani, Roth-Bernasconi, Ruey, Schmidt Roberto, Sommaruga Carlo, Zisyadis (24)

08.3617 ***n*** Mo. **Parmelin. Exonérer de la TVA les taxes et redevances prélevées par la Confédération** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un projet visant à exonérer de la TVA toutes les taxes et redevances prélevées par la Confédération.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunschwig Graf, Büchler, Dunant, Engelberger, Favre Laurent, Flückiger, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hassler, Hurter Thomas, Hutter Markus, Kaufmann, Killer, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müri, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Ruey, Rutschmann, Schibli, Schneider, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, Veillon, von Rotz, Zuppiger (52)

08.3618 ***n*** Mo. **Amherd. Protection de la jeunesse. Création d'un centre de compétences national pour les médias électroniques** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales afin de permettre la création d'un centre de compétences national pour les médias électroniques. Cette institution sera créée dans les buts suivants:

- organiser des campagnes de prévention et d'information;

- servir de centre d'information pour les parents, les enseignants et les autorités;

- préparer les directives sur l'enseignement, les programmes pédagogiques et les moyens auxiliaires correspondants;

- certifier les DVD, les jeux électroniques, les téléviseurs, les services de MMS, etc.;

- attribuer les mandats relatifs aux comportements compulsifs et aux thérapies, et fournir de la documentation à tous les acteurs intéressés.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Bischof, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Meyer Thérèse, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller (21)

08.3619 ***n*** Ip. **Cathomas. Encouragement de la presse romanche** (02.10.2008)

1. Quelle est la contribution actuelle de la Confédération à l'encouragement de la presse romanche?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il également qu'un journal de langue romanche serait un instrument important de promotion et de maintien de la langue, et qu'il s'agirait donc d'une nécessité?

3. Que pense le Conseil fédéral de l'idée d'un soutien accru de la Confédération à un journal de langue romanche?

4. Voit-il d'autres moyens d'encourager la presse romanche?

Cosignataires: Caviezel, Gadient, Hämmerle, Hassler (4)

08.3620 ***n*** Ip. **Groupe des Verts. La crise financière et ses conséquences pour la place financière, la place industrielle, les caisses de pension et les finances publiques** (02.10.2008)

Nous réalisons encore mal la véritable portée et la profondeur de la crise financière actuelle. De toute évidence, nous nous trouvons à un tournant historique.

1. Selon le Conseil fédéral, quelles sont les causes essentielles de la crise financière? Est-il aussi d'avis qu'un système de plus en plus sophistiqué basé sur des produits dérivés finit par conduire à une dynamique incontrôlable et ingérable, et que celle-ci a joué un rôle important dans le déclenchement de la crise?

2. Selon le Conseil fédéral, quelles sont les incidences de la crise sur le système financier international et, de manière générale, sur l'économie mondiale? Quelles en sont les conséquences pour les activités et pour la présence d'institutions financières suisses aux USA?

3. Quelles sont les incidences de la crise sur la place financière suisse? Quelles en sont les incidences sur la place industrielle? Sur les caisses de pension? Sur l'économie en général?

4. Le Conseil fédéral considère-t-il que l'autorité de contrôle bancaire actuellement en activité ainsi que celle qui va prendre la relève sont suffisantes? Une reconnaissance rapide de la crise et une intervention en temps utile est-elle assurée? Des mesures de régulation relatives au commerce de produits dérivés sont-elles nécessaires?

5. Perçoit-il un besoin de légiférer en matière de bourse, de surveillance, de prescriptions sur les fonds propres des banques, de séparation entre les banques d'investissement et les banques commerciales?

6. Le Conseil fédéral voit-il une possibilité pour l'Etat de regagner sa faculté de contrôle et d'empêcher ainsi toute rupture d'équilibre susceptible de mettre en danger notre économie?

7. Comment évalue-t-il le cumul des risques des grandes banques suisses?

8. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que la place financière suisse n'a d'avenir qu'à condition de devenir une véritable plaque tournante internationale et de ne pas se focaliser uniquement sur les marchés anglo-saxons?

9. Quelles sont les pertes fiscales auxquelles on peut s'attendre? Quelles sont-elles dans le cadre du plan financier?

Porte-parole: Vischer

08.3621 ***n*** Ip. **Vischer. L'accélérateur LHC du CERN est-il vraiment sûr?** (02.10.2008)

Lors de la mise en marche de l'accélérateur LHC au CERN, de nombreuses critiques avaient fusé de toutes parts. Depuis, pour

des raisons peu claires, il a été brusquement arrêté. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral a-t-il été informé du projet avant que le LHC soit mis en marche? En quoi ce projet est-il d'intérêt public? Le Conseil fédéral dispose-t-il de garanties suffisantes pour affirmer que ce projet ne comporte aucun risque? A-t-il étudié les critiques émises et a-t-il demandé un avis aux services compétents du CERN?

2. Le Conseil fédéral sait-il pourquoi le LHC a été brusquement arrêté? Quelles sont les raisons de cet arrêt? Que peut-on répondre à ceux qui estiment que cet arrêt prouve que le projet n'est pas dénué de tout risque?

3. Le Conseil fédéral n'est-il pas aussi d'avis que le CERN n'a pas suffisamment cherché à expliquer son projet à la population? Il ne faut pas oublier en effet que la Suisse a investi dans ce projet d'importants montants provenant des recettes fiscales.

4. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'il est préoccupant que les discussions scientifiques sur le projet, ses implications, son opportunité et les risques qu'il comporte aient essentiellement eu lieu au sein du CERN et qu'aucun débat scientifique n'ait été mené sur la question en public? Ne voit-on pas se dessiner ici une évolution préoccupante et peu démocratique?

5. Le CERN jouissant d'une immunité absolue, qui répondra des éventuels dommages causés à la population de Genève et de la région par un projet du CERN? Le Conseil fédéral estime-t-il qu'une immunité absolue se justifie? Si oui, pourquoi?

Cosignataires: Bänziger, Daguet, Frösch, Gilli, Hämmerle, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Schmid-Federer, Steiert, Teuscher (11)

08.3622 *n* Mo. **Thorens Goumaz. Meilleure protection des troupeaux contre les grands prédateurs** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral renforce les mesures de protection des troupeaux contre les grands prédateurs, en augmentant progressivement les moyens financiers disponibles. Les mesures sont en outre diversifiées, notamment par l'amélioration de la formation des bergers, de la mobilité des petits troupeaux, du stationnement hivernal des chiens de bergers et de leur dressage.

Cosignataires: Barthassat, Bäumle, Brélaz, Fluri, Frösch, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Moser, Prelicz-Huber, Schelbert, Teuscher, van Singer, Wyss Brigit (15)

08.3623 *n* Mo. **Kunz. Loi sur l'agriculture. Déclaration de force obligatoire générale pour des mesures de gestion des quantités relevant du droit privé** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une modification de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr) qui lui permettra de déclarer de force obligatoire générale (c'est-à-dire de nature contraignante également pour ceux qui ne sont pas membres de l'organisation et pour les associations qui ne sont pas intégrées au processus) non seulement le versement des contributions destinées à financer des mesures d'entraide (comme le prévoit l'actuel art. 9, al. 2, LAgr), mais également les mesures de gestion des quantités relevant du droit privé.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Baumann J. Alexander, Binder, Borer, Bourgeois, Brunner, Büchler, Cathomas, Darbellay, Dunant, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grin, Grunder, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Killer, Kleiner, Lang, Lustenberger, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schelbert, Schenk Simon, Schibli, Segmüller, Stamm, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Widmer, Wobmann, Wyss Brigit (71)

08.3624 *n* Mo. **Fässler. Mesures incitatives pour la construction d'installations photovoltaïques** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) de sorte que les recettes soient exonérées de l'impôt sur le revenu lorsqu'elles proviennent de la rétribution de l'injection de courant produit par des installations photovoltaïques de particuliers (au sens de l'art. 7a de la loi sur l'approvisionnement en électricité; LApEl).

Cosignataires: Fehr Hans-Jürg, Leutenegger Oberholzer, Thanei, Tschümperlin (4)

08.3625 *n* Mo. **Wandfluh. Réaménagements en dehors des zones à bâtir. Supprimer les clauses esthétiques inutiles** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification des art. 24c et 24d de la loi sur l'aménagement du territoire, visant à supprimer les restrictions à l'aménagement de parties de bâtiments destinées à maintenir l'aspect extérieur et la structure architecturale. L'art. 39 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire sera adapté en conséquence.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Bäumle, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Donzé, Estermann, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Hochreutener, Hurter Thomas, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Loepfe, Maurer, Messmer, Miesch, Müller Thomas, Müri, Noser, Pfister Theophil, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schneider, Schwander, Segmüller, Stamm, Triponez, von Siebenthal, Wasserfallen, Wobmann (40)

08.3626 *n* Ip. **Engelberger. Tarifs de laboratoire. Révision de la liste des analyses** (02.10.2008)

1. Pourquoi la révision des tarifs de laboratoire (annexe 3 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, "Liste des analyses avec tarif") est-elle menée à un rythme tel que les personnes et milieux concernés n'ont guère le temps de se prononcer de manière approfondie?

2. Selon plusieurs sources, les nouveaux tarifs proposés risquent de faire subir de telles pertes aux laboratoires en termes financiers et qualitatifs que leur existence même serait en danger. Ces craintes sont-elles justifiées?

3. Quel rôle jouent les laboratoires de petite taille et de taille moyenne, répartis dans toute la Suisse, pour l'économie et l'offre de prestations?

4. La réduction des tarifs menace la survie économique des laboratoires de petite taille et de taille moyenne, qui garantissent actuellement que des prestations de laboratoire soient offertes de manière décentralisée sur tout le territoire (par ex. Sion pour le Valais). Le Conseil fédéral a-t-il conscience que la révision proposée favorise une minorité de laboratoires situés dans les zones fortement urbanisées? Comment entend-il garantir à l'avenir la décentralisation des prestations de labora-

toire, sachant que les laboratoires intégrés aux cabinets médicaux ne sont pas rentables?

5. La révision proposée menace des emplois très qualifiés, notamment dans les régions périphériques. Qu'en pense le Conseil fédéral?

6. Les analyses de laboratoire représentent 2,8 % des dépenses de santé en Suisse. Semble-t-il dès lors justifié au Conseil fédéral de mener une révision dont les bénéfices financiers seront minimes, mais qui sera lourde de conséquences pour l'offre de prestations?

7. Quelles seront, selon le Conseil fédéral, les conséquences de la révision sur les laboratoires intégrés aux hôpitaux et aux cabinets médicaux, et donc sur l'assise économique des hôpitaux et des cabinets médicaux?

Cosignataires: Brunschwig Graf, Cassis, Eichenberger, Fluri, Huber, Hutter Markus, Malama, Messmer, Stahl, Wasserfallen (10)

08.3627 *n* Ip. **Hodgers. Critères d'application de l'article de 31b de la loi sur la nationalité** (02.10.2008)

La loi sur la nationalité prévoit à son article 31b que les enfants étrangers dont l'un des deux parents a perdu sa nationalité avant sa naissance peut bénéficier d'une naturalisation facilitée s'il entretient des "liens étroits" avec la Suisse. La circulaire de l'ODM 01-000 du 23 juin 2005 détaille en page 7 les critères, non cumulatifs, qui indiquent l'existence d'un lien étroit avec la Suisse. Le premier d'entre eux est d'avoir séjourné en Suisse.

Mes questions sont les suivantes:

1. De manière plus précise, combien de séjours en Suisse et sur quelle période donnée sont nécessaires pour que ce critère soit rempli?

2. La circulaire précise qu'une grande distance entre le pays de résidence et la Suisse amoindri l'importance de ce critère. Quelles sont les différences régionales?

3. Considérant que pour les décendants suisses habitant dans des pays en voie de développement éloignés le coût d'un voyage en Suisse est impossible à assumer financièrement, est-ce que le critère de séjour en Suisse peut être considéré comme non obligatoire et être compensé par d'autres critères?

08.3628 *n* Ip. **Graber Jean-Pierre. Critères appliqués par l'ODM dans les procédures d'octroi d'asile** (02.10.2008)

Le 20 septembre 2008, le journal "Le Temps" relate longuement les circonstances qui ont conduit un jeune Iranien à fuir son pays en raison de sa conversion au christianisme et les considérants qui ont incité l'Office fédéral des migrations (ODM) à rejeter sa demande d'asile du 14 mars 2006. Les documents constitutifs du dossier corroborent largement la teneur de l'article du "Temps". Le 25 septembre 2008, l'organisation "Amnesty International" invite le Tribunal administratif fédéral à accepter le recours de ce jeune Iranien contre le rejet de sa demande d'asile par l'ODM. Le 28 septembre 2008, le quotidien espagnol "EL PAIS" consacre une pleine page à cette affaire.

Le refus de l'ODM d'octroyer l'asile à ce requérant peut légitimement interroger à la lumière des considérants qui fondent sa décision négative et en référence à la relative mansuétude dont il a parfois fait preuve dans d'autres cas.

Le Conseil fédéral est dès lors prié de répondre aux questions suivantes:

1. Dans les procédures d'asile, l'ODM accorde-t-il la même importance aux différentes causes - raciales, religieuses, ethniques, sociales ou politiques - susceptibles de mettre en danger la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des réfugiés? A contrario, l'ODM établit-il une hiérarchie des causes de la persécution, les motifs politiques ou socio-économiques étant plus dignes de considération que les motifs religieux ou de conscience?

2. Comment l'ODM évalue-t-il les risques qu'encourent les personnes contraintes de retourner dans des pays musulmans après avoir renié la religion du Coran au profit du christianisme ou d'une autre religion?

3. Dans quelle mesure la forte vraisemblance qu'un renvoi puisse mettre en danger l'intégrité physique ou même la vie d'un requérant débouté influe-t-elle les décisions de l'ODM?

Légitimement contraint d'appliquer une loi sur l'asile voulue par le peuple mais aussi imprégné par la tradition humanitaire de la Suisse à l'égard des personnes persécutées pour leurs idées pacifiques, l'ODM assume une mission aussi ingrate que nécessaire. Il est encore vrai que la Suisse ne saurait accueillir toute la misère du monde. Toutefois, la liberté religieuse étant une liberté matricielle et absolument fondamentale, nous estimons que l'ODM devrait traiter avec une acuité toute particulière les demandes d'asile de celles et ceux qui s'en prévalent sincèrement.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Lumengo, Ruey, von Siebenthal (8)

08.3629 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Pas d'indemnités de départ pour le personnel de la Confédération** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de déposer un projet d'acte visant à empêcher que le personnel de la Confédération ne touche des indemnités de départ.

Porte-parole: von Siebenthal

08.3630 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Laxisme dans la pratique en matière d'asile** (02.10.2008)

Au cours des sept premiers mois de l'année 2008, 7041 nouvelles demandes d'asile ont été présentées. Cela représente 573 demandes (soit 9 % de plus) que l'année précédente sur la même période. Cette augmentation conduit à se demander si, implicitement, il n'y a pas eu un changement de pratique dans le domaine de l'asile. Avec l'arrivée quotidienne par bateau d'environ 250 réfugiés clandestins sur l'île de Lampedusa, dont certains continuent jusqu'en Suisse, la question de la politique d'asile demeure pour notre pays une gageure importante.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures prend-il pour empêcher un accroissement des demandes d'asile?

2. La politique actuelle en matière d'asile risque-t-elle de remettre en question la volonté d'un durcissement du droit d'asile, exprimée sans équivoque par 68 % de la population suisse?

3. Existe-t-il des indications tendant à montrer que les organisations de passeurs profitent du manque de fermeté de la Suisse en matière d'asile?

4. Comment le Conseil fédéral explique-t-il que les demandes d'asile ont diminué de pratiquement 4 % en Autriche au cours du 1er semestre 2008, par comparaison avec l'année précé-

dente sur la même période, tandis que la Suisse a vu augmenter les demandes de plus de 6 %?

5. Au cours des dernières années, a-t-on continué de projeter des films, dans les pays de provenance des réfugiés, montrant les conditions de vie des réfugiés en Suisse?

6. Comment le Conseil fédéral pense-t-il contrôler de manière plus efficace les liaisons ferroviaires entre l'Italie et la Suisse, qui sont, d'après les médias, une véritable passoire?

7. Le Conseil fédéral envisage-t-il de renforcer le personnel du Corps des gardes-frontière afin que celui-ci puisse assurer les contrôles dans les lignes de train concernées?

8. Quelles sont les conséquences probables de l'absence de contrôles d'identité aux frontières suisses, avec l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen?

Porte-parole: Perrin

08.3631 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Halte à la sape de la démocratie directe** (02.10.2008)

La réunion des deux objets concernant la libre circulation des personnes avec l'UE est le dernier coup en date porté à la démocratie suisse. Le peuple s'était pourtant vu promettre à plusieurs reprises qu'il pourrait voter sur la libre circulation à chaque nouvelle extension de l'UE. La sape de notre système éprouvé de démocratie directe n'est pas nouvelle: traités et accords internationaux, arrêts du Tribunal fédéral qui ne respectent pas la volonté exprimée par le peuple dans les urnes, ingérence de gouvernements ou de juges étrangers dans les affaires intérieures de la Suisse et mépris de la volonté populaire lors de l'adoption de lois et d'ordonnances après un scrutin l'étranglent toujours davantage.

Ce constat posé, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que fait-il pour renforcer le système politique unique au monde de la démocratie directe?

2. Est-il conscient du travail de sape exercé par les traités et accords internationaux sur la démocratie directe?

3. Est-il prêt à renoncer aux accords internationaux qui font obstacle à l'exercice de la démocratie directe? En cas de conflit entre les normes non impératives du droit international et le droit constitutionnel suisse, lequel doit l'emporter?

4. Ne considère-t-il pas problématique la reprise croissante de droit étranger, notamment européen, dans la législation suisse? Comment concilier de telles lois, qui n'ont pas été pensées pour la démocratie directe, avec le système politique de la Suisse?

5. Pourquoi laisse-t-il la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) décréter qui la Suisse a le droit d'expulser et qui elle n'a pas le droit d'expulser (nous pensons par exemple au ressortissant turc expulsé en 2004, qui s'est vu accorder une indemnité pour tort moral par la CJCE alors qu'il avait été condamné en Suisse, entre autres, pour brigandage, lésions corporelles, infractions contre le patrimoine et graves infractions routières)?

6. Ne juge-t-il pas problématique que le peuple suisse ne puisse s'exprimer librement sur les deux objets portant sur la libre circulation des personnes avec l'UE, à savoir la reconduite de l'accord et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie?

7. Soumettra-t-il à nouveau séparément au vote du peuple les futures extensions de la libre circulation des personnes (la Turquie, la Croatie et la Macédoine sont déjà candidats officiels à l'adhésion)?

Porte-parole: Aebi

08.3632 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Naturalisation de familles entières** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation sur les droits politiques de manière à ce que des époux et leurs enfants mineurs ne puissent être naturalisés qu'en tant que famille entière, et ce uniquement si tous les membres de la famille remplissent les conditions requises pour la naturalisation.

Porte-parole: Glauser

08.3633 ***n*** Ip. **Lachenmeier. Quads et alii. Questio quid iuris** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes:

1. Que prévoit-on de faire pour empêcher la multiplication des quads?

2. Que fait-on pour que les valeurs limites de bruit inscrites dans la loi soient respectées°?

3. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que le montage de composants permettant de personnaliser son véhicule devrait être réglé?

4. A-t-il l'intention de soumettre les randonnées en quad à des règles afin de protéger le paysage, la faune et l'homme?

Cosignataires: Frösch, Girod, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Wyss Brigit (8)

08.3634 ***n*** Mo. **Giezendanner. Réseau des routes nationales. Elimination des goulets d'étranglement** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de publier dans les meilleurs délais le message consacré à l'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales, afin que les projets concernés puissent être exécutés rapidement. Par ailleurs, la planification d'importants projets-clé (notamment l'élargissement à six pistes du tronçon Härkingen - Rothrist) doit être lancée dès à présent, afin que les travaux puissent commencer dès la fin des délibérations financières.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Caviezel, Dunant, Egger, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Glanzmann, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Heer, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Müri, Noser, Parmelin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schneider, Schwander, Stahl, Stamm, Theiler, Triponez, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zemp, Zuppiger (65)

08.3635 ***n*** Ip. **John-Calame. Révision de l'OACI. Baisse de subventions pour les programmes collectifs de réinsertion** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral prône la réinsertion professionnelle, plutôt que le recours aux prestations sociales. A cette fin des mesures de prévention sont prises dans le cadre de l'assurance-chômage. Les programmes de formation ont pour but d'améliorer les compétences des demandeurs d'emploi de manière à ce qu'elles soient plus en phase avec les exigences du marché du

travail. Actuellement ces mesures du marché du travail (MMT) sont financées à hauteur d'un montant annuel de 3500 francs par demandeur d'emploi.

Pourtant Le Conseil fédéral a décidé de manière unilatérale et sans tenir compte des remarques des cantons de couper dans le financement de ces mesures.

1. Le Conseil fédéral peut-il nous dire qui est responsable de l'état désastreux des finances de l'assurance-chômage, puisque c'est l'argument avancé pour motiver cette décision?

2. Le Conseil fédéral juge-t-il correct, que ce soit aux cantons de payer les mauvaises prévisions que le Seco a faites ces dernières années à propos du financement de l'assurance-chômage, notamment en ce qui concerne l'évaluation du nombre moyen de chômeurs et l'abandon du pourcentage de solidarité prélevé sur les hauts revenus?

3. Comment le Conseil fédéral pense-t-il que les cantons pourront intégrer cette perte de plusieurs millions dans leurs budgets 2009, alors que ceux-ci étaient bouclés lorsque l'information leur est parvenue en date du 8 septembre 2008?

4. Le Conseil fédéral a-t-il conscience que ce ne sont pas seulement les cantons romands les plus touchés par cette mesure, mais bien les cantons frontaliers qui font face à un accroissement important de la main d'oeuvre frontalière jeune, formée et mobile?

5. De fait, les dispositions prises par le Conseil fédéral prétéritent certains cantons par rapport à d'autres moins exposés. Est-ce le sens que le Conseil fédéral donne à la solidarité intercantonale?

6. Le Conseil fédéral a-t-il mesuré les risques qu'il prend avec cette mesure à l'aube de la votation sur la libre circulation des personnes?

7. Le Conseil fédéral ne pouvait-il pas attendre la révision en cours de la LACI pour intervenir, afin que les mesures prises s'inscrivent dans une réflexion plus globale et plus équilibrée?

8. Même si un taux élevé de chômage permet de rationnaliser quelque peu les programmes, ce processus a des limites pour maintenir une certaine qualité des MMT. Quand le Conseil fédéral pense-t-il évaluer les formations financées pour les demandeurs d'emploi en fonction de critères de qualité, plutôt qu'en fonction du nombre de personnes qu'elles peuvent accueillir?

9. Le conseil fédéral pense-t-il que la crise financière mondiale actuelle peut influencer le taux de chômage, et si oui, quelles conséquences prévisibles aura ce crash sur les finances de l'assurance-chômage et par ricochet sur les cantons, vu les baisses de subventions prévues?

Cosignataires: Aubert, Berberat, Frösch, Hodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Prelicz-Huber, Rennwald, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (16)

08.3636 ***é*** Po. **Fetz. Séparer les activités d'investissements des activités de crédit ou de dépôt** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au parlement un projet de loi qui ne permette aux banques d'être actives dans les activités de crédit ou de gestion de fortune sur le territoire national que si leurs activités d'investissement sont limitées au minimum nécessaire pour servir leurs activités de crédit et de gestion de fortune.

Cosignataires: Berset, Hêche, Ory (3)

08.3637 ***é*** Mo. **Maury Pasquier. Rôle de la Suisse au sein des organisations financières internationales. Consultation du Parlement** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral consultera le Parlement au sujet des positions qu'il entend adopter au sein des organisations financières internationales, comme le FMI, la BRI ou le G-10, et des démarches qu'il prévoit d'entreprendre.

Cosignataires: Berset, Fetz (2)

08.3638 ***é*** Mo. **Gutzwiller. Droit des brevets.Epuisement euro-régional** (03.10.2008)

Dans le cadre des négociations avec l'UE, le Conseil fédéral est chargé de proposer un traité sur la reconnaissance mutuelle de l'épuisement euro-régional en droit des brevets, que ce soit par une extension de l'accord de libre-échange Suisse-UE ou dans le cadre d'une adhésion contractuelle à la juridiction européenne en matière de brevets, ou encore par le biais d'un nouvel accord bilatéral.

08.3639 ***é*** Mo. **Forster. Révision partielle de la LTC. Requête de la Comcom, de la Comco et du Surveillant des prix** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter rapidement un projet de révision partielle de la loi sur les télécommunications (LTC) qui aille dans le sens de la requête de la Comcom, de la Comco et du Surveillant des prix. La Comcom devra pouvoir agir sur plainte d'un fournisseur de services de télécommunications, mais aussi de sa propre initiative, lorsque des éléments donnent lieu de penser que les conditions d'accès au réseau ne sont pas conformes au droit (conditions non discriminatoires et prix fondés sur les coûts). La sécurité des investissements et la sécurité du droit s'en trouveront améliorées.

Cosignataires: Briner, Bürgi, Diener, Egerszegi-Obrist, Frick, Inderkum, Leumann, Lombardi, Sommaruga Simonetta, Stadler (10)

08.3640 ***é*** Ip. **Recordon. Renforcement de la COMCO** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle appréciation porte-t-il sur la difficulté à retenir des collaborateurs talentueux au sein de la COMCO?

2. A l'instar des autres pays européens, la Suisse ne doit-elle pas se doter d'un organisme de ce genre entièrement professionnalisé et attractif pour les collaborateurs?

08.3641 ***é*** Ip. **Recordon. Utilisation des tests ADN à des fins racistes** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il au courant de la situation décrite ici et comment se détermine-t-il à ce sujet?

2. N'y a-t-il pas lieu d'instituer une interdiction légale de ces procédés?

08.3642 *é* Mo. **Recordon. Interprètes allophones dans le domaine de la santé** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système permettant, lorsque cela est nécessaire dans les relations entre soignants et patients, l'intervention d'interprètes ou d'interprètes communautaires formés, et de régler le financement de ces prestations.

08.3643 *é* Ip. **Luginbühl. "Projet de territoire Suisse"** (03.10.2008)

L'Office fédéral du développement territorial prépare actuellement un schéma national de développement du territoire ("Projet de territoire Suisse") et prévoit de le mettre ensuite en consultation. La valeur et le futur caractère contraignant de ce schéma sont cependant peu clairs. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle sera la valeur juridique et politique du "Projet de territoire Suisse"? Pour quelles autorités et quelles unités administratives sera-t-il contraignant, en vertu de quelles normes juridiques et de quelle manière?

2. Plus précisément, la distinction entre, par exemple, les espaces métropolitains et d'autres régions constituera-t-elle un critère déterminant pour attribuer les subventions fédérales, notamment celles versées en faveur des grands projets d'infrastructure des cantons et des agglomérations dans le domaine des transports?

3. Sur quelles données factuelles (indicateurs quantitatifs) se fondent les définitions des différents espaces délimités dans le "Projet de territoire Suisse"?

4. L'Office fédéral de la statistique (OFS) a lancé le projet Agglosuisse, qui vise à redéfinir les notions d'agglomération et de métropole. Existe-t-il des liens entre le "Projet de territoire Suisse" et le projet Agglosuisse? Les deux projets sont-ils coordonnés? Quelle est l'utilité d'un schéma des espaces métropolitains par rapport au projet de définition des grandes agglomérations mené par l'OFS?

Cosignataires: Büttiker, Diener, Imoberdorf, Kuprecht, Lombardi, Reimann Maximilian, Schwaller, Sommaruga Simonetta (8)

08.3644 *é* Ip. **Fetz. La crise financière, les agences de notation et les analystes financiers** (03.10.2008)

De toute évidence, les agences de notation et les analystes portent une lourde responsabilité dans la crise qui frappe les marchés financiers. Ces agences sont des sociétés privées axées uniquement sur le profit. Elles ont été souvent à l'origine d'analyses irréalistes voire totalement fausses, qui leur ont valu des salves de critiques, parce qu'elles ont provoqué des comportements inappropriés et donné lieu à des transactions boursières et des évaluations basées sur des prix infondés. Lors d'une journée consacrée à l'économie, le 5 septembre 2008, à Aarau, le président du conseil d'administration du groupe Swatch, M. Nicolas Hayek n'a d'ailleurs pas hésité à déclarer que les prévisions de certains analystes financiers étaient encore moins sûres que celles des voyants qui lisent dans leur boule de cristal.

Vu ce qui précède, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La Confédération dispose-t-elle d'une liste des principales agences de notation et d'analystes financiers susceptibles d'influer sur l'économie financière et l'économie réelle de la Suisse?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il que les analystes financiers sont suffisamment formés et qualifiés dans leur domaine. Dans la négative comment entend-t-il s'assurer que cela soit le cas.

3. Est-il également de l'avis que le domaine des analystes financiers est marqué par de nombreux conflits d'intérêts qui ne sont pas réglés de façon transparente. Dans l'affirmative comment pourrait-on prévenir ces conflits?

4. La Confédération a-t-elle connaissance des résultats des enquêtes de l'International Organization of Securities Commissions (IOSCO) portant sur le respect du code de conduite établi en décembre 2004 à l'intention des agences de notations exerçant en Suisse?

5. Le Conseil fédéral est-il d'avis comme moi que la qualité des analyses financières doit être améliorée durablement dans l'intérêt de notre place économique? Comment devrait-on et pourrait-on l'améliorer?

08.3645 *n* Mo. **Engelberger. La loi sur la surveillance de la révision ne doit pas desservir les PME** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (loi sur la surveillance de la révision, LSR) afin qu'elle fixe des normes favorables aux PME en matière de système de contrôle interne et de gestion des risques.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Caviezel, Donzé, Eichenberger, Fiala, Flückiger, Föhn, Glur, Graber Jean-Pierre, Grunder, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Killer, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Malama, Müller Walter, Müller Philipp, Noser, Rutschmann, Schwander, Segmüller, Triponez, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (30)

08.3646 *n* Mo. **Grin. Champagne est aussi une appellation suisse!** (03.10.2008)

Au niveau de la Loi sur la protection des marques et des indications de provenance (LPM), le Conseil fédéral est chargé d'utiliser la possibilité que lui donne l'article 50.

"Dans l'intérêt de l'économie en général ou de secteurs particuliers, le Conseil fédéral peut préciser les conditions auxquelles une indication de provenance suisse peut être utilisée pour des produits ou des services déterminés. Auparavant, il entendra les cantons et les associations professionnelles ou économiques intéressés."

Cette démarche permettrait de définir une protection publique pour l'indication "Boulangerie fine de Champagne" et de renforcer l'usage de matière première suisse. Le Conseil fédéral n'a fait qu'une fois l'usage de cette disposition dans le cadre de l'ordonnance du 23 décembre 1971 réglant l'utilisation du nom "Suisse" pour les montres. Cette disposition peut également s'appliquer à des indications de provenance locales. En effet, le Conseil fédéral précise dans son message sur la LPM que "L'opinion des milieux intéressés est primordiale, car ils sont concernés au premier chef. Cette remarque s'applique également aux cantons, surtout lorsqu'il s'agit d'appellations locales ou régionales."

Cosignataires: Aebi, Aubert, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Bourgeois, Brunschwig Graf, Bugnon, Carobbio Guscetti, Favre Laurent, Favre Charles, Flückiger, Français, Freysinger, Giezendanner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Haller, Kunz, Lüscher, Marra, Moret, Neirynck, Nordmann, Parmelin, Perrin, Perrinja-

quet, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Ruey, Schibli, Thorens Goumaz, van Singer, Veillon, Voruz, Zisyadis (37)

08.3647 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Lutte contre la corruption. Interdire le pantouflage** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une révision de la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1), afin d'y introduire une disposition interdisant aux employés de la Confédération qui occupent une position de cadre, dont les activités professionnelles les mettent en contact avec l'économie privée et qui sont responsables de la surveillance et de l'octroi de mandats, d'autorisations ou de licences, par exemple, d'exercer pendant les trois ans qui suivent la fin de leurs rapports de travail avec la Confédération toute activité lucrative au service de personnes physiques ou juridiques avec lesquelles ils ont entretenu d'étroits rapports de travail.

Porte-parole: Mörgeli

08.3648 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Impôts déguisés. Ça suffit!** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de déposer un projet d'acte en vertu duquel la perception d'émoluments devra être expressément fixée dans une loi au sens de l'art. 164 de la Constitution ou dans un arrêté fédéral sujet au référendum au sens de l'art. 163, al. 2, de la Constitution.

Porte-parole: Zuppiger

08.3649 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Prévenir les risques démesurés pour l'économie suisse** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'instituer une commission d'experts de premier plan qui comprendra des représentants des entreprises suisses, de la CFB, de l'OFAP, de l'AFF et de la BNS. Cette commission exposera dans un rapport les conséquences que la faillite de grandes entreprises suisses pourrait avoir pour l'économie de notre pays. Elle montrera en outre comment les risques économiques pourraient être minimisés dans le cadre, d'une part, d'une réorganisation des banques et, le cas échéant, des assurances (sociétés réunies au sein d'un groupe, prévention de réactions en chaîne s'étendant à plusieurs domaines d'activité) et, d'autre part, d'une restructuration des risques dans la conduite des affaires (diversification des activités par pays, par branches, etc.). L'objectif est d'éviter que les risques liés à l'effondrement d'une grande entreprise suisse soient tels pour l'économie que l'Etat soit contraint d'intervenir mais sans, finalement, parvenir à les assumer.

Porte-parole: Kaufmann

08.3650 *n* Mo. **Glanzmann. Prestations complémentaires à l'AVS/AI. Adapter les montants déduits au titre du loyer** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures législatives nécessaires afin que les montants maximums fixés pour les loyers dans les dépenses entrant dans le calcul des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC):

1. soient immédiatement actualisés;

2. soient relevés systématiquement à l'avenir lors de la réactualisation du montant des prestations.

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Bischof, Bourgeois, Cathomas, de Buman, Donzé, Egger, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Lustenberger, Meier-Schatz, Moser, Müller Philipp, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Segmüller (19)

08.3651 *n* Po. **Glanzmann. Ostéoporose. Risques pour la santé publique** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

- d'expliquer l'importance qu'il accorde à l'ostéoporose par rapport à d'autres maladies chroniques telles que la BPCO (bronchopneumopathie chronique obstructive), l'asthme, le diabète et l'hypertension;

- d'établir un rapport sur ce qu'il a entrepris depuis la publication du rapport de l'OFSP sur le développement de la culture sanitaire de la population pour améliorer la perception qu'ont les individus de leur propre santé et leur capacité à adopter des comportements salutogènes; son rapport abordera également l'effet des mesures déjà prises;

- de constituer un catalogue de mesures pour l'ostéoporose qui couvrira la période 2009-2011 et qui formulera et appliquera des mesures dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur la prévention.

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Bischof, Bourgeois, Büchler, Cathomas, de Buman, Donzé, Egger, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Humbel Näf, Kleiner, Lustenberger, Meier-Schatz, Moser, Prelicz-Huber, Schmid-Federer, Segmüller, Theiler, Zemp (23)

08.3652 *n* Po. **Egger. Vue d'ensemble des coûts et des investissements dans les infrastructures de transport (route, rail et lignes aériennes)** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une vue d'ensemble des coûts et des investissements dans les infrastructures de transport (route, rail et lignes aériennes). Celle-ci présentera la manière dont les investissements engagés se répercutent sur l'économie et la société. Le rapport entre la demande et l'évolution de la mobilité sera également mis en évidence.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bischof, Büchler, Cathomas, Caviezel, Giezendanner, Glanzmann, Glur, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Killer, Lustenberger, Meier-Schatz, Müller Thomas, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, von Rotz, Wehrli, Zemp (22)

08.3653 *n* Ip. **Egger. Sécurité des produits sous les angles de l'alimentation de l'enfant, de l'environnement et de la santé** (03.10.2008)

En matière de sécurité et de qualité des produits, les lois du marché ne suffisent pas; l'intérêt général commande de mettre en place des stratégies et des contrôles fiables. Les directives et les contrôles qualitatifs prennent une importance particulière pour les consommateurs lorsqu'il s'agit d'importations en provenance d'Extrême-Orient. C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1.a. Nos directives suffisent-elles à garantir la qualité et la sécurité des produits (en particulier lorsqu'il s'agit de denrées alimentaires) en circulation sur le marché suisse et à éviter toute atteinte à la santé des consommateurs et à l'environnement?

b. Comment le Conseil fédéral juge-t-il la situation dans le domaine, particulièrement sensible, des aliments destinés aux enfants?

c. Comment la population suisse est-elle protégée contre des scandales tels que ceux de la viande avariée ou des produits toxiques dans les aliments?

d. Les douanes suisses ont-elles les bases légales nécessaires pour effectuer les contrôles de qualité correspondants?

2. Dans l'affirmative, de quelle manière le Conseil fédéral pourrait-il faire la promotion du niveau élevé de sécurité de nos produits afin de mieux positionner la Suisse sur le marché mondial?

3. Quels moyens le Conseil fédéral voit-il pour mesurer, évaluer et certifier cette qualité élevée?

4. Quels moyens s'offrent à la Confédération pour négocier de manière efficace l'élaboration de critères de qualité valables à l'échelle internationale?

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bäumle, Bischof, Büchler, Cathomas, de Buman, Donzé, Fässler, Frösch, Gilli, Glanzmann, Graf Maya, Häberli-Koller, Hochreutener, Hofmann, Humbel Näf, Lang, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Moser, Müller Geri, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schelbert, Schmidt Roberto, Segmüller, Teuscher, Vischer, Wehrli, Weibel, Wyss Brigit (38)

08.3654 ***n*** Mo. **Egger. Hausses de loyer. Autoriser les signatures reproduites par des moyens mécaniques** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de modification du code des obligations prévoyant que la signature apposée sur la formule destinée à communiquer une majoration de loyer ou une autre modification unilatérale du contrat ne doit pas être manuscrite.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Bischof, Büchler, Cathomas, Caviezel, Eichenberger, Flückiger, Füglistaller, Giezendanner, Glanzmann, Glur, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Killer, Kleiner, Leutenegger Filippo, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schwander, Segmüller, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Zemp (46)

08.3655 ***n*** Mo. **Rechsteiner-Basel. Utilisation du réseau de transport. Fixation des tarifs sur la base des coûts réels** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser sans tarder l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité conformément aux points suivants:

1. Les tarifs pour l'utilisation du réseau de transport doivent se fonder sur les coûts réels des travaux d'entretien et des nouveaux investissements; les investissements effectués avant le 1er janvier 2009 ne pourront être pris en compte qu'à hauteur de la valeur résiduelle pour le producteur.

2. Le calcul des valeurs résiduelles devra se faire en fonction de ce qui suit: les tarifs de l'électricité qui, avant le 1er janvier 2009, comprenaient des taxes d'amortissement devront être imputés sur les réseaux et les centrales électriques (et non sur les seules centrales électriques).

3. Le supplément-risque devra passer de 1,93 % à 0,2 %, car l'exploitation d'un réseau électrique ne présente pas de risques justifiant une rémunération plus élevée.

4. Le coût du maintien des capacités de réserve des plus grandes centrales de production, conformément aux normes de l'UCTE, ne devra pas entraîner de majoration du prix du courant. Il sera mis à la charge des entreprises qui en sont à la source, comme cela se pratique en Autriche.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Aubert, Bäumle, Carobbio Guscetti, Daguet, Donzé, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Girod, Graf Maya, Heim, Hofmann, Ineichen, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Moser, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Prelicz-Huber, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (43)

08.3656 ***n*** Mo. **Borer. LAMal. Lutte contre la désolidarisation au moyen de primes dépendant de l'âge et de rabais basés sur les risques** (03.10.2008)

Afin de lutter contre la désolidarisation entre les jeunes et les vieilles générations ainsi qu'entre les bien-portants et les malades, il est nécessaire de tenir davantage compte de l'âge des assurés et des risques de maladie effectifs lors de la fixation du montant des primes. Il faut par exemple introduire deux classes d'âge supplémentaires et obliger les assureurs à fixer le montant des rabais pour les franchises à option sur la base des risques de maladie effectivement encourus par les assurés.

08.3657 ***n*** Mo. **Stahl. Encouragement des sports de masse et de niche par une présence accrue dans les médias électroniques** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer la visibilité des sports de masse en leur assurant une présence accrue dans les médias électroniques, par exemple en accordant une attention particulière à ces sports dans le cadre des mandats de prestations et des concessions prévus dans la LRTV et/ou en en adoptant une pratique appropriée en matière d'autorisations.

Cosignataires: Engelberger, Glauser, Schenk Simon, Schibli, Zuppiger (5)

08.3658 ***n*** Mo. **Stahl. LAMal. Durée plus longue des contrats d'assurance à des fins d'optimisation du potentiel d'économies** (03.10.2008)

Afin de favoriser la réalisation d'économies, le Conseil fédéral est chargé de fixer à au moins trois ans, dans la LAMal, la durée minimale d'assurance pour les formes particulières d'assurance impliquant un choix limité du fournisseur de prestations. Les assurés ne doivent pas pouvoir changer de forme d'assurance pendant la durée choisie du contrat.

Cosignataires: Bigger, Borer, Bortoluzzi, Hochreutener, Hutter Markus, Leutenegger Filippo, Triponez, Zuppiger (8)

08.3659 ***n*** Mo. **Marra. Mode de calcul des prestations complémentaires** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures pour que le mode de calcul des prestations complémentaires soit mensualisé et non pas annualisé comme c'est le cas actuellement dans la pratique.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Favre Charles, Leuenberger-Genève, Lumengo, Meyer Thérèse, Nidegger,

Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rossini, Sommaruga Carlo, Steiert, van Singer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (16)

08.3660 ***n*** Po. **Schenker Silvia. Barrage d'Ilisu. La Suisse ne devrait-elle pas se retirer du projet?** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il ne serait pas indiqué que la Suisse se retire du projet de construction du barrage d'Ilisu et que l'ASRE prenne les mesures qui s'imposent pour permettre ce retrait?

Cosignataires: Allemann, Bänziger, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Goll, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Moser, Rechsteiner-Basel, Tschümperlin, Voruz, Wyss Brigit (15)

08.3661 ***n*** Ip. **Cathomas. Bénévolat et sécurité financière au-delà d'un certain âge** (03.10.2008)

En Suisse des milliers d'heures de bénévolat sont fournies chaque année en faveur de la société. Ce travail est non rémunéré ou ne l'est que très faiblement. Par conséquent, ces personnes ne peuvent souvent pas se constituer un deuxième, voire un troisième pilier pour leur prévoyance vieillesse. Alors qu'elles se sont engagées en faveur de la société pendant des années, voire pendant toute leur vie active, sans toucher de contreprestation monétaire ou en n'étant que très peu rémunérées, ces personnes sont souvent confrontées à des difficultés financières une fois qu'elles atteignent un certain âge.

Dans ce contexte je souhaite poser la question suivante au Conseil fédéral:

Par quelles mesures peut-on assurer la sécurité financière de personnes qui ont surtout fait du bénévolat et qui, de ce fait, ne perçoivent que la rente AVS minimum, sans disposer d'un deuxième ni d'un troisième pilier, une fois atteint un certain âge?

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Darbellay, Donzé, Glanzmann, Hany, Meyer Thérèse, Robbiani, Schmidt Roberto (9)

08.3662 ***n*** Mo. **Humbel Näf. Appareils acoustiques. Renforcer la concurrence et introduire des forfaits** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer la concurrence entre les fournisseurs de prestations des appareils acoustiques, en prenant notamment les mesures suivantes:

- engagement immédiat de négociations avec la branche des appareils acoustiques pour obtenir rapidement des rabais sur les prix des appareils et les tarifs pratiqués;

- introduction de simples forfaits pour l'acquisition d'appareils acoustiques, avec des dispositions spéciales pour les cas d'extrême gravité, conformément à la recommandation émise par le Contrôle fédéral des finances dans son rapport de juillet 2007.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Baettig, Bortoluzzi, Darbellay, Dunant, Egger, Engelberger, Grunder, Häberli-Koller, Hassler, Ineichen, Kleiner, Loepfe, Schibli, Segmüller, Triponez, Wehrli, Weibel (19)

08.3663 ***n*** Mo. **Rechsteiner Paul. Déclaration à l'occasion du 70ème anniversaire de l'attentat perpétré par Maurice Bavaud contre Adolf Hitler** (03.10.2008)

A l'occasion du 70ème anniversaire de l'échec de l'attentat perpétré par le Suisse Maurice Bavaud contre Hitler, le Conseil fédéral est chargé de faire une déclaration.

Cosignataires: Daguet, Lang (2)

08.3664 ***n*** Po. **Humbel Näf. Halte à la politique d'obstructionnisme due à des recours déposés par des particuliers** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment les voies de recours prévues par la législation sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire peuvent être limitées pour empêcher le dépôt de recours téméraires par des particuliers, notamment lorsque des installations et des constructions se fondent sur des décisions prises démocratiquement; il est par ailleurs chargé de présenter des propositions à ce sujet.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bortoluzzi, Darbellay, Egger, Flückiger, Füglistaller, Giezendanner, Glanzmann, Glur, Grunder, Hassler, Hochreutener, Hutter Markus, Ineichen, Killer, Leutenegger Filippo, Loepfe, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Schenk Simon, Schmidt Roberto, Segmüller, Stahl, Stamm, Zemp (28)

08.3665 ***n*** Mo. **Humbel Näf. Sport et jeu ne sont pas des sources de bruit au sens de la loi sur la protection de l'environnement** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les dispositions de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), de telle sorte que le simple bruit comportemental produit par la pratique d'un jeu, d'un entrainement sportif ou d'une compétition ne tombe plus sous le coup de la LPE ni de l'OPB.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bortoluzzi, Bruderer, Darbellay, Egger, Fässler, Fehr Mario, Flückiger, Füglistaller, Giezendanner, Glanzmann, Glur, Grunder, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Hutter Markus, Ineichen, Kiener Nellen, Killer, Leutenegger Filippo, Loepfe, Müller Geri, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Schenk Simon, Schmidt Roberto, Segmüller, Stahl, Weibel, Zemp (33)

08.3666 ***n*** Ip. **Robbiani. Contrôle du caractère économique des prestations. De la nécessité de règles claires** (03.10.2008)

L'art. 56 LAMal prévoit notamment que les prestations doivent être économiques. Dans certaines régions, ce principe fondamental et louable est une pomme de discorde entre les assureurs et les fournisseurs de prestations, au détriment des assurés et de la qualité des soins. On peut craindre que certains fournisseurs de prestations soient incités à réduire indûment celles-ci afin d'éviter les contestations des assureurs et que d'autres soient tentés de rejeter les "mauvais" patients. On peut craindre le pire si les médecins généralistes sont la cible principale des contestations. Ce contexte tendu rend plus difficile l'engagement commun de tous les acteurs du secteur en faveur d'une maîtrise des coûts de la santé optimale mais respectueuse de la qualité des prestations.

1. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'à défaut de modalités objectives et transparentes, le contrôle du caractère économique des prestations fait l'objet d'une lutte de pouvoir entre les fournisseurs de prestations et les assureurs, dont les assurés, en particulier les plus défavorisés, seront les perdants?

2. Dans quelle mesure peut-il garantir que la méthode statistique appliquée par santésuisse a été conçue avec la rigueur nécessaire, que ses sources sont complètes et que son application est objective?

3. Ne pense-t-il pas que le relevé statistique est utile pour identifier sommairement les cas douteux mais qu'il faut ensuite affiner les résultats par des contrôles analytiques et ponctuels qui tiennent compte de la typologie des patients et des prestations?

4. Ne pense-t-il pas que le contrôle du caractère économique des prestations tel qu'il est actuellement pratiqué ne tient pas suffisamment compte de la qualité des prestations fournies?

5. Ne pense-t-il pas qu'il serait bon de préciser dans l'ordonnance ou des directives les principaux critères et modalités de référence applicables au contrôle afin de réduire les causes de conflit et favoriser une uniformisation appropriée des procédures?

6. Quelles mesures peut-il mettre en oeuvre afin de vérifier que les procédures de contrôle sont fixées et exécutées correctement?

08.3667 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Séparer les activités d'investissement des activités de crédit ou de dépot** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au parlement un projet de loi qui ne permette aux banques d'être actives dans les activités de crédit ou de gestion de fortune sur le territoire national que si leurs activités d'investissement sont limitées au minimum nécessaire pour servir leurs activités de crédit et de gestion de fortune.

Porte-parole: Fässler

08.3668 ***n*** Ip. **Heim. Véhicules tous-terrains et deux-roues motorisés. Limitation des émissions et contrôle des gaz d'échappement** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer:

- où se situe la Suisse, en comparaison des pays environnants, en ce qui concerne les valeurs-limites applicables aux émissions et les prescriptions relatives à l'équipement de moteurs à combustion interne dans le domaine des véhicules tous-terrains ainsi que dans celui des motos et des motocyclettes;

- si la Confédération juge possible d'introduire des valeurs-limites plus strictes pour les émissions et des normes d'équipement plus sévères, et

- la date à laquelle sera introduit le contrôle périodique des gaz d'échappement qui permettra de garantir le respect des valeurs-limites prescrites.

Cosignataires: Nordmann, Rechsteiner-Basel, Tschümperlin (3)

08.3669 ***n*** Mo. **Robbiani. Fonctions supérieures. Connaissances linguistiques à géométrie variable** (03.10.2008)

D'après la réponse à la question 08.5305, les instructions du Conseil fédéral concernant le plurilinguisme exigeraient des connaissances actives d'une deuxième langue officielle et si possible des connaissances passives de la troisième pour les fonctions supérieures. Curieusement, cette restriction ("wenn möglich") ne figure que dans la version allemande des instructions. Faut-il voir là un hasard? Cette restriction n'est pas anodine puisqu'elle réduit considérablement la portée de la disposition.

Je charge donc le Conseil fédéral de "corriger le tir" et d'adapter la version allemande aux versions française et italienne. Subsidiairement, il pourra imposer au candidat ne disposant pas de connaissances passives de la troisième langue officielle de se mettre à niveau dans un délai approprié et faire inscrire cette condition dans le contrat de travail.

08.3670 ***n*** Mo. **Robbiani. Contrôle régulier du prix des médicaments** (03.10.2008)

En rejetant la proposition de la Conférence de conciliation, le Conseil national a enterré la modification de la LAMal portant sur le prix des médicaments. Le rejet du Conseil national s'explique par l'absence de définition du caractère économique des médicaments.

L'art. 52a contenait toutefois des propositions intéressantes et incontestées qu'il serait absurde de laisser tomber. Je charge donc le Conseil fédéral de reprendre sans tarder dans l'ordonnance les dispositions de l'art 52a le plus susceptibles de contribuer à la maîtrise du prix des médicaments en renforçant l'action menée par le département compétent sur ce terrain. Le contrôle régulier des prix, tous les trois ans, doit notamment être inscrit dans l'ordonnance. Les modalités de la comparaison avec les prix pratiqués à l'étranger mériteraient également d'être renforcées.

08.3671 ***n*** Mo. **Leutenegger Filippo. Utilisation du couplage chaleur-force** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser la loi sur l'énergie comme proposé ci-dessous, avec pour objectif l'utilisation du fort potentiel que présente le couplage chaleur-force en Suisse et la reconnaissance des technologies CCF comme moyen supplémentaire de produire de l'électricité de manière efficace et sûre.

Proposition de formulation:

Art. 7, al. 2bis (nouveau)

Pour les installations de couplage chaleur-force exploitées de manière à couvrir les besoins en chaleur et alimentées par des sources d'énergie fossiles, les tarifs de reprise de l'électricité se fondent sur les prix de revient dans les installations neuves comparables des entreprises d'approvisionnement en énergie. Le Conseil fédéral règle les modalités, notamment la tarification en fonction des classes de puissance, la durée de la rémunération et les exigences minimales en termes d'efficacité énergétique des installations. Seules ont droit à rémunération, conformément au présent alinéa, les installations qui fournissent une contribution prouvée à la réduction des émissions de CO2.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Bäumle, Bourgeois, Cathomas, Girod, Hutter Markus, Killer, Messmer, Nussbaumer, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Rutschmann, Schelbert, Triponez, Zemp (17)

08.3672 ***n*** Mo. **Schelbert. Combattre la crise financière en renforçant l'économie réelle** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un programme antirécession permettant de renforcer l'économie réelle et de combattre la crise qui menace, au moyen d'investissements, d'aides à l'investissement et d'adjudications de marchés publics.

Cosignataires: Bänziger, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Prelicz-Huber, Thorens Goumaz, Vischer, Wyss Brigit, Zisyadis (13)

08.3673 *n* Mo. **Groupe des Verts. Introduction d'un système bancaire différencié** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires à l'établissement d'un système bancaire différencié, dans lequel le secteur des investissements sera séparé des secteurs traditionnels que sont la gestion de fortune et l'octroi de crédits. Il soumettra au Parlement les modifications législatives qui s'imposent.

Porte-parole: Bänziger

08.3674 *n* Ip. **Groupe des Verts. Libéralisation des placements du pilier 3a (OPP 2). Quels en sont les risques?** (03.10.2008)

En date du 19 septembre 2008, le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance qui règle la pratique des placements de la prévoyance professionnelle du pilier 3a et y a introduit un nouvel art. 53, al. 1, let. e, qui dispose que:

1 La fortune de l'institution de prévoyance peut être investie dans les placements suivants:

e. des placements alternatifs sans obligation d'effectuer des versements supplémentaires, tels que les fonds spéculatifs (hedge funds), les matières premières, les placements directs (private equity) et les titres liés à une assurance (insurance linked securities). Il n'est pas possible de se soustraire à l'interdiction des placements avec obligation d'effectuer des versements supplémentaires en se fondant sur l'art. 50, al. 4.

Cette disposition est commentée comme suit:

"Les placements alternatifs sont désormais mentionnés explicitement dans le catalogue des placements. La notion de placements alternatifs recouvre une large palette d'instruments très différents. En principe, tout placement qui, pour une raison ou pour une autre, n'entre pas expressément dans une des catégories du catalogue doit être considéré comme un placement alternatif. Il ne faut donc pas penser que l'énumération est exhaustive.

Malgré leur hétérogénéité, les placements alternatifs ont souvent des caractéristiques communes. Ils se présentent fréquemment sous forme de placements privés peu réglementés. Du même coup, la transparence est souvent très réduite. Les dérivés sous leurs différentes formes, en particulier ceux qui ont un caractère d'options, ne sont pas utilisés seulement pour couvrir des risques; ils entrent souvent directement dans des stratégies de prise de risques. Les paris exotiques, tels que les obligations catastrophes ou les options "lookback" permettent d'accéder à des primes de risque alternatives. Les ventes à découvert sont possibles. Le recours à des fonds de tiers peut provoquer un effet de levier. Enfin, il arrive souvent que les placements alternatifs soient relativement illiquides, parce qu'ils se négocient sur des marchées secondaires auxquels peu d'acteurs ont accès ou parce que les échéances sont très longues"

Suivent des explications relatives à l'importance que revêt une surveillance adéquate.

Cette modification de l'OPP 2 soulève les questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis que la libéralisation de la réglementation des placements peut rendre la Suisse plus attractive pour les investissements à haut risque?

2. Est-il lui aussi d'avis que la concentration de secteurs d'investissement virtuels nuit à la réputation de la place financière suisse?

3. A quel montant le Conseil fédéral évalue-t-il le capital du pilier 3a qui pourra être investi selon les nouvelles modalités de placement?

4. Est-il conscient du fait que les avoirs de vieillesse du pilier 3a sont ainsi soumis à une gestion à haut risque sur laquelle les cotisants n'ont aucune influence?

5. Comment entend-il garantir la surveillance nécessaire du marché nouvellement libéralisé des placements autorisés dans le domaine du pilier 3a?

6. Est-il disposé à autoriser la création de postes supplémentaires à la FINMA et à s'engager à ce que ces postes soient rapidement pourvus par du personnel qualifié?

Porte-parole: Bänziger

08.3675 *n* Mo. **Moser. Obligation de déclarer les fourrures** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales de sorte à instaurer une obligation de déclaration pour les fourrures et les produits qui en sont issus. Grâce à cette déclaration obligatoire, les consommateurs doivent pouvoir disposer d'informations claires sur le mode d'élevage, l'origine et l'espèce animale.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amacker, Bänziger, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bruderer, Cathomas, Caviezel, Donzé, Fässler, Fehr Mario, Fiala, Freysinger, Frösch, Gadient, Galladé, Geissbühler, Gilli, Girod, Glauser, Graf Maya, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Hodgers, Ineichen, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Kleiner, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Müller Geri, Müri, Prelicz-Huber, Reimann Lukas, Riklin Kathy, Robbiani, Schelbert, Schenker Silvia, Schibli, Schmid-Federer, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Wasserfallen, Weibel, Widmer, Wyss Brigit (56)

08.3676 *n* Mo. **Moser. Réduction des produits chimiques de synthèse dans le lait maternel** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place des stratégies visant à réduire la présence de produits chimiques de synthèse, notamment d'hormones de synthèse, dans le lait maternel. Ces stratégies devront prévoir notamment:

- une meilleure information des consommateurs, en particulier des femmes en âge d'avoir des enfants;

- des déclarations bien visibles et compréhensibles relatives à la composition sur les cosmétiques;

- la poursuite et l'approfondissement de la recherche fondamentale avec un objectif d'évaluation des risques.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bänziger, Barthassat, Bäumle, Bischof, Bruderer, Cathomas, Caviezel, Donzé, Estermann, Fässler, Fehr Mario, Fehr Hans, Fiala, Freysinger, Gadient, Galladé, Gilli, Girod, Glanzmann, Glauser, Graf Maya, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Hodgers, Huber, Ineichen, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Kleiner, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müri, Noser, Prelicz-Huber, Reimann Lukas, Riklin Kathy, Robbiani, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Segmüller, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Widmer, Wyss Brigit (63)

08.3677 *n* Mo. **Fehr Hans-Jürg. Rôle de la Suisse au sein des organisations financières internationales. Consultation du Parlement** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral consultera le Parlement au sujet des positions qu'il entend adopter au sein des organisations financières internationales, comme le FMI, la BRI ou le G-10, et des démarches qu'il prévoit d'entreprendre.

08.3678 *n* Ip. **Häberli-Koller. Evolution des prix des services de renseignements téléphoniques** (03.10.2008)

La libéralisation du marché des services de renseignements téléphoniques, le 1er janvier 2007, laissait espérer un regain de concurrence et une baisse des prix. Or, force est de constater qu'aucune baisse des prix n'est en vue. Plusieurs reportages et enquêtes (TA, RSR) ont même révélé que Swisscom avait majoré ses prix d'environ 8 % et 1818, son principal concurrent, de plus de 20 %. La clientèle ne bénéficie en rien de la libéralisation du marché.

A cet égard, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. L'Office fédéral de la communication (OFCOM) est-il chargé de suivre l'évolution des prix pratiqués par les différents opérateurs? Dans l'affirmative, l'évolution indiquée est-elle correcte?

2. Quelles sont les raisons de cette évolution?

3. Que va faire l'OFCOM?

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Darbellay, Egger, Glanzmann, Hany, Hochreutener, Lustenberger, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Wehrli (16)

08.3679 *n* Mo. **Häberli-Koller. Financement des moyens auxiliaires en cas de maladie survenant durant la retraite** (03.10.2008)

L'ordonnance concernant la remise de moyens auxiliaires par l'assurance-vieillesse (OMAV) doit être modifiée de telle sorte que les moyens auxiliaires rendus nécessaires à la suite d'une maladie, lesquels sont garantis dans le cadre de l'AI, soient aussi pris en charge par l'AVS dans le cas d'une personne qui ne tombe malade qu'après avoir atteint l'âge de la retraite si elle remplit les conditions, définies dans la LAI, donnant droit aux prestations.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Darbellay, Egger, Humbel Näf, Segmüller (6)

08.3680 *n* Mo. **Groupe des Verts. Combattre la crise financière en limitant les bonus des managers** (03.10.2008)

Les salaires des managers, en particulier les bonus qu'ils reçoivent, constituent manifestement un volet essentiel des problèmes que la crise financière actuelle a provoqués. Comme le secteur financier n'est pas en mesure de trouver lui-même une solution viable pour sortir de la crise, il lui faut un soutien politique. Dans ces conditions, nous chargeons le Conseil fédéral de déterminer quelles mesures de nature juridique il faudrait prendre pour pouvoir limiter les bonus et toutes les autres prestations complémentaires, puis de présenter au Parlement les modifications législatives nécessaires à la mise en oeuvre des impératifs suivants:- Les bonus et les autres prestations complémentaires ne doivent pas dépasser le montant de la rétribution annuelle fixe.

- Les indemnités de départ - toutes prestations comprises - ne doivent pas dépasser le montant de la rétribution annuelle fixe.

Porte-parole: Schelbert

08.3681 *n* Mo. **Wyss Ursula. Secteur financier. Systèmes de rémunération tenant compte des risques** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur les banques - et, en cas de besoin, son ordonnance d'application - de telle sorte que les systèmes de rémunération, en particulier ceux qui font varier le salaire en fonction des prestations fournies (bonus), ne provoquent pas une augmentation des risques.

08.3682 *n* Po. **Segmüller. Rapport complet sur la politique de sécurité** (03.10.2008)

Sachant que le DDPS a entamé les travaux préliminaires qui aboutiront à la rédaction d'un nouveau rapport sur la politique de sécurité, je prie le Conseil fédéral d'examiner, sous tous les aspects, les intérêts du pays et de la population en termes de sécurité. Pour cela, le rapport sur la politique de sécurité devra aborder ces intérêts selon une démarche supradépartementale et inclure tous les échelons de l'Etat. Il devra en particulier exposer les missions de l'armée, leur mise en oeuvre et les ressources financières minimales nécessaires à cet effet.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Bischof, Bortoluzzi, Büchler, Caviezel, Darbellay, Donzé, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Gadient, Glanzmann, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Kunz, Loepfe, Lumengo, Malama, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Müller Walter, Rielle, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Widmer, Zuppiger (41)

08.3683 *n* Ip. **Segmüller. Avenir des transports publics dans la région lucernoise** (03.10.2008)

Des menaces pèsent sur le raccordement de Lucerne au réseau de liaisons rapides entre les villes suisses. Le gouvernement cantonal mise sur un doublement du tronçon le long du Rotsee. Des incertitudes subsistent toutefois actuellement sur l'opportunité de construire un double tronçon si l'accès à la gare de Lucerne n'est pas amélioré, comme le souhaitent certains. De nouvelles études laissent planer des doutes à ce sujet. Le gouvernement du canton de Lucerne estime lui aussi que, dans une perspective à long terme, il serait plus judicieux de construire une gare de transit (rapport de planification B 34 du 9 décembre 2003, p. 38 ss). Afin de garantir une utilisation rationnelle des deniers fédéraux, il serait donc indiqué d'examiner sérieusement s'il ne serait pas plus opportun de construire un tunnel partant d'Ebikon et débouchant sur une gare de transit à Lucerne. Afin que nous disposions de données objectives, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Dans la mesure où il est un contributeur important au financement des transports publics, est-il prêt à examiner d'autres projets que ceux soumis à la Confédération par le canton?

2. La Confédération est-elle prête à étudier et à présenter dans un rapport les coûts et les avantages respectifs des solutions suivantes: doublement de la voie le long du Rotsee, doublement de cette voie et amélioration simultanée de l'accès à la gare de Lucerne, construction d'une gare de transit?

Cosignataires: Estermann, Glanzmann, Kunz, Lustenberger, Müri, Theiler, Widmer (7)

08.3684 *n* Ip. **Wehrli. Efficacité énergétique des voitures neuves** (03.10.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment entend-il garantir que la troisième convention volontaire avec auto-suisse correspondra au mandat défini dans le Plan d'action pour l'efficacité énergétique et permettra d'atteindre les objectifs fixés?

2.a. Que pense-t-il faire si ce mandat (cf. ch. 1 ci-dessus) n'est pas rempli?2.b. En particulier, un système de sanctions est-il prévu?

3. Le Conseil fédéral est-il conscient du fait qu'il existe des instruments relevant de l'économie de marché pour accroître l'efficacité énergétique des voitures neuves? Il s'agit des systèmes de bonus-malus, qui permettent d'atteindre les objectifs avec précision, qui sont neutres d'un point de vue financier et qui fonctionnent selon la logique d'un système fermé de "cap and trade" (limitation et commerce des émissions de gaz à effet de serre).

Cosignataire: Schenker Silvia (1)

08.3685 *n* Ip. **Häberli-Koller. SESAR. Approche en descente continue** (03.10.2008)

Le Single European Sky ATM Research Programme (SESAR) est une initiative européenne dans le domaine du transport aérien qui vise à réduire les coûts du transport aérien et son impact sur l'environnement tout en accroissant la sécurité et la capacité. Ce programme comprend aussi un projet de Ciel unique européen (CUE), dont le but consiste à restructurer les flux de trafic dans l'espace aérien. Le programme SESAR et le projet CUE prévoient notamment dans le cadre d'un Master Plan que, d'ici à fin 2012, à titre de mesure d'urgence, l'approche en descente continue (Continuous Descent Approach, CDA) sera mise en place. Selon des experts, la réduction de la puissance des réacteurs liée à cette procédure peut entraîner une diminution de moitié des nuisances sonores alliée à une économie de kérosène. Il semblerait que la Suisse ne participe pas activement à ces projets. Dans le contexte du problème des nuisances sonores dans le voisinage de l'aéroport de Kloten, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il vrai que la Suisse ne participe pas au programme SESAR? Quelles en sont les raisons?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il aussi que l'approche en descente continue peut largement contribuer à réduire les nuisances sonores dans le voisinage de l'aéroport de Kloten?

3. Est-il prêt à enjoindre aux organes compétents (OFAC, Skyguide) de prendre les mesures nécessaires (nouvelles techniques de navigation) à l'introduction généralisée de l'approche en descente continue?

4. Dans le prolongement de l'interpellation Gutzwiller (08.3346), il faut en outre se demander s'il convient de suspendre le processus PSIA jusqu'à ce que les résultats des négociations avec l'Allemagne soient disponibles et qu'on puisse les intégrer? Le Conseil fédéral est-il prêt à agir dans ce sens sur le processus PSIA?

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Graf-Litscher, Messmer, Spuhler, Walter (5)

08.3686 *n* Po. **Teuscher. Réseau électrique à haute tension. Propriété privée ou propriété publique?** (03.10.2008)

Afin d'être à même de comparer les possibilités d'exploiter au mieux le réseau électrique à haute tension dans l'intérêt de la population et de l'économie, le Conseil fédéral doit établir un rapport sur les différentes formes d'organisation possibles. Ce rapport présentera les premiers enseignements tirés de l'exploitation du réseau par swissgrid. Si l'on veut procéder à une évaluation complète et déterminer quelle forme d'organisation se prête à l'exploitation du réseau à haute tension, il importe toutefois d'examiner d'autres structures et de comparer les avantages et les inconvénients à court, à moyen et à long terme des différentes formes d'organisation envisageables. Il faut également indiquer comment ces différentes formes d'organisation peuvent permettre d'atteindre les buts fixés à l'art. 1 de la loi sur l'approvisionnement en électricité (approvisionnement en électricité sûr, fiable et conforme au développement durable dans toutes les parties du pays, maintien et renforcement de la compétitivité du secteur suisse de l'électricité). La comparaison portera en particulier sur les formes d'organisation suivantes:

- swissgrid (statu quo);

- société nationale d'exploitation du réseau aux mains de la Confédération;

- société d'exploitation du réseau aux mains des cantons.

Enfin, il y aura lieu d'examiner si les quelque 5 milliards de frais d'investissement consentis pour la société de réseau nationale sont rentables pour la Confédération à moyen et à long terme.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Prelicz-Huber, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (19)

08.3687 *n* Ip. **Vischer. Filtres à particules. Conséquences de la modification de l'OPair décidée par le Conseil fédéral** (03.10.2008)

La modification de l'OPair décidée par le Conseil fédéral le 19 septembre 2008 aura pour conséquence que l'obligation de post-équiper les machines de chantier les plus anciennes avec un filtre à particules deviendra caduque pour 70 % d'entre elles. Cette situation soulève les questions suivantes:

1. La décision du Conseil fédéral ne rend-elle pas obsolète le post-équipement qui a déjà été effectué sur quelque 8500 machines utilisées sur les plus gros chantiers? Et les investissements d'environ 100 millions de francs consentis à cet effet ne se révèlent-ils pas être de mauvais investissements?

2. Ne punit-on pas de la sorte les entreprises du secteur de la construction qui ont déjà investi dans des dispositifs techniques destinés à protéger la population contre les particules de suies de diesel cancérogènes?

3. Suite à la suppression du post-équipement obligatoire, les investissements consentis pour munir d'un filtre à particules quelque 8500 machines de chantier existantes se révèlent être de mauvais investissements. Pour pouvoir affronter la concurrence, les entreprises du secteur de la construction risquent de se sentir obligées d'enlever ces filtres à particules pour faire des économies en termes d'entretien, de réparation et d'organisation. Ce phénomène ne constitue-t-il pas en soi une atteinte à la sécurité du droit, au principe de la continuité, à la protection des droits acquis et à la sauvegarde de la concurrence?

4. Enfin, le Conseil fédéral est-il conscient du fait que sa décision va provoquer une augmentation du nombre de décès par

des cancers provoqués par des suies cancérogènes? L'OFEV parle à cet égard de quelques centaines de cas jusqu'en 2015.

Cosignataires: Bänziger, Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Prelicz-Huber, Thorens Goumaz, von Graffenried (9)

08.3688 *n* Mo. **Chevrier. Des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique grâce au nucléaire** (03.10.2008)

Nous demandons au Conseil fédéral d'adapter la législation en matière nucléaire aux fins de lier l'autorisation de construire une nouvelle centrale à un investissement significatif du propriétaire/requérant dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables.

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Darbellay, de Buman, Meyer Thérèse, Neirynck, Robbiani, Schmidt Roberto (8)

08.3689 *n* Mo. **Zisyadis. Prendre en compte le loyer effectif dans les prestations complémentaires** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC), de telle façon que les frais effectifs du loyer (ou de la charge hypotécaire) puissent être pris en considération.

Cosignataires: Berberat, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Nordmann, Rielle (6)

08.3690 *n* Ip. **Pfister Theophil. Fondation "Don national suisse pour nos soldats et leurs familles". Utilisation des fonds** (03.10.2008)

Le DDPS exerce la surveillance directe sur les fondations militaires, notamment sur la fondation "Don national suisse pour nos soldats et leurs familles" (DNS). D'après les documents disponibles, le DNS est subventionné par le DDPS (rapport du Conseil fédéral du 7 avril 2006), et deux représentants du DDPS (W. Eymann et H.P. Walser) siègent au conseil de fondation. A cet égard, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. L'utilisation des fonds du DNS correspond-elle au but de ce dernier (promouvoir le bien-être physique, psychique et moral des soldats suisses et de leurs familles) s'ils servent ou ont servi:

a. à cofinancer dans une large mesure la publication de la revue "gratuite" "Schweizer Soldat", tirée à 38 000 exemplaires, qui mène une propagande intensive pour l'internationalisation de l'armée suisse?

b. à payer la participation de candidats officiers à un séminaire de la SSO?

c. à financer une grande partie de la manifestation organisée en 2003 à l'occasion du passage de l'armée 95 à l'armée XXI?

d. à payer les billets d'entrée à Expo.02 pour les militaires effectuant leur école de recrues?

2. Quel montant le DNS a-t-il versé à la revue "Schweizer Soldat" entre mai 2007 et aujourd'hui?

3. D'autres revues (p. ex. "Notre armée de milice") sont-elles soutenues financièrement? Si tel est le cas, quels sont les montants qui leur sont versés?

4. Le DNS a-t-il soutenu d'autres publications militaires depuis 2004? Dans l'affirmative, lesquelles?

5. A-t-on raison de supposer qu'il y a eu un arrangement financier en vertu duquel le DNS a financé la publication du livre de Christophe Keckeis moyennant le reversement de l'argent rapporté par la vente du livre?

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Maurer, Mörgeli, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, von Rotz, von Siebenthal, Wobmann (26)

08.3691 *n* Mo. **Pfister Theophil. Suppression de l'obligation générale de construire des abris dans les bâtiments neufs** (03.10.2008)

Vu le rapport "Etat des lieux concernant les constructions protégées et les abris de la protection de la population" établi en réponse à la motion 05.3715 de la Commission des finances CN du 18 novembre 2005, le Conseil fédéral est chargé de d'adapter les bases juridiques comme suit et de les soumettre au Parlement:

- abris: selon l'option 5, mais sans l'obligation d'entretenir les abris existants,

- constructions protégées: selon l'option 2,

- abris pour biens culturels: selon l'option 2.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Grin, Heer, Hutter Jasmin, Ineichen, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Mörgeli, Müller Philipp, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wobmann (42)

08.3692 *n* Mo. **Reimann Lukas. Libre accès aux réseaux à fibres optiques** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir le libre accès aux futures infrastructures de base (réseaux à fibres optiques) dans l'intérêt d'un développement sans entraves des services à large bande ("Open Access"). Le Conseil fédéral doit également examiner des mécanismes permettant de rationaliser l'aménagement des réseaux à fibres optiques (éviter la multiplication des réseaux, encourager le développement à grande échelle).

08.3693 *n* Mo. **Hochreutener. Eliminer les goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales** (03.10.2008)

L'an prochain, le Conseil fédéral va présenter au Parlement un message sur l'élimination, dans le cadre du fonds d'infrastructure, de goulets d'étranglement que présente le réseau des routes nationales. Je charge le Conseil fédéral de présenter aussi dans ce message une liste des projets de cette nature qui ne pourront pas être réalisés avec l'enveloppe budgétaire prévue, même s'ils sont nécessaires au bon fonctionnement du réseau des routes nationales. Le Conseil fédéral est également chargé de soumettre au Parlement un projet de financement complémentaire d'un montant de l'ordre de 3 milliards de francs.

Cosignataires: Amstutz, Bader Elvira, Bischof, Cathomas, Caviezel, Darbellay, Egger, Engelberger, Giezendanner, Glanzmann, Hany, Humbel Näf, Hutter Markus, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Schenk Simon, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Triponez, Wandfluh, Zemp (24)

08.3694 *n* Ip. **Lustenberger. Prix de l'électricité. Nouvelles questions après le débat au Conseil national** (03.10.2008)

Le débat mené au Conseil national le 1er octobre 2008 sur l'augmentation des prix de l'électricité soulève plusieurs questions:

1. Les grandes compagnies suprarégionales ont-elles réalisé des bénéfices comptables en transférant leurs réseaux à Swissgrid SA, opération conduisant à un nouvel amortissement et, concrètement, à des hausses des prix de l'électricité?

2. Dans l'affirmative, à combien s'élèvent ces bénéfices comptables et leurs conséquences sur les prix de l'électricité?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à confier davantage de compétences à la Commission fédérale de l'électricité dans le cadre prévu par la loi et à lui accorder provisoirement des postes supplémentaires pour faire face à sa surcharge de travail?

4. Les consommateurs suisses subventionnent-ils par les taxes sur le transport d'électricité des exportations d'électricité ou le réseau de transport pour le transit international à travers la Suisse?

5. Comment le Conseil fédéral assume-t-il sa responsabilité politique dans la procédure de nomination du président du conseil d'administration de Swissgrid SA?

6. Quand le Conseil fédéral a-t-il approuvé les statuts de Swissgrid SA ou quand va-t-il le faire?

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Müller Thomas, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Wehrli, Zemp (20)

08.3695 *n* Ip. **Hurter Thomas. Concept de stationnement et remplacement partiel des Tiger** (03.10.2008)

En adoptant la motion Amstutz 07.3586 sans équivoque, à 101 voix contre 77, le Parlement a clairement donné mandat au gouvernement d'élaborer un nouveau concept de stationnement. De même, la motion Hurter 08.3198, rejetée à une voix près (91 contre 90), a montré que ce nouveau concept était une nécessité pour le Conseil national. Dans la perspective des débats autour du remplacement partiel des Tiger, il est impératif de clarifier cette question. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il disposé à apporter des éclaircissements concernant le concept de stationnement avant l'ouverture des débats autour du remplacement partiel des avions de combat Tiger?

2. Quelle est la probabilité, selon lui, de parvenir à remplacer une partie des Tiger sans changer le concept de stationnement?

3. Jusqu'à quand se donne-t-il pour élaborer un nouveau concept de stationnement?

4. Est-il aussi d'avis que les aéroports nationaux (Zurich et Genève) doivent rester, pour l'aviation militaire, des aérodromes de dégagement uniquement?

5. Le Conseil fédéral pense-t-il qu'il est possible de mettre en oeuvre pendant la période estivale les allégements souhaités par une partie de la population?

6. Comment les cantons concernés sont-ils associés à ce débat?

7. Quels sont les coûts d'exploitation attendus pour chaque aérodrome?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Cathomas, Donzé, Dunant, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Fluri, Föhn, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grunder, Haller, Hany, Hutter Markus, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Müri, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schwander, Segmüller, Spuhler, Stahl, Stamm, Tschümperlin, Veillon, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (61)

08.3696 *n* Po. **Graf Maya. Accord de libre-échange avec l'UE, protection des animaux et élevage à la ferme** (03.10.2008)

En prévision de l'ouverture de négociations relatives à un accord de libre-échange en matière agricole avec l'UE, le Conseil fédéral est prié d'exposer dans un rapport les conséquences que cet accord pourrait avoir sur la protection de nos animaux de rente et sur l'élevage, encore largement fermier (par opposition aux élevages industriels), et de préciser si un accord de libre-échange rendrait également possible le transit par notre pays d'animaux destinés à l'abattoir.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Büchler, Donzé, Gadient, Girod, Hassler, Hodgers, John-Calame, Kunz, Leuenberger-Genève, Moser, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Schelbert, Schmidt Roberto, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (26)

08.3697 *n* Po. **Graf Maya. Prévention des émissions lumineuses** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il exposera les solutions possibles pour réduire les effets négatifs des émissions lumineuses sur les hommes, les animaux et les plantes. Ce rapport présentera notamment les points suivants:

1. évaluation des recommandations faites par l'OFEV en 2005 concernant les mesures prises pour remédier aux effets négatifs des émissions lumineuses;

2. état de la recherche sur les effets négatifs des émissions lumineuses sur l'environnement et nécessité d'intervenir, en particulier du point de vue des conséquences pour les hommes, les animaux et les plantes;

3. établissement de normes techniques, que ce soit par une réglementation de la Confédération ou par des associations;

4. évaluation de la nécessité d'introduire des valeurs limites pour les émissions lumineuses;

5. mise en évidence de possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique (appareils avec une efficacité énergétique accrue et moyens d'éviter de diffuser la lumière dans l'environnement).

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Bruderer, Donzé, Frösch, Gilli, Girod, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Schelbert, Steiert, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, von Graffenried, Wyss Brigit (24)

08.3698 *n* Ip. **Steiert. Sauvegarde des intérêts de l'employeur** (03.10.2008)

Le cas de M. Daniel Wiedmer, qui a quitté le poste de chef de la surveillance des assureurs-maladie auprès de l'Office fédéral de la santé pour reprendre la direction de la société Assura, éveille l'image d'un arbitre de foot qui déciderait en plein match de jouer dorénavant avec une des deux équipes. M. Wiedmer a manifestement quitté un poste à haute responsabilité qui implique de larges connaissances dont son nouvel employeur pourrait profiter tant au détriment de ses concurrents que de l'autorité de surveillance. Il n'en va pas de l'honnêteté de M. Wiedmer, qui n'est pas contestée, mais du principe de tels transferts et des conditions auxquelles ils peuvent s'effectuer.

Dans ce contexte, je souhaite savoir:

1. Si le Conseil fédéral considère que, pour certains fonctionnaires fédéraux à haute responsabilité, il peut être utile de pouvoir prévoir des mesures particulières en cas de départ, lorsque les intérêts de la Confédération en tant qu'employeur peuvent être touchés;

2. Dans l'affirmative, s'il considère que l'article 6 alinéa 2 de la loi sur le personnel fédéral constitue une base suffisante pour appliquer par analogie l'article 321a alinéa 4 ainsi que les articles 340, 340a et 340b du Code des obligations pour sauvegarder ses intérêts légitimes d'employeur et/ou que l'article 6a alinéa 2 de la loi sur le personnel fédéral permettrait de prévoir des dispositions contractuelles analogues à celles du droit du travail susmentionnées;

3. Cas échéant, s'il a déjà pris de telles mesures en prévoyant des clauses contractuelles idoines pour les cadres concernés;

4. Cas échéant, si de telles clauses ont été prévues pour le contrat de M. Wiedmer.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Marra, Rennwald, Widmer (5)

08.3699 *n* Po. **Schmidt Roberto. Le "centime paysager" pour la conservation des paysages naturels** (03.10.2008)

En relation avec la révision prévue de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (augmentation de la redevance hydraulique), le Conseil fédéral est chargé d'examiner si le "centime paysager", destiné à compenser des manques à gagner dans le domaine de la redevance hydraulique, doit être augmenté, s'il doit être fixé de manière uniforme pour toutes les communes contractantes et s'il peut être perçu en sus de la redevance hydraulique.

Cosignataires: Amherd, Cathomas, de Buman, Egger, Gadient, Graf Maya, Hassler, Kiener Nellen, Meyer Thérèse, Robbiani, Teuscher (11)

08.3700 *n* Mo. **Groupe socialiste. Crise financière. Reduire les taux des prêts hypothécaires** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer les mesures légales et règlementaires pour limiter les marges de refinancement des banques afin de réduire les taux des prêts hypothécaires.

Porte-parole: Sommaruga Carlo

08.3701 *n* Mo. **Groupe socialiste. Crise financière. Protéger les petits propriétaires et les locataires de leur logement** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place une stratégie, les fonds nécessaires et des mesures légales d'urgence pour faire face à l'impact de la crise financière internationale sur le marché du logement en Suisse afin de:

- Soutenir la construction de logement et/ou sauver les opérations immobilières en cours menacées par la crise des marchés financiers, pour autant que les projets soient orientés vers les besoins prépondérants de la population et singulièrement les logements locatifs bon marché;

- Soutenir et protéger les locataires et les petits propriétaires de leur propre logement en cas d'éventuelles difficultés financières (impossibilité de payer les loyers ou les traites hypothécaires) liées à la perte de leur emploi en raison de la crise financière ou en raison de la perte de revenu liée à la perte importante d'épargne.

Porte-parole: Sommaruga Carlo

08.3702 *n* Mo. **Stahl. Adaptation de la législation relative au libre passage et au fonds de garantie (LPP)** (03.10.2008)

Depuis l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2006, du 3e paquet de la révision de la LPP, les institutions de prévoyance non enregistrées peuvent offrir diverses stratégies de placement. Afin de faciliter l'adoption de stratégies plus flexibles (art. 1, al. 3, LPP, en relation avec l'art. 1e OPP 2) les dispositions déterminantes de la loi sur le libre passage (art. 15, al. 2, et 17 LFLP) doivent être adaptées.

Cosignataires: Bortoluzzi, Zuppiger (2)

08.3703 *n* Mo. **Kiener Nellen. Suppression de l'obligation générale de construire des abris dans les bâtiments neufs** (03.10.2008)

Vu le rapport "Etat des lieux concernant les constructions protégées et les abris de la protection de la population" établi en réponse à la motion 05.3715 de la Commission des finances CN du 18 novembre 2005, le Conseil fédéral est chargé de d'adapter les bases juridiques comme suit et de les soumettre au Parlement:

- abris: selon l'option 5, mais sans l'obligation d'entretenir les abris existants,

- constructions protégées: selon l'option 2,

- abris pour biens culturels: selon l'option 2.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bader Elvira, Bänziger, Bäumle, Berberat, Bruderer, Carobbio Guscetti, Cathomas, Daguet, Darbellay, de Buman, Fasel, Fässler, Favre Laurent, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Hämmerle, Hodgers, Ineichen, John-Calame, Jositsch, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Meier-Schatz, Moser, Müller Philipp, Müller Geri, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, Voruz, Wehrli, Weibel, Wyss Brigit, Wyss Ursula, Zisyadis (70)

08.3704 *n* Ip. **Bruderer. Industrie de la fourrure. Transparence et déclaration** (03.10.2008)

Après que le port de fourrure ait été considéré à juste titre comme une question de conscience il y a environ 25 ans, la fourrure semble aujourd'hui plus que jamais à la mode. Outre les produits de luxe (p. ex. véritable cols et manteaux de four-

rure), un nombre croissant de produits à bas prix est disponible en Suisse: chemises et vestes avec des applications en fourrure, bordures en fourrure, garnitures en fourrure.

1. Que pense le Conseil fédéral de cette évolution, compte tenu du fait que les conditions dans lesquelles la fourrure est produite ne sont pas moins douteuses et problématiques qu'il y a 25 ans?

2. Comment juge-t-il le fait que l'industrie de la fourrure donne souvent à ses produits des noms trompeurs, destinés à empêcher d'identifier l'animal dont il s'agit (p. ex. "Gaewolf" ou "Gubi" pour la fourrure de chien, "Genotte" ou "Goyangi" pour la fourrure de chat, "Alaska Matara" pour la fourrure d'otarie)?

3. Comment garantir que les consommateurs soient à l'avenir informés en toute transparence de la nature et de l'origine animale de ces produits?

4. Il serait aujourd'hui - à juste titre - impensable de renoncer à l'obligation de déclarer l'origine et les conditions de production des denrées alimentaires. Pourquoi une telle obligation fait-elle entièrement défaut pour les fourrures et les produits en fourrure?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à examiner l'introduction d'une obligation de ce type?

6. Depuis un mois, la nouvelle législation sur la protection des animaux interdit l'importation de peaux de chat ou de chien et de produits fabriqués à partir de telles peaux (art. 14, al. 2, LPA). Comment cette interdiction peut-elle être appliquée en l'absence d'une obligation de déclarer?

7. Cette interdiction touche-t-elle aussi les produits comportant des garnitures ou de petits morceaux de peau de chat ou de chien (p. ex. figurines asiatiques, porte-clés, etc.)?

8. Pourquoi l'interdiction susmentionnée ne concerne-t-elle que les peaux de chat et de chien, mais pas celles de vison, de lapin, de renard, de loup, etc.?

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Bäumle, Cassis, Flückiger, Gilli, Graf Maya, Graf-Litscher, Hutter Jasmin, Leutenegger Filippo, Moser, Müller Philipp, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Schenker Silvia, Wasserfallen, Weibel (17)

08.3705 *n* Po. **Leutenegger Oberholzer. Aide étatique pour des entreprises. Enseignements à tirer de l'affaire Swissair/ Swiss** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport indiquant comment, en cas de versement d'une aide financière pour renflouer des entreprises (p. ex. des banques), on pourrait réduire au maximum les risques pour l'Etat et garantir que les pouvoirs publics obtiendront une contre-valeur tangible (participation, etc.).

08.3706 *n* Mo. **Häberli-Koller. Promotion des installations solaires** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les modifications législatives suivantes et de soumettre la proposition ci-dessous au Parlement:

L'art. 7a de la loi du 26 juin 1998 sur l'énergie, qui traite notamment des conditions de raccordement pour l'électricité provenant d'énergies renouvelables, sera complété de telle sorte que le grand nombre de demandes rejetées ne pénalise pas unilatéralement ceux d'entre nos concitoyens qui, par sens de leur responsabilité personnelle, veulent contribuer à la lutte contre le changement climatique et les prix élevés de l'énergie en équipant d'une installation solaire un bâtiment qui est souvent leur propre maison ou leur domicile. En considérant les actes législatifs de ces dernières années relatifs à d'autres agents énergétiques, on constatera que la Confédération a notamment fourni des contributions en faveur de la recherche et pris en charge des couvertures de risques pour des montants parfois élevés. Ce constat justifie la modification suivante de l'art. 7a, al. 4, de la loi du 26 juin 1998 sur l'énergie (LEne):

4 Le produit du supplément visé à l'art. 15b, al. 4, doit être réparti entre:

a. l'énergie hydraulique, à hauteur de 50 % au maximum;

b. l'énergie photovoltaïque:

1. à hauteur de 15 % (au lieu de 5 %) au maximum tant que les coûts non couverts dépassent 50 centimes par kWh,

2. à hauteur de 20 % (au lieu de 10 %) au maximum tant que les coûts non couverts sont compris entre 40 et 50 centimes par kWh,

3. à hauteur de 20 % au maximum tant que les coûts non couverts sont compris entre 30 et 40 centimes par kWh;

c. les autres technologies, à hauteur de 30 % chacune au maximum ainsi que l'énergie photovoltaïque tant que les coûts non couverts sont inférieurs à 30 centimes par kWh; les coûts supplémentaires de 20 points de pourcentage au total, résultant des mesures d'adaptation prévues à la let. b, ch. 1 et 2, sont compensés par les moyens disponibles en vertu de la let. a;

d. les coûts des appels d'offres publics concernant les mesures d'efficacité énergétique au sens de l'al. 3, à hauteur de 5 %.

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Hany, Lustenberger, Malama, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Walter, Wehrli (18)

08.3707 *n* Mo. **Humbel Näf. Réorganisation des commissions d'éthique** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer de quelle façon le nombre des commissions d'éthique peut être réduit et comment elles pourraient être spécialisées, sur le plan national, en fonction des domaines de recherche. Il présentera à cet effet les modifications de loi nécessaires.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Baettig, Bortoluzzi, Darbellay, Dunant, Egger, Glanzmann, Grunder, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Hutter Markus, Ineichen, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Segmüller, Wehrli, Weibel, Zemp (26)

08.3708 *n* Po. **Bruderer. Amélioration du bien-être des animaux par les paiements directs** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet qui expose de quelle manière les aides à l'investissement et les paiements directs peuvent être utilisés à meilleur escient pour encourager les prestations pour le bien-être des animaux conformément à la volonté de la population.

On fixera des buts minimums selon les catégories d'animaux: d'ici 2018 au moins 80% des animaux devront bénéficier du SST et des SRPA.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Bäumle, Cassis, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fiala, Gilli, Graf Maya, Graf-Litscher, Ineichen, Lumengo, Markwalder Bär, Moser, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Voruz, Wasserfallen, Weibel (20)

08.3709 *n* Ip. **Leutenegger Oberholzer. Conséquences de la crise des marchés financiers. Existe-t-il un risque de récession et de hausse du chômage en Suisse?** (03.10.2008)

La situation financière de la Suisse se dégrade. Les développements récents sur les marchés financiers internationaux ont aussi des conséquences économiques pour la Suisse. Dans le monde entier, les risques de ralentissement conjoncturel se précisent. Sur le marché de l'emploi, on assiste déjà à une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et à un recul des offres d'emploi, ce qui signifie une hausse du chômage. La menace d'une récession se dessine dans les Etats industriels voisins - désormais unis dans la crise. Et cette crise financière est loin d'être finie.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Comment juge-t-il les perspectives économiques de la Suisse? Quelles conséquences la récession aurait-elle sur les principaux pays où la Suisse a des débouchés?

2. Au printemps encore, le Conseil fédéral estimait que la crise financière n'aurait aucun impact sur l'économie réelle. Que pense-t-il maintenant des conséquences de cette crise sur l'économie suisse?

3. Partage-t-il les craintes d'une récession en Suisse? Quelles mesures le Conseil fédéral et la Banque nationale ont-ils préparées pour empêcher qu'une récession touche la Suisse? Le Conseil fédéral est-il disposé à préparer un programme de relance pour soutenir la conjoncture?

4. Quelles mesures prévoit-il pour stabiliser le marché financier, en particulier en cas de faillite d'une grande banque?

5. Quelles mesures prévoit-il pour empêcher la hausse du chômage?

6. Une conjoncture favorable sur le marché intérieur est un bon moyen de relancer la croissance. Quelles sont les tendances à venir, selon le Conseil fédéral, dans les domaines de la construction, du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration?

7. La hausse des loyers, des denrées alimentaires et de l'énergie affaiblit le pouvoir d'achat. Comment le renchérissement devrait-il évoluer?

8. Le Conseil fédéral partage-t-il l'opinion selon laquelle il faut une croissance des salaires réels et des rentes pour soutenir la consommation des ménages?

08.3710 *n* Ip. **Germanier. Application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole** (03.10.2008)

L'application de l'article 31, alinéa 2bis de la LBFA engendre dans certains cantons quelques problèmes; je pose dès lors les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. L'article 31, alinéa 2bis détermine à quelles conditions une entreprise agricole peut être louée par parcelles. Il apparaît que les trois conditions énoncées sont cumulatives et, vu leur nature, qu'elles ne s'appliquent pas aux entreprises agricoles propriété de collectivités publiques. Ne conviendrait-il dès lors pas de compléter cet article par des dispositions définissant les cas dans lesquels une entreprise agricole propriété de collectivités publiques peut être ou non louée par parcelles?

2. L'évolution des structures constitue un processus permanent et durable qu'il convient de ne pas entraver. Toutefois, lorsque les entreprises appartenant à des collectivités publiques forment des entités géographiques, qu'elles possèdent une superficie d'une certaine importance, par conséquent d'un potentiel de production élevé et qu'elles constituent une unité de production propice au développement durable, elles ne devraient pas faire l'objet d'une location par parcelles. Le Conseil fédéral partage-t-il ce point de vue?

3. La préservation de telles entreprises ne permettrait-elle pas d'éviter des contradictions en matière de politique structurelle notamment en évitant des remaniements parcellaires et de réaliser ainsi des économies dans ce domaine?

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Bourgeois, Favre Laurent, Parmelin (5)

08.3711 *n* Mo. **Müller Geri. Droit de vote pour tous les citoyens suisses** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de sorte que tout citoyen suisse ait le droit de voter, d'élire et d'être élu.

08.3712 *n* Mo. **Kiener Nellen. "Projet de territoire Suisse". Base légale** (03.10.2008)

Le projet de schéma national de développement du territoire ("Projet de territoire Suisse"), élaboré par l'Office fédéral du développement territorial, se permet de grandes libertés avec la Constitution et la législation sur l'aménagement du territoire lorsqu'il utilise les termes "espace métropolitain" et "région de la ville fédérale" (littéralement: région-capitale de Berne).

Afin d'écarter les doutes et les réticences que ce projet a suscités, je charge le Conseil fédéral de prendre les mesures suivantes:

1. Le Conseil fédéral fait examiner la conformité des termes "espace métropolitain" et "région de la ville fédérale" avec l'art. 50, al. 3, de la Constitution, qui impose de prendre en considération la situation particulière des villes et des agglomérations urbaines.

2. Si les termes sont déclarés conformes à la Constitution, le Conseil fédéral fait examiner l'applicabilité à la Suisse de la notion d'espace métropolitain telle que l'utilise l'office. Il s'assure à cet égard que les excellents travaux préparatoires visant à élaborer une politique des agglomérations (cf. motion no 07.3280 du Conseil national [CER-N] "Pour une politique des agglomérations de la Confédération" et rapport du 19 décembre 2001 du Conseil fédéral) ne soient pas torpillés par la classification des villes et agglomérations urbaines que prévoit d'opérer l'office dans son projet de schéma national de développement du territoire ("Projet de territoire Suisse").

Cosignataires: Aebi, Allemann, Daguet, Donzé, Frösch, Graber Jean-Pierre, Grunder, Haller, Hochreutener, Joder, Lumengo, Schenk Simon, Stöckli, Teuscher, von Graffenried, Waber, Wasserfallen, Wyss Ursula (18)

08.3713 *n* Ip. **Baumann J. Alexander. Sécurité dans les aéroports lors de situations extraordinaires** (03.10.2008)

1. Est-il vrai que les commandants des régions territoriales 1 et 4 ont demandé il y a longtemps, par la voie de service via l'état-major de conduite, la réintroduction des formations d'alarme?

2. Quand et comment le conseiller fédéral compétent a-t-il traité ces demandes des commandants qui étaient sous vos ordres, quand et comment y a-t-il répondu? "

3. Cela se pourrait-il que - conformément à ce que j'ai appris récemment - la demande écrite de Genève, notamment, soit restée sans réponse pendant des mois?

4. Cela se pourrait-il encore que l'expéditeur de cette demande n'ait, à l'heure qu'il est, toujours pas obtenu de réponse?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt, lors de planifications portant sur un avenir proche, à faire en sorte que les commandants compétents des régions territoriales soient dotés des formations d'alarme et des moyens nécessaires pour remplir leur mandat?

08.3714 *n* Ip. **Steiert. Lignes à très haute tension: quel avenir?** (03.10.2008)

La construction des derniers tronçons de la ligne à très haute tension (380kV) Galmiz-Verbois se heurte depuis 1976 à de nombreuses difficultés, notamment aux soucis légitimes de la population quant aux impacts de cette nouvelle construction sur la santé et l'environnement. Le laps de temps nécessaire à la construction d'une ligne de transport d'électricité en Suisse est donc considérable: dans le cas présent, plus de 30 ans. Cette longue durée conduit naturellement à des interrogations sur l'opportunité des choix stratégiques et technologiques des responsables du réseau, dans la mesure où ces choix occasionnent des surcoûts importants à charge des consommateurs, ce qui vient s'ajouter aux interrogations légitimes quant aux conséquences de telles lignes sur la santé des personnes qui vivent dans les régions touchées. Dans ce contexte, dans une situation où l'optimalisation des sites de production notamment d'énergies renouvelables doit nous amener à considérer les questions de sécurité d'aprovisionnement sur un plan géographique qui comprend l'Europe et l'Afrique du Nord et dans l'attente du rapport de politique énergétique axé sur la sécurité d'approvisionnement, la pertinence économique et le respect de l'environnement que le Conseil fédéral a demandé pour la fin 2008, je souhaite savoir:

1. Quelle est l'importance que le Conseil fédéral accorde aux technologies liées au transport de courant continu - notamment sous forme enterrée et sur des distances suffisamment importantes (plus de 50 km) - qui permettent de réduire les nuisances pour la santé et les pertes d'énergie liées au transport, que ce soit pour le futur réseau suisse de très haute tension ou pour les perspectives européennes de politique énergétique et le rôle que l'industrie suisse, à la pointe en la matière, pourrait y jouer?

2. Quelles sont les collaborations que le Conseil fédéral envisage avec d'autres pays d'Europe ou d'Afrique du Nord tant pour la production d'énergies renouvelables que pour l'organisation future du réseau européen de haute tension?

3. Dans quel délai Swissgrid sera à même de présenter un plan national de réseau?

4. Dans quel délai et sous quelle forme les plans de la Suisse en la matière seront coordonnés avec ceux des Etats membres de l'Union européenne?

5. Où et avec quels experts la Suisse mène ses réflexions en termes de recherche sur les questions qui ont trait au développement et au coût des réseaux de très haute tension?

6. Si le Conseil fédéral est disposé à émettre des directives en terme d'efficacité et de nuisances (électrosmog, pertes énergétiques, etc.) pour le réseau électrique de très haute tension.

Cosignataires: de Buman, Levrat (2)

08.3715 *n* Ip. **Sommaruga Carlo. Surveillance des services secrets colombiens en Suisse** (03.10.2008)

Il est notoire depuis que la presse colombienne en a fait un sujet de débat - vu la contestation de certains ambassadeurs colombiens en poste à l'étranger - que la Colombie, singulièrement le DAS (Departemento administrativo de seguridad), a placé des agents en poste dans diverses ambassades, notamment en Suisse, pour la surveillance des opposants politiques réfugiés à l'étranger. Cela est confirmé par les affirmations des autorités colombiennes dans le journal "El Païs" qui affirment connaître toute une série d'informations sur la situation personnelle d'un réfugié en Suisse (adresse, etc.)

Par ailleurs, de manière étonnante, une rencontre entre des représentants de la sécurité intérieure colombienne - dénoncée pour sa participation à la répression politique - et des membres des services de sécurité fédérale de la FEDPOL ou des services secrets suisses a eu lieu cet été.

Je souhaite que le Conseil fédéral réponde aux questions suivantes:

1. Est-il au courant de la présence de fonctionnaires colombiens dans les représentations diplomatiques suisses qui effectuent une mission d'espionnage?

2. A-t-il investigué, si tel est effectivement le cas, après les révélations dans "El Païs" et le débat public dans la presse colombienne?

3. Quels accords le Conseil fédéral a-t-il passés avec le gouvernement colombien sur les réfugiés colombiens en Suisse pour obtenir l'appui de la Colombie dans diverses propositions dans le contexte onusien?

08.3716 *n* Ip. **Freysinger. 3ème correction du Rhône** (03.10.2008)

Avant que la Confédération ne finance par un crédit extraordinaire la troisième correction du Rhône, le gouvernement a-t-il envisagé un arbitrage entre des études contradictoires qui arrivent à des conclusions totalement opposées concernant cet important chantier? Le projet officiel, plus cher et gourmand en terrains agricoles, donne la priorité à l'élargissement du fleuve. L'expertise comandée par les opposants voit dans l'approfondissement du lit du fleuve une solution bien meilleure. En raison de ces querelles de spécialistes, l'interpellant aimerait savoir si le Conseil fédéral n'envisage pas de faire effectuer une étude arbitrale afin d'éviter, le cas échéant, une utilisation inadaptée de fonds publics importants.

Cosignataires: Bigger, Chevrier, Darbellay, Estermann, Fehr Hans, Füglistaller, Glauser, Grin, Hutter Jasmin, Perrin, Schibli, Schwander (12)

08.3717 *n* Ip. **Freysinger. Indépendance de l'Ossétie du sud et de l'Abkhazie** (03.10.2008)

La Suisse s'étant empressée, il y a six mois, à reconnaître le Kosovo et à y ouvrir une ambassade et cela en parfaite contradiction avec la résolution 1244 de l'ONU, je me permets d'interpeller le gouvernement comme suit:

1. Est-ce que le Conseil fédéral prévoit, dans les plus brefs délais, et en analogie avec ce qu'il a décidé pour le Kosovo, de reconnaître l'indépendance de l'Ossetie du sud et de l'Abkhasie, afin que le droit des peuples à l'autodétermination invoqué pour le Kosovo soit accordé de manière équitable?

2. Le gouvernement ne craint-il pas, en cas de non-reconnaissance de l'indépendance de ces deux pays, de mettre en péril notre neutralité en pratiquant le principe de "deux poids, deux mesures"?

Cosignataires: Bigger, Estermann, Fehr Hans, Füglistaller, Glauser, Grin, Hutter Jasmin, Perrin, Schibli, Schwander (10)

08.3718 *n* Mo. **Freysinger. Conférence Bretton Woods II et auto-protection monétaire** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réfléchir à l'opportunité de convoquer une conférence Bretton Woods II et de la préparer d'entente avec les gouvernements intéressés. Dans l'intérêt de l'économie suisse, on exigera de la Banque nationale qu'elle renonce immédiatement à sa pratique tendant à lier de facto le franc suisse au dollar américain. Elle procédera par ailleurs aux études nécessaires et prendra les mesures préparatoires propres à permettre un éventuel retour à une réelle indépendance de notre monnaie, y compris par une interdiction immédiate des ventes d'or destinées à soutenir la monnaie américaine.

Cosignataires: Bigger, Estermann, Fehr Hans, Füglistaller, Glauser, Grin, Hutter Jasmin, Perrin, Schibli, Schwander (10)

08.3719 *n* Mo. **Pfister Theophil. Pas de deniers publics avec les prix décernés par la Confédération** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'appliquer une gestion restrictive de l'argent du contribuable et de n'allouer qu'à titre exceptionnel des fonds publics lors de la remise de prix visant à honorer des prestations spéciales ou des prix d'encouragement de toute nature. Sont également visées les organisations qui sont financées pour l'essentiel par la Confédération.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Maurer, Mörgeli, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, von Rotz, von Siebenthal, Wobmann (26)

08.3720 *n* Mo. **de Buman. Indemnisation des prestations particulières fournies par les propriétaires de monuments historiques** (03.10.2008)

L'ordonnance sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés dans le cadre de l'impôt fédéral direct (RS 642.116) sera modifiée de telle sorte que le coût déductible des travaux de restauration des monuments historiques pourra être réparti sur une période de 10 ans. L'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes sera adaptée en conséquence.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Barthassat, Bourgeois, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Fasel, Français, Häberli-Koller, Hany, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Steiert (20)

08.3721 *n* Ip. **Baumann J. Alexander. Hélicoptères d'EADS. Incapacité ou corruption?** (03.10.2008)

L'acquisition de l'hélicoptère léger pour les transports et la formation (HLTF) avait déclenché une salve de critiques vu qu'un concurrent d'EADS - à savoir l'entreprise Agusta - avait été pénalisé et victime de discriminations en tout genre, alors que le produit d'EADS avait été avantagé, bénéficiant de toutes les facilités imaginables allant jusqu'à l'adaptation des critères de sélection à sa capacité. Dès lors que le chef de l'armée alors en exercice, qui avait pris la décision d'acquérir cet appareil, avait à cet effet déplacé la priorité des transports vers la formation, il ne serait peut-être pas inutile que des élèves-pilotes puissent commencer à voler seuls sur ces appareils. Mais tout porte à croire que même ce critère n'a pas été testé.

1. Armasuisse et ses collaborateurs sont-ils à ce point-là incompétents?

2. Ou faut-il considérer que cette décision, qui restera à jamais incompréhensible, a été motivée par d'autres facteurs, irrationnels (qui pourraient toutefois être d'ordre matériel)?

3. Le Conseil fédéral juge-t-il acceptable, sous de tels auspices, qu'on confie de nouveau à armasuisse l'élaboration de la proposition d'acquisition dans la perspective du remplacement des Tiger?

4. Quelles mesures sont prévues pour éviter que trop d'argent soit jeté par les fenêtres?

5. Le modèle malchanceux du concurrent Agusta a-t-il aussi tendance à basculer?

08.3722 *n* Ip. **Baumann J. Alexander. L'écureuil, la martre et la Fée Electricité** (03.10.2008)

La transmission d'un match de l'Euro 2008 a été interrompue pendant une dizaine de minutes à cause d'une panne d'électricité. Le coupable a été identifié: il s'agit d'un écureuil qui s'était introduit dans une cabine électrique de Zurich-Leutschenbach. Quelques semaines plus tard, une martre a réédité cet exploit en pénétrant dans la sous-station de Strengelbach.

Que suggère au Conseil fédéral le fait que le studio principal de la télévision nationale, qui devrait assurer l'information de la population en cas de crise, puisse être mis hors service par un petit rongeur?

Est-il possible et souhaitable de protéger les installations électriques importantes contre l'intrusion de petits animaux susceptibles de provoquer un court-circuit?

08.3723 *n* Mo. **Thorens Goumaz. Stratégie de durabilité pour les caisses de pensions** (03.10.2008)

L'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est modifiée de manière à ce que les caisses de pensions soient tenues, d'une part, de déterminer dans quelle mesure elles souscrivent à une stratégie de durabilité (exigences environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise) dans le cadre de leur politique d'investissement et, d'autre part, de rendre cette stratégie publique.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Prelicz-Huber, Schelbert, von Graffenried (12)

08.3724 *n* Po. **Sommaruga Carlo. Lutte contre les pourriels et ses effets secondaires** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier les possibilités légales et techniques de renforcer la législation contre les pourriels, notamment dans l'optique de supprimer ou au moins de réduire l'entrave croissante à la liberté d'information, active et passive, qu'ils impliquent. Des sanctions, civiles voire pénales, contre les auteurs de pourriels devraient être envisagées et un encouragement aux mesures techniques permettant de pallier les excès du filtrage des courriels devrait être prévu.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Goll, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Pedrina, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (24)

08.3725 *é* Po. **Recordon. Lutte contre les pourriels et ses effets secondaires** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier les possibilités légales et techniques de renforcer la législation contre les pourriels, notamment dans l'optique de supprimer ou au moins de réduire l'entrave croissante à la liberté d'information, active et passive, qu'ils impliquent. Des sanctions, civiles voire pénales, contre les auteurs de pourriels devraient être envisagées et un encouragement aux mesures techniques permettant de pallier les excès du filtrage des courriels devrait être prévu.

08.3726 *n* Mo. **Kaufmann. Exonérer les rentes AVS** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'exonérer entièrement les rentes de vieillesse et de survivants, en supprimant ces rentes de la liste des revenus imposables établie à l'art. 22, al. 1, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, sous la section 6 (revenus provenant de la prévoyance). Les cantons et les communes resteront libres, en vertu de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), d'introduire ou non cette exonération.

Cosignataires: Amstutz, Baettig, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Estermann, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Gysin, Hutter Jasmin, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Reymond, Rime, Scherer, Schibli, Schwander, Stamm, Zuppiger (26)

08.3727 *n* Ip. **Kaufmann. Vente d'avions Hawk** (03.10.2008)

Dans l'édition 28/08 de la Weltwoche, un article intitulé "Irrflug der Habichte" (ou l'errance des éperviers) avance que l'armée suisse en est arrivée à faire des transactions douteuses lors de la vente de ses 18 appareils Hawk.

1. Est-il vrai que le produit de la vente des appareils à la Finlande est allé alimenter, en tout ou partie, des comptes privés?

2. Est-il vrai que l'entreprise FFA Bravo SA, sise à Altenrhein, avait préparé la vente de la flotte d'entraînement jusqu'au stade de la signature du contrat avec la VAE, pour être alors écartée de la transaction parce que la RUAG voulait conclure cette affaire?

3. Est-il vrai que l'affaire n'a pas abouti, dans un premier temps, en raison de ce changement de partenaire commercial et que les Hawks ont été vendus en Finlande à un prix largement inférieur aux 117 millions de francs prévus à l'origine?

Cosignataires: Baettig, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Estermann, Flückiger, Giezendanner, Glauser, Maurer, Pfister Theophil, Schenk Simon, Schwander, Zuppiger (14)

08.3728 *n* Po. **Groupe des Verts. Tarifs CFF attrayants pour tous!** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si le nouveau système tarifaire annoncé par les CFF ne nuira pas aux objectifs supérieurs de la Confédération que sont la protection du climat et de l'environnement ainsi que la promotion des transports publics et du service public. Il est notamment chargé d'intervenir auprès des CFF afin qu'ils ne concrétisent pas les augmentations de prix prévues pour les trajets aux heures de pointe et qu'ils renoncent à moduler les prix des billets individuels en fonction des tranches horaires. Il chargera en outre les CFF de créer un système qui permette, au moyen d'une différenciation modérée des prix, de mieux répartir les passagers sur une journée et ainsi d'augmenter le taux de remplissage des trains peu fréquentés (idée "AG light" notamment). Ce système ne devra cependant pas entraîner de majoration de prix aux autres heures. Le Conseil fédéral doit garantir que les mesures tarifaires prises par les CFF ne diminueront pas l'attrait des transports publics par rapport au trafic individuel.

Porte-parole: Teuscher

08.3729 *n* Ip. **Müller Geri. Ministère public de la Confédération et présomption d'innocence** (03.10.2008)

En août de cette année, le Ministère public de la Confédération (MPC) et la Police judiciaire fédérale (PJF) ont procédé à des perquisitions dans l'entreprise Alstom et arrêté un ancien collaborateur. Raison invoquée: de sérieux soupçons de gestion déloyale, de corruption et de blanchiment d'argent pèseraient sur cet individu. Si ces soupçons devaient se révéler fondés, il n'y aurait rien à objecter à une perquisition, à une mise en accusation et à une condamnation. Un certain nombre de questions relatives à l'action du MPC et de la PJF se posent néanmoins et je charge le Conseil fédéral d'y répondre:

1. Quel est le taux de confirmation de "sérieuses présomptions" du MPC dans le cas de délits comme ceux évoqués ci-dessus?

2. Est-il usuel qu'un communiqué soit publié à la suite d'une perquisition?

3. Est-il usuel que le MPC fournisse à des journalistes des informations plus détaillées que celles qui figurent dans le communiqué concernant une procédure en cours, comme cela s'est apparemment produit dans le cas qui nous occupe?

4. Si les soupçons devaient se révéler infondés, le MPC, voire la Confédération, devraient-ils assumer les conséquences d'éventuelles demandes en dommages-intérêts déposées par l'entreprise mise en cause? Qui assume les responsabilités?

5. Quelle sera la durée de cette procédure d'enquête? Le Conseil fédéral peut-il au moins faire connaître la durée moyenne des procédures les plus récentes?

6. Que pense-t-il de la publication des accusations, étant donné que la présomption d'innocence doit être respectée?

7. Est-il lui aussi d'avis que cette publication peut entraîner une condamnation hâtive, susceptible d'entacher la réputation d'une entreprise et de menacer jusqu'à son existence, alors même qu'il s'agit d'une entreprise qui assure quelques milliers d'emplois en Suisse?

8. Est-il lui aussi d'avis que la MPC doit réexaminer d'urgence ses procédures? Des mesures en ce sens ont-elles été engagées?

08.3730 *n* Ip. **Bortoluzzi. Mise en oeuvre de l'Org-OMP** (03.10.2008)

La centralisation des marchés publics faisait partie des objectifs de la réforme de l'administration et a été mise en oeuvre par l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de la Confédération (Org-OMP), en vigueur depuis le 1er janvier 2007. Celle-ci ne prévoit plus que deux services d'achats centraux: armasuisse et l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Pourtant, les redondances et les conflits d'attributions entre ces services n'ont manifestement pas disparu.

1. Est-il vrai qu'armasuisse continue d'acheter des pâtes, au mépris de l'Org-OMP?

2. Existe-il-encore des conflits d'attributions entre les deux services compétents concernant l'organisation des marchés publics de la Confédération?

3. Est-ce que le Contrôle fédéral des finances s'est penché récemment sur les marchés publics de la Confédération. Dans l'affirmative, quels sont les résultats de ses enquêtes? Où sont les synergies potentielles?

4. Le Conseil fédéral applique-t-il correctement l'Org-OMP?

5. L'application de cette ordonnance fait-elle problème°?

6. Que fait le Conseil fédéral pour garantir la mise en oeuvre cohérente de cette ordonnance et éviter les conflits d'attributions?

7. A combien se monterait les économies possibles si l'Org-OMP était correctement appliquée?

08.3731 *n* Mo. **Malama. Nouveau rapport sur la politique de sécurité. Participation du Parlement** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter comme suit les bases légales:

1. Il soumettra, sous la forme d'un rapport, sa stratégie en matière de politique de sécurité au Parlement.

2. Ce rapport fixera les orientations stratégiques, dans la mesure où celles-ci relèvent de la compétence des Chambres fédérales. Il contiendra au minimum une analyse indépendante portant sur les risques, les menaces et leurs développements, une évaluation des conditions-cadre essentielles, une définition des intérêts nationaux et des objectifs de la politique de sécurité, la stratégie en vue de la mise en oeuvre de ces derniers, ainsi que les principaux repères dans le domaine de l'exécution, et il définira les conditions-cadre.

3. Le rapport sera complété par une section soumise à approbation. Celle-ci comprendra les grandes lignes de la politique de sécurité, déduites de l'évaluation de la situation et de la stratégie du Conseil fédéral, sous la forme de déclarations-clé relatives à la stratégie suivie par la politique suisse de sécurité; ces déclarations décriront les principaux éléments constitutifs de la politique suisse de sécurité et seront soumises au Parlement pour approbation. Le Parlement pourra adopter les déclarations ou en demander la modification. Les décisions des Chambres fédérales formeront les lignes directrices d'après lesquelles la politique de sécurité sera définie. Il ne sera possible de s'en écarter que dans des cas dûment motivés.

4. Le rapport sera périodiquement mis à jour et soumis à l'approbation du Parlement, en règle générale une fois par législature.

Cosignataires: Bäumle, Brunschwig Graf, Donzé, Dunant, Eichenberger, Engelberger, Fiala, Fluri, Glanzmann, Grunder, Haller, Hassler, Hiltpold, Hurter Thomas, Ineichen, Lang, Marti Werner, Miesch, Müller Geri, Noser, Pelli, Segmüller, Waber (23)

08.3732 *n* Mo. **Malama. Surveillance efficace de la protection de l'Etat** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un acte qui complétera comme suit les dispositions relatives à l'organisation et à la mise en oeuvre de la protection de l'Etat:

- Un organe chargé de surveiller efficacement la protection de l'Etat sera créé.

- L'organe de surveillance sera tenu de présenter chaque année au Parlement un rapport sur ses activités et sur la protection de l'Etat, ainsi que sur la mise en oeuvre de celle-ci à l'échelon de la Confédération et à celui des cantons.

- Un droit de regard sur les dossiers relatifs à la protection de l'Etat, conforme aux dispositions constitutionnelles et compatible avec le droit international, sera garanti. A certaines conditions, des exceptions justifiées à ce droit de regard resteront possibles.

- Un système de contrôle indépendant de l'administration sera introduit pour permettre la surveillance des échanges de données et empêcher que des informations soient transmises à tort à certaines institutions (étrangères).

- Le Conseil fédéral veillera à ce que la mise en oeuvre, par la Confédération et par les cantons, des mesures nécessaires pour une protection efficace de l'Etat satisfasse aux directives légales.

08.3733 *n* Mo. **Carobbio Guscetti. Examens préventifs et tests de dépistage précoce pour tous** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de libérer de la franchise les examens préventifs et les tests de dépistage précoce (par ex. mammographies pour le cancer du sein, coloscopies pour le cancer de l'intestin et frottis gynécologiques pour le cancer du col de l'utérus), à condition que ces examens soient soumis à un contrôle de la qualité et ne soient pas réalisés plus souvent que nécessaire.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Bruderer, Cassis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Goll, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Teuscher, Tschümperlin, Vischer, Voruz, Widmer (32)

08.3734 *n* Mo. **Groupe socialiste. Plans sociaux obligatoires pour les victimes de la crise économique** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer des modifications législatives visant à rendre obligatoires les plans sociaux.

Porte-parole: Carobbio Guscetti

08.3735 *n* Ip. **Darbellay. Extension du champ d'application de la CCT. Interprétation de la règle relative à la majorité des employeurs** (03.10.2008)

Les conditions d'extension du champ d'application de la convention collective de travail (CCT) nécessitant une clarification, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1a. L'exigence selon laquelle les employeurs liés par la CCT doivent former la majorité des employeurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu (art. 2, al. 3, de la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail [LECCT]) peut-elle être interprétée de telle manière que plus de 50 % de la masse salariale de la branche concernée par la CCT doit être représentée par l'association patronale qui conclut la convention?

1b. Une telle interprétation exigerait-elle au contraire une révision de la LECCT?

2. S'il est répondu par l'affirmative (ch. 1a), dans quels cas le Conseil fédéral considère-t-il qu'une telle interprétation de la règle exigeant la majorité des employeurs liés par la convention se justifie?

3. S'il est répondu par la négative (ch. 1b), le Conseil fédéral juge-t-il nécessaire de proposer une modification de loi?

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Cathomas, Chevrier, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Robbiani, Schmidt Roberto, Segmüller, Zemp (19)

08.3736 *n* Ip. **Rossini. Assurance-maladie: franchises et solidarité** (03.10.2008)

L'année 2008 a vu une augmentation relativement importante du nombre de personnes ayant souscrit auprès de leur caisse maladie une franchise à option, avec "une croissance particulièrement forte des deux catégories de franchises les plus élevées pour les adultes", selon santésuisse (+ 30 pour cent pour une franchise de 2000 francs; + 14 pour cent pour une franchise de 2500 francs). En regard de cette évolution, il est demandé au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles sont les catégories d'âges, socio-professionnelles et de revenus souscrivant les deux franchises les plus élevées?

2. Quelle est la répartition des coûts par assuré et par niveau de franchise? Peut-on affirmer que les personnes souscrivant les franchises les plus élevées ont un meilleur état de santé que la moyenne des assurés et, par conséquent, génèrent des coûts à charge de l'AOS moins élevés?

3. Par rapport à l'option d'une franchise minimum, quelles sont les économies de primes totales réalisées par les deux catégories de franchises les plus élevées?

4. Peut-on considérer que les franchises élevées constituent une forme de désolidarisation des catégories socio-professionnelles et de revenus les plus hautes par rapport aux bas et moyens revenus, qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer la charge d'une franchise élevée?

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer (21)

08.3737 *n* Mo. **Rossini. LAMal: réserves liées à l'assuré** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie LAMal, afin d'encrer le principe selon lequel les réserves annuelles constituées par les caisses suivent l'assuré en cas de changement d'assureur maladie.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (20)

08.3738 *n* Mo. **Rossini. LAMal: primes des étudiants suisses à l'étranger** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter ou modifier les bases légales relatives à la loi sur l'assurance - maladie et son application, afin d'éviter que les étudiants suisses effectuant une partie de leurs études à l'étranger, dans un pays hors UE, soient contraints d'être affiliés à la fois dans le pays étranger et en Suisse.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (22)

08.3739 *n* Po. **Schenker Silvia. Manque de personnel de soins** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui indiquera si l'effectif de personnel de soins formé est suffisant pour les années qui viennent, quelles mesures on peut prendre pour rendre ce métier plus attrayant et comment on peut garantir la qualité des formations initiale et continue de ce personnel. Il examinera en particulier quels programmes de formation on peut proposer aux personnes qui viennent d'un autre métier ou qui réintègrent le secteur des soins.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Goll, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Moser, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Tschümperlin, Wyss Brigit (14)

08.3740 *n* Ip. **Daguet. Tarifs différenciés des CFF. Les pendulaires pénalisés** (03.10.2008)

Selon des informations diffusées par les médias et corroborées par les prises de position de certains représentants des CFF, les CFF ont prévu d'introduire l'année prochaine des tarifs différenciés, aussi bien pour les billets individuels que pour les abonnements, en fonction de l'heure à laquelle les voyages seront effectuée. Les représentants des CFF ont affirmé que cette mesure était devenue nécessaire du fait que les trains sont totalement surchargés aux heures de pointe sur de nombreux tronçons, en raison de la très forte croissance du trafic voyageurs ces dernières années. La tarification différenciée que les CFF envisagent d'introduire fait craindre à juste titre à de nombreux pendulaires qui se rendent chaque jour à leur travail en train qu'ils seront punis pour leur effort.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Que pense-t-il du principe qui est à la base des mesures prévues, dans la perspective de l'encouragement des transports publics, et que pense-t-il en particulier de la proposition des responsables des chemins de fer de renchérir le prix des voyages effectués aux heures de pointe par rapport à ceux qui seront effectués aux heures creuses?

2. Est-il lui aussi d'avis que la tarification ne doit en aucun cas désavantager les pendulaires qui se rendent quotidiennement à leur lieu de travail et ne peuvent en règle générale décider librement de l'heure à laquelle ils s'y rendent?

3. Sachant que le transfert de la route au rail du trafic des voyageurs qui se rendent à leur travail a connu un véritable succès ces dernières années, quelles autres mesures - relevant ou non de la politique des transports - le Conseil fédéral voit-il comme solution de rechange aux tarifs différenciés prévus, pour résoudre aussi rapidement que possible le problème de la surcharge des trains aux heures de pointe?

4. Est-il prêt à s'engager activement auprès des CFF et de l'UTP pour que le problème de la surcharge des trains aux heures de pointe ne soit pas réglé en premier lieu par l'augmentation des tarifs mais par une amélioration correspondante de l'offre?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Goll, Graf Maya, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Levrat, Lumengo, Marra, Nordmann,

Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Teuscher, Tschümperlin, Widmer, Wyss Ursula (34)

08.3741 ***n*** Mo. **Baumann J. Alexander. Certification obligatoire contraire au droit dans une ordonnance liée à l'OLTVA** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 2, al. 2, de l'ordonnance du DFF concernant les données et les informations électroniques (OelDI; RS 641.201.1) de manière à éliminer les contradictions que cet article présente avec l'art. 2, let. a à c, de la loi fédérale sur la signature électronique (SCSE; RS 943.03)

08.3742 ***n*** Mo. **Cassis. Evaluation scientifique du nouveau financement hospitalier** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à une évaluation scientifique portant sur les principes qui régissent l'introduction du nouveau mode de financement des séjours hospitaliers, lié aux prestations, et sur l'impact de ce mode de financement sur l'ensemble du système de soins (ambulatoire et hospitalier), notamment aux points de vue de la sécurité des patients et de la qualité des soins.

Il est chargé de veiller à ce qu'une évaluation scientifique continue, neutre et prenant en compte les demandes de tous les partenaires tarifaires ainsi que celles de l'association SwissDRG, soit introduite dans les meilleurs délais, avec pour objectifs de mesurer les effets du nouveau financement des hôpitaux, de reconnaitre à temps les erreurs de gestion qui peuvent affecter le système et de les corriger.

Les éléments suivants seront particulièrement pris en compte dans l'évaluation: nature et ampleur des prestations médicales fournies, statistique du personnel médical et soignant dans les hôpitaux et dans le domaine ambulatoire, évolution des soins (excès ou insuffisance de l'offre), transferts en matière de soins, taux de satisfaction des patients et des acteurs sanitaires concernés, etc.

Cosignataires: Abate, Baettig, Bortoluzzi, Carobbio Guscetti, Dunant, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Heim, Humbel Näf, Kleiner, Meyer Thérèse, Müller Geri, Pelli, Rossini, Ruey, Schenker Silvia, Stahl, Triponez, Wasserfallen, Wehrli (20)

08.3743 ***n*** Po. **Sommaruga Carlo. Accords de libre-échange. Respect des droits de l'homme, de la protection des droits des travailleurs et des règles environnementales** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport avec des addenda annuels sur la stratégie mise en oeuvre dans sa politique de conclusion des accords de libre-échange sous l'angle du combat de la concurrence déloyale envers la Suisse par le biais de clause de respect des droits de l'homme, des normes fondamentales de l'OIT protégeant les travailleurs et des normes environnementales minimales, notamment en ce qui concerne les clauses sociales et environnementales. Il présentera également les collaborations du Seco et de la DDC avec ces pays partenaires avec une analyse sur l'efficience et la durabilité sous l'angle social et environnemental pour le pays partenaire. Il précisera les indicateurs sur lesquels il se fonde.

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Barthassat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Goll, John-Calame, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rielle, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (32)

08.3744 ***é*** Po. **Reimann Maximilian. Nomination du nouveau chef de l'armée** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de vérifier que le nouveau chef de l'armée ne soit nommé qu'après la remise du rapport de la CdG-N sur la nomination de Roland Nef et son examen par les commissions compétentes. Il présentera un rapport à ce sujet.

08.3745 ***é*** Po. **Lombardi. Assainissement du tunnel routier du Gothard. Construction d'un second tube routier** (03.10.2008)

Dans le cadre de l'élaboration du concept d'assainissement du tunnel routier du Gothard, le Conseil fédéral est appelé a présenter une proposition de construction d'un deuxième tube routier (tunnel routier). Cette proposition doit servir de base décisionnelle et doit donc établir: les besoins en matière de sécurité routière et de l'exploitation, les adaptations légales nécessaires, les effets en matière de trafic sur les autres axes (San Bernardino et Simplon), l'évaluation des coûts de planification et de construction, le calendrier et le financement (au besoin sous forme de variantes). Mais ce financement ne peut intervenir au détriment d'autres projets routiers prioritaires. En cas de décision favorable à la construction d'un second tube, l'assainissement du Gothard devrait être reporté jusqu'à l'ouverture du nouveau tunnel. Ces bases décisionnelles doivent être élaborées dans le cadre du concept d'assainissement, au plus tard pour la fin 2009.

Cosignataires: Altherr, Bischofberger, Brändli, Briner, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, David, Egerszegi-Obrist, Forster, Fournier, Freitag, Germann, Gutzwiller, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Kuprecht, Leumann, Luginbühl, Maissen, Marty Dick, Niederberger, Reimann Maximilian, Seydoux, Stähelin (26)

08.3746 ***n*** Mo. **Leutenegger Oberholzer. Meilleure protection des investisseurs. Révision de la LPCC** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de tirer les leçons de la crise des marchés financiers, de procéder à un examen de la loi du 23 juin 2006 sur les placements collectifs (LPCC) dans l'optique d'une amélioration de la protection des investisseurs et, le cas échéant, de soumettre des projets de modification au Parlement.

Les points suivants doivent en particulier être examinés:

- la soumission des gérants de fortune étrangers aux autorités de surveillance suisses, en particulier les gérants de fonds spéculatifs étrangers;

- la responsabilité des institutions financières et des personnes pour les produits qu'elles proposent;

- le renforcement des obligations d'informer faites aux vendeurs et aux intermédiaires, en particulier quand ils proposent des produits structurés;

- la suppression des obligations d'informer allégées envers les investisseurs dits "qualifiés", pour autant que ceux-ci soient des particuliers, afin qu'ils bénéficient de la même protection que les investisseurs ordinaires.

08.3747 ***n*** Mo. **Commission des finances CN. "État des lieux concernant les constructions protégées et les abris de protection de la population": mise en oeuvre du rapport** (05.09.2008)

En se fondant sur son rapport du 18 novembre 2005 intitulé "État des lieux concernant les constructions protégées et les abris" qu'il a établi en réponse à la motion 05.3715 (en rel. avec l'objet 05.047) de la Commission des finances (CdF) du Conseil national, le Conseil fédéral est chargé de proposer au Parlement une modification des bases légales qui permette de concilier les choix suivants:

- choix de l'option 2 pour les abris
- choix de l'option 2 pour les constructions protégées
- choix de l'option 2 pour les abris pour biens culturels

08.3748 ***n*** Mo. **Lustenberger. Protection contre les crues. Moyens financiers pour les années à venir** (03.10.2008)

La réalisation des ouvrages et des installations de protection contre les crues est une tâche commune, qui incombe à la fois à la Confédération et aux cantons.

Or, les cantons ont constaté que la Confédération avait prévu trop peu de moyens financiers à court et à moyen termes dans son plan financier pour s'acquitter de cette tâche. Pour les années 2010 et 2011, il manque à chaque fois 100 millions de francs.

Différents cantons ont signalé ce problème en intervenant auprès de la Confédération (p. ex. initiatives des cantons de Berne et de Lucerne).

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter le plan financier pour les années 2010 et 2011 de manière à ce que la Confédération puisse remplir ses obligations à l'égard des cantons jusqu'en 2011.

A long terme il sera inéluctable de réexaminer fondamentalement la question du financement et de chercher de nouvelles solutions.

Cosignataires: Amstutz, Bader Elvira, Cathomas, Egger, Engelberger, Estermann, Föhn, Glanzmann, Hämmerle, Huber, Ineichen, Joder, Killer, Kunz, Müri, Nussbaumer, Rutschmann, Schelbert, Segmüller, Stump, Teuscher, Theiler, Tschümperlin, von Rotz, Wehrli, Widmer, Zemp (27)

Questions

Conseil national

x **08.1058 n Aeschbacher. Législation sur la chasse. Protection de la perdrix** (12.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1032 n Amstutz. Compte des transports** (28.05.2008)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1084 n Baettig. Accords bilatéraux et reconnaissance du permis de chasse** (22.09.2008)

* **08.1085 n Baettig. Affaiblissement des capacités diagnostiques du médecin de première ligne** (22.09.2008)

* **08.1086 n Baettig. Incapacité de travail et invalidité de patients souffrant de troubles psychiques** (22.09.2008)

x **08.1070 n Baumann J. Alexander. Armée XXI. Les ordres sont-ils encore des ordres?** (13.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1071 n Baumann J. Alexander. Des monte-en-l'air au Palais fédéral?** (13.06.2008)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1072 n Baumann J. Alexander. Tribunes montées dans la "fan zone" de Zurich avec l'aide de militaires** (13.06.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1073 n Baumann J. Alexander. Un peu de respect pour les morts** (13.06.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1111 n Baumann J. Alexander. Nos barrages sont-ils sûrs?** (03.10.2008)

* **08.1112 n Baumann J. Alexander. Combien nous coûte Schengen?** (03.10.2008)

x **08.1001 n Berberat. Les arbres ne parleraient-ils qu'en allemand?** (03.03.2008)

18.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1036 n Berberat. Registre du commerce. Pratiques à la limite du hors-jeu** (09.06.2008)

20.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1048 n Berberat. Coopération future avec Madagascar** (11.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1049 n Berberat. De l'urgence de libérer les fonds Duvalier pour Haïti** (12.06.2008)

20.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1106 n Berberat. Financement des mesures relatives au marché du travail** (03.10.2008)

x **08.1066 n Borer. Vente d'avions d'entraînement Hawk à la Finlande** (13.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1062 n Bortoluzzi. AI. Dépenses excessives engendrées par les personnes affectées de troubles psychiques** (13.06.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1100 n Bortoluzzi. Une arme d'ordonnance suisse pour un garde du corps d'un premier ministre étranger** (02.10.2008)

x **08.1059 n Caviezel. Gestion et régulation des grands prédateurs** (12.06.2008)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1098 n Engelberger. Introduction des "Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune" au 1er janvier 2009** (02.10.2008)

* **08.1079 n Favre Laurent. Test trichines dans la production porcine suisse** (18.09.2008)

* **08.1076 n Fehr Hans. La ministre des affaires étrangères creuse la tombe de notre neutralité** (16.09.2008)

* **08.1107 n Fehr Hans. Mise au concours des postes et évaluation des cadres au DDPS** (03.10.2008)

* **08.1080 n Fehr Hans-Jürg. Accords d'indemnisation avec l'ex-Union soviétique** (18.09.2008)

29.10.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1035 n Fehr Jacqueline. Traitement avec prescription d'héroïne. Utilité et coûts** (04.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1039 n Fehr Jacqueline. Salaires de la direction du groupe Helsana** (10.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1095 n Fehr Jacqueline. Développement du réseau à fibre optique** (01.10.2008)

* **08.1109 n Fehr Jacqueline. Soins aux personnes âgées prodigués par des sans-papiers** (03.10.2008)

* **08.1103 n Fehr Mario. Discours antisémite du président iranien devant l'ONU** (03.10.2008)

* **08.1093 n Galladé. Virus du papillome humain. Vaccination pour les jeunes filles et les jeunes femmes** (01.10.2008)

* **08.1090 n Girod. Maintien de la fertilité des sols** (30.09.2008)

* **08.1091 n Girod. Atteinte à la santé et à l'environnement due au Cadmium** (30.09.2008)

x **08.1064 n Graf Maya. Vue d'ensemble des contrôles OGM en Suisse** (13.06.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1065 n Graf Maya. Reconnaissance des diplômes étrangers dans le domaine social** (13.06.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1101 n Graf-Litscher. La Suisse, pôle d'attraction pour des centres de calcul sûrs et écologiques?** (02.10.2008)

x **08.1050 n Gross. Réhabilitation de soldats soupçonnés à tort** (12.06.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1055 n Gross. "Dialogue sur les droits de l'homme" avec le président d'Azerbaïdjan** (12.06.2008)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1075 n Gross. Retour des réfugiés tchétchènes** (16.09.2008)

x **08.1053 n Heim. Biodiversité. Conclusions du rapport de l'OCDE sur les performances environnementales de la Suisse** (12.06.2008)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.1033 n Hiltpold. Pression sur les salaires de la construction (28.05.2008)

* **08.1099 n Hiltpold. Combien de citoyens binationaux siègent dans deux parlements de pays différents?** (02.10.2008)

* **08.1074 n Hurter Thomas. Déclassement du tronçon Schaffhouse - Bargen de la N4** (15.09.2008)

* **08.1092 n Hurter Thomas. Capacités de diagnostic insuffisantes en cas de pandémie de la grippe aviaire** (30.09.2008)

* **08.1081 n Hutter Markus. Ouverture du marché de l'électricité. Augmentation des tarifs d'utilisation du réseau** (18.09.2008)

x **08.1067 n John-Calame. Angola, DDC et RUAG** (13.06.2008)

20.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1102 n John-Calame. Traitement pour les personnes étrangères victimes de violences domestiques** (02.10.2008)

x **08.1063 n Lang. Armée. Halte aux bizutages humiliants et dangereux** (13.06.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1094 n Lang. Ordonnance sur le matériel de guerre. Les Etats-Unis sont-ils impliqués dans un conflit armé?** (01.10.2008)

x **08.1045 n Leuenberger-Genève. Baisser le nombre d'agressions à caractère raciste** (11.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1046 n Leuenberger-Genève. Critères d'intégration cantonaux. Reconnaissance par l'Office fédéral des migrations** (11.06.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1078 n Leuenberger-Genève. Répondre aux recommandations du CEDR. Mesures du Conseil fédéral** (17.09.2008)

x **08.1044 n Leutenegger Oberholzer. Imposition d'après la dépense** (11.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1060 n Leutenegger Oberholzer. Ouverture du marché de l'électricité. Risque de chaos et d'explosion des coûts** (13.06.2008)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1061 n Leutenegger Oberholzer. Politique de l'enfance et de la jeunesse. Où en sommes-nous?** (13.06.2008)

20.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.1052 n Lustenberger. Constitutionnalité d'une banque postale (12.06.2008)

* **08.1082 n Malama. Calcul des tarifs de l'électricité. Faut-il revoir l'évaluation du réseau et réviser la législation?** (18.09.2008)

x **08.1037 n Markwalder Bär. Comment enregistrer des noms de domaine avec l'extension ".eu" depuis la Suisse?** (09.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1047 n Markwalder Bär. Composition du Conseil des EPF** (11.06.2008)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1054 n Müller Walter. Goulets d'étranglement sur l'axe est-ouest** (12.06.2008)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* x **08.1077 n Müller Geri. Questions concernant le drame de la Jungfrau** (17.09.2008)

26.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1087 n Nidegger. Baisse excessive du tarif des laboratoires** (29.09.2008)

x **08.1034 n Nordmann. Coût de l'énergie de réglage** (29.05.2008)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1069 n Noser. Motion 07.3452. Etat d'avancement de la mise en oeuvre** (13.06.2008)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1042 n Rennwald. La semaine de quatre jours pour économiser l'essence** (11.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1043 n Rennwald. 30e anniversaire du vote fédéral sur le Jura** (11.06.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1083 n Rennwald. Accès internet rapide et efficace pour tous** (22.09.2008)

* **08.1088 n Rennwald. Tarifs CFF: les pendulaires pénalisés?** (30.09.2008)

* **08.1089 n Rennwald. Des médicaments accessibles aux plus pauvres** (30.09.2008)

* **08.1113 n Rossini. HES privée: filière d'étude en hôtellerie** (03.10.2008)

x **08.1056 n Roth-Bernasconi. L'argent n'a pas d'odeur. Vraiment?** (12.06.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1108 n Schenker Silvia. Liste de contrôle AI. Suspicion arbitraire discriminatoire** (03.10.2008)

x **08.1040 n Schwander. Voyages des employés fédéraux et miles de fidélité** (11.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1057 n Teuscher. Importations de bioéthanol** (12.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1110 n Teuscher. DDC. Mise en oeuvre des pratiques de bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes** (03.10.2008)

x **08.1041 n Wasserfallen. Développement de l'infrastructure ferroviaire du Plateau et du noeud de Berne. Etude conceptuelle** (11.06.2008)

26.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.1051 n Widmer. Plus de sécurité grâce à une zone dénucléarisée?** (12.06.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1104 n Widmer. Quelles entreprises d'électricité ont annoncé correctement une augmentation de tarif?** (03.10.2008)

* **08.1105 n Widmer. Horaires de vol de l'aérodrome militaire de Meiringen-Unterbach** (03.10.2008)

x **08.1038 n Zisyadis. Autoroute Lausanne-Genève. Utilisation de la bande d'urgence** (10.06.2008)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1097 n Zisyadis. Microcrédit** (02.10.2008)

Conseil des Etats

x **08.1031 é Fetz. Retombées de la crise des crédits hypothécaires à risques sur l'économie suisse** (28.04.2008)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

* **08.1096 é Forster. Davantage de transparence chez swissgrid SA** (02.10.2008)

x **08.1068 é Recordon. Financement des hautes écoles** (13.06.2008)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.